

Kamer van Volksvertegenwoordigers

ZITTING 1976-1977.

7 DECEMBER 1976.

WETSONTWERP betreffende de goedkeuring van het Plan 1976-1980.

MEMORIE VAN TOELICHTING

DAMES EN HEREN,

1. Ondanks de moeilijkheden en de vertragingen die eigen zijn aan een bijzonder wisselvallige periode (energiecrisis, recessie, internationale monetaire wanorde...), heeft de Regering zich ingespannen om het Plan 1976-1980 zo conform mogelijk de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie en de erin bepaalde procedure in twee fasen op te maken.

Reeds begin 1974 werden de Beleidskeuzen van het Plan gelijktijdig onderzocht enerzijds door de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven en de Nationale Arbeidsraad en anderzijds door de Gewestelijke Economische Raden; deze laatste werden vooraf bij de voorbereiding van de regionale beleidskeuzen betrokken. Daarna werd in het Nationaal Comité voor Economische Expansie erover beraadslaagd.

Na bespreking in het Parlement werden de door de Regering voorgestelde Beleidskeuzen bij de wet van 11 juni 1976 goedgekeurd als « algemene oriënteringen van het Plan ».

De Regering heeft het eigenlijke Planontwerp dan opnieuw aan de Gewestelijke Economische Raden en aan het Nationaal Comité voor Economische Expansie voorgelegd.

Overeenkomstig de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie worden de adviezen van die Raden samen met het Planontwerp aan het Parlement overgezonden.

2. In feite steunt het Plan 1976-1980 op een eenvoudige maar essentiële strategie, nl. :

- opnieuw zorgen voor een duurzame volledige werkgelegenheid;
- de inflatie geleidelijk beheersen;

Bij het onderhavige document zijn twee bijlagen (I en II) gevoegd. De Nederlandse en de Franse versie ervan zijn apart uitgegeven.

Chambre des Représentants

SESSION 1976-1977.

7 DÉCEMBRE 1976.

PROJET DE LOI portant approbation du Plan 1976-1980.

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

1. Malgré les difficultés et les retards inhérents à une période particulièrement troublée (crise de l'énergie, récession, désordre monétaire international...), le Gouvernement s'est efforcé de rendre l'élaboration du Plan 1976-1980 aussi conforme que possible à la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et à la procédure en deux étapes qu'elle prévoit.

Dès le début de 1974, les Options du Plan ont été examinées parallèlement par le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail, d'une part, et par les Conseils économiques régionaux, d'autre part, ceux-ci ayant été préalablement associés à la préparation des options régionales. Le Comité national d'Expansion économique en a ensuite délibéré.

Après discussion au Parlement, les Options proposées par le Gouvernement ont été approuvées comme « orientations générales du Plan » par la loi du 11 juin 1976.

Le Gouvernement a, à nouveau, saisi les Conseils économiques régionaux et le Comité national d'Expansion économique du projet de Plan proprement dit.

Conformément à la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, leurs avis sont transmis au Parlement en même temps que le projet de Plan.

2. Le Plan 1976-1980 repose en fait sur une stratégie simple mais essentielle qui vise à :

- assurer le retour durable au plein-emploi;
- maîtriser progressivement l'inflation;

Deux annexes (I et II) sont jointes au présent document. Elles sont éditées en français et en néerlandais séparément.

— de overgang bewerkstelligen naar een kwalitatiever, minder inflatoir en meer arbeidsplaatsenscheppend groei-model.

Overeenkomstig de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie heeft die strategie tegelijk een globale, sectorale en regionale dimensie. Zij sluit tevens aan bij het 4^e Programma op middellange termijn van de Europese Gemeenschappen dat binnenkort door de Raad van Ministers zal worden goedgekeurd.

3. In een zo onrustige en onstabiele periode, in een open en gedecentraliseerde economie als de onze, is het een illusie en zou het van een misplaatst « rigorisme » getuigen de activiteiten van de Overheid, van de ondernemingen en van de overige economische agentia in detail te willen bepalen voor een periode van 5 jaar.

Daarentegen is het meer dan ooit nodig het land een samenhangend referentiekader voor te houden dat in de twee essentiële hoofdstukken van het Plan in hoge mate operationeel is: het bindend programma van de overheidsinvesteringen en de contractuele planning.

Daarom ook krijgt het programma van de overheidsinvesteringen, overeenkomstig de door het Parlement goedgekeurde Beleidskeuzen, een bijzondere betekenis in het Plan 1976-1980.

Bovendien wijst het Plan tevens de bevoorrechte domeinen aan van de contractuele planning, zowel uit sectoraal als regionaal oogpunt.

Overeenkomstig de conclusies van de Driepartijen-vergadering over de volledige tewerkstelling zal een Comité voor contractuele planning worden opgericht dat ermee zal worden belast de inspanningen ter zake te preciseren en systematischer aan te pakken.

4. De uitvoering van en de controle op het Plan zullen op verschillende niveaus worden versterkt.

In de eerste plaats, om aan het economische budget, jaarlijkse schijf van het Plan, zijn volle betekenis te geven, heeft de Regering besloten de timing, de inhoud en de raadplegingsprocedure, waaraan het onderworpen is, te herzien en tevens voor een grotere eenheid bij het opmaken ervan te zorgen.

Voorts zal de noodzakelijke band tussen het Plan en de begroting, die de jongste jaren reeds werd versterkt, nog toenemen dank zij enerzijds de « Cel voor overheidsinvesteringen » en anderzijds de « Commissie voor coördinatie en oriëntatie van de overheidsopdrachten ».

Tenslotte zal het Comité voor contractuele planning, waarvan hierboven sprake, de contractuele verrichtingen aanduiden die de sectorale en regionale prioriteiten van het Plan in werkelijkheid moeten omzetten.

5. Hoewel nog niet goedgekeurd, hebben de werkzaamheden ter voorbereiding van het Plan 1976-1980 reeds een invloed gehad op de begrotingen voor 1976 en 1977, meer bepaald op het stuk van de overheidsinvesteringen.

Evenwel kan niet worden ontkend, dat de voorbereiding van het Plan te lijden heeft gehad van de logge procedures en de vertragingen die inherent waren aan de raadplegingen waaraan het diende te worden onderworpen. Zij moeten dan ook verlicht en versneld worden. De Regering heeft zich daartoe verbonden in haar Regeringsverklaring en de Driepartijen-vergadering over de volledige tewerkstelling houdt zich trouwens met dit vraagstuk bezig.

Aan de andere kant heeft die procedure de niet geringe verdienste gehad eerst rond de Beleidskeuzen van het Plan

— gérer la transition vers un modèle de croissance plus qualitatif, moins inflationniste et davantage pourvoyeur d'emplois.

Conformément à la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, cette stratégie a une dimension à la fois globale, sectorielle et régionale. Elle s'insère elle-même dans le 4^e Programme à moyen terme des Communautés européennes qui sera approuvé prochainement par le Conseil des Ministres.

3. Dans une période aussi troublée et mouvante, dans une économie ouverte et décentralisée comme la nôtre, vouloir définir dans le détail, pour une période de 5 ans, les activités des pouvoirs publics, des entreprises et des autres agents économiques est illusoire et procède de la fausse rigueur.

En revanche, il est plus que jamais nécessaire d'offrir au pays un cadre de référence cohérent particulièrement opérationnel dans les deux volets essentiels du Plan: le programme impératif des pouvoirs publics et la planification contractuelle.

C'est ainsi que conformément aux options adoptées par le Parlement, le programme impératif des investissements publics prend un relief particulier dans le Plan 1976-1980.

Par ailleurs, celui-ci définit, dès à présent, les domaines privilégiés de la planification contractuelle, à la fois du point de vue sectoriel et régional.

Conformément aux conclusions de la Conférence tripartite sur le plein-emploi, il sera mis sur pied un Comité de planification contractuelle chargé de préciser et de systématiser les efforts dans ce domaine.

4. L'exécution et le contrôle du Plan seront renforcés à différents niveaux.

En premier lieu, pour donner tout son sens au budget économique, tranche annuelle du Plan, le Gouvernement a décidé de revoir son timing, son contenu, la procédure de consultation à laquelle il est soumis, ainsi que de renforcer son unité de confection.

Par ailleurs, la liaison essentielle entre le Plan et le budget, qui s'est déjà renforcée au cours des dernières années, le sera à nouveau à travers la « Cellule des investissements publics », d'une part, et de la « Commission d'orientation et de coordination des marchés publics », d'autre part.

Enfin, le Comité de planification contractuelle, dont il a été question ci-dessus, précisera au fur et à mesure les opérations contractuelles qui doivent traduire dans la réalité les priorités sectorielles et régionales du Plan.

5. Bien que le Plan 1976-1980 ne soit pas encore approuvé, son élaboration a déjà influencé la préparation des budgets pour 1976 en 1977, spécialement dans le domaine des investissements publics.

Mais il reste vrai que l'élaboration du Plan n'a pas échappé aux lenteurs et aux retards inhérents aux multiples consultations auxquelles elle est soumise. La procédure devra donc être allégée et accélérée à l'avenir. Le Gouvernement s'y est engagé dans sa déclaration d'investiture et la Conférence tripartite sur le plein-emploi s'est d'ailleurs saisie de ce problème.

Cette procédure a toutefois eu le mérite considérable de réunir autour des Options du Plan d'abord, et ensuite du

en daarna rond het Plan zelf een indrukwekkende lijst van opmerkingen en bezinningen bijeen te brengen uitgaande van de verschillende sociale en economische kringen, zowel op regionaal en sectoraal als op nationaal vlak.

Op basis van dit ruim overleg legt de Regering nu vandaag het Plan aan uw beraadslagingen voor.

De Eerste Minister,

L. TINDEMANS.

De Minister van Economische Zaken,

F. HERMAN.

Plan lui-même, un ensemble impressionnant d'observations et de réflexions émanant des différents milieux économiques et sociaux, tant au niveau régional et sectoriel que national.

C'est sur la base de cette large concertation que le Gouvernement soumet aujourd'hui le Plan à vos délibérations.

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Affaires économiques,

F. HERMAN.

WETSONTWERP

BOUDEWIJN, KONING DER BELGEN,

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen, ONZE GROET.

Gelet op de wetten op de Raad van State, gecoördineerd bij Koninklijk besluit van 12 januari 1973, inzonderheid op artikel 3, eerste lid;

Gelet op de dringende noodzakelijkheid;

Op de voordracht van Onze Eerste Minister en van Onze Minister van Economische Zaken,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ :

Onze Eerste Minister en Onze Minister van Economische Zaken worden gelast in Onze naam, bij de Wetgevende Kamers, het wetsontwerp in te dienen, waarvan de tekst volgt :

Enig artikel.

Het Plan 1976-1980 zoals voorgelegd aan de Wetgevende Kamers, wordt goedgekeurd als kader voor het financieel, sociaal en economisch beleid van de Regering.

Het programma van de overheidsinvesteringen is bindend voor de Overheid. Het vindt jaarlijks zijn uitdrukking in de begrotingen.

De contracten bepaald in Titel I van de wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie dienen bij te dragen tot de verwezenlijking van de in het Plan vastgelegde sectorale, technologische en regionale doelstellingen.

Gegeven te Brussel, 6 december 1976.

BOUDEWIJN.

VAN KONINGSWEGE :

De Eerste Minister,

L. TINDEMANS.

De Minister van Economische Zaken,

F. HERMAN.

PROJET DE LOI

BAUDOUIN, ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 12 janvier 1973, notamment l'article 3, alinéa 1^{er};

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre et de Notre Ministre des Affaires économiques,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre et Notre Ministre des Affaires économiques sont chargés de présenter en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Le Plan 1976-1980, tel qu'il a été soumis aux Chambres législatives, est approuvé comme cadre de la politique économique, sociale et financière du Gouvernement.

Le programme des investissements publics est impératif pour les pouvoirs publics. Il se traduit annuellement dans les budgets.

Les contrats prévus au Titre I de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique devront concourir à la réalisation des objectifs sectoriels, technologiques et régionaux prévus par le Plan.

Donné à Bruxelles, le 6 décembre 1976.

BAUDOUIN.

PAR LE ROI :

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Affaires économiques,

F. HERMAN.

1

1031 (1976 - 1977) — N° 1 (Bijlage I)

**Kamer
van Volksvertegenwoordigers**

ZITTING 1976-1977.

7 DECEMBER 1976.

WETSONTWERP
betreffende
de goedkeuring van het Plan 1976-1980.

1031 (1976 - 1977) — N° 1 (Annexe I)

**Chambre
des Représentants**

SESSION 1976-1977.

7 DÉCEMBRE 1976.

PROJET DE LOI
portant
approbation du Plan 1976-1980.

ANNEXE I⁽¹⁾

(Titres I et II)

⁽¹⁾ De Nederlandse tekst van de bijlage werd afzonderlijk gedrukt.

⁽¹⁾ Le texte néerlandais de l'annexe est imprimé séparément.

ERRATUM

TITRE I - LES GRANDS AXES DU PLAN 1976-1980

Tableau de la page 65

Le point 4.i. Cours d'eau (au lieu de 45.800)	42.500
--	--------

Il est ajouté un point

4.m. Ports et maîtrise d'eau dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin maritime	3.300
--	-------

+

+ +

TITRE II - LES POLITIQUES SPECIFIQUES

Chapitre II - La fonction éducative

Page 23 - point III. a)

- alinéa 3 : insérer "et l'enseignement préscolaire"
après "les jardins d'enfants"
- alinéa 4 : remplacer "rattacher" par "coordonner"
- alinéa 4 : supprimer "à l'enseignement préscolaire".

Page 27 - point V.

- alinéa 5 : formuler la dernière phrase comme suit :
"Ce système sera concrétisé par une loi. Cette loi en confiera
la mise en oeuvre dans les entreprises à l'O.N.Em. et précisera
que sa mise en oeuvre dans les écoles doit se faire en étroite
concertation entre les pouvoirs organisateurs des institutions
d'enseignement et l'O.N.Em. qui recevront une subvention à cet
effet".
-

TITRE I

LES GRANDS AXES DU

PLAN 1976-1980

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
TITRE I - LES GRANDS AXES DU PLAN 1976-1980	
Préambule	1
Chapitre I - Les grands objectifs du Plan	5
1. Les aspirations majeures	7
2. Les projections et la problématique à moyen terme	7
3. Le 4e programme à moyen terme des Communautés européennes	9
4. Les orientations quantitatives	10
Chapitre II - Une politique globale de l'emploi et du meilleur emploi	13
Section I - Nouvelle croissance et plein-emploi	15
A. Le redéploiement de l'industrie	16
B. Une politique dynamique des P.M.E.	31
C. Le redéploiement de la force de travail	31
D. La création directe d'emplois	32
E. La décentralisation et la déconcentration administrative	32
Section II - Une politique active de la main-d'oeuvre	33
Section III - Une politique du meilleur emploi	36
Chapitre III - La maîtrise progressive de l'inflation	39
Chapitre IV - Un nouveau modèle de croissance	47
A. Un aménagement plus humain de la vie quotidienne et de la vie au travail	49
B. Protéger l'environnement et lutter contre les nuisances	54
C. Lutter contre les inégalités	55
D. Démocratisation de la vie économique	58

+
+ +

Deux problèmes majeurs :	60
. Un nouveau modèle de consommation	60
. La réorientation des dépenses publiques	62
Une dimension essentielle : Les priorités budgétaires	64

+

+ +

Annexe : Perspectives économiques à moyen terme.

PREAMBULE

1. Malgré les difficultés et les retards inhérents à une période particulièrement troublée (crise de l'énergie, récession, désordre monétaire international, ...) le gouvernement s'est efforcé de rendre l'élaboration du Plan 1976-1980 aussi conforme que possible à la loi du 15.7.1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et à la procédure en deux étapes qu'elle prévoit.

Les Options du Plan ont été examinées parallèlement par le Conseil Central de l'Economie et le Conseil national du Travail, d'une part, et par les Conseils Economiques Régionaux d'autre part, ceux-ci ayant été préalablement associés à la préparation des options régionales. Le Comité National de l'Expansion Economique en a ensuite délibéré.

Après discussion au Parlement, les Options proposées par le gouvernement ont été approuvées comme "orientations générales du Plan" par la loi du 11 juin 1976.

Le gouvernement a à nouveau saisi les C.E.R. et le C.N.E.E. du projet de Plan. Les C.E.R. ont émis leur avis; le C.N.E.E. en a délibéré en sa séance du 10.11.1976.

2. Portée du Plan

L'A.R. du 24 mai 1971 pris en exécution de la loi du 15 juillet 1970 précise en son article 2 que "Le projet de Plan vise à assurer, tant au niveau national qu'au niveau régional, l'expansion économique, la sécurité d'existence, le progrès social, l'équitable répartition des fruits de la croissance et l'épanouissement culturel des citoyens. La nature ainsi que les taux de croissance nationales et régionales y seront précisés, ainsi que les objectifs de la politique économique, sociale et financière à moyen terme, notamment en matière d'investissements, de développement industriel, d'épargne, d'emploi (quantitatif et qualitatif), de prix, de sécurité d'existence, d'infrastructure, de logements, d'aménagement du territoire, de transports, d'énergie, d'équipements sociaux et socio-culturels, d'éducation et de loisirs." Le Plan 1976-1980 est conforme à ces dispositions et ses différents chapitres développent les points rappelés ci-dessus.

Il faut toutefois être conscient du fait que dans une période aussi troublée et mouvante, dans une économie ouverte et décentralisée comme la nôtre, vouloir définir dans le détail, pour une période de 5 ans, les activités des pouvoirs publics, des entreprises et des autres agents économiques est illusoire et procède de la fausse rigueur.

En revanche, il est plus que jamais nécessaire d'offrir un cadre de référence - défini politiquement par eux - à la politique des pouvoirs publics. Dans l'état actuel de la planification belge, ce cadre doit largement contribuer à la cohérence des comportements des principaux agents.

Ce cadre de référence doit être particulièrement opérationnel dans ses volets essentiels : le programme impératif des investissements publics et la planification contractuelle.

C'est ainsi que, conformément aux options adoptées par le Parlement, le programme impératif des investissements publics - tel qu'il est défini concrètement dans le Plan (1) - prévoit à la fois :

- une enveloppe globale de 850 milliards basée sur un taux de progression annuel moyen de 15 % par rapport à 1975.
Ce taux a été calculé sur base de la règle adoptée au niveau des Options, selon laquelle le taux d'augmentation annuel moyen des investissements publics serait égal à celui du PNB, à prix constants, augmenté de 50 % avec une garantie minimum de 5 % (à quoi il faut bien entendu ajouter la hausse des prix);
- une répartition par grandes fonctions conforme aux objectifs majeurs du Plan;
- quelques programmes majeurs détaillés (voir Titres III et IV);
- pour les autres rubriques, des programmes plus globaux, conservant ainsi au Plan, dans son exécution, une marge de manoeuvre dont le contenu sera précisé d'année en année dans les budgets (2).

Par ailleurs, le Plan définit les domaines privilégiés de la planification contractuelle, à la fois du point de vue sectoriel et régional. Conformément aux conclusions de la conférence tripartite sur le plein-emploi, il sera mis sur pied un Comité de planification contractuelle, chargé de mieux coordonner et systématiser les efforts dans ce domaine, notamment à partir des projets d'investissements recensés par le Bureau du Plan, dans le cadre de l'association des holdings à la planification.

3. Exécution et contrôle du Plan

L'exécution et le contrôle du Plan doivent être renforcés à différents niveaux.

-
- (1) Cette définition est utilisée couramment dans les budgets, mais ne peut être comparée qu'avec beaucoup de prudence avec les séries correspondantes de la comptabilité nationale.
 - (2) Ce qui est conforme à l'article 7 de la loi du 15 juillet 1970 qui stipule que le Plan est impératif pour les pouvoirs publics; il se traduit annuellement dans les budgets.

3.1. Budget économique

Dans le cadre de la Conférence tripartite sur le plein-emploi, pour donner tout son sens au budget économique, "tranche annuelle du Plan", le Gouvernement a précisé

- . son timing,
- . les responsabilités techniques et politiques de son élaboration,
- . son contenu et la procédure de consultation.

C'est sur base de ces règles nouvelles que sera élaboré le budget économique pour 1978.

3.2. Liaison Plan-budget

- . Durant les dernières années, la liaison Plan-budget a été progressivement renforcée. C'est ainsi que, dans les 3 dernières versions de l' "Exposé général du budget", les gouvernements ont pris l'habitude de justifier leur programme d'investissements publics pour l'année en cours par référence au Plan.

L'élaboration des propositions budgétaires pour 1977 (dépenses de capital) s'est faite directement dans le cadre du programme des investissements publics repris dans le Plan 1976-1980.

Des "enveloppes" par département ou par région et des "chiffres pilotes" par rubrique ou par fonction ont été calculés sur base du rythme annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif global du Plan 1976-1980, compte tenu du programme 1976.

. Cellule des investissements publics

Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble sur le déroulement des investissements publics et de ses répercussions générales sur l'économie, il a été créé une Cellule des investissements publics. La Cellule comprend un certain nombre de fonctionnaires spécialistes des différents départements concernés; elle est animée par le Bureau du Plan.

Le rôle principal de cette Cellule est d'analyser la répercussion des investissements publics sur l'emploi et le niveau des prix, ainsi que la surveillance du calendrier de l'exécution des programmes.

La présentation des divers budgets d'investissements publics sera clarifiée de manière à pouvoir identifier régionalement tous les engagements et assurer ainsi un suivi plus précis.

. Orientation et coordination des marchés publics

La nouvelle loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés de travaux, fournitures et services, doit, tout en permettant de mieux contrôler la manière dont sont passées les commandes de l'Etat, rendre possible une politique plus dynamique des commandes, notamment grâce à une modernisation de leurs modes de passation.

C'est dans ce cadre que la Commission d'orientation et de coordination des marchés publics, mise en place il y a peu par le gouvernement, doit promouvoir l'orientation économique des marchés publics. Son intervention est précisée dans les chapitres qui suivent.

- 3.3. Le Comité de planification contractuelle, dont question plus avant, précisera au fur et à mesure, notamment à travers les budgets économiques, les opérations contractuelles qui doivent traduire dans la réalité les priorités proposées dans les volets sectoriels et régionaux du Plan.

Par ailleurs, la Conférence tripartite sur l'emploi s'est saisie des problèmes généraux posés par la procédure d'élaboration et d'exécution du Plan. Les observations et suggestions émises par les différents Conseils à ce sujet seront soigneusement examinées dans ce cadre.

CHAPITRE I

LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN

1. Les aspirations majeures

Les Options du Plan, telles qu'elles ont été approuvées par les Chambres (1), s'articulent autour de quelques aspirations majeures :

- plein-emploi et meilleur emploi,
- qualité de vie,
- répartition plus équitable des revenus,
- solidarité avec les plus défavorisés,
- participation équitable de toutes les régions au progrès économique et social, grâce à une régionalisation efficace.

Ces aspirations restent à la base du Plan lui-même, car l'évolution récente ne peut que leur donner une actualité nouvelle.

Compte tenu du risque de chômage élevé, la lutte pour le plein-emploi et le meilleur emploi reste l'objectif numéro un.

L'amélioration de la qualité de la vie doit aller de pair avec l'effort de sobriété demandé à tous les citoyens, tandis qu'une réduction des inégalités est sans doute la condition préalable d'une réelle solidarité entre interlocuteurs sociaux.

La solidarité avec les plus défavorisés et le Tiers monde, victimes tant de l'inflation que du ralentissement économique, est plus impérieuse que jamais.

Enfin, le maintien d'importantes disparités régionales souligne la nécessité impérieuse d'assurer un meilleur équilibre dans le développement économique et social des régions en modulant en conséquence l'effort public d'incitation et d'initiative.

Ces objectifs sont d'ailleurs intimement liés entre eux. Par exemple, le plein-emploi dépend étroitement d'une expansion plus équilibrée des régions. Une répartition plus équitable des revenus peut contribuer puissamment à la lutte contre l'inflation, etc.

2. Les projections et la problématique à moyen terme

2.1. La projection macroéconomique qui a servi de base à la préparation du Plan 1976-1980 est basée sur 2 types d'éléments :

(1) Loi du 11 juin 1976 portant approbation des Options du Plan 1976-1980.

- a. un ensemble d'hypothèses extérieures à la décision des pouvoirs publics. Il s'agit essentiellement des hypothèses relatives
- au contexte économique international (volume et prix du commerce mondial, etc...);
 - aux domaines qui relèvent de la libre négociation entre interlocuteurs sociaux (ex. durée du travail, niveau des hausses salariales, etc...);
 - aux agents économiques privés dont les comportements en matière de consommation et d'épargne, d'investissements, de migration, de taux d'activité, etc..., seraient régis par les mêmes motivations que dans le passé.

Les hypothèses adoptées pour le volume du commerce mondial sont, pour un pays comme le nôtre, d'une importance particulière. Prenant en compte les incertitudes considérables qui subsistent à cet égard, le Plan a été construit sur base d'une hypothèse prudente d'accroissement annuel moyen de 7 % en volume, ce qui est en retrait et par rapport aux périodes quinquennales précédentes et par rapport à l'hypothèse, plus optimiste adoptée à la fois par l'O.C.D.E. pour son scénario 1980 et par la C.E.E. pour son 4ème programme de politique économique à moyen terme.

- b. Les politiques et les programmes proposés dans le Plan, dans la mesure où ils ont pu être précisés dès à présent et où ils peuvent être pris en compte par le modèle RENA à l'aide duquel le Bureau du Plan a établi cette projection.

En effet, malgré son degré relativement élevé de détail, le modèle RENA conserve toujours un caractère global et peut donc difficilement prendre en compte les actions sectorielles (1) ou les politiques spécifiques et qualitatives proposées tant au niveau régional que national.

Une prudence particulière s'impose dans l'appréciation des résultats régionaux de la prévision, compte tenu notamment du retard et de la fragilité des statistiques régionales et du fait que RENA est sans doute un des premiers modèles opérationnels à tenter l'intégration des aspects nationaux et régionaux.

- 2.2. Cette projection de l'économie belge (dont les résultats détaillés sont publiés à l'Annexe) n'en revêt pas moins une importance certaine pour identifier les principaux problèmes et risques de la

(1) La construction d'une projection input-output détaillée, qui prend comme point de départ les grands agrégats prévus par RENA, a toutefois montré la vraisemblance sectorielle de la projection globale illustrant le Plan et enlève beaucoup de pertinence aux critiques axées sur la non-désagrégation sectorielle de RENA.

période 1976-1980. Ceux-ci se situent essentiellement au niveau :

- de l'emploi,
- des prix,
- des finances publiques,
- des équilibres régionaux.

a. Croissance et emploi

La croissance du P.N.B. se situerait légèrement au-dessus de 4 %. Tout en restant satisfaisant, le taux est inférieur à la tendance des années 1970, compte tenu notamment du recul général des investissements de 1974 à 1976.

La projection fait apparaître par ailleurs une tendance préoccupante à la persistance du chômage structurel. Malgré une augmentation de l'emploi intérieur de quelque 227.000 unités, le nombre de chômeurs complets s'élèverait encore à quelque 116.000 unités en 1980 (soit 3,9 % de la population active en 1980). Ce chiffre, dont l'importance pourrait d'ailleurs être sous-estimée, ne serait atteint qu'au prix d'importantes migrations alternantes vers Bruxelles. D'autre part, selon la projection, la résorption du chômage serait plus rapide en Flandre qu'en Wallonie.

- b. Si la hausse des prix se ralentit par rapport aux dernières années, elle serait encore de 7,5 % au cours de la période.

Ceci est d'autant plus préoccupant que toute accélération accidentelle ou conjoncturelle de l'inflation la porterait immédiatement à des niveaux insupportables et déclencherait des politiques de freinage de la demande qui risqueraient de précipiter à nouveau le pays dans la récession.

- c. Malgré une augmentation du prélèvement fiscal et parafiscal qui, à législation constante, passerait à quelque 45 % du P.N.B. en 1980, la situation des finances publiques resterait tendue.

L'évolution de la sécurité sociale qui, jusqu'ici, avait traditionnellement enregistré un boni, serait particulièrement préoccupante, ce qui a d'ailleurs amené le gouvernement à réexaminer les Options proposées dans ce domaine.

3. Le 4ème programme à moyen terme des Communautés européennes

Dans le cadre de ce projet, la Communauté retient comme orientation

pour la période 1976-1980, un taux de croissance annuel moyen du P.I.B. en volume de 4,5 à 5 %. La Belgique devrait, pour sa part, réaliser une expansion comprise entre 4,5 et 5 % (1).

Une orientation ambitieuse pour la réduction du chômage implique à la fois la réalisation d'une croissance soutenue et la mise en oeuvre d'une politique spécifique de l'emploi. La reprise cyclique doit permettre de résorber rapidement le chômage conjoncturel. La promotion des investissements, leur orientation plus sélective vers les régions de sous-emploi élevé et la politique spécifique de l'emploi doivent mener à la réduction de certaines autres catégories importantes de chômage.

L'objectif d'emploi pour la Communauté doit être d'obtenir le plus rapidement possible une situation dans laquelle toute personne capable et désireuse d'exercer un emploi doit pouvoir en trouver un, au besoin grâce à une formation complémentaire, et d'éviter ainsi à tous un chômage prolongé ou répétitif.

Le taux d'inflation dans les Etats membres de la Communauté devrait être amené progressivement à un taux compatible avec une stabilité durable, et devrait être de l'ordre de 4 à 5 % d'ici 1980 au plus tard.

En 1980, la Communauté devrait enregistrer un solde extérieur positif de l'ordre de 0,5 % à 1 % du P.N.B.

4. Les orientations quantitatives

Face aux problèmes soulignés par les projections du Plan 1976-1980 et compte tenu des orientations retenues au niveau de la C.E.E., le Plan 1976-1980 doit s'assigner des objectifs équilibrés et ambitieux, spécialement en ce qui concerne le retour durable au plein-emploi et la maîtrise progressive de l'inflation.

- . Dans le domaine de l'emploi, le Plan entend donner la priorité absolue à la lutte contre le chômage, pour le réduire autant que possible dans chacune des régions et des sous-régions. Par ailleurs, il propose des actions visant à

- réduire les navettes pénibles;

(1) L'écart avec le taux de 4,2 % figurant dans les "Perspectives économiques à moyen terme" annexées au Titre I, tient essentiellement au fait que la Communauté retient comme perspective d'évolution du volume du commerce mondial une hypothèse de 8,5 %, tandis que le Bureau du Plan adopte une hypothèse plus prudente de 7 %.

- combattre le sous-emploi féminin, préjudiciable tant sur le plan socio-culturel qu'économique.

Les objectifs d'emploi des plans régionaux ont été établis par rapport à une population active évoluant comme suit (population active résidente, en 1.000 unités) :

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Bruxelles	460,9	457,0	472,5	488,8	469,4	434,8
Flandre	2.018,9	2.020,2	2.102,7	2.190,6	2.287,0	2.420,2
Wallonie	1.199,6	1.166,4	1.189,6	1.217,0	1.254,7	1.312,9
Royaume	3.679,4	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9

Les plans régionaux s'assignent pour les prochaines années la création de 213.000 emplois pour la Flandre et de 122.000 emplois pour la Wallonie, par rapport à 1975.

Pour Bruxelles, l'objectif est d'augmenter l'offre de main-d'oeuvre de 20.000 unités supplémentaires, grâce à une politique dynamique de l'habitat et de la rénovation urbaine, et de limiter ainsi le déficit de main-d'oeuvre.

- . Dans le domaine des prix, la combinaison d'une bonne politique de régulation de la demande, de dosage de la politique monétaire et d'équilibre des finances publiques, une action progressive sur les causes plus structurelles de l'inflation doivent permettre de nous rapprocher progressivement de l'objectif que s'assigne la Communauté européenne dans le cadre de son 4ème programme à moyen terme.

Ces orientations sont ambitieuses; elles doivent s'insérer dans une stratégie d'ensemble et être soutenues par des politiques globales et spécifiques. Elles devront être réexaminées annuellement et éventuellement mises à jour dans le cadre des budgets économiques.

Ces politiques sont synthétisées dans les Chapitres suivants, qui traitent successivement

- d'une politique globale de l'emploi et du meilleur-emploi (Chapitre II);
- de la maîtrise progressive de l'inflation (Chapitre III);
- d'un nouveau modèle de croissance (Chapitre IV).

Elles ont une dimension régionale importante. En effet, le projet de Plan vise "à assurer, tant au niveau national qu'au niveau régional, l'expansion économique, la sécurité d'existence, le progrès social,

l'équitable répartition des fruits de la croissance et l'épanouissement culturel des citoyens" (1).

Dans de nombreux domaines, les propositions ont été élaborées au niveau des sections régionales du Bureau du Plan, en collaboration avec les Conseils économiques régionaux. Il en va spécialement ainsi pour le programme impératif des investissements publics.

Par ailleurs, de nombreux volets d'une politique globale de l'emploi et du meilleur-emploi et d'un nouveau modèle de croissance relèvent désormais, totalement ou partiellement, de la compétence des régions, en vertu de la loi du 1er août 1974 et de ses arrêtés d'exécution.

Il s'agit notamment

- dans la politique de redéploiement industriel, de la détermination de secteurs prioritaires, des directives d'application des lois et règlements relatifs à l'expansion économique régionale, des zonings industriels, de l'assainissement des secteurs industriels, etc...;
- dans les politiques spécifiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics, etc...;
- dans la mise en place progressive d'un nouveau modèle de croissance, du logement, de l'aménagement du territoire, de la rénovation urbaine et de la lutte contre les nuisances, des institutions de soins, des forêts, etc...

Enfin, il n'est pas jusqu'à la lutte contre l'inflation qui n'aie nécessairement une dimension régionale. En effet, une approche structurelle de l'inflation passe aussi par une expansion plus équilibrée des régions.

En effet, les écarts régionaux contribuent à l'inflation, notamment :

- par les tensions découlant de la tendance à la parité des revenus entre régions comme entre secteurs;
- par le fait que les mesures classiques de réglage de la demande pouvant difficilement être modulées régionalement et ayant pourtant des effets plus sévères pour les régions les plus défavorisées, ne peuvent donc être mises en oeuvre avec toute la vigueur nécessaire.

(1) Article 2 de l'arrêté royal du 24 mai 1971 portant statut du Bureau du Plan et en déterminant l'organisation et les modalités de fonctionnement.

CHAPITRE II

UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EMPLOI

ET DU MEILLEUR-EMPLOI

5. Deux faits majeurs commandent de reconsidérer, de manière assez radicale, les politiques menées au cours des dernières années dans les domaines de l'emploi et du travail.

D'une part, les prévisions les plus communément admises, en Belgique comme dans les pays de la Communauté, indiquent que le sous-emploi constitue un risque très sérieux et que chercher par des politiques globales sans sélectivité à résoudre les problèmes d'emploi par une croissance forcée ne ferait guère que relancer les poussées inflationnistes et ne résorberait le chômage que de façon très marginale.

D'autre part, la fin des années 60 a été marquée par l'apparition de nouvelles revendications dans le monde du travail, même si cette évolution est encore diffuse. Qui pourrait, en effet, contester l'existence d'un malaise qui se traduit par l'augmentation de l'absentéisme, du turn over, des rebuts dans la production, mais aussi par des conflits de plus en plus nombreux et portant sur les conditions de travail et les rapports de production. On peut penser qu'il sera de moins en moins opérant de répondre à ce malaise par des hausses de salaires qui, bien qu'onéreuses sur le plan de l'inflation, n'apportent qu'une réponse insuffisante aux revendications qualitatives du monde du travail.

6. Pour répondre à ce double défi, une action doit être entreprise autour de deux thèmes essentiels :

- imaginer et mettre en oeuvre un type de croissance qui favorise la réalisation du plein-emploi, lequel doit rester, dans les faits, un des objectifs majeurs de la politique économique. Car, quelle que soit la valeur des systèmes d'indemnisation du chômage, celui-ci demeure un fléau social par les inégalités qu'il renforce et les détresses psychologiques qu'il suscite, et un fléau économique par le gaspillage des ressources humaines et matérielles qu'il entraîne ;
- dégager les orientations principales d'une politique tendant à faire du travail un moyen d'épanouissement pour le plus grand nombre et non plus simplement un moyen de gagner sa vie.

Il y a, en effet, convergence entre l'objectif de retour au plein-emploi et une politique du meilleur emploi visant à améliorer les conditions d'emploi et de travail, à revaloriser le travail manuel, à élever les qualifications et à adapter les systèmes de formation.

SECTION I - NOUVELLE CROISSANCE ET PLEIN-EMPLOI

7. Dans le contexte de la nouvelle croissance dont le contenu sera précisé ultérieurement, il se créera, bien entendu, des emplois nouveaux, même si le taux d'expansion est moins élevé que celui enregistré dans le passé.

En effet, si l'on assiste à une décélération de l'emploi dans certains secteurs affectés à la fois par la reconversion du type de croissance et les contraintes de la nouvelle division internationale du travail, une compensation au moins partielle sera trouvée dans l'essor d'autres secteurs, que ce soit par exemple les activités de réparation et d'entretien, les services aux personnes ou encore les activités correspondant aux grands objectifs du Plan : développement des transports en commun, protection de l'environnement, développement parallèle des équipements sanitaires et du home-care, etc.

Mais le retour durable au plein-emploi implique des actions énergiques dans plusieurs directions.

A. Le redéploiement de l'industrie

8. L'industrie belge devra s'adapter progressivement à un contexte économique profondément modifié, notamment sur le plan mondial :

- augmentation rapide du coût de certains facteurs traditionnels de production (énergie, matières premières, capitaux empruntés, main-d'oeuvre) ;
- industrialisation des pays en voie de développement et modification des échanges mondiaux qui résulte de nouvelles spécialisations ;
- développement des besoins collectifs, etc.

Aussi convient-il de définir attentivement les conditions à moyen et à long terme de l'adaptation de nos structures industrielles à ce contexte modifié. Plusieurs études dans ce sens sont en cours, à l'initiative d'instances régionales, nationales et internationales.

Dès à présent toutefois, se dégagent certaines orientations suffisamment précises dont le Plan 1976-1980 doit dégager les voies et moyens.

Les orientations

9. La politique de redéploiement industriel aura trois objectifs majeurs :

- permettre le "décollage" de certains projets intersectoriels correspondant aux grands objectifs du Plan ;
- appuyer le développement de certains secteurs privilégiés par les nouvelles conditions du développement, à haute intensité d'emploi et à haute valeur ajoutée par personne occupée : essentiellement quelques sous-secteurs des fabrications métalliques et de la chimie ;
- promouvoir les restructurations indispensables dans les autres secteurs.

Cette politique doit avoir une dimension :

- régionale, conformément à l'arrêté royal du 10 mars 1975 déterminant parmi les attributions du Ministère des Affaires économiques, les matières où une politique économique différenciée se justifie :
- nationale, sinon européenne, compte tenu notamment des nouveaux impératifs de la division internationale du travail.

10. Les projets intersectoriels

Dans le droit fil des grands objectifs du Plan 1976-1980, il conviendra d'appuyer les projets intersectoriels correspondant aux grandes mutations de notre société : développement du transport en commun, amélioration des conditions de travail, politique de santé, amélioration des logements et rénovation urbaine, préservation de l'environnement, lutte contre les nuisances, économie d'énergie et de matières premières, technologie de l'éducation, etc.

Ces projets doivent faire l'objet d'une approche intégrée, dans laquelle l'aide à la recherche scientifique revêt une importance majeure. La part des aides IRSIA et prototypes qui, de 1970 à 1974, a été orientée vers de tels projets intersectoriels, est modeste : elle ne dépasse pas 12 % du total. L'objectif du Plan 1976-1980 est de la porter à 30 % du total.

11. Les priorités sectorielles

Des priorités retenues par les régions (1) et des impératifs du nouveau contexte économique, convergent quelques axes essentiels.

a) Industrie des fabrications métalliques

Comme par le passé, la construction mécanique et la construction électrique et électronique justifient des actions volontaires de type prioritaire. En outre, des possibilités intéressantes devraient être saisies en construction métallique lourde et en matériel roulant.

- La construction mécanique qui, à quelques exceptions près, comporte généralement des entreprises moyennes, reste insuffisamment développée en Belgique. La gamme de production est extrêmement diversifiée et laisse le champ libre à de nouvelles implantations sur le territoire national. Cependant, la croissance du secteur est largement

(1) Pour la Flandre, voir Titre III, p. B.70 et 73.
 Pour la Wallonie, voir Titre III, p. C.32 et C.37 et 38.
 Pour Bruxelles, voir Titre III, p. A.12.

conditionnée par la recherche. Aussi, l'aide "prototype" trouvera-t-elle ici une application privilégiée, principalement dans les domaines de l'antipollution, du recyclage, du rendement énergétique des moteurs, de l'automatisation des processus industriels.

En matière d'exportation, il importe que le secteur renforce sa position, notamment sur les marchés des pays en voie de développement, où l'on peut s'attendre à une forte demande d'usines de transformation des matières premières et de produits de base. A cet effet, les différents types d'aide doivent être utilisés au maximum. Par ailleurs, devant la nécessité croissante de réaliser des ensembles "clé sur porte" et d'exporter du "know how", les liens avec l'ingénierie doivent être renforcés.

- Le secteur des équipements électriques pourra bénéficier pour une bonne part des investissements considérables que l'industrie électrique consacrera à l'achat de centrales nucléaires et donc d'équipement de production d'électricité.
- La télécommunication constitue une des activités où une politique rationnelle des commandes publiques devrait être à la base du progrès de la technologie nationale et de son adaptation à un marché qui se fera de plus en plus large et varié. Le secteur occupera, dès lors, une place importante dans les activités de la Commission de coordination et d'orientation des marchés publics, qui vient d'être créée.
- Dans le domaine de l'électricité médicale, il existe des créneaux de fabrication qui peuvent être exploités par des entreprises de petite et moyenne dimension. Il s'agit d'un secteur "mobile" à grande valeur technologique demandant un personnel hautement qualifié. L'effort consenti par les pouvoirs publics en vue du développement de la fonction hospitalière, les recherches effectuées par les universités dans le domaine de la médecine et de la santé publique doivent être mis à profit pour développer une spécialisation en Belgique.
- En ce qui concerne la régulation et la mesure électrique et électronique, un vaste marché reste encore à couvrir, en raison notamment des efforts qui seront fournis en vue d'économiser l'énergie et les matières premières (chauffage, régulation du transport, etc.), d'une part, et de lutter contre les nuisances, d'autre part (mesure de la pollution, automatisation de tâches répétitives et insalubres, etc.). L'aide à la R-D et la politique des commandes publiques constituent les leviers majeurs.
- La construction métallique lourde doit pouvoir répondre à la demande potentielle considérable qui se fait jour plus particulièrement dans les domaines de l'exploitation des ressources naturelles en mer et des centrales nucléaires.

- Pour l'industrie du matériel roulant, qui a perdu beaucoup de son importance relative en Belgique, l'option prise par les pouvoirs publics en faveur du transport en commun offre une opportunité importante à saisir. Le développement du secteur via des commandes homogènes d'envergure doit permettre à plus long terme d'aboutir à la production de systèmes de transport urbain entièrement automatisés.

b) Industrie chimique

La combinaison des facteurs recherche et main-d'oeuvre conduit à retenir l'industrie photographique, l'industrie pharmaceutique et la chimie fine comme des activités prioritaires dans le cadre du Plan. Pour les trois sous-secteurs, l'instrument privilégié est la politique de recherche.

- Pour l'industrie photographique, le but essentiel consiste à assurer le développement futur de l'entreprise belge de dimension internationale.

Des recherches originales et approfondies sont actuellement en cours et concernent des procédés révolutionnaires. Par ailleurs, certaines méthodes de récupération de matières premières (argent et polyester) sont également mises au point aujourd'hui. Le sous-secteur dispose également de très grandes réserves de "know how" qui pourraient être appliquées dans d'autres secteurs, plus particulièrement dans des activités hautement technologiques telles que l'industrie pharmaceutique, la pétrochimie et le secteur nucléaire. Ceci requiert une collaboration entre plusieurs entreprises, ce qui pourrait éventuellement justifier une initiative des pouvoirs publics.

- L'expansion de l'industrie pharmaceutique doit être favorisée par priorité par le développement d'entreprises ayant une division de recherche dans le pays, tout en tenant compte des liens étrangers des entreprises existantes et de la contribution qui peut être apportée éventuellement par des centres universitaires. Il convient d'explorer également la possibilité de création d'une division pharmaceutique dans les entreprises chimiques qui, à l'heure actuelle, sont déjà fortement orientées vers la chimie fine.

Dans le cadre de l'aide à la recherche, et plus particulièrement à la recherche belge, l'industrie pharmaceutique pourrait, en collaboration avec les centres et entreprises nucléaires, étudier des possibilités d'application des déchets radioactifs, notamment dans la radiothérapie, la désinfection, la stérilisation de produits alimentaires, etc. En outre, conjointement avec l'industrie des fabrications métalliques, l'industrie pharmaceutique peut contribuer au développement d'appareils médicaux.

- La chimie fine comprend une série de produits basés sur la recherche tels que les floculants, les matières filtrantes, les polymères de haute performance, les échangeurs d'ions, les catalyseurs, etc. Leur développement doit contribuer à donner une structure plus équilibrée à l'industrie chimique, qui reste, à l'heure actuelle, trop axée sur les produits de masse.

Un certain nombre de produits de la chimie fine ont un rôle à jouer dans la mise au point d'installations d'épuration et de méthodes de récupération. Le patrimoine technologique peut être mieux revalorisé par une coordination du know how belge relatif aux divers aspects de ce problème. Dans le secteur de la chimie, on trouve des connaissances partielles respectivement dans la chimie de base et la pétrochimie, dans l'industrie pharmaceutique et l'industrie photographique. Toutefois, pour l'organisation de systèmes complets, une collaboration avec d'autres secteurs d'activité, entre autres l'industrie des fabrications métalliques, le génie civil, etc. est indispensable.

+
+ +

Les priorités qui viennent d'être ainsi synthétisées tiennent compte des propositions des régions, qui revêtent toutefois d'importantes nuances selon les cas.

Le Plan pour Bruxelles-Capitale met l'accent sur :

- l'électronique et la fine mécanique ;
- la production de matériel off-shore, antipollution, d'informatique ;
- la chimie fine y compris l'industrie pharmaceutique ;
- la production, la recherche et le développement en matière de métaux rares, d'optique, de matériel médical.

Pour réaliser le plein-emploi, le Plan pour la Flandre se donne comme objectif général de stimuler les secteurs de croissance et d'empêcher une dégradation trop brusque de l'emploi dans les secteurs classiques (c'est-à-dire le textile).

Les secteurs de croissance sont essentiellement certains secteurs des fabrications métalliques et de la chimie :

- électricité médicale et notamment appareils de régulation et de mesure électrique et électronique, télécommunications, équipements électriques, constructions mécaniques, matériel agricole, équipements spécifiques et installations industrielles complètes ;
- l'industrie photographique, l'industrie pharmaceutique et la chimie fine.

Le Plan pour la Wallonie propose de retenir, parmi les critères spécifiques d'aide sélective aux investissements, les investissements se réalisant dans les secteurs suivants :

- 1) Nucléaire et matériel destiné à l'équipement du nucléaire ;
- 2) Production d'énergie et recherche appliquée dans ce domaine ;
- 3) Aéronautique ;
- 4) Informatique (c'est-à-dire production industrielle des appareils et non équipement en informatique des autres industries) ;
- 5) Télécommunications ;
- 6) Matériel de lutte contre la pollution.

Par ailleurs, dans le cadre de la définition de ses objectifs sectoriels, il retient parmi les branches intéressantes de l'industrie des fabrication métalliques :

- la fabrication des machines-outils, l'automatisation des processus industriels, la transformation des matières plastiques, les machines agricoles, la fabrication de machines, d'appareils, de systèmes et accessoires électriques, le logement industrialisé, les équipements sociaux collectifs, les matériels de dépollution, la construction nucléaire, la construction d'usines clé sur porte.

Dans l'industrie chimique, il y aurait lieu de promouvoir des actions dans certains domaines tels que les produits photosensibles, les résines et matières composites à base de fibres, les matières plastiques, les éléments purs spéciaux, les médicaments.

12. Les réorientations

Le redéploiement de notre industrie doit également promouvoir les mutations structurelles que doivent opérer d'autres secteurs, qu'il s'agisse de

- secteurs très capitalistiques et fortement concentrés (exemple sidérurgie) ;
- secteurs où se posent des problèmes de restructurations d'entreprises et/ou d'activités (ex. papier et industries alimentaires) ;
- secteurs qui ont connu, au cours des dernières années, une croissance rapide, mais où les entreprises auront des seuils à franchir dans les domaines de l'organisation et de la dimension (ex. meubles en bois et transformation des matières plastiques) ;
- secteurs durement confrontés avec des problèmes résultant de l'industrialisation des pays en voie de développement et des pays producteurs de matières premières (ex. textile, engrais, non-ferreux).

Le Secrétariat à la concertation sectorielle et les Secrétariats d'Etat à l'Economie régionale doivent, dans ces différents cas, organiser les mutations indispensables.

Ces mutations seront, elles aussi, modulées selon les régions.

13. La politique de l'énergie constitue, bien sûr, un élément essentiel du redéploiement de notre industrie.

Certaines options fondamentales de la politique énergétique à l'horizon 1985, voire 1990, sont proposées dans la présente Section, ainsi qu'au Chapitre III du Titre II, B.

Elles conservent toutefois un caractère exploratoire aussi longtemps qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Comité national de l'Energie, au même titre que les autres documents remis par le Gouvernement à ce Comité (Rapport de la Commission d'Evaluation en matière d'énergie nucléaire, Document de travail et de réflexion relatif aux principales données de la politique énergétique belge 1977-1985-1987 du Ministère des Affaires économiques...).

a) Les contraintes de la coopération internationale

La hausse exceptionnellement forte du prix du pétrole brut, suivie par un sérieux relèvement du prix de la plupart des autres énergies, ont contraint tous les pays à repenser leur politique énergétique dans le cadre d'une collaboration internationale plus étroite.

La Communauté européenne a adopté, en décembre 1974, les axes d'une "nouvelle stratégie de politique énergétique". L'objectif global d'économie a été fixé à 15 % pour 1985 et la dépendance de la C.E.E. vis-à-vis de l'énergie importée devrait être réduite de 63 % en 1973 à 50 % et même, si possible, à 40 % en 1985. Des objectifs quantitatifs précis ont été assignés pour les différentes énergies. Ainsi, en 1985, la part des produits pétroliers devrait tomber de 64 % (selon les prévisions faites avant la crise pétrolière) à 41 %, si possible. La production de gaz naturel et les importations devraient être poussées au maximum, tandis que la part du charbon devrait être stabilisée à 17 %. Enfin et surtout, la politique arrêtée par le Conseil met l'accent sur le développement rapide de la production d'électricité d'origine nucléaire qui devrait représenter 50 % de la production d'électricité en 1985, soit 16 % des besoins totaux en énergie primaire.

Ces objectifs, fort ambitieux au départ, devront sans doute être revus dans une perspective plus réaliste. Ils donnent toutefois un ordre de

grandeur des nouvelles orientations à donner à la politique énergétique au niveau de la C.E.E.

Par ailleurs, l'Agence internationale de l'Energie a élaboré un programme de coopération à moyen et à long terme sur l'énergie et des programmes de R-D relatifs aux énergies nouvelles et aux économies d'énergie. Une mesure très importante est évidemment l'adoption d'un prix plancher ou "prix de sauvegarde minimal" (PSM) frappant le pétrole importé par les pays participants, afin de protéger les investissements faits par les pays membres dans l'ensemble des sources classiques d'énergie de substitution.

b) Objectifs et lignes de force de la politique énergétique nationale

A l'intérieur de la marge de manoeuvre qui vient d'être précisée, les grands objectifs classiques, comme la nécessité d'assurer au pays un approvisionnement sûr et au meilleur prix en énergies qui conviennent le mieux pour satisfaire les différents besoins des consommateurs, restent toujours valables.

Toutefois, dans le cadre actuel, ils doivent être précisés :

- 1) modérer la croissance de la consommation globale d'énergie en la ramenant à un maximum de 4 % par an (contre 5,5 % de 1960 à 1973) et réorienter certaines consommations, notamment dans le cadre de la politique de redéploiement industriel, dont il vient d'être question;
- 2) réduire la dépendance à l'égard du pétrole, principale source d'incertitudes pour l'avenir ; sa part dans le bilan d'énergie primaire devrait tomber de 58,5 % en 1973 à un peu moins de 50 % en 1985 (voir les trois hypothèses pour 1985 au tableau de la p. 25). La réalisation de cet objectif devra toutefois prendre en compte le fait que le secteur pétrolier risque ainsi de se trouver confronté à une surcapacité de production importante (fin 1975, la capacité de raffinage dans notre pays était de 46 millions de tonnes) et à la nécessité de réorienter la gamme de ses activités ;
- 3) diminuer la dépendance globale vis-à-vis des énergies importées : de près de 90 % en 1974 à moins de 80 % en 1985 ;
- 4) maintenir un noyau de production charbonnière d'au moins 7 millions de tonnes, en Campine ;
- 5) diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie en élargissant la gamme des énergies ainsi que les pays de provenance. En particulier, augmenter au maximum nos importations nettes de gaz naturel : 120.000 Tcal en 1980 (objectif assuré) et, pour 1985, un objectif ambitieux mais non irréaliste de 165.000 Tcal et un objectif alternatif, pratiquement certain, de 140.000 Tcal ;

- 6) poursuivre un développement équilibré des centrales nucléaires et des centrales classiques. Si, dans une hypothèse de croissance de la consommation d'électricité inférieure à celle du passé et de maintien d'un parc de production classique de quelque 10.000 MW, des raisons économiques (prix de revient du kWh, estimé en 1985 de 20 à 30 % inférieur à celui du kWh produit par une centrale de fuel), de diversification et d'équilibre financier extérieur et d'augmentation de la sécurité d'approvisionnement du pays semblent plaider pour la mise en service de nouvelles centrales nucléaires (de 1.000 et 1.300 MW) durant la période 1981-1985, toute décision à cet égard ne pourra intervenir qu'après examen de l'ensemble des recommandations formulées par la Commission des Sages dans le cadre de la politique énergétique globale et après le débat public promis par le Gouvernement;
- 7) dans le cadre notamment du programme national de recherche en énergie adopté par le Gouvernement, mettre en oeuvre les programmes de R-D pour promouvoir les économies d'énergie et accélérer la mise au point de certaines formes d'énergie nouvelles et collaborer activement aux programmes de R-D internationaux (C.E.E., A.I.E.), au moins dans les domaines qui peuvent intéresser la Belgique;
- 8) conformément aux Options du Plan 1976-1980, organiser un contrôle généralisé du secteur de l'énergie. Un premier pas dans cette direction a été fait avec la création du Comité national de l'Énergie.

Compte tenu de ce qui précède, le tableau ci-après présente un bilan d'énergie primaire pour 1980 et 1985 (avec trois alternatives pour cette dernière année). Ce bilan est basé sur plusieurs hypothèses très aléatoires à divers égards :

- mise en service de trois ou de quatre centrales nucléaires entre 1981 et 1985;
- possibilité de porter les importations de gaz naturel aux niveaux proposés pour 1985;
- évolution incertaine des prix du pétrole brut et du gaz naturel importés, etc.

En conséquence, les propositions présentées n'ont qu'un caractère strictement exploratoire.

Evolution de la consommation apparente brute d'énergie primaire

Sources d'énergie	1970		1973		1974		1975 (2)		1980		1985					
	10 ³ Tep(1)	%	10 ³ Tep	%	10 ³ Tep	%	10 ³ Tep	%	10 ⁶ Tep	%	Hypoth. 1 (3)		Hypoth. 2 (4)		Hypoth. 3 (5)	
												10 ⁶ Tep	%	10 ⁶ Tep	%	10 ⁶ Tep
Combustibles solides	13.248	32,2	11.590	24,7	12.493	27,2	9.300	21,9	11,9	21,3	11,6	17,1	11,6	16,6	11,6	16,6
Combustibles liquides	23.869	58,1	27.443	58,5	24.145	52,6	22.700	53,4	26,8	47,9	28,1	41,3	32,0	45,7	34,5	49,3
Gaz naturel	3.815	9,3	7.979	17,-	9.301	20,2	9.127	21,5	12,-	21,4	16,5	24,3	16,5	23,6	14,-	20,0
Electricité primaire	161	0,4	119	-0,2	11	0,02	1.376	3,2	5,3	9,4	11,8	17,3	9,9	14,1	9,9	14,1
TOTAL DE L'ENERGIE PRIMAIRE	41.093	100	46.893	100	45.950	100	42.503	100	56,-	100	68,-	100	70,-	100	70,-	100

(1) Tonnes d'équivalent pétrole

(2) Chiffres provisoires.

(3) Hypothèse 1 : - il est supposé que les importations nettes de gaz naturel pourraient atteindre 165.000 Tcal en 1985;
 - 8.127 MW nucléaire, c.-à-d. la situation de 1980 (3.527 MW) + 2 Centrales de 1000 MW et 2 Centrales de 1300 MW (à 6.500 h/an).

(4) Hypothèse 2 : - importations nettes de GN : 165.000 Tcal;
 - 6.827 MW nucléaire, c.-à-d. la situation de 1980 (3.527 MW) + 2 Centrales de 1000 MW et 1 Centrale de 1300 MW (à 6.500 h/an).

(5) Hypothèse 3 : - importations nettes de GN : 140.000 Tcal;
 - 6.827 MW nucléaire (cfr Hypoth. 2).

Dans les hypothèses 2 et 3, deux Mtep supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'alimentation en combustibles des centrales thermiques classiques.

Les moyens d'une politique de redéploiement industriel

14. La relance de l'initiative privée nationale est d'autant plus nécessaire que le ralentissement des investissements étrangers se poursuivra vraisemblablement au cours des prochaines années.

Elle devra s'appuyer principalement sur

- l'aide sélective aux investissements tant immatériels que matériels;
- l'aide à la recherche technologique appliquée;
- les commandes publiques;
- la politique d'aide aux exportations.

Ces instruments privilégiés de la politique industrielle doivent être globalisés pour appuyer des opérations contractuelles à négocier d'abord avec les principaux holdings du pays.

15. L'aide aux investissements

Dans le cadre du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale elle peut être évaluée à quelque 55 milliards pour l'ensemble de la période, dont 42 milliards sous forme de crédits régionaux. Elle devra aller par priorité aux zones défavorisées à fixer dans le cadre de la loi du 30 décembre 1970. Conformément aux travaux de la Conférence tripartite sur l'emploi, les C.E.R. sont invités à donner leur avis sur les critères d'octroi des aides, dans le cadre de l'arrêté royal du 10 mars 1975 déterminant, parmi les attributions du Ministère des Affaires économiques, les matières où une politique régionale différenciée se justifie.

La loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique est en cours de révision, afin d'encourager davantage les investissements immatériels et la gestion de l'entreprise.

16. L'aide à la recherche technologique appliquée doit être orientée davantage vers les projets intersectoriels et les priorités sectorielles synthétisées ci-dessus. Cette réorientation suppose un effort important des Pouvoirs publics dans plusieurs directions :

- porter progressivement de 15 % à 30 % en 1980 la part des subventions IRSIA et des avances prototypes consacrée aux projets intersectoriels;
- augmenter substantiellement le nombre de projets de recherche découlant de l'initiative des départements ministériels (6,2 % du total de la recherche scientifique en 1974);
- mettre l'accent sur la mise au point de produits et équipements nouveaux dans le cadre des commandes publiques. A cette fin, la formule des contrats de recherche-fourniture, prévue par l'arrêté royal n° 87 du 11 novembre 1967 et par la loi du 30 décembre 1970, devra être mise rapidement en application à partir d'un recensement systématique des besoins technologiques des Pouvoirs publics.

17. Les commandes publiques découlant du programme d'investissements publics prévu par le Plan constituent une masse de quelque 1.000 milliards et, dès lors, un levier essentiel d'une politique de redéploiement industriel. La nouvelle loi relative aux marchés de travaux, fournitures et services doit, grâce à une modernisation des modes de passation des marchés, rendre possible une politique dynamique de commandes publiques tout en permettant de mieux contrôler la manière dont elles sont passées.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place une "Commission d'orientation et de coordination des marchés publics", dont la mission est de :

- réunir les données nécessaires sur les commandes de l'Etat potentiellement importantes ;
- assurer l'information vis-à-vis du secteur privé ;
- établir une programmation des marchés. Cette programmation vise notamment à rationaliser les commandes et à les répartir adéquatement dans le temps ;
- assurer la coordination nécessaire entre les Départements et regrouper éventuellement les commandes, afin d'obtenir des prix plus avantageux et plus concurrentiels au niveau national et international, et de promouvoir le développement de nouvelles techniques et de stimuler les fabrications nouvelles.

Sur proposition de cette Commission, le Gouvernement a décidé la mise en place d'une statistique opérationnelle des marchés publics dès 1977.

Par ailleurs, il a arrêté une procédure visant à assurer une programmation annuelle systématique des commandes selon leur montant, le mode de passation envisagé, la ventilation sectorielle, les caractéristiques technologiques, etc.

Dans le cadre de ces programmes, la C.O.C. se penchera par priorité sur les secteurs suivants :

- transports en commun ;
- télécommunications ;
- produits à technologie avancée destinés à la défense ;
- certains équipements sociaux ;
- équipements anti-pollution ;
- constructions préfabriquées.

18. Si l'on veut effectivement tirer parti des possibilités offertes par l'économie belge par la nouvelle division internationale du travail et favoriser ainsi l'emploi dans notre pays, il convient de porter une attention particulière à la promotion des exportations, surtout lorsqu'il

s'agit de domaines faisant appel à une haute technologie ou contribuant au développement d'activités de service et de "know how".

Il convient donc

- de renforcer l'effort financier dans ce sens ;
- de coordonner les efforts dans tous les domaines concernés (expansion, prospection, financement, assistance technique, Ducroire, accords commerciaux et tarifs douaniers) ;
- d'organiser les modalités d'une aide sélective à l'investissement à l'étranger, lorsque celui-ci est devenu une condition pour continuer à exporter.

En effet, l'exportation de biens d'équipement, de "know how" et surtout d'usines et d'autres installations productives est de plus en plus complexe en raison, notamment, d'exigences nouvelles des acheteurs du Tiers Monde et de certains pays de l'Europe de l'Est.

Ces nouvelles formes d'opérations engendrent toutefois, à leur tour, des modes de financement nouveaux impliquant une association durable des parties et des intérêts en présence. Ces modes de financement comprennent des crédits d'investissement à long terme et/ou des apports de capital-risque (joint-ventures).

C'est pourquoi l'aide sélective aux investissements à l'étranger devient de plus en plus nécessaire pour la sauvegarde et le développement de l'emploi dans les pays industrialisés. Pour des entreprises de moindre dimension, toutefois, ces opérations comportent des charges, des difficultés et des risques qu'elles ne peuvent assumer seules. Il est donc indispensable que l'investissement à l'étranger soit, dans ces cas, encouragé et soutenu par les Pouvoirs publics.

19. Pour la réalisation des objectifs principaux du redéploiement industriel, les moyens privilégiés d'intervention des Pouvoirs publics doivent être globalisés dans le cadre de la planification contractuelle.

En principe, toute entreprise qui bénéficie de l'aide de l'Etat tombe sous le régime de la planification contractuelle, c'est-à-dire que l'aide fait l'objet d'un contrat entre les Pouvoirs publics et une entreprise déterminée.

Sont concernées principalement :

- les aides attribuées en vertu des lois d'expansion économique ;
- les aides à la recherche ;
- les exonérations fiscales ;

- les aides à l'exportation ;
- les prises de participations publiques ;
- et, le cas échéant, les commandes publiques.

Le contrat définit les engagements pris par les bénéficiaires des aides, spécialement en ce qui concerne l'emploi, sa qualité, son volume et sa localisation.

Afin de mieux coordonner et de systématiser les efforts de planification contractuelle, spécialement pour la mise en oeuvre des contrats spéciaux prévus par la loi du 30 décembre 1970, il sera mis sur pied un Comité de Planification contractuelle. Ce Comité, situé dans le prolongement du Bureau du Plan, et travaillant en étroite liaison avec le Secrétariat à la concertation sectorielle, sera composé des représentants des principaux Départements intéressés et animé par le Ministère des Affaires économiques.

Les interlocuteurs sociaux seront associés à l'élaboration et au contrôle de la programmation contractuelle, et ce à plusieurs niveaux :

- le Comité national de l'expansion économique, pour la définition des objectifs généraux du Plan et leur traduction annuelle dans le budget économique ;
- les Conseils professionnels (ou les Commissions ad hoc du Conseil Central de l'Economie) et les Conseils économiques régionaux, pour les objectifs sectoriels et régionaux plus précis, ainsi que pour la définition des critères visant à garantir l'absence de discriminations entre ces entreprises ;
- les Conseils d'entreprises, pour une stricte application de la Convention n° 9, de l'arrêté royal sur les informations économiques et financières à fournir aux Conseils d'entreprises, et de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique.

Les engagements contractés tant par les Pouvoirs publics que par les entreprises doivent être exécutés de bonne foi par les uns et par les autres. Il leur appartiendra de convenir, de commun accord, des événements imprévisibles et des cas de force majeure qui justifieraient une non-exécution des contrats et en dehors desquels l'application de sanctions serait automatique.

20. La planification contractuelle suppose à sa base une bonne information des Pouvoirs publics, notamment sur les projets d'investissements des entreprises. C'est la raison pour laquelle l'obligation de communiquer au Bureau du Plan les projets d'investissements et tous les renseignements nécessaires pour les apprécier correctement est étendue désormais, non seulement aux sociétés à portefeuille, à leurs filiales et sous-filiales,

mais également aux sociétés à caractère principalement industriel et aux filiales belges de sociétés étrangères.

C'est à partir de cette information que l'on pourra examiner cas par cas comment les holdings pourraient être associés plus étroitement à la réalisation des investissements des entreprises dans lesquelles ils détiennent une participation significative.

Par anticipation sur la loi associant les holdings à la planification, le Gouvernement a chargé le Bureau du Plan de rechercher rapidement des informations sur les projets d'investissements pour 1976 et 1977. Les résultats de cette enquête seront exploités dans le cadre du budget économique pour 1977 que le Gouvernement s'est engagé à soumettre au C.N.E.E. pour fin octobre.

Parallèlement, les Pouvoirs publics doivent centraliser et systématiser toutes les informations disponibles dans le cadre des dossiers d'aides aux entreprises.

Un projet dans ce sens est en cours d'élaboration dans le cadre du Centre de traitement de l'information du Ministère des Affaires économiques.

21. Initiative industrielle publique

L'initiative industrielle publique doit contribuer progressivement à la politique de redéploiement industriel. Dans cette perspective, une dotation globale de 1 milliard a été mise à la disposition des S.D.R. pour les rendre opérationnelles.

Par ailleurs, la S.N.I. est devenue effectivement holding public. Il a été procédé, en effet, à la modification de ses statuts et à l'adaptation du conseil d'administration. Il sera, de même, procédé prochainement au rachat des actions détenues par le secteur privé.

Dès à présent, elle met au point une procédure de promotion active des opportunités d'initiative économique, en veillant à éviter les surenchères, les chevauchements et les doubles emplois.

Grâce à la transformation de la S.N.I. en un véritable holding public fonctionnant en étroite collaboration avec les S.D.R., des initiatives industrielles publiques pourront être organisées par priorité dans les domaines suivants : transports publics, télécommunications, équipements antipollution, prospection et exploitation off shore et infrastructure maritime, destruction des déchets, stockage des produits énergétiques, certains sous-secteurs de la chimie, les "convenience foods", etc.

Pour atteindre les objectifs d'emploi proposés, ces initiatives devraient, dans une première phase de réalisation couvrant la période 1976-1980, créer globalement quelque 16.000 emplois additionnels à l'horizon 1980.

B. Une politique dynamique des P.M.E.

22. L'importance de l'emploi des P.M.E. et sa croissance (840.000 en 1965 ; 1.084.000 en 1973) justifie une politique spécifique, adaptée à leurs problèmes et dont les principaux volets sont les suivants :

- développement coordonné de l'accès à la profession, de la formation et du perfectionnement professionnels et de l'assistance technique ;
- accès plus aisé au capital à risques, moins coûteux au crédit ; liaison plus étroite des aides de l'Etat aux efforts de formation et de perfectionnement et à l'assistance technique ;
- diffusion de la technologie dans les P.M.E. via les centres de recherche en commun ; programme d'impulsion de la recherche dans les P.M.E., après étude pilote ;
- équipement de zones pour l'installation de P.M.E. ;
- organisation de la sous-traitance des commandes publiques ;
- promotion de groupements d'intérêt économique.

Le total des interventions budgétaires à l'appui de la politique des P.M.E. devrait passer ainsi à quelque 2,3 milliards en 1980.

C. Le redéploiement de la force de travail

Les menaces qui pèsent sur l'emploi ne peuvent justifier de s'engager systématiquement dans des politiques de réduction artificielle de l'offre de main-d'oeuvre. A moyen terme, il en résulterait une charge plus grande pour la communauté et une diminution du potentiel de croissance.

C'est la raison pour laquelle un abaissement non sélectif de la pension n'est pas opportun, tant pour des raisons sociales qu'économiques.

Mais le moment est cependant bien choisi pour réaliser certains progrès sociaux conduisant à une augmentation souhaitée du temps libre. C'est ainsi que la durée du travail pourrait être réduite à un rythme comparable à celui de la période 1961-1975, soit 1,1 % l'an.

Par ailleurs, le Plan prévoit

- d'augmenter la période consacrée à l'éducation tout en reconsidérant les liens entre formation et emploi (voir infra) ;

- d'introduire un système plus souple et plus flexible concernant l'âge de la retraite, spécialement pour les métiers lourds et insalubres et en aménageant la durée du travail hebdomadaire en fonction de l'âge des travailleurs ;
- de réduire et de partager équitablement le travail.

C'est également dans ce cadre général que la Conférence tripartite sur l'emploi a reconduit pour l'année 1977 le régime de prépension actuellement en vigueur et recommandé diverses mesures concrètes en ce qui concerne les heures supplémentaires, l'organisation du chômage partiel, le travail autorisé des pensionnés, la répression du travail noir et la limitation des cumuls.

D. La création directe d'emplois

Enfin, il convient d'envisager, dans le droit fil des nouvelles finalités du développement, la création directe d'emplois dans les secteurs qui ne nécessitent pas d'investissements préalables importants. Il s'agit de répondre aux besoins croissants d'une société dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'animation de la vie sociale, de l'aide concrète à tous ceux qui éprouvent des difficultés à se mouvoir dans une société massifiée et bureaucratisée (les personnes seules, celles qui souffrent d'un handicap). Il s'agit également de créer un environnement plus favorable (amélioration des conditions d'habitat, aménagements urbains...). Cet effort est concrétisé dans le Plan 1976-1980 par la volonté d'affecter 50 % au moins du total des investissements publics aux infrastructures à caractère principalement social et par les inflexions importantes qui apparaissent dans la répartition fonctionnelle des dépenses.

E. La décentralisation et la déconcentration administrative

L'article 7 de la loi du 1er août 1974 a chargé le Ministre des Affaires régionales de déposer chaque année, sur le bureau du Conseil régional, un rapport sur la création, la décentralisation et la déconcentration des services, organismes et institutions publics intéressant la région.

En exécution de cet article, l'arrêté royal du 18 juillet 1975 a créé un Comité ministériel pour la déconcentration des services publics et auprès des Ministres qui ont la réforme des institutions dans leurs attributions un "Bureau pour la déconcentration des services publics" dont la mission consiste à étudier les possibilités concrètes de la déconcentration géographique des services publics et à les soumettre au Conseil des Ministres.

Des inventaires détaillés sont en cours.

Un programme et un calendrier de réalisations seront mis au point à bref délai, contribuant ainsi à

- favoriser le meilleur emploi par la réduction des navettes ;
- donner aux régions un stimulant générateur d'emplois (rapprochant des niveaux de décision, installation des cadres, etc.).

SECTION II - UNE POLITIQUE ACTIVE DE LA MAIN-D'OEUVRE

23. De façon générale, les politiques de la main-d'oeuvre connaissent des difficultés croissantes depuis la fin des années 1960 : résistances grandissantes à la mobilité, extension d'un chômage structurel, difficultés accrues pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées. Il importe donc de reconsidérer les objectifs et les moyens de cette politique, notamment à partir des Comités sub-régionaux de l'emploi. Sinon, le désordre ira en s'accroissant sur le marché du travail ; la recherche d'un emploi, la mobilité et le travail lui-même seront découragés, les coûts s'accroîtront sans que les résultats sociaux soient à la dimension des efforts entrepris.
24. La réorientation de cette politique devra, à cet effet, s'engager dans deux voies parallèles ;
- a) Développer une politique active de promotion de l'emploi et du travail et notamment :
- dans le cadre de la régionalisation de la politique de l'emploi, revoir les objectifs et les moyens des services publics, de telle sorte qu'ils puissent accroître l'efficacité de leur action, spécialement en faveur des catégories de travailleurs qui éprouvent des difficultés particulières à entrer ou à se maintenir sur le marché du travail (jeunes, femmes, travailleurs âgés, travailleurs étrangers) ; dans le cadre de la Conférence tripartite sur l'emploi, le Comité de gestion de l'O.N.Em. a été invité à proposer une structure administrative tenant compte de la nécessaire séparation de ses activités chômage et politique de l'emploi. Les comités sub-régionaux de l'emploi seront davantage associés à une politique active de main-d'oeuvre sur le plan sub-régional et les moyens nécessaires seront mis à leur disposition pour accomplir leur mission ;
 - redonner un contenu positif à la mobilité volontaire en l'assortissant d'aides matérielles, de possibilités de promotion ou d'amélioration du contenu du travail. Sans négliger pour autant l'effort pour amener les emplois là où résident les travailleurs, dont l'attachement à leur région ou à leur communauté de vie est un élément à prendre en considération dans l'optique d'un développement plus qualitatif ;

- reconsidérer les liens entre formation et emploi, en tenant compte de l'apport de chacune de ces politiques à l'autre. La politique de l'éducation peut favoriser la réalisation des objectifs d'une politique du travail, en améliorant la formation de base, en donnant aux jeunes le goût et les possibilités de l'autoformation et de l'auto-évaluation, en élargissant la contribution de la formation permanente. A l'inverse, la politique du travail peut aider la politique de formation, en permettant des expériences d'enseignement alterné et en facilitant la transition entre l'école et la vie professionnelle, ce qui permettrait de lutter contre l'inégalité des chances.

b) maintenir une hiérarchie suffisante entre le salaire et les revenus de remplacement, afin de ne pas décourager le travail effectif. Aussi, le salaire doit rester supérieur au revenu octroyé au travailleur qui fait un effort de formation et de reconversion, et sensiblement plus élevé que les allocations de chômage de longue durée.

25. Partant de la constatation du fait qu'une importante partie du chômage actuel se situe chez les jeunes, les femmes et les personnes âgées, des politiques spécifiques s'imposent à cet égard.

a) Politique active de l'emploi féminin

Les causes du chômage croissant et de longue durée des femmes doivent être combattues dans le cadre de la promotion du travail féminin, dont les axes sont les suivants :

- compte tenu de la faible mobilité de la main-d'oeuvre féminine, les politiques régionales réserveront un traitement privilégié aux investissements qui emploient beaucoup de main-d'oeuvre féminine, autant que possible spécialisée ou qualifiée, dans les régions où celle-ci est abondante et peu employée ;
- adaptation des horaires, des grilles de travail et du régime à temps partiel aux problèmes spécifiques de la main-d'oeuvre féminine ;
- révision profonde des programmes d'éducation et de formation professionnelles pour les jeunes ;
- mise en place de mécanismes d'aide à la réinsertion professionnelle des femmes ayant cessé de travailler et qui désirent recommencer une activité professionnelle ;
- création d'équipements collectifs (crèches, transport, gardes d'enfants...) susceptibles de permettre aux femmes de s'intégrer plus facilement dans la vie économique. Près de 20.000 lits de crèches seront créés durant la période considérée.

Compte tenu de la situation du chômage féminin, il s'impose spécialement :

- de décourager certaines pratiques d'embauche et de licenciement systématique selon l'âge ;
- de lutter contre les pratiques visant à considérer la main-d'oeuvre féminine comme un élément de régulation conjoncturelle.

Ces facteurs seront dorénavant pris systématiquement en compte dans les décisions d'octroi d'aides des pouvoirs publics.

b) Valorisation du travail avec l'âge et reclassement des chômeurs réputés difficiles à placer

- Fixation, dans les entreprises importantes et dans les services publics, de certains quotas d'emplois réservés aux travailleurs âgés.
- Examen systématique par les conseils d'entreprises des mesures qu'il conviendrait de prendre en ce qui concerne l'occupation de travailleurs au-delà d'un certain âge, selon les possibilités de la Convention collective de travail n° 9 du Conseil national du Travail.
- Intensification de l'aide octroyée aux entreprises en vue de favoriser le reclassement des catégories de chômeurs difficiles à placer. Ces mesures ne sont d'ailleurs pas contradictoires avec l'instauration des régimes de pré-pension et d'autres formes d'assouplissement des conditions d'octroi des pensions.

c) Meilleure formation et emploi des jeunes

Il convient de rechercher une meilleure adaptation de l'enseignement à la formation professionnelle, par exemple par la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et même partielle de 16 à 18 ans, allant de pair avec une réforme fondamentale du contenu et de la méthodologie de la formation axée à la fois sur la formation professionnelle et une formation générale appropriée.

Cette réforme doit conduire à une revalorisation de l'enseignement professionnel et technique et du travail manuel dans la société.

Dans le domaine de la formation professionnelle, une attention particulière sera portée à l'enseignement professionnel pour jeunes filles, de manière à leur rendre certaines professions accessibles au même titre que pour les jeunes gens.

Une meilleure adaptation des jeunes à leur milieu de travail devrait être recherchée dans l'organisation de stages soigneusement préparés et axés sur leur perfectionnement professionnel.

Une meilleure information et connaissance des possibilités d'avenir des diverses professions devrait pouvoir être donnée aux jeunes grâce à une collaboration permanente entre les institutions d'enseignement, les Pouvoirs publics et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs.

Par ailleurs, il convient d'utiliser les possibilités offertes par l'arrêté royal du 13 août 1975 et la loi de redressement (en ce qui concerne les stages) et par le système de pension anticipée pour promouvoir l'emploi des jeunes.

d) Amélioration de la formation des travailleurs et des mécanismes de placement

- Réexamen des buts et méthodes de l'enseignement professionnel pour jeunes, où le pourcentage d'échecs est anormalement élevé.
- Poursuite et extension des efforts organisés en matière de réadaptation et de mobilité professionnelles ainsi que leur adaptation qualitative aux besoins régionaux. Les objectifs proposés sont les suivants : 30.000 formations en 1976, 44.000 en 1980.

Sur l'ensemble de la période 1976-1980, le total des formations professionnelles ainsi assurées se présenteront comme suit :

Flandre	98.000
Wallonie	72.600
Bruxelles-capitale	10.000

- Dans le cadre de la réadaptation professionnelle et du reclassement social des handicapés, les subventions au Fonds national de reclassement social des handicapés seront sensiblement augmentées.
- Enfin, il importe à l'avenir de se préoccuper davantage de l'amélioration des mécanismes de placement des travailleurs ayant suivi avec succès les stages de formation professionnelle organisés par l'O.N.Em. Les efforts organisés des Comités sub-régionaux et des Commissions d'avis près les bureaux régionaux de l'O.N.Em. sont prépondérants.

SECTION III - UNE POLITIQUE DU MEILLEUR EMPLOI

Une politique du plein-emploi passe également par une politique du meilleur emploi.

En effet, pour réduire au minimum le chômage, les emplois créés doivent correspondre mieux que par le passé aux aspirations et aux capacités de

nos citoyens. Par ailleurs, la justification de cette politique réside dans la mise en place d'un nouveau modèle de croissance. Comment, en effet, envisager un renversement des conditions actuelles de la croissance sans un effort d'amélioration des conditions d'existence portant aussi bien sur le travail que sur la vie quotidienne, sans que la lutte contre les inégalités soit portée sur l'un comme sur l'autre terrain et sans que soient satisfaites les aspirations des travailleurs à un emploi plus épanouissant ?

C'est donc une politique d'ensemble du travail qui doit être mise en oeuvre sur plusieurs fronts :

- amélioration des conditions de travail ;
- réduction de l'écart entre le niveau d'aspiration des travailleurs et le contenu du travail offert ;
- élimination progressive des navettes socialement pénibles.

Par ailleurs, conformément à la déclaration gouvernementale, les "réformes nécessaires aux entreprises, et en particulier dans les sociétés, seront examinées afin d'aboutir à un pouvoir de décision plus démocratique et de réaliser les mesures d'harmonisation indispensables qui s'imposent dans le cadre du Marché commun".

Dans l'immédiat, conformément aux travaux de la Conférence tripartite sur l'emploi, un schéma type de bilan et de comptes de profits et pertes sera élaboré pour le 1er janvier 1977, dans le cadre de la loi sur les comptes annuels.

Par ailleurs, un projet de loi sur le révisorat s'inspirant de l'avis émis par le Conseil Central de l'Economie sera déposé incessamment.

a) Amélioration des conditions de travail

- Promotion des expériences relatives à l'enrichissement des tâches et d'une organisation du travail fondée sur l'autonomie responsable des individus ainsi que du travail de groupe.
- A partir de ces expériences, limitation progressive du travail à la chaîne et orientation de la politique d'investissements, de manière à éviter, sous réserve des contraintes technologiques et économiques, le travail en trois pauses et le travail en continu (modification de la conception des machines, encouragement aux entreprises désireuses d'assainir leurs équipements).
- Renforcement des moyens dont dispose l'Administration de l'hygiène du travail et de la médecine du travail.

- Promotion de la recherche dans le domaine de la médecine du travail et création d'un institut pour la promotion de l'humanisation du travail (par exemple par la transformation de l'O.B.A.P.).

Pour appuyer ces différentes interventions, un fonds spécial pour l'humanisation des conditions de travail sera constitué ; son alimentation devrait atteindre quelque 1.300 millions en 1980.

b) Réduction de l'écart entre le niveau d'aspiration des travailleurs et le contenu du travail offert

Il conviendra d'assurer une meilleure valorisation des qualifications professionnelles des travailleurs, dont le développement de l'enseignement à tous les niveaux a permis un relèvement constant. Leur sous-emploi constitue non seulement une perte globale pour la collectivité, mais encore une source importante de frustration sur le plan humain.

Les actions à mener se situent à plusieurs niveaux :

- amélioration des liens existant entre le système éducatif et l'emploi ; à cet égard, l'élargissement des comités sub-régionaux de l'emploi, en y associant les représentants des milieux de l'enseignement général, technique et professionnel, donnerait à ces comités un rôle régulateur important entre la vie économique et l'enseignement ;
- développement de l'orientation professionnelle et de l'information sur les professions ;
- encouragement de la mobilité volontaire des travailleurs par les formes diverses d'éducation permanente et en évitant l'extension de politique qui lie le travailleur à l'entreprise.

c) Réduction des navettes pénibles

L'objectif général proposé par les plans régionaux consistera en l'élimination progressive des navettes de plus de deux heures. Les moyens de réalisation de cet objectif sont précisés dans chaque plan régional, compte tenu des problèmes particuliers aux régions.

CHAPITRE III

LA MAITRISE PROGRESSIVE DE L'INFLATION

26. On l'a vu, un taux élevé d'inflation constitue un risque réel de la période 1976-1980.

Or, une hausse de prix durablement supérieure à celle de nos principaux partenaires compromettrait notre compétitivité, exercerait des effets pervers sur les comportements d'achats et d'investissement, ruinerait l'effort pour une réduction des inégalités.

Elle doit donc être combattue avec détermination et ténacité.

Le Plan propose comme objectif, dans le cadre du 4ème programme à moyen terme des Communautés européennes, de revenir en fin de période à un rythme de croissance des prix qui ne dépasse pas 5 % l'an.

27. L'inflation trouve souvent son origine dans nos structures et nos comportements. C'est d'abord à ce niveau qu'il faut la combattre.

En effet, les causes conjoncturelles et accidentelles qui ont accéléré l'inflation au cours des 3 dernières années se greffent sur une inflation structurelle qui prend racine dans les changements profonds intervenus sur le plan économique, social et politique au cours des 20 dernières années.

Cette inflation structurelle est inhérente

- à un nouveau type d'économie caractérisé par :

- . l'accroissement des rigidités (et donc des coûts), tant sur le marché de l'emploi que des capitaux;
 - . l'émergence des firmes leaders internationales. Celles-ci ont le pouvoir de fixer leurs prix à un niveau relativement élevé en fonction des prix des entreprises marginales (price umbrella) et de "transférer" leurs profits entre leurs filiales. D'autre part, la concurrence qu'elles se livrent entre elles s'exprime souvent par des différenciations et des sophistications artificielles de produits, qui débouchent sur des hausses de prix ou qui freinent des baisses rendues possibles par le progrès technique et les économies d'échelle réalisées par ces firmes;
- à un modèle de croissance qui, à côté d'aspects positifs indéniables, se traduit par une consommation inflationniste, des revendications qualitatives légitimes, mais insatisfaites et "compensées" par des hausses de salaires directes ou indirectes, par un changement important dans l'affectation du produit national et la structure des revenus, sans que soient acceptées les nécessaires contreparties de ces transformations ou opérés les arbitrages indispensables;

- à l'exacerbation des tensions sociales, aux tendances au corporatisme et à la faiblesse de l'arbitrage social.

28. Aussi, sans négliger la nécessité pour notre pays de contribuer à éliminer les effets perturbateurs du contexte international et de moduler correctement sa politique de réglage de la demande, de dosage de la politique monétaire et d'équilibre des finances publiques, convient-il de combattre résolument les causes structurelles de l'inflation. Cette action a une triple dimension :

- agir sur les structures de l'économie;
- élargir et restaurer une véritable concertation;
- concevoir et organiser un modèle de développement moins inflationniste.

29. L'action sur les structures de l'économie

29.1. Une politique active de la concurrence

La concurrence constitue un facteur déterminant de modération des hausses de prix. Elle devra donc être sensiblement renforcée au cours de la période 1976-1980. Cet objectif postule souvent une concertation et une action au niveau de la Communauté. Aussi, le 4ème programme à moyen terme des Communautés européennes propose des recommandations dans une triple direction :

- améliorer l'information et renforcer le contrôle sur les positions dominantes;
- promouvoir la création et le maintien de petites et moyennes entreprises rentables;
- de façon plus générale, combattre tous les avantages artificiels qui faussent la concurrence.

Au niveau belge, un projet de loi sur la concurrence a été soumis pour avis au C.C.E. Il réglemente les ententes, les positions dominantes et les concentrations en vue de rétablir les conditions d'une concurrence effective sur le marché. Il prévoit la création d'une administration et d'un conseil spécialisés en la matière.

29.2. Politique de la consommation

Comme il est exposé au Chapitre IV, la politique de la consommation prend une place importante dans l'élaboration d'un nouveau modèle de consommation. C'est également un élément important d'une approche structurelle de la politique anti-inflatoire.

Cette politique sera axée sur une meilleure information des consommateurs et une meilleure défense de leurs droits. A cet effet, deux projets de loi importants seront déposés incessamment.

Il s'agit du projet de loi concernant le crédit à la consommation et de la réforme de la loi sur les pratiques commerciales. Cette dernière prévoit une meilleure défense des droits du consommateur dans ses relations avec la production et la distribution, et d'autre part une meilleure information du consommateur par une obligation d'information objective et une réglementation plus stricte de la publicité.

29.3. Politique des prix

Une politique stricte doit être poursuivie en matière de prix.

Le système actuel du double délai, qui comporte la possibilité d'imposer un prix maximum individuel à ceux qui ne se conforment pas à l'avis du Ministre, donne satisfaction.

Toutefois, la politique des prix doit être appliquée de manière telle qu'elle garantisse aux firmes une rentabilité suffisante.

A l'avenir, l'action dans le cadre de la politique des prix devra être axée d'une part sur les marges de distribution, et d'autre part sur une réduction des dépenses promotionnelles. En outre, une action plus rigoureuse va être menée en matière de contrôle du respect des décisions, et une publicité plus grande sera faite aux sanctions éventuellement appliquées.

29.4. Par ailleurs, les situations et déséquilibres observés dans notre pays, dans certains domaines, justifient qu'une action particulière y soit menée.

- Il faut tout d'abord souligner le rôle important dans les phénomènes inflationnistes de la hausse des prix des terrains et de l'immobilier, alimentée par la croissance urbaine. Toute politique destinée à lutter contre ce phénomène (constitution de "réserves" de terrains, fixation directe ou indirecte du prix des terrains), contribuera beaucoup, bien entendu, à la lutte contre l'inflation.
- La vétusté de certains circuits de distribution est inflationniste. Si, à cet égard, une modernisation notable s'est effectuée au cours des dernières années (provoquant d'ailleurs des réactions de défense des petits commerçants et ces craintes pour le mode de vie), il n'en reste pas moins qu'un retard subsiste

par rapport à certains de nos partenaires, telle l'Allemagne.

Si le commerce intégré a augmenté sa part de vente (qui est passée de 13,7 % en 1964 à 17,4 % en 1974), c'est encore la Belgique qui a la plus faible densité de libre service après l'Italie. D'autre part, de la récente enquête du Comité belge de la Distribution sur les marges de distribution, il ne semble pas que les progrès observés dans les formes et les techniques de distribution se soient traduites par une diminution des marges.

La poursuite ordonnée et équilibrée du mouvement de modernisation apparaît donc indispensable.

- Enfin, une cause structurelle indéniable est l'inadaptation croissante de la structure par formation et qualification de la population active, aux besoins de l'économie. Cette inadaptation est liée au décalage existant entre la nature des tâches à accomplir, qui se sont insuffisamment modernisées, et les aspirations de la population en âge de travailler, dont le niveau d'instruction s'est notablement élevé.

La relative carence de l'enseignement spécialisé pour les tâches intermédiaires renforce cette inadaptation. Les pénuries durables qui, en conséquence, se manifestent sur certains marchés et pour certaines qualifications, engendrent des tensions inflationnistes. Le remède passe à court terme par le développement des actions de formation et de recyclage, qui ont été décrites ci-dessus, et à long terme par une réorientation, d'une part des tâches, et d'autre part du système éducatif, de façon à mieux adapter les sorties aux besoins de l'économie.

30. Elargir et restaurer une véritable concertation

Une politique structurelle de lutte contre l'inflation, tout autant que contre le sous-emploi structurel, implique une concertation étroite des interlocuteurs sociaux et politiques.

Il importe à la fois :

- de nouer un véritable débat entre le Gouvernement et les responsables du monde industriel, financier et syndical, pour aboutir à un nouveau contrat de solidarité économique et sociale, fondé notamment sur la nécessaire rentabilité (sociale et économique) de l'entreprise publique ou privée et sur la façon dont se partage le pouvoir en son sein, ainsi que le surplus créé.
- d'élargir le contenu de la négociation entre interlocuteurs sociaux,

afin de prendre en compte tous ses éléments quantitatifs (salaires et profits, mais aussi rentes, fiscalité, transferts collectifs) et qualitatifs (durée et conditions du travail, participation aux décisions au sein de l'entreprise, etc.).

Cet effort est largement conditionné par

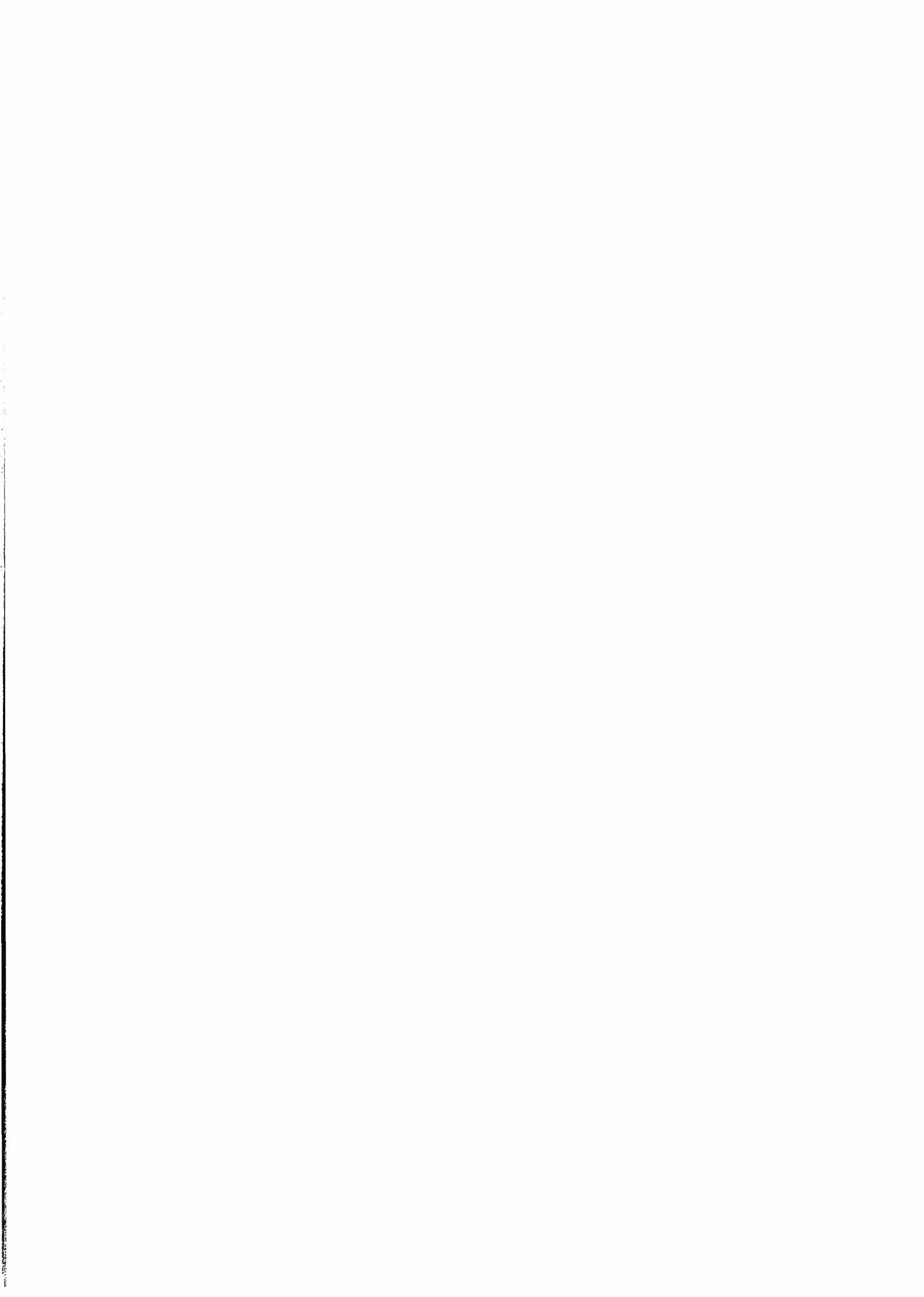
- une amélioration sensible de la statistique dans le domaine des revenus, de l'emploi, des équipements socio-culturels, etc.;
- la mise au point d'indicateurs sociaux dans le cadre du programme national de recherches en sciences sociales arrêté par le Gouvernement;
- la simplification du processus de concertation.

Car, aujourd'hui, les procédures de consultation et de concertation se multiplient, se chevauchent et s'épuisent.

31. Enfin, il est tout à fait essentiel de mettre en place progressivement un nouveau modèle de développement de la société, dont les grandes lignes seront décrites au Chapitre IV. Ce nouveau modèle doit, à son tour, permettre de lutter efficacement contre l'inflation, puisque son objectif est de réaliser une croissance moins anarchique et moins dévoreuse de ressources naturelles, de rétablir des règles valables pour l'arbitrage social et de réduire les tensions sociales en accordant une attention accrue aux facteurs qualitatifs qui conditionnent de plus en plus le bien-être.

CHAPITRE IV

UN NOUVEAU MODELE DE CROISSANCE



Ses finalités

32. Une action profonde et durable pour résoudre les problèmes lancinants de l'emploi et de l'inflation suppose une série de réformes structurelles qui débouchent en fait sur la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de croissance dont les finalités sont les suivantes :
- favoriser l'équilibre humain par une meilleure organisation de la vie quotidienne comme de la vie au travail ;
 - réduire les nuisances et les pollutions ;
 - lutter contre les inégalités ;
 - développer la participation et les pratiques démocratiques dans le milieu du travail comme dans l'ensemble de la vie économique et sociale.

Le Plan 1976-1980 doit

- préciser et concrétiser ces finalités, notamment à travers la définition de nouvelles priorités dans le programme impératif des investissements publics ainsi que dans les principales catégories de dépenses courantes.
- poser dans toute leur acuité les problèmes principaux que soulève la réorientation de notre développement. Deux d'entre eux paraissent mériter une attention particulière :
 - . la mise en place d'un modèle de consommation moins inflationniste ;
 - . la réorientation des dépenses publiques.

A. Un aménagement plus humain de la vie quotidienne et de la vie au travail

Dans ce domaine, l'effort doit porter principalement sur 4 points :

- l'aménagement du territoire ;
- le logement ;
- la politique du travail ;
- la politique de santé.

33. La politique d'aménagement du territoire se développera autour de quatre thèmes majeurs :

- l'équipement des centres urbanisés, selon une hiérarchie planifiée dans les volets régionaux du Plan (1)

(1) Flandre : Titre III pp. B-5 - B-11
 Wallonie : Titre III pp. C-57 - C-58
 Bruxelles-capitale : Titre III p. A-5

- l'amélioration du transport en commun et la dissuasion progressive de l'usage de l'automobile privée en milieu urbain ;
- la rénovation urbaine ;
- la protection et la valorisation sociale des campagnes, forêts et sites naturels.

34. Le Plan 1976-1980 propose un choix prioritaire en faveur de l'amélioration des transports en commun.

L'effort propre de l'Etat en matière de transports en commun passe de 15 % (réalisations 1971-1975) à 25 % (1976-1980) du total des investissements de l'Etat dans le domaine des transports. Pour les chemins de fer seuls, les chiffres sont respectivement de 26 % et 44 % des budgets "Transports publics".

Ce choix prioritaire en faveur des transports en commun sera appuyé par des mesures de dissuasion de la circulation automobile urbaine.

35. L'objectif de la rénovation urbaine est clairement fixé :

préserver et développer le rôle socio-culturel de la ville, notamment de son centre, en agissant sur les différents facteurs (logement, équipements collectifs, voirie, etc.).

Plus précisément, il s'agit de :

- sauvegarder les collectivités existantes, c'est-à-dire mettre au point des mesures efficaces permettant un logement décent (en ce y compris le relogement provisoire des habitants), compenser l'augmentation du coût des loyers pour ceux qui ne peuvent y faire face et organiser le cadre socio-culturel ;
- protéger et contribuer le cas échéant à restaurer et réanimer les bâtiments et îlots qui le méritent ;
- réaffecter les sites d'activité économique désaffectés ;
- organiser la croissance des surfaces de bureaux de manière à éviter la destruction de la fonction résidentielle, commerciale et culturelle de la ville et à assurer leur desserte efficace par les transports en commun.

Toutes les mesures légales ou réglementaires nécessaires à cet effet seront prises dans les meilleurs délais.

Des investissements considérables sont prévus dans chaque plan régional.

- Bruxelles-capitale

Programme d'investissement au titre de la rénovation urbaine à Bruxelles (période 1976-1980).

	<u>millions F.</u>
Acquisitions et études	3.700
Voirie urbaine	1.425
Subsides aux communes (pour patrim. communal)	2.375
Subsides aux particuliers	475
Interventions à fonds perdus pour le logement social	1.425

- Flandre

- restauration des monuments (monuments non classés)	2	mlds F
- travaux subventionnés : routes, égouts, rues piétonnes, aires de jeux, parkings	2	mlds F
- subventions aux pouvoirs subordonnés : notamment bâtiments administratifs	2,3	mlds F
- acquisition de propriétés privées (2 mlds, dont 1 mld serait récupéré) reste	1	mld F
- assainissement de sites industriels (acquisition)	0,7	mld F
- espaces verts (en ville)	0,3	mld F

Il permet tout un éventail de moyens d'action sous forme de subventions inscrites aux budgets de différents départements.

- Wallonie

- équipements urbains et ruraux spécifiques tout particulièrement en matière de voies urbaines	5.000	mlns F
- opérations de restructuration et de rénovation urbaines	8.000	mlns F
- assainissement des sites	2.000	mlns F

36. Dans un pays aussi urbanisé que le nôtre, les campagnes, forêts et sites naturels constituent un bien précieux qu'il faut protéger, tout en les rendant plus accessibles.

Pour appuyer cette politique, les plans régionaux pour la Flandre et la Wallonie prévoient des sommes importantes, respectivement 1 milliard et 1,8 milliard, dans le programme des investissements publics sous la rubrique "Bois-chasse-pêche". Ces investissements seront particulièrement affectés à la promotion de l'exploitation économique de la forêt ainsi qu'à la constitution de réserves naturelles et à la protection des espaces verts en dehors des agglomérations.

Logement social

37. Dans le cadre des 163 milliards d'autorisations d'engagement réservés à la construction d'habitations sociales par les services publics de logements, il sera construit en moyenne par an plus de 16.000 logements sociaux.

	<u>Flandre</u>	<u>Wallonie</u>	<u>Bruxelles</u>	<u>Royaume</u>
	<u>Total de la période 1976-1980</u>			
Nombre	45.000	32.280	6.860	84.140
Milliards	88.2	61.3	13.5	163.0

Un effort parallèle sera fait pour améliorer la qualité des logements sociaux tant en ce qui concerne les matériaux utilisés, les conditions de confort que l'implantation et l'environnement.

Il importe aussi d'assurer l'accessibilité effective des personnes à revenus modestes au logement social. Ceci implique notamment des progrès dans l'industrialisation du logement et la rationalisation des techniques de construction traditionnelles ainsi qu'une politique appropriée de terrains à bâtir. D'autre part, il convient de revoir en conséquence les réductions de loyers consenties aux personnes à revenus modestes.

38. Rénovation du logement existant

La politique de construction de logements neufs, sociaux ou bénéficiant d'une prime à la construction ou à l'achat ne peut résoudre à elle seule les problèmes de vieillissement et de déficits qualitatifs de notre habitat.

Par ailleurs, certaines expériences permettent de croire que l'amélioration et l'adaptation de logements anciens exigent, dans certains cas, des investissements nettement moins lourds tout en assurant un emploi important. Sur le plan social, elles sont beaucoup moins traumatisantes que la destruction de quartiers et la transplantation des habitants.

Aussi les plans régionaux prévoient-ils un effort important dans ce domaine :

- relèvement sensible à la prime à l'assainissement ;
- effort parallèle dans le domaine des allocations-loyer, des allocations de déménagement et d'installation ;
- dispositions juridiques conférant aux locataires et aux sous-locataires le droit d'effectuer des aménagements aux lieux loués et de régler les conséquences de pareils aménagements (garantie d'occupation proportionnelle à l'importance des travaux, limitation de la hausse du loyer, etc.).

La politique de santé

39. Dans le domaine de la prestation de soins proprement dite, le Plan 1976-1980 entend consacrer une double priorité :

- développer progressivement les soins à domicile tant pour renforcer l'efficacité des soins à divers égards que pour modérer - en longue période tout au moins - la multiplication des institutions de soins et donc des dépenses.

Afin de mettre en place progressivement des systèmes desservant leur territoire respectif tant en matière de soins généraux que d'hygiène mentale, les plans régionaux prévoient une nouvelle rubrique budgétaire relevant du programme impératif des investissements publics :

- Bruxelles	:	100 millions
- Flandre	:	500 millions
- Wallonie	:	1.207 millions.

Les dépenses de fonctionnement afférentes à ces programmes s'élèveront à un total de quelque 600 millions en 1980 ;

- planifier un développement sélectif des institutions de soins, dans le cadre des commissions nationale et régionales de programmation hospitalière.

Sous réserve des programmes plus précis proposés par ces commissions, les plans régionaux accordent la priorité :

- aux hôpitaux pour hospitalisation prolongée (maladies chroniques, revalidation et gériatrie) ;
- aux établissements psychiatriques de différents types.

La région étant confrontée essentiellement à un problème de modernisation et de reconversion d'établissements existants, ces priorités ne sont pas dès maintenant exprimées de manière quantitative à Bruxelles, qui réserve une enveloppe globale de 3.165 millions à l'ensemble des investissements hospitaliers. Par contre, les plans régionaux pour la Flandre et la Wallonie prévoient respectivement :

	<u>Flandre</u>		<u>Wallonie</u>	
	<u>lits</u>	<u>mlds de F</u>	<u>lits</u>	<u>mlds de F</u>
Maladies chroniques etc.	3.660(R+V)	4,3	1.450(V)	1,3
Maladies mentales	10.000	9,6	7.400	6,9

Dans le secteur des hôpitaux pour maladies aiguës, les efforts marqueront dès lors un ralentissement progressif. De nouveaux lits pour combler certaines lacunes subrégionales ne sont prévus explicitement que par le Plan régional pour la Flandre (450 lits), intégrés avec la modernisation de 750 lits dans un programme total de 1,8 milliard. De son côté, le Plan wallon réserve 2,7 milliards à la modernisation et la création éventuelles de 1.800 lits aiguës et lits R.

+
+ +

Outre cette double priorité, le Plan 1976-1980 devra comporter des actions dans trois directions essentielles :

- renforcer l'effort de médecine préventive, en le coordonnant plus étroitement.
C'est ainsi que les subsides à l'organisation de la médecine préventive et sociale (O.N.E., I.M.S., hygiène mentale, divers) devront atteindre quelque 9 milliards en 1980 ;
- revaloriser le rôle du médecin de famille, dans le cadre d'une coordination des soins du premier niveau ;
- établir un planning rationnel des effectifs du personnel médical et paramédical.

B. Protéger l'environnement et lutter contre les nuisances

40. L'effort proposé dans ce domaine va dans une double direction :

- un programme considérable d'investissements publics :

. épuration des eaux :	Bxl.: 2.850 millions
	Fl. : 19.000 "
	W. : 11.500 "
	Roy.: 33.350 "

. traitement des déchets solides :	{ Bxl.:	500 millions
	{ Fl. :	4.500 "
	{ W. :	3.300 "
	Roy.:	8.300 "

. air et bruit : 2 milliards ;

- un ensemble de mesures légales et réglementaires qui doivent valoriser et compléter cet effort important d'équipement.

C. Lutter contre les inégalités

41. A travers les politiques relatives à l'emploi et au travail, à l'enseignement aux différents aspects de la qualité de la vie, aux dépenses de l'Etat, etc., le Plan 1976-1980 donnera un certain nombre d'impulsions à la réalisation de l'objectif général de lutte contre les inégalités.

Ces politiques se concrétisent notamment dans le développement des équipements socio-culturels et leur mise à disposition effective de toute la population. C'est ainsi que leur part dans le total des investissements publics passe de 39,2 % (réalisations 1971-1975) à 50 % (1976-1980). De plus, dans les investissements à caractère principalement économique, la part des transports en commun augmente, elle aussi, sensiblement (cfr. supra).

Il faudra toutefois veiller à ce que l'effort ainsi entrepris soit effectivement profitable à tous. Il est, en effet, paradoxal et choquant que jusqu'ici ce soient surtout les citoyens les plus aisés qui utilisent le plus et le mieux les équipements collectifs. Il faudra donc mettre en place toute une politique d'accompagnement pour que cet effort débouche effectivement sur une réduction des inégalités : meilleure localisation des équipements publics, encouragement aux initiatives locales d'aménagement du cadre de vie, meilleure information et formation des utilisateurs, etc.

42. Le Plan 1976-1980 entend toutefois entamer une action plus précise dans deux directions :

- la mise au point de l'appareil statistique qui permette d'assurer une meilleure transparence des revenus effectifs ;
- une meilleure répartition du prélèvement fiscal et parafiscal.

Sur le plan fiscal, il convient d'abord de réexaminer certaines situations inéquitables, sans augmentation globale du produit de l'impôt. Plusieurs des problèmes évoqués parmi les "actions prioritaires" au niveau des options adoptées par le Parlement ont d'ailleurs déjà reçu une solution ou un début de solution. C'est ainsi notamment que :

- le régime fiscal des allocations sociales constituant un revenu de remplacement a été réaménagé, en deux stades, par la loi du 5 janvier 1976, relative aux propositions budgétaires 1975-1976 ;
- un premier pas a été franchi, dans la loi citée du 5 janvier 1976, dans la voie du "décumul" des revenus professionnels des époux ;
- les aménagements successifs de l'impôt des personnes physiques pour les petits et moyens revenus, combinés avec l'instauration d'un nouveau décime additionnel sur la quotité de l'impôt qui se rapporte à la tranche du revenu imposable excédant 1.500.000 F, ont abouti à améliorer la courbe de la progressivité de cet impôt ;
- la taxation des revenus de propriétés foncières a été renforcée en ce qui concerne les immeubles donnés en location à des fins non professionnelles et ce en attendant la mise en vigueur des résultats de la péréquation générale des revenus cadastraux ;
- le projet de la loi modifiant le Code des impôts sur les revenus, adopté par la Chambre des Représentants peu avant les vacances et transmis au Sénat (doc. parl. Sénat, sess.1975-1976, N° 925/1), contient un ensemble de mesures légales tendant à assurer une plus exacte perception et une meilleure répartition de l'impôt.
- diverses mesures d'ordre réglementaire ou administratif ont été prises ("souche fiscale" des professions médicales, etc.) ou seront prises aux mêmes fins.

Le Plan 1976-1980 entend toutefois

- d'une part, intensifier la lutte contre la fraude aussi bien par l'amélioration des techniques déjà utilisées que par la mise en oeuvre de nouveaux moyens. Parmi ceux-ci on retiendra notamment :
 - . collaboration plus étroite entre administrations fiscales, autres administrations publiques et pouvoirs subordonnés ;
 - . contrôle systématique des revenus payés par les a.s.b.l. et spécialement les institutions de soins ;
 - . mise en oeuvre de la résolution du Conseil des Communautés européennes en date du 10 février 1975 relative à la fraude et à l'évasion fiscales internationales ;
 - . contrôle particulièrement attentif de certains secteurs et professions.

- d'autre part, dans le cadre d'un examen global des problèmes pour la fiscalité directe et indirecte, réexaminer notamment :

- . la progressivité du tarif de l'impôt des personnes physiques (et plus spécialement les anomalies de la courbe de progressivité);
- . le régime de l'aménagement familial de l'impôt;
- . le régime appliqué en matière de revenus des propriétés foncières;
- . le système actuel des droits de succession et des droits d'enregistrement.

D'autre part, le Plan prévoit une uniformisation progressive des plafonds de rémunérations servant de base aux cotisations sociales (par alignement progressif du plafond inférieur sur le plafond supérieur).

43. Dans le domaine de la sécurité sociale, si, compte tenu de la nécessité de maintenir l'augmentation des charges sociales dans des limites strictes, le Gouvernement a été amené à adapter les propositions retenues au niveau des options, le Plan néanmoins se traduira par d'importants progrès sociaux. La liaison au bien-être entraînera à elle seule une augmentation substantielle de prestations (plus de 70 milliards en 1980, soit un accroissement des dépenses de 12,5 %).

D'autres avantages sociaux importants sont prévus :

- assouplissement des conditions d'octroi de la pension relative à l'âge;
- effort accru en matière de formation professionnelle et au bénéfice des jeunes chômeurs;
- allocation socio-pédagogique.

Une réflexion plus fondamentale s'impose d'ailleurs sur l'avenir de la sécurité sociale, compte tenu notamment des conclusions du groupe de travail tripartite créé dans le cadre de la Conférence économique et sociale de 1970. Il importe, en effet, de s'interroger attentivement sur la politique des transferts sociaux menée depuis un quart de siècle et de vérifier dans quelle mesure elle a contribué effectivement à l'égalisation des chances et des conditions matérielles.

44. L'action en faveur des handicapés constitue un autre volet essentiel d'une politique de réduction des inégalités. Leur intégration dans la société requiert :

- une meilleure formation professionnelle;
- l'organisation d'un emploi efficace;
- une politique de logement adaptée (et notamment un pourcentage obligatoirement réservé dans le programme de logements sociaux);

- un développement adéquat des homes pour handicapés jeunes et adultes.

Aussi, le Plan prévoit-il un important effort budgétaire à ces divers égards :

- instituts médico-pédagogiques : 10,7 milliards d'investissements sur la période 1976-1980;
- allocations aux handicapés : 11,5 milliards en 1980;
- subsides au Fonds national de reclassement social des handicapés : 0,35 milliard en 1980;
- prix de la journée d'entretien dans les homes pour handicapés : 7,4 milliards en 1980.

D. Démocratisation de la vie économique

Des efforts particuliers en la matière ont été faits, résultant des décisions de la Conférence Economique et Sociale de 1970 et des travaux de la Conférence Tripartite sur l'Emploi :

- Convention collective de travail N° 9 du 9 mars 1972 organisant les accords nationaux et les conventions collectives concernant le conseil d'entreprise, conclus au sein du Conseil National du Travail, modifiée par la convention collective de travail N° 15 du 25 juillet 1974. Ces deux conventions ont été rendues généralement obligatoires en vertu respectivement de l'arrêté royal du 12 septembre 1972 (M.B. du 25 novembre 1972) et de l'arrêté royal du 5 septembre 1974 (M.B. du 9 octobre 1974).

Cette convention de travail comprend la convention N° 4 du 4 décembre 1970 organisant l'information et la consultation des conseils d'entreprise sur les problèmes d'emploi dans les entreprises. La convention N° 5 du 30 juin 1971 prévoit qu'à défaut d'un conseil d'entreprise, la délégation syndicale reçoit cette information.

- L'arrêté royal du 27 novembre 1973 organise l'information économique et financière des conseils d'entreprise.

Pour rappel, d'après cet arrêté, quatre phases d'information sont prévues, à savoir :

- . l'information de base (lors de la fondation ou la réélection du conseil d'entreprise);
- . les informations annuelles;
- . les informations périodiques (au moins tous les trois mois);
- . les informations occasionnelles lorsque des événements internes ou externes ayant un impact important sur l'entreprise, se présentent.

- L'arrêté royal du 25 septembre 1972 organisant l'information du conseil d'entreprise en exécution de l'art. 37, alinéas 2 et 3 de la loi du 30 décembre 1970 et l'arrêté ministériel du 26 avril 1973 en exécution de celle-ci, organisent l'information des conseils d'entreprise concernant l'aide publique accordée en vertu de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique.
- Cette information a été élaborée par :
 - . la convention collective de travail n° 27 du 27 novembre 1975 sur l'obligation de l'employeur de communiquer les retards dans le paiement (clignotants) ;
 - . l'arrêté royal du 24 avril 1973 en exécution de la loi du 10 avril 1973 accordant aux travailleurs des crédits d'heures en vue de leur promotion sociale ;
 - . la convention collective de travail n° 10 du 8 mai 1973 et 10bis sur le licenciement collectif (respectivement rendues obligatoires par l'arrêté royal du 6 août 1973 et du 1er décembre 1975) ;
 - . la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement (prépension - rendue obligatoire par l'arrêté royal du 16 janvier 1975) ;
 - . la convention collective de travail relative à l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise (rendue obligatoire en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1975) ;
 - . la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique qui, elle aussi, organise une action active du conseil d'entreprise ou, à défaut, d'une délégation syndicale, en matière de stage des jeunes et de la prépension donnant lieu au remplacement du travailleur.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet d'arrêté royal relatif au compte annuel des entreprises, promulguant des prescriptions en matière de critères comptables et des prescriptions en matière de balance, compte des résultats et commentaires. Cet arrêté sera d'application sur le compte annuel qui a été clos à la fin de l'exercice qui commence au 31 décembre 1976.

Le projet de loi renforçant l'association des holdings et des principaux centres de décision économique à la planification sera voté incessamment.

Le projet de loi sur le revisorat d'entreprise sera déposé prochainement. Il s'inspirera de l'avis émis par le Conseil Central de l'Economie qui a rencontré, sur l'essentiel, l'accord des partenaires sociaux.

Par ailleurs, l'avis prochain du C.C.E. et du C.N.T. sur la représentation des travailleurs dans le cadre de la Société européenne fournira de très utiles indications sur la façon de faire progresser le problème de la participation dans l'entreprise.

+

+ +

Deux problèmes majeurs

La réorientation progressive et concertée du modèle de croissance n'ira pas sans heurts. Elle se heurtera notamment à deux problèmes majeurs qui ont été identifiés plus haut :

- l'aménagement du modèle de consommation ;
- une gestion plus rationnelle des finances publiques.

Un nouveau modèle de consommation

45. Il s'agit, tout à la fois, de faire leur juste place aux aspirations qualitatives comme l'accroissement et la libre disposition du temps, l'aménagement du cadre de vie, etc. et de freiner la consommation de biens et services dont l'utilité est contestable ou dont l'apport innovateur est purement factice. Ainsi pourrait-on espérer, en allant dans cette voie, une diminution des tensions causées par la montée des insatisfactions qualitatives et les compensations recherchées dans l'accroissement des revenus et des avantages quantitatifs.

Cet infléchissement ne sera pas aisé à obtenir, sans l'adhésion des consommateurs et des citoyens. D'où l'intérêt de mieux connaître leurs aspirations - et pas simplement par les informations fournies par le marché - et surtout d'un très grand effort d'information et d'éducation.

a. L'information des consommateurs

Ceci implique non seulement la mise en vigueur complète de l'arrêté royal du 30 janvier 1975 relatif à l'indication des prix et des quantités, mais aussi l'élaboration d'autres arrêtés imposant l'indication claire et précise de la composition des produits mis en vente, de la date de fabrication (d'où suppression des indications codées) et de la date de péremption ; le cas échéant, le mode d'emploi et/ou de conservation des produits sera joint.

Par ailleurs, le Gouvernement favorisera la vulgarisation des tests comparatifs (qualité/prix) ainsi que de toutes les informations utiles aux consommateurs, notamment en ménageant aux associations de consommateurs un accès suffisant à la T.V. et à la radio.

Enfin, la publicité doit tendre vers une information objective (donc contrôlée) du consommateur.

Il convient donc :

- d'encourager les efforts d'autodiscipline du secteur. Au besoin, les Pouvoirs publics fixeront les règles minima qui doivent figurer dans le code de discipline du secteur ;
- de contrôler et réprimer les excès, notamment par les moyens ci-après :
 - . extension des actions préventives du Ministère des Affaires économiques ;
 - . intervention du Service des prix et de la Commission de régulation des prix (cfr. supra) ;
 - . renversement de la charge de la preuve, à l'instar de la procédure mise en place en France ;
 - . organiser la publicité rectificative prévue par la loi sur les pratiques de commerce ;
 - . introduire le principe de la publicité comparative ;
 - . développement de l'action des groupements de consommateurs.

b. La protection des consommateurs

- Sur le plan économique

Le Gouvernement poursuivra une politique des prix sélective, impliquant notamment un examen critique de la structure des prix, de manière à éviter des marges bénéficiaires trop élevées, des ristournes sur des prix de catalogue fictifs, des dépenses publicitaires exagérées et/ou inutiles.

Dans le cadre d'un effort de modération des dépenses publicitaires, les entreprises seront dorénavant tenues d'en communiquer le montant et d'en préciser la nature. A l'instar de ce qui a été fait récemment pour les détergents, les autorités responsables de la politique des prix pourront subordonner les autorisations de hausses au blocage des dépenses publicitaires à leur niveau actuel pour tous les secteurs où ce type de dépense grève exagérément les prix. Dans les mêmes cas, la fraction des dépenses publicitaires excédant ce niveau initial pourra même être déclarée non assimilable à des frais généraux en matière fiscale.

Enfin, le Gouvernement réglementera également les conditions générales de vente ainsi que les contrats de vente qui sont à l'heure actuelle établis unilatéralement par le vendeur.

- Sur le plan de la santé et de la sécurité

Le Plan 1976-1980 propose une série d'actions ponctuelles dans certains domaines importants pour la santé tels que :

- . consommation alimentaire ;
- . tabac ;
- . boissons alcoolisées ;
- . cosmétiques ;
- . médicaments.

Par ailleurs, les règles relatives à la sécurité des automobiles et appareils ménagers durables seront progressivement renforcées.

La réorientation des dépenses publiques

46. Que ce soit pour aménager le cadre de la vie quotidienne, pour lutter contre les nuisances ou contre les différentes formes d'inégalités, le recours aux dépenses publiques est essentiel. Or, dans ce domaine, la marge de manoeuvre est extrêmement étroite.

En effet, le prélèvement obligatoire (charge fiscale et parafiscale) est en nette augmentation, surtout depuis 1960. En 1953, il s'élevait à 23,8 % du P.N.B. En 1960, il était passé à 25,9 %, c'est-à-dire, 2 points de plus seulement qu'en 1953. Par contre, il dépasse 40 % en 1975. Même si l'on tient compte du fait que ce chiffre est légèrement forcé par la chute du P.N.B. en 1975, ceci représente une augmentation très considérable au cours des 15 dernières années.

Si la Belgique comptait, en 1961, parmi les pays à fiscalité modérée, en 1975 elle n'est plus dépassée, dans l'ancienne Europe des Six, que par les Pays-Bas.

Or, si l'on calcule l'accroissement des recettes fiscales sur base des règles et pratiques de calcul et de perception en vigueur aujourd'hui, et les recettes parafiscales sur base d'un accroissement nettement inférieur à celui de la période 1971-1975, la charge fiscale et parafiscale atteindrait quelque 45 % du P.N.B. en 1980. Le Gouvernement estime que, si la lutte contre la fraude fiscale doit être poursuivie énergiquement, ce taux ne peut toutefois être dépassé dans la période du Plan 1976-1980.

47. Dès lors, l'effort doit porter par priorité sur une gestion plus rationnelle des services publics et une sélectivité plus grande des dépenses publiques.

Le critère essentiel doit être le degré de satisfaction de la population et la qualité du service rendu. Il faudra donc lutter contre tout un lot de mauvaises habitudes, en limitant les investissements de prestige ; en utilisant au mieux les équipements existants ; en coordonnant les différentes actions publiques ; en assurant la cohérence sociale et spatiale des politiques du logement, des équipements d'environnement, des transports et des créations d'emplois, etc.

Dans le même esprit, mais dans un autre ordre d'idées, le Plan 1976-1980 propose de revoir le contenu des grandes politiques de l'éducation de la santé, de la garantie des ressources, afin d'accroître leur efficacité au service du développement et de la réduction des inégalités.

Faute d'apporter des solutions valables à ces problèmes, il est à craindre en effet que l'on aura recours à l'inflation pour financer les dépenses publiques ou bien que l'on se résignera à la "privatisation" d'une partie des services indispensables à la vie quotidienne et, par conséquent, que l'on aggravera encore les inégalités ou les insatisfactions vis-à-vis de l'organisation de la société.

48. Sur un plan plus technique, des progrès doivent être réalisés dans le domaine de la gestion budgétaire et informatique.

- Après une phase expérimentale de quelques années, la rationalisation des choix budgétaires introduite au départ sous la forme du P.P.B.S. doit maintenant entrer dans une phase opérationnelle, c'est-à-dire être appliquée dans quelques domaines où elle serait particulièrement performante, soit qu'il s'agisse de nouvelles fonctions telles que l'éducation permanente ou la protection de l'environnement, mettant de nombreuses administrations en cause, soit qu'il s'agisse d'un domaine où un effort de coordination et de rationalisation est particulièrement urgent, tel celui des transports en commun, des handicapés, etc.
- Un meilleur contrôle budgétaire et physique des investissements publics, domaine impératif du Plan, est lui aussi essentiel. Aussi, le Gouvernement a-t-il mis en place une cellule animée par l'Administration du Budget et le Bureau du Plan et chargée de systématiser ce contrôle.
- Enfin, il est urgent d'organiser et de planifier l'outil informatique de l'Etat. Telle est la mission du Comité ministériel de l'Informatique et le rôle du Plan informatique qu'il a pour tâche de mettre en place.

Une dimension essentielle : Les priorités budgétaires

L'article 7 de la loi du 15 juillet 1970 prévoit que "le Plan est impératif pour les Pouvoirs publics ; il se traduit annuellement dans les budgets". Il est donc essentiel que les inflexions proposées dans les Chapitres qui précèdent se traduisent effectivement dans le volet budgétaire du Plan.

49. Le tableau ci-après fait bien apparaître les réorientations proposées dans le domaine des investissements publics.

Alors qu'au cours des dernières années, des efforts considérables ont été consentis au bénéfice des investissements économiques, désormais, l'accent sera mis davantage sur la promotion de la qualité de la vie et donc sur les investissements à caractère principalement social. Conformément aux options adoptées par le Parlement, ces investissements représenteront désormais au moins 50 % du total.

- a. L'augmentation considérable des crédits prévus pour les investissements sociaux ira essentiellement :

- aux équipements hospitaliers et sociaux ;
- au rétablissement d'un milieu de vie sain et à sa protection.

1° Equipements hospitaliers et sociaux

Priorité pour :

- les établissements de soins et les centres de services pour malades chroniques, personnes âgées et malades mentaux ;
- les institutions et services pour handicapés (jeunes et adultes) ;
- les crèches et garderies (notamment à domicile).

2° Assainissement et protection du milieu de vie

- Lutte contre les différentes formes de pollution.
- Gestion globale du milieu :
 - . protection et aménagement des espaces verts et des forêts ;
 - . rénovation des zones urbaines anciennes et assainissement des sites industriels désaffectés ;
 - . plus de 16.000 logements sociaux par an ;
 - . modernisation des voiries desservant les logements anciens et équipement en voiries des logements sociaux et assimilés (y compris les zones piétonnières et les zones de jeu).

Tableau : Investissements publics pour la période du Plan 1976-1980

(en millions de F, prix courants)

Rubriques	Investissements régionalisés dans le cadre de la loi du 1.8.1974				Investissements réalisés dans le cadre de l'autonomie culturelle (1)			Investissements nationaux	Total général
	Fl.	W.	Br.	Total	N.	Fr.	Total		
Invest. à caract. princ. économique									
- Zonings	9.100	8.500	1.500	19.100					19.100
- Remembrement	2.000	1.300	-	3.300					3.300
- Démergement								10.900(2)	10.900
- Transports									
a. Autoroutes								155.398	162.714
b. Routes	5.016	1.900	400	7.316				40.647	40.647
c. Equipement électrique								48.500	48.500
d. Chemins de fer								36.750	36.750
e. Transports urbains								2.365	2.365
f. Régie Ostende-Douvres								45.800	45.800
g. Ports								6.000	6.000
h. Radars								9.000	9.000
i. Cours d'eau									
j. Cours d'eau non navigables	3.000	1.206	-	4.206					4.206
k. Barrages								6.000	6.000
l. R.V.A.								9.000	9.000
- Abattoirs		500	100	600					600
									389.882
									45,9 %
Invest. à caract. princ. social									
- Environnement									
a. Pollution de l'air et bruit								2.000	2.000
b. Epuration de l'eau	19.000	11.500	2.850	33.350					33.350
c. Immondices	4.500	3.300	500	8.300					8.300
d. Divers			102	102					102
- Aménagement du territoire									
a. Urbanisme	1.733	2.000		3.733					3.733
b. Rénovation urbaine	8.300	13.000	9.400	30.700					30.700
c. Assainissement des sites	500	2.000		2.500					2.500
d. Fonds Brumfaut	12.800	9.567	1.450	23.817					23.817
e. Habitations sociales	88.200	61.333	13.440	162.973					162.973
f. Bois-pêche-chasse	1.000	1.800		2.800					2.800
g. Distribution d'eau	5.715	7.500	800	14.015					14.015
h. Production d'eau								7.700	7.700
- Culture									
a. Equipements culturels					8.750	8.750	17.500		17.500
b. Equipements sportifs									
c. Mécréation et tourisme									
- Equipements scolaires								60.000	60.000
- Equipements hosp. et soc.									
a. Hôpitaux	15.700	10.950	3.165	29.815					29.815
b. Hôpitaux universitaires								4.000	4.000
c. I.N.P.	6.009	4.143	600	10.752					10.752
d. Crèches								3.730	3.730
e. Personnes âgées	5.000	4.100	1.200	10.300					10.300
f. Home care	505	1.207	100	1.812					1.812
									429.899
									50,6 %
Invest. à caract. princ. admins.									
- Bâtiments	1.800			1.800				28.200	30.000
									3,5 %
Total cumulé	189.878	145.806	35.607	371.291	8.750	8.750	17.500	460.990	849.781 (3)
%	51,14 %	39,27 %	9,59 %						

1) Sauf autre accord à intervenir

2) Dont 3.000 mls pour la protection côtière

3) Les crédits parallèles Zeebrugge sont hors programme.

- b. Dans le domaine des investissements à caractère principalement économique (qui comprennent traditionnellement les zonings industriels et artisanaux, les ports, les barrages, les transports par route, eau, etc.), l'accent sera mis sur les transports en commun urbains et interurbains (fréquence, régularité et confort).
- c. Le développement des investissements à caractère essentiellement administratif sera commandé par les impératifs d'une décentralisation administrative efficace et rapide.
50. Des inflexions parallèles se retrouvent dans le domaine des dépenses de fonctionnement.

Elles sont détaillées dans les tableaux budgétaires qui clôturent systématiquement l'exposé des principales politiques proposées au niveau national et régional dans les Titres II et III.

Elles peuvent être résumées comme suit :

Taux annuel moyen 1976-1980

Total général des dépenses courantes	12.0
Dépenses courantes affectées à la	
Culture	26.0
Santé publique	18.6
Hygiène et environnement	18.8
Logement	14.4
Aménagement du territoire	14.9

Annexe : Perspectives économiques à moyen terme

La portée de ces perspectives a été précisée au Chapitre I.

Pour rappel, ces perspectives qui ont servi de base à la préparation du Plan 1976-1980 sont basées sur 2 types d'éléments :

- a. Un ensemble d'hypothèses extérieures à la décision des pouvoirs publics. Il s'agit essentiellement des hypothèses relatives
- au contexte économique international (volume et prix du commerce mondial, etc.) ;
 - aux domaines qui relèvent de la libre négociation entre interlocuteurs sociaux (ex. durée du travail, niveau des hausses salariales, etc.) ;
 - aux agents économiques privés dont les comportements en matière de consommation et d'épargne, d'investissements, de migration, de taux d'activité, etc., seraient régis par les mêmes motivations que dans le passé.

Les hypothèses adoptées pour le volume du commerce mondial sont, pour un pays comme le nôtre, d'une importance particulière. Prenant en compte les incertitudes considérables qui subsistent à cet égard, le Plan a été construit sur base d'une hypothèse prudente d'accroissement annuel moyen de 7 % en volume, ce qui est en retrait et par rapport aux périodes quinquennales précédentes et par rapport à l'hypothèse, plus optimiste adoptée à la fois par l'O.C.D.E. pour son scénario 1980 et par la C.E.E. pour son 4ème programme de politique économique à moyen terme.

- b. Les politiques et les programmes proposés dans le Plan, dans la mesure où ils ont pu être précisés dès à présent et où ils peuvent être pris en compte par le modèle RENA à l'aide duquel le Bureau du Plan a établi ces prévisions.

En effet, malgré son degré relativement élevé de détail, le modèle RENA conserve toujours un caractère global et peut donc difficilement prendre en compte les actions sectorielles ou les politiques spécifiques et qualitatives proposées tant au niveau régional que national.

Une prudence particulière s'impose dans l'appréciation des résultats régionaux de la prévision, compte tenu notamment du retard et de la fragilité des statistiques régionales et du fait que RENA est sans doute un des premiers modèles opérationnels à tenter l'intégration des aspects nationaux et régionaux.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES A MOYEN TERME

TABLEAU 1 : QUELQUES HYPOTHESES D'AMORCAGE DE LA PROJECTION

		1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980
<u>ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</u>	(a)					
a. Volume du commerce mondial	accr. par an %	+ 7,8	+ 8,0	+ 9,9	+ 7,1	+ 7,0
b. Prix des exportations des pays développés	accr. par an %	+ 0,8	+ 1,0	+ 2,2	+ 10,7	+ 6,2
c. Prix des importations en Belgique	accr. par an %	- 0,3	+ 2,2	+ 2,4	+ 9,8	+ 5,5
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>						
a. Population	accr. par an %	+ 0,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,3
b. Population active	accr. par an %	+ 0,0	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,8
c. Durée du travail	accr. par an %	- 0,8	- 0,6	- 1,2	- 1,5	- 1,1

(a) Tous les accroissements s'entendent pour la moyenne des périodes considérées.

-68-

TABLEAU 2 : PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PROJECTION

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975 (b)	1976- 1980
<u>OBJECTIFS GLOBAUX</u>							
	(a)						
1. Taux de chômage	% pop. assurée	f.p.	5,7	2,5	2,9	6,4	3,9
		m.p.	4,8	3,0	3,7	4,4	5,2
	% pop. active	f.p.	3,2	1,7	2,0	4,5	2,8
		m.p.	2,8	1,9	2,3	2,7	3,7
2. Part des rémunérations des salariés dans le Revenu National	en % du R.N.	f.p.	57,2	60,9	62,4	68,8	69,2
3. Croissance du P.N.B.	accr. par an %	m.p.	+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2
4. Augmentation réelle des rémunérations par salarié	accr. par an %	m.p.	+ 3,7	+ 4,1	+ 4,8	+ 6,1	+ 3,3
5. Durée du travail	heures par an	f.p.	2.174	2.111	1.990	1.841	1.739
6. Fonctions collectives (total des dépenses publiques) en valeur	% du P.N.B.	f.p.	28,4	33,7	40,6	44,8	46,2
7. Disparités régionales des taux de croissance	écart entre accr.Flandre et accr.Wallonie	f.p.	+ 2,0	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,4	+ 0,6
8. Inflation : prix du P.N.B.	accr. par an %	m.p.	2,0	3,0	3,7	8,7	7,5
9. Exportations nettes	% du P.N.B.	f.p.	0,3	1,0	3,1	2,1	1,7
		m.p.	1,4	- 0,2	1,2	2,8	1,9
<u>CONTRAINTES GLOBALES</u>							
10. Pression fiscale et parafiscale	% du P.N.B.	f.p.	26,0	29,7	33,9	42,0	44,8
11. Epargne intérieure	% du P.N.B.	f.p.	9,2	14,0	16,9	14,1	15,9
11a. Epargne des ménages	mlds. F. cour.	f.p.	46,2	93,8	158,8	267,3	475,7
11b. Epargne des sociétés de capitaux	mlds. F. cour.	f.p.	11,6	17,0	31,2	36,5	113,4
11c. Epargne de l'Etat	mlds. F. cour.	f.p.	- 5,2	7,0	28,0	10,3	34,4
12. Dette publique	% du P.N.B.	f.p.	62,9	51,8	43,5	40,6	41,6

(a) f.p. signifie "en fin de la période considérée"
m.p. signifie "moyenne de la période considérée"

(b) Comptes nationaux pour les années 1971 à 1974 et modèle RENA pour 1975.

TABLEAU 3 : FACTEURS DE PRODUCTION ET RESSOURCES PRODUITES

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975 (b)	1976- 1980
<u>RESSOURCES HUMAINES ET LEUR EMPLOI</u>			(a)				
Population totale - Bruxelles	En 1000 unités au 31 déc.	f.p.	1.010,0	1.061,8	1.075,1	1.042,0	972,3
- Flandre	En 1000 unités au 31 déc.	f.p.	5.042,6	5.244,4	5.416,6	5.574,1	5.716,2
- Wallonie	En 1000 unités au 31 déc.	f.p.	3.089,1	3.156,6	3.159,2	3.202,3	3.267,4
- Royaume	En 1000 unités au 31 déc.	f.p.	9.141,7	9.462,8	9.650,9	9.818,4	9.955,9
Population active résidente Royaume	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9
Population active occupée Royaume	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	3.527,1	3.702,0	3.820,2	3.830,3	4.051,6
Population active occupée Royaume	Accr. par an %		- 0,7	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,2	+ 1,1
Emploi : - Emploi intérieur	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	3.475,7	3.648,2	3.777,2	3.787,4	4.014,6
Dont : emploi intérieur salarié	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	(2.576,3)	(2.845,0)	(3.005,5)	(3.105,6)	(3.419,0)
- Emploi frontalier (sortants moins entrants)	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	51,4	53,7	43,0	42,9	37,0
Chômage complet, y compris chômeurs occupés par les pouvoirs publics	En 1000 unités au 30 juin	f.p.	116,5	62,9	76,2	180,8	116,3
- Bruxelles	% pop. active	f.p.	2,7	1,1	1,3	3,8	2,3
- Flandre	% pop. active	f.p.	3,7	1,7	1,6	4,1	1,9
- Wallonie	% pop. active	f.p.	2,6	1,8	2,9	5,6	4,6
- Royaume	% pop. active	f.p.	3,2	1,7	2,0	4,5	2,8
<u>CAPACITE DE PRODUCTION :</u>							
Formation brute de capital fixe, en volume	accr. par an %		+ 4,8	+ 7,4	+ 4,5	+ 2,2	+ 6,8
Stock de capital, en volume	accr. par an %		+ 1,9	+ 3,5	+ 4,0	+ 3,5	+ 3,0
P.N.B. potentiel, en volume	accr. par an %		+ 2,5	+ 4,5	+ 4,8	+ 4,1	+ 3,8
<u>RESSOURCES PRODUITES</u>							
Produit régional brut en volume, au coût des facteurs	accr. par an %		+ 3,3	+ 5,4	+ 1,6	+ 5,8	+ 4,6
- Bruxelles	accr. par an %		+ 3,0	+ 5,2	+ 6,5	+ 3,3	+ 4,8
- Wallonie	accr. par an %		+ 1,0	+ 4,3	+ 3,5	+ 2,9	+ 4,2
P.N.B. en volume, au coût des facteurs	accr. par an %		+ 2,4	+ 4,9	+ 4,7	+ 3,6	+ 4,6
P.N.B. en volume, aux prix du marché	accr. par an %		+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2

29

<u>PARTAGE PRIMAIRE DES RESSOURCES</u>							
Rémunération des salariés échéant aux ménages	% du P.N.B.	f.p.	45,8	48,6	49,2	57,5	58,2
Revenus d'entreprises individuelles échéant aux ménages	% du P.N.B.	f.p.	21,0	19,7	16,3	14,2	13,0
Revenus du capital échéant aux ménages, à l'Etat et aux sociétés de capitaux	% du P.N.B.	f.p.	<u>13,3</u>	<u>11,5</u>	<u>13,4</u>	<u>11,8</u>	<u>12,9</u>
Revenu national	% du P.N.B.	f.p.	80,1	79,8	78,9	83,5	84,1
Bénéfice brut des sociétés	mlds F. courants par an	m.p.	31,7	45,4	79,4	155,6	377,4

(a) f.p. signifie "en fin de la période considérée"
m.p. signifie "moyenne de la période considérée"

(b) Comptes nationaux pour les années 1971 à 1974 et modèle RENA pour 1975.

TABLEAU 4 : UTILISATION DES RESSOURCES

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980
<u>EN VALEUR COURANTE :</u>							
Consommation privée	% du P.N.B.	f.p.	68,3	63,7	59,5	62,1	59,0
Consommation publique	% du P.N.B.	f.p.	12,6	13,0	13,5	16,9	17,1
Formation brute de capital	% du P.N.B.	f.p.	18,8	22,4	23,8	19,0	22,2
dont :-variation des stocks	% du P.N.B.	f.p.	(- 0,0)	(0,5)	(1,5)	(- 0,9)	(2,1)
-FBCF entreprises (a)	% du P.N.B.	f.p.	(10,8)	(12,0)	(12,6)	(11,3)	(12,8)
-FBCF logement	% du P.N.B.	f.p.	(5,3)	(6,9)	(5,6)	(5,1)	(4,3)
-FBCF Etat	% du P.N.B.	f.p.	(2,2)	(2,3)	(3,5)	(2,9)	(2,5)
-FBCF agriculture	% du P.N.B.	f.p.	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,5)
Exportations (biens, services et revenus de facteurs)	% du P.N.B.	f.p.	35,0	38,4	47,7	64,6	74,8
Importations (biens, services et revenus de facteurs)	% du P.N.B.	f.p.	34,7	37,4	44,6	62,5	73,1
<u>CROISSANCE EN VOLUME (prix de 1963)</u>							
Consommation privée	accr. par an %		+ 2,4	+ 3,4	+ 4,2	+ 4,7	+ 3,9
Consommation publique	accr. par an %		+ 4,2	+ 6,4	+ 4,7	+ 4,6	+ 4,3
Formation brute de capital	accr. par an %		+ 4,9	+ 7,9	+ 5,6	+ 0,1	+ 9,8
dont : - FBCF entreprises (a)	accr. par an %		(+ 4,3)	(+ 7,2)	(+ 5,7)	(+ 2,7)	(+11,1)
- FBCF logement	accr. par an %		(+ 7,4)	(+10,5)	(+ 0,2)	(+ 4,5)	(+ 0,2)
- FBCF Etat	accr. par an %		(+ 6,7)	(+ 5,8)	(+11,4)	(- 1,1)	(+ 1,5)
- FBCF agriculture	accr. par an %		(- 5,5)	(+ 4,2)	(+ 2,5)	(+ 5,6)	(+ 1,5)
Exportations (biens, services et revenus de facteurs)	accr. par an %		+ 5,6	+ 8,3	+10,4	+ 8,2	+ 8,3
Importations (biens, services et revenus de facteurs)	accr. par an %		+ 7,3	+ 7,2	+10,0	+ 8,9	+ 9,4
P.N.B. aux prix du marché	accr. par an %		+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2

(a) Entreprises publiques et entreprises privées non agricoles.

- 72 -

TABLEAU 5 : PRIX ET COÛTS

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980
<u>HAUSSES DE PRIX</u>							
	(a)						
Consommation privée	accr. par an %		+ 1,9	+ 3,2	+ 3,0	+ 7,9	+ 6,7
Consommation publique	accr. par an %		+ 2,3	+ 2,4	+ 4,9	+11,1	+ 7,7
FBCF entreprises	accr. par an %		+ 2,4	+ 3,2	+ 4,2	+ 7,6	+ 5,3
FBCF logement	accr. par an %		+ 2,2	+ 4,8	+ 4,5	+11,2	+ 8,1
FBCF Etat	accr. par an %		+ 2,5	+ 4,7	+ 6,2	+11,0	+ 7,0
Exportations (prix en frs b.)	accr. par an %		- 0,2	+ 1,8	+ 3,0	+ 9,2	+ 6,5
Importations (prix en frs b.)	accr. par an %		- 0,6	+ 2,5	+ 2,5	+ 9,0	+ 5,7
Prix implicite du P.N.B.	accr. par an %		+ 2,0	+ 3,0	+ 3,7	+ 8,7	+ 7,5
<u>SALAIRES</u>							
Salaire horaire (indice)	1963 = 100	f.p.	83	121	181	368	615
Salaire-coût (indice)	1963 = 100	f.p.	84	127	198	412	716
Rémunération des salariés par salarié occupé	En 1000 F. par tête, prix courants	f.p.	99,5	142,2	208,5	389,0	643,6
<u>TAUX D'INTERET</u>							
Taux d'intérêt des prêts d'investissement (prêts à moyen terme)	taux en p.c.	f.p.	6,0	6,8	9,0	10,0	9,6

-73-

(a) f.p. signifie "en fin de la période considérée"
 m.p. signifie "moyenne de la période considérée".

TABLEAU 6 : COMPTE CONSOLIDE DES OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT (CONCEPTS DE LA COMPTABILITE NATIONALE) (a)

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- (c) 1975	1976- (c) 1980
(b)	(d)						
<u>RECETTES</u>							
Impôts directs - des particuliers	Milliards F.	f.p.	33,7	56,3	110,6	298,7	646,9
- des entreprises	Milliards F.	f.p.	9,2	17,0	30,9	90,4	174,9
Impôts indirects	Milliards F.	f.p.	64,9	101,9	165,2	262,7	406,8
Cotisations de sécurité sociale	Milliards F.	f.p.	40,3	77,6	131,7	284,4	529,7
Revenus de la propriété et de l'entreprise	Milliards F.	f.p.	6,5	5,3	12,1	-2,0	-7,0
Transferts en provenance de l'étranger	Milliards F.	f.p.	0,2	0,2	0,7	1,0	1,0
TOTAL	Milliards F.	f.p.	154,8	258,3	451,2	935,2	1.752,3
<u>DEPENSES</u>							
Consommation publique	Milliards F.	f.p.	72,0	110,2	175,3	376,1	671,2
Intérêts de la dette publique	Milliards F.	f.p.	16,4	24,3	43,1	80,3	144,4
Transferts - aux ménages	Milliards F.	f.p.	64,0	104,6	180,3	415,5	803,5
- aux entreprises	Milliards F.	f.p.	7,1	9,7	17,0	33,5	68,0
- à l'étranger	Milliards F.	f.p.	0,5	1,9	7,5	19,5	30,8
TOTAL	Milliards F.	f.p.	160,0	250,7	423,2	924,9	1.717,9
<u>SOLDE</u> : Epargne courante de l'Etat	Milliards F.	f.p.	-5,2	7,0	28,0	10,3	34,4
<u>RECETTES</u>							
Impôts directs - des particuliers	% du PNB	f.p.	5,9	6,6	8,6	13,4	16,5
- des entreprises	% du PNB	f.p.	1,6	2,0	2,4	4,1	4,5
Impôts indirects	% du PNB	f.p.	11,4	12,0	12,8	11,8	10,4
Cotisations de sécurité sociale	% du PNB	f.p.	7,1	9,1	10,2	12,8	13,5
Revenus de la propriété et de l'entreprise	% du PNB	f.p.	1,1	0,6	0,9	-0,1	-0,2
Transferts en provenance de l'étranger	% du PNB	f.p.	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
TOTAL	% du PNB	f.p.	27,1	30,4	35,0	42,0	44,6

ht

Consommation publique	% du PNB	f.p.	12,6	13,0	13,6	16,9	17,1
Intérêts de la dette publique	% du PNB	f.p.	2,9	2,9	3,3	3,6	3,7
Transferts - aux ménages	% du PNB	f.p.	11,2	12,3	14,0	18,6	20,4
- aux entreprises	% du PNB	f.p.	1,2	1,1	1,3	1,5	1,7
- à l'étranger	% du PNB	f.p.	0,1	0,2	0,6	0,9	0,8
TOTAL	% du PNB	f.p.	28,0	29,5	32,8	41,5	43,7
<u>SOLDE</u> : Epargne courante de l'Etat	% du PNB	f.p.	-0,9	0,9	2,2	0,5	0,9

- (a) L'Etat est, dans ce tableau, l'ensemble formé par le Pouvoir Central, les Pouvoirs subordonnés et la Sécurité sociale. Les entreprises publiques sont par contre exclues du tableau.
- (b) Les concepts ci-dessous ont le même sens que les comptes nationaux mais leur regroupement a été modifié sur un point : le poste "Intérêts de la dette publique" est classé ici parmi les dépenses courantes (et non comme une recette négative ainsi qu'il est traité dans la comptabilité nationale).
- (c) Les chiffres 1975 et 1980 proviennent du modèle RENA. Les chiffres antérieurs sont issus des Comptes nationaux publiés par l'I.N.S.
- (d) f.p. signifie "en fin de période considérée".

25

TITRE II

LES POLITIQUES SPECIFIQUES

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREAMBULE	
<u>A. LA PROMOTION DE L'HOMME</u>	
Chapitre I - Population, population active et emploi	3
I. Introduction	5
II. Les perspectives de population	5
III. Les politiques de l'activité et de la population active	7
IV. Les perspectives de l'emploi et du chômage	10
V. Les politiques d'occupation, d'aides au reclassement et de formation professionnelle	12
VI. Les politiques de meilleur emploi	15
VII. Réduction de la durée du travail	16
VIII. La politique d'immigration	16
Chapitre II - La fonction éducative	17
I. Le principe moteur : une éducation permanente	19
II. L'évolution de la population scolaire	20
III. Le développement des différents niveaux d'enseignement	23
IV. L'éducation permanente	26
V. La lien enseignement - emploi	27
VI. Les dépenses publiques d'éducation	28
VII. Nécessité d'une recherche permanente sur les problèmes d'enseignement	32
Chapitre III - Culture et tourisme	33
I. Dépenses d'investissements	35
II. Dépenses courantes	37
III. Coordination des infrastructures sportives	41
IV. De l'étalement des vacances.	41

Chapitre IV - Sensibilisation, information et défense du consommateur - Ori- entations qualitatives de la consom- mation privée	43
I. Sensibilisation, information et défense du consommateur	45
II. Orientations qualitatives de la con- sommation privée	50
Chapitre V - La sécurité sociale	51
I. Introduction	53
II. Les prestations de sécurité sociale	54
III. Les recettes de la sécurité sociale	58
Chapitre VI - La santé	63
I. Choix politiques généraux	65
II. L'infrastructure intra-muros	65
III. Les prestations de soins extra-muros	68
IV. La protection générale de la santé publique Institutions et missions particulières	71
V. Aperçu des principaux postes en relation avec le programme de santé publique	73
Chapitre VII - Les handicapés	75
I. Les investissements	77
II. Emploi	80
III. La revalidation "totale"	81
IV. Rationalisation et coordination de la politique	81
Chapitre VIII - Le troisième âge	83
I. Le régime des pensions	85
II. L'organisation médicale et hospitalière	86
III. Le logement	87

Chapitre IX - Les immigrants	89
I. Les perspectives démographiques	91
II. La politique générale d'immigration	91
III. L'organisation de l'accueil	93
IV. L'aide à la formation personnelle et profes- sionnelle des adultes migrants	93
V. L'éducation des enfants de travailleurs immigrés	95
Chapitre X - L'aménagement du territoire	99
I. L'équipement des centres urbanisés selon une hiérarchie planifiée	102
II. L'amélioration du transport en commun et la dissuasion progressive de l'usage de l'automobile privée en milieu urbain	103
III. La rénovation urbaine	107
IV. La protection et la valorisation sociale des campagnes, forêts et sites naturels	109
Chapitre XI - Le logement	111
I. L'exécution du plan 1971-1975	113
II. Les besoins de la période 1976-1980	114
III. Le programme 1976-1980	114
Chapitre XII - La protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances	121
I. L'épuration de l'eau	123
II. Les déchets solides	125
III. La pollution de l'air	127
IV. La lutte contre le bruit	128
V. La protection de la nature et des zones vertes en dehors des agglomérations	129

Chapitre XIII - L'aide aux pays en voie de développement	131
I. Objectifs généraux	133
II. Les grands axes de la coopération publique au développement	134
III. Conclusions	136
 Chapitre XIV - La politique informatique des Pouvoirs publics	 137
I. Aspects techniques : le cadre de référence	139
II. Le plan d'action en informatique	142

B. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PREAMBULE

Chapitre I - La politique de développement économique	147
Section I - Politique relative aux initiatives émanant du secteur privé	150
I. Politique d'investissements	150
II. Politique de recherche	156
III. Politique d'exportation	168
Section II - Vers une politique plus volontariste des Pouvoirs publics	171
I. Globalisation des aides publiques et planifi- cation contractuelle	171
II. Initiative économique publique	173
 Chapitre II - Les priorités sectorielles de la politique industrielle	 177
Section I - Secteurs d'activité prioritaire	180
I. Industrie des fabrications métalliques	180
II. Industrie chimique	186

Section II - Secteurs d'activité pour lesquels une politique d'encadrement appropriée est indiquée	194
I. L'industrie alimentaire	195
II. L'industrie du textile et du vêtement	198
III. L'industrie sidérurgique	201
IV. L'industrie des métaux non ferreux	203
V. L'industrie du papier	205
VI. L'industrie du Bois	208
VII. L'industrie des matériaux de construction	212
VIII. L'industrie du cuir	213
Chapitre III - La politique de l'énergie	217
Introduction	219
Section I - Les objectifs de la politique énergétique dans le nouveau contexte international	220
Section II - Le contenu de la politique énergétique proposée	222
Chapitre IV - La politique de la construction	249
1. Développement général du secteur	251
2. Les expériences acquises dans le cadre du Plan 1971-1975	253
3. Le Plan 1976-1980 et son incidence possible sur l'industrie de la construction	255
4. Les actions prioritaires du secteur de la construction	257
Chapitre V - La politique de distribution	261
Section I - Caractéristiques générales et perspectives d'évolution	263
Section II - Recommandations	268

Chapitre VI - La politique agricole	273
I. Développement quantitatif	275
II. Objectifs de la politique agricole	277
III. Politiques à poursuivre	278
Chapitre VII - La politique des transports et des communications	295
Section I - Tendances et principes de la politique générale des transports et place du secteur des transports dans le Plan	297
Section II - Le transport de voyageurs	299
Section III - Le transport de marchandises	304
Section IV - Actions spécifiques dans les autres secteurs des transports	308
Section V - Les investissements publics dans le secteur des transports	310
Chapitre VIII - La politique des P.M.E.	317
Section I - Importance et évolution des P.M.E.	319
Section II - Les problèmes des P.M.E.	322
Section III - Eléments d'une politique des P.M.E.	326

PREAMBULE

Le Titre I a exposé les "axes majeurs" du Plan 1976-1980, tant sur le plan régional que global et sectoriel.

Le Titre II précise au niveau des moyens plusieurs politiques ainsi proposées. Dans les matières régionalisées ou culturalisées, il se borne à regrouper et à synthétiser les choix et les politiques adoptées au niveau des régions dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues par la loi du 1er août 1974 sur la régionalisation provisoire et par ses arrêtés d'exécution.

Sur différents points, il a été amendé, pour tenir compte des avis émis et des conclusions formulées, conformément à la loi du 1er août 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, par les Conseils économiques régionaux, les Conseils professionnels et le C.N.E.E.

De surcroît, il ne peut être lu correctement que, dans le prolongement du Titre I tel que celui-ci a été profondément remanié pour tenir compte des avis des différents Conseils et des résultats de la Conférence tripartite sur l'emploi.

A. LA PROMOTION DE L'HOMME

CHAPITRE I

POPULATION, POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

I. INTRODUCTION

Le plein et le meilleur emploi implique non seulement une politique globale de croissance et de stimulation de la demande mais également une série de politiques spécifiques de l'emploi au niveau national, régional et sectoriel en faveur de certaines catégories de travailleurs plus vulnérables que d'autres. Ces politiques visent à réaliser les difficiles équilibres quantitatifs et qualitatifs entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans la région tout en conservant une indispensable cohérence macro-économique.

Compte tenu des perspectives à moyen terme, le plein emploi reste un objectif prioritaire du Plan et la création d'emplois constitue l'une des conditions au maintien du chômage à un niveau tolérable. De ce point de vue, la politique de développement économique (Titre II - B) assure le maintien et la création d'emplois, diverses actions d'ensemble y contribuent : les lois d'expansion économique, l'initiative économique publique, la promotion des commandes publiques, l'extension des infrastructures d'accueil économique, la politique d'exportation. Enfin d'autres actions fourniront également de l'emploi : le développement des investissements publics à caractère socio-collectif, la politique à l'égard des PME, la déconcentration et la décentralisation des secteurs publics et privés, etc..."

II. LES PERSPECTIVES DE POPULATION

Tandis que de 1961 à 1970, la population totale du Royaume a augmenté de 0,54 % par an, l'augmentation ne serait plus que de 0,31 % pour 1970-1980 et 0,28 % pour 1976-1980 (tableau 1). En moyenne annuelle pour la période 1976-1980, l'accroissement total de la population s'élèverait à 27.510 unités et se décomposerait comme suit :

	<u>1971-1974</u>	<u>1976-1980</u>
Accroissement naturel de la population (1)	+ 16.480	+ 12.630
Solde migratoire extérieur (2)		
Belges	- 5.690	- 10.620
Etrangers	+ 20.170	+ 25.500
Total (2)	+ 14.480	+ 14.880
Accroissement total de la population (1)+ (2)	+ 30.960	+ 27.510

Tableau 1 : PERSPECTIVES DE POPULATION AU NIVEAU DU ROYAUME

		1947	1961	1970	1975	1980
0-14	H	888.427	1.119.176	1.161.707	1.129.732	1.082.550
	F	864.066	1.071.240	1.111.052	1.082.684	1.029.405
	T	1.752.493	2.190.416	2.272.759	2.212.416	2.111.955
15-19	H	327.661	308.168	371.025	395.971	408.386
	F	322.894	297.300	356.728	378.988	389.739
	T	650.555	605.468	727.753	774.959	798.125
20-24	H	347.830	276.681	369.148	378.315	407.683
	F	331.752	274.763	353.797	355.365	376.621
	T	679.582	551.444	722.945	733.680	784.304
25-44	H	1.229.107	1.222.065	1.232.425	1.289.009	1.374.561
	F	1.208.736	1.224.583	1.214.366	1.239.385	1.275.482
	T	2.437.843	2.446.648	2.446.791	2.528.394	2.650.043
45-54	H	578.183	568.506	545.862	628.847	614.518
	F	612.682	587.802	560.843	645.288	623.411
	T	1.190.865	1.156.308	1.106.705	1.274.135	1.237.929
55-64	H	418.998	527.251	510.104	439.746	476.530
	F	471.970	589.062	568.179	493.178	527.238
	T	890.968	1.116.313	1.078.283	932.924	1.003.768
65 et +	H	409.522	475.013	531.595	550.907	548.139
	F	500.367	648.131	764.113	810.913	821.623
	T	909.889	1.123.144	1.295.708	1.361.820	1.369.762
Total	H	4.199.728	4.496.860	4.721.866	4.812.527	4.912.367
	F	4.312.467	4.692.881	4.929.078	5.005.801	5.043.519
	T	8.512.195	9.189.741	9.650.944	9.818.318	9.955.886

Sources : 1. Pour 1947, 1961, 1970 : Recensement général de la population au 31 décembre.

2. Pour 1975 et 1980 : Ch. Wattelar, H. Damas, Perspectives de population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985) - extrapolation des tendances récentes, Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain et Centre d'Etudes de la Population et de la Famille - Ministère de la Santé Publique et de la Famille, Bruxelles, 1975.

En ce qui concerne la structure par âge :

- la classe d'âge de 0 à 14 ans continue à décroître (prolongement du processus de dénatalité);
- la population âgée de 65 ans et plus continue à croître, mais se stabilise durant la période 1976-1980;
- en conséquence, la population d'âges actifs de 15 à 64 ans augmente son importance relative.

Les plans régionaux préciseront la dimension régionale de ces évolutions et surtout les politiques démographiques à mettre en oeuvre.

Les politiques démographiques sont d'ailleurs intimement liées aux actions spécifiques proposées dans les domaines de la politique familiale, de la santé, des politiques spécifiques de l'emploi et de l'aménagement du territoire.

III. LES POLITIQUES DE L'ACTIVITE ET LA POPULATION ACTIVE

Les politiques de l'activité visent à modifier la croissance de l'offre de main-d'oeuvre (population active) et donc le partage entre actifs et inactifs.

1. De 1960 à 1970, la croissance de la population active a été de 0,67 % par an. Elle serait identique pour la décennie 1970-1980 et de 0,77 % par an pour la période 1976-1980. Ces prévisions sont fondées d'une part sur les perspectives d'accroissement de la population d'âge actif et d'autre part sur les prévisions des taux d'activité masculine et féminine (tableau 3). La réduction du nombre d'actifs que postule l'abaissement de l'âge de pension est incluse dans les prévisions d'offre de main-d'oeuvre.

Comme par le passé, l'accroissement des taux d'activité féminine restera l'une des principales conditions d'augmentation de la population active bien que l'activité féminine belge n'atteigne pas un niveau exceptionnel par comparaison avec d'autres pays comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 2 :

Proportion de femmes dans la population active (en %)

	<u>Observations</u>	<u>Projections</u>
	<u>1970</u>	<u>1980</u>
Etats-Unis	36.3	36.8
Belgique	32.7	34.8
France	35.3	37.1
Allemagne	35.6	35.6
Italie	26.7	26.0
Pays-Bas	22.6	21.3
Suède	39.1	41.6
Royaume-Uni	36.0	37.4

Sources : - Evolution démographique de 1970 à 1985 dans les pays membres de l'O.C.D.E., O.C.D.E., Paris, 1974.

- Belgique : projection du Bureau du Plan.

2. L'encouragement de l'activité féminine constitue donc un objectif important du Plan, dans la mesure également où il fait droit à l'aspiration d'une partie importante de la population féminine à une réelle émancipation économique personnelle.

Tout en étant fonction de la croissance de l'emploi global, la promotion du travail féminin s'articulera spécialement autour des actions suivantes :

- compte tenu de la faible mobilité de la main-d'oeuvre féminine, les politiques régionales devront réserver un traitement privilégié aux investissements qui emploient beaucoup de main-d'oeuvre féminine, dans les régions où celle-ci est abondante et peu employée;
- suppression des discriminations relatives aux tâches à confier aux femmes et par conséquent aux salaires féminins ("à travail égal, salaire égal");
- adaptation des grilles de travail et du régime à temps partiel afin de répondre aux problèmes spécifiques de la main-d'oeuvre féminine;
- mise en place de mécanismes d'aide à la réinsertion professionnelle des femmes ayant cessé de travailler et qui désirent recommencer une activité professionnelle;
- création d'équipements collectifs (crèches, transport, gardes d'enfants...) susceptibles de permettre aux femmes de s'intégrer dans

la vie économique. Près de 20.000 lits de crèches seront créés durant la période considérée;

- suppression de tous les obstacles de nature légale de réglementation à l'emploi des femmes.

Tableau 3 : Prévisions des taux d'activité au niveau du Royaume

Classes d'âges	Taux d'activité masculine				Taux d'activité féminine			
	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980
14 (1)	17,6	8,5	3,6	2,2	11,7	5,7	4,0	2,2
15-19 (1)	50,3	41,3	34,3	30,0	40,6	34,5	33,2	31,9
20-24	87,6	83,3	81,0	78,4	52,2	60,9	64,6	68,1
25-29	97,2	96,0	95,1	94,2	36,2	49,7	54,4	58,7
30-34	97,8	97,4	97,2	97,1	31,2	39,2	42,8	45,8
35-39	96,6	96,7	96,7	96,6	30,0	35,3	37,8	40,5
40-44	95,6	94,8	94,4	93,9	30,0	33,4	34,8	36,2
45-49	94,0	92,3	91,2	90,2	28,4	30,8	31,4	32,1
50-54	91,1	89,2	87,8	86,7	25,3	27,6	28,0	28,2
55-59	85,1	82,3	80,4	78,3	20,1	20,0	19,5	18,9
60-64 (2)	70,8	63,8	59,5	35,1	9,4	7,6	6,9	6,1
65-69	14,7	10,5	8,4	6,5	5,3	3,5	3,0	2,7
70 +	6,8	4,3	3,4	2,6	2,7	1,5	1,4	1,3
TOTAL	57,4	54,2	53,5	53,6	19,9	21,9	23,2	24,7

(1) Ces taux d'activité tiennent compte des perspectives de population scolaire présentées au chapitre de la fonction éducative.

(2) A règle constante sur les pensions, on prévoyait en 1980 un taux d'activité masculine de 55,4 qui se réduit à 35,1 par l'effet de l'abaissement de l'âge de la pension.

Tableau 4. Prévisions d'offre de main-d'oeuvre (en milliers)

	1960	1970	1975	1980
Hommes	2.566,9	2.636,4	2.654,4	2.712,5
Femmes	1.076,7	1.260,0	1.356,7	1.455,4
TOTAL	3.643,6	3.896,4	4.011,1	4.167,9(1)

(1) Prévisions établies compte tenu de la réduction du nombre d'actifs que postule l'abaissement de l'âge de la pension, soit une réduction de l'ordre de 19.500 unités.

IV. LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE

La dépression conjoncturelle de 1975 a ramené le chômage à des niveaux comparables à ceux de la période 1950-1960.

Malgré une reprise relative de l'activité économique en 1976 et une croissance économique qui ne serait pas inférieure à 4 % en moyenne pour la période 1976-1980, le chômage reste extrêmement préoccupant.

Ainsi donc, selon les perspectives économiques à moyen terme, dont la portée est précisée au Titre I, sur la moyenne de la période, le nombre de chômeurs dépasserait 150.000 unités. Il s'élèverait encore à 116.000 unités en 1980, soit quelque 3,9 % de la population assurée, alors que l'objectif retenu au niveau des Options du Plan était de ne pas dépasser 3 %.

Ceci souligne le caractère ambitieux des objectifs d'emploi adoptés au niveau des régions : 213.000 emplois pour la Flandre, et 122.000 pour la Wallonie par rapport à 1975.

Tableau 5 : PERSPECTIVES DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE

(chiffres en milliers d'unités - niveau au 30 juin)

(a)	1955	1960	1965	1970	1975 (b)	1980 (b)
<u>ROYAUME</u>						
Population active résidente *	3.679,4	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9
Emploi : intérieur *	3.510,3	3.475,7	3.648,2	3.777,2	3.787,4	4.014,6
pendulaire * .	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
frontalier *	37,5	51,4	53,7	43,0	42,9	37,0
Chômage	131,6	116,5	62,9	76,2	180,8	116,3

(a) * Population active résidente : nombre d'actifs qui résident dans la région, ayant un emploi dans la région ou à l'extérieur et chômeurs à la recherche d'un emploi.

* Emploi intérieur, (ou demande de main-d'oeuvre) : nombre d'emplois situés sur le territoire de chaque région.

* Emploi pendulaire : solde net des navetteurs (navetteurs sortants moins entrants).

* Emploi frontalier : solde des frontaliers (frontaliers sortants moins entrants).

* Chômage : le chômage comprend ici les chômeurs complets indemnisés et occupés par les pouvoirs publics ainsi que les demandeurs libres d'emploi non occupés, chiffres au 30 juin. Le chiffre du chômage réellement observé en juin 1975 est de 179.690 unités (Source : ONEm). Les autres grandeurs (emploi, mouvements pendulaires, etc.) intervenant dans le tableau ci-dessus ne sont effectivement connus par la statistique qu'avec plusieurs années de retard.

(b) Les chiffres 1975 et 1980 sont issus des perspectives économiques à moyen terme 1976-1980 qui sont décrites dans le Titre premier.

-11-

En effet, en l'absence de politiques spécifiques de plein et de meilleur emploi, de redéploiement des forces de travail et de l'industrie, les politiques permanentes de croissance et de régulation de la demande n'abaisseront plus massivement le nombre de chômeurs. La croissance même du chômage élève le seuil d'un chômage difficilement résorbable et sélectif qui touche à des degrés divers les travailleurs âgés, les femmes et les jeunes.

Aussi convient-il de s'orienter vers des politiques d'occupation, d'aides au reclassement, de formation professionnelle et de meilleur emploi sans négliger le fait que l'équilibre du marché de l'emploi suppose un fonctionnement et une organisation qui combattent la coexistence d'un chômage difficilement résorbable et de pénuries spécifiques de main-d'oeuvre, caractéristique majeure de l'inadéquation qualitative des politiques de l'emploi et d'expansion économique.

V. LES POLITIQUES D'OCCUPATION, D'AIDES AU RECLASSEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Une politique active de l'emploi doit établir une nette distinction entre deux grandes catégories de chômeurs.

La première inclut les chômeurs qui ne présentent pas de handicap personnel ou social et dont le chômage est une pure conséquence de circonstances d'ordre économique. La résorption de ce chômage conjoncturel justifie la politique de soutien de la croissance à moyen terme décrite au titre IIb relatif à la politique de développement économique. Cette politique sera modulée selon les politiques régionales proposées dans les volets régionaux du Plan. Par contre, la seconde catégorie groupe les chômeurs dont la mise au travail offre plus de difficultés et appelle des politiques spécifiques. Cette forme de chômage plus difficilement résorbable touche à divers degrés les travailleurs âgés, les femmes et les jeunes.

Partant de la constatation qu'une importante fraction du chômage contemporain concerne cette seconde catégorie, les efforts du Gouvernement se situeront à plusieurs niveaux :

- A. Meilleure formation et emploi des jeunes.
- B. Politique active de l'emploi féminin.
- C. Valorisation du travail avec l'âge et reclassement des chômeurs réputés difficiles à placer.
- D. Amélioration de la formation des travailleurs et des mécanismes de placement.

A. Meilleure formation et emploi des jeunes

Il convient de rechercher une meilleure adaptation de l'enseignement aux besoins de la profession par une réforme fondamentale du contenu et de la méthodologie de la formation en l'axant à la fois sur un enseignement général et technique approprié.

Parallèlement, on peut songer à une prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, voire de manière partielle, de 16 à 18 ans (1).

Cette réforme doit conduire à une revalorisation de l'enseignement professionnel et technique et du travail manuel dans la société.

Une attention particulière sera d'ailleurs portée à l'enseignement professionnel afin d'en rendre toutes les sections accessibles à la fois aux filles et aux garçons.

Une meilleure adaptation des jeunes à leur milieu de travail devrait être recherchée dans l'organisation de stages soigneusement préparés et axés sur leur perfectionnement professionnel.

Une meilleure information et connaissance des possibilités d'avenir des professions sur le marché du travail devrait pouvoir être donnée aux jeunes grâce à une collaboration permanente entre les institutions d'enseignement, les pouvoirs publics et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs.

B. Politique active de l'emploi féminin

Les causes du chômage croissant et de longue durée des femmes doivent être combattues dans le cadre de la promotion du travail féminin telle qu'elle est développée ci-avant. Cependant, compte tenu de la situation du chômage féminin, il convient tout particulièrement :

- de décourager certaines pratiques d'embauche et de licenciement systématique selon l'âge ;
- de lutter contre les initiatives visant à considérer la main-d'oeuvre féminine comme un élément de régulation conjoncturelle.

C. Valorisation du travail avec l'âge et reclassement des chômeurs difficiles à placer.

En fait, par l'accroissement des risques de chômage et d'invalidation selon l'âge, notre société consacre une certaine dévalorisation du travail avec l'âge, principalement au-delà de la cinquantaine que rien ne justifie dans la réalité. Et malgré les menaces qui pèsent sur l'emploi, il serait préjudiciable de s'engager à moyen terme dans des politiques de réduction de l'offre de main-d'oeuvre compte tenu que la diminution systématique des actifs par rapport aux inactifs provoquerait une charge plus grande pour la communauté et entamerait le potentiel de croissance.

(1) Voir à cet égard le paragraphe III b du Chapitre II "La fonction éducative" du Titre II-A.

Il convient donc d'agir dans les directions suivantes :

- fixation dans les entreprises importantes de certains quotas d'emplois réservés aux travailleurs âgés (1) ;
- examen systématique par les conseils d'entreprises des mesures qu'il conviendrait de prendre en ce qui concerne l'occupation de travailleurs au-delà d'un certain âge selon les possibilités de la Convention Collective de travail n° 9 du Conseil national du Travail.

Conjointement aux mesures visant le travail des personnes au-delà d'un certain âge, le Gouvernement encouragera le reclassement des chômeurs difficiles à placer tels que les travailleurs âgés, dans le cadre des attributions de l'O.N.Em, il conviendrait d'intensifier l'aide octroyée aux entreprises en vue de favoriser le reclassement des catégories de chômeurs difficiles à placer. Ces mesures ne sont d'ailleurs pas contradictoires avec l'instauration des régimes de pré-pension et d'autres formes d'assouplissement des conditions d'octroi des pensions.

D. Amélioration de la formation des travailleurs et des mécanismes de placement

Le manque de formation professionnelle adéquate constitue une autre cause importante de la persistance du chômage.

1. L'amélioration de la formation professionnelle des travailleurs implique la poursuite et l'extension des efforts organisés en matière de réadaptation et de mobilité professionnelle ainsi que leur adaptation qualitative aux besoins régionaux.
En 1974, 17.882 formations professionnelles ont été réalisées. Les objectifs proposés sont les suivants : 30.000 formations en 1976, 44.000 en 1980. Le coût budgétaire de ces objectifs est évalué à 4.500 millions en 1980 contre 1.673 millions en 1975.
2. Dans le but d'augmenter la flexibilité des carrières et les possibilités de mobilité volontaire, le Gouvernement encouragera la promotion sociale et professionnelle des travailleurs. Dans cette perspective, la législation en matière de crédits d'heures fera l'objet de campagnes d'information croissantes auprès des travailleurs et des employeurs. En 1980, les dépenses en matière de crédits d'heures sont estimées à 4.476 millions (prix courants) dont la moitié, 2.238 millions émerge au budget du Ministère de l'Emploi et du Travail.
3. Dans le cadre de la réadaptation professionnelle et du reclassement social des handicapés, les subventions au Fonds National de reclassement social des handicapés passeront de 146 millions en 1975 à 350 millions en 1980. On vise ici les handicapés au sens de la loi 1963 sur le reclassement social des handicapés et non les

(1) On vise ici les travailleurs dans la seconde moitié de la vie active.

chômeurs réputés difficiles à placer.

4. Enfin, il importe à l'avenir de se préoccuper davantage de l'amélioration des mécanismes de placement des travailleurs ayant suivi avec succès les stages de formation professionnelle organisés par l'O.N.Em. Les efforts organisés des comités sub-régionaux et des commissions d'avis près des bureaux régionaux de l'O.N.Em. seront ici prépondérants.

VI. LES POLITIQUES DE MEILLEUR EMPLOI

Réaliser l'objectif de plein emploi au plan régional requiert une politique de meilleur emploi, sous peine d'aggraver les ajustements pénibles pour les travailleurs concernés (longues navettes, conditions générales de travail, déqualification professionnelle). Les politiques de meilleur emploi accorderont la priorité aux objectifs suivants :

- A. Amélioration des conditions de travail.
- B. Réduction de l'écart entre le niveau d'aspiration des travailleurs et le contenu du travail offert.
- C. Elimination progressive des navettes pénibles.

A. Amélioration des conditions de travail

Un certain nombre de mesures visant à diminuer la charge physique et psychique du travail sont de la compétence des comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail. Par contre, le Gouvernement peut agir globalement à plusieurs niveaux :

- promotion des expériences relatives à l'enrichissement des tâches et de l'organisation du travail qui se fonde sur l'autonomie responsable des individus ainsi que du travail de groupe ;
- suppression progressive du travail à la chaîne et orientation de la politique d'investissements de manière à éviter, sous réserve d'inéluçables contraintes technologiques, le travail en trois pauses et le travail en continu (modification de la conception des machines, encouragements aux entreprises désireuses d'assainir leurs équipements) ;
- renforcement des moyens dont dispose l'administration de l'hygiène du travail et de la médecine du travail ;
- promotion de la recherche dans le domaine de la médecine du travail et création d'un institut pour la promotion de l'humanisation du travail (par exemple, par la transformation de l'O.B.A.P.).

Pour appuyer ces différentes interventions, 1.300 millions en 1980 devraient être affectés à un Fonds spécial pour l'humanisation des conditions de travail émergeant du budget du département de l'Emploi et du Travail ou au budget d'un organisme dépendant directement du Ministère de l'Emploi et du Travail.

B. Réduction de l'écart entre le niveau d'aspiration des travailleurs et le contenu du travail offert.

Il conviendra d'assurer une meilleure valorisation des qualifications professionnelles des travailleurs dont le développement de l'enseignement à tous les niveaux a permis un relèvement constant. Leur sous-emploi constitue non seulement une perte globale pour la collectivité mais encore une source importante de frustration sur le plan humain. Les actions à mener se situent à plusieurs niveaux :

- amélioration des liens existants entre le système éducatif et l'emploi ; à cet égard, l'élargissement des comités subrégionaux de l'emploi en y associant les représentants des milieux de l'enseignement général, technique et professionnel donnerait à ces comités un rôle régulateur important entre la vie économique et l'enseignement ;
- développement de l'orientation professionnelle et de l'information sur les professions ;
- encouragement de la mobilité volontaire des travailleurs par les formes diverses d'éducation permanente et en évitant l'extension de politiques qui lient le travailleur à l'entreprise.

C. Réduction des navettes pénibles

L'objectif général consistera en l'élimination progressive des navettes de plus de deux heures. Les moyens de réalisation de cet objectif sont précisés dans les plans régionaux, compte tenu des problèmes particuliers aux régions.

VII. REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

Pour la confection du Plan, on a supposé que la réduction de la durée du travail correspondrait au rythme observé de 1961 à 1975, soit une décroissance de 1,1 % par an.

A ce rythme, la durée du travail atteindrait 1.739 heures par personne active en 1980. Cette hypothèse devra être adaptée au fur et à mesure compte tenu des accords interprofessionnels.

VIII. LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

La politique d'immigration, partie intégrante des politiques d'emploi, doit s'insérer dans une politique commune d'immigration à mettre en oeuvre au niveau de la C.E.E. Elle doit promouvoir notamment la mise en place, en collaboration avec les travailleurs immigrés eux-mêmes, de réelles conditions d'accueil afin de leur permettre par des structures appropriées, de mieux s'insérer dans la communauté belge (1).

(1) Le chapitre IX "Les immigrants" du titre II-A envisage la politique d'accueil des immigrants.

CHAPITRE II

LA FONCTION EDUCATIVE

-18-

I. LE PRINCIPE MOTEUR : UNE EDUCATION PERMANENTE...

Face aux progrès accélérés des sciences et des techniques, il est devenu de plus en plus difficile, pour autant que cela ait été jamais possible, de transmettre à l'homme, au cours de ses années de jeunesse passées sur les bancs de l'école, toutes les connaissances nécessaires et suffisantes qui l'aideront dans sa vie entière. L'afflux incessant de nouvelles découvertes et de méthodes perfectionnées, la modification des structures sociales et des rôles professionnels, les bouleversements de la conjoncture économique viennent rapidement vieillir et bientôt mettre hors d'usage une érudition généralement acquise à grands renforts de programmes surchargés.

Dès lors, pour l'épanouissement de l'homme et le bien-être de la société, il est indispensable de développer activement un nouveau style de formation propre à notre temps et susceptible d'aménagements continuels. Il présente deux volets essentiels.

D'une part, une éducation scolaire de base s'attache, dans le cadre d'une formation générale bien conçue, non à transmettre un capital définitif de notions et de méthodes, mais à développer chez l'individu l'aptitude aux activités intellectuelles et techniques, aiguillant son sens de la réflexion et de la critique, stimulant l'esprit de recherche et le goût de l'étude, l'intéressant spontanément aux problèmes de toute nature du monde contemporain.

D'autre part, un vaste réseau d'enseignements divers répondant aux besoins réels des hommes et de la société, accessible à tous, permet à tout moment de compléter ou d'adapter la formation générale et professionnelle reçue au départ.

Ces deux volets doivent s'intégrer harmonieusement en un tout à juste titre appelé "éducation permanente".

... A LA PORTEE DE TOUS

L'enseignement doit être ouvert à tous. Les coûts qu'il entraîne pour la famille ne doivent plus être un obstacle. Des aides financières plus importantes doivent être octroyées aux enfants des familles de condition modeste et aux jeunes travailleurs désireux de poursuivre des études. Ainsi, les bourses d'études s'élèveront au cours de la période 1976-1980 à plus de 22 milliards de francs, soit une moyenne annuelle de près de 4,5 milliards, contre 1,781 milliard en 1970.

Une véritable démocratisation de l'enseignement ne sera cependant atteinte que si, tout en offrant les mêmes opportunités à tous, il s'individualise suffisamment pour permettre de résorber les retards passagers et autres handicaps possibles de certains individus, dûs souvent à un environnement socio-culturel défavorable en dehors de l'école. L'enseignement préscolaire joue en ce sens un rôle primordial par un encadrement vigilant de l'enfant en collaboration étroite avec les centres PMS, en développant sa capacité d'éveil et en remédiant rapidement aux handicaps découverts. Pour cette raison, il est important, dès maintenant, de porter l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans (le taux de scolarité à cet âge est de 100 % depuis 1966-1967, mais le taux de fréquentation réelle n'atteint cependant qu'environ 87 %) et de favoriser la fréquentation des écoles gardiennes par les enfants de 3 à 5 ans, l'accès leur en étant par ailleurs ouvert dès l'âge de 2 ans et demi.

II. L'EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

La chute de natalité amorcée en 1965 se répercutera, au cours des années 1976-1980, sur l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire et déjà le niveau inférieur de l'enseignement secondaire.

Tableau 1

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT A TEMPS PLEIN PAR GROUPE D'AGE - (garçons et filles)

en milliers d'unités

	1960-61	1965-66	1969-70 (a)	1975-76 (prévis.)	1980-81 (prévis.)
Moins de 6 ans	410,6	447,6	474,2	436,9	441,6
de 6 à 11 ans	847,3	909,2	936,2	893,6	853,8
de 12 à 17 ans	561,0	651,5	742,2	842,1	841,1
de 18 à 21 ans	65,3	115,5	131,3	178,0	209,5
de 22 à 24 ans	12,7	16,4	22,7	30,3	37,4
de 25 ans et plus	5,8	8,7	10,9	14,2	16,3
Total	1.902,7	2.148,9	2.317,5	2.395,1	2.399,7

Sources : Annuaire statistique de l'enseignement pour les trois premières colonnes ; Bureau du Plan pour les prévisions.

(a) 1969-1970 est la dernière année pour laquelle les statistiques de population scolaire par âge sont disponibles.

La diminution continuera surtout à se marquer dans la catégorie d'âge de 6 à 11 ans, correspondant traditionnellement à l'enseignement primaire. En effet, au niveau préscolaire, l'accroissement spontané du taux de "scolarité" dans les années antérieures à 5 ans et l'hypothèse du taux de scolarité obligatoire à 5 ans, compenseront la tendance à la baisse due à la chute de la natalité.

La population scolaire totale restera pratiquement stable ; son taux de croissance annuel moyen entre 1975 et 1980 ne sera en effet que de 0,04 %.

Le taux de croissance dans l'enseignement général et technique du niveau secondaire (1) deviendra très faible au cours de la période 1976-1980 (moyenne annuelle : 0,46 %) en raison du facteur démographique. En effet, entre 1975 et 1980, la population scolaire de 11 à 14 ans inclus diminuera d'environ 53.000 unités (soit près de 27.000 en moins pour l'enseignement secondaire). L'enseignement supérieur pédagogique verra se réduire encore son nombre d'élèves, ce qui est à encourager en raison justement de la chute des effectifs scolaires qui n'ira qu'en s'intensifiant. La population de l'enseignement artistique augmentera légèrement.

L'enseignement universitaire et le technique supérieur qui lui est assimilé pourront encore connaître une croissance soutenue au cours des années 1976-1980 car la catégorie d'âge correspondante est encore en expansion. Cette croissance sera plus marquée au niveau de l'enseignement technique (chez les filles comme chez les garçons), mais l'on s'attend également à une augmentation normale (taux annuel moyen : 3,6 %) de la population universitaire - malgré les taux plus bas observés ces dernières années - en grande partie par suite de l'accès plus massif des jeunes filles à l'université.

(1) cfr Tableau 2.

Tableau 2

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT A TEMPS PLEIN PAR NIVEAU
(garçons et filles)

en milliers d'unités

	1960-61	1965-66	1970-71	1975-76 (prévis.)	1980-81 (prévis.)
Enseignement préscolaire	405,1	443,2	457,1	435,0	439,2
Enseignement primaire	918,8	979,6	1.020,2	969,6	922,4
Sous-total	1.323,9	1.422,8	1.477,3	1.404,6	1.361,6
Formation générale (a)	241,5	282,6	324,7	382,1	390,3
Formation technique et professionnelle (b)	214,6	315,8	380,2	428,2	438,6
Formation des maîtres (c)	28,4	33,1	22,3	18,2	17,2
Formation artistique (d)	2,7	3,5	4,1	4,6	5,3
Quatrième degré	50,2	18,3	6,9	2,5	-
Enseignement spécial (e)	-	-	-	20,0	22,1
Sous-total	537,4	653,3	738,3	855,6	873,5
Formation universitaire	30,7	48,8	75,1	80,2	96,1
Formation technique supérieure	10,7	23,9	44,4	54,7	68,5
Sous-total	41,4	72,7	119,5	134,9	164,6
Population scolaire totale	1.902,7	2.148,8	2.335,1	2.395,1	2.399,7

Sources : Annuaire statistique de l'enseignement pour les trois premières colonnes ; Bureau du Plan pour les prévisions.

- (a) Enseignement secondaire général
- (b) Enseignement secondaire technique
- (c) Enseignement normal gardien, primaire, moyen et technique moyen
- (d) Enseignement artistique des niveaux secondaire et supérieur
- (e) Enseignement spécial de l'enseignement secondaire seulement ; les enseignements spéciaux préscolaire et primaire sont inclus dans les niveaux d'enseignement préscolaire ou primaire.

III. LE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

a) L'enseignement fondamental

Son rôle est essentiel. Accueillant les enfants aux âges particulièrement importants pour le développement de leur personnalité, il est seul capable de remédier à temps à des handicaps graves provenant souvent d'un environnement socio-culturel déficient. Travaillant en collaboration étroite avec les centres PMS, il doit s'astreindre à une action compensatoire pour intégrer les plus défavorisés. Il réalisera ainsi, dès le départ, une véritable égalisation des chances.

Pour donner à l'enfant toutes ses chances de développement, il est important qu'il puisse évoluer dès son plus jeune âge dans un milieu éducatif stimulant.

Nonobstant la fonction éducative importante de la famille, les crèches et les jardins d'enfants se voient confier une fonction socio-médico-pédagogique croissante qui peut contribuer à cette stimulation.

En vue de rattacher les activités de ces établissements à l'enseignement préscolaire, il serait intéressant d'envisager une collaboration entre le Ministère de la Santé publique responsable des crèches (0 mois à 3 ans) et des jardins d'enfants (18 mois à 3 ans) et le Ministère de l'Education nationale.

En effet, depuis 1971, les enfants sont, dès l'âge de 2 1/2 ans, acceptés dans les écoles gardiennes relevant du Ministère de l'Education nationale. Dès 1975, ils entrent également en ligne de compte pour la fixation du nombre d'emplois. De plus, le Ministère de l'Education nationale est le pouvoir organisateur en ce qui concerne les jardins d'enfants néerlandophones de l'Etat de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.

Le but de l'enseignement préscolaire est de donner à l'enfant, au moyen de jeux, une forme d'éducation linguistique, sociale, éthique et esthétique. La fréquentation de ce type d'enseignement doit être favorisé surtout dans les milieux ruraux et défavorisés.

L'enseignement primaire pourrait débiter à 5 ans. Il continuera à favoriser l'intégration de catégories défavorisées : dyslexiques, enfants d'immigrés, etc... Les classes d'adaptation seront développées suivant cette formule souple et individualisée qui permet à l'enfant de résorber rapidement, en un maximum de 3 mois, un retard dans l'une ou l'autre branche sans pour autant quitter sa classe normale ou fréquenter une classe d'enseignement spécial. Le mi-temps pédagogique sera progressivement instauré. Ainsi, l'accent sera mis le matin sur l'acquisition et la maîtrise totale des techniques de base élémentaires indispensables (grammaire, calcul, élocution, etc...), l'après-midi sera consacré à la formation physique, au développement social des individus, aux arts, à la découverte de l'environnement, etc...

b) L'enseignement secondaire

Il était important de supprimer les clivages sociaux apparaissant traditionnellement dans l'orientation scolaire au niveau secondaire. L'enseignement rénové est, entre autres, un essai pour donner une même valeur à tous les types d'enseignement, en évitant des orientations trop précoces et souvent mauvaises. Les premières années doivent en être aussi paral-

lèles que possible pour tout le monde. Il offre à chaque étape un large choix et une possibilité continuelle d'adaptation; l'enseignement est plus individualisé grâce à des cours à option, des séances de rattrapage. La formation de base commune ne peut cependant être un frein et doit laisser rapidement à chacun la possibilité de développer ses capacités propres, intellectuelles ou manuelles.

Les dernières années de l'enseignement secondaire sont importantes car c'est à ce moment que se pose le choix entre la poursuite des études et l'entrée sur le marché du travail. Les enfants des milieux plus défavorisés sont alors spécialement tentés de quitter l'école pour gagner plus rapidement un salaire et conquérir ainsi leur indépendance. Il est donc important d'éliminer au maximum le handicap financier. On peut, parallèlement, songer à un allongement de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans (1), mais il va de soi qu'il faudra, à ce moment, disposer de structures d'accueil adéquates pour les élèves que rebute l'enseignement ordinairement dispensé.

Le programme de l'enseignement secondaire sera allégé. L'accent sera mis davantage sur la méthode de travail à acquérir, sur la responsabilité et le développement de la personnalité. Plus de temps sera alors disponible pour les activités culturelles, sportives, la découverte des problèmes d'actualité, des visites, des conférences, des travaux pratiques offrant ainsi à tous une même chance de formation socio-culturelle. Ce type d'enseignement s'inscrira déjà dans le cadre général de l'éducation permanente rejetant l'étude ingrate d'informations souvent aussitôt vouées à l'oubli et à l'obsolescence. Il redonnera l'attrait des études

(1) Les prévisions établies dans ce document n'ont incorporé aucune mesure de prolongation de l'obligation scolaire à 15 ans ou à 16 ans. En effet, d'une part les modalités d'une telle décision sont encore trop incertaines : date d'entrée en vigueur et modification éventuelle du régime de l'apprentissage, notamment. D'autre part, bien que conservant toute sa valeur en raison de la catégorie d'enfants qu'elle toucherait, une mesure de ce genre ne concernerait dans l'ensemble que peu de monde. L'effet d'une prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 15 ans provoquerait, en 1976 par exemple, un accroissement de population scolaire de 2.535 unités (soit 1,7 % de la population âgée de 14 ans) ; l'allongement jusqu'à 16 ans quant à lui impliquerait une augmentation de la population scolaire de 6.736 unités (soit 2,1 % de la population âgée de 14 et 15 ans) ; ceci dans l'hypothèse où l'apprentissage peut comme aujourd'hui débiter à 14 ans. Si, par contre, l'apprentissage ne pouvait commencer qu'après la fin de l'obligation scolaire, ceux qui s'y destinent devraient rester à l'école un an ou deux de plus, portant les accroissements de population à respectivement 5.704 et 14.438, soit 3,6 % ou 4,6 % des populations d'âge correspondant). Le taux de scolarité spontané étant de plus en plus élevé et la population de ces âges étant en régression, l'accroissement de population scolaire dû à une telle mesure sera, au cours des ans, de plus en plus faible.

aux jeunes, en stimulant leur curiosité et leur initiative. Il évitera nombre de redoublements coûteux économiquement, sociologiquement et psychologiquement.

c) L'enseignement supérieur pédagogique

La formation des enseignants sera adaptée pour tenir compte des impératifs de cette éducation intégrée dans le cadre d'une formation permanente de l'homme. Leur rôle sera différent, plus complet que celui qui les limitait à transmettre des connaissances acquises depuis longtemps. Eux-mêmes devront se familiariser avec l'utilisation des médias, les techniques d'animation, et manifester une aptitude à l'autodidaxie. La préparation des institutrices, froebeliennes et puéricultrices à un enseignement qui dépiste et supprime les handicaps dès les premières années de l'école maternelle requerra tout particulièrement un grand soin. En liaison avec les instituts pédagogiques, une technique de recyclage continu sera mise au point, afin de permettre aux enseignants de rester au courant des dernières techniques pédagogiques et méthodologiques.

d) L'enseignement supérieur

Les améliorations déjà apportées au niveau secondaire se transposent dans l'enseignement supérieur. L'enseignement technique notamment récupère toute sa valeur et les différentes formes d'enseignement supérieur doivent être considérées comme un tout intégré bien que différencié, offrant des possibilités diverses mais complémentaires. Elles se groupent autour de deux types de filière : celle qui va de l'application au raisonnement et celle qui commence par le raisonnement pour déboucher sur l'application. L'essentiel est de prévoir des passerelles entre les divers types d'enseignement supérieur - surtout de l'enseignement de type court vers l'enseignement de type long - (par exemple permettre au régent d'accéder directement à la licence universitaire) et de rendre possible, après chaque phase, l'entrée dans la vie active (par exemple donner une valeur propre au diplôme de candidature des universités et des écoles techniques supérieures, en liaison avec les besoins du marché du travail).

Le principe de l'examen de maturité sera revu. Il est difficile, vu la nature différente de leur enseignement, de confier à l'enseignement secondaire la responsabilité de la sélection pour le supérieur. Il serait préférable de prévoir une candidature ou un semestre polyvalent comptant dans le cadre des études, ou d'adopter un système souple d'évaluation des étudiants en première candidature, avec réorientation éventuelle.

Tout en restant le centre privilégié de réflexion et d'érudition, l'université doit se situer par rapport à la société, en répondant rapidement à ses sollicitations et en devenant un agent actif de sa transformation, directement par sa recherche et ses contacts avec tous les milieux et au

travers des hommes et des femmes qu'elle forme. Le coût de l'université est très élevé, surtout au niveau de la recherche scientifique. C'est pourquoi, tout en favorisant la recherche fondamentale, source de richesse future pour notre patrimoine, il faut encourager une recherche plus directement branchée sur les problèmes actuels, menée en collaboration avec les centres de décision et valorisée immédiatement. De plus, il est indispensable que les divers projets menés dans le pays soient rationalisés, voire intégrés, comme c'est le cas actuellement déjà pour plusieurs programmes nationaux de recherche, afin d'éviter d'inutiles doubles emplois.

IV. L'EDUCATION PERMANENTE

Les gouvernants successifs ont montré à plusieurs reprises leur volonté de favoriser l'éducation permanente accessible à tous et de haut niveau, c'est-à-dire entourée d'une infrastructure pédagogique qualifiée.

Ainsi, en dehors de la fonction d'enseignement qu'il assume traditionnellement, l'Etat se trouve face à une autre fonction collective quasiment nouvelle, mais qui en fait s'intègre à la première si l'on veut concevoir l'éducation comme un édifice cohérent à bâtir pierre par pierre tout au long de la vie et dans tous les milieux : famille, école, travail, etc...

Le nouveau volet de l'éducation permanente au sens large ou, à proprement parler, de l'éducation post-scolaire peut poursuivre des buts multiples de nature économique, philosophique, politique, etc... à définir clairement si l'on veut choisir les moyens et les structures. Les ressources à y consacrer risquent d'être importantes ; comment les réunir ? Sur quelles matières portera l'effort ? Il est souhaitable de ne pas se limiter à la formation professionnelle ; une coordination des politiques éducative, sociale, culturelle et économique apparaît indispensable. Quelle structure pourrait-on instaurer pour organiser l'ensemble de ce type d'enseignement en coordination avec ce qui existe déjà ? Il faudra mettre sur pied un réseau de statistiques fiables des diverses formes d'enseignement extrascolaire. Ces multiples aspects prouvent à suffisance la nécessité d'une action programmée, afin d'éviter les gaspillages et les actions en tous sens.

L'université notamment ouvrira largement ses portes aux initiatives privées et publiques participant ainsi activement aux nouvelles exigences de la société par la création de centres régionaux inter-universitaires et pluralistes adaptés au contexte socio-culturel et économique environnant.

Dans l'immédiat, un effort tout particulier sera consenti pour rendre plus opérationnelle la formule des crédits d'heures et pour promouvoir

l'enseignement de promotion sociale existant (1). Les diverses initiatives des départements de la Culture concernant la formation socio-culturelle et la création d'un Fonds national d'Education populaire (2) seront encouragées dans le cadre d'une politique globale cohérente.

V. LE LIEN ENSEIGNEMENT-EMPLOI

Pour assurer l'adaptation mutuelle de l'offre et de la demande de diplômés et éviter le lancinant problème des jeunes au chômage, afin d'harmoniser les programmes de formation avec les besoins de l'individu et de la société, il est urgent d'étudier et de réaliser le lien entre le monde de l'emploi et celui de l'enseignement.

A cette fin, au Bureau du Plan sont actuellement mises au point - dans le cadre des statistiques disponibles - des prévisions qualitatives de l'emploi. Une répartition par professions sera effectuée sur base des perspectives sectorielles de demande de main-d'oeuvre et traduite en niveaux et types de formation. Ces renseignements tenteront de répondre aux objectifs précités : équilibre entre offre et demande de diplômés, correspondance entre la qualification et la profession exercée.

Une telle approche, bien qu'indispensable, est toutefois limitée par son aspect global ; c'est pourquoi elle sera complétée par des monographies spécifiques à réaliser par les organismes compétents en collaboration permanente avec tous les milieux concernés.

La formule de l'apprentissage sera revue. Elle ne peut être considérée comme un moyen de se procurer de la main-d'oeuvre à bon marché. L'accent sera mis davantage sur son caractère de formation qui, du moins en ce qui concerne la partie théorique, devra être organisée en collaboration avec les écoles professionnelles existantes dépendant du Ministère de l'Education nationale (3).

Afin de réaliser une meilleure intégration entre les études et l'exercice de la profession, un système de stages pratiques sera instauré pour les études à finalité de toutes sortes. Ils pourront s'effectuer soit à l'école, soit dans les entreprises, voire suivant une formule mixte alliant ces deux possibilités. Ce système sera concrétisé par une loi confiant l'organisation et une certaine intervention financière à l'O.N.Em.

(1) Voir, à cet égard, les propositions - notamment budgétaires - formulées au Chapitre I. : "Population, population active et emploi".

(2) Cfr. au Titre II, A, le Chapitre III, relatif à la Culture et au Tourisme.

(3) Voir à cet égard le Chapitre VIII du Titre II, B consacré aux Petites et Moyennes Entreprises.

VI. LES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION

La part des dépenses publiques consacrées à l'enseignement dans l'ensemble du budget du pouvoir central est devenue très élevée (21,64 % en 1974).

Les dépenses publiques d'enseignement sont particulièrement sensibles aux hausses de salaires et de prix, étant donné leur structure particulière. En effet, le poids des rémunérations y est fort élevé, plus que dans toute autre fonction assurée par l'Etat (plus de 70 %). Les frais en matériel pédagogique s'élèvent rapidement avec l'introduction des méthodes audio-visuelles et des nouvelles techniques du rénové. L'effort consenti pour l'orientation scolaire et le dépistage des handicaps est de plus en plus développé, etc...

Il est indispensable de mener une politique budgétaire rationnelle qui, au-delà de toutes les contraintes existantes, permettra une utilisation pleinement efficace des ressources.

a) Les dépenses courantes

La diminution de la population scolaire aux niveaux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire due au facteur démographique va libérer certaines ressources en temps et en argent qui permettront un meilleur encadrement en personnel enseignant et en spécialistes des Centres PMS. Les incidences du plan de rationalisation de l'enseignement primaire entraîneront une plus saine organisation du réseau existant tout en protégeant les emplois acquis. Les coûts plus élevés impliqués par l'introduction du rénové seront partiellement compensés par la stagnation du nombre d'élèves qui se manifesterà dans le secondaire dès 1977. Un contrôle plus strict de l'utilisation des ressources octroyées permettra d'éviter des gaspillages et de dépister des doubles emplois fâcheux, notamment au niveau de la recherche universitaire où les frais de fonctionnement sont proportionnellement les plus élevés.

Le tableau ci-après regroupe, sous l'angle de la classification économique et fonctionnelle, toutes les dépenses effectuées par le Pouvoir central via le budget de l'Education nationale, les autres budgets et les fonds assimilés au pouvoir central.

La consommation publique d'enseignement désigne les montants en rémunérations et frais de fonctionnement dépensés par l'Etat pour l'organisation de son propre enseignement ou octroyés aux pouvoirs subordonnés et à l'enseignement libre sous forme de transferts.

L'élément majeur de la hausse prévue pour la période 1975-1980 réside dans l'évolution des prix et des traitements (l'indice de prix de la con-

somation publique d'enseignement devrait augmenter de 51,87 %). Le facteur population scolaire joue peu au niveau des dépenses générales d'administration (évolution de l'ensemble de la population scolaire : + 0,55 %), il intervient à la baisse au niveau de l'enseignement fondamental (- 3,10 %), modérément dans l'enseignement secondaire (de + 3 à 4 %), mais il est encore assez important pour l'enseignement supérieur (+ 20,05 %). L'évolution des coûts à prix constants par élève, due à l'application de nouvelles techniques, à un encadrement plus grand, se chiffre à un accroissement de 24 % en moyenne. Tout cela se traduit par un accroissement de 89,50 % de la consommation publique d'enseignement sur la période 1975-1980, ce qui est plus faible que le pourcentage (121,85 %) obtenu pour la période quinquennale précédente (1970-1975).

Tableau 3 : PREVISION DES DEPENSES COURANTES DE L'ETAT DESTINEES A L'ENSEIGNEMENT (en milliards de F)

	1975 (prévisions)	1980 (prévisions)
<u>CONSUMMATION PUBLIQUE</u>		
- Administration et dépenses non ventilées	4,3	8,5
- Recherche scientifique (1)	10,7	21,3
- Enseignements gardien, primaire et spécial	38,5	70,7
- Enseignement secondaire général	33,7	64,5
- Enseignements technique, professionnel, normal, artistique	39,5	73,1
- Enseignements universitaire et technique supérieur	10,7	21,3
TOTAL	137,4	259,4
<u>TRANSFERTS DE REVENUS</u>		
- Subventions aux entreprises (abonnements scolaires)	1,1	2,1
- Transferts de revenus aux ménages (allocations d'études)	3,0	5,5
- Transferts de revenus à l'étranger (voyages de chercheurs, contributions à des organismes internationaux...)	0,2	0,3
TOTAL	4,3	7,9

(1) Des universités et autres organismes de recherche fondamentale : SPPS, FNRS, Académie Royale de Belgique, Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires, etc.

Source : Bureau du Plan.

Tableau 4 : EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE L'ETAT DESTINEES A L'ENSEIGNEMENT DEPUIS 1960

(en milliards de francs)

	1960	1965	1970	1975 (prévisions)	1980 (prévisions)
Consommation publique	18,2	36,6	61,9	137,4	259,4
Subventions aux entreprises	0,3	0,2	0,4	1,1	2,1
Transferts de revenus aux ménages	0,6	0,9	1,8	3,0	5,5
Transferts de revenus à l'étranger	0,1	0,3	0,1	0,2	0,3
Intérêts de la dette des pouvoirs publics	-	0,1	0,1	0,1	0,2
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	19,2	38,1	64,3	141,8	267,5

Sources : Administration du Budget pour 1960, 1965, 1970 - Bureau du Plan pour 1975 et 1980.

b) Les dépenses d'investissement

Dans le cadre des 850 milliards d'investissements publics prévus par le Plan 1976-1980, 60 milliards sont destinés aux investissements directs de l'Etat dans le secteur enseignement.

La répartition adoptée se présente comme suit :

Tableau 5

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'ETAT DESTINEES A L'ENSEIGNEMENT

(chiffres cumulés des engagements pour la période 1976-1980 - en milliards de francs)

Universités de l'Etat	10,0
Hôpitaux universitaires de l'Etat (a)	2,4
Enseignement non universitaire	47,6
- Pouvoir central	(41,8)
- Provinces et communes (b)	(5,8)
Total	60,0

- (a) Les hôpitaux universitaires de l'enseignement libre sont repris au Chapitre VI de ce Titre II A (Santé publique). Conformément à une tradition budgétaire de plusieurs années déjà, on peut considérer que les montants des engagements prévus pour les hôpitaux universitaires de l'Etat - tout comme ceux destinés aux universités de l'Etat - seront répartis par moitié entre les deux régimes de l'Education nationale.
- (b) Il s'agit là d'un subside à 60 %, les pouvoirs subordonnés prenant à leur charge les 40 % restants. On peut dès lors estimer le montant des investissements totaux des provinces et communes à 9,6 milliards.

Les investissements, tant au niveau non universitaire qu'universitaire ont été importants au cours des cinq dernières années. Compte tenu de celà, face à la diminution de la population scolaire et au ralentissement de la croissance de la population universitaire, l'effort d'investissement devra être moins soutenu au cours de la période 1976-1980.

Pour rappel, les subsides aux investissements de l'enseignement libre ne sont pas des investissements directs de l'Etat mais sont octroyés sous forme d'autorisations d'emprunt garanti, avec paiement de la différence entre le taux préférentiel de 1,25 % et le taux réel. Cette formule est d'application pour l'enseignement non universitaire (où elle joue aussi en faveur des provinces et des communes) et universitaire. Elle concerne également les investissements sociaux tant des universités de l'Etat que du réseau libre. Elle a été appliquée également pour faciliter les emprunts nécessités par les déménagements de l'U.C.L. et de la V.U.B.

VII. NECESSITE D'UNE RECHERCHE PERMANENTE SUR LES PROBLEMES D'ENSEIGNEMENT

Les buts poursuivis par l'enseignement sont multiples, sa structure est complexe, les dépenses allouées pèsent de plus en plus sur le budget, la population scolaire connaît de brusques fluctuations dues à des facteurs divers, des jeunes diplômés se retrouvent au chômage, etc... Les problèmes posés aux responsables de l'orientation de l'éducation et aux gestionnaires sont immenses et couvrent des domaines diversifiés.

Une saine gestion de ce secteur ne peut être assurée que si l'on connaît toutes les interactions internes et externes de ce système ; les objectifs poursuivis, les besoins économiques et sociaux, les ressources financières et humaines, les interactions avec les autres secteurs - emploi, économie, politique scientifique, santé, logement, etc... - en englobant les aspects quantitatifs et qualitatifs.

Pareille étude rationnelle de l'enseignement permettra de réaliser consciemment des objectifs choisis, de fixer les priorités dans les actions à mener, de déterminer avec précision les ressources à utiliser. Elle aidera à l'élaboration d'une politique d'enseignement cohérente associant les diverses instances responsables et assurant une meilleure coordination entre les actions à court terme concrétisées dans le budget, les actions à moyen terme inscrites dans le Plan et la ligne à adopter dans le futur. Le système éducatif, en effet, n'est pas souple ni très évolutif. La reconversion du personnel peut s'avérer très lente. Il faut prévoir l'orientation à très longue échéance.

Ce travail est considérable. Il est déjà entrepris partiellement par divers organismes. Il est urgent néanmoins qu'il soit réalisé globalement et rapidement par une collaboration active entre les centres de recherche, les milieux intéressés et les organes de décision.

Des données nombreuses et fiables seront indispensables. Les services de documentation et de statistiques des départements seront renforcés et associés aux travaux, ce qui leur permettra par ailleurs de mieux cerner la nature des renseignements à fournir.

CHAPITRE III

CULTURE ET TOURISME

La culture, les sports et le tourisme appartiennent désormais à la compétence des Conseils Culturels dans le cadre de l'autonomie culturelle de chaque communauté.

Le présent chapitre regroupe les grands axes de la politique proposée, spécialement sous l'angle budgétaire. Cette politique sera exposée en détail dans les chapitres régionaux du Plan.

L'effort budgétaire proposé dans le présent chapitre est particulièrement important tant dans le domaine des dépenses courantes que des dépenses d'investissements. Il prolonge et amplifie l'effort amorcé dans le cadre du Plan 1971-1975 dans un domaine qui constitue une des priorités majeures du Plan 1976-1980.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

1. L'intervention de l'Etat (subventions et investissements directs) dans la création des équipements nouveaux (piscines, complexes sportifs, centres sportifs, centres culturels, maisons de jeunes, bibliothèques) la restauration des monuments, la construction de l'infrastructure touristique, la prime aux hôtels est fixée à 17.500 millions de francs.

A défaut de loi fixant les critères objectifs (article 59bis § 6 de la Constitution) et sauf accord à intervenir, cette intervention a été répartie paritairement soit 8.750 millions pour chaque communauté culturelle. L'effort entrepris par chaque communauté pour Bruxelles est repris dans le plan régional.

Conseil de la communauté française	Conseil de la communauté néerlandaise	Royaume
8.750 50 %	8.750 50 %	17.500 100 %

En millions de francs à prix courants

Ceci correspond à une accélération très sensible de l'effort entrepris durant les années 1971-1975 en vue de combler progressivement le retard accusé dans ce domaine.

2. En dehors de l'intervention retenue ci-dessus, on soulignera l'effort spécial de 500 millions prévus dans le total des 850 milliards d'investissements publics et affectés pour moitié à l'acquisition de réserves naturelles et pour l'autre moitié à l'aménagement des espaces verts en dehors des agglomérations.

3. Radio et télévision

- 3.1. Le programme général des investissements de la R.T.B. - B.R.T (sur base des emprunts à conclure dans le cadre d'une nouvelle loi) sera de l'ordre de 4.950 millions de francs (à l'exception toutefois de ceux qui seront financés par le Fonds d'Investissement).

Comme pour les années antérieures, ces nouveaux emprunts seront effectués auprès de la C.G.E.R. et les remboursements seront pris en charge par les dotations annuelles des instituts d'émission.

- 3.2. L'investissements de 4.950 millions se répartira comme suit :

R.T.B.	B.R.T.
1.815	1.940
472,5 (1)	472,5 (1)
125 (2)	125 (2)

En millions de francs à prix courants

-
- (1) Investissements à réaliser pour les Instituts communs.
 (2) Complément demandé pour compenser la hausse des prix sur les emprunts garantis par la loi du 26.7.1973.

4. La télédistribution

Parallèlement aux investissements qui seront effectués dans le cadre de la R.T.B. - B.R.T., un montant de 380 millions à répartir entre les 3 régions sera prévu pour des travaux de télédistribution à réaliser par la R.T.T. (en millions de francs courants) :

- Flandre	186,5
- Wallonie	178,5
- Bruxelles	15
- Royaume	380

II. DEPENSES COURANTES

1. Culture et sport

L'effort proposé en matière d'investissement doit être valorisé par un effort important d'animation, d'éducation à la culture et aux loisirs dont les tableaux ci-après résument les grandes lignes.

Comme pour les dépenses d'investissements, faute de loi fixant les critères objectifs et sauf accord à intervenir, la répartition des dépenses courantes est basée sur l'accord politique établi par le Gouvernement Eyskens-Cools :

- dépenses d'enseignement : en fonction des besoins constatés;
- dépenses d'éducation permanente : en proportion avec les dépenses générales d'enseignements;
- autres dépenses culturelles : 50/50.

L'augmentation considérable des dépenses courantes tient compte notamment de nombreux décrets votés, introduits ou sur le point de l'être et de leurs répercussions en 1980.

1.1. Tableau 1 : Dépenses courantes : Culture française

	1975	1980
<u>Enseignement artistique</u>		
Dépenses générales	3,4	9
Enseignement de la musique	496,4	1.492
Enseignement des arts plastiques	175,5	526
<u>Jeunesse et loisirs</u>	386,7	1.933
<u>Promotion de la lecture publique</u>	71,7	326
<u>Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive</u>	123,1	1.668
<u>Arts et lettres</u>	705,2	2.215
<u>Relations culturelles internationales</u>	1.312	6.000
<u>Commission culturelle de Bruxelles</u>	75	200
	<hr/>	<hr/>
	3.424,3	14.625

En millions de francs à prix courants

1.2. Tableau 2 : Dépenses courantes - Culture néerlandaise

	1975	1980
<u>Kunstonderwijs</u>		
Werking van de dienst	3,7	9
Professioneel kunstonderwijs	306,3	703
Algemeen vormend kunstonderwijs	910,3	2.573
<u>Vormingscentra</u>	127,4	246
<u>Jeugdvorming</u>	225,8	1.133
<u>Openbare bestuurvoorziening</u>	147,1	667
<u>Volksontwikkeling en samenlevingsopbouw</u>	222,2	2.743
<u>Lichamelijke opvoeding, sport en openluchtlevens</u>	44,8	705
<u>Kunsten</u>	534,2	2.150
<u>Internationale culturele betrekkingen</u>	169,7	320
<u>Instelling openbaar nut</u>	1.312	6.000
<u>Nederlandse Commissie Brussel</u>	75	200
	<u>4.078,5</u>	<u>17.449</u>

En millions de francs à prix courants

Ce tableau est basé sur le budget fonctionnel de la Culture néerlandaise qui est un document de travail pour les membres du Conseil Culturel de la Communauté culturelle néerlandaise.

1.3. Tableau 3 : Dépenses courantes des Affaires culturelles communes

A partir de 1976, de nombreux postes, actuellement repris aux secteurs communs, passeront aux budgets culturels : R.T.B. -B.R.T., théâtres, etc.

	1975	1980
<u>Institutions communes de la capitale</u>	328,9	735
<u>Affaires culturelles de langue allemande</u>	1,9	5
<u>Relations culturelles internationales</u>	72,6	190
<u>Organismes d'intérêt public :</u>		
a) sans caractère d'entreprise	279,1	570
b) à caractère d'entreprise	<u>2.041</u>	<u>-</u>
Total - (b)	682,5	1.500

En millions de francs à prix courants

2. Tourisme

Le Plan prévoit également un accroissement important des dépenses courantes destiné à valoriser l'effort d'investissement (tels que les frais de propagande, les subsides aux syndicats d'initiative, etc.).

Tableau 4 : Dépenses courantes - Tourisme

	1975	1980
Publicité, propagande, expositions	145	470
Subventions aux syndicats d'initiative, aux fédérations touristiques	26	80
Cotisations aux organismes internationaux	5,2	10
Subventions aux organisations pour le tourisme social	1	3
Subsides aux stations thermales	4,4	9
Total	<u>181,6</u>	<u>572</u>

En millions de francs à prix courants

III. COORDINATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Durant la période 1976-1980, il sera créé une instance consultative de coordination des constructions et de l'utilisation des infrastructures sportives :

- afin d'assurer l'utilisation prioritaire de toutes les installations aux écoles;
- qu'en dehors des heures scolaires, ces mêmes installations soient ouvertes à la population;
- enfin, que toutes les nouvelles constructions soient implantées à des endroits accessibles à tous et ce suivant des normes et des coûts bien définis.

IV. DE L'ETALEMENT DES VACANCES

La concentration des vacances pose de graves problèmes et provoque :

- un niveau de prix des services touristiques trop élevé;
- une faible densité d'utilisation des équipements;
- l'impossibilité pour un grand nombre de familles de prendre des vacances.

Il faudra donc s'efforcer d'agir sur ces facteurs et notamment d'introduire plus de souplesse dans le régime des congés payés et les dates des vacances scolaires.

CHAPITRE IV

SENSIBILISATION, INFORMATION ET DEFENSE DU CONSOMMATEUR -
ORIENTATIONS QUALITATIVES DE LA CONSOMMATION PRIVEE



Au cours de la période 1976-1980, il importe de développer une véritable politique de la consommation, principalement axée sur une meilleure satisfaction des besoins réels et sur l'organisation du droit du consommateur à l'information et à la protection.

Cette politique constitue d'ailleurs un moyen important de lutte contre les causes structurelles de l'inflation.

I. SENSIBILISATION, INFORMATION ET DEFENSE DU CONSOMMATEUR

1. Information des consommateurs

Pour que le consommateur devienne un partenaire économique à part entière et effectue ses choix en connaissance de cause, il doit être correctement et complètement informé. Ceci implique non seulement la mise en vigueur complète de l'arrêté royal du 30 janvier 1975 (M.B. du 21 février 1975) relatif à l'indication des prix et des quantités, mais aussi l'élaboration d'autres arrêtés imposant l'indication claire et précise (au moins dans les langues nationales) de la composition des produits mis en vente, de la date de fabrication (d'où suppression des indications codées) et de la date de péremption ; le cas échéant, le mode d'emploi et/ou de conservation des produits sera joint.

Le Gouvernement favorisera la vulgarisation des tests comparatifs (qualité/prix) ainsi que de toutes les informations utiles aux consommateurs, notamment en ménageant aux associations de consommateurs un accès suffisant à la T.V. et à la radio.

Par ailleurs, la publicité devra tendre vers une information objective (donc contrôlée) du consommateur. Dans cette optique, l'annonceur devra pouvoir prouver l'exactitude des allégations contenues dans sa publicité ; le principe de la publicité corrective ainsi que celui de la publicité comparative seront instaurés. Il va de soi que de telles "publicités" feront également l'objet d'un contrôle très strict (1).

(1) Le problème de la publicité fait également l'objet de suggestions spécifiques dans le chapitre consacré à la distribution.

2. Formation des consommateurs

L'information des consommateurs n'aura cependant une réelle signification que dans la mesure où les consommateurs recevront une formation suffisante ; c'est pourquoi les programmes d'enseignement - à tous les niveaux - comporteront dorénavant des cours visant à sensibiliser les futurs consommateurs aux problèmes que pose la consommation dans notre société et à leur assurer une formation qui leur permettra de jouer le rôle qui leur revient dans le processus économique.

Cet enseignement sera complété et/ou actualisé dans le cadre de la formation permanente des adultes.

On veillera à ce que les relations entre les institutions d'enseignement et les organisations de consommateurs soient mieux structurées; un effort important de formation et de recyclage sera consenti en faveur des animateurs responsables dudit enseignement.

3. Protection des consommateurs

a) Sur le plan économique

Dans cet esprit, le Gouvernement poursuivra une politique des prix sélective, impliquant notamment un examen critique de la structure des prix, de manière à éviter des marges bénéficiaires trop élevées, des ristournes sur des prix de catalogue fictifs, des dépenses publicitaires exagérées et/ou inutiles.

Dans le cadre d'un effort de modération des dépenses publicitaires, les entreprises seront dorénavant tenues d'en communiquer le montant et d'en préciser la nature. A l'instar de ce qui a été fait récemment pour les détergents, les autorités responsables de la politique des prix pourront subordonner les autorisations de hausse au blocage des dépenses publicitaires à leur niveau actuel pour tous les secteurs où ce type de dépenses grève exagérément les prix. Dans les mêmes cas, la fraction des dépenses publicitaires excédant ce niveau initial pourra même être déclarée non assimilable à des frais généraux en matière fiscale.

Les formes de publicité susceptibles de dégrader l'environnement et l'esthétique urbaine feront l'objet de mesures spéciales de dissuasion.

Les publicités concernant les ventes à tempérament et le crédit à la consommation devront indiquer clairement les conditions offertes et en particulier le coût total du crédit et le taux d'intérêt réel.

Enfin, le Gouvernement réglementera également les conditions générales de vente ainsi que les contrats de vente qui sont à l'heure actuelle, établis unilatéralement par le vendeur.

b) Sur le plan de la santé et de la sécurité

Si l'on veut assurer une réelle protection de la santé des consommateurs, il faut que l'on prenne rapidement un certain nombre de mesures complémentaires à celles existant déjà.

- Produits alimentaires

Dans cette optique, l'usage, en agriculture, de pesticides, désherbants, fongicides, insecticides sera strictement réglementé ; il en sera de même en ce qui concerne les produits ajoutés à l'alimentation du bétail (antibiotiques, hormones, pigments, etc...). L'utilisation des additifs alimentaires (colorants, conservants, vitamines, édulcorants, etc...) fera, elle aussi, l'objet de dispositions plus sévères.

Il va de soi que le renforcement des réglementations doit s'accompagner d'un contrôle, plus systématique qu'à l'heure actuelle, à tous les stades de la fabrication des produits alimentaires, depuis la production agricole (élevage, horticulture, arboriculture) jusqu'à la transformation, voire la distribution ; ce sera notamment le cas pour les produits surgelés qui, lorsque certaines conditions - principalement au niveau de la conservation - ne sont pas respectées, peuvent constituer un véritable danger pour la santé.

L'élaboration de listes positives sera entamée sans retard. La démonstration de l'innocuité des produits devra être faite par les producteurs (ou les importateurs) et non plus par les consommateurs, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Enfin, à propos de la publicité concernant tous les produits susceptibles de nuire à la santé de manière plus ou moins importante, la gamme des mesures pourra aller de l'interdiction pure et simple à l'obligation du visa préalable ou à la mention du caractère éventuellement nocif du produit.

- Produits non alimentaires

Des actions spécifiques seront menées principalement dans les domaines suivants :

Tabac

La nocivité du tabac et son coût social ne doivent plus être démontrés ; il importe par conséquent de freiner autant que possible la consommation de ce produit sous toutes ses formes.

Dans cette optique, outre l'impression de mises en garde sur les paquets de tabac, de cigares et de cigarettes (1), le Gouvernement proposera notamment les mesures suivantes :

- . interdiction de publicité concernant ces produits ;
- . publication de la teneur en goudron et en nicotine des différentes marques ;
- . renforcement de la taxation du tabac et de ses dérivés ;
- . interdiction formelle de vendre des cigarettes aux enfants de moins de 16 ans ainsi que dans les distributeurs automatiques ;
- . extension du champ d'application de l'interdiction de fumer dans certains lieux publics.

Produits cosmétiques

Si l'adoption de la directive de la C.E.E. en cette matière devait tarder et compte tenu de la toxicité de nombreuses substances employées dans la fabrication des produits cosmétiques, la composition de tout produit cosmétique mis en vente en Belgique devra être soit imprimée sur l'emballage, soit annexée.

Par ailleurs, l'application des réglementations devra être plus strictement respectée que dans le passé. A cet effet, des contrôles intensifs seront effectués, soit sur les lieux de production, soit avant la mise en vente s'il s'agit de produits importés.

Médicaments (2)

Des actions seront entreprises visant à décourager la consommation de médicaments non prescrits par des médecins ; par ailleurs, une étude approfondie sera effectuée en vue de déterminer l'efficacité des trop nombreux produits mis en vente actuellement ; les résultats de cette étude détermineront la liste des produits qui devront être retirés du marché.

Une limitation très stricte de la publicité destinée à des non-professionnels, pouvant aller jusqu'à l'interdiction, sera imposée en ce qui concerne les médicaments, les appareils médicaux et les traitements des affections physiques.

(1) Obligatoires à partir du 14 décembre 1975 (loi du 3 avril 1975 - M.B. du 14 juin 1975).

(2) Ce point est traité de manière plus approfondie dans le chapitre consacré à la "Santé".

Il va de soi que l'action du Gouvernement ne se limitera pas aux produits précités ; c'est ainsi que les produits dont l'innocuité n'est pas prouvée feront l'objet d'un examen sévère ; des dispositions réglementaires seront prises, le cas échéant. Ici aussi, l'élaboration de listes positives sera mise en chantier.

Autres biens

Différentes études ont démontré que certains appareils, principalement électriques, ne présentent pas toujours des garanties sérieuses de sécurité ; des réglementations plus précises, associées à des contrôles sévères, seront élaborées.

En matière de véhicules automobiles, plusieurs directives de la C.E.E. sont déjà d'application, parmi lesquelles certaines sont en cours de révision en vue de les adapter au progrès technique ; d'autres propositions sont sur le point d'être adoptées. Le Ministère des Communications reverra, aussi vite que possible, ses conditions d'agrément dans le sens des directives précitées.

- Service après-vente

Il est inadmissible que des appareils puissent être mis en vente sans que l'acheteur ait des garanties suffisantes de pouvoir, le cas échéant, les faire réparer dans des conditions normales.

A défaut d'une réglementation au niveau de la C.E.E., la Belgique prendra des dispositions visant à mieux protéger les consommateurs dans le sens de la recommandation que formulera prochainement le Conseil de l'Europe.

4. Moyens institutionnels

L'application d'une politique cohérente et efficace de protection des consommateurs exige certaines structures appropriées :

- nomination d'un responsable politique au sein du Gouvernement et regroupement de tous les services traitant de la consommation (à l'exception de ceux relevant du Ministère de la Santé publique) dans une Inspection générale à créer à l'Administration du Commerce. La centralisation de l'information et la réalisation d'études pratiques et d'enquêtes seront, également, du ressort de cette nouvelle Inspection générale ;
- nomination d'un ombudsman chargé de la protection des consommateurs et dont la compétence s'étendra aussi bien au secteur privé qu'au secteur public. L'ombudsman, pour avoir une action efficace, aura un statut

- indépendant du pouvoir exécutif et des divers groupes de pression, de manière à être assimilé à un magistrat ;
- représentation des consommateurs au sein de tous les organes de gestion des services collectifs ;
 - mise à la disposition des consommateurs de moyens de recours judiciaires simples en vue de faire appliquer les différentes réglementations qui visent à les protéger.

II. ORIENTATIONS QUALITATIVES DE LA CONSOMMATION PRIVEE

Au cours de la période couverte par le Plan, le Gouvernement veillera à assurer une meilleure satisfaction des besoins, notamment en favorisant la réalisation d'équipements collectifs appropriés.

Une lutte sévère sera menée contre les gaspillages ; dans cet esprit, le recyclage des matières premières ayant déjà servi ainsi que toutes les actions visant à augmenter la durabilité des produits seront favorisés.

De nombreux experts considèrent que la structure de la consommation de produits alimentaires est loin d'être satisfaisante en Belgique et risque d'engendrer de sérieux inconvénients pour l'homme, notamment d'ordre cardio-vasculaire ; c'est le cas du chlorure de sodium et des graisses. L'importance de la consommation moyenne de sucre constitue un autre aspect du problème.

A la demande du Bureau du Plan, l'évolution prévisionnelle de la consommation privée a notamment été étudiée sous l'angle diététique et les conclusions de cette étude ne suggèrent pas d'améliorations spontanées. C'est pourquoi le Gouvernement envisage de mener des campagnes d'information visant à sensibiliser le public sur les risques encourus par la consommation exagérée de tels produits ; il élaborera, le cas échéant, des réglementations fixant des normes maxima en ce qui concerne l'utilisation de certaines composantes lors de la fabrication des denrées alimentaires.

Certaines consommations dites de "prévoyance" seront rendues obligatoires notamment lorsqu'elles ont aussi l'avantage de prémunir des tiers, telles les assurances incendie et de responsabilité civile familiale.

CHAPITRE V

LA SECURITE SOCIALE

I. INTRODUCTION

1. La sécurité sociale a, durant la période 1971-1975, connu des progrès importants.

Les différentes prestations ont été augmentées à plusieurs reprises pour être enfin liées automatiquement à l'évolution du bien-être. Au total, elles ont progressé de quelque 18,8 % en moyenne l'an sur la période 1971-1975. Parallèlement, les cotisations ont augmenté de 16,8 % et l'intervention de l'Etat de plus de 24 %.

2. Toutefois, les perspectives d'évolution spontanées de la sécurité sociale pour la période 1976-1980 sont extrêmement préoccupantes sur le plan de l'équilibre budgétaire. En effet, elles conduiraient à un déficit très important de la sécurité sociale en 1980, par suite notamment de la détérioration croissante du rapport entre actifs et non actifs et du "dynamisme" des dépenses dans le secteur de l'assurance maladie.
3. Aussi, durant la période 1976-1980, au-delà de l'amélioration générale des avantages liés à l'augmentation du bien-être, il convient de mettre en oeuvre une politique plus sélective axée principalement sur :
 - l'assouplissement des conditions de passage de la vie active à la pension;
 - le développement des efforts de formation professionnelle, l'organisation de l'allocation socio-pédagogique;
 - la mise en oeuvre de la programmation sociale des indépendants (qui, jusqu'ici ne bénéficient pas de la liaison automatique au bien-être que pour les allocations familiales);
 - la maîtrise progressive des dépenses de l'assurance-maladie.
4. Ce développement plus sélectif de la sécurité sociale se justifie d'autant mieux que le Plan 1976-1980 propose par ailleurs un effort très important dans divers domaines essentiels pour le programme social :
 - développement des équipements socio-culturels qui représentent désormais plus de 50 % du total des investissements contre 39,2 % durant la période 1976-1980;
 - aide aux handicapés tant sur le plan des instituts médico-pédagogiques que sur celui des allocations;
 - construction et rénovation des logements, etc.

II. LES PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

A. REGIME DES SALARIES

Les dépenses totales de la sécurité sociale(1) dont le régime des salariés sont estimées à 661,6 milliards de frs en 1980 dont 33,2 milliards de frs de frais de fonctionnement et 628,4 milliards de frs de prestations sociales.

L'estimation de ce dernier montant tient compte d'une part d'une série de nouveaux avantages sociaux et d'autre part d'une maîtrise des dépenses de l'assurance-maladie.

1. Application de la liaison au bien-être des prestations (tant pour les revenus de remplacement que pour les revenus complémentaires)

Outre l'application automatique des prestations sociales à l'évolution des prix - celle-ci représente à elle seule 178 milliards de frs entre 1975 et 1980 - les allocations sociales du régime des salariés ont également été liés, depuis la loi du 16 juillet 1974, à l'évolution du bien-être. En se basant sur un montant forfaitaire en 1976 et sur un accroissement annuel de 4 % à partir de 1977, le coût de la liaison au bien-être pour toute la période 1976-1980, peut être estimé à 70 milliards de frs dont 10,9 milliards de frs pour le secteur AMI-indemntés, 34,3 milliards pour celui des pensions, 15,6 milliards de frs pour les allocations familiales, 5,2 milliards de frs pour les allocations de chômage, 1,8 milliards de frs pour le secteur accidents de travail et 2,2 milliards de frs pour celui des maladies professionnelles.

Cette seule liaison au bien-être représente un avantage social important puisqu'elle conduit à un accroissement des dépenses de 12,5 %.

2. Assouplissement des conditions d'octroi de la pension relative à l'âge

En ce qui concerne la réglementation des pensions des travailleurs salariés, le Plan 1976-1980 tendra à assurer une meilleure transition de la vie professionnelle à la retraite. Dans ce cadre, l'accord interprofessionnel du 10 février 1975 qui a déjà été approuvé prévoit d'accorder à partir du 1er janvier 1976 une pension non réduite à l'âge de 64 ans aux salariés justifiant une carrière de 45 ans.

(1) Selon les définitions de la Comptabilité nationale.

En outre, le Plan 1976-1980 envisage l'attribution d'une pension non réduite aux travailleurs salariés approchant l'âge de la pension et qui exercent depuis de nombreuses années un travail particulièrement pénible, dangereux ou insalubre. Ceci concerne les professions ou les branches d'activités où le risque de maladies, de maladies professionnelles ou d'accidents de travail est très élevé. L'abaissement de l'âge de la pension en faveur des chômeurs de longue durée et des invalides qui, dans le processus économique actuel ne pourraient que difficilement exercer une activité professionnelle normale.

L'augmentation des charges dans le secteur pensions, occasionnée par les dispositions qui viennent d'être évoquées, est estimée à 11,1 milliards de frs en 1980, soit 5,5 % du montant total des pensions, dans l'hypothèse d'une politique constante. D'autre part, ces mesures font passer un certain nombre d'invalides du secteur invalidité à celui des pensions, ce qui a pour conséquence de réduire les charges du secteur AMI-indemnités de 3 milliards de frs. De plus, dans l'hypothèse où les emplois rendus vacants (par les salariés ayant 45 ans de carrière et par ceux exerçant un métier pénible ou insalubre) seraient réoccupés, le nombre des chômeurs diminuerait en raison de l'assouplissement des conditions d'octroi de la pension, ce qui représente une économie dans le secteur chômage de 3,6 milliards de frs.

En raison de ces économies dans les secteurs AMI-indemnités et allocations de chômage, la surcharge financière due à l'assouplissement de l'âge de la pension serait réduite à 4,5 milliards de frs.

3. Un effort plus important en matière de formation professionnelle

Une extension progressive de la formation professionnelle, conforme aux options régionales du Plan 1976-1980, portera le nombre de formations de 25.000 en 1975 à 44.000 en 1980. Le coût total en 1980 est estimé à 4,5 milliards de frs.

4. Un effort accru en faveur des jeunes chômeurs

Il faut évidemment tenir compte du gros effort consenti en faveur des jeunes chômeurs dans le cadre du plan de relance et notamment la prépension volontaire, pour les hommes de 62 à 64 ans et pour les femmes de 58 à 59 ans, instaurée à titre expérimental pour la seule année 1976. La prépension volontaire consiste à offrir aux travailleurs ayant atteint un des âges visés ci-dessus, à la condition qu'ils soient occupés dans une entreprise privée de 50 travailleurs au moins, la faculté d'abandonner

leur emploi en faveur d'un jeune travailleur de moins de 30 ans (1).

Le nombre de prépensions est estimé à 11.900 en 1976, 8.400 en 1977 et 2.200 en 1978. Les dépenses correspondantes pour l'O.N.Em. sont estimées à 2,2 milliards de frs en 1976, 1,7 milliards de frs en 1977 et 0,5 milliards de frs en 1978.

5. L'allocation socio-pédagogique

Une allocation socio-pédagogique sera accordée aux familles de salariés ayant des enfants et dont les revenus ne dépasseront pas un plafond déterminé. Ces dépenses supplémentaires (2 milliards de frs annuellement) seront financées par les réserves du secteur concerné.

6. Un équilibre dans le secteur AMI-Soins de santé

Dans le secteur des soins de santé, les dépenses ont tendance, depuis quelques années, à s'accroître plus vite que les recettes.

A législation constante, les allocations sont estimées à 193,2 milliards de frs en 1980 contre 73,4 milliards de frs en 1975. La croissance rapide de ces dépenses, en moyenne 21,4 % par an, est due principalement au développement continu des méthodes médicales, de diagnostic et de traitement. Ceci se vérifie surtout pour les examens techniques spécialisés, le coût des nouveaux médicaments, le coût croissant de la journée d'hospitalisation. Ce dernier augmentera notamment en raison de la création de lits spécialisés (surtout en psychiatrie et en gériatrie) conformément à la politique de santé et d'investissements sociaux (2). Dans le Plan 1976-1980, la priorité est donnée à une maîtrise des dépenses grâce à une application plus efficace des soins médicaux.

A législation constante toujours, les recettes sont évaluées à 93,2 milliards de frs en 1980 contre 51,5 milliards de frs en 1975 : l'accroissement moyen n'est donc que de 12,5 % par an. La part de l'Etat dans le

(1) Le financement de la prépension volontaire est partiellement à charge de l'O.N.Em. , qui verse aux prépensionnés l'allocation de chômage jusqu'à l'âge normal de retraite, et partiellement à charge du Fonds de Solidarité lequel verse une allocation spéciale égale à la moitié de la différence entre l'allocation de chômage perçue et le salaire net que percevait le travailleur concerné avant son départ à la prépension.

(2) Voir Titre II, A, Chapitre VI.

financement s'est aussi constamment accrue, elle représente actuellement plus d'un tiers des dépenses totales.

Dans le courant des prochaines années il convient de prendre des mesures en vue d'atteindre un rythme de croissance similaire pour les recettes et les dépenses en s'inspirant des propositions formulées dans le rapport du Commissaire Royal. Une médecine de qualité reste indispensable pour l'ensemble de la population, mais il va de soi qu'elle doit être mise en oeuvre d'une façon réfléchie et ordonnée en vue d'assurer une utilisation des dépenses la plus rationnelle possible.

B. REGIME DES INDEPENDANTS

Les dépenses totales dans ce régime sont estimées à 72,9 milliards de frs pour 1980, dont 70,1 milliards de frs de prestations sociales et 2,8 milliards de frs de frais de fonctionnement compte tenu notamment de l'avantage considérable que représente la liaison au bien-être dans le régime des salariés (70 milliards de frs pour la période 1976-1980) et de l'absence de liaison légale au bien-être dans le régime des indépendants, excepté dans le secteur des allocations familiales (2 milliards de frs pour la période 1976-1980), la programmation sociale des indépendants a été prévue comme suit.

1) Pensions

- Relèvement de la pension de base de 4 % par an.
- Suppression de l'enquête sur les ressources pour la partie de carrière non encore immunisée.
Estimation des charges nouvelles : 8,3 milliards de frs.

2) I.N.A.M.I. - Soins de santé

Dans le secteur des soins de santé des indépendants, les prestations s'élèvent à législation constante à 15 milliards de frs en 1980, chiffre qu'il faut comparer aux 5,1 milliards de cotisations et 5,6 milliards de frs de subsides de l'Etat. Etant donné que les indépendants sont principalement assurés pour les gros risques, l'équilibre dans ce secteur sera recherché par une augmentation des recettes.

- Extension de l'assurance à quelques risques non encore couverts (par exemple la physiothérapie)
- Augmentation des frais d'hospitalisation en conséquence de l'accroissement du nombre de lits.
Estimation des charges nouvelles : 0,5 milliards de frs.

3) I.N.A.M.I. - Indemnités

- Adaptation de l'indemnité d'invalidité à l'évolution du montant de la pension, à raison de 4 % l'an.
- Relèvement des indemnités pour l'incapacité primaire au niveau du montant de la pension.
Estimation des charges nouvelles : 0,4 milliard de frs.

4) Allocations familiales

Les allocations familiales des indépendants ont été alignées sur celles des salariés depuis le 1er juillet 1975, à l'exception de celles accordées pour le premier enfant. C'est pourquoi aucun avantage nouveau n'est prévu dans ce secteur. La liaison au bien-être représente déjà 2 milliards de frs pour la période 1976-1980.

III. LES RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE

Les recettes totales de la sécurité sociale sont évaluées à 717,4 milliards de frs en 1980, dont 13,9 milliards de frs de revenus provenant de placements, 173,8 milliards de frs de transferts de l'Etat à la sécurité sociale et 529,7 milliards de frs de cotisations sociales.

A. REGIME DES SALARIES

A législation constante (1), les cotisations en 1980 sont estimées à 453,4 milliards de frs, contre 264,9 milliards de frs en 1975. Cela correspond à un accroissement annuel moyen de 11,4 %.

Malgré les efforts tendant à maîtriser les dépenses citées plus haut, l'évolution spontanée des recettes laissera subsister un déficit important par ailleurs incompatible avec l'objet d'épargne de l'Etat tel qu'il est défini dans le Titre IV. Il en résulte la nécessité de relever progressivement les cotisations de sécurité sociale afin d'atteindre

(1) Législation du début 1976 incluant les mesures prévues dans le plan de relance :

- 1) Le plafond pour les cotisations relatives aux allocations familiales est augmenté et le taux est porté à 7,75 %.
- 2) Pour les maladies professionnelles, les taux sont ramenés de 0,75 à 0,70 % (ouvriers) et de 0,65 à 0,60 % (employés), mais le plafond est relevé.
- 3) Le prélèvement d'une cotisation de 0,20 % limitée le cas échéant au premier plafond d'heures est supprimé pour la seule année 1976.

un montant total de 495,5 milliards de frs en 1980, soit un accroissement de 9,3 %. Aussi l'augmentation annuelle moyenne des cotisations passerait-elle de 11,4 % (législation constante) à 13,4 %. Ce taux reste encore très inférieur à la hausse moyenne de 17,6 % par an observée pendant la période 1971-1975.

L'intervention de l'Etat en 1980 est estimée à 140,7 milliards de frs, alors qu'elle était de 90,7 milliards de frs en 1975.

B. REGIME DES INDEPENDANTS

Les cotisations des indépendants sont évaluées à 34,2 milliards de frs en 1980, à comparer avec 27,7 milliards de frs en cas de législation constante, soit un accroissement annuel moyen des cotisations de 11,9 % pour la période 1976-1980.

Les subsides de l'Etat sont estimés à 33,1 milliards de frs en 1980; ils se montaient à 18 milliards de frs en 1975.

Tableau 1:

RECETTES ET DEPENSES DE LA SECURITE SOCIALE EN 1975

(en milliards de frs à prix courants)

	RECETTES				DEPENSES			Solde
	Cotisations	Subsidés de l'Etat	Autres	Total	frais de fonctionnement	Pres-tations	Total	
A. Salariés								
Pensions	95,6	19,9	4,8	120,3	2,1	108,3	110,4	9,9
AMI-soins de santé	51,5	28,9	1,4	81,8	6,3	73,4	79,7	2,1
AMI-indemnités	18,8	16,9	-	35,7	2,7	31,8	34,5	1,2
Allocations famil.	54,6	-	0,9	55,5	1,1	54,9	56,0	-0,5
Allocations chômage	16,6	18,4	-	35	2,2	32,8	35	0
Formation profess.	-	1,8	-	1,8	-	1,8	1,8	0
Accidents de travail	16,7	-	3,8	20,5	2,8	12,1	14,9	5,6
Maladies profess.	4,5	4,8	-	9,3	0,3	8,4	8,7	0,6
Sécurité d'existence	6,6	-	-	6,6	-	6,6	6,6	0
Total A	264,9	90,7	10,9	366,5	17,5	330,1	347,6	18,9
B. Indépendants								
Pensions	10,1	11,9	-	22,0	0,4	22,5	22,9	-0,9
AMI-soins de santé	3,6	2,2	-	5,8	0,5	5,3	5,8	0
AMI-indemnités	0,7	0,9	-	1,6	0,1	1,5	1,6	0
Allocations famil.	5,1	3,0	-	8,1	0,2	8,1	8,3	-0,2
Total B	19,5	18,0	-	37,5	1,2	37,4	38,4	-1,1
Total général	284,4	108,7	10,9	404,0	18,7	367,5	386,2	17,8

Tableau 2 :

RECETTES ET DEPENSES DE LA SECURITE SOCIALE EN 1980

(en milliards de frs à prix courants)

	RECETTES			Total	DEPENSES			Solde
	Cotisations	Subsidés de l'Etat	Autres		Frais de fonctionnement	Prestations	Total	
A. Salariés								
Pensions	165,3	37,6	5,7	208,6	3,3	212,6	215,9	-7,3
AMI-Soins de santé	116,5	61,7	2,5	180,7	11,8	177,1	188,9	-8,2
AMI-indemnités	37,6	27,4	-	65,0	5,8	60,5	66,3	-1,3
Allocations famil.	93,6	0,9	0,5	95,0	1,5	93,7	95,2	-0,2
Allocations chômage	35,9	-	-	35,9	4,2	33,6	37,8	-1,9
Formation profes.	-	4,5	-	4,5	-	4,5	4,5	0
Accidents de travail	29,0	-	5,2	34,2	5,8	21,9	27,7	+6,5
Maladies profes.	7,8	8,6	-	16,4	0,8	14,7	15,5	+0,9
Sécurité d'existence	9,8	-	-	9,8	-	9,8	9,8	0
Total A	495,5	140,7	13,9	650,1	33,2	628,4	661,6	-11,5
B. Indépendants								
Pensions	15,0	20,5	-	35,5	0,9	38,4	39,3	-3,8
AMI-soins de santé	10,6	5,6	-	16,2	1,1	15,5	16,6	-0,4
AMI-indemnités	1,0	2,4	-	3,4	0,3	3,4	3,7	-0,3
Allocations famil.	7,6	4,6	-	12,2	0,5	12,8	13,3	-1,1
Total B	34,2	33,1	-	67,3	2,8	70,1	72,9	-5,6
Total général	529,7	173,8	13,9	717,4	36,0	698,5	734,5	-17,1

-29-

CHAPITRE VI

LA SANTE

I. CHOIX POLITIQUES GENERAUX

1. Ce chapitre traite des prestations de soins in- et extra- muros ainsi que de la médecine préventive.

Il est évident que la politique de santé comporte d'autres aspects, tels que l'éducation sanitaire de la population, la recherche d'un milieu de vie et de travail sain, l'utilisation active des loisirs, etc.. Ces sujets sont abordés dans les chapitres les concernant.

2. Le Plan distingue deux grands domaines d'égale importance, l'hygiène intra-muros et l'hygiène extra-muros. Des moyens financiers ont été mis à la disposition des deux, en tenant compte des priorités définies. L'intention est de contrer, dans certaines branches, la surproduction et la surconsommation afin d'être en mesure de fournir un effort supplémentaire dans d'autres branches ce qui suppose que de nouvelles initiatives seront prises et que les besoins en soins, pour lesquels les réalisations ont jusqu'alors été insuffisantes, seront mieux satisfaits.
3. Le résultat des mesures politiques, tant sous l'aspect qualitatif que financier, ne sera perceptible qu'après un certain temps. Trois objectifs sont poursuivis : la rationalisation, le contrôle équilibré du développement des coûts et une amélioration de l'octroi des soins; qui doivent être multidisciplinaire et favoriser le bien-être. Pour atteindre cet objectif une coordination est urgente et une action globale en matière de soins de santé est nécessaire. Le Gouvernement consacre à ceci toute son attention, ainsi qu'au personnel occupé dans ce secteur. Il est impensable que les investissements soient considérablement étendus si le personnel nécessaire - médecins et auxiliaires paramédicaux - fait défaut.

II. L'INFRASTRUCTURE INTRA-MUROS

Le chapitre concernant l'équipement hospitalier peut être amendé ultérieurement en fonction des travaux et avis de la commission spéciale pour la programmation hospitalière (1) qui doit traiter de la programmation hospitalière nationale et régionale et de l'établissement de normes.

(1) Loi du 6 juillet 1973; A.R. du 12 juin 1974; installation le 2 octobre 1974.

1. Les hôpitaux de soins intensifs

Le Plan contribuera, au cours de la période 1976-1980, à freiner la croissance inégale et trop rapide du nombre de lits d'hôpitaux (1), sur base des sur-investissements déjà mesurables. Ceux-ci ont pour conséquence une croissance injustifiée du nombre de journées d'hospitalisation ainsi que des coûts qui y sont liés sans que des résultats qualitatifs probants soient toujours atteints.

Le Plan stipule que, vu globalement, aucun lit supplémentaire ne peut plus être créé. Seuls des déficits régionaux peuvent être comblés (après reconnaissance par la commission de programmation compétente) ainsi que les investissements de remplacement nécessaires peuvent être effectués.

Il sera tenu compte des engagements pris jusqu'à présent et des accords de principe.

Tableau 1

Caractéristiques de la situation actuelle	Données du Plan pour les décisions à prendre pendant la période 1976-1980 (x)	Coût d'investissement	
		à 100 % Mlds F	Subsidiation par l'Etat à 60 % Mlds F
La Belgique atteint 5,2 lits/1000hab. (y compris les R. lits). Norme O.M.S.; 4,5 lits/1000 hab.) (sans R.lits) - 60% dans les établ. - 40 % dans les établ. publics - Occupation moyenne : + 75 % - Durée moyenne d'hospitalisation : + 13 jours	- Le Plan prévoit 3.000 nouveaux lits pour les besoins régionaux et certaines reconversions - Coût d'investissement moyenne pour la durée du Plan : 2,5 mlns par lit 3.000 lits :	7,5	4,5

(*) Il sera tenu compte des avis des commissions nationale et régionales pour la programmation hospitalière.

(1) Le lit est une unité qui comprend tous les coûts d'investissement.

2. Hôpitaux pour maladies de longue durée (maladies chroniques, revalidation, gériatrie).

Il n'est pas possible de déterminer avec certitude combien de lits sont actuellement occupés par ce type de malades dans les hôpitaux de soins intensifs. Cependant, il est certain qu'il existe une insuffisance en équipements adéquats pour les maladies de longue durée : c'est pourquoi il est proposé dans le Plan :

Tableau 2

Caractéristiques de la situation actuelle	Données du Plan pour les décisions à prendre pendant la période 1976-1980	Investissements	
		à 100 % Mlds F	Subsidiation par l'Etat à 60 % Mlds F
<p>Lits "V"</p> <p>Norme: 1 lit/ 1.000 hab.</p> <p>Après achèvement des travaux en cours et des engagements : 5.310 lits</p>	<p><u>Lits "V"</u></p> <p>Lits nouveaux : 3.670 lits</p> <p>Coin d'investissement moyen pour la durée du Plan : 1,5 mln F par lit</p>	5,5	3,3
<p>Lits "R"</p> <p>Après achèvement des travaux en cours et des engagements : 2.300 lits</p>	<p><u>Lits "R"</u></p> <p>Lits nouveaux : 3.560</p> <p>Coût d'investissement moyen pour la durée du Plan : 2,5 mlns par lit</p>	8,9	5,3

3. Etablissements et hôpitaux psychiatriques

Il s'agit ici d'une des principales priorités du Plan. Après expertise, de tous les lits existants, maximum 3.000 paraissant acceptables si l'on veut tenir compte des progrès scientifiques dans les méthodes de traitement basés sur les soins actifs et la réadaptation. Les lits restants sont démodés. C'est un effort exceptionnel qui s'impose pour ce type de maladie, par suite de l'accroissement des besoins et des inégalités régionales.

4. Hôpitaux universitaires (Universités libres) (1)

- Achèvement des programmes en cours : 3,3 mlds F
- U.I.A. (Centre universitaire d'Anvers) : 0,7 mld F

III. LES PRESTATIONS DE SOINS EXTRA-MUROS

Les différentes branches des soins extra-muros doivent être stimulés en vue d'une collaboration efficace.

1. Le médecin de famille

La médecine de premier niveau est fondamentale pour la prestation de soins curatifs et préventifs. Il importe de souligner l'importance d'une prestation de soins située aussi près que possible du patient et c'est en cela que le médecin de famille doit jouer un rôle de premier plan. Cette fonction s'accomplira de façon toujours interdisciplinaire en connection avec d'une part les services de soins à domicile et les services d'assistance sociale et d'autre part, les spécialistes et les prestations de soins intra-muros.

- Les soins de santé de premier niveau doivent être étendus structurellement parce qu'il ne convient pas de séparer le somatique du psychique, et que l'influence du milieu social sur l'évolution de la maladie est d'une très grande importance. Au médecin de famille revient une fonction d'accueil (un maximum de 15 % des cas sont dirigés vers un échelon plus spécialisé). Il est seul à acquérir une vue d'ensemble du patient sous tous ses aspects, seul aussi à assumer une responsabilité continue;
- Le médecin de famille doit avoir la possibilité de travailler en équipe avec de l'infrastructure nécessaire. Un ensemble de mesures permettra de réaliser un service de santé intégral, lequel présentera d'ailleurs des avantages financiers.

Un plan général de structuration de l'ensemble des soins de santé de premier niveau qui doit être mis sur pied et développé.

- #### 2. Les soins à domicile organisés où les différentes parties intéressées peuvent collaborer librement ou de façon organisés.

(1) Les investissements pour les hôpitaux académiques des universités de l'Etat sont compris dans les investissements cités au Chapitre "la fonction éducative".

Tableau 3

-69-

Caractéristiques de la situation actuelle	Données du Plan pour les décisions à prendre pendant la période 1976-1980	Investissements	
		à 100 % Mlds F	Subsidiation par l'Etat à 60 % Mlds F
Au 1.1.1975 existaient en Belgique 25.392 lits dont - 13.957 en établissements fermés, - 7.649 dans les services O, - 3.162 dans les services P, - 49 dans les services K, - 100 dans les services Q, - 475 dans les institutions de défense sociale	A. Pour adultes I. Hospitalisation 1. Environ 1.000 lits actuels (assistance publique) sont encore acceptables avec les nouvelles normes A (A = traitement actif) - Capacité optimale (besoins): + 5.000 lits A - Coût d'investissement moyen pour la durée du Plan : 1.795.000 F par lit - Réalisable avec les ressources financières disponibles : 3.800 lits - Investissement total :	6,8	4,1
	2. Environ 2.000 lits actuels sont acceptables avec les nouvelles normes T (traitement ordinaire/revalidation) - Capacité optimale (besoins) + 10.000 lits - Coût d'investissement moyen : 1.795.000 F par lit - Réalisable avec les ressources financières disponibles : 4.700 lits - Investissement total :	8,4	5
	II. Semi-hospitalisation (jour ou nuit) (en lits ou places) 1. Type A : - Besoins urgents : 2.500 - Coût d'investissement moyen pour la durée du Plan : 1.283.000 F par lit - Investissement total :	3,2	1,9
	2. Type T : - Besoins urgents : + 5.000 - Réalisables 4.870 - Coût d'investissement moyen: 1.283.000 F par lit - Investissement total :	6,2	3,7
	B. Pour enfants I. Hospitalisation - Besoins urgents : 1.500 lits - Coût d'investissement moyen pour la durée du Plan : 1.795.000 F par lit - Investissement total :	2,7	1,6
	II. Semi-hospitalisation - Besoins urgents : 750 lits - Coût d'investissement moyen pour la durée du Plan : 1.283.000 F par lit - Investissement total	0,96	0,5
	TOTAL GENERAL	28,2	16,8

- Le tout premier objectif et le plus important consiste en une prestation de soins plus humaine et davantage axée sur la personne, car il est prouvé qu'en général le processus de la guérison se trouve amélioré dans le milieu social propre au patient.
- A moyen terme on peut s'attendre à des diminutions relatives de coûts parce qu'il sera possible de s'efforcer de diminuer progressivement les infrastructures devenues superflues.
- Via ce type de traitement global et en collaboration avec le médecin de famille, les maladies psycho-somatiques croissantes pourront être beaucoup mieux soignées et traités.
- Ce type de soins a un rôle important dans un système de soins de santé polyvalent à orientation préventive.

a) Les services de home-care

- Ces services peuvent être des institutions aussi bien privées que publiques. Il importe d'assurer de la souplesse à la formule actuelle.
- La période 1976-1980 doit être considérée, en ce qui concerne le développement de ces services, comme une phase de démarrage pendant laquelle l'expérience nécessaire sera acquise par des expériences menées de façon systématique.
- Comme objectif pour la période 1976-1980 est retenue la réalisation d'un centre par 25.000 habitants, à implanter en fonction des possibilités et des besoins.
- L'investissement total sera réparti progressivement sur la période du plan.

b) Les services pour soins de santé mentale

La justification générale est la même que pour le home-care.

- Dans ces centres de services doivent être compris à la fois les cas de guidance simple et ceux exigeant une surveillance plus spécialisée. Aussi chaque centre comprendra-t-il deux équipes avec chacune leur propre spécialisation, mais n'étant pas nécessairement hébergées dans le même bâtiment lorsque des raisons locales le demandent.
- Ces services ont un rôle polyvalent particulier. Leur tâche consiste à prendre en charge les patients ayant quitté l'hôpital psychiatrique mais devant poursuivre un traitement, mais aussi à dépister toutes les personnes ou familles ayant un besoin d'accompagnement et d'aide psychiatrique ou sociale.

- Pour ces centres de services également, la période 1976-1980 sera une phase de démarrage durant laquelle l'acquisition de l'expérience doit être possible.
- Dans cette phase l'implantation suivant les besoins et possibilités locales d'un centre par 50.000 habitants, avec chaque fois deux équipes, se justifie certainement.
- L'investissement total sera investi progressivement dans le cours de l'exécution du Plan.

c) L'aide aux familles et aux personnes âgées (voir chapitre "Le 3ème âge" représente une fonction de toute première importance. Aussi bien les handicapés, les défavorisés et les ménages (non le 3e âge) font usage de ces services. Ils sont toutefois principalement destinés aux personnes âgées.

IV. LA PROTECTION GENERALE DE LA SANTE PUBLIQUE. INSTITUTIONS ET MISSIONS PARTICULIERES

1. Information

l'Etat diffusera dans toutes les couches de la population, usant de tous les moyens disponibles, une information systématique sur la prévention de la maladie, une alimentation adéquate, la consommation pharmaceutique, l'hygiène, les soins personnels, ainsi que l'amélioration des relations humaines.

On entreprends des campagnes d'information et, dans l'enseignement, cette information sera intégrée aux programmes.

2. La médecine préventive : une mission pour les soins de santé au premier niveau

- Plusieurs tâches sont prévus dans le Plan. Dès à présent des missions bien définies sont exécutées, telles que les vaccinations, les activités de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance, l'inspection médicale scolaire, etc...

Il faudra cependant soumettre, pendant la durée du Plan, les soins préventifs à une analyse critique. Il s'impose de déterminer quels sont les besoins, les possibilités comment réaliser plus d'efficacité dans les divers domaines de la prévention de la maladie et de la mort prématurée. Ceci vaut pour la lutte contre les maladies physiques, mentales et sociales.

- Une politique globale et coordonnée sera mise en oeuvre.
- En dehors de celles précisées dans la loi de base, l'O.N.E. devra recevoir progressivement de nouvelles missions, mais toujours dans le cadre des soins à l'enfance : tant l'enfant appartenant à des milieux défavorisés que le jeune enfant demandent une attention spéciale et des soins particuliers.
- Progressivement, les subsides de l'Etat pour l'ONE passeront de 2,8 mlds pour 1976 à 6 mlds en 1980.

3. Les médicaments

- Considéré du point de vue des soins de santé, le marché des médicaments n'est pas transparent.
- La "médicalisation" du bien être a provoqué une croissance désordonnée de la production et de la consommation.
- Les médicaments s'altèrent très vite, la rapidité du renouvellement n'est pas toujours une garantie pour assurer d'une meilleure qualité.
- C'est pourquoi il est indispensable d'introduire une limitation stricte de la publicité pour tous les médicaments et l'interdiction pour certains. L'énorme publicité, menée avec des moyens raffinés et très onéreux - et ceci à tous les niveaux - renchérit inutilement les médicaments. Finalement les frais de publicité ne devraient plus pouvoir être déductibles pour les producteurs.
- On luttera contre la gaspillage des quantités par suite des emballages inutilement grands et chers.
- Un contrôle sévère des prix et de l'efficacité sera mis en place.

V. Aperçu des principaux postes en relation avec le programme de sante publique

A. INVESTISSEMENTS

Lorsqu'on tient compte des travaux en cours, des adjudications approuvées et des accords de principe en matière de subsides (qui concernent surtout les lits de soins intensifs et de revalidation), le programme 1976-1980 se présente comme suit :

Tableau 4

Résumé des différents investissements (en millions de F)

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
	Engag.(1)	Engag.(1)	Engag.(1)	Engag.(1)
Hôpitaux (tous types)	15,7	10,9	3,1	29,9
Hôpitaux universitaires (1)	2,4	-	1,6	4,0
Home care	0,5	1,2	0,9	1,8

(1) Il s'agit ici exclusivement des hôpitaux universitaires libres.
Pour ceux de l'Etat voir chapitre : "Fonction éducative".

B. LA PROGRESSION DES PRINCIPALES DEPENSES COURANTES SE PRESENTE COMME SUIVANT :

	<u>En mlds F</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>
1. Journées d'hospitalisation dans les hôpitaux (ordinaires et universitaires) (33.36 et 33.51)		6,4	12,5
2. Soins à domicile		p.m.	1,8
3. Soins de santé sociaux et préventifs :			
- subsides à l'O.N.E.		2,3	6,0
- subsides aux institutions d'éducation sanitaire et préventives (y compris l'inspection médicale scolaire)		0,8	1,2
4. Subsides au Fonds de la Recherche Scientifique Médicale et aux centres universitaires de lutte contre le cancer		0,3	0,6

CHAPITRE VII

LES HANDICAPES

L'apport d'un plus grand bien-être aux handicapés constitue une option prioritaire essentielle du Plan 1976-1980. Le fondement en est que le handicapé est un homme à part entière qui, suite à sa naissance, la maladie, un accident, l'âge ou un ensemble de circonstances sociales, n'a pas atteint ou ne pourra plus atteindre l'épanouissement réalisé par la plupart de ses concitoyens ou auquel ceux-ci ont la possibilité d'arriver. Toutes les catégories de handicapés doivent être en mesure de développer au maximum leurs capacités que leur handicap soit de nature physique, mentale ou sociale, distinction qui dans la pratique s'avère souvent fort théorique.

Il s'ensuit qu'un des objectifs du Plan est de contribuer à supprimer toute discrimination dans l'aide apportée.

On devra mettre en oeuvre une politique d'intégration réaliste. Le but est de ménager, pour le plus grand nombre possible et chaque fois que c'est réalisable, une existence optimale dans un milieu de vie normal (logement, travail, loisirs, transports, etc.). A cet effet il faut prévoir, en restant dans des limites réalisables, une guidance, des soins et, pour la plupart, également une assistance financière (1). L'expérience et les recherches ont démontré qu'au moins 40 % des handicapés physiques et mentaux sont concernés par ce type d'intervention.

Une infrastructure particulière s'impose en faveur des jeunes et des cas les plus graves.

Le Plan accorde à cette problématique une priorité, en raison de l'urgence et des besoins spéciaux. Pour tenir compte des difficultés financières insurmontables des institutions incapables de rassembler les capitaux indispensables, les plafonds des interventions devraient être adaptés à un niveau qui corresponde à la réalité et pour lequel l'indexation serait prévue.

I. LES INVESTISSEMENTS

Pendant la période 1976-1980, l'Etat consacrera 12,4 milliards de F d'investissements à l'infrastructure destinée aux handicapés graves, enfants et adultes compris.

(1) Voir les chapitres consacrés aux prestations sociales et la Santé Publique (Home Care et aide aux familles et aux personnes âgées).

1. Pour les enfants handicapés

Il existe deux types d'équipements, mais, de l'avis des spécialistes, il apparaît que très souvent ces équipements ne répondent plus aux exigences scientifiques en rapport avec l'éducation, les soins, la guidance et la vie sociale qui doivent y prendre place. Les découvertes scientifiques font également apparaître qu'il est souhaitable de diminuer raisonnablement le nombre de lits dans les internats (1) au profit d'une part, d'un plus grand nombre de places dans les semi-internats (1), et d'autre part d'un développement de soins à domicile là où c'est possible.

Les internats et les semi-internats

Outre les soins habituels (guidance pédagogique, soins médicaux et paramédicaux), les enfants y reçoivent un enseignement spécial. Ces centres doivent pouvoir héberger également de très jeunes enfants.

Tableau 1 :

Besoins à prévoir pour la période 1976-1980	Coûts d'investissement	
	à 100 % (en Mlds F)	Subsides de l'Etat 70 % (en Mlds F)
I. Internats		
- Nombre actuel de lits : 17.500		
- Besoin théorique de nouveaux lits : 6.000		
- Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les moyens financiers réalisables : 2.475	2,8	1,96
II. Semi-internats		
- Nombre actuel de lits : 5.700		
- Besoin théorique de nouveaux lits : 4.600		
- Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les moyens financiers disponibles: 2.140	1,7	1,2

(1) Afin d'éviter la confusion, le Plan s'en tient aux termes habituels, même lorsque d'autres sont parfois employés dans la littérature spécialisée. Le terme "lit" est une unité de calcul comprenant tous les autres aménagements; il en va de même pour l'unité de compte "place".

2. Pour les handicapés adultes (majeurs) :

Plusieurs types d'équipements sont disponibles. La capacité de certains d'entre eux est totalement insuffisante pour faire face aux besoins urgents existant. Encore davantage que pour les enfants, l'infrastructure actuelle se révèle souvent vieillie ou n'est plus adaptée aux exigences scientifiques pour réaliser un épanouissement actif des personnalités et progresser dans la voie de leur intégration. Tout comme les institutions consacrées à l'enfance, ces homes doivent avoir comme fonction de remplacer et de soutenir les familles et ne peuvent être des ghettos. Dans ce but, on tendra vers un système de petites unités, aussi proches que possible de zones d'habitation des handicapés recherchant une différenciation plus modulée suivant la typologie des cas et une polyvalence suffisante des homes grâce à un encadrement pluri-disciplinaire. Ces objectifs s'inscrivent dans le plan général d'investissements pour 1976-1980.

C'est en tenant compte des recommandations qualitatives ci-dessus que sont prévues les extensions suivantes de l'infrastructure :

Tableau 2 :

Besoins auxquels il doit être pourvu pendant la durée du Plan 1976-1980	Coûts d'investissement	
	à 100 % (Mlds)	Subsides de l'Etat:70 % (Mlds F)
I. Homes pour adultes travailleurs : -Nombre actuel de lits : 1.000 -Besoins totaux : 3.000 lits -Besoin théorique en nouveaux lits : 2.200 -Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les moyens financiers disponibles : 1.777 lits	1,62	1,13
II. Homes pour handicapés mentaux non travailleurs : -Nombre actuel de lits : 1.000 -Besoins totaux : 3.000 lits -Besoin théorique en nouveaux lits : 6.000 (existant et aménagés) -Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les ressources financières disponibles : 4.844 lits	5,32	3,72
III. Homes pour handicapés physiques : -Besoins totaux : 2.000 lits -Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les données financières existantes : 1.615 lits	2,65	1,85
IV. Centres de jour -Besoins totaux : 2.000 places -Tranche réalisable pendant la période 1976-1980 avec les données financières existantes : 1.614 places	1,29	0,90

II. EMPLOI

La loi du 16 avril 1963 et l'A.R. du 5 juillet 1963 qualifient de handicapés les personnes pour lesquelles les possibilités d'emploi sont limitées. Cependant en plus des 135 ateliers protégés existants (1) où 10.000 handicapés travaillent, il subsiste un besoin de 5.000 emplois. Le nécessaire sera fait pour mettre fin à cette insuffisance.

Des mesures concrètes seront en outre mises en oeuvre durant la période 1976-1980 afin de tirer un meilleur parti des autres possibilités d'emploi reprises dans la loi ci-dessus, notamment en plaçant les handicapés:

- 1) dans des entreprises privées;
- 2) dans des administrations publiques et des institutions d'utilité publique;
- 3) dans des métiers et des professions indépendantes.

La législation actuelle en faveur de la mise au travail doit être coordonnée et mise en pratique de façon efficace.

Il est urgent d'éliminer les difficultés majeures qui s'opposent à la mise au travail des handicapés par :

- 1) un développement adéquat de l'enseignement spécial, particulièrement de l'enseignement secondaire spécial;
- 2) une meilleure orientation professionnelle des handicapés
 - a. dans des établissements appropriés,
 - b. grâce à des interventions du Fonds national lors de la conclusion des contrats d'apprentissage,
 - c. en subsidiant des contrats avec l'industrie.

Dans le même esprit, l'atelier protégé doit également devenir une école d'apprentissage organisée afin de mieux remplir son rôle de transition pour tous ceux qui possèdent les capacités suffisantes. Il importe qu'il représente davantage qu'une unité de production.

A cette fin, on veillera à supprimer la concurrence mutuelle existant entre les ateliers protégés ainsi que celle les opposant aux autres institutions créées par l'Etat.

(1) 59 en Flandre, 59 en Wallonie, 12 dans l'agglomération bruxelloise et 4 dans les cantons de l'est.

III. LA REVALIDATION "TOTALE" de tous les types de handicapés (physiques, mentaux et sociaux) sera encouragée par tous les moyens possibles. Ceci implique d'organiser la mise au travail de façon adaptée à la nature du handicap quantitativement aussi bien que qualitativement. Cela suppose également la mise en oeuvre d'une politique du logement qui encourage l'indépendance et soit axée l'intégration dans la société.

A un service de soins à domicile nécessaire et suffisant, sera adjoint un service d'assistance sociale; il faudra entreprendre une enquête sur les moyens financiers indispensables et les nécessités en personnel.

IV. RATIONALISATION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE

Pendant la durée du Plan 1976-1980, on s'efforcera de rationaliser de manière pertinente les réglementations, installations et dépenses qui se révéleraient inefficaces, et de mettre un terme à la multiplicité des organes de décision. Pour mener à bonne fin l'ensemble de cette oeuvre de coordination, un organe supérieur chargé de l'élaboration de la politique en ce domaine sera créé ou réorganisé; les compétences nécessaires lui seront reconnues. Les dispositions légales nécessaires à cette réforme seront prises.

Tableau 3 : Principaux postes du budget en faveur des handicapés

Ensemble de la période 1976-1980 (en millions de F)

<u>1. Investissements</u>	<u>Flandre</u>	<u>Wallonie</u>	<u>Brabant</u>	<u>Royaume</u>
Etablissements médico-pédagogiques	6.009	4.143	600	10.752
<u>2. Dépenses courantes</u>		<u>1975</u>		<u>1980</u>
Allocations aux handicapés	5.200		11.500	
Mise au travail (subsidés du Fonds national de reclassement social des handicapés)	145		350	
Coûts des journées d'hospitalisation dans les homes pour handicapés	3.600		7.400	

CHAPITRE VIII

LE TROISIEME AGE

Une des caractéristiques de la démographie belge est la part importante qu'occupe le troisième âge dans la population. La population masculine de plus de 65 ans et la population féminine de plus de 60 ans représentent en effet 16,6 % de la population totale en 1975, elles représenteront 15,9 % en 1980.

Notons toutefois que la période du Plan 1976-1980 sera caractérisée par un certain ralentissement de la progression de la population âgée, parce que la classe d'âge qui dépassera le cap des 65 ans dans le courant de cette période comprend la génération née dans les premières années de la guerre 1914-1918 (1).

Au cours de la période 1976-1980, l'accent sera mis, d'une part, sur un nouvel assouplissement des régimes de pensions et, d'autre part, sur une politique de santé et de logement en faveur du troisième âge.

I. LE REGIME DES PENSIONS

En cette matière, le Plan 1976-1980 sera caractérisé par les deux éléments suivants :

- une augmentation sensible du montant moyen des pensions;
- un système plus souple et plus sélectif de passage de la vie active à la retraite.

a) L'amélioration des montants de base des pensions :

- en ce qui concerne les salariés;

le mécanisme de liaison automatique au bien-être représentera à lui seul plus de 30 milliards soit plus de 25 %;

- en ce qui concerne les indépendants :

les indépendants ne bénéficiant pas de cette adaptation automatique, une augmentation est prévue dans le cadre de leur programmation sociale, dont on trouvera une description détaillée dans le chapitre consacré à la Sécurité sociale.

b) Un système plus souple et plus sélectif de passage de la vie active à la retraite :

(1) Nous ne reproduisons pas ici les chiffres absolus de population par grandes classes d'âge. En effet, ceux-ci apparaissent déjà au Titre II, "Chapitre I : Population, Population active et Emploi".

- l'accord interprofessionnel du 10 février 1975, déjà approuvé, prévoit l'octroi, à partir du 1er janvier 1976, d'une pension non réduite aux travailleurs qui ont atteint l'âge de 64 ans et peuvent justifier une carrière de 45 années;
- l'octroi d'une pension non réduite aux travailleurs qui approchent l'âge légal de la pension et qui exercent depuis de nombreuses années un métier particulièrement pénible, dangereux ou insalubre. On vise ici les professions et les branches d'activités où le risque de maladies, de maladies professionnelles ou d'accidents de travail est élevé;
- l'abaissement de l'âge de la pension en faveur des chômeurs de longue date et des invalides qui, dans le processus économique actuel, éprouvent des difficultés à exercer une activité professionnelle normale.

On estime à 30.000 le nombre de travailleurs qui profiteront de ses dispositions

II. L'ORGANISATION MEDICALE ET HOSPITALIERE

Dans ce domaine, l'effort ira dans une triple direction :

- extension des institutions gériatriques;
- organisation du "Home care";
- développement des services offerts par les aides-seniors.

a) Les institutions gériatriques

Pendant la période couverte par le Plan, la priorité sera accordée aux institutions pour malades âgés.

C'est ainsi que le Plan prévoit la création de 3.670 lits "V" et de 6.560 lits aigus dans lesquels se trouve une partie importante de lits "R".

b) L'organisation du "Home care"

Ce point présente un intérêt tout particulier pour les personnes âgées.

Le Plan prévoit qu'un effort important sera consenti dans ce domaine, en vue d'atteindre en 1980, l'objectif d'une équipe par 25.000 habitants.

(1) Pour de plus amples détails voir Chapitre VI.

Il va de soi que le développement du Home care se fera progressivement et en fonction des besoins spécifiques des régions.

c) L'encouragement et le développement de services d'aides seniors

Les services prestés par les aides familiales et les aides seniors, qui revêtent une importance capitale connaissent une expansion rapide en raison de l'accroissement des besoins de soins à domicile et de l'augmentation du nombre de personnes âgées nécessitant des soins .

Ces services constituent l'un des principaux moyens permettant à la fois aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie habituel et d'éviter un accroissement excessif des cliniques gériatriques et des homes pour vieillards.

Dans certaines régions du pays, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'aides familiales et d'aides seniors en fonction des besoins.

De même, un effort sera consenti en vue de revaloriser la fonction des aides et de dispenser des soins mieux adaptés de manière à pouvoir également faire face aux demandes de prestations de soins et d'aide en dehors des jours et heures normaux de travail et pour les cas d'extrême urgence.

Le Plan prévoit un quadruplement des subventions aux services d'aides seniors et d'aides familiales.

III. LE LOGEMENT

L'objectif du Plan 1976-1980 est de réserver 10 % au moins des logements sociaux aux personnes âgées.

Ces logements doivent, bien entendu, être adaptés aux besoins du *troisième âge* (situation, accessibilité, équipement).

Par ailleurs, on poursuivra l'effort entrepris en matière de homes pour personnes âgées; l'intervention de l'Etat s'élèvera à 10,3 milliards au cours de la période 1976-1980.

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
	Engagem.	Engagem.	Engagem.	Engagem.
Homes et flats pour personnes âgées(1)	5.000	4.100	1.200	10.300

(1) Dans chacune des régions, une partie des engagements indiqués sera affectée à la construction de flats pour personnes âgées indépendamment de l'effort consistant à affecter obligatoirement 10 % des logements sociaux aux personnes âgées, soit pour l'ensemble du Royaume, 1 milliard.



CHAPITRE IX

LES IMMIGRANTS

I. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

La présence, en Belgique, de nombreux travailleurs étrangers et de leur famille, résulte principalement de la politique d'ouverture motivée, au cours des deux dernières décennies, par le rythme de croissance de notre économie.

Les perspectives démographiques (Chapitre I - Titre II - A) retiennent pour la période 1976-1980 un solde migratoire extérieur des étrangers de l'ordre de 25.500 unités par an. Ces hypothèses migratoires conduisent aux évolutions suivantes de la population étrangère :

1970	696.282
1973	774.845
1975	802.300
1980	951.100

En 1973, la population étrangère s'élevait à 8 % de la population totale du Royaume, cette proportion serait de 8,2 % en 1975 et de 9,5 % en 1980.

Fondée uniquement sur l'évolution des tendances du passé, l'évolution de la population active masculine et féminine étrangère serait la suivante :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1961	129.789	34.599	164.388
1970	192.677	63.837	256.514
1975	222.800	79.000	301.800
1980	271.700	97.600	369.300

En 1970, sur 100 actifs masculins et féminins, 7 étaient étrangers; cette proportion serait de 8 en 1975 et de 9 en 1980.

II. LA POLITIQUE GENERALE D'IMMIGRATION

Le recours à la main-d'oeuvre étrangère suscité au départ par des mobiles de nature économique ne doit pas en faire oublier les aspects sociaux et humanitaires et la responsabilité que l'Etat belge porte à son égard.

Outre les actions mentionnées au Chapitre I du Titre II - A, il importe de préciser ici les moyens à mettre en oeuvre pour aboutir à une intégration harmonieuse des travailleurs immigrés dans la

communauté belge pendant leur séjour, ou à plus long terme pour ceux qui le souhaitent, en tenant compte des caractéristiques des différents groupes de migrants et des diverses régions d'accueil. En dehors du droit au travail et à la sécurité d'emploi qui doit être logiquement le leur, les travailleurs immigrés doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages légaux que leurs collègues belges (sécurité sociale etc...), participer à la vie et aux décisions de la communauté dans laquelle ils vivent, disposer d'un logement convenable. L'accès au logement social sera permis pour tous les travailleurs immigrés et la politique de rénovation urbaine (1) contribuera à l'amélioration des conditions de logement des immigrés.

La politique d'immigration doit être également conçue comme une aide indirecte aux pays d'origine par une formation sérieuse des travailleurs. Il ne s'agit dès lors pas de les cantonner dans les emplois méprisés par les Belges pour le manque de qualification ou le danger qu'ils présentent, mais de leur permettre, au cours de leur séjour chez nous, d'acquérir une solide formation professionnelle et de favoriser leur promotion.

Le Gouvernement belge a pris l'initiative, il y a une dizaine d'années de mener une politique familiale de l'immigration. Cette décision était positive car elle supprime les problèmes psychologiques et physiologiques qui apparaîtront inévitablement dans les couples de travailleurs immigrés et elle rend les relations parents-enfants moins difficiles. Mais l'Etat belge se doit de résoudre les problèmes sociaux et culturels posés par l'immigration des femmes et des enfants.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à lutter contre l'occupation illicite des travailleurs étrangers et envisage une série complémentaire de mesures destinées à contrôler davantage l'arrivée des nouveaux immigrants et à réaliser une régularisation effective des travailleurs clandestins afin d'éviter les abus et de clarifier le marché de la main-d'oeuvre.

Il est dès lors urgent de réaliser une politique globale et organisée de l'immigration oeuvrant tant dans l'intérêt des ressortissants étrangers que dans celui de notre pays. Elle s'insèrera nécessairement dans une politique commune au niveau de la C.E.E. afin de mieux coordonner les préoccupations économiques, démographiques et sociales à moyen et à long terme.

(1) Les moyens et les modalités de la politique de rénovation urbaine sont précisés au chapitre X du Titre IIA.

III. L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

La politique d'immigration doit débiter dans le pays d'origine du travailleur. Avant de partir, celui-ci doit pouvoir, par des contacts avec les consulats et légations de notre pays travaillant en étroite collaboration avec les institutions locales, obtenir tous les renseignements fondamentaux pour une installation chez nous : emplois disponibles, législation, droits et devoirs pour la famille, configuration linguistique, adresses des services d'accueil, etc.

En Belgique, des centres d'accueil reconnus et subventionnés par l'Etat, disposant d'interprètes, devraient permettre de résoudre les premiers points les plus importants : régularisation de la situation des travailleurs, logements, informations sur les services existants, mise en garde contre les abus, etc.

IV. L'AIDE A LA FORMATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES ADULTES MIGRANTS

A. LES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES ET DE BASE

Les travailleurs devraient à leur arrivée être requis, s'ils ne possèdent pas une connaissance élémentaire de la langue parlée de la région où ils s'installent, de suivre pendant une courte période, à temps plein, un cours de base subventionné. En effet, les connaissances linguistiques conditionnent dès le départ la vie de l'immigré. Même si elles sont élémentaires, elles lui faciliteront les contacts autour de chez lui, mais aussi au travail. Il faut ensuite encourager la fréquentation de cours de perfectionnement. Seule une bonne connaissance de la langue véhiculaire permettra au travailleur immigré de suivre les cours de formation professionnelle et d'assurer sa promotion sociale.

Les cours devront fournir, en dehors de l'étude de la langue proprement dite, des informations sur la Belgique, ses institutions, la vie de ses habitants et permettre ainsi aux immigrés de s'intégrer plus aisément.

Ils se doubleront de cours de connaissances de base indispensables pour suivre par après un cours de formation professionnelle.

Une politique systématique d'information rappellera aux travailleurs immigrés qu'ils peuvent bénéficier - aux mêmes conditions que les nationaux - des crédits d'heures, et que ceux-ci peuvent être utilisés pour les cours de langue à horaire réduit et bientôt pour des cours de connaissances de base.

Les crédits d'heures peuvent d'ailleurs aussi être employés pour enseigner leur propre langue aux immigrés. Ceci leur sera très utile pour deux raisons. Souvent, ils ne connaissent pas bien leur langue maternelle, voire ne savent ni lire, ni écrire, ce qui constitue un grave handicap lors de l'étude de la langue locale. D'autre part, si le cours est bien conçu et assorti de données culturelles sur le pays d'origine, il évitera à l'individu de se sentir à nouveau étranger lors du retour au pays et il lui permettra d'ajuster ses connaissances linguistiques à la formation professionnelle plus poussée qu'il a reçue ici.

L'enseignement des connaissances linguistiques et de base sera organisé et coordonné, à partir des initiatives existantes, à l'échelle des régions puisque c'est maintenant de leur compétence. Les subsides actuellement octroyés aux organisateurs de tels cours, principalement par le Ministère de l'Emploi et du Travail (F.1.155.000 prévus en 1975) seront étendus à la condition de se soumettre à certaines règles concernant le personnel, le matériel et l'aménagement des cours (horaires, nombre d'élèves, décentralisation etc...) et de dispenser un enseignement basé sur une méthode commune à élaborer d'ailleurs en association avec les immigrés eux-mêmes. Des programmes télévisés spécialisés pourront dès lors utilement compléter les divers cours donnés.

B. ... POUR LES FEMMES AUSSI

Les femmes de travailleurs immigrés seront fortement incitées à suivre également des cours de langues et de civilisation, voire même obligées éventuellement, comme les hommes, à faire un stage à leur arrivée dans le pays, si elles ne possèdent pas les rudiments de la langue locale.

Il y va en effet de leur propre intérêt (rencontre d'autres immigrés, intégration plus rapide, atouts dans la recherche éventuelle d'un emploi) et de celui de leurs enfants trop souvent déchirés entre deux cultures hermétiquement fermées l'une à l'autre.

Un subside sera accordé aux organisateurs de ces cours gratuits pour les participantes, même si elles ne remplissent pas les conditions pour bénéficier des crédits d'heures.

C. LA FORMATION ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLES

Cette infrastructure de base existant, il faudra encourager la formation et la promotion professionnelles des travailleurs étrangers, en tenant compte de leurs aptitudes et goûts propres, des besoins de notre marché de l'emploi mais aussi des besoins du pays d'origine.

Les travailleurs immigrés disposent en droit des mêmes avantages (accès, indemnités, etc.) que les travailleurs nationaux pour toutes les formes de formation, qualification et reclassement professionnels qu'elles soient dispensées par le Ministère de l'Education Nationale ou par l'Office National de l'Emploi. Mais un immense effort d'information doit être entrepris tant à l'accueil des nouveaux arrivants, qu'au sein des entreprises et des régions où sont installés les plus anciens, via - par exemple - des brochures multilingues telles celles diffusées actuellement par le Ministère de l'Emploi et du Travail et les Communes ou via l'action des Conseils consultatifs locaux d'immigrés et organisations similaires.

V. L'EDUCATION DES ENFANTS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES

Une véritable politique d'éducation en faveur des enfants immigrés doit être instaurée afin de combler les lacunes existantes. La proportion des élèves étrangers dans les effectifs scolaires peut atteindre des pourcentages impressionnants surtout dans les régimes français et allemand (en 1972-1973, 18,50 % dans l'enseignement gardien, 18,92 % dans l'enseignement primaire, 21,10 % dans l'enseignement spécial, 26,46 % dans la formation professionnelle secondaire inférieure avec une moyenne pour tous les niveaux d'enseignement de 17,04 %).

Un effort sera fait pour informer les familles sur le fonctionnement du système scolaire dans notre pays (obligations scolaires, possibilités que le système scolaire offre à leurs enfants, etc..). Elles seront invitées à rentrer et rester en contact étroit avec l'école et les professeurs. Il sera bon à cet effet de prévoir des interprètes qui puissent ainsi faciliter les communications.

Il leur sera fortement conseillé notamment de placer leurs enfants dans les écoles gardiennes afin que ceux-ci assimilent aisément et rapidement la culture et la langue du pays d'accueil.

Un système de classes d'accueil, encore trop peu nombreuses, sera instauré afin de donner aux enfants plus âgés, nouveaux arrivants, les connaissances linguistiques et autres qui leur permettront de se placer après un an dans le réseau normal d'enseignement. Les handicaps subsidiaires, provenant alors plus de conditions socio-culturelles défavorables, pourront être résolus par la suite, comme pour les enfants belges, par les classes d'adaptation.

Le niveau des élèves sera plus homogène. Dès lors, plutôt que de voir les petits étrangers cantonnés dans certaines classes voire certaines écoles (en 1973, 79,9 % des classes avec immigrés comptaient plus de 50 % d'étrangers), on pourra arriver à des classes bi-culturelles (où la proportion d'étrangers ne devrait pas dépasser le

chiffre normal de 20 %) plus enrichissantes à la fois pour les immigrés et leurs camarades belges. Ceux-ci en effet pourront s'ouvrir à une autre culture et à la pratique d'une autre langue.

Des enseignements spécifiques aux enfants immigrés seront organisés systématiquement. Des cours de langue et de culture de leurs pays leur permettront de valoriser leur propre identité culturelle, évitant ainsi qu'ils se sentent apatrides. Ils éviteront des conflits violents avec les parents dont l'école, par l'érudition et un autre schéma de pensée, les sépare trop. De plus, ils forment une condition indispensable pour leur permettre de réintégrer le système scolaire de leur pays ou d'y trouver un emploi.

Ces cours prendront nécessairement place pendant le temps scolaire, les expériences de cours extra-scolaires s'étant soldées par le surmenage ou le désintérêt pour l'école. Ils pourraient remplacer un cours d'observation, ou de deuxième langue nationale de moindre utilité pour eux. Il sera nécessaire pour cela de revoir la législation linguistique du 30 juillet 1963. Des cours de religion sont déjà organisés pour les principales communautés religieuses existantes.

Une révision des lois linguistiques de 1963 devrait permettre également à des professeurs étrangers de venir enseigner à leurs compatriotes ces types de cours, un système de réciprocité pouvant être mis sur pied afin d'envoyer nos enseignants, qui le souhaitent, se familiariser avec les conditions de vie de l'autre pays.

Des conférences, séminaires et stages seront organisés afin de mieux préparer et aider les enseignants belges chargés de l'éducation des immigrants. Les problèmes pédagogiques, psychologiques et sociaux en milieu pluriculturel sont spécifiques et nombreux. La philosophie et les connaissances des enfants sont très différentes. Leur tâche étant plus difficile, et l'apprentissage au moins des fondements d'une langue étrangère pouvant se révéler particulièrement fructueuse, une revalorisation du traitement de ces enseignants pourra être envisagée à la condition qu'ils fassent preuve des qualités requises.

On recourra notamment au concours du Fonds Social Européen qui, suite à la décision du Conseil des Ministres du 27 juin 1974, peut intervenir dans les dépenses supplémentaires occasionnées par les cours d'enseignement adapté aux enfants des travailleurs migrants. Il peut également participer pour moitié dans les frais découlant d'opérations réalisées par des organismes publics ou privés en vue de faciliter la formation et le perfectionnement des enseignants chargés de l'éducation de migrants.

Il est urgent d'agir, au niveau européen et par la fixation d'accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays tiers, pour réaliser une homogénéisation des programmes et une équivalence plus grande des diplômes. Les cycles d'études de ces enfants seront dès lors moins perturbés à la fois à l'arrivée dans le pays d'accueil et au retour éventuel dans leur patrie d'origine.

Des mesures seront prises également afin d'accorder aux étrangers les bourses d'études dans des conditions tout à fait identiques à celles des nationaux. Elles répondront d'ailleurs à la volonté de la Commission européenne de supprimer dans ce domaine toute discrimination.

CHAPITRE X

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le présent chapitre traite plus particulièrement des buts généraux de la politique d'aménagement du territoire. Les aspects spécifiques et les objectifs concrets sont développés dans les plans régionaux.

L'action se développera autour de quatre thèmes majeurs :

- 1) l'équipement des centres urbanisés selon une hiérarchie planifiée;
- 2) l'amélioration du transport en commun et la dissuasion progressive de l'usage de l'automobile privée en milieu urbain;
- 3) la rénovation urbaine;
- 4) la protection et la valorisation sociale des campagnes, forêts et sites naturels.

En outre, les principes suivants constitueront également des bases essentielles de la politique d'aménagement du territoire :

- protéger, créer et étendre les espaces verts, les ouvrir au public tant en zones urbaines à rénover que dans celles à créer;
- tout en fixant des limites de densification à ne pas dépasser, éviter la dispersion de l'habitat, pour économiser le sol, pour mieux desservir la population en services et pour assurer la viabilité des transports en commun;
- protéger et améliorer les centres-villes dans leur rôle d'animation; à cet égard, plus particulièrement, intégrer l'habitat et les services aux lieux de travail de manière à éviter et même à réduire l'extension des zones dépeuplées le soir et le week-end, dans tous les cas où les exigences de fonctionnement de l'entreprise ou les nécessités de protection de l'habitat contre l'enlaidissement ou contre les pollutions physiques ne s'y opposent pas;
- diversifier davantage l'habitat en fonction des besoins différents des habitants;
- améliorer les centres de services tant sur le plan de leur conception architecturale que de leur accessibilité, de leur fonctionnement et de leur animation;
- développer largement une circulation piétonnière séparée de la circulation automobile;
- faire de l'esthétique d'ensemble du paysage urbain un souci majeur;
- améliorer la consultation par le dialogue permanent avec les populations concernées.

Toutes les mesures légales et réglementaires seront prises en vue de l'application stricte de ces principes. L'Etat apportera une aide

concrète aux pouvoirs subordonnés responsables des plans d'aménagement, sous la forme de subventions, d'informations, d'assistance technique. En collaboration avec le Bureau du Plan, la Commission nationale d'aménagement du territoire (1) préparera avec l'aide des administrations compétentes et des organismes régionaux concernés des normes et modèles d'aménagement afin de réaliser les indispensables cohérences.

La réalisation des plans d'aménagement devra faire l'objet de programmations financières et opérationnelles entre toutes les parties concernées tant privées que publiques.

Cet ensemble d'actions traduira une volonté de pratiquer dorénavant une politique constructive et cohérente d'aménagement du territoire, visant à créer un milieu de vie de haute qualité.

I. L'EQUIPEMENT DES CENTRES URBANISES SELON UNE HIERARCHIE PLANIFIEE

Il convient d'organiser une implantation rationnelle des services par la définition, d'une part, d'une hiérarchie des centres urbanisés, considérés en tant que centres de services, et, d'autre part, des zones de population polarisées par ceux-ci.

L'objectif fondamental de cette action est de créer un milieu de vie de haute qualité en assurant une desserte optimum de la population en services. Dans cette perspective, il s'agit aussi d'utiliser au mieux et de manière pleinement efficace les investissements collectifs en évitant des doubles emplois ou des capacités inutilisées.

Sur l'ensemble du pays, à chaque niveau de la hiérarchie, des quartiers urbains et des villages jusqu'aux villes les plus importantes, correspondra une proposition de contenu d'équipements publics et privés.

Le choix des pôles de cette armature urbaine par les régions est considéré comme l'élément primordial de la politique d'aménagement du territoire définie dans chaque plan régional.

(1) "La Commission nationale est chargée de proposer des directives générales pour la préparation et l'établissement des plans d'aménagement et de faire rapport au Ministre sur l'évolution des idées et des principes en matière d'aménagement du territoire. Le Ministre peut soumettre à l'avis de la Commission nationale toutes questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme".

Cette armature constituera en effet un cadre rationnel d'implantation non seulement pour les services mais aussi pour l'habitat et les lieux de travail et donc dans ce dernier cas pour le développement économique. La croissance économique couvrant bien davantage que les services, il y a lieu de mettre en évidence que le concept de pôle de croissance est différent de celui de centre de services même s'ils peuvent se juxtaposer en un même pôle urbain.

Les habitants doivent, en vue de satisfaire tous leurs besoins en services, s'adresser à des centres de niveaux différents. L'armature urbaine constituera donc également un schéma pour l'organisation des transports entre ces centres et plus particulièrement des transports en commun.

La définition du réseau urbain hiérarchisé est une des tâches de la période 1976-1980. A cet effet, il y aura lieu de se livrer à une analyse approfondie de la structure hiérarchique actuelle et du rayonnement de ces centres, donc de ses lacunes et de ses points forts. D'autre part, il conviendra de définir les niveaux de la hiérarchie à appliquer, les nombres d'habitants et la gamme des équipements de services correspondant à ces différents niveaux.

L'insuffisance des informations actuellement disponibles - qui justifie les études précitées - a conduit à limiter à ce stade les choix régionaux aux premiers éléments essentiels de polarisation, jugés incontestables, et d'où découleront les premières priorités d'équipements.

II. L'AMELIORATION DU TRANSPORT EN COMMUN ET LA DISSUASION PROGRESSIVE DE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE PRIVEE EN MILIEU URBAIN

Des déplacements intenses de personnes et de biens sont un des caractères importants du mode de vie urbain. La circulation est donc un facteur essentiel de l'aménagement du territoire.

Aussi, en raison notamment de la nécessité :

- de protéger les centres-villes contre l'asphyxie et la disparition progressive par l'extension en volume et en surface du trafic et du stationnement des voitures privées,

- de l'exigence sociale du maintien des possibilités de transports collectifs pour certaines catégories de personnes,
- de renforcer la sécurité des transports,
- de limiter les effets négatifs du trafic en matière de pollution,
- d'accélérer autant que faire se peut les déplacements et notamment ceux entre le domicile et le lieu de travail,

un choix prioritaire est effectué en faveur de l'amélioration des transports en commun sous tous leurs aspects (fréquence, vitesse, confort, abaissement relatif des tarifs). Toutes mesures adéquates devront être prises à cet effet. Une attention spéciale sera portée à la coordination entre les différents types de transports en commun (train, métro, tram, bus, etc...) en vue de leur utilisation intégrée au service de la meilleure desserte de la population.

On s'efforcera toutefois de choisir la voie la moins onéreuse pour atteindre le résultat souhaité. C'est ainsi notamment :

- qu'il y aura lieu d'inscrire la politique de transport en commun dans le cadre de l'armature urbaine planifiée en évitant la dispersion des lieux à desservir et notamment celle de l'habitat;
- que dans l'attente de la construction d'un métro ou lorsque les conditions de viabilité de celui-ci ne peuvent être assurées, une priorité absolue de circulation soit accordée aux transports publics par la réalisation là où c'est nécessaire des sites propres (voies ou bandes) et d'ouvrages réservés pour le passage des carrefours encombrés;
- que lorsque l'utilisation d'un tramway ou d'un autobus régulier n'est plus viable, le service soit assuré par des taxis collectifs ou des bus à la demande.

+
+ +

Le choix prioritaire en faveur des transports en commun sera appuyé par des mesures de dissuasion de la circulation automobile urbaine.

Celles-ci consisteront principalement en :

- l'élimination du trafic de transit par des itinéraires efficaces de déviation;
- l'arrêt de la création de voies de pénétration rapide ;
- dans les zones centrales d'emploi la limitation du stationnement tant en durée qu'en surface - que celles-ci soient privées (bureaux) ou publiques -, et la généralisation du parcage payant dont le coût sera

- modulé en fonction de l'intensité de dissuasion recherchée (1);
- dans ces mêmes zones, l'allègement de la circulation interne par l'extension des surfaces piétonnes et le découragement du trafic non local;
 - la réalisation de parkings périphériques de dissuasion intégrés au réseau de transports en commun;
 - la réorganisation d'un réseau de voies cyclables, protégées du trafic automobile.

+

+ +

L'effort propre de l'Etat en matière de transports en commun (chemin de fer exclu) se traduit par une augmentation de 11 % (réalisations 1971-1975) à 14,1 % (Plan 1976-1980) du total des investissements de l'Etat dans le domaine du transport. Il faut aussi noter que pour le secteur ferroviaire (investissements globaux de l'Etat : transports de personnes et de marchandises) ce pourcentage passe de 3,9 à 11 (2).

Comparativement, l'effort public en faveur de l'infrastructure routière (56,5 à 46,6 %) diminue.

On trouvera ci-après le tableau des investissements en matière de transports en commun et de routes.

+

+ +

-
- (1) Dans les zones d'habitat, centrales ou non, le parcage devra être prévu hors des voiries, de manière à dégager celles-ci.
 - (2) Pour plus de détails, voir le tableau I de la partie "Investissements publics dans le secteur transport" du Chapitre "Transports et Communications".

Tableau 1

Investissements en matière de transports collectifs (1) et d'infrastructure routière durant la période 1976-1980

Milliards de francs à prix courants

<u>A. Transports collectifs</u>	
1. <u>Chemins de fer</u> (personnes et marchandises)	
- Investissements à charge de l'Etat	39,1
- Investissements propres de la S.N.C.B. (dont infrastructure)	52,5 (25,0)
2. <u>Transports urbains</u> (S.N.C.V. et intercommunales)	
- Investissements à charge de l'Etat (métro et pré-métro)	50
- Investissements propres des intercommunales	11
TOTAL	152,6
<u>B. Infrastructure routière</u>	
1. Autoroutes	79,1
2. Routes express	29,1
3. Autres routes	50,5
4. Routes subsidiées	7,3
TOTAL	166

(1) A l'exclusion des transports aériens et par voie d'eau.

III. LA RENOVATION URBAINE.

L'objectif de cette rénovation est clairement fixé : il s'agit de préserver et de développer le rôle socio-culturel de la ville, notamment de son centre, en agissant sur les différents facteurs (logement, équipements collectifs, voirie, etc...). Le souci principal sera un meilleur épanouissement de la vie communautaire et l'amélioration du cadre de vie.

Pour cela, les pouvoirs publics

- s'efforceront de sauvegarder les collectivités existantes ; à cet égard, il conviendra de mettre au point des mesures efficaces pour donner aux habitants des centres urbains un habitat progressivement amélioré mais dans des conditions qui restent socialement acceptables et pour encourager leur activité socio-culturelle.
- protégeront et contribueront le cas échéant à restaurer et réanimer les bâtiments et îlots valables ;
- réaffecteront les sites d'activité économique désaffectés ;
- organiseront la croissance des surfaces de bureaux de manière à éviter la destruction de la fonction résidentielle, commerciale et culturelle de la ville et à assurer leur desserte efficace par les transports en commun.

Toutes les mesures légales ou réglementaires nécessaires à cet effet seront prises dans les meilleurs délais.

La politique de rénovation urbaine devra s'inscrire dans le contexte général d'un bon aménagement du territoire tel qu'il a été esquissé plus haut. Des plans directeurs devront être dressés avant toute opération de rénovation urbaine.

Il importe que la rénovation s'opère dans le cadre d'un dialogue permanent avec les populations concernées assurant leur information et mettant en évidence leurs revendications. Les mesures légales prévues par ailleurs devront y pourvoir.

Etant donné le caractère nouveau et donc expérimental des opérations de rénovation urbaine dans notre pays, un effort de réflexion sur les problèmes et les résultats des opérations-pilotes s'avère indispensable.

+

+ +

Le volume des crédits réservés à la rénovation urbaine souligne l'importance de cet objectif.

Tableau 2.

Programme d'investissement dans le domaine de l'urbanisme et de la rénovation urbaine pour la période 1976-1980

Milliards de francs à prix courants

	Flandre (dont Brabant flamand)	Wallonie (dont Brabant wallon)	Bruxelles	Royaume
Urbanisme	1,7	2	} 9,5	} 34,5
Rénovation urbaine	8,3	13,0		
TOTAUX	10,0	15,0	9,5	34,5

Ces montants comprennent des opérations diverses telles que : acquisitions, études, infrastructures et équipements collectifs, interventions en faveur du logement (1), créations d'espaces verts publics dans les flots rénovés, assainissement des sites désaffectés, etc. L'affectation détaillée de ces montants devra être précisée par les régions.

Les opérations de rénovation, urbaine ou même rurale, entreprises par le secteur public, se feraient par la voie de contrats conclus entre les pouvoirs régionaux et les communes, celles-ci étant chargées de proposer, de réaliser et de gérer.

Pour apprécier pleinement l'effort de rénovation urbaine, il importe de tenir compte qu'une partie des réalisations en matière de logement social (Chapitre "Logement"), tant en reconstruction qu'en réhabilitation, s'incrira dans le cadre de cette rénovation urbaine.

En vue de favoriser le maintien sur place de la population en couvrant les frais de déménagement temporaire et la hausse de loyer résultant de la rénovation, il est prévu d'octroyer, pour un montant de 250 millions en 1980, des compléments qui viendraient s'ajouter aux allocations de déménagement et de loyer actuellement accordées (cfr Chapitre "Logement").

(1) Exemples :

- compléments aux investissements normaux des sociétés de logement social, permettant à celles-ci de proposer des loyers compatibles avec le maintien sur place de la population locale;
- primes à l'assainissement des logements insalubres améliorables; extension de ces primes aux logements salubres mais demandant une modernisation;
- participation dans le coût de la restauration de bâtiments anciens non classés mais d'intérêt socio-culturel.

IV. LA PROTECTION ET LA VALORISATION SOCIALE DES CAMPAGNES, FORETS ET SITES NATURELS

Dans un pays aussi urbanisé que le nôtre, les campagnes, forêts et sites naturels constituent un bien précieux qu'il convient de protéger. Cette préoccupation rejoint la nécessité de préserver les surfaces agricoles compte tenu des pénuries alimentaires sur le plan mondial.

Cette protection doit porter sur :

- la surface : des directives gouvernementales précises conduiront à préserver autant que possible ces zones de l'extension urbaine en récupérant prioritairement pour les besoins des villes les surfaces urbaines désaffectées ou mal utilisées et en évitant la dispersion de la bâtisse; la protection s'exercera dans un esprit sélectif qui tiendra compte de la qualité dont question ci-après;
- la qualité paysagère : ces paysages doivent être protégés contre les dégradations définitives que constituent des implantations résidentielles mal conçues; les plans d'aménagement et autres dispositions légales et réglementaires existantes seront appliqués avec rigueur et le cas échéant développés dans ce sens, l'utilité réelle de la modification de certains paysages agricoles et forestiers pour des raisons économiques devra être examinée; la Commission nationale d'aménagement du territoire suivant les modalités précédemment définies remettra dans les meilleurs délais un avis au Gouvernement sur le problème de la protection de la qualité paysagère, il y sera tenu compte de la dimension écologique.

Il convient aussi d'être attentif, tout comme en matière de rénovation urbaine, à préserver les caractéristiques socio-culturelles essentielles des milieux ruraux. Celles-ci constituent d'ailleurs un pôle d'intérêt et un enrichissement pour les citoyens.

La valorisation sociale des campagnes, forêts et sites naturels implique qu'elles soient accessibles aux citoyens. La circulation automobile y sera réduite aux nécessités indispensables. Par contre, le développement de chemins piétons, de pistes cyclables et de chemins pour cavaliers sera la règle.

La politique de création d'équipements de services touristiques s'inscrira dans l'orientation ainsi définie.

- 111 -

CHAPITRE XI

LE LOGEMENT

I. L'EXECUTION DU PLAN 1971-1975

1. Le Plan 1971-1975 a surtout mis l'accent sur la démolition des taudis et sur le logement social construit à l'initiative de la S.N.L. et de la S.N.T.

Par rapport au programme proposé, les réalisations ont évolué comme suit:

Tableau 1 :

	Objectifs du Plan 1971-75	Logements sociaux mis en adjudication		
		S.N.L.	S.N.T.	Total
1971	12.240	9.711	2.099	11.810
1972	14.180	12.626	2.754	15.380
1973	16.120	12.167	2.273	14.440
1974	18.060	7.109	1.447	8.566
1975	20.000	13.031	2.086	15.117

Par ailleurs, les logements vendus par la S.N.L. (construits au moyen de crédits ordinaires ou sur promesse d'acquisition) ont évolué comme suit:

1971	2.082
1972	2.731
1973	2.741
1974	3.018
1975	3.273

2. Les chiffres qui précèdent traduisent nettement l'impact de la politique conjoncturelle dans le secteur du logement social.

Pour les trois premières années du Plan l'objectif moyen du Plan a été atteint, à peu de choses près, grâce à l'important effort de relance décidé en 1972. Par contre, pour les deux dernières années, les résultats restent en deçà des objectifs, malgré l'effort consenti en 1975. Les causes principales de cette évolution sont d'une part, la hausse considérable des prix de revient du logement (30 % en 1974 par rapport à 1973) et le blocage en 1974 de 25 % des crédits d'engagement initialement prévus, mesure à laquelle le Gouvernement a dû recourir dans le cadre de sa politique anti-inflatoire.

II. LES BESOINS DE LA PERIODE 1976-1980

3. Pour la période 1976-1980, les besoins en logements nouveaux ont été estimés par l'Institut national du logement à 61.570 unités par an pour l'ensemble du pays, sous les réserves émises par l'I.N.L. lui-même (1), tandis que pour la période 1964-1973, la construction annuelle moyenne de logements s'est élevée à 53.340 unités.

Ces besoins résultent principalement de

- l'assainissement du patrimoine immobilier (32.523), l'objectif retenu par l'I.N.L. étant de désaffecter et remplacer en 20 ans les logements insalubres non améliorables;
 - l'évolution démographique (mouvement naturel et migrations): 19.583.
4. Si une estimation précise des logements améliorables dans le patrimoine existant fait encore défaut, il est certain qu'il existe un besoin important à cet égard et que la politique du logement doit autant préserver et rénover le patrimoine existant que renouveler la part de celui-ci qui est devenue strictement inhabitable.

III. LE PROGRAMME 1976-1980

5. Les "Options du Plan 1976-1980" proposaient pour la période 1976-1980, un objectif de 60.000 logements nouveaux ou rénovés par an, ventilé comme suit :
- 20.000 logements sociaux construits par la SNL et la SNT (soit des autorisations d'engagements corrélatives à concurrence de 180 milliards, Fonds Brunfaut y compris);
 - 20.000 logements bénéficiant de l'aide de l'Etat dont une partie importante de logements réhabilités;
 - 20.000 logements privés sensu stricto.
6. Il avait été prévu à ce stade que "le Bureau du Plan devra préciser toutes les conséquences des choix adoptés, dégager leurs interrelations et probablement remettre en cause certaines options, c'est dire que les options retenues pourraient, dans certains cas, devoir être adaptées". On verra en effet plus loin que compte tenu de certaines contraintes économiques et financières, le Gouvernement a dû modifier les options retenues.

(1) Institut national de logement "Avis du Conseil supérieur relatif à l'estimation des besoins en logements sur le plan régional au cours de la période 1976-1980", 14 juillet 1975.

7. Il convient d'ailleurs d'établir une nette distinction au point de vue de la portée d'engagement du Plan, entre :

- les habitations sociales construites ou rénovées par la SNL et la SNT où l'initiative appartient aux pouvoirs publics et qui relèvent donc du volet impératif du Plan;
- les logements privés aidés par les pouvoirs publics que ce soit par :
 - l'octroi de primes à fonds perdus (à la construction ou l'achat);
 - l'octroi de prêts à taux exceptionnellement réduit (SNT et Fonds de logements de la Ligue des Familles nombreuses);
 - l'octroi de primes d'assainissement des logements insalubres améliorables, de démolition et de relogement dans le cas de logements insalubres non améliorables.

Si les pouvoirs publics disposent dans tous les cas d'un pouvoir important d'accélération ou de freinage, l'initiative appartient en fait au secteur privé.

- les logements prévus sensu stricto où l'action des pouvoirs publics est limitée à l'encadrement général du crédit et à l'octroi des permis de bâtir.

8. Une modulation conjoncturelle de la politique du logement, lorsqu'elle s'avère indispensable, devra porter (essentiellement) sur le logement non social et non aidé, c'est-à-dire pour le logement qui n'est pas destiné aux personnes à revenus modestes.

Il convient donc d'examiner si les moyens dont disposent actuellement les pouvoirs publics à cet égard sont suffisants et ne doivent pas être renforcés.

9. Le logement social

9.1. Dans le cadre des 163 milliards d'autorisations d'engagement réservés à la construction d'habitations sociales par les services publics de logements, il sera construit en moyenne par an plus de 16.000 logements sociaux.

	<u>Flandre</u>	<u>Wallonie</u>	<u>Bruxelles</u>	<u>Royaume</u>
		Total de la période 1976-1980		
Nombre	45.000	32.280	6.860	84.140
Milliards	88.2	61.3	13.5	163.0

L'objectif retenu au stade des options (20.000) a donc été réduit, pour tenir compte d'une hausse du coût unitaire plus importante que celle initialement prévue. Il est toutefois supérieur à la moyenne probable réalisée pendant la période 1971-1975 (13.062).

La réalisation doit aller de pair avec une action visant à ralentir la hausse des prix du logement : industrialisation, rationalisation des techniques de construction traditionnelles, politique appropriée des terrains à bâtir (1).

On notera par ailleurs que :

- la SNL construit pour la vente quelque 2 à 3.000 logements sociaux par an;
- le Fonds de Logement de la Ligue des Familles Nombreuses accorde bon an mal an, quelque 2.000 prêts pour la construction d'habitations qui sont habituellement assimilées à des habitations sociales;
- les autorisations d'engagements corrélatives n'ont toutefois pas été imputées sur les 187 milliards.

9.2. Un effort parallèle sera fait pour améliorer la qualité du logement social, tant en ce qui concerne les matériaux utilisés, les conditions de confort que l'implantation et l'environnement, sans que cet effort puisse renchérir sensiblement les prix.

9.3. Il importe enfin d'assurer l'accessibilité effective des personnes à revenus modestes au logement social

D'autre part, il convient de revoir les réductions de loyers consenties aux personnes à revenus modestes.

Les modalités de cette action relèvent désormais des régions; c'est donc à elles qu'il appartient d'opter pour des formules telles que l'organisation plus systématique de l'épargne-logement, l'extension des réductions des loyers consenties aux personnes à revenus modestes, la prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie des intérêts des prêts hypothécaires, l'instauration d'une allocation-logement, etc.

(1) Pour de plus amples détails à cet égard, voir le chapitre consacré au secteur de la construction.

Tableau 2 :

PRINCIPALES INTERVENTIONS BUDGETAIRES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIALDépenses en capital (total de la période 1976-1980)

(engagements en mlds)

	<u>Flandre</u>	<u>Wallonie</u>	<u>Bruxelles</u>	<u>Royaume</u>
-Log. sociaux (SNL-SNT)	88.2	61.3	13.5	163.0
-Tr. d'infrastructure des log. (Fonds Brunfaut)	12.8	9.6	1.6	24.0 (1)

Le logement privé10. Primes à la construction et à l'achat

Le nombre de primes à la construction et à l'achat s'élève en moyenne à 23.200 pour la période 1971-1974.

On peut donc retenir à titre indicatif une moyenne analogue pour la période 1976-80 (24.000).

Compte tenu de l'évolution du coût du logement et de la nécessité de maintenir le montant de la prime à quelque 5% du coût total, le montant de base de la prime passerait en 1980 à 130.000 F pour la prime à la construction et 95.000 F pour la prime à l'achat.

(1) Dont 2 milliards pour l'application de l'article 33 du Code du logement en ce qui concerne la construction groupée à l'initiative des intercommunales.

11. Rénovation du logement existant

Il serait illusoire - notamment sur le plan budgétaire - de vouloir résoudre les problèmes de vieillissement et de déficits qualitatifs de notre habitat par la seule politique de constructions de logements neufs, sociaux ou bénéficiant d'une prime à la construction ou à l'achat. D'ailleurs, l'amélioration et l'adaptation de logements anciens offrent des avantages économiques et sociaux certains. Sur le plan économique, elles exigent des investissements nettement moins lourds tout en assurant un emploi important. Sur le plan social, elles sont beaucoup moins traumatisantes que la destruction de quartiers et la transplantation des habitants.

Aussi, le Plan 1976-1980 prévoit-il un effort important dans ce domaine:

- un relèvement sensible de la prime à l'assainissement dont le montant unitaire moyen atteindrait 90.000 F en 1980; moyennant cet effort, le nombre de primes octroyées pourrait être évalué à 5.000 en 1980;
- un effort parallèle dans le domaine des allocations-loyers, des allocations de déménagement et d'installation;
- des dispositions juridiques conférant aux locataires et aux sous-locataires le droit d'effectuer des aménagements aux lieux loués et de régler les conséquences de pareils aménagements (garantie d'occupation proportionnelle à l'importance des travaux, limitation de la hausse du loyer, etc...).

Pour rappel, dans le total des 30,8 milliards qui seront affectés à la rénovation urbaine durant la période 1976-1980, une somme est prévue pour des opérations diverses, dont les modalités seront précisées par les régions, et qui peut couvrir notamment l'incitation à l'amélioration des logements.

Compte tenu de cet effort important en faveur de la rénovation des logements, le programme de démolition des taudis augmentera dans une moindre mesure.

Principales interventions budgétaires en faveur du logement privé aidé

	(en milliards de frs)	
	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Primes à la construction ou à l'achat(1)	1.9	3.4
Primes d'assainissement	{ 0,12	0,45
Primes de démolition		0,1
Allocations de loyer, déménagement et installation au bénéfice de personnes évacuées de taudis ou de logements à améliorer	0,056	0,2

(1) Montant des primes payées.

CHAPITRE XII

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE
CONTRE LES NUISANCES

Ainsi qu'il était annoncé dans les "Options", un effort considérable sera fourni pendant la période 1976-1980 afin de réaliser un assainissement optimal de l'environnement. Dans ce but, l'accent sera mis parallèlement sur deux types d'action :

- des travaux d'infrastructure entrepris directement ou indirectement par les Pouvoirs publics;
- des mesures de nature réglementaire .

I. L'EPURATION DE L'EAU

- A. Pour parer au manque aigu d'eau douce et à la pollution tant des eaux de surface que des nappes souterraines, il est prévu d'effectuer un certain nombre d'investissements urgents dans le cadre de l'épuration des eaux usées. Cette politique concerne :
- d'une part, l'édification et l'équipement de stations publiques d'épuration des eaux;
 - d'autre part, l'attribution de subsides aux entreprises industrielles pour l'épuration de leurs eaux usées.

1. Les sociétés publiques d'épuration des eaux

a. L'épuration des eaux domestiques

Avec le bien-être, la consommation d'eau, tout comme le degré de pollution des eaux usées, s'accroît. (1) La capacité des installations d'épuration nécessaires peut être estimée à 10 mlns E.H. Le programme qui sera réalisé pendant la période 1976-1980 éliminera 45 % de ce type de pollution.

Si l'on tient compte d'un coût moyen d'investissement de quelque 3.500 F par E.H. pour la construction de ces installations, le montant total de l'investissement s'élève à 15,75 mlds F pour la durée du Plan (10 mlns E.H. x 3.500 F/E.H. x 0,45). Ce montant ne comprend que l'épuration physique et biologique des eaux usées et le

(1) L'unité de calcul pour l'épuration des eaux est l'E.H. (équivalent-habitant). D'après la loi du 26.3.1971 sur la protection des eaux de surface (art.4, par.1), 1 équivalent-habitant est posé égal à un volume d'eaux usées de 180 litres par personne et par jour. Le charge de pollution qu'elles contiennent requiert 54 grammes d'oxygène pour en éliminer biologiquement les matières organiques.

traitement de la vase. Dans certains cas, il sera nécessaire de procéder à une troisième phase d'épuration éventuellement par l'adjonction de produits chimiques. Etant donné que ceci dépend de conditions locales dont l'inventaire n'a pas encore été réalisé, les coûts essentiels ne seront connus que pour la décision portant sur le programme physique.

b. Les collecteurs

Pour raccorder les réseaux d'évacuation aux stations d'épuration, il faudra construire des collecteurs. A l'exception d'Anvers, ces collecteurs doivent être encore mis en place dans toutes les grandes villes (Gand, Bruxelles, Liège, Charleroi, Malines, Louvain, Namur, etc.). Un montant de 9,85 mlds doit être prévu à cet effet.

2. L'aide aux entreprises industrielles pour l'épuration des eaux usées

60 % environ des eaux usées industrielles, soit + 15 mlns E.H. - ne sauraient être épurés dans une installation collective d'épuration; les industries devront par conséquent y pourvoir elles-mêmes. Une subsidiation de 45 % (en 1976), 30 % (en 1977 et 1978), 15 % (en 1979 et 1980) peut être accordée depuis la directive de la C.E.E. du 6.11.1974 et l'arrêté royal du 9.4.1975 (art.3, par.1) (A.R. relatif à la part de l'Etat dans le supplément d'investissement auquel se trouvent contraintes une série d'entreprises industrielles existantes pour le traitement spécial de leurs eaux usées).

Les entreprises cherchant à obtenir la subsidiation la plus favorable, le taux moyen de celle-ci peut être estimé à environ 35 %. En tenant compte d'un coût d'investissement aux environs de 1.300 F par E.H., on peut prévoir un montant de 6,9 mlds F pendant la période du plan. (25 mlns E.H. x 0,60 x 1.300).

3. Contrôle

Un réseau de mesure automatique sera progressivement mis en place pour contrôler l'épuration des eaux usées d'origine ménagère ou industrielle. Une première tranche de 200 mlns est prévue pour la période 1976-1980.

B. LES DISPOSITIONS DE NATURE REGLEMENTAIRE

Cet effort important en matière d'investissements pour l'épuration de l'eau sera systématiquement renforcé par l'adoption d'une série de dispositions réglementaires.

1. Des mesures seront adoptées d'urgence afin d'instaurer l'obligation de construire systématiquement un réseau d'égouttage, de telle façon que, à échéance raisonnable, les eaux usées de toutes origines soient recueillies et amenées aux stations d'épuration, cessant de polluer et de rendre non potables les eaux de surface et les nappes aquifères. Parallèlement, il faudra veiller à ce que l'eau de pluie soit captée séparément là où c'est possible, afin de ne causer aucune dépense supplémentaire aux stations d'épuration et de respecter autant que faire se peut les débits naturels des cours d'eau.
2. Les substances polluantes qui accroissent inutilement les frais de fonctionnement des installations d'épuration ou en rendent l'action inopérante feront l'objet de sanctions fiscales suffisamment sévères et seront ultérieurement totalement interdites. A cette fin, on dressera des listes de produits autorisés. Un contrôle régulier s'exercera sur les eaux usées rejetées par l'industrie.

Dans le même ordre, des taxes de dissuasion seront instaurées avec pour but d'arriver progressivement à l'interdiction de produire des substances qui ne soient pas biologiquement dégradables après usage.
3. Dans le cas des gros consommateurs d'eau, on peut encourager le recyclage des eaux déjà utilisées.

II. LES DECHETS SOLIDES

Il importe de tenir compte de l'accroissement continu du poids, du volume et de la nature hétérogène des déchets solides, que leur provenance soit de nature domestique ou industrielle.

A. L'INFRASTRUCTURE

La préférence ira à l'édification d'installations de traitement polyvalentes (1).

Ces installations doivent être en mesure de traiter dans un avenir rapproché les quantités croissantes de déchets domestiques et de déchets industriels similaires. Sur base des données actuelles, on peut estimer la quantité des déchets ménagers à + 3 mlns de tonnes par an. Pour + 20 % d'entre eux, les investissements ont déjà été réalisés ou les crédits engagés. A cela, il faut ajouter une quantité identique de déchets en provenance des P.M.E. et des entreprises artisanales. Pour ces dernières, il n'est cependant encore prévu aucune intervention de l'Etat. Celle-ci se monte à 60 % en faveur des installations de traitement des déchets. On aboutit aux chiffres suivants : un investissement couvre 24 mlns de tonnes (2) à 400 F la tonne, et subsidié à 60 %, coûtera 5,8 mld de F.

De plus, il faut mener diverses actions en faveur du recyclage et des techniques de récupération (papier, verre, plastique, métaux non ferreux, acier, etc.). On peut en estimer le coût à 3 mlds de F.

B. LES MESURES DE NATURE JURIDIQUE

Outre le traitement des quantités prévisibles de déchets solides, il importe de s'attacher simultanément à une politique résolue tendant à freiner la croissance explosive des produits dangereux ou de composition incontrôlée, en poids autant qu'en volume.

1. La collecte et le traitement des déchets solides ne pourra plus se pratiquer dans l'avenir librement ou sans contrôle. L'évacuation de tous les déchets devra s'organiser dans des conditions optimales au point de vue hygiénique, économique et écologique, avec une administration spécialisée et sous le contrôle des autorités (par exemple des établissements d'utilité publique). La conception et la réalisation des structures adéquates se situeront dans le cadre de la législation existante et des mesures législatives complémentaires éventuellement encore nécessaires.

(1) Ces installations traitent la plus grande variété possible de déchets selon des procédés appropriés. Elles constituent des ensembles assurant à la fois le classement, la réduction, la combustion, le versage contrôlé, ainsi que la récupération et le recyclage chaque fois que possible. Ainsi arrive-t-on également à en réduire le prix de revient.

(2) ((3 mlns tonnes + 3 mlns tonnes) x 5 ans) - 20 % = 24 mlns tonnes.

- 2 . Des critères sélectifs seront déterminés en ce qui concerne la durée d'utilisation des biens, des produits et des conditionnements, afin de réduire la mise au rebut trop rapide de diverses marchandises. L'application d'une taxe ou l'incorporation au prix de vente du coût de la destruction peuvent être des mesures efficaces. Ce faisant, on prendra en considération la complexité, le danger et le volume.
3. Les biens de consommation dont la destruction exigerait des frais trop élevés ou présenterait un inconvénient ou un danger soit pour la santé, soit pour les installations de traitement, seront interdits, dans des limites de temps raisonnables.
4. L'autorité compétente exigera un dossier technique établi par le producteur, l'architecte pour les biens immobiliers, ou l'importateur. Elle tiendra à jour une liste indiquant pour chaque bien le mode de destruction après usage.

III. LA POLLUTION DE L'AIR

L'importance exceptionnelle de ce problème pour la santé publique est un fait bien établi. Toutefois, ce ne sont pas par de fortes dépenses d'investissement de l'Etat qui y apporteront des solutions. C'est pourquoi, il faut poursuivre les efforts déjà consentis pour l'élaboration et la mise en place d'un réseau efficace de mesure de la pollution aérienne. Un montant de 1,4 mlds F. doit être prévu pour la période 1976-1980 afin d'atteindre cet objectif et de mettre en route un contrôle efficace.

La coordination et l'élaboration des indispensables mesures, règlements et législation, seront énergiquement poursuivies pendant la période 1976-1980.

Cet effort tendra à la réalisation des buts suivants :

- a) Une pollution minimale de l'air par les installations domestiques de chauffage.

A cet effet, un contrôle est nécessaire tant du réglage des appareils que de la qualité des combustibles employés. Dans les régions à forte densité de population, il peut être suggéré d'encourager les combustibles et les procédés de chauffage les moins polluants par des mesures sélectives ou encore de les rendre obligatoires pour les nouvelles constructions.

- b) Le trafic routier constitue une autre cause importante de pollution de l'air.

Outre une réduction de l'encombrement automobile dans les centres habités (cf. chapitre " Aménagement du Territoire "), des normes impératives seront conçues dans un délai raisonnable, pour assurer le réglage de la puissance des moteurs à combustion des voitures assurant le transport de personnes. On visera ainsi à réduire au minimum la combustion des carburants, la nocivité des gaz d'échappement, la vitesse maximale autorisée, à contrôler ainsi la composition des carburants et l'utilisation des surfaces de parcage.

De même que pour les installations de chauffage domestiques, un contrôle efficace de la pureté des gaz d'échappement des moteurs à combustion sera pratiqué de manière systématique et mobile. On s'efforcera par ailleurs à encourager sur ce plan l'usage des combustibles les moins polluants.

- c) Une troisième source de pollution de l'air est l'industrie.

Sans toutefois formuler des exigences déraisonnables tout sera mis en oeuvre pour fixer à un niveau scientifiquement acceptable les seuils de risque combinés de toutes les substances émises dans l'atmosphère.

Lors de l'aménagement de nouvelles zones industrielles, on veillera à un éloignement suffisant des zones d'habitations, on tiendra compte de la direction des vents dominants, par rapport aux centres habités, on respectera un espacement des établissements polluants eux-mêmes, on aménagera des zones de protection adéquates au moyen de plantations adaptées.

L'industrie sera encouragée à purifier au maximum les fumées, poussières et gaz rejetés dans l'atmosphère. A cet effet, on élaborera des dispositions concrètes d'assistance.

Enfin, à la demande justifiée des conseils compétents de travailleurs ou à la requête des habitants voisins, on procédera à des mesures du degré de pollution.

IV. LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Tout comme la pollution de l'eau et de l'air, les nuisances sonores entraînent des effets dommageables importants pour la santé générale. Il est urgent de décider dans ce domaine aussi d'une réglementation spécifique.

On déterminera des normes maximales et on établira des règles. Il sera procédé à un contrôle efficace ainsi qu'à des mesures du niveau sonore. A cette fin est prévu un investissement de 0,6 mld F pour la période 1976-1980.

Les buts à poursuivre sont au nombre de quatre :

- ✕ Dans les ateliers et les entreprises, maintenir en deçà de limites scientifiquement acceptables les dangers pour la santé, en isolant machines et bâtiments. Ces mesures devront aussi assurer la sécurité des habitants et des ateliers voisins, de jour comme de nuit.
- ✕ Sur la voie publique, soumettre tous les appareils (y compris ceux servant aux loisirs mais provoquant une gêne excessive pour le voisinage) et véhicules à des contrôles du bruit efficaces avec possibilités de sanctions.
- ✕ Encourager les propriétaires de logements à l'isolation acoustique (et par le même thermique), progressivement mais dans un délai raisonnable. Rendre obligatoire l'isolation pour les constructions nouvelles et les transformations importantes, lors de l'octroi des primes.
- ✕ Favoriser la protection acoustique naturelle par des plantations de verdure ou d'arbres, partout et autant que possible.

Ces deux dernières mesures ont pour but de limiter la perception des bruits et d'en étouffer les effets.

V. LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES ZONES VERTES EN DEHORS DES AGGLOMERATIONS

Un montant de 2,8 mlds d'investissements publics est prévu à la rubrique " Bois, chasse, pêche " afin de renforcer cette politique. Il est dans les intentions de consacrer ce montant pour partie à de nouveaux projets de protection de la nature et pour partie à la protection de zones vertes en dehors des agglomérations.

En résumé, le programme des investissements en faveur de la protection de l'environnement, pour la période 1976-1980, se présente comme suit :

	FLANDRE Mlns F	WALLONIE Mlns F	BRUXELLES Mlns F	ROYAUME Mlns F
1. Epuration de l'eau dont - subsides aux entre- prises privées - entreprises publiques	19.000	11.500	2.000	32.500 6.900 25.600
2. Déchets solides	4.500	3.300	1.000	8.800
3. Pollution de l'air et par le bruit	800	800	400	2.000
4. Bois, chasse, pêche	1.000	1.800		2.800

N.B. : En principe, les frais de fonctionnement des infrastructures proposées ne sont pas à charge du pouvoir central.

CHAPITRE XIII

L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT



I. Objectifs généraux

L'objectif proposé par le Plan 1971-1975 de porter la contribution publique au développement à 0,7 % du P.N.B. sera maintenu au cours de la période 1976-1980.

La contribution publique au développement atteindrait donc 27,5 milliards de francs en 1980 aux prix courants, ce montant ne couvrant que des opérations répondant aux critères définis par le Comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E.

Par ailleurs, une réorientation fondamentale interviendra quant à la forme, à la nature et au contenu de la coopération.

Dans les prochaines années, il devra, en outre, être tenu compte de deux données importantes :

- la constitution de cartels de production des pays producteurs de matières premières;
- la nécessité d'une industrialisation croissante des pays en voie de développement, notamment par la transformation locale des matières premières.

II. Les grands axes de la coopération publique au développement

2.1 Le tableau ci-dessous résume les principales modifications proposées entre 1975 et 1980.

	1975		ESTIMATIONS 1980	
	En millions de francs prix courants	En %	En milliards de francs prix courants (2)	En %
A. <u>DEPENSES DE CAPITAL</u>	10.028,6	70,8	22,0	80
1. Subsidés et prêts	(7.520,0)	(53,1)	(16,5)	(60)
Coopération bilatérale	((2.055,0))	((14,5))	((2,2))	((8))
Coopération multilatérale (dont actions CEE)	((5.465,0))	((38,6))	((14,3))	((52))
2. Projets de développement - Coopération bilatérale	(2.508,6)	(17,7)	(5,5)	(20)
B. <u>DEPENSES COURANTES</u>	4.133,0	29,2	5,5	20
1. Enseignements - Coopération bilatérale	(3.379,0)	(23,9)	(4,1)	(15)
2. Autres	(744,0)	(5,3)	(1,4)	(5)
C. <u>TOTAL DES DEPENSES COOPERATION</u>	14.151,6(1)	100,0	27,5	100
1. Coopération bilatérale	(8.686,6)	(61,4)	(13,2)	(48)
2. Coopération multilatérale	(5.465,0)	(38,6)	(14,3)	(52)
D. <u>P.N.B.</u>	2.348.800,0		3.931,0	
E. <u>PART DE LA COOPERATION DANS LE P.N.B. (C/D) en %</u>	0,6		0,7	

- (1) Le budget de la coopération au développement atteint 7.431,7 millions de frs (dont 1.000,0 millions de frs de participation de la loterie nationale). Il faut y ajouter 3.509,0 millions de frs en provenance du Ministère des Finances, 235,5 millions de frs de la Défense nationale et de la Gendarmerie, 951,5 millions de frs de l'Education nationale, 31,3 millions de frs des Affaires étrangères et 2.200,0 millions de frs d'aide par le truchement de la C.E.E. Il faut retrancher 207,4 millions de frs de frais de fonctionnement de l'AGCD.

Ces données diffèrent des chiffres figurant dans le Titre IV "Les Finances publiques" Chapitre III, sous fonction "Aide au développement". En effet, certaines dépenses de 1975 renseignées dans le présent tableau y sont classées sous une autre fonction, citons à titre d'exemple la rubrique enseignement.

- (2) Montants arrondis

2.2. Augmentation de l'aide multilatérale et complémentarité de l'aide bilatérale.

Le Conseil des Ministres de la C.E.E. a approuvé le 16 juillet 1974 une résolution en faveur de l'harmonisation et la coordination de la politique de développement.

La Convention de LOME à laquelle la Belgique appartient comporte diverses dispositions notamment en matière de promotion commerciale, d'industrialisation, de stabilisation des revenus de matières premières. Les implications financières de cette convention influenceront fondamentalement la politique de coopération de la Belgique.

La conséquence en sera une augmentation de la part de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale.

En outre, on assistera à une intensification de la complémentarité des programmes de coopération. Tant en matière agricole, qu'en matière industrielle la coopération au développement menée par la Belgique devra donc s'intégrer davantage dans les actions générales menées par les organismes spécialisés des Nations-Unies et de la C.E.E.

2.3. Orientation géographique

La coopération au développement sous forme de dons sera principalement orientée vers les pays les plus pauvres, notamment ceux dont le revenu par habitant reste inférieur à 200 dollars. Vers d'autres pays, la coopération combinera les aides sous formes de dons et sous forme de prêts.

Enfin, il sera possible d'octroyer une assistance technique à titre onéreux aux pays qui disposent de moyens financiers.

2.4. Orientation sectorielle

Une réorientation interviendra quant à la nature et au caractère de l'aide à fournir. L'importance relative de certaines formes d'aide, par exemple, les services d'enseignement (coopération en personnel et octroi de bourses,...) aura tendance à diminuer au profit d'autres formes axées sur la réalisation de projets globaux conjuguant les ressources humaines et techniques dans des actions convergentes. Des projets intégrés dans le secteur rural et une industrialisation technologiquement adaptée, constitueront l'axe de la politique belge de développement.

III. Conclusions

Au cours des cinq prochaines années l'effort de la contribution publique au développement devra le plus rapidement possible atteindre le taux de 0,7 % du P.N.B.

Une réorientation fondamentale interviendra quant à la forme, à la nature et au contenu de la coopération publique au développement. En outre, la coopération au développement s'intégrera davantage dans les actions menées par les organismes internationaux spécialisés, plus particulièrement la C.E.E.

-137-

CHAPITRE XIV

LA POLITIQUE INFORMATIQUE DES POUVOIRS PUBLICS

I. ASPECTS TECHNIQUES : le cadre de référence

Deux objectifs généraux doivent être poursuivis :

- 1° l'organisation des moyens informatiques;
- 2° la conception de systèmes intégrés.

1°) Organisation générale des moyens informatiques : niveaux à prendre en considération

Les différentes étapes du traitement de l'information, l'orientation même des buts qui lui sont assignés, doivent s'organiser parallèlement aux structures prévues par l'administration et la politique informatique du pays, dans le respect des crédits budgétaires disponibles.

La répartition des tâches, dans le cadre des moyens informatiques, s'adaptera à la répartition des compétences entre les différentes instances administratives et politiques.

Cependant, les possibilités techniques, et en particulier celles de la téléinformatique, n'imposent pas la présence d'unités centrales à chacun des niveaux de traitement.

Le Plan général d'informatique, repris dans les lignes de Force du Plan 1971-1975, préconisait trois niveaux d'automatisation : niveau central, régional et local. L'évolution politique récente engage à transformer l'ancien niveau régional en un niveau sous-régional et à introduire éventuellement un nouveau niveau régional se situant à l'échelon des régions prévues par la Constitution.

Actuellement, la distinction de ces niveaux est purement conceptuelle : elle ne préjuge en rien de l'installation ou de regroupements futurs d'équipements informatiques.

Dans le but de prendre des décisions en matière d'identification et de structuration des systèmes à développer, une étude de faisabilité et de système doit d'ailleurs se poursuivre durant les trois prochaines années sous l'égide de la C.I.P.S. Cette étude servira de base scientifique à l'analyse et à la conception ultérieure des applications des différents niveaux ainsi qu'à la détermination des équipements et des centres d'information à mettre en place.

a) Le niveau central : regroupement par secteurs

Ce niveau couvre les besoins du gouvernement, des administrations centrales, des régies et parastataux non régionalisés. Un regroupement en secteurs d'activité répond à un souci de rationalité et d'économie; il implique l'intégration et la standardisation progressives de l'information à l'intérieur de chaque secteur, ce qui n'exclut pas le maintien de plusieurs centres de traitement dans un secteur.

Une intégration intersectorielle pourra être réalisée dans la suite sur base des résultats acquis et expérimentés dans chaque secteur.

Les secteurs envisagés sont :

- secteur des affaires sociales et de la santé;
- secteur des affaires économiques;
- secteur de l'infrastructure;
- secteur des finances;
- secteur de la justice;
- secteur des communications;
- secteur de la défense nationale;
- secteur de l'éducation et de la science;
- secteur de l'intérieur et de la population;
- secteur des polices et de la gendarmerie.

b) Le niveau régional

Le niveau régional correspond aux problèmes du ressort des instances régionales.

Les compétences qui seront confiées à celles-ci se traduiront le plus souvent par une translation vers le niveau régional de problèmes traités à l'échelon central. C'est pourquoi on a envisagé la solution transitoire de faire effectuer par l'échelon central les travaux requis de l'échelon régional; on a cependant aussi suggéré de les faire effectuer par l'échelon sous-régional.

c) Le niveau sous-régional

Le niveau sous-régional traitera des problèmes spécifiques aux communes, agglomérations et fédérations de communes, associations de communes, provinces et établissements publics subordonnés aux provinces et aux communes.

Ce niveau semble le plus indiqué pour stocker et tenir à jour le maximum d'informations élémentaires concernant l'aire géographique qu'il recouvre.

Depuis 1972, et dans l'esprit du Plan général d'informatique, différents organismes, dont des A.S.B.L., ont été créés à l'initiative des pouvoirs sous-régionaux. Ces organismes visent à offrir un centre de traitement de l'information pour les pouvoirs sous-régionaux et locaux constitutifs, et à réaliser l'amorce des centres sous-régionaux. La reconnaissance de ces centres s'est heurtée à plusieurs obstacles:

- 1° la forme juridique de ces organismes;
- 2° le souci de confidentialité;
- 3° les compétences non définies du niveau régional;
- 4° le mode de financement.

d) Le niveau local

Ce niveau se situera dans les communes; il sera essentiellement un niveau de saisie et de restitution de l'information.

Il convient en effet de saisir l'information le plus près possible de sa source et le plus tôt possible.

L'échelon local sera en principe doté de terminaux, légers ou lourds selon le cas.

En ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, plusieurs niveaux seront confondus.

A la suite de l'étude de faisabilité et de système, il conviendrait non seulement que soient prises des décisions concernant le rôle des différents niveaux distingués, mais aussi que les centres informatiques qui y prendront place se voient attribuer un statut adéquat.

2°) Les systèmes d'information

Les informations doivent pouvoir passer d'un niveau à l'autre ou d'une administration à l'autre, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires. En outre la majorité des informations interviennent à la fois dans l'exécution des travaux administratifs et dans l'aide à la prise de décision. Il convient donc de structurer les informations et les traitements qu'elles subissent au sein de systèmes d'information.

Ceux-ci doivent permettre de collecter, enregistrer, traiter de façon systématique et dans l'optique d'un rapport coût-efficacité optimum les informations nécessaires aux services publics. Les systèmes à mettre en place diffèrent, quant à leur nature, selon qu'ils sont orientés vers la matière traitée par les administrations - notamment système relatif aux personnes physiques, au sol, aux entreprises - ou vers la gestion des moyens des administrations - gestion du personnel, gestion budgétaire et comptable, documentation légale et réglementaire....

Chaque système doit tenir compte des besoins de chacun des niveaux retenus.

II. LE PLAN D'ACTION EN INFORMATIQUE (1976-1980)

Les objectifs généraux en matière informatique entraînent la planification d'un ensemble de moyens à mettre en oeuvre, dont il convient de pouvoir maîtriser le coût.

Le succès de la réalisation des objectifs généraux dépend aussi d'un bon encadrement institutionnel et de la promulgation de certaines dispositions légales et réglementaires.

Les facteurs institutionnels

L'installation d'un Comité Ministériel de l'Informatique (C.M.I.), qui depuis le 14 avril 1975 a remplacé le C.M.C.E.S. pour tout ce qui concerne l'informatique, doit favoriser une politique globale en matière d'informatique suivant les lignes directrices décrites ci-avant.

Mais le Plan d'action en informatique devra être réellement conçu et mis en oeuvre avec la collaboration des services publics intéressés.

Dans cet esprit, un projet d'A.R. prévoit des commissions intersectorielles de coordination en informatique; on envisage en outre la création de commissions sectorielles de coordination. Ce même projet d'A.R. prévoit la procédure d'élaboration des plans quinquennaux et des programmes annuels d'automatisation qui traduisent les moyens à mettre en place en vue de la réalisation des objectifs du plan général.

Le cadre légal

La collecte, le stockage et le traitement des informations concernant les personnes physiques éveillent des craintes quant au respect de la vie privée et de la sauvegarde des droits de l'homme. Seules des dispositions légales pourront déterminer les conditions assurant la

protection des droits des individus face au danger de manipulation des informations par des moyens techniques dont l'utilisation ne serait soumise à aucune contrainte.

Les moyens techniques

Un relevé récent établi à l'initiative de la Fonction Publique indique l'utilisation d'ordinateurs dans les services publics, au niveau central.

Il semble qu'au cours du prochain quinquennat le nombre d'unités centrales ne devrait plus subir d'importantes augmentations et il faudra accorder une importance accrue à :

- 1°) la mise à disposition de la capacité de calcul des unités centrales, par la dispersion de périphériques;
- 2°) au développement de la téléinformatique et l'installation d'un grand nombre de terminaux, légers ou lourds.

Les moyens humains

L'extension de l'informatique entraîne des mutations de certaines fonctions, qui exigent une formation du personnel et, dans certains cas, une reconversion.

L'informatisation n'a pas provoqué une diminution marquée de la main-d'oeuvre d'exécution mais plutôt un glissement de compétences et qualifications.

Les cadres moyens sont particulièrement touchés par l'informatisation et il convient de les reconverter en vue de favoriser leur collaboration avec les informaticiens.

Quant aux cadres supérieurs l'initiative de l'utilisation de l'informatique, sa conception et son intégration au sein des administrations leur appartient.

D'autre part, le souci de mettre en place et de maintenir un personnel qualifié, tant en ce qui concerne l'étude des aspects logiques et fonctionnels des systèmes d'information qu'en ce qui concerne les techniques de réalisation et de mise en oeuvre de ces systèmes, conduit à poser le problème du statut des spécialistes de ces différentes disciplines.

Le Plan d'Action en Informatique doit s'accompagner d'une prévision relative au personnel et d'un plan de formation et de recyclage.

La recherche

Des projets de recherche visant à accroître le potentiel scientifique des universités belges et à favoriser la formation d'un personnel hautement qualifié ont été lancés par les S.P.P.S. dans le cadre d'un programme national d'impulsion à la recherche informatique approuvé le 22 juillet 1971.

L'exécution des projets a été établie sur 7 années : 1971-1977; elle est déjà largement avancée.

D'autre part, il a déjà été évoqué que les problèmes posés par la structuration de l'informatique publique ont conduit à l'adoption par le Conseil des Ministres d'une étude de faisabilité et de système organisée pour les 3 régions par la C.I.P.S.

Orientations

L'évolution des différents éléments composant les frais de fonctionnement mérite une attention particulière car elle reflète les modifications du fonctionnement même de l'informatique.

C'est ainsi qu'on prévoit pour les prochaines années une diminution de l'importance des frais de location des unités centrales (hardware) par rapport aux coûts des périphériques et du software.

Pour améliorer l'usage de l'outil informatique et réduire la dépendance à l'égard des constructeurs il est indiqué :

- a) qu'à l'avenir les services publics tiennent une comptabilité analytique comportant les différents postes qui permettent de constater les écarts entre les différents départements et administrations, et de comparer les coûts du secteur public et du secteur privé;
- b) que le recours aux services extérieurs soit strictement limité à des cas spécifiques ou des utilisations spécialisées. L'amélioration de la formation du personnel spécialisé orienté tant vers les problèmes que vers les techniques et la revision de son statut, doit mettre les services publics à même de réaliser les études nécessaires pour le développement des applications informatiques.

B. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PREAMBULE

Le Titre II, B, porte sur des aspects généraux et sectoriels de la politique de développement économique, aspects qui sont également mis en avant au Titre I relatif à la nouvelle croissance et à l'emploi et au Titre III concernant les plans régionaux.

En fait, les différentes parties du Plan se complètent et les Chapitres ci-après, notamment les Chapitres I et II, doivent être considérés comme constituant un tout avec ce qui est proposé ailleurs au Plan au sujet de ces problèmes.

En effet, le texte concernant la politique générale du développement économique ne peut être dissocié des propositions du Titre I relatives aux moyens de cette politique, notamment les commandes publiques, la planification contractuelle et l'initiative industrielle publique.

Le Chapitre relatif aux priorités sectorielles de la politique industrielle précise non seulement le développement souhaité des différents secteurs, mais donne également les grandes lignes des priorités qui sont reprises en la matière aux plans régionaux du Titre III (1). Toutefois, il est évident que dans ce domaine, des nuances importantes peuvent se présenter selon les régions. En effet, à côté des contraintes générales qui sont étroitement liées à la cohérence d'ensemble du Plan et au cadre international dans lequel les secteurs doivent exercer leurs activités, il existe des priorités régionales spécifiques. Par ailleurs, l'arrêté royal du 10 mars 1975 a prévu que la détermination des secteurs prioritaires entre en ligne de compte pour la politique d'expansion économique régionale et de l'emploi.

(1) Pour la Flandre, voir Titre III, P. B 70 et B 79

(2) Pour la Wallonie, voir Titre III, p. C 32 et C 37, 38 et 39

(3) Pour Bruxelles, voir Titre III, p. A 12

CHAPITRE I

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'instabilité du système monétaire international, la crise de l'énergie et la persistance de l'inflation modifient le contexte international dans lequel doit s'inscrire notre développement économique.

Les grands objectifs du Plan 1976-1980 -notamment le plein emploi et le meilleur emploi, l'amélioration de la qualité de la vie, le relèvement du bien-être, la protection de l'environnement, le développement du transport en commun - doivent contribuer à faire face aux conséquences de la situation modifiée.

Une telle politique vise non seulement le secteur de l'industrie, mais également d'autres secteurs qui doivent contribuer effectivement à la réalisation de ces objectifs, à savoir les secteurs de l'énergie, du transport et les secteurs agricole et tertiaire. La nécessité et l'importance des options du secteur énergétique se sont précisées au cours de la récente crise; outre l'aspect de l'approvisionnement en énergie, ce secteur est également confronté avec le problème de l'environnement. Les options relatives au transport sont directement liées à l'amélioration de la qualité de vie, tandis que dans la politique agricole doit s'inscrire une nouvelle dimension axée à la fois sur la qualité des produits et l'amélioration du cadre de vie. Enfin, le secteur tertiaire se voit confronté avec des problèmes de l'emploi, de la productivité et des prix.

Les options qui impriment une inflexion importante par rapport à la politique suivie jusqu'ici, ont trait spécialement à l'énergie, à l'agriculture, au transport, à la distribution et à certains sous-secteurs importants des fabrications métalliques et de l'industrie chimique. Ils seront traités dans les chapitres suivants où les actions prioritaires sont proposées de manière sélective.

D'autre part, la politique de développement économique doit également tenir compte des contraintes qui découlent du contexte modifié mentionné ci-dessus. Il s'agit entre autres de l'équilibre de la balance des paiements du nouveau développement de la division internationale du travail, du problème de l'économie d'énergie et de matières premières, de la protection de l'environnement, du progrès technologique. Ces contraintes rendront à l'avenir inévitable un certain glissement dans l'importance réciproque des secteurs et branches d'activité.

La politique générale d'encadrement en matière de développement économique comporte en fait trois grands volets qui, dans une certaine mesure, sont caractérisés par un degré croissant de volontarisme de la part des pouvoirs publics.

Tout d'abord, la politique générale qui est axée sur le maintien des grands équilibres économiques et se rapporte notamment à la fiscalité, aux prix, au marché du travail, etc... Les actions dans ce domaine

ont indiscutablement une répercussion importante, le plus souvent indirecte, sur le développement sectoriel.

Ensuite, la politique qui s'articule sur les initiatives émanant du secteur privé. Dans le passé, la politique de développement économique pouvait presque entièrement être regroupée sous ce titre. Elle a donné pas mal de résultats au cours de la période de croissance rapide qu'a connue l'économie belge depuis 1960. Néanmoins, il convient de noter que cette expansion était dans une large mesure due à l'apport d'investissements étrangers, qui notamment ont bénéficié d'un pourcentage important de l'aide publique dans ce domaine.

Dans la mesure où les investissements étrangers risquent de s'amenuiser dans les années à venir, une politique de développement plus volontariste s'impose, d'autant plus si l'on tient également compte du fait que la politique poursuivie dans le passé n'a pas pu empêcher l'apparition de disparités régionales. Cette approche volontariste s'appuie sur l'application de la planification contractuelle et sur l'initiative publique dans le secteur économique.

Enfin, la politique nationale doit s'intégrer dans une politique industrielle européenne. Les tentatives pour arriver à une politique commune sur le plan de la C.E.E. n'ont, jusqu'à présent, pas remporté beaucoup de succès, mais il est clair qu'à ce niveau aussi, il y a lieu d'élaborer une politique générale d'encadrement relative notamment à la recherche, aux investissements, etc..., à côté d'une politique sectorielle plus spécifique relative à certains secteurs clé, tels que par ex. l'informatique, l'industrie aéronautique.

SECTION I - POLITIQUE RELATIVE AUX INITIATIVES EMANANT DU SECTEUR PRIVE

Dans cette politique il s'agit essentiellement de la mise en oeuvre des instruments classiques des politiques relatives aux investissements, à la recherche, aux exportations.

I. Politique d'investissements

a. Au cours de la période 1976-1980, on poursuivra une politique sélective d'investissements dont les critères d'application sectoriels seront basés sur les objectifs prioritaires suivants :

- priorités relatives à des projets intersectoriels, essentiellement en ce qui concerne les grands objectifs mentionnés ci-dessus et plus particulièrement en rapport avec l'objectif de plein et de meilleur emploi; ces projets intersectoriels demandent également un effort important en matière de recherche;

- priorités relatives à différents secteurs et branches pour autant qu'ils impliquent une nouvelle approche par rapport au passé (1). Elles seront précisées au Chapitre II et, conformément à l'arrêté royal du 10 mars 1975, aux Plans régionaux.

Une telle politique devra toutefois être appliquée de manière souple et restera ouverte à toute adaptation qui s'imposera. En effet outre les critères relatifs aux activités, il y a également ceux qui se rapportent à la valeur des projets et aux entreprises et qui sont au moins aussi importants.

D'ailleurs, à l'égard des entreprises, il se pose ici le problème des petites et moyennes entreprises, qui occupent une place très importante dans l'ensemble des entreprises nationales. Globalement, l'emploi dans cette catégorie d'entreprises a augmenté plus vite que l'emploi total. Néanmoins, une partie de ces entreprises doit faire face à des problèmes d'ordre financier lors de leur processus de croissance, tandis qu'une autre partie, le plus souvent des entreprises de catégorie intermédiaire occupant jusqu'à 100 personnes et, dans certains secteurs, jusqu'à 200, est confrontée avec des problèmes caractéristiques de dimension et de concurrence. Compte tenu du rôle que les P.M.E. seront appelées à jouer dans les années à venir, le Plan consacrera un chapitre spécial à leurs problèmes.

- b. Conformément à l'objectif général de plein et de meilleur emploi, une attention particulière sera portée sur les investissements dans les entreprises à haute intensité de travail et en même temps à haute valeur ajoutée nette par travailleur. Ces investissements peuvent être encouragés entre autres par l'octroi de primes d'emploi.

A cet égard, notamment les secteurs et sous-secteurs suivants peuvent être mentionnés : la construction mécanique et la construction électrique, l'industrie de transformation des matières plastiques, l'industrie chimique en général et, plus particulièrement, la chimie photographique, l'industrie pharmaceutique, la chimie fine et la pétrochimie, l'industrie de la céramique et l'industrie de la terre cuite.

Lors de la mise en oeuvre de cette politique, on fera en même temps la part des situations régionales spécifiques, ainsi que des objectifs propres poursuivis par les régions.

(1) Les propositions concernant le Chapitre III "Energie" figurent dans une note séparée.

Une attention particulière sera également consacrée aux P.M.E. où la part de l'emploi est importante et où les investissements, par rapport aux moyens financiers, sont très élevés.

- c. Nonobstant cette priorité accordée aux investissements à haute intensité de travail, des raisons majeures d'équilibre des structures économiques ainsi que des considérations régionales militent pour accorder également l'attention nécessaire aux secteurs à haute intensité de capital, aux rationalisations indispensables que doivent connaître certaines entreprises et à certains problèmes spécifiques.

- 1° Dans un certain nombre de secteurs à haute intensité de capital, il y aura lieu de poursuivre les efforts entrepris sur les plans de la rationalisation et de la modernisation.

Il s'agit, plus particulièrement, de l'industrie sidérurgique, de l'industrie du verre, de la production de papier et carton.

Dans l'industrie des fabrications métalliques, on peut citer par ex. le secteur de la fonderie.

Certains secteurs de l'industrie du textile et du vêtement requièrent également des investissements de rationalisation pour tenir tête à la concurrence croissante qui, en même temps, rend indispensable l'application de techniques limitant la main-d'oeuvre.

- 2° Ensuite, un certain nombre de secteurs doivent faire face à des problèmes sérieux relatifs à la restructuration d'entreprises et/ou d'activités.

Dans l'industrie de l'automobile, il y aura lieu de promouvoir l'extension de la production de pièces de rechange. De même dans l'industrie du papier, il s'impose des restructurations, soit sous forme de regroupement de sièges d'exploitation éparpillés (production de papier et carton), soit sous forme de fusion de petites et moyennes entreprises (transformation de papier et carton), soit enfin sous forme d'intégration renforcée entre la production d'une part et les P.M.E. de transformation d'autre part.

L'industrie alimentaire est caractérisée par une structure de production très morcelée qui trouve son origine dans le caractère familial de beaucoup d'entreprises ainsi que dans la forte présence de P.M.E. dans ce secteur. Un processus de restructuration est, du point de vue général, en cours depuis quelques années et a déjà abouti, dans plusieurs sous-secteurs, à l'apparition d'un "leader" de dimension européenne. Cette évolution se poursuivra dans les années à venir.

Dans la construction, les entreprises devront s'adapter, dans le secteur de travaux publics, aux glissements importants survenus dans les dépenses publiques - d'investissements de caractère essentiellement économique vers des investissements de caractère essentiellement social ; dans le secteur du logement, on tiendra compte d'un déplacement de l'accent allant de la construction neuve vers les aménagements.

Dans l'industrie du meuble, l'activité dans les petites entreprises devra être orientée vers la spécialisation.

Enfin, une restructuration s'impose également dans le vêtement et la confection, ainsi que dans l'industrie du cuir, pour faire face à un certain nombre de problèmes et de défis, tels que l'évolution de la mode, de la commercialisation et la recherche de nouveaux débouchés, le management et la taille trop petite des entreprises. Dans le sous-secteur des tanneries, il faudra par ailleurs procéder à une restructuration, si l'on veut être à même de réaliser les investissements importants dans le domaine de l'épuration des eaux usées.

- 3° Dans un certain nombre d'autres secteurs qui auparavant ont connu une croissance rapide et qui dans une large mesure ont contribué à la création d'emplois, il va se poser dans un proche avenir des problèmes d'organisation et de dimension pour les entreprises, problèmes que la politique d'investissement tentera de rencontrer. C'est le cas notamment pour l'industrie de meubles en bois où le développement spectaculaire des années 60 semble avoir pris fin, pour la transformation des matières plastiques où l'on peut s'attendre à un rythme de croissance moins prononcé, ainsi que pour la production d'aliments composés pour animaux compte tenu du taux élevé de production déjà atteint et des possibilités limitées d'exportation.

Plus généralement, la politique d'investissement des années à venir ne devra plus être attentive aux seuls investissements matériels, mais elle devra s'attacher de plus en plus à l'amélioration de la qualité de la gestion d'entreprise. Dans ce domaine, une aide spéciale peut être accordée dans le cadre de la loi d'expansion du 30 décembre 1970. Jusqu'à présent, on n'a pas encore dû recourir à cette possibilité, à défaut surtout de demandes introduites par les entreprises. On examinera dans quelle mesure on pourra intéresser le secteur privé à ce type d'aide et si les conditions d'octroi sont adaptées aux besoins existants.

- 4° Ensuite, dans un avenir plus éloigné, un certain nombre de secteurs seront confrontés avec des problèmes qui résultent de l'industrialisation croissante des pays en voie de développement et des producteurs de matières premières.

Cela pourra être le cas pour l'industrie des métaux non ferreux et pour l'industrie du papier, ainsi que dans une certaine mesure, pour l'assemblage d'automobiles.

Dans l'industrie chimique, il y aura lieu d'envisager cette possibilité pour la production d'engrais (plus particulièrement les phosphates et l'ammoniac) suite à la fabrication sur place d'acide phosphorique et d'ammoniac.

Dès maintenant, l'industrialisation des pays en voie de développement crée des problèmes dans l'industrie du textile et du vêtement. Dans l'industrie textile, on peut s'attendre à ce que les problèmes soient les plus épineux dans :

- l'industrie du coton (Brésil, Mexique, Inde, Pakistan, Egypte);
- l'industrie du jute (Inde et Pakistan);
- l'industrie du sisal (Tanzanie).

Dans l'industrie du cuir, ce seront surtout les tanneries qui connaîtront ces difficultés, tandis que dans l'industrie alimentaire, il s'agira de l'industrie de la conserverie de légumes (pays de l'Est et la Chine).

En ce qui concerne ces deux derniers secteurs, il faudra en outre trouver une solution pour les importations massives en provenance des pays en voie de développement et des pays à commerce d'état, dans la mesure où celles-ci s'opèrent à des prix anormalement bas.

- d. En rapport également avec l'objectif de plein emploi, une attention spéciale sera consacrée au développement du secteur tertiaire. A l'aide des instruments existants, la politique sera axée sur l'encouragement d'investissements créateurs d'emploi dans ce secteur.

En effet, ce sera principalement le secteur tertiaire qui, dans les années à venir, devra créer les nouveaux emplois supplémentaires. Toutefois, une distinction doit être faite selon les activités.

Les nouveaux emplois seront, sans doute, créés en premier lieu dans les "services divers". En effet, dans les autres branches du secteur tertiaire (distribution, services financiers), il y a lieu de prévoir pour les années à venir des investissements importants de rationalisation, à l'instar de ce qui s'est passé dans le secteur secondaire.

D'autre part, la politique relative au secteur tertiaire doit également tenir compte de la dimension régionale. En effet, il existe des activités qui, de par leur fonction, doivent être localisées dans des

centres importants, tandis que dans d'autres cas, des activités tertiaires doivent être développées dans certaines régions, parallèlement à la rénovation des activités secondaires.

- e. Il sera insisté auprès des Communautés européennes pour que les divers systèmes nationaux d'aide aux investissements soient harmonisés et que des attitudes communes à l'égard des entreprises multinationales soient fixées pour les Etats membres.

II. POLITIQUE DE RECHERCHE

A. EVOLUTION RECENTE DE L'AIDE PUBLIQUE A LA RECHERCHE

- a. Au cours des dix dernières années, l'effort financier des Pouvoirs publics en faveur de la recherche fondamentale et technologique a été considérable. Les dépenses ont passé en prix courants, de 4 milliards de F en 1965 à 7,5 milliards en 1970 et 13,7 milliards en 1975. Le rythme de croissance du financement de la recherche ne s'est donc pas ralenti pendant cette période comme ce fut le cas dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis.

Mais si l'effort financier global est jugé suffisant, les interventions n'ont pas toujours répondu aux modifications des besoins en matière de R-D. En effet, d'une manière très générale, on peut noter la stabilité de la ventilation des dépenses en faveur de la recherche par grands objectifs (énergie nucléaire, exploration de l'espace, défense, exploitation du milieu terrestre, production industrielle et agricole, santé, infrastructure, aménagement des milieux humains et organisation sociale, promotion générale des connaissances scientifiques) et ce tout au long de la période 1965-1975. Telle est la conséquence de la poursuite des mêmes activités et du maintien de leur croissance proportionnelle.

- b. Le total des crédits publics en faveur des recherches technologiques, à finalité industrielle et agricole, exécutées sur le territoire national, se monte, pour la période 1970-1975, à 21 milliards en prix courants, ce qui représente, exprimé en francs actuels (prix 1976), un investissement de l'ordre de 29 milliards de francs.

Ces crédits ont été répartis par les voies suivantes :

- financement du C.E.N. et de l'I.R.E.	33 %
- subventions IRSIA à la recherche industrielle	23 %
- subventions IRSIA à la recherche agricole	7 %
- avances pour mise au point de prototypes	20 %
- crédits du Ministère des Affaires économiques pour la recherche	3 %
- crédits du Ministère de l'Agriculture pour la recherche	14 %
	<hr/>
	100 %

1° Répartition selon le secteur économique

Au total, l'aide financière de l'Etat à la recherche technologique au cours des années 1970-1975 a été répartie comme suit par grand secteur d'activité (en %, prix constants) :

Nucléaire	41
Agriculture	21
Electronique, électrotechnique, construction mécanique, mat. de transport (sauf aéronautique)	13
Industries chimiques	10
Métallurgie et industries extractives	7
Aéronautique	4
Autres secteurs industriels et recherches de service public	4
Total	100

Le tableau ci-après donne une ventilation sectorielle plus détaillée pour ce qui concerne les subsides IRSIA et les avances prototypes.

Tableau 1 : RECAPITULATIF DES SUBSIDES IRSIA ET DES AVANCES PROTOTYPES 1970-1975 (en millions de FB) (prix constants-février 1976)
(décisions de programmes)

SECTEURS ECONOMIQUES	Total Prototypes %		Total IRSIA %		Total Prototypes et IRSIA %		Part des secteurs dans la V.A. totale en 1974(1)(2)
Agriculture(moins Ind.Aliment.)	-	-	2.120	25,7	2.120	14,1	6,7
<u>Métallurgie</u>							
a) sidérurgie	287	4,2	878	10,7	1.165	7,7	7,2
b) non ferreux	106	1,6	384	4,7	490	3,3	1,6
TOTAL	<u>393</u>	<u>5,8</u>	<u>1.262</u>	<u>15,4</u>	<u>1.655</u>	<u>11,0</u>	<u>8,8</u>
<u>Fabrications métalliques</u>							
a) constructions mécaniques	714	10,5	252	3,1	966	6,4	4,8(2)
b) constructions électriques	190	2,8	226	2,7	416	2,8	4,8(2)
c) électronique	432	6,3	732	8,8	1.164	7,7	
d) matériel de transport :							
- chemin de fer et métro	290	4,3	-	-	290	1,9	
- véhicules automobiles	43	0,6	-	-	43	0,3	
- aéronautique	1.115	16,4	2	0,0	1.117	7,4	3,7(2)
- transports maritimes	43	0,6	7	0,1	49	0,3	
e) autres fabrications métall.	358	5,2	326	3,9	684	4,5	5,0
TOTAL	<u>3.184</u>	<u>46,7</u>	<u>1.545</u>	<u>18,6</u>	<u>4.729</u>	<u>31,3</u>	<u>18,3</u>
<u>Nucléaire</u>	<u>2.557</u>	<u>37,5</u>	-	-	<u>2.557</u>	<u>17,0</u>	<u>5,8(3)</u>
<u>Chimie</u>							
a) pharmacie	40	0,6	849	10,3	889	5,9	0,8(2)
b) pétrochimie	-	-	170	2,1	170	1,1	n.d.
c) engrais	31	0,5	-	-	31	0,2	n.d.
d) photographie	124	1,8	450	5,5	574	3,8	1,1(2)
e) produits en plastique	99	1,5	172	2,1	271	1,8	1,1(2)
f) caoutchouc	-	-	-	-	-	-	0,6(2)
g) chimie lourde	198	2,9	424	5,1	622	4,1	n.d.
TOTAL	<u>492</u>	<u>7,3</u>	<u>2.065</u>	<u>25,1</u>	<u>2.557</u>	<u>16,3</u>	<u>7,1</u>
<u>Terre, céramique</u>	<u>152</u>	<u>2,2</u>	<u>301</u>	<u>3,7</u>	<u>453</u>	<u>3,0</u>	<u>3,3</u>
<u>Textiles</u>							
a) naturel	2	0,0	82	1,0	84	0,6	
b) artificiel	-	-	38	0,5	38	0,3	
TOTAL	<u>2</u>	<u>0,0</u>	<u>120</u>	<u>1,5</u>	<u>122</u>	<u>0,9</u>	<u>4,4</u>
<u>Papier</u>	<u>16</u>	<u>0,2</u>	<u>10</u>	<u>0,1</u>	<u>26</u>	<u>0,2</u>	
<u>Bois</u>	-	-	34	0,4	34	0,2	3,9
<u>Industries alimentaires</u>	<u>16</u>	<u>0,2</u>	<u>196</u>	<u>2,4</u>	<u>212</u>	<u>1,4</u>	<u>3,7</u>
<u>Construction</u>	-	-	475	5,8	475	3,2	14,8
<u>Divers</u>	<u>9</u>	<u>0,1</u>	<u>110</u>	<u>1,3</u>	<u>119</u>	<u>0,8</u>	<u>23,2</u>
TOTAL	<u>6.821</u>	<u>100,0</u>	<u>8.238</u>	<u>100,0</u>	<u>15.059</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

(1) Total des valeurs ajoutées au coût des facteurs, à l'exclusion des services.

(2) Estimation.

(3) Charbonnages, y compris leurs centrales électriques, plus raffineries de pétrole, et production, transport

Dans l'ensemble, on note une dispersion relative des aides, hormis trois secteurs : le nucléaire, l'agriculture et, pour les avances "prototypes" en particulier, l'aéronautique. Il faut remarquer qu'une part très importante des avances prototypes nucléaires concerne des recherches en relation avec la construction du prototype du réacteur surgénérateur SNR en collaboration avec l'Allemagne et les Pays-Bas et que l'aide pour l'aéronautique a été consacré essentiellement au projet d'avion moyen courrier européen Mercure, resté jusqu'à présent sans suite, notamment en l'absence d'une politique européenne commune en matière d'aéronautique.

En outre, l'aide octroyée à ces trois secteurs ainsi qu'aux fabrications métalliques, à la chimie et à la métallurgie de base est relativement plus importante que leur contribution au Produit Intérieur Brut réduit. Cette situation est assez normale pour les fabrications métalliques et la chimie dans la mesure où certains sous-secteurs présentent des coefficients de recherche (rapport volume de recherche et valeur ajoutée) assez élevés.

Pour la seule industrie manufacturière, une répartition des montants dépensés en R-D dans les entreprises et les centres de recherche en commun, est obtenue à partir de l'enquête sur le potentiel scientifique du pays en 1973 effectuée par les Services de programmation de la politique scientifique. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de cette enquête.

On y observe que l'industrie a dépensé, sur ses fonds propres, près de 12 milliards de F pour la recherche en 1973.

Tableau 2 : Dépenses de R-D dans l'industrie en 1973

S E C T E U R S	Entreprises (en millions de F B)	Centres de recherche en commun (en millions de F B)	T O T A L				
			(en millions de F B)	Sur fonds privés		Sur fonds publics	
				(en millions de F B)	%	(en millions de F B)	%
<u>Métallurgie</u>							
a) sidérurgie	530	338	868	718	6,1	150	13,6
b) non ferreux	417	-	417	357	3,0	60	5,5
TOTAL	<u>947</u>	<u>338</u>	<u>1.285</u>	<u>1.075</u>	<u>9,1</u>	<u>210</u>	<u>19,1</u>
<u>Fabrications métalliques</u>							
a) constructions mécaniques	1.274	38	1.312	1.208	10,2	104	9,5
b) constructions électriques	794	-	794	687	5,8	107	9,7
c) électronique	2.136	-	2.136	1.995	16,9	141	12,8
d) matériel de transport							
- chemin de fer et métro	23	-	23	23	0,2	-	-
- automobiles	193	-	193	193	1,6	-	-
- aéronautique	170	-	170	45	0,4	125	11,4
- construction navale	12	2	14	13	0,1	1	0,1
e) autres fabrications métalliques	171	13	184	173	1,5	11	1,0
TOTAL	<u>4.773</u>	<u>53</u>	<u>4.826</u>	<u>4.337</u>	<u>36,7</u>	<u>489</u>	<u>44,5</u>
<u>Chimie</u>							
a) pharmacie	788	-	788	696	5,9	92	8,4
b) pétrochimie	292	-	292	278	2,4	14	1,3
c) engrais	-	-	-	-	-	-	-
d) photographie	845	-	845	770	6,5	75	6,8
e) produits en plastique	19	-	19	19	0,2	-	-
f) chimie lourde	2.940	31	2.971	2.850	24,1	121	11,0
TOTAL	<u>4.804</u>	<u>31</u>	<u>4.915</u>	<u>4.613</u>	<u>39,1</u>	<u>302</u>	<u>27,5</u>
<u>Verre, céramique</u>	606	53	659	610	5,2	49	4,5
<u>Textiles</u>	295	18	313	303	2,6	10	0,9
<u>Papier</u>	123	-	123	119	1,0	4	0,4
<u>Bois</u>	46	5	51	49	0,4	2	0,2
<u>Industries alimentaires</u>	346	13	359	350	3,0	9	0,8
<u>Construction</u>	116	131	247	222	1,9	25	2,3
<u>Divers</u>	126	-	126	126	1,1	-	-
TOTAL	12.262	642	12.904	11.804	100,0	1.100	100,0

Il faut remarquer que le groupe des industries scientifiques légères (fabrication métallique et chimie, hormis la chimie lourde) absorbe près de la moitié (6.100 MF) du total des dépenses de recherche industrielle (12.900 MF). Les aides des Pouvoirs publics se sont orientées également vers ces industries, qui ont reçu, en 1973, 60 % des fonds publics.

Ces chiffres ne peuvent toutefois donner lieu à trop d'optimisme. En effet, la ventilation sectorielle des efforts de recherche industrielle et des aides publiques appelle les commentaires suivants :

- Les différents secteurs sont définis d'une façon très globale, ce qui ne permet pas de déceler d'éventuelles orientations nouvelles se rapportant à des activités précises.
- Les industries de base, qui sont les plus capitalistiques et généralement gros consommateurs d'énergie, absorbant encore une part relative importante des aides publiques.
- Lorsqu'on examine les chiffres entre 1970 et 1975, année par année, on constate que la répartition des subsides IRSIA et des avances Prototypes entre les différents secteurs ne s'est guère modifiée dans l'ensemble.
- Des données précises ne sont pas disponibles quant aux résultats réels de la politique de recherche technologique. Certaines indications, entre autres en ce qui concerne le remboursement des avances prototypes, permettent de conclure que d'importants efforts restent à faire pour augmenter le rendement de cette politique.
- Enfin, on se rappellera que les mutations structurelles de notre économie, notamment en faveur des industries scientifiques légères, sont dues en grande partie à l'apport massif d'investissements étrangers.

2° Recherches répondant à des objectifs intersectoriels

Le Plan définit pour la période 1976-1980 certains objectifs importants dont la réalisation implique souvent plusieurs secteurs d'activité et qui doivent répondre à des besoins nouveaux nés de la complexité de l'organisation sociale. Ces objectifs sont notamment le développement du transport en commun, l'amélioration des conditions de travail, la politique de santé, l'amélioration du logement, l'hygiène du milieu, la lutte contre les nuisances, les économies d'énergie et de matières premières.

La réalisation de ces objectifs ouvre des possibilités d'innovation industrielle particulièrement intéressantes et implique dès lors des efforts importants de recherche pour mettre au point des technologies appropriées.

Une part des subventions IRSIA et des avances "prototypes" s'est déjà orientée vers des recherches dont la finalité directe répond à ces objectifs. Mais cette part est restée relativement modeste puisque de 1970 à 1975 elle a représenté 15 % de l'ensemble de ces aides, comme l'indique le tableau ci-après.

Par ailleurs le Gouvernement a mis en oeuvre des programmes nationaux d'impulsion dans le domaine de l'environnement (dès 1970) et dans le domaine de l'énergie (en 1975); il sera appelé à se prononcer prochainement sur un programme national concernant le traitement et le recyclage des déchets. Ces programmes nationaux sont axés sur la mise au point d'instruments scientifiques d'évaluation et d'aide à la décision politique, mais on peut attendre des résultats de recherches qu'ils permettent d'identifier des domaines de spécialisation où l'industrie belge pourrait développer sa capacité d'innovation.

Tableau 3 - RECAPITULATIF DES SUBSIDES IRSIA ET DES AVANCES PROTOTYPES 1970-1975 PAR RAPPORT AUX
 OBJECTIFS INTERSECTORIELS DU PLAN (prix constants - février 1976)
 (décisions de programmes)

Objectifs intersectoriels du plan	Prototypes		IRSIA		TOTAL	
	(en millions de FB)	%	(en millions de FB)	%	(en millions de FB)	%
<u>Transport en commun (terrestre)</u>	188	2,7	-	-	188	1,3
<u>Economie d'énergie</u>	152	2,2	136	1,6	288	1,9
<u>Amélioration du logement</u>	53	0,8	143	1,7	196	1,3
<u>Economie de matières premières et déchets</u>	102	1,5	52	0,6	154	1,0
<u>Politique de santé</u>						
-médicaments	45	0,6	850	10,4	895	5,9
-engineering médical	88	1,3	-		88	0,6
<u>Amélioration de l'environnement et lutte contre les nuisances</u>	23	0,4	49	0,6	72	0,5
<u>Amélioration des conditions de travail</u>	20	0,3	-	-	20	0,1
<u>Technologie de l'éducation</u>	5	0,1	-	-	5	0,03
SOUS-TOTAL	676	9,9	1.230	14,9	1.906	12,6
TOTAL GENERAL	6.822	100,0	8.238	100,0	15.060	100,0

B. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE AU COURS DE LA PERIODE 1976-1980

Dans le contexte actuel, et compte tenu des objectifs à moyen terme visés par le Plan, l'investissement scientifique dans les entreprises constitue un facteur déterminant, car il permet des gains importants de productivité et d'emploi à un coût modéré d'investissement en capital fixe.

La politique de recherche technologique doit fournir désormais une contribution essentielle au redéploiement sectoriel de l'économie belge et à l'amélioration de la structure de l'emploi en favorisant l'essor d'industries scientifiques légères et en répondant ainsi à la priorité mise par le Plan sur les activités assurant à la fois une haute intensité de travail et une haute valeur ajoutée nette par travailleur.

Des indications plus précises sur les domaines où l'effort de recherche doit être intensifié figurent au chapitre relatif aux priorités sectorielles de la politique industrielle.

En même temps, un accent plus important doit être mis sur des recherches qui concourent à la réalisation des objectifs intersectoriels signalés ci-dessus. Ces recherches devront faire l'objet d'une approche intégrée, tant il est vrai qu'on ne peut résoudre de manière totalement satisfaisante les problèmes relatifs à l'hygiène du milieu, à la lutte contre les nuisances, au développement du transport en commun, à l'amélioration de l'habitat, à la politique de santé, etc. si on les aborde de manière isolée. En particulier, la proportion des subventions IRSIA et des avances pour prototypes consacrée à ce type de recherche devrait augmenter progressivement pendant la période 1976-1980 pour atteindre une proportion de l'ordre de 30 % en 1980.

De plus un accent particulier devrait être mis sur la mise au point de produits et équipements nouveaux dans le cadre des commandes publiques. A cette fin, la formule des contrats de recherche-fourniture, prévue par l'A.R. n° 87 du 11 novembre 1967 et par la loi du 30 décembre 1970, devrait être mise en application.

Enfin, il importera de mettre tout en oeuvre pour favoriser et accélérer l'exploitation économique des résultats des recherches, et plus spécialement des inventions et découvertes issues de recherches financées sur fonds public.

Une politique sélective selon les axes décrits ci-dessus ne devrait pas nécessairement conduire à augmenter le volume global des aides publiques à la recherche technologique, mais elle exige une réorientation progressive des allocations en vue de répondre aux nouvelles priorités.

Pour l'ensemble des dépenses de l'Etat pour la recherche technologique on peut retenir, à titre indicatif, les prévisions figurant au tableau ci-après pour 1980. Elles ont été calculées en supposant une croissance parallèle au P.N.B. pour les activités nationales, tandis qu'il s'agit d'estimations raisonnées pour les programmes internationaux.

Tableau 4 : Promotion de la recherche technologique (dépenses à prix courants - en millions de F B)

	Art. budg.	1975	1976	1980
1. <u>Avances prototypes non-nucléaires</u>	Aff.Eco. 81.01	615	740	1.165
2. <u>I.R.S.I.A. (industrie)</u>	Aff.Eco. 41.01	1.057	1.240	1.950
3. <u>I.N.I.E.X.</u>	Aff.Eco. 41.04	127	113	175
4. <u>Crédits recherche du Min.Aff.écon.</u>	Aff.Eco. divers	27	33	55
5. <u>Energie nucléaire</u>				
a) <u>Activités nationales</u>				
- Avances prototypes nucléaires	Aff.Eco. 81.01	400	460	725
- C.E.N. (Mol) et I.R.E. (Charleroi)	Aff.Eco. 41.05 +61.03 +61.02	1.573	1.928	3.350
b) <u>Programmes internationaux</u>				
- Euratom	Fin.et Aff.Ec.	400	440	700
- S.N.R.300 (Kalkar)	Aff.Eco. 61.04	752	850	850
- Eurochemic	Aff.Eco. 34.06	29,5	39	60
6. <u>Programme national R-D énergie et part.belge dans le progr.europ. R-D énergie</u>	Pr.Min. 01.01	27	183	225
7. <u>I.R.S.I.A. (agriculture)</u>	Agric. 41.40	349	412	650
8. <u>Crédits recherche du Min.de l'Agriculture</u>	Agric. divers	438	504	800
9. <u>Recherches spatiales</u>				
Agence spatiale européenne	Pr.Min. 01.01 Pr.Min. 01.03	489	825	895

A l'intérieur de ces chiffres indicatifs, il importe toutefois de renforcer les initiatives des pouvoirs publics en faveur des projets intersectoriels et sectoriels prioritaires. En effet, il est certain que les objectifs du Plan ne pourront être atteints par la seule continuation des évolutions spontanées du passé. Les nouvelles préoccupations qui sont à la base du Plan 1976-1980 impliquent naturellement d'importantes inflexions par rapport à ce développement spontané. Ceci suppose une politique plus active de la part des pouvoirs publics axée sur la recherche systématique de "créneaux" de technologie et l'identification des potentialités d'innovation industrielle. Des instruments d'évaluation appropriés doivent être mis en place à ces fins tant au niveau national qu'au niveau des régions.

Dans le domaine de la recherche de créneaux de technologie, l'Office de Promotion Industrielle doit jouer un rôle important. En effet, outre son rôle de détection de nouvelles initiatives, de nouvelles productions et activités, de mise en oeuvre de toutes initiatives propres à encourager l'industrie nationale, l'O.P.I., a spécifiquement comme mission d'encourager l'industrialisation et la commercialisation de brevets arrivés à bonne fin grâce à son appui financier. C'est dans cet esprit qu'il doit étudier le résultat de la recherche technologique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et examiner toutes les possibilités de l'appliquer en Belgique, éventuellement par voie d'initiative industrielle publique.

Enfin, la coordination entre toutes les institutions et services compétents dans le domaine de la recherche doit être renforcée, dans le cadre des mécanismes existants. Il doit en aller de même entre les centres de recherche universitaires et les entreprises et spécialement les petites et moyennes entreprises.

III. POLITIQUE D'EXPORTATION

- a. L'exportation est vitale pour la réalisation de l'expansion de l'économie belge au cours des années 1976-1980. Pour bon nombre de secteurs, les livraisons extérieures représentent le double ou même plus de l'écoulement intérieur et toute croissance dans ces secteurs va de pair avec une augmentation plus que proportionnelle de l'exportation.

Selon le tableau input-output de 1970, les secteurs de la sidérurgie (14,2 %), des métaux non ferreux (9,3 %), de la chimie (10,6%), des fabrications métalliques (27,3 %) et du textile (7,6 %) prenaient ensemble environ 70 % des exportations belges pour leur compte. Parmi ces secteurs, seuls la sidérurgie (+ 40,4 milliards de F), la chimie (+ 5,0 milliards de F) et le textile (+ 17,9 milliards de F) présentaient un bilan commercial positif, ce qui était également le cas pour l'industrie du verre (+ 7,7 milliards de F), l'industrie du ciment (+ 2,9 milliards de F), l'industrie de la viande (+ 6,3 milliards de F) et l'industrie du vêtement (+ 1,2 milliard de F).

- b. Certains secteurs de base occupent à l'heure actuelle encore une place substantielle dans les exportations belges et ils continueront à être importants également à moyen terme. L'exportation belge devra toutefois s'adapter dans les prochaines années aux modifications qu'a connues le commerce mondial. Ces modifications, qui entraîneront peut-être une certaine dégradation de notre balance commerciale, découlent de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que de l'évolution de la nouvelle division internationale du travail.

L'adaptation de l'exportation portera sur les produits et les débouchés. En matière de produits, l'exportation de know how, de biens d'équipement et surtout d'usines et autres ensembles productifs sera encouragée. Cette exportation deviendra de plus en plus complexe, notamment en raison des nouvelles exigences des acheteurs du Tiers Monde et de certains pays de l'Europe de l'Est. En outre, elle donnera lieu à de nouvelles modalités de financement et de coopération entre les différentes parties concernées, par exemple : crédits d'investissement à long terme, joint ventures. Une aide sélective aux investissements à l'étranger deviendra, dès lors, de plus en plus nécessaire, afin de sauvegarder le développement de l'emploi dans les pays industrialisés. Dans ce domaine, un effort particulier devra être réalisé en faveur des entreprises de dimension plus petite.

L'exportation belge est actuellement trop axée sur les pays de la C.E.E. Dans la mesure où ces pays sont confrontés avec les mêmes difficultés dues à la hausse des prix des matières premières, il est possible qu'il va se poser pour l'économie belge un handicap supplémentaire. En liaison avec l'adaptation nécessaire de la gamme des produits exportés, une certaine réorientation de nos débouchés sera recherchée, notamment vers des pays producteurs de matières premières qui disposent de revenus accrus et offrent des possibilités réelles à nos entreprises.

- c. Bien que les possibilités d'exportation soient en premier lieu fonction de la compétitivité des entreprises et de leurs activités et dimensions, une politique d'expansion revêt un intérêt essentiel pour un pays comme la Belgique. Cette politique devra évoluer parallèlement à l'adaptation de l'exportation mentionnée plus haut.

Tout d'abord, on veillera à assurer la cohérence avec la politique globale de développement économique. A cette fin, une coordination interne plus étroite de la politique d'exportation sera mise en place. Elle couvrira tous les domaines concernés : expansion, prospection, financement, assistance technique, Ducroire, accords commerciaux et tarifs douaniers. Cette vision globale doit encadrer l'action de tous les organismes publics qui ont un rôle à jouer dans les domaines mentionnés.

Parallèlement, une attention permanente devra être portée sur le renforcement des instruments de la politique d'exportation, notamment :

- Copromex et Ducroire;
- Crédits d'Etat à Etat;
- Société belge d'investissement international;
- Liaison entre accords de coopération et possibilités d'exportation;
- Moyens d'action des postes diplomatiques et prospecteurs commerciaux;
- Aide de l'O.B.C.E. en faveur des P.M.E.;
- etc.

La politique veillera également aux problèmes spécifiques qui se posent dans les différents secteurs et qui sont précisés au Chapitre II.

Dans les fabrications métalliques, il se pose principalement deux séries de problèmes : d'une part, le problème du financement (Crédit export, Copromex) et de la couverture des risques (Ducroire), d'autre part, la nécessité d'une certaine réorientation de l'exportation (pays tiers). Il s'agit surtout de biens d'équipement (équipements "clés ar porte", exportation d'"engineering" et d'équipement de base). A cet égard, il convient de signaler que la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique a amplifié et assoupli d'une manière substantielle les moyens d'intervention de l'O.N.D. en faveur des exportations belges.

Dans l'industrie chimique, l'exportation de know how technologique et plus généralement celle de produits techniques de haute valeur unitaire mérite une attention particulière.

Par contre, dans les autres secteurs, il s'agit plutôt d'une politique intense d'assistance à travers le Fonds du Commerce extérieur et les activités de l'Office belge du Commerce extérieur, afin de faciliter la prospection et la pénétration sur les marchés extérieurs, traditionnels et nouveaux.

Par ailleurs, il est indispensable qu'au début de la période du Plan, tous les secteurs bénéficient d'un soutien fort substantiel, étant donné que les entreprises sont confrontées à l'heure actuelle avec des difficultés d'écoulement croissantes, suite à la conjoncture mondiale défavorable.

Enfin, les pouvoirs publics veilleront à adapter et améliorer constamment le système actuel de promotion des exportations. En ce qui concerne plus spécialement l'effort financier, les crédits inscrits au budget des Affaires étrangères et du Commerce extérieur évolueraient comme suit :

(en millions de F, prix courants)

	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1980</u>
Fonds d'expansion économique (1)	269,8	466,2	620
Fonds du commerce extérieur	90	100	135

- d. Nos principaux concurrents en matière d'exportation consacreront sans doute une attention accrue à leurs exportations dans les années à venir. Les différents systèmes nationaux de promotion de l'exportation sont de nature à provoquer facilement des distorsions sur le plan de la compétitivité. Aussi, insistera-t-on davantage encore au niveau européen pour que la promotion de l'exportation à l'intérieur de la C.E.E. soit coordonnée.
- e. La plus grande attention sera portée sur l'approvisionnement de notre pays en matières premières et en énergie et on tendra à établir à des rapports acceptables entre pays producteurs et pays consommateurs.

(1) En dehors des interventions du Fonds en faveur des investissements.

SECTION II - VERS UNE POLITIQUE PLUS VOLONTARISTE DES POUVOIRS PUBLICS

Outre la politique d'encadrement traditionnelle poursuivie jusqu'à présent, les pouvoirs publics feront eux-mêmes, au cours de la période 1976-1980, des démarches pour provoquer des initiatives de la part des entreprises et pour développer certaines activités en collaboration ou non avec le secteur privé. Cette politique s'appuie, d'une part sur la planification contractuelle, et d'autre part, sur l'initiative économique publique.

I. Globalisation des aides publiques et planification contractuelle

- a. Le Plan 1976-1980 s'assignera comme objectif d'entamer, pour certaines opérations correspondant aux buts principaux du Plan, la globalisation de l'aide publique déjà envisagée dans le Plan 1971-1975. Pareille politique, qui s'appuie sur la loi d'expansion économique du 30 décembre 1970, s'articulera à la politique d'investissement et sera mise en oeuvre progressivement, de préférence dans les activités à technologie avancée, pour lesquelles, compte tenu du contexte économique modifié, un progrès important doit être réalisé.

Il s'agit essentiellement d'importants sous-secteurs des fabrications métalliques et de l'industrie chimique. Des exemples concrets sont repris au Chapitre II concernant les priorités sectorielles de la politique industrielle.

- b. En vue de l'application de la planification contractuelle, les pouvoirs publics sont disposés à prendre certaines mesures :
- 1° Dans des cas bien déterminés, ils noueront, d'initiative, un dialogue avec le secteur privé. Ce sera par exemple le cas pour le secteur de la construction où on essayera de développer une véritable stratégie industrielle. Les pouvoirs publics s'efforceront de créer dans ce secteur des consortiums groupant une ou plusieurs entreprises de construction et/ou producteurs de matériaux, qui auront à fournir des garanties en matière de programmes de recherche et de capacités de commercialisation.

Des contacts seront également pris avec certaines entreprises sur base des résultats de l'association des sociétés à portefeuille à la planification économique telle qu'elle a été organisée par l'arrêté royal n° 64 du 10 novembre 1967. Une action entièrement efficace dans ce domaine dépend toutefois de l'extension de cet arrêté à un nombre aussi grand que possible d'importants centres de décision économique, ce qui est d'ailleurs conforme à l'esprit de cet arrêté royal. Un projet de loi dans ce sens a été déposé au

Parlement. Grâce à cette initiative, les secteurs les plus importants, c'est-à-dire les fabrications métalliques et l'industrie chimique, seront dans l'avenir associés pour au moins 60 % à cette politique, contre seulement 12 à 15 % actuellement.

- 2° En principe, une aide nettement plus importante que celle qui est normalement octroyée via les canaux traditionnels sera prévue au bénéfice des entreprises qui veulent collaborer à la bonne fin d'opérations importantes dans le cadre de la planification contractuelle.
- 3° Les commandes publiques constitueront un instrument essentiel d'application de la planification contractuelle, conformément aux modalités qui avaient d'ailleurs déjà été mises au point dans le Plan 1971-1975.

L'utilisation des commandes publiques en tant qu'instrument de la politique industrielle est liée à certaines conditions :

- connaissance précise de l'importance des commandes par l'établissement d'une statistique efficace;
- élaboration de programmes d'achats et de travaux à court et moyen terme;
- coordination avec les objectifs de la politique industrielle;
- contrôle de l'efficacité de l'action en matière de commandes publiques.

Ces conditions devront être réalisées par les travaux de la Commission d'Orientation et de coordination des Marchés publics, qui a été installée le 12 mars 1976. Les tâches de la Commission peuvent être regroupées en trois catégories :

- proposer au C.M.C.E.S. les directives, les orientations à suivre et la nature des actions à entreprendre;
- convenir des dispositions à prendre pour recueillir les données et transmettre les informations; programmer les commandes et suivre les décisions;
- coordonner concrètement les commandes et assurer le regroupement de certaines d'entre elles.

En ce qui concerne plus particulièrement la programmation des marchés, celle-ci doit permettre à l'industrie de mieux connaître les besoins en matière de travaux ou de fournitures à moyen terme, et à l'Etat de rationaliser ses commandes.

La Commission devra effectuer ses travaux dans le cadre légal de la loi du 4 mars 1963 relative aux marchés conclus pour compte de l'Etat, et des directives des Communautés européennes. A cet égard, il convient de signaler le projet de loi relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui vise à étendre la loi à toutes les personnes de droit public, à organiser un système de contrôle uniforme et à prévoir les mesures nécessaires concernant les incompatibilités et les ententes.

D'autre part, sur le plan des investissements publics, la Cellule interdépartementale créée par le Gouvernement doit examiner les répercussions des programmes sur les prix et l'emploi.

Enfin, il est clair que les commandes publiques ne peuvent pas toutes être utilisées en tant qu'instrument de la politique industrielle. En gros, ce sont surtout les commandes des départements des Communications, de la Défense nationale, des Travaux publics et de la Santé publique qui entrent en ligne de compte pour cette politique. C'est également à l'intérieur de cette politique que les pouvoirs publics veilleront, par des moyens spéciaux, à associer les P.M.E. aux commandes publiques.

II. INITIATIVE ECONOMIQUE PUBLIQUE

- a. La loi du 30 mars 1976 portant organisation de l'initiative économique publique fixe la manière selon laquelle les pouvoirs publics peuvent participer à la création d'entreprises ou prendre des participations dans des entreprises existantes. Désormais, il est possible de mettre en place des projets sous la forme d'une entreprise publique, d'une entreprise mixte ou d'une prise de participation dans le capital d'entreprises privées, à l'intervention de la Société Nationale d'Investissement.

Les déclarations gouvernementales du 30 avril 1974 et du 12 juin 1974 annonçaient la création des entreprises suivantes :

- une raffinerie de pétrole dans la région liégeoise, sous la forme d'une entreprise mixte, avec la participation majoritaire de l'Etat;
- une entreprise de pétrochimie dans la région liégeoise, sous la même forme;
- une société nationale de pipe-lines, sous la même forme;
- une société nationale et des sociétés régionales pour le transport en commun, sous forme d'entreprises publiques ou mixtes;
- des entreprises dans le secteur de la destruction et la récupération de déchets toxiques d'origine industrielle ou ménagère.

Les entreprises à créer auront pour objet soit d'exécuter des tâches qui, normalement, relèvent de la compétence des pouvoirs publics ou présentent un intérêt stratégique pour l'économie nationale, soit de parer à une carence de l'initiative privée dans un secteur ou dans une région déterminée. Dans cette optique, la liste ci-dessus n'est donc pas exhaustive.

D'ailleurs, une initiative publique, sous les formes précisées plus haut, pourra éventuellement être envisagée dans les secteurs et domaines suivants : le transport public, les télécommunications, les équipements anti-pollution, la prospection et exploitation offshore et l'infrastructure maritime, le stockage de produits énergétiques, certains sous-secteurs de la chimie, les "convenience foods".

- b. Aux termes de l'art. 2 § 2 de la loi du 30 mars 1976, la S.N.I. est appelée à promouvoir l'initiative économique publique :
- lorsqu'il s'agit de missions de service public incombant normalement aux pouvoirs publics;
 - dans des sociétés présentant un intérêt stratégique pour l'économie belge;
 - lorsque la carence de l'initiative privée dans un secteur ou une région a été constatée.

La notion de carence du secteur privé est précisée dans l'Exposé des Motifs de la loi. Elle doit être appréciée essentiellement par référence à la non-réalisation des objectifs fixés par le Plan après les consultations et les concertations légalement prévues. Le Plan prévoit, de manière détaillée par région et par secteur, les objectifs exprimés en termes d'emploi, d'investissement et de taux d'expansion, qui sont assignés à l'action des pouvoirs publics. La S.N.I., après avoir analysé objectivement les causes de la non-réalisation des objectifs, en association avec les secteurs concernés et après avoir conclu à la carence du secteur privé, est fondée à intervenir directement dans la vie économique par création d'initiatives industrielles publiques.

+

+

+

La politique de développement économique fera dans l'avenir une nette distinction entre, d'une part, les aides qui contribueront à la réalisation des objectifs du Plan et, d'autre part, les aides aux entreprises en difficulté, auxquelles des dispositions spéciales seront appliquées.

Les entreprises en difficulté ne constituent pas un phénomène conjoncturel de l'économie, mais bien un phénomène structurel. Sans doute, leur nombre s'accroîtra davantage dans les prochaines années, suite aux difficultés que connaissent certains secteurs. Aussi conviendrait-il d'éviter que des instruments de politique, qui sont conçus essentiellement dans une optique de progrès, soient appliqués à cette catégorie d'entreprises.

Pour les entreprises en difficulté, un système de "clignoteurs" a été élaboré : il doit permettre de détecter à temps les entreprises en difficulté. A cette fin, il a été créé au sein du Ministère des Affaires économiques un service de détection qui recueille les données fournies soit d'initiative par les entreprises elles-mêmes au moyen d'une procédure spéciale (par ex. via les conseils d'entreprise), soit par l'Inspection générale économique, soit enfin par n'importe quelle administration des Affaires économiques.

En outre, la révision de la loi sur les faillites est également à l'étude actuellement. Elle pourrait organiser un système de gestion contrôlée.

D'autre part, les principes et modalités généraux relatifs à la restructuration d'entreprises en difficulté et à la solution des problèmes qui pourront se poser en la matière sur le plan social, ont été définis.

-177-

CHAPITRE II

LES PRIORITES SECTORIELLES DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Dans le cadre d'un plan à moyen terme, les actions prioritaires relatives aux secteurs d'activité industrielle doivent être présentées de manière sélective et cadrer avec les grandes options et les priorités proposées sur le plan régional. Après une analyse des tendances importantes et des problèmes spécifiques, notamment en étroite collaboration avec les Conseils professionnels qualifiés, une dizaine de secteurs et leurs principaux sous-secteurs ont été examinés sur base des critères suivants :

- contribution à la croissance du P.N.B.;
- contribution au plein-emploi;
- contribution au meilleur emploi;
- contribution à l'équilibre extérieur;
- contribution au développement régional;
- contribution à la stabilité des prix;
- rôle éventuel en matière de solidarité avec le Tiers monde;
- consommation d'énergie et de matières premières;
- lutte contre la pollution;
- répercussion éventuelle sur le secteur d'activité et les sous-secteurs des investissements publics dans les domaines suivants :
 - . environnement;
 - . transports en commun;
 - . équipements culturels;
 - . hôpitaux;
 - . logement.

Dans l'ensemble de cet examen, il est apparu que des priorités de développement sectoriel répondant directement à plusieurs objectifs du Plan se présentent principalement dans les industries des fabrications métalliques et de la chimie. Ces priorités, qui seront précisées ci-après à la Section I, correspondent dans une large mesure à celles qui sont proposées par les régions. Elles doivent contribuer au redéploiement de l'industrie, tel qu'il est esquissé au Titre I du Plan.

La Section II développera les grandes orientations de la politique relative aux autres secteurs d'activité. Du point de vue purement sectoriel, cette politique consistera essentiellement à mettre en oeuvre une bonne politique générale d'encadrement. Sur base de l'arrêté royal du 10 mars 1975, certaines de ces activités peuvent donner lieu à des actions prioritaires dans les régions.

SECTION I - SECTEURS D'ACTIVITE PRIORITAIRE

I. Industrie des fabrications métalliques

Secteur très hétérogène tant par la diversité de sa production (biens de première transformation, de consommation, d'équipement, matériel de transport) que par la taille de ses entreprises (nombreuses P.M.E., grandes entreprises multinationales), l'industrie des fabrications métalliques occupe une place importante dans l'activité économique de la Nation (8% du P.N.B., 5 % des investissements et 30 % des exportations nationales).

Le secteur s'est fortement internationalisé dans le courant de la dernière décennie. Selon Fabr Métal, les entreprises étrangères représentent actuellement près de 60 % de l'emploi (90 % en construction électrique et automobile) et contribuent aux 3/4 des exportations du secteur. Les exportations, en majeure partie orientées vers les pays industrialisés (d'Europe notamment), absorbent 61 % de la production. Elles sont le fait, principalement, de la construction mécanique, électronique et automobile.

Dans son ensemble, l'industrie des fabrications métalliques peut être considérée comme "Labour intensive" (4,5 % de la formation brute de capital et 9,1 % de la population active). Pour la période 1962-1973, le montant nécessaire à la mise au travail d'une personne était évalué à quelque 800.000 F. dans l'industrie des fabrications métalliques, contre 1,4 milliard pour l'industrie manufacturière.

La production de l'industrie des fabrications métalliques a évolué assez parallèlement au produit national, mais plus rapidement que la production industrielle. On observe néanmoins des tendances assez différentes au sein du secteur (forte croissance en construction mécanique et électrique; faible croissance dans la première transformation; l'automobile présente un cas particulier puisqu'après avoir connu une croissance très forte jusqu'en 1973, elle enregistre un net recul).

La R et D y est relativement importante (environ 1 % du chiffre d'affaires, soit 2,5 % de la valeur ajoutée) avec cependant des intensités diverses selon les secteurs (forte en mécanique, très forte en électrotechnique et électronique). On constate par ailleurs qu'en 1974 plus du tiers de l'aide que les pouvoirs publics (I.R.S.I.A., Prototypes, universités, ...) consacrent à la recherche-développement à finalité

industrielle et agricole (1) vont au secteur des fabrications métalliques. Au total, il apparaît donc que les pouvoirs publics interviennent pour quelque 30 % dans le montant des recherches du secteur (soit en 1974, une aide publique de 1,2 milliard pour quelque 4,2 milliards de recherche dans le secteur).

Au niveau régional, on notera la forte concentration de l'industrie de première transformation (tréfilerie exceptée), des biens d'équipement électrique et de l'aéronautique en région wallonne, et de l'industrie automobile, navale et électronique en région flamande, qui marquent de ce fait une plus grande dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Fournissant essentiellement des biens d'équipement, l'industrie des fabrications métalliques est en grande partie dépendante des choix qui seront faits pour l'avenir (fonctions collectives, lutte contre les nuisances, approvisionnement et économie de matières premières). C'est en fonction de ces choix et de la capacité qu'ils ont de maintenir ou de créer des emplois nombreux et de qualité, que les secteurs suivants ont été retenus comme prioritaires.

PRIORITES

1. La construction métallique lourde : a connu tant en termes d'emploi que de production une croissance relativement importante, bien qu'inférieure à la moyenne des fabrications métalliques. La part de la valeur ajoutée dans la production et l'intensité salariale y sont assez élevées. Le taux d'exportation est faible. La technologie y joue et y jouera un rôle de plus en plus important, d'où l'importance de l'ingénierie.

Il importe que le secteur puisse répondre à la demande potentielle considérable qui se fait jour plus particulièrement dans les domaines de l'exploitation des ressources naturelles en mer et des centrales nucléaires.

(1) Celle-ci (nucléaire exclu) représente en 1974 25 % du total R & D et 14 % de l'enveloppe "Sciences" (24,6 milliards en 1974).

En ce qui concerne l'exploitation en mer, la Belgique dispose de certains atouts. Elle devrait cependant pouvoir dépasser le stade de la sous-traitance, de façon à fournir des ensembles complets. Une telle politique implique que les pouvoirs publics favorisent certains regroupements d'intérêts étant donné, d'une part, l'importance des moyens et d'autre part, la diversité des équipements à mettre en oeuvre. Cette année déjà, trois entreprises belges ont décidé la création d'une association momentanée en vue de la production de plates-formes de forage.

La génération de vapeur et finalement d'électricité par le nucléaire(?) entraîne la mobilisation de moyens très importants dans le domaine de la chaudronnerie-tuyauterie notamment. Sur le plan industriel, la Belgique ne pourra être compétitive avec l'étranger que dans la mesure où les commandes du secteur client seront planifiées longtemps à l'avance. Il importe donc d'assurer une concertation suivie entre secteurs client et producteur de façon à ce que la Belgique puisse s'assurer des références et s'insérer au plus tôt dans un cadre international.

2. Secteur très concentré, le matériel ferroviaire roulant, s'il a perdu aujourd'hui de son importance relative en Belgique, occupe néanmoins directement quelque 4.000 personnes. Indirectement, les commandes à ce secteur se répercutent sur d'autres secteurs de l'industrie des fabrications métalliques (moteurs, produits de première transformation, ...).

L'intensité salariale et la part de la valeur ajoutée dans la production y sont relativement élevées. Les commandes des sociétés de transport en commun y jouent un rôle primordial, la propension du secteur à l'exportation étant très faible.

L'option prise par les pouvoirs publics en faveur du transport en commun offre une opportunité à l'industrie du matériel roulant. L'existence d'un gros programme planifié dans le temps est certainement un facteur d'abaissement des coûts et de rentabilité pour le secteur. Le développement de ce secteur via des commandes homogènes d'envergure, devra permettre à plus long terme d'aboutir à la production de systèmes de transport urbain entièrement automatisés. La recherche pourra d'ailleurs trouver là un champ d'action privilégié. Par ailleurs, l'exiguïté du marché intérieur implique qu'un effort important soit réalisé dans le domaine de la promotion des exportations vers les pays tiers et notamment les pays pétroliers.

3. Dans le domaine de l'électricité médicale, il existe des créneaux de fabrications qui peuvent être exploités par des entreprises de petite et moyenne dimension? Il s'agit d'un secteur "mobile" à grande valeur technologique demandant un personnel hautement qualifié. Si actuellement la part exportée est très élevée, il faut remarquer que la couverture des besoins nationaux se fait dans sa majeure partie par les importations.

L'effort consenti par les pouvoirs publics en vue du développement de la fonction hospitalière, les recherches effectuées par les universités dans le domaine de la médecine et de la santé publique devront être mis à profit en vue d'arriver à une spécialisation de la Belgique en ce domaine, à l'exemple de certains petits pays disposant d'un marché exigu et de peu de ressources naturelles mais d'une relative spécialisation à exportation.

4. Dans le domaine de la régulation et de la mesure électrique et électronique, il apparaît qu'un vaste marché reste encore à couvrir, en raison notamment des efforts qui seront fournis en vue d'économiser l'énergie et les matières premières (chauffage, régulation du transport, ...) d'une part, et de lutter contre les nuisances d'autre part (mesure de la pollution, automatisation de tâches répétitives et insalubres). Ce secteur devra bénéficier d'une priorité dans les procédures d'aide à la recherche et au développement (contrats de recherche, collaboration avec l'université). Les commandes du secteur public (communications principalement) s'avèreront par ailleurs être un instrument de politique efficace dans la mesure où elles seront programmées à moyen terme.
5. La télécommunication est un secteur à technologie avancée (électronique) qui a connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. Le secteur est très concentré et dépend fortement de l'étranger. Il occupe aujourd'hui quelque 15.000 personnes. Plus de la moitié de sa production est exportée, une part relativement importante de ces exportations étant destinée aux pays en développement. Sur le marché intérieur, l'Administration constitue son principal client.

Etant données l'importance du secteur et la spécialisation relative de la Belgique en ce domaine, il importe qu'un dialogue permanent s'instaure entre Administration et Industrie, afin que celle-ci puisse faire face au moment opportun aux besoins de sa clientèle. Si la programmation contractuelle (contrat de progrès, de recherche) s'avère être l'outil tout indiqué, il importe néanmoins qu'un volume garanti de commandes ait pour but le progrès de la technologie nationale et son adaptation à un marché qui se fera de plus en plus large et varié.

6. Le secteur des équipements électriques (1) méritera également l'attention des pouvoirs publics. Ce secteur occupe près de 30.000 personnes et en raison d'un certain cloisonnement des marchés est en majeure partie orientée vers le marché intérieur (33 % de la production est exportée, contre 64 % en télécommunication-électronique). Il s'agit d'un secteur où la technologie est bien établie et qui fait appel à une main-d'oeuvre qualifiée.

L'industrie nationale (largement dépendante d'intérêts étrangers) pourra bénéficier pour une bonne part des investissements considérables que les Electriciens consacreront à l'achat de centrales nucléaires et donc d'équipement de production d'électricité. Néanmoins les investissements en équipements de distribution risquent de passer au second plan.

Les pouvoirs publics devront favoriser une concertation entre Electriciens et Producteurs d'équipement de distribution afin que ceux-ci ne voient pas se réduire d'autant leur production. Par ailleurs, au niveau technologique d'importants problèmes dus à la taille et l'adaptation des nouvelles unités devront être résolus. L'aide "Prototype" devra aider à résoudre ces problèmes et à réduire le degré de dépendance vis-à-vis des licences étrangères dans le domaine du nucléaire.

7. Le secteur de la Construction Mécanique se caractérise par une croissance voisine de celle de l'ensemble des fabrications métalliques et par un taux d'exportation relativement élevé (65 % de la production). Il faut néanmoins constater qu'en Belgique, la part des machines non électriques dans les exportations totales (6,2 % en 1973) est très inférieure à ce qu'elle est dans les pays industriels (15 % dans les pays de l'O.C.D.E.). A quelques exceptions près, on y rencontre généralement des entreprises de taille moyenne. La gamme de production y est extrêmement diversifiée et laisse le champ libre à de nouvelles implantations sur le territoire national. La croissance du secteur est en grande partie conditionnée par la recherche. De 1959 à 1973, plus de la moitié des aides "prototypes" (nucléaire exclu) était attribuée à la construction mécanique.

Etant donné le rôle considérable joué par les exportations dans ce secteur, il importe que le secteur non seulement maintienne mais renforce sa position sur les marchés extérieurs, et notamment les pays en voie d'industrialisation, où l'on peut s'attendre à une forte demande d'usines de transformation des matières premières et de produits de base. Les différents types d'aide à l'exportation (financement, assurances,...) devront être coordonnés en vue d'aboutir à cet objectif. Par ailleurs, devant la nécessité croissante de réaliser des ensembles "clé sur porte"

(1) En supposant qu'on opte pour le nucléaire.

et d'exporter du "know-how", les liens avec l'ingénierie devront être renforcés. Le développement de ce secteur, via les exportations, contribuera ainsi à l'équilibre de la balance des paiements et renforcera la structure des exportations de la Belgique.

Sur le marché intérieur, les pouvoirs publics et l'industrie devront être attentifs aux possibilités qu'offriront les options d'amélioration de l'environnement et de lutte contre les nuisances. Les normes et les besoins devront être clairement définis afin que l'industrie nationale soit à même d'y répondre.

L'aide "prototype" trouvera dans l'industrie mécanique un champ d'action privilégié, principalement dans le domaine de l'antipollution, du recyclage, du rendement énergétique des moteurs, de l'automatisation des processus industriels.

+
+ +

En conclusion, il apparaît que l'industrie des fabrications métalliques mérite toute l'attention des pouvoirs publics, en raison de son caractère "Labour Intensive", de sa croissance, de sa contribution à l'équilibre du commerce extérieur, de sa haute technologie et de son aptitude à répondre aux "opportunités" qui seront offertes dans le cadre du Plan. Par le passé, la politique industrielle fut largement favorable à l'industrie des fabrications métalliques. Celle-ci, pour la période 1976-1980, représentait plus de 20 % du total des investissements aidés,

alors que le secteur ne représentait que quelque 15 % de l'investissement industriel total. Il s'en suit qu'au sein du secteur près des 3/4 des investissements, dont une large part d'investissements étrangers, ont bénéficié de l'application des lois d'expansion. On peut enfin estimer le coût pour l'Etat à quelque 11 % de l'investissement aidé.

Au cours du prochain Plan, les pouvoirs publics poursuivront leur politique active à l'égard de l'industrie des fabrications métalliques qui doit encore augmenter sa part au sein des investissements industriels pour atteindre quelque 18 % du total (contre environ 15 % à l'heure actuelle). Cela signifiera un coût pour l'Etat de quelque 15,5 milliards pour la période 1976-1980.

En raison de leurs atouts, les secteurs décrits ci-dessus mériteront néanmoins une action prioritaire dans le cadre de la législation du 30 décembre 1970 et notamment de la programmation contractuelle.

La recherche restera importante dans le secteur. De 1965 à 1970, la recherche en vue du progrès de la technologie en fabrications métalliques s'est maintenue aux environs de 5 % du Budget "Recherche et Développement" des pouvoirs publics. Depuis 1970, cette part a constamment augmenté pour représenter aujourd'hui près de 10 % de ce budget. Cette part croissante revenant à l'industrie des fabrications métalliques est en grande partie due à la demande des industries électronique, électrotechnique et mécanique. On notera cependant la faible part réservée au matériel de transport (1), pour lequel un effort complémentaire devra être consenti. L'économie belge a grand besoin de développer les secteurs à haute intensité technologique parmi lesquels l'industrie des fabrications métalliques occupe une place de choix. Il importe donc que les pouvoirs publics poursuivent leur effort dans ce sens.

Par ailleurs, une concertation plus grande entre l'industrie et les universités, dans le domaine médical et de la lutte contre les nuisances notamment, s'avèrerait très utile.

Les commandes publiques, étant donné leur importance considérable pour certains secteurs (matériel ferroviaire roulant, télécommunication, électronique) et l'ampleur qu'elles sont appelées à prendre constitueront un puissant outil de politique économique dans la mesure où elles seront programmées longtemps à l'avance. D'où la nécessité de leur programmation, afin que l'industrie puisse s'y préparer.

Quant aux exportations, elles joueront toujours un rôle très important étant donné l'internationalisation croissante des affaires. L'essor du secteur des biens d'équipement sera en grande partie conditionné par l'évolution des exportations. La politique d'exportation devra veiller à un élargissement de l'éventail des pays de destination (pays en voie de développement) et à poursuivre une meilleure coordination dans l'arsenal des différents types d'aide existants (Ducroire, Creditexport, Copromex, O.B.C.E., A.G.C.D.).

II. Industrie chimique

L'industrie chimique dans son ensemble fait l'objet, dans le Plan, d'un traitement préférentiel pour les raisons suivantes :

- main-d'oeuvre hautement qualifiée : 35,5 % d'employés en 1973 (à savoir 35.105 unités sur 99.007 selon les données O.N.S.S.) contre 20 % dans l'industrie (construction non comprise);

(1) Autre qu'automobile, aéronautique et naval.

- excédent commercial : 42 mia F en 1974 (36 mia F après déduction du solde des matières premières);
- croissance très forte (\pm 16 % en moyenne depuis 1965);
- très fortement basée sur la R et D : 8 % de la valeur ajoutée;
- valorisation élevée d'hydrocarbures.

Bien qu'étant un secteur particulièrement hétérogène, la chimie belge est encore trop axée sur la chimie de base qui d'une part se caractérise par une intensité de recherche et un coefficient de main-d'oeuvre moins élevés mais d'autre part présente une intensité de capital et une dépendance à l'égard des matières premières très fortes. C'est pourquoi le développement de certains sous-secteurs est avancé comme un objectif prioritaire.

Les sous-secteurs prioritaires sont les sous-secteurs des produits photographiques, des produits pharmaceutiques et de la chimie fine. En outre, pour certains autres secteurs tels que la pétrochimie, la transformation des matières plastiques et l'industrie des engrais, on propose un certain nombre d'actions qui répondent aux grands objectifs du Plan.

A. SOUS-SECTEURS PRIORITAIRES

1. Industrie photographique

L'industrie photographique peut contribuer aux objectifs du Plan relatifs au meilleur emploi, à la santé publique (RX) et à la meilleure utilisation des matières premières. Les termes d'échange élevés ainsi que l'important excédent des exportations plaident également pour le développement de ce sous-secteur.

Des recherches originales et approfondies sont actuellement en cours et concernent des procédés révolutionnaires. Par ailleurs, certaines méthodes de récupération de matières premières (argent et polyester) sont également mises au point aujourd'hui. Le sous-secteur dispose également de très grandes réserves de know-how qui pourraient être appliquées dans d'autres secteurs (par ex. automatisation et contrôle de qualité).

Le but consiste essentiellement à assurer le développement futur de l'entreprise belge de dimension internationale.

Les moyens dont disposent les pouvoirs publics se situent principalement sur le plan de la recherche. En effet, en 1974, les efforts de R et D de l'industrie peuvent être évalués à 7,5 % du chiffre d'affaires et à 14 % de la valeur ajoutée. Ces recherches peuvent être encouragées par l'aide aux prototypes, par l'I.R.S.I.A., par les efforts dans le domaine des

des laboratoires universitaires. La promotion de la recherche peut également s'inscrire dans le cadre plus large d'un contrat de progrès.

Les possibilités de valorisation des réserves de know-how doivent être examinées davantage. Ce know-how (notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité et l'automatisation) pourrait être appliqué à des activités hautement technologiques tels que l'industrie pharmaceutique, la pétrochimie et le secteur nucléaire. Sa valorisation requiert une collaboration entre plusieurs entreprises. Etant donné que cette collaboration, notamment avec d'autres organismes et entreprises aidés ou contrôlés par les pouvoirs publics (tels que le C.E.N., l'Eurochimique et la pétrochimie à créer) est réalisable, une initiative mixte n'est pas à exclure.

2. Industrie pharmaceutique

Les raisons pour développer une véritable industrie des produits pharmaceutiques sont multiples :

- meilleur emploi (valorisation des capacités intellectuelles existantes : 50 % d'employés) et emploi régional;
- valeur ajoutée élevée, tant par personne que par kg de matières premières;
- qualité de la vie (santé publique);
- coopération au développement;
- exportations de haute valeur unitaire;
- faible utilisation de matières premières - non-pollution du milieu.

Le but de la politique est l'expansion de cette industrie basée sur la recherche. Plus particulièrement, on envisage le développement de la phytopharmacie. Ces types de produits ont une valeur ajoutée très élevée, se caractérisent par une intensité de recherche très forte et sont, pour ainsi dire, entièrement importés à l'heure actuelle.

En vue de son développement en Belgique, les recherches originales doivent être encouragées, notamment dans le cadre de l'I.R.S.I.A. et des laboratoires universitaires, en étroite collaboration avec les entreprises existantes ou à créer.

L'expansion de l'industrie pharmaceutique peut être promue au mieux par le développement d'entreprises dotées de leur propre département de recherche dans le pays, tout en tenant compte des liens étrangers des entreprises existantes, de la contribution qui peut être apportée éventuellement par des centres universitaires et des possibilités de créer un département pharmaceutique dans les entreprises chimiques qui, aujourd'hui, sont déjà fortement orientées vers la chimie fine.

Dans le cadre de l'aide à la recherche, et plus particulièrement à la recherche belge, la valorisation des déchets radio-actifs peut être stimulée. Le nombre croissant de centrales nucléaires rendra ce problème encore plus aigu dans les années à venir. L'industrie pharmaceutique, en collaboration avec le C.E.N., l'Eurochimique et les pouvoirs publics, pourrait, dans le cadre d'une entreprise mixte, élaborer pour ces déchets des applications, notamment dans la radiothérapie, la désinfection, la stérilisation de produits alimentaires, les mutations de plantes, etc.

D'autre part, dans le cadre de la coopération au développement, des produits belges sélectionnés peuvent être livrés à certains pays, à des coûts à peu près marginaux (- 20 % du prix du marché).

Enfin, conjointement avec l'industrie des fabrications métalliques, l'industrie pharmaceutique peut contribuer au développement de l'appareillage médical. A cet égard, on peut envisager le recours aux possibilités des contrats de progrès.

3. Chimie fine

La chimie fine est difficile à définir ou à préciser. Il s'agit de produits à haute intensité de R et D, dont notamment :

- les flocculants;
- les matières filtrantes;
- les polymères de haute performance;
- les échangeurs d'ions;
- les catalyseurs;
- les additifs.

Entre autres pour des raisons de structure économique, la politique sera orientée de manière prioritaire vers le développement de la chimie fine, dans les années à venir. Ce développement doit en effet contribuer à doter l'industrie chimique belge qui, à l'heure actuelle, est encore trop axée sur les produits de masse, d'une structure plus équilibrée et à lui assurer des termes d'échange plus favorables.

Dans ce but, le know-how basé sur la R et D belge, sera, dans la première phase, accentué et valorisé.

D'autre part, quelques produits cités ci-dessus ont un rôle à jouer en vue de la mise au point d'installations d'épuration et de méthodes de récupération. Le patrimoine technologique peut être mieux valorisé une coordination du know-how belge relatifs aux divers aspects de ce problème.

Dans le secteur de la chimie, on trouve des connaissances partielles respectivement dans la chimie de base et la pétrochimie, dans l'industrie pharmaceutique et l'industrie photographique. Toutefois, pour l'organisation de systèmes complets, une collaboration avec d'autres secteurs d'activité, entre autres, l'industrie des fabrications métalliques, le génie civil, etc. est indispensable. La concentration du know-how existant permet non seulement de répondre à une importante demande intérieure potentielle, mais constitue également un produit technique d'exportation de haute qualification.

B. ACTIONS PRIORITAIRES RELATIVES A QUELQUES AUTRES SOUS-SECTEURS

1. Pétrochimie

La pétrochimie est à la base de différents autres sous-secteurs ou activités : plastique, caoutchouc, engrais (ammoniac), couleur et vernis, produits pharmaceutiques, détergents, produits photographiques, produits cosmétiques, additifs, colorants, etc. L'emploi dans les activités dérivées directement de la pétrochimie peut être évalué à 40.000 unités, soit 45 % de l'ensemble de la chimie. La pétrochimie est également très importante sur le plan intersectoriel : l'activité dans plusieurs autres secteurs dépend partiellement de la sous-traitance assurée par la pétrochimie, ainsi que des fournitures effectuées au profit de ce sous-secteur. Quelques exemples : biens d'équipement, industrie automobile, construction, industrie d'emballage, textile et bonneterie, etc.

La valorisation des hydrocarbures en tant que matière première de la pétrochimie est nettement supérieure à la consommation purement thermique. La valorisation du pétrole importé est, à l'heure actuelle, plutôt thermique que chimique : aujourd'hui, seuls 6 % du pétrole brut sont distillés en naphta étant ainsi la base des grands produits en vrac, tels que le polyéthylène, le P.V.C., le polypropylène, etc. D'autre part, le réformat - dont sont dérivées les matières premières de la chimie fine - est peu valorisé chimiquement.

Dans le cadre de la politique énergétique, on examinera dans quelle mesure la structure de raffinage de pétrole brut peut être adaptée de manière à mettre à la disposition de l'industrie chimique des quantités suffisantes de naphte et d'autres matières premières (xylènes, butadiènes, propylène, benzène, toluène, cyclohexane). La fabrication de ces produits assure non seulement une haute valorisation des hydrocarbures, mais permet en même temps une substitution partielle des matières premières importées. Plus particulièrement, la création éventuelle d'une raffinerie dite aromatique sera envisagée.

Vu l'importance de la pétrochimie et son caractère expansif, les hydrocarbures doivent être réservés de façon plus ou moins prioritaire à cette industrie. Cette priorité constitue évidemment un objectif à long terme, qui doit s'inscrire dans un cadre international. Par ailleurs, la séparation entre industrie pétrolière et chimie s'estompera de plus en plus. Le début de cette évolution peut déjà être observé : des entreprises pétrochimiques procèdent parfois à l'intégration du raffinage, voire à l'importation du pétrole brut.

Pour la Belgique, la question se pose de savoir s'il n'est pas opportun de construire une nouvelle unité de cracking de 500.000 tonnes (ou par ex. 2 x 250.000) intégrée à la raffinerie pétrochimique dont question dans la Déclaration gouvernementale, tout en mettant l'accent sur les produits aromatiques. En effet, la Belgique produit 500.000 tonnes d'éthylène, mais elle en importe le même tonnage.

Cette (ces) unité(s) de cracking, avec leurs clients (P.E., P.V.C., PP et autres plastiques) peut (peuvent) éventuellement être intégrée(s) dans un complexe pétrochimique pouvant être complété par des unités de production d'"engineering plastics" et de chimie fine.

Une telle implantation d'un complexe pétrochimique avec la participation des pouvoirs publics ne semble pas inopportune. Un raccordement au réseau ARG constituera une solution à l'approvisionnement et à l'écoulement d'éthylène destiné à la transformation ultérieure.

A cela s'ajoute toutefois que l'expansion croissante de la pétrochimie sera essentiellement conditionnée par l'augmentation de la vente de matières synthétiques dans des secteurs tels que :

- la construction (isolation, panneaux, éléments);
- secteur de la récréation (revêtements de sol, éléments de construction, bateaux);
- équipements de logements, meubles, etc.

En outre, en liaison avec le secteur de l'énergie, les raffineries devront rationaliser leur structure et valoriser des produits plus lourds.

Dans cette optique, une production centrale d'hydrogène dans la région anversoise, rattachée ultérieurement aux centrales nucléaires, pourrait constituer une solution. Cette unité pourrait, en même temps, fournir les matières premières destinées à la désulfuration centrale rendue nécessaire pour des considérations d'environnement et d'approvisionnement.

2. Transformation des matières plastiques

La transformation des matières plastiques est une activité fort expansive, dotée d'une structure P.M.E. caractéristique. Elle se prête donc, en principe, très bien à une politique de développement régional.

Les actions prioritaires suivantes sont proposées :

- aide aux investissements dans les zones de développement;
- promotion de produits techniques de haute performance;
- développement de matériaux d'isolation (contrôle de qualité, incorporation contractuelle dans la construction de logements sociaux);
- approvisionnement prioritaire en matières premières (cf Pétrochimie);
- création d'une bourse de know-how, où se rencontrent les fournisseurs de matières premières, les transformateurs et autres intéressés. Cette initiative apporterait une aide appréciable aux transformateurs qui, à l'heure actuelle, dépendent entièrement des producteurs de matières premières pour ce qui concerne leur information.
- création d'un centre collectif de contrôle, de certification et de recherche appliquée;
- récupération et recyclage.

3. Industrie des engrais

L'industrie des engrais chimiques constitue une activité à forte intensité de capital, avec un emploi relativement faible et avec une consommation très élevée d'hydrocarbures (notamment pour les engrais azotés).

Une partie de sa capacité semble vieillie et son remplacement s'impose. Le maintien d'une activité suffisante de l'industrie des engrais en Belgique est, malgré l'industrialisation croissante des pays producteurs de matières premières, entièrement justifié en vue d'un approvisionnement suffisant de l'agriculture.

Par ailleurs, le know-how belge (notamment pour les phosphates et, dans une moindre mesure, pour l'ammoniac) constitue un excellent produit d'exportation. La livraison de know-how et d'usines "clé sur porte" peut être intégrée dans une politique au profit des pays en voie de développement.

En outre, on annonce des projets pour fabriquer les produits intermédiaires près des lieux d'extraction des matières premières (plus particulièrement l'ammoniac dans les pays de l'O.P.E.P. et l'acide phosphorique en Afrique du Nord). Ici également, l'exportation d'engineering et de know-how peut faire l'objet de négociation de contrats de "troc" en échange de matières premières.

Cette évolution aura également une incidence sur l'infrastructure industrielle. Si dans un temps rapproché (\pm 8 ans), une partie des matières premières (gaz naturel, roches phosphoriques) est remplacée par l'acide phosphorique et l'ammoniac, les ports et le système de transport devront être aménagés. Dans cette optique, le pipe-line d'ammoniac Anvers-Willebroek-Bruxelles-Tertre-Nord de la France, déjà proposé dans le Plan 1971-1975, prend encore plus d'importance.

L'industrie de l'ammoniac en Belgique peut aller de pair avec les priorités préconisées pour la pétrochimie : dans l'avenir, des produits de raffinage plus lourds devront être mieux valorisés; cela semble éventuellement possible par leur transformation en ammoniac.

4. Divers nouveaux produits

Vu l'évolution technologique rapide de la chimie, on voit arriver constamment sur le marché de nouveaux produits qui s'appuient sur une R et D intensive. Avant de leur accorder une aide prioritaire, ces produits feront l'objet d'un examen approfondi sur :

- l'intensité de la R et D et la part de cette R et D effectuée en Belgique;
- la valeur ajoutée, tant par personne occupée que par kg de produit et l'orientation exportatrice;
- l'opportunité du produit (préservation de l'environnement).

Ensuite, ces produits peuvent être encouragés tant en ce qui concerne leur R et D (I.R.S.I.A., universités, prototypes) qu'en ce qui concerne leur production (aide aux investissements).

+

La réalisation des objectifs du Plan, ainsi que par ailleurs le développement de l'ensemble de l'industrie chimique, sont essentiellement fonction des efforts qui seront entrepris sur les plans de la recherche et des investissements.

La chimie appartient en grande partie à la catégorie des industries basées sur la science, avec un emploi important dans les départements de recherche et avec un rapport très élevé entre les dépenses de R & D et la valeur ajoutée.

Dans un passé récent, l'aide publique à la recherche dans l'industrie chimique a augmenté considérablement. Au cours des années 1971-1974, les avances sans intérêt aux prototypes s'élevaient à 55 millions de F en moyenne, soit 10,3 % du total, contre 5,8 % au cours de la période 1967-1970 et 5,2 % au cours des années 1959-1966. Les subventions de l'IRSIA

sont non seulement beaucoup plus importantes, mais ont également fort augmenté. En 1974, environ 40 % des subventions totales destinées à l'industrie ont été octroyés à la chimie, contre un quart environ en 1970. Les subventions octroyées à l'industrie des produits pharmaceutiques sont passées de 7 % des subventions totales octroyées à l'industrie en 1970 à 11 % en 1974 et les subventions octroyées à l'industrie photographique de 5 % en 1970 à 11 % également en 1974.

Au total, 4,2 % des dépenses de R et D (prototypes, I.R.S.I.A., universités, etc.) - c.à.d. environ 550 millions de F - ont été affectés en 1974 à l'industrie chimique.

Ces efforts de soutien des activités de recherche des entreprises doivent être poursuivis dans les années à venir.

Cette position signifie qu'il faut y consacrer une même proportion des subventions à l'avenir. Toutefois, une politique plus sélective s'impose afin, d'une part, d'apporter d'abord une aide aux actions prioritaires à l'intérieur de la chimie et, d'autre part, d'atteindre une plus grande efficacité; les projets subventionnés doivent avoir une réelle chance de succès et l'emploi des aides sera mieux contrôlé.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci doivent porter à la fois sur l'extension d'activités existantes et sur la création de nouveaux établissements. L'importance des objectifs du secteur d'activité demande que la part relative actuelle des investissements de la chimie dans les investissements totaux de l'industrie (± 18 %) soit au moins maintenue. Compte tenu du rapport enregistré dans le passé entre investissements subventionnés et investissements totaux du secteur d'activité, le coût (bonifications d'intérêt + primes en capital) de la politique d'investissement des Pouvoirs publics à l'égard de la chimie pourrait s'élever à environ 17 milliards de F.

SECTION II - SECTEURS D'ACTIVITE POUR LESQUELS UNE POLITIQUE D'ENCA- DREMENT APPROPRIEE EST INDIQUEE

Cette Section comprend les secteurs dont l'étude, plus particulièrement au sein des Conseils professionnels, n'a pas permis d'isoler des activités pour lesquelles des inflexions importantes de la politique industrielle s'imposent dans les années à venir.

Ceci ne signifie pas que ces secteurs, compte tenu notamment de la dimension régionale, soient moins importants, ni que la politique industrielle ne doive pas s'en préoccuper. En effet, d'une façon générale, ils fournissent une contribution essentielle aux équilibres de l'emploi, des régions et/ou de la balance commerciale. En outre, une bonne politique d'encadrement basée sur la politique d'investissement, d'exportation et de recherche, ainsi que, dans certains cas, une politique régionale spécifique, telle qu'esquissée au Titre III, sont vitales pour leur développement futur.

I. L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

La politique concernant l'industrie alimentaire doit tenir compte du caractère très hétérogène de ce secteur qui, en réalité, comprend un grand nombre d'industries différentes.

Il est évident que cette industrie produit des biens qui peuvent avoir une incidence directe sur le bien-être de la société. Bien qu'au total, elle soit très importante pour l'emploi dans le pays, il ressort de l'analyse d'une vingtaine de sous-secteurs que ces derniers, considérés séparément, ne contribuent que dans une mesure peu importante à la réalisation des objectifs du Plan, tels que la croissance du P.N.B., le plein-emploi, l'équilibre extérieur, la solidarité avec le Tiers Monde, etc. Evidemment, il y a certaines exceptions à cette constatation générale; ainsi, les sous-secteurs des Boissons diverses, des Aliments composés pour animaux et des Préparations et Conserves de viandes ont connu, dans un passé récent, une croissance rapide de leur valeur ajoutée, de même qu'une augmentation substantielle de leur emploi.

En fait, l'industrie alimentaire constitue un secteur assez traditionnel, qui n'a pas besoin de mesures sélectives et originales visant à une inflexion importante de la politique dans les années à venir, à l'exception peut-être d'activités relativement nouvelles dans le domaine des "convenience foods" (produits surgelés, plats préparés, alimentation diététique, etc.), pour lesquels des éléments statistiques appropriés ne sont cependant pas disponibles. Ce sont plus spécialement les produits surgelés qui se prêtent le mieux à l'industrialisation; les emplacements de stockage et les systèmes de transport étant disponibles dans le pays, cette industrialisation pourra être mise sur pied moyennant des investissements peu coûteux; elle sera toutefois fonction de l'association volontaire de quelques producteurs importants à très court terme.

Pour les sous-secteurs traditionnels de l'industrie alimentaire, il convient de poursuivre une politique d'encadrement axée sur les principaux problèmes qui peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

1. La faible élasticité-revenu de la demande : vu le très faible accroissement de la population, seule l'exportation est de nature à assurer une augmentation de la production. Il est vrai qu'on peut s'attendre à un glissement de la consommation vers les produits déjà mentionnés plus haut, tels que les produits surgelés, les plats préparés et semi-préparés, les produits diététiques, les produits alimentaires pour bébés et même les "pet foods". Pour certains sous-secteurs, l'exportation est toutefois difficile à réaliser pour des raisons structurelles étant donné le poids et la faible valeur unitaire d'un certain nombre de produits tels que par exemple les aliments composés pour animaux et (dans une moindre mesure) la bière ou en raison de problèmes de fraîcheur et de conservation, tels que par exemple les produits du secteur de la boulangerie-pâtisserie. Un certain nombre de sous-secteurs enregistrent déjà des succès importants sur les marchés extérieurs; ce sont par exemple l'industrie de la chocolaterie-confiserie, la fabrication de préparations et de conserves de viandes, l'industrie du sucre, la production de biscuits, ainsi que - malgré les handicaps cités ci-dessus - le sous-secteur de la brasserie et de la malterie. Pour un certain nombre d'autres sous-secteurs (la fabrication de boissons diverses, la production de glaces, la fabrication de confitures, conserves de fruits et sirops, huiles et conserves de poissons), des aides spécifiques à l'exportation et des campagnes intensives de promotion sur les marchés extérieurs, à lancer par exemple par l'Office Belge du Commerce Extérieur, seraient très utiles.

2. La structure de production morcelée, qui est imputable en premier lieu au caractère initialement familial des entreprises, ainsi qu'à la grande diversification dans la production.

Le processus de restructuration qui a démarré au début des années soixantes a déjà conduit, dans plusieurs sous-secteurs, à la création d'au moins une entreprise (ou groupe d'entreprises) de dimension européenne, c.à.d. d'un "leader". A cet égard, il convient de noter : l'industrie des biscuits, les brasseries, l'industrie du sucre, les huiles et la margarine, les conserves de légumes et le tabac; les sous-secteurs du chocolat, des aliments composés pour animaux et des boissons non alcoolisées sont aussi déjà bien structurés. Cette restructuration devrait également être réalisée dans les autres secteurs afin de pouvoir acquérir une certaine image de marque. Il est évident qu'à côté de la création d'une entreprise de dimension européenne dans chaque sous-secteur, le maintien d'une large gamme de P.M.E. dynamiques est non seulement souhaitable, mais également absolument indispensable.

3. Les difficultés en matière de commercialisation : ces difficultés découlent d'une pénurie de personnel qualifié d'une part et d'un manque de moyens financiers d'autre part. Ce dernier élément fâcheux est imputable à la petite dimension de beaucoup d'entreprises (cf. caractère primitivement familial dans de nombreux cas) à l'accès difficile au marché des capitaux que cela implique - l'exemple le plus typique est le secteur boulangerie-pâtisserie - (des mesures en vue de résoudre ce problème figurent au chapitre sur les P.M.E.) ainsi qu'à la faible rentabilité de certains sous-secteurs; cette dernière cause peut être aussi bien d'ordre conjoncturel - ainsi, l'actuelle réglementation des prix ne permet pas à certains sous-secteurs qui sont fortement dépendants de matières premières, tels que p.ex. l'industrie du chocolat et l'industrie des aliments composés pour animaux (soja), d'adapter à temps leurs prix de vente à la hausse des prix des matières premières, qui déterminent une partie importante de la structure de leurs prix de revient - que d'ordre structurel (surcapacité dans un sous-secteur suite à la régression de la demande intérieure et aux possibilités d'exportation réduites, comme c'est le cas p.ex. dans la fabrication du pain d'épice et dans le secteur des meuneries).

+

+ +

Les lois d'expansion économique constituent sans doute l'instrument principal de la politique d'encadrement à appliquer à l'égard de l'industrie alimentaire. En partant de l'hypothèse que les investissements à effectuer dans le secteur puissent maintenir dans les prochaines années, leur part relative dans les investissements totaux de l'industrie ($\pm 9\%$), la poursuite de la politique menée par les pouvoirs publics ces dernières années, représenterait pour l'Etat un coût total (bonifications d'intérêt + primes en capital) d'environ 2 milliards de F.

A côté de l'aide aux investissements, l'encouragement de la recherche appliquée est également important. La part relative de l'industrie alimentaire dans le budget total des dépenses R & D du Royaume est demeurée relativement stable au cours de ces dernières années; elle s'élevait à environ 70 millions de F en 1974. Une fraction importante de cette aide est accordée par le truchement de l'I.R.S.I.A. Il est à noter également que l'industrie alimentaire profite indirectement de la recherche organisée dans le secteur agricole.

II. L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VETEMENT

A. L'INDUSTRIE DU TEXTILE

1. Globalement, l'activité dans l'industrie du textile a connu au cours des dernières années, une évolution moins favorable que l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Le secteur demeure cependant très important en raison de l'emploi, notamment l'emploi régional et féminin, et de sa contribution à l'équilibre de la balance commerciale.

Pour la période 1971-1975, l'excédent global sur la balance de l'industrie du textile s'élevait à 82,5 milliards de F. En outre, l'industrie du textile n'est pas un grand consommateur d'énergie et elle n'affecte pas l'environnement.

2. Au cours des dernières années, l'industrie du textile a subi la pression croissante de la concurrence étrangère. En conséquence, des investissements importants ont été réalisés dans certains sous-secteurs en vue d'améliorer la structure de l'appareil de production. Des entreprises faibles ont été éliminées et il s'est produit une concentration de la production.

L'application de la technologie la plus moderne a exigé des efforts financiers importants de la part des entreprises, allant de pair avec la perte d'un nombre important d'emplois et avec l'élimination d'un excédent de capacité de production inutile.

Malgré les efforts déjà livrés, l'industrie du textile est toujours confrontée avec des problèmes de structure dans certains sous-secteurs et entreprises. Des efforts visant à renforcer davantage le secteur restent donc indispensables.

3. Certains sous-secteurs, notamment les filatures et tissages de coton et de fibres connexes, l'industrie du jute, le secteur des fibres dures et l'industrie de la bonneterie, sont gravement touchés par les importations en provenance de pays appliquant des prix anormalement bas. De ce chef, la vente sur le marché belge, ainsi que sur les marchés extérieurs a été fortement affectée. Un effort a déjà été entrepris, afin de freiner les importations anormales pour autant que les accords internationaux le permettent.
4. Dans le cadre de la répartition internationale du travail, l'industrie du textile a déjà payé lourdement et ce sont surtout les filatures qui en ont été les victimes.

La libéralisation des échanges internationaux n'a toutefois pas toujours tourné à l'avantage des véritables pays en voie de développement.

5. Compte tenu de l'importance du secteur pour l'économie belge ainsi que de son contexte international, il importe de tendre au développement d'une industrie du textile qui ait sa place en Belgique et en Europe et qui soit capable de faire face à la concurrence internationale.

La politique de l'industrie du textile doit être axée sur le développement des points forts de ce secteur, tels que les tapis et les tissus d'ameublement. Plus généralement, il faut cependant viser plutôt à créer des entreprises fortes et ce n'est pas tellement du secteur d'activité qu'il faut tenir compte.

Une coopération étroite entre les pouvoirs publics et les responsables concernés du secteur, telle qu'elle a actuellement déjà eu lieu au sein de la Table Ronde, reste nécessaire.

6. Pour atteindre l'objectif mentionné ci-dessus et compte tenu du contexte international, les pouvoirs publics s'efforceront de réaliser les points suivants, conformément aux besoins et aux possibilités :
 - a) octroyer les aides maximales prévues par les lois d'expansion économique.

En ce faisant, il sera toutefois tenu compte de :

- la nature et la force des entreprises. La vitalité et les perspectives des entreprises, de même que les mérites et la nature des projets déposés revêtiront une très grande importance dans l'octroi de l'aide demandée;
- la problématique régionale. Dans les régions menacées de certaines difficultés dans l'industrie du textile, de fermetures d'entreprises ou d'investissements de rationalisation, la possibilité d'une reconversion vers d'autres activités, dans le secteur du textile ou non, sera encouragée au maximum.

b) pour autant que les accords internationaux le permettent, mener une politique commerciale appropriée qui :

- à l'exportation, sera axée sur la promotion des exportations, en s'efforçant de conserver ou d'étendre les débouchés existants et d'en trouver de nouveaux. Les actions individuelles et collectives qui seront entreprises à cet égard seront appuyées au maximum par les Pouvoirs publics. De plus, ils mettront à la disposition des entreprises des crédits à l'exportation à bon marché;
- à l'importation, portera avant tout l'attention sur les importations à des prix anormalement bas et sur les moyens susceptibles de freiner autant que possible ces importations. Il importe à cet égard d'appliquer et de prolonger l'arrangement concernant le commerce international du textile (accord multilatéral multi-fibre). Cet accord visait à organiser le commerce international du textile et devrait empêcher la désorganisation des marchés. L'accord expire fin 1977 et devrait être prolongé pour une période suffisamment longue. Il faudra également donner aux prochaines négociations du Tokyo-round l'attention requise.

c) mener une politique réaliste à l'égard des pays en voie de développement.

Compte tenu des avantages importants accordés à ces pays et de leur hétérogénéité, on visera à n'accorder certains avantages qu'aux véritables pays en voie de développement.

Ainsi, si certaines activités de l'industrie du textile étaient transférées, il faut veiller à ce que ces transferts se fassent autant que possible progressivement et que l'emploi de remplacement nécessaire soit créé.

Pour tous les autres problèmes avec lesquels l'industrie du textile est confrontée, il faudra trouver une solution dans le cadre de la politique générale d'encadrement.

B. L'INDUSTRIE DU VETEMENT ET DE LA CONFECTION

1. L'industrie du vêtement et de la confection a connu au cours des dernières années, sauf en 1975, une expansion pratiquement ininterrompue, qui était toutefois moins importante que celle enregistrée dans la plupart des autres secteurs de l'industrie manufacturière. D'un secteur artisanal, elle a évolué, après la deuxième guerre mondiale, vers un secteur de plus en plus industriel.

Depuis plusieurs années, la balance commerciale est positive. Pour la période 1971-1975 l'excédent de la balance commerciale des articles d'habillement s'élevait à 17 milliards de F. D'autre part, l'industrie du vêtement et de la confection contribue largement, elle aussi, à l'emploi régional et féminin. En effet, le secteur est fortement concentré dans certaines régions, le plus souvent dans les régions les moins industrialisées, et environ 90 % des personnes occupées sont des femmes.

2. De même que l'industrie du textile, l'industrie du vêtement et de la confection subit ces dernières années la forte pression de la concurrence étrangère et surtout des importations à des prix anormalement bas en provenance des pays du sud-est asiatique et des pays du bloc de l'Est.

En outre, le transfert de certaines activités et firmes vers les pays en voie de développement et vers des pays où les salaires sont bas pose des problèmes graves.

3. L'industrie du vêtement et de la confection compte encore beaucoup de petites et moyennes entreprises, ce qui ne doit pas nécessairement constituer un obstacle à la viabilité du secteur.

Au niveau des entreprises, pas mal d'efforts ont déjà été faits en vue d'adapter la structure, d'améliorer les techniques de production et de gestion, d'améliorer la formation du personnel et d'augmenter la productivité. De ce fait, l'industrie du vêtement et de confection est devenue toujours plus capitalistique. Néanmoins, il y existe toujours pas mal de problèmes de structure.

4. Dans l'optique de l'emploi féminin et du développement régional, il faut mener une politique qui vise à l'expansion du secteur et qui lui permette de prendre à son compte une partie de la hausse prévue de la demande et de s'octroyer une place au niveau européen.

Cette politique doit être menée après concertation étroite entre les instances responsables du secteur et les Pouvoirs publics.

Cette concertation a déjà été concrétisée dans le cadre du Secrétariat de concertation sectorielle, créé par l'arrêté royal du 11 février 1976.

5. Pour atteindre ces objectifs et pour autant que les industriels, souvent encore des entreprises familiales, soient prêts à faire les efforts nécessaires, il faut viser à :
- améliorer la concurrence internationale en freinant les importations à des prix anormalement bas pour autant que les accords internationaux existants offrent la possibilité de le faire et mener une politique commerciale, dans le sens de ce qui a déjà été dit pour l'industrie du textile;
 - appuyer au maximum l'adaptation des entreprises quant à leur structure et leur production et ceci dans le cadre de l'application des lois sur l'expansion économique. Il est évident qu'à cet égard, il faut tenir compte dans une large mesure de la nature des projets proposés, de la viabilité et des perspectives des entreprises, ainsi que de la problématique régionale. La spécialisation de la production de produits liés à la mode et de la haute valeur mérite une attention particulière;
 - régler les problèmes relatifs à la répartition internationale du travail dans le sens de ce qui a déjà été dit pour l'industrie du textile.

+

+ +

Bien que des investissements importants dans l'industrie du textile et du vêtement aient été réalisés au cours des dernières années, leur part relative dans les investissements privés totaux a diminué. Cette tendance se poursuivra sans doute dans les prochaines années. Pour la période 1976-1980, on peut prévoir qu'environ la moitié des investissements bénéficiera d'une aide de l'Etat. Le coût total de cette politique, sous forme de bonifications d'intérêt et de primes en capital, pourrait s'élever à 3 milliards de F.

III. INDUSTRIE SIDERURGIQUE

1. Depuis 1960, la valeur ajoutée de l'industrie sidérurgique a augmenté plus vite que celle de l'ensemble de l'industrie de transformation et que le P.N.B. En outre, le secteur mérite une attention particulière vu sa contribution à l'équilibre de la balance des paiements et étant donné son importance pour l'activité économique dans certaines régions. En 1973, la sidérurgie assurait 11,6 % des exportations totales de notre pays, tandis que l'excédent de la balance commerciale s'élevait à plus de 60 milliards de F. En 1974, ce chiffre est sans doute encore plus élevé grâce à l'évolution particulièrement favorable de la conjoncture. Par contre, le secteur a perdu, dans les années soixante, environ 5.000 emplois dans les bassins traditionnels suite aux efforts très poussés de rationalisation.
2. Depuis les conférences sur la sidérurgie de 1967 et 1969 et la création du Comité de Concertation de la Politique sidérurgique (C.C.P.S.), le secteur constitue un domaine prioritaire de la politique industrielle. Son maintien et son expansion supposent par ailleurs la poursuite de la politique menée au cours de ces dernières années. Cette politique s'articule essentiellement autour des trois préoccupations suivantes :
 - l'amélioration permanente de la compétitivité des entreprises;
 - le développement équilibré des différents bassins sidérurgiques;
 - le maintien d'un emploi maximal dans les bassins traditionnels.

- a. Le renforcement de la compétitivité des entreprises nécessite un effort permanent de modernisation et de rationalisation des moyens de production, ce qui exige à son tour des investissements extrêmement importants. Le maintien d'une rentabilité suffisante dépend, mais est en même temps une condition, des investissements à réaliser dans les prochaines années.

Par ailleurs, la modernisation conduit à une adaptation des procédés de production, à un équilibre satisfaisant entre les différents stades de production et à une orientation de la production vers des produits plus élaborés pour lesquels la demande est en expansion rapide. Au cours de ces dernières années, la sidérurgie belge a enregistré un progrès important dans ce domaine. Par rapport aux autres pays de la C.E.E., la gamme des produits se présente de façon plutôt favorable. A moyen terme, la position belge peut être encore améliorée pour la tôle revêtue, les produits laminés à chaud et à froid (bobines et tôles) et le fil machine. Pour ce dernier produit, un investissement important est en cours de réalisation.

La sidérurgie belge est principalement axée sur des types d'acier courants. Cette spécialisation ne sera pas profondément modifiée à moyen terme; à plus long terme cependant, une orientation vers des types d'acier spéciaux, des alliages d'acier spéciaux et des produits d'acier de haute valeur, produits selon des techniques de pointe, est souhaitable.

- b. En ce qui concerne le développement des différents bassins, il convient, après la réalisation de l'unité de direction dans la région liégeoise, de mettre l'accent sur le rapprochement des entreprises dans le bassin de Charleroi. La position que le Comité de Concertation a adoptée le 24 décembre 1973 quant à la production de produits plats à Charleroi, est de nature à assurer à moyen terme une expansion plus rapide de ce bassin. D'autre part, le rapprochement de plusieurs entreprises ne constitue sans doute qu'un premier pas vers une collaboration à tous les niveaux entre les entreprises ayant un actionnaire commun.

L'expansion de l'entreprise établie dans la région gantoise conduira à un doublement de sa capacité de production; elle se base sur le niveau de ses coûts, sur les superficies disponibles pour son développement, sur la composition de l'actionnariat et sur les possibilités de vente qui sont offertes par ces derniers pour une partie de la production.

- c. Les bassins traditionnels se voient confrontés avec des problèmes d'emploi. Bien que l'emploi dans l'industrie sidérurgique n'ait plus diminué depuis 1968, certains investissements de rationalisation sont de nature à provoquer une forte réduction de l'emploi au cours des prochaines années. Dès lors, la politique sidérurgique doit être intégrée dans une politique régionale et industrielle plus globale.

+
+ +

Pour les prochaines années, les entreprises ont élaboré des plans d'investissements très ambitieux. La réalisation de ces investissements pourra toutefois subir un certain retard en raison de la conjoncture défavorable que nous connaissons actuellement. L'aide aux investissements constitue l'instrument le plus important de la politique sectorielle pour la sidérurgie. Comme par le passé, l'aide publique restera importante dans les années à venir.

IV. L'INDUSTRIE DES METAUX NON FERREUX

1. L'industrie des métaux non ferreux constitue, en termes d'emploi, un secteur industriel relativement peu important, avec une croissance moyenne de la production et, abstraction faite des fluctuations conjoncturelles, une main-d'oeuvre assez stable. En 1972, l'excédent enregistré par le secteur, au point de vue balance commerciale, s'élevait à 2,45 milliards de F, tandis que la part relative des exportations dans l'ensemble des exportations belges était de 5,8 %. Ces derniers chiffres sont susceptibles de varier assez fortement suite aux fluctuations des prix des métaux non ferreux.

Deux faits sont toutefois plus importants: d'une part, il existe quelques grandes entreprises nationales de dimension internationale tant sur le plan qualitatif que quantitatif et, d'autre part, la concentration régionale fort dense.

Le secteur de la production primaire est surtout grand consommateur de matières premières et d'énergie et, dans le domaine de la pollution du milieu, il y a également une ombre au tableau.

En outre, il y a lieu de tenir compte du fait que certains pays possédant des minerais pourront, à plus ou moins longue échéance, valoriser de mieux en mieux leurs richesses minières. Il semble inéluctable que certaines activités relatives à la production de métaux

bruts seront développés tôt ou tard dans une plus large mesure dans les pays producteurs de minerais eux-mêmes et qu'en raison de cette évolution ce seront ces pays qui, à l'avenir, prendront une part de plus en plus grande dans l'accroissement de la consommation mondiale de métaux bruts.

Toutefois, les pays industrialisés qui produisent actuellement des métaux bruts continueront à jouer un rôle important, plus particulièrement du point de vue de la qualité de la production. En effet, ils sont le mieux placés pour maîtriser entièrement les techniques avancées qui sont indispensables à une production de qualité et, dans l'état actuel des choses, ils sont seuls à même de réaliser des programmes importants de recherche. D'autre part, on ne peut pas perdre de vue non plus les aspects relatifs à l'approvisionnement de l'industrie de transformation.

2. Une politique générale d'encadrement semble indiquée pour l'industrie des métaux non ferreux. Cette politique doit être axée sur le maintien de la compétitivité des entreprises et sur l'encouragement des activités dont la valeur ajoutée est relativement élevée. Ces activités se retrouvent tant dans le secteur de base que dans le secteur de transformation, dans les alliages spéciaux et dans les métaux rares et coûteux. La métallurgie des poudres relève toutefois en partie du domaine de la métallurgie des non ferreux et en partie du domaine de la chimie. Le secteur présente cependant la caractéristique particulière que le progrès, enregistré dans ces derniers domaines, est le plus souvent conditionné par le progrès qualitatif dans le secteur de base. C'est pourquoi le développement doit être envisagé globalement; en effet, il s'avère difficile d'approcher l'une ou l'autre action prioritaire en la dissociant de l'ensemble des actions à poursuivre.

Une politique qui est axée sur la compétitivité et l'équilibre interne des entreprises implique un effort permanent de modernisation et, par conséquent, une extension progressive de la capacité de production ainsi que le maintien d'un volume suffisant de recherche. Abstraction faite de la politique relative à des problèmes spécifiques tels que l'approvisionnement en matières premières et en énergie, la politique commerciale de la C.E.E., les négociations dans le cadre du G.A.T.T., etc. l'attention doit surtout être portée sur les investissements et sur la recherche.

Le montant des investissements au cours de la période 1976-1980 peut être évalué à environ 12 milliards de F à prix courants. En moyenne, la proportion des investissements bénéficiant d'une aide, dans les investissements totaux, peut être estimé à environ 50 %. Le coût à supporter par l'Etat est toutefois plus élevé que pour la plupart des autres secteurs et peut être estimé à + 750 millions de F pour les années 1976-1980.

L'aide à la recherche est pour une bonne partie octroyée par le truchement de l'I.R.S.I.A. Dans le budget de la politique scientifique, l'industrie des métaux non ferreux absorbait, en 1974, 0,39 % des dépenses relatives à la recherche et au développement, à savoir + 51 millions de F. La part de l'I.R.S.I.A. dans ce montant peut être évaluée à au moins 70 %.

Le pourcentage des dépenses relatives à la recherche et au développement en faveur de l'industrie des métaux non ferreux a progressivement diminué de 0,54 % en 1965 à 0,47 % en 1970 et à 0,39 % en 1974. Le maintien d'un volume suffisant de recherche suppose que ce pourcentage se stabilise autour de 0,40 %.

V. L'INDUSTRIE DU PAPIER

1. Dans le présent chapitre, l'industrie du papier comprend la fabrication de la pâte, la fabrication du papier/carton et la transformation du papier/carton.

Il existe quelques différences fondamentales entre la fabrication et la transformation. La fabrication est très capitalistique et est largement consommatrice d'énergie. En outre, les entreprises y sont plus importantes, bien que les capacités de production soient encore faibles relativement à celles des usines implantées dans d'autres pays de la Communauté et surtout dans les pays scandinaves et d'Amérique du Nord. Dans la transformation dominant des petites et moyennes entreprises dont les capacités de production sont souvent adaptées à la demande locale portant sur des quantités limitées d'articles fort diversifiés.

Au cours des dernières années, la production et la transformation de papier/carton ont connu une croissance supérieure à la moyenne. Cependant, la part de la valeur ajoutée dans la production est relativement faible. La part de la recherche et du développement dans la valeur ajoutée est également peu importante : la dépendance des entreprises belges vis-à-vis des grandes sociétés internationales explique l'absence d'une recherche fondamentale et l'insuffisance de la recherche appliquée menée en Belgique. Le sous-secteur de la production consomme beaucoup d'énergie et d'eau, il est dépendant de l'extérieur pour l'approvisionnement en matières premières et entraîne une forte pollution des eaux. Aucun sous-secteur n'atteint un équilibre dans ses relations avec l'extérieur.

2. La politique sectorielle doit être axée par priorité sur :

- la lutte contre la pollution de l'eau;
- la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations pour l'approvisionnement en matières premières;

- l'économie d'énergie, d'eau et de matières premières auxiliaires.

- a. La lutte contre la pollution se réalise par la suppression des produits destructeurs d'oxygène et/ou l'enlèvement des matières en suspension. La pollution est encore accentuée par l'utilisation de vieux papiers qui entraîne une plus grande quantité de matières en suspension.

La mise en place et le fonctionnement des équipements anti-pollution sont coûteux, compte tenu des grandes quantités d'eau à traiter; or ces frais risquent d'avoir un impact sur la compétitivité des entreprises en raison de la taille, petite et moyenne de celles-ci et de la relative vétusté des installations.

- b. L'approvisionnement en matières premières concerne le bois pour la fabrication de la pâte et le recyclage des vieux papiers.

En matière de bois, le développement de la sylviculture et de l'exploitation forestière et les modifications structurelles à apporter sont exposés dans le chapitre relatif à l'industrie du bois.

En ce qui concerne les vieux papiers, le taux de récupération est en Belgique actuellement de 31 % contre 27 dans la C.E.E. Le taux d'utilisation, calculé en pourcentage des matières utilisées pour fabriquer du papier ou du carton, est toutefois beaucoup plus bas dans notre pays, (18 % contre 30 dans la C.E.E.). La Belgique exporte en effet un pourcentage élevé des vieux papiers récupérés.

L'utilisation accrue de vieux papiers pose des problèmes aux différentes étapes du processus, et les mesures à envisager concernent différentes institutions. L'effort en recherche et équipement ne vaut la peine d'être entrepris qu'à condition de trouver une demande pour les produits incorporant plus de vieux papiers (papier/carton dit "just enough").

Au niveau de la fabrication, l'augmentation de l'utilisation de vieux papiers suppose des efforts de recherche et de développement s'appuyant sur une recherche fondamentale à mener dans le cadre européen, et des investissements. Au stade de l'utilisation, il y a le problème de la sensibilisation du consommateur où le Conseil national de la Consommation et les commandes publiques pourraient jouer un rôle. Dans le domaine de la récupération, les efforts doivent concerner la régularisation du marché (problèmes des prix et des stocks), la classification des différentes sortes de vieux papiers (relevé des quantités disponibles, mercuriale des prix), l'organisation systématique de la collecte par

les Pouvoirs publics (communes, agglomération, ...), le tri préparatoire par les ménages. L'accès à la profession devrait être réglé dans la récupération.

- c. L'économie d'eau, d'énergie, de matières nécessite l'aménagement des équipements et procédés et un appui des Pouvoirs publics en vue d'accélérer le processus de décision, au niveau communautaire, sur le programme de recherche proposé par la C.E.P.A.C., notamment : bilan et optimisation énergétique des installations existantes; nouvelles techniques de raffinage et de séchage; recyclage et récupération de matières premières et auxiliaires, d'eau, d'énergie; réutilisation des boues.

Les moyens de la politique sectorielle se situent en premier lieu dans le cadre de l'application de la loi du 26 mars 1974 sur la protection des eaux de surface contre la pollution et des lois d'expansion.

La loi du 26 mars 1974 prévoit la possibilité d'une intervention de l'Etat dans l'investissement complémentaire auquel est tenue une entreprise industrielle déjà établie, pour le traitement de ses eaux usées. Les modalités d'intervention et le taux ont fait l'objet d'un arrêté d'exécution. Dans l'industrie papetière, l'investissement complémentaire peut être estimé à 2 milliards de F et l'intervention de l'Etat, dans le cadre de l'application de cette loi, à quelque 800 millions.

L'application des lois d'expansion doit viser, comme pour les autres secteurs industriels, l'amélioration des structures du secteur. Parmi les différentes modalités d'application, on retient comme prioritaires :

- la restructuration du secteur, c'est-à-dire le regroupement d'unités dispersées et l'intégration de la production-transformation (dans les cas où la spécialisation des produits et l'équipement s'y prêtent);
- l'installation de nouvelles productions permettant de compenser le déclin d'activités plus traditionnelles;
- l'amélioration ou le renouvellement de l'équipement en vue d'une spécialisation;
- la promotion du recyclage de vieux papiers.

En ce qui concerne l'intégration verticale production-transformation, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure elle pourrait être combinée avec l'objectif d'économie de matière première. Peut-on encourager, dans le cadre d'une planification contractuelle, l'intégration d'une fabrication de papier/carton incorporant un taux élevé de vieux papiers et d'une unité de transformation de ce papier/carton ?

+

+ +

Compte tenu du montant des investissements nécessaires au développement de l'industrie du papier au cours de la période 1976-1980 et du taux d'intervention des Pouvoirs publics observé dans le passé, le coût pour l'Etat pourrait être de l'ordre de 450 millions de F.

Par ailleurs, les autres moyens de la politique sont plus spécifiques : soutien de la recherche à un niveau européen, organisation de la récolte de vieux papiers, etc.

VI. L'INDUSTRIE DU BOIS

1. Dans le domaine de l'exploitation forestière, on constate une insuffisance, voire une absence de données disponibles, en matière notamment de coupes dans les bois privés qui représentent 56 % de la superficie forestière totale, de la détermination de la valeur du bois coupé ainsi que de l'emploi.

Au cours des années soixante, l'industrie transformatrice du bois a connu une expansion importante des meubles en bois, des sièges et des panneaux comprimés (panneaux en particules de bois), expansion qui a également entraîné une croissance sensible de l'emploi. La balance commerciale des meubles et des sièges en bois, qui fut encore négative il y a 15 ans, accuse actuellement un excédent considérable. Pour les panneaux comprimés, la Belgique est de loin l'exportateur le plus important.

2. Depuis deux ou trois ans, l'approvisionnement en bois pose un certain nombre de problèmes. L'offre ne suffit guère pour satisfaire à la demande, suite à l'expansion continue de l'industrie de la transformation du bois et à la relance de l'application du bois dans la construction. A cela s'ajoute l'augmentation de la capacité de production de la transformation du bois dans certains pays producteurs du bois, ce qui a eu pour effet que, dans ces pays, la progression de la production de bois a été absorbée en grande partie par la transformation intérieure.

Au cours des deux dernières décennies, on a noté en Belgique une régression du rôle économique de la forêt en faveur de sa fonction sociale et humaine devenue de plus en plus importante. Il n'empêche qu'outre cette fonction, la sylviculture doit assurer une production qui est de nature à répondre à la demande croissante de l'industrie transformatrice du bois.

Les aspects économiques relèvent de la compétence des régions. Le Plan pour la Wallonie est plus explicite sur ces aspects (voir Titre III, p. C 48, 49 et 50). En ce qui concerne les consommateurs de biens, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- les consommateurs industriels les plus importants (industrie de la pâte, industrie des panneaux, construction et industrie du meuble) devraient donner un aperçu détaillé de leur consommation de bois au cours de ces dernières années ainsi que de leurs prévisions qui, après avoir été coordonnées, devraient être comparées avec la production, en volume et selon l'espèce, prévue pour les forêts belges.

Cette comparaison devra aboutir à un plan de reboisement et de re-conversion qui devra être impératif pour l'Administration des Eaux et Forêts;

- en ce qui concerne les exportations, il faudra assurer la sécurité d'approvisionnement ainsi que la complémentarité de ces exportations à l'égard de la production nationale;
- enfin, les consommateurs devront recourir aux possibilités technologiques actuelles et futures de récupération et de recyclage des matières premières utilisées.

3. En ce qui concerne les meubles et les sièges en bois, la phase de développement spectaculaire semble avoir pris fin. Les premiers signes de ralentissement ont été constatés dans le sous-secteur des meubles ordinaires. Ils ont révélé certains problèmes de structure au sein des entreprises et notamment une augmentation de la capacité de production qui n'est pas allée de pair avec un développement correspondant sur le plan administratif.

Dès lors, l'ensemble du secteur se voit confronté avec des problèmes d'organisation de l'économie d'entreprise :

- prospection et étude du marché, vu le manque de cadre bien formé;

- calcul du prix de revient, vu le sous-emploi dans les services administratifs;
- design industriel, vu le manque de techniciens bien formés dans les entreprises du bois et du meuble.

En outre, les entreprises recourent trop souvent aux procédés de recopiage du design industriel des autres pays et leur compétitivité tant sur le plan intérieur qu'extérieur est vulnérable suite à leur insuffisance sur le plan administratif.

- Au manque d'organisation en matière de l'économie d'entreprise, il sera remédié par les pouvoirs publics qui, à cet effet, subordonneront les conditions de subsidiation du secteur à l'obligation absolue d'adapter les services administratifs à la taille des entreprises.

Cette intervention devra également stimuler des programmes de recherche et encourager l'achat de "know how".

Le design industriel, l'achat de "know how", la prospection, les enquêtes de marché de même que les investissements physiques tomberont sous l'application de la législation sur l'expansion économique.

Le manque de techniciens dans le secteur des meubles et des sièges sera comblé par l'adaptation de l'enseignement technique.

En ce qui concerne les P.M.E., une spécialisation commence à se développer lentement.

Ce processus sera encouragé par les pouvoirs publics qui inciteront, dans ce but, les entreprises à passer entre elles des accords mutuels de spécialisation.

Dans le sous-secteur des panneaux comprimés, des problèmes peuvent se poser dans un délai rapproché sur le plan de l'approvisionnement en matières premières. En outre, ce sous-secteur se voit confronté ces derniers temps avec de graves difficultés suite à des importations considérables de produits finis en provenance de pays en voie de développement.

VII. L'INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Dans le passé, l'industrie des matériaux de construction a connu une expansion moyenne qui était la résultante d'une expansion importante de l'industrie du verre et de l'industrie du ciment et d'une régression de l'industrie de la céramique et de l'industrie de la terre cuite.

L'emploi a diminué légèrement dans les industries du verre et du ciment et considérablement dans les industries de la céramique et de la terre cuite.

Quant à l'exportation, c'est surtout l'industrie du verre qui apporte une contribution importante aux exportations belges totales.

L'industrie des matériaux de construction est étroitement liée au développement de l'activité dans le secteur de la construction.

Une évolution plus équilibrée de la production dans le secteur de la construction aurait un effet favorable sur l'activité du secteur.

En plus, le secteur doit faire face, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur à l'absence de réglementations et de prescriptions techniques uniformes en ce qui concerne l'utilisation des matériaux de construction.

A cet égard, les Pouvoirs publics peuvent contribuer dans une large mesure à soutenir les efforts nationaux et internationaux de normalisation. Les efforts devraient mener à une diminution des coûts, des prix et des délais de livraison des matériaux de construction. Sur le plan de la recherche relative à l'intégration des divers matériaux de construction dans les futures méthodes de construction, les Pouvoirs publics peuvent aider et stimuler la recherche effectuée sur une base pluridisciplinaire. En même temps, ils porteront leur attention sur les pratiques qui sont en vigueur en matière d'exportation de matériaux de construction.

En ce qui concerne la production, il se pose également un problème de la recherche d'une utilisation plus efficace de l'énergie.

Par suite de l'évolution de la technologie du verre, qui est caractérisée par l'application de nouveaux procédés de fabrication et par une mécanisation très poussée, l'industrie du verre s'est équipée d'unités de production de grande dimension et d'une haute technicité.

La physionomie du secteur a aussi été modifiée de manière considérable et cette évolution a suscité plusieurs problèmes qui n'ont pas encore

tous été résolus. Ceci est le cas tant pour le verre plat que pour le verre creux.

Dans le sous-secteur du verre plat, l'application du procédé du verre "float" donne lieu à une diminution de l'emploi.

La décroissance de l'emploi peut cependant être compensée par le développement et la diversification de la transformation des produits de base.

Par les progrès de la mécanisation, la structure du sous-secteur du verre creux a subi des modifications importantes. La restructuration qui a déjà commencé il y a plusieurs années doit être poursuivie.

Le sous-secteur du verre plat fait des efforts considérables en matière de recherche de base et de recherche appliquée.

La stimulation de la recherche de base, qui vise à améliorer la qualité et le caractère technique des produits de verre, peut influencer de manière favorable les possibilités d'exportation de l'industrie.

Il en est de même pour la recherche appliquée où la sécurité et la capacité d'isolation des produits prennent une place de premier ordre.

La dimension et la capacité de production des entreprises obligent celles-ci à maintenir leur position compétitive. A cet égard, les entreprises belges s'inquiètent moins du nombre des concurrents étrangers et de leur dimension que de la comparaison entre les coûts de production.

Pour l'industrie de la céramique, il faudra encore faire des efforts importants sur le plan de la rationalisation et de la gestion des entreprises.

En vue du maintien du secteur, il serait peut-être indiqué que les Pouvoirs publics encouragent les efforts de rationalisation de ce sous-secteur dans le cadre de la politique générale d'encadrement. Les mêmes moyens devraient être utilisés pour l'industrie de la terre cuite.

VIII. L'INDUSTRIE DU CUIR

1 L'industrie du cuir qui comporte les tanneries, l'industrie de la chaussure et l'industrie de la maroquinerie et des articles en cuir n'occupe pas une place importante dans l'économie nationale, mais elle est toutefois intéressante pour l'économie de certaines régions. C'est surtout le cas pour l'industrie de la chaussure. Celle-ci se voit toutefois confrontée ces dernières années avec de nombreuses

difficultés qui ont provoqué un grand nombre de fermetures d'entreprises ainsi qu'une forte diminution de l'emploi.

Tous les sous-secteurs ont des problèmes communs, tels que la libéralisation du commerce international, la faiblesse structurelle de nombreuses entreprises, la recherche insuffisante, bien que ces problèmes ne se posent pas partout avec la même intensité.

Au cours des prochaines années, l'industrie du cuir devra encore faire face à des difficultés importantes et de nombreuses fermetures d'entreprises sont encore à prévoir.

Les difficultés du secteur peuvent en partie être rencontrées par la mise en oeuvre d'une politique générale d'encadrement, à condition cependant que les entreprises soient suffisamment collaborantes pour assainir la situation actuelle. Les instruments de la politique se situent surtout au niveau des investissements, des exportations et de la politique relative aux P.M.E.

2. Compte tenu surtout des problèmes sociaux et régionaux (notamment dans l'industrie de la chaussure), la politique des Pouvoirs publics dans ce domaine visera à maintenir le noyau d'entreprises solides et à promouvoir leur expansion. Une telle politique sera axée sur un certain nombre d'objectifs prioritaires, applicables à l'ensemble du secteur :
 - en ce qui concerne la structure des entreprises, on visera à renforcer celle-ci afin de hisser les entreprises à un niveau européen; des efforts de rationalisation et d'amélioration des équipements seront également entrepris en vue d'augmenter la productivité et la rentabilité;
 - dans le domaine de la production, l'effort visera à mieux adapter l'offre des produits aux modifications constantes du marché et ce, tant sur le plan quantitatif que qualitatif; les conditions de cet effort s'appellent recherche scientifique, étude et prospection des marchés; afin de réaliser ces objectifs, des crédits d'investissement seront consentis à ce secteur;
 - dans le domaine de la commercialisation, une organisation rationnelle de l'exportation sera encouragée par une programmation sectorielle systématique couplée à une organisation d'expansion individuelle bien adaptée.

Une amélioration du secteur de la distribution sera également recherchée en collaboration avec le secteur intéressé.

Les problèmes spécifiques seront rencontrés par sous-secteur.

a. Les tanneries :

- les problèmes d'approvisionnement en matières premières seront examinés par les Pouvoirs publics et le secteur;
- on tâchera que des mesures soient prises au niveau européen;
- des méthodes efficaces et économiques d'épuration des eaux usées seront recherchées.

b. L'industrie de la chaussure :

A l'initiative du Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, une enquête sur la structure des entreprises et du marché a été effectuée en 1974.

Sur base des résultats de cette enquête, un plan sera établi en faveur de l'industrie de la chaussure avec comme but le maintien en activité du plus grand nombre possible d'entreprises et l'augmentation de la part de la chaussure belge dans le marché intérieur.

A partir de septembre 1975, un groupe de travail mixte "pour la restructuration de l'industrie de la chaussure" mettra au point les objectifs qui devront permettre une relance fondamentale du secteur.

c. L'industrie de la maroquinerie et des articles en cuir est une industrie à haute intensité de travail comportant de petites unités de production qui, le plus souvent, ont un caractère familial. Cette industrie est fortement liée à l'évolution de la mode et se voit confrontée avec une concurrence étrangère croissante.

La politique qui sera poursuivie en faveur des P.M.E. profitera à cette industrie.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE L'ENERGIE

INTRODUCTION

La politique énergétique constitue évidemment un élément essentiel de la stratégie du développement économique des prochaines années.

Le présent chapitre analyse les conséquences des changements intervenus sur le marché énergétique mondial, les besoins en énergie de l'économie belge et de ses principaux secteurs à l'horizon 1985, etc.

Il est clair que cet horizon 1985, qui dépasse déjà les perspectives du Plan, manque encore de profondeur par rapport aux véritables options de la politique énergétique, options qui risquent d'engager le pays au moins jusqu'en l'an 2000.

Toute orientation importante prise au cours des prochaines années, par exemple dans le développement éventuel des centrales nucléaires, risque d'avoir des conséquences irréversibles pour une très longue période et ce à un moment où les données du problème énergétique restent fort incertaines.

Il convient donc de conférer au programme le maximum de souplesse afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles circonstances qui ne manqueront pas de se produire dans les prochaines années. Il est essentiel, comme l'a souligné d'ailleurs le rapport de la Commission des Sages, que le Gouvernement puisse réapprécier à intervalles réguliers les données du problème et les réorientations à prendre.

Ce chapitre soulève certaines options fondamentales de la politique énergétique des prochaines années, dont la moindre n'est certainement pas le développement à donner éventuellement à l'énergie nucléaire.

Au moment où le Comité National de l'Energie vient à peine d'être installé, et où le débat public sur l'énergie nucléaire, promis par le Gouvernement, s'entame notamment à partir du dossier réuni par la Commission des Sages, il va de soi que ces options conservent un caractère essentiellement exploratoire. Elles devront faire l'objet d'un examen approfondi au sein du Comité National de l'Energie.

SECTION I - LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE DANS LE NOUVEAU
CONTEXTE INTERNATIONAL

1. La hausse spectaculaire du prix du pétrole brut, suivie avec un retard variable par le renchérissement de la plupart des autres énergies, ensuite la profonde récession dont nous émergeons à peine, ont modifié sensiblement les données du problème énergétique.

Que ce soit dans le cadre de la C.E.E. ou de l'A.I.E., les principaux pays industrialisés ont été amenés à redéfinir les objectifs de leur politique énergétique.

La Communauté Européenne a adopté, en décembre 1974, les axes d'une "nouvelle stratégie de politique énergétique" (1). L'objectif global d'économie a été fixé à 15 % pour 1985 et la dépendance de la C.E.E. vis-à-vis de l'énergie importée devrait être réduite de 63 % en 1973 à 50 % et même, si possible, à 40 % en 1985.

Des objectifs quantitatifs précis ont été assignés pour les différentes énergies. Ainsi, en 1985, la part des produits pétroliers devrait tomber de 64 % (selon les prévisions faites avant la crise pétrolière) à 41 % si possible. La production de gaz naturel et les importations devraient être poussées au maximum tandis que la part du charbon devrait être stabilisée à 17 %. Enfin et surtout, la politique arrêtée par le Conseil met l'accent sur le développement rapide de la production d'électricité d'origine nucléaire qui devrait représenter 50 % de la production d'électricité en 1985, soit 16 % des besoins totaux en énergie primaire.

Ces objectifs, fort ambitieux au départ, devront être adaptés prochainement dans une perspective plus réaliste.

Ils constituent toutefois un ordre de grandeur des efforts à entreprendre.

L'Agence Internationale de l'Energie a élaboré un programme de coopération à moyen et à long terme sur l'énergie et des programmes de R-D relatifs aux énergies nouvelles et aux économies d'énergie. Une mesure très importante est évidemment l'adoption d'un prix plancher ou "Prix de Sauvegarde Minimal" (PSM) frappant le pétrole importé par les pays participants. Le but est de protéger les investissements faits par les pays membres dans l'ensemble des sources classiques d'énergie de substitution.

(1) "Vers une nouvelle stratégie de politique énergétique pour la Communauté", Bulletin des Communautés Européennes, Supplément 4/74.

2. Objectifs de la politique énergétique nationale

A l'intérieur de la marge de manoeuvre qui vient d'être précisée, les grands objectifs classiques, comme la nécessité d'assurer au pays un approvisionnement sûr et au plus juste prix en énergies qui conviennent le mieux pour satisfaire les différents besoins des consommateurs, restent toujours valables.

Toutefois, dans le cadre actuel, ils doivent être complétés et précisés :

- a. Modérer la croissance de la consommation globale d'énergie. A cette fin, réorienter certaines consommations, notamment dans le cadre de la politique de redéploiement industriel et, d'autre part, promouvoir au maximum les économies d'énergie.
- b. Réduire la dépendance vis-à-vis des énergies importées et spécialement à l'égard du pétrole, principale source d'incertitudes pour l'avenir.
- c. Maintenir un noyau de production charbonnière d'au moins 7 millions de tonnes, en Campine.
- d. Diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie en élargissant la gamme des énergies ainsi que les pays de provenance, notamment pour le pétrole. En particulier, augmenter au maximum nos importations nettes de gaz naturel.
- e. Dans le cadre notamment du programme national de recherche en énergie adopté par le Gouvernement, mettre en oeuvre des programmes de R-D pour promouvoir les économies d'énergie et accélérer la mise au point de certaines formes d'énergie nouvelles ; collaborer activement aux programmes de R-D internationaux (C.E.E., A.I.E.), au moins dans les domaines qui peuvent intéresser la Belgique.
- f. Conformément aux Options du Plan 1976-1980, organiser un contrôle généralisé du secteur de l'énergie. Un premier pas dans cette direction a été fait avec la création du Comité National de l'Energie.

C'est dans le cadre de ces objectifs et après le débat public promis par le Gouvernement, à partir du rapport de la Commission des Sages, que le développement éventuel de l'énergie nucléaire en Belgique doit être apprécié.

SECTION II - LE CONTENU DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE PROPOSEE

A. LA DEMANDE D'ENERGIE

1. Les perspectives d'évolution de la demande d'énergie sont particulièrement difficiles à mesurer et ce pour diverses raisons :
 - a. Le Plan 1976-1980 a retenu comme hypothèse centrale de croissance du P.N.B. un taux annuel moyen de 4,2 %. Le 4e Programme à moyen terme de la C.E.E. propose pour sa part, pour la Belgique, un objectif de 4,5 à 5 %. Il n'en reste pas moins que le retour de graves désordres sur le plan monétaire international ou de politiques drastiques de restriction imposées par un regain de l'inflation pourraient rendre précaires pareilles prévisions.
 - b. Au-delà de l'effort certes important de lutte contre les gaspillages qui a été entrepris en 1974 et 1975, d'importantes économies d'énergie pourront découler désormais que de la mise en oeuvre de procédés technologiques nouveaux ou d'importantes mutations de nos structures techno-industrielles.

Un premier effort de recherche relatif aux économies d'énergie vient d'être entamé à la fois au niveau national et international mais ses effets réels ne pourront être sensibles que d'ici quelques années. Cet effort s'inscrit lui-même dans un programme de R-D plus vaste englobant tant la recherche et la mise au point de sources d'énergie alternatives que la construction d'instruments d'analyse et de prévision qui, au cours des prochaines années, devront permettre de prendre les décisions de politique énergétique en meilleure connaissance de cause.

D'autre part, l'expérience atteste que les mutations industrielles vers des secteurs moins consommateurs d'énergie sont dans notre pays chose lente même si ces évolutions sont impérieuses.

- c. Enfin, une politique d'économie d'énergie suppose parallèlement la mise en oeuvre d'une politique des prix et des tarifs qui implique d'abord la prise en compte pour chaque forme d'énergie de tous les coûts intervenant en amont et en aval afin de pouvoir adopter des tarifications reflétant la vérité de ces coûts.

2. La consommation intérieure brute d'énergie primaire

- a. L'objectif général est de ramener la progression de la consommation d'ENP à un taux moyen de 4 % l'an dans le cadre des perspectives économiques à moyen terme associées au Plan 1976-1980 (taux de croissance moyen du PNB = 4,2 %), soit une réduction de quelque 10 % par rapport à la période 1953-1972 (4,5 %) et de quelque 25 % par rapport à la période 1960-1973 (5,5 %).

Si l'on prend comme point de départ le niveau de consommation, non pas de 1975 (anormalement bas par suite de la récession), mais celui de 1974 (65.7 Mtec), qui est inférieur à celui de 1973 (67.04 Mtec), la consommation intérieure brute d'ENP serait :

- en 1980, de 80 Mtec ou 56 Mtep.
- en 1985, de 97 Mtec ou 68 Mtep.

Par rapport aux consommations projetées pour 1980 et 1985 avant la crise pétrolière et la récession, ceci représenterait une économie de :

- 11 Mtec, soit 12 % en 1980,
- 18 Mtec, soit 16 % en 1985.

L'objectif retenu au niveau de la C.E.E. - réduire la consommation des pays de la C.E.E. de 15 % en 1985 - serait donc respecté.

Toutefois, compte tenu de premières indications sur l'évolution de la consommation inférieure d'ENP au cours du premier semestre de 1976, il se pourrait que l'on doive, si cette évolution se confirme, ajuster quelque peu certaines hypothèses et particulièrement celle relative au choix du niveau de départ des prévisions de consommation.

- b. Cet objectif ne sera toutefois réalisable que moyennant un effort soutenu d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dans ce domaine, le Ministre des Affaires économiques vient de constituer plusieurs groupes de travail, coiffés par un groupe de coordination et chargés d'élaborer un plan d'ensemble dans les 4 mois.

A court terme, il s'agit essentiellement de mettre en oeuvre systématiquement les recommandations contenues dans le rapport sur "Les économies d'énergie et de matières premières" préparé par un Comité ad hoc (1).

A moyen terme, deux voies s'indiquent. Primo, la recherche systématique dans les installations industrielles existantes des gaspillages énergétiques, des processus non-optimaux et des installations coûteuses en énergie. Secundo, la promotion de la recherche, dans les universités et dans les centres spécialisés, de nouveaux processus de conversion, de transport et d'utilisation de l'énergie et d'amélioration des techniques existantes. La Belgique s'est déjà fortement engagée dans cette direction avec l'adoption du Programme national de R-D en énergie et avec sa participation aux programmes de R-D de la C.E. et de l'A.I.E.

(1) M.A.E. "Les économies d'énergie et de matières premières", octobre 1975, 138 p.

3. La consommation des différentes énergies

- a. L'objectif essentiel est de freiner sérieusement la consommation de produits pétroliers - surtout celle de produits substituables - de manière à ce que la part de ceux-ci dans le bilan de l'énergie primaire puisse tomber de 58,5 % en 1973 à, si possible, moins de 50 %, en tenant compte notamment des capacités de production installées en Belgique.

Cet objectif général devrait être étudié de plus près compte tenu, d'une part, des risques qui continuent à affecter les possibilités d'importation de gaz naturel (voir infra) et, d'autre part, de la nécessité d'entreprendre une analyse coût-bénéfices qui fasse ressortir les avantages respectifs d'une solution axée davantage sur l'électricité primaire ou sur l'importation de pétrole.

Pour 1985, la consommation de pétrole varierait donc selon, d'une part, les possibilités effectives d'importation de gaz naturel et, d'autre part, le développement éventuel des centrales nucléaires :

- hypothèse 1 (4 centrales nucléaires entre 1980 et 1985; 160.000 Tcal de gaz naturel) : 28,1 Mtep;
- hypothèse 2 (3 centrales nucléaires; 165.000 Tcal de GN) : 32 Mtep;
- hypothèse 3 (3 centrales nucléaires; 140.000 Tcal de GN) : 34,5 Mtep.

Si par contre, aucune nouvelle centrale nucléaire n'entrait en service entre 1981 et 1985, la consommation de pétrole remonterait à 38,6 Mtep (dans l'hypothèse où l'on pourrait importer 165.000 Tcal de gaz naturel).

La réalisation de ces objectifs impliquera des efforts considérables pour freiner les consommations.

Ainsi, dans l'hypothèse 1, l'objectif de consommation de 28,1 Mtep en 1985 exigerait (voir bilan pétrole infra) :

- (i) la stabilisation à peu près au niveau de 1973 de la consommation de combustibles pétroliers industriels et domestiques (gasoil de chauffage et fuel oil léger et lourd).

(ii) une augmentation des quantités destinées aux usages non énergétiques (essentiellement la pétrochimie) limitée à 1,3 Mtep d'ici 1980 (soit un taux annuel d'augmentation de 8 % contre 20 % pour la période 1960-1973) et à un peu plus de 2 Mtep d'ici 1985 (par rapport à 1974).

(iii) une réduction du taux annuel de croissance de la consommation de carburants de 7 % à 4 % maximum.

b. Combustibles solides

La demande de combustibles solides (houille et agglomérés de houille) ne dépassera sans doute pas 16 Mtec en 1980 et 15 Mtec en 1985.

Cette prévision est basée sur les hypothèses suivantes:

- stabilisation de la demande de charbons à coke pour la sidérurgie au niveau de 1974 : 10,4 Mtec. Ceci tient compte à la fois d'un ralentissement de l'augmentation de la production sidérurgique et des progrès prévus dans la mise au mille de coke ;
- quasi-stabilisation de la consommation des centrales électriques par rapport à 1974 : 3 Mtec en 1980 et 1985 ;
- diminution de la consommation de charbon par les autres secteurs industriels : 550.000 tec en 1980 et 450.000 tec en 1985 (y compris les cimenteries) ;
- poursuite de la régression structurelle de la demande de charbon par le secteur domestique.

c. Combustibles gazeux

Compte tenu des divers avantages propres au gaz naturel et des possibilités d'expansion de l'offre, la consommation de gaz naturel doit continuer à croître fortement (8 % par an) quoique à un rythme moins spectaculaire que de 1970 à 1974 (25 % par an en moyenne).

Les niveaux de consommation seraient respectivement de 13 et 20 Mtep en 1980 et 1985, dans l'hypothèse la plus favorable en matière d'importation de gaz naturel.

La part du GN dans le bilan d'énergie primaire passerait ainsi de 17 % en 1973 et 20,2 % en 1974 à 23 % en 1980 et à près de 30 % en 1985.

Des incertitudes subsistent toutefois quant à la possibilité de couvrir ces besoins par des contrats supplémentaires dont certains sont encore à négocier. Ce problème sera examiné au point B., consacré à l'offre. Dans le cas où l'importation de près de 24 milliards de m³ de GN (ramenés à 8.400 kcal/m³) ne pourrait être assurée en 1985, la demande non satisfaite devrait se tourner principalement vers d'autres hydrocarbures, à savoir les produits pétroliers.

Ce sont principalement les ventes de gaz aux "petits consommateurs", c'est-à-dire les ventes via le réseau de distribution, qui devraient progresser rapidement (13 % par an de 1975 à 1980 ; 12 % en moyenne pour l'ensemble de la période 1975-1985).

d. Electricité

1° L'hypothèse retenue à titre principal est que la consommation apparente d'électricité croîtrait au rythme de 7 % par an au cours des dix prochaines années

Comment se justifie une telle hypothèse ?

Le taux de croissance moyen observé sur une longue période (1950-1972) est de 6,7 % par an. Cette croissance a toutefois été plus rapide au cours des années 60 (7,35 %), ce qui correspond pratiquement à un doublement décennal. Elle s'est encore accélérée au début des années 70 : 8,3 % par an de 1970 à 1974.

Le taux de 7 % a été retenu compte tenu de la croissance du P.N.B. adoptée pour le 4e Plan (4,2 %), du taux retenu pour l'augmentation de la consommation d'énergie primaire (4 %) et d'une légère augmentation du taux d'élasticité observé dans le passé entre consommation d'électricité et consommation d'énergie primaire, passant à 1,75 contre 1,6 en moyenne dans le passé.

Ceci peut se justifier par diverses raisons :

- l'évolution favorable du prix de l'électricité relativement au prix des autres énergies ;
- un recours accru au nucléaire en vue de réduire la dépendance énergétique du pays, de diminuer l'emprise excessive du pétrole sur son économie et de diversifier son approvisionnement, (ce qui aura pour conséquence d'élargir l'offre d'électricité) ;
- l'évolution des différents types de consommation : réduction de la consommation relative de la sidérurgie et des autres secteurs industriels, augmentation de la consommation domestique, de celle des services et des transports.

La consommation domestique et celle des services doivent continuer à progresser rapidement, un peu plus même que dans le passé (9,4 % par an de 1950 à 1972 ; 10,8 % de 1970 à 1974 et même 11,6 % en 1975 (fait réellement remarquable alors que l'ensemble de la consommation intérieure d'électricité a diminué de 5,4 % en 1975 par rapport à 1974). La consommation des particuliers et des secteurs de services croîtrait au taux de 12 % de 1975 à 1980. Le rythme serait un peu freiné après 1980 (10,4 % par an de 1975 à 1985), par suite d'un ralentissement dans la conversion des équipements de chauffage et d'un phénomène de saturation dans les équipements électroménagers.

La consommation des secteurs énergétiques et industriels (autres que la sidérurgie) progresserait au taux de 4,5 % jusqu'en 1980 et en moyenne de 5,4 % pour la période 1975-1985 (contre 6,7 % de 1960 à 1974 et 5,6 % de 1950 à 1970). Les principaux efforts d'économie faits par l'industrie devraient en effet porter leurs fruits d'ici 1980.

La sidérurgie verrait sa consommation augmenter moins vite que par le passé, compte tenu de l'évolution de ses livraisons, au taux de 4 % par an contre 6 à 7 % dans le passé.

Les transports enregistreraient une croissance de leur consommation sensiblement plus rapide : 4 % par an contre 3,6 % de 1970 à 1974 et 2,0 % de 1960 à 1972.

Quant à la demande propre du secteur électricité (consommation propre des centrales, pertes dans les réseaux et énergie consommée par les centrales de pompage) elle est maintenue dans une proportion stable (sur base des années 1970 à 1975) par rapport aux livraisons du secteur (11 %).

- 2° Une hypothèse de croissance plus lente de la consommation d'électricité ne doit cependant pas être exclue. Dans le cas où cette croissance se ferait au taux de 5,4 % par an, la consommation intérieure brute du pays, en 1985, ne serait plus que de 72.100 GWh contre 83.500 GWh dans notre hypothèse principale (voir tableau 6). Cela impliquerait, en premier lieu, que la consommation d'électricité basse tension soit fortement freinée (7,8 % par an) et ensuite que la progression de certaines utilisations industrielles soit également ralentie (4,3 % par an pour l'ensemble des industries).

B. L'OFFRE D'ENERGIE

1. L'offre de combustibles solides

La prévision de la production intérieure est de 7,6 Mtec en 1980 et de 7,4 en 1985. Cette production se décomposerait comme suit :

En 1980 : - bassin de Campine, 7 millions de T (soit environ 6,7 Mtec) ;
 - bassin wallon, 0,4 Mtec (respect du plan de fermetures) ;
 - récupération des combustibles houillers des anciens terrils : 1,4 Mtec de déchets de terrils pourraient être récupérés annuellement et consommés par les centrales électriques et les cimenteries. On n'a toutefois retenu qu'un objectif plus réaliste de 500.000 Tec.

En 1985 : - bassin de Campine : 6,8 Mtec ;
 - bassins wallons : production arrêtée depuis 1981 ;
 - schistes houillers de terrils : 5 à 600.000 Tec.

Les importations nettes de charbons s'élèveraient respectivement à 8,4 Mtec en 1980 et 7,7 Mtec en 1985. De tels objectifs paraissent accessibles malgré les difficultés que le pays éprouve à conclure des contrats à long terme.

Les importations nettes de coke passeraient à 1,1 Mt en 1980 contre 850.000 T en 1974 si la production de la sidérurgie atteint le niveau de production retenu pour 1980 (19 à 19,5 MT d'acier brut).

2. L'offre de combustibles gazeux

(Voir bilan prévisionnel pour le gaz, tableau 5, p. 236).

a. Le gaz naturel

L'importation nette de gaz naturel devrait continuer à croître à un rythme rapide. L'objectif est de passer de 92.500 Tcal en 1974 (90.826 Tcal en 1975) à 130.000 en 1980 et à 200.000 Tcal en 1985.

Sur base des contrats conclus, l'objectif pour 1980, soit 130.000 Tcal, est accessible. Même si les livraisons algériennes commençaient à être effectuées avec un peu de retard, le pays disposerait à peu près de la quantité de gaz naturel souhaitée.

Pour atteindre l'objectif fixé pour 1985 (200.000 Tcal), il faudra importer quelque 4,5 milliards de m³ supplémentaires. La conclusion de nouveaux contrats est donc une nécessité.

Compte tenu des incertitudes qui subsistent à cet égard, deux hypothèses alternatives ont été envisagées : 165.000 Tcal et 125.000 Tcal.

b. Les gaz secondaires

La production secondaire est relativement stable : 34.600 Tcal en 1974 contre 32.700 en 1960. Le recul a toutefois été important en 1975 (près de 30 %). On prévoit, pour 1980, une production en légère croissance soit au total 37.000 Tcal se répartissant entre 15.300 Tcal pour les gaz de cokeries et 21.750 Tcal provenant des hauts-fourneaux. Ces gaz sont essentiellement consommés par les centrales électriques, les cokeries et la sidérurgie. La production totale serait stabilisée de 1980 à 1985.

3. L'offre de produits pétroliers

(Voir bilan prévisionnel pour les produits pétroliers, tableau 6, p.16)

Sauf s'il devait se produire de nouveaux accidents politiques du type de celui que le monde occidental a connu à la fin de 1973 ou si les pays producteurs de pétrole brut décidaient de freiner considérablement leur production pour des raisons d'ordre économique, la Belgique ne devrait pas éprouver de difficultés pour trouver sur le marché mondial les quantités de pétrole brut indiquées comme objectifs dans le bilan pétrole.

La réalisation des objectifs proposés, en ce qui concerne la consommation de produits pétroliers, pose toutefois des problèmes essentiellement au niveau de l'industrie pétrolière belge.

La capacité de raffinage dont disposait le pays en 1975 était d'environ 48 millions de tonnes. La production secondaire qui, de 37,2 millions de tonnes en 1973 est tombée à 30,3 et 28,9 millions de tonnes respectivement en 1974 et 1975, retrouverait en 1985 le niveau atteint en 1973. Quant aux exportations nettes, qui avaient progressé fortement depuis une dizaine d'années pour atteindre 9,6 M de tonnes en 1973, elles ont enregistré en 1974 une régression plus importante que celle subie par la consommation intérieure (4,6 Mt). D'après des chiffres provisoires pour 1975, elles seraient remontées à 6,0 millions de tonnes.

Comme les capacités de raffinage existantes sont jugées suffisantes dans la Communauté, jusqu'en 1985, on n'a fait qu'une hypothèse modérée de reprise des exportations nettes de produits pétroliers par la Belgique : 7,5 millions de tonnes en 1980 et 9,0 millions de tonnes en 1985.

Compte tenu de ces perspectives, les capacités de raffinage disponibles risquent de ne pouvoir être utilisées à plein et ce d'autant plus que pour diverses raisons, on s'oriente vers une stagnation et même une régression de la consommation des fractions lourdes du raffinage et cela également dans tous les pays voisins. Au retrécissement du marché de ces produits, l'industrie pourrait répondre par la création d'unité(s) de cracking reforming qui permettrai(en)t de valoriser les produits lourds en les transformant en partie en fractions légères (carburants, naphta) pour lesquelles la demande est en hausse.

Le problème le plus important et aussi le plus incertain reste évidemment le prix du pétrole brut importé des pays de l'O.P.E.P.

Diverses considérations inclinent à penser que le prix du pétrole brut n'augmenterait sans doute plus dans des proportions démesurées au cours des prochaines années.

Une donnée fondamentale est évidemment le fait que l'A.I.E. a décidé de fixer, pour les pays membres de l'Agence, un prix-plancher pour les importations. Le but, rappelons-le, est de protéger les investissements en cours ou à réaliser pour développer la production d'autres énergies traditionnelles et notamment d'électricité d'origine nucléaire.

4. La production d'électricité

- a. L'option essentielle dans ce domaine se situe bien entendu autour du choix nucléaire - classique. En effet, le rapport de la Commission des Sages a fait apparaître que, d'ici 1985, la production d'électricité à partir de sources d'énergies alternatives ne pouvait offrir que des solutions tout à fait marginales.

- b. Sur base du rapport de la Commission des Sages, dans l'hypothèse de croissance de la consommation d'électricité telle qu'elle a été définie plus haut (7 % par an) et en supposant le maintien d'un parc de production classique de quelque 10.000 MW, des raisons économiques (prix de revient du kWh estimé en 1985 de 20 à 30 % inférieur à celui produit par une centrale au fuel), de diversification des sources et d'équilibre extérieur, ainsi que d'augmentation de la sécurité d'approvisionnement du pays, semblent plaider pour un développement équilibré des centrales nucléaires et des centrales classiques. Plus concrètement, ceci signifierait la mise en service de 3 ou 4 centrales nucléaires de 1.000 ou 1.300 MW pendant la période 1981-1985. (1)

Par ailleurs, la Commission des Sages a conclu que, moyennant le respect strict des conditions et des recommandations qu'elle a énoncées et dans l'état actuel de ses connaissances, l'énergie nucléaire pouvait être utilisée sans risques inacceptables du point de vue de la santé, de la sécurité et de la protection des écosystèmes.

Toutefois, en tout état de cause, toute décision à cet égard ne pourra intervenir qu'après examen attentif de l'ensemble des recommandations formulées par la Commission des Sages et après le débat public promis par le Gouvernement et qui vient d'être entamé.

(1) On trouvera à l'Annexe, à titre purement indicatif, un tableau de la structure de la production d'électricité en 1980 et 1985.

C. BILANS POUR L'ENERGIE PRIMAIRE ET LES DIFFERENTES ENERGIES

Compte tenu des orientations préconisées et prévues pour l'offre et la demande, le bilan d'énergie primaire pour 1980 et 1985 s'établit comme suit : voir tableau n° 1.

Les bilans prévisionnels relatifs à chaque énergie sont présentés directement après le bilan d'ENP (tableaux n° 2 à 6).

Le degré de dépendance énergétique global évoluerait de la manière suivante :

1973 : 86,1 %

1974 : 89,5 %

1975 : 83,5 % (chiffre provisoire)

1980 : 80,6 %

1985 : - hypothèse 1 : 74,3 %

- hypothèses 2 et 3 : 77,8 %

TABLEAU 1 - EVOLUTION DE LA CONSOMMATION APPARENTE BRUTE D'ENERGIE PRIMAIRE

A. En Tce

Sources d'énergie	1950		1960		1970		1973		1974		1975 (3)		1980		1985		1985				
	10 ³ Tce	%	10 ³ Tce	%	10 ³ Tce	%	10 ⁶ Tce	%	Hyp. 1 (5)		Hyp.2:Gaz max(6)		Hyp.3:Gaz min.(6)								
															10 ⁶ Tce	%	10 ⁶ Tce	%	10 ⁶ Tce	%	
Combustibles solides	24.501	88,8	23.364	69,4	18.945	32,2	16.574	24,7	17.864	27,2	13.299	21,9	17,1	21,4	16,6	17,1	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6
Combustibles liquides	2.971	10,8	10.137	30,1	34.132	58,1	39.243	58,5	34.527	52,6	32.461	53,4	36,8	46,-	35,2	36,1	40,7	40,7	45,7	45,7	
Gaz naturel	10	0,0	50	0,2	5.400	9,3	11.398	17,-	13.301	20,2	13.051	21,5	18,6	23,2	28,6	29,4	28,6	28,6	23,6	23,6	
Electricité primaire (1)	100	0,4	102	0,3	230	0,4	- 171	- 0,2	16	0,02	1.968	3,2	7,5	9,4	16,9	17,4	14,2	14,1	14,2	14,1	
TOTAL DE L'ENERGIE PRIMAIRE	27.582	100	33.653	100	58.757	100	67.044	100	65.708	100	60.779	100	80	100	97,3	100	100,1	100,-	100,1	100,-	

B. En Tep

	10 ³ Tep		10 ³ Tep		10 ³ Tep	Taux(2) 1951- 70	10 ³ Tep	Taux(2) 1971- 73	10 ³ Tep	Taux 1973- 74	10 ³ Tep	Taux 1974- 75	10 ⁶ Tep	Taux(2) 1976- 80 (4).	1985					
															Hyp. 1 : 1 centrale nucléaire supplément.(5)		Hyp. 2 : Gaz max.(6)		Hyp. 3 : Gaz min.(6)	
															10 ⁶ Tep	Taux(2) 1976- 85 (4)	10 ⁶ Tep	Taux(2) 1976- 85 (4)	10 ⁶ Tep	Taux(2) 1976- 85 (4)
Combustibles solides	17.134		16.338		13.248	- 1,1	11.590	- 9,2	12.493	8	9.300	-25,6	11,9	- 1	11,6	- 0,7	11,6	- 0,7	11,6	- 0,7
Combustibles liquides	2.078		7.089		23.869	13,-	27.443	4,8	24.145	-12	22.700	- 6,-	25,8	1,2	24,6	0,1	28,5	1,7	32,-	2,8
Gaz naturel	7		35		3.815	-	7.979	28,-	9.301	16	9.127	- 1,9	13,-	6,9	20,-	8	20,-	8	16,5	5,9
Electricité primaire (1)	70		71		161	4,2	- 119	-20,5	11	-	1.376	-	5,3	-	11,8	-	9,9	-	9,9	-
TOTAL DE L'ENERGIE PRIMAIRE	19.289		23.533		41.093	3,9	46.893	4,5	45.950	- 2,1	42.503	- 7,5	56,-	4	68	4	70,-	4,3 (7)	70,-	4,3 (7)

OBJECTIFS

(1) Produite par les centrales nucléaires et les centrales hydrauliques sur cours d'eau.

(2) Taux de croissance annuel moyen.

(3) Premières estimations.

(4) Pour calculer les taux de croissance 1976-80 et 1976-85, on a pris comme base théorique pour les consommations de 1975, les niveaux observés en 1974. L'année 1975, très marquée par la crise, se caractérise en effet par une consommation d'énergie exceptionnellement basse.

(5) Dans l'hypothèse 1, le respect de l'objectif de croissance de la consommation d'ENP (4 %/an) n'est possible que moyennant la mise en service d'une centrale nucléaire supplémentaire de 1.300 MW en 1984 (p.r. aux hyp. 2 et 3).

(6) Dans l'hypothèse 2, il est supposé que le pays pourra importer 200.000 Tcal (soit environ 24 milliards de m³) de GN en 1985 par la conclusion de plusieurs nouveaux contrats.

Dans l'hypothèse 3, l'importation de GN ne dépasserait pas 165.000 Tcal. Les 35.000 Tcal manquants seraient fournis par des combustibles pétroliers. Une partie de ces besoins (1 Mtec) pourrait toutefois provenir du charbon si la production des mines de Campine pouvait être portée à 8 millions de t. (voir texte).

(7) Dans les hypothèses 2 et 3, 2,8 Mtec supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'alimentation en combustibles (pétrole ?) des centrales thermiques. En conséquence, le taux de croissance de la consommation d'énergie primaire passe de 4 à 4,3 % par an.

(10³ tec)

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1951- 1972 %	1974		1975(4)		1980		1985	
						10 ³ Tec	Taux 1973-74	10 ³ Tec	Taux 1974-75	10 ³ Tec	Taux (2) 1976-80	10 ³ Tec	Taux (2) 1976-85
Ressources disponibles pour le marché intérieur (3)	24.167	22.780	18.064	15.442	- 1,3	17.203	11,4	13.520	- 22	16.000	- 1,4	15.100	- 1,2
1. Production primaire	26.106	21.087	10.887	8.583	- 4,4	8.187	- 5	7.693	- 6	7.600	- 1,4	7.400	- 1
2. Production secondaire	87	85	57	39	- 3,7	(34)	-	-					
3. Importations nettes	-2.026	1.608	7.120	6.820		9.016	32,2	5.827	- 35	8.400	- 1,4	7.700	- 1,4
LIVRAISONS TOTALES	26.553	25.020	18.858	15.964	- 2,1								
1. Producteurs d'énergie primaire	845	355	137	142	- 8,9	81	-43			50	- 6,7	50	- 3,3
2. Cokeries et usines à gaz	6.070	9.676	9.302	9.872	2,0	10.466	6	7.400	-29,3	10.400	- 0,1	10.100	- 0,3
3. Centrales électriques	4.717	4.665	2.889	2.098	3,2	2.855	36	2.773	- 3	3.000	1	3.000	0,5
4. Consommateurs finals	12.954	9.278	5.960	4.098	- 5,3	3.690	-10			2.550	- 5,6	1.950	- 3,9
- Sidérurgie	389	158	159	202	- 2,9	201	- 0,5	} 423	-55,5	} 550	5,2	} 450	- 3,6
- Autres industries	3.591	1.867	690	588	- 7,8	574	- 2,4						
- Transports	1.721	800	30	13	-23,7	13	0						
- Usages domestiques	7.253	6.453	5.081	3.295	- 3,7	2.902	-12	2.400	-17,3	2.000	- 5,6	1.500	- 4
CONSOMMATION INTERIEURE	24.586	23.974	18.288	16.210	- 1,96	17.091	5	12.996	-24	16.000	- 1,3	15.100	- 1,1

(1) Source pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques établis par l'Administration de l'Energie du M.A.E.

(2) Taux d'accroissement annuel moyen.

(3) Variations des stocks non comprises, pour les prévisions.

(4) Chiffres provisoires.

TABLEAU 3 - BILAN PREVISIONNEL POUR LE COKE (1)

(en 1.000 de t)

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1950- 1972 %	1974		1975(4)		1980		1985	
						10 ³ t	Taux 1973-74	10 ³ t	Taux 1974-75	10 ³ t	Taux (2) 1976-80	10 ³ t	Taux (2) 1976-85
Ressources disponibles pour le marché intérieur (3)	4.102	6.805	7.938	8.482	2,6	9.001	6,1	6.005	-33,3	9.100	0,2	9.300	0,3
1. Production secondaire	4.625	7.539	7.119	7.841	2,1	8.144	3,8	5.700	-30	8.000	-0,4	7.800	-0,4
2. Importations nettes	- 523	- 734	+ 819	+ 641		857	33,7	305	-65	1.100	5,1	1.500	5,8
LIVRAISONS TOTALES	4.625	7.792	8.662	8.951	2,6								
1. Cokeries et usines à gaz	282	97	2	1	-29,1	-		-		-		-	
2. Centrales électriques	5	7	0,5	-	-19,6	-		-		-		-	
3. Consommateurs finals	4.005	6.715	7.814	8.478	3,06	8.912	5,1			9.100	0,4	9.300	0,4
- Sidérurgie	3.107	5.789	7.015	7.993	3,9	8.405	5,1	5.700	-32	8.800	0,9	9.100	0,8
- Autres industries	593	661	666	389	-1,2	434	11,5	} 250	-43	270	-6,7	180	-4,8
- Transports	17	14	14	3	-2,1	2	-33		-	-	-	-	-
- Petits consommateurs	288	251	119	92	-2,3	71	-23	55	-23	30	-9,6	20	-5,6
CONSOMMATION INTERIEURE	4.292	6.819	7.817	8.479	2,7	8.912	5,1	6.005	-33	9.100	0,4	9.300	0,4

(1) Source pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques établis par l'Administration de l'Energie du M.A.E.

(2) Taux d'accroissement annuel moyen

(3) Variations des stocks non comprises, pour les prévisions.

(4) Chiffres provisoires.

TABLEAU 4 - BILAN PREVISIONNEL POUR LE GAZ (1)

Tcal.

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1951-72 %	1974		1975 (3)		1980		1985			
						Tcal	Taux 1973-74	Tcal	Taux 1974-75	Tcal	Taux(2) 1976-80	Hyp.2 : Gaz max.(4)		Hyp. 3 : Gaz min.(5)	
												Tcal	Taux(2) 1976-85	Tcal	Taux(2) 1976-85
Ressources disponibles pour le marché intérieur	20.820	33.044	70.338	112.978	7,3	127.626	12,9	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7
1. Production primaire	115	596	449	457	6,3	510	11,6	440	-14	350	- 5,6	300	- 3,5	300	- 3,5
2. Production secondaire	20.783	32.688	32.187	33.190	2,1	34.613	4,3	24.500	-29	37.050	1,4	37.000	0,7	37.000	0,7
dent :															
- gaz de cokeries	9.341	14.249	13.465	14.471	1,9	14.882	2,8			15.300	0,4	14.900		14.900	
- gaz des hauts-fourneaux	10.662	17.812	18.605	18.709	2,5	19.731	5,4			21.750	2	22.100	1,2	22.100	1,2
3. Importations nettes	- 78	- 240	37.702	79.331	-	92.503	16,6	90.826	- 2	130.000	7,-	200.000	8	165.000	5,9
LIVRAISONS TOTALES	20.904	33.329	70.376	115.140	7,4	132.752	15,3	120.288	- 9,4						
1. Cokeries et usines à gaz	5.016	7.418	9.291	9.510	2,6	9.136	- 4			10.500	2,8	11.500	2,3	11.500	2,3
2. Centrales électriques	3.515	6.249	15.001	30.059	9,5	34.000	13,1	24.550	-28	30.000	- 2,3	30.000	- 1,2	20.000	- 3,5
3. Consommateurs finals	12.289	19.377	46.046	73.505	7,8	84.490	14,9			126.900	8,5	195.800	8,8	170.800	7,3
- Sidérurgie	8.220	13.368	20.415	23.608	4,9	25.319	7,2			29.000	2,7	32.500	2,5	30.000	1,7
- Autres industries y compris les usages non-énergétiques	2.014	3.448	16.904	33.764	12,5	40.985	21,4			57.900	7,2	101.300	9,5	83.800	7,4
- Petits consommateurs (ventes via le réseau de distribution)	2.055	2.561	8.727	16.133	8,9	18.186	12,7			40.000	17,-	62.000	13	57.000	12,1
CONSOMMATION INTERIEURE	20.820	33.044	70.338	113.074	7,3	127.626	12,8	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7

(1) Source pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques, établis par l'Administration de l'Energie du M.A.E.

(2) Taux de croissance annuel moyen.

(3) Chiffres provisoires. Le détail de la consommation intérieure brute n'est pas encore connu en ce moment.

(4) Hypothèse 2 : on suppose que le pays pourra importer 200.000 Tcal (soit environ 24 milliards de m³) de GN en 1985, par la conclusion de contrats supplémentaires.

(5) Hypothèse 3 : l'importation de GN ne dépasserait pas 165.000 Tcal. Les 35.000 Tcal supplémentaires seraient fournis par des combustibles pétroliers. (voir bilan pétrole).

TABLEAU 5 - BILAN PREVISIONNEL POUR LES PRODUITS PETROLIERS (en 1.000 t) (1)

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1950- 1972	1974 (3)		1975 (4)		1980		1985			
						10 ³ t	Taux 1973-74	10 ³ t	Taux 1974-75	10 ³ t	Taux(2) 1976-80	Hyp.2: gaz max.(5)		Hyp.3: gaz min.(6)	
												10 ³ t	Taux(2) 1976-85	10 ³ t	Taux(2) 1976-85
Ressources disponibles pour le marché intérieur	1.916	7.049	24.128	27.627	12,7	25.773	- 6,8	22.900	-11,2	25.800	0	28.500	1	32.000	2,2
Production secondaire	446	6.947	29.816	37.248	22,2	30.348	-18,5	28.900	- 5	33.300	1,9	37.500	2,1	41.000	3,1
Importations nettes moins soutes	+1.470	+ 102	-5.688	-9.621		-4.575	-52,5	-6.000	31,1	-7.500	10,4	-9.000	7	-9.000	7
LIVRAISONS TOTALES	2.462	10.679	35.905	45.272	13,8	39.450	-13	37.850	-4,1						
Fabriques de gaz et cokeries	20	90	10	1	11,0	-		-		-		-		-	
Centrales électriques	11	534	3.655	4.937	31,5	4.408	-10,8	3.660	-17	3.200	-5	3.500	-2	4.500	0,2
Raffineries de pétrole	27	429	1.575	1.738	21,6	1.534	-11,7	1.500	-0,2	1.600	0,8	1.700	1	1.800	1,6
Consommateurs finals	2.020	6.036	18.629	20.767	11,0	18.202	-12,4	17.540	-3,7	21.000	2,9	23.300	2,5	25.700	3,5
- Sidérurgie	68	173	734	791	11,3	640	-19,1			700	1,8	800	2,3	800	2,3
- Autres industries	551	1.838	4.688	4.250	9,7	3.496	-17,8			4.000	2,7	4.200	1,9	5.900	5,3
- Transport	781	1.828	4.042	4.685	8,3	4.410	- 6,0			5.400	4,1	6.500	4,0	6.500	4,0
- Agriculture	18	153	427	450	15,5	397	-11,7			500	4,7	600	4,2	600	4,2
- Eclairage et chauffage de locaux	233	1.216	5.790	7.036	16,6	6.260	-11			6.000	- 0,9	6.200	-0,1	6.300	
- Consommation non spécifiées	209	534	608	572	4,7	129	-77,4			200	9,2	200	4,5	200	4,5
- Usages non-énergétiques	160	294	2.340	2.983	13,9	2.870	- 3,8			4.200	7,9	4.800	5,3	5.400	6,6
MARCHE INTERIEUR	2.078	7.089	23.869	27.443	12,3	24.145	-12	22.700		25.800	1,2	28.500	1,7	32.000	2,8

(1) Source : pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques établis par l'Administration de l'Energie du M.A.E.

(2) Taux de croissance annuel moyen.

(3) Source : M.A.E., Administration de l'Energie

(4) Chiffres provisoires. Le détail de la consommation intérieure brute n'est pas disponible en ce moment-ci.

(5) Hypothèse 2 : on suppose que le pays pourra importer 200.000 Tcal de G.N. en 1985.

(6) Hypothèse 3 : la diminution des importations de G.N., qui ne seraient que de 165.000 Tcal, serait compensée par un recours accru aux produits pétroliers.

TABLEAU 4 - BILAN PREVISIONNEL POUR LE GAZ (1)

Tcal.

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1951-72 %	1974		1975 (3)		1980		1985			
						Tcal	Taux 1973-74	Tcal	Taux 1974-75	Tcal	Taux(2) 1976-80	Hyp. 2 : Gaz max.(4)		Hyp. 3 : Gaz min.(5)	
												Tcal	Taux(2) 1976-85	Tcal	Taux(2) 1976-85
Ressources disponibles pour le marché intérieur	20.820	33.044	70.338	112.978	7,3	127.626	12,9	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7
1. Production primaire	115	596	449	457	6,3	510	11,6	440	-14	350	- 5,6	300	- 3,5	300	- 3,5
2. Production secondaire	20.783	32.688	32.187	33.190	2,1	34.613	4,3	24.500	-29	37.050	1,4	37.000	0,7	37.000	0,7
dent :															
- gaz de cokeries	9.341	14.249	13.465	14.471	1,9	14.882	2,8			15.300	0,4	14.900		14.900	
- gaz des hauts-fourneaux	10.662	17.812	18.605	18.709	2,5	19.731	5,4			21.750	2	22.100	1,2	22.100	1,2
3. Importations nettes	- 78	- 240	37.702	79.331	-	92.503	16,6	90.826	- 2	130.000	7,-	200.000	8	165.000	5,9
LIVRAISONS TOTALES	20.904	33.329	70.376	115.140	7,4	132.752	15,3	120.288	- 9,4						
1. Cokeries et usines à gaz	5.016	7.418	9.291	9.510	2,6	9.136	- 4			10.500	2,8	11.500	2,3	11.500	2,3
2. Centrales électriques	3.515	6.249	15.001	30.059	9,5	34.000	13,1	24.550	-28	30.000	- 2,3	30.000	- 1,2	20.000	- 3,5
3. Consommateurs finals	12.289	19.377	46.046	73.505	7,8	84.490	14,9			126.900	8,5	195.800	8,8	170.800	7,3
- Sidérurgie	8.220	13.368	20.415	23.608	4,9	25.319	7,2			29.000	2,7	32.500	2,5	30.000	1,7
- Autres industries y compris les usages non-énergétiques	2.014	3.448	16.904	33.764	12,5	40.985	21,4			57.900	7,2	101.300	9,5	83.800	7,4
- Petits consommateurs (ventes via le réseau de distribution)	2.055	2.561	8.727	16.133	8,9	18.186	12,7			40.000	17,-	62.000	13	57.000	12,1
CONSUMMATION INTERIEURE	20.820	33.044	70.338	113.074	7,3	127.626	12,8	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7

(1) Source pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques, établis par l'Administration de l'Energie du M.A.E.

(2) Taux de croissance annuel moyen.

(3) Chiffres provisoires. Le détail de la consommation intérieure brute n'est pas encore connu en ce moment.

(4) Hypothèse 2 : on suppose que le pays pourra importer 200.000 Tcal (soit environ 24 milliards de m³) de GN en 1985, par la conclusion de contrats supplémentaires.

(5) Hypothèse 3 : l'importation de GN ne dépasserait pas 165.000 Tcal. Les 35.000 Tcal supplémentaires seraient fournis par des combustibles pétroliers. (voir bilan pétrole).

TABLEAU 5 - BILAN PREVISIONNEL POUR L'ELECTRICITE (1)

	1950	1960	1970	1973	Taux (2) 1951- 72 %	1974		1975		1980		1985			
						GWh	Taux 1973-74	GWh	Taux 1974-75	GWh	Taux (2) 1976-80	Hyp. 2 et 3		Hyp. 1	
												GWh	Taux (2) 1976-1985	GWh (6)	Taux (2) 1976-1985
Ressources brutes disponibles pour le marché intérieur	8.950	15.189	30.899	40.313	6,7	42.436	5,3	40.165	-5,4	59.500	7	83.500	7	83.500	7
1. Production primaire	63	172	303	241	10,7	394	63,5	7.107	-	23.200		44.700	-	53.100	-
a) Hydraulique (sans centrales de pompage)	63	172	246	170	4,9	250	47,-	186	-26	300	3,7	300	1,9	300	1,9
b) Nucléaire	-	-	57	71	-	144	102,8	6.921	-	22.925 (5)	-	44.375 (5)	-	52.800	-
2. Production secondaire (avec centrales de pompage)	8.798	14.980	30.220	40.826	6,7	42.368	3,8	33.947	-20	37.800 (4)	-2,2	40.800	-0,4	32.400	-2,2
3. Importations nettes (3)	89	37	376	- 754		- 325	-57	- 889	173	-1.500	36	-2.000	19,9	-2.000	19,9
LIVRAISONS TOTALES	9.005	15.554	31.824	42.381	6,9	45.319	6,9	45.236	- 0,2						
1. Producteurs d'énergie primaire	1.671	1.688	963	615	-2,9	788	-4,3	21.543	-13,9	30.900 (24.400 (7))	4,3 4,5	41.000 (33.000 (7))	5,1 5,4		
2. Cokeries et usines à gaz	170	228	157	135	-0,9	130	-4,0								
3. Raffineries de pétrole	10	98	469	587	20,2	512	-13								
4. Industries autres que sidérurgie	3.383	5.923	13.203	17.335	7,2	18.121	4,5								
5. Centrales électriques (y compris pompage et pertes dans réseaux)	1.139	1.794	3.191	4.501	6,1	(4.663)	3,6	4.507	- 3,3	6.550	7,0	9.200	7,0		
6. Sidérurgie	1.033	2.110	4.285	5.158	7,4	5.422	5,1			(6.500)	3,7	(8.000)	4,0		
7. Transports	329	613	741	817	4,0	852	4,3	825	- 3,2	1.050	4,3	1.300	4,3		
8. Domestique et divers (Services)	1.215	2.735	7.890	10.964	9,4	01.896	8,5	13.290	+11,6	21.000	12	32.000	10,4		
CONSUMATION INTERIEURE BRUTE	8.950	15.189	30.899	40.313	6,7	42.436	5,3	40.165	- 5,4	59.500	7	83.500	7		

(1) Source pour les chiffres observés dans le passé : bilans énergétiques du M.A.E.

(2) Taux d'accroissement annuel moyen.

(3) Y compris l'importation de la moitié de la production de la centrale de Choos et l'exportation de la moitié de la production de la centrale de Tihange I.

(4) Obtenus par solde.

(5) 1980 : 3.527 MW nucléaire, c.à.d. : Mol + Doel I, II, III + Tihange I + II à 6.500 h/an.

1985 : 6.827 MW nucléaire, c.à.d. la situation de 1980 + 2 centrales de 1.000 MW + 1 centrale de 1.300 MW à 6.500 h/an = hypothèses 2 et 3.

(6) 1985 : hypothèse 1 = centrales nucléaires des hypothèses 2 et 3 + 1 centrale de 1.300 MW fonctionnant à régime normal en 1985.

(7) Sans parenthèses : consommation totale des industries; chiffres entre parenthèses : consommation des industries, sidérurgie non comprise.

D. LES POLITIQUES DE R-D EN MATIERE D'ENERGIE

Jusqu'en 1975, seule l'énergie nucléaire faisait l'objet d'une planification systématique au niveau national sous la forme d'un plan quinquennal de recherche et de technologie nucléaires. Les recherches sur les autres formes d'énergie et sur les économies d'énergie s'effectuaient pour la plupart sans coordination et en fonction des initiatives des institutions de recherche.

De plus, l'effort financier consenti en faveur de l'énergie nucléaire a été sans commune mesure avec celui qui a été consacré aux autres recherches dans le domaine de l'énergie.

Compte tenu des changements fondamentaux intervenus dans les données essentielles du problème énergétique, l'effort de recherche doit répondre à trois problèmes majeurs :

- comment aider les décideurs politiques à maîtriser et analyser les différentes composantes de la politique énergétique ;
- quelles sont les conditions technologiques d'un progrès important dans les économies d'énergie ;
- comment préparer et accélérer l'avènement des énergies nouvelles?

Ces efforts sont entrepris complémentirement au niveau national et international (C.E.E., A.I.E.) dans le souci d'éviter tout chevauchement.

I. Sur le plan national

a. Energie nucléaire

- (i) La R-D nucléaire bénéficie depuis longtemps d'un support très important de l'Etat. En 1976, la dépense budgétaire pour ce secteur se monte à 4.600 MF.

Ce montant se décompose en :

- dépense nationale	2.900 MF	63 %
(dont CEN)	(1.657 MF)	(36 %)
- dépense internationale	1.700 MF	37 %
	<u>4.600 MF</u>	<u>100 %</u>
- recherche fondamentale	1.000 MF	22 %
- recherche appliquée	3.200 MF	69 %
- investissements	400 MF	9 %
	<u>4.600 MF</u>	<u>100 %</u>

Par ailleurs, le total des crédits nucléaires octroyés pendant la période 1970-1975 a atteint en francs courants 16.900 MF, ce qui représente en francs courants de 1976, un investissement total de 21.400 MF.

Même si on en soustrait les dépenses relatives aux recherches dont la finalité n'est pas directement énergétique (c.à.d. les recherches en physique fondamentale, ex. CERN, IISN, et les recherches sur l'utilisation des instruments nucléaires à d'autres fins que l'énergie, ex. production de radio-isotopes), ces montants sont sans commune mesure avec les sommes dépensées jusqu'ici en recherche sur les économies d'énergie et les nouvelles sources d'énergie.

(ii) Dans la R-D relative à l'énergie nucléaire, l'accent a été mis essentiellement pendant les 5 dernières années sur :

- les réacteurs rapides refroidis au sodium et en particulier sur le développement du combustible pour ce type de réacteurs ;
- les équipements pour réacteurs éprouvés ;
- le recyclage du plutonium ;
- le traitement des déchets radioactifs.

(iii) Le plan quinquennal actuel (1973-1977) de recherche-développement nucléaire n'a jamais fait l'objet d'une décision du gouvernement. Il devra être pris en relais, sur base notamment du rapport de la Commission des Sages, par un nouveau plan quinquennal 1977-1981, conçu comme un plan à adapter d'année en année.

b. Le programme national de R-D dans le domaine de l'énergie

Le 27 juin 1975, le Conseil des Ministres a adopté le premier volet d'un programme national d'impulsion à la R-D dans le domaine de l'énergie, volet d'une durée de 3 ans et doté d'un budget de 244 millions de F.

Les axes essentiels de ce programme sont les suivants :

(i) Modélisation du système énergétique national (et amélioration de l'appareil statistique disponible)

Le but de ce projet est de construire un ensemble d'instruments (modèles mathématiques) permettant d'aider le pouvoir politique à choisir la politique énergétique la plus adéquate en l'éclairant sur les conséquences d'un certain nombre de politiques alternatives.

Un des préalables à lever pour que ces recherches - de même que celles relatives à d'autres projets - puissent aboutir, est l'amélioration de l'appareil statistique disponible. Ces statistiques doivent être améliorées et complétées dans un certain nombre de secteurs.

(ii) Les économies d'énergie

Un important effort de recherche doit être entrepris dans le but de mettre en évidence les économies qui peuvent être réalisées à court, à moyen et à long terme ainsi que de définir les mesures à prendre, les investissements à envisager et les facteurs limitatifs éventuels à prendre en considération ; cet effort embrasse tous les secteurs essentiels.

(iii) Energie fossile

La gazéification sous haute pression à grande profondeur, la récupération du grisou contenu dans les gisements houillers et la transformation du charbon, notamment par liquéfaction et par gazéification en surface.

(iv) Sources d'énergie non conventionnelles : énergie solaire et énergie géothermique.

Par ailleurs, ce programme de recherche accorde aussi une attention particulière à l'approche planologique du problème ainsi qu'à l'étude des coûts sociaux liés aux solutions techniques qui résulteraient du programme.

c) Le programme économie des déchets et des matières premières secondaires (246 millions)

Le projet de programme contient des propositions relatives à des actions de R-D destinées à réduire le gaspillage de matériaux et à récupérer de l'énergie et des matériaux à partir des déchets et des articles usagés.

d) Hydrogène

Un troisième volet, relatif à l'hydrogène, avait été prévu et présenté au Gouvernement. Toutefois, la décision relative à ce programme a été suspendue en attendant le rapport de la "Commission des Sages".

En résumé, la politique de R-D dans le domaine de l'énergie, au plan national, peut se résumer ainsi :

- un effort très important et continu depuis les années 60 dans le domaine de l'énergie nucléaire ;
- le démarrage récent d'un programme coordonné dans le domaine des économies d'énergie et des nouvelles sources d'énergie ;
- un certain nombre d'activités de recherche plus ponctuelles.

2. Au niveau international

La Belgique participe à de nombreuses activités internationales de R-D dans le domaine de l'énergie.

Il s'agit principalement :

- des programmes des Communautés Economiques Européennes ;
 - . CEEA (Euratom) : énergie nucléaire (essentiellement);
 - . C.E.E. : énergie non-nucléaire;
 - . C.E.C.A. : charbon;
- des activités de l'Agence Internationale de l'Energie;
- du projet S.N.R. : construction en coopération avec la R.F.A. et les Pays-Bas d'un prototype de réacteur rapide refroidi au sodium;
- de EURODIF : enrichissement de l'uranium;
- de EUROCHEMIC : retraitement du combustible irradié.

On peut mentionner également la participation belge à l'Agence de l'Energie Nucléaire (A.E.N.) de l'O.C.D.E. et à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.) des Nations-Unies.

La Belgique participe également aux programmes du C.E.R.N. (physique fondamentale).

E. LES ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS1. Les dépenses des Pouvoirs publics

Ces dépenses concernent essentiellement les dépenses courantes liées à la R-D mise en oeuvre au plan national et aux engagements de la Belgique dans le cadre de programmes de recherche internationaux. Est également mentionné, le montant des subsides prévus pour les charbonnages.

Comme indiqué au point D, les dépenses consacrées à la recherche dans le domaine du nucléaire et de la physique de la matière continuent à absorber une partie importante des moyens mis en oeuvre. Il serait d'ailleurs souhaitable que les montants consacrés aux recherches non-nucléaires soient amplifiés dans les années à venir.

Principales implications budgétaires de la politique de l'énergie (*)
(en millions de F.-prix courants)

	1975 adapté	1976 initial	1980
A. <u>Energie nucléaire</u>			
a. <u>Nationales</u>			
1) Avances prototypes nucléaires	400	460	725
2) C.E.N. (Mol)(1)	1.443	1.657	3.150
3) I.R.E. (Charleroi)(2)	130	271	200
b. <u>Organismes internationaux</u>			
1) Euratom	400	440	700
2) S.N.R. (Kalkar; réacteur surgénérateur)	752	850	850
3) Eurodif (enrichissement de l'uranium)	120	370	470
4) Divers (A.E.N., A.I.E.A., Eurochemic)(3)	47	58	85
B. <u>Energies non-nucléaires</u>			
a. <u>Recherches</u> (4)	91	239	400
b. <u>Subsides aux charbonnages</u>	5.875	6.200	13.100

(*) Compte tenu des incertitudes qui retardent encore la définition de certains programmes de recherche, les montants indiqués pour 1980 ne constituent que des ordres de grandeur.

- (1) Ce montant comprend une partie peu importante de dépenses d'investissement.
- (2) Bien que repris dans le tableau, les crédits de l'I.R.E. ne concernent que très marginalement la politique énergétique.
La prévision traduit une stabilisation graduelle des investissements en termes réels et une réduction des subventions de l'Etat, l'entreprise devant fonctionner en régime normal à partir de 1978.
- (3) Faute de précisions suffisantes, cette estimation ne tient pas compte :
 - du financement des projets Belgoprocess et Belgowaste;
 - des engagements à prendre à l'égard du projet Super-Phenix (surgénérateur).
- (4) Recherches à finalité énergétique : Programme national R-D énergie, I.N.I.E.X. (part consacrée à l'énergie, c'est-à-dire environ 50 % du budget), contribution au programme européen R-D énergie non-nucléaire.

Ne sont pas comprises dans ces montants les dépenses prototypes non-nucléaires et les dépenses de l'I.R.S.I.A. en matière de recherches relatives à l'énergie.

2. Les investissements

1° Le secteur de l'électricité

L'importance des investissements à consentir dans le secteur de l'électricité dépend essentiellement de l'option qui sera prise en ce qui concerne le développement des centrales nucléaires.

Ainsi, si l'on retient l'hypothèse de la mise en service de trois centrales nucléaires supplémentaires de 1981 à 1985, et de quatre centrales de 1300 MW entre 1985 et 1990 (dont le financement incombera partiellement à la période 1981-1985), les dépenses d'investissement s'élèveraient à 29,6 milliards de F par an en moyenne pour la période du Plan 1976-1980 (à prix constants de 1975) et à 25,8 milliards de F par an pour la période 1981-1985

Le montant cumulé pour la période du Plan s'élève à près de 150 milliards de F de 1975 (1). Ces dépenses représentent

-
- (1) Outre les investissements en centrales nucléaires, ces montants comprennent également les dépenses prévues par le programme d'équipement des électriciens pour des centrales thermiques et hydrauliques complémentaires, une estimation approximative des dépenses pour le réseau ainsi que le coût d'une île artificielle (toujours à prix constants de 1975). Les chiffres mentionnés ne tiennent pas compte d'aggravations particulières des coûts dérivant du choix de certains sites.

à peu près, pour la période 1976-1980, un doublement par rapport aux investissements réalisés pendant la période 1964-1974 (14,7 milliards par an, en moyenne, à prix constants de 1974).

Cet effort d'investissement dans le secteur de l'électricité paraît possible moyennant la mise en oeuvre d'une politique adéquate par les Pouvoirs publics, notamment une planification plus stricte des investissements. Le recours accru des sociétés privées au marché des capitaux semble également pouvoir être absorbé par ce dernier. Un problème pourrait se présenter au niveau de l'équilibre financier des sociétés elles-mêmes.

2° Le secteur du gaz

Les investissements prévus dans les secteurs du transport et de la distribution de gaz sont évalués, pour la période 1976-1980, à au moins 18 milliards de F, à prix constants de 1975.

Ce montant se répartit entre 15 milliards pour la distribution publique (3 milliards par an) et au strict minimum 3 milliards pour Distrigaz (usine de liquéfaction, transport, réservoirs, ...).

3° Le secteur charbonnier

Le but poursuivi dans ce secteur est de relever la productivité dans le bassin de Campine en réalisant quelques investissements complémentaires au point de vue équipement d'extraction et surtout en organisant une meilleure saturation des équipements de surface. Les investissements nécessaires sont modérés et sont estimés à un peu plus d'un milliard de F pour la période quinquennale 1976-1980.

4° Le secteur pétrolier

Les investissements prévus pour la période du Plan 1976-1980 s'élèvent à 11,6 milliards de F. Ils seront consacrés aux accroissements en cours de la capacité de raffinage et à des adaptations des équipements visant à épargner l'énergie et à introduire des mutations structurelles dans le but de réduire autant que possible la production de fuel lourd et d'accroître la production de fractions légères.

Quant aux investissements belges à l'étranger, dans les secteurs de l'énergie, on sait que la S.A. PETROFINA participe activement à l'exploration et à l'exploitation de pétrole, de gaz naturel et de sables bitumeux au Canada, en Mer du Nord, en Angola et en Iran. Les investissements réalisés en 1974 ont été de 7,5 milliards de F et ont dû atteindre quelque 10 milliards en 1975. Comme une forte extension des productions est prévue, on peut penser que les investissements ne diminueront pas au cours des prochaines années.

F. ASPECTS INSTITUTIONNELS

1. Un organe de concertation et de contrôle au plus haut niveau : le Comité National de l'Energie

Le Gouvernement vient d'installer le Comité National de l'Energie.

La compétence de ce Comité est très étendue puisque, selon l'article 2, ses missions sont :

- de donner son avis en fonction des politiques économique et sociale et en relation avec le Bureau du Plan, sur les objectifs généraux de la politique énergétique et sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser cette politique;
- de suivre l'exécution de celle-ci et d'en évaluer les résultats, tant globalement qu'au niveau de chaque secteur énergétique concerné.

Il lui incombe donc, dans la définition d'une politique énergétique globale, qui est sa mission propre, de coordonner l'action des organes sectoriels spécifiques

2. Les Comités de concertation et de contrôle sectoriels

Les organes de consultation et de contrôle sectoriels existants (électricité et gaz, pétrole, charbon) subsistent mais leur action doit être coordonnée au sein du Comité National de l'Energie, organe chargé de définir une politique énergétique globale. Leur mission propre reste double : rendre des avis et exercer le contrôle.

Ces organes sectoriels devraient être révisés de manière à ce que chaque secteur dispose de la structure la plus adéquate possible et pour que l'articulation de leur action, dans le cadre du Comité National de l'Energie, se fasse sans heurts. Les pouvoirs publics devraient y être mieux armés pour juger des éléments techniques et économiques qui sous-tendent les décisions prises par ces comités.

3. Interventions plus directes des pouvoirs publics

Le Gouvernement s'est déclaré favorable à l'initiative publique, notamment dans les secteurs de l'énergie.

On peut considérer que la mise à la disposition de l'énergie au secteur industriel et au secteur privé constitue un véritable service public et que les responsabilités évidentes des pouvoirs publics en matière de sécurité d'approvisionnement, de répartition de l'offre en cas de crise, de fixation des prix, justifient que ceux-ci interviennent plus directement dans les secteurs énergétiques.

Des actions directes sont concevables dans divers domaines : achat d'énergie primaire et notamment négociation de contrats à long terme avec des pays fournisseurs, stockage, transport d'énergie, initiative industrielle publique.

Dans ce contexte, le Gouvernement met actuellement au point les statuts d'une "Société nationale de transport par pipe-lines" dans le capital de laquelle l'Etat belge interviendrait, via la S.N.I., à raison de 51 % , le reste du capital étant souscrit par la société pétrochimique hollandaise D.S.M. qui est entièrement contrôlée par l'Etat hollandais.

D'autres interventions directes de l'Etat peuvent se révéler opportunes ou nécessaires en fonction, notamment, des résultats du programme national de R-D dans l'énergie et de la participation de la Belgique à des programmes de R-D internationaux. Il importe en effet que les résultats des recherches qui auront été fructueuses soient exploités dans l'intérêt de la collectivité nationale et que ces résultats restent propriété publique et puissent, non exclusivement mais par priorité, faire l'objet d'initiatives industrielles publiques.

Annexe - A. Structure de la production d'électricité en %

	1980		1985	
	Doel III et Tihange II sont entrées normalement en service pour 1980 (1)	L'entrée en service d'un de ces 2 centrales se fait avec un an de retard (2)	Hypothèse 1 : 4 centrales nucléaires entrent en service entre 1981 et 1985 (2 x 1000 et 2 x 1300 MW) (3)	Hyp. 2 et 3 : 3 centrales nucléaires seulement entrent en service entre 81 et 85 (2 x 1000 et 1 x 1300 MW) (4)
1. Production primaire :	(38)	(30,7)	(62,1)	(52,3)
a) hydraulique (sans centrales de pompage)	0,5	0,5	0,4	0,4
b) nucléaire	37,5	30,2	61,7	51,9
2. Production secondaire (y compris centrales de pompage)	62,-	69,3	37,9	47,7
Total en %	100	100	100	100
Production en GWh	61.000	61.000	85.500	85.500

B. Structure du parc de production

Puissances installées en MW nets et en %

	(1) 1980		(2)		(3) 1985		(4)	
	MW	%	MW	%	MW	%	MW	%
1. Production primaire								
a) hydraulique (sans centrales de pompage)	80	0,6	80	0,6	80	0,5	80	0,5
b) nucléaire (a)	3.527	27,4	3.527	27,4	8.127 (b)	46	6.827 (b)	41,8
2. Production secondaire (y compris centrales de pompage : chiffre entre parenthèses) (c)	9.270 (c)	72,-	9.270 (d)	72,-	9.440 (d)	53,5	9.440 (d)	57,7
Puissance installée totale	12.877	100	12.877	100	17.647	100	16.347	100

a) La capacité nucléaire à installer n'a pas été calculée avec un modèle d'optimisation du parc de production.

b) La dernière centrale nucléaire fonctionne à régime normal (6.500 h/an) en 1985.

c) Il s'agit des centrales thermiques classiques fonctionnant au charbon, au fuel ou au gaz ainsi que des centrales de pompage. Le programme d'équipement 1975-1983 des électriciens prévoit que le 2e stade (3 x 180 MW) de la centrale de pompage de Coo sera mis en fonctionnement en 1979.

d) Les taux d'utilisation du parc total de centrales thermiques classiques seraient, en nombre moyen d'heures d'utilisation par an, respectivement dans les 2 hypothèses pour 1980 et 1985 de :

(1) - 3.874 h/an

(2) - 4.335 h/an. Dans ce cas, la seconde unité de 930 MW ne fonctionnerait, en 1980, qu'au quart de sa capacité.

(3) - 3.260 h/an

(4) - 4.106 h/an.

En 1974, le nombre moyen d'heures d'utilisation du parc thermique classique a été de 5.091 heures. La moyenne annuelle de 1972 à 1974 s'élève à 5.061 heures.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DE LA CONSTRUCTION

1. Développement général du secteur

Le développement général de l'activité dans l'industrie de la construction peut être traduit en termes d'investissements en construction.

(Investissements dans les travaux de construction en milliards de F, prix de 1970; définition des Comptes Nationaux)

	<u>1975</u>	<u>1980</u>	<u>1980/75</u>
Secteur du logement	62,1	61,6	99,2
Pouvoirs publics	35,4	36,8	104,0
Entreprises (1)	<u>67,5</u>	<u>101,4</u>	<u>150,2</u>
TOTAL	165,0	199,8	121,1

(1) Y compris les entreprises publiques.

Les chiffres ci-dessus ont été établis à partir de la projection centrale du Plan 1976-1980. Les investissements du secteur du logement dont environ 90 % sont livrés par le secteur de la construction vont se maintenir sur la période de 1976-1980 à peu près au même niveau.

Comme ceux-ci, les investissements publics, exprimés en volume, ne connaîtront pas d'accroissements importants. Ces investissements sont réalisés aussi pour environ 90 % par le secteur de la construction, bien que, au cours des prochaines années, ce pourcentage pourrait diminuer légèrement suite à l'importante réorientation de ces investissements vers le secteur social.

Par contre, dans le Plan 1976-1980, l'accent a été mis sur les nécessaires investissements des entreprises dont, traditionnellement, plus d'un tiers relève de l'activité de la construction.

Au total, la production du secteur de la construction s'accroîtrait donc de 21 % ou en moyenne de 3,9 % par an. Ceci constitue, compte tenu de l'activité en 1975, une expansion très forte, supérieure à ce que le secteur a réalisé jusqu'à présent à long terme. Une telle expansion nécessite un accroissement substantiel et régulier de la productivité, et, dans le contexte socio-économique actuel, une attention particulière à l'évolution des prix.

Quant aux investissements publics en particulier, les montants repris dans le Plan pour toute la période 1976-1980 peuvent donner une idée de l'importance des commandes dont la construction bénéficiera dans le cadre de ces investissements.

Investissements publics - Rubriques d'une importance particulière pour la construction (en millions de F., prix courants)

	Réalizations 1971 - 1975	Plan 1976 - 1980
Autoroutes	89.900	} 165.991
Routes	30.600	
Barrages	5.700	6.000
Urbanisation	} 5.320	3.733
Rénovation urbaine		30.800
Fonds Brunfaut	10.500	23.985
Logements sociaux	58.650	162.973
Culture et tourisme	3.900	17.500
Equipements d'enseignement	41.850	60.000
Hôpitaux	13.550	33.815
Institutions médico-pédagogiques	1.150	10.752
Crèches	625	3.730
Homes pour personnes âgées	3.225	10.300
Bâtiments administratifs	17.075	30.000

Certaines rubriques des investissements publics concernent des investissements directs et le montant mentionné correspond à celui des commandes à passer ultérieurement. Pour d'autres rubriques, il s'agit toutefois de subventions totales et partielles accordées aux organismes publics et de subventions partielles accordées au secteur privé. D'autre part, les investissements publics repris dans le Plan ne comportent pas les investissements des entreprises publiques telles par exemple la R.T.T, la S.N.C.B., la R.V.A., etc...

Au total, les investissements publics et donc également la part dont bénéficiera l'industrie de la construction sous forme de commandes, sont encore beaucoup plus importants. Pour la période 1976-1980 cette part, comprenant les investissements publics et les investissements propres des entreprises publiques, a été estimée à environ 765 milliards de F. en prix courants, c'est-à-dire 78 % des investissements totaux tels que définis ci-dessus.

+
+ +

L'emploi total dans la construction s'élevait en 1974 à 291.819 personnes dont 245.856 salariés, 41.270 indépendants et 4.693 aidants.

Abstraction faite des fluctuations annuelles, l'emploi du secteur est resté relativement stable depuis 1965. En effet, entre 1965 et 1973, la productivité a augmenté de 2,8 % en moyenne par an, soit à un rythme de croissance identique à celui de l'activité dans la construction.

Une augmentation plus rapide de la productivité au cours des prochaines années reste un des objectifs du secteur. Dans l'éventualité d'un accroissement de 3 %, l'emploi pourrait atteindre environ 350.000 unités en 1980.

2. Les expériences acquises dans le cadre du Plan 1971-1975

Dans le Plan 1971-1975, élaboré sur base de longues et profondes discussions avec tous les milieux concernés, un certain nombre de propositions précises avaient été formulées en vue de réaliser un seul objectif majeur, notamment l'augmentation de la productivité dans l'industrie de la construction. Au niveau des moyens, les actions s'articulaient essentiellement autour de deux grands thèmes : l'application de la planification impérative aux sous-secteurs du génie civil et des bâtiments publics et l'industrialisation de la construction de logements.

En général, on peut dire que les actions proposées dans le Plan précédent restent valables pour la période 1976-1980. Il importe cependant de les examiner à la lumière de l'expérience acquise depuis lors et de l'évolution récente du secteur.

- a. La productivité dans l'industrie de la construction est sans doute une notion difficile. Sur base de la valeur ajoutée et par personne occupée, l'évolution de la productivité a connu, dans le passé, des fluctuations importantes.

Sous le point 1 ci-dessus, on a déjà signalé que l'augmentation pendant la période 1965-1973 était de 2,8 % en moyenne par an. Cette augmentation moyenne était toutefois la résultante d'une croissance très minime, voire négative pendant certaines années et d'une progression très forte pendant les autres années. En 1972 et 1973, l'augmentation de la productivité se montait respectivement à 6,9 % et à 6,2 %.

En général, une forte augmentation de la production ne va pas de pair avec un accroissement important de l'emploi, alors qu'inversément une nette diminution de la production entraîne un décroissement proportionnellement beaucoup moins important de l'emploi. En d'autres termes, le secteur de la construction tend davantage encore que l'industrie transformatrice, à conserver sa main-d'oeuvre, même en cas de récession. Cette politique s'appuie sans doute sur la conviction qu'en basse conjoncture les pouvoirs publics prendront quand même à court terme des mesures de relance pour stimuler l'activité de construction.

En 1972, cette tendance a toutefois été interrompue. En cette année, de même qu'en 1973, une augmentation - bien que modérée - de l'activité de construction est allée de pair avec des départs relativement importants de main-d'oeuvre, ce qui a eu pour effet une forte augmentation de la productivité. La forte régression de l'activité de construction en 1971, après l'expansion exceptionnelle enregistrée en 1970, a sans doute amené une partie des salariés à quitter le secteur. On peut toutefois se demander si la relance qui y succédait, n'a pas vu réapparaître certains d'entre eux au titre d'indépendant.

S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives de l'évolution récente, il semble toutefois qu'il existe une relation directe entre l'augmentation de la productivité d'une part, et l'importance et la régularité de l'évolution de la production d'autre part.

- b. Sur le plan de la planification impérative des investissements publics, qui sera un des facteurs principaux de la régularisation de l'activité de construction, un progrès incontestable a été réalisé au cours des dernières années. L'établissement d'un programme important et détaillé d'investissements publics dans le Plan 1971-1975 a donné aux entreprises une idée de la nature et de l'ampleur des travaux à réaliser à moyen terme et constituait en même temps un fil conducteur pour orienter leurs activités et investissements.

Jusqu'à présent, le principe de la planification impérative n'a cependant pas encore été exploité à fond.

Tout d'abord, il y a le problème de la définition et de l'ampleur de la planification impérative. Le Plan 1971-1975 a voulu incorporer tous les investissements publics dans le volet impératif, ce qui a eu pour effet non seulement que le programme total était très volumineux et rigide, mais aussi que sa structure interne était considérée comme définitive. Aussi se posait-il un problème lorsqu'il fallait prendre des mesures de politique conjoncturelle, notamment à l'égard du secteur de la construction. Il s'est avéré impossible d'introduire une modulation conjoncturelle appropriée dans les commandes et, dans le cas où ces mesures conjoncturelles ont été prises, elles ont souvent sorti leurs effets dans la phase conjoncturelle suivante.

D'autre part, l'absence d'une marge de manoeuvre suffisante, les mesures conjoncturelles et le climat inflationniste général ont incontestablement eu une répercussion très défavorable sur l'évolution des prix dans le secteur de la construction. De 1965 à 1973, le prix de la valeur ajoutée dans l'industrie de la construction a augmenté de 66 %, par rapport à 25 % dans l'industrie transformatrice et à 45 % pour l'ensemble de la formation intérieure brute de capital fixe. Pour les années 1970-1973, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 26 %, à 9 % et à 19 %. En outre les hausses des prix étaient les plus importantes pour les travaux de construction pour le compte de

l'Etat, et plus particulièrement pour les travaux routiers et autres travaux du génie civil, c'est-à-dire 77 % et 84 % durant la période 1965-1973.

- c. En ce qui concerne l'industrialisation du secteur du logement, le Plan 1971-1975 a déjà souligné que cette industrialisation dépendra avant tout du dynamisme et de l'organisation du secteur de la construction lui-même. Plus particulièrement, il y aurait lieu de réaliser une reconversion et un recyclage des petites et moyennes entreprises, qui devraient opter pour des formules de spécialisation, de sous-traitance ou d'intégration.

Dans le secteur du logement, de même d'ailleurs que dans le sous-secteur du bâtiment industriel, des éléments de construction industrialisés ont dans une certaine mesure été utilisés ces dernières années. Cette tendance se poursuivra sans doute dans les prochaines années.

L'industrialisation du secteur du logement doit permettre de construire dans des délais rapides un nombre suffisant de logements de qualité en certaines régions, et d'offrir au préalable les logements de remplacement nécessaires aux habitants d'un grand nombre de logements à démolir. Une industrialisation plus ou moins poussée des méthodes de construction peut en effet réduire sensiblement la durée de construction et augmenter la productivité.

Jusqu'à présent, on a principalement eu recours à l'industrialisation "ouverte", c'est-à-dire à l'incorporation d'éléments de construction industrialisés. L'industrialisation "fermée", ou construction complète du logement en usine, n'a pas encore fait une véritable percée, sans doute à cause du particularisme du Belge moyen et de la différence de prix trop minime par rapport au logement traditionnel. Grâce à cette formule, les augmentations de productivité doivent être supérieures à celles enregistrées en cas d'une industrialisation "ouverte". Cette formule relève toutefois de l'industrie en grande partie purement transformatrice avec toutes les contraintes que cela comporte en ce qui concerne le volume des séries à fabriquer et éventuellement les exportations.

3. Le Plan 1976-1980 et son incidence possible sur l'industrie de la construction

L'impact en termes quantitatifs des choix de base du Plan 1976-1980 sur l'évolution du secteur de la construction a déjà été indiqué au tableau repris à la page 1. Ces choix impliquent cependant, plus particulièrement dans le domaine des investissements publics, une inflexion de la politique, qui ne manquera pas d'influer sur le secteur et posera sans doute également certains problèmes.

- a. Le montant des investissements publics est particulièrement ambitieux.

Un tel programme est de nature à provoquer des tensions dans le secteur, notamment si l'on tient compte de sa structure et des hausses de prix déjà enregistrées dans le passé.

- b. Le programme en matière d'investissements publics du Plan 1976-1980 marque une nouvelle orientation par rapport aux tendances du passé, en ce sens que pour la première fois, les investissements dans le secteur social deviennent plus importants que ceux dans le secteur économique. En pourcent, ce glissement peut être traduit comme suit :

	Réalisations 1971-1975	Plan 1976-1980
- Investissements à caractère principalement économique	56,5 %	45,9 %
- Investissements à caractère principalement social	39,2 %	50,6 %
- Investissements à caractère principalement administratif	4,3 %	3,5 %

Certains programmes à caractère économique, comme par exemple les autoroutes, demeurent très importants, mais il est clair que ce glissement dans les investissements publics donnera lieu à une augmentation relativement importante des commandes passées avec le secteur du bâtiment. Aussi, y aura-t-il lieu, à l'intérieur de l'industrie de la construction, de procéder à une certaine reconversion de la production des entreprises et de la qualification de la main-d'oeuvre.

- c. En matière de logement, le volume retenu peut à première vue être assuré par l'industrie de la construction telle qu'elle est structurée actuellement. Une industrialisation plus poussée de l'activité reste toutefois justifiée en vue d'augmenter la productivité et de réduire la durée du travail. L'industrialisation sous toutes ses formes devrait néanmoins être encouragée intensément s'il s'avérait qu'elle pourrait jouer dans l'avenir un rôle important dans le freinage des hausses de prix.

D'autre part, le Plan a, en ce qui concerne le logement, déplacé l'accent de façon considérable vers la transformation de logements existants dans le cadre de la politique de rénovation urbaine. Cette nouvelle orientation constituera un domaine d'action spécifique pour les P.M.E. spécialisées. Une évolution favorable de la productivité dans ce domaine est étroitement liée à la reconversion et au recyclage d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises du secteur.

4. Les actions prioritaires du secteur de la construction

Les actions déjà préconisées par le Plan 1971-1975 restent dans une large mesure valables pour la prochaine période. Compte tenu des leçons qui peuvent être tirées de l'expérience des dernières années et de l'impact des choix de base du Plan 1976-1980, en matière d'investissements, un nombre restreint d'actions prioritaires devra toutefois être réalisé.

Ces priorités sont relatives à la régularité de l'activité de la construction et à l'adaptation des entreprises, d'une part et à l'évolution des prix des travaux de construction d'autre part. L'expansion de 3,9 % par an de la production de la construction telle que mentionnée ci-dessus se situe, en effet, à un niveau d'environ 9 % supérieur à l'évolution trendcyclique constatée sur la période 1960-1974. Il est clair que la réalisation d'un tel accroissement nécessitera plus que dans le passé une plus grande régularité de l'activité. Compte tenu du fait que cette croissance résulte d'une très forte expansion des investissements des entreprises et d'une relative stagnation des investissements en logements et des investissements publics, qui connaissent une certaine réorientation vers le secteur social, elle exige en même temps une importante adaptation des entreprises de la construction.

D'autre part, une activité régulière de la construction n'est possible que si elle va de pair avec une évolution des prix maintenus dans des limites acceptables. Dans le cas contraire, une politique de stop and go renforcée paraît inévitable et compromettrait à son tour cette régularité.

a. La régularité de l'activité de la construction et l'adaptation des entreprises

La régularité de l'activité de construction est la meilleure garantie d'une évolution favorable de la productivité. En ce qui concerne les investissements publics, le secteur de la construction peut compter sur un volume important de travaux spécifiques décrits clairement dans le Plan 1976-1980. L'exécution de ces travaux de construction doit d'elle-même conduire à une plus grande régularité de l'activité de la construction. Outre ces programmes sont prévus un nombre d'investissements qui doivent également être réalisés dans 5 ans mais qui ne sont pas clairement décrits dans le Plan 1976-1980.

D'autre part, la politique conjoncturelle des Pouvoirs publics vis-à-vis du secteur de la construction ne pourra cependant pas être entièrement exclue. Cette politique devrait avant tout être appliquée aux programmes de construction qui ne sont pas explicitement décrits dans le Plan. En outre, dans l'exécution de ceux-ci ce choix tiendra compte de la structure spécifique de la demande et de la période de la production qui est relativement longue.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique du logement, sa modulation conjoncturelle, si elle s'avère nécessaire, sera appliquée par priorité au logement non social et non aidé, en d'autres termes, au logement qui n'est pas destiné aux personnes à revenus modestes.

Les glissements dans les investissements totaux vers les investissements des entreprises et des investissements de l'Etat à caractère principalement social, exigeront des efforts importants d'adaptation de la part des entreprises.

Les Pouvoirs publics peuvent soutenir ces efforts par la promotion de la recherche ainsi que dans le cadre des lois d'expansion. Pour ce qui concerne l'aide aux investissements, elle n'est pas accessible aux seuls investissements matériels, mais elle sera dans l'avenir de plus en plus utilisée pour encourager les améliorations dans le domaine de la gestion des entreprises.

A long terme, l'emploi reste relativement stable. En 1980, il pourrait atteindre 300.000 unités, soit le niveau de 1970. Néanmoins, les travailleurs seront également confrontés avec des problèmes d'adaptation. Un effort important sera dès lors entrepris en faveur de la formation et du recyclage professionnels de la main-d'oeuvre occupée dans le secteur.

b. Evolution des prix

Le freinage des hausses de prix des dernières années est non seulement une nécessité sociale mais également une condition sine qua non à la réalisation du programme des investissements repris dans le Plan, et plus particulièrement en ce qui concerne les investissements publics.

Dans le passé, les prix des investissements publics ont augmenté plus rapidement que ceux exécutés pour compte des entreprises et des particuliers. La politique à mettre en oeuvre doit être fondée sur l'élimination de l'inélasticité du prix par rapport à la demande qui a été constatée dans le passé, et qui a eu pour effet une augmentation encore considérable des prix même en cas d'une réduction de l'activité.

A elle seule, l'augmentation de la régularité de l'activité de la construction ne suffirait probablement pas.

C'est pourquoi, le 12 mai 1975, les Pouvoirs publics ont décidé de procéder à un examen permanent et approfondi entre autre de la formation des prix dans le secteur de la construction. Suite à cette décision a été créé une cellule qui, sur base d'un certain nombre de dossiers types doit suivre de près l'évolution des investissements publics et leur impact économique.

Les principaux départements investisseurs sont représentés dans la cellule; ils fournissent à cette dernière un aperçu sur l'exécution des engagements pour le total des secteurs budgétisés et débudgétisés de même que des organismes d'intérêt public. Les conclusions de la cellule sont ensuite transmises au C.M.C.E.S.

D'autre part, afin d'assainir la concurrence, de manière à sauvegarder l'intérêt général, une priorité sera accordée à l'adoption d'un système d'adjudication uniforme et efficace ainsi qu'à l'adaptation de la réglementation d'agrément des entrepreneurs.

- Pour l'adoption d'un système d'adjudications uniforme et efficace il est fait référence au projet de loi relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui, à travers une adaptation de la loi du 4 mars 1963 relative aux marchés passés pour compte de l'Etat, tend à réaliser :
 - l'extension de cette loi à toutes les personnes de droit public;
 - l'introduction d'un système de contrôle uniforme et efficace;
 - La mise en oeuvre de mesures nécessaires relatives aux incompatibilités et accords préalables.
- Pour l'adaptation de la réglementation d'agrément il devra être tenu compte des éléments suivants :
 - extension de la réglementation à tous les services publics;
 - accord à la Commission d'agrément des entrepreneurs du droit d'initiative ou d'enquête en matière de marchés à exécuter au nom de l'Etat;
 - prise en considération des aspects de l'organisation de l'économie d'entreprise des sociétés qui entrent en ligne de compte pour l'agrément;
 - possibilité offerte aux petites et moyennes entreprises agréées de participer, sur base d'accords mutuels de spécialisation, à l'adjudication de travaux d'un niveau plus important.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION

SECTION I - CARACTERISTIQUES GENERALES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1. De 1961 à 1970, le nombre total d'établissements de commerce de détail est passé de 170.109 à 144.293. Le mouvement de rationalisation est allé de pair avec un développement des ventes du commerce intégré, des techniques de vente simplifiées (principalement libre service) et de l'emploi.

Les problèmes de l'organisation spatiale du secteur, de l'information et de la protection du consommateur ont pris progressivement une importance croissante.

A. LES FORMES DE DISTRIBUTION

2. Le commerce intégré a augmenté sa part des ventes, mais au total on constate le maintien de la diversité des formes de distribution et de leur coexistence comme répondant aux multiples aspects des besoins du consommateur.

Formes du commerce de détail	Ventes totales			
	1966		1974	
	Millions F	%	Millions F	%
Commerce intégré	47.479	13.7	134.749	17.39
Commerce indépendant	300.271	86.3	639.987	82.61
dont associé	30.617	8.8	55.745	7.20
non associé	269.654	77.5	584.242	75.41

Source : Nielsen - Recensement 74.

3. Confirmation de la tendance à la banalisation d'articles qui précédemment étaient du domaine du commerce spécialisé, et donc, pénétration sensible des unités de distribution de vente en masse dans ce domaine.
- Pour les articles banalisés ou de vente courante, importance non démentie de la concurrence par le prix, notamment par de petites unités de vente en discount.
 - Résistance à la banalisation pour les produits où intervient une certaine technicité, tels les appareils électro-domestiques, matériel d'enregistrement ou d'optique.

- Maintien du rôle de conseil et d'assistance du spécialiste pour les biens où les facteurs de personnalisation des produits de qualité et de service à la vente et après-vente sont plus déterminants que le seul facteur prix; renforcement du nombre et de la part de marché des spécialistes, notamment indépendants, pour la vente de biens d'équipement du foyer, articles et services intéressant la santé, le loisir, les sports, etc. auxquels une part de plus en plus importante des budgets ménagers est consacrée; développement de la restauration "hors foyer".

4. Diminution rapide du nombre de petits commerces traditionnels d'alimentation générale, indépendants ou associés, sous l'influence de l'inadaptation de certains commerçants au marché, de la non-rentabilité d'unités trop petites, de l'exode rural, de la rénovation urbaine, de la concurrence des grandes unités et de petites unités "discount" pratiquant une politique de prix agressive.

	Nombre de points de vente			
	en unités		en %	
	<u>1961</u>	<u>1972</u>	<u>1961</u>	<u>1972</u>
Commerce intégré	5.340	4.463	9.0	13.9
Commerce indépendant	54.175	27.745	91.0	86.1
dont associé	21.470	15.201	36.0	47.2
non associé	32.705	12.544	55.0	38.9

B. EVOLUTION DES TECHNIQUES DE DISTRIBUTION

5. Développement des techniques de vente simplifiées :

- extension du libre service ou semi libre service en alimentation;

Répartition des magasins en libre service par forme de distribution (alimentation générale).

	1.1.1969		1.1.1975	
	Nombre	%	Nombre	%
Indépendants	1.767	73	2.915	72
Coopératives de cons.	256	11	403	10
Grands magasins et mag. à succ.	382	16	725	18
Total	2.405	100	4.043	100

Toutefois, dans les 9 pays de la C.E.E., c'est encore la Belgique qui a la plus faible densité de libre service (après l'Italie);

- Développement de la néo-spécialisation, c'est-à-dire de la spécialisation dans des surfaces de ventes moyennes, avec libre service partiel, prise en charge immédiate par le consommateur des appareils achetés et prix de vente réduits.

C. AU PLAN DE L'ORGANISATION SPATIALE

6. De façon générale, insertion plus stricte de la distribution dans la planification urbaine et spatiale, le développement commercial s'opérant dans des ensembles où les commerces sont complémentaires et se renforcent mutuellement, ou s'organisant selon les plans d'aménagement du territoire.
7. Intervention des Pouvoirs publics visant à un équilibre entre les diverses formes de la distribution, entre le commerce du centre ville et celui de la périphérie, cherchant aussi à assurer un service adéquat à tous les genres de public.
8. Création et développement des commerces davantage dans le cadre urbain et dans une mesure moindre que ces dernières années dans la périphérie des villes, les premières implantations étant favorisées, les secondes limitées par les Pouvoirs publics.

D. EN CE QUI CONCERNE LA CONSOMMATION

9. Influence croissante du "consumerism"

- Intervention accrue des consommateurs et de leurs organisations en tant que partenaires de la production et de la distribution, conscients et organisés.

10. Nécessité de modérer l'augmentation de la consommation privée à moyen terme

A moyen terme, il se recommandera sans doute de modérer l'augmentation de la consommation privée, à la fois pour libérer des ressources nouvelles pour financer un effort accru d'investissements privés et publics et d'exportation et pour modérer l'inflation.

Cet effort de modération, axé sur certaines catégories de produits (1), pourrait donc avoir des effets différents selon les formes et techniques de distribution.

- Concertation entre producteurs et distributeurs pour répondre aux exigences du "consumerism", notamment dans le domaine de l'information, de la correction et de la transparence des offres de ventes et des opérations commerciales, recherche du dialogue avec les organisations de consommateurs.
- Appui de l'Etat aux organisations de consommateurs; législation et réglementation tendant à satisfaire aux demandes légitimes des consommateurs dans les divers domaines cités; action d'éducation du public en matière de consommation.

E. DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

11. L'évolution des dernières années a surtout été marquée par la réduction du nombre des travailleurs indépendants dans la distribution de biens courants de vente en masse et l'augmentation sensible du nombre de travailleurs salariés à temps plein ou partiel.
12. Les tendances de la période 1976-1980 peuvent se résumer comme suit :
- a. La croissance de l'emploi se poursuivra, mais à un rythme légèrement ralenti. L'emploi total du secteur (2) passerait ainsi de quelque 580.000 unités en 1975 à 600.000 en 1980.

(1) Les catégories seront précisées sur base d'une prévision détaillée de la consommation privée, confiée par le B.P. au C.I.E.C.

(2) Définition du Ministère de l'Emploi et du Travail, c'est-à-dire commerce de détail, de gros et agences diverses.

Cette évolution résulterait de mouvements en sens divers :

- dans la distribution physique (entrepôts, manutention, transports), des moyens mécaniques sont utilisés et le seront encore davantage à l'avenir, ce qui limitera l'accroissement de la main-d'oeuvre;
- il en serait relativement de même dans la vente de masse au détail, où les méthodes de vente simplifiées (libre service, présélection) ont le même effet, ceci venant compenser le besoin de personnel chez les spécialistes;
- en même temps, le secteur des services non directement liés à la distribution des marchandises (agences diverses, de publicité, de voyages, bureaux de placement, bureaux-conseils), semble appelé à se développer encore du point de vue de l'emploi; il en serait de même dans la restauration.

b. La diminution du nombre des indépendants aura tendance à se ralentir, compte tenu notamment d'une politique plus dynamique à l'égard des P.M.E. et du contrôle de l'expansion des grandes surfaces.

F. EFFICACITE DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

13. L'enquête du C.B.D. sur les marges de distribution en 1975 ne permet pas de dégager une tendance nette à l'augmentation ou à la diminution de ces marges, ni par rapport à une enquête similaire faite en 1963, ni par rapport à l'enquête de la Banque Nationale de 1960. Elle ne fournit pas non plus de ventilation selon les différentes formes de commerce.

Sous ces réserves, il ne semble donc pas que l'évolution observée dans les formes et techniques de distribution se soit traduite au niveau des marges.

14. Du point de vue qualitatif, les différentes formes de distribution présentent chacune des avantages particuliers dont le bilan est globalement comparable.

Toutefois, l'étude qualitative du commerce de détail entreprise par le Professeur Sporck a fait ressortir d'importantes lacunes, notamment au point de vue standing et modernisme.

SECTION II - RECOMMANDATIONS

La distribution a connu et connaîtra encore d'importantes transformations spontanées, notamment pour s'adapter aux besoins mouvants du consommateur et du marché.

Compte tenu des grands objectifs du Plan 1976-1980, des recommandations particulières s'imposent dans plusieurs domaines :

- structure et développement du secteur;
- équilibre entre prix, qualité et service;
- organisation spatiale du secteur;
- politique de la consommation;
- application des lois d'expansion économique.

+
+ +

1. Structure et développement du secteur

La tendance actuelle va dans le sens d'une certaine stabilisation de la part de marché des différentes formes de la distribution.

Mais la fonction commerciale, sociale par vocation, est en constante évolution. Aussi, l'action des Pouvoirs publics doit être présente dans plusieurs domaines, spécialement dans le secteur des P.M.E. pour lesquelles cette assistance est particulièrement nécessaire (1) :

- a. Pour rester compétitif, le commerçant doit, plus que tout autre, pressentir les mutations et s'y adapter. Il doit savoir saisir à temps les chances que lui offre le marché. Une information permanente, compétente et critique lui est donc indispensable.
- b. Il doit être à même de gérer, de manière efficace, son entreprise, grâce à une formation et un perfectionnement professionnels dont la conception même doit être moderne et dynamique.

(1) Ces recommandations complètent et nuancent pour le secteur de la distribution les propositions contenues dans le chapitre relatif aux P.M.E.

- c. L'assistance à la gestion doit être développée à l'intention des P.M.E. commerciales à un niveau comparable à celui que l'on rencontre dans d'autres pays (telle la France).

Pour les entreprises occupant au moins 10 unités de personnel, un système de formation continue devrait être rendu obligatoire, à l'instar de ce que prévoit la loi française du 16 juillet 1971 (affectation à cette fin d'un % minimum du chiffre d'affaires).

- d. Le crédit aux entreprises commerciales devrait être conçu selon un système où, sans renoncer aux sûretés nécessaires, l'octroi de ce crédit serait davantage fonction de la valeur intrinsèque de l'entreprise et des capacités professionnelles du demandeur.

Une attention particulière devrait être accordée aux possibilités d'action de crédit immobilier, notamment en vue de favoriser l'insertion du commerce indépendant dans les shopping centers et les galeries commerçantes.

- e. Il convient de favoriser, notamment par un statut juridique précis, la coopération entre commerçants dans le cadre de la chaîne volontaire, de la coopérative de détaillant, du franchising et, avec la prudence nécessaire, du magasin collectif de détaillants.
- f. Par ailleurs, les Pouvoirs publics devront suivre attentivement les opérations de fusion, absorption et prises de participation dans le commerce intégré, pour éviter d'éventuels abus de puissance dominante.

Dans tous ces domaines, devrait s'intensifier l'action de l'Administration du Commerce (M.A.E.), du Ministère des Classes Moyennes, de l'Institut Economique et Social des Classes moyennes, du Comité Belge de la Distribution, du Comité de formation et de perfectionnement professionnels, de la Caisse nationale de Crédit professionnel.

2. Equilibre entre prix, qualité et service

Deux recommandations particulières s'imposent dans ce domaine.

- a. Les prévisions tendent à dégager une tendance à la hausse des coûts de la distribution au cours des prochaines années (ce qui ne manque pas d'être préoccupant, compte tenu des tensions inflationnistes latentes) si cette tendance n'est pas freinée par une poursuite des efforts de rationalisation (adoption de méthodes de vente simplifiées, meilleure organisation des entreprises, formation professionnelle, etc.).

Les Pouvoirs publics doivent donc être attentifs à encourager ces efforts, notamment dans le cadre des lois d'expansion économique, en évitant toutefois de porter atteinte au service rendu ou de déplacer une partie de la prestation à charge du consommateur.

- b. Les résultats de l'enquête sur les marges de distribution entreprise pour le Comité Belge de la Distribution doivent être exploités rapidement, notamment dans le cadre du Service des prix et de la Commission pour la régulation des prix.

Cette enquête devrait d'ailleurs être actualisée régulièrement; elle devrait également être ventilée, selon les formes de distribution.

3. Organisation spatiale du secteur

La loi du 29 juin 1975 sur les implantations commerciales a mis en place les procédures visant à assurer un développement spatial harmonieux des différentes formes de distribution en fonction des critères socio-économiques choisis.

Un problème continuera toutefois à mériter une attention particulière : la place des différentes formes de distribution (et spécialement des P.M.E.) dans les opérations de rénovation urbaine, qui prendront une ampleur considérable dans le Plan 1976-1980 (voir notamment 1,d).

4. L'augmentation régulière de l'emploi dans la distribution se ralentira quelque peu au cours des prochaines années. Compte tenu du plafonnement de l'emploi dans le secteur secondaire, ce phénomène mérite une attention particulière, spécialement en ce qui concerne l'emploi féminin salarié, qui constituera la principale source d'augmentation de l'emploi dans le secteur.

5. La politique de consommation

Bien que le problème déborde le secteur de la distribution et fasse l'objet de chapitres spécifiques du Plan, il revêt pour lui une importance telle qu'elle justifie que l'on en rappelle ici les 2 volets essentiels :

- a. A moyen terme, modérer l'expansion de la consommation privée, dans la mesure où il faut libérer des ressources nouvelles pour financer un effort accru d'investissements privés et publics et d'exportations et modérer l'inflation.

Les modalités de cet effort seront décrites au Titre V qui traitera des équilibres généraux et notamment de l'inflation.

b. Organiser les droits fondamentaux du consommateur tels qu'ils ont été définis au niveau européen :

- droit à la protection de sa santé et de sa sécurité;
- droit à la protection de ses intérêts économiques;
- droit à la réparation des dommages;
- droit à l'information et à l'éducation;
- droit à la représentation.

1° Dans l'immédiat, et au-delà des ajustements spontanés qui s'opèrent ou se dessinent dès à présent, des progrès doivent être accomplis dans plusieurs directions (1) :

- action contre l'excès de la publicité (cfr infra) et les clauses abusives des contrats;
- réalisation de la transparence du marché notamment par :
 - . l'étiquetage normalisé qui informe objectivement et clairement le consommateur sur le prix, le poids, le contenu, la composition, la date de péremption, le mode d'emploi et de conservation du produit;
 - . de façon plus générale, la normalisation du produit;
- innocuité des produits. Adoption du principe des listes positives pour tous les produits susceptibles de nuire à la santé;
- développement des associations de consommateurs.

2° La publicité

a. Toute action relative à la publicité, pour être efficace, doit s'intégrer dans un programme minimum commun au niveau de la C.E.E.

b. Au niveau national, il importe d'abord de mieux appréhender statistiquement le phénomène, globalement, par secteurs et par types d'entreprises. Aussi, les questionnaires adressés aux entreprises pour établir les statistiques annuelles de production devraient réserver un volet spécifique aux dépenses de publicité et, de façon plus générale, à la fonction commerciale de l'entreprise.

(1) Ces propositions complètent et précisent pour le secteur de la distribution les suggestions faites au Titre II , A, Ch. IV.

- c. Pour la catégorie des produits plus ou moins nocifs la gamme des mesures pourra aller de l'interdiction pure et simple de toute publicité à l'obligation du visa préalable, à la mention obligatoire du caractère éventuellement nocif du produit ou à la limitation de la publicité à une seule information sur le nom du produit.
- d. Pour les autres produits, il convient à la fois
- d'encourager les efforts d'autodiscipline du secteur. Au besoin, les Pouvoirs publics fixeront les règles minima qui doivent figurer dans le code de discipline du secteur,
 - de contrôler et réprimer les excès notamment par les moyens ci-après :
 - . extension des actions préventives du Ministère des Affaires économiques, allant de pair avec une dépenalisation des infractions,
 - . intervention du Service des prix et de la Commission de régulation des prix,
 - . renversement de la charge de la preuve, à l'instar de la procédure mise en place en France,
 - . organiser la publicité rectificative prévue par la loi sur les pratiques de commerce,
 - . introduire le principe de la publicité comparative,
 - . développement de l'action des groupements de consommateurs.

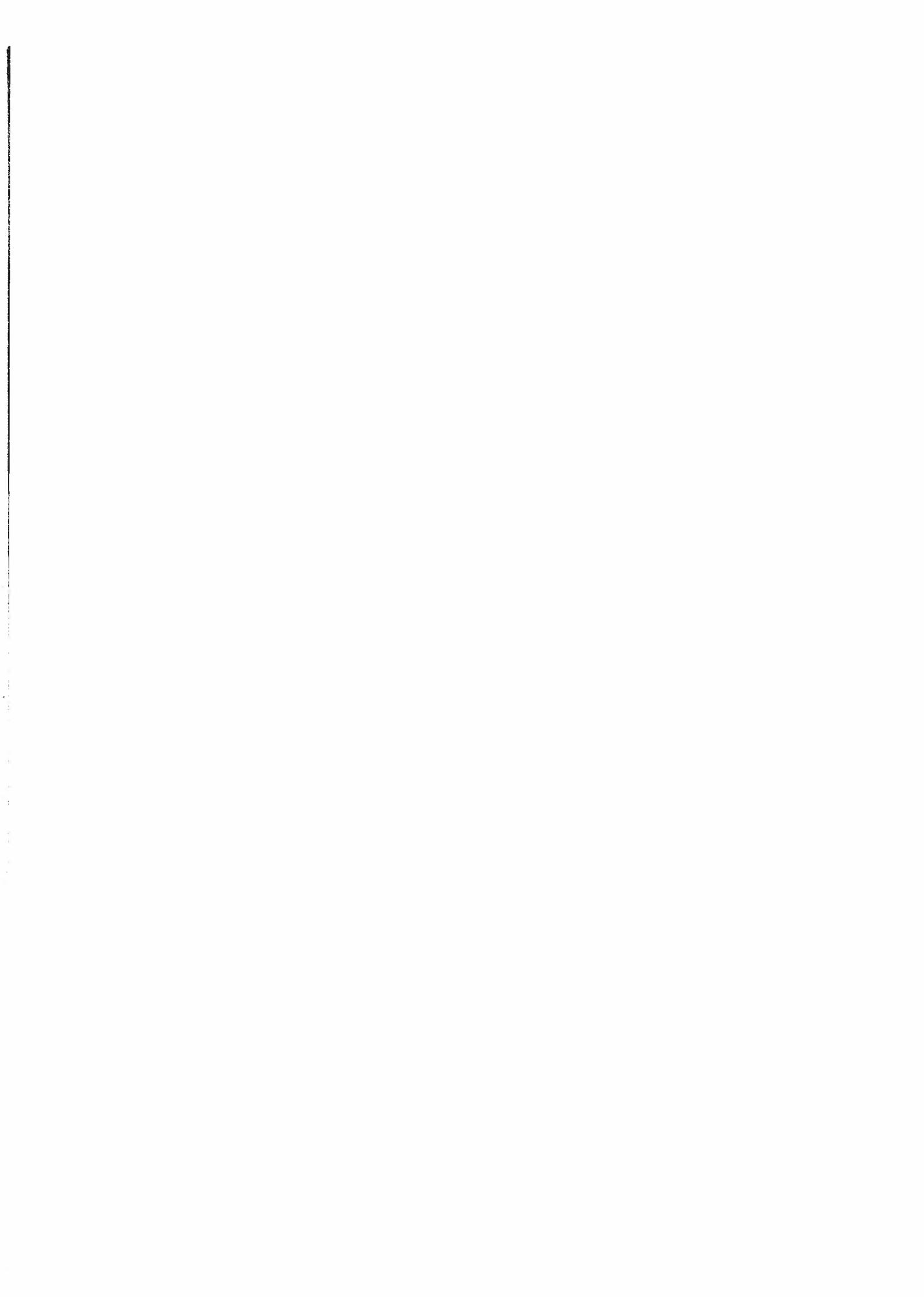
6. L'accès au crédit

L'accès au crédit ne peut être négligé par les Pouvoirs publics.

- La loi du 24 mai 1959 et son application mériteraient d'être modifiées dans le sens précisé dans le chapitre du Plan 1976-1980, qui traite de la politique des P.M.E.; l'accès des P.M.E. au capital à risques devrait être particulièrement facilité.
- Par ailleurs, des directives spéciales devraient être élaborées pour l'application des lois du 17 juillet 1959 et du 30 décembre 1970 au secteur de la distribution. Elles pourraient prévoir des avantages spéciaux pour les entreprises qui
 - . créent globalement de nouveaux emplois,
 - . contribuent à la rénovation et à la restructuration urbaine,
 - . s'adaptent aux besoins du marché et servent l'intérêt des consommateurs.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE AGRICOLE



I. DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

Le développement du secteur agricole est dominé depuis 1960 par les grandes lignes de force suivantes :

- augmentation de l'intensité de capital;
- régression de l'emploi;
- réduction de la superficie agricole.

Ces grandes tendances continueront à définir l'évolution du secteur dans les années à venir.

a) Augmentation de l'intensité de capital

L'exploitation familiale traditionnelle occupant plusieurs personnes a évolué au cours des 20 dernières années vers une entreprise capitalistique occupant 1 ou 2 personnes, ayant toutefois conservé généralement son caractère familial. L'engagement de capitaux importants est la conséquence logique des agrandissements d'échelle et de la modernisation des bâtiments et des machines.

Le tableau ci-après esquisse cette évolution.

Tableau 1 : Evolution et prévisions de la formation brute de capital réa-
lisée par le secteur agriculture, sylviculture et pêche (ex-
primée en prix de 1970) (x 1.000.000 F).

1960	1965	1970	1975	1980
5.485	6.671	7.492	8.478	9.134

En interprétant les chiffres macro-économiques ci-dessus, il y a lieu de tenir compte également de la diminution du nombre d'exploitations (cf. point b)) et de la réduction de la superficie agricole (cf. point c)).

b) Régression de l'emploi

La diminution de l'emploi dans l'agriculture reste très importante, mais présente toutefois une tendance ralentie. En effet, l'évolution scientifique et technique ainsi que l'explosion de productivité qu'elle a entraînée ont permis à un nombre de plus en plus restreint d'agriculteurs

de produire de plus en plus. La diminution du nombre d'agriculteurs est également due au fait que beaucoup d'agriculteurs âgés quittent le métier et que peu de jeunes choisissent le métier d'agriculteur. Cette évolution mène à une structure par âges de la population agricole plutôt défavorable et à une diminution de la pression des générations.

D'autre part, le secteur continuera à jouer à l'avenir son rôle de générateur d'un emploi induit important dans les secteurs d'amont (fabrication d'engrais, d'aliments pour le bétail et de machines agricoles), d'aval (industrie alimentaire) et des services (assurances, financements, travail à façon).

Tableau 2 : Evolution de l'emploi dans l'agriculture (1962-1975) (unités)
(au 15 mai)

Catégorie/Année	1962	1965	1970	1975
<u>A. Main-d'oeuvre permanente</u>	272.035	226.255	172.584	131.655
dont				
1) Chefs d'exploitation	166.530	146.006	118.633	94.400
2) Autres	105.505	80.249	53.951	37.255
<u>B. Main-d'oeuvre non permanente</u>	158.818	140.190	118.609	91.155
dont				
1) Chefs d'exploitation	84.590	79.192	65.372	51.605
2) Autres	74.228	60.998	53.237	39.550
<u>C. Total chefs d'exploit.</u>	251.120	225.198	184.005	146.005
<u>D. Total autres</u>	179.733	141.247	107.188	76.805
<u>E. Total général</u>	430.853	366.445	291.193	222.810

c) Réduction de la superficie agricole

L'amputation de terres agricoles au bénéfice de la récréation, du logement, de l'infrastructure de communication, de l'extension portuaire et industrielle, etc., se poursuivra à l'avenir, mais à un rythme moins rapide, grâce à une meilleure protection du terroir agricole dans le cadre des plans de secteur, grâce également à un changement de mentalité de la population qui de plus en plus devient consciente de la pénurie croissante de bonnes terres agricoles. La réduction prévue de la superficie agricole ne touchera évidemment pas toutes les cultures dans la même mesure (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Evolution et prévision de la structure des cultures
(1.000 ha)

	1960	1965	1970	1975	1980
<u>Total</u>	1.659	1.602	1.542	1.479	1.445
dont : (%)					
- céréales	31,4	32,2	30,0	25,8	28,9
- plantes industrielles	5,7	6,3	6,6	9,2	8,6
- production fourragère	54,1	53,9	56,0	57,2	55,8
- autres	8,8	7,6	7,4	6,8	6,7

II. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Les objectifs de la politique agricole à mener se situent à deux niveaux : tout d'abord il y a les objectifs plus traditionnels en vue d'améliorer la condition de l'agriculteur, à savoir :

- augmentation de son revenu afin d'atteindre le revenu paritaire (en 1960, 55,1 % - en 1975, 64 %);
- sauvegarde de sa sécurité d'exploitation en assurant la viabilité d'un aussi grand nombre possible d'exploitations familiales qu'il est socio-économiquement justifiable, par le ralentissement de la rapide diminution de leur nombre (264.342 en 1960 - 150.945 en 1974);
- amélioration de ses conditions de vie et de travail en vue de freiner les départs hors du secteur agricole et de contrecarrer l'évolution défavorable de la pression des générations qui est passée de 0,55 en 1962 à 0,31 en 1974, ce qui signifie que moins d'une exploitation sur 3 a un successeur potentiel.

Ensuite, il y a lieu, plus que par le passé, de se préoccuper des intérêts du consommateur, c.à.d. :

- sécurité de l'approvisionnement alimentaire quantitatif (cf. la crise de l'énergie);

- protection de la qualité des produits;
- préservation de l'environnement et du domaine forestier.

Parmi ces objectifs, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire tant quantitatif que qualitatif (= intérêt de la collectivité) mérite une priorité absolue, mais les deux objectifs sont étroitement liés : en effet, un approvisionnement alimentaire sûr dépend d'une population agricole suffisante, qui à son tour, ne peut être maintenue que par une amélioration de sa condition (= intérêt des agriculteurs). Tout cela doit également avoir une répercussion favorable sur l'environnement (= intérêt de tous).

Les intérêts de la collectivité sont donc parallèles à ceux des agriculteurs; en d'autres termes, il importe de ne plus voir l'agriculteur dans son seul rôle de producteur alimentaire, mais il faut lui conférer, dans une perspective plus large de progrès humain, une fonction plus sociale, axée sur les rapports homme-nature-société. En effet, à côté de sa tâche d'approvisionneur alimentaire, l'agriculteur devra à l'avenir de plus en plus répondre à d'autres besoins collectifs vitaux, notamment l'amélioration de la vie et de l'environnement.

Le secteur agricole doit donc être maintenu dans notre pays pour diverses raisons :

- 1) sociales : générateur toujours important d'emplois directs et indirects (dans les entreprises en amont et en aval);
- 2) économiques :
 - avantages comparatifs de certains produits agricoles grâce à la fertilité de notre sol, au haut degré de mécanisation et aux connaissances technologiques;
 - grande importance dans le large éventail des secteurs de production, de transformation et de distribution;
- 3) politiques : sécurité de l'approvisionnement alimentaire (cf. crise de l'énergie);
- 4) d'environnement : l'agriculture préserve le milieu rural.

III. POLITIQUES A POURSUIVRE

Les principaux instruments dont on dispose en vue d'atteindre ces objectifs sont :

- une politique des marchés et des prix, définie pour la plupart des produits par la C.E.E.;
- une politique de structure et une politique régionale y afférente, appliquée encore pour une grande partie au niveau national, bien qu'elle soit définie au niveau de la C.E.E. et doive s'inscrire dans le cadre des directives de la C.E.E.;
- une politique socio-économique, qui également peut encore être appliquée au niveau national, mais doit toutefois tenir compte de la directive de la C.E.E. relative à l'information socio-économique et à la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture.

En résumé, on peut donc dire que, contrairement à la politique des marchés et des prix, - qui, par sa nature, exige une uniformité des dispositions et une gestion centralisée (C.E.E.) - la politique socio-économique laisse aux états membres davantage de responsabilités d'organisation et d'application de sorte que l'on puisse mieux tenir compte des exigences diversifiées des régions dans la Communauté.

Financement et évaluation de la politique agricole commune

Les crédits inscrits au budget des Communautés au titre de la politique agricole commune sont passés de 103 millions d'u.c. en 1965 à 5,16 milliards d'u.c. en 1976 (environ 250 milliards d F.). Ces chiffres sont certes impressionnants en valeur absolue, mais presque insignifiants par rapport au produit intérieur brut de la C.E.E. (0,37% en 1974). En outre, l'évaluation de ces montants doit, à côté de la répercussion de l'inflation, également tenir compte du transfert progressif d'attributions et d'obligations du niveau national vers le niveau supranational, sans oublier que le nombre d'états membres a augmenté de 6 à 9. Pour les partisans de la politique agricole commune, cet effort constitue une prime d'assurance inévitable et peu élevée (environ 900 F par habitant/an) d'une politique qui, par l'instauration d'un régime de prélèvement à l'importation et des restitutions à l'exportation, a assuré la sécurité de l'approvisionnement de la plupart des produits, a stabilisé les prix des produits agricoles et a augmenté le revenu des agriculteurs. Ainsi, les intérêts, tant des agriculteurs que des consommateurs, ont été préservés.

Bien que ces mérites soient unanimement reconnus, il convient toutefois de noter que ces objectifs n'ont pas toujours été atteints à des coûts les moins élevés. De même, le taux d'auto-approvisionnement de certains produits stratégiques (huiles végétales et protéines d'origine animale) est extrêmement bas, tandis que les écarts de revenus entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie d'une part à l'intérieur du secteur agricole lui-même, entre les régions et les cultures d'autre part, se sont maintenus. C'est pourquoi il reste utile de soumettre à un examen critique et dans certains cas, d'adapter la façon d'utilisation

des instruments de la politique agricole commune. Le cadre général de la politique agricole de la C.E.E. ne peut toutefois pas être mis en cause, puisque il est loin d'être prouvé qu'une autre option fondamentale en la matière aurait entraîné, au total, des dépenses moins élevées pour obtenir les mêmes résultats. Enfin, il importe de signaler que l'absence d'harmonisation des politiques économique, financière, monétaire, fiscale, sociale, sanitaire, etc. a affaibli fortement les possibilités de réalisation de la politique agricole commune.

1. Aspect agriculture

A. Assurer un revenu suffisant

L'objectif reste la réalisation d'un revenu agricole comparable à celui des autres secteurs de l'économie (le "revenu paritaire").

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de mettre en oeuvre simultanément les instruments suivants :

- a) L'instrument le plus important est la politique des prix de la C.E.E., qui fixe annuellement les prix des principaux produits sur base de critères objectifs (évolution des coûts de production, évolution des salaires extra-agricoles, rémunération équitable des capitaux engagés. Dans des circonstances exceptionnelles, une adaptation de ces prix en cours de campagne doit rester possible. En outre, il y a lieu d'arrêter une ligne générale pour la fixation des prix à long terme de certaines denrées agricoles dont le cycle de production est long et qui nécessitent des investissements importants.
- b) La politique des marchés de la C.E.E. doit contribuer aussi à la réalisation de l'objectif envisagé, du fait que les dispositifs de soutien et de gestion des marchés organisés doivent fonctionner de telle façon que le producteur obtienne les prix d'orientation ou indicatifs au lieu du prix d'intervention et que les adaptations de prix se répercutent au niveau du producteur. En outre, des aides sectorielles temporaires en vue de supprimer les déséquilibres momentanés sur certains sous-marchés doivent également assurer aux producteurs des avantages financiers.
- c) Enfin, l'agriculture des régions défavorisées ou des zones dont l'expansion est hypothéquée de manière permanente par des entraves d'ordre naturel ou structurel, doit continuer de bénéficier d'aides communautaires spéciales dans le cadre de la politique de structure de la C.E.E., avec pour effet de recherche le revenu des agriculteurs concernés. D'autre part, une politique de structure nationale efficace doit aboutir à une diminution du prix de revient (p.e. par des travaux de démergement ou de remembrement, par la lutte contre les maladies du bétail et des plantes, etc.) et avoir ainsi un effet favorable sur le revenu agricole.

En résumé : l'acquisition du revenu à partir des prix du marché (= la règle) est à préférer aux aides aux revenus (= exception).

B. Sauvegarder la sécurité d'exploitation

1. En ce qui concerne le sol

Etant donné que l'exploitation agricole familiale sert aussi bien les intérêts de la société que ceux de l'économie, la politique des producteurs doit viser à assurer la viabilité d'un nombre d'exploitations familiales aussi élevé que justifiable sur le plan socio-économique, c.à.d. dans les cas où un revenu comparable est possible. A cet effet, les mesures suivantes s'imposent :

- a) le terroir agricole doit être protégé efficacement dans le cadre des plans de secteur et par un contrôle rigoureux sur l'exécution des dispositions planologiques dans les régions agraires;
- b) Lors des expropriations justifiées, le principe de base suivant doit prévaloir quant à l'indemnité à payer : celle-ci doit permettre à l'exploitant de continuer ses activités dans des conditions équivalentes. Dans les cas où de grands travaux d'infrastructure sont prévus dans des régions agraires, il y a lieu de procéder en même temps à l'assainissement de ces régions (tout d'abord acquérir les terrains appartenant aux petites exploitations, ensuite procéder au remembrement, etc.).
- c) En vue d'une valorisation plus poussée du capital sol, il y a lieu de donner une nouvelle impulsion au remembrement et aux autres travaux d'aménagement et d'amélioration du sol (l'objectif relatif au remembrement est de 25.000 ha par an). Alors que d'une part le remembrement légal requiert beaucoup de temps et se révèle coûteux et que d'autre part, le remembrement dit volontaire rencontre de nombreuses difficultés de procédure et autres, il y a lieu de mettre en place une formule intermédiaire : le remembrement conventionnel qui est axé par priorité sur la restructuration des exploitations agricoles économiquement viables. En outre, il convient de remédier à la parcellisation par l'instauration d'un remembrement d'exploitation accéléré.
- d) Afin de promouvoir la mobilité des terres agricoles, il faut procéder à l'allègement des droits d'enregistrement à l'acquisition par un nouvel exploitant. Par ailleurs, en vue d'amenuiser l'incertitude de l'exploitant quant aux terres qu'il occupe, il y a lieu de prévoir la création d'un fonds de placement foncier.

2. En ce qui concerne le capital et l'emploi

L'évolution rapide de l'agriculture et de l'horticulture au cours de la dernière décennie, - évolution qui a été caractérisée entre autres par l'extension du volume de la production et par un développement de la mécanisation -, implique des exigences de plus en plus croissantes quant aux apports continuels de capitaux, à la préservation du patrimoine d'exploitation constitué au fil des ans et à la continuité de l'exploitation.

- a) Pour un certain nombre de cas, l'adaptation de l'exploitation agricole à ces exigences peut se réaliser dans le cadre juridique existant. C'est ainsi que, dès à présent, certaines insuffisances de main-d'oeuvre peuvent être comblées par le mécanisme d'aide mutuelle à l'exploitation, qui apporte une solution en cas de situations d'urgence; les groupements d'entraide pour l'utilisation de machines agricoles visent à une utilisation plus efficace des machines. L'intégration des entreprises doit être stimulée davantage (entre autres, en recourant à une main-d'oeuvre rémunérée pour remédier également à des situations autres que d'urgence), afin d'arriver à une convention de coexploitation. Dans le cadre de la directive 159/72/C.E. relative à la modernisation des exploitations agricoles, il y a lieu de promouvoir la prime de démarrage pour les groupements d'entraide et à l'octroi de la prime d'orientation.

En ce qui concerne l'apport de capitaux, des formules de coopération sur base contractuelle peuvent également être développées (entre les membres de la famille ou entre plusieurs chefs d'exploitation); éventuellement on peut, dans une mesure limitée, arriver à un apport commun de capital, tandis que les charges et les bénéfices d'exploitation sont partagés proportionnellement.

- b) Dans certains cas cependant, il s'indique de rassembler en une personne morale distincte (la société agricole) le patrimoine de l'entreprise, afin de dissocier entièrement le capital d'exploitation du capital privé. C'est notamment le cas lorsque la collaboration doit aller jusqu'à une participation très poussée dans le patrimoine et se poursuivre d'une génération à l'autre. En effet, cela crée la possibilité de remplacer le partage en nature du patrimoine prévu par le droit successoral, par un partage sous forme de parts de sociétés; de même l'apport de capitaux par les associés peut ainsi être réglé directement; enfin, il y a possibilité de limiter la responsabilité des associé non actifs.

3. En ce qui concerne la commercialisation

Il y a lieu de mener une politique offensive de promotion de vente des produits agraires et agricoles, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

- a) D'une part, il faut poursuivre la rationalisation de la commercialisation, entre autres par le développement des groupements de producteurs de taille commerciale suffisante en vue de renforcer la position de l'agriculteur et du pêcheur sur les marchés.

A côté des adaptations de structure, un changement de mentalité doit également intervenir; une campagne éducative d'information, menée entre les Pouvoirs publics et les organisations professionnelles, doit mieux informer les producteurs sur la problématique d'écoulement de leurs produits.

- b) D'autre part, les fonds de propagande et de prospection de débouchés doivent le plus vite possible devenir opérationnels, afin d'aider à l'exportation des exploitations agricoles et horticoles, qui n'ont que relativement peu d'expérience dans ce domaine.

En outre, les prospecteurs commerciaux, attachés aux postes diplomatiques, doivent être plus attentifs non seulement à l'écoulement de nos produits agricoles de qualité, mais également aux possibilités d'exportation de techniques agricoles (notre "know-how"); en effet, dans ce dernier domaine, notre pays doit être à même de jouer un rôle plus important, grâce à la place avancée qu'il occupe dans plusieurs domaines de la recherche agricole et de l'application des techniques modernes.

Enfin, les Pouvoirs publics doivent stimuler la coopération au niveau européen entre les fonds nationaux de propagande et de prospection de débouchés, l'objectif final étant la création d'un tel fonds sur le plan européen.

4. Recherche scientifique

Le secteur agricole est un secteur à très haute intensité de recherche et a donc besoin d'un important effort public. Or, les Pouvoirs publics se sont largement acquittés de leur devoir en la matière en réservant à l'agriculture au cours de la période 1970-1975 21 % de l'aide financière publique totale relative à la recherche technologique. Les recommandations en matière de recherche ne peuvent donc porter que sur son orientation et non sur son volume, puisque l'aide publique demeurera également importante pendant les années à venir.

Dès lors, dans le domaine de la sélection et de l'amélioration des espèces et des variétés végétales d'une part, et de la lutte contre les maladies du bétail et des plantes d'autre part, un intérêt accru doit être manifesté pour les secteurs dont l'importance économique s'est fortement développée et/ou qui offrent des perspectives d'expansion.

Les jardins et les champs d'essais constituant le meilleur pont entre la recherche et la vulgarisation - plus particulièrement dans l'horticulture - il y a lieu de continuer d'encourager ceux-ci dans le cadre du règlement organique portant agrégation et subsidiation des centres et jardins d'essais horticoles.

5. Assistance technique sanitaire aux exploitations

L'amélioration des conditions d'exploitation détermine dans une large mesure les capacités concurrentielles des entreprises agricoles.

- a) Dans les différents secteurs d'élevage, chaque éleveur peut faire appel à l'aide d'un organisme agréé par l'Etat pour améliorer tant la valeur génétique et l'état sanitaire que les types d'exploitation des animaux.

C'est ainsi que l'amélioration du gros bétail doit être axée sur la sélection d'un type qui correspond à l'évolution future des exploitations et que l'accent doit être mis davantage sur les propriétés les plus importantes sur le plan économique : quantité de lait, composition de celui-ci et facilité de traite chez les races laitières; facilité de vélage, gain journalier et indice de transformation chez les races viandeuses.

- b) Dans le domaine de l'assistance dans les exploitations d'élevage, une rationalisation et une intensification de la politique concernant la sélection et la lutte organisée contre les maladies du bétail s'imposent. D'abord, il faut rechercher une coordination, une rationalisation et une efficacité plus grandes au niveau de la gestion globale par l'élaboration d'un programme de politique pluri-annuel, comprenant un plan d'investissement et de financement du secteur de l'amélioration des races et des soins vétérinaires; les agents d'exécution des organisations agréées d'élevage et de lutte contre les maladies du bétail doivent pouvoir prêter leurs services (si possible à temps plein) pour les deux secteurs.
- c) En outre, il y a lieu de procéder à la restructuration des laboratoires provinciaux de lutte contre les maladies du bétail, en ce sens que leur compétence doit être étendue à tous les secteurs animaux. Plus spécifiquement, il faut renforcer les moyens de lutte contre la brucellose bovine. Une plus grande attention doit ici être accordée aux mesures de prévention dans les exploitations ainsi qu'à un plan de lutte ayant comme principe l'élimination totale de toutes les femelles dans les exploitations dangereuses.

- d) En ce qui concerne l'élevage des porcs, l'A.R. du 9.6.1975 constitue la base d'une nouvelle réglementation, - disposant notamment d'une aide financière plus adéquate -, en vue d'améliorer la race porcine. Les arrêtés d'exécution nécessaires doivent être pris afin de concrétiser cette nouvelle politique de sélection et de prévoir les moyens financiers supplémentaires destinés à la lutte contre les maladies.

6. Enseignement spécialisé et formation permanente

- a) L'enseignement agricole doit, pour être viable et efficace, être englobé dans une branche bio-technique à part entière de l'enseignement secondaire.
- b) La formation permanente et l'information socio-économique doivent être stimulées, notamment par l'organisation des réseaux comptables en exécution de la directive 161/72/CE.

En ce qui concerne la formation permanente, on a déjà obtenu des résultats importants, qui se sont concrétisés par l'A.R. du 23.8.1974 et ses arrêtés d'exécution : en outre, l'A.R. du 27.5.1975 rend les crédits d'heures également accessibles aux agriculteurs. Toutefois, il faut encore restructurer les services, chargés de la formation socio-économique, afin de pouvoir réaliser également le deuxième volet de cette directive sur le plan belge.

7. Solution de problèmes sectoriels

A. EN GENERAL

Les dispositions nécessaires au niveau de la C.E.E. sont à prendre pour la mise sur pied d'une organisation commune des marchés des produits agricoles pour lesquels elle n'existe pas encore, notamment les fruits et les légumes transformés, les pommes de terre, les racines de chicorée, les viandes de mouton et de cheval, le miel, etc., afin d'éviter des distorsions de concurrence.

B. AGRICULTURE

- a) Pour assurer un meilleur équilibre entre les différentes céréales en fonction des besoins réels du marché, la C.E.E. doit procéder à l'établissement de meilleures relations de prix entre les différentes céréales, compte tenu de leur valeur nutritive.

- b) En ce qui concerne le secteur du sucre, le seul secteur où la politique agricole commune opère avec un système de quota de production et de prix différenciés, il y a lieu d'étudier d'autres possibilités d'organisation de ce secteur en vue d'éliminer les inconvénients inhérents au système de quota. A cette fin, la gestion du quota devra être interprofessionnelle (c.à.d. gestion commune par les sucreries et les représentants des betteraviers) et la concertation de la C.E.E. avec les représentants de la profession devra avoir un caractère plus institutionnalisé et être plus importante.
- c) Vu la très forte dépendance de la Belgique et de l'Europe vis-à-vis de l'étranger en ce qui concerne l'approvisionnement en protéines, il y a lieu d'encourager la culture de colza par un programme de recherche et de vulgarisation (techniques phytosanitaires, méthodes de récolte, etc.).
- d) En ce qui concerne le lin, il est nécessaire d'établir un programme de recherche européen relatif à la qualité de la fibre, à l'amélioration des méthodes de récolte, à la recherche de nouvelles possibilités d'utilisation du lin en tant que matière première des fibres artificielles, etc.; ce programme de recherche doit faire l'objet d'une répartition internationale, selon la spécialité acquise par chacun. En attendant, cette industrie devra toutefois être protégée du danger d'une libéralisation excessive des importations, afin de pouvoir faire face aux importations de masse, en provenance des pays de l'Est.

C. ELEVAGE BOVIN

- a) En ce qui concerne le secteur de la viande bovine, l'organisation commune des marchés doit être améliorée en assouplissant l'instrument d'intervention et en prenant des mesures efficaces en vue de prévenir l'amorce des fluctuations de grande ampleur sur le marché de la viande bovine.

Le réseau existant d'abattoirs doit être adapté; un fonds d'expertise doit être instauré et l'expertise doit être réorganisée (notamment par une identification systématique de tous les bovins présentés à l'abattoir).

- b) Des mesures doivent être prises en vue de rétablir par une politique commune efficace des prix et des marchés l'équilibre structurel du marché du lait et de produits laitiers. La rationalisation et la restructuration de l'industrie laitière doivent également être poursuivies en adaptant celle-ci aux nouvelles dimensions économiques et aux nouvelles techniques de production.

Plus particulièrement, il y a lieu de mettre davantage l'accent sur le marketing de produits plus spécialisés et à rendement plus élevé pour lesquels il faudra conquérir de nouveaux marchés.

D. AGRICULTURE DE PERFECTIONNEMENT

- a) Dans le secteur de la production animale, la réglementation légale de l'intégration verticale doit normaliser les rapports entre toutes les parties concernées.

Par ailleurs, la réglementation légale de l'intégration verticale devrait être étendue à d'autres secteurs (légumes et fruits, pommes de terre, betteraves à sucre, etc.).

En outre, il est souhaitable que les producteurs aient eux-mêmes une meilleure maîtrise du développement de leur exploitation et évitent les risques d'une spécialisation unilatérale trop poussée et inutile en pratiquant le perfectionnement de préférence en combinaison avec des spéculations plus dépendantes du sol. Enfin, les producteurs pourraient s'efforcer à augmenter la valeur ajoutée par unité de produit, en s'attribuant plusieurs maillons du processus de production (par ex. élevage et production de matières d'aliments pour bétail) ou en reprenant pour leur compte un certain nombre de fonctions de chef d'exploitation (par ex. la commercialisation).

- b) La réglementation sur les établissements incommodes et insalubres doit également être adaptée de manière à ne pas faire obstacle au développement normal de la structure d'exploitation, tout en tenant compte d'un bon aménagement du territoire; plus particulièrement, il y a lieu de veiller à ce que la durée des autorisations corresponde mieux à la durée normale des investissements.

E. HORTICULTURE

Dans les secteurs de l'horticulture sous-verre et de la culture de plantes d'ornement, il y a lieu de veiller à ce que la concurrence internationale ne soit pas faussée par des aides nationales divergentes (notamment subsides pour le chauffage au mazout et taux de la T.V.A.).

F. PECHE

Le secteur de la pêche se voit confronté lui aussi avec le problème du renchérissement des prix du mazout et doit en plus faire face à des problèmes spécifiques tels que la pêche trop intensive et la tendance à l'extension des zones de pêche maritime réservées par d'autres pays, problèmes qui ne peuvent être résolus que par des accords internationaux. C'est pourquoi il y a lieu d'élaborer (et d'appliquer !) d'urgence des mesures en vue de protéger le jeune poisson notamment par la clôture - définitive ou temporaire - des zones d'alevin et de chientent, par une interdiction saisonnière de la

pêche, par une réduction éventuelle des journées de pêche et par une diminution progressive de la pêche industrielle axée sur la fabrication de farine de poisson.

Entretemps, il faut veiller au niveau national à ce que les nouveaux bateaux de pêche à construire ne conduisent pas à une extension de la flotte, mais se substituent uniquement à des unités vétustes.

C. Amélioration des conditions de vie et de travail de l'agriculteur

1. En matière de statut social

Outre les évolutions prévues au chapitre sur le statut social des indépendants (meilleure protection contre les maladies, accidents, invalidité, etc.), il faut viser par la mise en place d'un statut de l'aidant à l'extension des avantages sociaux liés au contrat d'apprentissage à l'agriculture et à l'horticulture. Le salaires différé doit également pouvoir être mis en compte au moment de la reprise.

2. En matière de nouvelles mesures sociales et de l'aménagement du monde rural

- a) Tous les équipements collectifs de base (infrastructure sociale et culturelle) qui apportent le confort de la société moderne, doivent être rendus plus accessibles à la population rurale, notamment par le développement de communes rurales viables.
- b) Amélioration de l'habitat de l'agriculteur et plus particulièrement de l'agriculteur-locataire par une adaptation de la législation et du montant des primes d'assainissement.
- c) Adaptation du réseau de distribution d'énergie électrique en fonction des besoins accrus et élaboration d'un programme pluriannuel de la distribution d'eau dans les zones rurales.

3. En cas de cessation de l'activité agricole

- a) En matière d'aide à la cessation de l'activité agricole, il importe d'assurer au Fonds d'Assainissement Agricole un fonctionnement aussi efficace que possible, notamment par :
 - la simplification et la plus large diffusion des modalités d'application;

- l'adaptation régulière des indemnités et primes, compte tenu de la hausse de l'indice des prix à la consommation et du montant des pensions de vieillesse des indépendants;
- l'augmentation des plafonds des revenus.

- b) Suite à la modification apportée par le Parlement en date du 3.6.1975 à la loi du 3.5.1971, il y a lieu également de prendre le plus vite possible les arrêtés d'exécution nécessaires pour permettre l'assainissement des entreprises qui comprennent en tout ou en partie des cultures spécialisées pour lesquelles il est constaté un état permanent de crise structurelle.
- c) Des mesures doivent être mises au point pour intégrer le plus grand nombre possible d'agriculteurs quittant le métier dans des activités "para-agricoles" (par ex. entretien des bois, tourisme rural, protection de l'environnement, écoles d'équitation, etc.).

2. Aspect consommateur

A. Sécurité de l'approvisionnement quantitatif

Cet objectif doit être atteint par une combinaison des politiques communautaires en matière de prix, de marchés et de commerce et surtout par la sauvegarde des moyens de production (terroir).

La politique des prix (de la C.E.E.), qui commande l'orientation de la production, doit être menée de façon à maintenir et, en cas de besoin, rétablir l'équilibre des marchés par la réalisation de meilleures relations de prix entre les différents produits agricoles.

La politique des marchés (de la C.E.E.), qui vise par le système d'interventions à équilibrer l'offre et la demande sur les marchés agricoles, ne peut accomplir entièrement sa tâche que si la C.E.E. fait connaître, avec la plus grande précision possible, les objectifs de production, non seulement en vue d'assurer un taux minimal d'auto-approvisionnement (et non uniquement pour les produits de base), mais également en tenant compte des possibilités d'exportation (la présence permanente sur les marchés étrangers doit être un objectif important) et de l'aide au tiers monde.

La politique commerciale (de la C.E.E.) doit également contribuer à la stabilisation des marchés agricoles intérieurs et à la sécurité d'approvisionnement alimentaire en poursuivant une diversification géographique de la politique des exportations et des importations et en menant une politique commerciale, cohérente avec les exigences du marché intérieur et du marché international.

Sur le plan mondial, la C.E.E. doit contribuer à l'élaboration d'une politique alimentaire internationale qui ne peut plus être conçue dans le contexte d'une gestion d'excédents, mais doit répondre à une situation de pénurie. C'est pourquoi il faut s'efforcer intensément, et dans un esprit de solidarité internationale, de conclure des accords internationaux à long terme pour les principaux produits agricoles et de constituer des stocks alimentaires mondiaux, gérés en commun et pouvant être intégrés dans une politique globale de lutte contre la faim dans le monde.

Sur le plan européen, il faut entre-temps continuer à promouvoir les échanges intra-communautaires par l'élimination accélérée de toutes les mesures nationales qui faussent encore la concurrence ou font obstacle à la libre circulation des marchandises; on pense notamment à la législation sanitaire et vétérinaire, à la réglementation alimentaire (normes, contenu, conditionnement, étiquetage, etc.) et à l'emploi de matières régulatrices de production. Il y a lieu également d'améliorer l'instrument de stockage de céréales, de sucre et de lait écrémé en poudre, par la mise en oeuvre d'une politique de stockage active afin de permettre à la Communauté d'assurer en permanence la sécurité des approvisionnements des consommateurs, de faire face aux variations cycliques des productions et de satisfaire aux obligations internationales (toutefois, il faut isoler ces stocks des marchés de sorte qu'ils n'influencent pas la formation des prix).

L'autonomie d'approvisionnement en graines oléagineuses peut être renforcée par la conclusion de contrats à long terme avec certains pays exportateurs (p.ex. le Brésil). En même temps, la production nationale d'huiles végétales et de tourteaux protéiques doit être protégée et encouragée.

B. Protection de la qualité des produits

Il est de plus en plus admis que pour satisfaire les besoins de la population totale croissante, il faudra recourir de manière encore plus intensive et plus rationnelle à l'utilisation de matières régulatrices de production (p.e. engrais chimiques et produits de protection des plantes), qui ont un effet favorable sur le rendement. Pour cette raison, il est évident que toute restriction d'utilisation de matières régulatrices de production, qui repose sur des affirmations non fondées, doit être rejetée; d'autre part, il est aussi évident que des risques inutiles et inadmissibles doivent être évités.

1. Dans le domaine de la recherche scientifique, il faut accorder une plus grande priorité à l'étude objective des points suivants :
 - a) fixation de critères objectifs permettant de définir ce qui présente une qualité véritable ou ne présente qu'une apparence de qualité, ce qui est réellement dangereux ou n'est dangereux qu'en apparence. Ceci implique l'acquisition d'une information plus ample sur les avantages et les désavantages pour l'homme et l'environnement des principales

matières régulatrices de production, afin de pouvoir établir de manière objective des seuils de sécurité (p.e. fixation de normes optimales d'engraissement qui tiennent compte des effets écologiques sur les eaux souterraines et de surface).

Il y a donc lieu d'instituer un fonds qui a pour but de contrôler scientifiquement la qualité des produits phytopharmaceutiques; un tel fonds ne devrait pas seulement être financé par des subventions de l'Etat mais aussi par des cotisations obligatoires à charge des personnes physiques ou morales qui produisent ou commercialisent des produits phytopharmaceutiques et, ceci, en fonction de leur chiffre d'affaires et en tenant compte du degré de toxicité des produits.

Enfin, la valeur des modes d'emploi actuels, indiqués par les fabricants, doit être examinée de manière plus approfondie.

- b) Recherche intensive de nouveaux produits, moins toxiques et aussi efficaces, et plus particulièrement recherche de techniques de culture non chimiques, pouvant assurer la qualité et la quantité de la production. Avant d'introduire une nouvelle technologie et en tout cas, si celle-ci pouvait apporter à la structure de l'agriculture une modification irréversible, une analyse complète coûts-bénéfices doit être effectuée et démontrer que le système écologique agricole peut être amélioré de manière durable.

2. La distribution de matières régulatrices de production peut être mieux organisée par une législation adéquate qui prêterait attention aux points suivants :

- a) interdire l'emploi de matières dont il a été prouvé qu'elles sont absolument toxiques ou qu'elles s'accumulent dans la chaîne alimentaire; faire arrêter également la production et l'importation de ces matières. Une interdiction d'importation doit frapper tous les produits agricoles, - en provenance de n'importe quel pays -, qui sont traités avec des matières défendues en Belgique;
- b) poursuivre l'assainissement de la liste actuelle des matières agréées;
- c) en phytopathologie, faire opérer uniquement les interventions les plus dangereuses par des arroseurs agréés et en tout état de cause, renforcer l'information à ce sujet;
- d) freiner la vente libre de produits de protection des plantes et interdire toute publicité en phytopharmacie qui ne soit pas nuancée;
- e) des médicaments vétérinaires qui, par emploi abusif ou irresponsable peuvent nuire à la santé de l'homme ou des animaux ne peuvent être administrés que par le vétérinaire ou sous sa responsabilité;
- f) prévoir, pour certains médicaments, des canaux de distribution distincts, suivant qu'ils sont destinés à la médecine humaine ou à la médecine vétérinaire; raccourcir la chaîne de distribution pour en comprimer le prix de revient.

3. Mise en place d'un système de contrôle efficace, non seulement aux stades de la chaîne alimentaire déjà mentionnée (production, distribution, importation) mais également au stade de la transformation dans les entreprises, notamment en matière d'incorporation de toutes sortes d'additifs (colorants, matières aromatisantes, agents de conservation).

C. Préservation de l'environnement et du domaine forestier

1. Environnement

- a) Des arrêtés d'exécution doivent être pris afin d'assurer l'application intégrale de la loi sur la préservation de la nature, p.e. en ce qui concerne la protection d'espèces animale et végétale menacées et le développement d'un réseau de réserves forestières et de parcs naturels (acquisition de terrains et gestion de ceux-ci par les pouvoirs publics).
- b) En outre, pour permettre le développement harmonieux de l'agriculture, de la nature et des sites, il convient de réaliser deux types de conventions, à savoir :
- 1) des conventions d'entretien entre les pouvoirs publics et les agriculteurs, qui ont pour but de préserver les sites valables;
 - 2) des conventions de gestion, adaptant la gestion d'entreprise des agriculteurs aux mesures jugées nécessaires pour la préservation de la nature et des sites.
- c) Traitement de tous les déchets, y compris les déchets provenant de l'élevage intensif du bétail, dans des conditions anti-pollution les plus appropriées;
- d) La pollution des cours d'eau doit être combattue par une réglementation adéquate d'une part, et par l'expérimentation de techniques scientifiques d'autre part; en outre, il y a lieu de prendre des mesures en vue de la protection des zones riveraines et du maintien de la richesse piscicole.

2. Domaine forestier

- a) Les forêts existantes doivent être protégées et conservées : le défrichement de forêts pour cause d'expropriation, d'extension des zones

d'habitation ou d'industrialisation devrait être compensé par le reboisement d'autres terrains abandonnés par l'agriculture; des zones industrielles peuvent être entourées d'une ceinture forestière fonctionnelle.

- b) Le patrimoine public forestier doit être stimulé et les propriétaires de forêts privées doivent également bénéficier d'une aide lors des travaux de boisement ou de reboisement, à condition qu'ils rendent un service réciproque à la collectivité : ainsi, le propriétaire qui reçoit des subventions, devrait ouvrir au moins partiellement ses forêts au public, accepter un plan de coupe ou s'engager à conserver, par une gestion appropriée, les zones qui présentent un intérêt scientifique. Ces propriétaires pourraient également obtenir des avis et des informations techniques de la part des services publics.
- c) L'ouverture des forêts doit être accompagnée d'une série d'autres mesures :
- les travaux nécessaires doivent être réalisés pour protéger la forêt contre les dégâts causés par le public (notamment en matière de danger d'incendie, de dégradation des plantations, de la faune et de la flore);
 - l'infrastructure appropriée doit être aménagée d'une manière attrayante, par ex. centres d'accueil, bancs, sentiers réservés aux promeneurs;
 - il faudra essayer de cantonner les diverses catégories de visiteurs (promeneurs, cyclistes, cavaliers, etc.) de sorte qu'ils ne se gênent pas; des cantons spéciaux peuvent être prévus pour les organisations de jeunesse qui pourraient y exercer des activités spécifiques;
 - la circulation automobile et, en tout cas, la grande circulation devraient être interdites à l'intérieur d'une forêt réservée essentiellement aux promeneurs.
- d) Enfin, on ne peut pas perdre de vue que la forêt présente également un aspect économique important. Il faut donc éviter une réglementation trop rigoureuse en ce qui concerne la protection des forêts, de sorte que l'exploitation normale du domaine forestier ne soit entravée.

Les aspects économiques de la sylviculture sont très importants du point de vue régional et ils relèvent, par ailleurs, de la compétence de la politique régionale. Le Plan pour la Wallonie est plus explicite sur ces aspects (voir Titre III, p. C 48, 49 et 50).

Tableau 4 : Dépenses publiques relatives à la politique agricoleDépenses de capital (période 1976-1980) (1)

1. Remembrement	3,3	milliards
2. Cours d'eau non navigables	4,206	milliards
3. Bois, chasse et pêche	2,8	milliards
4. Bâtiments	1,3	milliards

(1) En outre, il est encore prévu un montant de 2 milliards pour les routes rurales dans le montant global de 165,991 milliards engagé pour les routes et autoroutes.

De plus, dans le montant total de 10,9 milliards prévu pour les travaux hydrauliques, est comprise une somme de 1,2 milliard pour l'agriculture.

Dépenses courantes

	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1980</u>
1. Remembrement (41.20)	362	424,4	650
2. Fonds d'Investissement Agricole (600.I.A) (1) (Fonds d'expansion économique)	1.438	2.100	3.000
3. I.R.S.I.A.	349	412	650

(1) Engagements.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Les programmes d'investissements publics pour les transports et les communications sont commandés par la politique des transports dont les principes, les tendances et les objectifs sont exposés ci-après.

SECTION I - TENDANCES ET PRINCIPES DE LA POLITIQUE GENERALE DES TRANSPORTS
ET PLACE DU SECTEUR DES TRANSPORTS DANS LE PLAN

- A. Dans son exposé à l'occasion de la discussion du budget 1975, le Ministre des Communications - appuyé en cela ultérieurement par le Parlement - a signalé que le transport possède, dans sa finalité, une fonction économique qui consiste à déplacer des personnes et des marchandises et qui contribue ainsi à promouvoir aussi bien la prospérité économique que, sur un plan plus général, le bien-être.

En fonction de ce principe de base et des changements très profonds dans les conditions de vie, tels que la diminution du temps de travail, la croissance du secteur tertiaire, l'augmentation du bien-être général, l'abandon de l'habitat dans les centres-villes, le désenclavement de nouvelles régions, l'établissement de nouvelles industries, le Ministre a caractérisé les tendances dans le secteur des transports comme suit :

- d'abord, une très forte tendance à l'augmentation continue du volume de transport;
- en second lieu, la tendance à la concentration dans le trafic, principalement dans le transport de marchandises, tandis que de nouvelles techniques permettent de promouvoir l'automatisation et de réduire la main-d'oeuvre utilisée;
- enfin, l'aspect international de plus en plus important du transport.

B. Les principes d'une politique des transports

1. Le transport est un secteur autonome qui, comme pour les différentes branches de l'industrie ou des services, doit contribuer, dans toute la mesure du possible, à la réalisation des objectifs généraux du Plan tels qu'ils ont été définis au Titre I.
2. Les différents modes de transport ne peuvent être considérés isolément; ils doivent s'insérer, tant sur le plan de l'organisation générale qu'en matière d'investissements, dans une politique intégrée des transports qui précise la tâche de chaque mode de transport organisé, des collaborations complémentaires indispensables en évitant les doubles emplois.

Dans ce cadre, il convient d'organiser des conditions de concurrence égales, notamment en ce qui concerne :

- les charges imposées qui grèvent unilatéralement les transports par chemin de fer;
 - les obligations de service public qui sont uniquement à charge du transport par chemin de fer ;
 - l'imputation inégale des charges d'infrastructure;
 - le régime social et fiscal qui n'est pas identique pour tous les modes de transport.
3. Le secteur du transport doit donc offrir les meilleurs services au prix le plus bas, mais à un prix réel, permettant d'assurer la rentabilité normale des entreprises
- d'une part, d'assurer, dans tous les modes de transport, une imputation uniforme des charges d'infrastructure;
 - et d'autre part, d'y mettre en oeuvre le principe de la normalisation comptable dans tous les secteurs du transport.

Dans ce contexte, se pose pourtant le problème particulier du transport en commun de voyageurs où les recettes ne couvrent même pas aujourd'hui la moitié des dépenses.

Il est clair que, dans ce cas, la réalisation de l'équilibre financier, par un doublement des tarifs est une utopie, compte tenu notamment de la diminution du trafic qui en résulterait.

Le Gouvernement a décidé de revoir chaque année les tarifs de ce transport, compte tenu de certains critères qui représentent l'évolution des coûts d'exploitation réels.

4. Les investissements considérables proposés dans les différents modes de transport (cf. infra) doivent être étroitement coordonnés et faire l'objet d'études socio-économiques globales (analyse cost-benefit) et non pas seulement, comme c'est le cas jusqu'à présent, d'études purement techniques de trafic.

Ces études socio-économiques doivent précéder chaque décision d'extension de capacité de l'infrastructure notamment prendre en compte des facteurs tels que :

- la sécurité du transport;
- la réduction des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire;

- l'économie de terrains et d'énergie;
- la réduction des déplacements entre résidence et lieu de travail.

Un tel planning coordonné des investissements est le meilleur moyen de garantir, à des conditions économiques raisonnables, le libre-choix de l'utilisateur.

5. Enfin, la politique des transports doit tenir compte de l'augmentation croissante du trafic international, surtout dans notre pays.

Aussi, notre pays doit-il appuyer au maximum la mise en oeuvre d'une politique commune des transports au niveau de la C.E.E. Par ailleurs, nos entreprises doivent adapter en conséquence leur organisation et leurs méthodes de travail.

+
+ +

En fonction de la politique adoptée en matière d'investissements publics, la partie impérative du Plan, les priorités retenues sont illustrées ci-après en détail.

+
+ +

SECTION II - LE TRANSPORT DE VOYAGEURS

PRIORITE : LE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

Dans le secteur du transport de personnes, il est aujourd'hui généralement admis que le transport public de voyageurs par terre constitue un véritable service public, qui doit non seulement être maintenu, mais progressivement se substituer au transport individuel, afin de répondre à une partie croissante des nouveaux besoins en matière de transport. Par contre, le transfert d'une partie importante du transport individuel existant vers le transport collectif s'avère un problème beaucoup plus difficile.

Conformément à l'avis relatif aux transports en commun, émis par le Conseil central de l'Economie en date du 25.1.1975, les actions suivantes sont envisagées :

1. Prestations des transports publics

Le fait que les sociétés de transport en commun assurent certaines obligations de service public, détermine les conditions nécessaires pour l'organisation des transports en commun :

- a) le réseau de transport doit couvrir toute l'agglomération;
 - b) la desserte de certaines zones peu habitées doit être assurée, ainsi qu'un service minimum (à cette fin on pourrait se servir de minibus, de trolleybus, de taxis collectifs);
 - c) dans le centre des villes, des mesures sont à prendre afin de donner priorité aux transports en commun.
2. Pour répondre aux exigences en matière de vitesse et de sécurité de la circulation, les mesures suivantes doivent être prises le plus vite possible :
- des bandes de roulement séparées pour les autobus se suivant à intervalles rapprochés;
 - dans les rues à forte circulation et à largeur insuffisante, l'interdiction des stationnements et arrêts, tout au moins aux heures de pointe;
 - l'aménagement de sens unique;
 - l'accélération du passage des transports publics aux carrefours équipés de feux de signalisation;
 - la construction d'ouvrages localisés les isolant de la circulation générale aux endroits particulièrement encombrés;
 - la déviation, hors du centre, du trafic de transit;
 - l'aménagement de sites piétonniers au centre des villes.
3. Sur le plan qualitatif, les transports en commun doivent surtout augmenter leur vitesse commerciale en faisant circuler autant que possible, leurs moyens de transport en site propre mais en même temps, il faut agir sur un certain nombre d'adaptations de la structure du réseau:
- les lignes les plus rapides (tram ou métro) doivent suivre les parcours qui correspondent aux principaux courants de transport;
 - la fréquence de passage des véhicules doit être suffisante;
 - le nombre de transbordements ne doit pas passer une mesure tolérable. A cet effet, il faut harmoniser les horaires des diverses lignes.

Afin de promouvoir le confort des transports en commun, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- la régularité du service;
- une bonne conception des gares, pour les rendre accessibles facilement et en sécurité (couloirs, escaliers mécaniques, tapis roulants);
- un aspect avenant (esthétique générale, dispositions fonctionnelles, isolation acoustique, ventilation, facilités d'information: annonces par haut-parleur, indication de l'ordre d'arrivée des convois);
- la sécurité de marche des véhicules et la sécurité des voyageurs dans les stations;
- un matériel roulant confortable (éclairage, chauffage, insonorisation, etc).

4. Remarques spécifiques

a. Métro et semi-métro

La décision de construire un métro ne peut être basée sur le seul fait qu'il circule en parcours indépendant, disposant d'une vitesse et d'une régularité exceptionnelles, mais doit surtout tenir compte de sa capacité élevée (40.000 voyageurs à l'heure), qui n'est pas toujours utilisée à plein.

En effet, une telle décision ne peut être prise que si un potentiel minimum de voyageurs de l'ordre de 12.000 à 15.000 aux heures de pointe est assuré et si des solutions équivalentes ne peuvent être aménagées en surface, à un moindre coût.

La construction de lignes de métro n'est un investissement justifié que si ces deux conditions sont remplies.

b. Chemin de fer

Etant le mieux adapté à des liaisons rapides et longues, le chemin de fer jouera un rôle important dans les transports collectifs.

Ceci sera notamment le cas si, moyennant des parkings et des dérivations aux stations périphériques, le chemin de fer sera rendu mieux accessible et si les possibilités de transfert vers d'autres modes de transport seront améliorées.

Du point de vue exploitation également, il faudrait exécuter d'importants travaux :

- automatisation continue des postes de commandes;
- achèvement des travaux d'électrification;
- mise en oeuvre de moyens de communication avec les véhicules de traction;
- la suppression des passages à niveau.

L'augmentation du nombre de places offertes aux heures de pointe doit tout d'abord être effectuée par la mise en service d'un nombre plus élevé de trains et par une capacité plus grande de ceux-ci, ce qui nécessite une augmentation importante du parc tant en voitures qu'en matériel de traction.

Etant donné cependant que l'infrastructure existante de certaines lignes vers Bruxelles ne permet pas une occupation plus élevée, il est indispensable de procéder à la construction d'une 3e voie.

Il faut en plus porter une attention particulière à l'achèvement ultérieur de la Vlaamse dwarslijn et de la Dorsale wallonne.

De tels travaux d'infrastructure sont un maillon indispensable du plan de modernisation du transport par chemin de fer, ce que reflète d'ailleurs clairement le programme décennal de modernisation de la S.N.C.B.

5. Coordination entre les moyens de transport pour voyageurs

Conformément à l'avis du Conseil Central de l'Economie, déjà cité plus haut, les mesures de coordination suivantes sont envisagées :

a. Coordination entre métro, tram et autobus

Les transferts entre les moyens de transport rapide (métro et/ou tram) et les transports d'appoint (autobus et/ou tram) ne peuvent s'effectuer sûrement et confortablement pour les voyageurs que si notamment les dispositions spéciales suivantes sont prévues :

- faciliter l'arrivée, le stationnement et le départ des autobus et tramways;
- combiner l'accès des autobus avec l'aménagement des abords en vue de faciliter la circulation des piétons et des véhicules;
- combiner les dispositifs d'accès aux stations avec des opérations de rénovation urbaine.

b. Coordination entre lignes de chemin de fer et métro ou tram rapide

Celle-ci doit être obtenue grâce à des liaisons rapides et faciles aux gares existantes et en créant, le cas échéant, de nouveaux points de correspondances au croisement des lignes de chemin de fer et du réseau urbain.

Parallèlement, on visera à une intégration aussi poussée que possible du transport en commun, notamment par des titres de transport communs établis compte tenu des conditions de rentabilité normale, par l'adaptation des installations terminales, par des horaires ajustés et une bonne information du public.

c. Coordination entre le trafic automobile et le transport public

Il est opté pour la création de parkings de dissuasion aux endroits où les autoroutes et les principales voies de pénétration rencontrent le transport en commun rapide.

Ces parkings de dissuasion s'adressent essentiellement aux déplacements du type "domicile-lieu de travail". Le tarif de stationnement doit être le plus bas possible. Il s'agit ici d'une option qui plaide contre l'aménagement de routes de pénétration rapides jusqu'au coeur des centres urbains.

6. Structure de la politique du transport en commun

La Déclaration Gouvernementale du 30 avril 1974 a clairement défini que les sociétés de transport urbain, la S.N.C.V. et les lignes d'autobus de la S.N.C.B. doivent travailler sous une direction commune et arriver à une meilleure coordination avec la S.N.C.B. en matière de tarifs, d'horaires, de correspondances, etc.

Le 19 mars 1976, le Conseil des Ministres a décidé de réorganiser le transport en commun. Le secteur public reprendra le capital des six sociétés de transport urbain, qui continueront néanmoins à exister. Un comité de coordination et des commissions régionales pour le transport en commun seront mis en place. La S.N.C.V. reprendra progressivement les lignes d'autobus de la S.N.C.B. Il sera procédé dès que possible à la réalisation de ce plan.

SECTION III - LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

1. Dans le domaine du transport de marchandises, la définition de la politique à mener et les investissements y afférents tient compte de l'évolution future des nouvelles techniques de transport et la comparaison du coût total.

Actuellement, cette évolution se présente comme suit :

- a) une évolution évidente du transport par container, qui nécessite une meilleure coordination entre les différents modes de transport afin d'éviter des goulots d'étranglement dans les divers terminaux et de garantir des possibilités de transport pour les frets conventionnels;
- b) une augmentation du transport de fret aérien. Ce type de transport deviendra plus important. Son développement implique cependant l'adaptation des aéroports à la manutention rapide et facile des marchandises;
- c) un développement accentué de la navigation intérieure de poussage pour certaines opérations où cette technique est rentable;
- d) une concurrence de plus en plus vive du pipe-line destiné au transport d'hydrocarbures raffinés. C'est le pipe-line qui connaît le plus important développement de tous les moyens de transport : il transporte du gaz, du pétrole, des liquides chimiques. Les centres de recherche poursuivent leurs études concernant le transport de matières solides par pipe-lines;
- e) une meilleure coordination entre les transports maritime , ferroviaire et routier. Elle implique la mise en place du système intégré train-route.

2. Le développement des ports maritimes

Au cours de la dernière décennie, le développement portuaire a été caractérisé par les tendances suivantes :

- forte croissance du trafic;
- plus grandes dimensions des navires;
- importance croissante des fonctions de stockage et de distribution;
- nécessité d'adapter les installations portuaires à l'accroissement des transports par navigation intérieure, chemin de fer et route;
- liaison avec les zones industrielles.

Lors de l'élaboration des plans de développement des ports, il faudra tenir compte de ces tendances fondamentales.

a. Le port d'Anvers

La forte croissance du trafic résulte notamment du fait que, d'après les chiffres provisoires de l'année 1973 concernant le trafic maritime, celui-ci s'est élevé à 72,3 millions de tonnes, soit un accroissement de 7,5 % par rapport à 1972.

Les chiffres provisoires de 1974 traduisent une croissance encore plus nette par rapport à l'année précédente.

Selon des études, faites par le "Studiecentrum voor de Expansie van Antwerpen", on peut prévoir que, si l'infrastructure sera développée et si la superstructure sera adaptée et modernisée à temps, le trafic global de marchandises dans le port d'Anvers s'élèvera à - 100 millions de tonnes en 1980.

Cette évolution fait clairement apparaître la nécessité de poursuivre le développement du dispositif portuaire, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de l'Escaut..

1° Escaut rive-droite

La nouvelle darse projetée devrait, en raison des dimensions croissantes des navires, être aménagée de façon telle qu'elle se prête à la manutention des navires au tirant d'eau le plus élevé, et notamment ceux qui transportent des matières premières sèches, telles que le minerai de fer.

L'importance croissante de la fonction de stockage et de distribution nécessitera l'aménagement le long de la nouvelle darse de terrains très vastes, qui s'étendent jusqu'à une distance de 800 m derrière le mur du quai.

Dans cette optique, il faudra également situer la construction du complexe moderne d'entreposage.

Le trafic par navigation intérieure et plus particulièrement l'application de la technique de poussage, qui va de pair avec des techniques de "lash" et de "seebee" en transport maritime, requiert que les transferts entre les divers bassins soient facilités pour la navigation intérieure. Il s'agit notamment du raccordement - déjà entamé - du bassin d'Amérique à la 5e darse, ainsi que de la construction de l'écluse dite "Boerinesluis".

Le développement spectaculaire du transport par route, de même que l'approvisionnement des diverses entreprises industrielles implantées dans la zone portuaire nécessitent le dédoublement d'un certain nombre de ponts aux écluses, afin d'éviter des arrêts coûteux pour le transport routier, ainsi que les risques d'une discontinuation de l'approvisionnement par voie ferrée de certaines industries. Il s'agit notamment

des ponts jetés sur les écluses dites Van Cauwelaert, Baudouin et Zandvliet.

Toutefois, il ne suffit pas de prévoir de nouvelles installations; une adaptation permanente de l'infrastructure et de la superstructure existantes aux nouvelles exigences du trafic qui s'impose dans la mesure où celle-ci est économiquement justifiée et techniquement possible.

Dans cette optique, il y a lieu de mentionner le remplacement d'une série importante de grues de quai et de grues flottantes datant d'avant-guerre, l'acquisition de nouveaux remorqueurs, etc.

2° Escaut rive gauche

A côté d'un effort important en vue d'accentuer l'aménagement de terrains destinés à des zones industrielles et portuaires, il y a lieu de poursuivre le développement de la rive gauche, notamment par la construction d'une première darse réservée au transbordement d'huiles minérales et de produits chimiques d'une part, et d'une deuxième darse réservée au transbordement de marchandises sèches en vrac et en cueillette, d'autre part.

b. Le port de Gand

Ce port est actuellement confronté avec un certain nombre de problèmes, qui, en général et globalement, peuvent être résumés comme suit :

- possibilités d'exploitation insuffisantes en fonction de l'approvisionnement et de l'écoulement maritimes;
- manque d'infrastructure pour la desserte de zones industrielles dépendantes de la proximité d'eau navigable profonde, sur la rive gauche du Canal maritime;
- accessibilité maritime au port limitée.

Dans la période 1976-1980, les réalisations suivantes doivent avoir lieu au port de Gand :

1° extension de la longueur d'emplacement utile à quai pour des navires à tirant d'eau plus élevé, grâce à l'exécution d'un ou plusieurs travaux mentionnés ci-dessous :

- allongement du bassin dit Rodenhuize (rive droite du Canal maritime);
- construction de darses au bassin dit Rodenhuize;
- exécution de la première phase du bassin dit Kluizen (rive gauche du Canal maritime);
- adaptation des autres bassins par une rénovation générale visant à obtenir une plus grande profondeur des eaux.

- 2° l'infrastructure doit être projetée en vue de renforcer l'accessibilité maritime du port. Les travaux doivent donc être conçus, d'une part, comme l'extension logique et indispensable du port même et, d'autre part, comme le point de départ d'une éventuelle nouvelle liaison maritime à réaliser plus tard. Les caractéristiques techniques de l'infrastructure doivent répondre à cette double conception;
- 3° la réalisation d'un certain nombre des travaux précités est conditionnée par la mise en place d'infrastructures qui doivent encore être construites, à savoir un tunnel pour l'axe de circulation Gand-Zelzate à la hauteur du bassin Rodenhuize et la deuxième partie de l'axe de circulation le long des terrains industriels sur la rive gauche;
- 4° parallèlement aux différents travaux, il y a lieu de construire des superstructures destinées à l'exploitation du port. Dans cette optique se situe la relocalisation du complexe d'entrepôt dans le cadre d'une gare routière; pour des raisons de préservation de l'environnement, il importe de résoudre le problème de l'épuration des eaux du canal.

c. Le port de Zeebrugge

Le programme de la période du Plan porte sur :

- la création d'une nouvelle écluse maritime;
- le dragage plus intensif des chenaux dits "het Zand", "Ribzand" et "het Scheur";
- la construction d'un nouveau môle oriental et occidental;
- le creusement de bassins dans l'arrière-port et le remblayage de terrains industriels;
- les jetées de Zeebrugge-Knokke-Heist.

d. Le port d'Ostende

Les travaux d'infrastructure suivants sont envisagés :

- achèvement d'un deuxième bassin de pêche conjointement avec une sècherie;
- travaux réguliers d'entretien;
- élargissement du canal Bruges-Ostende et approfondissement de la section de Sas-Slijkens et de Plassendale, darse et équipement compris (le nouvel arrière-port d'Ostende sera rendu accessible à des navires de 10.000 tonnes);
- renforcement de l'équipement portuaire (notamment la construction d'une nouvelle écluse de 10.000 tonnes donnant accès au nouvel arrière-port).

SECTION IV - ACTIONS SPECIFIQUES DANS LES AUTRES SECTEURS DES TRANSPORTS

Les projets ci-dessous ne sont traités que brièvement, étant donné qu'ils font l'objet d'un exposé détaillé dans le chapitre relatif aux investissements publics (Titre IV, chapitre IV).

1. Les routes

Des montants importants seront prévus pour :

- l'autoroute de Wallonie;
- Tournai-Courtrai;
- Bruxelles-Malines-Anvers;
- Bruxelles-Boom-Anvers;
- Bruxelles-E.3;

de même que pour un certain nombre de voies expressives en Flandre et en Wallonie.

Parallèlement, on envisage d'étendre les concessions octroyées à certaines intercommunales, telles que :

- l'Intercommunale E5, qui a construit l'autoroute Bruxelles-Liège;
- l'Intercommunale E39, afin de réaliser les prochaines années l'amélioration indispensable de l'infrastructure routière dans la province du Limbourg;
- l'Intercommunale E9-E40 pour les autoroutes des Ardennes, à savoir Liège-Arlon et Namur-Arlon;
- l'Intercommunale pour la périphérie bruxelloise.

En même temps, un effort particulier sera consacré à la modernisation du réseau routier ainsi qu'à l'établissement de contournements urbains efficaces.

2. Les chemins de fer

Dans plusieurs tranches de distance, qui varient selon la nature du transport, les chemins de fer sont encore toujours le mieux adapté au transport de certaines marchandises lourdes. La S.N.C.B. doit dès lors être mise en mesure de réaliser un de ces principaux objectifs, à savoir : faire face à l'expansion prévue du transport de marchandises par le remplacement de vieux wagons et par la modernisation des gares de formation.

La S.N.C.B. devrait accorder une priorité à l'accélération du trafic sur les lignes surchargées, à un transport plus aisé des marchandises et à la modernisation du matériel roulant.

3. Les cours d'eau

La politique visera à organiser le secteur de la navigation intérieure de manière à ce qu'il puisse répondre au trafic en forte évolution. A cet effet, l'infrastructure du réseau des cours d'eau devra être adaptée davantage afin de le rendre, sur toute sa longueur, accessible aux bateaux de 1.350 tonnes.

Ainsi, non seulement les centres industriels du pays seront embranchés convenablement sur les différents ports, mais on pourra également promouvoir au maximum le trafic international et de transit.

La réglementation de la navigation intérieure sera révisée en assouplissant et en commercialisant la législation existante.

La flotte elle-même sera renouvelée et modernisée. Les types de bateaux périmés doivent être mis hors service - le cas échéant en recourant à des mesures prises par les pouvoirs publics - et remplacés par des unités modernes qui répondent aux exigences imposées par les techniques actuelles de transport, de chargement et de déchargement.

4. Les transports aériens

Il est à noter qu'à la demande du Ministère des Communications, une étude est actuellement élaborée sur les besoins et possibilités en infrastructure des aéroports pour 1980, 1985 et 1990.

En attendant les résultats de cette étude, l'exécution des décisions relatives aux travaux d'aménagement de l'aéroport national de Zaventem sera poursuivie et les aéroports régionaux existants seront maintenus en état opérationnel.

5. Les pipe-lines

En ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole brut, on est d'avis que les raffineries s'inspireront toujours de l'optimum économique qui correspond à leur politique générale d'approvisionnement.

La nécessité de transport par route, c.à.d. transport de pétrole brut par pipe-line, oblige d'être attentif aux possibilités qui pourraient exister et être développées dans les ports de pays voisins.

Les décisions éventuelles relatives à l'approvisionnement par pipe-line doivent être prises de concert avec les administrations des ports et les raffineries de pétrole concernées.

Pour ce qui est des ports maritimes, le problème ne se situe pas sur le plan du réseau de pipe-lines, mais plutôt sur celui des boulevards de pipe-lines. Ces équipements spatiaux doivent dès maintenant être prévus afin de préserver pour l'avenir les possibilités de transport par pipe-line sous toutes ses formes. Dans cette optique il ne s'agit non seulement de transport allant d'un port vers un point de production, mais également de possibilités d'échanges mutuels de matières premières et de produits entre points de production. A cet égard, on peut s'inspirer des boulevards de pipe-lines construits aux Pays-Bas par le pouvoir central et qui s'étendent déjà jusqu'à la frontière belge.

L'axe N-S (Rotterdam-Anvers-Bruxelles-Wallonie) est réalisé et le Gouvernement a décidé de créer une société PALL S.A. pour la construction et l'exploitation d'un pipe-line Anvers-Geleen, avec une bretelle vers Liège et plus tard éventuellement vers l'Allemagne.

La possibilité de créer un autre axe sera examinée de façon approfondie dans le cadre de la politique générale des transports ainsi que du développement et de l'aménagement des principales régions concernées.

SECTION V - LES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

1. A l'intérieur de l'enveloppe des investissements publics, la fonction du transport prenait environ 50 % pour son compte, au cours des dernières années. De nouveaux besoins sur le plan des investissements publics ont eu pour effet une diminution relative des montants mis à la disposition du transport. C'est pourquoi on préconise d'accorder une priorité à la promotion du transport public et au développement des ports, dans le cadre de l'adaptation de l'infrastructure du transport.
2. Sur une évolution globale des investissements publics au cours de la période 1976-1980 à concurrence de 849,7 milliards de francs à prix courants, le Gouvernement a décidé d'affecter environ 42 % à la fonction du transport, soit 355.901 millions de F.

3. Tableau 1 : Evolution des investissements publics en matière de transport (en millions de F, prix courants)

Rubriques	Engagements Plan 1971-75(a)		Réalizations 1971-1975(b)		1976-1980 (c)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Autoroutes et Routes	106.200	46,6	120.400	56,5	165.991	46,6
Equipement électrique	5.000	2,2	2.100	1,0	-	-
Chemins de fer	11.000	4,8	8.400	3,9	39.089	11,0
Transports urbains	20.400	9,0	23.500	11,0	50.000	14,1
Radar Ostende- Douvres	2.970	1,3	500	0,2	2.365	0,7
Ports	33.400	14,7	22.425	10,5	36.750	10,3
Cours d'eau navi- gable et non-na- vigable	37.800	16,6	26.100	12,2	46.706	13,1
Barrages	7.500	3,3	5.700	2,7	6.000	1,7
R. V. A.	3.484	1,5	4.200	2,0	9.000	2,5
Total	227.754	100,0	213.325	100,0	355.901	100,0

- a. Le tableau ci-dessus fait apparaître une augmentation sensible en valeur absolue des investissements dans le secteur du transport public, à savoir un accroissement de 31,4 milliards de F à environ 90 milliards de F. Ceci correspond à une augmentation de la part relative de 11 % soit un accroissement d'environ 14 % à 25 % dans l'ensemble des investissements du secteur des transports.

A l'intérieur de l'enveloppe du secteur du transport public, la part relative du chemin de fer, qui représentait 35 % des engagements 1971-1975, mais n'atteignait que 26 % des réalisations de cette même période, est augmentée à 44 % dans le Plan 1976-1980

Le montant de 50 milliards de F, engagé par le Gouvernement pour les travaux d'infrastructure en faveur du transport urbain au cours de la période 1976-1980, soit 13 milliards de F de plus que pour les travaux d'infrastructure portuaire, serait réparti comme suit :

- 12,5 milliards de F pour la Flandre (Anvers et Gand);
- 12,5 milliards de F pour la Wallonie (Liège et Charleroi);
- 25 milliards de F pour Bruxelles.

L'utilisation de nouvelles techniques de construction pour les travaux en cours et le fait qu'il ne s'agit pour Gand et pour Charleroi que de travaux de démarrage, peuvent nécessiter des crédits plus élevés.

- b. Le montant de 36,750 milliards de F, engagé pour la période 1976-1980, et destiné aux investissements en travaux d'infrastructure portuaire, représente quasi un status-quo de la part relative par rapport aux réalisations 1971-1975.
- c. Un montant de 165,991 milliards de F a été inscrit pour les autoroutes et routes, ce qui représente une diminution de la part relative de 9,9 % en comparaison avec les réalisations 1971-1975. Il faut remarquer que les réalisations de la période 1971-1975 dépassaient de 14,2 milliards de F les engagements proposés.
- d. En matière de cours d'eau navigable et non-navigable, on prévoit un montant d'environ 47 milliards.
- e. L'investissement de 9 milliards de F au profit de la Régie des Voies aériennes pour la période 1976-1980 est destiné à la poursuite des travaux d'aménagement de l'aéroport de Zaventem et à la valorisation simultanée des principaux aéroports régionaux.
- f. Pour les barrages, un effort d'investissement de 6 milliards de F est prévu.

4. Le tableau 2 donne un aperçu des investissements propres des entreprises publiques en matière de transports et de communications, financés par des emprunts ou par des moyens financiers propres.

a. Ces investissements sont, en ce qui concerne le secteur des transports, également basés sur les principes et les tendances relatifs à la politique générale des transports, ainsi qu'ils ont été développés à la section I.

Quant aux investissements dans le secteur des communications, le paragraphe suivant portera une attention particulière sur les développements au sein de la R.T.T., étant donné que celle-ci prend, sur un montant de 97.423 millions de F, 92 % des investissements en communications pour son compte.

b. Le montant d'investissement de quelque 90 milliards de F destiné à la Régie des Télégraphes et des Téléphones est surtout imputable à la croissance du nombre de raccordements au téléphone. D'autres secteurs (tels que téléx, transmission de données, etc.) ne représentent qu'un pourcentage relativement faible du total des investissements nécessaires, bien que ces secteurs soient importants par eux-mêmes.

L'accroissement annuel du nombre net d'abonnés est évalué comme suit :

1976	110.000
1977	120.000
1978	120.000
1979	125.000
1980	130.000.

Ces chiffres tiennent compte du ralentissement actuel de la croissance économique, dont les effets se feront ressentir jusqu'en 1976 et, dans une moindre mesure jusqu'en 1977.

1° Quant au programme en matière de commutation, la R.T.T. porte un grand intérêt à l'implantation plus poussée des centraux locaux de communication à commande par programme enregistré. A partir de 1976, 50 % au moins des commandes en matière d'extensions et d'établissements de centraux locaux relèveront du type semi-électronique, pourcentage qui augmentera ensuite progressivement.

Les centraux téléx seront également remplacés de plus en plus par des centraux semi-électroniques à programme enregistré, qui permettront d'atteindre des vitesses de modulation encore plus élevées.

Tableau 2 : Investissements propres des entreprises publiques en matière de transports et communications

	Royaume
1. S.N.C.B.	52.484
- Terrains	600
- Infrastructure	25.022
- Matériel roulant	26.862
2. Transports urbains et interne (matériel roulant)	11.000
3. R.T.T.	89.879
- Terrains	3.275
- Bâtiments	13.104
- Travaux d'établissement	65.561
- Services comm. et adm.	1.731
- Comptes de réserve	6.208
4. Régie des Postes	7.544
- Terrains	1.660
- Bâtiments	3.244
- Equipement	2.640
5. SABENA	10.000
6. Régie Ostende-Douvres	2.000

Un "common channel signalling" sera introduit dans le réseau téléphonique national et international, de sorte que les centraux semi-électroniques échangeront leurs signaux centralisés via un système de signalisation par canal sémaphore reliant leurs calculateurs de commande.

2° Afin d'être en mesure de répondre à l'accroissement du trafic téléphonique interzonal et international, la R.T.T. se voit obligée de recourir à des systèmes de transmission d'une capacité toujours plus grande. Aussi, va-t-elle faire appel à des systèmes de 60 MHz, offrant 10.800 canaux téléphoniques. Ceux-ci seront réservés aux circuits internationaux et aux circuits nationaux les plus longs. En même temps sera mis en place un réseau de liaisons hertziennes pour la transmission de programmes de télévision étrangers vers les réseaux de télé-distribution.

Entre 1976 et 1980, un service mobilophone complet sera mis en service; il couvrira le pays entier au moyen de 26 stations de base, dont notamment Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Charleroi et Hasselt.

3° Au cours des prochaines années, plusieurs améliorations seront apportées aux services de transmission de données, offerts par la R.T.T.

4° Sur le plan des équipements terminaux et du réseau local, on introduira également plusieurs améliorations importantes au cours de la période du Plan (notamment la mise en service d'un nouveau type d'appareil téléphonique à clavier à signalisation de multifréquence, d'un appareil à impulsions, d'un appareil à circuits intégrés, d'un nouveau type de téléimprimeur semi-électronique, d'appareils télécopieurs facsimilé, etc).

Dans le domaine des câbles locaux, qui représentent une partie importante des investissements, un effort sera entrepris pour réduire leur prix. A cette fin, il sera utilisé des câbles contenant des fils de 0,5 mm, voire de 0,4 mm de diamètre. Le réseau local sera en même temps optimisé par la mise en service de concentrateurs semi-électroniques.

5° Dans le domaine des bâtiments, on continuera, dans la période 1976-1980, à appliquer le système de projets standardisés, qui à la fois répondent aux impératifs de l'urbanisme et se justifient dans le milieu où ils sont implantés.

Cette politique est appuyée et évolue parallèlement à la politique générale de la Régie en matière de l'automatisation des télécommunications.

-317-

CHAPITRE VIII

LA POLITIQUE DES P. M. E.

SECTION I - IMPORTANCE ET EVOLUTION DES P.M.E.

1. Aperçu global

La politique relative aux petites et moyennes entreprises concerne les employeurs et les travailleurs des entreprises occupant moins de 50 personnes dans l'industrie et de moins de 20 personnes dans le commerce et les services. Leur évolution quantitative est reprise au tableau ci-après.

Tableau 1 : Evolution des catégories sociales concernées par une politique P.M.E.

	1965	1967	1969	1971	1973
	(unités)				
Chefs de P.M.E. (1) (dont employeurs) (2)	688.254 (132.993)	680.535 (134.693)	698.538 (135.814)	644.654 (163.962)	619.948 (162.473)
Aidants (3)	110.584	110.669	66.865	66.980	68.571
Travailleurs P.M.E. (4)	707.708	724.521	830.967	843.314	922.402
Total (5)	1.506.546	1.515.725	1.596.370	1.554.948	1.610.921
Emploi intérieur total (6)	3.648.300	3.655.700	3.713.500	3.817.800	3.807.700
% (1) / (6)	18,9	18,6	18,8	16,9	16,3
% (2) / (6)	(3,6)	(3,7)	(3,7)	(4,3)	(4,3)
% (3) / (6)	3,0	3,0	1,8	1,7	1,8
% (4) / (6)	19,4	19,8	22,4	22,1	24,2
% (5) / (6)	41,3	41,5	43,0	40,7	42,3

Le nombre d'entreprises sans personnel a diminué de 13,8 % entre 1965 et 1973, leur part relative dans l'emploi intérieur total n'a cessé de diminuer par ailleurs.

Bien que les définitions statistiques relatives aux employeurs P.M.E. aient été modifiées après 1969, il ressort que la population active totale occupée par ces entreprises a augmenté considérablement entre 1965 et 1973. En 1973, les petites et moyennes entreprises représentaient 42,3 % de l'emploi intérieur total, ce qui montre bien la place importante qu'elles occupent dans l'économie du pays.

2. Evolution par secteur

Entre 1965 et 1973, le nombre d'établissements P.M.E. a augmenté de 60.818 unités. Cette augmentation se retrouve dans tous les grands secteurs d'activité, sauf dans l'agriculture.

L'industrie, la construction et le commerce comptent ensemble plus des deux tiers du nombre total des P.M.E. En termes d'emploi, cette part dépasse même les trois quarts, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous.

Tableau 2 : Emploi par secteur dans les P.M.E. (% du total)

	<u>1965</u>	<u>1972</u>
Agriculture	2,4	1,5
Industrie	39,4	34,8
Construction	21,4	20,3
Transports	3,3	3,6
Commerce	18,5	21,0
Crédit	5,1	7,4
Horeca	3,0	3,3
Soins personnels	4,5	4,3
Soins médicaux	2,4	3,8
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

En termes relatifs, l'emploi a diminué en agriculture, dans l'industrie et dans la construction, surtout au profit des secteurs du commerce et du crédit.

3. Evolution par région

Du point de vue régional, l'expansion des petites et moyennes entreprises a été plus importante en Wallonie et en Flandre qu'à Bruxelles, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau 3 : Evolution régionale des P.M.E. de 1965 à 1973

	<u>Nombre d'établissements</u>		<u>Emploi</u>	
	<u>1965</u>	<u>1973</u>	<u>1965</u>	<u>1973 (a)</u>
<u>Flandre</u>				
Unités	69.136	99.438	368.324	533.108
%	52,0	51,3	52,0	52,3
<u>Wallonie</u>				
Unités	38.116	63.116	189.681	313.474
%	29,0	32,6	26,8	30,7
<u>Bruxelles</u>				
Unités	25.293	31.257	149.703	172.915
%	19,0	16,1	21,2	17,0
<u>Royaume</u>				
Unités	132.993	193.811	707.708	1.019.497
%	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) y compris : Enseignement, services publics, clergé, apprentis sous contrat d'apprentissage reconnu, et domestiques, soit au total 97.095 personnes.

Cette approche quantitative rapide montre à suffisance l'importance des P.M.E. dans le cadre d'une politique de l'emploi et du développement régional et justifie la place particulière qui leur est réservée dans le Plan.

Toutefois il faut souligner de prime abord que la politique doit tenir compte des problèmes fort différents, qui peuvent se présenter selon la taille des entreprises. Dans la plupart des cas, les entreprises occupant jusque 20 travailleurs s'apparentent de l'artisanat et leurs problèmes ne sont pas les mêmes que ceux des autres P.M.E. En général celles-ci présentent, en effet, les mêmes caractéristiques que les entreprises moyennes considérées dans une optique économique, c'est-à-dire les entreprises occupant 50 à 200, voire 500 travailleurs. Les problèmes de ces entreprises nécessitent dès lors une approche spécifique.

SECTION II - LES PROBLEMES DES P.M.E.

Les travaux du Bureau du Plan, du groupe de travail pour la Programmation Economique des P.M.E. et des Conseils professionnels ont permis de dégager les principaux problèmes des P.M.E.

1. Formation et perfectionnement professionnels - Aide à la gestion

- a) La formation de nombreux chefs de P.M.E. est insuffisante, surtout en matière de gestion. L'accès à la profession n'est réglementé que pour un nombre limité de professions (principalement dans les "métiers") ; elle reste trop axée sur des métiers et professions traditionnels.

Les structures administratives de la formation professionnelle sont compliquées et insuffisamment intégrées au perfectionnement professionnel et à l'assistance technique. La loi d'accès à la profession et la formation professionnelle ne sont pas assez harmonisées.

Un projet d'A.R. réformant la Formation Permanente est soumis au Conseil d'Etat.

- b) La liaison entre le perfectionnement professionnel, l'assistance technique et les différentes aides de l'Etat est insuffisante.

L'infrastructure régionale (c'est-à-dire les Centres de formation professionnelle) est insuffisante surtout dans le sud du pays et à Bruxelles et est en général trop peu valorisée.

Il y a lieu de noter que 4 nouveaux "centres" sont en voie de création.

- c) L'aide à la gestion (par les Conseillers d'entreprise de l'I.E.S.C.M.) est limitée en fait à la distribution et à l'artisanat ; elle n'est pas assez coordonnée avec le perfectionnement professionnel.

Par une décision du C.M.C.E.S. les 15 conseillers d'entreprise de l'IESCM ont été recyclés en conseillers de gestion et 11 conseillers techniques seront incessamment engagés.

Au total, le conseilariat d'entreprise a un champ d'action trop limité et il ne constitue pas un lien entre les P.M.E. et les autres formes d'aides mises à la disposition des P.M.E. par des institutions spécialisées.

2. Financement des P.M.E.

Le crédit est cher et souvent difficile à obtenir, la garantie accordée par le Fonds de Garantie n'a qu'un caractère complémentaire et subsidiaire.

Toutefois il a été décidé de décentraliser le Fonds de Garantie et de permettre aux organismes de crédit d'engager automatiquement le Fonds de Garantie sous certaines conditions.

L'octroi d'aides à l'investissement n'est pas assez rattaché à la formation ni au perfectionnement professionnel.

Les P.M.E. ont difficilement accès au marché des capitaux et la S.N.I. n'a pas une politique spécifique pour les P.M.E. Compte tenu de ces difficultés, les P.M.E. font souvent appel au crédit à court et à moyen terme pour financer des investissements, ce qui est à la fois onéreux et dangereux pour les équilibres financiers.

3. L'exportation

De façon générale, l'isolement des chefs des P.M.E., les difficultés administratives, le manque d'information et les risques rendent l'exportation difficile.

D'autre part, l'effort fait en matière d'aides à l'exportation ne profite pas beaucoup aux P.M.E. Les aides à travers l'O.N.D., Créditexport, Copromex vont plus facilement aux grandes entreprises qu'aux petites et moyennes entreprises. Si le Fonds du Commerce extérieur est en principe ouvert aux P.M.E., on est bien obligé de constater que son fonctionnement n'est pas adapté à leurs besoins. De toute façon, l'aide organisée à l'exportation se situe tout-à-fait en dehors des structures propres aux P.M.E.

Une décision a été prise récemment permettant à l'O.B.C.E. de financer à raison de 50 % des honoraires l'appel à des Conseillers en exportation.

4. La sous-traitance

La sous-traitance est une forme d'activité jugée d'importance vitale pour le développement des P.M.E. industrielles. Malgré la suppression des obstacles fiscaux par l'introduction de la T.V.A. le problème reste entier.

Néanmoins, des initiatives ont été prises dans certaines régions sous la forme de bourses de sous-traitance.

Si ces efforts n'ont pas connu jusqu'à présent le développement et l'ampleur qu'ils méritent, c'est entre autres en raison des structures particulières de l'industrie belge. Il n'en reste pas moins vrai qu'une politique adéquate s'impose à tous les niveaux, y compris à celui des pouvoirs publics.

5. En matière de commandes publiques, le volume des marchés est généralement trop important pour qu'ils puissent être exécutés par des P.M.E. individuelles.

Dans l'absence d'un système de sous-traitance organisé et/ou de quotas qui leur seraient réservés, ces entreprises sont quasi complètement exclues des marchés des pouvoirs publics.

6. La recherche scientifique et technique

Une distinction doit être faite entre les entreprises de moins de 50 travailleurs et les entreprises moyennes dépassant ce chiffre. Dans la première catégorie, il existe des entreprises qui font de véritables recherches, mais, en général, le problème se ramène à un problème de vulgarisation de la technologie. Les Centres de recherche en commun semblent insuffisamment sensibilisés à cette question.

Pour la catégorie des entreprises moyennes au-dessus de 50 travailleurs se pose le problème de l'initiation à la recherche compétitive. Il apparaît dès à présent que si la fréquence de la recherche y est plus petite que dans les grandes entreprises, l'intensité de la recherche, exprimée par la dépense R-D par personne active, est plus grande.

En outre, le rendement de l'effort de recherche est indépendant de la dimension des firmes et il pourrait même être un peu meilleur au-dessous de 500 personnes. Toutefois, le pourcentage des aides I.R.S.I.A. et prototypes aux entreprises de moins de 500 travailleurs est inférieur à leur part relative dans le potentiel scientifique de l'industrie.

Une Commission interministérielle étudie actuellement la mise en place d'une Chambre spéciale pour les P.M.E. au sein de la Commission des prototypes.

7. L'intégration des P.M.E. dans les nouvelles structures spatiales est difficile

La rénovation urbaine tient insuffisamment compte des besoins des P.M.E. et constitue parfois un facteur d'élimination.

Les P.M.E. trouvent aussi difficilement leur place dans les nouvelles structures périphériques en raison des coûts artificiellement élevés et en raison de leur inadaptation aux P.M.E.

Les P.M.E. s'intègrent difficilement dans les zonings industriels, le plus souvent conçus en fonction des besoins des plus grandes entreprises. Les zones artisanales et les zones spécifiques pour les petites et moyennes industries font défaut.

8. Les charges sociales sont proportionnellement plus lourdes pour les P.M.E. à intensité salariale élevée que pour les entreprises à intensité de capital élevée. La législation sociale se complique de plus en plus et constitue une charge administrative très lourde pour les P.M.E. Le Gouvernement a chargé un groupe de travail interministériel de rechercher une répartition plus harmonieuse des charges O.N.S.S. en fonction de la charge salariale des entreprises ; le groupe de travail a déposé son rapport. Le rapport fut transmis pour avis au Conseil National du Travail qui étudie le problème.

SECTION III - ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DES P.M.E.

1. L'accès à la profession, la formation, le perfectionnement et l'assistance technique est étroitement lié et doit être harmonisé et coordonné.

a. Loi d'accès à la profession

En application de l'art.4 de la loi sur l'accès à la profession du 15 décembre 1970, les connaissances sur le plan de la gestion seront généralisées.

- b. Pour les chefs d'entreprises, un système adapté sera mis en vigueur en ce qui concerne l'assistance technique, la formation permanente et le recyclage (par analogie au système du crédit d'heures pour les salariés).

c. Formation permanente

- Une base légale sera donnée à l'ensemble de la formation permanente, le droit d'initiative et la gestion continuant à relever des organisations professionnelles et interprofessionnelles.
- Le statut de l'apprenti sera revu et sanctionné par une loi. Une forme d'épargne-crédit en vue de l'établissement ultérieur sera organisée pour les apprentis. La guidance de l'apprenti sera mieux assurée sur le plan socio-pédagogique par une réforme des secrétariats d'apprentissage.
- Les "Centres de Formation pour les Classes Moyennes" seront développés dans les régions et regrouperont l'aide et l'assistance sous leurs formes les plus diverses; ils continueront à être administrés par les organisations représentatives des P.M.E. Un effort particulier sera réalisé pour en compléter l'implantation, améliorer leur équipement et développer leur action.

d. Services d'assistance

Tous les services d'assistance seront étendus et travailleront opérationnellement dans le cadre des "Centres". Un effort particulier sera entrepris pour l'artisanat et l'industrie. L'assistance dans des matières spécialisées tel que l'exportation sera rattachée à l'assistance technique et un lien structurel sera établi avec les organismes spécialisés.

2. Financement des P.M.E.

- a. L'accès au capital à risque sera assuré, en créant au sein d'un organisme public spécialisé les mécanismes pouvant fournir aux P.M.E. et aux formes de coopération des P.M.E. un capital à risque.

- b. L'accès au crédit sera facilité par un allègement des formalités administratives, par l'octroi de la garantie de l'Etat dans des conditions qui ne grèvent pas anormalement l'assiette financière des entreprises.
 - c. L'octroi des aides de l'Etat tiendra compte de la formation, du perfectionnement et de l'assistance technique sous la forme du "Crédit suivi"; un effort particulier sera fait pour les jeunes chefs d'entreprise débutants.
 - d. Un Fonds de Crédit immobilier sera créé au sein de la C.N.C.P., afin d'assurer l'intégration des P.M.E. et les différentes formes de coopération des P.M.E. dans les nouvelles structures spatiales.
 - e. Une caisse mutuelle de sous-traitance fonctionnera également au sein de la C.N.C.P.
3. La diffusion de la technologie sera confiée aux Centres de recherche en commun; les P.M.E. y seront représentées de façon adéquate et les moyens nécessaires pour cette action seront inscrits au budget du Ministère des Classes moyennes.

Un programme d'impulsion de la recherche dans les P.M.E. sera mis au point par les Services de la Programmation de la Politique scientifique si une étude pilote préalable en confirme la nécessité.

En matière d'assistance pour la mise au point de prototypes une Commission spéciale sera installée qui travaillera en étroite collaboration avec les Centres de recherche en commun.

4. La politique des commandes publiques doit permettre l'accès des P.M.E. au marché des pouvoirs publics pour une part qui correspond à leur véritable importance dans la vie économique du pays.

Par ailleurs, quelle que soit la dimension des entreprises, la politique des marchés publics doit être essentiellement au service du développement futur de notre économie. Des propositions à cet effet figurent au chapitre I, Titre II, B.

5. La sous-traitance

Les initiatives régionales seront soutenues et un statut juridique protégeant les P.M.E. contre les abus de puissance et les risques financiers sera promulgué.

6. Pour décharger les petites entreprises occupant moins de 5 travailleurs des charges administratives de la législation sociale, elles pourront s'adresser gratuitement aux secrétariats sociaux d'employeurs.

Par ailleurs les charges O.N.S.S. seront plus harmonieusement réparties en fonction de la charge salariale des entreprises.

+
+ +

Les principales interventions budgétaires à l'appui de la politique des P.M.E. sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Budget et Politique des P.M.E.
(en millions de F, prix courants)

	1975	1980
Aide financière aux entreprises (Fonds d'Expansion Economique)	586,3	1.120
I.E.S.C.M.	73	133
Formation permanente	589,4	108
Subventions aux Centres de recherche en commun et à la sous-traitance		100

L'aide financière aux entreprises comprend non seulement l'aide dans le cadre de l'application des lois d'expansion, mais également l'aide financière directe ou indirecte dans le cadre de la rénovation urbaine, et de la création de zones commerciales, artisanales et industrielles. En outre, l'aide spéciale, qui sera accordée aux P.M.E. pour la mise au point de prototypes, est également reprise dans ce montant.

En ce qui concerne le montant prévu pour l'I.E.S.C.M., qui fournit une assistance technique directe ou indirecte aux entreprises, aux groupements d'entreprises et aux associations professionnelles et interprofessionnelles, il y a lieu de signaler qu'il reflète principalement le développement de l'assistance technique directe dans le cadre des "Centres de Classes moyennes".

L'augmentation du crédit attribué au Centre national de Formation et de Perfectionnement professionnels porte sur l'aide à accorder pour le développement des "Centres de Classes moyennes" et sur le développement du perfectionnement professionnel dans des Centres.

La rubrique "Subventions aux Centres de recherche en commun" contient le crédit qui sera inscrit au budget du Ministère des Classes moyennes, au profit des Centres de recherche en commun, pour autant que ceux-ci soient disposés à développer des programmes spéciaux pour les P.M.E.

**Kamer
van Volksvertegenwoordigers**

ZITTING 1976-1977.

7 DECEMBER 1976.

WETSONTWERP
betreffende
de goedkeuring van het Plan 1976-1980.

**Chambre
des Représentants**

SESSION 1976-1977.

7 DÉCEMBRE 1976.

PROJET DE LOI
portant
approbation du Plan 1976-1980.

ANNEXE II (*)

(Titres III et IV)

(*) De Nederlandse tekst van de bijlage werd afzonderlijk gedrukt.

(*) Le texte néerlandais de l'annexe est imprimé séparément.

Préambule

Les plans régionaux ont été établis conformément à la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, et à la loi du 1er août 1974 sur la régionalisation provisoire ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution.

La loi du 1er août 1974 et ses arrêtés d'exécution définissent les matières qui sont désormais de la compétence des régions.

La loi du 15 juillet 1970 prévoit, par ailleurs, en son article 1er que "la planification a pour but d'assurer dans le cadre de la politique économique, globale et nationale, tant pour l'ensemble du territoire que dans chacune des régions, une expansion maximale économique équilibrée et, dans ce cadre, une constante amélioration en matière d'emplois, de revenus du travail, de pouvoir d'achat, de logements, d'infrastructure et d'équipements."

Il est donc normal que les plans régionaux évoquent les matières qui sont de la compétence nationale et émettent des suggestions à cet égard. Le volet national du Plan est, en effet, d'un grand effet pour les régions elles-mêmes.

Les investissements nationaux repris en détail au Titre IV ont été élaborés sur base des programmes physiques préparés par les départements compétents et répondant à des besoins objectifs. Lorsque ces investissements sont détaillés par travaux (par exemple les autoroutes, les grandes liaisons ferroviaires, les ports et les principales voies hydrauliques), ils sont évalués dans les plans régionaux, en dehors de toute clé de répartition. Par contre, les rubriques non détaillées, telles que routes ordinaires, bâtiments, etc..., ne sont pas mentionnées dans les plans régionaux.

A - BRABANT

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
PREAMBULE	A-I
INTRODUCTION GENERALE	A-1
Chapitre I BRUXELLES-CAPITALE	
Introduction	A-5
Section I - Population et Emploi	
1. Politique à suivre	A-5
2. Freinage de l'émigration	A-8
3. Politique d'emploi	A-8
4. Navettes	A-10
Section II - Politique de développement économique	
1. Industrie	A-10
2. Petites et moyennes entreprises	A-12
3. Secteur tertiaire	A-13
4. Transports	
a) chemins de fer	A-14
b) les autoroutes et les routes	A-15
c) les voies hydrauliques	A-17
d) les transports urbains	A-18
Section III - Développement socio-culturel	
1. Le logement	A-21
2. Rénovation urbaine et aménagement du territoire	A-25
3. Environnement	A-29
4. Distribution d'eau	A-30
5. Culture et sport	A-31
6. Loisir et tourisme	A-32
7. Accueil pour enfants	A-32
8. Troisième âge	A-33
9. Handicapés	A-34
10. Médecine préventive	A-35
11. Médecine curative	A-36

Chapitre II	BRABANT FLAMAND	
	Introduction	A-41
Section I	- Population et Emploi	
	1. Accroissement de la population	A-42
	2. Politique d'emploi	A-45
Section II	- Politique de développement économique	
	1. Industrie	A-51
	2. Le secteur tertiaire	A-55
	3. L'agriculture et l'horticulture	A-56
Section III	- Développement socio-culturel	
	1. Le logement	A-57
	2.	
	a) Rénovation urbaine et aménagement du territoire	A-60
	b) Environnement	A-63
	c) Distribution d'eau	A-63
	3. Culture et sport	A-64
	4. Loisir et tourisme	A-66
	5. Garde d'enfants	A-66
	6. Troisième âge	A-67
	7. Handicapés	A-68
	8. Médecine préventive	A-69
	9. Médecine curative	A-70
Chapitre III	BRABANT WALLON	
	Introduction	A-75
Section I	- Population et Emploi	
	1. Accroissement de la population	A-77
	2. Politique d'emploi	A-79
Section II	- Politique de développement économique	
	1. Industrie	A-83
	2. Secteur tertiaire	A-86
	3. Agriculture et horticulture	A-86
	4. Transports	
	a) chemins de fer	A-88
	b) autoroutes et routes	A-89
	c) voies hydrauliques	A-91

Section III	- Développement socio-culturel	
	1. Le logement	A-91
	2.	
	a) Rénovation urbaine et aménagement du territoire	A-93
	b) Environnement	A-94
	c) Distribution d'eau	A-95
	3.	
	a) Culture et Sport	A-96
	b) Loisir et tourisme	A-98
	4. Garde d'enfants	A-99
	5. Troisième âge	A-99
	6. Handicapés	A-101
	7. Médecine préventive	A-102
	8. Médecine curative	A-102

PREAMBULE

Par son avis émis en date du 23 juillet 1976 sur le projet de Plan, le Conseil Economique régional pour le Brabant a attiré l'attention sur un certain nombre de problèmes importants avec lesquels la politique sera confrontée au cours de la période 1976-1980, tant sur le plan national que régional.

1. Un des points fondamentaux de cet avis porte sur les perspectives en matière de glissements à prévoir dans le commerce international par rapport à notre pays. Le Conseil est d'avis que la projection du Plan est trop optimiste en la matière. Il défend cette thèse par une critique technique sur la structure et le fonctionnement du modèle RENA, ainsi qu'en s'appuyant sur ses propres travaux sectoriels et intersectoriels.

A cet égard, il y a lieu de rappeler tout d'abord que l'hypothèse du Plan relative à la croissance du commerce international est plutôt prudente par rapport aux hypothèses retenues actuellement dans ce domaine dans le cadre des travaux de la Communauté européenne et de l'O.C.D.E. Il n'empêche que le Gouvernement a décidé de procéder à une révision complète du Titre I du Plan, notamment à la lumière de la prise de position du C.E.R.B. La portée exacte de la projection du Plan y est maintenant exposée de façon plus précise. Par ailleurs, les budgets économiques des années à venir permettront d'intégrer les diverses recherches qui sont actuellement en cours en matière de division internationale du travail et qui doivent être confrontées mutuellement dans une politique planifiée et plus particulièrement dans la politique industrielle. Il est clair qu'à cette fin, les résultats de ces recherches devront, eux aussi, être confrontés avec les objectifs généraux du Plan.

2. Toujours pour la même raison, le Conseil s'est préoccupé de la situation des finances publiques. A cet égard, le programme impératif des investissements publics repris au Titre I du Plan est confirmé ; ces investissements connaîtront une croissance moyenne égale au taux de croissance du P.N.B., à prix constants, augmenté de 50% avec une garantie minimum de 5% l'an (à quoi il faut, bien entendu, ajouter la hausse des prix).
3. La révision du Titre I a également précisé la portée des prévisions en matière d'emploi.

En ce qui concerne plus spécialement les bilans d'emplois, le C.E.R.B. est d'avis que les prévisions sont ici également trop optimistes. Bien qu'une nette distinction doive être faite entre, d'une part, ces prévisions et, d'autre part, les objectifs qui en sont déduits, les observations du Conseil indiquent quand même qu'il y a lieu de suivre de près l'évolution de la situation tant à Bruxelles qu'au Brabant flamand et wallon. Le cas échéant, il sera dès lors nécessaire d'apporter des corrections en ce qui concerne les moyens utilisés, voire les objectifs.

4. Toujours sur le plan régional, le C.E.R.B. prend également position au sujet de la déconcentration de Bruxelles, plus particulièrement en mettant l'accent sur le secteur industriel. A cet égard, le Plan définit une politique de rénovation du tissu des activités économiques de cette région : tout en respectant la protection de l'environnement, cette politique comporte notamment la promotion des entreprises industrielles à taux élevé d'emploi à l'hectare, à valeur ajoutée importante par travailleur et à caractère avancé du processus de production et de recherche.

x

x x

En ce qui concerne les autres observations formulées par le C.E.R.B. sur le plan régional, un certain nombre de modifications ont été apportées au projet de Plan pour le Brabant.

Enfin, dans le même ordre d'idées, il est rappelé qu'en vertu de la loi du 1er août 1974 sur la régionalisation préparatoire, la compétence régionale pour la région bruxelloise relève du Comité ministériel des Affaires bruxelloises, et pour le Brabant flamand et wallon respectivement des Comités interministériels des Affaires flamandes et wallonnes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Afin de mieux saisir la portée exacte du Plan définitif, il importe de préciser sa place dans l'ensemble des documents du Plan.

La loi de cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique a scindé l'élaboration des plans quinquennaux en deux phases, à savoir la phase des options et celle du Plan proprement dit.

Chacune de ces phases est en finale sanctionnée par une approbation du Parlement.

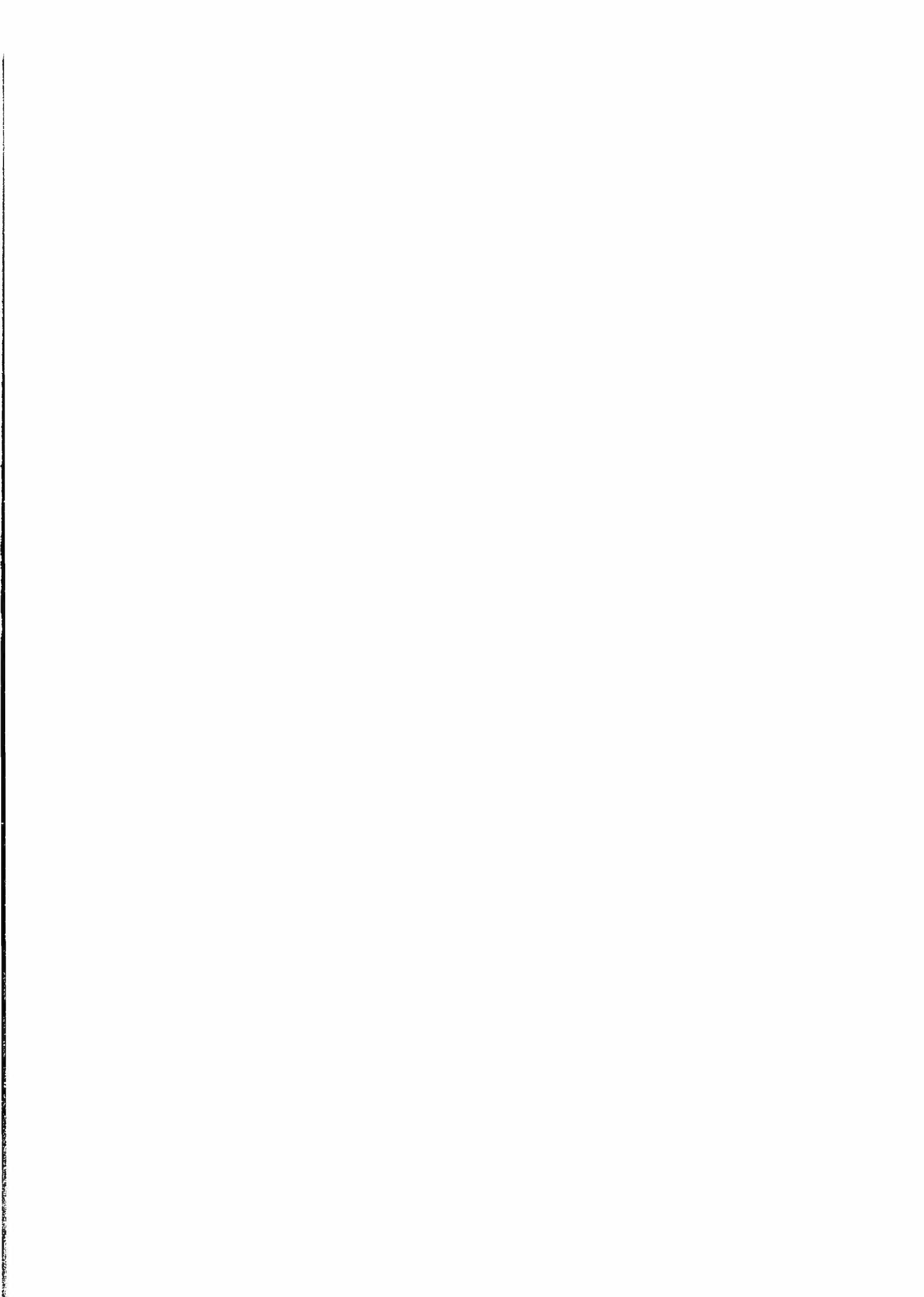
Cette distinction n'implique cependant pas que les deux documents doivent être considérés comme sans rapport l'un avec l'autre : le Plan proprement dit comporte avant tout le développement technique des options prises, dans la perspective desquelles il convient donc de se replacer en permanence.

En d'autres termes, le fait que des options déterminées ne sont pas rappelées dans le Plan définitif, ne signifie nullement qu'il y soit renoncé. Au contraire, les descriptions plus concrètes des politiques qui sont présentées actuellement ont été chaque fois formulées sur base de ces options. Toutefois s'il s'est avéré qu'elles ne pouvaient être maintenues, il en est alors fait mention dans le document en question. Enfin dans le cadre d'options très concrètes, soit dans le domaine des programmes physiques d'investissements ou des lignes de forces y relatives, la non reprise d'un projet bien défini, signifie qu'à la suite d'un examen attentif, sa réalisation dans la période 1976-1980 n'a pas été considérée comme prioritaire.

Il paraissait néanmoins que les options fondamentales soient de ce fait succinctement rappelées dans un préambule pour chacune des trois sub-régions du Brabant.

CHAPITRE I

BRUXELLES - CAPITALE



BRUXELLES-CAPITALE

INTRODUCTION - RAPPEL DES OPTIONS FONDAMENTALES

Aussi bien la détermination des options que l'élaboration définitive du Plan se sont inspirées de l'option fondamentale pour un modèle axé en premier lieu sur la qualité du facteur travail et sur la réalisation, à l'intérieur de la région économique Brabant considérée au plan géographique, d'une croissance plus équilibrée. Cette option est, par excellence, valable pour la subrégion Bruxelles-Capitale, caractérisée par une absence totale de secteur primaire et de surcroît par une raréfaction aigue de terrains.

Cette formulation est pour le surplus conciliable avec la nécessité toujours plus évidente de développer un nouveau type de croissance économique dans lequel l'accent sera mis, plus fortement que dans le passé, sur les aspects qualitatifs et immatériels du bien-être ainsi que sur la dimension de l'environnement.

L'objectif essentiel vise dès lors à rendre à la ville sa viabilité, avec le maintien de ses diverses fonctions, en particulier le logement et l'emploi, tant secondaire que tertiaire.

C'est pourquoi l'accent est mis d'une part sur une politique active de rénovation urbaine et d'espaces verts et, d'autre part, sur le renouvellement du tissu des activités économiques. L'un et l'autre sont liés à une amélioration de la fluidité du transport interne et à des liaisons élargies avec l'hinterland du pôle de croissance national. Cette tendance se traduit alors par la priorité accordée au transport public et tout particulièrement au métro.

Enfin ces objectifs sont liés très intimement au développement d'un contexte social et culturel attrayant.

SECTION I - POPULATION ET EMPLOI

1. Politique à suivre

Pour assurer à nouveau la viabilité de la ville, on recherchera, pendant la période 1976-1980, une certaine maîtrise du marché de l'emploi en vue d'un meilleur équilibre entre les diverses activités économiques et en vue du maintien du niveau de l'emploi.

L'évolution spontanée du niveau de l'emploi jusqu'en 1980 (voir tableau 1) fait apparaître qu'une telle maîtrise est indispensable. En effet, face à un rétrécissement de la population active, l'on propose un élargissement de l'emploi ce qui peut conduire à des mouvements pendulaires plus accentués jouant en défaveur d'un équilibre des fonctions de l'agglomération.

La politique de l'emploi devra donc bénéficier d'une attention prioritaire au cours de la période 1976-1980 et s'orienter, en particulier, vers un remaniement des composantes du marché du travail tant ce qui concerne l'offre que la demande de main-d'oeuvre.

Pour ce qui est de l'offre de main-d'oeuvre, on cherchera à contrecarrer l'émigration de l'agglomération bruxelloise comme cela sera exposé dans les paragraphes suivants. En ce qui concerne la demande de main-d'oeuvre, la politique visera un encadrement de la croissance du secteur tertiaire en même temps qu'une promotion des emplois secondaires.

Ce remaniement des composantes du marché du travail doit conduire, à Bruxelles-Capitale, à une organisation du marché du travail de telle sorte que les niveaux de qualifications des travailleurs correspondent mieux aux activités économiques grâce au recyclage et à la formation professionnelle et permanente.

TABLEAU 1. BALANCE D'EMPLOI - BRUXELLES-CAPITALE

	1970			1975			1980		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Population active	297,2	195,6	492,8	281,6	188,0	469,6	263,9	171,1	435,0
Emploi interne	440,7	259,0	699,7	431,4	275,8	707,2	436,6	306,0	742,6
Miliciens	3,3	-	3,3	3,2	-	3,2	1,6	-	1,6
	444,0	259,0	703,0	434,6	275,8	710,4	438,2	306,1	744,2
Chômeurs - y compris ceux mis au travail par les Pouvoirs publics	3,1	2,1	5,2	9,8	8,4	18,2	4,9	3,8	8,7
Solde	- 149,9	- 65,5	- 215,4	- 162,8	- 96,2	- 259,0	179,2	- 138,7	317

2. Freinage de l'émigration

Bruxelles-Capitale est confronté avec une diminution de sa population. Alors que l'agglomération bruxelloise comptait encore 1.075.136 habitants au 31.12.1970, elle n'en avait plus que 1.054.970 au 31.12.1974, soit une réduction de 2 %. Cette diminution de population est due à une régression naturelle accentuée par un solde migratoire négatif.

Il faut s'attendre à ce que ces tendances se maintiennent. L'immigration de l'agglomération bruxelloise ne sera plus compensée par l'émigration des étrangers en sorte que l'évolution du niveau de population sera encore plus défavorable que par le passé.

Dès lors, on peut estimer que le niveau de la population se réduira de 1.042.000 unités en 1975 à 972.300 en 1980. Cette réduction globale de 70.000 habitants correspond à une réduction annuelle moyenne de 1,34 %.

A côté de cette diminution, on enregistrera une détérioration de la structure d'âge de la population. En effet, le maintien de cette tendance régressive réduira sensiblement, après 1980, la proportion des actifs de moins de 40 ans au profit des inactifs de plus de 69 ans. Ce phénomène est déjà perceptible pour 1976-1980.

Devant cette évolution défavorable, tout devra être mis en oeuvre pour maintenir le niveau de population de Bruxelles-Capitale.

A cet égard, une première mesure consiste à renforcer la fonction résidentielle. Il faut ensuite rendre le cadre de vie plus agréable et améliorer les équipements d'infrastructure pour que les habitants et leurs familles puissent conserver les caractéristiques sociales qui leur sont propres.

Les moyens à utiliser à cet effet sont exposés dans les sections suivantes. Ils doivent permettre d'arrêter l'émigration de la population, sinon de la freiner et, à plus long terme, d'atteindre une évolution plus dynamique du niveau de cette même population.

3. Vers une politique d'emploi plus dynamique

La politique de freinage de l'émigration, exposée ci-avant, permettra peut-être après 1978, par la mise en oeuvre de tous les moyens, le renversement des tendances actuelles dans ce domaine. Dans ce cas, la population active atteindrait en 1980 un niveau plus élevé que celui évalué au Tableau 1. De plus, la forte demande locale de main-d'oeuvre exacerberait le taux d'activité, épuiserait les réserves de main-d'oeuvre et permettrait d'atteindre des objectifs plus importants que ceux prévus. Ceci devrait permettre une offre d'emploi supérieure de 20.000 unités, ce qui porterait la population active à 455.000 personnes.

La politique de l'emploi devrait viser non seulement à maintenir les fonctions diverses de la Capitale mais encore à fournir les possibilités d'emploi qui correspondent le mieux à la qualification et aux conditions de vie des habitants.

Un meilleur équilibre entre activités économiques

La part du secteur tertiaire s'accroît constamment puisque la part relative du secondaire (sauf la construction) dans l'emploi total s'est réduit de 25 à 20 % de 1970 à 1974 (source O.N.S.S.).

Cette évolution commande de renforcer les activités du secteur secondaire par une promotion des activités à forte valeur ajoutée, à croissance rapide, de technologie avancée et occupant une surface réduite.

La politique à suivre dans ce domaine est commentée dans la section qui traite des secteurs.

Une organisation plus qualitative du marché du travail

Comme il sera indiqué dans la section consacrée aux secteurs, la politique dans ce domaine tendra à ajuster les activités au niveau de qualification de la population. Mais une telle politique implique également que soit maintenu un développement dynamique des activités. A cet effet, la formation professionnelle et permanente constituent les moyens adéquats qui, pour le surplus, peuvent combattre le chômage accidentel. Cette politique devrait permettre de réduire à 2 % de la population active le taux de chômage qui aura atteint près de 4 % en 1975.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le perfectionnement et le recyclage, il est prévu 10.000 prestations dans ce domaine pour la période 1976-1980 ce qui suppose un montant de 850 millions F. La formation de moniteurs pour les P.M.E. sera également promue.

En vue d'aider les P.M.E., un effort particulier sera consenti en faveur de la formation professionnelle et du perfectionnement des chefs d'entreprise.

L'effort financier exigé pour les cours, le perfectionnement professionnel et les subventions aux secrétariats d'apprentissage peut être estimé à 350 millions F. pour la période 1976-1980.

Enfin, les navettes socialement inacceptables, vers ou en dehors de l'agglomération, seront combattues par l'ONEM qui se chargera de fournir des emplois plus adéquats. La promotion des transports publics jouera également un rôle important.

4. Suppression des navettes socialement inacceptables vers Bruxelles

Le solde migratoire vers Bruxelles s'accroîtra encore jusqu'en 1980 malgré les interventions sur les composantes du marché de l'emploi pour atteindre une évolution plus équilibrée. Bien que cet accroissement doive être considéré comme relatif puisque l'émigration de la population de Bruxelles vers les Brabants flamand et wallon crée un certain nombre de navetteurs volontaires, il faut attribuer à ces flux l'attention nécessaire, en rapport avec les efforts à consentir pour améliorer les conditions de vie à Bruxelles.

SECTION II - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Industrie

a) Politique industrielle et terrains industriels

A Bruxelles, il convient de rechercher un meilleur équilibre entre le secteur tertiaire et le secteur secondaire. Ce dernier est en régression constante et éprouve des difficultés à se rénover.

A cet effet, des espaces suffisants devront, à l'intérieur de l'agglomération, être réservés aux fonctions économiques différenciées.

D'autre part, il faudra poursuivre un équilibre entre grandes, moyennes et petites entreprises et entre les divers secteurs d'activité en évitant les nuisances, la pollution et le manque d'esthétique.

Une politique sélective d'aide aux investissements, beaucoup plus importante que par le passé, visera au maintien et à l'implantation d'entreprises fournissant des emplois du type secondaire.

Les aides octroyées par l'Etat sur le Fonds d'expansion économique devront être considérablement accrues.

Des critères de sélection d'activités économiques seront mis en oeuvre dans les parcs industriels confiés à la gestion de la S.D.R.B.

Ces critères tiendront compte d'un emploi élevé à l'hectare, de possibilités d'emplois induits, de valeur ajoutée importante par travailleur, du caractère avancé du processus de production et de recherche.

En matière de terrains industriels :

- 37 Ha seront rendus opérationnels à Evere dont
25 Ha attribués à l'U.L.B. avec statut à vocation de recherche (intérêt national).
- On étudiera la possibilité de dégager 12 Ha au Meylemeers à Anderlecht.
- On examinera également la possibilité de dégager des terrains à Auderghem compte tenu de l'attribution, à la V.U.B., de 50 Ha de zoning à vocation de recherche.
- Des terrains supplémentaires devront être bloqués, à destination industrielle, sur le territoire des 19 communes, afin de poursuivre cette politique de création d'emplois secondaires à Bruxelles au cours de la période 1976-1980.

Un montant global de 1,5 milliard F. doit être prévu.

b) Le secteur secondaire

La progression du secteur tertiaire à Bruxelles s'est effectuée parallèlement à une diminution du secondaire, surtout dans les secteurs structurellement régressifs.

La régression s'est particulièrement manifestée dans les "cuirs et peaux", dans le "tabac", dans le "textile", dans le "vêtement" et dans les "industries chimiques".

Par contre, l'emploi s'est accru dans "les dérivés des combustibles minéraux", dans les "minéraux non métalliques", dans le "livre et la photographie".

Au total, une régression globale de l'emploi secondaire se manifeste à Bruxelles par suite de la fermeture d'entreprises et de la transplantation de sièges d'exploitation dans d'autres régions du pays.

Des mesures doivent évidemment être mises en oeuvre pour revigorer le secteur secondaire de Bruxelles.

L'incitation sera plus marquée pour les entreprises liées à un grand centre de consommation : alimentation, boissons.

Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner les entreprises axées sur le service telles que les imprimeries et les maisons d'édition ainsi que les firmes assurant le service et l'entretien technique.

Des indications sectorielles seront également prises en compte.

Elles sont négatives pour des activités en régression non conjoncturelle ou en développement dans le tiers monde. On peut, à cet égard, citer le vêtement, la confection et le textile naturel.

Elles peuvent être considérées comme positives pour des activités telles que celles qui sont reprises ci-après :

- l'électronique et la fine mécanique ;
- la production de matériel off-shore, antipollution, d'informatique ;
- la chimie fine y compris l'industrie pharmaceutique ;
- la production, la recherche et le développement en matière de métaux rares, d'optique, d'amélioration des méthodes de production dans la construction de nouveaux logements, de matériel médical.

2. Petites et moyennes entreprises

Les problèmes des P.M.E. qui se posent dans l'ensemble du pays, méritent une attention plus particulière à Bruxelles où ces entreprises ont une fonction déterminante à remplir.

Ces problèmes sont pour l'essentiel repris ci-après :

- a) l'insuffisance des institutions pour la formation et le perfectionnement professionnels ;
- b) les problèmes d'accès au crédit ;
 - aux aides à l'exportation ;
 - à la sous-traitance des commandes publiques ;
 - aux aides à la recherche scientifique et technique ;
- c) les difficultés de réadaptation dans les ensembles urbains rénovés, dans les structures périphériques et même dans les zonings industriels conçus en fonction d'entreprises plus importantes ;
- d) l'importance relative des charges sociales et la complication excessive des législations sociales et fiscales.

C'est dans ces domaines que devront porter les efforts des Pouvoirs publics au cours des prochaines années, en particulier dans la Capitale où l'emploi dans les P.M.E. qui représentait 21,2 % de l'emploi national des P.M.E. en 1965, n'était plus que de 17 % en 1973.

Enfin des compensations devront être prévues pour les P.M.E., lors de travaux de rénovation urbaine portant préjudice aux chiffres d'affaires de ces entreprises.

3. Le secteur tertiaire

Les principales tendances observées sur le plan de l'emploi tertiaire à Bruxelles sont les suivantes :

- on y constate une très forte position des services financiers et des assurances ;
- il faut mettre en évidence la forte centralisation des divers services publics à Bruxelles-Capitale.

Une accentuation de la concentration du secteur tertiaire à Bruxelles pourrait créer dans l'avenir des goulots d'étranglement au plan de l'infrastructure.

De plus, il n'est pas nécessairement fonctionnel de localiser dans la Capitale un certain nombre d'activités tertiaire. Il faudra dès lors poursuivre une politique de sélectivité dans ce domaine.

Compte tenu du caractère de plus en plus international de la ville, il sera souhaitable d'y élargir un certain nombre de services en rapport avec cet état de fait, notamment les services mis à la disposition des entreprises.

Par ailleurs, un début de déconcentration peut être amorcé pour certains services qui ne sont pas fonctionnellement liés à la Capitale. A cet égard, on tiendra compte du fait que le Brabant flamand et le Brabant wallon fournissent actuellement un contingent substantiel d'effectifs aux services publics de Bruxelles.

+

+ +

Dans un autre ordre d'idée, un montant de 100 millions F. a été prévu, au cours de la période 1976-1980, pour la poursuite de la modernisation des abattoirs.

4. Transport

a) Chemins de fer

Le programme 1976-1980 des transports par rail est établi en fonction d'objectifs prioritaires et volontaristes :

- organiser principalement en zone urbaine la complémentarité des moyens de transports en commun. Dans cette optique, une coordination poussée entre la S.N.C.B. et les sociétés de transports urbains sera recherchée ;
- effectuer les aménagements indispensables en vue d'accroître le rendement et le confort ;
- veiller à élargir au mieux la desserte des grandes agglomérations.

Ces objectifs sont concrétisés par la programmation ci-après qui est centrée d'une part sur le renforcement du service intérieur et sur l'amélioration des liaisons avec l'hinterland, d'autre part.

Travaux divers d'infrastructure en vue d'améliorer la desserte de l'agglomération 1.540 millions F.

Etablissement d'une troisième voie sur la ligne Bruxelles-Louvain entre Bruxelles et Kortenberg afin de décongestionner cet axe particulièrement chargé.
Coût sur le territoire de Bruxelles-Capitale 1.180 millions F.

Dans le même ordre d'idée création d'une troisième voie

Bruxelles-Genval 631 millions F.
Bruxelles-Denderleeuw 313 millions F.

Ce programme à charge du budget de l'Etat atteindra un montant de 3.664 millions F.

Au-delà de ce programme à charge du budget de l'Etat, la S.N.C.B. assurera les dépenses suivantes dans le cadre de ses investissements de renouvellement (par financement propre ou par emprunt).

- Dépenses en installations fixes (voies-bâtiments-ouvrages d'art-signalisation etc.) principalement en rapport avec le problème de la remise en service de certaines voies désaffectées dans le passé 1.650 millions F.
- Equipement d'un container terminal à Bruxelles 506 millions F.

Il est évident que cette dernière réalisation constituera une amélioration importante dans le système de transport des marchandises au bénéfice du développement économique de la Capitale.

b) Les autoroutes et les routes

Dans l'agglomération bruxelloise, la circulation routière se développe en fonction de l'accroissement du parc de voitures, de l'augmentation des navettes en provenance de la zone suburbaine et de la jonction des transports de personnes ou de marchandises avec les transports publics.

La solution aux différents problèmes nés de cette situation doit être trouvée dans :

- 1° la priorité absolue accordée au développement de l'infrastructure métro conjuguée avec des lignes en site propre de trams et bus "rapides" et une répartition judicieuse de parkings périphériques à grande capacité ;
- 2° une déconcentration administrative rationnelle là où la chose est possible ;
- 3° l'achèvement des travaux du grand ring de manière à éviter la pénétration du trafic de transit en zone urbaine et à permettre, grâce à l'ensemble des accès dont cet ouvrage d'art sera doté, une dispersion optimale de la circulation routière dans l'ensemble de la structure urbaine.

Un montant de 3.300 millions de francs en prix courants est réservé pour les travaux restant à exécuter en vue de l'achèvement du Grand Ring ainsi que pour l'exécution des ouvrages d'art qui, actuellement, semblent indispensables sur le tracé du Boulevard Périphérique (en premier lieu les tunnels de l'Avenue Paul Hymans et du croisement de l'Avenue de Tervueren avec le Boulevard du Souverain).

Ces travaux ne seront cependant pas entamés avant que des enseignements aient pu être retirés des éventuels déplacements de flux de circulation qu'entraînerait l'achèvement complet du Grand Ring.

Le cas échéant, le solde ainsi libéré sera transféré au poste "travaux de métro".

La réalisation des points sub.1° à 3° doit être complétée par un réseau continu homogène de voies dont la fonction sera d'absorber et de drainer la circulation intérieure entre les différents quartiers de la ville et entre ces quartiers et les différentes ceintures routières de l'agglomération.

Le programme des routes d'Etat à charge tant de l'Intercommunale B1. que du Fonds des Routes et dont le total est inscrit au Plan 1976-1980 pour un montant en prix courants de 10.300 millions F. contribuera à la réalisation de ces objectifs. A l'occasion de leur mise en oeuvre, une participation des communes et de la population sera organisée dans le cadre de la procédure prévue à l'A.R. du 22 mars 1976 en matière de zones d'aménagement concerté. Cette concertation peut aussi conduire à la réalisation de solutions alternatives et le cas échéant à l'élimination de certains travaux prévus au Plan 1976-1980. Les montants budgétaires qui seraient ainsi éventuellement libérés seront transférés au profit des travaux du métro.

A noter également que, dans la même optique, un montant de 400 millions F. à prélever sur le budget régional sera affecté à l'exécution des travaux routiers qui relèvent de la compétence communale.

Zone de la petite ceinture :

- Tunnel de la Porte de Hal (entre la rue Hôtel des Monnaies et le Boulevard du Midi) ;
- Tunnel Constitution-Midi (entre le Boulevard du Midi et le Boulevard de l'Abattoir) ;
- Section comprise entre Porte de Ninove et Place Saintelette - Aménagement en surface à réaliser conjointement avec la traversée de la phase métro Place Ste-Catherine - Gare de l'Ouest ;
- Viaduc Picard-Nord ;
- Adaptation axe Rogier/Simonis y compris tunnel Boulevard Emile Jacquain ;
- Tunnel Simonis et parking de transit ;

Zone du Ring intermédiaire :

- Aménagement des Avenues E. Demot et Lloyd Georges ;
- Voie de dégagement vers autoroute de Namur avec parking de transit et aménagement des carrefours Avenue de la Couronne et Chaussée de Wavre ;
- Pont Fraiteur ;
- Tunnel Place Meiser ;
- Travaux Karreveld (Avenues Piron et Baeck) et pont Chaussée de Ninove ;
- Aménagement Carrefour Prince de Liège ;
- Aménagement rue Gray (Maelbee) ;
- Travaux pont Chaussée d'Etterbeek ;
- Travaux pont Teichmann ;

Zone du Grand Ring :

- Voie de dégagement vers autoroute de Mons sur le territoire de Forest ;
- Route industrielle à Anderlecht (Bd. Humanité) ;
- Antenne de l'autoroute de Tournai et accès à l'hôpital universitaire "VUB" à Anderlecht ;
- Amélioration liaison Buda-Grand Ring ;
- Antenne de l'autoroute vers Malines-Anvers sur le territoire de Haren ;
- Parkings de transit ;

c) Voies hydrauliques

La plupart des infrastructures du Canal de Willebroeck-Charleroi situées sur le territoire de Bruxelles-Capitale datent d'avant 1914.

Le Port de Bruxelles qui se développe de la Place Saintelette à Pont-Brûlé (limite de Vilvorde) sur une distance de + 12 km. compte plus ou moins 80 Ha de quais, entrepôts et terrains de déchargement.

La modernisation de cette voie de transport est, en fait, un problème national aux implications régionales puisqu'il s'agit d'améliorer la liaison entre Charleroi et Anvers.

Cependant, il apparaît qu'actuellement l'utilisation du canal dans cette région est relativement limitée. Le choix se porte plutôt vers le chemin de fer et/ ou la route. Sur base des éléments d'appréciation et malgré la situation évoluant en fonction du prix de l'énergie, il semble que dans la région en question la préférence restera acquise au chemin de fer. Ce dernier a en effet une capacité annuelle de 50 millions de tonnes alors que la capacité correspondante du canal reste limitée aux 10 millions de tonnes du Plan incliné de Ronquières.

On peut ajouter également que l'utilisation intensive de l'axe A.B. C. se retrouve entre le Port de Bruxelles et le Rupel (13.400.000 tonnes en 1970 alors, qu'entre Bruxelles et Charleroi, elle n'a atteint, au cours de la même période, que 6.060.000 tonnes).

En fait, ce problème est celui de l'élargissement de l'ensemble des voies navigables et une solution devrait plutôt être trouvée :

- dans le contexte d'une nouvelle politique industrielle et portuaire des régions concernées ;
- à la lumière de la politique énergétique au niveau de la C.E.E. ;
- compte tenu de la récente évolution technologique (développement de Zeebrugge ;
 - . nouveaux types de pipelines ;
 - . élargissement de l'éventail des matières transportées par pipelines.

Il s'ensuit qu'à court et moyen terme une navigation alternative à sens unique dans la traversée de Bruxelles peut permettre une exploitation normale (bateaux de 1.350 T) moyennant :

- une élévation du tirant d'eau par approfondissement du lit du canal ;
- une augmentation de hauteur utile des passages sous pont par un relèvement adéquat des tabliers.

Un montant de 600 millions F. sera réservé à l'exécution de ces travaux.

d) Transport urbain

Tous les milieux concernés sont d'accord sur l'idée force selon laquelle il convient d'accorder une absolue priorité à la promotion du transport urbain.

Le problème consiste à restructurer le réseau de manière à restituer au transport public les multiples qualités de confort, de vitesse, de régularité qu'il a perdues et de faire en sorte que l'outil ainsi amélioré, soit capable de répondre dans les meilleures conditions à la demande de déplacement.

Seul, en effet, un réseau pouvant satisfaire ces exigences est à même, en raison de sa fréquence et de ses capacités d'absorption, de prendre en charge une partie considérable du trafic actuellement assuré par les véhicules individuels.

Cette solution, complétée par l'appoint des parkings périphériques de transit, est de nature à libérer dans une large mesure les voiries actuellement encombrées. Elle aura de surcroît une heureuse répercussion sur la politique suivie en matière de rénovation urbaine et d'urbanisation des zones de la grande banlieue.

La priorité réservée à ce secteur est justifiée par les impératifs déjà rappelés à diverses reprises mais surtout par l'évolution irrésistible du taux de motorisation de la population.

Dans les 30 communes périphériques, ce taux est actuellement de 33 % du nombre d'habitants et on estime qu'il passera à 38 % en 1990. Dans les 19 communes de l'agglomération, le taux est de 31 % avec estimation de sa montée à 38 % en 1990. Si l'on considère que la saturation est atteinte au niveau de 40 %, on saisira l'urgence des mesures à prendre afin d'assurer une décongestion réelle de Bruxelles-Capitale.

Vers la mi-1976, le réseau en exploitation comprendra :

- une ligne de métro de 10km.300 (axe Est-Ouest de la Place Ste-Catherine à la Place du Tomberg, avec embranchement au Cinquantenaire (Station Mérode) vers la Plaine des Manoeuvres ;
- trois lignes de pré-métro d'un développement total de 10 km. :
 - . petite ceinture (Place Louise à la Place Rogier) ;
 - . axe Nord-Sud ;
 - . grande ceinture (section Diamant-Avenue Baron de Castro).

Le programme 1976-1980 se chiffre à 25 milliards F. et comporte (voir carte annexée) :

- au départ de la station Ste-Catherine, prolongement jusqu'à la station Bruxelles-Ouest (Molenbeek-1978) ;
- au-delà de ce point, une première branche vers Anderlecht (Place Verdi-1979) ainsi qu'une seconde vers Laeken (Place Emile Bockstael-1980).

Cette dernière branche sera raccordée provisoirement à l'axe Est-Ouest alors qu'elle doit ultérieurement constituer la branche Nord

de l'axe Est-Ouest qui sera raccordé à la petite ceinture à la Place Simonis.

- en coordination avec les travaux de cette dernière station, établissement de la station pour lignes 19 et 103 afin de permettre de résoudre les problèmes difficiles en surface de ce noeud de communication (1979) ;
- sur l'axe Nord-Sud :
 - . Tunnel Porte de Hal-Place Albert à Forest. Cet ouvrage doit permettre d'éliminer le point névralgique de la Barrière de St-Gilles (1980) ;
- axe de la petite ceinture :
 - . réalisation d'un tunnel entre la Place Louise et la Place Stéphanie pour les lignes 18 et 32 de manière à éviter le passage en surface du goulet de l'Avenue Louise (1979) ;
- axe de grande ceinture :
 - . Tunnel sous la Place Meiser en coordination avec les ouvrages routiers prévus à cet endroit ;
 - . Tunnel Rond-Point de l'Etoile-Avenue Winston Churchill (lignes 90 et 23) en vue de supprimer les difficultés de circulation de l'Avenue Legrand et de la Chaussée de Waterloo ;
- extension de la ligne Est-Ouest d'une part, au-delà de la Place du Tomberg vers le site de l'Université de Louvain et d'autre part, de la Plaine des Manoeuvres (ULB) vers le Boulevard du Souverain à Auderghem (station Demey).

Ce programme se complète par l'établissement de petits parkings de transit Place Werrie-Place Emile Bockstael, Place Simonis, Chaussée de Ninove, Place de la Vaillance.

D'autre part, un accord avec la S.N.C.B. prévoit des stations de correspondance train-métro : Place Emile Bockstael-Place Simonis et Chaussée de Ninove.

Enfin les lignes parallèles de trams et d'autobus abandonneront, là où un double emploi est évident, leur rôle de pénétration en ville pour assurer au bénéfice du métro les services de rabattement ou de distribution vers ou au départ des stations de métro. Le programme comprend la création de stations de correspondance à la Place du Tomberg - au Square Montgomery - à la Station Schuman tandis que les lignes de trams rapides de Stockel et de Tervueren auront leur terminus à la Station Montgomery.

Les différentes estimations budgétaires prévues à la section Développement Economique appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Programme d'investissements en matière de développement économique (en millions F.)

Zonings	1.500
Abattoirs	100
Chemins de fer - Etat	3.644
Chemins de fer - S.N.C.B.	2.156
Autoroutes	3.300
Autres routes et parkings	10.300
Subsides travaux de voirie	400
Voies hydrauliques	600
Transport urbain	25.000

SECTION III - DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

1. Le logement

En matière de logement, il faudra mettre au point pour la période 1976-1980, une politique de logement qui fasse réellement preuve de dynamisme. Cette politique doit assurer un climat d'habitation sain dans l'agglomération bruxelloise pour mettre fin, ou tout au moins pour freiner l'émigration de cette population. Cette politique spécifique doit être menée de pair avec les efforts qui sont consentis pour maintenir les fonctions diversifiées de la Capitale et pour assurer la rénovation urbaine.

Compte tenu des caractéristiques propres à l'agglomération bruxelloise (espaces réduits, logements vétustes, vocation de pôle de croissance national), cette politique ne peut consister uniquement à bâtir de nouveaux logements.

La construction de nouveaux bâtiments n'est donc qu'un aspect de la politique du logement à Bruxelles-Capitale.

Il faut d'ailleurs souligner qu'il ressort des travaux de l'I.N.L. que Bruxelles sera confrontée, au cours de la période 1976-1980, avec un accroissement sensible du nombre des habitations insalubres et vétustes. La solution de ce problème ne peut résulter de la démolition massive de ces logements. Cela conduirait à la dépopulation de quartiers entiers soit au contraire de ce qui est recherché. La rénovation du parc actuel des logements paraît donc le moyen le plus approprié puisque la fonction résidentielle peut être ainsi totalement maintenue.

a) Principes d'une politique de logement

Dans ce domaine, la politique à mener à Bruxelles-Capitale doit viser les objectifs repris ci-après :

- soutenir la fonction résidentielle, en particulier par la rénovation et l'assainissement du parc des logements actuels afin d'éviter le dépeuplement de certains quartiers ;
- répondre aux besoins spécifiques de certains groupes sociaux tels que les familles nombreuses, les gens âgés, les étrangers, ce qui exigera le plus souvent des constructions nouvelles.

Les mesures pratiques suivantes doivent être mises en oeuvre pour atteindre les objectifs de cette politique du logement qui ne constitue, par ailleurs, qu'un volet d'une action globale destinée à maintenir la population à l'intérieur de l'agglomération bruxelloise :

- les organes politiques et techniques de l'agglomération doivent appuyer cette politique dans une ligne de conduite commune ;
- des dispositions adéquates seront prises dans le projet de plan de secteur qui aurait pour objectif les lignes de force de cette politique du logement ;
- partant du plan de secteur, une politique foncière devra éviter que la rareté du sol à Bruxelles ne vienne contrecarrer les actions entreprises pour renforcer la fonction résidentielle de la ville.

b) Prévisions chiffrées

Le renforcement de la fonction résidentielle de Bruxelles-Capitale suppose la construction ou la rénovation de 5.800 logements par an ce qui correspond à 29.000 unités pour la période 1976-1980. 1.372 logements sociaux seront, en moyenne, annuellement construits par les sociétés agréées à cette fin.

c) Une politique de logement orientée vers la rénovation urbaine

Une politique de rénovation urbaine doit préserver, non seulement l'habitabilité de certains quartiers mais encore rendre à nouveau la fonction résidentielle à certaines parties de la ville qui l'avaient perdue. Une telle optique suppose que l'accent soit mis sur la restauration et l'assainissement plutôt que sur la démolition pure et simple.

Dans cet ordre d'idées, ont été prises, à l'intervention du Secrétaire d'Etat au Logement, un certain nombre de dispositions réglementaires relatives à l'attribution de primes d'assainissement et d'amélioration des logements ainsi qu'à l'octroi de subsides de déménagement aux personnes qui quittent des habitations insalubres ou pour lesquelles des arrêtés d'expropriation ont été pris ou des autorisations de démolition consenties.

Durant la période 1976-1980, la politique d'assainissement qui a débuté en 1975 sera poursuivie et l'on peut s'attendre à l'octroi de 5.000 primes au moins pour l'ensemble de cette période, ce qui correspondrait à un montant de 450 millions F. à prix courants (5000 x 90.000 F). Par contre, cette politique amènerait un freinage des démolitions et une réduction des primes correspondantes dont le total est estimé à plusieurs millions F.

La promotion de l'amélioration des logements sera également soutenue par des mesures spécifiques telles que celles relatives à l'isolation des bâtiments.

La Société Régionale de Logement en voie de création pour la région de Bruxelles sera impliquée dans ce programme. Actuellement, la S.N.L. prend une part active dans la restauration des Marolles, mais ce parastatal est principalement axé sur la construction de logements sociaux et non sur une politique de rénovation urbaine. Dans le cadre de la régionalisation des Sociétés de logement, sera créée une Société Régionale de Logement dont le double but sera la construction de logements sociaux et l'assainissement du patrimoine immobilier insalubre améliorable.

On prendra pour objectif que le quart au moins du programme des logements sociaux soit consacré au remplacement des taudis.

d) Une politique de logement pour tous les citoyens

La préservation de la fonction résidentielle implique que tous les groupes sociaux, y compris les moins favorisés, puissent trouver un logement à Bruxelles.

Les plus âgés, les jeunes ménages, les handicapés, les travailleurs étrangers doivent être logés décemment.

Pour intégrer ces groupes sociaux dans les quartiers habités et pour briser ainsi leur isolement, il faudra mettre en oeuvre une politique de subsidiation.

A cet égard, le budget régional de 1975 inscrit déjà une telle initiative pour des maisons destinées à des gens âgés. Par ailleurs, il est prévu que la moitié des logements sociaux à ériger soit réservée aux gens âgés, familles nombreuses, handicapés et travailleurs étrangers.

e) Réalisation de ce programme

Le programme suppose une action concertée des instances compétentes de l'agglomération bruxelloise. La charge de la coordination sera assurée par la Société Régionale de Logement à créer qui dressera un inventaire des besoins spécifiques dans ce domaine de chaque commune de l'agglomération.

En plus de sa collaboration à la rénovation urbaine il sera construit, pour la période 1976-1980, 6.860 logements sociaux correspondant à une dépense de 13.440 millions F.

Enfin l'intervention dans les travaux d'infrastructure peut être évalué à 1.450 millions F., y compris l'application de l'article 33 du Code du logement, évaluée à 300 millions F. pour la période 1976-1980.

Les principales estimations budgétaires prévues au point 1 de la Section III sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 3. Estimations budgétaires relatives à la politique du logement (en millions F.)		
	Nombre d'habitations ou de primes	Autorisations ou crédits d'engagement
Habitations sociales	6.860	13.440
Fonds Brunfaut		1.450
Primes d'assainissement	5.000	450

Il importe de souligner que seuls les postes "habitations sociales" et "Fonds Brunfaut" appartiennent au programme impératif des investissements publics.

2. Rénovation urbaine et aménagement du territoire

Les critères et les moyens de la politique menée jusqu'à ce jour en matière d'urbanisme n'ont souvent pas été à la mesure de l'ampleur du phénomène urbain.

Se bornant à des plans partiels à défaut d'un schéma directeur précis, il a manqué à la politique urbaine une vision globale permettant de maîtriser la croissance de la ville. D'autre part, l'action des pouvoirs publics s'est trop fréquemment limitée à promouvoir un urbanisme d'équipement.

Le Plan 1976-1980 envisage l'ensemble urbain bruxellois comme un phénomène économique global, fruit de l'addition d'une masse productive de biens et services dont la concentration dans un espace déterminé impose ce que l'on peut considérer comme des effets du milieu.

La croissance urbaine ainsi envisagée constitue une sorte de macro-climat qui s'appuie sur l'équilibre et la complémentarité de quelques fonctions essentielles de la ville :

- la qualité de l'habitat ;
- le maintien d'un emploi urbain spécifique et l'organisation des activités secondaires et tertiaires qui constituent le tissu urbain ;
- les équipements médicaux, hospitaliers et culturels ;
- la priorité aux transports collectifs ;
- la complémentarité entre le centre et la périphérie.

Ces finalités d'un urbanisme moins partiel que par le passé supposent que des mesures concrètes soient prises à l'effet de :

- a) Maintenir et, à plus long terme, ramener à Bruxelles une population harmonieusement distribuée tant au plan de l'âge qu'à celui du niveau social.

Cet objectif devra se traduire par une remise en valeur systématique de la fonction de l'habitat, qui affecte la qualité du cadre de vie et qui soit de nature à contrecarrer la tendance à la ségrégation dans les villes.

Tandis que prolifèrent les nouveaux quartiers résidentiels débordant la périphérie urbaine, on a assisté à une désaffection du centre urbain. D'un côté, le vieillissement de nombreux ensembles d'habitations s'accroît, nourri par l'incertitude quant à l'affectation de certains îlots et par les nouveaux projets d'infrastructure déchirant le tissu urbain.

De vastes zones bâties se sont trouvées sous-occupées ou ont perdu leurs populations traditionnelles ce qui a accéléré le processus de dégradation en cours.

D'autre part, la tendance à la spécialisation par quartiers a entraîné le dépeuplement de certaines autres zones et la prolifération d'immeubles à usage de bureaux.

Une telle situation exige qu'une nouvelle politique de l'habitat porte ses efforts sur différents types d'action distinctes :

- une redéfinition des normes en matière de logement social de manière à améliorer l'intervention de l'Etat et des collectivités locales et de l'orienter dans le sens de la qualité et de la personnalisation du logement ;
- une meilleure concertation entre promoteurs et Pouvoirs publics ;
- une rénovation urbaine qui permette la préservation des quartiers anciens intéressants sur le plan de l'esthétique et de l'ambiance urbaines.

Cette politique englobe toutes les actions d'assainissement, de modernisation ou de renouvellement des quartiers vétustes. Ces actions auront un caractère ponctuel et viseront à protéger le climat et l'animation des quartiers. Il s'agit non seulement de salubrité et de confort mais aussi de l'aspect extérieur des immeubles et de l'état des voiries.

La qualité architecturale si essentielle à l'ambiance urbaine complétée par la répartition judicieuse des espaces verts et de l'ensemble des parcs publics et privés nous paraît imposer des mesures particulières d'accès et de préservation. Dans la même optique on prévoira dans les zones faisant l'objet de rénovation, des espaces libres et ouverts à destinations sportives ou récréatives (en particulier des plaines de jeux pour enfants).

- les diverses opérations de rénovation peuvent être menées spontanément par les particuliers ou conduites par les Pouvoirs publics. Lorsque l'assainissement, la transformation ou la démolition en vue de reconstruction sont l'oeuvre d'un propriétaire occupant lui-même son immeuble, les aides existantes (primes d'amélioration, allocations de loyer, de déménagement et d'installation, priorité de logement dans les habitations sociales, allocations de démolition) seront assouplies en vue d'élargir leur champ d'application.

Par contre, rien n'est prévu en faveur du propriétaire-bailleur qui procède à l'assainissement de ses immeubles. Une telle aide pourrait être envisagée mais assortie d'un système de protection du locataire. Il en va de même des locataires disposés à assainir

leur logement, auxquels une aide pourrait être allouée à condition que leur soit garantie une assurance d'occupation dont la durée coïncide avec un amortissement normal des frais engagés dans l'immeuble loué.

Dans le même ordre d'idées, les exonérations fiscales et les aides destinées aux particuliers reconstruisant de façon groupée, sur des terrains libérés après démolition, devraient faire l'objet d'adaptations diverses. La jurisprudence d'application des dispositions en vigueur devrait être assouplie pour permettre la subvention à la démolition, à l'assainissement et à l'amélioration des propriétés publiques (communes, C.A.P.) avec priorité à la rénovation des immeubles sociaux situés dans les îlots retenus.

Diverses aides pourraient être consenties par les Pouvoirs publics en vue de la rénovation d'immeubles du patrimoine privé, en contrepartie desquelles les Pouvoirs publics pourraient aller jusqu'à l'obligation d'assainissement et d'amélioration d'immeubles.

Enfin, en dehors de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'expérience originale des Marolles à laquelle l'Etat a prêté son concours, démontre l'efficacité pratique de la prise en location par bail de longue durée effectuée par un organisme public qui procède aux travaux de réhabilitation et sous-loue aux locataires, tout en mettant à la disposition des habitants du quartier des logements de transit pour la durée des travaux.

Programme d'investissement au titre de la rénovation urbaine à Bruxelles (période 1976-1980).

	<u>millions F.</u>
Acquisitions et études	3.700
Voirie urbaine	1.425
Subsides aux communes (pour patrim. communal)	2.375
Subsides aux particuliers	475
Interventions à fonds perdus pour le logement social	1.425

En l'absence de véritables normes juridiques, la rénovation est essentiellement affaire d'imagination. La règle d'or reste que le promoteur public (la commune, la S.D.R. ou l'intercommunale) doit conserver au titre de garantie de base, la maîtrise de l'opération. D'autre part, en matière d'implantation industrielle dans les îlots à rénover, de telles opérations pourraient bénéficier aussi des lois d'expansion.

Enfin, la rénovation urbaine est liée à la politique foncière. En effet, le coût des terrains dans le périmètre urbain rend beaucoup d'opérations prohibitives et suscite des plus-values injustifiées. La limitation de celles-ci pourrait être obtenue par des mécanismes correcteurs, la constitution de réserves foncières sous l'égide communale et la mise à disposition des pouvoirs publics de nouvelles formes juridiques pouvant s'adapter à la diversité des situations concrètes.

Le projet de plan de secteur qui a fait l'objet d'une consultation récente découlait des grandes options concernant le développement socio-économique de la région bruxelloise ainsi que des lignes de force qui sont spécifiées dans l'introduction.

Néanmoins, la procédure de la consultation a permis de se rendre compte que d'importantes suggestions doivent encore se manifester de la part des usagers, y compris dans les modalités d'exécution des grandes options elles-mêmes.

Le projet qui fera l'objet d'un arrêté ministériel tiendra compte des points essentiels suivants :

- meilleure protection de l'industrie et de l'artisanat par une affectation précise de terrains réservés à l'industrie, à l'exclusion des logements et des entreprises de services dépassant la région.

Pour ce faire, on utilisera l'inventaire des terrains industriels disponibles, effectué par la S.D.R. de Bruxelles. L'affectation industrielle de ces terrains sera garantie par les prescriptions particulières ;

- limitation adéquate du développement de la fonction administrative à Bruxelles ;
- adoption de la plus grande réserve concernant l'accueil de la circulation automobile spécialement par les voies de pénétration en ville ;
- adaptation du tracé du métro en liaison avec les terrains industriels à créer et implantation judicieuse des parkings de dissuasion pour accroître leur effet de décongestion de la circulation urbaine.

- b) Maintenir et développer les P.M.E. qui - par les emplois qu'elles garantissent et les services qu'elles offrent - contribuent à la fixation des habitants.

Le flux des transactions sociales de la ville s'opère en priorité par le réseau des petites et moyennes entreprises de production et de distribution.

Leur implantation dans le tissu urbain doit être sauvegardée, ainsi que leurs possibilités de s'y développer. Cela implique que leur soit garanti l'espace pour leurs extensions ou l'assainissement éventuel de leurs locaux, dans les limites de l'aspect général de l'îlot à rénover. C'est le sens de l'expérience pilote des "zones" ou "îlots d'animation" qui seraient réservés à l'installation des artisans, groupements d'artisans ou des petites entreprises à caractère industriel. Il serait ainsi créé un environnement favorable s'insérant dans l'opération de rénovation dont le but final est d'adapter les quartiers aux nécessités modernes tout en préservant leur contexte propre. Ces initiatives pourraient faire l'objet d'un plan particulier d'aménagement et se réaliser par une association momentanée des propriétaires concernés par l'îlot industriel.

A cette occasion des procédures de remboursements ou d'épargne des terrains disponibles pourront se réaliser en tenant compte des exigences de l'environnement, selon l'emplacement de l'îlot. Des installations communes (stations d'épuration, aires de manoeuvres) sont envisagées.

c) Développement d'une infrastructure de services sociaux et culturels propre à stimuler la qualité de la vie en ville.

L'impératif de sobriété budgétaire conduit le Plan 1976-1980 à préconiser, plutôt que des réalisations coûteuses, une utilisation plus extensive des installations existantes.

Ainsi, améliorer l'exploitation du réseau des bâtiments scolaires pour les rendre accessibles à la population en vue d'activités diversifiées va dans le sens d'une meilleure gestion du patrimoine existant, que ce soit en matière de foyers culturels, de maisons de jeunes, de dispensaires ou de crèches.

La polyvalence des équipements de quartier doit aller de pair avec une meilleure intégration dans l'espace de façon à créer des pôles d'animation complémentaires les uns des autres.

Un large assouplissement des normes d'utilisation des infrastructures permettrait d'accroître, à moindre coût, l'offre de services collectifs.

3. Environnement

L'aspect "environnement" a déjà été abordé dans les textes relatifs à la "politique sectorielle", dans le cadre du choix des activités industrielles dont le soutien doit réaliser le renouvellement du tissu des activités économiques de la ville.

De même, le souci des conditions de vie se trouve, de façon permanente, à la base de la politique d'aménagement du territoire en tant que tel et

de la politique d'urbanisme actif au travers de laquelle les objectifs de rénovation urbaine sont poursuivis. D'autre part, le milieu de travail a déjà été traité à propos de la politique de l'emploi. Il y sera revenu plus précisément dans la section traitant de la médecine préventive.

Dans le cadre de la lutte contre les différentes formes de pollution, et ainsi qu'il l'a déjà été indiqué dans les options, l'accent sera mis, au niveau des dépenses budgétaires, sur l'épuration des eaux.

Un montant total de 2.850 millions F. sera réservé à cet effet. Ce montant sera affecté aussi bien à la subsideation des initiatives privées en matière d'épuration, sur base du système actuel d'interventions dégressives dans le temps qu'à l'épuration d'eaux ménagères et des eaux usées.

Les projets concrets doivent encore être élaborés. Au cas où ces projets pourraient néanmoins démarrer à partir de 1977, la perspective de l'achèvement du programme pour 1980, resterait possible au niveau des engagements.

Le problème des déchets solides reste extrêmement important en milieu urbain. Les 500 millions F. prévus pour les installations permettront en tout premier lieu l'extension de l'usine de transformation de Schaerbeek. Il est du reste évident que, dans l'optique d'une intégration dans un système de traitement via de grands centres polyvalents de transformation, où la récupération est également possible, le traitement devra être localisé hors de la subrégion.

En ce qui concerne la pollution de l'air et la lutte contre le bruit, des réglementations y relatives plus spécifiquement adaptées au milieu urbain seront élaborées et il sera veillé à leur stricte observance.

Un montant de 400 millions F. est réservé pour les réseaux d'appareils de contrôle indispensables.

Enfin, 102 millions F. à affecter à diverses dépenses d'investissement sont également prévus.

4. Distribution d'eau

En premier lieu, tout sera mis en oeuvre afin d'adapter la capacité d'approvisionnement aux développements actuels des besoins. D'autre part, les travaux nécessaires au plan de la distribution proprement dite seront exécutés. Compte tenu de la distinction dans ce secteur entre travaux d'intérêt national et régional, 800 millions F. sont affectés à l'exécution de travaux d'intérêt régional.

Enfin, une attention spéciale sera réservée au problème de la rationalisation de la distribution proprement dite.

+
+ +

Les estimations budgétaires prévues aux points 2 à 4 de la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après :

<u>Tableau 4.</u>	<u>Programme d'investissements (en millions F.)</u>
	Crédits ou autorisations d'engagements
Rénovation urbaine et aménagement du territoire	9.400
Environnement	
- épuration des eaux	2.850
- immondices	500
- pollution de l'air et bruit	400
- divers	102
Equipements de distribution d'eau	800

5. Culture et sport

La région bruxelloise relevant de deux compétences et d'une double dépendance en matière de budgets culturels, se trouve assujettie à des accords "cas par cas". Ceci accentue la difficulté de la prévision.

Sur une base de 10 % des crédits culturels, on peut prévoir pour le Plan 1976-1980, un montant de 300 millions F. destinés aux infrastructures culturelles et à la restauration des monuments.

L'action en matière culturelle ne portera pas sur la création d'unités spectaculaires mais s'orientera utilement vers la mise sur pied d'unités polyvalentes de quartier, en utilisant le plus souvent les locaux existants et en mettant au point les fonctions d'animation et de contact avec le public.

Le poste "Restauration des monuments" est constitué principalement de subsides à la remise en état des monuments publics et privés.

Au titre des infrastructures sportives, on a retenu, pour la période 1976-1980, un montant de 750 millions F.

La création du centre provincial d'Auderghem constitue l'un des objectifs réalisables à moyen terme pour Bruxelles. Les autres dépenses se ventilent en subsides pour l'aménagement des piscines, des centres omnisports et plaines de jeux d'initiative communale.

Enfin, il va de soi que, dans ce domaine, la politique suivie s'appuiera sur les activités des deux Commissions culturelles, notamment en matière d'inventaire de bâtiments de valeur historique. On a estimé que la dotation annuelle respective des commissions qui est de 75 millions en 1975 pourrait passer à 200 millions en 1980.

6. Loisirs et tourisme

Le programme des investissements relatifs à ce point est le suivant :

- tourisme social - infrastructure de séjour	280 millions F.
- primes hôtels	20 millions F.
- accueil et information	30 millions F.
- sport et délasserment	200 millions F.
- animation culturelle touristique	30 millions F.
- nature (aménagement-information)	40 millions F.
- patrimoine touristique	100 millions F.

7. Equipements d'accueil pour l'enfance

L'objectif des options, selon lequel les équipements doivent, dans ce domaine, se situer aussi près que possible de la population tout en assurant une dispensation optimale des soins, reste valable.

La programmation au niveau des quartiers suppose cependant que suffisamment d'initiatives partent de la base. Il est évident que ce n'est pas encore le cas. Face à un manque théorique de plus de 2250 lits - calculé toutefois imparfaitement - une seule initiative est actuellement connue pour la période 1976-1980, soit 30 lits à Schaerbeek (Helmet).

Tenant compte de cette situation, chaque projet de rénovation urbaine règlera, en même temps et par priorité, le problème de la garde d'enfants dans les quartiers concernés. En outre, une solution intermédiaire située entre le système actuel de "crèches" et celui des "gardiennes à domicile" encadrées, sera élaboré. Cette solution tiendra compte dans toute la mesure du possible de la spécificité du problème de Bruxelles-Capitale.

A cet effet, un montant de 330 millions F. est réservé pour la période du Plan, soit la contre-valeur de 1.833 lits du type "séjour quotidien".

8. Troisième âge

L'option pour une intégration aussi large que possible des personnes âgées dans une vie sociale normale est développée en première instance dans la politique relative à l'infrastructure collective. Hormis toutefois ce qui est prévu en la matière dans le secteur de la construction sociale.

Dans les limites d'un crédit global de 1.200 millions F. les crédits nécessaires seront dès lors affectés à la réalisation d'une formule permettant aux personnes âgées de vivre aussi indépendantes que possible, soit individuellement soit dans un contexte familial. Ce montant permettra la reconstruction ou la construction de plus ou moins 2000 lits. Ceci implique notamment que le projet dans ce sens de la commune de St-Josse-ten-Noode (550 lits) et qui connaîtra peut-être encore en 1975 un début de réalisation, soit traité par priorité. Les autres initiatives identiques de communes ou de C.A.P. bénéficieront de la même priorité.

Il est évident que cette orientation s'intègre également dans la mise sur pied d'un système de dispensation de services aux personnes âgées qui poursuivent l'occupation de leur propre habitation. Il convient également, en milieu urbain, de ne pas sous-estimer l'action du tarif social téléphonique. D'autres méthodes d'assistance en termes réels, comme : les soins adéquats à domicile ou la distribution de repas à domicile, seront développées. Dans le cadre de la rénovation urbaine par quartiers, on accordera l'attention nécessaire à cette problématique. Les "noyaux" de dispensation de soins, diffusant leur action dans les quartiers, entreront en ligne de compte pour subvention.

La réalisation progressive de ce système doit aboutir à la réservation d'une partie croissante des maisons de retraite de type classique aux personnes âgées qui, tels les invalides, réclament des soins aussi réguliers qu'intensifs. Ce facteur plaide également pour que les maisons de repos répondent aux normes exigées, ce qui, à côté d'un élargissement des capacités, rend également une modernisation nécessaire.

Puisqu'au stade des options, il a été tenu compte d'un nécessaire élargissement des capacités de 2.000 lits, les projets actuels, tant du secteur privé que du secteur public, peuvent être retenus intégralement pour la réalisation et les subsidiations. Il s'agit de :

Bruxelles (Fondations réunies, rue Heysel et Ste Gertrude - 163, 280 et 183 lits), St-Josse-ten-Noode (124 lits), Ganshoren (50 lits), Koekelberg (88 lits), Schaerbeek (Raout-150 lits) et Forest (120 lits).

9. Handicapés

Conformément à l'option visant à une intégration aussi parfaite que possible des handicapés dans un contexte social normal, une partie des logements sociaux leur sera réservée. La politique visant à leur mise au travail dans les entreprises et services sera poursuivie.

Parallèlement à l'action de soutien des ateliers protégés, les crédits nécessaires seront, dans le même esprit, mis à disposition pour la création de maisons d'accueil pour handicapés adultes. Dans ce secteur, la "Cité de l'Amitié" à Woluwé-St-Pierre (20 lits) entrera en ligne de compte pour subsidiation.

Cette priorité étant accordée aux homes et maisons d'accueil (engothérapie et thérapie des loisirs actifs) pour handicapés adultes, les efforts seront intensifiés en vue de promouvoir et de rendre plus attrayant le traitement en semi-internat. Dans la pratique cependant, les projets de ce genre ne se distinguent pas généralement d'un internat.

Dans ce secteur également, des extensions et, en tout cas, des modernisations et renouvellements s'imposent dans l'optique de l'application des méthodes actuelles de thérapie spécialisée. Dans l'ensemble, sont déjà retenus pour subsidiation (1) :

Watermael-Boitsfort : Centre de la Clairière (300 S.I. places et 12 lits internats) ; Woluwé-St-Lambert : (60 places S.I. et 220 lits pour mineurs handicapés sensoriels) ; Woluwé-St-Pierre : S.P.E.S. (150 places S.I. pour mineurs handicapés mentaux) ; Uccle : Centre Monique Stilmant (50 lits pour mineurs handicapés physiques) ; Forest : La Famille (30 lits pour adultes handicapés physiques).

(1) Le cas échéant la subsidiation pourra être poursuivie pour Uccle : La Prévoyance Sociale (180 S.I. places et 72 lits pour handicapés mentaux), Woluwé-St-Lambert, Chez Nous (10 S.I. places et 10 lits pour mineurs caractériels) et Uccle, Soeurs de la Charité (travaux d'adaptation).

Il est évident, qu'en dehors de ces projets déjà connus, des efforts plus importants devront encore être fournis en faveur de ce groupe social. A cet effet, un total de 600 millions F. sera réservé, éventuellement pour des initiatives prises, dans ce domaine, par les pouvoirs locaux. Afin de susciter davantage ces initiatives, on appliquera pour les nouveaux projets un relèvement sensible du plafond de subvention, à lier par ailleurs à l'évolution des prix.

10. Médecine préventive

Les options indiquaient déjà qu'une réorientation s'imposait dans le domaine de la médecine préventive aussi bien en fonction du développement de la problématique de l'environnement que de la nécessité d'une protection du consommateur.

Dans le domaine plus particulier de la protection du consommateur, une attention prioritaire sera réservée à la mise sur pied d'une réglementation efficace relative aux denrées alimentaires, tabac, cosmétiques et médicaments, ainsi qu'à une orientation qualitative de la consommation privée. Des campagnes d'information seront menées au sujet de certaines habitudes alimentaires et de leur répercussion sur le système cardiovasculaire.

L'usage immodéré de produits pharmaceutiques est notamment lié à certaines conditions dans le milieu professionnel. En dehors d'une surveillance renforcée sur ce point, des campagnes d'information seront entreprises. Au reste, il s'agit ici d'une des causes de la large propagation des états de stress, lesquels, à leur tour, conduisent tôt ou tard à des maladies de nature psychique. Il sera dès lors veillé à la création d'un réseau aussi fonctionnel que coordonné de centres pour la dispensation de soins de psychothérapie, chacun pourvu de 2 équipes composées d'un psychologue, d'un psychiatre part-time, d'un assistant social et d'un membre du personnel administratif.

Indépendamment des centres de santé mentale, l'attention doit se porter vers les nouvelles formes de dispensation de premiers soins, telles que "teams" médicaux comprenant des médecins et qui, par quartier coordonnent la médecine tant préventive que curative au premier échelon.

Dans le domaine classique de la prévention, et ainsi qu'il l'a déjà été précisé dans les options, on restera très attentif à la question des consultations de l'Oeuvre de l'Enfance, compte tenu du nombre important de travailleurs immigrants dans la population.

Parce qu'une prévention ne peut donner de véritables résultats que si le citoyen est capable d'assumer pleinement la responsabilité de sa santé, un effort particulier doit être livré en faveur d'une éducation appropriée de la population. Dans cette optique, les mesures budgétaires nécessaires et précises seront prises.

11. Médecine curative

Dans l'ensemble et considéré en soi, Bruxelles-Capitale n'accuse aucun manque d'établissements de soins pour le traitement des maladies aiguës, surtout si l'on tient compte de la présence des cliniques universitaires, pour l'érection et la modernisation desquelles 1600 millions F. ont été réservés (U.L.B. et V.U.B., y compris St-Pierre et Brugmann et le cas échéant la clinique universitaire pédiatrique au sujet de laquelle aucune décision n'est encore prise).

Sous réserve de l'avis à ce sujet de la commission régionale pour la planification des institutions de soins le degré de vétusté qui caractérise le patrimoine existant, particulièrement dans le secteur public, rend également nécessaire un effort accru de renouvellement et de modernisation qui tiendra compte de la destination spécifique de chaque clinique dans le cadre d'un système hiérarchisé et complémentaire.

A cette occasion, il s'indiquera d'encourager, dans la mesure du possible, les reconversions en institutions ou sections gériatriques et de maladies chroniques, où il existe une carence dans les possibilités d'accueil. Ceci suppose que l'on poursuivrait l'effort que constitue la construction actuellement en cours de 607 lits V (à savoir : Anderlecht, 120 lits - Bruxelles-Pacheco, 363 lits - Berchem-Ste-Agathe, 124 lits). Dans cet esprit, les projets à l'étude à Woluwé-St-Pierre (90 lits V) et à Uccle Calevoet (90 lits V) seront en tout état de cause pris en considération pour subsidiation.

Bien qu'il n'existe, dans ce secteur, aucun projet actuellement connu, une première priorité est également accordée aux initiatives relatives à l'érection d'institutions psychiatriques. Conformément aux options, l'accent est mis ici sur la formule de la semi-hospitalisation, indiquée aussi bien en milieu urbain que dans le contexte de l'évolution des méthodes thérapeutiques.

Par ailleurs, la "semi-hospitalisation" doit être encouragée pour toutes les institutions de diagnose et de traitements et ceci sous la forme de cliniques de nuit ou de jour.

En ce qui concerne les hôpitaux pour maladies aiguës (en ce compris les lits "R"), les projets actuels sont également pris en considération pour subsidiation. Il s'agit d'Anderlecht (partie technico-administrative),Ixelles, Schaerbeek (450 lits), Anderlecht, Ste-Anne (54 lits), Bruxelles,St-Jean (198 lits), St-Josse,St-Etienne (366 lits), Berchem-Ste-Agathe, Hôpital français (258 lits), Etterbeek,Parc Léopold (204 lits), Etterbeek,St-Michel (100 lits) et enfin Uccle,Edith Cavell.

Les actuelles prévisions d'engagements totalisent environ 2000 millions F. Afin de permettre la réalisation de nouvelles initiatives dans les

secteurs gériatriques et psychiatriques, le montant des investissements pour la période du Plan est fixé à 3165 millions F. d'interventions de l'Etat. Au cas où ce montant s'avérerait encore insuffisant, une partie du programme pour maladies aiguës devra être reporté jusqu'après 1980.

Les décisions en cette matière devront tenir compte de l'état d'avancement des différents dossiers au cours de l'examen desquels on s'efforcera toujours de rendre les établissements aussi rapidement que possible opérationnels. Du reste d'autres promesses de principe au sujet desquelles la réalisation définitive avant 1980 ne doit plus être attendue, seront encore accordées pour autant qu'elles s'inscrivent dans le cadre des options formulées en la matière, notamment sur le plan de la modernisation et de la complémentarité des institutions.

Dans la perspective d'une dispensation optimale de services à la population, le réseau d'institution sera complété par un système de soins à domicile axé sur les quartiers dépourvus de services médicaux et sociaux. Un crédit d'investissement de 100 millions F. est prévu à cet effet. Pour le surplus, la coordination entre les services existants sera intensifiée.

La gestion des établissements de soins pourra être grandement améliorée par l'application continuée du système de prix d'entretien journalier prévisionnel.

A l'égard des difficultés souvent rencontrées, dans le domaine de la disponibilité du personnel soignant, des programmes de réadaptation seront élaborés afin de réaliser une meilleure harmonie dans les différentes fonctions entre l'offre et la demande.

+

+ +

Les estimations budgétaires prévues dans les points 5 à 11 de la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 5.Programme des investissements socio-culturels
(en millions de francs)

Crédits ou autorisations d'engagements

Culture	300	
Sport	750	
Tourisme	700	
Garde d'enfants	330	
Troisième âge	1.200	
Moins valides	600	
Médecine curative	3.165	(1)
Hôte care	100	

(1) En plus de ce montant, 1600 millions F. sont prévus pour les hôpitaux universitaires (U.L.B. et V.U.B.).

- A 39 -

CHAPITRE II

BRABANT FLAMAND

BRABANT FLAMAND

INTRODUCTION : RAPPEL DES OPTIONS FONDAMENTALES

Aussi bien la détermination des options que l'élaboration définitive du Plan se sont inspirées de l'option fondamentale pour un modèle de croissance axé en premier lieu sur la qualité du facteur travail et sur la réalisation, à l'intérieur de la région économique Brabant considérée sur le plan géographique, d'une croissance plus équilibrée. Cette formulation est d'ailleurs conciliable avec la nécessité toujours plus évidente du développement d'un nouveau type de croissance économique, dans lequel l'accent sera mis plus fortement que dans le passé sur les aspects d'un bien-être qualitatif et immatériel ainsi que sur la dimension de l'environnement.

En termes de pôles de croissance et de régions à problèmes la stratégie adoptée reste donc la suivante : Louvain, Aarschot et Diest (ces deux derniers complémentaires avec Louvain), Tirlemont et Halle, sont retenus comme pôles de croissance en faveur d'un meilleur développement tant de l'Est que du Sud-Ouest du Brabant flamand. Cette désignation est intégrée dans le concept de base relatif à l'aménagement du territoire qui consiste en un développement d'une structure hiérarchisée des centres, avec en ordre subsidiaire le développement d'une structure axiale là où les tendances se manifestent d'ores et déjà clairement (1) .

Cette idée force est présente dans la politique sectorielle et dès lors de l'emploi (2), laquelle est axée sur l'emploi total et sur l'élimination des navettes socialement injustifiées. Fondamentalement ceci est d'ailleurs aussi le cas en ce qui concerne les infrastructures de soins offertes par les Pouvoirs publics. Cependant et eu égard au fait qu'en cette matière, il doit être tenu compte, par excellence, de l'état des initiatives sur le plan local, ce lien est ici moins étroit. Certaines branches de cette infrastructure (p.ex. garde d'enfants - certains équipements pour handicapés) nécessitent de toute évidence une autre approche.

(1) Ceci implique également un freinage sévère à l'élargissement spatial de toute urbanisation physique arbitraire et effrénée.

(2) Il est évident que la politique agricole y doit être intégrée d'une façon spécifique.

SECTION I - POPULATION ET EMPLOI1. Accroissement de la population grâce à un solde migratoire positif

- a. Le Brabant flamand a connu, de 1961 à 1970, un accroissement de 11 %. Cette évolution s'est poursuivie les dernières années.

Tableau 1.

<u>Evolution de la population pendant la période 1970-1973</u>			
	Population belge	Population étrangère	Population totale
Hal-Vilvorde	459.175	17.606	476.781
Louvain	380.988	8.472	389.460
1970- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
Brabant flamand	840.163	26.078	866.241
Hal-Vilvorde	471.676	21.309	492.985
Louvain	388.140	11.122	399.262
1973- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
Brabant flamand	859.816	32.431	892.247

Tableau 2.

Mouvement de la population : par 1.000 habitants.				
	1970		1973	
	Hal-Vilvorde	Louvain	Hal-Vilvorde	Louvain
accroissement naturel	+ 1,25	+ 3,94	+ 2,01	+ 2,57
solde migratoire	+10,13	+ 3,70	+ 7,66	+ 4,59
accroissement total	+12,38(1)	+ 7,64	+ 9,67	+ 7,16

Source : I.N.S.

Au cours de la période 1975-1980, on prévoit une même tendance, étant entendu que l'accroissement sera plus prononcé pour Hal-Vilvorde que pour Louvain.

Tableau 3.

Evolution de la population au cours de la période 1975-1980				
	1970	Accr.moyen par rapp.à 1970	1980	Accr.moyen par rapp.à 1975
Hal-Vilvorde	510.594	+ 1,42	551.893	+ 1,62
Louvain	406.932	+ 0,90	427.615	+ 1,02
-----	-----	-----	-----	-----
Brabant flamand	917.526	+ 1,18	978.508	+ 1,35

Source : Ch.Wattelar, H.Damas ; "Perspectives de la population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes" - Ministère de la Santé publique et de la Famille, 1975.

(1) Pour 1970 : arrondissement spécial (loi 2.8.1963)

a) accroissement naturel	+ 1,46
b) solde migratoire	+16,25
c) accroissement total	+17,71

Pendant la période 1975-1980, la population de Hal-Vilvorde s'accroîtra de 41.299 unités ; celle de Louvain, de 20.683, ce qui fait un total de 61.982 unités pour l'ensemble du Brabant flamand.

Cet accroissement au cours de la période 1975-1980 est dû principalement au solde migratoire favorable.

Tableau 4.

<u>Migrations 1975-1980</u>		
<u>1975-1980</u>	<u>Hal-Vilvorde</u>	<u>Louvain</u>
Solde migratoire intérieur	33.938	12.417
Solde migratoire extérieur	- 2.237	- 918
Belges		
Etrangers	4.305	6.154
Solde migratoire	36.006	17.653

Le solde migratoire intérieur de Hal-Vilvorde sera toutefois moins élevé si la politique en vue de freiner l'exode de la population de Bruxelles après 1978 est couronnée de succès.

- b. Cet accroissement de la population doit être suivi attentivement, afin d'éviter que, plus particulièrement pour Hal-Vilvorde, l'extension spatiale désordonnée et excessive de l'urbanisation ne se poursuive. Une politique pour remédier à cet état de choses est esquissée à la section III - point 2.

Dans l'arrondissement de Louvain, les efforts pour influencer le mouvement de la population continueront à être axés sur le freinage de l'émigration dans des régions à problèmes, ce qui pourra être atteint par une politique spécifique de développement économique, dont les lignes de force sont esquissées à la section II.

- c. Nonobstant cet accroissement de la population, on ne peut être indifférent à la baisse du taux de natalité. La question peut se poser de savoir si cette baisse se poursuivra à plus long terme et de la même façon, où si le taux de natalité ne va pas plutôt avoir tendance à se situer autour d'un niveau déterminé.

En tout état de cause, il y aura lieu de viser à long terme au maintien de la population. Si une action directe dans ce domaine n'est guère concevable un apport positif peut cependant être attendu de la mise en place du système de garde d'enfants d'une part et grâce à la politique de logement d'autre part, laquelle est à son tour intégrée dans la politique d'aménagement du territoire.

- d. Enfin, on peut prévoir une augmentation du nombre de travailleurs étrangers. Cette évolution nécessitera une politique d'équipements spécifiques, proposée aux sections relatives à cette matière et permettant d'accueillir les travailleurs étrangers dans des conditions sociales et culturelles valables.

2. Politique d'emploi

a) Orientation

La politique d'emploi doit viser à l'augmentation des revenus individuels et à la réalisation d'une meilleure distribution ainsi qu'une meilleure répartition géographique de ces revenus. Comme il a été exposé dans la stratégie du développement retenue, cette politique sera structurée autour des concepts complémentaires "pôle de croissance" et "région à problèmes".

En même temps, cette politique doit réaliser une organisation du marché du travail telle que l'offre et la demande se rencontrent d'une manière optimale dans la perspective d'une diminution du chômage, d'un encouragement de la mobilité professionnelle, de l'accession du plus grand nombre possible de travailleurs à des emplois correspondant à leur qualification et permettant une promotion permanente.

Les principes mentionnés ci-dessus comprennent un effort soutenu en vue d'une formation permanente et d'un recyclage qui permettent finalement de répondre aux besoins des investisseurs potentiels.

b) Bilan d'emploi

Le tableau 5. esquisse le bilan d'emploi du Brabant flamand pour les années 1970-1975-1980.

TABLEAU 5. BILAN D'EMPLOI BRABANT FLAMAND (x 1000)

	1970			1975			1980		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Population active	243,9	110,8	354,7	258,6	126,1	384,7	278,7	143,3	422,0
Emploi intérieur	188,3	82,9	271,2	195,2	88,9	284,1	209,5	104,8	314,3
Miliciens	3,9	-	3,9	3,9	-	3,9	1,6	-	1,6
Emploi intérieur total	192,2	82,9	275,1	199,1	88,9	288,0	211,1	104,8	315,9
Frontaliers	4,0	0,8	4,8	4,0	0,8	4,8	3,6	0,6	4,2
Chômeurs y compris ceux employés par les Pouvoirs publics	2,9	1,4	4,3	5,7	6,9	12,6	4,8	4,9	9,7
Solde migratoire	+444,8	+ 25,7	+ 70,5	+ 49,8	+ 29,5	+ 79,3	+ 59,2	+ 33,0	+ 92,2

Prévisions en matière d'augmentation de la population active

L'accroissement continu de la population totale se traduira par une forte augmentation de la population active.

	H	F	T		H	F	T
1970	243,9	110,8	354,7	1975	158,6	126,1	384,7
1975	258,6	126,1	384,7	1980	278,7	143,3	422,0
Accroissement	+14,7	+15,3	+30,0	Accroissement	+20,1	+17,2	+37,3

Prévisions en matière d'accroissement de l'emploi intérieur (+miliciens)

	H	F	T		H	F	T
1970	192,2	82,9	279,9	1975	199,1	83,9	288,0
1975	199,1	81,9	288,0	1980	211,1	104,8	315,9
Accroissement	+ 6,9	+ 6,0	+ 12,9	Accroissement	+ 12,0	+ 15,9	+ 27,9

c) Evaluation de l'insuffisance d'emploi

Pendant la période 1976-1980, la forte augmentation de la population active ne sera pas compensée par un accroissement comparable de l'emploi intérieur à prévoir. Il en ressort immédiatement qu'une politique active de développement doit notamment viser à l'élimination de la navette socialement inacceptable qui compte tenu de l'évolution mentionnée ci-dessus, aura tendance à se développer. Par contre, une politique qualitative d'emploi doit également tenir compte de la réserve dans le chômage et du sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine.

1° Sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine

Nonobstant l'accroissement des taux d'activité de la population active féminine, une partie importante de la population féminine en âge actif reste disponible. Afin d'arriver à une idée quantitative de ce sous-emploi, le taux d'activité moyen de la population active féminine (1975) dans les cinq arrondissements du textile (Alost, Audenaerde, St-Nicolas, Courtrai, Gand) a été appliqué à la population féminine des arrondissements de Hal-Vilvorde et de Louvain.

La différence s'élève à 7.400. Dans une période de difficultés structurelles, une politique d'élimination de ce sous-emploi n'aura pas de résultats immédiats.

Néanmoins, on visera à créer des emplois supplémentaires pour 3.700 femmes pendant la période 1976-1980.

2° <u>Réserve dans le chômage</u>	(x 1000)
Chômage 1980 selon le bilan d'emploi	9,7
Objectif 1980 : ramener le chômage à 2 % des travailleurs assurés contre le chômage	6,0
Différence	<u>3,7</u>

3° Navettes socialement inacceptables

L'étude menée par le C.E.R.B. en ce qui concerne les navettes vers Bruxelles, démontre clairement qu'il faut faire une nette distinction entre la "navette volontaire" et la "navette obli-gée".

Sur base du recensement de la population de 1970, les navettes socialement inacceptables au sens strict (c'est-à-dire la population active travaillant hors de la commune de résidence et effectuant des déplacements journaliers de 2 h. et plus) peuvent être estimées pour 1975, comme suit :

Hal-Vilvorde :	12.235
Louvain :	20.323
	<u>32.558</u>

Puisque néanmoins un tiers de ces mouvements pendulaires concerne soit des navettes incompressibles résultant de situations particulières, soit des navettes à éliminer grâce à l'amélioration des transports en commun, l'objectif sera d'éliminer progressivement cette forme de navette, notamment par un échelonnement sur une période de dix ans. Ceci implique la création d'emplois supplémentaires pour 8.500 personnes pendant la période 1976-1980.

A cet égard, on a également tenu compte du fait qu'à Hal-Vilvorde une partie importante de ces mouvements appartient à une certaine sorte de navette volontaire et que l'accroissement de la population sera freiné après 1978 par la politique spécifique menée à Bruxelles à cet égard.

4° Objectif global

- sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine :	3.700
- réserve dans le chômage	3.700
- navettes injustifiées sur le plan social :	8.600

16.000 dont au
moins 2/3 sont situés
dans l'arrondissement
de Louvain.

d) Mesures spécifiques

- 1° A côté de la croissance spontanée, la politique économique doit assurer la création de 16.000 emplois supplémentaires, dont au moins 2/3 dans l'arrondissement de Louvain. Ces emplois doivent en premier lieu être prévus dans le but de rencontrer la situation spécifique des jeunes, d'une part, et des femmes, d'autre part.

Dans la section relative à la politique de développement économique, des mesures spécifiques sont proposées en vue de promouvoir dans l'arrondissement de Louvain, l'emploi dans le secteur secondaire, notamment en faveur du développement du Nord de la région. En même temps, un effort particulier devra être fait pour encourager l'expansion du secteur tertiaire. L'implantation de services publics régionaux dans le Brabant flamand, et notamment à Louvain, y contribuera de manière importante.

A Hal-Vilvorde, il s'agira de l'accompagnement des initiatives de localisation d'entreprises nouvelles et de transplantations d'entreprises bruxelloises.

Cette politique spécifique devra être menée avec prudence, afin d'éviter une perturbation du marché du travail. En effet, tout en connaissant un solde migratoire négatif prononcé par rapport à Bruxelles, on ne peut pas perdre de vue que l'arrondissement de Hal-Vilvorde présente, par rapport aux autres provinces, un solde migratoire positif peu important.

- 2° En vue de l'élimination des navettes socialement inacceptables, il sera procédé à l'élaboration concrète de l'étude du C.E.R.B. en collaboration avec la S.D.R.

Les bureaux régionaux de l'ONEM y collaboreront également en recherchant des emplois mieux localisés pour les navetteurs, qui font des déplacements journaliers inacceptables. Après une large

campagne d'information, dans laquelle seront engagés les comités régionaux d'emploi, l'ONEM étendra donc son champ d'action aux navetteurs inscrits, selon une procédure analogue à celle en vigueur pour les demandeurs d'emploi inscrits.

- 3° Simultanément, on visera à la réalisation d'un marché du travail auquel peuvent avoir accès le plus grand nombre possible de travailleurs au niveau de leur qualification et avec les possibilités de promotion permanente.

En plus d'un certain nombre d'actions spécifiques des Pouvoirs publics, tels que les efforts dans le domaine de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnels, cet objectif ne pourra être réalisé effectivement que grâce à une concertation permanente entre les Pouvoirs publics responsables de l'enseignement et de l'emploi, d'une part, et les responsables des milieux socio-économiques, d'autre part. Cette concertation permanente sera organisée au sein des comités régionaux d'emploi pour Hal-Vilvorde et pour Louvain.

A cet égard, une attention très particulière sera consacrée aux femmes, aux jeunes et aux catégories les plus faibles de la population (travailleurs plus âgés, moins valides, étrangers et chômeurs difficiles à placer).

Dans la période 1975-1980, la population active féminine augmentera de 17.200 personnes. Dans le calcul du manque d'emploi, le sous-emploi féminin a été évalué à 3.700 personnes. Au 30.6.1975, plus de la moitié des 12.600 chômeurs étaient des femmes (3.700 à Louvain et 2.200 à Hal-Vilvorde).

En premier lieu, la population active féminine doit être mise sur pied d'égalité avec la population active masculine dans l'organisation de la production. Cette intégration sera réalisée en relation avec le développement futur des secteurs industriel et tertiaire ; elle ne pourra donc pas être axée sur les sous-secteurs d'activité qui occupent traditionnellement beaucoup de femmes. En outre, la promotion de l'emploi féminin se fera également par les décisions des comités régionaux d'emploi en vue de l'amélioration de l'orientation professionnelle par des mesures d'amélioration de la qualification professionnelle, par des mesures qui seront prises au niveau national en vue d'une amélioration de la classification, la lutte contre toutes les discriminations et la solution des problèmes causés par l'interruption de la carrière de même que, enfin, par une extension et une amélioration des équipements comme la garde des enfants et les transports en commun.

Quant aux jeunes et aux catégories les plus faibles de la population, des actions spécifiques seront élaborées par les comités régionaux d'emploi ; en collaboration avec la S.D.R. et l'ONEM et à partir de mesures proposées au niveau national. A cet égard, une attention particulière sera portée sur la formation, le perfectionnement et la réadaptation professionnels. Ces efforts seront renforcés par une augmentation progressive du nombre de formations et par une adaptation qualitative de ces dernières aux besoins spécifiques des divers zones du Brabant flamand.

	Nombre de formations	Coût en prix courants (x 1000)
1976	2.800	215.000
1977	3.400	280.000
1978	3.600	320.000
1979	3.800	360.000
1980	4.000	408.000

Dans le cadre d'un soutien aux P.M.E. une attention particulière sera d'ailleurs réservée au problème de la formation et du perfectionnement professionnels. La mise en place des infrastructures nécessaires sera poursuivie afin de permettre à un plus grand nombre de moniteurs de participer aux journées d'études et aux séminaires. Les moyens financiers à affecter à la formation professionnelle, aux cours ainsi qu'aux subventions des secrétariats d'apprentissage peuvent être évalués à 250 millions de F.

SECTION II - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Industrie

a) Politique industrielle et terrains industriels.

Les arrondissements de Louvain et de Hal-Vilvorde présentent des caractères fort différents.

Les secteurs ci-après sont prépondérants dans l'arrondissement de Louvain où ils occupent environ 75 % de l'emploi secondaire : l'alimentation, les boissons et le tabac ; le vêtement et les chaussures ; les fabrications métalliques.

Cette structure est bien plus diversifiée dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde où il faut mentionner les secteurs industriels ci-après : alimentation, boissons ; industries transformatrices du bois ;

chimie, papier ; impression et édition ; fabrications métalliques.

Sur le plan de l'emploi, à Hal-Vilvorde, il faut attirer l'attention sur la régression du secteur du fer, de l'acier et des métaux non-ferreux : il a fallu enregistrer la disparition de plusieurs petites fonderies de fer et de non-ferreux.

Pour Louvain, il y a lieu de se préoccuper de la régression de l'emploi dans les industries alimentaires, boissons et tabac, secteur qui compte un emploi important dans l'arrondissement.

A cet égard, il ne faut pas perdre de vue que la progression de l'emploi dans le secteur des fabrications métalliques parvient à peine à compenser la diminution de l'emploi dans les industries alimentaires.

Il se pose également des problèmes importants de restructuration dans le sous-secteur du vêtement.

- Dans l'arrondissement de Louvain, il importera donc de se préoccuper par priorité de l'évolution défavorable qui se manifeste dans les industries alimentaires, boissons, tabac, vêtement.

Des mesures de rationalisation devront intervenir dans ces secteurs.

Les problèmes d'emploi qui en résulteront devront être résolus par un élargissement des activités de secteurs industriels présentant les meilleures perspectives, tant sur le plan de la valeur ajoutée que sur celui du développement de l'emploi (construction métallique, construction électrique, électronique).

Un renforcement du secteur de la chimie (pharmacie-produits cosmétiques - parfums..) contribuerait également à une structure industrielle plus équilibrée dans l'arrondissement de Louvain.

Quant au problème de l'emploi, il devra être envisagé non seulement sous l'angle qualitatif mais également sous son aspect quantitatif.

A cet égard, des mesures devront être prises en matière de formation professionnelle et de formation post-scolaire pour faciliter la reconversion des travailleurs en provenance des industries alimentaires.

Ces reconversions seront réalisées avec l'aide de l'ONEM, soit dans les centres de cet organisme, soit au sein des entreprises.

Enfin, le développement économique de l'arrondissement de Louvain sera poursuivi dans la direction d'entreprises de technologie avancée comportant des activités de recherche, ceci compte tenu de la présence de l'Université et de l'implantation du parc scientifique de Haasrode.

D'une façon générale, ces problèmes sont moindres dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde où il faudra néanmoins, comme indiqué plus haut, résorber les effets de la régression de l'emploi dans le secteur du fer, de l'acier et des métaux non-ferreux où des fermetures d'entreprises ont eu lieu.

Le renouvellement de la structure industrielle s'y impose donc pour l'adapter aux nouveaux développements technologiques (fabri- cations métalliques : matériel off-shore, matériel anti-polluant).

Les entreprises doivent également être orientées vers des produits finis de plus en plus élaborés plutôt que vers la production de base (secteur du papier).

La sous-région de Hal-Vilvorde est encore bien située pour consti- tuer un centre de rayonnement de services après ventes et d'équipes de réparation, jusqu'au niveau européen pour certains équipements spécialisés.

Par ailleurs, il s'agit plutôt de développer des entreprises moyennes plus adaptables à l'évolution technologique que de grosses entreprises.

Enfin il faut développer la recherche dans les entreprises et entre autres dans le cadre de contrats de progrès, à l'occasion des aides aux investissements octroyées par les Pouvoirs publics.

Les aides octroyées par l'Etat sur le Fonds d'expansion économique devraient atteindre pour la période 1976-1980 une part plus importante que dans le passé pour le développement économique de l'arrondisse- ment de Louvain.

En ce qui concerne les terrains industriels, il faudra prévoir un montant global de 800 millions de F. pour les zonings repris ci-après :

- dossiers pour lesquels une décision a déjà été prise : Aarschot (80 ha) ; Diest (60 ha) ; Haasrode (80 ha) ; Tienen (20 ha) ; Grimbergen (50 ha) ; Landen (château d'eau).

- nouveaux terrains industriels pour une superficie totale de 350 ha, notamment à Londerzeel, Liedekerke, Molenstede.

b) Le secteur secondaire

Les secteurs ci-après méritent une attention particulière.

1° L'alimentation. Les problèmes mentionnés pour ce secteur à l'échelle du pays sont également ceux qui se posent au niveau régional à savoir :

- une faible élasticité de la demande ;
- un émiettement de la structure de production sauf en ce qui concerne la brasserie et la conserverie de fruits et légumes ;
- le problème de la commercialisation des produits en rapport avec l'insuffisance des moyens financiers.

Ces problèmes se posent en particulier dans l'arrondissement de Louvain où la régression structurelle de l'emploi dans ce secteur se poursuivra vraisemblablement au cours de la période 1976-1980.

Dans cet ordre d'idées, des mesures seront prises en matière de formation professionnelle et de formation post-scolaire, à l'intervention de l'ONEM, pour favoriser la reconversion des travailleurs en provenance des industries alimentaires.

2° De telles mesures doivent également être prévues dans les sous-secteurs du vêtement et des chaussures où les rationalisations sont inévitables.

Dans le domaine du vêtement, les regroupements devront être favorisés avec l'aide de l'Etat dans le cadre de la politique mise en oeuvre au niveau national dans le secteur textile.

3° Le secteur des fabrications métalliques devra être stimulé dans l'arrondissement de Louvain - construction électrique et mécanique - pour compenser la régression de l'emploi dans les industries alimentaires.

Dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde ce secteur doit faire l'objet d'une attention particulière, dans l'optique d'une adaptation à l'évolution technologique moderne.

Plus particulièrement dans le sous-secteur de l'assemblage automobile, il s'indique de mener une politique plus vigoureuse qu'au cours du plan précédent, tendant à utiliser une part plus importante de pièces fabriquées dans le pays.

- 4° Par le nombre de personnes qu'elle emploie, l'industrie chimique est la sixième en importance pour l'ensemble du Brabant. Elle est surtout représentée dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde.

Un peu plus des deux tiers des fabricants belges de produits pharmaceutiques sont établis dans la province qui occupe également une position dominante dans les sous-secteurs des parfums, des produits cosmétiques, des savons, des détergents et des produits d'entretien.

C'est également dans le Brabant que sont implantés les quelques laboratoires et centres de recherches de sociétés, souvent étrangères, qui exercent une activité en Belgique.

Ces centres, apportant des emplois de qualification élevée, pourraient être tentés de rentrer dans leur pays d'origine, au cours des prochaines années, s'ils ne bénéficient pas sur place d'avantages compensatoires des Pouvoirs publics.

2. Le secteur tertiaire

Par rapport à l'emploi total dans le secteur tertiaire, la part de l'emploi dans les activités commerciales est relativement plus importante dans le Brabant flamand que dans le reste du Brabant.

La position commerciale de l'arrondissement de Hal-Vilvorde est cependant nettement plus importante que celle de Louvain.

Par contre, la part de l'emploi des services publics est particulièrement faible dans le Brabant flamand. En outre, le mouvement pendulaire vers Bruxelles-Capitale est très important dans ce domaine.

Dès lors le développement du Brabant flamand doit être mené de pair avec l'amélioration de son infrastructure des services qui constituera d'ailleurs un facteur d'attraction pour les nouveaux investissements.

Des améliorations doivent également être apportées aux équipements sociaux et des services dans les pôles de croissance à stimuler : Aarschot, Diest, Tirlemont dans l'arrondissement de Louvain. Dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde, l'amélioration de ces équipements est prioritaire à Hal et dans le Sud-Ouest du Payottenland.

Le transfert de l'U.C.L. à Ottignies provoque un ralentissement dans le secteur tertiaire de l'arrondissement de Louvain. On s'appliquera à le compenser par certaines implantations de services publics.

3. L'agriculture et l'horticulture

Les grands problèmes de l'agriculture se situent au niveau national et au niveau de la Communauté Economique Européenne.

Certains traits particuliers doivent cependant être relevés au niveau du Brabant.

Une distinction doit être faite entre deux zones :

- la région sablonneuse (principalement les cantons de Haacht et d'Aarschot). Cette zone agricole se caractérise par ses petites exploitations et ses nombreuses entreprises d'appoint (55 %) ainsi que par les abandons d'exploitation et le vieillissement de la population agricole ;
- la région argilo-sablonneuse (reste du Brabant flamand) caractérisée par un pourcentage moins élevé d'entreprises d'appoint, une perte importante de terres agricoles et également le vieillissement de sa population. Ces deux régions se composent d'entreprises tant horticoles qu'agricoles. Il faut souligner la grande hétérogénéité des structures horticoles et agricoles ;
- les zones agricoles homogènes seront limitées et protégées par priorité. Ceci concerne également les terres convenant aux cultures spécifiques telles les "witloof", les fraises, les asperges ;
- on recherchera une plus grande spécialisation en horticulture et en arboriculture : recherches en matière de culture des "witloof", d'horticulture et de culture des fruits en général ;
- les Pouvoirs publics intensifieront les mesures d'assainissement de la viticulture : des primes de départ seront mises en vigueur à cet égard tandis que des prêts pourront être consentis par le Fonds d'Investissements agricoles ;
- dans les régions assainies au point de vue de la technique des travaux de culture, le remembrement volontaire des terres sera encouragé.

Le remembrement obligatoire ne pourra être appliqué qu'aux régions auxquelles le plan de secteur donne une destination agricole.

Leur restructuration comporte l'aménagement des routes, l'assainissement des terres humides, l'approvisionnement en eau potable, l'électrification et la modernisation des bâtiments, des entreprises ainsi que la protection et l'amélioration des sites

Le Pajottenland et la région de Tirlemont-Landen sont prioritaires à cet égard.

En matière de travaux de génie hydraulique, l'attention se portera vers les projets d'assainissement des vallées de la Dyle, du Demer et du Bellebeck.

Un montant de 600 millions F. est réservé, pour l'ensemble du Brabant flamand et pour la période de 1976-1980, au remembrement ainsi qu'aux travaux d'hydraulique agricole.

+

+ +

Pour la clarté de l'exposé, les différentes interventions budgétaires prévues dans les sections précédentes ont été regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 6. Interventions budgétaires relatives à la politique sectorielle et des terrains industriels (en millions F.)

	Autorisations en crédits d'engagements.
Terrains industriels	1.050
Remembrement et travaux de génie hydraulique au bénéfice de l'agriculture	600

Ces montants doivent encore être complétés de 500 millions F., destinés à subsidier les travaux de voirie communale à propos desquels une programmation quinquennale n'est pas possible.

SECTION III - DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

1. Logement

a. Politique générale

La politique en matière de logement visera à assurer à chacun une habitation saine et bien équipée.

Les efforts dans ce domaine, qui seront également portés sur le facteur qualité, soutiendront les options générales de développement du Brabant flamand ; ils viseront une restructuration des zones en cours d'urbanisation et une orientation du logement vers les centres "sub-locaux" situés en dehors de ces zones.

Ces principes essentiels seront appliqués dans les plans de secteur du Brabant flamand et constitueront par excellence les lignes de force de l'action de la S.N.L. et de la S.N.T. Il faut souligner ici que cette façon de voir suppose une politique foncière sans laquelle les deux sociétés mentionnées ci-dessus seraient confrontées avec le problème de la rareté des terrains. La S.D.R. devra jouer un rôle actif dans ce domaine et s'employer, avec les autres instances compétentes, à élaborer une politique de constitution de réserves foncières.

Enfin, dans le cadre des exigences de l'urbanisme, la politique du logement devra permettre aux familles de choisir entre une maison unifamiliale ou un appartement, entre la location ou la pleine propriété de l'habitation.

b. Prévisions chiffrées

Le Brabant flamand continuera d'enregistrer un accroissement de sa population au cours de la période 1976-1980, en particulier par suite d'un solde migratoire positif. Les besoins en constructions nouvelles resteront importants compte tenu de cette migration en majorité de jeunes ménages. Il y aura donc lieu de veiller à ce que la construction reste financièrement accessible aux différents groupes sociaux.

Au cours de la période 1976-1980, 33.500 logements seront construits :

30 % de 10.500 sans aide publique

70 % de 23.000 avec aide publique, dont 11.500 habitations sociales construites par le secteur public.

c. Les habitations sociales

La réalisation de l'objectif de 2.300 logements sociaux par an aura lieu comme suit :

1.300 logements (construction groupée) à ériger par la S.N.L.

400 logements à ériger par la S.N.T. (y compris les prêts personnels).

Les 600 autres logements seront construits grâce aux interventions énumérées ci-après :

- le Fonds du Logement des familles nombreuses et jeunes familles ;
- le système complémentaire de la S.N.L., avec option d'achat ;
- les opérations de rénovation urbaine avec participation éventuelle de la S.N.L.

Le coût de ce programme de logements sociaux peut être évalué à 3.361,7 millions de F. (1.700 x 1.950.000 F.) par an à prix courants. Les travaux d'infrastructure peuvent être évalués à 350 millions de F. par an, y compris les logements sociaux qui n'auront pas été construits suivant la procédure classique. Il y aura lieu de veiller à ce que le parachèvement de ces constructions ne soit pas retardé par les travaux d'infrastructure.

d. Les habitations particulières avec aide l'Etat

Au cours du plan précédent, des logements particuliers ont été construits à l'intervention des intercommunales : Haviland pour l'arrondissement de Hal-Vilvorde et Hugal pour l'arrondissement de Louvain. Cette procédure présente l'avantage de comprimer les prix de la construction et des terrains. L'action de ces organismes conjuguée avec celle de la S.D.R. devrait permettre la construction de 3.500 unités pour la période 1976-1980 tandis que les 8.000 autres unités seraient érigées avec la prime De Taeye. Par ailleurs, il faudra fournir un effort particulier pour rapprocher la prime de construction du niveau correspondant à 5 % du coût de la construction.

Dès lors les dépenses pour le plan 1976-1980 peuvent être estimées à 1.056 millions de F. (8.000 x 132.000 F - montant moyen de la prime). Les dépenses correspondant aux primes d'achat sont évaluées à 3.000 x 97.000 F = 291 millions de F.

Quant à l'effort financier pour les travaux d'infrastructure, il correspond à un montant de 560 millions de F.

e. Des logements pour tous les groupes sociaux

Les pouvoirs publics s'attacheront à rendre le logement social accessible aux groupes sociaux marginaux tels que gens âgés, handicapés, familles nombreuses, habitants des taudis. Il faudrait que la moitié de ces habitations sociales soit réservée à ces catégories de personnes et que cette ligne de conduite soit soutenue par l'octroi d'allocations de déménagement, de location et d'installation.

f. Assainissement du parc de logements

L'assainissement et la modernisation des habitations feront l'objet

d'un effort particulier qui contribuera à la réalisation des options du développement général de la région. Cette action débouche sur la rénovation urbaine.

A cet égard les interventions publiques seront renforcées par un accroissement du montant de la prime d'assainissement et par un assouplissement de ses conditions d'octroi notamment aux locataires des logements.

La période 1976-1980 connaîtra vraisemblablement une demande de quelque 3.000 primes à l'assainissement ce qui représente une charge budgétaire de 270 millions de F.

Les différentes estimations prévues à la présente section sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 7. - Estimations budgétaires relatives à la politique de logement (en millions de francs)

	Nombre d'habitations ou de primes	Autorisations en crédits d'engagements
	—	—
Habitations sociales	8.500	16.810
Fonds Brunfaut		1.750
Primes à l'achat	3.000	291
Primes à la construction	8.000	1.056
Primes à l'assainissement	3.000	270

Il importe de souligner que seuls les postes "Habitations sociales" et "Fonds Brunfaut" appartiennent au programme impératif des investissements publics.

2. Aménagement du territoire, rénovation urbaine, environnement et distribution d'eau.

a. Aménagement du territoire et rénovation urbaine.

- 1° En matière d'aménagement du territoire les options se sont inspirées du concept de la structure hiérarchisée des centres, avec en ordre subsidiaire le développement d'une structure axiale là où les tendances à cet égard se manifestent d'ores et déjà clairement.

Concrètement ceci implique que, abstraction faite du niveau sub-local les centres ci-après sont retenus :

- dans le cadre du plan de secteur Hal-Vilvorde-Asse : Hal (également désigné comme pôle de croissance) et Vilvorde (sur l'axe industriel le long du canal Willebroek-Bruxelles-Charleroi) ; Asse, Ternat et Liedekerke (direction de Gand) ; Zaventem (direction Louvain) ; Londerzeel (direction Anvers) ;
 - dans le cadre du plan de secteur de Louvain : comme centre régional : Louvain (également désigné comme pôle de croissance) ;
 - dans le cadre du plan de secteur Aarschot-Diest : Aarschot et Diest (également désigné comme pôles de croissance complémentaires de Louvain) ;
 - dans le cadre du plan de secteur Tirlemont-Landen : Tirlemont (également désigné comme pôle de croissance) comme centre régional.
- 2° Une autre "idée force" qui doit également être développée plus avant dans les plans de secteur et dans leurs prescriptions particulières est celle de l'octroi d'une destination spécifique et d'une protection aux espaces libres et ouverts sur base d'un système de mesures hiérarchisées.

En ce qui concerne les grandes zones rurales parmi lesquelles, hormis les territoires déjà urbanisés et les centres avec leur environnement, on peut compter la plus grande partie du Brabant flamand, la poussée de l'urbanisation physique doit être freinée et la construction dispersée ne doit plus être autorisée. D'autre part, le boisement des terrains en friche doit être entrepris et les aires cultivables doivent être protégées.

Les paysages de valeur et de dimension moyenne ou à vocation culturelle caractérisés par des destinations variées (zones de culture ouvertes, villages restés typiquement ruraux - bois - réserves naturelles) et au sujet desquels la grande valeur procède autant de leur caractère naturel que de leur apport humain, doivent être protégés dans la mesure où ils constituent encore des zones libres entre les grands axes de l'urbanisation - (p.ex. le Pajottenland, la vallée de l'Ysse, la région située entre Tirlemont-Landen-Aarschot-Diest, les zones entourant la Dyle et la vallée de la Voer entre Louvain et Bruxelles, la région de la culture du

raisin. Enfin, là où la chose apparaît indiquée, des améliorations de paysage doivent être opérées et des centres de récréation active peuvent être équipés, sous des conditions sévèrement définies et à des endroits bien déterminés.

Les régions ouvertes homogènes de petites dimensions et demeurées intactes doivent être protégées (plateau agricole de Leefdaal-Bertem jusque Ottenburg, Duisburg et Huldenberg; l'axe avec ses éléments de liaison Begijnenbos-Gasthuisbos-Kleetbos-Hallerbos et la vallée de la Senne, les sites entre Brussegem et Steenhuffel, la région cernant le château de Gaasbeek, le domaine "Sept Fontaines").

3° L'établissement définitif des plans de secteur tiendra compte des grands points suivants :

- les régions agricoles seront délimitées au maximum; les zones naturelles et les zones de parcs à destination agricole actuelle y seront reprises tout particulièrement, les "blocs" homogènes ainsi que les remembrements réalisés, seront sévèrement protégés ;
- en ce qui concerne les terrains industriels, les notions "zones d'industrie polluante" et "de nature à perturber le milieu de vie" seront nuancées. La distinction "industriel - artisanal - services" sera élaborée, tandis que sur le plan des terrains de services des équipements complémentaires seront prévus à proximité des centres. L'instauration de zones-tampons fera l'objet d'une attention particulière; le cas échéant des empiètements sur la surface des zonings seront prévus ;
- les zones frontalières et les zones d'espaces verts seront traitées dans une conception mieux en accord avec la situation actuelle ;
- les régions d'exploitation de sablonnières seront mises en concordance avec les décisions de la commission ad hoc pour le Brabant flamand ;
- la protection des nombreux parcs de château sera prévue ;
- on procèdera avec circonspection à la suppression des anciens sites ferroviaires.

Pour le surplus, une nouvelle évaluation des terrains industriels et artisanaux aura lieu pour 1980, tandis qu'une commission ad hoc (représentants des Ministres de l'Emploi et du Travail, de la Santé publique, Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil économique régional, employeurs et travailleurs, et les autorités locales) sera chargée de déterminer le genre d'industries dont l'implantation dans les zones d'habitat pourra encore subsister.

L'option pour une stratégie verte dans les centres est confirmée. Elle ira de pair avec ou servira de toile de fond à l'action de rénovation urbaine. A ce sujet, des opérations de rénovation seront entreprises notamment à Vilvorde, Hal, Louvain, Aarschot, Diest, Tirlemont et Landen.

Dans l'ensemble un montant de 2 milliards de F. est affecté à la réalisation de ces objectifs.

b. Environnement

Le souci des conditions de vie est en permanence à la base de la politique d'aménagement du territoire en tant que tel et de la politique d'urbanisme actif au travers de laquelle les objectifs en matière de stratégie ouverte et de rénovation urbaine sont poursuivis. D'autre part, le milieu de travail a déjà été abordé au chapitre de la politique de l'emploi et il y sera revenu dans la section relative à la médecine préventive.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, une attention spéciale sera réservée à l'épuration des eaux pour laquelle un montant de 1.700 milliards sera affecté au secteur public, notamment pour les travaux suivants : Landen, Attenhoven, Walshoutem, Louvain, Roulers, Hal, Huizingen, Buizingen, Aarschot, Melsbroek, Vallée de l'Ysse, Diest, Vallée de la Marcq, Halle-Booienhoven et Montaigu.

Le coût de l'application du système d'interventions dégressives dans le temps, en ce qui concerne l'initiative privée en matière d'épuration des entreprises des particuliers, sera prélevé sur ce même montant.

La seconde priorité va au traitement des immondices. Les projets de "Haviland" et les stations de transbordement de Interleuven seront retenus dans les limites d'un montant total de 900 millions de francs à utiliser pour le surplus dans le cadre de l'extension d'un système de grands centres polyvalents de traitement qui permettent également la récupération.

Enfin, complémentairement à la politique en matière de zones vertes, 35 millions sont réservés à l'acquisition d'espaces boisés.

c. Distribution d'eau

La généralisation de la distribution d'eau et de l'adaptation de la capacité d'approvisionnement au développement des besoins

actuels sont deux objectifs repris dans les options. Ils sont confirmés ici comme prioritaires. Du point de vue régional un montant de 400 millions de frs est affecté à leur réalisation.

Les efforts de rationalisation de la distribution seront d'autre part poursuivis.

+
+ +

Les différentes estimations prévues à la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après :

<u>Tableau 8.</u>	Programme d'investissements (en millions de francs)
	Crédits ou autorisations d'engagements.
Rénovation urbaine et aménagement du territoire	2.000
Environnement :	
- épuration des eaux	1.700
- immondices	900
- divers	35
Equipements de distribution d'eau	400

3. Culture et sport

La politique en ce domaine est, par nature, intégrée dans la politique pour l'ensemble de la Communauté Culturelle néerlandaise.

Compte tenu de la priorité accordée dans les options aux infrastructures culturelles et sportives dans les centres, y compris ceux situés à proximité de Bruxelles-Capitale ainsi que dans les régions pourvues d'équipements insuffisants (Sud-Ouest, Centre du Hageland), sont pris en considération en vue d'une subsideation en matière d'infrastructure culturelle au sens strict :

- un centre culturel du type "petite ville" pour le territoire du pôle de croissance Tirlemont ;

- des centres culturels "subrégionaux" pour les territoires des pôles de croissance d'Aarschot et de Diest et du centre Asse ;
- des centres culturels se situant à un niveau légèrement supérieur au niveau local pour les territoires des centres de Haacht, Herne, Sint-Kwintens-Lennik, Overijse et Tervuren.

Les subsides nécessaires à cet effet sont de l'ordre de 450 millions de francs (1).

Il est évident que cet effort sur le plan de l'infrastructure doit aller de pair avec une intensification de l'encadrement culturel.

L'ensemble sera en outre intégré dans l'action de formation permanente, qui appartient aux grandes priorités du Plan :

- en matière d'infrastructure sportive (2) où le nombre d'initiatives locales peut être considéré comme important ;
- 9 piscines, soit 4 dans la subrégion Hal - Vilvorde, 2 dans la subrégion Louvain, 1 dans la subrégion Aarschot-Diest et deux dans la subrégion Landen (2 petits bassins et 7 moyens, ou 70 millions) ;
- 50 halls de sports, c'est-à-dire 17 dans la subrégion Hal-Vilvorde, 15 dans la subrégion Louvain, 11 dans la subrégion Aarschot-Diest et 7 dans la subrégion Landen (30 petites - 14 moyennes et 6 grandes soit 505 millions de F.) ;
- 32 complexes sportifs, dont 9 dans la subrégion de Hal-Vilvorde, 8 dans la subrégion de Louvain, 8 dans la subrégion de Aarschot-Diest et 7 dans la subrégion de Landen (20 petits - 10 moyens et 2 grands, ou 275 millions de F).

Ces programmes seront encore adaptés ou précisés à la lumière de l'évolution des initiatives au niveau local. Ils supposent d'ailleurs que des progrès soient accomplis sur le plan de l'accès d'une partie aussi grande que possible de la population aux installations existantes.

Si cette politique est également suivie dans le domaine du patrimoine culturel, elle devra aller de pair avec un réel souci de conservation et de valorisation des monuments et sites. Les dossiers de restauration seront examinés cas par cas dans les limites d'un montant global de 500 millions de francs, compte non tenu de la rénovation urbaine.

Dans cette approche intégrée, des réalisations de plus grande envergure peuvent être menées notamment à Aarschot, Louvain, Diest et Léau, villes renommées pour leur richesse en monuments.

(1) Taux de subvention : 60 %.

(2) Taux de subvention : 50 %.

4. Loisir et tourisme

Compte tenu des options en la matière reconnaissant une priorité aux régions à problèmes et sous réserve de l'évolution des initiatives sur le plan local, un programme d'investissement de 600 millions de francs est établi comme suit :

- primes d'hôtel, entre autres à l'effet de relever le niveau des capacités de nuitées à Louvain : 5 millions de F. ;
- création d'une infrastructure touristique minimale en zones extensives de récréation (bancs, tours d'observation, fléchage des sentiers, pistes cyclables, itinéraires routiers etc.) 25 millions de F.;
- mise sur pied de quelques zones de récréation intensive : 60 millions de F (Bois de Liedekerke, Walembos) ;
- création d'un plan d'eau avec activités connexes dans le triangle Diest-Aarschot-Averbode : 60 millions de F. ;
- aménagement du Centre provincial de Récréation de Kessel-Lo : 350 millions de F. ;
- extension des parcs complémentaires de récréation intensive, d'abord à Rotselaar, ensuite à Bertem et Oud-Heverlée : 100 millions de F.

En ce qui concerne le Pajottenland, il est tenu compte de la réalisation par l'Administration provinciale du projet Europeanum à Vlezebeek (la majeure partie au titre de zone de récréation passive, l'autre partie concernant la récréation semi-intensive).

5. Garde d'enfants

Il est évident que pour atteindre l'objectif prévu aux options de combler les nombreuses lacunes existantes, une formule doit être élaborée qui sera également de nature à prévoir les équipements aussi près que possible de la population.

Quoique calculé de façon imparfaite, un déficit théorique pour le Brabant flamand compte en effet plus de 5000 lits. Les initiatives actuellement connues qui devraient le rencontrer concernent 316 lits soit : C.A.P. Diest (59 lits) - C.A.P. Machelen (51 lits) - Louvain (70 lits) - Strombeck-Bever (60 lits) et Vilvorde (76 lits) ; au cours de la période du Plan 1976-1980 une dépense de 26 millions est prévue à cet effet (1).

Sans pour autant mettre en péril l'exécution ou l'achèvement de ces projets il est manifeste qu'une formule s'impose, qui se situe entre les systèmes

(1) Sauf à Strombeck-Bever, ces projets démarreront déjà en 1975.

actuels de "crèche" et de "gardiennes à domicile". Cette formule devra garantir un étalement aussi large que possible des équipements (1).

A charge des crédits nationaux, la contrevaletur de 2.780 lits du type "séjour quotidien", soit 500 millions de francs est également réservée aux initiatives de ce genre.

6. Troisième âge

La politique qui sera menée en faveur des personnes âgées se basera sur l'option y relative visant à maintenir aussi longtemps que possible ce groupe de population dans le cadre d'une vie sociale normale. Cet aspect a par ailleurs déjà été rencontré dans la section traitant du logement social.

Ceci suppose toutefois qu'un système de dispensation de services soit mis sur pied en faveur des personnes âgées désireuses de poursuivre l'occupation de leur logement personnel. Ces services consisteront en soins adéquats à domicile, à propos desquels les initiatives privées existantes seront largement soutenues et ensuite la distribution de repas chauds et la possibilité de consommer ceux-ci soit dans une institution appropriée soit au réfectoire d'une maison de retraite. Le fonctionnement efficient d'un tel système sera considérablement renforcé par l'apport du téléphone ; à ce sujet la décision déjà prise d'appliquer des tarifs sociaux apparaîtra encore plus indiquée.

Il est évident que cette orientation alternative doit se retrouver au niveau de la politique d'investissement. La réglementation existante en matière de subsidiation sera également adaptée en vue de subventionner les frais d'infrastructure des "noyaux" du système de dispensation de services comme le sont les types actuels d'infrastructures collectives en faveur des personnes âgées.

L'attention doit également être réservée aux initiatives en matière de thérapie des loisirs actifs ou d'organisation optimale du temps libre.

Dans le même esprit l'application de la formule des maisonnettes et flats pour ces groupes de population mérite une approche particulière. Pour la période 1976-1980, aucune initiative en ce domaine n'est connue à ce jour (2).

(1) Il a déjà été signalé dans les options qu'en ce domaine il n'y a pas lieu de concentrer les infrastructures dans les pôles de croissance ou centres urbains.

(2) Le projet de Hal peut déjà normalement être déposé en 1975.

En tout cas, les crédits destinés à ces initiatives seront réservés.

La réalisation de ce système de soins à domicile doit aboutir à réserver des parties toujours croissantes des maisons de retraite aux personnes âgées, qui, tels les invalides, réclament des soins relativement intensifs. Ce facteur plaide également pour que les maisons de repos répondent aux normes exigées, ce qui à côté d'un élargissement des capacités rend également une modernisation nécessaire.

Pour le surplus et complémentaiement aux actions de soins à domicile, on veillera à réserver un certain nombre de lits de court séjour, notamment pour les cas d'indisponibilité des membres de la famille du malade.

Puisqu'au stade des options il a été tenu compte d'un élargissement nécessaire des capacités d'environ 1.500 lits, les projets actuels tant du secteur privé que du secteur public peuvent dès lors entrer en ligne de compte pour réalisation et subvention (1). Il s'agit de : Diest (140 lits), Ruisbroeck (60 lits), Tirlemont (180 lits), Vilvorde (120 lits et 25 appartements), Wezembeck-Oppem (50 lits), Pepingen (60 lits), Erps-Kwerps (80 lits), Nossegem (80 lits) et Zaventem (60 lits), ainsi que des reconstructions à Hoeilaart, Hoegaarden et Wolveterm.

Pour l'ensemble de l'infrastructure collective un crédit de 1000 million est réservé.

L'accueil croissant de personnes âgées invalides dans les maisons de retraite ira inmanquablement de pair avec une augmentation du volume des frais de fonctionnement de ces organismes. Afin de parer à ce problème le Comité Ministériel des Affaires flamandes élaborera un système de subvention de ces institutions, système axé sur les besoins de cette catégorie. Dans un certain sens le coût en sera du reste récupéré par le soulagement corrélatif du secteur des hôpitaux où les lits des services de gériatrie et de revalidation pourront également être utilisés d'une manière plus adéquate.

7. Handicapés

Dans le cadre de l'option relative à une intégration aussi large que possible des handicapés dans la vie sociale normale, option qui postule de nouveau le développement d'un système de soins à domicile, une partie des logements sociaux leur sera réservée. En même temps, on poursuivra la politique visant à leur engagement dans les entreprises et services.

(1) L'achèvement des travaux en cours (Rhode-St.Genèse, Zaventem, Zoutleeuw) aura lieu de toute façon.

Parallèlement avec l'action de soutien en faveur des ateliers protégés, les crédits indispensables seront réservés pour la création de maisons d'accueil, de sorte que les initiatives en ce sens, prises éventuellement par les pouvoirs subordonnés, puissent en tout cas bénéficier de subside.

Les cas qui ne seront pas ainsi solutionnés feront l'objet d'une attention prioritaire en vue de la création de "centres de jour" où des soins d'ergothérapie et de thérapie des loisirs actifs peuvent être dispensés.

Un effort sérieux sera également fourni dans le cadre de la modernisation et du renouvellement des instituts médico-pédagogiques tant pour enfants que pour adultes, de manière à permettre l'application des actuelles méthodes de thérapie spécialisée. Plus précisément la formule du semi-internat doit ici être sérieusement stimulée.

Les projets suivants actuellement connus entrent en ligne de compte pour subside (1) :

Haacht, C.I.D.A.R. (56 lits pour mineurs handicapés mentaux), Grand-Bigard, "De Dageraad" (60 places S.I. pour mineurs handicapés mentaux), Héverlée, "Priorij Ter Bak" (180 lits pour mineurs handicapés mentaux), Lovenjoel "Ave Regina" (30 lits pour adultes handicapés mentaux - poursuite), Dilbeck "Berg Thabor" (30 lits pour adultes handicapés mentaux).

Afin de susciter d'autres initiatives encore, un montant total de 600 millions sera réservé, qui doit également permettre de porter le taux de subside de nouveaux projets à 80 % et d'en augmenter sensiblement le plafond tout en le liant à l'évolution des prix.

8. Médecine préventive

Les options indiquaient déjà qu'une réorientation s'imposait dans le domaine de la médecine préventive aussi bien en fonction du développement de la problématique de l'environnement que de la nécessité d'une protection du consommateur.

La politique en matière d'environnement est déjà visée. En matière plus spéciale de protection du consommateur une attention toute particulière sera réservée à la mise sur pied d'une réglementation efficace

(1) Il est considéré que le projet de Huldenberg-Soeurs de St-Vincent (24 lits pour mineurs handicapés sensoriels) est terminé en 1975.

relative aux denrées alimentaires, tabac, cosmétiques et médicaments, ainsi qu'à une orientation qualitative de la consommation privée. Des campagnes d'information seront menées au sujet de certaines habitudes alimentaires et de leur répercussion sur le système cardio-vasculaire.

L'usage immodéré de produits pharmaceutiques est notamment lié à certaines conditions dans le milieu professionnel. En dehors d'une surveillance renforcée sur ce point, des campagnes d'information en la matière seront entreprises. Au reste, il s'agit ici d'une des causes de la large propagation des états de stress lesquels à leur tour conduisent tôt ou tard à des maladies de nature psychique. Il sera dès lors veillé à la création de 18 centres pour la dispensation de soins de psychothérapie, chacun pourvu de 2 équipes composées d'un psychologue, d'un psychiatre part time, d'un assistant social et d'un membre du personnel administratif, réalisation pour laquelle un investissement d'environ 9 millions doit être prévu.

A côté des centres de santé mentale l'attention doit se porter vers les nouvelles formes de dispensation de premiers soins, telles que "teams médicaux" comprenant des médecins et qui par quartier coordonnent la médecine tant préventive que curative au premier échelon.

Dans le domaine classique de la prévention et ainsi qu'il l'a déjà été précisé dans les options, on restera très attentif à la question des consultations de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance, compte tenu du nombre important de travailleurs immigrants dans la population.

Parce qu'une prévention ne peut donner de véritables résultats que si le citoyen est capable d'assumer pleinement la responsabilité de sa santé, un effort particulier doit être livré en faveur d'une éducation appropriée de la population. Dans cette optique, les mesures budgétaires nécessaires et précises seront prises.

9. Médecine curative

Le réseau d'établissement de soins au Brabant flamand peut dans l'ensemble être caractérisé comme suit :

- faible équipement de l'arrondissement de Hal-Vilvorde ;
- patrimoine franchement vétuste, surtout dans le secteur privé de l'arrondissement de Louvain où toutefois grâce à la présence des cliniques universitaires, un équipement général convenable existe ;
- une carence subrégionale aigue dans la région d'Aarschot, qui se répercute sur le plan de la dispensation de soins médicaux urgents.

Le programme d'investissement auquel les initiatives seront testées tiendra compte en premier lieu des constatations ci-avant tandis que par ailleurs on s'efforcera d'établir un réseau complémentaire dans lequel les institutions de maladies chroniques et psychiatriques - notamment pour les vieillards souffrant de maladies psychiatriques de longue durée - auront une importance croissante. Par ailleurs, la "semi-hospitalisation" doit être encouragée pour toutes les institutions de diagnose et de traitements et ceci sous la forme de cliniques de nuit ou de jour.

Concrètement ceci signifie que, sous réserve de l'avis de la Commission régionale de planning des hôpitaux, et dans le cadre d'un montant global de 1500 millions de francs à charge des budgets régionaux, sont retenus :

- les travaux actuellement en cours d'exécution à la Heilige Hart Kliniek à Louvain, à l'Institution psychiatrique de Bierbeek et à la Clinique Ste-Marie à Hal ;
- les bâtiments actuellement à l'étude, c'est-à-dire à Aarschot (60 lits V) Pepingen (60 lits V), Louvain, Sacré-Coeur (90 lits V), Vilvorde (120 lits V), Dilbeck (60 lits V) et une clinique générale régionale de 258 lits) et pour lesquels l'accent sur les soins "maladies chroniques" doit être souligné ;
- les initiatives encore à prendre dans la région de Aarschot (maternité-pédiatrie et dispensation de soins urgents) ;
- les projets Diest - St-Joseph (146 lits) et Tirlemont - Sacré-Coeur (60 lits) encore actuellement à l'étude.

Dans la perspective d'une dispensation de services optimale à la population, le réseau de cliniques et d'hôpitaux sera complété par un système de soins à domicile. Les efforts tendront vers une capacité de 36 équipes de 2 infirmières, 1 assistant social et 4 aides familiales. Un crédit d'investissement de 30 millions de francs est ici réservé à cet effet.

La gestion des établissements de soins sera grandement améliorée par l'application continuée du système du prix d'entretien journalier prévisionnel. D'autre part, il existe souvent des difficultés en matière de disponibilité du personnel soignant et pour y remédier, des programmes de réadaptation seront élaborés qui réaliseront une meilleure harmonie entre l'offre et la demande dans les différentes fonctions.

+

+ +

Les différentes estimations prévues à la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 9. Programme d'investissements

Crédits ou autorisations d'engagements
(en millions de francs)

Culture	500
Sport	850
Tourisme et récréation	600
Garde d'enfants	500
Troisième âge	1.000
Moins valides	600
Médecine préventive	9
Médecine curative	1.500
Home care	30

-A 73-

CHAPITRE III

BRABANT WALLON

INTRODUCTION : RAPPEL DES OPTIONS FONDAMENTALES

BRABANT WALLON

L'option fondamentale porte sur un modèle de croissance axé sur le développement qualitatif du facteur travail et sur une croissance mieux équilibrée pour les sub-régions du Brabant wallon :

- structure plus équilibrée entre population et activité;
- développement plus harmonieux des parties subrégionales (Est, Centre, Ouest);
- renforcement des pôles urbains dans la recherche d'une armature urbaine adéquate.

Les options générales du développement socio-économique sont essentiellement les suivantes :

- le soutien des pôles de croissance Wavre-Ottignies et Nivelles est destiné à diminuer la navette vers la Capitale et à permettre le développement des autres parties du Brabant wallon et surtout de la partie orientale de l'arrondissement;
- le centre de Jodoigne doit être soutenu sur le plan de l'infrastructure des services;
- la désignation des pôles de croissance et des régions à problèmes doit être retenue dans le concept de base relatif à l'aménagement du territoire.

Ce concept consiste en un développement d'une structure hiérarchisée des centres avec le développement d'une structure axiale là où les tendances se manifestent déjà clairement.

En matière d'infrastructure, l'objectif est d'assurer de bonnes communications à l'intérieur du Brabant wallon pour garantir aux principaux centres d'emploi, une très bonne accessibilité, pour relier correctement les zones industrielles aux principales voies de communication et pour renforcer la cohésion régionale.

La stratégie en termes de pôles de croissance et de régions à problèmes implique que la priorité soit donnée aux liaisons routières de ces régions.

Dans le domaine des terrains industriels, artisanaux et de services, la politique sera axée sur les pôles de croissance désignés.

L'accent sera mis sur l'achèvement des zonings existants quoique d'autres terrains devront également être préparés au cours de la période 1976-1980 dans les pôles de croissance, en fonction des tracés routiers nouveaux.

La politique industrielle visera une structure industrielle plus équilibrée en favorisant l'implantation de petites et moyennes entreprises dans cet arrondissement à prédominance d'industries lourdes.

Le secteur tertiaire sera promu dans les pôles de croissance en harmonie avec le développement du secteur secondaire.

En matière d'agriculture, la spécialisation dans l'horticulture et l'arboriculture sera encouragée dans le Brabant wallon.

Par ailleurs, la consommation d'espace agricole et la diminution subséquente de la superficie exploitée ne pourra plus s'effectuer au même rythme que ces dernières années.

Enfin la cadence du remembrement des terres sera accélérée.

La politique de l'emploi visera une meilleure rencontre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre pour contenir le mouvement des navettes vers Bruxelles; ceci suppose une politique volontariste de création d'emplois et notamment d'emplois féminins avec une amélioration des équipements collectifs.

Le logement sera orienté vers les pôles de croissance à soutenir et vers les autres centres afin d'empêcher une construction dispersée; une politique foncière devrait contribuer à améliorer la capacité de construction pour les bénéficiaires de revenus moyens.

Dans le domaine de l'environnement, si la priorité est donnée à l'épuration des eaux, une attention particulière sera portée au problème des déchets en rapport avec la forte densité de la population dans le centre de l'arrondissement.

Pour conclure, les options prises dans les divers domaines doivent contribuer à influencer l'évolution démographique du Brabant wallon de façon à y accueillir l'immigration en évitant l'écueil de la "zone dortoir" pour les navetteurs, à freiner l'émigration de la partie orientale (régions à problèmes), et à stimuler l'accroissement de la population et de l'activité dans les centres de Jodoigne et Perwez.

SECTION I - POPULATION ET EMPLOI1. Accroissement de la population - Solde migratoire positif

- a. La population de l'arrondissement de Nivelles s'est accrue de 6 % de 1961 à 1970. Cette évolution s'est poursuivie au cours des dernières années quoi qu'il faille remarquer que la croissance est due exclusivement au phénomène migratoire vers le Brabant wallon.

Tableau 1.: Evolution de la population (1970-1973)

	Arrondissement de Nivelles	
	<u>1970</u>	<u>1973</u>
Population belge	220.088	231.275
Population étrangère	14.908	19.258
Population totale	234.986	256.447

Source : I.N.S.

Tableau 2.: Evolution de la population (en millions d'habitants)

	<u>1970</u>	<u>1973</u>
a) croissance naturelle	- 0,13	- 0,01
b) solde migratoire	+ 18,25	+ 18,04
c) accroissement total	+ 18,12	+ 18,03

Source : I.N.S.

Les tendances ci-dessus devraient se poursuivre au cours de la période 1975-1980; ici encore l'effet des mouvements migratoires est prépondérant.

Tableau 3.: Evolution de la population au cours de la période 1975-1980

	1975	Accroissement moyen par rapport à 1970	1980	Accroissement moyen par rapport à 1980
Arrondissement de Nivelles	260.238	+ 2,15	296.955	+ 2,82

Source : Ch. Wattelar et H. Damas : "Perspectives de la population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes 'Ministère de la Santé publique et de la Famille, 1975.

Ces tendances sont dues exclusivement aux soldes positifs des mouvements migratoires de la population vers le Brabant wallon. Ces soldes pourraient être d'un niveau moins élevé si la politique destinée à freiner l'émigration de Bruxelles devait progressivement porter des fruits après 1978.

Tableau 4.: Mouvements migratoires durant la période 1975-1980

Solde des migrations intérieures	+ 30.539
Solde des migrations extérieures	
- Belges	- 1.859
- Etrangers	+ 7.872
	<hr/>
Solde migratoire global	+ 36.552
	<hr/>

- b. Il y a lieu de prendre en sérieuse considération de tels accroissements de la population si l'on veut éviter que l'arrondissement de Nivelles ne devienne purement et simplement la zone d'ortoir des navetteurs. On proposera plus loin les mesures à prendre pour accueillir cette immigration.
Par ailleurs l'émigration de la zone Est de l'arrondissement doit être freinée par une politique économique adéquate comportant le soutien des pôles de Jodoigne et de Perwez.
- c. Malgré l'augmentation globale de cette population, il ne faut pas négliger sa tendance naturelle au déclin. Dès lors on peut se demander si des mesures de soutien ne s'indiquent pas dans une perspective à long terme. A défaut d'une intervention immédiate dans ce domaine, un apport positif peut cependant être attendu du système de garde d'enfants d'une part et grâce à la politique de logement d'autre part, laquelle est à son tour intégrée dans la politique en matière d'aménagement du territoire.

- d. Enfin il faut s'attendre à une augmentation du nombre de travailleurs étrangers. Ceux-ci doivent être accueillis dans des conditions sociales et culturelles décentes par la mise en oeuvre d'une politique spécifique dont fait état le chapitre qui traite du logement.

2. Politique d'emploi

a. Lignes de force

La politique de l'emploi visera l'augmentation des revenus individuels et une meilleure redistribution ainsi qu'une répartition géographique plus équilibrée de ceux-ci.

Cette politique doit être structurée autour des concepts complémentaires "pôles de croissance" et "régions à problèmes" comme cela a été exposé pour les options du développement économique de la région. Elles devraient conduire à une organisation du marché du travail qui permette une rencontre optimale entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans la perspective d'une réduction du chômage, d'un encouragement à la mobilité professionnelle, de l'accession du plus grand nombre possible de travailleurs à des emplois correspondant à leur qualification et permettant une promotion permanente.

Cette politique implique encore l'organisation d'une formation permanente et d'un recyclage qui permettent de répondre aux besoins des investisseurs potentiels.

b. Balance d'emploi

Tableau 5.: Estimation de la balance d'emploi du Brabant wallon pour la période 1970-1975-1980 (1000 unités)

	1970			1975			1980		
	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.
Population active	+ 65,0	29,6	94,6	71,8	35,4	107,2	82,3	44,5	126,8
Emploi interne	- 54,0	21,8	75,8	54,0	24,8	78,8	56,1	31,2	87,3
Miliciens	- 0,8	-	0,8	0,8	-	0,8	0,3	-	0,3
Emploi interne total	- 54,8	21,8	76,6	54,8	24,8	79,6	54,4	31,2	87,6
Frontaliers	- 0,2	0,5	0,7	0,2	0,4	0,6	0,1	0,2	0,3
Chômeurs y compris ceux mis au travail par les pouvoirs publics	- 0,5	0,4	0,9	1,4	1,5	2,9	1,4	1,3	2,7
Solde des navetteurs	+ 9,5	6,9	16,7	15,4	8,7	24,1	24,4	11,8	36,2

Il faut encore remarquer l'accroissement sensible de la population active, mis en évidence par les chiffres ci-après :

	H.	F.	Total		H.	F.	Total
1970	65,0	29,6	94,6	1975	71,8	35,4	107,2
1975	71,8	35,4	107,2	1980	82,3	44,5	126,8
Accroissement	6,8	5,8	12,6	Accroissement	10,5	9,1	19,6

Par contre, les chiffres ci-après font apparaître un accroissement moindre de l'emploi global interne en sorte que le solde des navetteurs augmente de 50 % de 1975 à 1980.

	H.	F.	Total		H.	F.	Total
1970	54,8	21,8	76,6	1975	54,8	24,8	79,6
1975	54,8	24,8	79,6	1980	56,4	31,2	87,6
Accroissement	0	3,0	3	Accroissement	1,6	6,4	8,0

c. Evaluation de l'insuffisance d'emploi

Durant la période 1976-1980, l'emploi dans le Brabant wallon n'augmentera pas dans la même proportion que la population active. Il sera donc nécessaire de développer l'emploi dans la région malgré le fait que l'accroissement de la population active provient en grande part d'immigrants qui souhaitent conserver leur situation à Bruxelles. Il faut donc prendre en considération le niveau du chômage dans le Brabant wallon ainsi que le nombre croissant des navettes socialement inacceptables.

A cet égard, il ressort d'une étude récente du Conseil économique régional du Brabant qu'une distinction s'impose entre navetteurs volontaires et obligés.

Compte tenu des résultats du recensement de 1970, on peut évaluer à 10.180 le nombre des navettes socialement inacceptables. Ce chiffre peut être réduit d'un tiers soit qu'il s'agisse de navettes incompréhensibles résultant de situations particulières soit qu'elles puissent devenir acceptables par suite d'une amélioration des transports en commun.

Par ailleurs on sera toujours confronté, au cours de la période 1976-1980, avec cette croissance du mouvement pendulaire même si celui-ci devait être atténué par la politique qui sera menée à Bruxelles pour éviter la dépopulation.

Dès lors il faudra créer quelque 7.000 emplois nouveaux dans le Brabant wallon, au cours de la période 1976-1980, pour que cet arrondissement connaisse un développement économique cohérent et équilibré. Cet objectif devrait permettre la suppression du chômage accidentel et des navettes socialement inacceptables.

d. Mesures spécifiques

1° La politique économique comportera donc la création volontariste de 7.000 emplois notamment par la voie d'une initiative industrielle mixte dans le secteur du papier (voir point traitant des secteurs). Par ailleurs seront stimulés les secteurs à croissance rapide en rapport avec la présence de l'Université, du parc scientifique de Louvain-la-Neuve et de l'industrie pétrochimique de Feluy.

Quant à l'infrastructure des services, elle sera modernisée parallèlement au développement de ces activités industrielles.

Encore faudra-t-il veiller à ce que cette politique bénéficie aux navetteurs qui quittent l'arrondissement et non à ceux qui, à l'intérieur de l'arrondissement, quitteraient par exemple la zone Est pour la zone de Nivelles.

2° L'étude précitée du Conseil économique régional du Brabant sera approfondie dans l'optique d'éliminer les navettes socialement inacceptables. L'O.N.E.M. sera chargé de rechercher des situations mieux localisées pour les travailleurs en question. Parallèlement à la mise en place d'une campagne d'information par le Comité régional de l'emploi, l'O.N.E.M. élargira son champ d'action aux navetteurs inscrits suivant une procédure analogue à celle en vigueur pour les demandeurs d'emploi inscrits.

3° On recherchera simultanément à organiser un marché de l'emploi auquel auront accès le plus grand nombre possible de travailleurs au niveau de leur qualification et avec des possibilités de promotion permanente.

Si la réalisation de cet objectif requiert un certain nombre de mesures spécifiques des pouvoirs publics en matière de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnelle, elle exige surtout une concertation permanente entre les autorités responsables de l'éducation et de l'emploi d'une part et des partenaires sociaux d'autre part. Cette concertation sera organisée au sein du Comité régional de l'emploi.

Une attention toute particulière sera réservée aux femmes, aux jeunes et aux catégories sociales défavorisées (travailleurs âgés, handicapés, étrangers et difficiles à réintégrer).

Quoique le Brabant wallon ne soit pas confronté dans son ensemble avec un problème de sous-emploi féminin, il ne faut pas perdre de vue les différences subrégionales dans ce domaine. En outre, il faut remarquer qu'à fin juin 1975 les femmes intervenaient à concurrence de la moitié dans l'effectif des chômeurs.

Parallèlement à la mise sur pied d'égalité des femmes et des hommes dans l'organisation de la production, le Comité régional de l'emploi prendra les mesures suivantes destinées à promouvoir l'emploi féminin :

- amélioration de la formation professionnelle;
- application sur le plan régional des mesures prises à l'échelon national et visant une meilleure classification ainsi que l'élimination de toute discrimination.

De plus, on veillera à améliorer la capacité et l'efficacité des équipements collectifs tels que les crèches (1) et les transports en commun (2).

Partant des mesures prévues au niveau national pour les jeunes et les catégories défavorisées, le Comité régional de l'emploi mettra au point des mesures spécifiques avec la collaboration des services de l'O.N.E.M. L'accent sera mis sur la formation, le perfectionnement et la réadaptation professionnels.

Ces efforts seront intensifiés par une augmentation du nombre de ces formations et par leur adaptation qualitative aux besoins spécifiques des diverses zones du Brabant wallon.

	<u>Nombre de formation</u>	<u>Coûts à prix courants (en 1000 F)</u>
1976	960	73.900
1977	1.130	92.700
1978	1.340	119.200
1979	1.610	153.000
1980	1.920	196.000

(1) Voir Section III, point 4.

(2) Voir Section II, point 4.

SECTION II - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Industrie

a. Politique industrielle et terrains industriels

Dans le cadre des options générales retenues pour le Brabant wallon, la politique industrielle visera une structure industrielle plus équilibrée :

- un meilleur équilibre entre population et activité ;
- de meilleurs rapports entre les tendances au développement des parties subrégionales, en tenant compte de la position économique défavorisée de la zone orientale de Jodoigne-Perwez ;
- un renforcement des pôles urbains dans la recherche d'une armature urbaine plus équilibrée.

En matière de création d'emplois, il sera tenu compte de la caractéristique principale du Brabant wallon, à savoir la disparité qui existe entre sa population active et son emploi sur place.

Dans cet ordre d'idées, la politique consistera essentiellement à poursuivre la mise en place de structures d'accueil tant dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire.

La recherche dans les entreprises sera favorisée par la voie des contrats de progrès, négociés par les Pouvoirs publics à l'occasion de l'octroi des aides aux investissements.

Les entreprises à accueillir de façon préférentielle dans les zonings industriels présenteront essentiellement les caractéristiques suivantes :

- comporter des activités diversifiées ;
- offrir une gamme d'emplois diversifiés y compris ceux de haute qualification, avec une proportion importante d'emplois féminins ;
- être plutôt de taille petite et moyenne.

En termes d'aménagement du territoire, la politique d'implantation d'emplois secondaires et tertiaires devra satisfaire les objectifs repris ci-après :

- renforcement de l'armature urbaine par des choix de localisation, soit à l'intérieur des pôles régionaux, soit dans leur voisinage ;
- utilisation préférentielle de sites intégrés aux zones urbaines, soit par récupération, soit par assainissement des sites existants.

Dans le secteur secondaire, le plan porte sur deux objectifs majeurs :

- la réalisation de l'équipement des zones existantes ou prévues ;
- une promotion industrielle volontariste, concertée avec la politique du logement et des transports en commun, attentive à répartir localement les initiatives en tenant compte de la "région à problèmes" de Jodoigne-Perwez.

Il sera tenu compte également des problèmes particuliers de mono-industrie et de sous-emploi féminin qui se posent dans la sous-région de Tubize-Clabecq.

Dans cet ordre d'idées, il faudra rechercher le développement d'activités nouvelles spécialement destinées à la main-d'oeuvre féminine, envisager la récupération de sites désaffectés d'anciennes usines et examiner si des terrains industriels ne pourraient pas être dégagés dans cette sous-région, notamment en fonction des tracés routiers.

Court-St-Etienne et Genappe doivent également être cités comme possibilités de développement de l'emploi dans des actions volontaristes plus limitées.

Compte tenu d'une présence assez faible du secteur tertiaire dans le Brabant wallon, un développement volontariste de l'emploi tertiaire devrait y être poursuivi indépendamment des emplois nouveaux résultant de l'implantation de l'Université à Ottignies.

Les aides aux investissements, octroyées par l'Etat sur le Fonds d'expansion économique, atteindront 2,5 milliards de F. pour la période 1976-1980 compte tenu de l'industrialisation nécessaire de la région à problèmes de Jodoigne-Perwez.

Quant aux zonings industriels, il faudra prévoir un montant global de 760 millions de F. pour le plan 1976-1980 pour équiper les zones reprises ci-après : Wavre (88ha) ; Bierges (17ha) ; Nivelles extension Sud (45ha) ; Vallée du Hain (60ha) ; Perwez (20ha) ; Jodoigne (25ha).

La valorisation des terrains industriels situés le long du Canal de Bruxelles-Charleroi, à hauteur de Clabecq et de Tubize, doit également être entreprise .

b. Le secteur secondaire

Le secteur secondaire du Brabant wallon est caractérisé par la prédominance des industries lourdes : la totalité du secteur métallique, avec le secteur du papier, de l'imprimerie et de l'édition (surtout le papier) rassemble environ 75 % de l'emploi du secteur secondaire.

- 1° La sidérurgie, qui vient en tête de ces activités, est dominée par une entreprise majeure, les Forges de Clabecq qui est la seule parmi les grandes unités sidérurgiques wallonnes à s'être développée hors des bassins houillers traditionnels.

Compte tenu des mesures de rationalisation sans cesse plus contraignantes qui s'imposent à l'ensemble de la sidérurgie belge, on ne peut guère escompter un accroissement de l'emploi dans ce secteur au cours des prochaines années.

- 2° L'industrie des fabrications métalliques se caractérise dans la région par un grand nombre de petites unités de production exerçant des activités très hétérogènes parmi lesquelles le groupe des "machines et appareillages électriques" a manifesté un dynamisme certain.

Dans ce groupe, ce sont surtout la construction électrique et le montage automobile qui ont stimulé la croissance au cours des années antérieures.

Plus particulièrement dans le sous-secteur de l'assemblage automobile il s'indique une politique plus vigoureuse qu'au cours du Plan précédent tendant à utiliser une part plus importante de pièces fabriquées dans le pays.

On peut citer notamment l'appareillage médical, le matériel anti-pollution et de recyclage, les accessoires métalliques du bâtiment.

- 3° L'industrie du papier détient dans l'arrondissement de Nivelles une place beaucoup plus importante que dans le pays. La structure du secteur se caractérise en outre par la dimension relativement importante de ses entreprises sur le plan régional.

Sa croissance à moyen terme risque cependant d'être freinée par des problèmes de débouchés à cause de la concurrence des grands producteurs scandinaves et américains.

Un problème important, qui se situe d'ailleurs au niveau national est celui de l'insuffisance des matières premières qu'il faudrait compenser par une organisation rigoureuse de la récupération et du traitement des vieux papiers pour augmenter leur recyclage.

Une initiative mixte pour une installation de traitement des vieux papiers est à envisager dans le cadre du Plan 1976-1980.

Elle serait particulièrement bien adaptée au Brabant wallon où la présence d'entreprises papetières assurerait l'écoulement.

2. Le secteur tertiaire

- le commerce occupe une place plus importante dans le Brabant wallon que dans l'ensemble de la province ;
- quant aux services, ils y arrivent en première position par rapport aux différents secteurs, sur le plan de la valeur ajoutée brute : ce sont les services financiers et les assurances qui ont connu la croissance la plus marquée ;
- par contre, dans le domaine des services publics, la part du Brabant wallon est particulièrement faible à l'intérieur du pays.

Ici aussi les navettes vers le secteur public de Bruxelles sont très importantes.

Il a déjà été indiqué ci-avant, dans la politique sectorielle à suivre pour le Brabant wallon, qu'il sera souhaitable d'y promouvoir des activités tertiaires, en particulier celles qui sont directement liées au secteur secondaire.

On peut escompter un rôle stimulant dans ce domaine de la présence de l'U.C.L. à Ottignies puisqu'un certain nombre de services devront être prévus pour répondre aux besoins nouveaux.

Enfin, il est devenu nécessaire d'entreprendre la construction d'équipements socio-culturels : éducation, distribution, tourisme, soins de santé.

Ceci sera traité dans une autre section.

3. L'agriculture et l'horticulture

Les grands problèmes de l'agriculture se situent au niveau national et même au niveau de la Communauté Economique Européenne.

Certains traits particuliers doivent cependant être relevés au niveau du Brabant.

Dans le Brabant wallon, trois types de cultures représentent plus de 90 % de la superficie exploitée en 1970 : les prairies, les céréales et les betteraves sucrières.

En outre l'évolution sur les trois derniers recensements permet de constater dans tous les cantons :

- la diminution de l'importance des prairies ;
- l'augmentation de la culture des céréales au point de représenter près de la moitié de la superficie cultivée en 1970 ;
- l'augmentation de la culture des betteraves sucrières sauf dans le canton de Jodoigne.

On constate également, d'une façon générale, que le canton de Jodoigne accuse les situations les plus difficiles dans le domaine de l'agriculture :

- a. la préservation et l'économie du patrimoine agricole constituent des objectifs prioritaires dans le Brabant wallon.

La consommation de l'espace agricole et la diminution subséquente de la superficie exploitée ne pourront plus s'effectuer au même rythme que ces dernières années (emprises de l'U.C.L., autoroutes, lotissements, parcs industriels, extension d'habitat). Jusqu'en 1980, il ne faudra pas dépasser une consommation annuelle moyenne de 250ha, correspondant à la moitié environ de celle qui a été enregistrée au cours des dernières années.

A cet égard, il est recommandé :

- l'adoption d'urgence des plans de secteurs comme sauvegarde et garantie du sol agricole ;
 - l'utilisation prioritaire en zone d'extension de l'habitat, des terrains enclavés dans les rubans résidentiels ;
- b. par ailleurs, le rythme du remembrement des terres devrait être porté à quelque 1.600 ha/l'an soit pratiquement au double du rythme actuel, ce qui correspond à 200 millions de F. pour la période 1976-1980.
 - c. la région de Jodoigne bénéficiera d'un encadrement particulier compte tenu de sa situation défavorisée.

A cet égard, il y aura lieu d'envisager le développement de l'abattoir de Jodoigne.

Pour la clarté de l'exposé les différentes interventions budgétaires prévues dans les sections précédentes ont été regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 6. : Interventions budgétaires relatives à la politique sectorielle et des terrains industriels (en millions de F)

	Autorisations en crédits d'engagements
Subsides aux investissements privés	2.500
Terrains industriels	760
Remembrement	200

Il s'indique de souligner que seul le poste des terrains industriels et du remembrement appartiennent au programme impératif des investissements publics.

4. Transport

a. Chemins de fer

Le programme 1976-1980 de la S.N.C.B. poursuit la réalisation des objectifs prioritaires suivants :

- amélioration de l'infrastructure par modernisation de certaines lignes là où le besoin a été reconnu;
- augmentation du nombre d'installations de sécurité aux passages à niveau et suppression de ceux-ci, là où ils constituent un danger pour la circulation routière;
- meilleures liaisons entre certains pôles de croissance et entre ceux-ci et la Capitale;
- exécution des travaux indispensables à un accroissement du rendement économique.

Le plan d'électrification comprend la modernisation ou le parachèvement des lignes suivantes au cours de la période 1976-1980 :

- raccordement du campus de l'U.C.L. à Louvain-la-Neuve; 24
- modernisation de la ligne 94 (Ath-Hal); 50
- modernisation de la ligne 140 (Ottignies-Charleroi). 150

Dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure existante le programme 1976-1980 comporte :

- | | |
|---|-----|
| a. l'augmentation de la sécurité à certains passages à niveau (feux-barrières-modernisation) | 6 |
| b. la suppression des passages gardés ou non-gardés qui manifestement représentent soit un danger soit une entrave pour la circulation routière et notamment sur la ligne 96 à Tubize | 100 |

Le volet relatif à une meilleure desserte des grandes améliorations prévoit l'établissement d'une voie supplémentaire sur la ligne 161 entre Bruxelles et Genval.	177
---	-----

L'amélioration de l'infrastructure en vue d'accroître la vitesse et le confort entraînera des travaux sur la ligne 94 - Bruxelles-Ath	168
---	-----

Ce programme à charge du budget de l'Etat atteindra dès lors un total de 675 millions de F.

D'autre part la S.N.C.B. couvrira par financement propre et par l'emprunt les dépenses et immobilisations résultant de :

- | | |
|---|-----|
| - installations fixes - voies - ouvrages d'art - signalisation, etc. | 339 |
| - frais de premiers établissement (parkings voitures - ateliers - éclairage - passage sous voies, etc.) | 216 |

+

+ +

b. Les autoroutes et les routes

Si dans cette partie du Brabant l'expérience démontre que dans l'ensemble, le réseau routier en routes nationales et autoroutes peut absorber le trafic des prochaines années, certains points névralgiques (contournement) sont à solutionner en priorité afin de permettre un écoulement plus fluide de la circulation de transit.

Nouvelles routes

- l'infrastructure de Louvain-la-Neuve ;
- contournement Sud de Nivelles et Genappe (mise à 4 voies) ;
- Bierges - Haut-Ittre ;
- adaptations locales de routes existantes ;

Modernisation de routes existantes

- Bruxelles-Namur ;
- Bruxelles-Charleroi ;
- Genappe-Genval-Louvain ;
- Bruxelles-Tournai ;
- Braine-le-Comte-Lillois-Witterzée ;
- dédoublement de la route n°8 Hondzocht-Saintes ;
- Frais divers de signalisation et de plantations et suppléments ;

<u>Total routes :</u>	<u>3.150</u>
-----------------------	--------------

Autoroutes et routes express

- Nivelles-E 40 ;
- mise à trois bandes de la E 40 entre Rosières et Wavre ;

<u>Total autoroutes :</u>	<u>1.230</u>
---------------------------	--------------

Soit un programme total pour les routes
et les autoroutes de :

4.380

c. Voies hydrauliques

La section du canal Charleroi-Bruxelles-Anvers située sur le territoire du Brabant wallon est pratiquement mise à 1.350 T. sur tout son parcours. Il reste au maximum une distance de ± 2 km à couvrir.

Un montant de 250 millions de F est réservé à cet effet.

+
+ +

Les différentes estimations budgétaires prévues à la section transport appartiennent toutes au programme impératif d'investissements publics et sont regroupées au tableau ci-après.

Tableau 7. : Programme d'investissements en matière de transport
(en millions de F)

Chemins de fer - Etat	675	
Chemins de fer - S.N.C.B.	555	
Autoroutes et routes	4.680	(1)
Voies hydrauliques	250	

SECTION III - DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

1. Le logement

a. Principes d'une politique

Le Brabant wallon est confronté avec un accroissement important de la population dû essentiellement à un solde migratoire positif. Ce phénomène entraîne une explosion de la construction et de ses prix, propre à décourager certaines couches de la population à acquérir un logement décent. Il en résulte également une tendance à l'éparpillement du logement.

(1) Le montant de 4.680 millions de F auquel se rapporte la programmation physique contenue dans le texte de cette section, est augmenté de 300 millions de F destinés à la subsidiation de travaux routiers et de voirie agricole exécutés par les pouvoirs subordonnés.

Il importe donc que la politique du logement soit ouverte à toutes les classes sociales et qu'une attention particulière soit portée à la qualité des habitations sociales.

Cette politique doit également contribuer au soutien des pôles de croissance afin de contrecarrer la tendance à la dispersion de la construction.

C'est également dans cette perspective que doit être menée la politique foncière régionale afin d'assurer réellement le moyen de bâtir aux bénéficiaires de revenus modestes.

De même les plans de secteur devront comporter les dispositions qui s'inscrivent dans une telle politique.

b. Prévisions chiffrées

On construira chaque année 1.700 logements dans le Brabant wallon en ce compris 700 habitations sociales dont 200 rénovées. Par ailleurs, une étude de l'Institut National du Logement fait apparaître que, durant la période 1976-1980, 388 logements par an deviendront définitivement insalubres.

Chaque année seront construites ou rénovées 700 habitations sociales dont 550 à l'intervention de la S.N.L. et 150 à l'intervention de la S.N.T.

La S.N.L. fournira un effort particulier dans la perspective du remplacement des habitations vétustes.

Les dépenses correspondant à cet effort peuvent être évaluées à 1,2 milliard de F par an à prix courants, soit un montant global de 6 milliards de F pour la période 1976-1980.

En outre, la S.N.L. érigera 518 logements nouveaux à Tubize durant cette période, avec le concours des fonds de la C.E.C.A.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructure (Fonds Brunfaut) il est prévu une intervention globale de 900 millions de F pour la période 1976-1980, comprenant les effets de l'application de l'article 33 du Code du logement. Cette intervention doit permettre que près de 40 % des habitations particulières soient construites avec une aide publique; les primes De Taeye y joueront un rôle important qui se traduit par une prévision de 150 millions de F pour la période 1976-1980.

- c. Enfin un effort supplémentaire sera consenti pour l'octroi des primes à l'assainissement et à l'amélioration des habitations existantes.

On évalue que 800 primes seront sollicitées sur l'ensemble des années 1976-1980 ce qui suppose une prévision de 70 millions de F.

d. Une politique du logement au service de toutes les couches de la population

A cet effet, une attention particulière sera portée aux classes les moins fortunées et spécialement aux gens âgés, aux familles nombreuses, aux handicapés et aux habitants des taudis.

L'objectif est de réserver la moitié des habitations sociales nouvelles à ces catégories de personnes.

+

+ +

Les différentes estimations prévues à la présente section sont regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 8. : Estimations budgétaires relatives à la politique de logement (en millions de F)

	Nombre d'habitations ou de primes	Autorisations ou crédits d'engage- ment
Habitations sociales	3.500	6.000
Fonds Brunfaut		900
Primes à l'achat et à la construction		150
Primes d'assainissement	800	70

Il importe de souligner que seuls les postes "Habitations sociales" et "Fonds Brunfaut" appartiennent au programme impératif des investissements publics.

2. Rénovation urbaine, Aménagement du territoire, Environnement et Distribution d'eau

a. Aménagement du territoire et rénovation urbaine.

En dehors de la confirmation des options à ce sujet qui visent la réalisation d'infrastructures de services adéquates dans les centres hiérarchisés (voir sub. 3 en ce qui concerne les équipements socio-culturels) une destination spécifique sera donnée aux espaces libres et ouverts à protéger sur base d'un système de mesures hiérarchisées.

Ceci sera réalisé dans le cadre des plans de secteur et au moyen de leurs dispositions particulières.

En ce qui concerne les zones rurales de grandes dimensions parmi lesquelles hormis quelques centres importants et leurs environs, il faut retenir la majeure partie du Brabant wallon, l'urbanisation physique doit être découragée et la construction dispersée ne doit plus être autorisée. De plus le boisement des terrains en friche doit être entrepris, tandis que la protection des aires cultivables doit être assurée.

Les paysages de valeur et de dimension moyenne ou à vocation culturelle, caractérisés par des destinations variées (zones agricoles ouvertes - villages restés typiquement ruraux - bois et réserves naturelles) dont tant l'apparence naturelle que les apports humains ont de la valeur, doivent être protégés dans la mesure où ils constituent encore des zones libres entre les axes principaux de l'urbanisation (p.ex. Vallée de la Lasne, le prolongement dans les environs de Wavre de la région entourant les Vallées de la Dyle et de la Voer). Où la chose s'avère nécessaire, le paysage peut être amélioré et, à des endroits bien choisis au préalable, des centres de récréation active pourraient, à des conditions sévèrement réglementées, y être implantés.

Les régions ouvertes homogènes de petites dimensions et demeurées intactes telles que le domaine des "Sept Fontaines", les zones ouvertes de Villers-la-Ville, Tilly, Ittre et Haut-Ittre (à l'Ouest de la E 40), Wavre Ouest et Dion-le-Val, doivent être protégées.

Dans les centres mêmes la rénovation urbaine sera entamée et notamment à Nivelles. Elle ira de pair avec ou servira de toile de fond à la stratégie verte déjà évoquée dans les options.

Considéré dans l'ensemble un investissement de 1 milliard de F est réservé à ce sujet (1).

b. Environnement

Le souci des conditions de vie se trouve de façon permanente à la base de la politique d'aménagement du territoire en tant que tel

(1) Compte tenu de l'état actuel de préparation des plans de secteur du Brabant wallon, il est difficile d'examiner les problèmes d'ordre plutôt technique qui se posent à cet égard.

et dans la politique d'urbanisme actif au travers de laquelle les objectifs de rénovation urbaine seront poursuivis. D'autre part, le milieu de travail a déjà été abordé précédemment (la politique de l'emploi); il y sera revenu plus avant, dans la section traitant de la médecine préventive.

Dans la lutte contre la pollution une attention toute spéciale sera réservée à l'épuration des eaux. A cet égard un montant de 2.450 millions sera affecté au secteur public et notamment pour les travaux suivants : collecteur et station d'épuration de la Dyle, collecteur et station d'épuration de la Lasne, installation à Tubize, pour la petite Gette et la Haute-Lasne, pour la Haute Dyle à Orbais, pour le Hain, à Nivelles et à Louvain-la-Neuve, ainsi qu'à l'épuration à l'intervention des entreprises, dans le cadre du système existant "d'interventions dégressives dans le temps".

Sur le plan de la destruction ou de la transformation d'immondices aucun projet n'est connu pour l'instant. Néanmoins un gros effort doit encore être fourni. Un crédit de 300 millions est réservé à cet effet.

c. Distribution d'eau

L'adaptation des capacités d'approvisionnement au développement actuel des besoins, déjà signalée comme nécessaire dans les options, doit être considéré comme prioritaire. Du point de vue régional, un montant de 150 millions est prévu à cet effet.

Pour le surplus une attention particulière sera réservée au problème de la rationalisation de la distribution proprement dite.

+

+ +

Les différentes estimations prévues à la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 9. : Programme d'investissements (en millions de F)

	<u>Crédits ou autorisations d'engagements</u>
Rénovation urbaine et aménagement du territoire	1.000
Environnement	
- épuration des eaux	2.450
- immondices	300
Equipements de distribution d'eau	150

3. Culture, sport, loisir, tourismea. Culture et sport

Le Plan 1976-1980 s'efforce dans toute la mesure du possible de tenir compte des besoins spécifiques de la sous-région du Brabant wallon. A cet égard, il serait souhaitable que l'on procède à l'inventaire des infrastructures culturelles et des équipements existants, comme cela existe pour les installations sportives.

Dans le domaine des maisons de la culture, il s'indique de retenir deux pôles : Wavre et Nivelles. Autour de ces pôles s'articulera un réseau d'animation régionale qui sera réalisé par une politique de formation aux tâches d'animateurs et par une meilleure valorisation des installations existantes.

Les dépenses d'investissement retenues pour la région wallonne (période du Plan 1976-1980) se subdivisent en 3 chapitres distincts.

1° Travaux culturels et sportifs - Financement 100 % Etat
(en millions de F)

Ottignies - Centre régional des sports (en liaison avec l'U.C.L.)	180
Nivelles - Centre de Lecture publique	40
La Hulpe - Centre de formation d'animateurs	8

 228

Ce montant est compris dans l'enveloppe globale de 1.030 millions de F courants de dépenses à effectuer directement par l'administration dans la période 1976-1980 en région wallonne.

2° Travaux culturels et sportifs subventionnés

Subside 60 %
Etat.

Réalisée à l'initiative des pouvoirs subordonnés, les infrastructures culturelles et sportives comprennent les foyers culturels, maisons de jeunes, maisons de culture, bibliothèques, musées et dans le domaine sportif, les terrains et hall de sports, les stades, les piscines et patinoires.

La coordination qui a fait défaut jusqu'à présent dans ce domaine n'a pas permis d'assurer une cohérence entre ces différents types d'investissements et une politique globale conçue au niveau du pouvoir subsidiant.

Une Commission sous-régionale déterminera la localisation précise et l'adaptation des équipements aux besoins locaux compte tenu des réalisations existantes.

Si l'on se réfère à un programme de 15 ans destiné à créer en Wallonie une infrastructure adéquate, les domaines culturels et sportifs à prévoir pour la période 1976-1980 comporteraient un total de 5 milliards de F de réalisation dont la subvention à charge de l'Etat se monterait à 3.195 millions de F; de ce montant 250 millions de F correspondraient à l'intervention de l'Etat en Brabant wallon pour la période 1976-1980.

En matière d'infrastructures sportives on peut retenir une priorité en faveur des piscines car on a constaté que la piscine est l'amorce à la pratique d'autres sports et que la pratique de la natation est actuellement généralisée.

La localisation des équipements sera précisée à la lumière des enquêtes de la Commission sous-régionale et en liaison avec les réalisations du point 1 et celles prévues au Chapitre Tourisme.

3° Travaux de restauration des monuments classés

Ce poste concerne la remise en état des édifices tant civils que religieux. Un montant de 100 millions de F pour la période 1976-1980 constitue un ordre de grandeur minimum, si l'on tient compte notamment des importants travaux à effectuer à la Collégiale de Nivelles.

Brabant wallon

Regroupement du budget d'investissements culturels et sportifs -
Plan 1976-1980 (en millions de F courants)

Travaux Etat	100 %	228
Secteur subventionné	60 %	250
Restauration des monuments classés		100
Tourisme		397
		<hr/>
		975

b. Loisir et tourisme

Compte tenu de la priorité accordée en ce domaine dans les options, à la partie Orientale du Brabant wallon et sous réserve de l'évolution des initiatives sur le plan local, le programme d'investissements arrêté à 397 millions de F, est à répartir comme suit :

- plan d'eau de la Grande Gette (60 millions);
- tourisme social - séjour (150 millions), au sujet duquel avant tout, la vallée de la Gette est à nouveau proposée;
- soutien des initiatives privées dans les secteurs hôtels-campings et tourisme rural (5 millions);
- animation touristique culturelle (12 millions) projet à Villers-la-Ville;
- sport et délasserement (35 millions) au sujet duquel les zones touristiques de Ittre et Villers-la-Ville (complémentairement avec l'animation touristique culturelle) entreront surtout en ligne de compte;
- nature (aménagement-information) (20 millions) : entrent en ligne de compte en premier lieu la vallée de la Nethen et de la Dyle;
- patrimoine touristique (60 millions) : destinés aux équipements de nature touristique importante et de "sites" architecturaux (le programme établi sur base des secteurs touristiques qui entrent en ligne de compte, ne peut encore être précisé);
- tourisme rural (20 millions) : la vallée de la petite Gette est ici tout indiquée pour une opération-pilote; la zone touristique de Ittre ainsi que, sans doute, les vallées du Train, de la Nethen et de la Dyle peuvent à cet égard entrer également en ligne de compte;

- voirie et signalisation (20 millions) à affecter aux différentes zones touristiques;
- accueil (15 millions).

4. Garde d'enfants

Il est évident que, pour atteindre les objectifs prévus aux options de combler les lacunes existantes, une formule doit être élaborée, laquelle sera aussi de nature à prévoir les équipements aussi près que possible de la population.

A côté d'un manque technique de 1.500 lits environ calculé toutefois d'une manière imparfaite, il faut en effet noter qu'il n'existe pas d'initiatives actuellement connues comme susceptibles d'être réalisées pendant la période 1976-1980.

La contrevaletur de 1.110 lits du type "séjour quotidien" soit 200 millions de F est donc aussi ou même essentiellement destinée à la réalisation d'initiatives sur base d'une formule à élaborer. Ces initiatives devront se situer entre le type "crèche" et le système des "gardiennes à domicile" encadrées et garantiront cependant un étalement aussi large que possible des équipements (1).

5. Troisième âge

La politique à mener en faveur du troisième âge sera basée sur l'option visant à maintenir aussi longtemps que possible ce groupe de population intégré dans un contexte social normal. Cet aspect a par ailleurs déjà été rencontré dans la section traitant du logement social

Ceci suppose toutefois qu'un système de dispensation de services soit mis sur pied en faveur des personnes âgées désireuses de poursuivre l'occupation de leur logement personnel.

Ces interventions consisteront en soins adéquats à domicile, distribution de repas chauds ou possibilités de consommer ceux-ci soit dans une institution appropriée soit au réfectoire d'une maison de retraite. Le fonctionnement efficient d'un tel système est considérablement renforcé par l'apport du téléphone; à cet égard la décision déjà prise d'appliquer des tarifs sociaux se révélera encore plus indiquée. Il est évident que cette orientation alternative doit se retrouver également au niveau de la politique d'investissements. La réglementation

(1) Il a déjà été signalé dans les options qu'en ce domaine il ne s'indique pas de concentrer les infrastructures dans les pôles de croissance ou les centres urbains.

existante en matière de subsidiation sera dès lors adaptée en vue de subventionner les frais d'infrastructure des "noyaux" du système de dispensation de services comme le sont les types actuels d'infrastructures collectives en faveur des personnes âgées.

Dans le même esprit, l'application de la formule des maisonnettes et flats pour ces groupes de population mérite une approche particulière. Pour la période 1976-1980 aucune initiative en ce domaine n'est connue à ce jour (1). En tout état de cause, les crédits destinés à ces initiatives seront réservés.

La réalisation progressive de ce système de soins à domicile doit permettre de réserver des parties toujours croissantes des maisons de retraite aux personnes âgées qui, tels les invalides, réclament des soins relativement intensifs. Ce facteur plaide également pour que les maisons de repos répondent aux normes exigées, ce qui à côté d'un élargissement des capacités rend également une modernisation nécessaire.

Puisqu'au stade des options il a été tenu compte d'un élargissement indispensable des capacités d'environ 1.500 lits, les projets actuels tant du secteur privé que du secteur public peuvent dès lors entrer en ligne de compte pour réalisation et subvention (2). Il s'agit de : Archennes-Grez-Doiceau (62 lits), Rebecq-Rognon (75 lits et modernisation), Rixensart (30 lits) et Waterloo (104 lits).

Pour l'ensemble de l'infrastructure collective un montant de 500 millions de F est réservé tant au profit de l'initiative publique que privée.

L'accueil croissant de personnes âgées invalides dans les maisons de retraite ira inmanquablement de pair avec une augmentation du volume des frais de fonctionnement de ces organismes. Afin de parer à ce problème, le Comité ministériel des Affaires wallonnes élaborera un système de subvention de ces institutions, système axé sur les besoins de cette catégorie. Dans un certain sens le coût en sera du reste récupéré par le soulagement corrélatif du secteur des hôpitaux où les lits des services de gériatrie et de revalidation pourront également être utilisés d'une manière plus adéquate.

(1) Le projet de Tubize peut déjà normalement être exécuté en 1975.

(2) L'achèvement des travaux en cours à Braine-l'Alleud aura lieu de toute façon.

6. Handicapés

Conformément à l'option relative à une intégration aussi large que possible des handicapés dans la vie sociale normale une partie des habitations sociales leur sera réservée. On poursuivra en même temps la politique qui vise à promouvoir leur mise au travail dans les entreprises et les services.

Dans le même esprit, conjointement avec l'action de soutien en faveur des ateliers protégés, les crédits nécessaires seront mis à disposition pour la création de maisons d'accueil. Dans ce secteur, le Foyer de l'Amitié à Limal (30 lits) sera notamment pris en considération pour subsidiation (1).

Un effort sérieux sera également fourni dans le cadre de la modernisation et de la rénovation des instituts médico-pédagogiques, tant pour enfants que pour adultes, lesquels doivent être adaptés de manière à permettre l'application des méthodes actuelles de thérapeutique spécialisée. Plus précisément la formule des semi-internats doit être sérieusement stimulée.

Les projets suivants actuellement connus seront notamment pris en considération pour subsidiation (2) :

Biez, les Anémones (28 lits pour mineurs handicapés mentaux), Jandrain, le Projet (44 lits pour mineurs caractériels - poursuite), Jauche, Home de Hemptinne (120 lits pour adultes - adaptation), La Hulpe, l'Aube (30 places S.I. pour mineurs handicapés mentaux), Ottignies, C.E.T.H. (48 lits pour adultes handicapés mentaux - poursuite).

Afin de susciter d'autres initiatives encore, un montant total de 300 millions de F sera réservé. Ceci doit permettre également de porter le taux de subsidiation des nouveaux projets à 80 % et d'en augmenter sensiblement le plafond tout en le liant à l'évolution des prix.

(1) Il est considéré que le home de la CAPSA à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (30 lits) sera terminé en 1975.

(2) Il est considéré que l'Ecole La Source Vive à Lasne-Chapelle-St-Lambert (45 lits) pour mineurs handicapés mentaux) est engagée en 1975.

7. Médecine préventive

Les options indiquaient déjà qu'une réorientation s'imposait dans le domaine de la médecine préventive aussi bien en fonction du développement de la problématique de l'environnement que de la nécessité d'une protection du consommateur.

La politique en matière d'environnement est visée plus avant. En matière plus spéciale de protection du consommateur une attention toute particulière sera réservée à la mise sur pied d'une réglementation efficace relative aux denrées alimentaires, tabac, cosmétiques et médicaments, ainsi qu'à une orientation qualitative de la consommation privée. Des campagnes d'information seront menées au sujet de certaines habitudes alimentaires et de leur répercussion sur le système cardio-vasculaire.

L'usage immodéré de produits pharmaceutiques est notamment lié à certaines conditions dans le milieu professionnel.

En dehors d'une surveillance renforcée sur ce point, des campagnes d'information en la matière seront entreprises.

Au reste, il s'agit ici d'une des causes de la large propagation des états de stress lesquels à leur tour conduisent tôt ou tard à des maladies de nature psychique. Il sera dès lors veillé à la création de cinq centres pour la dispensation de soins de psychothérapie, chacun pourvu de 2 équipes composées d'un psychologue, d'un psychiatre part-time, d'un assistant social et d'un membre du personnel administratif, réalisation pour laquelle un investissement d'environ 3 millions doit être prévu.

Dans le domaine classique de la prévention et ainsi qu'il l'a déjà été précisé dans les options, on restera très attentif à la question des consultations de l'Oeuvre de l'Enfance, compte tenu du nombre important de travailleurs immigrants dans la population.

8. Médecine curative

Le programme d'investissements relatif aux cliniques dans le Brabant wallon doit en premier lieu et à la lumière des options retenues, être suffisamment large pour permettre de combler les graves lacunes existant dans l'Est de la sub-région sur le plan des maternités, des institutions pédiatriques et de la dispensation d'aide médicale urgente. Ceci ne doit cependant nullement porter préjudice à la poursuite des travaux actuellement en cours à Wavre, Braine-l'Alleud et Ottignies, projets au sujet desquels il convient de souligner qu'ils concernent ou comprennent des lits pour maladies chroniques. Si l'on tient compte du fait que l'infrastructure globale pour la sub-région entière est à considérer comme faible, le montant total d'investissement doit atteindre 500 millions ou la contrevaletur d'environ 330 lits pour maladies aiguës.

Dans la perspective d'une dispensation de services optimale à la population on s'efforcera d'autre part de mettre en service un système de soins à domicile comprenant 8 équipes.

Ces équipes seront chacune composées de 2 infirmières, 1 assistant social et 4 aides familiales (montant de l'investissement : 6 millions).

La gestion des établissements de soins sera grandement améliorée par l'application continuée du système du prix d'entretien journalier prévisionnel. D'autre part, des difficultés sont souvent rencontrées en matière de disponibilité du personnel soignant. Pour y remédier, des programmes de réadaptation seront élaborés qui réaliseront une meilleure harmonie entre l'offre et la demande dans les différentes fonctions.

+

+ +

Les différentes estimations prévues à la présente section appartiennent toutes au programme impératif des investissements publics et sont regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 10. : Programme d'investissements (en millions de F)

	<u>Crédits ou autorisations d'engagements</u>
Culture et sport	578
Tourisme	397
Garde d'enfants	200
Troisième âge	500
Moins valides	300
Médecine préventive	3
Médecine curative	500
Home care	6

B.

B-FLANDRE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Préambule	B-1
Chapitre I - Le cadre spatial	
A. Les pôles économiques et une hiérarchie de centres de services : deux "sphères"	B-5
B. Un système de pôles économiques	B-5
C. Une hiérarchie de centres de services	B-10
Chapitre II - La population totale	
Introduction	B-15
Section I - Mouvement de la population	B-16
Section II - Le cadre de vie	B-20
A. La politique du logement	B-20
B. Urbanisme, rénovation des centres-villes, assainissement des sites industriels désaffectés et travaux subsidiés	B-25
C. Stratégie verte	B-28
D. Environnement	B-29
E. Maîtrise de l'eau et voies d'eau non navigables	B-32
F. Distribution d'eau	B-32
Section III - Les équipements sociaux collectifs	B-34
A. Equipement médical	B-34
B. Le troisième âge	B-41
C. La garde des enfants	B-41
D. Culture, sport, récréation et tourisme	B-43
Chapitre III - Population active et emploi	
Introduction	B-55
Section I - Problématique d'emploi	B-56
Section II - Politique de l'emploi	B-59
Section III - Le développement des secteurs d'activité	B-70
Annexe - L'infrastructure du transport	
Introduction	B-91
I. Les ports	B-92
II. Les voies hydrauliques	B-95
III. Le réseau routier	B-97
IV. Le transport en commun	B-101
V. Les aéroports	B-105
VI. Les pipe-lines	B-106
VII. Centres de transport	B-106

PREAMBULE

Le Plan 1976-1980, dont le volet régional pour la Flandre a été élaboré en collaboration avec le Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen, conformément à la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, a fait l'objet d'un avis de sa part en date du 28 juillet 1976.

1. Le Titre I "Les axes majeurs du Plan 1976-1980" s'efforce de rencontrer plusieurs observations générales du Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen, notamment en précisant :
 - la portée du Plan et ses modalités d'exécution et de contrôle ;
 - ses objectifs sociaux et humains et la valeur des projections par rapport auxquelles ils sont formulés ;
 - la dimension régionale des axes majeurs du Plan ;
 - les compétences des régions dans la délimitation des priorités sectorielles.
2. Le plan régional pour la Flandre précise les objectifs d'emploi dans le sens souhaité par le Conseil.

Il apporte aussi au chapitre consacré aux investissements publics d'importants amendements, également demandés par le Conseil.

3. D'autres problèmes évoqués par l'avis du Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen doivent faire l'objet au préalable d'une étude approfondie. Tel est le cas notamment pour la politique démographique et la hiérarchisation détaillée des centres de services.

Une analyse multidisciplinaire devra, en effet, être entreprise quant aux diverses conséquences de l'évolution de la population sur tous les aspects de la vie sociale et sur les mesures à prendre pour assurer, à long terme, le maintien de la population à son niveau actuel.

Par ailleurs, les instances régionales compétentes devront poursuivre l'analyse de la structure hiérarchique actuelle et du rayonnement des centres, donc de ses lacunes et de ses points forts, et définir les niveaux de la hiérarchie à appliquer, les nombres d'habitants et la gamme des équipements de services correspondant à ces différents niveaux.

4. Il en va de même de l'harmonisation de la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et de la loi du 1er août 1974 sur la régionalisation provisoire, harmonisation d'ailleurs prévue par la déclaration gouvernementale ; ou de la mise au point des critères objectifs qui, conformément à l'article 59bis, § 6, de la Constitution, doivent régir la répartition des crédits dans le cadre de l'autonomie culturelle.

5. Enfin, bon nombre des précisions souhaitées, notamment dans le domaine budgétaire, trouveront leur réponse dans le cadre des budgets économiques, tranches annuelles du Plan. Ceci est bien conforme à la loi du 15 juillet 1970 qui prévoit en son article 7 : "Le Plan est impératif pour les pouvoirs publics ; il se traduit annuellement dans les budgets".

- B3 -

CHAPITRE I

LE CADRE SPATIAL

Dans la recherche d'une optimalisation du revenu régional et d'une répartition équitable de la prospérité et du bien-être, l'espace revêt une signification particulière en matière de planification régionale, et ce d'un double point de vue :

- a) l'expansion économique ;
- b) l'aménagement du territoire.

A. Les pôles économiques et une hiérarchie de centres de services : deux "sphères"

Depuis les années 1950, la théorie économique a été attentive au phénomène selon lequel la croissance économique ne se réalise pas uniformément sur tout le territoire, mais par contre est concentrée dans certains points ou "pôles de croissance". Depuis lors, les théories des "pôles de croissance" ont confirmé la validité de ce phénomène et ont indiqué les instruments pour atteindre, à travers une politique appropriée, une meilleure répartition régionale des pôles de croissance, entraînant à son tour une distribution équilibrée de la prospérité, but de la politique économique régionale.

L'aménagement du territoire, issu primitivement de l'idée d'influencer la localisation des activités économiques, a peu à peu élargi son champ d'action et vise actuellement à l'utilisation optimale de l'espace pour toutes les activités humaines requérant de l'espace : construction de logements, implantation d'entreprises, aménagement de routes, équipement des centres d'habitation d'une infrastructure commerciale, administrative, médicale, socio-culturelle. Cet effort est synthétisé par le développement d'un réseau urbain hiérarchisé organisant toutes ces activités humaines le plus harmonieusement possible.

Bien que ces deux domaines doivent être séparés l'un de l'autre, on se rend de plus en plus compte qu'il existe entre eux un étroit parallélisme. Etant donné qu'un équipement efficace en services tertiaires et quaternaires exerce une grande attraction sur l'implantation d'activités de production et que celles-ci, à leur tour, ont un impact sur l'emploi, le revenu et la prospérité, il existe une interaction entre les pôles économiques, d'une part, et le réseau urbain hiérarchisé, d'autre part. Souvent, des centres joueront un rôle important dans les deux sphères et on peut avancer qu'avec le temps, ces conjonctions auront tendance à s'amplifier.

B. Un système de pôles économiques

Du point de vue économique, le concept de pôle de croissance constitue un instrument très important de la politique de développement régional.

Cela ne veut pas dire qu'il faille s'efforcer de mettre en place quelques pôles de croissance fort concentrés, vu les inconvénients qu'ils présentent en matière d'environnement, de mouvements pendulaires, etc., mais bien de créer un système spatial de pôles de croissance interférés qui, du point de vue socio-économique, constitue un tout qui, par son effet moteur, entraîne toute la région, et notamment les sous-régions en retard de développement, dans le développement économique.

Selon le développement qu'ils ont atteint ou qu'ils devraient atteindre pour perfectionner ce système spatial, les pôles de croissance peuvent être subdivisés comme suit :

1. Les pôles de croissance de premier rang

D'une part, il y a les centres existant de premier rang, à savoir Anvers et Gand. De par sa situation de métropole et de port mondial, Anvers est entré dans le stade de croissance autonome. Par contre, la fonction économique de Gand doit encore être stimulée.

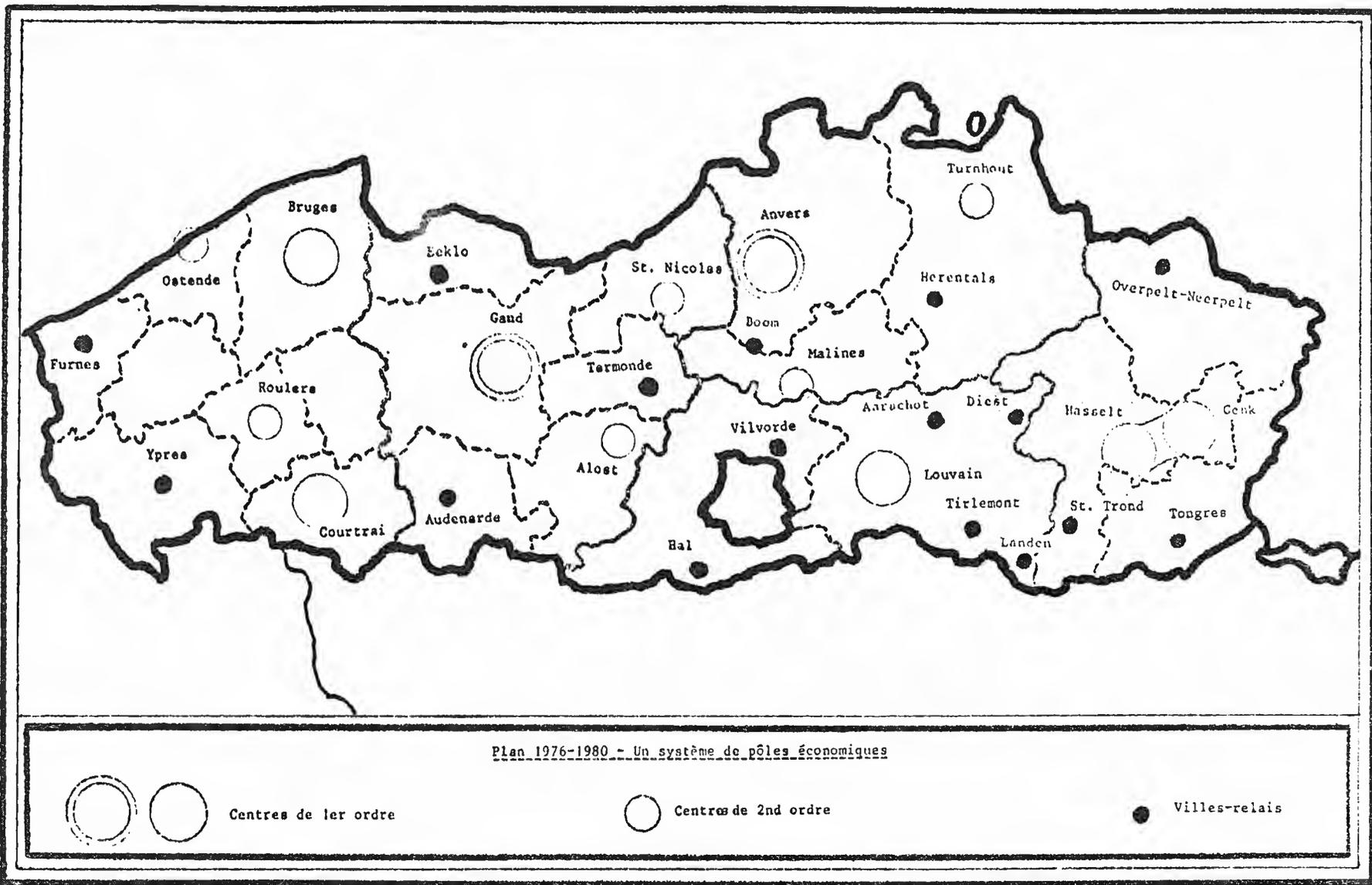
D'autre part, il y a les centres de Bruges, Courtrai, Hasselt-Genk et Louvain, qui doivent être développés en pôles de croissance de premier rang, en vue de structurer, en liaison avec Anvers et Gand, la croissance économique de la région flamande. L'organisation de ce système de six pôles doit être la cheville ouvrière du développement économique en Flandre.

2. Les pôles de croissance de deuxième rang

A côté de ces centres de premier rang, un certain nombre de pôles de croissance constituent, par leur force de croissance existante ou à développer, des centres secondaires pour les sous-régions qui les entourent.

Les villes suivantes jouent déjà ce rôle et doivent être stimulées dans ce sens : Ostende, Roulers, Alost, Saint-Nicolas, Turnhout et Malines.

Des villes pouvant jouer un rôle polarisant et stimulant pour les sous-régions voisines sont Audenarde (sud de la Flandre orientale) Termonde, Eeklo, Diest et Aarschot (Hageland, Campine méridionale) Vilvorde, Hal, Tongres (sud du Limbourg), Tirlemont-Landen (Brabant oriental), Saint-Trond, Overpelt-Neerpeld (nord du Limbourg), Furnes et Ypres (Westhoek), Boom (Ruperlostreek), Herentals (Campine anversoise).



Plan 1976-1980 - Un système de pôles économiques



Centres de 1er ordre



Centres de 2nd ordre



Villes-relais

3. Le rôle des sous-régions

- 3.1. Les six centres de premier rang et les six centres de deuxième rang cités ci-dessus constituent douze centres polarisants pour les sous-régions qui les entourent et dans lesquelles la politique régionale de développement doit être poursuivie.

A l'intérieur de ces sous-régions, les villes-relais sont considérés comme des noyaux de développement plus petits, dont certaines jouent un rôle important dans les régions de développement.

- 3.2. Les sous-régions ne peuvent pas être abandonnées à un développement "spontané". Une politique de développement sélective et sectorielle, basée sur les possibilités et les besoins régionaux, doit être poursuivie.

Dans certains cas, il suffit de confirmer la vocation naturelle de certaines sous-régions (p. ex. fonction de transport portuaire et industrie lourde, tourisme côtier). Dans d'autres cas cependant, la fonction de chaque sous-région doit être orientée par une politique d'infrastructure appropriée et une politique sélective d'investissements.

- 3.3. Un effort particulier reste nécessaire pour les régions à problèmes. L'acuité des problèmes doit être mesurée selon des critères objectifs comme :

- la pénurie d'emploi ;
- la différence de revenus entre les régions ou un niveau de vie trop bas ;
- éventuellement le mouvement migratoire.

L'effort peut consister en un accompagnement infrastructurel et des aides financières aux candidats-investisseurs dans le cadre de la législation sur l'expansion.

A plus long terme, ce sont l'amélioration de l'infrastructure économique de base et l'élévation du niveau des prestations socio-culturelles qui donneront le plus de résultats. Cet effort doit être concentré sur les centres les mieux situés à l'intérieur de ces régions à problèmes.

4. La déconcentration de Bruxelles

La déconcentration de Bruxelles est souhaitable pour pouvoir mener une politique régionale d'emploi en Flandre; les activités tertiaires jouent, à cet égard, un rôle important. La déconcentration devrait donner une "impulsion" aux centres régionaux en Flandre.

4.1. La surconcentration à Bruxelles est source de diséconomies, qui sont supportées dans une large mesure par la communauté nationale. La décongestion du secteur privé à Bruxelles peut être réalisée notamment par :

- le freinage progressif et sélectif de cette concentration ;
- l'implantation de secteurs trop concentrés dans d'autres régions. Le degré de surconcentration doit être déterminé par secteur.

Deux sortes de mesures peuvent être envisagées :

- des mesures de stimulation : par le développement de noyaux de croissance équipés d'une infrastructure d'accueil attrayante (terrains d'implantation bon marché, logements, services tertiaires et quaternaires) ;
- des mesures de freinage : par exemple, une taxe de concentration par superficie occupée, contribution plus élevée des entreprises aux frais de transport des navetteurs.

4.2. En ce qui concerne les services publics, il convient de faire une distinction entre, d'une part la décentralisation prévue dans le cadre de la régionalisation et, d'autre part, les autres possibilités de déconcentration.

Pour le premier cas, on renverra à l'article 7 de la loi du 1er août 1974 chargeant le Ministre des Affaires régionales de déposer, chaque année, sur le bureau du Conseil régional, un rapport sur la création, la décentralisation et la déconcentration des services, organismes et institutions publics intéressant la région. En exécution de cet article, l'arrêté royal du 18 juillet 1975 a créé, au sein du Gouvernement, un comité ministériel pour la déconcentration des services publics et, auprès des ministres qui ont la réforme des institutions dans leurs attributions, "un Bureau pour la déconcentration des services publics", dont la mission consiste à étudier les possibilités concrètes de la déconcentration géographique des services publics et à les soumettre au Conseil des Ministres.

De la note du 26 mars 1975 émanant du ministre qui a la réforme des institutions dans ses attributions, il résulte qu'en 1973 14.641 agents de l'Etat et 29.831 agents des services parastataux de la région flamande étaient occupés dans l'agglomération bruxelloise. Respectivement 11.064 (soit environ 76 %) et 23.668 (soit environ 79 %) de ces agents étaient domiciliés dans les arrondissements limitrophes de ladite agglomération (donc à l'intérieur d'un rayon de 25 km.), à savoir :

<u>Arrondissements</u>	<u>Agents de l'Etat</u>	<u>Agents des services parastataux</u>
Hal-Vilvorde	3.687	7.684
Louvain	3.081	4.860
Alost	2.766	7.730
Malines	837	1.728
Termonde	693	1.666

En ce qui concerne les autres possibilités de déconcentration, une action pourrait être envisagée dans :

- certaines administrations qui, logiquement, ne devaient pas être localisées à Bruxelles, mais le sont quand même ;
- des organismes dont le lien avec Bruxelles n'est pas indispensable.

Pour la localisation des services publics à déconcentrer, priorité doit être donnée aux centres de croissance régionaux. Une implantation rationnelle devra cependant tenir compte de la nature des services (p. ex. contacts fréquents ou peu fréquents avec le public) et des objectifs à réaliser sur le plan régional (p. ex. relever le niveau des soins, effet sur l'emploi).

L'infrastructure routière et l'offre de transport doivent donc, dans le cadre de la déconcentration de Bruxelles, être axées sur les communications au départ de la région vers les centres de croissance et entre ces centres eux-mêmes.

C. Une hiérarchie de centres de services

Du point de vue de l'aménagement du territoire, un réseau urbain hiérarchisé constitue la forme la plus rationnelle d'organisation de l'utilisation du sol, des équipements et des activités, en vue de servir au mieux la population.

1. Le niveau des centres

Les études existantes au sujet de la hiérarchie et des hinterlands des centres en Flandre aboutissent à la conclusion que ces derniers peuvent être subdivisés en plusieurs niveaux hiérarchiques, en fonction de l'importance et de la diversité des services qu'ils offrent à leur population et à la population de la zone polarisée.

Bien que ces études datent déjà d'il y a une dizaine d'années, il résulte d'une enquête effectuée par le Bureau du Plan que leurs conclusions restent valables pour ce qui concerne les centres des niveaux I et II. Il s'agit notamment :

- au niveau I : d'Anvers et de Gand et, sous réserve d'un examen plus poussé, de Hasselt-Genk ;
- au niveau II: de Louvain, Bruges, Courtrai, Ostende, Turnhout et autres.

Par contre, d'importants glissements semblent être intervenus dans les niveaux inférieurs. Aussi, une nouvelle étude devrait être organisée pour définir la place exacte de chaque centre dans la hiérarchie urbaine actuelle et pour délimiter son hinterland. En même temps, elle devrait mettre à jour les lacunes que présente son équipement, compte tenu des exigences de rentabilité et de complémentarité éventuelle entre les centres.

2. La hiérarchie urbaine comme cadre de la politique

Dès qu'il sera défini conjointement avec ses régions polarisées correspondantes et ses éventails d'équipements, ce réseau urbain hiérarchisé doit servir de cadre spatial pour la politique en matière des différents équipements, c'est-à-dire :

- transport, notamment le transport public ;
- équipement médical, culturel et sportif ;
- construction de logements et rénovation des centres-villes ;
- protection de l'environnement ;
- récréation et loisirs ;
- remembrement, protection des sites et stratégie verte.

Dès maintenant, les plans de secteur prévoient les futures réservations du sol nécessaires pour que les destinations du sol réputées optimales ne soient pas irrémédiablement perdues par le fait d'une utilisation actuelle non appropriée.

B 12

- B13 -

CHAPITRE II

LA POPULATION TOTALE

INTRODUCTION

Les différentes activités humaines sur lesquelles agissent les politiques des Pouvoirs publics, précisées dans les paragraphes suivants, doivent se situer dans le cadre spatial du réseau urbain hiérarchisé dont il a été question plus haut.

De mémoire d'homme, l'habitat a été concentré dans les villes et les communes et la politique du logement doit viser à renforcer le réseau urbain idéal. Des études plus poussées doivent trouver une réponse à la question de savoir comment ce réseau pourra être développé au mieux, mais en tout état de cause, une plus grande densité de l'habitat est un des objectifs à atteindre ne fut-ce que pour économiser le sol.

La croissance désordonnée et le manque d'idées directrices dans l'aménagement urbain ont eu pour effet que dans un grand nombre de villes, certains quartiers se sont détériorés et ont perdu leur viabilité. C'est la tâche de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de trouver des solutions appropriées à ces problèmes.

La forte croissance démographique de ces dernières décennies et les nouvelles habitudes des consommateurs ont affecté l'environnement tant urbain que rural. Certains maux des temps actuels, tels que la pollution de l'air et des eaux, le bruit et les déchets solides sont étroitement liés à la concentration démographique et constituent un défi qu'on ne peut ignorer.

Les équipements médicaux, sociaux et culturels sont au service de la population, mais doivent en même temps remplir des conditions d'efficacité et de rentabilité. Cela implique à la fois, que ces équipements doivent être implantés à tous les niveaux mais non dans une mesure identique. La hiérarchie urbaine répond de manière plus ou moins parfaite aux différents niveaux d'équipement et doit donc également, dans ce cas, constituer le critère à retenir.

SECTION I - MOUVEMENT DE LA POPULATIONA. Evolution 1961-1975

	<u>Population belge</u>	<u>Population étrangère</u>	<u>Population totale</u>
1961	4.962.161	101.799	5.063.974
1970	5.252.554	164.029	5.416.583
1975	5.333.646	215.321	5.548.967

Source : I.N.S.

Pendant la période 1961-1975, la population totale en Flandre a augmenté de 9,58 % ; l'accroissement de la population belge s'élève à 7,49 % ; la population étrangère a augmenté de 111,52 %. De l'étude des différentes composantes de l'évolution de la population (1), il ressort que pendant la période 1961-1975, la croissance totale par 1.000 habitants a diminué de 7,84 à 3,96. Cette évolution est due à la diminution du nombre de naissances de 18,85 à 12,13 par 1.000 habitants et à un changement du solde migratoire (un solde d'émigration de 0,85 ‰ en 1961 par rapport à un solde d'immigration de 2,74 ‰ en 1975).

B. Prévisions

	<u>0-14 ans</u>	<u>15-64 ans</u>	<u>65 ans et +</u>	<u>Total</u>
1961	1.289.139	3.226.044	548.791	5.063.974
1970	1.347.803	3.406.764	662.016	5.416.583
1975	1.301.705	3.554.799	717.575	5.574.079
1980	1.225.486	3.750.153	740.549	5.716.188

Source : 1961-1970 : I.N.S.

1975-1980 : Ch. Wattelar, H. Damas : "Perspectives de population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes." Ministère de la Santé publique et de la Famille - 1975.

(1) Mouvement de la population : par 1.000 habitants :

	<u>1961</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>
a. Accroissement naturel :			
- natalité	18,85	15,06	12,13
- mortalité	10,16	11,00	10,91
- accroissement naturel	8,69	4,06	1,22
b. Solde migratoire	- 0,85	1,36	2,74
c. Accroissement total	7,84	5,42	3,96

Source : I.N.S.

Selon ces prévisions, la population totale en Flandre augmentera de + 157.500 personnes (+ 2,9 %) pendant la période 1970-1975 (1), et de + 142.100 personnes (+ 2,5 %) pendant la période 1976-1980. Le taux de croissance annuel de 0,77 %, observé dans les années 1960-1970, diminuera et atteindra ainsi 0,58 % en 1970-1975 et 0,51 % en 1976-1980. Dans la répartition par classes d'âge, on notera une diminution de la part relative des jeunes (0-14 ans) dans la population totale de 25 % en 1961 à 21 % en 1980 ; un accroissement de la population en âge actif (14-64 ans) de 64 % en 1961 à 66 % en 1980 ; une augmentation des personnes âgées (65 ans et plus) de 11 % en 1961 à 13 % en 1980.

Compte tenu des composantes démographiques, les prévisions de la population 1975-1980 peuvent être réparties comme suit (x 1.000) :

- population 1975	5.574,1
- accroissement 1975-1980 :	
- accroissement naturel	66,3
- solde migratoire :	
. intérieur	43,6
. extérieur	32,1
- accroissement total	142,0
- population 1980	5.716,1

C. Objectifs

Une des caractéristiques les plus importantes de l'évolution démographique en Flandre est la baisse du taux de natalité, un phénomène que l'on rencontre dans plusieurs pays de l'Europe occidentale vers le milieu des années 60 (2).

(1) Evolution 1970-1975 :	- selon I.N.S. :	+ 132.384
	- selon Wattelar-Damas :	+ 157.496
	- écart :	25.112

(2) Naissances par 1.000 habitants	<u>1962</u>	<u>1973</u>
- Pays-Bas	20,8	14,5
- Luxembourg	16,0	10,9
- Allemagne	18,2	10,2
- France	17,7	16,5
- Italie	18,9	16,0
- Royaume-Uni	18,3	13,9

Source : I.N.S. - Annuaire statistique.

FLANDRE : MOUVEMENT DE LA POPULATION

	1970			1975		
	H.	F.	H. + F.	H.	F.	H. + F.
Anvers	447.744	469.815	917.559	453.383	475.225	928.608
Malines	140.724	142.238	282.962	142.012	144.025	286.037
Turnhout	169.221	163.507	332.728	175.004	169.620	344.624
ANVEPS	757.689	775.560	1.533.249	770.399	788.870	1.559.269
Bruges	119.330	123.546	242.876	123.396	127.818	251.214
Dixmude	23.942	23.520	47.462	23.369	22.966	46.335
Ypres	52.398	52.816	105.214	52.277	52.672	104.949
Courtrai	130.455	133.283	263.838	133.560	136.113	269.673
Ostende	63.160	65.976	129.136	64.332	67.209	131.541
Roulers	70.092	70.659	140.751	70.587	71.079	141.666
Tielt	38.495	38.069	76.564	38.883	38.458	77.341
Furnes	23.723	24.865	48.588	23.770	25.115	48.885
FLANDRE OCC.	521.595	532.834	1.054.429	530.174	541.430	1.071.604
Alost	130.690	133.814	264.504	131.052	134.094	265.146
Termonde	87.555	87.940	175.495	88.697	89.100	177.797
Eeklo	43.167	42.597	85.764	43.874	43.488	87.362
Gand	230.424	241.525	471.949	233.683	244.551	478.234
Audenarde	55.776	57.409	113.185	55.235	57.031	112.266
Saint-Nicolas	99.477	99.743	199.220	102.036	102.578	204.614
FLANDRE OR.	647.089	663.028	1.310.117	654.577	670.842	1.325.419
Hasselt	162.744	157.249	319.993	171.182	166.165	337.347
Maaseik	85.039	81.575	166.614	90.160	86.784	176.944
Tongres	84.244	81.696	165.940	86.578	84.707	171.285
LIMBOURG	332.027	320.520	652.547	347.920	337.656	685.576
Hal-Vilvorde	235.301	241.480	476.781	248.113	254.671	502.784
Louvain	193.685	195.775	389.460	200.946	203.369	404.315
BRABANT FLAMAND	428.986	437.255	866.241	449.059	458.040	907.099
FLANDRE	2.687.386	2.729.197	5.416.583	2.752.123	2.796.838	5.548.961

Source : I.N.S.

FLANDRE : PREVISIONS DE POPULATION

	1975			1980		
	H.	F.	H. + F.	H.	F.	H. + F.
Anvers	453.438	474.938	928.376	453.432	472.970	926.402
Malines	143.235	145.320	288.555	146.020	148.068	294.088
Turnhout	175.340	170.554	345.894	179.413	176.054	355.467
ANVERS	772.013	790.812	1.562.825	778.865	797.092	1.575.957
Bruges	124.466	128.303	252.769	129.142	132.342	261.484
Dixmude	23.719	23.289	47.008	23.538	22.910	46.448
Ypres	52.393	52.801	105.194	52.386	52.621	105.007
Courtrai	133.852	136.927	270.779	137.134	139.812	276.946
Ostende	64.236	67.267	131.503	65.141	67.995	133.136
Roulers	71.071	71.644	142.715	71.356	71.641	142.997
Tielt	38.570	38.333	76.903	38.972	38.666	77.638
Furnes	24.101	25.271	49.372	24.950	25.896	50.846
FLANDRE OCC.	532.408	543.835	1.076.243	542.619	551.883	1.094.502
Alost	132.580	135.198	267.778	133.777	135.031	268.808
Termonde	89.340	90.193	179.533	91.290	92.283	183.573
Eeklo	44.365	43.974	88.339	45.861	45.420	91.281
Gand	233.526	244.111	477.637	236.025	245.671	481.696
Audenarde	55.019	56.537	111.556	54.239	55.268	109.507
Saint-Nicolas	102.761	103.329	206.090	107.100	107.198	214.298
FLANDRE OR.	657.591	673.342	1.330.933	668.292	680.871	1.349.163
Hasselt	171.938	165.731	337.669	181.769	172.356	354.125
Maaseik	90.803	87.001	177.804	96.737	91.832	188.569
Tongres	86.597	84.482	171.079	88.901	85.463	174.364
LIMBOURG	349.338	337.214	686.552	367.407	349.651	717.058
Hal-Vilvorde	251.536	259.058	510.594	271.852	280.041	551.893
Louvain	202.496	204.436	406.932	213.885	213.730	427.615
BRABANT FLAMAND	454.032	463.494	917.526	485.737	493.771	979.508
FLANDRE	2.765.382	2.808.697	5.574.079	2.842.920	2.873.268	5.716.188

Source : Ch. WATTELAR, R. DANAS

Les prévisions démographiques 1975-1980 ont été établies à partir d'une extrapolation du passé récent, ce qui implique une diminution continue du nombre des naissances. On peut se poser la question de savoir si cette diminution se prolongera à plus long terme et de façon identique ou si le taux de natalité n'aura pas plutôt tendance à osciller autour d'un niveau déterminé. En tout état de cause, à long terme, l'objectif est de stabiliser la population. Il est pratiquement impossible de définir le niveau d'une population stationnaire ; le taux de natalité, aussi bien que le taux de mortalité, continueront à présenter des fluctuations dont l'évolution est difficile à prévoir, de sorte que la population, d'une année à l'autre, augmentera ou diminuera légèrement.

D. Instruments

La réalisation de cet objectif nécessite toute une série d'actions à long terme, qui devront être intégrées dans la politique socio-économique globale. A cette fin, une analyse multidisciplinaire approfondie sera effectuée au cours de la période du Plan sur les effets de l'évolution de la population sur les différents aspects de la vie sociale. En attendant les résultats de cet examen, on s'efforcera, à court terme, d'influencer favorablement l'évolution démographique par une amélioration de la politique générale de santé (voir Titre II, A, chapitre 6, et de l'équipement médical (voir Section III, A), par des aides financières, par la mise à la disposition des femmes travaillant hors du foyer d'un plus grand nombre de facilités, telles que : équipements collectifs (crèches, jardins d'enfants) et autres types de garde des enfants (voir Section III, C).

En ce qui concerne les migrations intérieures, il ressort des prévisions pour 1975-1980 qu'elles constitueront un élément important de la croissance de la population en Brabant flamand (1). Le paragraphe traitant de l'évolution de la population fait ressortir que la population étrangère a considérablement augmenté pendant la période 1961-1975.

Une politique d'immigration pour des raisons purement démographiques est toutefois rejetée par la Flandre. Celle-ci est devenue une région d'immigration à la fois suite à l'application progressive de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté européenne, au développement économique des années 1960 et au manque conjoncturel et structurel de main-d'oeuvre dans certains secteurs et sous-régions (voir chapitre III, Section II). Vu la natalité plus élevée chez les étrangers, l'accroissement du nombre de travailleurs étrangers a également une influence sur l'évolution démographique en Flandre.

(1) Solde migratoire intérieur pendant la période 1976-1980 :

Anvers	- 1.068
Limbourg	- 5.910
Flandre orientale	3.189
Flandre occidentale	1.082
Brabant flamand	46.355

Flandre	43.648

SECTION II - LE CADRE DE VIE

A. La politique du logement

1. Cadre général

La politique du logement doit viser à la réalisation du droit pour chacun à une habitation salubre et confortable.

Dans les limites des impératifs imposés par la politique d'urbanisme, les ménages doivent pouvoir choisir entre une maison unifamiliale ou un appartement, une habitation à loyer ou un logement en propriété.

En ce qui concerne le cadre urbaniste général, la période d'après-guerre a été caractérisée, dans le nord du pays, par une urbanisation croissante impliquant de plus en plus d'espace libre (suburbanisation). La formation d'une zone urbaine agglomérée dans certaines sous-régions va de pair avec la détérioration des centres-ville où l'habitat est gravement menacé.

Dans la période du Plan 1976-1980, on s'efforcera d'endiguer l'extension des zones urbanisées notamment en protégeant rigoureusement les zones agricoles et en maintenant l'habitat dans les centres urbains grâce à la politique de la rénovation des centres-villes.

Dès lors, la politique du logement sera, davantage encore que dans le passé, axée sur l'amélioration des logements existants et sur l'intégration des nouveaux logements aux centres d'habitations déjà existants. La concentration de l'habitat est de nature à augmenter le rendement socio-économique des fonctions collectives et du transport.

2. Les besoins

Les besoins quantitatifs en logements à bâtir en Flandre pendant la période 1976-1980, qui ont été retenus comme point de départ, sont fondés sur les estimations des plans de secteur :

180.000 unités, dont 100.000 logements additionnels et 80.000 logements de remplacement.

Besoins en logements pendant la période 1976-1980

<u>Province</u>	<u>Addit.</u>	<u>De rempla- cement</u>	<u>Total</u>
Anvers	19.371	17.605	36.976
Limbourg	14.805	11.585	26.390
Flandre orientale	22.930	25.365	48.295
Flandre occidentale	21.288	10.425	31.713
Brabant flamand	18.810	16.945	35.755
	<u>97.204</u>	<u>81.925</u>	<u>179.755</u>

Une estimation récente de ces besoins, établie par l'I.N.L. (1) donne un chiffre plus élevé : 38.452 nouveaux logements par an, dont 19.650 logements additionnels et 18.892 logements de remplacement.

Afin de répondre entièrement aux besoins quantitatifs, il faudra construire 36.000 logements par an dont :

- 25 % ou 9.000 sans aucune aide publique ;
- 75 % ou 27.000 bénéficiant d'une aide publique.

Cette dernière catégorie peut être subdivisée en :

- 12.000 logements sociaux, réalisés par le secteur public ;
- 15.000 logements réalisés à l'initiative des particuliers, bénéficiant d'une aide publique, sous forme de primes à la construction, d'emprunts assortis de la garantie de l'Etat, de bonification d'intérêt.

Le nombre de logements à assainir pendant la période 1976-1980 peut être estimé à 110.000.

3. Le programme

3.1. La réalisation de l'objectif annuel de 9.000 logements sociaux au sens strict du terme se fera comme suit :

- 2.000 logements à bâtir par la Société Nationale Terrienne (y compris les opérations d'emprunts individuels) ;

(1) Avis du Conseil Supérieur du Logement du 14 juillet 1975.

- 7.000 logements à loyer (construction groupée) à bâtir par la Société Nationale du Logement.

Par ailleurs, 3.000 logements seraient construits par l'intermédiaire :

- du Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses ;
- de la Société Nationale du Logement sous le régime de la promesse de vente ;
- et dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, éventuellement en collaboration avec la Société Nationale du Logement, (à charge des crédits prévus pour la rénovation urbaine).

Les engagements nécessaires pour la construction de 5 x 9.000 logements sociaux sont estimés à 88,2 milliards de F (prix courants).

Un effort sera consenti pour soustraire la construction de logements sociaux aux variations de la conjoncture économique.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité réelle des logements sociaux aux groupes marginaux, tels que les personnes âgées, les handicapés, les habitants de taudis et les travailleurs étrangers.

L'accès de personnes âgées aux logements sociaux fait partie de la politique du troisième âge, qui prévoit que l'accueil des personnes âgées dans des maisons de retraite doit être évité autant que possible afin de limiter l'isolement social de ce groupe de la population.

- 3.2. En ce qui concerne la construction de logements par des particuliers, la politique du logement sera, d'avantage encore que dans le passé, axée sur l'amélioration des logements existants. Ce changement de politique s'inscrit dans le cadre de la politique de la rénovation des centres-villes.

La contribution des Pouvoirs publics à l'assainissement des logements existants sera renforcée par le relèvement de la prime à l'assainissement et par l'assouplissement des conditions d'octroi en les étendant notamment aux logements locatifs (1).

(1) Par l'arrêté royal du 14 août 1975, la prime à la construction a été relevée à 80.000 F + 20 % par enfant à charge pour la période du 1.9.75 au 29.2.76 et la prime à l'assainissement à 50.000 F au maximum + 20 % par enfant à charge.

Une estimation minimale prévoit l'octroi de 3.000 primes à l'assainissement par an, c'est-à-dire 15.000 pendant la période 1976-1980. Compte tenu d'une prime à l'assainissement dont le montant moyen par habitation s'élèvera à 90.000 F en 1980, le coût budgétaire serait de 270 millions de F en cette même année.

Les objectifs retenus par le Plan 1971-1975 dans le cadre de la lutte contre les taudis sont loin d'avoir été atteints. Pour arriver à l'élimination d'un plus grand nombre de taudis, la prime à la démolition a été relevée à 40.000 F, à la fin de 1974.

Il est prévu l'octroi de 3.090 primes à la démolition par an pendant la période 1976-1980. Ce nombre est basé sur une étude de l'Institut National du Logement qui évalue le nombre moyen annuel de logements insalubres non améliorables à 3.091 unités, en Flandre, soit 15.450 primes durant la période 1976-1980.

Compte tenu d'une prime de 40.000 F en 1980, le coût budgétaire serait d'environ 125 millions de F en cette même année.

Pour être complet, il convient de signaler que les Pouvoirs publics octroient également des allocations de déménagement, de loyer et d'installation à des personnes qui ont évacué un logement insalubre. Le nombre de ces allocations était toutefois limité. Dans le cadre d'une lutte plus efficace contre les taudis, le nombre des allocations sera fortement augmenté (1). La dépense y afférente passerait de 24,5 millions de F en 1975 à 110 millions de F en 1980.

Traditionnellement, la région flamande a toujours largement fait appel à la prime à la construction.

Le nombre de primes à la construction et à l'achat est estimé respectivement à 12.000 (2) et à 3.000 par an.

Cette proposition tient compte du fait qu'un plus grand effort sera entrepris sur le plan de l'amélioration des logements existants.

En outre, le calcul des dépenses relatives aux primes à la construction part de l'hypothèse que cette prime représentera 5 % du prix unitaire du logement concerné.

(1) Le nombre d'allocations de déménagement accordées en Flandre s'élevait à 678 en 1974.

(2) Le nombre moyen annuel des primes à la construction en Flandre était de + 14.400, pendant la période 1968-1974.

Années	Prix unitaire du logement privé	5 %	Dépenses totales (12.000 logements)
1976	2.297.500	114.875	1.379
1977	2.463.000	123.150	1.479
1978	2.640.000	132.000	1.584
1979	2.830.500	141.525	1.698
1980	3.034.500	151.725	1.821
			<u>7.961 mln. F</u>

Pour le calcul des primes à l'achat, on a retenu l'hypothèse que la prime représente 5 % du prix unitaire.

Années	Prix unitaire logement social	5 %	Dépenses totales (3.000 logements)
1976	1.689.000	84.450	253
1977	1.811.000	90.550	272
1978	1.941.000	97.050	291
1979	2.082.000	104.100	312
1980	2.232.000	111.600	335
			<u>1.463 mln. F</u>

La construction de logements sera encouragée également par l'élaboration d'une politique foncière progressive à l'aide de la mise en oeuvre d'un fonds foncier et par l'application générale de l'article 33 du Code du Logement. L'acquisition d'un logement en propriété sera favorisée par la promotion de l'épargne-logement.

4. Le Fonds Brunfaut

- Un investissement de 9 milliards est prévu pour l'exécution des travaux d'infrastructure afférents aux logements sociaux.
(S.N.L. + S.N.T.) : 200.000 F par logement (1) x 45.000 = 9 milliards
- Par ailleurs, un montant de 3,8 milliards est prévu pour l'application de l'art. 33 du Code du Logement
200.000 F x 19.000 logements sociaux ou moyens = 3,8 milliards.
Total = 12,8 milliards.

(1) Le coût moyen d'un logement social est estimé pour la période 1976-1980 à 1.950.000 F. L'hypothèse retenue est que l'intervention du Fonds Brunfaut atteindrait 10 % en moyenne, soit + 200.000 F.

B. Urbanisme, rénovation des centres-villes, assainissement des sites industriels désaffectés et travaux subsidiés

1. Urbanisme

Les crédits prévus sur le plan de l'urbanisme sont destinés aux actions de politique spatiale générale, telles que :

- acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la préservation de la nature et de la stratégie verte ;
- subventions aux pouvoirs subordonnés pour l'établissement et l'exécution des plans d'aménagement, pour les travaux de plantations et pour l'aménagement ou l'acquisition d'espaces verts publics ;
- aménagement d'espaces verts publics.

Dans ce but, un montant de 1,7 milliard de F est prévu.

2. Rénovation des centres-villes

L'introduction générale du Titre II, A, chapitre X, "Aménagement du territoire" donne la définition du contenu et des objectifs de la rénovation des centres-villes.

Ce concept couvre une politique visant à revaloriser les centres des villes, des communes et des villages comme pôles d'attraction et d'hébergement par une association étroite des valeurs sociales, économiques et culturelles. Cette action implique :

- la réhabilitation de l'habitat, notamment par l'amélioration des logements insalubres ;
- le maintien d'un niveau de services suffisant par l'amélioration de la viabilité des entreprises du secteur des services et du commerce ;
- l'élimination des entreprises polluantes ;
- la réorganisation du trafic urbain et interurbain ;
- la préservation et la restructuration du paysage urbain ;
- la viabilité des communautés villageoises et le maintien de leurs caractères authentiques.

A quels moyens peut-on recourir ?

2.1. Moyens financiers : un crédit de 8,3 milliards de F est prévu.

Il s'agit d'un crédit provisionnel qui, le cas échéant, peut être utilisé dans des secteurs spécifiques déjà existants, de préférence par l'intermédiaire d'un fonds (roulant). Il s'agit donc de crédits supplémentaires destinés à une approche globale de la rénovation des centres-villes. Il serait ventilé comme suit :

- restauration des monuments (80 %) : monuments non classés (1)
- travaux subventionnés (65 %) : routes, égouts, rues piétonnes, aires de jeux, parkings 2 mlds F
- subventions aux pouvoirs subordonnés : notamment bâtiments administratifs 2,3 mlds F
- acquisition de propriétés privées (2 mlds, dont 1 mld serait récupéré) reste 1 mld F
- assainissement de sites industriels (acquisition) 0,7 mld F
- espaces verts (en ville) 0,3 mld F

Il permet tout un éventail de moyens d'action sous forme de subventions inscrites aux budgets de différents départements.

2.2. Moyens d'action

- acquisition de biens immobiliers, par les pouvoirs locaux, en vue d'opérations de rénovation ;
- création et/ou amélioration de l'infrastructure (routes, égouts, gaz, eau, électricité, T.V., aires de jeux) ;
- interventions financières en faveur des sociétés de logement social, afin de comprimer les loyers des logements sociaux ;
- primes d'encouragement aux personnes privées afin de les faire participer au plan de rénovation avec des moyens propres ;
- éventuellement, si quelqu'un refuse de coopérer, expropriation ou contrat d'emphytéose ;
- primes de déménagement aux personnes qui doivent temporairement évacuer leur maison et aux entreprises que l'on obligerait de s'éloigner du centre-ville ;
- rénovation et réhabilitation de logements ;
- restauration des bâtiments et monuments présentant un intérêt dans un quelconque domaine, qu'ils soient classés ou non ;
- éloigner le trafic des quartiers et rues, ou réduire son intensité ;
- aménagement d'espaces verts, lieux de rencontres (culture, sport, récréation), parkings.

(1) Voir également "Culture" en ce qui concerne les monuments classés.

2.3. Le cadre légal et administratif

A l'heure actuelle, il existe déjà un système important de subventions et de primes. Il est néanmoins urgent de l'uniformiser et de l'élargir.

En outre, une procédure administrative devra être mise au point en vue de coordonner l'ensemble des actions en matière de rénovation des centres-villes de toute la région, de définir les priorités et de contrôler la réalisation des actions.

Dans ses grandes lignes, cette procédure peut se dérouler comme suit :

- obligation pour les communes de faire établir à bref délai un plan de structure. Ce plan est subventionné par une allocation dégressive dans le temps.
La population a voix au chapitre à travers un groupe de travail "rénovation du centre-ville" et obtient toute information nécessaire ;
- après une enquête publique, le plan de structure est soumis à l'avis d'une commission régionale. Si celle-ci approuve le plan, elle le soumet pour confirmation au Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire ;
- les plans de structure de toute la région sont soumis à un "Vlaams Coördinatie Comité voor Stads-kernherwaarding" qui fixe les priorités ;
- ce Comité soumet le dossier, accompagné de son avis, au Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Logement, qui, après approbation, le renvoie au Comité. Celui-ci établit les programmes annuels, assure la coordination interdépartementale et contrôle la réalisation des projets.

Plusieurs villes flamandes ont déjà en ce moment mis sur pied pareille structure.

3. Assainissement des sites industriels désaffectés

Les usines désaffectées, les sablières ou glaisières non-exploitées et d'autres sites industriels devenus non rentables perturbent le paysage urbain et rural; ils devraient être affectés à d'autres activités dans le cadre d'un aménagement du territoire bien réfléchi.

Un crédit de 500 millions de F est prévu en vue de subventionner les administrations qui veulent procéder à l'assainissement de tels sites.

4. Travaux subsidiés

Cette rubrique couvre l'intervention de l'Etat sous forme de subsides aux communes, associations de communes, commissions d'assistance publique et fabriques d'églises pour l'exécution de travaux afférents à leur patrimoine immobilier.

Elle comprend deux parties, routes et bâtiments et les montants prévus sont respectivement de 5 milliards et 1,8 milliard.

Ces montants doivent permettre, sous le contrôle du Conseil régional, une politique de subsidiation qui, jusqu'ici, était du ressort de l'autorité nationale.

C. Stratégie verte

1. Forêts

Les recensements agricoles indiquent que la Flandre a un taux de boisement très faible qui en outre diminue progressivement. Seule une petite partie du patrimoine forestier est la propriété des Pouvoirs publics tandis que le patrimoine forestier privé est peu rentable.

Dès lors, plusieurs mesures s'imposent pour préserver et étendre le patrimoine forestier existant. Cette politique est d'autant plus nécessaire que les forêts et plus particulièrement les forêts feuillues et mixtes remplissent une fonction régulatrice importante : elles contribuent à l'équilibre du bilan hydrique, elles empêchent l'érosion, elles constituent un biotope intéressant et jouent un rôle important dans la lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit. Par ailleurs, moyennant des plantations et des coupes bien étudiées, elles possèdent une valeur économique non négligeable.

Ces mesures comportent notamment la protection rigoureuse des espaces indiqués comme zones forestières dans les plans de secteur, l'extension du régime forestier, défini dans le cadre forestier (aux forêts appartenant aux Pouvoirs publics), l'adoption d'une politique d'acquisition par l'Etat, la subsidiation des acquisitions faites par les pouvoirs subordonnés et l'octroi d'aides aux propriétaires privés pour le boisement des terres incultes, sous forme de subventions et d'avis techniques.

2. Préservation de la nature et parcs naturels

En Flandre, les réserves naturelles ne constituent que 0,3 % de l'ensemble du territoire, dont seule une partie minime est propriété de l'Etat. Par rapport à la région wallonne et aux autres pays de l'Europe occidentale, la Flandre a un retard considérable à combler.

Les mesures qui peuvent contribuer à réaliser cet objectif sont notamment : le respect rigoureux de la protection imposée par les plans de secteur en ce qui concerne les réserves naturelles, l'exécution de la loi du 12 juillet 1973 relative à la préservation de la nature, l'octroi de subventions aux personnes et organismes privés, gérant des réserves naturelles, l'acquisition de réserves naturelles par l'Etat et par les Pouvoirs publics, la création d'un institut pour la gestion de la nature au sein de l'Administration des Eaux et Forêts.

3. Espaces verts

Enfin, une attention doit être portée sur les espaces verts qui sont indiqués dans les plans de secteur comme "zones rurales d'intérêt paysager". Lors de l'établissement définitif des plans de secteur, ces espaces devront, en leur attribuant une destination bien précise, être sauvegardés de nouvelles dégradations, sauf dans quelques cas où une autre affectation prioritaire serait indispensable.

On estime que la mise en place de cette politique relative aux espaces verts et à la préservation de la nature nécessitera un investissement de 1 milliard de F, entièrement à charge des Pouvoirs publics.

D. Environnement

La densité démographique importante, le taux d'urbanisation très élevé, la forte industrialisation et la circulation très intense ont pour effet que la pollution de l'environnement sous toutes ses formes risque de s'accroître dangereusement dans la région flamande. A cela s'ajoute que la région flamande est pauvre en forêts, ce qui rend la régénération naturelle de l'eau et de l'air de plus en plus difficile. Dès lors, des investissements importants - à côté d'une législation meilleure et plus complète en matière d'environnement - seront indispensables pour opérer un renversement profond de cette situation.

1. Lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit

Pour ces deux matières nationales, un crédit de 2 milliards de F est prévu. Leur utilisation est commentée en détail au Titre II, A, chapitre XII "La protection du milieu et la lutte contre les différentes formes de nuisances".

Pour la partie flamande du pays, ce sont surtout la zone portuaire d'Anvers, la zone du canal à Gand et la zone Bruges-Zeebrugge qui sont le plus concernées par la pollution de l'air.

Prochainement, un réseau automatique de "renifleurs" deviendra opérationnel. Pour l'instant, seules les agglomérations d'Anvers et de Gand y sont reliées (ainsi d'ailleurs que Bruxelles, Liège et Charleroi). Feront l'objet des prochaines extensions : la zone du canal à Gand, Bruges-Zeebrugge, Tessenderloo, Geel-Punt, Courtrai, Hasselt, Louvain, Ostende et Deurne.

2. La pollution des eaux

L'accroissement de la consommation d'eau pour des besoins tant privés qu'industriels ainsi que la pollution croissante des eaux nécessitent des efforts considérables pendant la période du Plan 1976-1980. Il s'agit d'une question vitale pour la Flandre; non seulement elle risque d'être confrontée avec un manque d'eau potable, mais au surplus des conventions internationales l'obligent à ramener l'eau de ses rivières dans certaines normes de pureté.

Le Titre II, A, chapitre XII décrit les divers moyens et domaines d'actions.

Comme il s'agit d'une matière qui est désormais de la compétence régionale, il importe d'adopter, au niveau de la Flandre, une approche planifiée et cohérente. C'est dans ce cadre que la construction des infrastructures indispensables, tels que égouts, collecteurs et stations d'épuration, doit intervenir selon une structure générale prenant en compte les données spécifiques de l'hydrographie et de l'aménagement du territoire, et certaines priorités telle que la charge actuelle et future des eaux de surface par les eaux usées (C'est ainsi que les grands polluants - les grandes agglomérations et l'industrie - doivent être reliés en premier lieu au réseau d'épuration).

La construction de collecteurs, égouts et stations d'épuration pour les eaux usées ménagères et les eaux usées industrielles assimilables (quelque 40 %) requiert un investissement de 14,24 milliards pour la partie flamande du pays.

En ce qui concerne l'allocation dégressive, accordée en vertu de l'A.R. du 9.4.1975 aux entreprises, épurant elles-mêmes leurs eaux usées qui n'ont pas les mêmes caractéristiques chimiques et bactériologiques que les eaux usées domestiques (+ 60 %), on estime qu'elle nécessitera un investissement de 4,76 milliards de F en Flandre.

3. Déchets solides

On estime que notre pays produit annuellement 10 millions de tonnes de déchets industriels spécifiques, et 8 millions de tonnes de déchets domestiques et de déchets industriels assimilables. La ventilation régionale n'en est pas connue, mais étant donné que cette production est directement proportionnelle au nombre d'habitants et à l'industrialisation, on peut admettre que plus de la moitié des déchets solides est produite dans la région flamande. Ce volume connaît en outre un accroissement exponentiel de + 4 % par an, sans tenir compte des carcasses d'automobiles et des pneus usés, dont le nombre ne peut même pas être estimé approximativement.

Pour traiter ces quantités de déchets, il y a lieu de prévoir des investissements considérables en installations de traitement des immondices.

Des études scientifiques ont démontré que les grandes unités de traitement (p. ex. avec une capacité de 25 tonnes par heure) sont beaucoup plus économiques que des petites unités tant du point de vue du coût d'investissement que du coût de fonctionnement par tonne de déchets traités. Trois ou quatre de ces unités par province seraient suffisantes.

Pour la région flamande, on comptait fin juillet 1975 neuf installations en service, dont trois par incinération et une par compostage, six en construction (cinq par incinération et une par compostage) et 28 en projet (six par broyage et le reste par incinération).

Un subside total de 2,8 milliards de F est prévu pour l'ensemble des installations. Compte tenu du taux de subsidiation (60 %), ceci correspond à un investissement total de 4,66 milliards. Si l'on admet que le coût moyen d'une installation s'élève à 150 milliards, les projets dont question ci-dessus exigeraient déjà un investissement de 4,2 mlds, ce qui ne laisse plus beaucoup de marge pour de grandes unités polyvalentes. Dès lors, la politique à long terme doit viser à placer sous une même autorité les installations existantes, afin d'organiser une répartition des tâches, avec traitement sélectif, tandis que les grandes installations polyvalentes seraient installées à quelques points judicieusement choisis.

En ce qui concerne les eaux usées industrielles spécifiques, qui ne peuvent être traitées en même temps que les eaux ménagères, c'est à

l'industrie elle-même qu'il incombe de construire ses propres installations. Un crédit de 1,7 milliard est prévu à cet effet, pour subsidier à concurrence de 35 % un total d'investissements qui pourrait ainsi atteindre 4,8 milliards de F.

E. Maîtrise de l'eau et voies d'eau non navigables

Un danger réel d'inondations qui menace la région côtière et une partie de la Flandre orientale justifie un programme de travaux urgents, que doit appuyer un programme de renforcement des digues sur les cours d'eau navigables.

L'ensemble de ces travaux, outre d'autres travaux à entreprendre dans la partie sud du pays, requiert un investissement "national" de 10,9 milliards de F, dont 3 milliards pour la protection côtière.

D'autre part, divers travaux techniques (renforcement des berges et autres) doivent être entrepris sur les voies d'eau non navigables. Il s'agit d'un investissement de 3 milliards de F (régé par la loi du 1er août 1974).

F. Distribution d'eau

Dans ce domaine, où les compétences restent nationales, le Plan pour la Flandre prévoit un investissement de 7,7 milliards de F.

Les possibilités de captations d'eau souterraines étant pratiquement épuisées, la Flandre devra recourir de plus en plus à des bassins de retenue alimentés par des eaux de surface. La désalinisation, encore expérimentale aujourd'hui, ne se justifierait que si elle pouvait utiliser l'eau de refroidissement de centrales nucléaires. Par ailleurs, c'est dans l'industrie que l'eau désalénisée serait utilisée le plus économiquement.

En ce qui concerne la distribution d'eau à usage domestique, la Flandre a toujours un retard important à combler (1). En effet, d'après une enquête effectuée en 1971-1972 par l'I.N.S. au sujet de la qualité du logement en Belgique, 22 % des ménages établis dans les provinces flamandes n'étaient pas raccordés au réseau de distribution public (1), contre 3,8 % seulement en Wallonie. Ce sont surtout la Flandre occidentale (28,14 %) et la Flandre orientale (26,52 %) qui accusent le plus grand retard.

Le tableau ci-après donne la situation pour le Royaume.

(1) Selon des estimations récentes, il y aurait encore en Belgique 620.000 personnes non reliées à la distribution d'eau, dont 93 % en Flandre.

Provinces	Raccordement au réseau public		Autre système d'alimentation en eau potable	Absence d'eau potable
	Installation suffisante	Installation sommaire		
Anvers	81,3 %	3,1 %	12,8 %	2,8 %
Flandre occidentale	70,8	1,1	27,1	1,0
Flandre orientale	70,7	2,8	24,4	2,1
Limbourg	80,5	2,7	14,9	1,9
Brabant	86,9	7,8	4,7	0,6
Hainaut	78,1	17,3	3,4	1,2
Liège	93,1	4,1	2,0	0,8
Luxembourg	92,4	3,6	2,5	1,5
Namur	93,0	3,2	2,2	1,6
Royaume	81,7	6,1	10,8	1,4

Pour la période 1976-1980, un crédit de 5,7 milliards de F est prévu pour subsidier les investissements des sociétés de distribution.

Société Nationale de Distribution d'Eau - travaux locaux	1,9 mld
Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux - Adductions à Tailfer	0,4 mld
Provinciale Intercommunale Drinkwater - maatschappij Provincie Antwerpen - réalimentation à Grobbendonk	0,7 mld
Tussengemeentelijke Maatschappij voor Waterwerken - distribution	0,6 mld
I.N.Z.O.	0,4 mld
Petites intercommunales } Régies et services communaux }	0,1 mld
Total	4,1 mlds
Réserve pour d'autres travaux	1,6 mld
	<hr/> 5,7 mlds

La subsidiation étant de 60 %, ce crédit permet des investissements totaux s'élevant à quelque 9,5 mlds.

SECTION III - LES EQUIPEMENTS SOCIAUX COLLECTIFSA. Equipement médical

Afin d'arriver à une politique efficace de santé en région flamande, les orientations spécifiques suivantes peuvent être retenues dans le cadre des options prioritaires :

- planification des soins de santé à partir des régions polarisées par les centres de services, visés au chapitre I, et structuration hiérarchisée adaptée à ce réseau ;
- plus grande spécialisation des établissements et utilisation optimale de l'infrastructure existante (en raison du manque de lits pour malades chroniques, ceux-ci sont dirigés vers les lits pour malades aigus, entraînant une suroccupation de ces derniers) ;
- accentuation des soins préventifs par le développement d'un réseau de centres régionaux de médecine préventive et création d'un certain nombre de centres pour le traitement de malades mentaux ;
- mise en place d'une médecine ambulante (home care), basée sur le rôle central de l'omnipraticien, que ce soit en travaillant en équipe ou non.

1. Hôpitaux pour le traitement de malades aigus (1)

L'art. 5 § 4, de la loi du 6 juillet 1973, a créé une commission régionale pour la programmation des hôpitaux et défini sa compétence en matière de planification d'hôpitaux. Toutefois, le Plan a dû anticiper sur les travaux et les avis de cette commission, ce qui implique donc des éventuelles modifications.

Une extension du nombre total de lits n'est pas indiquée pour la Flandre, étant donné que la norme actuelle de 4,7 lits par 1.000 habitants (2) a été largement dépassée. Toutefois, il subsiste certaines insuffisances sous-régionales qui se localisent notamment dans les arrondissements de Dixmude, de Termonde, de Hal-Vilvorde et de Furnes.

(1) Les hôpitaux universitaires considérés comme investissements nationaux sont traités au Titre II, A. Ils émargent au chapitre "Enseignement" pour les universités d'Etat et à la fonction "Santé" pour les universités libres.

(2) Arrêté royal du 12 décembre 1966.

Investissements nécessaires

Suppression des insuffisances sous-régionales

Il convient de prévoir une extension de 150 lits dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde. En outre, il y a lieu de construire un nouvel hôpital pour le traitement de malades aigus dans la sous-région du "Westhoek" ainsi que dans les environs d'Aerschot/Diest. Les deux hôpitaux doivent disposer d'une capacité de 150 lits.

Modernisation

Le progrès de la médecine exige une infrastructure dûment adaptée et modernisée.

Compte tenu des travaux d'infrastructure et de modernisation en cours et des accords de principe relatifs à la subvention, prévus par différents programmes, le nombre de lits à moderniser s'élève à 750 pour la période du Plan 1976-1980 (1).

L'intervention totale de l'Etat dans le domaine des hôpitaux pour malades aigus s'élève ainsi à 1,8 milliard de F.

2. Hôpitaux pour hospitalisation prolongée (malades chroniques, revalidation, gériatrie)

Un effort considérable est indispensable pour les établissements et services de gériatrie et de revalidation (lits R), ainsi que pour le traitement d'affections de longue durée (lits V). Les normes fixées par l'A.R. du 12 décembre 1966, c'est-à-dire 1 lit par 1.000 habitants pour les lits V et 0,5 lit par 1.000 habitants pour les lits R, ne sont pas encore réalisées. Dès lors, une extension de 2.000 lits V et de 1.660 lits R s'impose.

Le coût d'investissement par lit V est de 1,5 mln de F, ce qui implique une intervention totale de l'Etat (à raison de 60 %) de 1,8 milliard de F (prix courants). Le coût d'un lit R étant de 2,5 mln de F, l'intervention de l'Etat à raison de 60 % représentera un investissement de 2,5 milliards de F (prix courants).

(1) Le prix par lit (extension ou modernisation) est estimé à 2,5 mln à prix courants 1976-1980. L'intervention de l'Etat est de 60 %.

3. Etablissements pour malades mentaux

Début 1975, la Flandre disposait de 18.400 lits pour malades mentaux. Toutefois, il convient de souligner que la plupart des lits ne correspondent plus aux nécessités actuelles. Ils ne répondent plus aux besoins des malades, ni aux nouvelles méthodes de traitement, sans oublier la nécessité de distinguer le traitement des adultes du traitement pédiatrique, l'hospitalisation de la semi-hospitalisation.

En matière d'établissements pour malades mentaux, il faut tendre, dans la mesure du possible, au remplacement d'établissements psychiatriques fermés par des centres de diagnostic et de traitement actif. Cet objectif peut se réaliser par l'hospitalisation périodique du malade dans un établissement, suivie d'une guidance par un centre de soins mentaux (cfr organisation des soins à domicile). Cet effort de rénovation entraînera des investissements considérables (1).

3.1. Etablissements pour adultes

Hospitalisation

Extension du nombre de lits pour traitement actif (type A)

2.200 lits x 1,795 = 3.949 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 60 % = 2.369 mlns de F

Extension des lits pour traitement ordinaire et revalidation (type T)

2.900 lits x 1,795 = 5.205 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 60 % = 3.123 mlns de F

(1) Dans l'évaluation des investissements nécessaires, les prix suivants ont été retenus :

- hospitalisation : prix par lit type A et type T 1,8 mln de F
- semi-hospitalisation : prix par lit ou place type A et T 1,28 mln de F

Semi-hospitalisation

- Type A

1.200 lits ou places x 1,283 = 1.539 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 60 % = 923 mlns de F

- Type T

2.500 lits ou places x 1,283 = 3.207 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 60 % = 1.924 mlns de F

3.2. Etablissements pour enfantsHospitalisation

Extension des lits pour traitement actif

900 lits x 1,795 = 1.615 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 60 % = 969 mlns de F

Semi-hospitalisation

300 lits ou places x 1,283 = 384 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 60 % = 230 mlns de F

Dès lors, l'intervention de l'Etat dans le montant global d'investissements en matière d'hôpitaux pour malades mentaux s'élève à 9,6 milliards de F.

4. Soins aux handicapés

L'approche du problème doit s'inspirer de la volonté d'harmoniser le traitement des handicapés physiques et celui des handicapés psychiques.

C'est pourquoi, il convient d'élaborer des mesures concernant les conditions de vie, le logement et l'emploi, réalisant l'intégration sociale du handicapé.

Une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques du handicapé, notamment un maximum des soins à domicile, des maisons pour handicapés jeunes et adultes, des ateliers protégés et des centres d'occupation.

L'organisation d'un accompagnement différencié est nécessaire de manière à garantir aux handicapés un sentiment d'indépendance et de sécurité.

L'infrastructure actuelle doit, dès lors, être renouvelée. Parallèlement, il convient de remédier au manque de places par la construction de centres d'accueil et de homes pour handicapés adultes.

Les interventions de l'Etat dans le domaine des investissements peuvent être évalués comme suit :

4.1. Enfants handicapés

Il convient de diminuer relativement le nombre de lits en internats pour opter davantage pour le placement en semi-internat et les soins extra-muros, chaque fois que cela est possible.

Internats

- handicapés mentaux :

1.950 lits x 0,912 = 1.778 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 70 % = 1.245 mlns de F

- handicapés physiques :

200 lits x 1,098 = 220 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 70 % = 154 mlns de F

Semi-internats

- handicapés mentaux :

1.900 places x 0,601 = 1.142 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 70 % = 799 mlns de F

- handicapés physiques :

190 places x 0,801 = 152 mlns de F
intervention de l'Etat à raison de 70 % = 106 mlns de F

4.2. Handicapés adultes

Plus encore que pour les enfants, l'infrastructure existante est vieillie ou inadaptée à une action visant au déploiement et à l'intégration des handicapés. Ici encore, les homes doivent tenter de recréer une fonction familiale. D'où la nécessité de petites unités, aussi proches que possible du domicile.

- Homes pour adultes travailleurs :

800 lits x 0,912 = 730 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 70 % = 511 mlns de F

- Homes pour handicapés mentaux non travailleurs :

2.300 lits x 1,098 = 2.525 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 70 % = 1.768 mlns de F

- Homes pour handicapés physiques :

800 lits x 1,644 = 1.315 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 70 % = 921 mlns de F

- Centres de jour :

900 places x 0,801 = 721 mlns de F
 intervention de l'Etat à raison de 70 % = 505 mlns de F

Pour la région flamande, cette action correspond à 9.040 lits ou places en matière de soins aux handicapés, impliquant une intervention de l'Etat, à raison de 70 %, de l'ordre de 6.009 mlns de F.

5. L'organisation des soins à domicile

5.1. Le home care

Le home care, ou l'ensemble coordonné des équipements pour soins de santé dispensés au malade à domicile doit être stimulé au cours des prochaines décennies en tant qu'alternative de prestations de soins de santé. Elle permet, d'une part, d'éviter ou d'ajourner l'hospitalisation et, d'autre part, de garantir la continuité des soins par la voie notamment d'une équipe multidisciplinaire.

Une collaboration très étroite entre médecins de famille, soins de santé intra-muros et équipés de home care reste cependant indispensable, afin que cette forme de prestations de soins puisse fonctionner de manière optimale. En ce moment, les soins extra-muros sont laissés à l'initiative des pouvoirs locaux ou privés. Il est toutefois évident que, dans le cadre de la recherche d'une plus grande humanisation et de prestations de soins directement axés sur l'individu, il y a insuffisance d'infrastructures. Bien que la période du Plan 1976-1980 doive être considérée comme une phase expérimentale, un centre par 25.000 habitants semble réalisable.

5.2. La santé mentale et l'aide sociale

En matière de santé mentale, il y a également lieu de mettre l'accent sur les soins extra-muros. Dans cette optique, un réseau de centres de services est indispensable. Ces centres doivent être organisés de manière à ce que chacun dispose de deux services spécialisés, pouvant intervenir respectivement dans les cas d'accompagnement simple et dans ceux nécessitant une surveillance plus spécialisée. Leur tâche consiste à prendre en charge la prévention et l'accueil de malades et à poursuivre le traitement de toutes les personnes ou familles ayant besoin d'aide et d'accompagnement psychiatrique ou social. Comme l'infrastructure actuelle est insuffisante et que la période du Plan 1976-1980 n'est qu'une première phase, l'organisation d'un centre pourvu de deux équipes par 50.000 habitants semble un objectif raisonnable. L'intervention de l'Etat dans le coût total d'investissement est évaluée à 500 millions de F pour l'ensemble du home care.

5.3. L'aide aux familles et aux personnes âgées

Si l'on désire assurer au maximum la santé et le bien-être de la population, il est indispensable d'organiser une aide polyvalente et adéquate aux familles et personnes âgées. Le développement d'un large cadre de services est essentiel, car il permet aux personnes concernées de continuer, malgré certains handicaps, à habiter leur maison, ou du moins de rester dans le milieu qui leur est familier.

En outre, tout sera mis en oeuvre pour renforcer le nombre d'aides familiales et d'aides aux seniors et pour promouvoir leur formation.

B. Le troisième âge

Les données démographiques font apparaître que le vieillissement de la population se poursuit. Selon des prévisions démographiques, pour l'ensemble du pays, la classe d'âge de 65 ans et plus aura augmenté en 1980 de 29 % par rapport à 1970.

En Flandre également, on constate un vieillissement de la population. La classe d'âge de 65 ans et plus s'accroîtra de 662.000 unités en 1970, à 740.000 en 1980, soit une augmentation de 12 %. Il est, dès lors, évident qu'une telle évolution mérite toute notre attention, vu les conséquences qu'elle comporte.

Le développement des équipements destinés au troisième âge doit, en premier lieu, tenir compte du fait que la personne âgée préfère vivre et habiter aussi longtemps que possible de façon indépendante dans le milieu qui lui est familier. Toute isolation doit être évitée. L'accent doit être mis sur l'accompagnement préventif, surtout dans le domaine des soins de santé. Aussi, le développement de services ambulants est-il particulièrement important (cfr plus haut : aides familiales et aides seniors). Environ 75 % des personnes de plus de 65 ans peuvent être considérées comme valides, et 25 % (ou 185.000) comme non valides. Ce dernier groupe nécessite un effort particulier en matière d'équipements collectifs.

La mise au point de cette infrastructure se fera plus spécialement en fonction des personnes qui ont absolument besoin d'aide et de soins.

A l'heure actuelle, la Flandre possède (situation au 1.1.1973) 569 établissements d'une capacité de 30.783 lits. L'Arrêté royal du 2 mai 1971 a fixé comme objectif 7 lits par 1.000 habitants. Pour arriver à une infrastructure suffisante en matière de maisons de repos et de soins, il faut créer en Flandre 8.900 lits durant la période 1976-1980. Le prix (prix courants) étant de 0,8 million de F, le coût d'investissement à charge de l'Etat s'élève à 4,27 milliards de F pour la période du Plan 1976-1980. A cela s'ajoute les 0,7 milliard pour la construction de flats, de sorte que l'intervention totale de l'Etat dans les équipements destinés au troisième âge se monte à + 5 milliards de F.

C. La garde des enfants

L'insertion croissante des femmes dans le processus de production a pour effet de rendre de plus en plus épineux le problème de la garde des enfants. La solution doit être trouvée dans une politique souple permettant aussi bien le développement d'un réseau d'équipements collectifs (crèches classiques, pré-gardiennats, pouponnières et maisons pour enfants) que l'organisation d'autres formes de garde des enfants (entre

autres surveillance à domicile contrôlée, surveillance des enfants après les heures d'école ou pendant les vacances).

En outre, cette politique doit être attentive à un certain nombre d'améliorations qualitatives telles que l'élément éducatif, l'accessibilité, la possibilité d'accueillir des enfants légèrement malades, etc.

L'attention doit non seulement être portée sur la forme classique de garde des enfants, mais il faudra également mettre au point et réaliser des formules alternatives. Ainsi, on peut encourager l'extension, sous la surveillance de l'O.N.E., de la formule actuelle de gardiennes à domicile, et même organiser des services de gardiennes à domicile.

Compte tenu de l'importance des besoins et de la concentration actuelle des équipements existants, une meilleure répartition régionale est indispensable.

Dans la partie flamande du pays, il y avait, vers le milieu de 1975, 62 crèches agréées par l'Oeuvre Nationale de l'Enfance, 18 pouponnières et 4 homes pour jeunes mères.

Il est difficile de définir la situation optimale, vu les préférences soit pour des équipements collectifs, soit pour d'autres formes de garde des enfants. Cette préférence est elle-même déterminée par des facteurs sociologiques et diffère par sous-région et localité (1).

Compte tenu, d'une part, du taux de rattrapage et, d'autre part, de la croissance prévue de la population féminine active (+ 65.700 de 1975 à 1980) et sur base également de l'évolution des demandes d'agrément de crèches et de pré-gardiennats, on peut préconiser une extension de 10.000 lits pour la période du Plan 1976-1980 (2).

(1) Une enquête effectuée par l'O.N.E. en 1971 fait apparaître que + 65 % des parents qui placent leurs enfants le font chez les grands-parents et + 15 % chez des gardiennes privées. Cela correspond dans bien des cas aux souhaits explicites des parents. Par contre, dans beaucoup d'autres cas, cette solution est acceptée parce qu'il n'y a pas d'autres possibilités d'accueil.

(2) Pour 1976, cet investissement est considéré comme national. L'intervention de l'Etat prévue pour la période 1976-1980 est de 3,7 milliards de F pour l'ensemble du pays.

D. Culture, sport, récréation et tourisme

Les investissements de l'Etat, sous forme de subventions ou d'initiatives directes, destinés aux nouveaux équipements en matière de culture, sport, récréation et tourisme sont fixés pour la communauté culturelle néerlandaise (1), à 8,750 millions de frs pendant la période 1976-1980.

1. Culture et sport

La politique des loisirs doit principalement s'appuyer sur une formation permanente axée sur ces loisirs. A cet égard, un accompagnement efficace est primordial. Le principe de la sobriété en matière de travaux d'infrastructure reste toutefois de règle.

Afin d'éviter à certains endroits des surinvestissements en culture et sport, il faut viser à utiliser aussi efficacement et rationnellement que possible l'infrastructure existante et à créer. Cet objectif peut, entre autres, être atteint par les deux actions suivantes :

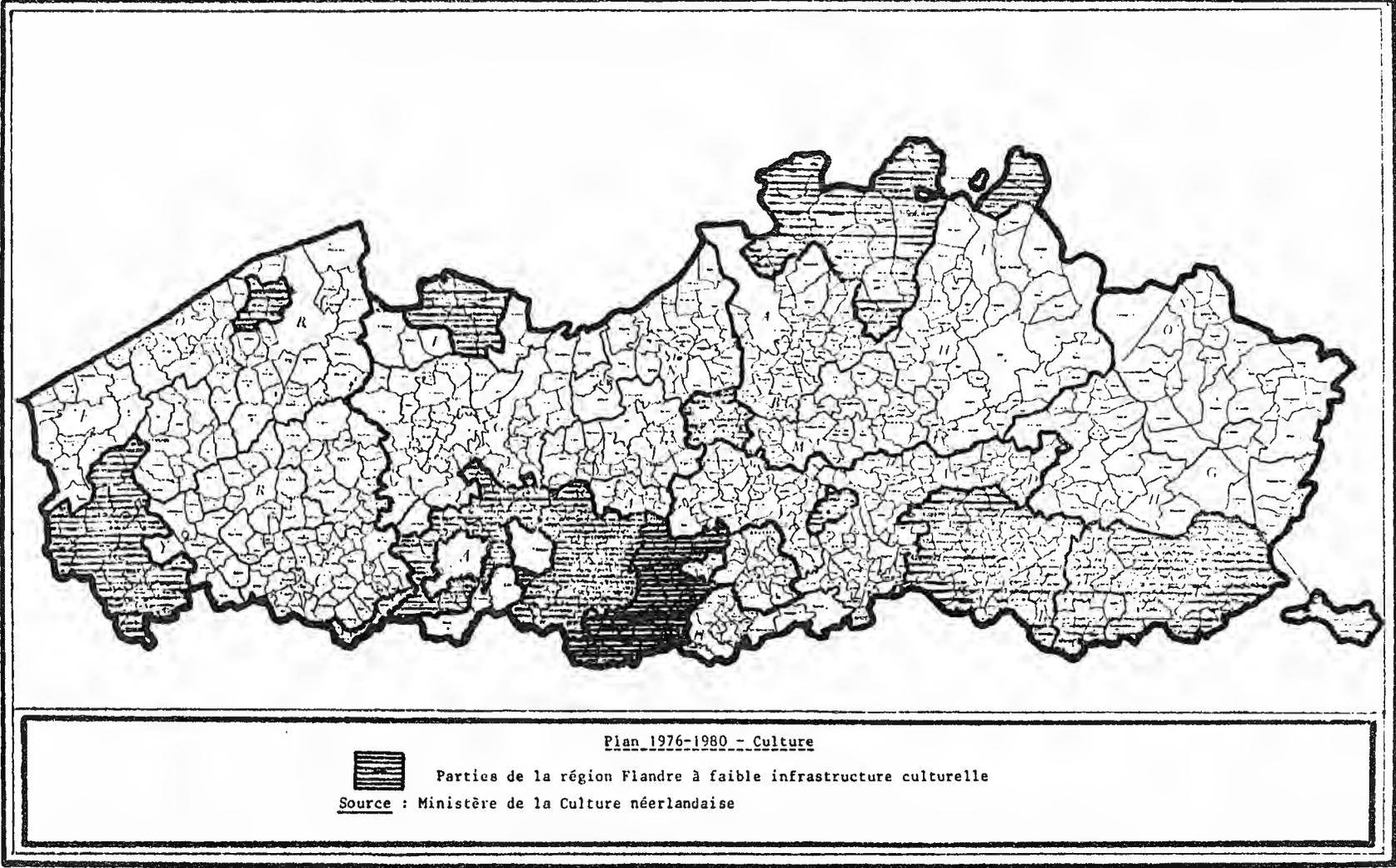
- Tout d'abord il s'agit de rendre accessible - le plus possible et de façon permanente - à toute la population, les accommodations permettant la pratique d'activités culturelles et sportives. Plus particulièrement l'infrastructure des communes doit pouvoir être utilisée par tous les réseaux de l'enseignement et, inversement, l'infrastructure des écoles, tant de l'Etat, des provinces et des communes que de l'enseignement libre, doit être mise à la disposition de tous les habitants.
- Une autre manière d'utilisation plus intensive consiste à créer des centres sportifs et culturels combinés. De cette manière, on en arrive non seulement à réduire les frais de construction mais aussi à rapprocher la vie sportive de la vie culturelle et vice-versa. A cet égard, la solution sera souvent l'intégration dans des équipements existants.

De plus, il faut favoriser la construction de petites unités dans le but de rapprocher le sport et la culture de la population.

1.1. Infrastructure culturelle

Les centres culturels ont un rôle important à jouer dans la promotion de la vie socio-culturelle à différents niveaux.

(1) Y compris Bruxelles-Capitale.



Plan 1976-1980 - Culture



Parties de la région Flandre à faible infrastructure culturelle

Source : Ministère de la Culture néerlandaise

Une priorité pourra être accordée à la fois :

- aux régions qui ne disposent pas encore d'un équipement socio-culturel élémentaire (voir carte);
- aux petites accommodations, notamment les centres locaux et sub-locaux (maison de village, maison de quartiers).

Lors de l'élaboration d'un plan de structure pour les bibliothèques dans le cadre du projet relatif à l'oeuvre des bibliothèques publiques néerlandaises, il sera indiqué d'intégrer cette organisation dans les centres culturels.

En ce qui concerne les musées implantés en Flandre, une restructuration est indispensable, vu la dispersion actuelle du patrimoine.

Dans le cadre de la rénovation des centres-villes en tant que zone d'habitation et compte tenu de la valeur incontestable des monuments et bâtiments historiques des villes d'art flamandes, l'attention devra porter sur la conservation et la restauration maximales aussi bien de monuments et bâtiments civils classés que de monuments privés et publics non classés. A cet égard, la création d'un fonds de restauration des monuments pourra être utile.

La réalisation du programme ci-après relatif aux centres culturels nécessiterait beaucoup plus que les moyens disponibles au cours de la période 1976-1980. Il convient donc de faire un choix compte tenu des priorités exposées ci-dessus. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'initiative émane généralement des pouvoirs subordonnés, de sorte que l'aide de l'Etat n'intervient le plus souvent qu'ultérieurement.

Province d'Anvers

Centre culturel urbain

Geel

Centre culturel sous-régional

Boom, Heist-op-den-Berg, Herentals, Mol

Centre culturel local

Bornem, Duffel, Hoogstraten, Westerlo

Province du Limbourg

Centre culturel urbain

Beringen, Neerpelt-Overpelt, Saint-Trond, Tongres

Centre culturel sous-régional

Bilzen, Looz, Bree, Genk, Herk-de-Stad, Maasmechelen, Maaseik

Centre culturel local

Heers, Houthalen, Lanaken, Bourg-Léopold, Peer, Tessenderlo

Province de la Flandre Orientale

Centre culturel urbain

Termonde, Audenarde

Centre culturel sous-régional

Deinze, Eeklo, Grammont, Lokeren, Ninove, Renaix, Wetteren, Zottegem, Beveren-Waas

Centre culturel local

Aalter, Brakel, Denderleeuw, Gavere, Herzele, Lede, Merelbeke, Zelzate

Province de la Flandre Occidentale

Centre culturel urbain

Koulers, Ypres

Centre culturel sous-régional

Knokke-Heist, Menin, Tielt, Torhout, Furnes, Waregem

Centre culturel local

Diksmude, Izegem, Nieuport, Poperinge

Brabant flamand

Centre culturel urbain

Tirlemont, Vilvorde

Centre culturel sous-régional

Aarschot, Asse, Diest, Hal

Centre culturel local

Alseberg, Dilbeek, Haacht, Herne, Kampenhout, Landen,
Liedekerke, Londerzeel, Overijse, Sint-Joris-Winge, Sint-
Kwintens-Lennik, Tervuren, Zaventem.

Bruxelles-Capitale

1.2. Infrastructure sportive

Le souci d'augmenter le bien-être nécessite un effort plus important que par le passé en matière d'infrastructure sportive.

Une priorité doit être accordée :

- aux sous-régions où l'équipement élémentaire fait défaut;
- aux disciplines à caractère récréatif et s'adressant à des groupes importants de la population;
- aux équipements polyvalents intégrés dans l'ensemble de l'infrastructure culturelle et récréative.

Les moyens disponibles en matière d'infrastructure sportive seront insuffisante pour la réalisation du programme ci-après.

Il convient donc de faire un choix compte tenu des priorités exposées ci-dessus.

Ici également les investissements de l'Etat n'interviennent qu'ultérieurement et l'initiative émane le plus souvent des pouvoirs subordonnés.

Province d'Anvers

<u>Piscines</u> :	- région d'Anvers	: 7
	- région de Malines	: 3
	- région de Turnhout	: 5
	- région d'Hérentals-Mol	: 4

Nombre total : 19 piscines dont : 4 petites
15 moyennes

Salles de sports : - région d'Anvers : 10
 - région de Malines : 9
 - région de Turnhout : 5
 - région d'Herentals-Mol : 7

Nombre total : 31 salles de sports dont :
 10 grandes
 14 petites
 7 moyennes

Complexes sportifs : - région d'Anvers : 8
 - région de Malines : 9
 - région de Turnhout : 6
 - région d'Hérentals-Mol : 10

Nombre total : 33 complexes sportifs dont :
 7 grands
 17 petits
 9 moyens

Province du Limbourg

Piscines : - région d'Hasselt-Genk : 3
 - région de Neerpelt-Bree : 0
 - région du Maaskant : 0
 - région de St-Trond-Tongres : 1

Nombre total : 4 piscines dont : 3 grandes
 1 moyenne

Salle de sports : - région d'Hasselt-Genk : 11
 - région de Neerpelt-Bree : 3
 - région du Maaskant : 3
 - région de St-Trond-Tongres : 8

Nombre total : 25 salles de sports dont :
 9 moyennes
 13 grandes
 3 petites

Complexes sportifs : - région d'Hasselt-Genk : 2
 - région de Neerpelt-Bree : 1
 - région du Maaskant : 5
 - région de St-Trond-Tongres : 4

Nombre total : 12 complexes sportifs dont :
 5 grands
 4 moyens
 3 petits

Province de Flandre Orientale

Piscines : - région de la zone du canal de Gand : 3
 - région d'Eeklo-Aalter : -
 - région de Termonde : 1
 - région d'Audenarde : -
 - région d'Alost-Ninove : 5
 - région de Saint-Nicolas : 6

Nombre total : 15 piscines dont : 5 petites
 8 moyennes
 2 grandes

Salles de sports : - région de la zone du canal de Gand : 21
 - région d'Eeklo-Aalter : 4
 - région de Termonde : 3
 - région d'Audenarde : 9
 - région d'Alost-Ninove : 21
 - région de Saint-Nicolas : 10

Nombre total : 68 salles de sports dont : 15 grandes
 17 moyennes
 36 petites

Complexes sportifs : - région de la zone du canal de Gand : 15
 - région d'Eeklo-Aalter : 6
 - région de Termonde : 7
 - région d'Audenarde : 9
 - région d'Alost-Ninove : 11
 - région de Saint-Nicolas : 12

Nombre total : 60 complexes sportifs dont : 2 grands
 44 petits
 14 moyens

Province de la Flandre Occidentale

Piscines : Bruges-Côte orientale : 1

Salles de sports : - région de Furnes : -
 - région d'Ostende - Côte centrale : 3
 - région de Bruges - Côte orientale : -
 - région de Dixmude - Torhout : 4
 - région d'Ypres - Poperinge : 3
 - région de Roulers - Tielt : 4
 - région de Courtrai : 3

Nombre total : 17 salles de sports dont : 7 petites
 8 grandes
 2 moyennes

Complexes sportifs : - région de Furnes : 1
 - région d'Ostende-Côte centrale : 3
 - région de Bruges - Côte orientale : -
 - région de Dixmude - Torhout : 1
 - région d'Ypres - Poperinge : 4
 - région de Roulers - Tielt : 3
 - région de Courtrai : -

Nombre total : 12 complexes sportifs dont :
 6 petits
 6 moyens

Brabant flamand

Piscines : - région de Hal-Vilvorde : 4
 - région de Louvain : 2
 - région d'Aarschot-Diest : 1
 - région de Landen : 2

Nombre total : 9 piscines dont : 2 petites
 7 moyennes

Salles de sports : - région de Hal-Vilvorde : 17
 - région de Louvain : 15
 - région d'Aarschot-Diest : 11
 - région de Landen : 7

Nombre total : 50 salles de sports dont :
 30 petites
 6 grandes
 14 moyennes

Complexes sportifs : - région de Hal-Vilvorde : 9
 - région de Louvain : 8
 - région d'Aarschot-Diest : 8
 - région de Landen : 7

Nombre total : 32 complexes sportifs dont :
 10 moyens
 2 grands
 20 petits

Bruxelles-Capitale

2. Récréation et tourisme

Le tourisme et la récréation sont tous les deux à situer dans le cadre des loisirs. Les aires de récréation doivent offrir à la population locale un certain nombre de possibilités de délasserment; l'infrastructure

indispensable doit essentiellement être financée au niveau local ou sous-régional.

Toutefois, le tourisme est à considérer comme une forme de récréation où les voyages prennent une place prédominante. Une région touristique doit, dès lors, constituer un pôle d'attraction pour les populations établies en dehors de la région. Cette fonction créative plus vaste (elle est, en outre, également économique du fait qu'un produit typique est offert) justifie l'octroi d'aides au niveau national.

Dans cette perspective, la politique sera attentive au maintien de l'emploi dans ce secteur ainsi qu'à l'amélioration des possibilités d'accueil dans les différentes sous-régions touristiques.

L'accent doit être mis sur le développement du tourisme social, où l'étalement des vacances mérite une attention particulière. En outre, la politique doit également porter l'attention sur un accompagnement que adéquat et sur la protection du patrimoine culturel.

La réalisation de cette politique nécessite toute une série de projets à exécuter dans les régions touristiques (maisons de vacances, auberges de jeunesse, hôtels, villages de vacances, parcs touristiques, centres d'accueil, etc.). Ces projets, parallèlement à un effort supplémentaire en vue de stimuler les pouvoirs locaux dans le développement d'équipements récréatifs, requièrent des investissements considérables.

Les investissements disponibles en matière de récréation et tourisme seront affectés comme suit :

2.1. Tourisme social (48 % des moyens disponibles)

- Maisons de vacances
- Campings
- Auberges de jeunesse
- Acquisition de terrains
- Indépendants

2.2. Equipements touristique et récréatif (44 % des moyens disponibles)

Province d'Anvers

- 2 zones de récréation
- centres d'accueil
- divers

Province du Limbourg

2 zones de récréation
centres d'accueil
divers

Province de la Flandre Orientale

2 zones de récréation
centres d'accueil
divers

Province de la Flandre Occidentale

2 zones de récréation
centres d'accueil
divers

Brabant flamand

récréation

2.3. Subventions (8 % des moyens disponibles)

bureau d'information
primes aux hôtels
primes aux campings
primes au tourisme à la ferme.

CHAPITRE III

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

INTRODUCTION

Le présent chapitre cadre avec ce qui a été dit au chapitre I concernant le système des pôles économiques.

Il est notoire que les établissements industriels ont tendance à se concentrer dans quelques " pôles de croissance" qui, dès lors, avec la région qui les entoure, bénéficient d'un emploi plus intense, d'un plus grand flux de revenus et de marchandises ainsi que de la prospérité croissante qui en résulte. Si l'expansion économique est abandonnée à son développement spontané, il est possible qu'un certain nombre de sous-régions participent insuffisamment à cette croissance et à la progression. Le système de pôles économiques esquissé plus haut vise à associer également ces régions à l'expansion économique par l'octroi, à quelques pôles plus petits, judicieusement choisis, de stimulants indispensables à faire démarrer leur croissance économique, tout en tenant compte de la vocation naturelle de certaines sous-régions, vocation qui - il va de soi - doit être soutenue.

Les liaisons de communication de toute nature - par route, voie ferrée, eau, pipe-lines - sont indispensables à l'approvisionnement en énergie et matières premières, à l'écoulement des fabrications et aux mouvements pendulaires des travailleurs. Leur développement doit être axé sur le système des pôles économiques qu'elles doivent relier entre eux. C'est la raison pour laquelle le plan régional met davantage l'accent sur une bonne liaison entre les pôles, plus particulièrement ceux situés sur l'axe horizontal flamand, plutôt que sur les liaisons classiques convergentes vers la capitale.

SECTION I - PROBLEMATIQUE D'EMPLOI

Afin d'avoir une idée bien précise de la problématique d'emploi au début de la période du Plan, il faut tenir compte de l'augmentation de la population active pendant la période 1975-1980 ainsi que des problèmes d'emploi fin 1975 (chômage, navettes pénibles, sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine).

1. Augmentation de la population active

La croissance prévue de la population active dépend des prévisions relatives à la population et aux taux d'activité. Sur base des prévisions démographiques 1975-1980 (voir Chapitre II, Section I) et des taux d'activité évolués pour 1975 et 1980, la population active peut être estimée comme suit :

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
H.	1.543.659	1.598.453
F.	743.349	821.747
H. + F.	2.287.008	2.420.200

Selon cette estimation, la population active en Flandre augmentera de 133.000 unités, dont 41 % d'hommes et 59 % de femmes.

2. Chômage

On part de l'hypothèse que la plus grande partie du chômage conjoncturel (fin 1975) sera résorbée par le redressement conjoncturel. En ce qui concerne les chômeurs structurels, il ressort des recherches effectuées par le G.E.R.V. et la B.N.B. que leur nombre peut être évalué à environ 55 % du chômage moyen en 1975 (soit 94.168), ce qui correspond à 50.000 / 55.000 unités. Dans l'hypothèse où une croissance du chômage structurel peut être évitée, il y aura lieu de créer de nouveaux emplois pour les chômeurs structurels.

3. Navettes pénibles

Sur base du recensement de la population 1970, on notera que le mouvement pendulaire sortant est surtout axé sur Bruxelles (1). Les

(1) Section II, § 4.5.1.

navettes pénibles en provenance de la Flandre vers Bruxelles peuvent être estimées à environ 63.000 unités. En 1980 leur nombre ne peut dépasser le chiffre de 1975.

4. Sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine

Nonobstant l'accroissement des taux d'activité de la population active féminine, une partie importante de la population féminine en âge actif reste disponible au processus du travail. Afin d'arriver à une idée quantitative de ce sous-emploi, le taux d'activité moyen de la population active féminine (1975) dans les 5 arrondissements du textile (Alost, Audenarde, St. Nicolas, Courtrai, Gand) a été appliqué à la population active féminine des autres arrondissements flamands. La population active féminine a été comparée au nombre de travailleurs féminins obtenus en appliquant le taux d'activité moyen des arrondissements du textile flamand. La différence entre ces deux ordres de grandeur s'élève à 50.000 unités. Dans l'hypothèse que ce sous-emploi sera éliminé dans un délai de 10 ans, il y aura lieu de créer des emplois supplémentaires pour 25.000 femmes pendant la période 1976-1980.

5. Conclusion

La problématique d'emploi au début de la période du plan peut être résumée comme suit :

- accroissement de la population active	133.000
- nombre de chômeurs structurels	55.000
- sous-emploi de la main-d'oeuvre féminine	25.000
	<hr/>
- Total	213.000

Selon cette estimation, il y aurait lieu de créer, au cours de la période 1976-1980, pas moins de 42.600 emplois l'an. La réalisation de cet objectif sera donc une tâche très lourde, d'autant plus si l'on tient compte du fait qu'au cours de la période 1960-1970, l'emploi intérieur en Flandre n'a augmenté que de + 20.200 unités l'an.

Prévisions de la population active

	1975			1980		
	H.	F.	H + F	H.	F.	H + F
Anvers	261.821	120.801	382.622	261.374	129.870	391.244
Malines	82.311	37.325	119.636	83.887	41.375	125.262
Turnhout	97.429	44.248	141.677	102.173	50.812	152.985
ANVERS	441.561	202.374	643.935	447.434	222.057	669.491
Bruges	68.085	32.909	100.994	70.976	36.722	107.698
Dixmude	12.849	5.308	18.157	12.900	5.753	18.653
Ypres	28.618	13.569	42.187	28.752	14.497	43.249
Courtrai	73.829	38.419	112.248	75.937	41.795	117.732
Ostende	35.725	15.594	51.319	36.503	17.394	53.897
Roulers	39.774	19.742	59.516	40.189	20.945	61.134
Tielt	21.323	10.294	31.617	21.681	11.137	32.818
Furnes	12.993	6.435	19.428	13.702	7.261	20.963
FLANDRE OCCID.	293.196	142.270	435.466	300.640	155.504	456.144
Alost	74.083	40.528	114.611	75.496	42.883	118.379
Termonde	50.387	25.220	75.607	51.220	27.256	78.476
Eeklo	24.323	10.698	35.021	25.144	11.962	37.106
Gand	129.621	66.952	196.573	130.618	71.520	202.138
Audenarde	29.893	17.672	47.563	29.610	18.017	47.627
Saint-Nicolas	58.049	28.178	86.227	59.876	30.870	90.746
FLANDRE ORIENT.	366.356	189.248	555.604	371.964	202.508	574.472
Hasselt	90.954	41.976	132.930	98.066	48.457	146.523
Maseik	48.403	22.500	70.903	54.247	27.170	81.417
Tongres	46.119	19.856	65.975	48.368	22.339	70.707
LIMBOURG	185.476	84.332	269.808	200.681	97.966	298.647
Hal-Vilvorde	145.904	72.874	218.778	159.465	84.655	244.120
Louvain	111.166	52.251	163.417	118.269	59.057	177.326
BRABANT FLAMAND	257.070	125.125	382.195	277.734	143.712	421.446
FLANDRE	1.543.659	743.349	2.287.008	1.598.453	821.747	2.420.200(1)

(1) Compte tenu d'une diminution de la population active par suite de l'abaissement de l'âge de la pension (cfr Titre II, chapitre I, page 10).

SECTION II - POLITIQUE DE L'EMPLOI

1. Dans le domaine de l'emploi, on s'efforcera à la fois de réaliser le plein-emploi pour 1980 et d'améliorer la qualité du facteur travail. Par plein-emploi, on entend la création des postes de travail nécessaires, compte tenu, d'une part, de l'augmentation de la population active et, d'autre part, de la diminution progressive du chômage structurel, du mouvement pendulaire pénible vers Bruxelles et du sous-emploi féminin. L'amélioration de la qualité de l'emploi postule entre autres que la préférence soit donnée à ce type d'emploi qui assure non seulement un revenu élevé et de meilleures conditions de travail, mais favorise également les chances de développement personnel et contribue à la promotion sociale.

2. La réalisation de l'objectif relatif à l'emploi dépend en premier lieu du redéploiement industriel et du renforcement du secteur tertiaire, qui créeront des emplois supplémentaires. Les Titres II et IV ainsi que le chapitre consacré à l'évolution des secteurs d'activité recommandent un certain nombre de mesures dans ce sens.

3. La déconcentration et la décentralisation de Bruxelles constituent un aspect particulier de la politique économique régionale relative à la promotion de l'emploi. Le chapitre relatif à l'aménagement du territoire propose diverses mesures propres à combattre l'hyperconcentration à Bruxelles du secteur privé et des services publics. Grâce à ces mesures, le mouvement pendulaire pénible vers Bruxelles diminuera progressivement et le secteur tertiaire sera renforcé en Flandre.

4. En liaison avec les mesures de nature économique et la déconcentration et la décentralisation de Bruxelles, un certain nombre d'actions seront organisées dans le cadre de la politique de l'emploi afin de réaliser l'objectif préconisé.

4.1. Formation, perfectionnement et réadaptation professionnels

- 4.1.1. Le but de la formation professionnelle pour adultes, organisée par l'Office national de l'Emploi, est d'apprendre aux chômeurs, salariés ou indépendants, un nouveau métier ou de les perfectionner dans leur profession actuelle. En outre, l'O.N.Em. peut prêter assistance à la création, l'extension ou la reconversion de certaines entreprises. Le plus souvent, cette assistance concerne la formation du personnel recruté. La mobilité sectorielle et professionnelle de la main-d'oeuvre en raison du redéploiement industriel, la réadaptation des

chômeurs structurels ainsi que le manque de personnes qualifiées dans certains secteurs ou sous-régions auront pour effet que les efforts dans le domaine de la formation professionnelle seront intensifiés en augmentant progressivement le nombre de formations professionnelles et en les adaptant sur le plan qualitatif aux besoins des sous-régions.

Développement de la formation professionnelle :

	<u>Nombre de formations</u>	<u>Coût en prix courants</u> <u>(x 1.000.000)</u>
1976	16.000	1.225
1977	19.000	1.560
1978	20.000	1.780
1979	21.000	2.000
1980	22.000	2.262

L'expérience acquise dans le passé a démontré qu'une période d'activité économique ralentie entraîne une stagnation du nombre de formations professionnelles. Une campagne d'information sera organisée afin d'inciter un plus grand nombre de chômeurs à se faire inscrire dans un des centres de l'O.N.Em. en vue de se perfectionner ou de se recycler. Conformément aux résolutions de la Conférence tripartite sur l'emploi (juillet 1976), les bureaux de placement de l'O.N.Em. seront améliorés en vue d'une mise au travail aussi vite que possible des personnes ayant terminé un cours de formation professionnelle. Dans le cadre de ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle, l'O.N.Em. portera une attention particulière sur le perfectionnement et le recyclage de certains groupes de chômeurs (jeunes, femmes).

4.1.2. Fonds social européen

Afin de favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre, il sera également fait appel à l'intervention du Fonds social européen. Depuis le 1er mai 1972, ce Fonds peut intervenir dans deux types de situation :

- a) Dans le cas où le marché de l'emploi est perturbé par des mesures particulières prises dans le cadre de la politique de la C.E.E. ou dans le cas où une action commune spécifique est nécessaire pour mieux assurer l'adaptation de la demande et de l'offre de la main-d'oeuvre à l'intérieur de la Communauté. Dans ce cas, l'intervention du Fonds est accordée sur base d'une décision du Conseil des Ministres fixant le champ d'action, les types d'aides et

les groupes de personnes concernés : dès maintenant entrent en ligne de compte le recyclage de travailleurs qui ont quitté l'agriculture, les travailleurs du textile, les travailleurs migrants, certaines actions en faveur des handicapés et des jeunes demandeurs d'emploi.

- b) Dans le cas où le marché de l'emploi dans certaines régions, branches d'activités ou groupes d'entreprises, est perturbé par des difficultés qui ne sont pas dues à des mesures particulières prises dans le cadre de la politique de la C.E.E. mais par contre résultant indirectement du fonctionnement du Marché Commun ou empêchant le développement harmonieux de la Communauté. Dans ce cas, l'intervention du Fonds est accordée directement pour le recyclage des travailleurs qui soit sont menacés de chômage dans des régions à problèmes, soit sont lésés par le progrès technologique, soit rencontrent des difficultés dans certains groupes d'entreprises.

4.2. Manque de main-d'oeuvre "non qualifiée"

La réorganisation du marché du travail a entraîné qu'un nombre croissant de postes de travail s'adressent à des classes sociales où il existe une certaine aversion pour le travail manuel et une préférence excessive pour le travail dans la sphère dite intellectuelle. Il est à la fois socialement inadmissible et économiquement insoutenable de repousser sur des catégories de travailleurs marginales des emplois méprisés (p. ex. travail peu qualifié, lourd ou pénible, emplois peu rémunérés ou fort influencés par des facteurs conjoncturels ou saisonniers). Pour rencontrer cette problématique, un ensemble de mesures sont indispensables : changement des mentalités remettant en honneur un certain nombre de professions, revalorisation de certains emplois en améliorant les conditions de travail et les avantages financiers.

4.3. Jeunes

- 4.3.1. Pendant la période 1975-1980, la population active de moins de 25 ans augmentera de 533.000 à 555.600 unités (+ 4,2 % par rapport à + 5,8 % pour l'ensemble de la population active). La part relative de ce groupe dans la population active totale diminuera ainsi de 23,3 % à 22,9 %. Néanmoins, la part relative des jeunes s'élèvera à au moins 25 % de la population active totale dans les arrondissements de Maaseik, Turnhout, Hasselt, Tongres, Dixmude, Tielt et Termonde (dans ce dernier cas uniquement en 1975).

A fin décembre 1975, il y avait en Flandre 125.075 chômeurs complets, dont 52.492 (42 %) de moins de 25 ans. Ce dernier groupe est réparti comme suit :

	H.	F.	H. + F.
- 20 ans	8.236	12.342	20.578
20 - 25 ans	11.941	19.973	31.914
Total	20.177	32.315	52.492

Source : O.N.Em.

4.3.2. Orientation professionnelle

L'orientation professionnelle devrait être basée sur les capacités individuelles et sur les possibilités d'avenir et les besoins futurs de la société. Ce dernier élément n'étant pas pris suffisamment en considération, une réorientation professionnelle inadaptée ou insuffisante aboutit à un choix erroné dans les études, ce qui provoque un chômage parmi les diplômés (1).

Afin d'arriver à une meilleure information sur ce plan régional, une concertation permanente entre les pouvoirs publics chargés de l'enseignement et de l'emploi, d'une part, et les responsables des milieux socio-économiques, d'autre part (2), sera mise en place via les comités régionaux d'emploi créés officiellement par arrêté royal du 7 avril 1975. En améliorant ainsi l'orientation professionnelle, une des causes du chômage des jeunes disparaîtra progressivement.

4.3.3. Formation professionnelle

Afin d'éviter une formation insuffisante ou dépassée, un certain nombre de mesures doivent être prises au niveau de l'enseignement en général. Ces problèmes sont traités au Titre II, A, Chapitre II.

Certains jeunes ne s'intéressent pas à être occupés dans le métier qu'ils ont appris ou ont choisi une orientation scolaire pour laquelle la demande sur le marché de l'emploi est insuffisante. La formation professionnelle organisée par l'O.N.Em. peut apporter une solution aux problèmes de ces groupes : création de centres spéciaux pour jeunes chômeurs,

- (1) Après la fin de l'année scolaire, l'O.N.Em. se voit confronté avec une augmentation du nombre de jeunes, demandeurs d'emplois. Cette évolution apparaît dans la statistique "Autres chômeurs inscrits obligatoirement", qui, les trois dernières années, présente pour la Flandre (Hal-Vilvorde non compris) la situation suivante :

	1973	1974	1975	1976
juin	3.764	3.634	6.113	8.121
juillet	15.272	18.978	32.299	
différence	+ 11.508	+ 15.344	+ 26.186	

- (2) Comités régionaux d'emploi de : Ostende-Bruges, Courtrai-Roulers-Ypres, Gand, Saint-Nicolas, Termonde, Alost-Audenarde, Anvers-Boom-Malines, Turnhout, Hasselt-Tongres, Louvain, Hal-Vilvorde.

extension de l'éventail des professions à enseigner, diminution de l'âge minimal pour l'admission aux centres de formation des professions où existe un manque de main-d'oeuvre. Dans le cadre de la promotion sociale et professionnelle des travailleurs, l'application des lois sur la promotion sociale et les crédits d'heures sera étendue (cfr. Titre II, A, Chapitre I).

4.3.4. Stage pour jeunes :

- Durant la période allant du 1er septembre 1975 au 1er septembre 1976, l'O.N.Em. accordera une aide financière aux entreprises qui acceptent de prendre en stage des jeunes diplômés de 15 à 25 ans, stage pendant lequel ils pourront s'adapter à l'entreprise (A.R. du 13 août 1975).
- En application de la loi de redressement économique du 30 mars 1976, toutes les entreprises et administrations occupant au moins 100 travailleurs sont obligées d'engager des stagiaires à concurrence de 1 % maximum de leur effectif. Entrent en considération tous les jeunes de moins de 30 ans qui n'ont pas encore exercé une activité professionnelle. Le stage, d'une durée de 6 mois, prolongeable pour une nouvelle période de 6 mois, avec l'accord des deux parties et de l'O.N.Em., a essentiellement pour but d'assurer aux intéressés une formation pratique, transition entre les études et l'emploi recherché. Ce système, qui va de pair avec l'interdiction de tout licenciement compensatoire, est valable jusqu'au 31 décembre 1976 et peut être prolongé par arrêté royal (1).
- Suite à la Conférence tripartite sur l'emploi (juillet 1976), les entreprises occupant moins de 100 travailleurs et embauchant des jeunes chômeurs comme stagiaires, recevront une prime; celle-ci est égale à la moitié de l'allocation de chômage qui aurait dû être versée, pendant six mois, au chômeur.

4.3.5. Promotion de l'emploi de jeunes chômeurs par l'instauration de la pension anticipée :

- Conformément aux dispositions de la convention collective du 12 décembre 1974 conclue au Conseil national du Travail, une pension anticipée est accordée aux travailleurs de 60 ans et plus en cas de licenciement.
- En application de la loi du 30 mars 1976 de redressement économique, une pension anticipée peut être, à leur demande, accordée aux travailleurs de 62 ans et plus et aux travailleuses de 58 ans et plus du secteur privé. L'employeur est obligé de remplacer l'intéressé(e) par un

(1) A été reconduit jusqu'au 31 août 1977 par arrêté royal du 24.9.1976.

jeune chômeur de moins de 30 ans. Ces dispositions sont d'application jusqu'au 31 décembre 1976 et peuvent être prolongées par arrêté royal (1).

4.3.6. Dans une note du Ministre de la Santé publique remise au Conseil régional en janvier 1976, plusieurs mesures se proposent de combattre spécialement le chômage des jeunes :

- Désignation de personnes chargées de mettre en oeuvre des mesures concrètes au bénéfice des jeunes : un commissaire du Gouvernement pour le chômage des jeunes, un commissaire par bureau régional de l'O.N.Em. et un responsable par commune. Le commissaire du Gouvernement a été chargé de mettre sur pied une campagne de promotion de l'emploi des jeunes chômeurs (p. ex. application du stage prévu par la loi du 30 mars 1976 ; invitation aux pouvoirs locaux à mettre des jeunes au travail non seulement dans le secteur des travaux publics mais aussi dans le secteur social et culturel).
- Création d'ateliers de créativité et de développement pour jeunes chômeurs :

Le Ministère de la Culture néerlandaise créera dans les infrastructures nationales, dans les centres communaux et provinciaux subsidiés et dans les centres privés reconnus et subsidiés par le département, 50 centres qui ont pour but de donner aux jeunes chômeurs une formation sociale et générale que ne peut assurer l'O.N.Em. puisque cette formation n'est pas orientée directement vers une profession. Ces centres recruteront d'ailleurs leurs collaborateurs chez les jeunes chômeurs (universitaires, techniciens, enseignants) qui, selon la nature du cours, enseigneront, organiseront un travail de groupe ou assureront un moniteurat.

- Autorisation aux chômeurs de moins de 25 ans de suivre l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement de plein exercice :

le Ministère de l'Education nationale veut augmenter le nombre d'"élèves libres" pour donner aux jeunes chômeurs l'occasion de suivre un certain nombre de cours (p. ex. surtout les cours de pratique, ou pratique et technologie, ou pratique et langues) pour compléter leur formation.

4.3.7. Autres mesures :

- Réduction de la période entre la fin des études et l'appel au service militaire ;

(1) A partir du 1er septembre 1976, les limites d'âge ont été ramenées à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes (A.R. du 8.8.76).

- Les entreprises devraient davantage organiser leurs travaux de recherche sur place, de sorte qu'un plus grand nombre de diplômés pourraient être occupés dans la région où ils habitent ;
- Tendre à une plus grande égalité des conditions de travail des jeunes, conformément à l'accord interprofessionnel du 10 février 1975 (1).

4.4. Femmes

4.4.1. Au cours de la période 1975-1980, la population active féminine augmentera de 743.300 à 821.700 unités (+ 10,5 %), de sorte que leur part relative dans la population active totale croîtra de 32,5 % à 33,8 %. En exposant la problématique de l'emploi, le sous-emploi de femmes dans un certain nombre d'arrondissements a été estimé à 50.500 unités. Fin décembre 1975, il y avait en Flandre 67.089 chômeurs complets féminins (54 % du total), répartis selon la capacité de travail de la manière suivante :

- capacité de travail normale	55.336
- capacité de travail partielle	8.171
- capacité de travail très réduite	3.582
- total :	67.089

Source : O.N.Em.

4.4.2. Dans le processus de production, la population active féminine doit être traitée sur un pied d'égalité par rapport à la population active masculine. Cette intégration sera réalisée en liaison avec le développement des secteurs industriel et tertiaire et ne peut être axée sur les branches d'activité occupant traditionnellement un grand nombre de femmes. La promotion de l'emploi féminin dépend en outre :

- des mesures proposées en vue d'améliorer l'orientation professionnelle : des statistiques de l'O.N.Em., il ressort que, fin décembre 1975, le taux de scolarité de 37 % des chômeurs féminins de moins de 25 ans dépassait le niveau secondaire inférieur (2) ; le problème de ce groupe n'est donc pas tant un manque de formation, mais plutôt une formation non adéquate, du fait que l'orientation professionnelle est encore axée sur les professions traditionnellement féminines ;

(1) Accord interprofessionnel du 10 février 1975 : Jeunes : Les parties soussignées constatent que dans de nombreuses conventions collectives de travail, l'âge est utilisé comme un critère de différenciation des conditions salariales. Elles recommandent aux commissions paritaires de ne pas considérer l'âge comme le seul facteur destiné à définir un niveau salarial différent, mais de ne l'utiliser que comme un moyen pratique pour apprécier l'évolution de la capacité.

(2) Situation pour l'ensemble du Royaume.

- des mesures proposées en vue d'améliorer la formation de manière à relever la qualification professionnelle : des statistiques de l'O.N.Em. il ressort qu'à la fin de décembre 1975, le taux de scolarité de seulement 11 % des chômeurs féminins de 25 ans et plus dépassait le niveau secondaire inférieur, ce qui rend le perfectionnement ou le recyclage professionnel particulièrement difficile ;
- d'un changement des mentalités des employeurs et des travailleurs, pour que le nombre de professions qualifiées exercées par des femmes puisse être augmenté ;
- de l'extension et de l'amélioration des équipements collectifs, tels que la garde des enfants (cfr. chapitre II, section III, c) et du transport en commun, dont l'absence ou l'équipement insuffisant constituent souvent un obstacle majeur à l'emploi des femmes ;
- de la suppression des difficultés résultant des interruptions de carrière ;
- de l'introduction d'horaires mobiles et d'emplois à temps partiel, sans que ces mesures ne deviennent une fin en soi.

4.5. Mouvement pendulaire

4.5.1. Le mouvement pendulaire est une des caractéristiques les plus importantes du développement socio-économique en Flandre. Selon le recensement de la population de 1970, le mouvement pendulaire entre les arrondissements flamands porte sur 236.625 personnes : le mouvement pendulaire sortant est orienté vers Bruxelles (173.691), vers l'étranger (39.419), vers la Wallonie (24.248) et vers des communes d'emploi variables et inconnues (40.697).

Bien que ces mouvements ne puissent être entièrement éliminés, la politique sera axée sur la réduction progressive des navettes pénibles, c'est-à-dire celles de plus de deux heures par jour aller-retour. Nonobstant l'expansion économique des années soixante, ce mouvement pendulaire portait encore sur 122.000 personnes, fin 1970, soit 6 % de la population active résidant en Flandre. Les navettes pénibles concernent principalement les arrondissements suivants :

	<u>Nombre</u>	<u>en % de la population active</u>
- Louvain	18.071	12,6
- Alost	17.326	16,7
- Anvers	20.969	3,1
- Hal-Vilvorde	10.880	5,8
- Turnhout	8.394	6,8
- Gand	8.169	4,5
- Termonde	7.408	10,8
- Hasselt	6.541	5,8
- Malines	6.099	5,6
- Audenarde	5.248	11,8
- Bruges	3.525	3,9
- Saint-Nicolas	3.364	4,3
- Tongres	3.120	5,4
- Maaseik	2.568	4,4

- Courtrai	1.958	1,9
- Ypres	1.890	4,8
- Ostende	1.840	4,0
- Eeklo	1.257	4,0
- Dixmude	1.101	6,5

Le mouvement pendulaire sortant est essentiellement orienté vers Bruxelles. Les navettes pénibles en provenance de la Flandre et axées sur Bruxelles peuvent être estimées à environ 63.000 personnes (1), soit 52 % de l'ensemble des navettes pénibles en Flandre.

4.5.2. La lutte contre les mouvements pendulaires doit tenir compte du fait que pour certains groupes le mouvement pendulaire est inévitable (par exemple : ouvriers du bâtiment, ouvriers hautement qualifiés). Pour les autres catégories, le mouvement pendulaire doit être progressivement éliminé grâce aux mesures suivantes :

- a) navettes vers Bruxelles : par la création d'emplois nouveaux et/ou la relocalisation de certaines activités (cfr. cadre spatial et développement des branches d'activité) ;
- b) navettes à l'intérieur de la Flandre : par l'amélioration des transports publics en commun et par une meilleure répartition de l'emploi à l'intérieur de la Flandre ;
- c) le travail frontalier, qui constitue un aspect particulier des mouvements pendulaires, est acceptable à condition que la durée des déplacements ne dépasse pas 2 heures par jour et moyennant les garanties nécessaires en matière de sécurité sociale et de parité monétaire.

4.6. Chômeurs difficiles à placer

4.6.1. Fin décembre 1975, la Flandre comptait 26.473 chômeurs complets de 50 ans et plus, pouvant être répartis comme suit :

	H.	F.	H. + F.
- capacité de travail normale	4.923	2.621	7.544
- capacité de travail partielle ou très réduite	14.765	4.164	18.929
- total	19.688	6.785	26.473

Source : O.N.Em.

(1) Navettes pénibles vers Bruxelles : 95.456 - 6.000 (navettes à l'intérieur de l'agglomération) = 89.456. Ce nombre a été réparti entre la Flandre et la Wallonie sur base de leur part relative dans les navettes totales vers Bruxelles (la Flandre : 173.691, soit 70,66 % ; la Wallonie : 72.125, soit 29,34 %).

4.6.2. Les mesures en faveur des chômeurs difficiles à placer peuvent être subdivisées en deux groupes : les mesures en vue de favoriser le réemploi, d'une part, et la pension anticipée, d'autre part.

- Afin de faciliter le réemploi, l'intervention financière de l'O.N.Em. dans le salaire des chômeurs difficiles à placer sera augmentée et les efforts en vue de faire embaucher un plus grand nombre de chômeurs par les administrations publiques seront poursuivis pour porter le chiffre à 20.000. D'autre part, les ministres à compétence régionale dans le domaine de l'emploi peuvent étendre l'emploi des chômeurs à certaines catégories d'a.s.b.l. qui poursuivront un but social, humanitaire ou culturel (A.R. du 30 mai 1975) (1).
- Il a été fait mention au paragraphe 4.3.5. de l'instauration de la pension anticipée en application de la convention collective du 19 décembre 1974 et de la loi du 30 décembre 1976. Par ailleurs, l'accord interprofessionnel du 10 février 1975 prévoit l'abaissement de l'âge de la pension à 64 ans pour les travailleurs ayant une carrière de 45 ans (2). Enfin, le Titre II, A, Chapitre VIII prévoit un assouplissement de l'âge de la pension pour certains groupes de travailleurs.

4.7. Handicapés

En ce qui concerne les handicapés, le principe est qu'il faut viser à leur insertion dans la vie socio-culturelle ainsi que dans le processus normal de production. On continuera à encourager l'emploi dans les 59 ateliers protégés existants (voir Titre II, A, Chapitre I et Chapitre VII). Pour les handicapés susceptibles de réadaptation, cette mise au travail constitue un moyen permettant leur passage rapide à une vie active normale; pour les handicapés dont l'intégration dans le milieu de travail est particulièrement difficile, ces ateliers protégés offrent une solution efficace.

L'adaptation de la durée et du rythme de travail, l'amélioration des techniques de placement, la formation professionnelle spécifique, l'extension de l'éventail des professions à enseigner et la réservation de certaines tâches aux handicapés susceptibles de réadaptation constituent d'autres mesures visant à promouvoir leur passage au processus normal de production.

A cet égard, il convient de renvoyer à la condition supplémentaire que le Secrétariat d'Etat à l'Economie régionale flamande a imposée aux investisseurs qui désirent bénéficier d'une aide de l'Etat : les entreprises concernées sont obligées d'occuper un certain nombre de handicapés parmi les travailleurs recrutés par suite de l'investissement projeté.

(1) Pour la Flandre : A.M. du 10 juillet 1975.

(2) Loi du 27 février 1976.

4.8. Travailleurs étrangers

Le recrutement, l'emploi et l'accompagnement des travailleurs étrangers constituent un aspect particulier de la politique d'emploi.

Dans le Chapitre II, Section I, il a déjà été question des raisons économiques pour lesquelles le nombre de travailleurs étrangers en Flandre a augmenté pendant les années 60. Fin 1970, la Flandre comptait 164.029 étrangers, dont 61.650 ou 37,5 % exerçant une profession. La plupart des travailleurs étrangers sont localisés dans les arrondissements suivants : Anvers, Hasselt, Hal-Vilvorde, Tongres, Maaseik et Gand.

Au paragraphe 4.2., il a été avancé qu'il n'est pas indiqué de repousser les emplois méprisés sur les catégories de travailleurs marginales. Ainsi, on a tendance à assimiler de plus en plus la condition de travailleur étranger à un travail subalterne, ce qui n'offre pas une alternative acceptable du point de vue social et humain. Toutefois, un minimum de migrations internationales peut être nécessaire et se justifier. A cet égard, une politique d'immigration organisée et sélective sera appliquée vis-à-vis des pays non membres de la C.E.E., de sorte que le recrutement aura lieu par la voie des services officiels compétents des pays avec lesquels des accords ont été conclus. Des sanctions sévères seront prises à l'égard des entreprises qui occupent des travailleurs étrangers de manière illégale.

En matière d'accueil et de logement des travailleurs étrangers, les instances compétentes prendront les mesures nécessaires (p. ex. l'organisation de cours initiaux de langues, l'accompagnement administratif, l'enseignement des jeunes d'âge scolaire). En vue de faciliter leur intégration dans la vie sociale et professionnelle, le Conseil de Ministres de la Communauté européenne a décidé, en juin 1975, que les actions spécifiques en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre du Fonds social européen.

4.9. Meilleur emploi

Lors de la discussion des différentes mesures, en vue de réduire le manque d'emploi, les aspects quantitatifs et qualitatifs de la politique à mettre en oeuvre ont été traités conjointement. Il s'agit des propositions concernant l'orientation professionnelle, l'enseignement en général,

la formation professionnelle, la réduction progressive des mouvements pendulaires socialement pénibles. En outre, la qualité de l'emploi dépend également de l'amélioration des conditions de travail (cfr Titre II, A, chapitre I, de la lutte contre les nuisances (cfr Titre II, A, chapitre XII) et de la politique relative à l'adaptation de la structure sectorielle.

SECTION III - LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

Le Plan régional pour la Flandre s'assigne pour objectif principal le plein et meilleur emploi. Par ailleurs, l'orientation adéquate des activités économiques vers des centres bien situés et par priorité vers ceux localisés dans des régions à problèmes doit assurer une meilleure diffusion du bien-être, autre objectif du Plan.

La réalisation du plein et meilleur emploi requiert, d'une part, une politique active de l'emploi (voir Section II) et, d'autre part, une politique économique axée sur l'amélioration des structures sectorielles.

Les structures de l'économie flamande sont, en effet, encore trop orientées vers des secteurs où l'emploi stagne, voire même régresse, et différentes sous-régions flamandes accusent encore de graves faiblesses structurelles.

Une politique axée sur le soutien des secteurs en expansion est plus que jamais nécessaire, compte tenu :

- de la forte augmentation de l'offre de main-d'oeuvre jusqu'en 1980 ;
- des modifications du commerce international par suite de nouvelles spécialisations et de l'augmentation du prix de différents facteurs de production (énergie, matières premières, capital emprunté, main-d'oeuvre) ;
- de la nouvelle division internationale du travail voulue par les pays en voie de développement.

Les faiblesses structurelles de l'économie flamande apparaissent clairement dans la part importante des activités où la croissance de l'emploi sera nulle.

Le tableau ci-après répartit les secteurs en trois groupes : emploi en régression, en stagnation et en expansion pour la période 1975-1980. Il est basé essentiellement sur les monographies sectorielles élaborées au Bureau du Plan. Ces prévisions ne concernent que les salariés, mais ceux-ci englobent presque 80 % de la demande de main-d'oeuvre pour la Flandre. Les chiffres couvrent les salariés soumis à l'O.N.S.S. au mois de juin 1974.

	Nombre de travailleurs <u>O.N.S.S.</u>	<u>%</u>
1. Activités où une <u>régression</u> de l'emploi est prévisible :		
a. Secteur primaire : agriculture et sylviculture, pêche	7.595	0,49
b. Secteur secondaire : extraction et fabrication de matières non métalliques, moyens de trans- port, tabac, textile, cuir, chaussure et con- fection, papier, divers	273.534	17,76
2. Activités où une <u>stabilisation</u> de l'emploi est prévisible :		
a. Secteur secondaire : combustibles solides et fours à coke, raffineries de pétrole, électri- cité, gaz et eau, extraction et première trans- formation des métaux, produits métalliques, mé- canique fine et industrie optique, alimentation, boissons, bois et meubles en bois, imprimerie, construction	385.148	25,04
b. Secteur tertiaire : réparation, transport et communications	119.620	7,77
3. Activités où une <u>croissance</u> de l'emploi est prévisible :		
a. Secteur secondaire : industrie chimique, machi- nes, industrie électro-technique, caoutchouc et plastique	163.904	10,64
b. Secteur tertiaire : commerce, hôtels, restau- rants, cafés, banques et assurances, services, enseignement	589.550	38,30
Total général	1.539.351	100,-

Le tableau ci-après donne un aperçu de la part des différents secteurs à emploi salarié en régression (1), en stagnation (2) ou en augmentation (3).

Il fait la comparaison avec les chiffres correspondants pour la Wallonie et Bruxelles, selon une ventilation sectorielle homogène, à une exception près : la rubrique extraction et première transformation des métaux classés en Flandre dans les secteurs à emploi stable est insérée, pour la Wallonie, dans le groupe des secteurs à emploi en régression et ce, compte tenu de la diminution de l'emploi prévue dans l'industrie sidérurgique.

Prévisions d'emploi par arrondissement

Arrondissements et provinces	Secteur primaire	Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Total
	1 ↘	1 ↘	2 =	3 ↗	1 ↘	2 =	3 ↗	
Anvers	0,18	10,59	20,75	12,39	-	13,77	42,32	100,-
Malines	0,31	20,88	28,34	10,75	-	4,73	34,99	100,-
Turnhout	0,41	20,98	29,65	14,79	-	3,74	30,43	100,-
ANVERS	0,24	13,98	23,45	12,59	-	10,64	39,10	100,-
Louvain	0,36	7,14	22,64	9,47	-	5,63	54,76	100,-
Hal-Vilvorde	0,30	12,77	24,72	13,41	-	13,09	35,71	100,-
Bruges	1,23	11,29	20,47	17,02	-	5,79	44,20	100,-
Dixmude	1,32	15,55	35,11	2,11	-	6,70	39,18	100,-
Ypres	1,19	16,23	26,65	13,65	-	5,84	36,44	100,-
Courtrai	0,27	34,20	26,07	6,77	-	4,15	28,54	100,-
Ostende	1,30	5,97	17,10	3,67	-	14,97	56,99	100,-
Roulers	0,69	24,14	33,58	9,24	-	4,50	27,85	100,-
Tielt	1,13	31,72	31,72	7,68	-	3,72	24,03	100,-
Furnes	2,37	10,32	19,25	2,44	-	4,96	60,66	100,-
FLANDRE OCCIDENTALE	0,90	20,95	25,25	9,64	-	5,99	37,27	100,-
Alost	0,28	29,46	23,81	8,74	-	4,32	33,39	100,-
Audenarde	0,39	46,08	19,44	3,61	-	4,08	26,39	100,-
Termonde	1,04	32,95	26,42	6,78	-	3,82	28,99	100,-
Eeklo	1,36	14,39	35,75	3,92	-	5,15	39,43	100,-
Gand	0,74	16,24	24,79	9,55	-	6,49	42,19	100,-
St-Nicolas	0,32	36,07	21,55	6,57	-	4,25	31,24	100,-
FLANDRE ORIENTALE	0,64	25,55	24,27	8,01	-	5,26	36,27	100,-
Hasselt	0,35	17,09	33,01	9,46	-	4,43	35,66	100,-
Maeseik	0,55	21,50	30,05	11,83	-	4,31	31,76	100,-
Tongres	0,77	12,84	31,07	12,17	-	5,37	37,78	100,-
LIMBOURG	0,46	17,33	32,05	10,42	-	4,55	35,19	100,-
Régions flamandes	0,49	17,76	25,04	10,64	-	7,77	38,30	100,-
Régions wallonnes	0,50	20,02	21,89	8,33	-	6,25	43,01	100,-
Bruxelles-capitale	0,05	5,44	14,71	6,28	-	7,83	65,69	100,-
LE ROYAUME	0,40	15,88	22,03	9,10	-	6,37	46,22	100,-

Source : Bureau du Plan.

A. LES ORIENTATIONS

L'expansion prévue des activités tertiaires en Flandre ne suffira pas à absorber l'augmentation considérable de l'offre de main-d'oeuvre (+ 133,200 personnes durant la période 1976-1980). Dès lors, la politique industrielle doit viser à compenser, et davantage, par une augmentation de l'emploi dans les secteurs en expansion, le recul d'activité dans les secteurs où l'emploi diminue. Dans les secteurs en expansion, interviennent principalement certains secteurs des fabrications métalliques et de l'industrie chimique (1). L'accent sur les secteurs en expansion - secteurs à haute valeur ajoutée et faisant appel à une main-d'oeuvre qualifiée - s'indique aussi pour renforcer la position concurrentielle de l'économie flamande dans un monde en mutation rapide.

Dans les autres secteurs, l'action visera surtout à soutenir les restructurations indispensables. Dans les secteurs où l'activité risque de se déplacer vers l'étranger, il conviendra, dans l'intérêt même de l'emploi, d'éviter que ces secteurs ne soient soumis à une concurrence débridée (notamment de la part des pays à commerce d'état et de certains pays en voie de développement).

1. Les secteurs en expansion

a) L'industrie des fabrications métalliques

Dans l'industrie des fabrications métalliques, des possibilités de croissance existent dans plusieurs sous-secteurs : électricité médicale et notamment appareils de régulation et de mesure électrique et électronique, télécommunication (2), équipements électriques, construction mécanique, matériel agricole, équipements spécifiques et installations industrielles complètes. Ces possibilités de croissance se situent d'ailleurs surtout à l'exportation.

Parmi ces sous-secteurs, la télécommunication, les machines textiles et le matériel agricole sont essentiellement établis en Flandre.

(1) Voir aussi : "De ontwikkeling van de Vlaamse Economie in internationaal perspectief", Volume VIII, "Proeve van synthese en beleidsopties", G.E.R.V., Brussel, 1974.

(2) Radio et télévision, transmission, téléphonie, télégraphie, télé-informatique.

Le secteur des télécommunications comprend quelques entreprises localisées principalement dans la province d'Anvers. Les commandes publiques encourageront ces entreprises dans leur développement technologique et les aideront ainsi à augmenter leurs exportations.

Les perspectives de production de machines textiles, et notamment des métiers à tisser, dans laquelle la Flandre est spécialisée sont favorables en raison de l'industrialisation des pays en voie de développement. Il est important qu'en matière de know how la région ne soit pas dépassée par des entreprises étrangères concurrentes.

Quant au matériel agricole, les perspectives d'avenir sont favorables, suite à la modernisation de l'agriculture dans certains pays en voie de développement.

Les dépenses croissantes en matière de soins de santé et de recherche scientifique relative à la santé peuvent contribuer au développement de spécialisations dans le secteur des appareils médicaux.

Pour les appareils de régulation et de contrôle électriques et électroniques, un marché important existe suite aux mesures d'économie d'énergie et de matières premières, d'une part, et à la lutte contre les nuisances, d'autre part.

Les installations industrielles complètes (clé en main) seront confrontées à moyen terme avec une demande croissante, en raison de l'industrialisation des pays en voie de développement. Cette demande existe déjà dans les pays producteurs de pétrole.

L'économie flamande est plus particulièrement intéressée par l'ingénierie d'entreprises des secteurs de l'industrie chimique et des non-ferreux.

b) L'industrie chimique

En général, il peut être avancé que l'industrie chimique est encore dans une large mesure axée sur la production de produits de masse. La politique sera orientée vers la promotion des sous-secteurs à haute valeur ajoutée par produit et par personne occupée et qui feront appel à une main-d'oeuvre qualifiée, en octroyant des aides à la recherche scientifique et en appliquant de manière sélective la législation sur l'expansion.

Priorité sera accordée aux sous-secteurs de l'industrie photographique, de l'industrie pharmaceutique et de la chimie fine.

L'industrie photographique est représentée par une entreprise anversoise bien connue qui fait partie d'une entreprise belgo-allemande. La production en Belgique consiste en des produits photochimiques utilisés dans les domaines d'applications techniques et scientifiques de la photographie (radiographie médicale et industrielle, systèmes graphiques et reprographiques, systèmes de photocopie et de microfilms, cinéfilms et téléfilms).

Le développement futur de cette entreprise dépendra des progrès qui seront réalisés dans le domaine de la recherche. L'aide publique continuera à être octroyée sous forme de subventions à la promotion de la recherche.

Des recherches importantes sont actuellement en cours dans l'entreprise en vue de la mise au point de procédés révolutionnaires et de la récupération et l'économie de matières premières (notamment l'argent).

Le know how de l'entreprise en matière d'automatisation, de contrôle de qualité et d'appareils de précision pourrait être utilisé dans l'industrie pharmaceutique, la pétrochimie, les appareils médicaux et l'énergie nucléaire. La coopération entre des entreprises de ces différents secteurs pourrait éventuellement être organisée par les pouvoirs publics.

Dans l'industrie pharmaceutique, qui est essentiellement localisée en Flandre, des possibilités d'expansion existent. Le développement de départements de recherche dans les entreprises sera stimulé par l'octroi d'une aide publique, éventuellement sous forme d'une contribution plus importante des établissements universitaires à la recherche.

Des possibilités d'expansion existent dans la phytopharmacie, dont les produits sont actuellement presque entièrement importés, et des cosmétiques, qui font l'objet d'une demande en forte augmentation.

La politique visera également à augmenter la part de la chimie fine - qui comprend un certain nombre de produits à haute intensité de recherche - dans l'industrie chimique. Dans une première phase, il s'agira d'une aide publique à la recherche ; une fois que les recherches auront porté des résultats, l'aide publique sera octroyée à la production.

En ce qui concerne l'industrie pétrochimique, on peut constater qu'à côté du pôle primaire d'Anvers, un certain nombre de noyaux supplémentaires se sont développés ces dernières années dans le pays. En Flandre, il s'agit de la région gantoise et de la région Geel-Tessenderlo. Cette dernière région est raccordée au pipe-line d'éthylène (A.R.G.). L'importance de ces noyaux secondaires augmentera encore dans les années à venir et de nouvelles implantations y seront réalisées.

L'industrie de la transformation des matières plastiques continuera à se développer. Il s'agit d'un secteur à haute intensité de travail, dont la localisation est indépendante de l'implantation de la production des matières premières. La politique encouragera les nouvelles entreprises à s'établir dans les régions à problèmes.

2. Les autres secteurs industriels

Dans les secteurs où l'emploi est en stagnation ou en régression, les entreprises dynamiques seront stimulées et les spécialisations offrant des débouchés favorables seront encouragées.

Les restructurations nécessaires pour maintenir la compétitivité du potentiel industriel existant seront encouragées. Le Secrétariat à la concertation sectorielle et l'Office de promotion industrielle peuvent contribuer à la réalisation de cette politique.

a) Energie

La politique énergétique constitue un facteur important de la restructuration de notre industrie. La hausse exceptionnelle du prix du pétrole brut en 1973, suivie d'une hausse importante de la plupart des autres énergies, a contraint tous les pays industriels occidentaux à revoir et à réorienter leur politique énergétique dans le cadre d'une coopération internationale plus étroite.

La politique énergétique nationale (1) prévoit qu'en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole, la part de cette source d'énergie dans le bilan énergétique primaire de notre pays sera ramenée de 58,5 % en 1973 à 46 % en 1980.

Les conséquences les plus importantes de la politique énergétique nationale pour la Flandre sont les suivantes :

- Le secteur pétrolier sera confronté avec une surcapacité importante (2) et devra réorienter sa gamme d'activités. A côté d'une surcapacité générale, il y a trop de produits lourds par rapport aux produits légers. Des investissements seront réalisés pour transformer ces produits lourds en produits légers par des crackings catalytiques.

(1) Titre II, B, Chapitre III "La politique de l'énergie".

(2) Début 1976, la capacité de raffinage de notre pays s'élevait à 50 millions de F, dont 90 % en Flandre (Anvers : 37 millions de F).

- Afin de limiter la dépendance vis-à-vis des énergies importées, le Gouvernement a décidé, début 1975, de maintenir la production charbonnière dans le bassin campinois et de porter la production à 7 millions de T en 1980 (1). Pour éviter un accroissement trop élevé des subventions, le rendement devra être augmenté fortement (2).
- En ce qui concerne l'équipement en centrales nucléaires, en ce moment deux centrales sont en service : Doel I et Doel II, chacune avec une capacité de 393 MW. En plus, il y a le réacteur expérimental de Mol (11 MW), qui sert principalement à la recherche.

A Doel, une troisième centrale d'une capacité de 930 MW est en construction. Elle entrera en service en 1979. A Tihange, une deuxième centrale de 930 MW est en construction. Par ailleurs, deux centrales nucléaires de 1.000 MW chacune sont commandées par les électriciens ; leur localisation doit encore être décidée.

Sur la question de savoir s'il y a lieu de construire encore d'autres centrales nucléaires, la Commission d'évaluation en matière d'énergie nucléaire a arrêté des recommandations. La décision en la matière sera prise après examen au Parlement. Si de nouvelles centrales sont construites, les sites suivants peuvent être retenus : Doel et une île nucléaire en mer.

En ce qui concerne le gaz naturel, la Belgique devra s'approvisionner de plus en plus dans des pays d'outre-mer. Un contrat a été passé avec l'Algérie. Les livraisons commenceront en 1980. Cela implique que Zeebrugge doit être équipé d'un terminal L.N.G., d'une entreprise de traitement du gaz liquide et d'emplacements de stockage. La transformation de liquid natural gaz en gaz naturel libère des frigories, une matière première de base pour bon nombre d'activités industrielles.

On veillera à ce que cette nouvelle fonction énergétique soit compatible avec l'activité touristique, tellement importante pour la région côtière.

(1) La production dans le bassin campinois était en 1974 de 6.073 millions de T et en 1975 de 5.972 millions de T (bassin du sud : 1.507 millions de T).

(2) Le rendement par ouvrier de fond en Campine a diminué de 3.169 kg en 1970 à 2.606 kg en 1975. Les subventions aux charbonnages belges sont estimées pour 1976 à 6,2 milliards de F.

b) L'industrie sidérurgique

La production de l'aciérie située dans la région gantoise (1) sera étendue à plus de 3 millions de tonnes d'acier brut et, dans un stade ultérieur, peut-être à plus de 6 millions de tonnes. Cette extension de capacité aura un impact favorable sur l'emploi.

- c) L'industrie des métaux non-ferreux est particulièrement concentrée en Flandre. Nonobstant les augmentations de production à prévoir dans les pays producteurs de matières premières, l'activité en Flandre ne semble pas menacée, à condition que la compétitivité des entreprises soit sauvegardée et que l'accent soit mis de plus en plus sur les activités à haute valeur ajoutée.

d) L'industrie automobile

Ce secteur comprend la fabrication et l'assemblage de pièces détachées. A moyen terme, une diminution d'emploi dans l'assemblage n'est pas exclue à cause du déplacement de centres de production vers d'autres pays (entre autres vers des pays en voie de développement).

La politique devra s'efforcer de renforcer la production de pièces détachées. Plusieurs entreprises sont déjà établies dans la région flamande.

e) La construction navale

La construction et la réparation de navires sont exclusivement situées en Flandre. Les trois chantiers les plus importants disposeront chacun, en 1976, de vastes cales sèches, leur permettant d'avoir accès au marché des grands navires. Ce marché a actuellement à souffrir de surcapacité. Un élément favorable est le fait que les chantiers se sont orientés vers la construction de navires spécialisés.

La construction navale est encouragée par les pouvoirs publics, notamment par l'intervention du Fonds d'Armement et des Constructions Maritimes institué par la loi du 23 août 1948. Ce système est favorable, non seulement à l'emploi sur les chantiers eux-mêmes, mais également aux entreprises de sous-traitance situées dans d'autres régions.

Outre la construction navale, les grands chantiers s'occupent également de la construction métallique. Deux chantiers et une entreprise de con-

(1) La production de Sidmar était en 1973 de 2.550.000 T et en 1974 de 2.261.000 T.

struction métallique établie au Pays de Waas ont passé, mi-1975, un contrat pour avoir accès au marché off shore.

L'activité des chantiers de la batellerie est, en ce qui concerne les nouvelles constructions, moins favorable suite à la situation de la navigation intérieure. Une orientation vers de nouveaux types de bateau est souhaitable.

La situation de la réparation de navires est particulièrement critique. L'aide publique ira à la restructuration, qui devra comporter une modification de l'organisation de l'entreprise, notamment l'organisation du travail. Il faudra veiller à ce que, dans ce sous-secteur à haute intensité de travail, le coût salarial et plus particulièrement les subventions évoluent en conformité avec ceux de nos plus importants concurrents.

f) L'industrie du textile et du vêtement

L'industrie du textile et du vêtement est un secteur qui comporte un grand nombre de sous-secteurs, dont les perspectives d'avenir diffèrent sensiblement.

La plupart des sous-secteurs sont toutefois confrontés, les dernières années, avec le problème commun suivant : la position concurrentielle des entreprises est menacée par le fait que, d'une part, les salaires dépassent le niveau de presque tous les pays développés (1) et que, d'autre part, les importations en provenance des pays est-asiatiques et des pays de l'Est deviennent de plus en plus importantes. Ces importations menacent surtout les entreprises fabriquant des produits traditionnels. Par contre, les prévisions ne semblent pas mauvaises dans les sous-secteurs des tissus d'ameublement et des tapis. La production de tapis a fortement augmenté au cours des dernières années.

Les prévisions sont moins favorables dans les industries du vêtement et de la bonneterie. Au cours des derniers mois, l'industrie du vêtement a subi plusieurs fermetures d'entreprises, tandis qu'une partie de la production d'articles moins liés à l'évolution de la mode a tendance à se déplacer vers les pays en voie de développement. On peut prévoir que ce mouvement se poursuivra au cours des prochaines années, impliquant une perte d'emploi dans les arrondissements où est établie cette industrie. L'attention devra être portée sur la création d'emplois de remplacement tout en tenant compte du fait que 85 % des travailleurs dans le secteur de la chaussure et du vêtement en Flandre sont des femmes.

(1) Cfr. Dr. W.T. Kroese "Old Trends and New Developments in the International Textile Industry (1945-1975)", p. 24-25.

Depuis quelques années, l'industrie de la bonneterie est également caractérisée par une diminution d'emploi. Une restructuration et une reconversion vers des articles davantage liés à l'évolution de la mode s'imposent. Une collaboration dans le domaine de la commercialisation est indispensable.

Pour l'industrie du textile et du vêtement, des programmes de restructuration seront élaborés sur la base d'une concertation avec les partenaires sociaux.

L'industrie de la chaussure qui, depuis des années, est en régression (1), risque de disparaître, à quelques entreprises près, à moins de mettre tout en oeuvre pour arriver rapidement à l'établissement et à l'application d'un plan de restructuration. Pour l'établissement d'un tel contrat, on compte sur la collaboration des chefs d'entreprise.

g) L'industrie transformatrice du bois

L'industrie du meuble, qui est le sous-secteur le plus important de l'industrie transformatrice du bois, a connu une expansion remarquable au cours de la période 1960-1972. Une continuation de cette expansion n'est toutefois pas à prévoir pour les prochaines années. Un certain nombre d'entreprises qui s'étaient spécialisées dans la construction de meubles modernes bon marché, devront se réorienter vers des meubles d'une meilleure qualité.

Beaucoup d'entreprises se caractérisent par un retard dans les domaines de la gestion d'entreprise et de la commercialisation. La législation sur l'expansion sera axée sur une amélioration dans ces domaines. Les petites et moyennes entreprises seront invitées à conclure des accords de spécialisation, ce qui semble pour elles le meilleur moyen d'augmenter leur écoulement vers l'étranger.

h) L'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire comprend un grand nombre de sous-secteurs, dont les suivants sont principalement localisés en Flandre : brasseries, industrie des pâtes, conserves de légumes, biscuits et biscoffes, margarine, huiles, aliments pour animaux, conserves de poissons.

Dans ces sous-secteurs, un accroissement de l'emploi n'est pas à prévoir. Les efforts de rationalisation seront poursuivis. La politique visera

(1) Le nombre de travailleurs assujettis à l'O.N.S.S. dans l'industrie de la chaussure et de la pantoufle a diminué de 9.819 unités en 1969 à 4.977 au début de 1975.

à aider les entreprises à augmenter leurs exportations, ceci étant l'instrument le plus important pour développer encore leur production, étant donné que le chiffre de la population est en stagnation.

Quant à l'industrie des aliments pour animaux, une augmentation des exportations n'est pas à prévoir, les transports représentant une partie trop élevée du coût de revient.

i) L'industrie diamantaire

Ce secteur, qui est principalement établi dans la Campine anversoise, a enregistré une diminution sensible de l'emploi au cours de la deuxième moitié des années soixante (de 18.570 travailleurs en 1967 à 12.877 en 1970 (1)), du fait qu'une partie de la branche "petites pierres" s'est déplacée vers l'Inde, Israël et l'Union Soviétique. L'avenir de la branche "grandes pierres" semble assuré, mais elle ne représente qu'une fraction peu importante de l'industrie.

Dans le cadre de l'aide sectorielle relative à l'industrie diamantaire, on a procédé en mai 1974 à la création du Centre de Recherches scientifiques et techniques du Diamant, qui se chargera particulièrement de la mise au point de techniques modernes de travail pour le diamant.

3. L'agriculture et l'horticulture

L'agriculture et l'horticulture en Flandre comprennent un vaste éventail d'entreprises : exploitations de grandes cultures, exploitations mixtes de grandes cultures et d'élevage de bétail, exploitations d'élevage de bétail indépendantes du sol, exploitations horticoles. Le maintien de l'agriculture suppose l'existence de ces différentes formes d'exploitation d'après les régions agricoles. L'entreprise familiale restera la forme d'exploitation prédominante.

Au cours des dernières années, certaines sous-régions flamandes sont devenues d'importants producteurs et exportateurs de produits spécifiques. A ce sujet, peuvent être cités la floriculture dans l'arrondissement de Gand, l'élevage porcin et la culture de légumes en plein air en Flandre occidentale, la culture du witloof dans les arrondissements de Louvain et de Hal-Vilvorde, la culture fruitière en Hesbaye.

La spécialisation a progressé particulièrement dans l'élevage de porcs, de volailles et de veaux, mais a en même temps rendu ces entreprises plus vulnérables.

(1) "Economische Raad van de Provincie Antwerpen" : "Het arrondissement Mechelen", p. 97.

L'Etat peut encore intervenir dans les domaines de l'infrastructure, de la commercialisation, de la promotion des exportations et de la recherche scientifique appliquée.

Les terres agricoles existantes seront réservées à l'agriculture et à l'horticulture en appliquant rigoureusement les plans de secteur et en limitant la construction de logements dispersés.

Les efforts en vue d'améliorer l'infrastructure seront poursuivis. Les remboursements seront accélérés par l'application du remboursement d'exploitation immédiat dans les zones touchées par la réalisation de grands travaux d'infrastructure.

La politique de remembrement rural sera axée davantage sur l'amélioration et le redressement de la structure des exploitations (regroupement en vue d'atteindre la dimension optimale), parallèlement à l'amélioration de la dimension des parcelles et du bilan hydrique. En outre, il y a lieu également de tenir compte d'autres facteurs tels que l'aspect paysagiste et la fonction de l'agriculture en matière de préservation de l'environnement.

L'intervention totale de l'Etat dans l'exécution des travaux dans le cadre du remembrement rural s'élèvera à 2 milliards de F au cours de la période 1976-1980.

Par une meilleure commercialisation, on tentera de promouvoir l'écoulement des produits agricoles et horticoles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dans le domaine de la recherche scientifique appliquée, une plus grande attention sera portée sur la pénétration des résultats des recherches dans les entreprises.

La pêche maritime n'occupe directement qu'un nombre restreint de personnes (1.500 pêcheurs). Toutefois, la concentration de cette activité dans la région côtière, qui est peu industrialisée et où une partie importante de l'emploi a un caractère saisonnier prononcé, justifie que ce secteur mérite une attention particulière.

La pêche trop intensive, qui rend nécessaire une limitation de l'activité, et la tendance à l'extension des eaux territoriales posent des problèmes importants qui ne peuvent être résolus que par des accords internationaux.

La politique visera à trouver, dans le cadre de la Communauté européenne, une solution satisfaisante au problème de l'extension des eaux territoriales. Compte tenu du fait que notre ligne côtière est limitée, une extension importante des eaux territoriales rendrait les zones de pêche fréquentées traditionnellement par notre flotte de pêche inaccessibles.

4. Le secteur tertiaire

Pendant la période 1976-1980, la part relative du secteur tertiaire dans l'emploi total continuera à augmenter. On prévoit que cet accroissement aura lieu dans les services d'intérêt public et dans les services financiers.

L'enseignement, secteur de services le plus important, a été caractérisé par une forte expansion au cours de la période d'après-guerre. Pour les prochaines années, une légère croissance du personnel occupé dans l'enseignement est encore à prévoir suite à la répercussion de la baisse de la natalité sur la population scolaire. La répercussion de la baisse de la natalité sera la plus importante dans les arrondissements du Limbourg et dans l'arrondissement de Turnhout, où cette baisse est la plus prononcée. En ce qui concerne les taux de scolarisation, il est à noter que le nombre d'étudiants inscrits dans les universités belges, après avoir connu une augmentation de l'ordre de 39 % au cours des années 1960-1970, est en stagnation en 1974-1975 et ce depuis l'année scolaire 1971-1972. Pour la période 1976-1980, une légère augmentation est prévue.

Il est à prévoir que le nombre d'agents de l'Etat, de même que celui du personnel des services médicaux, de santé et des soins aux personnes, augmentera encore. La restauration, les entreprises de nettoyage et les agences de voyages verront également augmenter la demande de leurs services.

Dans la distribution, l'emploi croîtra moins vite qu'au cours des dernières années. Le nombre de salariés augmentera encore, mais au détriment de celui des indépendants. Au cours des dernières années, les indépendants ont vu diminuer leur part dans le commerce des produits alimentaires. Par contre, dans le commerce des produits non alimentaires, ils ont conservé leur position dominante. Il est à prévoir que le commerce intégré va encore augmenter légèrement sa part dans le secteur des produits alimentaires, mais dans une mesure moindre qu'auparavant.

B. LES MOYENS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Etant donné qu'on prévoit que les nouveaux investissements étrangers, dans la période 1976-1980, apporteront une contribution moins importante à l'expansion économique en Flandre que dans les années soixante, l'expansion au cours de la période du Plan devra principalement s'appuyer sur les entreprises établies dans le pays.

C'est pourquoi, la politique accordera une grande attention aux possibilités d'expansion des petites et moyennes entreprises, celles-ci étant la base d'entreprises plus vastes.

L'ensemble important des moyens dont les Pouvoirs publics disposent sera utilisé de manière telle que l'économie peut contribuer à la réalisation des objectifs du Plan. L'accent devra être mis sur les secteurs industriels en expansion et sur l'orientation des aides vers les entreprises dynamiques viables dans les secteurs classiques.

1. Un des plus importants leviers de l'expansion économique est l'infrastructure économique, c'est-à-dire l'infrastructure de l'activité économique sous forme de routes, voies hydrauliques, chemins de fer, ports, pipe-lines, zones industrielles et équipements de service public.

En ce qui concerne l'infrastructure nationale (cfr. annexe), la politique sera axée sur la valorisation de la situation maritime de la région. Le fait d'être située à la mer du Nord, au centre de la Communauté européenne, est un des plus importants atouts de l'économie flamande. L'extension des ports maritimes constitue dès lors une condition du développement indispensable de l'industrialisation.

En matière d'infrastructure économique régionale, les zones d'emploi sont les instruments indiqués pour l'implantation et la relocalisation des activités industrielles et artisanales.

- 1.1. Par zones d'emploi, on entend les zones industrielles (plus de 20 ha), les zones artisanales (moins de 20 ha) et les zones destinées aux activités tertiaires.

La création de zones d'emploi reste, conjointement avec les incitants prévus par la législation sur l'expansion économique, un important instrument d'orientation spatiale des entreprises. Elles offrent aux entreprises l'infrastructure et les équipements de service public nécessaires (aspect de prospérité) et peuvent être intégrées dans l'armature spatiale d'une région, de manière à réduire au minimum les nuisances éventuelles pour l'environnement (aspect du bien-être).

Dans cette optique, il est souhaitable d'inciter les nouveaux établissements industriels à s'implanter dans les zones industrielles tout en s'assurant que les nouvelles zones se branchent sur les zones existant à l'heure actuelle. De cette façon, on évite l'éparpillement et on conserve l'avantage des économies d'échelle (parkings, équipements de service public, stations d'épuration et collecteurs pour eaux usées, etc.). Afin d'éviter la formation de nouveaux flux désordonnés de circulation, il faut en outre judicieusement planifier l'implantation des zones d'emploi par rapport aux zones d'habitation et aux transports en commun.

- 1.2. Sur la base des réserves réelles de main-d'oeuvre et de l'équilibre économique à réaliser à l'intérieur de chaque sous-région, les besoins en zones d'emploi (terrains secs, terrains au bord d'eaux intérieures ou d'eaux profondes) peuvent être fixés, pour la période 1976-1980, à 6.700 ha de terrains nouveaux et à 4.400 ha de terrains existants mais à aménager.

Besoins en termes physiques (ha)

	<u>Besoins en terrains nouveaux</u>			<u>Besoins en aménagement des terrains existants</u>		
	<u>Secs</u>	<u>Eaux intér.</u>	<u>Eaux profondes (1)</u>	<u>Secs</u>	<u>Eaux intér.</u>	<u>Eaux profondes (1)</u>
Anvers	943	355	-	150	-	-
Limbourg	300	-	-	730	910	-
Flandre orientale	515	320	1.350	375	-	1.400
Flandre occidentale	450	-	1.550	315	260	-
Brabant flamand	500	400	-	240	50	-
	<u>2.708</u>	<u>1.075</u>	<u>2.900</u>	<u>1.810</u>	<u>1.220</u>	<u>1.400</u>
	6.683 ha			4.430 ha		

Besoins en termes financiers - part de l'Etat (prix de 1973)

	<u>Besoins en terrains nouveaux</u>			<u>Besoins en aménagement des terrains existants</u>		
	<u>Secs</u>	<u>Eaux intér.</u>	<u>Eaux profondes</u>	<u>Secs</u>	<u>Eaux intér.</u>	<u>Eaux profondes</u>
Anvers	707	266	-	112	-	-
Limbourg	277	-	-	675	840	-
Flandre orientale	467	58	-	180	-	-
Flandre occidentale	377	-	-	90	90	-
Brabant flamand	117	390	-	244	49	-
	<u>1.905</u>	<u>714</u>	<u>-</u>	<u>1.301</u>	<u>979</u>	<u>-</u>
	2.619 mln. F			2.280 mln. F		

- a) L'aide accordée par le Pouvoir central doit en premier lieu être réservée aux zones industrielles (2) et aux zones destinées aux activités tertiaires motrices d'une certaine importance (transit portuaire, transport, activités touristiques motrices, etc.).

(1) Près des ports maritimes.

(2) L'aménagement de zones de récréation relève de la rubrique "Tourisme".

. Nouveaux terrains : 3.783 ha	2.619 mln. F
. Aménagement des terrains existants : 3.030 ha	2.280 mln. F

	4.899 mln. F

4,9 milliards de F (prix de 1973) x 1,6938 = 8,3 milliards de F.

Compte tenu du fait que + 60 % des crédits d'engagement sont destinés à des zones d'intérêt national et que le régime de subsidiation a été modifié (80 % au lieu de 100 %), le montant prévu s'élève à $\frac{8,3 \text{ mld. F} \times 60}{100} = 4,98 \text{ mld. F.}$

C'est-à-dire : 8,3 mld. - 1 mld. (à savoir 20 % des 4,98 mld.) = 7,3 mld. F (1)

b) Dans le cadre de la rénovation urbaine, certaines activités artisanales sont déplacées en dehors des villes sans pour autant entraîner la création de nouveaux emplois. A cet effet, 200 à 250 millions de F par an sont actuellement prévus pour la subsidiation de travaux publics :

200 mln. F x 5 = 1 mld F (prix 1975) x 1,26 = 1,3 mld. F

c) Une réserve est nécessaire pour la subsidiation exceptionnelle à 100 % (au lieu de 80 %)

100 millions de F x 5 = 0,5 mld. F

Total 9,1 milliards F

2. L'aide aux investissements dans le cadre du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale sera affectée au cours de la période 1976-1980, à raison d'environ 60 % aux secteurs des fabrications métalliques et de la chimie, compte tenu des priorités sectorielles du Plan. Plus que par le passé, l'aide devra aller aux investissements immatériels et à la gestion de l'entreprise.

Complémentaire à l'aide régionale, il pourra être fait appel aux interventions du Fonds européen de développement régional. Ce Fonds, qui vise à éliminer les plus importantes situations déséquilibrées qui existent sur le plan régional, accordera au cours de la période 1975-1977 aux pays membres des aides pour un montant de 65 milliards de FB, dont 1,5 % à la Belgique.

(1) Y compris les voies d'accès proprement dites reliant les zones industrielles au réseau routier existant ; les nouvelles routes visant à la meilleure desserte des zones industrielles sont reprises dans la rubrique "Routes".

3. L'aide à la recherche technologique mettra au cours de la période du Plan, plus que par le passé, l'accent sur les programmes intersectoriels qui correspondent aux grands objectifs du Plan, d'une part, et sur la priorité accordée dans la politique sectorielle aux secteurs des fabrications métalliques, de la chimie et de l'énergie, d'autre part.

Parmi les projets intersectoriels qui répondent aux grandes mutations de la société, les projets relatifs à la rénovation urbaine et à la préservation de l'environnement sont importants pour la Flandre en raison de la densité démographique et de l'urbanisation poussée de la région flamande.

A titre d'exemple peuvent être citées : la recherche scientifique relative au traitement des déchets, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau et la mise au point des techniques de production appropriées dans l'agriculture et l'élevage.

La recherche scientifique appliquée sera axée davantage sur les besoins spécifiques des régions, et le retard de la Flandre en matière d'organismes scientifiques publics et du nombre des chercheurs rémunérés par l'Etat sera comblé. Le nombre de centres de recherche scientifique sera relevé en Flandre.

4. Les commandes publiques seront importantes pour l'économie flamande dans les secteurs suivants : construction (Travaux publics et Logement) ; matériel de chemins de fer et métro ; navires (Force navale, Régie du transport maritime) ; télécommunications (Communications).

Les commandes publiques et les crédits d'expansion seront, si possible, utilisés de manière à inciter les entreprises à conclure des engagements contractuels qui correspondent aux objectifs de politique sectorielle contenus dans le Plan. Dans ce contexte, il y a lieu de situer la mission de la "Commission d'orientation et de coordination des marchés publics" mise en place par le Gouvernement.

5. La politique économique attachera une attention particulière aux P.M.E. Une politique spécifique des P.M.E. est justifiée en raison de l'importance de ces entreprises dans le domaine de l'emploi et de la structure de l'économie (1).

La politique des P.M.E. visera à faciliter l'accès des P.M.E. au marché du capital à risques. Dans ce domaine, les petites et moyennes entreprises occupent une position plus faible que les grandes entreprises. Leur petite dimension implique, en outre, qu'il existe parfois dans les P.M.E. des défaillances dans le domaine de la gestion. L'aide à la formation et au perfectionnement professionnels peut contribuer à vaincre ce handicap.

(1) La part des entreprises de moins de 50 travailleurs représentait en 1973 35,6 % du nombre total des travailleurs assujettis à l'O.N.S.S. en Flandre.

6. Les initiatives économiques publiques

La transformation de la Société nationale d'Investissement en holding public (1) et l'extension de ses possibilités d'action ont créé l'instrument indispensable à la prise d'initiatives publiques dans l'économie, en collaboration avec les Sociétés de développement régional.

Les activités des entreprises à créer peuvent porter sur des activités de service public telles que la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, la collecte et la récupération des déchets, d'une part, et sur des activités telles que la production d'électricité (thermique et centrales nucléaires), les équipements anti-pollution, les éléments de construction préfabriqués, d'autre part.

7. Les entreprises étrangères

La politique continuera à attirer les entreprises étrangères, si possible sous forme de "joint ventures". La situation favorable, l'infrastructure existante et la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée restent des atouts importants.

Pour obtenir des résultats, il est toutefois indispensable que le coût salarial actuel n'augmente pas plus que celui des pays voisins et que le climat social soit favorable pour le développement de l'initiative privée.

8. Les entreprises en difficulté

L'aide aux entreprises en difficulté, qui est organisée depuis l'institution du Service des clignotants en 1975, sera complétée par la gestion assistée. Cette nouvelle forme d'assistance tient compte du fait que la principale cause des faillites se résume à des défaillances de gestion (2).

Il faudra veiller attentivement à ce que l'aide financière octroyée soit limitée à la solution des difficultés temporaires.

9. La politique d'exportation et l'association des holdings à la planification : voir Titre II, B, Chapitre I.

(1) Loi du 30 mars 1976 organisant l'initiative économique publique.

(2) Environ 90 % des faillites en 1975.

- B 89 -

ANNEXE AU TITRE III - B - FLANDRE

L'INFRASTRUCTURE DU TRANSPORT

INTRODUCTION

La politique générale du transport doit s'appuyer sur une conception globale en matière de transport et d'infrastructure; une coordination entre les divers moyens de transport est une nécessité impérieuse.

Une telle action implique une révision profonde de la planification infrastructurelle mise en place jusqu'à présent ;

- dans le cadre de l'optimisation des investissements publics et compte tenu des nouvelles pénuries (espace, paysage, privacy), les travaux d'infrastructure proposés doivent faire l'objet d'un examen préalable socio-économique, planologique et écologique (analyse-coûts-bénéfices) ;
- l'infrastructure doit être planifiée en fonction des besoins de déplacement de personnes et de marchandises et non en fonction d'une répartition équilibrée entre les régions et les sous-régions. Un matériel statistique plus adéquat est indispensable en la matière (comptes et enquêtes plus approfondis et plus continus).

Une priorité doit être accordée aux transports en commun, notamment dans les régions densément peuplées, ce qui renforcera la sécurité, les économies d'énergie et la préservation de l'environnement.

Du point de vue spatial, l'infrastructure du transport doit s'articuler sur le réseau de pôles économiques et - en ce qui concerne le transport de personnes - sur la hiérarchie des centres de services (1).

Cela implique que les six centres de premier rang doivent disposer d'une infrastructure du transport qui constitue un appui à leur future expansion et au développement économique qui leur est réservé. Il en est de même, bien que dans un autre ordre d'importance et de priorité, pour les pôles de croissance de second rang.

A partir de la situation maritime de la Flandre, l'équipement portuaire d'Anvers, de Gand et de Zeebrugge sera développé non seulement en ce qui concerne le trafic d'outre-mer, ce qui implique une adaptation permanente aux besoins et techniques en constante évolution, mais également en ce qui concerne les liaisons par eau avec le hinterland et entre les ports eux-mêmes (2). Ce dernier objectif suppose notamment l'adaptation du gabarit des liaisons par eau à la norme européenne, le renouvellement

(1) Voir chapitre I : "Le cadre spatial".

(2) Plus de la moitié des chargements et déchargements (en tonnes) des ports d'Anvers et de Gand est transportée par voie navigable. Dans le port de Zeebrugge, la part du transport routier est prépondérante.

des écluses, la suppression des goulots d'étranglement.

Quant aux liaisons routières, on peut constater que les centres de premier rang sont actuellement raccordés aux autoroutes, sous réserve du parachèvement de Hasselt-Genk-Louvain et de Courtrai-Bruges et de l'existence d'une liaison moins rapide Anvers-Louvain. Afin de créer une liaison avec des centres importants, situés en dehors de la région flamande, il reste encore à réaliser le parachèvement de l'E10 (Bruxelles-Anvers) et de l'A17 (Courtrai-Tournai) et la construction de l'autoroute A24 Hasselt-Eindhoven.

Dans le domaine des chemins de fer, il convient de créer une liaison moderne, desservant les centres de premier rang dans la région flamande et reliant ces derniers à des centres étrangers importants : il s'agit de la ligne Lille-Courtrai-Gand-Anvers-Hasselt-Montzen-Allemagne, dont l'électrification et d'autres travaux d'aménagement doivent mettre en place un axe transversal international à travers la Flandre.

Quant aux investissements en matière de transport urbain, on envisage la construction de prémétros ; ceux-ci ne se justifient qu'au cas où une clientèle suffisante garantit leur rentabilité. A l'heure actuelle, il ne s'agit que de deux villes flamandes, à savoir Anvers et Gand. Dans d'autres centres également, il y a lieu de porter l'attention sur l'amélioration de la qualité du transport en commun, toutefois par la mise en oeuvre de mesures appropriées dont il sera question plus loin.

Enfin, en ce qui concerne le transport aérien, la superficie restreinte de la région flamande, les investissements énormes et les problèmes considérables en matière d'environnement qui y sont liés impliquent que le seuil de rentabilité d'un aéroport se situe à un niveau très élevé et qu'il n'est donc pas justifié de prévoir la création d'un aéroport auprès de chaque centre de premier rang. Aussi, la Flandre opte-t-elle pour un seul aéroport national, avec maintien des deux aéroports de déroutement moins importants de Deurne et d'Ostende.

I. LES PORTS

1. L'infrastructure portuaire doit valoriser la situation maritime de la région et soutenir les activités économiques du pays.

Anvers, Gand et Bruges (Zeebrugge) doivent, en liaison avec les trois autres centres de premier rang, constituer la cheville ouvrière du développement économique en Flandre (1). Dès lors, les possibilités d'expansion des ports doivent être garanties, compte tenu des nouvelles exigences de l'évolution maritime.

En définissant la fonction des ports, une nette distinction doit être faite entre l'intérêt national de la fonction transport et de la fonction

(1) Environ 1/4 de la valeur ajoutée brute totale des fonctions du transport et des communications est réalisé par les ports.

énergétique, d'une part, et l'intérêt régional de l'industrialisation des zones portuaires, d'autre part.

2. Par nouvelles exigences de l'évolution maritime, on entend :

- l'accroissement constant du commerce mondial et la croissance du trafic maritime qui en résulte ;
- les modifications de structure intervenues dans la navigation maritime, notamment la dimension des navires et les nouvelles techniques de transport et de manutention des marchandises ;
- l'approvisionnement de l'industrie en matières premières importées d'outre-mer et l'importance croissante de la fonction de stockage et de distribution ;
- la nécessité d'adapter les installations portuaires à l'accroissement des transports routiers, ferroviaires et navigation intérieure de manière à garantir de bonnes liaisons avec l'hinterland ;
- l'industrialisation des zones portuaires (industries liées à la proximité de la mer) ;
- les nouvelles fonctions énergétiques (énergie nucléaire, gaz naturel liquide, stockage de pétrole).

Vu l'importance croissante des ports pour l'industrialisation maritime et vu leurs nouvelles fonctions énergétiques, des investissements considérables sont indispensables dans les zones portuaires. Ces investissements seront partiellement à supporter tant par le secteur privé que par les pouvoirs publics. Les infrastructures énergétiques et industrielles à créer dans les zones maritimes ne contribueront pas seulement au renforcement de l'infrastructure énergétique du pays, mais également à la réalisation d'un nouveau pôle industriel. Etant donné l'importance de cette infrastructure pour le développement de l'industrialisation, de même que pour des considérations de sécurité et de préservation de l'environnement, cette réalisation se fera sous le contrôle des pouvoirs publics.

3. En ce qui concerne l'accessibilité des ports :

- on peut dire que dans le cadre de l'approvisionnement actuel en énergie, les importations de pétrole brut en provenance de pays d'outre-mer peuvent être assurées à concurrence d'environ 60% par des navires de 200.000 dwt jusqu'à Rotterdam et ensuite par la voie de pipe-lines vers Anvers. Le reste, soit 40 %, peut être transporté en passant par les ports belges, par des navires calant 40-42 pieds (respectivement Anvers et Zeebrugge). Pendant la période 1976-1980, il faut viser à un tirant d'eau de 45 pieds. La capacité du pipe-line Rotterdam-Anvers est susceptible d'être portée à environ 39 millions de tonnes. Au-delà de cette capacité, il faudra d'abord utiliser l'exploitation plus poussée de Zeebrugge avant que la construction d'un deuxième pipe-line soit envisagée. Si, après 1980, l'approvisionnement en pétrole brut se faisait par des bateaux-citernes calant 72 pieds (c'est-à-dire plus de 350.000 dwt), il faudra trouver une solution au niveau européen ;

- pour les importations de marchandises sèches en masse en provenance de pays d'outre-mer, il faudra également utiliser des navires à tonnage plus élevé (100.000 à 125.000 dwt). Pour le transport de "general cargo" par des navires ordinaires ou spécialisés, une manutention rapide dans les ports et une liaison rapide avec la mer sont très importantes (voir routes et voies hydrauliques).

4. Vu les sommes importantes qu'exigent les possibilités d'expansion des ports, une politique portuaire coordonnée sur les plans national et européen est une nécessité impérieuse. Les structures de gestion doivent permettre la mise en oeuvre d'une telle politique coordonnée.

Quant au port d'Anvers, il y a lieu de renvoyer au projet de loi relatif à la gestion de la rive gauche de l'Escaut, déposé par le Ministre des Communications et partant des principes suivants :

- unité de gestion portuaire des rives gauche et droite de l'Escaut ;
- respect de l'autonomie communale au Pays de Waas, ce qui implique qu'il n'y a pas rattachement de territoire et que les résultats du développement profiteront en premier lieu aux communes concernées du Pays de Waas.

Ces objectifs sont rencontrés par le programme portuaire suivant :

A. Anvers :

- | | |
|--|-------------------|
| 1) Anvers-rive droite | |
| Infrastructure et superstructure (subventions) | 5.500 millions F. |
| 2) Anvers-rive gauche | |
| a) Ecluse dite Baalhoek | 1.000 |
| b) Extension du port à la R.G. | 5.000 |

B. Accessibilité des ports maritimes d'Anvers et de Gand :

- | | |
|--|---------|
| - Suppression du coude de Bath | 2.000 |
| - Approfondissement du Scheur | } 2.500 |
| - Approfondissement des seuils de l'Escaut | |
| - Chaîne de radar | 2.365 |

C. Gand :

- | | |
|--------------------|-------|
| 1. Subventions | 2.500 |
| 2. Investissements | 1.000 |

D. Zeebrugge :

1. Extension du port (investissement, e.a. la construction d'un avant-port pour un terminal L.N.G.) (1)	9.500 millions F
2. Subventions	500

E. Pour les autres ports, on prévoit :

1. Ostende : subventions	500
investissements	1.000
2. Ports de plaisance : Nieuport, Blankerberge et Zeebrugge	750

F. Divers : 3.250

II. PORTS ET MAITRISE D'EAU DANS LE BASSIN DE L'ESCAUT ET DANS LE BASSIN MARITIME : 3.300 millions

III. LES VOIES HYDRAULIQUES

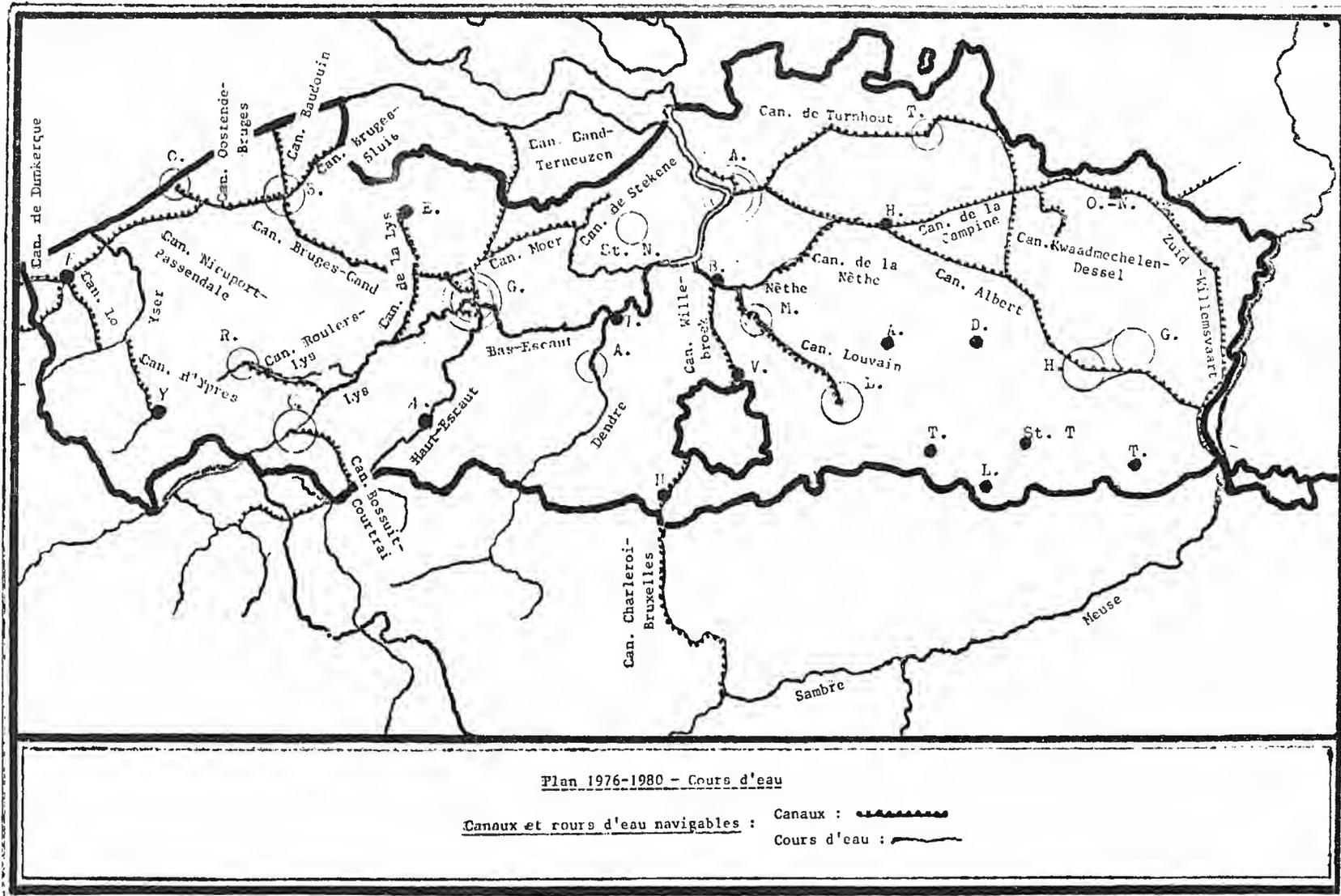
L'importance de la navigation intérieure, pour la Belgique en général et pour la Flandre en particulier, doit s'apprécier à la lumière de la situation maritime, de la forte dépendance de l'approvisionnement en matières premières des ports maritimes et du caractère international de ce moyen de transport (2/3 du tonnage transporté relève du trafic frontalier).

Le programme d'investissements en matière de voies hydrauliques répond aux besoins suivants :

- l'amélioration de la structure du réseau des voies hydrauliques avec en premier lieu mise au gabarit de 1.350 tonnes ;
- le développement de la technique de poussage ;
- une bonne liaison par voie d'eau entre les ports maritimes belges et les autres centres de premier rang ;
- une amélioration de la liaison entre Anvers et le canal Albert ;
- de bonnes liaisons internationales avec les Pays-Bas et la France ;
- la suppression d'un certain nombre de goulots d'étranglement.

Le programme d'investissements correspondant peut être défini comme suit :

(1) La construction de cet avant-port, également conçu pour d'autres implantations industrielles, peut être poursuivie au-delà de 1980. L'infrastructure pour le traitement de gaz naturel (canalisations, régazéification, station de compression, tanks) est évaluée à 6 milliards de F. et est entièrement à charge du secteur privé.

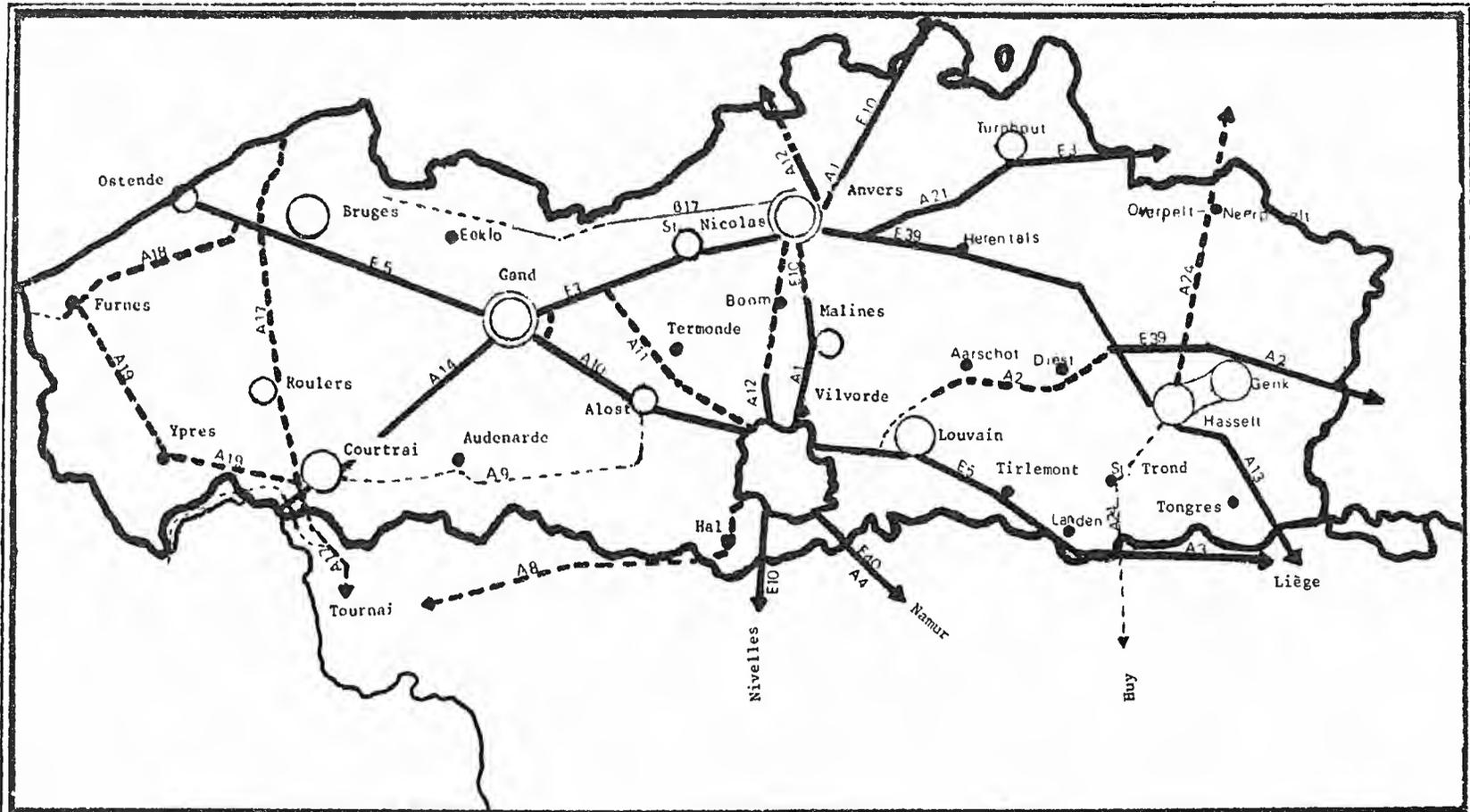


1. <u>Amélioration de la structure du réseau des voies hydrauliques, avec en premier lieu l'adaptation au gabarit de 1.350 tonnes, dont :</u>	
- canal Gand-Bruges-Ostende (jusqu'à 2.000 tonnes)	1.000 millions F
- modernisation de l'Yser	1.000
- canal Nieuport-Passendale	625
- modernisation de la Dendre	1.250
- Haut-Escaut	1.750
- la Lys et ses canaux de dérivation :	
. la Lys	2.000
. canal de dérivation de la Lys	1.500
. canal Bossuit-Courtrai	2.000
. canal Roulers-Lys	875
	6.375
- canal Dessel-Kwaadmechelen	375
- Basse-Nèthe et canal de la Nèthe	500
- canal Bruxelles-Charleroi (section Clabœck-Bruxelles)	1.000
- canal Louvain-Dyle (jusqu'à 600 tonnes)	750
2. <u>Promotion des possibilités de la navigation de poussage, amélioration de la liaison entre Anvers et le canal Albert et suppression des goulots d'étranglement sur les canaux campinois :</u>	
- canal Albert (travaux d'élargissement) + canaux campinois	5.000
- liaison Escaut-Rhin	1.875
- canal Bruxelles-Rupel	5.000
3. <u>Divers</u>	3.400
<hr/>	
Montant global des investissements (crédits d'engagement)	29.900 millions F

IV. LE RESEAU ROUTIER

Le développement du réseau routier en Flandre doit désormais mettre l'accent sur les routes secondaires.

Le réseau d'autoroutes et de voies express doit être amélioré par l'achèvement d'un certain nombre de tracés, soit en vue de la liaison de centres de premier et de second rang, soit en vue du désenclavement de sous-régions en retard de développement.



Plan 1976-1980 - Autoroutes et routes express

Autoroutes : En service ———
 En constructions en en projet - - - - -

Routes express : En service ———
 En construction et en projet - - - - -

A. Autoroutes et voies express (1)

1. Presque tous les centres fortement peuplés de la région flamande, c'est-à-dire les centres de premier rang, sont à l'heure actuelle reliés tant entre eux qu'avec les centres les plus importants situés en dehors de la région, par une autoroute. Il s'agit des E10, E39, E3 et E5. Ce réseau "primaire" sera complété au cours des cinq prochaines années par :

- la construction de l'A17 en tant que liaison entre Bruges et Courtrai :
sections Jabbeke-Rumbeke et Jabbeke-Zeebrugge de la liaison Bruges-Courtrai : 4.200 mln. de F.
le prolongement de l'A17 en direction de Tournai 600 mln. de F.
- la liaison Louvain-Hasselt dont :
A2 : Lummen-Botselaar 3.000 mln. de F.
la section Bertem-Wezemaal 1.500 mln. de F.

2. En vue de stimuler des régions en retard de développement, la construction ou l'achèvement des liaisons suivantes est envisagé :

- le triangle autoroutier de la Flandre occidentale avec achèvement de l'A18 en tant que prolongement de l'E5 jusqu'à Furnes 1.900 mln. de F.
- la voie express Furnes-frontière française (IVAW) 240 mln. de F.
- la section Ypres-Wevelgem de l'A19 reliant la zone industrielle d'intérêt national d'Ypres au réseau autoroutier 1.200 mln. de F.
- le désenclavement des Ardennes flamandes par la construction de l'A9 entre Courtrai, Audenarde, Ninove et Alost 2.800 mln. de F.
- l'A24 entre Hasselt-Genk et Eindhoven vers le Nord 3.500 mln. de F.
et Huy vers le Sud 1.200 mln. de F.
permettront :
 - . d'une part de relier deux centres importants et
 - . d'autre part de raccorder au réseau autoroutier les régions en voie de développement du Limbourg Sud et Nord.
 La section Hasselt-Lommel sera réalisée en tant qu'autoroute; la section de Hasselt-Huy en tant que voie express.

(1) Les crédits d'investissement par autoroute ou voie express sont exprimés en prix de 1975; en les multipliant par 1,26, on obtient le montant en prix de 1976-1980. Le total des investissements de l'Etat (en prix courants) pour les travaux routiers nationaux au cours de la période 1976-1980 est fixé à:

79,1 milliards de F pour les autoroutes proprement dites
29,1 milliards de F pour les voies express
50,5 milliards de F pour les voies ordinaires

3. Rings et voies de pénétration autour des centres importants

- E3 :		7.270 mln. de F.
dont :		
R8 Ring Courtraï	2.480	
R4 Heusden-Melle	100	
E5-A10 Melle-Merelbeke	500	
A12 liaison Boomsesteenweg	1.200	
Liaison Beerse	50	
Achèvement	1.270	
- E10: raccordement aux rings d'Anvers et de Bruxelles		2.500 mln. de F.
- E40: voie de pénétration à Bruxelles (Bruxelles-Overijse)		200 mln. de F.
- B1 : Grand Ring de Bruxelles et la partie des ceintures sud en Brabant flamand		1.550 mln. de F.
- R2 : Grand Ring d'Anvers (tunnel Escaut-Nord)		2.500 mln. de F.
- R6 : Ring de Malines (première phase)		850 mln. de F.
- Ring de Saint-Nicolas (voir sous 4)		

4. Autres travaux (routes parallèles, améliorations, achèvement, etc)

- A12 : Bruxelles - Boom - Anvers		1.800 mln. de F.
- A10 : travaux d'amélioration à l'autoroute Bruxelles-Ostende		600 mln. de F.
- N617: Anvers-Littoral (Anvers-complexe R.G.)		1.000 mln. de F.
- A11 : tunnel à Zelzate		1.500 mln. de F.
- Achèvement (voies express):		
Ring Saint-Nicolas, Grand Ring Gand (St. Amandsberg-Destelbergen), Pecq-Geluwe, N617-Anvers-Littoral		2.000 mln. de F.

B. Réseau routier secondaire

En ce qui concerne le réseau routier secondaire, un montant d'investissement de 50,5 milliards de F. (1) est prévu pour l'ensemble du Royaume en vue de travaux de modernisation et d'aménagement de nombreuses routes nationales.

(1) Y compris les routes agricoles, mais non compris le montant de subside destiné aux routes régionales (voir chapitre II, Section II,B)

Le développement de cette infrastructure routière doit s'appuyer sur les priorités suivantes :

- la construction ou l'amélioration de routes régionales reliant des centres à encourager à leur hinterland ;
- la liaison aux transports en commun (ce qui implique une politique de parkings) ;
- l'aménagement de détournements locaux ;
- l'utilisation autant que possible de tracés existants plutôt que la planification systématique de nouveaux tracés.

V. LES TRANSPORTS EN COMMUN

A. Chemins de fer (1)

Le développement de l'infrastructure ferroviaire doit se faire en fonction des besoins en matière de transport entre et vers les centres importants en Flandre, d'une part, et entre ces centres et les grands pôles de croissance dans le reste du pays et à l'étranger, d'autre part. A cet égard, il est souhaitable d'entreprendre une étude économique approfondie sur la rentabilité et les possibilités de la ligne Anvers - Hamont - Roermond - Mönchen - Gladbach, de même que sur la nouvelle ligne Anvers - Turnhout - Eindhoven (ou Tilburg).

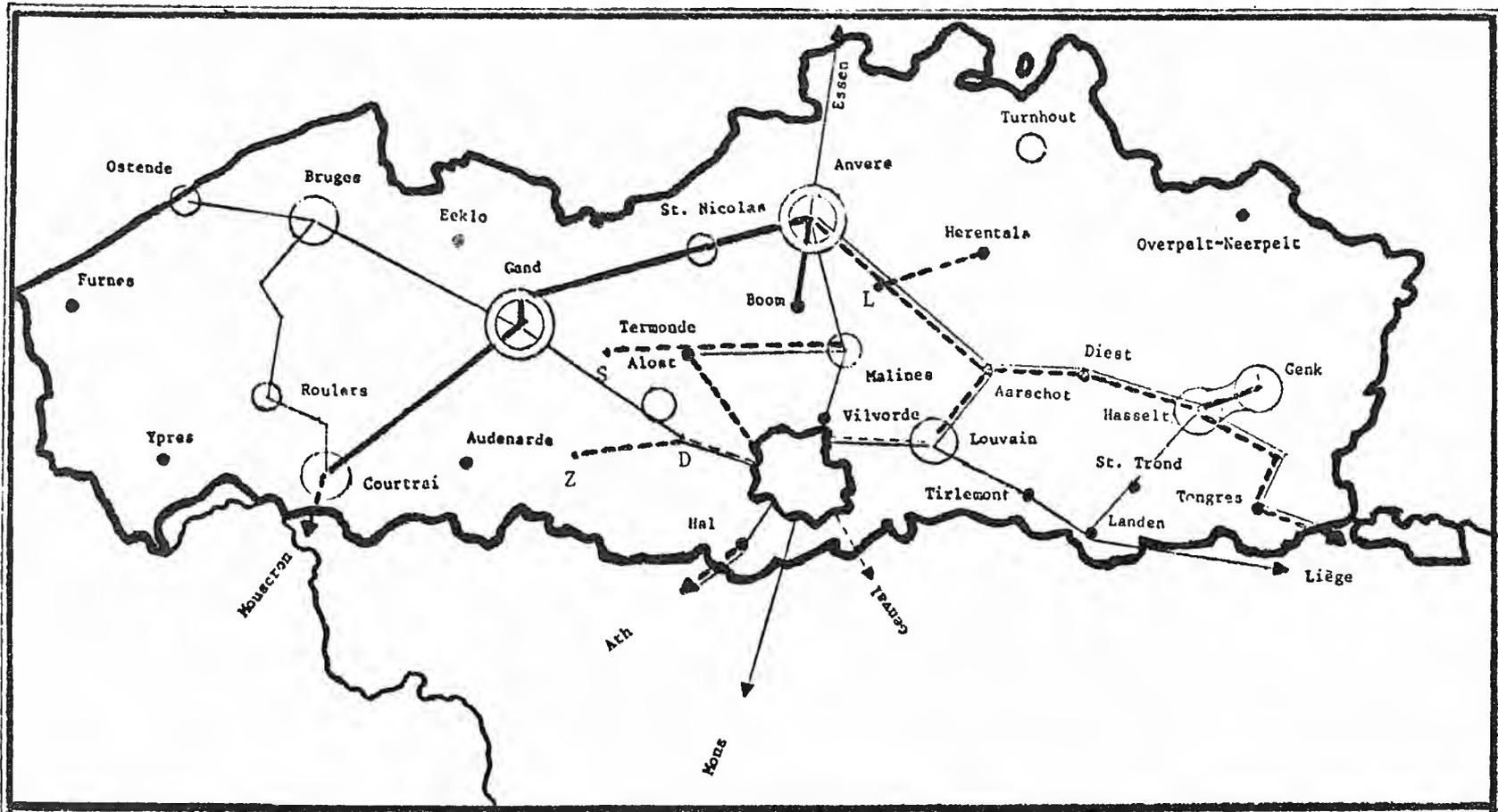
Les chemins de fer auront un rôle plus important à jouer en matière de transports en commun. Cet objectif peut être atteint par :

- . une plus grande collaboration et intégration des sociétés de transport public ;
- . l'utilisation complémentaire des moyens de transports publics ;
- . la liaison du transport individuel au transport en commun par l'aménagement de parkings près des stations de chemin de fer ;
- . des horaires et une fréquence adaptés des liaisons ;
- . la qualité des services offerts (confort, rapidité, sécurité).

Le programme physique est défini comme suit :

1. L'amélioration des liaisons entre les centres de premier rang où le besoin se fait sentir :
 - a) Il s'agit de la liaison (Lille) - Courtrai - Gand - Anvers - Hasselt - (Montzen - Allemagne).

(1) Les montants d'investissement mentionnés sont à charge du Budget de l'Etat.



Plan 1976-1980 - Chemins de fer

<u>Electrifications :</u>	Parachèvement des électrifications déjà en service ou à poursuivre	—————	<u>Amélioration de l'infrastructure :</u>	Etablissement de voie	-----
	A entamer ou en projet	- - - - -		En vue d'accroître la vitesse	—————

Celle-ci constitue la liaison la moins chère entre l'Angleterre, Calais et l'Allemagne et ce, tant pour le transport de personnes que de marchandises. Cet axe est-ouest à travers la Flandre doit être intégré dans le réseau du trafic international.

Il s'agit des électrifications suivantes :

- la section Gand-Anvers à achever :	175 mln. de F
- la section entre Gand et Courtrai à poursuivre :	2.655 mln. de F
- les travaux à la section Courtrai-Mouscron à entamer :	543 mln. de F
- les travaux à entamer aux sections :	
Anvers-Aarschot (jusqu'à louvain) :	2.522 mln. de F
Aarschot-Hasselt :	1.195 mln. de F
Hasselt-Tongres vers Visé :	826 mln. de F

En outre, l'infrastructure de ces sections sera améliorée en vue d'accroître la vitesse.

b) Amélioration de l'infrastructure en vue d'accroître la vitesse sur les lignes :

- Ostende - Bruxelles - Liège
- Essen - Anvers - Bruxelles - Mons - Quévy
- Courtrai - Bruges

2. Adaptation de la desserte des grands centres

- Jonction nord-sud à Anvers	1.074 mln. de F
- Adaptation de certaines lignes d'accès vers Bruxelles aux besoins accrus en transport et ce, par la construction d'une troisième voie :	
- Bruxelles (Haren) - Louvain :	1.086 mln. de F
- Bruxelles - Genval :	431 mln. de F
- Bruxelles - Denderleeuw :	172 mln. de F
- Hasselt - Genk :	637 mln. de F

3. Amélioration de l'infrastructure et/ou électrification des liaisons entre centres de premier et deuxième rang et autres centres :

- Anvers-Boom (Malines) : électrification à poursuivre	673 millions F
- Aarschot-Louvain (électrification et adaptation de l'infrastructure) (voir plus haut)	
- Termonde-Zellik (électrification) :	590
- Termonde-Malines (amélioration de l'infrastructure en vue d'accroître la vitesse)	
- Schellebelle-Termonde-Malines (nouvelle électrification)	531
- Landen-Hasselt (amélioration de l'infrastructure en vue d'accroître la vitesse)	
- Lierre-Herentals (nouvelle électrification)	531
- Denderleeuw-Zottegem (nouvelle électrification)	496

4. Autres travaux

- En vue de renforcer la <u>sécurité</u> , modernisation ou suppression de passages à niveau (pour l'ensemble du Royaume)	4.118
- Infrastructure ferroviaire dans les <u>ports</u> d'Anvers, de Gand, de Zeebrugge et d'Ostende	880
- <u>Stations d'autobus</u> et infrastructure ferroviaire destinée <u>aux zones industrielles</u> (pour l'ensemble du Royaume)	708

B. Le transport urbain

En matière de transport urbain et interurbain, priorité absolue est accordée aux transports en commun.

La construction d'un métro n'est indiquée que dans les localités où la densité de la population le justifie. Seuls les centres d'Anvers et de Gand entrent en ligne de compte en région flamande.

Les travaux envisagés dans ces deux villes en vue de promouvoir les transports en commun atteignent un montant global de

11.000 millions F

Pour les autres centres urbains, il faut rechercher des solutions spécifiques dans le contexte plus large de la rénovation urbaine, par exemple :

- l'interdiction de toute circulation motorisée dans certaines rues ou zones du centre-ville ;
- la séparation du transport individuel du transport en commun (notamment couloirs distincts) ;
- la liaison du transport individuel au transport en commun (parkings de dissuasion et autres) ;
- l'intégration ou la collaboration plus étroite des sociétés de transport public.

VI. LES AEROPORTS

Vu la superficie restreinte du territoire et les liaisons rapides et bonnes qui existent entre les plus importants centres industriels et commerciaux de la région flamande, il n'est pas souhaitable que chaque centre de premier rang dispose d'un aéroport régional.

Le montant d'investissement de 9,0 milliards de F réservé à cette rubrique nationale se subdivise comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| 1. <u>Zaventem</u> | 7,0 mld. de F |
| <ul style="list-style-type: none"> - achèvement des travaux entamés au cours de la période du Plan 1971-1975, pour un garage couvert ; - aggrandissement de l'aire d'embarquement par la construction de 2 autres bâtiments-satellites, B et C ; - construction d'un nouveau centre de frets dans la partie nord-ouest de l'aéroport. | |
| 2. <u>Deurne et Ostende</u> | 0,5 mld. de F |
| <ul style="list-style-type: none"> - maintien en état opérationnel de ces deux aéroports. | |
| 3. <u>Liège et Charleroi</u> + éventuellement Jehonville | (1,5 mld. de F) |

VII. LES PIPE-LINES

Vu le nombre croissant de produits et de matières premières susceptibles d'être transportés par pipe-lines, ce moyen de transport deviendra de plus en plus important dans un proche avenir.

Pour des raisons d'aménagement de territoire et de contrôle public indispensable, il est souhaitable d'établir les pipe-lines nécessaires à l'intérieur de boulevards réservés à cet effet et qui seraient acquis par l'Etat et mis à la disposition des utilisateurs privés.

Deux boulevards de pipe-lines peuvent être aménagés :

- l'axe nord-sud (Pays-Bas, Anvers, Bruxelles, Wallonie) ;
- l'axe est-ouest (Zeebrugge, Gand, Anvers, Centre du Limbourg, Liège, Allemagne).

Quant au problème spécifique de l'approvisionnement en pétrole au départ des Pays-Bas : voir "ports".

VIII. CENTRES DE TRANSPORT

Il convient d'examiner la possibilité de créer un ou plusieurs centres de transport ayant pour mission d'arriver à une répartition efficace du travail et à une meilleure utilisation des capacités de transport disponibles (transport routier, ferroviaire, navigation intérieure, etc.).

Tableau : Investissements publics pour la période du Plan 1976-1980

(en millions de F, prix courants)

Rubriques	Investissements régionalisés dans le cadre de la loi du 1.8.1974				Investissements réalisés dans le cadre de l'autonomie culturelle (1)			Investissements nationaux	Total général
	Fl.	W.	Br.	Total	N.	Fr.	Total		
I. Invest. à caract. princ. économique									
1. <u>Zonings</u>	9.100	8.500	1.500	19.100					19.100
2. <u>Remembrement</u>	2.000	1.300	-	3.300					3.300
3. <u>Déménagement</u>								10.900(2)	10.900
4. <u>Transports</u>								(155.398	(162.714
a. Autoroutes								40.647	40.647
b. Routes	5.016	1.900	400	7.316				48.500	48.500
c. Equipement électrique									
d. Chemins de fer									
e. Transports urbains									
f. Régie Ostende-Douvres									
g. Ports								36.750	36.750
h. Radars								2.365	2.365
i. Cours d'eau								42.500	42.500
j. Cours d'eau non navigables	3.000	1.206	-	4.206					4.206
k. Barrages								6.000	6.000
l. R.V.A.								9.000	9.000
m. Ports et maîtrise d'eau dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin maritime								3.300	3.300
5. <u>Abattoirs</u>		500	100	600					600
									389.882
									45,9 %
II. Invest. à caract. princ. social									
1. <u>Environnement</u>								2.000	2.000
a. Pollution de l'air et bruit									33.350
b. Epuration de l'eau	19.000	11.500	2.850	33.350					8.300
c. Immondices	4.500	3.300	500	8.300					102
d. Divers			102	102					
2. <u>Aménagement du territoire</u>									
a. Urbanisme	1.733	2.000		3.733					3.733
b. Rénovation urbaine	8.300	13.000	9.400	30.700					30.700
c. Assainissement des sites	500	2.000		2.500					2.500
d. Fonds Brumfaut	12.800	9.567	1.450	23.817					23.817
e. Habitations sociales	88.200	61.333	13.440	162.973					162.973
f. Bois-pêche-chasse	1.000	1.800		2.800					2.800
g. Distribution d'eau	5.715	7.500	800	14.015					14.015
h. Production d'eau								7.700	7.700
3. <u>Culture</u>					8.750	8.750	17.500		17.500
a. Equipements culturels									
b. Equipements sportifs									
c. Récréation et tourisme									
4. <u>Equipements scolaires</u>								60.000	60.000
5. <u>Equipements hosp. et soc.</u>									
a. Hôpitaux	15.700	10.950	3.165	29.815					29.815
b. Hôpitaux universitaires								4.000	4.000
c. I.M.P.	6.009	4.143	600	10.752					10.752
d. Crèches								3.730	3.730
e. Personnes âgées	5.000	4.100	1.200	10.300					10.300
f. Home care	505	1.207	100	1.812					1.812
									429.899
									50,6 %
III. Invest. à caract. princ. admin.									
Bâtiments	1.800			1.800				28.200	30.000
									3,5 %
Total cumulé	189.878	145.806	35.607	371.291	8.750	8.750	17.500	460.990	849.781 (3)
%	51,14 %	39,27 %	9,59%						

1) Sauf autre accord à intervenir

2) Dont 3.000 mls pour la protection côtière

3) Les crédits parallèles Zeebrugge sont hors programme.

C

C - WALLONIE

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
Préambule	C-I
Introduction	C-1
Chapitre I - Le plein et le meilleur emploi allant de pair avec une restructuration des activités	C-5
Section I - La population	C-5
1. Evolution de la population wallonne et prévisions 1976-1980	C-5
2. Le Plan 1976-1980	C-8
Section II - Le plein et le meilleur emploi	C-13
1. Situation du marché du travail et perspectives tendanciennes pour 1976-1980	C-13
1.1. Population active	C-13
1.2. Emploi	C-15
2. Les objectifs	C-16
3. Les politiques à mener et les moyens	C-20
Section III - La restructuration des activités	C-27
1. Les objectifs et les moyens d'une politique wallonne de restructuration des activités	C-27
1.1. Les objectifs	C-27
1.2. Les moyens	C-27
1.3. Cas particuliers	C-35
2. Quelques objectifs sectoriels et de valorisa- tion de ressources spécifiques	C-37
2.1. Quelques objectifs sectoriels et de branches	C-37
2.2. L'énergie	C-39
2.3. Les pipe-lines	C-41
2.4. L'agriculture et la sylviculture	C-43
2.5. L'eau	C-50
2.6. Le tourisme	C-53
Chapitre II - Le remodelage du territoire	C-57
Section I - Le maillage urbain	C-57

Section II - L'aménagement du territoire et le renouveau des centres	C-59
1. L'urbanisme actif et l'assainissement des sites	C-59
2. La restructuration et la rénovation urbaine et rurale	C-60
Section III - Le logement	C-62
1. La gestion du stock immobilier	C-62
1.1. Les nouvelles constructions	C-62
1.2. La réhabilitation des logements existants	C-63
1.3. Les désaffectations et démolitions	C-64
1.4. Tableau résumé	C-65
2. Autres aides importantes de la politique du logement	C-66
Section IV - L'organisation des relations au sol	C-67
1. Les investissements ferroviaires	C-67
2. Les transports urbains	C-68
3. Les pipe-lines	C-70
4. Les autoroutes	C-70
5. Les routes	C-71
6. Les voies hydrauliques navigables	C-71
7. Les ports autonomes	C-72
8. Les investissements aéroportuaires	C-72
Chapitre III - Une société plus humaine	C-77
Section I - Le bien-être des populations et les services qui s'y rattachent	C-77
1. La santé	C-77
2. La garde des enfants	C-79
3. Le troisième âge	C-79
4. Les handicapés	C-80
5. Le home care	C-81
Section II - Les actions dans le domaine de la culture et du sport	C-82
1. Les dépenses d'investissement	C-82
2. Les dépenses de fonctionnement	C-85

C02

Section III - L'enseignement, la formation permanente et la recherche	C-86
1. L'enseignement	C-86
2. La formation permanente	C-87
3. La recherche scientifique	C-88
Section IV - La prévention et le contrôle des nuisances	C-90
1. L'épuration des eaux usées	C-90
2. La destruction et le traitement des déchets solides	C-91
3. La lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit	C-93

PREAMBULE

Le Plan 1976-1980 a, conformément à la loi du 15 juillet 1970, portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, fait l'objet d'un avis du Conseil économique régional pour la Wallonie en date du 21 juin 1976.

1. Le Titre I "Les axes majeurs du Plan 1976-1980" s'efforce de rencontrer plusieurs observations fondamentales du Conseil économique régional pour la Wallonie, notamment en précisant :
 - les véritables objectifs du Plan par rapport aux perspectives économiques à moyen terme qui ont servi à la préparation du Plan ;
 - la dimension régionale du Plan ;
 - les compétences des régions dans la délimitation des priorités sectorielles ;
 - les garanties d'exécution du Plan, spécialement dans le domaine des investissements publics ;
 - les moyens de la politique économique tels que l'initiative industrielle publique, la politique contractuelle, les commandes publiques, etc.
2. Le plan régional pour la Wallonie précise les objectifs d'emploi et reprend divers amendements ponctuels demandés par le Conseil.
3. D'autres problèmes évoqués par l'avis du Conseil économique régional pour la Wallonie doivent encore faire l'objet de travaux approfondis. Tel est le cas notamment de l'harmonisation de la loi du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et de la loi du 1er août 1974 sur la régionalisation provisoire, harmonisation d'ailleurs prévue par la déclaration gouvernementale, ou de la mise en application de l'article 107quater de la Constitution.
4. Enfin, bon nombre de précisions souhaitées, notamment dans le domaine budgétaire, trouveront leur réponse dans le cadre des budgets écono-

miques, tranches annuelles du Plan. Ceci est bien conforme à la loi du 15 juillet 1970 qui prévoit en son article 7 : "Le Plan est impératif pour les pouvoirs publics ; il se traduit annuellement dans les budgets.

x

x x

Introduction

Les grands objectifs à poursuivre en Wallonie pour la période 1976-1980 se regroupent sous trois thèmes principaux :

1. Le plein et le meilleur emploi allant de pair avec une restructuration des activités.
2. Le remodelage du territoire.
3. Une société plus humaine.

+

+ +

Ces objectifs fondamentaux et les buts à atteindre ne pourront pas être réalisés sans la mise en place d'instruments opérationnels et efficaces.

Dans cette perspective, et complémentirement aux moyens institutionnels et politiques qui seront mis en oeuvre pour traduire dans les faits l'article 107 quater, il faut souligner qu'une administration régionale, chargée de l'exécution des décisions et de la coordination au niveau de la région, est un des éléments essentiels du système à mettre en place.

En outre, un budget régional doté de manière cohérente, c'est-à-dire incorporant les dépenses de capital et les dépenses courantes, complètera l'outil législatif à mettre en oeuvre.

Par ailleurs, le processus global de régionalisation devra s'appuyer sur des moyens techniques efficaces qui sont des statistiques sérieuses (permettant également le contrôle budgétaire), un réseau informatique, la recherche et une planification.

En ce qui concerne les statistiques, l'importance de ce problème n'est plus à démontrer. Quelles que soient les techniques à mettre en oeuvre (banques régionales de données, institut régional de statistiques...), il est clair que la région devra disposer d'une certaine maîtrise de l'appareil statistique, ce qui n'exclut pas la nécessité d'une coordination interrégionale et nationale. Des travaux sont en cours à ce sujet et les conclusions seront rendues opérationnelles pendant la période 1976-1980.

L'informatique constitue un outil de gestion d'une importance considérable et qui va croissant. Il est donc nécessaire qu'il se trouve à la disposition de la région.

Au départ des centres régionaux et locaux d'informatique, d'une part, et de l'équipement dont dispose le Pouvoir central, d'autre part, il sera mis sur pied une informatique régionale wallonne.

La recherche constituant un des moteurs de la croissance économique, il est nécessaire d'en arriver à l'élaboration d'une politique scientifique de manière à obtenir une programmation sélective des recherches en fonction notamment des objectifs économiques et sociaux de la région. A cet égard, il y aurait lieu de promouvoir une formule d'intégration au niveau régional des diverses instances publiques et privées intéressées à la recherche.

Enfin, une planification efficace englobant toutes les variables qui ont une action sur le développement économique, social et culturel de la région permettra aux instances régionales de replacer leurs actions dans le contexte d'ensemble.

- C3 -

CHAPITRE I

LE PLEIN ET LE MEILLEUR EMPLOI ALLANT DE PAIR
AVEC UNE RESTRUCTURATION DES ACTIVITES

SECTION I - LA POPULATION1. Evolution de la population wallonne et prévisions 1976-1980

- 1.1. La Wallonie connaît depuis la fin du XIX^e siècle une progression démographique relativement lente, ce qui provoque une diminution de l'importance relative de sa population dans le pays.

Sur la base des prévisions, l'année 1980 verrait cette importance relative cesser de diminuer (Tableau I). Il convient par ailleurs de noter que sur la base de l'évolution de la fécondité au cours de ces dernières années, le maintien à long terme de la population wallonne n'est plus assuré (taux net de reproduction inférieur à 1 depuis 1973).

Tableau 1 : Evolution et prévisions de la population wallonne

	Population (en 1.000)	En % du pays
1866	2.054	42,6
1900 (*)	2.703	40,4
1947	3.004	35,3
1970	3.159	32,7
1975 (**)	3.202	32,6
1980 (**)	3.267	32,8

(*) non compris les cantons de l'Est et selon les limites régionales antérieures à 1963.

(**) d'après les prévisions de la population :
 II. DAMAS et C. WATTELLAR - Centre d'Etude de la Population et de la Famille (Ministère de la Santé publique et de la Famille- Bruxelles).
 Département de Démographie - Université Catholique de Louvain.

1.2. La tableau 2 reprend les données observées (1970) et les prévisions (1975-1980) de population par sexe, par arrondissement wallon et pour les trois régions du pays.

Tableau 2 : Population totale (y compris les mouvements naturels et migratoires)
Année 1970 - Projection pour les années 1975 et 1980

	1970			1975			1980		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
Prov. de Hainaut	640.001	677.452	1.317.453	639.264	675.285	1.314.549	638.772	663.225	1.301.997
Prov. de Liège	486.499	522.406	1.008.905	494.495	526.161	1.020.656	516.114	534.605	1.050.719
Prov. Luxembourg	106.793	110.517	217.310	106.718	110.482	217.200	107.225	110.413	217.638
Prov. de Namur	184.610	195.951	380.561	189.178	200.449	389.627	194.917	205.177	400.094
Nivelles	114.708	120.288	234.996	127.153	133.085	260.238	145.675	151.280	296.955
Wallonie	1.532.611	1.626.614	3.159.225	1.556.608	1.645.462	3.202.270	1.602.703	1.664.700	3.267.403
Flandre	2.687.386	2.729.197	5.416.583	2.765.382	2.808.697	5.574.079	2.842.920	2.873.268	5.716.188
Bruxelles/Capit.	501.869	573.267	1.075.136	490.337	551.642	1.041.979	466.744	505.551	972.295
Royaume	4.721.855	4.929.078	9.650.944	4.812.527	5.005.801	9.818.328	4.912.367	5.043.519	9.955.986

C-6

Source : H. DAMAS - C. WATTELLAR - Centre d'Etude de la Population et de la Famille (Ministère de la Santé publique et de la Famille - Bruxelles)
Département de Démographie, Université Catholique de Louvain.

1.3. Le tableau 3 ci-dessous permet de suivre les évolutions quinquennales des composantes du mouvement de la population.

Tableau 3 : Mouvement de la population - Wallonie
(Belges + étrangers)

	Période 1971-1975		Période 1976 -1980	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Accroissement naturel	4.849	970	3.529	706
Solde migratoire (interne et externe)	37.378	7.476	62.505	12.501

1.4. L'évolution de la structure de la population par classe d'âge et par sexe est consignée ci-après.

Tableau 4 : Structures par classe d'âge et par sexe de la population wallonne

Classe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980
0 - 14 ans	24,2	23,9	23,3	22,7	22,0	21,6	21,1	20,7	23,1	22,7	22,2	21,7
15-64 ans	64,4	64,2	64,9	66,2	62,4	61,2	61,3	62,1	63,4	62,7	63,0	64,1
65 et plus	11,4	11,9	11,8	11,1	15,6	17,2	17,6	17,2	13,5	14,6	14,8	14,2
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Recensements 1961-1970
Perspectives de population 1975-1980

2. Le Plan 1976-1980

2.1. Le Gouvernement a décidé de fixer - lors de la phase des options - les objectifs suivants :

- a) assurer, à long terme, le maintien de la population;
- b) favoriser l'intégration des travailleurs étrangers et de leur famille;
- c) assurer une meilleure valorisation de la population en recherchant le meilleur équilibre entre la population active et la population inactive.

La poursuite de ces objectifs, dont il faut être conscient que certains effets ne sortiront qu'à long terme, c'est-à-dire après la date d'échéance du Plan 1976-1980, n'est pas du ressort d'un moyen ou d'un instrument bien particulier. Au contraire, c'est par une politique globale touchant à différents moyens, tant qualitatifs que quantitatifs, que des évolutions pourront apparaître.

Dans la politique à mener, on distinguera donc une dimension économique (assurer des emplois et des revenus), une dimension sociale (mise en place d'une infrastructure suffisante en logements, équipements, espaces verts, écoles, hôpitaux,...) et une dimension culturelle; celle-ci ne pouvant d'ailleurs être atteinte que si les conditions économiques et sociales deviennent favorables.

Enfin, il faut souligner que la région ne pourra mener une réelle politique démographique que si elle en contrôle les moyens tant du point de vue de la recherche que de l'exécution de cette politique.

2.2. Les mesures

Les mesures suivantes sont préconisées : elles portent sur la natalité, la mortalité et l'immigration.

a) actions sur la natalité

Toutes les dispositions que l'on pourrait prendre en vue de favoriser la natalité, risquent d'être inefficaces si elles ne sont pas accompagnées de mesures tendant à modifier les modèles culturels.

Il s'agit donc de mener une politique familiale et culturelle susceptible d'agir sur le climat général de la communauté wallonne dans un sens plus favorable à l'enfant.

Il faut souligner que cette politique doit permettre aux personnes d'exercer un libre choix.

C'est ainsi que l'option prise ne pourrait être le prétexte pour constituer une atteinte à la liberté des personnes en ce qui regarde leur descendance, ni de cliquer la situation sociale actuelle de la femme.

Diverses mesures seront donc prises afin :

- de développer les équipements sociaux et de les approprier à la vie de famille;
- d'adapter la législation sociale aux rôles parentaux et familiaux (congé de maternité, congé en cas de maladie d'un membre de la famille, mesures en faveur de l'adoption, réduction du temps de travail,...);
- de permettre la promotion professionnelle de la femme par des recyclages à la suite de congés de maternité;
- de favoriser par une politique de logement et d'aménagement du territoire l'installation confortable des familles;
- d'assurer une bonne information du couple, notamment en développant et en multipliant les centres de planning familial;
- d'utiliser les moyens d'information et les programmes scolaires en vue de modifier le climat culturel en faveur de la famille et de l'enfant.

Cette énumération est loin d'être exhaustive : des dispositions seront également prises sur le plan fiscal (cumul des époux, modalisation de l'impôt familial ...) et sur celui des horaires d'ouverture des magasins et des services publics.

Une partie des mesures énoncées ci-dessus seront développées dans les divers chapitres du Plan (Titre III et Titre IV, Wallonie).

En outre, il sera procédé à une recherche fondamentale sur les aspirations et motivations des Wallons quant à leur famille. Cette étude abordera plus spécialement les problèmes suivants :

- la recherche et l'analyse des motivations influençant la fécondité de la population de la région;
- les besoins pécuniaires supplémentaires ainsi que les équipements collectifs nécessaires aux familles wallonnes avec enfants.

b) actions sur la mortalité

Si les effets éventuels des actions sur la natalité ne se manifesteront qu'à long terme, les résultats des mesures prises en vue de réduire la mortalité peuvent être attendus plus rapidement.

La surmortalité infantile et la mortalité masculine à certains âges en Wallonie seront réduites par le développement des équipements de soins de santé, par une meilleure éducation sanitaire de la population, par la recherche de conditions de travail plus salubres et moins dangereuses et enfin par une lutte générale contre la pollution (voir le chapitre III : "Une société plus humaine").

c) actions sur les migrations

a) Migrations extérieures

La poursuite des objectifs en matière de population n'implique pas la mise en oeuvre d'une politique systématique d'immigration, ce qui n'exclut pas le cas d'immigrations sélectives à finalité économique (voir section 2).

Pour les travailleurs étrangers et leur famille, déjà installés en Belgique, des mesures seront prises pour leur insertion réelle dans la communauté régionale. Ces mesures peuvent s'articuler autour de deux orientations fondamentales :

1. améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés;
2. faciliter leur promotion.

Cela suppose une politique de logement, d'accueil, d'information, de scolarisation et de formation professionnelle.

Il s'agit de rencontrer pour les travailleurs, comme pour les enfants, les handicaps d'ordre intellectuel et culturel, qui se révèlent être autant de facteurs d'appauvrissement et de causes nouvelles d'inadaptation.

Dans cette perspective, les moyens qui sont recommandés ci-dessous devraient être mis en place.

A. Dans le domaine éducatif et social :

1. des actions intensives d'alphabétisation doivent être menées auprès des adultes;
2. l'intégration des familles sera facilitée par des actions éducatives et de promotion qui seront menées auprès des femmes immigrées et qui viseront à la fois :
 - l'information sur les problèmes de la vie quotidienne
 - l'assistance administrative
 - les conseils en économie familiale
 - les conseils en éducation sanitaire
3. l'installation de classes d'initiation et de rattrapage permettant aux enfants de pouvoir s'insérer dans un cycle de scolarité normale.

S'il importe de rechercher les moyens d'intégrer les travailleurs et leurs familles, il apparaît non moins important de sauvegarder en même temps leur identité culturelle.

B. Dans le cadre des conditions de vie et de la promotion des familles :

Il apparaît souhaitable que l'action des diverses associations visant à l'intégration des travailleurs migrants soit coordonnée au niveau des sous-régions à forte densité de population étrangère et que des relations contractuelles s'établissent entre les Pouvoirs publics et ces organismes.

Une telle coordination permettrait une réorganisation du système d'accueil en y consacrant les moyens financiers adéquats, et en associant les immigrés, à la procédure décisionnelle.

Un effort particulier de promotion doit être tenté afin de résoudre les problèmes de logement que rencontrent ces familles. Les initiatives en la matière devront être favorisées. Les comités régionaux d'accueil pourraient être chargés de contrôler les conditions de logement proposées aux travailleurs migrants.

D'autre part, les conditions d'accès à la propriété, similaires à celles accordées aux ressortissants de la C.E.E. (par ex. prime à la construction) seront consenties en faveur des travailleurs étrangers.

C. Dans le cadre de l'exercice de droits politiques :

Les immigrés devront pouvoir se faire mieux entendre. Une plus grande sécurité juridique leur sera octroyée par le vote de leur statut. De plus, il serait judicieux d'envisager le droit de vote sur le plan communal, après un séjour d'une certaine durée.

b) Migrations intérieures

En ce qui concerne les migrations intérieures, c'est par une politique économique dynamique allant de pair avec la création d'un équipement socio-culturel que la Wallonie devra retrouver une force d'attraction suffisante afin qu'il soit mis fin à l'émigration définitive des éléments les plus jeunes et les plus qualifiés de la région, émigration très souvent précédée par des navettes quotidiennes.

SECTION II - LE PLEIN ET LE MEILLEUR EMPLOI

1. Situation du marché du travail et perspectives tendancielle
pour 1976-1980

1.1. Population active (offre de main-d'oeuvre)

La prolongation des tendances du passé permet de prévoir pour la période 1976-1980 une augmentation du nombre d'actifs résidant en Wallonie (1); l'accroissement de la population active féminine sera plus important que l'accroissement de la population active masculine (cf tableau 5).

Une analyse plus détaillée des prévisions démontre en outre que les tendances régionales se reproduisent généralement au niveau des arrondissements (cf tableau 5).

Quelques constatations se dégagent également à l'horizon 1980 :

- a) en 1980, les taux d'activité masculine resteront plus bas en Wallonie que dans les autres régions du pays. La moyenne nationale serait de 0,56 alors que le taux d'activité masculine wallon resterait à 0,53. Seuls les arrondissements de Nivelles et d'Arlon dépasseraient légèrement la moyenne nationale.
- b) Les mêmes constatations ressortent de l'analyse des taux d'activité féminine. Le taux wallon sera en 1980 de 0,28 alors que la moyenne nationale s'élèvera à 0,29 et celle de Bruxelles-Capitale à 0,34.

Si les tendances du passé se poursuivent, on pourra donc encore conclure au caractère de sous-activité féminine dans un certain nombre de sous-régions wallonnes au terme du Plan 1976-1980.

La Province du Luxembourg connaîtrait ainsi des taux inférieurs à 0,25 dans tous ses arrondissements. La Province de Namur ainsi que les arrondissements de Huy, Waremme, Charleroi, Mons et Thuin se situeraient à 0,25 ou 0,26.

- c) Ces données se répercutent évidemment sur le taux d'activité globale (hommes + femmes) de la Wallonie, qui restera également, malgré une légère progression, le plus bas du pays.

(1) sans tenir compte de la réduction que postulerait l'abaissement de l'âge de la pension.

Tableau 5 : Population active

	1970						1975						1980					
	H		F		TOTAL		H		F		TOTAL		H		F		TOTAL	
	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.	P.A.	T.A.
Nivelles	64.501	0,56	29.103	0,24	93.604	0,39	71.332	0,56	35.460	0,27	106.792	0,41	82.997	0,57	44.358	0,29	127.355	0,43
Ath	19.600	0,53	9.901	0,25	29.501	0,39	18.983	0,52	10.306	0,27	29.289	0,39	18.768	0,52	10.671	0,28	29.440	0,40
Charleroi	118.102	0,52	52.505	0,22	170.607	0,37	117.046	0,52	57.209	0,24	174.255	0,38	121.012	0,52	61.997	0,26	183.009	0,39
Mons	62.001	0,49	31.703	0,23	93.704	0,35	60.892	0,48	33.721	0,25	94.613	0,36	58.789	0,49	33.549	0,26	92.338	0,37
Mouscron	19.800	0,56	12.101	0,32	31.901	0,44	19.142	0,55	12.068	0,33	31.210	0,44	18.404	0,55	11.546	0,33	29.949	0,44
Soignies	42.301	0,52	19.402	0,23	61.703	0,37	41.941	0,52	21.087	0,25	63.029	0,38	42.210	0,52	21.974	0,27	64.184	0,39
Thuin	34.601	0,52	15.401	0,22	50.002	0,36	34.244	0,51	16.839	0,24	51.083	0,37	34.548	0,51	18.147	0,26	52.695	0,38
Tournai	38.401	0,53	20.202	0,26	58.603	0,39	37.872	0,52	21.249	0,28	59.121	0,40	36.601	0,53	22.388	0,29	58.989	0,41
Prov.de Hainaut	334.806	0,52	161.215	0,23	496.021	0,37	330.120	0,51	172.479	0,25	502.599	0,38	330.332	0,51	180.272	0,27	510.603	0,39
Huy	24.300	0,54	9.801	0,20	34.101	0,36	25.453	0,54	11.189	0,23	36.642	0,38	27.391	0,55	12.961	0,25	40.352	0,40
Liège	166.504	0,56	87.808	0,27	254.312	0,41	166.053	0,55	92.827	0,29	258.980	0,41	173.831	0,54	99.220	0,30	273.050	0,42
Verviers	65.201	0,56	32.903	0,26	98.104	0,40	65.314	0,55	35.104	0,28	100.418	0,41	67.994	0,55	38.170	0,30	106.164	0,42
Wareme	15.800	0,55	6.500	0,21	22.300	0,37	15.395	0,54	7.053	0,23	22.448	0,38	15.429	0,55	7.712	0,25	23.141	0,39
Prov.de Liège	271.805	0,54	137.012	0,26	408.817	0,40	272.215	0,55	146.273	0,27	418.488	0,41	284.645	0,55	158.062	0,29	442.707	0,42
Arlon	13.300	0,55	4.400	0,18	17.700	0,36	13.282	0,36	4.978	0,20	18.260	0,38	13.352	0,58	5.501	0,23	18.854	0,41
Bastogne	9.300	0,53	3.400	0,19	12.700	0,36	8.887	0,52	3.648	0,21	12.535	0,37	8.498	0,53	3.885	0,23	12.383	0,38
Marche-en-Famenne	10.100	0,52	4.200	0,20	14.300	0,36	10.091	0,51	4.618	0,22	14.709	0,36	10.645	0,51	5.208	0,24	15.853	0,38
Neufchâteau	13.600	0,52	5.300	0,19	18.900	0,35	13.281	0,51	5.784	0,22	19.065	0,36	13.242	0,52	6.252	0,23	19.494	0,37
Virton	10.700	0,52	3.600	0,16	14.300	0,34	10.929	0,52	4.260	0,20	15.188	0,35	11.544	0,53	4.959	0,22	16.503	0,37
Prov.de Luxembourg	57.000	0,53	20.900	0,18	77.900	0,35	56.469	0,52	23.288	0,21	79.654	0,36	57.282	0,53	25.805	0,23	83.087	0,38
Dinant	21.500	0,52	9.200	0,21	30.700	0,36	21.664	0,52	10.055	0,23	31.719	0,37	22.281	0,54	11.055	0,25	33.338	0,39
Namur	61.001	0,53	27.202	0,22	88.203	0,37	62.040	0,52	30.586	0,24	92.626	0,38	64.236	0,52	34.148	0,26	98.384	0,39
Philippeville	15.600	0,53	6.200	0,20	21.800	0,36	15.732	0,53	6.941	0,22	22.673	0,37	16.154	0,53	7.837	0,25	23.991	0,38
Prov.de Namur	98.101	0,53	42.602	0,21	140.703	0,36	99.436	0,52	47.582	0,23	147.018	0,37	102.670	0,52	53.040	0,25	155.710	0,38
Wallonie	826.213	0,53	390.832	0,24	1.217.045	0,38	829.573	0,53	425.081	0,26	1.254.654	0,39	857.926	0,53	461.537	0,28	1.319.463	0,40
Flandre	1.573.820	0,58	616.780	0,22	2.190.600 (1)	0,40	1.543.656	0,56	743.349	0,26	2.287.005	0,41	1.609.330	0,56	821.746	0,28	2.431.076	0,42
Bruxelles-Capitale	308.601	0,61	180.199	0,31	488.800 (1)	0,45	281.133	0,57	188.229	0,34	469.352	0,45	264.706	0,57	172.145	0,34	436.351	0,45
Total Pays	2.708.634	0,57	1.187.811	0,24	3.896.445	0,40	2.654.350	0,55	1.356.657	0,27	4.011.007	0,40	2.731.963	0,56	1.455.425	0,29	4.187.388	0,42

1.2. Emploi

La projection associée aux options du Plan prévoyait que, pour 1980, l'emploi intérieur wallon (non compris les miliciens) s'élèvera à 1.118.600 unités. En 1975, ce nombre étant de 1.095.600, l'accroissement durant la période couverte par le Plan, serait d'environ 23.000 emplois (1).

Tableau 6 : Evolution de l'emploi intérieur (non compris les miliciens) par régions (Source : B.P./RENA)

a) en 1.000 unités

	1970	1975	Variations 70-75	1980	Variations 75-80	Variations 70-80
Flandre	1.939,9	1.975,2	35,3	2.135,6	160,4	195,7
Wallonie	1.089,9	1.095,6	5,7	1.118,6	23,0	28,7
Bruxelles-Capitale	707,2	677,7	-29,5	739,2	61,5	32,0
Royaume	3.737,0	3.748,5	11,5	3.993,4	244,9	256,4

b) en indices

	1975 1970 = 100	1980 1975 = 100	1980 1970 = 100
Flandre	101,82	108,12	110,09
Wallonie	100,52	102,10	102,63
Bruxelles-Capitale	95,83	109,07	104,52
Royaume	100,31	106,53	106,86

Tableau 7 : Part régionale des accroissements d'emploi

	1970-1975	1975-1980	1970-1980
Flandre	306,9	65,5	76,3
Wallonie	49,6	9,4	11,2
Bruxelles-Capitale	-256,5	25,1	12,5
Royaume	100,0%	100,0%	100,0%

- (1) Compte tenu des modifications intervenues entre le stade des options et du Plan lui-même, ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux qui figurent dans la projection associée au Plan (voir Titre I, in fine).

Les ordres de grandeur qu'ils illustrent restent toutefois corrects.

2. Les objectifs

Le tableau 8, intitulé "Balances d'emploi - Wallonie" présente l'évolution de la population active et de l'emploi observée durant la période 1970-1975 et prévue par les projections du modèle RENA 1980.

Tableau 8 : Balances d'emploi - Wallonie (en 1.000 unités)

	Données observées		Prévisions 1980
	1970	1975	
Population active (voir tableau 5)	1.217	1.254,7	1.319,4
Réduction du nombre d'actifs due à l'abaissement de l'âge de la pension			- 6,5
Augmentation du T/A masculin			+ 8,9
Augmentation du T/A féminin			+ 8,6
Miliciens	11,5	11,8	4,9
Population active (non compris les miliciens)	1.205,5	1.242,9	1.325,5
Répartition du manque global d'emplois suivant :			
- chômeurs	35,7	69,7	
- solde des navetteurs	61,5	67,0	
- solde des frontaliers	18,4	13,6	
Total	115,6	150,3	
Objectifs pour 1980 :			
- ramener le nombre de chômeurs à			35,0
- ne dépasser en aucun cas un solde de navetteurs de			67,0
- ramener le solde des frontaliers à			9,0
Total			111,0
Emplois à créer de 1976 à 1980 pour répondre à l'augmentation de la population active et aux objectifs ci-dessus			121,9
Emploi intérieur (non compris les miliciens)	1.089,9	1.092,6	1.214,5

La poursuite du plein et du meilleur emploi réclamerait, outre le maintien de l'emploi existant, la création en Wallonie, durant les prochaines années, de près de 122.000 postes de travail supplémentaires, afin de :

- permettre aux nouveaux venus sur le marché du travail de trouver une occupation en Wallonie même, l'offre wallonne de main-d'oeuvre devant augmenter de 65.100 unités de 1975 à 1980 ;
- réduire le nombre encore trop élevé de situations socialement pénibles existant en Wallonie (chômage, sous-activité féminine et masculine, navettes de trop longue durée).

Cet objectif est explicité au tableau 8.

Ce n'est qu'au prix de politiques globales et continues que la région pourra réaliser un objectif aussi ambitieux. En effet, on notera que la prolongation du trend des dernières années ne permettrait d'entrevoir qu'une augmentation spontanée de l'emploi fort inférieure à cet objectif.

Par ailleurs, cet objectif doit être assorti d'une condition de qualité des postes de travail. L'expérience montre, en effet, que n'importe quelle offre de travail ne trouve pas automatiquement preneur, même en période de chômage et pour des navettes de durée excessive.

Des emplois lourds, insalubres, peu valorisants et de niveau peu qualifié ne pourront continuer à être occupés que s'ils sont mieux rémunérés, ceci n'excluant pas le recours à une main-d'oeuvre immigrée.

En outre, les conditions de travail ont également une grande importance. Les problèmes de nuisance professionnelle (bruit, poussière, machines et produits dangereux ou insalubres, fatigue nerveuse) qui mettent en danger la santé physique et psychique des travailleurs devront, dès lors, eux aussi trouver des solutions satisfaisantes.

a. Le chômage

La réduction du taux de chômage constitue l'objectif primordial.

Il serait cependant vain de prendre des mesures visant uniquement ce but, car une telle politique pourrait accroître d'autres situations sociales pénibles (migrations pendulaires ou définitives).

Des mesures appropriées seront prises, afin de mieux connaître, d'une part, les caractéristiques des poches de chômage et, d'autre part,

les diverses formes de chômage structurel (chômage des femmes et des jeunes, des inaptes partiels, etc.).

b. Les mouvements pendulaires (navettes, frontaliers)

Il convient de distinguer deux aspects :

- l'aspect social qui conduit à vouloir éliminer la situation pénible des navettes de plus de deux heures aller-retour ;
- l'aspect de développement économique régional qui vise à occuper les forces actives dans la région.

D'une façon générale, il faut souligner que la mobilité géographique n'est acceptable et nécessaire que dans la mesure où elle résulte des exigences de la promotion professionnelle en conformité avec la hiérarchie fonctionnelle des centres.

L'objectif est au minimum d'éviter toute aggravation et même de revenir en dessous du chiffre de 1975, compte tenu de l'aggravation continue de la dépendance de l'emploi wallon à l'égard du reste du pays depuis une quinzaine d'années.

c. La sous-activité

- La sous-activité féminine

La croissance des taux d'activité féminine qui se constate déjà spontanément, mais qui reste insuffisante en Wallonie, sera

facilitée par une politique délibérée d'encouragement si l'on veut inscrire dans la pratique l'égalité des citoyens devant le travail et les rôles parentaux sans distinction de sexe.

Accentuer le travail féminin demande, non pas de créer des emplois réservés aux femmes, mais de réaliser progressivement l'égalité des hommes et des femmes dans le travail et les rémunérations, et de faire tomber les barrières culturelles qui empêchent encore aujourd'hui l'accès des femmes à certaines professions.

L'objectif proposé en la matière est d'élever le taux d'activité féminine dans les arrondissements les plus défavorisés.

- La sous-activité masculine

On constate en Wallonie que les taux d'activité masculine sont nettement plus faibles que dans les autres régions, surtout pour certaines catégories d'âge.

Cette situation est en partie due à la structure économique de la région (notamment à l'importance des industries extractives) et en partie à la situation du marché de l'emploi qui joue au détriment des forces de travail les plus vulnérables.

Une élévation du degré d'occupation de ces travailleurs est souhaitable pour des raisons tant sociales qu'économiques.

Outre les nouveaux postes de travail créés, il y aura lieu de veiller à l'organisation collective de facilités particulières de reclassement pour ces travailleurs ainsi qu'au développement et au renforcement des conditions de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail.

- Les travailleurs âgés

Le système de la prépension ne doit constituer qu'une solution défensive à laquelle il faut préférer le développement de nouveaux postes de travail, compensant les rationalisations inévitables.

- Les handicapés

Il y aura lieu de développer une action particulière à l'égard de ces travailleurs, afin de permettre leur insertion dans la vie économique (cf. Chapitre III, I).

- Les migrations définitives

Toutes les politiques préconisées dans le présent plan doivent tendre à faire cesser les émigrations définitives, causées soit par un nombre d'emplois insuffisant, soit par un manque d'emplois répondant aux qualifications et aux souhaits des travailleurs.

Il faut souligner que ce sont surtout les jeunes qui se trouvent contraints à l'émigration définitive.

Ce phénomène est non seulement inquiétant du point de vue social et économique, mais également du point de vue de l'équilibre démographique.

3. Les politiques à mener et les moyens

Les objectifs d'emploi spécifiques à la Wallonie, appellent la mise en oeuvre de moyens nombreux et puissants qui doivent être conçus dans le cadre d'une politique globale et coordonnée.

Cette politique globale sera axée sur quatre volets en ce qui concerne l'emploi :

- une politique de création d'emplois;
- une politique du meilleur emploi;
- une amélioration du marché de l'emploi;
- une politique d'immigration.

a) une politique de création d'emplois

Les balances d'emploi permettent d'estimer à plus de 100.000 le nombre de postes d'emplois nets à créer en Wallonie, si l'on veut réaliser les options de la Région qui prévoient le plein et le meilleur emploi.

Il est dès lors primordial d'insister dans cette perspective sur le développement structurel équilibré à long terme de l'économie wallonne.

La Section III (la restructuration des activités économiques) traitera de ce problème et surtout des moyens à utiliser. Outre la promotion des activités privées, il faut souligner le rôle que peuvent jouer l'initiative industrielle publique, la recherche, les commandes de l'Etat, les équipements collectifs, la décentralisation et la déconcentration administratives.

En outre, une politique d'extension de la mise au travail des chômeurs par les Pouvoirs publics est susceptible d'exercer une action non négligeable.

Dans cet esprit, les dispositions relatives à la mise au travail des chômeurs par les Pouvoirs publics et les A.S.B.L. seront assouplies et complétées.

A cet effet, il y a lieu de prévoir l'indexation du taux d'intervention de l'Office National de l'Emploi dans l'allocation majorée versée aux chômeurs occupés par les Pouvoirs publics.

L'amélioration du statut de ces chômeurs et l'extension des travaux auxquels ils pourront être affectés, seront également recherchés

A côté des activités traditionnelles, il existe en effet des besoins qui ne sont actuellement assumés ni par le marché, ni par les Pouvoirs publics.

Il s'agit à titre d'exemple :

- de certaines activités de type service civil;
- de certaines activités touchant à la qualité de la vie;
- de certaines activités touchant à la santé publique;
- de certaines activités visant à l'aide aux marginaux;
- de certaines activités visant à l'aménagement du territoire et la rénovation urbaine;
- de certaines activités relatives au domaine de la recherche.

En plus des subsides prévus par la législation actuelle, des formes spécifiques d'intervention sont à envisager.

b) une politique du meilleur emploi

Dans cette perspective, on visera tout spécialement à promouvoir :

- des emplois de qualité;

- la réduction des mouvements pendulaires;
- la formation professionnelle.

1) Promotion qualitative des emplois

La promotion qualitative des emplois répond à un double impératif : d'une part, la recherche de l'adéquation de l'offre et de la demande et, d'autre part, l'amélioration des conditions de travail.

La plupart des hommes consacrent à leurs occupations professionnelles une grande partie de leur temps; améliorer les conditions de travail concourt donc à l'amélioration des conditions de vie.

La promotion qualitative des emplois sera réalisée essentiellement par :

- la recherche et la mise en place d'une politique industrielle spécifique à la Wallonie qui lui assurera des investissements promoteurs d'emplois de qualité;
- la sélectivité des aides de l'Etat.

En outre, la lutte contre les nuisances professionnelles fera l'objet d'un renforcement des contrôles au sein des entreprises. Les inspecteurs de l'Etat et des Comités de Sécurité et d'Hygiène verront leurs droits et leur pouvoir d'investigation étendus.

Enfin, des études seront menées afin de rechercher les remèdes aux taux élevés de morbidité professionnelle des travailleurs wallons.

2) Réduction des mouvements pendulaires et amélioration des conditions de déplacement

Outre les effets à attendre de la politique générale de création d'emplois en Wallonie, la réalisation de cet objectif implique :

- la décentralisation administrative et la décentralisation privée en ce qui concerne les navettes vers d'autres régions;
- l'amélioration des conditions de transport pour les navettes intra-régionales.

Les régions dont le sous-développement industriel impose à la population des navettes frontalières feront l'objet d'une attention spéciale. Elles ajoutent, en effet, aux inconvénients fiscaux et sociaux, les problèmes de change et de stabilité d'emploi.

3. Formation professionnelle

Une meilleure valorisation des qualifications professionnelles des travailleurs implique :

- l'existence d'organismes assurant une orientation professionnelle vers les branches en croissance, tant au niveau de l'enseignement que des centres de formation accélérée;
- une information et une adaptation des établissements d'enseignement professionnel et technique à l'évolution du marché de l'emploi;
- l'existence de centres assurant une formation accélérée, un perfectionnement ou un recyclage professionnel intensif pour adapter la main-d'oeuvre aux changements structurels prévisibles dans l'activité économique de la Wallonie.

La séparation administrative de la gestion de l'assurance-chômage et de la politique active de l'emploi permettra comme pour les services de placement, une réforme en profondeur de la formation professionnelle.

1) Objectifs de la formation professionnelle

- a) permettre le reclassement et la conversion des chômeurs;
- b) permettre la formation continue des travailleurs, c'est-à-dire leur perfectionnement en vue d'une promotion dans l'entreprise ou de l'occupation dans une autre entreprise et leur adaptation aux évolutions des techniques;
- c) adapter des travailleurs aux évolutions internes des postes de travail d'une entreprise donnée;
- d) assurer, dans des cas déterminés, une transition entre l'école et l'entreprise.

2) Organisation administrative de la formation des adultes

La formation professionnelle des travailleurs adultes étant destinée à prendre une importance quantitative (voir tableau 9) et qualitative de plus en plus grande, il s'indique d'unifier administrativement les services de la F.P.A. de façon à dominer

et à coordonner l'orientation, la programmation et la méthodologie des formations diverses, la sélection et le placement des stagiaires et la gestion des centres. Ceux-ci ne devraient plus dépendre de diverses directions.

Comme le placement, la F.P.A. doit être gérée paritairement au niveau régional, et le contact permanent entre les milieux syndicaux, patronaux et enseignants doit en outre être maintenu au niveau sous-régional, dans le cadre des missions assumées par les Comités sub-régionaux de l'Emploi.

Les centres de formation devront être rendus plus attrayants. Les possibilités de formation professionnelle du type "formation individuelle" dispensée dans des écoles agréées devront être développés pour les secteurs déficitaires, notamment dans les métiers para-médicaux.

La création de nouveaux centres utilisant l'infrastructure scolaire technique existants sera encouragée.

Compte tenu des problèmes de restructuration que connaîtra la Wallonie de 1976 à 1980, une attention toute particulière sera accordée à la formation de sa main-d'oeuvre.

Le nombre total de formations professionnelles accélérées à atteindre en 1980 sera de 20.000 pour la Wallonie (+ 1,5% de la population active wallonne).

Tableau 9 : Formations professionnelles accélérées en Wallonie :
nombre et coût budgétaire de 1976 à 1980

	Nombre de F.P.A.	Coût moyen d'une formation à prix courants (en 1.000 F)	Coût total (en 1.000 F)
1976	10.000	77	770.000
1977	11.800	82	967.600
1978	14.000	89	1.246.000
1979	16.800	95	1.596.000
1980	20.000	102	2.040.000
Total pour la période	72.600		6.619.000

c) Mesures tendant à l'amélioration du marché de l'emploi

Afin d'assurer un ajustement entre l'offre et la demande, il convient d'élaborer et de poursuivre une politique prévisionnelle de l'emploi.

Cette dernière suppose obligatoirement la mise en place d'un système statistique complet et cohérent, tant au niveau de la collecte des données que de leur traitement et de leur publication.

Les données fournies en permanence seront régionales et sectorielles et comprendront le recensement, non seulement du chômage, mais aussi de l'importance des navettes de longue durée, des migrations dues au manque d'emplois, de la sous-qualification des entreprises et des secteurs pour lesquels des difficultés sont prévisibles.

Conformément aux conclusions de la Conférence tripartite sur le plein-emploi, il sera créé une structure administrative regroupant les tâches de gestion active du marché de l'emploi (notamment le placement, la formation professionnelle, la collecte et l'analyse des informations quantitatives relatives à l'emploi et à ses perspectives d'évolution) et travaillant en étroite collaboration avec les Comités sub-régionaux de l'Emploi.

Cette collaboration fondamentale implique la mise en place d'une structure dynamique, propre à favoriser les activités de placement en y associant les groupements les plus diversifiés et en recourant aux multiples moyens de sensibilisation.

d) une politique d'immigration

Toute nouvelle immigration ne peut être envisagée qu'après avoir accordé la priorité au plein emploi et la formation adéquate dans les délais raisonnables des forces de travail existant dans la région.

Toute immigration nouvelle justifiée par les besoins de l'économie devrait :

1. être programmée au niveau des régions, en étroite coordination avec les Comités sub-régionaux de l'emploi;
2. être négociée avec les pays exportateurs de main-d'oeuvre, afin de mieux préparer les candidats à l'émigration, tout en contrôlant plus efficacement les flux migratoires.

Cette programmation et cette négociation permettraient de sélectionner et de ne retenir qu'une main-d'oeuvre plus apte à s'intégrer à la population wallonne.

Dans cette perspective d'intégration, il y a lieu de recommander :

1. l'organisation de cours d'adaptation professionnelle comportant un volet réservé à l'enseignement de la langue française orienté vers l'intégration dans le milieu du travail.
2. Une formation professionnelle adéquate, en rapport avec les capacités du travailleur, et ouvrant au travailleur migrant de nouvelles perspectives de promotion professionnelle.

SECTION III - LA RESTRUCTURATION DES ACTIVITES

Au delà des moyens qui s'adressent à l'offre - quantitative et qualitative - de travail et qui visent spécifiquement à l'amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi ainsi que la formation des travailleurs, une politique qui tend à réaliser le plein emploi et le meilleur emploi implique nécessairement, pour la région wallonne, une restructuration progressive des activités économiques intéressant aussi bien les branches existantes que des activités nouvelles.

1. Les objectifs et les moyens d'une politique wallonne de restructuration des activités

1.1. Les objectifs

Etant donné les grandes options de la Wallonie et les composantes actuelles ou futures de la situation économique générale, les principaux objectifs que s'assignera la politique wallonne d'expansion économique, au cours des années 1976-1980, seront au nombre de cinq :

- a) la recherche du plein et du meilleur emploi;
- b) le renforcement des activités industrielles;
- c) un développement harmonieux du secteur tertiaire public et privé;
- d) la promotion des petites et moyennes entreprises;
- e) la promotion des activités agricoles et sylvicoles.

1.2. Les moyens

La politique wallonne d'expansion économique visera essentiellement à améliorer l'efficacité des moyens existants actuellement en modalisant leur emploi, soit par une meilleure sélectivité, soit par une meilleure coordination.

Il convient, par ailleurs, de faire place à un instrument nouveau qui est l'initiative industrielle publique. Les instruments et les moyens seront mis en place en vue de créer une situation favorable au développement de la créativité et de l'esprit d'entreprise : encouragement des investissements immatériels, contrats de progrès, etc.

Selon la capacité d'initiative des pouvoirs et selon le caractère direct de leurs effets, les moyens qui seront mis en oeuvre pour

la restructuration des activités économiques en Wallonie sont décrits, ci-après, en quatre catégories :

a) L'initiative publique à effets directs

- L'initiative industrielle publique

L'initiative industrielle publique ou la participation directe des pouvoirs publics dans le processus productif est un moyen de développement régional qui sera mis en oeuvre sans tarder.

En effet, la création d'un secteur industriel public doit, dans le contexte wallon, être envisagé comme un outil important de création d'emplois.

L'initiative industrielle publique pourra naître dans le cadre des objectifs du plan :

- dans un des secteurs bien déterminés où l'initiative privée est absente ou défailante;
- comme soutien d'entreprises dans le cas de difficultés sectorielles ou sous-régionales.

Les créations par l'initiative industrielle publique d'entreprises nouvelles se situant dans le cadre d'une amélioration des structures économiques wallonnes pourront susciter, en plus de leurs propres créations d'emplois, des activités nouvelles d'environnement et un effet inducteur global.

La Société de développement régional wallonne sera chargée de la recherche et de la mise en oeuvre des opérations en ce domaine. A cette fin, elle disposera des moyens financiers et techniques lui permettant de prendre toutes les initiatives.

En outre, il y a lieu de se référer aux programmes d'investissements publics que le gouvernement compte mettre en oeuvre en Wallonie pendant le plan 1976-1980.

- La décentralisation et la déconcentration administrative

Dans le cadre de la régionalisation ou en dehors de celui-ci, les Pouvoirs publics organiseront et exécuteront une politique systématique visant à une meilleure distribution géographique de l'activité administrative publique.

Un programme et un calendrier de réalisation seront mis au point dans les délais les plus courts.

Cette politique permettra :

- de favoriser le meilleur emploi par la réduction des situations pénibles (navettes, chômage, etc...);
- d'injecter à l'économie wallonne un stimulant générateur d'emploi (rapprochement des niveaux de décision, installation des cadres, etc...).

La conception de la nouvelle structure administrative sera dominée, non pas seulement par l'idée de décentralisation, mais aussi par la volonté de mettre en place une administration plus efficace et plus proche des citoyens. La déconcentration se fera, dans une première étape, vers la région et les sous-régions. A cet effet, il faut souligner que le plan prévoit des investissements administratifs localisés en Wallonie pour 12,1 milliards pendant la période 1976 - 1980.

b) Economies externes par l'action des Pouvoirs publics

Elles peuvent accroître l'attractivité de la région et de ses sous-régions. Il en va ainsi de la rénovation urbaine, de la politique du logement, de celles des grandes infrastructures de transport (autoroutes, canaux, métros, pipelines, chemins de fer), des équipements socio-collectifs, des aménagements touristiques, de l'organisation de l'enseignement et de la recherche scientifique. Ces matières sont traitées dans les autres chapitres du plan.

Une place importante doit évidemment être réservée aux parcs industriels, artisanaux, de services et de tourisme.

Compte tenu du grand nombre d'hectares disponibles dans les zonings existants, c'est leur aménagement qui sera poursuivi prioritairement durant la période 1976-1980.

Pour mener cette politique, un montant de 8,5 milliards de francs courants sera mis à la disposition de la Wallonie afin d'équiper 4.700 Ha.

Au cas où il s'avèrerait indispensable de créer des zonings supplémentaires ou d'agrandir certains zonings existants présentement, un effort sera fait afin que les nouvelles surfaces n'empiètent pas automatiquement sur des terrains

vierges, mais s'intègrent aux zones d'habitats et de services correspondants.

Dans cette optique, il sera tenu compte des possibilités qu'offrent les anciens sites industriels assainis et rénovés (Voir chapitre II, Section I).

La coordination et le suivi des travaux seront facilités par la tenue d'un fichier régional permanent par zoning; la société de développement régional peut jouer un rôle à cet égard.

Les 8,5 milliards, constituant l'enveloppe régionale, seront répartis, pour l'essentiel, entre les Intercommunales par le Comité ministériel régional wallon. Cet arbitrage se fera annuellement par le Comité ministériel des Affaires wallonnes après concertation entre les Ministres compétents, les administrations et les intercommunales. A défaut de décision, la répartition de 1975 fournira les éléments de la répartition du montant annuel (1).

Chaque Intercommunale sera autorisée à utiliser ses fonds avec une certaine souplesse afin de pouvoir répondre à des situations imprévues et urgentes.

c) L'incitation publique à effets directs

Les Pouvoirs publics continueront à stimuler la création, l'extension ou la reconversion d'entreprises :

- par le truchement des incitants de diverses natures prévus par les différentes législations d'expansion économique s'adressant à l'agriculture, à l'industrie ou aux services;
- par l'AMELIORATION des dispositions réglementaires en matière d'intervention de l'ONEM pour l'aide à la création, l'extension ou la reconversion d'entreprises.

(1) Clé adoptée en 1975 :

IBW 9, 16 %	: ADEC	9, - %	: SPI 25,35	7 : B.E. 15,85 %
	: IDELUX	13,02 %		
	: IDEA	14,14 %		
	: SIDEHO	10,88 %		
	: INTERSUD	2,60 %		

Néanmoins, les aides ne seront dorénavant octroyées qu'en fonction d'une sélectivité plus grande sous les angles emplois réellement à créer, technologie et localisation.

C.1 AIDE SELECTIVE AUX INVESTISSEMENTS

L'utilisation judicieuse des incitants directs au développement revêt la plus grande importance et elle apparaît d'ailleurs comme l'instrument classique dont disposent les Pouvoirs publics dans ce domaine.

Outre leurs modalités sous-régionales, des critères de sélectivité adaptés aux besoins fondamentaux de la région wallonne en matière de restructuration à moyen terme des activités détermineront l'octroi des aides à l'investissement. Ces critères - qui n'excluent pas une certaine souplesse conjoncturelle dans leur application, - s'inscriront dans le cadre :

- d'une politique de diversification des branches d'activité traditionnelles et de création de nouvelles branches;
- d'une politique de produits permettant d'affiner et dans certains cas de prolonger la politique des branches;
- et d'une politique de qualité d'entreprises qui conditionne en fait la réussite durable de l'ensemble de la politique de développement économique.

Le système de critères auxquels seront confrontés les investissements envisagés comprendra à la fois des critères généraux, c'est-à-dire applicables à tous les projets et des critères spécifiques, c'est-à-dire propres au projet considéré selon qu'il relève du secteur industriel, du tertiaire ou du tourisme.

Seront notamment retenus les critères suivants :

1. Critères généraux :

- a) Opération tendant à assurer une meilleure productivité par des innovations ou des améliorations dans les méthodes ou les techniques;
- b) Création de nouveaux emplois, maintien de l'emploi dans l'entreprise demanderesse en difficulté, contribution importante au maintien de l'emploi dans la région considérée;

- c) Investissements contribuant à la promotion des exportations hors C.E.E.;
- d) Etude, commercialisation ou mise en oeuvre de procédés de fabrication ayant pour résultat une économie importante d'énergie ou de matières premières;
- e) Investissements réalisés par des entreprises en expansion qui se distinguent particulièrement par le dynamisme de leur direction, par leur progression passée et par leur perspective de rentabilité;
- f) Investissements se réalisant par 50 % de fonds propres au moins;
- g) Rapport intéressant entre le montant de l'investissement et le nombre d'emplois prévus.

2. Critères spécifiques :

I. Critères industriels

- Investissements concourant à la reconversion ou à la restructuration d'un secteur en difficulté;
- Investissements concourant à la consolidation de points forts de l'industrie belge;
- Investissements effectués en vue de la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement;
- Investissements permettant l'utilisation industrielle de matériaux nouveaux aux caractéristiques originales;
- Investissements se réalisant dans les secteurs suivants :
 1. Nucléaire et matériel destiné à l'équipement de nucléaire;
 2. Production d'énergie et recherche appliquée dans ce domaine;
 3. Aéronautique;
 4. Informatique (c'est-à-dire production industrielle des appareils et non équipement en informatique des autres industries);
 5. Télécommunication;
 6. Matériel de lutte contre la pollution.

II. Critères spécifiques du secteur tertiaire

- Valorisation de l'infrastructure et particulièrement des zones à vocation de recherche, des zones industrielles, artisanales, commerciales, de services et touristiques;
- Investissements contribuant à la rénovation et à la restructuration urbaine;
- Investissements contribuant soit à la création d'activités tertiaires dans une région qui en est dépourvue, soit à la rénovation de structures tertiaires vieilles, ou ayant un effet d'entraînement sur les implantations industrielles particulièrement par le fait qu'ils constituent une infrastructure d'accueil;
- Opération tendant à procurer aux consommateurs ou à l'utilisateur, le bien ou le service aux conditions les plus avantageuses (prix, qualité, service après vente, etc...);
- Investissements réalisés par des firmes dont les emplois sont, à concurrence de 30 % au moins, occupés par des personnes de formation supérieure et dont l'activité consiste à titre principal, dans le conseil des industries;
- Effet stimulant des investissements touristiques sur l'économie de la région (effet d'entraînement possible sur d'autres activités).

C.2 LES MOYENS

Le Fonds d'Expansion économique et de reconversion régionale, le Fonds de solidarité nationale et le Fonds d'investissement agricole seront alimentés de manière adéquate de façon à orienter les initiatives dans le sens souhaité.

Les aides devront se faire en fonction de critères d'emplois réels et de renouveau technologique.

Les commandes publiques

L'instrument des commandes publiques sera davantage exploité au service de l'expansion économique régionale.

Le plan 1976-1980 verra se réaliser un montant important de milliards d'investissements ou d'achats courants par les Pouvoirs publics ou parapublics et cela parfois dans des domaines nouveaux comme celui de la dépollution.

Il importe d'utiliser ces "marchés garantis" au profit de la restructuration économique régionale.

A cette fin, différentes mesures sont prévues :

- l'établissement d'un inventaire permanent des adjudicataires des commandes publiques (tant au niveau régional que national);
- le dépôt d'un rapport spécial devant les Chambres.

Le caractère contractuellement obligatoire des objectifs du plan sera systématiquement respecté à l'égard des projets auxquels une aide a été consentie.

L'association des holdings à la planification sera rendue opérationnelle.

Compte tenu de leurs spécificités, les petites et moyennes entreprises bénéficieront de divers avantages. C'est ainsi que les actions suivantes seront développées en leur faveur:

- a) information, formation et perfectionnement professionnel : intervention de l'Etat de 2.170 millions pour la période 1976-1980;
- b) des subsides aux centres De Groote;
- c) l'ouverture d'aide au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale pour la période 1976-1980;
- d) des efforts tout particuliers en vue de faciliter l'accès des P.M.E. au marché des capitaux;
- e) encouragement et soutien de toute initiative tendant à créer entre P.M.E. des liens plus étroits susceptibles de renforcer leur cohésion;
- f) encouragement à l'innovation : par le dépistage et l'aide au P.M.E. performantes.

Enfin, l'aide de l'Etat portera le maximum de fruits si elle est concentrée sur quelques points géographiquement bien précisés.

C'est la raison pour laquelle le plan wallon propose que les zones de développement guident l'action du Pouvoir régional dans ce domaine.

Ces zones seront établies en tenant compte, d'une part, des caractéristiques des sous-régions wallonnes et, d'autre part, de l'aménagement du territoire.

Cette liste pourra subir des adaptations, compte tenu de l'évolution économique et sociale de ces entités. Ces modifications éventuelles résulteront de concertations au niveau régional.

d) Economies externes par incitation publique

D'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus seront désormais utilisés davantage en considération des spécificités de la Wallonie.

Il s'agit essentiellement :

- de la politique du commerce extérieur;
- de la politique de la recherche scientifique (y compris prototypes).

Ce point est développé plus en détail dans le chapitre III, mais il faut déjà souligner deux axes de cette politique :

- une coordination régionale;
- la volonté d'en faire un outil important du renouveau économique et social de la région.

1.3. Cas particuliers

La restructuration des activités économiques est affaire de longue haleine. C'est la raison pour laquelle - en attendant des résultats substantiels - le plan préconise de mettre en place des politiques dans deux domaines particuliers, à savoir :

- les entreprises en difficulté;
- les investissements étrangers.

a) Pour ce qui est des entreprises en difficulté, on distinguera :

- les entreprises capables de proposer un programme de relance ou de reconversion approuvé par des experts, faisant place à des produits ou des procédés permettant d'assurer leur maintien, voire leur croissance.

L'accent sera mis à leur propos sur le maintien, sinon l'extension de l'emploi, ainsi que sur la modernisation, voire la restructuration de l'entreprise, de la branche ou de la région;

- les entreprises dont la viabilité est devenue insuffisante pour émettre de telles propositions ou pour lesquelles la contribution des Pouvoirs publics apparaît trop longue, onéreuse et aléatoire.

Dans ce cas, les interventions des Pouvoirs publics viseront à atténuer les difficultés sociales, en facilitant notamment le reclassement rapide du personnel.

La mise en oeuvre de la politique à développer pour les entreprises en difficulté s'appuiera sur les instruments récemment mis en place en amplifiant éventuellement leurs moyens d'action. Il s'agit notamment :

- de la Commission permanente pour l'examen de la structure des entreprises, créée auprès du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale wallonne;
- du "service des clignotants" fonctionnant au sein de l'administration de l'industrie;
- du Secrétariat à la concertation sectorielle créé auprès du Ministère des Affaires économiques.

En outre, la révision du droit des faillites sera poursuivie en vue de mettre en place un système de gestion assistée.

Par ailleurs, les Comités sub-régionaux de l'emploi pourront contribuer à établir des bilans d'offre et de demande de main-d'oeuvre de nature à permettre une gestion prévisionnelle au niveau des sous-régions.

- b) En ce qui concerne les entreprises étrangères, il faut constater qu'elles ont constitué l'élément moteur du développement économique des dix dernières années, et tout spécialement dans le nord du pays.

La restructuration des activités économiques en Wallonie suppose que la région accueille encore de telles entreprises.

Dans cette perspective, il est nécessaire de prospecter beaucoup plus systématiquement, et d'une manière plus coordonnée que par le passé, les différentes possibilités.

Des mesures seront néanmoins prises afin :

- d'engager les nouvelles entreprises à procéder à leurs éventuelles recherches scientifiques et technologiques dans les sites mêmes de production;
- de s'assurer qu'une majorité des cadres supérieurs soient nationaux de façon à réserver à la région la possibilité de reprendre la conduite de l'entreprise en cas de défaillance de l'investisseur étranger;
- de s'assurer une liaison efficace entre l'implantation des entreprises étrangères et les objectifs du Plan;
- d'engager les entreprises étrangères à confier une partie substantielle de leurs commandes aux entreprises belges;
- de s'assurer que les engagements financiers des entreprises étrangères soient élevés et qu'un éventuel désengagement ait une incidence financière telle qu'elle constitue un élément de dissuasion pour les maisons-mère;
- d'encourager des joint-venture internationales entre firmes wallonnes et étrangères.

Il convient cependant d'éviter que ces entreprises ne s'inscrivent dans une hyper-spécialisation internationale du travail.

Il y a aussi lieu de revoir certaines dispositions fiscales (T.V.A., précompte immobilier) et certaines procédures administratives (ONEM, cartes professionnelles) qui jouent actuellement en notre défaveur auprès des investissements étrangers.

2. Quelques objectifs sectoriels et de valorisation de ressources spécifiques

Dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle basée notamment sur l'application des critères de sélectivité énoncés en page C-31, quelques objectifs pourront être avancés pour un certain nombre de secteurs.

2.1. Quelques objectifs sectoriels et de branches

- Sidérurgie

La poursuite de l'effort de modernisation et de rationalisation est toujours nécessaire et devra être réalisée en concertation avec les Pouvoirs publics au sein du CCPS dans le cadre d'une planification contractuelle.

Elle devrait s'accompagner d'un élargissement de la gamme des produits élaborés.

- Fabrications métalliques

On peut citer en première approximation et à titre exemplatif parmi les branches intéressantes, la fabrication des machines-outils, l'automatisation des processus industriels, la transformation des matières plastiques, les machines agricoles, la fabrication de machines, d'appareils, de systèmes et accessoires électriques, le logement industrialisé, les équipements sociaux collectifs, les matériels de dépollution, la construction nucléaire, la construction d'usines clés sur porte ... La réussite de la politique de rénovation de ce secteur suppose en particulier une dimension plus grande des entreprises et/ou l'extension des formules de sous-traitance et de collaboration technique.

- Industrie chimique

En dépit de son expansion fondamentale depuis quelques années, l'industrie chimique s'est relativement peu développée en Wallonie. C'est la raison pour laquelle il y aura lieu de promouvoir des actions dans certains domaines tels que les produits photosensibles, les résines et matières composites à base de fibres, les matières plastiques, les éléments purs spéciaux, les médicaments.

Elle devra se fixer comme objectif le développement de la pétrochimie de base et de la pétrochimie de transformation.

- Industrie des denrées alimentaires et des boissons

La politique sera une politique de rénovation et elle visera à promouvoir, d'une part, des entreprises basées sur la transformation des matières premières régionales et, d'autre part, des entreprises offrant des produits de marque.

- Industrie du bois

La politique à mener doit assurer le développement de l'industrie transformatrice du bois, ce qui postule une dimension adéquate des entreprises ainsi que la recherche et le développement des utilisations nouvelles du bois.

- Industrie des équipements de dépollution

Le marché de ce type d'équipement se développera fortement à brève échéance. Les entreprises wallonnes spécialisées dans ce domaine doivent donc prévoir et organiser un développement coordonné de leurs activités, tant dans le domaine de la production de composants et sous-ensembles que dans celui des systèmes intégrés.

- Industrialisation du logement

Etant donné l'option en faveur de l'habitat, il y a lieu de mettre tout en oeuvre, et en particulier la programmation des chantiers de logements sociaux, en vue de promouvoir l'industrialisation du logement. Cette expansion de la construction nouvelle profitera à toute une série de branches intéressées à des titres divers dans la fourniture des matériaux de construction, cimenterie, céramique, bois, constructions métalliques, verre.

2.2. L'énergie

Les objectifs ont été déjà cités dans les options, à savoir :

- l'accroissement des possibilités d'approvisionnement en matières premières énergétiques;
- le développement de l'industrie chimique;
- la valorisation des ressources actuelles et-virtuelles de la région, s'appuyant notamment sur la création d'équipements de production énergétique répondant à ses possibilités naturelles.

Charbon

Le programme de fermetures engagé actuellement et qui aboutira à l'arrêt total de l'extraction vers 1980, correspond pratiquement à l'épuisement des gisements économiques exploitables.

Par conséquent, ce sont principalement les aspects de reconversion qui doivent s'imposer en la matière.

De nouvelles activités seront amorcées, compte tenu du contexte énergétique mondial.

C'est ainsi que des études et des expériences sur le terrain devront être menées dans le domaine de la gazéification souterraine du charbon sous haute pression (budget prévu de 700 millions de francs courants sur la période).

Des activités et expériences éventuelles sur le terrain porteront sur les possibilités de récupération du grisou dans des gisements houillers non exploités (budget prévu de 200 millions de francs courants sur la période).

Enfin, on ne pourra pas négliger l'exploitation des terrils à des fins énergétiques.

Dans ce domaine, il faudra être attentif aux problèmes d'environnement que cette technique peut soulever.

Pétrole

La Wallonie est, comme l'ensemble du pays, dépendante du pétrole; par contre, elle ne dispose d'aucune alimentation directe et elle ne possède qu'une seule entreprise transformatrice; enfin, la région est insuffisamment pourvue d'industries chimiques.

Compte tenu de cette situation et conformément aux engagements gouvernementaux, un développement rapide en Wallonie de l'industrie pétrochimique et éventuellement pétrolière, sera mis en oeuvre, spécialement dans la région liégeoise.

Une coordination devra s'établir au niveau wallon pour tenir compte, d'une part, des problèmes d'approvisionnement en eau et, d'autre part, des répercussions de cette industrie sur l'environnement.

En outre, cette industrie devra être alimentée grâce à un réseau cohérent de pipe-lines (voir 2.3).

Gaz

Dans ce secteur, une attention toute particulière sera portée à la mise au point et à l'application d'une politique de raccordement des zonings au gaz naturel.

Electricité

La région devrait disposer au maximum d'équipements compatibles avec ses possibilités naturelles (débit de la Meuse) et économiques; elle devrait en avoir une part équilibrée, non seulement en puissance de pointe, mais surtout en puissance de base.

Bien entendu, en matière de centrales nucléaires, il y a lieu d'être attentif aux problèmes d'environnement et de sécurité. Dans le domaine du nucléaire, le site de Bas-Oha peut être retenu pour y installer une usine d'enrichissement d'uranium, sous réserve des résultats d'une étude de sa rentabilité et de ses effets sur l'environnement.

2.3. Les pipe-lines

Le développement du transport par pipe-line doit être envisagé dans le cadre d'une politique cohérente des transports. Aussi, le Gouvernement fera procéder à une étude des avantages relatifs du transport par pipe-lines par rapport aux autres modes de transport. Cette étude tiendra compte des réseaux de transport existants ainsi que des projets en cours pour la modernisation des voies navigables; elle tiendra compte aussi du fait que le transport par pipe-lines ne se justifie que pour des transports de masse.

Des projets de principe ayant été retenus au terme de cette étude, on en étudiera les tracés et les communiquera aux milieux industriels intéressés, belges et internationaux. Les itinéraires devront suivre autant que possible les grandes infrastructures existantes ou projetées (autoroutes, canaux, pipe-lines, existants).

Au niveau de la Wallonie, l'accent sera mis sur une diversification des liaisons avec les régions avoisinantes de façon à valoriser la position centrale de la Wallonie entre le Nord de la France et la Ruhr.

Pour le pétrole brut, il existe une liaison selon l'axe Nord-Sud (Rotterdam - Anvers - Feluy), la création d'une raffinerie à Liège pourrait être l'occasion de mettre en place une nouvelle liaison Ouest-Est : Le Havre (ou Dunkerque) - Valenciennes - Feluy - Lanaye - Cologne.

Pour les produits pétroliers, deux liaisons sont en place : Feluy - Bruxelles - Anvers et Feluy - Ruien (fuel lourd).

Une nouvelle liaison est décidée : Anvers - Geleen avec une bretelle vers Liège, ce qui permettra d'exporter des produits raffinés vers l'Allemagne grâce au réseau OTAN et de développer à Liège une pétrochimie à partir du naphta raffiné à Anvers, sans être tributaire de l'installation éventuelle d'une raffinerie à Lanaye.

De plus, il serait utile de relier les pipe-lines Feluy - Anvers au pipe-line de l'OTAN de manière à diversifier les possibilités d'approvisionnement de la région liégeoise.

D'autres liaisons sont à étudier : Feluy - Charleroi - Namur et même Liège, le jour où le pipe-line OTAN sera arrivé à saturation.

Sur ces divers réseaux, il y aurait lieu en outre d'étudier la possibilité d'alimentation d'entreprises qui se situeraient à proximité des pipe-lines.

Pour l'éthylène, il sera utile de compléter les liaisons Nord-Sud actuelles (Anvers - Jemeppe) ou en projet (Anvers - Feluy) par une liaison Ouest-Est à partir de Dunkerque via les centres chimiques du Nord de la France vers Tertre - Feluy - Jemeppe - Lanaye - Geleen à former une boucle réunissant producteurs et consommateurs (une liaison Geleen - Anvers existe déjà), ce qui est particulièrement intéressant du point de vue de la sécurité d'approvisionnement. Le passage à travers la Wallonie d'une canalisation d'éthylène permettra de développer une pétrochimie fine en dehors des centres actuels de Jemeppe et de Feluy.

Le transport d'autres produits (gaz naturel, hydrogène, oxygène, saumure, etc...) fera également l'objet d'examen attentifs en fonction des besoins des industries intéressées.

Enfin, on étudiera les possibilités de transport de produits solides (charbon, minerais) par un réseau international de pipe-lines de façon à approvisionner à un moindre coût les sidérurgies continentales de Wallonie, de la Ruhr et de l'Est de la France à partir des ports de la Manche et de la Mer du Nord.

2.4. L'agriculture et la sylviculture

Introduction générale

L'agriculture est importante en tant que secteur productif par la nature, la qualité et la valeur de ses produits, aussi bien que par les effets d'entraînements sur de nombreuses activités économiques situées en amont et en aval.

La forêt wallonne, qui couvre 80 % du domaine forestier belge, est également importante et plus encore dans un avenir proche car elle offre des ressources naturelles pratiquement pas valorisées dans la région, laquelle ne contribue actuellement que pour 7 % à la valeur ajoutée du secteur bois.

Eléments essentiels de l'environnement, cultures et forêts sont à la fois menacés et plus que jamais nécessaires. L'équilibre de vie en milieu rural sur le plan humain, est également bouleversé; il est indispensable de faciliter un développement équilibré et harmonieux de ses multiples fonctions.

C'est pourquoi la région wallonne s'inscrit volontiers dans une politique nationale et européenne visant à la sauvegarde et à la promotion de ce milieu et de ce secteur productif. Une grande partie de la Wallonie, le Sud-Est, est actuellement reconnue par la C.E.E. comme région agricole défavorisée et est admise au bénéfice des aides communautaires spécifiques. On veillera à ce que les agriculteurs de ces régions tirent le meilleur parti de ce régime d'aide.

Les objectifs spécifiques et les moyens de réalisationa) Agriculture1° Le sol

Le sol constitue le premier instrument de la production alimentaire et, en conséquence, le premier facteur d'indépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. C'est aussi le premier outil de l'exploitant agricole et le premier support de la qualité de l'environnement. Il convient donc, non seulement de sauvegarder le terroir agricole au maximum, mais aussi de l'étendre, de le récupérer, de l'améliorer là où il existe des possibilités d'utilisation plus rationnelle.

C'est dans cette perspective que les plans de secteur délimiteront avec précision les zones agricoles. Toute amputation de terres agricoles fera dorénavant l'objet d'une consultation où les ministres compétents, les organisations agricoles et les instances régionales, seront parties prenantes.

En ce qui concerne le remembrement des terres agricoles, l'Etat compte intervenir pour un montant de 1,3 milliard pendant la période 1976-1980.

On facilitera aussi la constitution d'exploitations viables pour tous les agriculteurs, en particulier pour les jeunes. En cas de vente de biens loués, l'utilisation du droit de préemption sera facilitée par des adaptations de la législation, par des formes adéquates de crédits et par la création d'une société foncière pouvant se substituer à l'exploitant incapable financièrement de faire face à cet achat dans l'immédiat.

2° Formation professionnelle, vulgarisation et recherche

Une meilleure collaboration et coordination entre l'enseignement, la recherche et la vulgarisation sera mise en oeuvre.

Les jeunes agriculteurs bénéficieront de plus grandes facilités de formation. La formation permanente pour tous est à promouvoir et à développer.

La vulgarisation est souvent un instrument de formation pratique, de recyclage et d'information sur les technologies nouvelles. Le nombre d'animateurs et de vulgarisateurs devra être augmenté.

3° Les produits

Il convient de favoriser une production de qualité, une meilleure sélection et une recherche de nouveaux produits.

Pour le bétail, une spécialisation des laboratoires provinciaux sera effectuée, de façon à assurer une meilleure prévention des maladies et de mettre un outil valable à la disposition des vétérinaires praticiens en vue de répondre aux besoins des éleveurs locaux.

On continuera à encourager aussi les expériences dans le domaine des cultures oléagineuses, protéiques, fourragères et horticoles en vue de mettre à la disposition de l'agriculture un éventail de production plus grand et plus varié, répondant aux nécessités de la région.

Seront stimulées également les spéculations propres aux régions agricoles, notamment les cultures fourragères et la production porcine de qualité dans le Sud-Est.

4° La commercialisation et la transformation

a) les approvisionnements

Compte tenu de l'état de dépendance de la région en ce qui concerne les approvisionnements nécessaires à la production, il convient d'encourager en Wallonie le maintien et le développement d'industries nécessaires à l'agriculture, notamment la fabrication d'aliments pour le bétail et de matériel agricole.

b) les aires de stockage et les installations frigorifiques

Une solution sera trouvée à la pénurie des aires de stockage et des installations frigorifiques indispensables à la commercialisation moderne en Wallonie afin de rendre possible la constitution de stocks suffisants, et de répondre aux besoins découlant des interventions sur le marché.

c) les abattoirs

Dans ce domaine on constate :

1. La prédominance des abattoirs publics en Wallonie;
2. La diminution globale de l'abattage réalisé dans la région;
3. Le bilan fréquemment déficitaire des abattoirs publics.

Si l'on veut soutenir et encourager le commerce des viandes annexé aux abattoirs, il y a tout lieu d'envisager de profondes réformes en vue d'amorcer la restructuration du secteur et une planification physique optimale dans les sous-régions.

La désaffectation progressive des abattoirs en Wallonie semble relever de raisons diverses.

Il existe d'une part, des causes inhérentes au mode de gestion et à la réglementation contraignante à laquelle sont soumis les abattoirs publics.

On peut aussi incriminer la vétusté relative de ces structures et l'absence de répartition géographique rationnelle.

La politique à mener consiste donc à :

1. transformer les formes de gestion afin de permettre une exploitation rentable ;
2. assouplir la réglementation;
3. encourager les initiatives de modernisation;
4. subordonner les subventions à une répartition des établissements correspondant aux besoins locaux.

La programmation en ce domaine doit tenir compte du service rendu à la population.

Parallèlement, pour réussir cette réforme, il conviendrait d'assurer l'indépendance totale des experts, l'égalisation des droits et des devoirs des abattoirs publics et privés en matière d'expertise et d'abattage de nécessité.

d) développement de la commercialisation

Au départ d'un réseau d'abattoirs bien adapté, il convient d'encourager le développement de l'important secteur de la commercialisation du bétail et de la viande et une industrie de transformation des produits carnés.

Toute action de nature à favoriser la transformation ou la commercialisation des produits sera encouragée. Les productions régionales spécifiques feront l'objet de labels de qualité protégés.

e) prospection des débouchés

La création d'un Fonds de promotion agricole permettra de mener des actions tant sectorielles que générales au bénéfice des spéculations wallonnes.

5° Les problèmes sociaux

En vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs, les Pouvoirs publics favorisent l'instauration de différentes formes d'entr'aide, de remplacement et d'encadrement socio-culturel. Dans ce but, des services de remplacement seront suscités et aidés par les Pouvoirs publics.

b) Sylviculture

1° Il faut rappeler que le bois est une matière première qui est importante dans la vie économique et qui est renouvelable.

2° L'emploi en sylviculture et en exploitation forestière est souvent saisonnier et occasionnel.

Le Plan 1976-1980 inscrit comme premier objectif l'accroissement du nombre d'emplois permanents en forêt (A titre indicatif, on a relevé, dans des conditions optimales de sylviculture et d'exploitation, la norme d'un ouvrier pour 100 Ha), entre autres par une loi sur les groupements forestiers et

éventuellement par des procédures de remembrement simplifiées.

- 3° La structure morcelée de la forêt wallonne, tant privée que publique, a des conséquences néfastes sur le rendement de la gestion et de l'exploitation du patrimoine forestier.

Le deuxième objectif implique donc la constitution d'unités de gestion et/ou d'exploitations plus importantes en encourageant le regroupement de propriétaires et d'exploitants.

- 4° Il est de fait que la valorisation de produits de la forêt est souvent réalisée à l'extérieur de la Wallonie, alors que le bois constitue de plus en plus la matière première pour des produits élaborés à haute valeur ajoutée.

Le troisième objectif sera l'amélioration du taux de valorisation en Wallonie, des produits forestiers dans la chaîne économique du bois.

Cette amélioration devra se réaliser de façon progressive en prenant en considération, d'une part, le fait que la forêt wallonne est partie intégrante d'un ensemble forestier réparti sur plusieurs pays dans l'entre-Meuse et Rhin et, d'autre part, les courants commerciaux existants.

Toute initiative wallonne de valorisation recevra une aide maximale. Dans cette perspective, une attention toute particulière sera portée aux utilisations nouvelles du bois et en particulier aux essais de polymérisation.

- 5° En ce qui concerne la recherche, les buts sont :

- la poursuite des recherches sylvicoles proprement dites, notamment quant aux variétés les plus adaptées;
- la détermination des moyens de mécanisation les plus adéquats;
- la valorisation optimale des produits forestiers (meilleure utilisation de la matière ligneuse, nouveaux produits, etc...)

6° Ces divers objectifs nécessitent la mise en oeuvre de moyens et instruments importants, lesquels seront mis au point et pleinement utilisés pendant la période 1976-1980. Néanmoins, on peut déjà citer tout spécialement :

- le transfert à la région wallonne et la gestion des forêts domaniales localisées en Wallonie;
- la création d'un Fonds forestier régional qui, alimenté en tout ou en partie par une dotation régionale, permettra de mener les politiques et de mettre sur pied des organes nécessaires à un regroupement et à une aide efficace en faveur de la propriété forestière privée;
- la poursuite de la politique dans le domaine de la forêt devra s'étendre à la chasse, la pêche et la pisciculture.

Sans négliger l'importance de la forêt dans la protection de la nature et la formation du paysage, son rôle social ne devra pas être négligé comme facteur du développement régional.

La réalisation de ces diverses politiques exigera de la part de l'Etat des charges de l'ordre de 1.800 millions de francs pour la période 1976-1980.

2.5. L'eau

Les problèmes posés par l'eau sont d'une grande complexité de par ses caractéristiques, ses provenances différentes, ses destinations diverses, ses fonctions multiples et les implications économiques de sa gestion.

C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir au niveau régional une unité de conception et de gestion dans ce domaine. Cette unité reprendra les missions prévues pour les sociétés de bassin par la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface, à l'exception de la maîtrise de l'ouvrage et de la gestion des stations construites qui seront confiées à des organismes décentralisés.

En plus d'une coordination étroite avec les politiques économiques et d'aménagement du territoire, le programme de travail suivra le schéma suivant :

1° Etude du bilan hydrique global quantitatif et qualitatif;

2° Eaux souterraines

- a) Inventaire complet des ressources et de leur sollicitation actuelle;
- b) Etablissement d'un réseau permanent de mesure et de contrôle de l'exploitation des nappes;
- c) Etablissement d'un programme de réalimentation des nappes. Une première expérience est en cours dans le Tournaisis et doit être poursuivie. Ceci requerra une dépense de l'ordre de 500 millions de francs. D'autres expériences devront être envisagées. La gestion des opérations devra se faire au niveau régional.
- d) Définition des mesures de protection des nappes.

3° Production et distribution d'eau

- a) Rationalisation des services de production et de distribution d'eau en vue d'assurer un approvisionnement optimum;
- b) Mise en place d'un système d'incitants à une économie de l'eau.

Cette politique supposera certains engagements financiers dont :

- 7,5 milliards pour la petite production et la distribution;
- 2,5 milliards pour la grande production d'eau afin de permettre l'engagement de travaux, notamment des usines de traitement de la Gileppe, du Ry de Rome, d'Yves Gomezée et Nisramont.

4° Epuración de l'eau

(voir lutte contre les nuisances).

- assurer en 1980 par le réseau public l'épuration des eaux usées urbaines provenant de 1,5 à 2 millions d'habitants;

- prévoir des crédits de subsides suffisants pour permettre l'épuration des eaux industrielles;
- l'assainissement de l'Escaut, celui de la Meuse dans la région liégeoise et celui de la Sambre doivent faire l'objet d'une action particulièrement énergique.

5° Navigation

(voir voies d'eau navigables).

- a) Gestion des voies navigables assurant une économie maximum d'eau grâce notamment à un recyclage éclusé aussi poussé que possible en période d'étiage;
- b) Mise à gabarit supérieur de certains canaux.

6° Stockage

(6 milliards prévus en 1976-1980).

- a) Pratiquer une politique de moyens de stockage diversifiés;
- b) Assurer le relèvement de l'étiage de la Meuse, compte tenu des études et travaux déjà entrepris;
- c) Assurer la mise en valeur touristique des zones périphériques de ces réserves.

7° Voies d'eau non navigables

La continuation du programme entamé dans le domaine des voies d'eau non navigables sera faite dans un souci d'amélioration des terres agricoles ainsi que de préoccupations écologiques et touristiques. Un montant de 1.200 millions de francs est prévu.

8° Démergement et écoulement

Sans être spectaculaires, les problèmes du démergement n'en sont pas moins pressants aux abords de certaines voies d'eau non navigables. C'est le cas notamment pour la région de Liège et la vallée de la Haine où des travaux sont entrepris depuis longtemps et doivent être poursuivis. Les effets néfastes des affaissements miniers se sont superposés aux accidents de la géographie pour compromettre à certains moments la situation de ces régions.

Une politique active de l'eau en matière d'épuration actualise plus encore ces problèmes dont les répercussions doivent être prises en compte dans les types de solution à proposer en la matière.

Les problèmes d'écoulement et de démergement relatifs aux besoins de la Haine, de la Meuse, de la Dendre, de la Sambre et de l'Ourhe, méritent donc durant le plan 1976-1980, une attention soutenue. A cet effet, une somme de 2,4 milliards a été réservée.

9° Financement

- a) Une politique adéquate de prix reflétant par ailleurs les coûts réels, doit faciliter le financement des ouvrages envisagés et permettre de rationaliser la consommation d'eau en l'économisant au maximum;
- b) Pour des travaux d'intérêt général ou destinés à assurer en partie l'approvisionnement des autres régions belges ou étrangères, il sera veillé à ce que les bénéficiaires assurent le financement correspondant.
- c) Un mécanisme de compensation des distorsions économiques dues aux mesures de protection sera mis en place.

2.6. Le tourisme

Le tourisme peut être l'occasion d'un développement économique non négligeable pour certaines régions de la Wallonie.

Il est prévu pour la Wallonie un montant de 3.150 millions comme participation de l'Etat dans les dépenses pour la réalisation des équipements touristiques, soit à titre de crédits d'investissements directs, soit à titre de crédit de subvention.

Le Commissariat général au Tourisme a conçu un plan de réalisation pour la période 1976-1980 :

	<u>En millions</u>
Création et aménagement de plans d'eau	530
Tourisme social - Hébergement	895
Accueil	71
Sports et délasserment	885
Animation culturelle touristique	80
Nature (aménagement - information)	154
Patrimoine touristique (sauvegarde et mise en valeur)	400
Tourisme rural opérations pilotes	135

Parallèlement à l'effort dans le domaine des équipements, le plan prévoit également un accroissement important des aides dans le secteur des dépenses courantes, telles que les frais de publicité, les subventions aux syndicats d'initiative, la formation professionnelle ...

Un des aspects importants sera d'éviter que le développement de cette activité n'entraîne des conséquences dommageables sur l'environnement.

Il faut insister sur le fait qu'on ne pourra arriver à une bonne valorisation, que si l'on met en place une réelle protection s'appuyant sur toutes les politiques et les mesures avancées en matière d'aménagement du territoire, d'économie des sols, de sauvegarde des forêts et de souci écologique.

-C 55-

CHAPITRE II

LE REMODELAGE DU TERRITOIRE

SECTION I - LE MAILLAGE URBAIN

Le choix d'un maillage urbain est une option fondamentale à prendre par région. Elle constitue, en effet, un préalable indispensable à la coordination de nombreuses décisions en permettant de les intégrer dans une répartition spatiale, issue de la volonté régionale.

La nécessité d'un réseau de centres d'importance croissante, dotés d'équipements de plus en plus diversifiés, est évidente. La promotion régionale exige que la population ait accès à un maximum de services et d'équipements moyennant des déplacements aussi brefs que possible ; par contre, l'implantation de ces équipements est forcément limitée par leur coût et par le seuil minimum de population nécessaire à leur rentabilité, ce qui exclut le "saupoudrage" ou l'éparpillement des investissements au gré des circonstances locales et implique, au contraire, au moins pour les plus onéreux d'entre eux, un certain degré de concentration.

On aboutit ainsi à la nécessaire conception d'un réseau de centres hiérarchisés, fournissant un cadre à l'ensemble des activités économiques, sociales, culturelles, au sein duquel les équipements seraient distribués en fonction de leur rôle respectif et de leur clientèle potentielle.

Ainsi, les besoins quotidiens seraient couverts aussi près que possible des habitations (au village ou dans le quartier résidentiel) ; les besoins courants, tels que ceux qui font partie du cycle hebdomadaire de la vie familiale, dans une bourgade relativement proche ; tandis que les besoins plus occasionnels pourraient faire appel à un pôle régional plus important et, le cas échéant, plus éloigné.

Le Comité ministériel des Affaires wallonnes a chargé la S.D.R.W. de procéder à une étude au niveau wallon sur la hiérarchie des centres et leurs aires d'influence dans le cadre de l'élaboration du plan régional d'aménagement du territoire.

En attendant les conclusions précises de cette étude, les principes suivants seront observés en fonction d'un objectif fondamental consistant à réaménager le sillon Haine - Sambre - Meuse - Vesdre et à réanimer la région du sud-est.

En fonction de cet objectif, les politiques suivantes seront envisagées :

1. Un soutien important sera accordé au développement et à la croissance des grands centres situés sur le sillon, à savoir Tournai, le pôle hennuyer de Mons-La Louvière-Charleroi, Namur, Liège et Verviers.

On établira en priorité les schémas directeurs de ces centres.

Un transport cadencé et régulier permettra les déplacements le long de cet axe afin, d'une part, de permettre une certaine complémentarité entre ces centres et, d'autre part, d'éviter que ne jouent les tendances centrifuges vers Aix-la-Chapelle-Maestricht et vers la France. Une organisation de transport en étoile à partir de Namur sera mise en oeuvre aussitôt que possible.

Par ailleurs, il paraît évident que la fonction de métropole régionale - et les équipements qui y correspondent - sera partagée entre l'agglomération liégeoise et un pôle hennuyer ainsi qu'à certains égards la zone située entre ces deux pôles.

2. Le rôle et le niveau des centres, au sud du sillon, à soutenir et dont le développement est à encadrer ne doivent pas être précisés a priori, mais leur situation doit être telle que plus de 80 % de la population wallonne doit pouvoir, sans de trop longs déplacements, atteindre les principaux équipements d'usage non quotidien dont raisonnablement il est difficile de doter chaque commune ou centre ordinaire.

L'étude de la S.D.R.W. permettra aux instances régionales de désigner ces centres.

Au sud-est de Marche, une zone de dépeuplement et pauvre en services se dessine nettement. Il y aurait lieu de constituer, au centre de cette zone Ardenne-Famenne, un pôle urbain par le renforcement d'un centre existant.

En fonction de ces éléments, le Plan wallon propose que, dès à présent, on mette en oeuvre le plan directeur des centres désignés, en indiquant :

- les zones d'habitat, d'habitat social, d'habitat moyen ;
- la liste d'équipements socio-collectifs nécessaires ;
- les zones spécialisées (espaces verts, zones industrielles, zones de services) ayant un statut particulier ;
- les transports publics, les parkings de dissuasion, les contournements, les entrées et sorties de routes principales.

SECTION II - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE RENOUVEAU DES CENTRES

Le Plan 1976-1980 avance l'objectif de développer à travers la Wallonie une politique de rénovation à la fois sociale, économique et culturelle, qui se concrétisera par un urbanisme actif et de participation.

Cette politique s'appuyera sur les Pouvoirs locaux et jouira d'une subvention importante de l'Etat, assurée par une procédure administrative simplifiée, partant plus efficace. En outre, la participation des habitants entraînera leur adhésion et sauvegardera le caractère démocratique de ces opérations.

Une Commission régionale de rénovation comprenant une section pour les régions rurales et une autre pour les régions urbaines aura pour mission entre autres de :

- émettre un avis sur les objectifs de chaque opération ;
- proposer au Ministre, annuellement ou semestriellement, un programme d'utilisation des crédits disponibles inscrits au budget régional ;
- suivre le déroulement des opérations ;
- adresser au Comité ministériel des Affaires wallonnes un rapport annuel sur l'efficacité économique, sociale et culturelle des opérations entreprises.

En outre, étant donné la souplesse budgétaire nécessaire pour mener à bien cette politique nouvelle, le Ministre responsable déposera annuellement devant les instances régionales un rapport spécial indiquant les opérations et les sources budgétaires de financement.

Dans la perspective de ces objectifs, les politiques à mener s'axeront :

- d'une part, sur un urbanisme actif et l'assainissement des sites ;
- d'autre part, sur la restructuration et la rénovation urbaine.

1. L'urbanisme actif et l'assainissement des sites

Il est prévu à cet effet un montant à charge de l'Etat de 9 milliards en francs courants pour la période 1976-1980.

Cette mobilisation financière doit permettre, d'une part, des opérations traditionnelles et, d'autre part, certains subsides pour la participation à des opérations de restructuration et de rénovation urbaine et rurale.

- En ce qui concerne l'urbanisme et les équipements urbains et ruraux, les montants prévus doivent permettre :
 - . la confection des plans communaux d'aménagement, la concrétisation des plans de secteurs, le plan vert ... ;
 - . une maîtrise communale des sols ;
 - . un équipement urbain et rural spécifique, tout particulièrement en matière de voies urbaines.

Dans cette perspective, on peut prévoir les montants suivants sur des postes budgétaires classiques :

- . urbanisme : 2 milliards
- . travaux subsidiés par les Travaux publics : 5 milliards (1)

- En ce qui concerne l'assainissement des sites, il s'agit de la remise à neuf des sites industriels, charbonniers et carrières et de leur réaffectation appropriée, soit de manière indifférenciée, soit dans le contexte précis d'opérations urbaines limitées.

Cette action devra normalement se situer dans le cadre d'une nouvelle loi en la matière.

Un montant de 2 milliards est prévu à cet effet. Compte tenu du fait que l'ensemble de ces sites peut être estimé à + 5 à 6.000 Ha et sur base de + 1 million l'Ha, il serait possible d'assainir 2.000 Ha, soit + 35 % de ce patrimoine.

2. La restructuration et la rénovation urbaine et rurale

- a) La restructuration urbaine permettra des opérations de renouveau dans les régions marquées par l'ancienne industrialisation. Ces opérations porteront essentiellement sur les grands secteurs de l'organisation urbaine (infrastructure, organisation du territoire, habitat nouveau en site urbain, maîtrise foncière, réhabilitation du logement).

La rénovation urbaine concerne, quant à elle, la rénovation de quartiers d'habitation en milieu urbain : elle se situe donc sur un périmètre plus restreint que les opérations de restructuration urbaine.

(1) Cela représente une partie des travaux subsidiés par les Travaux publics, à savoir ceux concernant les équipements communaux et tout particulièrement les voiries urbaines, y compris les travaux d'égouttage.

Les opérations de restructuration et de rénovation rurale ont principalement pour objet d'assainir, de restructurer, de réhabiliter des centres ruraux ou des ensembles bâtis, en vue de permettre les adaptations nécessitées par l'évolution du milieu rural. Ces opérations s'inscriront dans le cadre d'un développement spécifique à ces régions.

- b) Toutes ces opérations seront d'initiative communale ; mais, pour tenir compte de l'ampleur des tâches à assumer, l'Etat aidera à leur réalisation.

L'intervention de l'Etat se fera dans le cadre de conventions à passer avec les communes. Cette intervention se concrétisera par la voie de subventions qui ne seront pas fixes, compte tenu des situations particulières : elles pourront se situer entre 60 % et 80 % du coût réel des acquisitions et travaux.

En outre, pour assurer la gestion à long terme du patrimoine constitué par ces opérations, il est indispensable que le Pouvoir local en conserve la maîtrise. C'est la raison pour laquelle l'Etat ne s'engagera que si la convention contient des clauses de politique foncière relatives à :

- l'existence d'une régie foncière communale ;
- la distinction entre la propriété du sol et le droit de construction ;
- le maintien dans le patrimoine communal des terrains acquis lors des opérations.

- c) Les moyens financiers à prévoir pour cette politique doivent être à la mesure des objectifs : c'est pourquoi il est prévu une enveloppe budgétaire de 8 milliards pour la période 1976-1980.

A titre indicatif et sur base des premières expériences, on peut prévoir une affectation de :

- 4.250 millions pour les opérations de restructuration, ce qui permettrait de mener 15 à 20 opérations ;
- 3.750 millions pour les opérations de rénovation, ce qui permettrait de lancer 10 à 15 opérations.

SECTION III - LE LOGEMENT

Dès la phase des options, un effort particulier a été annoncé en matière de logement.

Dans le présent Plan, la politique à suivre en cette matière sera axée sur deux niveaux :

- d'une part, la gestion du stock immobilier de la région avec une nouvelle et très notable accentuation dans le domaine de la réhabilitation ;
- d'autre part, une accentuation importante dans le domaine des aides sociales.

Cette politique nécessitera l'adaptation des structures actuelles du logement (tant administratives que parastatales) aux nouvelles réalités régionales.

1. La gestion du stock immobilier

1.1. Les nouvelles constructions

- a) Le logement social neuf à l'initiative des Pouvoirs publics correspond aux habitations réalisées par la S.N.L.-S.N.T.

A cet effet, le Plan prévoit, pendant la période 1976-1980, 32.280 logements S.N.L.-S.N.T. Cette action nécessitera des autorisations d'emprunt de 61.333 millions de francs courants (y compris le prix des terrains) (non compris le Fonds des Familles nombreuses).

A titre indicatif et sur base des paramètres nombre de ménages et réalisations récentes, on peut prévoir la répartition suivante par arrondissement :

Nivelles :	2.600	Arlon :	400
Ath :	500	Bastogne :	250
Charleroi :	5.600	Marche :	250
Mons :	2.300	Neufchâteau :	450
Mouscron :	1.100	Virton :	250
Soignies :	1.600	Dinant :	600
Thuin :	1.100	Namur :	2.100
Tournai :	1.900	Philippeville :	300
Huy :	900		-----
Liège :	7.600		32.250
Verviers :	2.000	Divers :	30
Waremmé :	450		-----
			32.280
			=====

- b) Les objectifs du logement, dû à l'initiative privée, sont fixés à 50.000 pour la période 1976-1980, dont 55 % sont aidés.

Cet objectif devra permettre de compléter harmonieusement les efforts pour le renouvellement immobilier de la région.

Divers moyens sont nécessaires pour y arriver. Parmi ceux-ci, il faut citer tout principalement :

- une action sur le montant et les conditions d'attribution des primes De Taeye ;
- une intervention plus active des Pouvoirs publics dans la promotion des réalisations groupées et la rationalisation des constructions ;
- une accentuation des réalisations mixtes (public-privé) suivant les schémas proposés par l'Union des Villes et des Communes ;
- une promotion plus active du terrain à bon marché résultant d'une maîtrise croissante des sols par les Pouvoirs publics ;
- une meilleure information et une aide plus efficace par les Pouvoirs publics aux candidats constructeurs ;
- la promotion de l'épargne-logement.

Cette politique nécessitera la mobilisation d'une somme de 3.487 millions destinée à financer le paiement de 27.500 primes De Taeye.

- c) Il est prévu que le Fonds Brunfaut participe à l'effort global pour un montant de 9.567 millions de francs courants.

1.2. La réhabilitation des logements existants

Il s'agit d'un levier important de la nouvelle politique de gestion du stock.

La réhabilitation doit permettre - parallèlement aux nouvelles constructions - de réintégrer dans le stock immobilier wallon normal des logements qui présentent des déficiences qualitatives.

Afin de réaliser cette politique, il est prévu des ajustements législatifs et administratifs. En effet, si le Code du Logement prévoit actuellement une série de dispositions pour lutter contre le logement insalubre, les moyens offerts en vue d'une politique de transformation, d'équipement et d'adaptation du logement sont faibles car les mesures, dans la pratique, tendent davantage vers la démolition-reconstruction que vers la réhabilitation. En outre, il faut évoquer ici la nécessité de l'instauration de primes

d'équipement dont les effets sur le patrimoine immobilier, tant public que privé, ne seront pas négligeables.

L'objectif de réhabilitation est ambitieux : il s'axera, d'une part, sur le paiement de primes aux particuliers et, d'autre part, sur l'intervention de l'Etat dans le cas d'opérations "achat-réhabilitation" effectuées par les Pouvoirs publics.

- a) Les primes d'assainissement et les primes d'équipement seront octroyées aux particuliers désirant améliorer l'habitat dont ils sont propriétaires ou locataires (1). On peut prévoir le paiement de 8.000 primes pendant la période 1976-1980. (2)

L'enveloppe budgétaire à prévoir s'élève à environ 560 millions de francs courants.

- b) On peut escompter 3.000 opérations "achat-réhabilitation" effectuées par les Pouvoirs publics (3). Dans cette perspective, un montant de 600 millions de francs courants est à réserver pour la période 1976-1980.

1.3. Les désaffectations et démolitions

Les aides aux désaffectations et démolitions opérées tant par les Pouvoirs publics que par le privé seront maintenues à une vitesse de croisière.

On peut prévoir 4.000 opérations pour la période 1976-1980, dont 2.500 à l'initiative du privé pour lesquelles une prime sera octroyée, et 1.500 à l'initiative des Pouvoirs publics dans le cadre d'opérations "achat-démolition" (4).

Dans cette optique, une somme totale de 640 millions de francs courants pour la période 1976-1980 est nécessaire.

(1) Tant pour les logements publics que privés.

(2) Non compris les transformations et réhabilitations effectuées par les particuliers sans aide de l'Etat.

(3) Dont 1.000 opérations de transfert dans le cadre des opérations de restructuration urbaine.

(4) Non compris les démolitions suite aux expropriations.

1.4. Tableau résumé de la politique de gestion du stock immobilier wallon pour 1976-1980

	Nouvelles constructions	Réhabilitation de logements existants		Désaffectations et démolitions
		primes	achats-réhabilitations	
A l'initiative des pouvoirs publics	32.280 logements, soit 6.456 par an en moyenne	primes	3.000 achats-réhabilitations	1.500 achats-démolitions, soit 300 par an
Initiative privée	50.000 logements, soit 10.000 par an en moyenne, dont 55% aidés			2.500 logements, soit 500 par an
Total/an	16.456 (1)	1.600 (2)	600	800 (4)
Total Plan	82.280	8.000 3.000 (3) ─────────── 11.000		4.000
Fonds Brunfaut	9.567 millions			

- (1) L'enquête de l'I.N.L. sur les besoins en logements de la Wallonie pour la période 1976-1980 prévoit 21.500 logements nouveaux par an.
- (2) Non compris les transformations et réhabilitations effectuées sans aide des Pouvoirs publics.
- (3) Dont 1.000 dans le cadre d'opérations de restructuration et de rénovation urbaine.
- (4) Non compris les démolitions suite aux expropriations.

2. Autres aides importantes de la politique du logement

- 2.1. Il est prévu un montant de 4 milliards pour la période 1976-1980 à engager pour le Fonds des Familles nombreuses.
- 2.2. Les inflexions proposées pour la période 1976-1980 en matière de politique de logement et l'adaptation spécifique de ces politiques à la réalité régionale commandent l'ajustement adéquat de l'arsenal de moyens disponibles aux nouvelles nécessités.

- L'incitation aux transferts provisoires ou définitifs (pendant des travaux d'assainissement et d'équipement) de certains habitants vers des logements mieux adaptés postule un encouragement plus net par l'accentuation des aides, telles que les primes de déménagement et d'installation ainsi que des allocations loyers.

On peut estimer à environ 445 millions la somme nécessaire pour la période 1976-1980.

- Réductions de loyers aux locataires de logements sociaux à revenus modestes

Aujourd'hui, ces réductions sont limitées aux chefs de familles nombreuses.

Compte tenu de la volonté du Plan 1976-1980 de permettre l'accès effectif des logements sociaux aux personnes à revenus modestes, un effort financier sera fait dans ce domaine.

On peut estimer à 790 millions, pour la Wallonie, les sommes nécessaires à la réalisation de cette perspective.

SECTION IV - L'ORGANISATION DES RELATIONS AU SOL

Les options avancées, pour la Wallonie, resteraient lettre morte si elles ne constituent pas un système de référence pour toute une série d'actions.

C'est ainsi que la politique des transports en Wallonie devra s'y inscrire en termes de localisation géographique.

Il sera mené, autant que possible, une politique intégrée et globale portant sur l'ensemble des modes de transport dans la région. Dans l'immédiat, un accent nouveau et important sera mis sur les transports en commun, ce qui implique une inflexion importante par rapport au passé et une importance relative accrue dans le total des dépenses consacrées aux différents modes de transport.

En fonction de ces principes, un certain nombre de décisions financières et physiques sont prises.

1. Les investissements ferroviaires

Les options wallonnes se sont clairement prononcées pour une promotion prioritaire des transports en commun. Parmi ceux-ci, les chemins de fer occupent une place particulière pour assurer le transport commode et rapide sur l'ensemble du territoire et entre les principales concentrations urbaines.

En tête de ces priorités se situe la réalisation d'un tracé rapide irriguant le sillon wallon de frontière à frontière et dénommé "dorsale wallonne".

Il va de soi que l'option prioritaire prise en faveur du chemin de fer va de pair avec une volonté de modernisation continue du réseau et une programmation cohérente des travaux de valorisation de l'infrastructure actuelle.

Pour atteindre ces objectifs, un montant total de 18,6 milliards a été arrêté pour la région wallonne en ce qui concerne les investissements de premier établissement à charge du budget de l'Etat.

Le tableau ci-après répartit les réalisations préconisées suivant les rubriques principales.

En millions

Electrification :

- à poursuivre ou à parachever :	3.021
Liège-Namur	
Ottignies-Louvain-la-Neuve	
Mons - La Louvière - Manage - Luttre	
Charleroi et antenne Braine-le-Comte - Manage	
Liège - Liers - Ans	
- à entamer :	10.218
Glons - Visé	
Bressoux - Visé - Frontière hollandaise	
Visé - Aix ouest	
St-Ghislain - Tournai	
Mouscron - Lille (frontière)	
Tournai - Mouscron	
Tournai - Lille (frontière)	
Tournai - Ath - Jurbise	
Ath - Enghien	
Marchienne - Piéton - La Louvière	
Eupen - Welkenradt - Montzen	
Glons - Liers	
Ottignies - Fleurus - Charleroi	
Travaux industrie sidérurgie	

Amélioration de l'infrastructure :

dont sécurité et suppression de passages à niveau	5.328
desserte des grandes agglomérations	

Par ailleurs, ces investissements pris en compte par les Pouvoirs publics seront complétés par des travaux à charge de la S.N.C.B. Dans cette perspective et en-dehors du financement du matériel roulant (près de 27 milliards non localisables), les investissements de renouvellement à charge de la S.N.C.B. peuvent être estimés, pour la Wallonie, à 12,4 milliards.

2. Les transports urbains

Au même titre que les chemins de fer et dans la même optique de promotion des transports en commun une inflexion sensible dans les investissements, en matière de transports urbains, est proposée pour la période 1976-1980.

En fait, cet effort devra se porter sur trois axes :

- l'organisation des sociétés et des circuits ;
- la réalisation des infrastructures
- et la qualité du matériel.

Afin de répondre efficacement aux nouvelles situations, il sera procédé à une rationalisation des institutions qui tiennent compte des coordinations indispensables (tarifs, personnels, standardisation du matériel) et des contingences régionales et locales d'exploitation. Cette rationalisation pourrait éventuellement aboutir à la constitution d'une société régionale de transport.

L'articulation des différents modes de transport (rail, route), l'irrigation judicieuse du territoire habité au moyen du matériel adéquat et l'harmonisation des différents modes de transport en commun et de leurs supports seront une tâche primordiale à effectuer durant la période couverte par le Plan.

Le problème des transports urbains se pose tout particulièrement aux abords des villes et spécialement au coeur des deux grandes agglomérations de Liège et Charleroi, où d'importants travaux d'investissement sont déjà entamés. Pour l'ensemble des investissements de pré-métro, à réaliser dans ces deux villes, une somme de 12.500 millions est prévue au cours du Plan 1976-1980.

La répartition des investissements entre ces deux villes, eu égard aux travaux à réaliser, se ferait à concurrence de + 65 % pour Liège et 35 % pour Charleroi.

Les montants globaux prévus par le programme d'investissements publics figurant au Titre IV permettraient certaines mises en fonctionnement dès 1980 :

- pour Liège :

des tronçons : Coronmeuse - Liège Palais
Saint-Lambert - Loncin
Saint-Lambert - Jemeppe-sur-Meuse

- pour Charleroi : de la partie ouest de la ceinture

des tronçons : Charleroi - Gilly
Charleroi - Montignies-sur-Sambre
Marchienne - Fontaine
Dampremy - Roux

Le renouvellement du matériel actuel et l'équipement des installations de pré-métro en rames appropriées compléteront ces investissements de promotion.

Outre les investissements de grosse infrastructure, requis par les pré-métros au coeur des agglomérations, il faut toutefois prévoir en périphérie des systèmes de transport en commun de surface, à maille plus serrée.

Afin d'améliorer le fonctionnement des transports urbains, il est également nécessaire de revoir l'organisation du trafic (couloir de circulation et rues réservées au transport en commun, régulation adéquate de la signalisation, etc.). Une fraction des investissements prévus doit être réservée à ces mesures.

On étudiera également de nouvelles formes de transport de personnes en zone rurale (par exemple : transport à la demande).

3. Les pipe-lines

Les différentes politiques à mettre en oeuvre ainsi qu'une programmation physique ont été examinées dans le Chapitre I, Section III.

4. Les autoroutes

Après un effort important, la réalisation des autoroutes connaîtra dorénavant un rythme de croisière. La valorisation du quadrillage de base actuellement entamé peut être considérée comme la préoccupation fondamentale du Plan 1976-1980.

En ce qui concerne la région wallonne, les priorités s'articulent autour de deux objectifs :

- 1) assurer le contournement des principales cités : Liège, Charleroi, Mons ;
- 2) poursuivre la réalisation des grandes liaisons à vocation nationale ou internationale.

A cet effet, une somme totale de 36,7 milliards sera investie.

La liste suivante répartit en termes d'engagements budgétaires les réalisations :

1. Fonds des Routes

A 15/ A 16	Autoroute de Wallonie (A)	(1)	440
A 17	Tournai - Frontière Hainaut	(A)	1.770
A 3	Bruxelles-Aix-la-Chapelle		
	Section Loncin-Battice (A)		440
A 4	Rosière-Wavre (A)		230

(1) Achèvement durant la période 1976-1980 en termes d'engagement.

2. Intercommunales

E 5	dont		
	Parking Wareme		50
A 27	Verviers-Steinbrück	(A)	8.890
E 9 / E 40		(P) (1)	19.100
Charleroi	grande ceinture	(A)	5.770

5. Les routes

En ce qui concerne les routes express, les travaux suivants seront entrepris :

A 8	Tournai - Saintes	(A)	4.570
N 226	Nivelles - E 40	(P)	1.000
N 746	Dotignies - Armentières	(A)	2.200
R 5	Ring Mons - Mons - Frontière française	(A)	2.560
N 744	Fontaine-l'Evêque - Frontière française	(A)	1.550
N 7	Seraing - Sprimont	(A)	1.550

Les autres travaux routiers seront précisés annuellement dans le cadre de l'enveloppe globale consacrée aux routes, telle qu'elle est définie au Titre IV.

6. Les voies hydrauliques navigables

Sans pour autant que le programme de modernisation des voies navigables en Wallonie figure parmi les priorités absolues, en matière d'investissement pour la période 1976-1980, on comprendrait mal que l'achèvement des travaux destinés à homogénéiser les liaisons principales et les boucles essentielles qu'elles constituent ne soient pas programmées de façon stricte. Pour la réalisation de ces investissements, une somme de 12,6 milliards est prévue.

(1) A poursuivre au-delà de 1976-1980 en termes d'engagement.

La priorité sera donnée au Canal Albert en raison de l'importance de son trafic.

Pour le surplus, l'enveloppe budgétaire servira à financer les travaux suivants :

- Canal du Centre, Canal Hensies-Pommeroeul, Canal Nimy-Blaton, Canal de l'Ourthe
- Travaux divers dont :
 - . Meuse entre Namur et Liège
 - . Meuse à l'aval de Liège
 - . Escaut
 - . Lys.

7. Les ports autonomes

Les ports largement équipés de darses, de murs de quai et bordés de terrains à vocation industrielle, doivent assurer le rendement des investissements consentis pour les voies d'eau proprement dites.

Les résultats enregistrés par le port autonome de Liège, créé en 1938, et celui de Charleroi, créé en 1971, témoignent de cette importance. Aussi, les efforts entamés en ce sens doivent-ils être poursuivis et si possible amplifiés. Dans cette perspective, la création d'un organisme similaire pour la région namuroise peut être envisagée.

Une somme totale de 1.750 millions est prévue au Plan 1976-1980 à l'effet de cette promotion.

8. Les investissements aéroportuaires

Le problème des infrastructures aéroportuaires est directement lié à celui de l'organisation de la politique aéronautique.

Jusqu'ici la quasi totalité de l'activité aéroportuaire s'est concentrée sur Zaventem. D'importants investissements sont en cours et se poursuivront durant les années prochaines. Certains choix devront néanmoins se faire sans tarder.

La crise énergétique a d'ailleurs déclenché certains problèmes tant en matière d'évolution du trafic qu'en ce qui concerne le devenir de la compagnie nationale.

Par ailleurs, les difficultés que soulèvent, sur le plan de l'environnement, l'activité des aéroports, ainsi que les revendications croissantes des régions pour le développement de leurs activités, ont incité le Ministre des Communications à faire procéder à une étude de coûts-avantages ayant pour but de définir l'infrastructure idéale. Les conclusions de cette étude seront vraisemblablement déposées au cours de l'année 1976.

Indépendamment des conclusions de celle-ci et sur la base des volontés exprimées par la région, il est prévu, au cours du Plan 1976-1980, un montant d'investissement de 1.500 millions en francs courants, destiné à amener les aéroports de Liège et de Charleroi à un niveau opérationnel ainsi que de permettre le financement éventuel des travaux à Jehonville.

CHAPITRE III

UNE SOCIETE PLUS HUMAINE

SECTION I - LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS ET LES SERVICES QUI S'Y RATTACHENT

La politique à mener en ces matières sera une politique globale et intégrée. En effet, elle ne se limitera pas à la seule prestation de soins : elle couvrira aussi l'éducation sanitaire de la population, un milieu de vie et de travail sain, des loisirs positifs, ...

En ce qui concerne la prestation de soins proprement dite, le Plan wallon 1976-1980 permettra à la région de s'inscrire dans la ligne générale d'une médecine moderne, qui se concrétisera par une double priorité, d'une part, les soins intra muros, et, d'autre part, les soins extra muros.

1. Pour les soins intra muros, renforcer l'infrastructure spécialement en ce qui concerne :
 - les établissements psychiatriques ;
 - les instituts médico-pédagogiques ;
 - les institutions de soins pour les malades âgés et chroniques.

Ce renforcement de l'infrastructure doit s'interpréter comme un effort global portant sur la création de nouveaux lits et également sur le renouvellement, la modernisation et le changement d'affectation des lits existant actuellement.

Il est à noter que les soins de santé mentale doivent être développés à l'échelle régionale, par une collaboration et une coordination des établissements psychiatriques hospitaliers et des services extra muros.

2. Pour les soins extra muros, la priorité ira au développement progressif des soins à domicile pour renforcer l'efficacité physique, psychique et sociale des soins de santé.

1. La santé

- a) Le total des engagements sur la période 1976-1980 s'élève à 10.950 millions pour la Wallonie, en ce non compris les hôpitaux universitaires.

Compte tenu des travaux en cours, des adjudications approuvées et des promesses de subsides, le programme 1976-1980 se ventile comme suit par grandes catégories :

	Nombre de lits	Coût des subsides (en millions)
- Maladies aiguës (y compris les lits R)	1.800	2.700
- Maladies chroniques (lits V)	1.450	1.305
- Maladies psychiatriques	7.400	6.945

Ces calculs ont été effectués sur base des coûts unitaires moyens ci-après pour 1976-1980 :

- Maladies aiguës et R :	2,5 millions par lit	} 0,60 %
- Lits V :	1,5	
- Maladies psychiatriques :	± 1,5	

La Commission régionale hospitalière indiquera les normes à utiliser ainsi que la répartition géographique du programme décidé.

b) Outre les subsides pour les investissements, l'action des Pouvoirs publics en matière de santé suppose également une participation dans les frais de fonctionnement des institutions actuelles et futures. Cette participation sera calculée afin de permettre un fonctionnement correct et cohérent de l'ensemble.

c) Parallèlement à cet effort important, il sera entrepris des actions dans diverses directions essentielles :

- revalorisation du rôle central du médecin généraliste de famille;
- établissement d'un planning rationnel des effectifs du personnel médical et paramédical (liaison à établir avec l'enseignement).

Dans le domaine plus particulier de la médecine préventive, il y aura lieu de mettre en oeuvre une inflexion importante de la politique. En effet, au lieu de continuer des dépistages secondaires dans des centres spécialisés, on axera plutôt l'essentiel des moyens dans une action du type dépistage primaire.

Cela signifie la nécessité d'une intensification de la lutte contre les facteurs de morbidité (nuisances sur les lieux de travail, tabac, boisson, ...). Afin d'être efficace, cette action devra être coordonnée au niveau régional pour y intéresser les milieux des médecins, de l'enseignement et de la population. L'utilisation des mass media sera requise pour mener cette action. En outre, un laboratoire d'évaluation comprenant une équipe pluridisciplinaire sera créé dans le but de rechercher et d'évaluer les meilleures modalités des messages à utiliser.

2. La garde des enfants

Le besoin d'équipements pour la garde des enfants en bas âge prend un relief particulier en Wallonie, du fait de l'option en faveur d'une élévation du taux d'activité féminine.

C'est la raison pour laquelle il est proposé un réseau combinant les crèches, les mini-crèches avec des gardiennes à domicile encadrées ainsi que des aides familiales. Une solution sera recherchée pour la garde des enfants au-dessus de 3 ans.

Dans les agglomérations, une attention spéciale sera apportée à la création d'institutions offrant, par leur structure, un milieu de vie homogène aux enfants jusqu'à l'âge de 7 ans.

Dans cette perspective, il est prévu la possibilité de subsidier 8.900 lits pour la période 1976-1980.

En outre, l'adaptation des subsides de fonctionnement permettra de répondre, d'une part, à une demande potentielle pour environ 1.500 gardiennes à domicile encadrées et, d'autre part, à une meilleure participation dans les charges et frais de fonctionnement des crèches.

Au cours des cinq années, l'effort consenti pour les crèches, d'une part, et les gardiennats à domicile, d'autre part, devrait pouvoir être revu.

3. Le troisième âge

- a) Pour faire face aux problèmes du troisième âge, il convient de définir une politique adaptée à ses besoins.

Les efforts à entreprendre porteront donc principalement :

- sur les revenus ;
- sur l'organisation médicale et hospitalière (cf. point 1.) ;
- sur le logement ;
- sur le développement du home care (cf. point 5).

- b) En ce qui concerne plus particulièrement le logement, le Plan wallon préconise :
- une priorité d'accès dans les logements sociaux aux personnes âgées en veillant à la disponibilité des services adéquats ;
 - la création de 7.650 lits dont :
 - 6.750 dans des homes
 - 900 dans des maisonnettes/flats. (1)

Les interventions à charge de l'Etat s'élèveront à 4.100 millions.

La répartition géographique ainsi que le contrôle des normes utilisées seront du ressort d'une Commission régionale.

4. Les handicapés

- a) Un effort très important a été décidé dans ce domaine, compte tenu des besoins et du sous-équipement manifeste.

Cet effort suivra deux axes :

- incitation plus importante des investissements que pour les autres domaines de la santé : c'est ainsi que le taux de subvention sera porté à 70 % de l'investissement ; une priorité sera accordée aux diverses institutions pour adultes ;
 - la participation dans les frais de fonctionnement des institutions sera notablement améliorée.
- b) Le programme physique portera sur 6.150 lits au total impliquant une participation de l'Etat de 4.143 millions, notamment pour la création d'institutions spéciales pour handicapés physiques très graves, grabataires et semi-grabataires ainsi que pour la création de places ou instituts spéciaux destinés aux handicapés mentaux profonds.

Les normes, ainsi que la répartition régionale du programme d'équipement proposé, devront être définies par une Commission régionale.

(1) Avec l'hypothèse de 1,5/lit par maisonnette/flat

c) Outre ces programmes d'investissement et une amélioration dans la participation des frais de fonctionnement, le Plan wallon propose que l'intégration des moins valides dans la société se réalise par :

- une politique d'organisation d'emploi, tant au niveau public que privé (par exemple, emplois réservés dans les programmes de recrutement des Pouvoirs publics et aide supplémentaire dans le cadre de l'aide aux entreprises) ;
- une politique de logement adapté (par exemple, pourcentage obligatoire dans les logements sociaux) ;
- une formation professionnelle adaptée à leurs besoins ;
- un système adéquat de soins à domicile.

En outre, les expériences de vie communautaire entre les handicapés mentaux et non handicapés (vacances, coopératives de travail) devront être poursuivies.

5. Le home care

Les investissements prévus sous cette rubrique doivent permettre un développement rapide des services de soins à domicile, tant dans le domaine des soins physiques que des soins d'hygiène mentale.

Le Plan wallon réserve un montant d'investissements à charge de l'Etat de 1.207 millions, afin de permettre la mise en route d'équipes de soins physiques et d'équipes de soins mentaux, ainsi que la création de centres locaux de coordination.

La Commission hospitalière régionale devra tirer les conclusions de cette nouvelle politique vers la moitié de la période du Plan. Le déplacement de crédits entre le home-care et le secteur des hôpitaux sera rendu possible.

Parallèlement aux efforts consentis dans le domaine des investissements, le Plan wallon souligne l'importance des frais de fonctionnement de telles équipes. Dans cette perspective, on peut prévoir pour 1980 une mobilisation de 250 millions de francs courants, le solde étant à charge de l'assurance-maladie.

Il convient, dans la même optique, de développer en quantité et en qualité les services d'aides familiales et d'aides seniors.

SECTION II - LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU SPORT

Il est normal que la Wallonie s'inscrive dans une politique hardie d'animation culturelle et sportive.

1. Les dépenses d'investissement

- a) Pour la période 1976-1980, un montant de 4.725 millions est prévu pour la région wallonne en matière d'investissement.

Auparavant quatre rubriques distinctes étaient concernées :

- les travaux sportifs subventionnés ;
- les travaux culturels subventionnés ;
- les travaux culturels et sportifs Etat ;
- les travaux de restauration de monuments classés.

Le regroupement qui s'est produit ces dernières années, en matière de gestion des investissements culturels et sportifs, ne peut être que favorable à la bonne distribution des réalisations en ces matières. Cette unité de direction est d'autant plus opportune que la nécessité s'est fait sentir d'une meilleure coordination de ces investissements et d'une interpénétration intime des réalisations culturelles et sportives.

Une première coordination sera amorcée par une concertation systématique des départements de l'Education nationale et de la Culture en vue de situer les infrastructures sportives au mieux des populations scolaires et du public.

Une meilleure programmation des investissements sera, par ailleurs, assurée par la mise en place de commissions ad hoc dont il sera question infra.

Il résulte de cette situation que la ventilation entre investissements sportifs et culturels ne répond plus à la politique qu'on compte mettre en oeuvre en Wallonie. C'est la raison pour laquelle il sera question des :

- travaux de restauration de monuments classés ;
- travaux sportifs et culturels subsidiés ;
- travaux sportifs et culturels de l'Etat.

1°. Les travaux de restauration de monuments classés

Les travaux concernent tant des édifices civils que des édifices religieux classés : on prévoit une dépense de 500 millions pendant le Plan 1976-1980.

2°. Les travaux sportifs et culturels subventionnés

Il s'agit de bassins de natation, halls de sports, terrains de sports, stades, patinoires, foyers culturels, bibliothèques, musées, maisons de jeunes, maisons de culture, réalisés à la demande des Pouvoirs subordonnés et subventionnés en principe à concurrence de 60 %.

Jusqu'à présent, les dépendances multiples qui caractérisaient la subsidiation des différents investissements de ce secteur ne favorisaient pas la meilleure cohérence possible. Dorénavant, une meilleure coordination sera assurée. Dans cette perspective, une première initiative a consisté à charger les intercommunales d'établir un relevé de la situation existante et un inventaire des besoins.

Sur cette base, une Commission sous-régionale émettra un avis circonstancié susceptible de transformer ce "schéma-directeur" des besoins en un schéma-directeur des investissements.

On sait qu'en matière d'infrastructures sportives, la Wallonie connaît un retard indiscutable. Il y aurait donc lieu de promouvoir la réalisation tant de piscines que de halls de sports et de stades et plaines de jeux. Néanmoins, et compte tenu du fait que de nombreuses activités sportives ne demandent pas un cadre d'investissement dans l'immédiat, le Plan propose qu'une priorité soit accordée à la construction de piscines.

Il faut également signaler que, parallèlement à ces initiatives essentiellement publiques, peuvent se réaliser un certain nombre d'installations soit privées, soit para-publiques (tel qu'enseignement), qui peuvent compléter l'infrastructure communale ou intercommunale.

La localisation précise et l'adaptation du type d'infrastructure aux besoins locaux seront examinées par une Commission sous-régionale et décidées au gré des opportunités et compte tenu d'éléments monographiques locaux. Le processus de fusion des communes constituera, à ce point de vue, un contexte nouveau et déterminant.

Il est également important de souligner que d'autres initiatives sportives seront prises dans le cadre de préoccupations complémentaires. Tel sera le cas des investissements réalisés directement à l'initiative de l'ADEPS (cfr. infra) et des installations créées dans le cadre de la promotion touristique (cfr. chapitre ad-hoc).

Les réalisations ainsi préconisées correspondront à la réalisation d'un bon tiers d'un plan de 15 ans conçu pour réaliser en Wallonie une infrastructure adéquate en matière sportive et culturelle. Un montant de 3.195 millions est prévu pour 1976-1980.

3°. Les travaux culturels et sportifs Etat

Il s'agit de réalisations effectuées directement par l'administration et portant spécialement sur des domaines plus spécifiques ou plus ambitieux.

Dans cette perspective, une enveloppe globale de 1.030 millions de francs courants est prévue pour la période 1976-1980.

Parmi ces réalisations spécialisées, dont la promotion est assurée par les services de l'ADEPS et dont la mise en fonctionnement est prévisible durant la période 1976-1980, on peut noter :

Localisation	Fonction
Ottignies	Centre régional des sports
Nivelles	Centre de lecture publique
La Hulpe	Centre de formation d'animateurs
Loverval	Centre provincial des sports
Lobbes	Bibliothèque publique
Liège (Sart-Tilman)	Centre provincial des sports
Hannut	Bibliothèque publique
Mabompré (Engreux)	Centre de loisirs - Centre sportif pour handicapés
Neufchâteau	Foyer culturel
Libramont	Bibliothèque publique
Marche-en-Famenne	Bibliothèque publique
Jambes	Centre provincial des sports
Anseremme	Centre de loisirs et de tourisme
Barrage de l'Eau d'Heure	Centre sportif et nautique
Bütgenbach	Centre sportif et nautique
	Centre culturel

- b) Sur base des emprunts à conclure dans le cadre d'une nouvelle loi, on peut estimer le programme général des investissements de la R.T.B. à 2.412 millions de francs courants dont approximativement 470 millions pour les instituts communs. Il est prévu qu'environ 2/3 de ces intentions d'investir seront localisés en Wallonie.
- c) Complémentairement aux investissements de la R.T.B., un montant de 180 millions permettra à la R.T.T. de réaliser des travaux dans le domaine de la télédistribution.

2. Les dépenses de fonctionnement

Il est vain de programmer des équipements si les possibilités de fonctionnement ne sont pas également prévues. C'est la raison pour laquelle un effort particulier sera fait dans le domaine des frais de fonctionnement et des dépenses courantes du Ministère de la Culture française.

C'est ainsi qu'il est proposé que le budget des dépenses courantes évolue de la manière suivante pour ce Ministère :

	Budget 1975	Budget proposé 1980
Enseignement artistique	656,0	2.013,0
Education permanente	471,6	3.463,0
Activités culturelles (1)	2.022,1	8.667,0

La part de la Wallonie dans ces différents budgets devra être calculée de façon à permettre une participation active de ses habitants aux différentes activités. Il faudrait que la part pour la Wallonie se situe à environ 90 % des budgets en 1980.

(1) non compris les affaires culturelles communes qui passeraient de 2.858,3 millions en 1975 à 1.718 millions en 1980.

SECTION III - L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PERMANENTE ET LA RECHERCHE

Une des options majeures du développement pour la région est de valoriser au maximum son potentiel humain.

Cette option se justifie autant d'un point de vue économique que social.

1. L'enseignement

Le Plan prévoit des investissements d'un montant de 26,2 milliards de francs courants pour la période 1976-1980.

Ce montant se décompose de la manière suivante :

Universités de l'Etat	5.000 millions
Hôpitaux universitaires Etat	1.200 "
Total universités	6.200 "
Bâtiments scolaires Etat	17.600 millions
Bâtiments scolaires Provinces/Communes	2.400 "
Total bâtiments scolaires	20.000 "

Il faut souligner que les montants ci-dessus ne concernent que l'enseignement officiel. En effet, l'Etat n'accorde que sa garantie aux institutions du réseau libre; il intervient néanmoins dans la charge des intérêts des emprunts.

La répartition sous-régionale des bâtiments scolaires Etat sera examinée par une commission ad hoc qui tiendra compte de l'ensemble des programmes.

Enfin, il est important de souligner que l'enseignement scolaire devra de plus en plus être axé essentiellement sur le développement de la personnalité.

Cela n'est possible que si l'on renonce définitivement et radicalement au postulat implicite qui veut que l'école (incluant l'université) peut et doit fournir une fois pour toutes les connaissances nécessaires à la vie. C'est dans ce sens que devra être continuée la rénovation de l'enseignement. La formation permanente assurera le relais.

2. La formation permanente

Au départ d'une formation scolaire axée essentiellement sur le développement de la personnalité, il appartient à l'enseignement post-scolaire de prendre en charge les finalités économiques de l'enseignement et d'assurer la formation continue des citoyens à finalité socio-culturelle.

Le Plan a déjà abordé les aspects de la formation professionnelle (Chapitre I, Section II) et de la participation des citoyens aux activités culturelles et sportives (Chapitre III, Section II).

Le Plan souligne, dans cette Section, la nécessité de mettre à la disposition de la région des structures et des moyens permettant une formation permanente.

Une Commission régionale sera constituée d'urgence afin de mettre sur pied un programme complet et cohérent.

Peuvent entrer en ligne de compte comme éléments de ce programme :

- . les écoles de formation syndicale;
- . les enseignements du soir et du samedi;
- . les enseignements par correspondance;
- . les écoles supérieures et les universités (facultés ouvertes);
- . une institution nouvelle à créer dénommée "université ouverte".

Il n'y a pas lieu de préjuger des choix ni d'indiquer les complémentarités éventuelles entre les modes d'enseignement ou ces structures.

Il importe cependant de signaler que les choix devront être faits dans des délais relativement brefs, car on ne pourra accueillir des adultes dans les structures actuelles conçues pour des enfants et des adolescents et dont ni les méthodes, ni les horaires ne conviennent. Il faut éviter aussi que les réseaux existants "récupèrent" l'éducation permanente dans un esprit - fût-il inconscient - de freinage.

Le développement d'une technologie nouvelle d'auto-orientation, d'auto-contrôle et d'auto-enseignement, utilisant des terminaux d'ordinateur et d'autres matériels, ira probablement de pair avec l'expansion du système. Si ce dernier est dynamique, une industrie d'exportation de matériel et de logiciel pourra naître en Wallonie.

Il est malaisé d'estimer dans l'immédiat le coût global de fonctionnement du système à prévoir. Néanmoins, une partie de ces coûts se retrouve actuellement dans les actions de "promotion sociale" et de "crédits d'heures". Pour ces actions, il serait nécessaire de prévoir une programmation afin d'arriver en 1980 à une mobilisation de 1 milliard de francs (non compris les frais de fonctionnement des institutions chargées de ces cours).

3. La recherche scientifique

a) Les objectifs de la région wallonne en matière de recherche

La recherche scientifique et l'application industrielle de ses résultats constituent un moteur de la croissance économique. L'effort quantitatif et qualitatif de la recherche doit dès lors être accru, surtout lorsque la croissance est insuffisante comme c'est particulièrement le cas en Wallonie.

La recherche doit avoir pour objectif primordial de réaliser dans la région une amélioration des fabrications axées sur des produits aussi élaborés que possible, d'une part, et sur la qualité et le cadre de vie, d'autre part. Elle doit à la fois prolonger ses racines dans la recherche fondamentale située en amont et déboucher en aval sur des réalisations technologiques et industrielles nouvelles.

A cet égard, il importe de considérer qu'une telle politique de la recherche doit s'exprimer dans des actions spécifiques menées tant au sein des entreprises industrielles ayant la capacité de le faire que dans des institutions ou organismes spécialisés (privés, mixtes ou publics).

Ces objectifs requièrent une organisation rationnelle et efficace de la recherche dans la région. Il convient notamment d'éviter le saupoudrage des crédits aussi bien en faveur de la recherche publique qu'au niveau du secteur privé. Il faut de plus harmoniser et regrouper progressivement les efforts existant dans le domaine des recherches publiques. Ces efforts de rationalisation devraient s'articuler, d'une part, sur une recherche sans cesse renouvelée au sein de centres existants et, d'autre part, sur une concentration progressive allant jusqu'à la création d'un centre puissant de recherche technologique.

En toute hypothèse, ce développement devra être conçu en fonction de l'indispensable diversification de l'industrie wallonne et de son orientation vers des produits nouveaux.

b) Le contenu des recherches

Les thèmes de recherches qui devraient être développés devront être déterminés aux termes d'une concertation entre les chercheurs, les industriels et les responsables politiques et économiques de la région.

Au cours de cette élaboration, il devra être tenu compte tout particulièrement de l'efficacité des recherches proposées, exprimées en termes de délais et de probabilité de réussite, d'importance des moyens à mettre en oeuvre, d'impact direct sur le développement régional, d'insertion dans le profil industriel wallon et de complémentarité avec les travaux en cours dans les universités.

Toutefois, il apparaît dès à présent que les thèmes suivants devraient notamment être retenus :

- l'énergie : divers créneaux de recherche dans le domaine de la fusion thermonucléaire, hautes températures, très basses températures, lasers ;
- urbanisme et transports : composants du logement industrialisé, automatisation, expérimentations à échelle réelle, spécialités aéronautiques ;
- technologie de l'éducation, de la santé et de l'hygiène publique, notamment élimination et recyclage des déchets solides, épuration de l'eau et de l'air ;
- industrialisation de produits alimentaires ;
- etc.

c) Réalisations et moyens

La région wallonne doit obtenir, tant auprès des instances internationales que nationales, une part équitable dans la redistribution des crédits de recherche. Par voie de conséquence, les autorités régionales devront être consultées tant sur l'opportunité des programmes proposés au niveau supra-régional que sur la participation des centres d'excellence wallons à ces programmes.

De plus la région wallonne doit envisager de se doter de moyens propres de financement, notamment dans le cadre de son budget.

Le cadre institutionnel et les moyens à mettre en oeuvre doivent être concertés par les milieux politiques et socio-économiques de la région, qui doivent notamment examiner par priorité les formes que peut prendre le développement progressif d'un centre wallon de recherches technologiques.

SECTION IV - LA PREVENTION ET LE CONTROLE DES NUISANCES

PRELIMINAIRE

La protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances s'inscrivent dans le cadre général au niveau national ou européen visant à promouvoir une politique coordonnée en ce qui concerne les produits, les déchets, le bruit et les rejets de toute sorte.

Cette politique postule et se réfère à une dynamique d'aménagement du territoire attentive aux aspects écologiques et d'assainissement de tout ce qui peut être des foyers de pollution.

Elle suppose enfin l'introduction de critères spécifiques dans l'application de l'aide aux investissements privés. A cet égard, la Commission écologique régionale aura un rôle important à jouer.

Le problème de la protection et de l'environnement est vaste et se pose en préoccupation permanente.

Le Plan prévoit trois domaines d'actions prioritaires :

- 1. l'épuration de l'eau ;
- 2. la destruction et le traitement des déchets solides ;
- 3. la lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit.

1. L'épuration des eaux usées

L'eau de qualité est de plus en plus rare et de plus en plus nécessaire. L'action en vue de l'épuration des eaux ne peut se concevoir en dehors d'un effort global de protection des nappes et de régulation des cours d'eau (voir Chapitre I/III - 2.5. "L'eau").

1.1. L'épuration prise en charge par les Pouvoirs publics

Le développement de la région - au sens le plus large, allant de l'extension industrielle au développement de l'habitat, à des zones de loisirs - est désormais compromis par le rejet d'eaux non utilisables (sauf pour la navigation).

L'édification de stations d'épuration ne peut se concevoir en dehors de l'intégration dans un réseau d'égouts et collecteurs (d'où nécessité de calculer l'optimum de dimension). Etant donné la dispersion de l'habitat en milieu rural, il faudra utiliser des solutions spécifiques pour y réaliser l'assainissement-épuration. L'aménagement du territoire devra tenir compte des effets d'une trop grande dispersion de l'habitat sur le coût de l'épuration.

L'eau épurée est réutilisée à des fins industrielles ou rejetée à la rivière (optimum d'implantation). Le recyclage industriel et le développement de procédés de fabrication moins polluants et/ou consommant moins d'eau devront être encouragés afin d'éviter l'augmentation des consommations d'eau utilisée.

L'objectif est d'assurer en 1980 l'épuration de 1,5 million à 2 millions d'E.H. par le réseau public. L'Etat (régions) interviendra par octroi de subventions aux investissements.

L'effort prioritaire tiendra compte des critères énoncés ci-dessus et des densités de population. Cet objectif va entraîner pour les Pouvoirs publics une dépense de 9,5 milliards (dont une partie sera affectée à la réalisation des collecteurs).

L'unité administrative régionale de l'eau veillera à la rationalité de l'ensemble et à la coordination des réalisations ainsi qu'au déroulement rapide des opérations. La maîtrise de l'ouvrage et la gestion des stations d'épuration seront toutefois confiées à des pouvoirs et organismes décentralisés. Ces organismes de gestion devront dans tous les cas atteindre une dimension suffisante pour pouvoir se doter de l'infrastructure technique indispensable à la bonne gestion des installations d'épuration, situées dans leur circonscription.

1.2. L'épuration prise en charge par le secteur privé

En ce qui concerne les projets d'épuration des eaux industrielles, sur base des taux dégressifs de subsidiation, on s'attend à une prise en charge de l'investissement par l'Etat à un taux moyen de 35 %. L'objectif vise à épurer toute la charge de pollution industrielle spécifique (c'est-à-dire celle dont le traitement au niveau de l'industrie même est plus rationnel). En terme financier, cet objectif représente un coût pour l'Etat de 2 milliards (soit un montant de 5,8 milliards d'investissement).

2. La destruction et le traitement des déchets solides

Le traitement des déchets solides devra envisager la récupération économiquement justifiée du plus grand nombre possible de matières.

Cette rubrique couvre les installations urbaines recevant les ordures ménagères ou des déchets assimilables (restaurants, petites et moyennes entreprises ...) et, dans une certaine mesure, des installations industrielles susceptibles d'être subsidiées.

Le coût pour l'Etat de l'effort à réaliser pour la région wallonne, dans le domaine du traitement des immondices, est de 3,3 milliards.

Sauf évidence claire, l'implantation des stations destinées au traitement des immondices devra se faire en fonction des résultats de l'étude confiée à la S.D.R.W. en ce domaine.

Ce montant doit se comprendre en fonction de certaines remarques :

- a) Ces coûts sont estimés pour la population wallonne seule, c'est-à-dire qu'ils ne couvrent pas le traitement des immondices déversées en Wallonie et provenant d'autres régions.

Les installations éventuelles permettant de traiter les déchets de la région ainsi que ceux d'autres régions seront prises en charge respectivement par les régions en cause.

Les boues des stations d'épuration des eaux peuvent être classées parmi les déchets à traiter ;

- b) Dans les chiffres quinquennaux proposés, ni les frais de fonctionnement, ni les frais de collecte ne sont entrés en ligne de compte pour la raison qu'ils ne font l'objet d'aucun subside.

Pourtant la collecte est souvent plus déterminante sur le choix du mode d'élimination que le taux de subsidiation de l'investissement. En effet, le calcul économique se fait en réalité sur le coût total de l'opération. En conséquence, il est indispensable de considérer le matériel roulant spécifique à la collecte comme un investissement ;

- c) Il n'est pas possible d'appliquer avec la même efficacité économique le même type de solution partout. De ce fait, il est nécessaire de reconsidérer le problème en fonction, premièrement, des densités de population. On ne peut donc réaliser le programme de traitement par une technique unique en Wallonie.

Certes, il y a place pour quelques grands incinérateurs de quelques stations polyvalentes desservant plus de la moitié de la population, celle des arrondissements à forte densité. Pour le reste du territoire, tenant compte de la situation existante et de la dispersion de la population (surtout dans le sud-est), il y a lieu d'introduire la notion de versage contrôlé pour faire échec au dépôt sans contrôle habituellement utilisé.

Ce contrôle consistera :

- à circonscrire les aires de déversement et à les clôturer (en commençant par les dépotoirs situés auprès des grand-routes ou d'accès facile aux véhicules lourds) ;
- à mesurer la "qualité" de certains déchets, notamment industriels.

D'autre part, l'étude de la S.D.R.W. permettra de déterminer, tout particulièrement pour ces régions, s'il n'y a pas lieu de prévoir un ou plusieurs centres de concentration et de compactage.

Pour supprimer les inconvénients visibles liés à ce type d'élimination des déchets (feu, odeur, vermines, rats ...), l'utilisation d'un traschmaster est un complément indispensable en permettant le tassage et le recouvrement régulier des ordures. (A titre d'information, le prix moyen d'un tel instrument est de 4,5 millions).

En conclusion, l'orientation définitive et rationnelle dans la voie du traitement de toutes les immondices ne peut se faire que par un ensemble de techniques réclamant une subsidiation modulée et un élargissement de la notion d'investissement.

3. La lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit

Ce chapitre ne traite pas de la lutte contre les nuisances sur les lieux de travail, qui a été examinée dans le Chapitre I, Section II et dans le Chapitre III, Section I. On s'attache aux problèmes du milieu ambiant extérieur.

Il faut constater qu'en de nombreux endroits de la Wallonie, le bruit et la poussière consécutifs à l'exploitation de carrières de pierres posent de nombreux problèmes.

Quoique moins directement perceptible, la pollution de l'atmosphère par les fumées industrielles ou domestiques ainsi que par les aérosols n'en est pas moins tout aussi réelle. A cet égard, deux points chauds attirent tout particulièrement l'attention dans la région wallonne, à savoir le bassin de la Easse-Sambre et le sillon mosan immédiatement au sud de Liège.

Certaines activités industrielles ou économiques (zonings, usines, aéroports, autoroutes, ...) entraînent également des conséquences néfastes pour les habitants des environs.

La mise au point d'une législation en matière de pollution atmosphérique présuppose la fixation préalable de normes tant qualitatives que quantitatives. L'élaboration de telles normes représente un travail d'une envergure peu ordinaire : il suffit, pour s'en convaincre, de penser à la diversité des composés chimiques susceptibles de se trouver rejetés dans l'atmosphère et de savoir que pour bon nombre d'entre eux, les normes devraient, en fonction de la nature des mélanges, être différentes. Si ce travail est entrepris, en Belgique et à l'étranger par de nombreux laboratoires spécialisés, il n'en reste pas moins que l'entrée en vigueur d'une législation adéquate, raisonnablement sévère, tant préventive que répressive, ne peut être espérée avant plusieurs années.

Les mêmes considérations sont à faire en ce qui concerne le bruit.

En attendant une législation concertée qui toucherait - sans créer de distorsions économiques - les activités existantes, on peut préconiser que des mesures à caractère préventif soient adoptées, ne serait-ce qu'en définissant à l'égard de la pollution, des "classes" de zonings industriels. Certains zonings seraient ainsi contraints à ne recevoir que des industries propres, caractérisées par des rejets nuls ou très faibles, tandis que d'autres seraient destinés à accepter des industries à rejets plus considérables, certaines limites étant néanmoins fixées pour chacun d'eux quant au volume total des rejets. Ces limites devraient être définies compte tenu des rejets des industries pré-existantes implantées sur des zonings voisins, de la configuration topographique et du micro-climat local ainsi que de l'environnement urbain et rural.

Un montant de 800 millions est prévu comme participation de l'Etat aux investissements en ce domaine.

TITRE IV

LES FINANCES PUBLIQUES

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Aperçu général	1
Chapitre II - Les recettes fiscales et parafiscales	9
1. L'évolution récente	9
2. Perspectives 1976-1980	9
3. La politique fiscale	10
Chapitre III - Les dépenses courantes du Pouvoir central	15
Chapitre IV - Les investissements du Pouvoir central	19
I. Principes	19
II. Les grands axes de priorité	20
III. Souplesse et follow up	21
IV. Les programmes majeurs du Plan 1976-1980	23
	+
	+ +
L' INFORMATION STATISTIQUE	39

A3

CHAPITRE I

APERCU GENERAL

1. Le problème des finances publiques constitue, avec la promotion de l'emploi et la maîtrise de l'inflation, un souci majeur du Plan 1976-1980.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses courantes du pouvoir central ont augmenté en moyenne de quelque 17 % l'an. En 1975, nous avons dépassé un taux de prélèvement obligatoire de 40 % par rapport au P.N.B. et, malgré une progression des recettes nettement plus faible que durant la période 1971-1975, nous irons spontanément à un taux de + 44 % en 1980, taux que le Gouvernement n'entend en aucune façon dépasser. Pourtant, d'année en année, la marge de manoeuvre disponible pour la mise en oeuvre de nouvelles politiques se rétrécit.

Dès lors, sous peine de devoir recourir à des modes de financement directement inflatoires ou renoncer à certaines dépenses essentielles au nouveau modèle de développement proposé par le Plan 1976-1980, il faut organiser un développement plus conscient et plus sélectif des finances publiques.

La loi-programme et le plan de sobriété constituent tous deux un pas important dans cette direction. Toutefois, cet effort doit être poursuivi et amplifié tout au long de la période 1976-1980.

2. Pour maintenir le solde net à financer du budget global dans les contraintes d'équilibre financier au niveau de la Nation, il importe de dégager une épargne (1) suffisante dans le chef des pouvoirs publics. L'objectif est de quelque 34 milliards en 1980 contre 10 milliards en 1975. Toutefois, la répartition de cet objectif d'épargne serait sensiblement différente de ce qu'elle était traditionnellement, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après.

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
	(en milliards F.)	
Pouvoir central	- 20,3	+ 32,8
Pouvoirs locaux	12,8	+ 18,7
Sécurité sociale	17,8	- 17,1
	-----	-----
	10,3	34,4

(1) Solde positif des opérations courantes.

Sous l'effet des législations existantes (et notamment la liaison automatique au bien-être) et de la disproportion croissante entre actifs et non actifs, le compte de la sécurité sociale, qui avait traditionnellement donné un solde d'épargne positif, devient légèrement négatif en 1980.

Encore ce solde ne pourra-t-il être atteint qu'au prix de mesures de redressement dans le secteur de l'A.M.I. et de l'assurance chômage (voir à cet égard le chapitre relatif à la sécurité sociale).

Le solde du compte des pouvoirs locaux reste du même ordre de grandeur par rapport au P.N.B.

3. L'objectif d'épargne assigné au pouvoir central pour 1980 est ambitieux, même si l'on admet que le déficit de 1975 est anormalement gonflé par la récession (1). Il repose essentiellement sur deux principes intimement liés :
 - un ralentissement du taux de croissance global des dépenses courantes, qui ne pourrait dépasser désormais le taux du P.N.B., soit 12 % à prix courants (contre 17,8 % pour la période 1971-1975) ;
 - un développement plus sélectif des dépenses courantes, qui sera d'ailleurs exposé plus en détail au chapitre III du Présent Titre.
4. Cet effort d'épargne des pouvoirs publics doit notamment contribuer à financer un programme important d'investissements du pouvoir central. Ceux-ci augmenteront à un rythme annuel moyen de 15 % à prix courants, soit un taux nettement plus élevé que pour les dépenses courantes.

Encore convient-il ici aussi de mener une politique sélective qui sera exposée en détail au chapitre IV du présent Titre. Notons-en, dès à présent, les orientations essentielles (Structure) :

	<u>Plan</u> <u>1971-1975</u>	<u>Plan</u> <u>1976-1980</u>
Infrastructures à caractère principalement économique	56,5 %	45,9 %
Infrastructures à caractère principalement social	39,2 %	50,6 %
Infrastructures à caractère administratif	4,3 %	3,5 %

(1) Chiffres définitifs pour les années 1970 à 1973 :

1970	+ 10,3
1971	+ 5,8
1972	- 10,7
1973	- 8,2

Source : Institut National de Statistique.

5. Le tableau ci-après résume l'évolution des grandes catégories de dépenses du pouvoir central, compte tenu des grands objectifs du Plan 1976-1980.

Les inflexions proposées apparaîtront davantage dans les ventilations plus détaillées des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

On retiendra toutefois dès à présent l'accent mis sur les dépenses dans le domaine social, tandis que, compte tenu de l'importance de l'effort consenti au cours des dernières années, la part des dépenses d'enseignement diminue.

Le poids de la dette publique (qui constitue une part importante des dépenses à caractère principalement administratif) reste considérable.

Tableau 1 : Evolution des dépenses totales (dépenses courantes et dépenses d'investissements (1) par grandes fonctions (2)

	1975		1980	
	in mld	in %	in mld	in %
1. Dép. à caractère principal. économique	150,7	20,2	263,8	19,9
2. Dép. à caractère principal. social	218,3	29,4	403,8	30,4
3. Dép. d'enseignement	161,5	21,7	276,4	20,8
4. Dép. à caractère principal administratif	214,3	28,7	383,0	28,9
	744,8	100,0	1.327,0	100,0

(1) Dépenses d'investissements dans le sens utilisé au Chapitre IV

(2) Pour le contenu des ces fonctions, cfr Chapitre III

Tableau 2 : Compte de l'Etat et de ses sous-secteurs (concepts de la Comptabilité nationale)

1975

(en milliards de F)

DESIGNATION	Ensemble	Pouvoir central	Pouvoir local	Sécurité sociale
A. RECETTES				
Impôts	651,8	604,7	47,1	
directs	389,1	349,6	39,5	
des entreprises	90,4	79,3	11,1	
des particuliers	298,7	270,3	28,4	
indirects	262,7	255,1	7,6	
Contributions à la sécurité sociale	284,4			284,4
Recettes provenant des entreprises	- 14,2	- 31,8	7,0	10,6
Revenus imputés	12,2	5,9	6,0	0,3
Transferts provenant de l'étranger	1,0	1,0		
Total	935,2	579,8	60,1	295,3
Transferts du Pouvoir central			42,6	108,7
Total général			102,7	404,0

B. DEPENSES				
Consommation publique	(376,1)	(292,0)	(65,4)	(18,7)
Traitements et salaires	281,6	220,2	47,0	14,4
Charges imputées	12,2	5,9	6,0	0,3
Consommation de capital	5,3	3,9	1,4	
Achats de biens et services	77,0	62,0	11,0	4,0
Intérêt de la Dette publique	80,3	63,3	17,0	
Transferts :				
aux ménages	415,5	41,0	7,0	367,5
aux entreprises	33,5	33,0	0,5	
à l'étranger	19,5	19,5		
Total	924,9	448,8	89,9	386,2
Transferts du Pouvoir central		151,3		
Dépenses totales		600,1		
Epargne	10,3	- 20,3	12,8	17,8
Total	935,2	579,8	102,7	404,0

Tableau 3 : Compte de l'Etat et de ses sous-secteurs (concepts de la Comptabilité nationale)

1980

(en milliards de F)

DESIGNATION	Ensemble	Pouvoir central	Pouvoir local	Sécurité sociale
A. RECETTES				
Impôts	1.228,6	1.150,5	78,1	
directs	821,8	754,9	66,9	
des entreprises	174,9	153,4	21,5	
des particuliers	646,9	601,5	45,4	
indirects	406,8	395,6	11,2	
Contributions à la sécurité sociale	529,7			529,7
Recettes provenant des entreprises	22,0	-45,4	10,0	13,4
Revenus imputés	15,0	7,0	7,5	0,5
Transferts provenant de l'étranger	1,0	1,0		
Total	1.752,3	1.113,1	95,6	543,6
Transferts du Pouvoir central			84,0	173,8
Total général			179,6	717,4

B. DEPENSES				
Consommation publique	(671,2)	(514,7)	(120,5)	(36,0)
Traitements et salaires	514,2	395,2	90,5	28,5
Charges imputées	15,0	7,0	7,5	0,5
Consommation de capital	9,2	7,0	2,2	
Achats de biens et services	132,8	105,5	20,3	7,0
Intérêt de la Dette publique	144,4	118,0	26,4	
Transferts :				
aux ménages	803,5	92,0	13,0	698,5
aux entreprises	68,0	67,0	1,0	
à l'étranger	30,8	30,8		
Total	1.717,9	822,5	160,9	734,5
Transferts du Pouvoir central		257,8		
Dépenses totales		1.080,3		
Epargne	34,4	32,8	18,7	-17,1
Total	1.752,3	1.113,1	179,6	717,4

7

CHAPITRE II

LES RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES

1. L'évolution récente

- 1.1. Le prélèvement obligatoire (charge fiscale et parafiscale) est en nette augmentation, surtout depuis 1960. En 1953, il s'élevait à 23,8 % du P.N.B. En 1960, il était passé à 25,9 %, c'est-à-dire 2 points de plus seulement qu'en 1953. En 1975, la charge fiscale a dépassé 40 % du P.N.B. Même si l'on tient compte du fait que ce chiffre est légèrement forcé vis-à-vis du P.N.B., ceci représente une augmentation très considérable au cours des 15 dernières années.
- 1.2. Cet alourdissement de la charge fiscale et parafiscale n'est pas propre à la Belgique. Il existe, avec une intensité variable, dans tous les pays.

Toutefois, si la Belgique comptait, en 1961, parmi les pays à fiscalité la plus modérée, en 1971 elle n'était plus dépassée que par l'Allemagne (36,3 %), les Pays-Bas (41,4 %), le Royaume-Uni (35,2 %), le Danemark (42,1 %) et la Suède (42,9 %). En 1975, la situation serait la suivante pour les pays limitrophes de la Belgique (en % du P.N.B.) : Pays-Bas 47,3 %, Allemagne 38,7 %, France 37,8 %, Luxembourg 37,8 % et Italie 30,2 %.

- 1.3. L'alourdissement de la charge fiscale a surtout porté sur les impôts directs, dont l'augmentation est essentiellement due, d'une part, à la hausse des revenus réels et nominaux et, d'autre part, à la progressivité de l'impôt direct. L'inflation rapide des 2-3 dernières années a évidemment accéléré cette mutation. L'aggravation de la fiscalité directe tend à s'opérer surtout au détriment des revenus moyens, les revenus modestes étant protégés par l'indexation des barèmes et les revenus élevés par l'existence du plafond. L'aggravation de la parafiscalité frappe davantage les revenus moins élevés, aussi longtemps que des plafonds existent. La suppression progressive des plafonds modifie toutefois cette situation.

2. Perspectives 1976-1980

- 2.1. Dans le cadre du Plan 1976-1980, le taux du prélèvement obligatoire (fiscalité + parafiscalité) passerait à 44,8 % en 1980, taux que le Gouvernement n'entend en aucune façon dépasser.

Ceci représenterait une progression nettement ralentie par rapport aux périodes précédentes, à savoir + 2,8 % contre 4,1 % de 1965 à 1970 et plus de 6 % de 1970 à 1975.

- 2.2. L'évolution des recettes fiscales est basée sur une hypothèse générale de maintien des lois et règlements en vigueur au début du Plan. Cette hypothèse n'exclut évidemment pas certaines adaptations dans un sens et dans l'autre (cfr. p. 3), pour autant que le produit total ne s'en trouve pas affecté. Par ailleurs, la période 1976-1980 verra une certaine progression des cotisations sociales, d'ailleurs inférieure à celle de la période 1971-1975, ainsi qu'il ressort du chapitre "Sécurité sociale".
- 2.3. Cette progression de la fiscalité et de la parafiscalité se ventilerait comme suit :

Tableau : Charge fiscale

	Montants (milliards F)		% P.N.B.		Taux annuel	
	1975	1980	1975	1980	1970-75	1975-80
Total (fiscalité + parafiscalité)	936,2	1.758,3	42,0	44,8	16,4	13,4
Cotisations séc. soc.	284,4	529,7	12,8	13,5	16,6	13,2
Impôts	651,8	1.228,6	29,2	31,3	16,3	13,5
- impôts directs	389,1	821,8	17,4	20,9	22,4	16,1
. sociétés	90,4	174,9	4,0	4,4	23,9	14,1
. personnes privées	298,7	646,9	13,4	16,5	22,0	16,7
- impôts indirects	262,7	406,8	11,8	10,4	9,7	9,1

3. La politique fiscale

- 3.1. Les cotisations de sécurité sociale ont déjà été examinées et ne sont plus traitées ici.
- 3.2. Compte tenu du niveau de la hausse des prix prévue pour les années 1976-1980, il importera d'adapter régulièrement les barèmes fiscaux pour éponger les effets excessifs de la progressivité de l'impôt direct. La compensation de ces moins-values fiscales devra être recherchée par priorité dans la lutte contre la fraude fiscale.

Des efforts importants ont été consentis dans ce sens au cours des dernières années. Ces mesures viennent d'être sensiblement renforcées dans le cadre du "Plan de sobriété" récemment adopté par le Gouvernement.

La lutte contre la fraude sera intensifiée aussi bien par l'amélioration des techniques déjà utilisées que par la mise en oeuvre de nouveaux moyens. Parmi ceux-ci, on retiendra notamment :

- collaboration plus étroite entre administrations fiscales, autres administrations publiques et pouvoirs subordonnés ;
- contrôle systématique des revenus payés par les a.s.b.l. et spécialement les institutions de soins ;
- mise en oeuvre de la résolution du Conseil des Communautés européennes en date du 10 février 1975 relative à la fraude et à l'évasion fiscale internationale ;
- contrôle particulièrement attentif de certains secteurs et professions.

3.3. Lors du vote des Options du Plan 1976-1980 par le Parlement, le Gouvernement s'est engagé à établir un rapport général sur la fiscalité directe et indirecte et à réexaminer dans ce cadre :

- la progressivité du tarif de l'impôt des personnes physiques (et plus spécialement les anomalies de la courbe de progressivité) ;
- le régime applicable aux allocations sociales constituant un revenu de remplacement ;
- le régime de l'aménagement familial de l'impôt ;
- les modalités du cumul des revenus des époux ;
- le régime appliqué en matière de revenus des propriétés foncières ;
- la promotion de l'épargne mobilière et de la protection de cette épargne contre l'érosion monétaire ;
- le système actuel des droits de succession et des droits d'enregistrement ;
- les problèmes posés par l'harmonisation progressive de la T.V.A. et de l'impôt des sociétés dans le cadre de la C.E.E.

3.4. Plusieurs de ces points ont déjà fait l'objet de décisions dans le sens annoncé, à savoir les règles de taxation des revenus cumulés des époux et des allocations sociales constituant un revenu de remplacement, la révision des minima exonérés et l'indexation des barèmes fiscaux.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur des Finances a, à la demande du Gouvernement, examiné les problèmes posés par l'indexation des revenus de l'épargne et émis un avis négatif à ce sujet.

D'autres réformes envisagées font l'objet d'un examen attentif, compte tenu de la complexité de leurs effets possibles tant sur le plan social qu'économique et étant entendu que le produit global de la fiscalité ne peut s'en trouver affecté.

.CHAPITRE III

LES DEPENSES COURANTES DU POUVOIR CENTRAL

1. L'augmentation des dépenses courantes ne pourra dépasser le taux annuel moyen du P.N.B., soit 12 % l'an, ou encore un montant global de 1133 milliards en 1980. Le tableau ci-après donne et commente la ventilation de ce montant par grandes catégories fonctionnelles et regroupe, bien entendu, toutes les dépenses spécifiques proposées à l'appui des différentes politiques volontaristes reprises dans les titres précédents. Mais il incorpore aussi toutes les autres dépenses qui, dans un souci de sélectivité, n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers dans les titres précédents.

Dès lors, les évolutions observées dans le tableau ci-après ne peuvent s'interpréter qu'en liaison avec les Titres II et III.

2. L'évolution de la consommation publique qui intervient pour une part importante dans chaque rubrique fonctionnelle appelle un commentaire particulier.

Une augmentation du nombre de fonctionnaires à peu près égale à celle observée dans le passé est prise en compte. Par contre, l'extension du nombre d'enseignants au cours de la période 1976-1980 doit être inférieure à celle enregistrée dans les années 1970-1975; la diminution de la population scolaire dans certaines branches de l'enseignement joue évidemment un rôle à cet égard. Pour l'estimation du nombre des militaires les chiffres suivants ont été retenus: 47.000 militaires de carrière, 24.000 volontaires de carrière et 16.000 miliciens (c'est-à-dire 32.000 effectuant une demi-année de service). Numériquement, l'emploi dans l'appareil militaire reste presque inchangé. Pour le calcul de la "quantité", il faut toutefois prendre en considération le fait que les volontaires de carrière sont rémunérés.

La croissance annuelle de la masse salariale revenant au personnel du pouvoir central est estimée à 12,5 %; ce taux comprend la liaison à l'indice des prix à la consommation (+ 6,7 %) et une hausse en termes réels d'environ 4 % par an, la croissance de l'emploi étant estimée à 1,5 % par an.

Tableau : Dépenses du pouvoir central réparties par fonctions (concepts budgétaires)
Dépenses courantes (ordonnancements)

(en milliards de F)

Fonctions et sous-fonctions	1975	1980	1980 1975	Taux annuel	Commentaires									
<u>Dépenses à caractère principalement économique</u>	96,4	175,5	182,1	12,7										
Communications	74,9	130,9	174,8	11,8										
Industrie et Commerce et Agriculture et Pêche	21,5	44,6	207,0	15,8										
<u>Dépenses à caractère principalement social</u>	186,6	318,0	170,4	11,2										
Culture	6,2	19,8	319,3	26,0										
Sécurité sociale	121,7	192,3	158,0	9,7	<u>Sécurité sociale</u> . L'évolution du poste transferts à la sécurité sociale (écon.42) est largement influencée par le montant anormalement élevé de 1975 (notamment par suite des alloc. de chômage) Si l'on défalque les allocations de chômage pour 1975 et 1980, le taux de progression est en fait de 12,7 % l'an. . Parmi les transferts aux ménages (Econ.33), on notera comme importantes augmentations : <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>1975</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1980</u></td> </tr> <tr> <td>- Handicapés (Loi du 27.6.69)</td> <td style="text-align: right;">5,2</td> <td style="text-align: right;">12,0</td> </tr> <tr> <td>- Fonds handicapés</td> <td style="text-align: right;">1,7</td> <td style="text-align: right;">5,5</td> </tr> </table>		<u>1975</u>	<u>1980</u>	- Handicapés (Loi du 27.6.69)	5,2	12,0	- Fonds handicapés	1,7	5,5
	<u>1975</u>	<u>1980</u>												
- Handicapés (Loi du 27.6.69)	5,2	12,0												
- Fonds handicapés	1,7	5,5												
Assistance et aide sociale	26,5	41,2	155,5	9,2	<u>Aide et assistance sociale</u> L'évolution de cette rubrique est fortement influencée par le poste "Victimes de la guerre" où le nombre de bénéficiaires diminue relativement. D'autres postes, par contre, sont en sensible augmentation : <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>1975</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1980</u></td> </tr> <tr> <td>- Fonds d'assistance</td> <td style="text-align: right;">4,5</td> <td style="text-align: right;">9,0</td> </tr> <tr> <td>- Aides familiales</td> <td style="text-align: right;">1,0</td> <td style="text-align: right;">3,0</td> </tr> </table>		<u>1975</u>	<u>1980</u>	- Fonds d'assistance	4,5	9,0	- Aides familiales	1,0	3,0
	<u>1975</u>	<u>1980</u>												
- Fonds d'assistance	4,5	9,0												
- Aides familiales	1,0	3,0												
Santé publique	13,8	32,4	234,8	18,6										
Hygiène - Environnement	1,1	2,6	236,4	18,8										
Emploi et Travail	4,3	7,2	167,4	10,8										
Logement	4,8	9,4	195,8	14,4										
Aménagement du territoire	0,5	1,0	200,0	14,9										
Aide au développement	7,7	13,6	176,6	12,0	<u>Aide au développement</u> Répond strictement à la règle : 0,7 % du P.N.B.									
<u>Dépenses d'enseignement</u>	150,4	262,6	174,6	11,8										
<u>Dépenses à caractère principalement administratif</u>	210,1	375,4	178,7	12,3										
Administration générale	35,7	58,0	162,5	10,2										
Défense nationale	59,8	104,5	174,7	11,8	<u>Défense nationale</u> Application de la norme adoptée dans le cadre de l'OTAN : progression de 4 % l'an à prix constants.									
Ordre et sécurité	19,3	36,1	187,0	13,4										
Non-réparti (Dette-pouvoirs locaux)	95,3	176,8	185,5	13,2										
Total général	643,5	1.133,0	176,1	12,0										

CHAPITRE IV

LES INVESTISSEMENTS DU POUVOIR CENTRAL

I. Principes

1. Au cours du Plan 1976-1980, le taux d'augmentation annuel moyen des investissements publics sera de 15 % l'an.

Il va de soi que le programme impératif des investissements publics défini à l'intérieur de ce taux pourra faire l'objet d'une modulation conjoncturelle, à travers les budgets annuels.

2. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été consentis au bénéfice des investissements à caractère économique (notamment les autoroutes).

Désormais, l'accent sera mis davantage sur la promotion de la qualité de la vie et donc sur les investissements à caractère principalement social (50 % au moins du total des investissements).

Cette politique doit toutefois :

- rester économe sur le plan budgétaire et de l'environnement (sol notamment) (ex. réhabilitation des logements améliorables);
- aller de pair avec une promotion du service aux personnes (ex. soins et repas à domicile, aides senior, réinsertion familiale des enfants abandonnés ou délinquants, services familiaux, etc.) et une humanisation des services publics;
- stimuler les initiatives, que ce soit dans des domaines aussi divers que le logement (primes à la construction, à l'achat et à l'amélioration), l'épuration des eaux ou les instituts médico-pédagogiques;
- être réalisée progressivement, afin de ne pas freiner trop brutalement les investissements à caractère économique, d'une part, et de ne pas accélérer trop fortement les investissements à caractère social, d'autre part.

Le critère majeur doit donc être le service assuré à la population et non le montant des sommes investies.

3. Cette orientation nouvelle implique une approche intégrée : des initiatives complémentaires sont souvent moins coûteuses et assurent un meilleur service qu'un investissement isolé (ex. : politique coordonnée des transports en commun, du logement et des équipements urbains).

Elle requiert dès lors une meilleure coordination, tant au niveau départemental qu'interdépartemental, et la mise en oeuvre des nouvelles techniques budgétaires (budgets-programmes basés sur des analyses coûts-avantages).

II. Les grands axes de priorité

1. L'augmentation considérable des crédits prévus pour les investissements sociaux ira essentiellement :

- aux équipements hospitaliers et sociaux;
- au rétablissement d'un milieu de vie sain et à sa protection.

a) Équipements hospitaliers et sociaux

Priorité pour :

- les établissements de soins et les centres de services pour malades chroniques, personnes âgées et malades mentaux;
- les institutions et services pour handicapés (jeunes et adultes);
- les crèches et garderies (notamment à domicile).

b) Assainissement et protection du milieu de vie

- Lutte contre les différentes formes de pollution.
- Gestion globale du milieu :
 - . protection et aménagement des espaces verts et des forêts;
 - . rénovation des zones urbaines anciennes et assainissement des sites industriels désaffectés;
 - . 16.000 logements sociaux par an;
 - . modernisation des voiries desservant les logements anciens et équipement en voiries des logements sociaux et assimilés (y compris les zones piétonnières et les zones de jeu).

2. Dans le domaine des investissements à caractère principalement économique (qui comprennent traditionnellement les zonings industriels et artisanaux, les ports, les barrages, les transports par route, eau, etc.), l'accent sera mis sur les transports en commun urbains et interurbains (fréquence, régularité et confort). Leur part dans l'ensemble des moyens de transport passe de 14 % durant la période 1971-1975 à 25 % en 1976-1980.

3. Le développement des investissements à caractère essentiellement administratif sera commandé par les impératifs d'une décentralisation administrative efficace et rapide. Cet objectif a été précisé dans les options régionales.

III. Souplesse et follow up

1. Le programme impératif des investissements publics dans le Plan 1976-1980 comprend à la fois :
 - une enveloppe globale basée sur un taux de progression annuel moyen de 15 % : 850 milliards sur l'ensemble de la période;
 - une répartition par grandes fonctions (cfr tableau 1);
 - quelques programmes majeurs détaillés dans les pages qui suivent;
 - une marge de manoeuvre indispensable pour conférer au Plan la souplesse nécessaire et dont le contenu sera précisé d'année en année dans les budgets.
2. Le contrôle de l'exécution des investissements publics dans le cadre du Plan sera mieux assuré, notamment grâce à la cellule "Investissements" mise en place par le Gouvernement il y a quelques mois et animée par le Bureau du Plan.

RUBRIQUES - RUBRIEKEN	Réalisations 1971/1975	Plan 1976-80
	Verzevenlijk. 1971/1975	Plan 1976-80
	1	2
I. Investissements à caractère principalement économique <u>Investerings van hoofdzakelijk economische aard</u>		
1. Zonings - Zonings	8.900	19.100
2. Remembrements - Ruilverkaveling	-	3.300
3. Démergement - Ontwatering (1)	700	10.900
4. Transports - Vervoer :		
a) Autoroutes - Autowegen	93.200)
b) Routes - Wegen	41.700) 162.714
c) Eq. électriques - Elect. uitrustingen	1.800	
d) Chemins de fer - Spoorwegen	8.200	40.647
e) Transport Urbain - Stedelijk vervoer	24.900	48.500
f) Régie Ostende-Douvres - Regie Oostende-Dover	-	-
g) Ports - Havens	23.600	36.750
h) Radar - Radar	-	2.365
i) Cours d'eau - Waterlopen	27.000	42.500
j) Cours d'eau non navigables-Niet bevaarbare waterlopen	-	4.206
k) Barrages - Stuwdammen	4.600	6.000
l) R.V.A. - R.L.W.	4.200	9.000
m) Ports et maîtrise d'eau dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin maritime - Havens en waterbeheer- sing in het Schelde- en zeebekken		3.300
n) Divers - Diversen	3.700	-
5. Abattoirs - Slachthuizen	-	600
Sub. total I - Sub. totaal I	242.500 56,8 %	389.882 45,9 %
II. Investissements à caractère principalement social <u>Bestedingen van hoofdzakelijk sociale aard</u>		
1. <u>Environnement - Leefmilieu :</u>		
a) Pollution de l'air et bruit-Lucht en geluid	-	2.000
b) Pollution de l'eau - Waterzuivering	8.700	33.350
c) Immondices - Huisvuil	1.900	8.300
d) Divers - Diversen	2.500	102
2. <u>Aménagement territoire - Ruimtelijke ordening :</u>		
a) Urbanisme - Stedebouw	(3.733
b) Rénovation urbaine - Stadskernel vernieuwing	(4.000	30.700
c) Assainissement sites - Saner.mijnvestigingen		2.500
d) Fonds Brunfaut - Fonds Brunfaut	10.600	23.817
e) Habitations sociales - Sociale woningen	71.300	162.973
f) Bois - Chasse - Pêche - Bossen - Jacht - Visvangst	-	2.800
g) Distribution d'eau - Waterdistributie	(5.400	14.015
h) Production d'eau - Waterproductie	(7.700
3. <u>Culture et Tourisme - Cultuur en Toerisme</u>		
a) Equipements culturels - Culturele uitrusting	()
b) Equipements sport. - Sportuitrusting	(6.100) 17.500
c) Récréation Tourisme - Recreatie en Toerisme	()
4. <u>Equipements scolaires - Onderwijsuitrusting</u>	39.300	60.000
5. <u>Equipements hospitaliers et sociaux-Medische en Sociale uitrusting :</u>		
a) Hôpitaux - Ziekenhuizen	(13.400	29.815
b) Hôpitaux Univ. - Academische Ziekenhuizen	(4.000
c) I.M.P. - M.P.I.	1.200	10.752
d) Crèches - Kinderkribben	1.000	3.730
e) Personnes âgées - Bejaarden	2.700	10.300
f) Home - Care		1.812
Sub. total II-Sub. totaal II.	168.100 39,3 %	429.899 50,6 %
III. Investissements à caractère principalement administratif <u>Bestedingen van hoofdzakelijk administratieve aard</u>		
Bâtiments - Gebouwen	16.800	30.000
Sub. total III - Sub. totaal III	16.800 3,9 %	30.000 3,5 %
TOTAL - TOTAAL	427.400	849.781

(1) Pour 1976-80 ce poste a été élargi. Il comprend, outre le démergement de la Haine, de la Meuse et de l'Ourthe, la protection côtière et le renforcement des digues.
 Voor 1976-80 werd deze post uitgebreid. Hij omvat, naast de ontwatering van de Hene, de Maas en de Ourthe, ook de zeeeringen en de dijkversterking.

IV. Les programmes majeurs du Plan 1976-80

1. Les investissements soumis à la loi du 1er août 1974 ou à l'autonomie culturelle ont été précisés et commentés dans le Titre III consacrés dans les plans régionaux.
2. Le présent chapitre expose les principaux programmes retenus en ce qui concerne les autres investissements. Ces programmes sont libellés en termes d'engagements et à prix courants (tout au moins au niveau des rubriques globales).
3. Délibérément, ils n'ont pas été découpés en tranches annuelles, afin de laisser aux programmes la souplesse indispensable, à travers la fixation des budgets annuels.

Ceci est d'ailleurs conforme à la loi du 15 juillet 1970 qui stipule que "le Plan est impératif pour les pouvoirs publics ; il se traduit annuellement dans les budgets".

4. Dans le même ordre d'idées, si les programmes retenus entrent dans un détail assez poussé pour les grandes infrastructures, par contre, ils ne retiennent que des enveloppes globales lorsque celles-ci recouvrent une masse de petits travaux pratiquement impossibles à programmer sur plusieurs années.
5. Une priorité générale a, pour des raisons évidentes, été accordée aux travaux en cours, dont l'achèvement est prévu durant la période 1976-1980.

Les tableaux ci-après feront donc une nette distinction entre les travaux à achever en 1976-1980 et ceux à poursuivre au-delà de 1980.

A. TRAVAUX ROUTIERS (en milliers de frs)I. Autoroutes

<u>1. Fonds des routes</u>		<u>Prix 75</u>
A15/A16	Autoroute de Wallonie (A)	350
A17	Tournai-Courtrai (A)	2.000
	dont Tournai-frontière Hainaut	1.400
	Courtrai-frontière Fl.Occ.	600
A1	Bruxelles-Malines-Anvers (A)	2.500
A12	Bruxelles-Boom-Anvers (A)	1.800
A3	Bruxelles-Aix-la-Chapelle	
	Section Loncin-Battice (A)	350
A4	Bruxelles-Wavre	380
	Bruxelles-Overijse (A)	200
	Rosière-Wavre (A)	180
A10	Bruxelles-Ostende (A)	600
R2	Grand Ring Anvers (P)	2.500
 <u>2. Intercommunales</u>		
E3 (1)	dont :	7.270
	R8 Ring Courtrai	2.480
	R4 Heusden-Melle	100
	E5-A10 Melle-Merelbeke	500
	A12 Liaison Boomse steenweg	1.200
	Liaison Beerse	50
	Achèvement	1.270
E5	dont :	8.930
	R0 Ring de Bruxelles (A)	45
	A2 Assent-Rotselaar (A)	1.800
	A27 Verviers-Steinbrück (A)	7.040
E9/E40	(P)	15.140

(A) Achèvement durant la période 1976-1980.

(P) A poursuivre au-delà de 1976-1980.

(1) Dont certains travaux à achever durant la période 1976-80 et d'autres à poursuivre au-delà de cette période.

				<u>Prix 75</u>
E39	A2 Lummen-Assent	(A)		1.200
	A24 Lommel-Hasselt	(A)		3.500
B1	Grand Ring de Bruxelles	(A)		2.000
	dont Groot-Bijgaarden et			
	Strombeek-Bever		530	
	Périphérique Sud			1.020
	Tunnel Woluwe-Tervueren	(A)		100
Charleroi	Grande ceinture	(A)		4.570
Flandre Occidentale				
	A17 Jabbeke-Rumbeke	(A)	4.200	})
	Jabbeke-Zeebrugge			
	A18 Gistel-Veurne	(A)	1.900	
	A19 Wevelgem-Ieper	(A)	1.200	})
				<hr/> 61.510
				<u>Prix 76-80</u>
				77.502

II. Routesa) routes express

1. <u>Fonds des routes</u>			<u>Prix 75</u>
A8	Bruxelles-Tournai	(A)	3.625
R6	Ring Malines 1ère phase	(P)	850
N 617	Anvers - Côte	(P)	1.000
N 226	Nivelles - E40	(P)	790
N 746	Dottignies - Armentières	(A)	1.760
(A9)	Courtrai - Alost	(A)	2.800
A11 E3	Maldegem (tunnel Zelzate)	(P)	1.500
R5	Ring Mons-Mons frontière française	(A)	2.025
N 744	Fontaine-l'Evêque-frontière française	(A)	1.230
N 7	Seraing-Sprimont	(A)	1.230
2. <u>Intercommunales</u>			
E3 (1)	Ring St-Nicolas R4 Grand ring Gand St-Amansberg-Destelbergen Pecq-Geluwe 617 Anvers complexe RG Anvers Littoral		2.000
E5	Bertem-Wezemaal	(A)	1.500
E39	A24 entre E3 et E5	(P)	1.200
I.V.A.W.	Furnes-frontière française	(A)	240
			<hr/>
			Prix 75 21.750
			Prix 76-80 27.405

(1) Dont certains travaux à achever durant la période 1976-80 et d'autres à poursuivre durant cette période.

- b) Autres routes (en ce non compris les routes subsidiées qui figurent sous la rubrique Investissements régionalisés, en vertu de la loi du 1er août 1974, pour un montant de 4,8 milliards)

<u>Prix courants 1976-80 :</u>	50.491	
<u>Total travaux routiers - Prix courants :</u>		
Autoroutes	77.502	
Routes : - routes express	27.405	
- autres routes	50.491	
- (routes subsidiées	7.316)	(1)

	162.714	

B. VOIES HYDRAULIQUES

I. Barrages - réservoirs

- soutien à l'étiage de la Meuse	4.000
- adduction et autres barrages	<u>2.000</u>
	6.000

II. Ports

<u>- Subsidés aux ports autonomes</u>	
- Liège, Charleroi, Namur	1.750
- Anvers	5.500
- Gand	2.500
- Ostende	500
- Zeebrugge	500
<u>- Amélioration de l'Escaut et des passes maritimes</u>	
- Travaux d'approfondissement	2.500
- Coude de Bath	2.000
<u>- Investissements de l'Etat</u>	
- Anvers rive gauche	5.000
- Baalhoek	1.000
- Gand	1.000
- Zeebrugge	9.500
- Ostende	1.000
- Blankenberge, Nieuport et Zeebrugge	750
- Divers	3.250
	<u>36.750</u>
- Chaîne radars sur l'Escaut et le canal Gand-Terneuzen (budget Communications)	2.365

III. <u>Démérgement :</u>	10.900
dont . protection côtière	3.000
. démérgement de la Haine, de la Meuse et de l'Ourthe	2.400

(1) Investissements régionalisés en vertu de la loi du 1er août 1974.

IV. Cours d'eau

- Canaux (canal Albert, canal du Centre, canal Hensies-Pommeroeul, canal Nimy-Blaton, canal de l'Ourthe)		8.000
- Travaux divers dont		
. Meuse entre Namur et Liège	}	4.600
. Meuse à l'aval de Liège		
. Escaut		
. Lys		
- Amélioration de la structure du réseau des voies navigables, avec en premier lieu l'adaptation au gabarit de base de 1.350 tonnes dont		29.900
. modernisation de la Dendre		1.250
. modernisation de l'Yser		1.000
. canal Gand-Bruges-Ostende		1.000
. canal de la Nèthe et Basse Nèthe		500
. canal Kwaadmechelen-Dessel		375
. Haut-Escaut		1.750
. Lys et canaux :		
{ Lys (région néerl.)	2.000	} 6.375
{ canal Bossuit-Courtrai	2.000	
{ dérivation de la Lys	1.500	
{ canal Roulers-Lys	875	
. canal Charleroi-Bruxelles, section Clabecq-Bruxelles		1.000
. canal Louvain-Dyle		750
. canal Nieuport-Passendale		625
- Grandes liaisons :		
. canal Escaut-Rhin		1.875
. canal Bruxelles-Rupel		5.000
. canal Albert et canaux campinois		5.000
- Divers		3.400
	Total	42.500

V. Ports et maîtrise d'eau dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin maritime 3.300

C. BATIMENTS

30,0 milliards (1), dont :

- centres administratifs	10,2 milliards
dont Cité administrative	5,0
- Finances	2,4
- Gendarmerie	2,9
- Education nationale	1,1
- Agriculture	1,3
- Finances publiques	1,1

(1) En ce compris 1,8 mld classés comme bâtiments subsidiés.

D. CHEMINS DE FER (1)I. ELECTRIFICATIONS DU RESEAU DECIDEESa. Parachèvement des électrifications déjà en service

Gand-Anvers	177
Liège-Namur	189
Racc. Campus-Louvain-la-Neuve-Ottignies	24
TOTAL	390

b. Electrifications à poursuivre

Gand-Courtrai	2.655
Anvers-Boom (Malines)	673
Hasselt-Genk	637
Mons-La Louvière	
Manage-Luttre	
Charleroi et antenne	1.569
Braine-le-Comte-Manage	
Liège-Liers-Ans	1.239
TOTAL	6.773

c. Electrifications à entamer

Courtrai-Mouscron	543
Courtrai-Frontière Hainaut	
Anvers-Aarschot-Louvain	2.522
Aarschot-Hasselt	1.195
Hasselt-Tongres-Visé	
. Hasselt-Tongres-Glons	826
. Glons-Visé	472
Bruxelles-Termonde	
Tronçon Dendermonde-Zellik	590
Lierre-Herentals	531
Denderleeuw-Zottegem	496
Schellebelle-Termonde-Malines	531
Bressoux-Visé-Front.Holl.	431
Visé-Aix Ouest	531
St-Ghislain-Tournai	1.062
Mouscron-Lille (Front.)	59
Tournai-Mouscron	360
Tournai-Lille (Front.)	211
Tournai-Ath-Jurbise	2.158
TOTAL	12.518

TOTAL GENERAL I : 19.681

(1) Pour rappel, il n'est question ici que des investissements de la S.N.C.B. à charge du budget de l'Etat.

II.	<u>AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE</u>	
	a. Sécurité des passages à niveau	779
	<u>Travaux envisagés :</u>	
	- modernisation des passages à niveau automatiques,	
	- ajout de barrières partielles à des passages à niveau munis de signaux à 3 feux.	
	- établissement de signaux lumineux à des passages à niveau non gardés	
	b. <u>Suppression de passages à niveau</u>	3.339
	Suppression d'une centaine de P.N. et notamment	
	ceux de Kapellen, Neerwinden, Astene, Landegem, Aalter, Beernem, e.a.	1.379
	ceux de Soignies, Masnuy-St-Jean, Jurbise, Tilleur, Sclaigheux, etc	1.960
	c. <u>Desserte des grandes agglomérations</u>	
	<u>Bruxelles</u>	
	Amélioration de l'infrastructure de Bruxelles-Capitale	1.540
	- Etablissement 3e voie entre Bruxelles et Louvain	
	Bruxelles-Haeren-Sud	1.180
	Haeren-Sud-Louvain	1.086
	- Etablissement 3e voie entre Bruxelles et Genval	
	Bruxelles (Q-L) - Boitsfort	631
	Hoeilaart	431
	La Hulpe-Genval	177
	- Etablissement 3e voie entre Bruxelles et Denderleeuw	
	Bruxelles-Midi-Anderlecht	313
	Anderlecht-Denderleeuw	172
	<u>Charleroi</u>	1.180
	<u>Anvers</u>	1.074
	TOTAL	<hr/> 7.784

d. <u>Amélioration de l'infrastructure en vue d'accroître la vitesse</u>	2.542
Il s'agit des lignes :	
Ostende-Bruxelles-Liège	
Essen-Anvers-Bruxelles-Mons-Quévy	
Termonde-Malines	
Charleroi-Mons-Mouscron	
Bruxelles-Ath	
Anvers-Aarschot-Hasselt-Tongres-Visé	
Ottignies-Charleroi	
Aarschot-Louvain	
Courtrai-Bruges	
Landen-Hasselt	
Liège-Visé-Maestricht	
e. <u>Gares portuaires</u>	
d'Anvers, Gand, Zeebrugge, Ostende	880
f. <u>Divers</u>	708
- Gares d'autobus (e.a. Lokeren, Genk, Boom, Roulers, Nivelles-Est, Ottignies, Alost, Audenarde, Marbehan, Zottegem, Visé, Rochefort, Ciney, Statte, Verviers).	
- Zonings industriels	
- Reconstruction	
- etc.	
TOTAL GENERAL II	16.032
TOTAL GENERAL I et II	34.155
III. <u>NOUVELLES ELECTRIFICATIONS ENVISAGEES</u>	
Ath-Hal	
Ath-Enghien	100
Bierghes-Hal	50
Marchienne-Piéton- La Louvière	1.257
Eupen-Welkenraedt-Montzen	118
Glons-Liers	24
Ottignies-Fleurus-Charleroi	885
Lierre-Herentals	531
Denderleeuw-Zottegem	496
Schellebelle-Termonde-Malines	531
TOTAL III	3.992
TOTAL GENERAL I, II et III	38.147
IV. Financement des travaux destinés à la sidérurgie de Liège et de Charleroi (conventions SPI et ADEC)	2.500
TOTAL GENERAL I, II, III et IV	40.647

E. METROS

Un montant de 48.500 millions est prévu pour les travaux de métro pour l'ensemble de la période.

Ce montant se répartit comme suit :

Liège-Charleroi	12.500
Gand-Anvers	11.000

Les travaux envisagés dans chacune de ces villes dans le cadre de cette enveloppe globale sont précisés dans les plans régionaux.

Bruxelles	25.000 millions.
-----------	------------------

Principaux travaux

- au départ de la station Ste Catherine, prolongement jusqu'à la Station Bruxelles-Ouest (Molenbeek-1978).
- Au-delà de ce point, une première branche vers Anderlecht (Place Verdi-1979) ainsi qu'une seconde vers Laeken (Place Emile Bockstael-1980).

Cette dernière branche sera raccordée provisoirement à l'axe Est-Ouest alors qu'ultérieurement elle doit constituer la branche Nord de l'axe Est-Ouest qui lui, sera raccordé à la petite ceinture à la Place Simonis ;

- en coordination avec les travaux de cette dernière station, établissement de la Station pour lignes 19 et 103 afin de permettre de résoudre les problèmes difficiles en surface de ce noeud de communication (1979) ;
- sur l'axe Nord-Sud : Tunnel Porte de Hal-Place Albert à Forest. Cet ouvrage doit permettre d'éliminer le point névralgique de la Barrière de St. Gilles (1980) ;
- axe de la Petite ceinture - réalisation d'un tunnel entre la Place Louise et la Place Stéphanie pour les lignes 18 et 32 de la manière à éviter le passage en surface du goulot de l'Avenue Louise (1979) ;
- axe de la grande ceinture :
 - 1) Tunnel sous la Place Meiser en coordination avec les ouvrages routiers prévus à cet endroit ;
 - 2) Tunnel Rond Point de l'Etoile-Avenue Winston Churchill (lignes 90 et 23) en vue de supprimer les difficultés de circulation de l'Avenue Legrand et de la Chaussée de Waterloo ;
- extension de la ligne Est-Ouest d'une part, au-delà de la Place du Tomberg vers le site de l'Université de Louvain et d'autre part, de la Plaine des Manoeuvres (VUB) vers le Boulevard du Souverain à Auderghem (Station DEMEY).

F. R.V.A.

- aéroports de Liège et de Charleroi
(et éventuellement Jéhonville) 1.500
- Zaventem 7.000
- dont :
- parachèvement des travaux entamés au cours de la
 période du Plan 1971-1975 pour un garage couvert ;
- poursuite de l'agrandissement de l'aire d'embarque-
 ment par la construction de 2 autres bâtiments-satel-
 lites B et C ;
- construction d'un nouveau centre de frets dans la
 partie nord-ouest de l'aéroport.
- Deurne et Ostende 500
- pour le maintien en état opérationnel de ces deux
 aéroports.

G. EDUCATION NATIONALE

- Universités de l'Etat (1)

- R.U.G.)	
- Gent landb.)	5.000
- RUCA)	
- U.I.A.)	
- Liège)	
- Gembloux)	5.000
- Mons)	

- Hôpitaux universitaires de l'Etat (2)

- Liège		1.200
- Gand et Anvers		1.200

- Enseignement non-universitaire
(pouvoir central ; provinces et communes) 47.600

60.000

(1) Pour rappel, les subsides aux investissements de l'enseignement libre ne sont pas des investissements directs de l'Etat mais sont octroyés sous forme d'autorisations d'emprunt garanti, avec paiement de la différence entre le taux préférentiel de 1,25 % et le taux réel. Cette formule est d'application pour l'enseignement non-universitaire (où elle joue aussi en faveur des provinces et des communes) et universitaire. Elle concerne également les investissements sociaux tant des universités de l'Etat que du réseau libre. Elle a été appliquée également pour faciliter les emprunts nécessités par les déménagements de l'UCL et de la VUB.

(2) Les hôpitaux universitaires de l'enseignement libre font l'objet d'une rubrique ad hoc (cfr infra).

H.	<u>HOPITAUX UNIVERSITAIRES</u>		
	- ULB)	
	- V.U.B.)	1.600
	- U.C.L.)	
	- K.U.L.)	2.400
	- U.I.A.)	
			<hr/>
		Total :	4.000
I.	<u>CRECHES</u> (et équipements assimilés)		
	- Flandre	10.000 lits (1)	1.800
	- Bruxelles	1.831 lits	330
	- Wallonie	8.900 lits	1.600
			<hr/>
		Total :	3.730
J.	<u>PRODUCTION D'EAU</u>		
	- usine de dessalement, bassins et autres projets localisés en Flandre		5.200
	- Gileppe : usine de traitement	600	}
	- Ry de Rome : usine de traitement	100	
	- Nisramont : surhaussement et usine de traitement	1.200	
	- Yves-Gomezée : usine de traitement S.N.D.E.	600	
			<hr/>
		Total :	7.700
K.	<u>POLLUTION AIR ET BRUIT</u>		2.000

N.B.: Les crédits parallèles Zeebrugge sont hors programme.

(1) Sur base d'un coût moyen de 300.000 F à prix courants, subsidié à concurrence de 60 %.

L ' INFORMATION STATISTIQUE

L'amélioration de l'appareil statistique constitue un élément essentiel tant pour l'exécution diligente du Plan 1976-1980 que pour l'amélioration du processus de planification.

Ainsi que l'ont souligné le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail dans leurs avis sur les Options du Plan, l'effort " ne doit pas seulement viser à mettre en oeuvre de nouvelles statistiques mais aussi à repenser fondamentalement les statistiques actuelles, de manière notamment à supprimer les relevés périmés, à mieux valoriser certaines données, à coordonner les informations statistiques recueillies par diverses instances et à accélérer la publication des données ". (1)

C'est dans cette perspective que le présent chapitre propose des priorités qui touchent à la dimension régionale des statistiques, à l'emploi et aux conditions de travail, à une meilleure transparence des revenus, à la programmation financière, aux équipements collectifs, volet impératif du Plan, et à la protection de l'environnement.

1. Statistiques régionales

Les possibilités de régionalisation des diverses statistiques ont été largement examinées au sein du Conseil supérieur de Statistiques (2) : elles varient évidemment en fonction du type de statistique et de la méthode de collecte des données.

Un principe essentiel est à retenir en matière de regroupement géographique des données : 11 zones : les 8 provinces autres que le Brabant, et les 3 parties du Brabant. Ceci n'exclut pas des ventilations plus poussées en certains cas mais devrait constituer la subdivision minimum applicable à toutes les statistiques.

Ce découpage permet en effet de regrouper les statistiques par région linguistique en isolant Bruxelles, ou de répondre aux besoins des divers Conseils économiques régionaux et de la planification.

-
- (1) Bureau du Plan -
Les Options du Plan 1976-1980 - Propositions du Gouvernement - février 1975.
Introduction - p.6.
- (2) A partir du document "Inventaire des statistiques régionales souhaitées" I.N.S. - 1974.
Propositions dans le "Rapport au Ministre des Affaires économiques et au Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Affaires économiques sur l'Amélioration de la Statistique en Belgique".
Conseil supérieur de Statistique - septembre 1975.

2. Statistiques relatives à l'emploi

- Statistique complète et homogène de la population active et de l'emploi selon les critères minima suivants:

- . âge
- . sexe
- . nationalité
- . diplôme
- . profession
- . branche d'activité du travailleur.

- Statistique des entrées et sorties de travailleurs par branche d'activité, en distinguant les principales causes d'entrées (premier emploi, travailleur réadapté, etc.) et de sorties (prise de pension, licenciement par l'employeur, etc.)

En effet, pour étudier la mobilité professionnelle et les mouvements pendulaires ou pour établir des bilans régionaux d'emploi affinés, il ne suffit pas de disposer du "stock" des travailleurs dans une branche ou dans une région en début et en fin de période: il faut connaître les divers flux qui ont abouti à l'état constaté, car il s'agit là des composantes évolutives sur lesquelles agiront les politiques.

- Meilleure connaissance des conditions de travail :

- . durée effective du travail
- . travail de nuit
- . travail par équipe, etc.

3. Statistiques relatives à la distribution des revenus et des patrimoines

- Harmonisation des concepts et nomenclatures utilisés par le Ministère des Finances, l'I.N.S., l'O.N.S.S. et l'I.N.A.S.T.I. en matière de catégories socio-professionnelles.
- Publication des statistiques de ces divers organismes par classes de revenus (à délimiter de commun accord).

Ainsi, à partir des seuls documents administratifs, il devrait être possible de disposer de séries homogènes par catégorie socio-professionnelle et classes de revenu :

- . du revenu brut)
 - . du revenu imposable) ventilés selon la source du revenu
 - . des contributions payées
 - . des cotisations à la Sécurité Sociale
(ventilées entre part patronale et part
personnelle)
 - . des prestations de la Sécurité Sociale
(ventilées par nature)
 - . des autres transferts en provenance d'autres institutions
publiques (pensions de guerre, etc.)
- Elaboration d'une statistique de la répartition et du degré de concentration des patrimoines.

4. Statistiques financières et comptes nationaux

- Subdivision verticale et horizontale des statistiques financières disponibles
 - ✱ Ventilation plus poussée des secteurs.
Il faut au moins isoler le secteur des ménages du secteur des entreprises et si possible ventiler le secteur global des entreprises entre les principales branches.
 - ✱ Ventilation plus poussée des différentes formes de créances et de dettes, et des moyens de financement des entreprises.
- Mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires à l'élaboration des comptes financiers liés à la Comptabilité Nationale dans le système S.E.C.

En effet, l'adoption par la Belgique du système européen de comptes économiques intégrés n'a de sens que si les apports de ce système par rapport au système traditionnel sont réalisés, c'est-à-dire si les comptes financiers et aussi les comptes annuels d'input-output sont rapidement mis au point.

5. Statistique relative aux équipements socio-culturels

- Inventaire régulier des équipements collectifs par région, comprenant pour les principales catégories d'équipements :
 - . pouvoir responsable et mode d'exploitation;
 - . caractéristiques physiques de l'équipement, y compris son âge;
 - . taux d'occupation de l'équipement;
 - . personnel occupé.

De tels renseignements constituent, en effet, une condition essentielle pour la planification rationnelle des investissements publics.

6. Statistiques relatives à l'environnement

- Construction d'indicateurs du degré de pollution :
 - . indicateurs d'émission
 - . indicateurs de concentration
- Relevé des équipements publics et privés de la lutte anti-pollution par secteur.
- Coûts de la lutte anti-pollution par secteur.

7. Statistiques relatives à la publicité

- Elaboration d'une statistique des dépenses de publicité par branche d'activité et même dans certains cas, par produit.

Ce type de données est nécessaire pour répondre à l'objectif de protection du consommateur qui figure dans le Plan, aussi bien que de maîtrise de certains coûts.

+
+ +

Le respect effectif de ces priorités implique manifestement une plus grande collaboration entre les différents départements, parastataux et organismes publics qui élaborent des statistiques.

Le Conseil supérieur de Statistique, lui-même, est conscient de l'existence de lacunes dans l'organisation actuelle de l'appareil statistique belge : " Malgré l'importance du matériel informatique disponible dans l'administration belge, la mise à la disposition des informations statistiques nécessaire ne semble pas suffisamment coordonnée et ne répond pas d'une manière satisfaisante aux besoins des utilisateurs..." (1)

Parallèlement, sinon préalablement à toute amélioration ponctuelle des statistiques, une réflexion approfondie sur le système statistique et une action positive de coordination doivent être menées. Et c'est d'autant plus urgent qu'on commence dès à présent à construire des banques de données dans diverses administrations publiques.

(1) Conseil supérieur de Statistique.

Rapport au Ministre des Affaires économiques et au Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Affaires économiques, sur l'Amélioration de Statistique en Belgique.
Septembre 1975 - p.2.

Cette tâche d'organisation et de coordination des statistiques publiques échoit normalement au Conseil supérieur de Statistique. Mais le statut, la structure et les moyens du C.S.S. devront être revus pour qu'il puisse assurer plus complètement une telle fonction. La composition du C.S.S. notamment devra être modifiée dans le sens prôné par le Conseil central de l'Economie pour qu'y soient représentés, non pas tellement les fournisseurs de données primaires, mais aussi, d'une part, l'ensemble des organismes publics qui élaborent des statistiques et, d'autre part, les utilisateurs tant nationaux que régionaux.

La première démarche devrait être l'établissement d'un relevé exhaustif des données recueillies et des statistiques élaborées au sein des divers départements, parastataux et services publics. L' I.N.S. a établi un relevé de ses propres statistiques. Mais ce travail devrait être généralisé car on trouverait là un point de départ révélateur pour des discussions relatives à l'harmonisation et à la rationalisation de l'appareil statistique public. Cette démarche montrerait comment, par une étroite collaboration entre les producteurs de statistiques, résoudre des déficiences statistiques aujourd'hui constatées par les utilisateurs. Elle permettrait en outre de décider l'abandon de certaines statistiques qui ne sont plus ou guère utilisées.

ERRATUM

TITEL I - DE GROTE LIJNEN VAN HET PLAN 1976-1980

Tabel van blz. 65

Punt 4.i) Waterlopen 42.500
(in plaats van 45.800)

Een nieuw punt wordt bijgevoegd

4.m) Havens en waterbeheersing in het
Schelde- en zeebekken 3.300

+
+ +

TITEL II - HET SPECIFIEK BELEID

Hoofdstuk II - De opvoedende functie

Blz. 25 - punt III. a)

- in de eerste alinea : schrapping van de parentheses "(ong. ... milieus)"
- in de tweede alinea : inlassing van "en het voorschools onderwijs" na "peutertuinen"
- in de derde alinea : vervanging van "aansluiting" door "coördinatie"
- in de derde alinea : schrapping van de woorden "aan het voorschools onderwijs"

Blz. 31 - punt V.

- in de vijfde alinea : de laatste zin als volgt te stellen :

"Het stagestelsel zal tot stand gebracht worden door een wet. Deze zal de organisatie in de bedrijven aan de R.V.A. toevertrouwen en bepalen dat diezelfde organisatie in de scholen dient te geschieden in onderling overleg tussen de inrichtende machten van de onderwijsinstellingen en de R.V.A., die daartoe een toelage krijgen toegekend".

TITEL I

DE GROTE LIJNEN VAN HET

PLAN 1976-1980

INHOUD

	<u>Blz.</u>
TITEL I - DE GROTE LIJNEN VAN HET PLAN 1976-1980	
Woord vooraf	1
Hoofdstuk I - De grote doelstellingen van het Plan	5
1. De hoofdpunten	7
2. De projecties en de problemen op middellange termijn	7
3. Het 4de programma op middellange termijn van de Europese Gemeenschap	9
4. De kwantitatieve oriënteringen	10
Hoofdstuk II - Een totaal beleid inzake werkgelegenheid en betere werkgelegenheid	13
Afdeling I - Nieuwe groei en volledige werkgelegenheid	15
A. De herstructurering van de nijverheid	16
B. Een dynamisch K.M.O.-beleid	31
C. Een andere ordening van het arbeidspotentieel	31
D. Het rechtstreeks creëren van arbeidsplaatsen	32
E. De spreiding van de overheidsdiensten	32
Afdeling II - Een actief werkgelegenheidsbeleid	33
Afdeling III - Een beleid inzake betere werkgelegenheid	36
Hoofdstuk III - De geleidelijke beheersing van de inflatie	39
Hoofdstuk IV - Een nieuw groeimodel	47
A. Een menselijker organisatie van het dagelijkse bestaan en van het arbeidsleven	49
B. Milieuzorg en strijd tegen milieubederf	54
C. Strijd tegen de ongelijkheden	55
D. Democratisering van het bedrijfsleven	58

Twee hoofdproblemen	60
. Een nieuw verbruikspatroon	60
. De heroriëntering van de overheidsuitgaven	62
Een essentiële dimensie : De budgettaire prioriteiten	64

+
+ +

Bijlage : Economische prognoses op middellange termijn.

WOORD VOORAF

1. Ondanks de moeilijkheden en de vertragingen die inherent zijn aan een bijzonder wisselvallige periode (energiecrisis, recessie, internationale monetaire wanorde, ...) heeft de Regering zich ingespannen om het Plan 1976-1980 zo conform mogelijk de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de economische planning en decentralisatie en de erin bepaalde procedure in twee fasen op te maken.

De beleidskeuzen van het Plan werden gelijktijdig onderzocht enerzijds door de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven en de Nationale Arbeidsraad en anderzijds door de Gewestelijke Economische Raden; deze laatsten werden vooraf bij de voorbereiding van de regionale beleidskeuzen betrokken. Daarna werd in het Nationaal Comité voor Economische Expansie erover beradslaagd.

Na bespreking in het Parlement werden de door de Regering voorgestelde beleidskeuzen bij de wet van 11 juni 1976 goedgekeurd als "algemene oriënteringen van het Plan".

De Regering heeft het planontwerp opnieuw aan de G.E.R. en het N.C.E.E. voorgelegd. De G.E.R. brachten hun advies uit, terwijl het N.C.E.E. eraan een bespreking heeft gewijd op 10 november 1976.

2. Draagwijdte van het Plan

Artikel 2 van het K.B. van 24 mei 1971 ter uitvoering van de wet van 15 juli 1970 bepaalt : "Het Planproject beoogt zowel op nationaal als op gewestelijk vlak de economische expansie, de bestaanszekerheid, de sociale vooruitgang, de rechtmatige verdeling van de vruchten van de expansie en de culturele ontplooiing der burgers te waarborgen. De aard, alsmede de groeivoeten van de nationale en gewestelijke economische ontwikkeling zullen er in gepreciseerd worden, evenals de objectieven op middellange termijn van de economische, sociale en financiële politiek, inzonderheid inzake de investeringen, de industriële ontwikkeling, het spaarwezen, de tewerkstelling (kwantitatief en kwalitatief), de prijzen, de bestaanszekerheid, de infrastructuur, de huisvesting, de ruimtelijke ordening, het transport, de energie, de sociale en socio-culturele uitrustingen, de opvoeding en de vrijetijdsbesteding."

Het Plan 1976-1980 stemt met die bepalingen overeen en de hierboven vermelde punten worden in de verschillende Hoofdstukken uiteengezet.

Nochtans moet voor ogen worden gehouden dat in een zo onrustige en onstabiele periode, in een open en gedecentraliseerde economie als de onze, het een illusie is, en dat het zou getuigen van een misplaatst "rigorisme", de activiteiten van de Overheid, van de ondernemingen en van de overige economische agentia in detail te willen bepalen voor een periode van 5 jaar.

Daarentegen is het meer dan ooit nodig aan het beleid van de Overheid een - langs politieke weg bepaald - referentiekader voor te houden. Bij de huidige stand van de planning in België moet dit kader de samenhang van de gedragingen van de belangrijkste economische agentia ruimschoots in de hand werken.

Dit referentiekader moet in hoge mate operationeel zijn in zijn essentiële gedeelten : het bindend programma van de overheidsinvesteringen en de contractuele planning.

Zo bepaalt het bindend programma van de overheidsinvesteringen - zoals het in het Plan concreet is vastgesteld (1) - overeenkomstig de in het Parlement goedgekeurde beleidskeuzen :

- een totaal bedrag van 850 miljard gebaseerd op een jaarlijks gemiddeld stijgingspercentage van 15 % t.o.v. 1975.
Dit percentage werd berekend op basis van de in de Beleidskeuzen goedgekeurde regel die zegt dat de gemiddelde jaarlijkse groeivoet van de overheidsinvesteringen gelijk zou zijn aan die van het B.N.P., tegen vaste prijzen, verhoogd met 50% met een minimum van 5 % (waarbij uiteraard de prijsstijging gerekend moet worden);
- een verdeling per grote functies overeenkomstig de grote doelstellingen van het Plan;
- enkele gedetailleerde grote programma's (zie Titel III en IV);
- voor de overige rubrieken, meer algemene programma's waardoor voor de uitvoering van het Plan een manoeuvre ruimte openblijft die van jaar tot jaar in de begrotingen nader zal worden bepaald (2).

Het Plan wijst bovendien de bevoorrechte domeinen van de contractuele planning aan, zowel uit sectoraal als regionaal oogpunt. Overeenkomstig de conclusies van de Driepartijen-vergadering over de volledige tewerkstelling zal een Comité voor contractuele planning worden opgericht dat zal worden belast met een betere coördinatie en een systematische aanpak van de inspanningen op dat gebied en dit meer bepaald op grond van de investeringsprojecten die aan het Planbureau, in het kader van de associatie van de holdings bij de planning, zullen worden medegedeeld.

3. Uitvoering en controle van het Plan

De uitvoering en de controle van het Plan moeten worden versterkt op verschillende niveaus.

(1) Die definitie wordt in de begrotingen courant gebruikt, maar mag slechts met de grootste omzichtigheid vergeleken worden met de overeenstemmende reeksen van de nationale boekhouding.

(2) Wat overeenstemt met art. 7 van de wet van 15 juli 1970, dat bepaalt dat het Plan bindend is voor de Overheid; het wordt jaarlijks weerspiegeld in de begrotingen.

3.1. Economisch budget

In het kader van de Driepartijenvergadering over de volledige tewerkstelling heeft de Regering, teneinde aan het economisch budget, "jaarlijkse schijf van het Plan", zijn volle betekenis te geven,

- . de timing ervan ;
- . de technische en politieke verantwoordelijkheid voor het opmaken ervan ;
- . de inhoud en de raadplegingsprocedure ervan, nauwkeuriger bepaald.

Het economisch budget voor 1978 zal op basis van die nieuwe regels worden opgemaakt.

3.2. Band Plan-Begroting

- . De jongste jaren werd de band Plan-Begroting gestadig versterkt. Zo hebben de regeringen in de laatste 3 "Algemene toelichtingen bij de begroting" de gewoonte aangenomen hun programma inzake overheidsinvesteringen voor het lopende jaar te verantwoorden door te verwijzen naar het Plan.

De begrotingsvoorstellen voor 1977 (kapitaaluitgaven) werden rechtstreeks opgemaakt binnen het kader van het programma overheidsinvesteringen dat voorkomt in het Plan 1976-1980.

Bedragen per departement of per gewest en richtcijfers per rubriek of per functie werden berekend op basis van het gemiddeld jaarlijks tempo dat moet worden aangehouden om de algemene doelstelling van het Plan 1976-1980 te bereiken, rekening houdend met het programma 1976.

- . Cel overheidsinvesteringen

Ten einde een beter algemeen overzicht te krijgen over het verloop van de overheidsinvesteringen en de algemene weerslag ervan op de economie, werd een Cel overheidsinvesteringen opgericht. De Cel bestaat uit een aantal ambtenaren-specialisten van de verschillende betrokken departementen en het Planbureau speelt er een centrale rol in.

De belangrijkste taak van die Cel bestaat erin de weerslag van de overheidsinvesteringen op de werkgelegenheid en op het prijsniveau te analyseren, alsook erop toe te zien dat de programma's tijdig worden uitgevoerd.

De diverse begrotingen inzake overheidsinvesteringen zullen duidelijker worden voorgesteld, derwijze dat alle vastleggingen per gewest kunnen worden geïdentificeerd en dat een nauwkeurige follow-up mogelijk wordt.

. Oriëntatie en coördinatie van de overheidsopdrachten

De nieuwe wet van 14 juli 1976 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten moet, naast een betere controle van de wijze waarop de bestellingen van de Overheid worden geplaatst, een dynamischer investeringsbeleid mogelijk maken, onder meer dank zij een modernisering van de vormen waarin de bestellingen worden geplaatst.*

In dat verband moet de onlangs door de regering ingestelde Commissie voor oriëntatie en coördinatie van de overheidsopdrachten de economische oriëntatie van de overheidsopdrachten stimuleren. Haar optreden zal in de volgende Hoofdstukken nader worden bepaald.

- 3.3. Het Comité voor contractuele planning waarvan hierboven sprake, zal, met name via de economische budgetten, de nodige contractuele verichtingen aanwijzen die de in de sectorale en regionale Hoofdstukken van het Plan voorgestelde prioriteiten in werkelijkheid moeten omzetten.

Bovendien heeft de Driepartijen-vergadering over de volledige tewerkstelling de algemene problemen aangepakt die bij de uitwerkings- en uitvoeringsprocedure van het Plan rijzen.

De opmerkingen en voorstellen desaangaande van de verschillende Raden moeten in dit kader nauwkeurig worden onderzocht.

HOOFDSTUK I

DE GROTE DOELSTELLINGEN VAN HET PLAN

1. De hoofdpunten

De Beleidskeuzen van het Plan, zoals zij door het Parlement zijn goedgekeurd (1), hebben in hoofdzaak betrekking op :

- volledige en betere werkgelegenheid;
- kwaliteit van het bestaan;
- rechtvaardiger inkomensverdeling;
- solidariteit met de minstbedeelden;
- billijke deelneming van alle gewesten aan de sociale en economische vooruitgang door een doeltreffende gewestvorming.

Die doelstellingen blijven de grondslag vormen van het Plan zelf. In het licht van de recente ontwikkeling kon dit slechts worden bevestigd.

Gelet op het gevaar van grote werkloosheid blijft de strijd voor volledige en betere werkgelegenheid doelstelling nummer een.

De verbetering van de kwaliteit van het bestaan moet gepaard gaan met de inspanningen die van alle burgers worden gevraagd om sober te leven, terwijl een vermindering van de ongelijkheden ongetwijfeld als voorafgaande voorwaarde geldt voor een werkelijke solidariteit onder de sociale gesprekspartners.

De solidariteit met de minstbedeelden en de Derde Wereld, die zowel van de inflatie als van de economische verslapping het slachtoffer zijn, is meer dan ooit geboden.

Ten slotte onderstreept het nog bestaan van belangrijke ongelijkheden onder de gewesten de dwingende noodzaak te zorgen voor een beter evenwicht in de sociale en economische ontwikkeling van de gewesten door de overheidsstimuleringen en -initiatieven in die zin aan te passen.

Die doelstellingen zijn trouwens nauw met mekaar verbonden. De volledige werkgelegenheid bij voorbeeld hangt in hoge mate af van een evenwichtiger expansie van de gewesten. Een rechtvaardiger inkomensverdeling kan fors bijdragen tot de strijd tegen de inflatie, enz...

2. De projecties en de problemen op middellange termijn

2.1. De macro-economische projectie die als basis diende voor de voorbereiding van het Plan 1976-1980, is gegrond op twee soorten gegevens :

(1) Wet van 11 juni 1976 houdende goedkeuring van de Beleidskeuzen van het Plan 1976-1980.

- a. een reeks hypotheses waarop de beslissing van de Overheid geen vat heeft. Het betreft in hoofdzaak hypothesen omtrent:
- de internationale economische context (volume en prijs van de wereldhandel, enz...);
 - de aangelegenheden waarover vrij onderhandeld wordt tussen sociale gesprekspartners (bv. arbeidsduur, omvang van de loonstijgingen, enz...);
 - de particuliere economische agentia waarvan de gedragingen inzake verbruik, sparen, investeringen, migraties, activiteitsgraden, enz..., door dezelfde motiveringen als in het verleden zouden worden gedreven.

De voor het volume van de wereldhandel aangenomen hypothesen zijn voor een land als het onze bijzonder belangrijk. Rekening houdend met de zeer grote onzekerheid die er dienaangaande heerst, wordt in het Plan geopteerd voor een voorzichtige hypothese, nl. een gemiddelde jaarlijkse toename met 7 t.h. in volume. Dit percentage is kleiner dan in de vorige vijfjarenperiodes en ook t.a.v. de meer optimistische hypothese die door de O.E.S.O. voor haar scenario 1980 en door de E.E.G. voor haar 4e programma inzake economisch beleid op middellange termijn werd aangenomen.

- b. De in het Plan voorgestelde beleidsvoeringen en programma's, in zoverre zij nu al konden worden gepreciseerd en in het RENA-model, aan de hand waarvan het Planbureau de projectie heeft gemaakt, verwerkt.

Immers, ondanks zijn relatief gedetailleerd karakter, blijft het RENA-model algemeen en kunnen de sectorale acties (1) of de zowel op regionaal als nationaal vlak voorgestelde specifieke en kwalitatieve beleidsvoeringen er bijgevolg bezwaarlijk in worden verwerkt.

Bijzondere omzichtigheid is geboden bij het beoordelen van de regionale resultaten van de prognose, gelet op de vertraging in en de broosheid van de regionale statistieken en op het feit dat RENA een van de eerste operationele modellen is waarin gepoogd wordt de nationale en regionale aspecten samen te verwerken.

2.2. Deze projectie van de Belgische economie (waarvan de detailgegevens volgen in bijlage) blijft niettemin belangrijk om de hoofd-

(1) Het opstellen van een gedetailleerde input-output projectie, uitgaande van de globale RENA-gegevens, heeft de sectorale betrouwbaarheid van de planprojectie aangetoond; hierdoor wordt de kritiek op het gebrek aan sectorale uitsplitsing gedeeltelijk ontkracht.

problemen van de periode 1976-1980 te situeren. In hoofdzaak zullen zij te vinden zijn op het gebied van :

- de werkgelegenheid,
- de prijzen,
- de overheidsfinanciën,
- de regionale evenwichten

a. Groei en werkgelegenheid

De groei van het B.N.P. zou iets meer dan 4 % bedragen. Hoewel nog bevredigend, is dit percentage kleiner dan de trend in de jaren 70, o.m. rekening houdend met de algemene daling van de investeringen tussen 1974 en 1976.

Uit de projectie blijkt bovendien een zorgwekkende trend tot een verdere structurele werkloosheid. Ondanks een toename van de binnenlandse werkgelegenheid met ongeveer 227.000 eenheden, zou het aantal volledige werklozen in 1980 nog nagenoeg 116.000 eenheden bedragen (wat overeenkomt met 3,9 % van de beroepsbevolking in 1980). Daarbij zou dit cijfer, dat trouwens nog onderschat zou kunnen zijn, slechts kunnen worden bereikt ten koste van een belangrijke pendelbeweging naar Brussel. Anderzijds zou, volgens de projectie, de opslorping van de werkloosheid sneller verlopen in Vlaanderen dan in Wallonië.

- b. De prijsstijging vertraagt vergeleken bij de voorbije jaren; zij zou echter nog 7,5 t.h. bedragen in de planperiode.

Dit baart des te meer zorgen, daar elke toevallige of conjuncturele versnelling van de inflatie deze onmiddellijk tot een onhoudbaar peil zou opvoeren en een beleid tot afremming van de vraag zou uitlokken dat het land in de recessie zou kunnen terugstorten.

- c. Ondanks een toeneming van de belasting- en sociale premiedruk, die bij gelijkblijvende wetgeving, in 1980 tot ongeveer 45 % van het B.N.P. zou oplopen, zou de toestand van de overheidsfinanciën gespannen blijven.

De ontwikkeling van de sociale zekerheid, die tot op heden traditiegetrouw een boni te zien gaf, zou uiterst zorgwekkend worden, hetgeen de Regering er trouwens heeft toe aangezet de op dat gebied voorgestelde beleidskeuzen opnieuw te onderzoeken.

3. Het 4de programma op middellange termijn van de Europese Gemeenschap

De Gemeenschap stelt, als oriëntering voor de periode 1976-1980, een

gemiddelde jaarlijkse groeivoet van het B.B.P. voor van 4,5 tot 5 % in volume. België zou in dat kader een groeivoet moeten bereiken tussen 4,5 en 5 % (1).

Een gedurfd opzet voor de vermindering van de werkloosheid vereist tegelijk een volgehouden groei en een specifiek werkgelegenheidsbeleid. De cyclische opleving moet de conjuncturele werkloosheid snel kunnen opslorpen. Het stimuleren van de investeringen, een selectievere oriëntering ervan naar de gebieden met een belangrijk gebrek aan werkgelegenheid en het specifiek werkgelegenheidsbeleid moeten zorgen voor een vermindering van bepaalde andere belangrijke werkloosheidscategorieën.

De doelstelling inzake werkgelegenheid voor de Gemeenschap bestaat erin zo snel mogelijk een toestand te bereiken waarin iedereen die kan en wil werken ook werk kan vinden, zo nodig door een bijkomende opleiding, zodat langdurige of herhaalde werkloosheid wordt voorkomen.

Het inflatiepercentage in de Lidstaten van de Gemeenschap zou geleidelijk verminderd moeten worden tot een peil dat verenigbaar is met een duurzame stabiliteit en zou uiterlijk tegen 1980 4 tot 5 % moeten bedragen.

In 1980 zou de Gemeenschap een positief buitenlands saldo van 0,5 % tot 1 % van het B.N.P. moeten bereiken.

4. De kwantitatieve oriënteringen

Ten aanzien van de problemen die in de projectie van het Plan 1976-1980 op de voorgrond treden, en rekening houdend met de EG-oriënteringen, moeten in het Plan 1976-1980 evenwichtige en gedurfde doelstellingen worden opgenomen vooral inzake een duurzame volledige werkgelegenheid en de geleidelijk intoming van de inflatie.

- . Inzake werkgelegenheid geeft het Plan absolute voorrang aan de strijd tegen de werkloosheid, om deze zo veel mogelijk in elk gewest en in elk subgewest te verminderen. Bovendien worden acties voorgesteld om
 - de zwaar vallende pendel te verminderen;

(1) Het verschil met het percentage 4,2 % uit de als bijlage aan Titel I toegevoegde "Economische Prognoses op middellange termijn" ligt in hoofdzaak aan het feit dat de Europese Gemeenschap voor de verwachte ontwikkeling van het volume van de wereldhandel gekozen heeft voor een hypothese van 8,5 %, terwijl het Planbureau een voorzichtigere hypothese van 7 % heeft genomen.

- het gebrek aan werkgelegenheid bij de vrouwen dat zowel op sociaal-cultureel als op economisch vlak nadelige gevolgen heeft, te bestrijden.

De doelstellingen inzake werkgelegenheid in de regionale plannen werden opgesteld in verhouding tot een beroepsbevolking die als volgt verloopt (in wonende beroepsbevolking in 1.000-tallen) :

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Brussel	460,9	457,0	472,5	488,8	469,4	434,8
Vlaanderen	2.018,9	2.020,2	2.102,7	2.190,6	2.287,0	2.420,2
Wallonië	1.199,6	1.166,4	1.189,6	1.217,0	1.254,7	1.312,9
Rijk	3.679,4	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9

In de regionale plannen wordt voor de volgende jaren het scheppen van 213.000 arbeidsplaatsen voor Vlaanderen en van 122.000 voor Wallonië vooropgesteld, dit t.o.v. 1975.

Voor Brussel is het streefcijfer het arbeidsaanbod met 20.000 bijkomende eenheden te verhogen door een dynamisch beleid inzake huisvesting en stadsherstel, ten einde zodoende het arbeidstekort te beperken.

Op het gebied van de prijzen moet door een combinatie van een gepast beleid inzake vraagregeling, dosering van het monetair beleid en evenwicht van de overheidsfinanciën en door een gestadige inwerking op de meer structurele oorzaken van de inflatie geleidelijk het streefcijfer kunnen worden benaderd dat de Europese Gemeenschap voor 1980 in het kader van haar 4de programma op middellange termijn heeft vooropgesteld.

Het betreft ambitieuze oriënteringen, die in een algemene strategie moeten worden ingebouwd en door algemene en specifieke beleidsvoeringen moeten worden geschraagd. Zij zullen jaarlijks opnieuw moeten worden onderzocht en in het kader van de economische budgetten eventueel worden aangepast.

Die beleidsvoeringen worden samengevat in de volgende Hoofdstukken, die achtereenvolgens handelen over :

- een totaal beleid inzake volledige en betere werkgelegenheid (Hoofdstuk II);
- de geleidelijke beheersing van de inflatie (Hoofdstuk III);
- een nieuw groeimodel (Hoofdstuk IV).

Zij hebben een belangrijke regionale dimensie. Immers, het planproject beoogt "zowel op nationaal als op gewestelijk vlak, de economische

expansie, de bestaanszekerheid, de sociale vooruitgang, de rechtmatige verdeling van de vruchten van de expansie en de culturele ontplooiing der burgers te waarborgen"(1). Op talrijke gebieden werden de voorstellen uitgewerkt door de regionale afdelingen van het Planbureau, in samenwerking met de Gewestelijke Economische Raden. Dit geldt in het bijzonder voor het bindend programma inzake overheidsinvesteringen.

Ook vallen voortaan talrijke Hoofdstukken van het totaal beleid inzake werkgelegenheid en betere werkgelegenheid en van het nieuw groeimodel, krachtens de wet van 1 augustus 1974 en de uitvoeringsbesluiten ervan, geheel of gedeeltelijk onder de bevoegdheid van de gewesten.

Bedoeld worden o.m. :

- in het beleid voor industriële herstructurering : de vaststelling van de prioritaire sectoren, de toepassingsmodaliteiten van de wetten en van de reglementen inzake regionale economische expansie, de industrieterreinen, de sanering van industriële sectoren, enz.;
- in het specifieke werkgelegenheidsbeleid : de beroepsopleiding, de tewerkstelling van de werklozen door de Overheid, enz.;
- voor de geleidelijke invoering van een nieuw groeimodel : de huisvesting, de ruimtelijke ordening, de stadsvernieuwing, de milieuhygiëne, de medische uitrusting, de bossen, enz.

Ten slotte ligt er ook in de strijd tegen de inflatie een regionale dimensie. Een structurele benadering van de inflatie gaat immers eveneens langs een evenwichtiger expansie van de gewesten.

Immers de gewestelijke verschillen zijn inflatoir, meer bepaald :

- door de spanningen die ontstaan als gevolg van de neiging tot inkomenspariteit zowel onder de gewesten als onder de sectoren;
- door het feit dat de traditionele maatregelen tot regeling van de vraag, die moeilijk op regionaal vlak kunnen worden getroffen en nochtans voor de meest achtergestelde gewesten zwaardere gevolgen hebben, dus niet met de nodige kracht worden doorgevoerd.

(1) Art. 2 van het koninklijk besluit van 24 mei 1971 houdende statuut, organisatie en werkingsmodaliteiten van het Planbureau.

HOOFDSTUK II

EEN TOTAAL BELEID INZAKE WERKGELEGENHEID

EN BETERE WERKGELEGENHEID

5. Twee belangrijke feiten zetten ertoe aan het tijdens de jongste jaren gevoerde beleid op het gebied van de werkgelegenheid en de arbeid vrij radicaal te herzien.

Enerzijds tonen de zowel in België als in de landen van de Gemeenschap meest algemeen aanvaarde prognoses aan, dat er een zeer groot gevaar voor gebrek aan werkgelegenheid bestaat en dat pogingen om via een totaal en niet-selectief beleid de werkgelegenheidsproblemen door een geforceerde groei op te lossen alleen maar de inflatie zouden doen toenemen en de werkloosheid slechts zeer marginaal zouden verminderen.

Anderzijds werd het einde van de jaren 60, ook al is die evolutie nog onduidelijk, gekenmerkt door het aan bod komen van nieuwe eisen in de wereld van de arbeid. Wie zou immers durven betwisten dat er geen malaise heerst, een malaise die blijkt uit een stijging van het absentisme, van de turn over, van de produktiefouten en ook uit het steeds groter aantal conflicten met betrekking tot de werkvoorwaarden en de produktieverhoudingen. Men mag wel stellen, dat die malaise steeds minder zal kunnen worden ondervangen door loonsverhogingen, die, terwijl ze een stimulans zijn voor de inflatie, slechts onvoldoende tegemoet komen aan de door de werknemers gestelde eis voor kwalitatieve verbeteringen.

6. Om die dubbele uitdaging het hoofd te bieden, moet een actie worden ondernomen rond twee hoofdthema's :

- een groeitype uitdenken en toepassen voor een betere verwezenlijking van de volledige werkgelegenheid, die in de praktijk een van de hoofddoelstellingen van het economisch beleid moet blijven. Want ongeacht de waarde van de regelingen inzake werkloosheidsvergoedingen, de werkloosheid blijft een sociale plaag doordat zij de ongelijkheden nog opvoert en psychologische nood verwekt, en een economische plaag doordat zij verspilling van menselijke en materiële middelen meebrengt ;
- de voornaamste lijnen uitstippelen voor een beleid om van de arbeid zo mogelijk voor iedereen een middel tot ontplooiing te maken en niet alleen maar een middel om zijn kost te verdienen.

Inderdaad kan er een lijn worden getrokken tussen de doelstelling om terug tot volledige werkgelegenheid te komen en een beleid tot betere werkgelegenheid dat tot doel heeft de werkgelegenheids- en arbeidsvoorwaarden te verbeteren, de handenarbeid te herwaarderen, de bekwaamheden te vergroten en de opleidingssystemen aan te passen.

AFDELING I - NIEUWE GROEI EN VOLLEDIGE WERKGELEGENHEID

7. In de context van de nieuwe groei waarvan de inhoud later zal worden gepreciseerd, zullen uiteraard nieuwe arbeidsplaatsen worden gecreëerd, ook al is het groeipercentage lager dan in het verleden.

Immers wanneer men in sommige door de vernieuwing van het groeitype en door de randvoorwaarden van de nieuwe internationale arbeidsverdeling getroffen bedrijfstakken een daling van de werkgelegenheid zal meemaken, zal dit op zijn minst gedeeltelijk worden goedge maakt door de groei in andere sectoren of het nu gaat om bijvoorbeeld herstellings- en onderhoudswerken, diensten aan personen of om de activiteiten die overeenstemmen met de grote doelstellingen van het Plan : ontwikkeling van het gemeenschappelijk vervoer, bescherming van het leefmilieu, parallelle ontwikkeling van de sanitaire uitrustingen en van de home-care, enz.

Maar het opnieuw invoeren van een blijvende volledige werkgelegenheid vereist evenwel ook energieke acties op verschillende gebieden.

A. De herstructurering van de nijverheid

8. De Belgische nijverheid zal zich geleidelijk moeten aanpassen aan een grondig gewijzigde economische context, inzonderheid op wereldvlak :
 - snelle stijging van de kosten van bepaalde traditionele produktiefactoren (energie, grondstoffen, ontleend kapitaal, arbeidskrachten) ;
 - industrialisatie van de ontwikkelingslanden en wijziging van de wereldhandel ingevolge nieuwe specialisaties ;
 - ontwikkeling van de collectieve behoeften, enz.

Derhalve past het de voorwaarden op middellange en lange termijn voor de aanpassing van onze industriële structuren aan deze gewijzigde context nauwlettend te bepalen. Op initiatief van nationale en internationale instellingen zijn verscheidene studies terzake aan de gang.

Nu vallen evenwel al sommige voldoende duidelijke beleidslijnen te bespeuren waarvoor het Plan 1976-1980 de middelen en instrumenten moet bepalen.

De beleidslijnen

9. Het beleid inzake industriële herstructurering moet drie hoofddoelstellingen nastreven :
 - de "start" mogelijk maken van sommige intersectorale projecten die met de grote doelstellingen van het Plan overeenstemmen ;
 - de ontwikkeling steunen van sommige door de nieuwe ontwikkelingsvoorwaarden bevoorrechte bedrijfstakken met hoge tewerkstellingsgraad en hoge toegevoegde waarde per personeelslid : in hoofdzaak enkele subsectoren van de metaalverwerkende nijverheid en de chemische nijverheid ;
 - de in de overige bedrijfstakken noodzakelijke herstructureringen stimuleren.

Dit beleid moet :

- een regionale dimensie hebben, overeenkomstig het K.B. van 10 maart 1975 tot afbakening, binnen het raam van de bevoegdheden van het Ministerie van Economische Zaken, van de aangelegenheden waarin een verschillend regionaal beleid, geheel of gedeeltelijk verantwoord is ;
- een nationale, en zelfs Europese, dimensie gelet o.m. op de nieuwe vereisten van de internationale arbeidsverdeling.

10. De intersectorale projecten

Rechtstreeks in de lijn van de grote doelstellingen van het Plan 1976-1980 moeten de intersectorale projecten worden gesteund die beantwoorden aan de grote mutaties in onze maatschappij : ontwikkeling van het gemeenschappelijk vervoer, verbetering van de arbeidsvoorwaarden, gezondheidszorg, verbetering van de huisvesting en stadsherstel, milieuzorg, strijd tegen milieubederf, energie- en grondstoffenbesparing, technologie bij de opvoeding, enz.

Die projecten moeten op een gebundelde wijze worden benaderd, waarbij de steun aan het wetenschappelijk onderzoek een belangrijke plaats zal innemen. Het aandeel van de tegemoetkomingen IWONL en prototypes, dat van 1970 tot 1974 naar dergelijke intersectorale projecten ging, is gering : het bedraagt niet meer dan 12 % van het totaal. Het streefcijfer van het Plan 1976-1980 is dit aandeel op 30 % van het totaal te brengen.

11. De sectorale prioriteiten

Uit de door de gewesten aangehouden prioriteiten (1) en de vereisten van de nieuwe economische context treden enkele hoofdlijnen naar voren:

a) Metaalverwerkende nijverheid

Het blijft verantwoord zoals in het verleden voorrang te verlenen aan de machinebouw en de elektrische en elektronische constructie. Bovendien zouden interessante mogelijkheden moeten worden benuttigd in de zware metaalbouw en het rollend materieel.

- De machinebouw die, op enkele uitzonderingen na, in het algemeen middelgrote ondernemingen omvat, blijft onvoldoende ontwikkeld in België. De produktiegamma is uiterst verscheiden en laat vele mogelijkheden voor nieuwe vestigingen op het grondgebied van ons land

(1) Voor Vlaanderen, zie Titel III, blz. B-70 en 73
 Voor Wallonië, zie Titel III, blz. C-32 en C-37 en 38
 Voor Brussel, zie Titel III, blz. A-12.

open. De groei van deze industrie wordt echter in ruime mate bepaald door het speurwerk. De steun aan "prototypes" zal hier dan ook een bevoorrechte rol kunnen spelen, vooral op het gebied van de anti-vervuiling, de recycling, het energetisch rendement van de motoren, de automatisering van industriële processen.

Inzake uitvoer moet de industrie haar positie verstevigen, o.m. op de markten van de ontwikkelingslanden waar men zich kan verwachten aan een sterke vraag naar fabrieken voor de verwerking van grondstoffen en basisprodukten. De verschillende types van steun moeten met dat doel maximaal worden aangewend. Overigens, gezien de steeds toenemende vraag naar ondernemingen "sleutel op de deur" en naar "know how", moeten de banden met de engineering worden versterkt.

- De industrie van elektrische uitrustingen zal heel wat baat hebben bij de aanzienlijke investeringen van de elektrische industrie in kerncentrales en bijgevolg in uitrusting voor de produktie van elektriciteit.
- De telecommunicatie is een van de activiteiten waar een rationeel beleid inzake overheidsbestellingen aan de basis zou moeten liggen van de vooruitgang van de nationale technologie en van haar aanpassing aan een steeds uitgebreider en gevarieerder markt. Deze industrie zal bijgevolg een belangrijke plaats innemen in de activiteiten van de zopas opgerichte Commissie voor de Coördinatie en Oriëntatie van de overheidsopdrachten.
- Op het gebied van de medisch elektrische uitrusting bestaan er fabricageleemten die door kleine en middelgrote ondernemingen kunnen worden uitgebaat. Het gaat hier om een "mobiele" bedrijfstak met hoge technologische inhoud, die op een hoog geschoold personeel een beroep doet. De inspanning van de Overheid met het oog op de ontwikkeling van het ziekenhuiswezen, de aan de universiteiten uitgevoerde onderzoeken inzake geneeskunde en volksgezondheid, moeten voor de ontwikkeling van een specialisatie in België ten nutte worden gemaakt.
- Wat de elektrische en elektronische regel- en meettoestellen betreft, blijft er nog een uitgebreide markt beschikbaar, o.m. als gevolg van de inspanningen die zullen worden geleverd op het vlak van de energie- en grondstoffenbesparingen (verwarming, regeling van het transport, ...) enerzijds, en van de strijd tegen milieubederf anderzijds (meten van de vervuiling, automatisering van repetitieve en ongezonde taken, ...). De steun aan R-D en het beleid inzake de overheidsbestellingen, vormen terzake de voornaamste hefboom.
- De zware metaalbouw moet tegemoet kunnen komen aan de aanzienlijke potentiële vraag die op het gebied van de ontginning van de natuurlijke hulpbronnen in zee en van de kerncentrales tot stand komt.

- De industrie van het rollend materieel die in België veel van haar relatief belang heeft verloren, moet de belangrijke kans aangrijpen die haar wordt geboden door de beleidskeuzen van de Overheid ten gunste van het gemeenschappelijk vervoer. De ontwikkeling van de bedrijfstak door middel van aanzienlijke homogene bestellingen moet het op langere termijn mogelijk maken de produktie van volledig geautomatiseerde systemen van stedelijk transport te ontwikkelen.

b) De chemische nijverheid

Op basis van een combinatie van de factoren spuurwerk en arbeid, wordt in het kader van het Plan voorrang verleend aan de fotografische nijverheid, de farmaceutische nijverheid en de fijnchemie. Voor deze drie subsectoren vormt het spuurwerkbeleid het instrument bij uitstek.

- Voor de fotografische nijverheid is de fundamentele doelstelling het verzekeren van de ontwikkeling van de Belgische onderneming met internationale dimensie.

Origineel en grondig spuurwerk is thans aan de gang en heeft betrekking op revolutionaire procédés. Overigens worden thans ook sommige recuperatiemethodes van grondstoffen (zilver en polyster) uitgewerkt. De subsector beschikt eveneens over zeer grote reserves "know how" die in andere industrieën, meer bepaald in activiteiten met hoge technologische inhoud zoals de farmaceutische nijverheid, de petrochemie en de kernsector, zouden kunnen worden aangewend. Hiervoor is een samenwerking tussen meerdere ondernemingen vereist, hetgeen eventueel een initiatief van de Overheid zou kunnen wettigen.

- De expansie van de farmaceutische nijverheid moet prioritair worden bevorderd door de ontwikkeling van ondernemingen met een eigen research-afdeling in het land; daarbij moet rekening worden gehouden met de buitenlandse bindingen van de bestaande ondernemingen en met de bijdrage die eventueel door universitaire centra zou kunnen worden geleverd. Tevens moet de mogelijkheid worden onderzocht tot oprichting van een farmaceutische afdeling in de scheikundige ondernemingen die thans reeds sterk op de fijnchemie zijn afgestemd.

De farmaceutische nijverheid zou in het kader van de steun aan het spuurwerk, en meer bepaald aan het Belgisch spuurwerk, samen met de kerncentra en -ondernemingen de mogelijkheden moeten onderzoeken op het gebied van de aanwending van radioactieve afvalstoffen, o.m. in de radiotherapie, het ontsmetten, het steriliseren van voedingsprodukten, enz. Bovendien kan de farmaceutische nijverheid samen met de metaalverwerkende nijverheid een bijdrage leveren voor de ontwikkeling van medische toestellen.

- De fijnchemie omvat een aantal produkten die op het speurwerk zijn gebaseerd, zoals de flocculanten, de filtrerende stoffen, de hoogwaardige polymeren, de ionenwisselaars, de katalysators, enz. Door hun ontwikkeling moet aan de chemische nijverheid, die thans nog te veel op massaprodukten is afgestemd, een evenwichtiger structuur worden gegeven.

Een aantal produkten van de fijnchemie kunnen een rol spelen bij de uitbouw van zuiveringsinstallaties en terugwinningsmethodes. Het technologisch patrimonium kan door een coördinatie van de Belgische know how in verband met de verschillende aspecten van dit probleem, beter worden gerevaloriseerd. In de chemische industrie zijn terzake partiële kennissen aanwezig, respectievelijk in de basisscheikunde en de petrochemie, in de farmaceutische en fotografische nijverheid. Voor de organisatie van volledige systemen is echter een samenwerking onontbeerlijk met andere sectoren, o.a. met de metaalverwerkende nijverheid, de burgerlijke bouwkunde, enz.

+
+ +

Bij de aldus samengevatte prioriteiten werd rekening gehouden met de voorstellen van de gewesten die evenwel per geval belangrijke nuances vertonen.

In het Plan voor Brussel-hoofdstad wordt de nadruk gelegd op :

- de elektronische nijverheid en de fijnmechaniek ;
- de produktie van anti-vervuilings-, informatica- en off-shore materieel;
- de fijnchemie met inbegrip van de farmaceutische nijverheid ;
- de produktie, het speurwerk en de ontwikkeling op het gebied van de zeldzame metalen, de optica en het medisch materieel.

Teneinde de volledige werkgelegenheid te verwezenlijken, wordt in het Plan voor Vlaanderen als algemene doelstelling vooropgesteld de groeisectoren te stimuleren en een te bruske achteruitgang van de werkgelegenheid in de traditionele sectoren (m.a.w. textiel) te verhinderen.

De groeisectoren zijn voornamelijk bepaalde sectoren uit de metaalverwerkende nijverheid en de scheikunde :

- Medische elektrische uitrustingen en vooral elektrische en elektronische regel- en meetapparatuur, telecommunicatie, elektrische uitrustingen, machinebouw, landbouwmaterieel, bijzondere uitrustingen en volledige industriële installaties.
- de fotografische nijverheid, de farmaceutische nijverheid en de fijnchemie.

In het Plan voor Wallonië wordt voorgesteld, onder de specifieke criteria voor selectieve hulpverlening aan de investeringen, de investeringen in de volgende sectoren te behouden :

- 1) kernenergie en voor de uitrusting van kerncentrales bestemd materieel;
- 2) energieproductie en toegepast speurwerk op dat gebied ;
- 3) aeronautica ;
- 4) informatica (m.a.w. industriële productie van apparaten en niet de informatieverwerkende uitrusting van andere nijverheden) ;
- 5) telecommunicatie ;
- 6) materieel voor de strijd tegen de milieuvervuiling.

Bovendien worden in het Plan, in het kader van de vaststelling van de sectorale doelstellingen, onder de interessante takken van de metaalverwerkende nijverheid de volgende sectoren vooropgesteld :

de fabricage van machine-werktuigen, de automatisering van industriële processen, de verwerking van plastic, de landbouwmachines, de fabricage van elektrische machines, apparaten, systemen en toebehoren, de geïndustrialiseerde woningbouw, de sociaal-collectieve voorzieningen, anti-vervuilingsmaterieel, de bouw van kerncentrales, de bouw van fabrieken sleutel op deur.

In de scheikundige nijverheid zouden acties worden gevoerd op bepaalde gebieden zoals de lichtgevoelige producten, de harsen en op basis van vezels samengestelde stoffen, plasticstoffen, bijzondere zuivere elementen en de geneesmiddelen.

12. De nieuwe oriënteringen

De herstructurering van onze nijverheid moet evenwel ook leiden tot de bevordering van de structurele mutaties waartoe andere bedrijfstakken moeten overgaan, of het nu gaat om :

- zeer kapitaalintensieve en sterk geconcentreerde bedrijfstakken (bijv. ijzer- en staalnijverheid) ;
- bedrijfstakken die te kampen hebben met herstructureringsproblemen van ondernemingen en/of activiteiten (bv. papiernijverheid en voedingsnijverheid) ;
- bedrijfstakken die gedurende de jongste jaren een snelle groei hebben gekend maar waarvan de ondernemingen op het gebied van de organisatie en van de bedrijfsomvang bepaalde drempels moeten verleggen (bv. houten meubels en plasticverwerking) ;
- bedrijfstakken die ernstig geconfronteerd worden met problemen die het gevolg zijn van de industrialisering van de ontwikkelingslanden en van de grondstoffenleverende landen (bv. textiel, meststoffen, non-ferrometalen).

In die verschillende gevallen moeten het Secretariaat voor sectoraal overleg en de Staatssecretariaten voor streekeconomie de onontbeerlijke mutaties organiseren.

Van hun kant moeten ook die mutaties worden aangepast naargelang van het gewest.

13. Het energiebeleid vormt ongetwijfeld een hoofdfactor van de herstructurering van onze nijverheid.

Bepaalde fundamentele beleidskeuzen van het energiebeleid voor 1985, en zelfs 1990, worden in deze Afdeling alsook in Hoofdstuk III van Titel II.B voorgesteld.

Zolang zij evenwel niet grondig zijn onderzocht in het Nationaal Comité voor de Energie, samen met de andere documenten die de Regering aan dit Comité voorgelegd heeft (Rapport van de Commissie voor beraad inzake kernergie, Werk- en bezinningsdocument inzake de voornaamste gegevens van het Belgisch energiebeleid 1977-1985-1987 van het Ministerie van Economische Zaken...), hebben zij slechts een verkennende waarde.

a) De randvoorwaarden van de internationale samenwerking

De uitzonderlijk forse stijging van de prijs van de ruwe aardolie, gevolgd door een belangrijke prijsverhoging van de meeste andere energiedragers, hebben alle landen verplicht hun energiebeleid te herzien in het kader van een nauwere internationale samenwerking.

De Europese Gemeenschap heeft al in december 1974 de grote lijnen goedgekeurd van een "Nieuwe strategie voor het energiebeleid". Het totale streefcijfer inzake energiebesparing werd voor 1985 op 15 % vastgesteld en de afhankelijkheid van de E.E.G. t.a.v. ingevoerde energie zou van 63 % in 1973 tot 50 % en zelfs zo mogelijk tot 40 % in 1985 moeten worden teruggebracht. Nauwkeurig bepaalde kwantitatieve doelstellingen werden voor de verschillende energiedragers vastgelegd. Zo zou in 1985 het aandeel van de aardolieprodukten van 64 % (volgens de vóór de petroleumcrisis gemaakte prognoses) tot zo mogelijk 41 % moeten worden teruggebracht. De produktie en de invoer van aardgas zouden maximaal worden opgevoerd, terwijl het aandeel van de steenkool op 17 % zou moeten worden gestabiliseerd. Ten slotte en vooral legt het door de Raad voorgestelde beleid de nadruk op de snelle ontwikkeling van de voortbrenging van nucleaire elektriciteit die in 1985 50 % van de elektriciteitsvoortbrenging, of 16 % van de totale behoeften aan primaire energie voor haar rekening zou moeten nemen.

Die doelstellingen, welke aanvankelijk bijzonder ambitieus mogen lijken, zullen ongetwijfeld moeten herzien vanuit een realistischer optiek. Zij geven evenwel een grootte-orde van de nieuwe oriënteringen die op het vlak van de E.E.G. aan het energiebeleid moeten worden gegeven.

Door het Internationaal Energieagentschap werd een samenwerkingsprogramma op middellange en op lange termijn over de energie uitgewerkt, alsmede R-D-programma's m.b.t. de nieuwe energiedragers en de energiebesparingen. Een zeer belangrijke maatregel is uiteraard de invoering van een drempelprijs of "Minimal Safeguard Price" (MSP), die op de door de deelnemende landen ingevoerde aardolie van toepassing is. Het doel ervan is de investeringen te beschermen die de lidstaten zich getroosten voor alle traditionele vervangende energiebronnen.

b) Doelstellingen en krachtlijnen van het nationaal energiebeleid

Binnen de hierboven bepaalde manoeuvre ruimte blijven de grote traditionele doelstellingen, zoals de noodzaak te zorgen voor een veilige bevoorrading van het land tegen de beste prijs en met energiedragers die het best passen om in de verschillende behoeften van de verbruikers te voorzien, nog altijd geldig.

In de gegeven omstandigheden moeten zij evenwel nader worden verduidelijkt :

- 1) De groei van het totale energieverbruik matigen door hem op maximum 4 % per jaar te brengen (tegenover 5,5 % van 1960 tot 1973) en sommige vormen van verbruik heroriënteren, met name in het kader van het beleid voor industriële herstructurering waarvan hierboven sprake.
- 2) De afhankelijkheid t.a.v. de aardolie, voornaamste bron van onze zekerheid voor de toekomst, verminderen. Het aandeel ervan in de primaire energiebalans zou van 58,5 % in 1973 tot iets minder dan 50 % in 1985 moeten worden teruggebracht (zie de drie hypothesen voor 1985 in de tabel op blz. 25). Bij de verwezenlijking van die doelstelling zal er evenwel mee rekening moeten worden gehouden, dat de petroleumsector zodoende dreigt geconfronteerd te worden met een belangrijke produktie-overcapaciteit (einde 1975 bedroeg de raffinagecapaciteit in ons land 46 miljoen ton) en zijn waarvoor activiteiten zal moeten heroriënteren.
- 3) De afhankelijkheid t.a.v. alle ingevoerde energiedragers verminderen : van bijna 90 % in 1974 tot minder dan 80 % in 1985.
- 4) Een kern van steenkoolwinning ten belope van op zijn minst 7 miljoen ton in de Kempen handhaven.
- 5) Onze energiebevoorradingsbronnen diversifiëren door de gamma energiedragers alsmede de landen van herkomst uit te breiden. In het bijzonder onze netto-invoer van aardgas maximaal verhogen : 120.000 Tcal in 1980 (gewaarborgd streefcijfer) en voor 1985 een ambitieus maar niet onrealistisch streefcijfer van 165.000 Tcal en een alternatief, bijna zeker, streefcijfer van 140.000 Tcal ;

- 6) Een evenwichtige ontwikkeling van de kerncentrales en van de traditionele centrales nastreven. Zelfs indien in de veronderstelling dat het elektriciteitsverbruik minder dan in het verleden toeneemt en een traditioneel produktiepark van ongeveer 10.000 MW gehandhaafd blijft, het om economische redenen (geraamde kostprijs in 1985 voor het kWh : 20 tot 30 % lager dan die van het door een centrale met stookolie geproduceerde kWh), voor de diversifiëring en het buitenlands financieel evenwicht en voor een grotere veiligstelling van de bevoorrading van het land, geraden blijkt nieuwe kerncentrales (van 1.000 en 1.300 MW) gedurende de periode 1981-1985 in bedrijf te nemen, zal elke beslissing ter zake pas kunnen worden genomen na onderzoek van alle door de Commissie van Wijzen gedane aanbevelingen in het kader van het globaal energiebeleid en na het door de Regering beloofde openbaar debat.
- 7) In het kader van het door de Regering goedgekeurde nationaal onderzoeksprogramma inzake energie, de R-D-programma's uitvoeren om de energiebesparing te stimuleren en de uitwerking van sommige nieuwe energievormen te versnellen, en actief meewerken aan de internationale R-D-programma's (E.E.G., I.E.A.) ten minste op de gebieden die voor België van belang kunnen zijn.
- 8) Overeenkomstig de Beleidskeuzen van het Plan 1976-1980 een veralgemeende controle van de energiesector organiseren. Een eerste stap in die richting is de oprichting geweest van het Nationaal Comité voor de Energie.

In volgende tabel vindt U, rekening houdend met wat voorafgaat, een primaire energiebalans voor 1980 en 1985 (met drie alternatieven voor laatstgenoemd jaar). Deze balans steunt op verscheidene in diverse opzichten zeer onzekere hypothesen :

- inbedrijfstelling van 3 of 4 kerncentrales tussen 1981 en 1985;
- mogelijkheid de invoer van aardgas op de voor 1985 voorgestelde niveaus te brengen;
- onzekere ontwikkeling van de prijzen van de ingevoerde ruwe aardolie en aardgas, enz.

Bijgevolg hebben de voorgelegde voorstellen slechts een strikt verkennde waarde.

Ontwikkeling van het berekend bruto-verbruik van primaire energie

13

Energiebronnen	1970		1973		1974		1975(2)		1980		1985					
	10 ³ Toe(1)	%	10 ³ Toe	%	10 ³ Toe	%	10 ³ Toe	%	10 ⁶ Toe	%	Hyp. 1 (3)		Hyp. 2 (4)		Hyp. 3 (5)	
											10 ⁶ Toe	%	10 ⁶ Toe	%	10 ⁶ Toe	%
Vaste brandstoffen	13.248	32,2	11.590	24,7	12.493	27,2	9.300	21,9	11,9	21,3	11,6	17,1	11,6	16,6	11,6	16,6
Vloeibare brandstoffen	23.869	58,1	27.443	58,5	24.145	52,6	22.700	53,4	26,8	47,9	28,1	41,3	32,0	45,7	34,5	49,3
Aardgas	3.815	9,3	7.979	17,-	9.301	20,2	9.127	21,5	12,-	21,4	16,5	24,3	16,5	23,6	14,-	20,0
Primaire elektriciteit	161	0,4	119	-0,2	11	0,02	1.376	3,2	5,3	9,4	11,8	17,3	9,9	14,1	9,9	14,1
TOTAAL PRIMAIRE ENERGIE	41.093	100	46.893	100	45.950	100	42.503	100	56,-	100	68,-	100	70,-	100	70,-	100

(1) Tonnen olie-equivalent

(2) Voorlopige cijfers

(3) Hypothese 1 : - verondersteld wordt dat de netto-invoer van aardgas in 1985 165.000 Tcal zou kunnen bereiken ;
 - 8.127 MW kernenergie, d.w.z. de toestand van 1980 (3.527 MW) + 2 centrales van 1000 MW en 2 centrales van 1300 MW (tegen 6.500 u/jaar).

(4) Hypothese 2 : - netto-invoer van aardgas : 165.000 Tcal ;
 - 6.827 MW kernenergie, d.w.z. de toestand van 1980 (3.527 MW) + 2 centrales van 1000 MW en 1 centrale van 1300 MW (tegen 6.500 u/jaar).

(5) Hypothese 3 : - netto-invoer van aardgas : 140.000 Tcal ;
 - 6.827 MW kernenergie (zie Hypothese 2).

Bij de hypothesen 2 en 3 zijn 2 Mtoe nodig om de bevoorrading in brandstof van de traditionele thermische centrales veilig te stellen.

De middelen van een beleid voor industriële herstructurering

14. Het herstel van het nationaal particulier initiatief is des te meer geboden, daar de verslapping van de buitenlandse investeringen zich gedurende de volgende jaren waarschijnlijk zal doorzetten.

Hierbij zij vooral vermeld :

- de steun aan zowel immateriële als materiële investeringen;
- de steun aan het toegepast technologisch speurwerk;
- de overheidsbestellingen;
- het beleid tot steun van de uitvoer.

Die instrumenten bij uitstek voor het industrieel beleid moeten worden ge-globaliseerd om contractuele verrichtingen, waarover eerst met de voor-naamste holdings van het land dient te worden onderhandeld, te steunen.

15. De investeringssteun

In het kader van het Fonds voor Economische Expansie en Regionale Recon-versie kan die steun worden geraamd op zowat 55 miljard voor de gehele periode, waaronder 42 miljard in de vorm van regionale kredieten. De steun zal bij voorrang moeten gaan naar de achtergestelde gebieden, te bepalen in het kader van de wet van 30 december 1970. Overeenkomstig de werkzaamheden van de Driepartijenvergadering over de tewerkstelling is aan de GER gevraagd hun advies te geven over de criteria voor het toekennen van steun in het kader van het KB van 10 maart 1975 tot afbakening, binnen het raam van de bevoegdheden van het Ministerie van Economische Zaken, van de aangelegenheden waarin een verschillend regionaal beleid verantwoord is.

De wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie wordt momenteel herzien teneinde de immateriële investeringen en het ondernemingsbeleid meer te stimuleren.

16. De steun aan het toegepast technologisch onderzoek moet meer worden gericht op de intersectorale projecten en de hierboven samengevatte sectorale prioriteiten. Die heroriëntering veronderstelt op verschillende gebieden een belangrijke inspanning vanwege de Overheid :

- geleidelijke verhoging van 15 % tot 30 % in 1980 van het aandeel van de IWONL-subsidies en van de voorschotten op de prototypes voor de intersectorale projecten;
- belangrijke uitbreiding van het aantal onderzoekprojecten op initiatief van de ministeriële departementen (6,2 % van het totaal wetenschappelijk speurwerk in 1974);
- de nadruk leggen op de uitwerking van nieuwe produkten en uitrustingen in het kader van de overheidsbestellingen. Daartoe moet de formule van de contracten "voor speurwerk en levering", bepaald in het K.B. nr 87 van 11 november 1967 en in de wet van 30 december 1970, snel worden toegepast op grond van een systematische inventaris van de technologische behoeften van de Overheid.

17. De overheidsbestellingen die ingevolge het programma inzake overheidsinvesteringen van het Plan zullen worden geplaatst, bedragen ongeveer 1.000 miljard en betekenen dus een belangrijke hefboom voor het beleid inzake industriële herstructurering. De nieuwe wet betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten moet, dank zij een modernisering van de vormen waarin zij worden geplaatst, een dynamisch beleid inzake overheidsbestellingen mogelijk maken, waarbij tevens de vorm van gunning beter kan worden gecontroleerd

Bovendien heeft de Regering een "Commissie voor de oriëntatie en coördinatie van de overheidsopdrachten" opgericht met als taak :

- het verzamelen van de nodige gegevens over de potentieel belangrijke overheidsbestellingen ;
- te zorgen voor de voorlichting van de particuliere sector ;
- het opstellen van een marktenprogrammatie. Die programmatie heeft vooral tot doel de bestellingen te rationaliseren en ze op behoorlijke wijze te spreiden in de tijd ;
- het verzekeren van de noodzakelijke coördinatie tussen de departementen en het eventueel hergroeperen van de bestellingen ten einde gunstiger en competitiever prijzen te bekomen op nationaal en internationaal vlak, de ontwikkeling van nieuwe technieken te bevorderen en de nieuwe produkten te stimuleren.

Op voorstel van die Commissie heeft de Regering besloten vanaf 1977 een operationele statistiek over de overheidsbestellingen op te maken.

Tevens heeft de Regering een procedure uitgewerkt met de bedoeling tot een jaarlijkse systematische programmatie van de bestellingen te komen volgens hun bedrag, de gunningswijze, de sectorale uitsplitsing, de technologische kenmerken, enz.

In het kader van die programma's zal de C.O.C. zich bij voorrang bezighouden met de volgende sectoren :

- openbaar vervoer ;
- telecommunicatie ;
- produkten met hoge technologie bestemd voor landsverdediging ;
- sommige sociale voorzieningen ;
- anti-vervuilingsuitrustingen ;
- prefab-constructies.

18. Zo men werkelijk profijt wil halen uit de aan de Belgische economie door de nieuwe internationale arbeidsverdeling geboden mogelijkheden en aldus de werkgelegenheid in ons land bevorderen, moet bijzondere aandacht worden besteed aan de bevordering van de uitvoer vooral in die

domeinen die een beroep doen op hoge technologie of die bijdragen tot de ontwikkeling van diensten- en "know how"-activiteiten.

Gezorgd moet dus worden voor :

- een grotere financiële inspanning in die zin ;
- de coördinatie van de inspanningen op alle betrokken gebieden (expansie, prospectie, financiering, technische hulp, Delcredere, handelsakkoorden en douanetarieven) ;
- de vaststelling van de modaliteiten inzake selectieve steun aan de investeringen in buitenland, wanneer die investeringen een voorwaarde geworden zijn om verder te blijven uitvoeren.

Immers de uitvoer van uitrustingsgoederen, van "know how" en vooral van fabrieken en andere produktieve installaties wordt steeds complexer, inzonderheid wegens de nieuwe eisen die de kopers uit de Derde Wereld en uit sommige Oost-Europese landen stellen.

Die nieuwe soorten verrichtingen vergen echter op hun beurt nieuwe financieringswijzen die een duurzame associatie van de betrokken partijen en belangen veronderstellen. Het betreft investeringskredieten op lange termijn en/of inbreng van risicodragend kapitaal (joint-ventures).

Daarom wordt de selectieve steun aan investeringen in het buitenland steeds noodzakelijker voor de vrijwaring en de ontwikkeling van de werkgelegenheid in de industrielanden. Voor kleinere ondernemingen echter brengen die verrichtingen lasten, moeilijkheden en risico's mee die zij niet alleen aankunnen. De Overheid moet dus in dit geval zelf de investeringen in het buitenland bevorderen en steunen.

19. Om de voornaamste doelstellingen van de industriële herstructurering te verwezenlijken, moeten de interventiemiddelen bij uitstek van de Overheid, worden geglobaliseerd in het kader van de contractuele planning.

In principe valt elke onderneming die overheidssteun ontvangt, onder de regeling van de contractuele planning, d.w.z. dat de hulp het voorwerp uitmaakt van een contract tussen de Overheid en een bepaalde onderneming.

Worden vooral bedoeld :

- de tegemoetkomingen krachtens de economische expansiewetten ;
- de steun aan het speurwerk ;
- de belastingvrijstellingen ;

- de steun aan de uitvoer ;
- de overheidsparticipaties ;
- en desgevallend de overheidsbestellingen.

Het contract omschrijft de verbintenissen aangegaan door de ondernemingen die steun krijgen, en meer bepaald die welke betrekking hebben op de werkgelegenheid, de aard, de omvang en de lokalisatie ervan.

Voor een betere coördinatie en systematische aanpak van de inspanningen inzake contractuele planning, meer bepaald inzake de uitvoering van de bij de wet van 30 december 1970 bepaalde bijzondere contracten, zal een Comité voor contractuele planning worden opgericht. Dit Comité, dat zich in het verlengde situeert van het Planbureau en nauw zal samenwerken met het Secretariaat voor sectoraal overleg, zal samengesteld zijn uit vertegenwoordigers van de voornaamste betrokken departementen en voorgezeten worden door de Minister van Economische Zaken.

De sociale gesprekspartners zullen worden betrokken bij de uitwerking van en de controle op de contractuele planning en dit op verschillende niveaus:

- het Nationaal Comité voor Economische Expansie voor het uitstippelen van de algemene doelstellingen van het Plan en hun jaarlijkse uitdrukking in het economische budget ;
- de Bedrijfsraden (of de Commissies ad hoc van de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven) en de Gewestelijke Economische Raden voor de nauwkeurig omschreven sectorale en regionale doelstellingen, alsmede voor het vastleggen van de criteria teneinde elke discriminatie onder de bedrijven uit te sluiten;
- de ondernemingsraden voor een strikte toepassing van de Overeenkomst nr 9, van het koninklijk besluit over de aan de ondernemingsraden te verstrekken economische en financiële inlichtingen en van de wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie.

De aangegane verbintenissen moeten zowel door de Overheid als door de ondernemingen te goeder trouw worden uitgevoerd. Zij zullen, in gemeen overleg, overeenkomen over de onvoorziene gebeurtenissen en gevallen van overmacht die een niet-uitvoering van de contracten kunnen rechtvaardigen en de automatische toepassing van sancties kunnen uitsluiten.

20. De contractuele planning veronderstelt aan de basis een degelijke informatie van de Overheid, met name over de investeringsprojecten van de ondernemingen. Daarom wordt de verplichting om aan het Planbureau de investeringsprojecten en alle nodige inlichtingen om ze juist te beoordelen, mede te delen, uitgebreid niet enkel tot de portefeuillemaatschappijen, hun filialen en sub-filialen, maar ook tot de vennootschappen van voornamelijk industriële aard en tot de Belgische filialen van de buitenlandse vennootschappen.

Op basis van die inlichtingen zal, geval per geval, kunnen worden onderzocht hoe de holdings bij de verwezenlijking van de investeringen der ondernemingen, waarin ze een belangrijke participatie hebben, zouden kunnen worden betrokken.

Vooruitlopend op de wet tot regeling van de associatie van de holdings bij de planning, heeft de Regering het Planbureau de opdracht gegeven snel inlichtingen in te winnen over de investeringsprojecten voor 1976 en 1977. De resultaten van die enquête zullen worden gebruikt in het kader van het economische budget voor 1977, dat de Regering tegen eind oktober bij het N.C.E.E. wil indienen.

Daarnaast moet de Overheid alle beschikbare inlichtingen uit de dossiers inzake steun aan de ondernemingen centraliseren en systematiseren.

Een project in die zin wordt momenteel uitgewerkt in het kader van het Centrum voor informatieverwerking van het Ministerie van Economische Zaken.

21. Industrieel overheidsinitiatief

Het industrieel overheidsinitiatief moet geleidelijk bijdragen tot het beleid inzake industriële herstructurering. Daarom werd een algemene dotatie van 1 miljard ter beschikking van de G.O.M.'s gesteld om ze operationeel te maken.

Bovendien is de N.I.M. een werkelijke openbare holding geworden. Haar statuten werden gewijzigd en de Raad van Beheer aangepast. Tevens zullen de aandelen die in handen zijn van de particuliere sector, eerst- daags worden ingekocht.

Momenteel werkt de N.I.M. aan een procedure om de mogelijkheden tot economisch initiatief actief te bevorderen, waarbij ervoor zal worden gewaakt opbod, overlappingsen en doublures te voorkomen.

Dank zij de omvorming van de N.I.M. in een werkelijke openbare holding die met de G.O.M. nauw zal samenwerken, zullen industriële overheidsinitiatieven kunnen worden georganiseerd en wel bij voorrang op de volgende gebieden : openbaar vervoer, telecommunicatie, anti-vervuilingsuitrustingen, off shore-prospectie en -exploitatie en maritieme infrastructuur, afvalverwerking, opslaan van energiegoederen, sommige deeltakken van de chemische nijverheid, de "convenience foods", enz.

Om de voorgestelde doelstellingen inzake werkgelegenheid te bereiken, zouden die initiatieven in een eerste fase die de periode 1976-1980 bestrijkt, in het totaal ongeveer 16.000 bijkomende arbeidsplaatsen moeten creëren tegen 1980.

B. Een dynamisch K.M.O.-beleid

22. Het belang en de toename van de werkgelegenheid in de K.M.O. (840.000 in 1965, 1.084.000 in 1973) verantwoordt een aan hun probleem aangepast specifiek beleid, waarvan de belangrijkste punten zijn :

- gecoördineerde maatregelen voor de toegang tot het beroep, de beroepsopleiding en -volmaking en de technische bijstand ;
- gemakkelijker verkrijgen van risicodragend kapitaal, minder duur krediet, nauwere binding van de overheidssteun met de inspanningen tot opleiding en volmaking en met de technische bijstand ;
- verspreiding van technologie in de K.M.O. via de gemeenschappelijke researchcentra; programma tot aansporing van het speurwerk in de K.M.O.'s, na een pilootstudie ;
- uitrusting van de zones voor de vestiging van K.M.O.'s ;
- organisatie van de toelevering bij overheidsbestellingen ;
- bevordering van groeperingen van economisch belang.

De totale begrotingsbijdragen ter ondersteuning van het K.M.O.-beleid zouden zodoende in 1980 ongeveer 2,3 miljard moeten bedragen.

C. Een andere ordening van het arbeidspotentieel

De dreigingen, die op de werkgelegenheid drukken, verantwoorden niet dat er een stelselmatig beleid zou worden gevoerd om het arbeidsaanbod kunstmatig te verminderen. Op middellange termijn zou zulks een nog grotere last voor de gemeenschap en een vermindering van het groeipotentieel tot gevolg hebben.

Daarom ook is een niet selectieve verlaging van de pensioengerechtigde leeftijd, zowel vanuit economisch als sociaal standpunt, niet wenselijk.

Wel is het ogenblik gunstig om een bepaalde sociale vooruitgang door te voeren die moet leiden tot een vermeerdering van de gewenste vrije tijd. Zo zou de werktijd kunnen worden verminderd met een tempo, dat met dit van de periode 1961-1975, nl. 1,1 % per jaar, te vergelijken valt.

Ook wordt in het Plan vooropgesteld :

- de periode van de opvoeding te verlengen, waarbij de relatie opleiding/werkgelegenheid zou worden herzien (zie verder) ;

- een soepeler regeling in te voeren inzake de pensioengerechtigde leeftijd, inzonderheid bij de zware en ongezonde beroepen, en de wekelijkse arbeidsduur aan te passen in verhouding tot de leeftijd van de arbeiders ;
- de werktijd te verminderen en billijk te verdelen.

In dit algemene kader heeft de Driepartijenvergadering over de tewerkstelling tevens de huidige van kracht zijnde regeling inzake het brugpensioen verlengd tot in 1977 en verschillende concrete maatregelen aanbevelen betreffende de overuren, de regeling van de gedeeltelijke werkloosheid, de toegelaten arbeid van de gepensioneerden, de beteugeling van het sluikwerk en de beperking van de cumulaties.

D. Het rechtstreeks creëren van arbeidsplaatsen

Tenslotte moet in de lijn van de nieuwe doelstellingen inzake ontwikkeling worden overwogen rechtstreeks arbeidsplaatsen te creëren in de sectoren die vooraf geen belangrijke investeringen vergen. Meer bepaald gaat het erom te voorzien in de toenemende maatschappelijke behoeften op het gebied van opvoeding, cultuur, activering van het gemeenschapsleven, concrete steun aan allen die moeilijkheden ondervinden om aan de gebucreaucratiseerde massamaatschappij te wennen (alleenstaanden, minder-validen). Ook gaat het erom een gunstiger leefmilieu te scheppen (betere huisvesting, stadsherstel...). Dit beleid krijgt in het Plan 1976-1980 gestalte doordat ten minste 50 % van de openbare investeringen voor de infrastructuur van voornamelijk sociale aard zal worden aangewend en door de belangrijke ombuiging die in de functionele uitsplitsing van de uitgaven kan worden vastgesteld.

E. De spreiding van de overheidsdiensten

Bij art. 7 van de wet van 1 augustus 1974 wordt de Minister voor Gewestelijke aangelegenheden ermee belast ieder jaar in de gewestraad een verslag ter tafel te leggen betreffende de opgerichte, gedecentraliseerde of gedeconcentreerde openbare diensten, organismen en instellingen die voor het gewest van belang zijn.

Ter uitvoering van dit artikel werd bij K.B. van 18 juli 1975 een Ministerieel Comité voor de spreiding van overheidsdiensten opgericht en bij de Ministers die de Hervorming der Instellingen in hun bevoegdheid hebben een "Bureau Spreiding Overheidsdiensten" dat tot taak heeft de concrete mogelijkheden van de geografische spreiding van de overheidsdiensten te bestuderen en ze aan de Ministerraad voor te leggen.

Gedetailleerde inventarissen worden momenteel opgemaakt.

Een programma en een tijdsschema om tot concrete verwezenlijkingen over te gaan, zullen binnenkort worden uitgewerkt en aldus bijdragen tot :

- het bevorderen van een betere werkgelegenheid door een vermindering van de pendel ;
- het stimuleren in de gewesten van het creëren van arbeidsplaatsen (naderbij brengen van de beslissingscentra, vestiging van de kaders, enz...).

AFDELING II - EEN ACTIEF WERKGELEGENHEIDSBELEID

23. Algemeen gezien wordt het werkgelegenheidsbeleid sedert het einde der zestiger jaren geconfronteerd met steeds grotere moeilijkheden : groeiende weerstand tegen de mobiliteit, meer structurele werkloosheid, toenemende moeilijkheden voor de vrouwen, de jongeren, de oudere werknemers. Men moet bijgevolg de doelstellingen en de middelen van dit beleid anders gaan bekijken, meer bepaald vanuit de Subregionale Werkgelegenheidscomités. Zoniet zal de toestand van de arbeidsmarkt nog verslechteren, met alle nadelige gevolgen vandien voor het zoeken naar een betrekking, voor de mobiliteit en de arbeid zelf, terwijl de kosten nog zullen stijgen, zonder dat de sociale resultaten ervan evenredig zullen zijn met de geleverde inspanningen.
24. Daartoe zal de heroriëntering van dit beleid twee parallelle wegen moeten uitgaan :
- a) Een actief beleid voeren inzake de bevordering van de werkgelegenheid en de arbeid en met name :
- in het kader van de regionalisering van het werkgelegenheidsbeleid de doelstellingen en de middelen van de overheidsdiensten dermate herzien, dat zij de doeltreffendheid van hun actie kunnen vergroten in het bijzonder ten voordele van de categorieën werknemers die speciale moeilijkheden ondervinden om op de arbeidsmarkt een plaats te vinden of om er zich te handhaven (jongeren, vrouwen, oudere werknemers, gastarbeiders); in het kader van de Driepartijenvergadering over de tewerkstelling werd aan het Beheerscomité van de R.V.A. gevraagd een administratieve structuur voor te stellen die rekening houdt met de noodzakelijke scheiding tussen zijn activiteiten inzake werkloosheid en werkgelegenheidsbeleid. Subregionale Werkgelegenheidscomités zullen nader worden betrokken bij een actief werkgelegenheidsbeleid op subregionaal vlak en de nodige middelen zullen hun ter beschikking worden gesteld om hun taak te vervullen ;
 - opnieuw een positieve inhoud geven aan de vrijwillige mobiliteit door hiervoor materiële hulp, mogelijkheden tot promotie of verbetering van de arbeid zelf te voorzien, zonder daarbij evenwel de inspanningen te negeren die werden gedaan om de arbeidsplaatsen in de nabijheid te brengen van de woonplaats van de arbeiders, wier ge-

hechtheid aan hun streek en aan hun leefgemeenschap een factor is waarmee onder oogpunt van een kwalitatiever ontwikkeling rekening moet worden gehouden ;

- de relatie opleiding/werkgelegenheid herzien, rekening houdend met wat het ene beleid tot het andere kan bijbrengen. Het beleid inzake opvoeding kan een gunstige invloed hebben op de verwezenlijking van de doelstellingen van het arbeidsbeleid door de basisopleiding te verbeteren, door de jongeren zin bij te brengen en de mogelijkheden te bieden voor zelfopleiding en -evaluatie dank zij een uitbreiding van de permanente opvoeding. Anderzijds kan het arbeidsbeleid het beleid inzake opleiding helpen via experimenten inzake afwisselend onderwijs en door de overgang van de school naar het beroepsleven te vergemakkelijken, waardoor de ongelijke kansen zouden kunnen worden bestreden.

- b) Een voldoende hiërarchie tussen lonen en vervangingsinkomens handhaven teneinde de wezenlijke arbeid niet te ontmoedigen. Het loon moet hoger liggen dan het inkomen dat wordt toegekend aan een werknemer die een inspanning tot opleiding en omscholing doet, en heel wat hoger dan de werkloosheidsuitkeringen van lange duur.

25. Gelet op het feit dat een belangrijk deel van de huidige werkloosheid voorkomt bij de jongeren, de vrouwen en de oudere werknemers, moeten er in dit verband specifieke beleidsmaatregelen worden getroffen.

a) Een actief werkgelegenheidsbeleid m.b.t. de vrouwen

De oorzaken van de toenemende en langdurige vrouwenwerkloosheid moeten worden bestreden in het kader van de bevordering van de vrouwenarbeid, waarvan de hoofdlijnen de volgende zijn :

- rekening houdend met de zwakke mobiliteit van de vrouwelijke arbeidskrachten, zullen de regionale beleidsmaatregelen een bevoorrechte behandeling voorbehouden aan de investeringen, waarvoor veel vrouwelijke arbeidskrachten, die zoveel mogelijk gespecialiseerd of geschoold zijn, nodig zijn, in gewesten waar deze overvloedig beschikbaar zijn en weinig worden gebruikt ;
- aanpassing van de voltijdse en van de deeltijdse werkregeling aan de specifieke problemen van de vrouwelijke arbeidskrachten ;
- grondige herziening van de programma's inzake beroepsopvoeding en -opleiding voor de jongeren ;
- hulp bij de heropneming in het arbeidsproces van vrouwen die met werken hebben opgehouden en terug een beroep wensen uit te oefenen ;
- oprichting van gemeenschapsvoorzieningen (kinderkribben, vervoer, kinderbewaarplaatsen ...), dank zij welke de vrouwen zich in het economische leven gemakkelijker kunnen inschakelen. Gedurende de beschouwde periode zullen ongeveer 20.000 bedden voor kinderkribben worden gecreëerd.

Gelet op de huidige omstandigheden moet in het bijzonder :

- getracht worden aan sommige praktijken inzake aanwerving en systematische afdanking op grond van de leeftijd een einde te maken ;
- de poging om de vrouwelijke arbeidskrachten als conjunctuurregelende factor te gebruiken, worden bestreden.

Met deze factoren zal voortaan systematisch rekening worden gehouden in de beslissingen tot toekenning van overheidssteun.

b) Waardering voor de arbeid van ouderen en reclassering van de moeilijk te plaatsen werklozen

- Vaststelling in de belangrijke ondernemingen en in de overheidsdiensten van een bepaald aantal arbeidsplaatsen voorbehouden aan de oudere werknemers.
- Systematisch onderzoek door de bedrijfsraden van de maatregelen, die zouden moeten worden genomen inzake de arbeid van werknemers boven een bepaalde leeftijd, overeenkomstig de Collectieve Arbeidsovereenkomst nr 9 van de Nationale Arbeidsraad.
- Opvoering van de hulp verleend aan de ondernemingen om de reclassering van groepen moeilijk te plaatsen werklozen te bevorderen. Die maatregelen zijn trouwens niet tegenstrijdig met de invoering van het brugpensioen en andere vormen van versoepeling van de voorwaarden tot het toekennen van een pensioen.

c) Betere opleiding en werkgelegenheid van de jongeren

Gestreefd moet worden naar een betere aanpassing van het onderwijs aan de beroepsopleiding door b.v. de schoolplicht te verlengen tot 16 jaar en zelfs gedeeltelijk tot 16 à 18 jaar, samen met een fundamentele hervorming van de inhoud en de methodiek van de opleiding, die tegelijk moet worden afgestemd op de beroepsopleiding en op een degelijke algemene vorming.

Die hervorming moet leiden tot een herwaardering van het beroeps- en technisch onderwijs en van de handenarbeid in de maatschappij.

Op het gebied van de beroepsopleiding zal in het bijzonder aandacht worden besteed aan het beroepsopleiding voor jonge meisjes, zodat zij evenzeer als jonge mannen aanspraak zullen kunnen maken op sommige beroepen.

Gestreefd zou moeten worden naar een betere aanpassing van de jongeren aan hun werkmilieu door het organiseren van zorgvuldig voorbereide stages, afgestemd op hun beroepsvolmaking.

Betere voorlichting en kennis over de toekomstmogelijkheden van de beroepen op de arbeidsmarkt zou de jongeren moeten kunnen worden gegeven dank zij een permanente samenwerking onder de onderwijsinrichtingen, de Overheid en de representatieve werknemers- en werkgeversorganisaties.

Bovendien moet gebruik worden gemaakt van de mogelijkheden die door het K.B. van 13 augustus 1975 en de herstellwet (wat de stages betreft) en door de regeling inzake vervroegd pensioen worden geboden om de werkgelegenheid van de jongeren te bevorderen.

d) Verbetering van de opleiding van de werknemers en van de diensten voor arbeidsbemiddeling

- Herziening van de doelstellingen en methodes van het beroepsonderwijs voor jongeren, waar het percentage mislukkingen abnormaal hoog is.
- Voortzetting en opvoering van de inspanningen inzake beroepsherscholing en beroepsmobiliteit, alsook kwalitatieve aanpassing ervan aan de regionale behoeften. De volgende streefcijfers worden voorgesteld : 30.000 opleidingen in 1976, 44.000 in 1980.

Over de gehele periode 1976-1980 zal het totaal aantal aldus verzekerde beroepsopleidingen er als volgt uitzien :

Vlaanderen	:	98.000
Wallonië	:	72.600
Brussel-Hoofdstad	:	10.000

- In het kader van de beroepsherscholing en de sociale reclassering van minder-validen zullen de toelagen aan het Rijksfonds voor de sociale reclassering van de minder-validen aanzienlijk worden verhoogd.
- Ten slotte zal men zich in de toekomst meer moeten gaan bezighouden met de verbetering van de plaatsing en de reclassering van de werknemers, die met succes de door de R.V.A. ingerichte stages inzake beroepsopleiding hebben gevolgd. De inspanningen van de subregionale comités en de commissies van advies bij de gewestelijke bureaus van de R.V.A. zijn hier doorslaggevend.

AFDELING III - EEN BELEID INZAKE BETERE WERKGELEGENHEID

Een beleid voor volledige werkgelegenheid houdt tevens in dat er een beleid voor betere werkgelegenheid wordt gevoerd.

Om de werkloosheid tot een minimum te beperken, moeten de gecreëerde arbeidsplaatsen meer dan in het verleden overeenstemmen met de aspiraties en de bekwaamheden van onze arbeiders. Bovendien verantwoordt de invoering van een nieuw groeimodel al dat er een dergelijk beleid wordt gevoerd. Immers is een ommezwaai in de huidige groeivoorwaarden denkbaar zonder inspanningen ter verbetering van de bestaansvoorwaarden zowel op het werk

als in het dagelijks leven, zonder een bestrijding van de ongelijkheden op die twee gebieden, zonder dat er wordt voldaan aan de aspiraties van de arbeiders voor zinvoller werk ?

Een algemeen werkgelegenheidsbeleid op verschillende fronten is dan ook noodzakelijk:

- verbetering van de arbeidsvoorwaarden ;
- vermindering van de kloof tussen het door de werknemers gewenste werk en het aangeboden werk ;
- geleidelijke wegwerking van de sociaal onverantwoorde pendel.

Bovendien zullen overeenkomstig de regeringsverklaring "de nodige hervormingen in de ondernemingen, en meer speciaal in de vennootschappen, worden onderzocht met het oog op een meer democratische besluitvorming en de noodzakelijke harmonisatiemaatregelen in E.E.G.-verband".

Voor de onmiddellijke toekomst zal, overeenkomstig de werkzaamheden van de Driepartijen-vergadering over de Tewerkstelling, een type-plan inzake balans en verlies- en winstrekeningen worden uitgewerkt tegen 1 januari 1977, dit in het kader van de wet betreffende de jaarrekeningen.

Ook zal eerstdaags een ontwerp van wet inzake het revisoraat, dat op het advies van de C.R.B. zal steunen, worden ingediend.

a) Verbetering van de arbeidsvoorwaarden

- Steun aan de experimenten om de arbeidstaken zinvoller te maken en aan een arbeidsorganisatie die steunt op zelfstandigheid en verantwoordelijkheid van de individuen alsmede van het groepswerk.
- Uitgaande van die experimenten, geleidelijke vermindering van het werk aan de lopende band en het investeringsbeleid dermate oriënteren dat, met voorbehoud van de economische en technologische vereisten, drieploegenarbeid en continuarbeid kan worden vermeden (wijziging in de conceptie van de machines, aanmoediging van ondernemingen die hun uitrustingen willen saneren).
- Uitbreiding van de middelen waarover het Bestuur van de arbeidshygiëne en de arbeidsgeneeskunde beschikt.
- Steun aan het researchwerk op het gebied van de arbeidsgeneeskunde en oprichting van een instituut voor arbeidspromotie (b.v. door de omvorming van de B.D.O.P.).

Ter ondersteuning van deze maatregelen zal een speciaal fonds voor het humaniseren van de arbeidsvoorwaarden worden opgericht ; het zou in 1980 ongeveer 1.300 miljoen toegewezen krijgen.

b) Vermindering van de kloof tussen het door de werknemers gewenste werk en het aangeboden werk

Gestreefd zal moeten worden naar een betere valorisatie van de beroepsbekwaamheid van de werknemers, voor wie de ontwikkeling van het onderwijs op alle niveaus, een constante stijging van het bekwaamheidspeil mogelijk heeft gemaakt. Hun overscholing betekent niet enkel een verlies voor de gemeenschap maar ook nog een belangrijke bron van frustratie op menselijk vlak.

Verschillende maatregelen zijn nodig :

- verbetering van de huidige banden tussen het onderwijssysteem en de werkgelegenheid. In dit verband zou de uitbreiding van de subregionale werkgelegenheidscomités, door er vertegenwoordigers van het algemeen technisch en beroepsonderwijs in op te nemen, aan die comités een belangrijke regulerende rol tussen het bedrijfsleven en het onderwijs geven ;
- ontwikkeling van de beroepsoriëntering en -voorlichting ;
- steun aan de vrijwillige mobiliteit van de werknemers via de verschillende vormen van permanente opvoeding en de uitbreiding vermijden van een beleid dat de werknemer aan de onderneming bindt.

c) Vermindering van de zwaar vallende pendel

De in de regionale plannen voorgestelde algemene doelstelling zal er in bestaan de pendel van meer dan twee uur geleidelijk af te schaffen. De middelen voor de verwezenlijking van deze doelstelling worden uiteengezet in elk regionaal plan, rekening houdend met de problemen eigen aan de gewesten.

HOOFDSTUK III

DE GELEIDELIJKE BEHEERSING VAN DE INFLATIE

26. Zoals gezien, een hoog inflatiepercentage betekent een reëel gevaar voor de periode 1976-1980.

Een prijsstijging die voortdurend hoger zou liggen dan die van onze voornaamste partners, zou immers onze concurrentiekracht in het gedrang brengen, zou nefaste gevolgen hebben op de koop- en investeringsgedragingen en zou de inspanningen voor een vermindering van de ongelijkheden teniet doen.

Ze moet dan ook vastberaden en hardnekkig worden bestreden.

In het kader van het 4e programma op middellange termijn van de Europese Gemeenschappen wordt in het Plan als streefcijfer voorgesteld tegen het einde van de periode terug een groeitempo van de prijzen te bereiken dat de 5 % per jaar niet overschrijdt.

27. De inflatie vindt vaak haar oorsprong in onze structuren en gedragingen en moet dus allereerst op dat vlak worden bestreden.

Immers, de conjuncturele en toevallige oorzaken, die de inflatie tijdens de jongste drie jaar hebben versneld, enten zich op een structurele inflatie, die wortel schiet in de ingrijpende veranderingen die op economisch, sociaal en politiek vlak de jongste twintig jaar hebben plaatsgevonden.

Die structurele inflatie is inherent aan :

- een nieuw type van economie, gekenmerkt door :

- . het toenemen van de rigiditeiten (en bijgevolg van de kosten) zowel op de arbeids- als op de kapitaalmarkt;
- . het opduiken van internationale "leader"-firma's. Deze hebben de macht hun prijzen op een vrij hoog peil vast te stellen vergeleken met de prijzen van de marginale ondernemingen (price umbrella) en hun winsten onder hun filialen te "transfereren". Anderzijds is de concurrentie die ze onder mekaar voeren, vaak niet meer dan kunstmatige diversifiëringen en sofisticaties van produkten die in prijsverhogingen uitmonden of prijsverlagingen afremmen die door de technische vooruitgang en de schaalbesparingen van die firma's mogelijk zijn;

- een groeimodel dat, naast onbetwistbare positieve aspecten, zich uit in een inflatoir verbruik, in gewettigde kwalitatieve eisen, waaraan evenwel niet wordt voldaan en die worden "afgewend" door rechtstreekse of onrechtstreekse loonsverhogingen, in een belangrijke wijziging van de aanwending van het nationaal produkt en van de inkomensstructuur, zonder dat de nodige tegenprestaties daarvoor worden aanvaard en de onontbeerlijke arbitrages worden doorgevoerd;

- de verscherping van de sociale spanningen, de tendensen tot corporatisme en de zwakheid van de sociale arbitrage.

28. Daarom, en met inachtneming van de noodzaak voor ons land om bij te dragen tot het wegwerken van de versturende gevolgen van de internationale context en om zijn beleid tot regeling van de vraag, tot dosering van het monetair beleid en zijn beleid inzake het evenwicht van de overheidsfinanciën correct aan te passen, dient resoluut de strijd te worden aangebonden tegen de structurele oorzaken van de inflatie. Die actie dient op drie gebieden te worden afgestemd :

- de structuren van de economie beïnvloeden;
- een waarachtig overleg herstellen en verruimen;
- een minder inflatoir ontwikkelingsmodel uitdenken en uitbouwen.

29. De structuren van de economie beïnvloeden

29.1. Een actief concurrentiebeleid

De concurrentie is een beslissende factor bij de matiging van de prijsstijgingen. Ze zal dus in belangrijke mate moeten worden opgedreven in de periode 1976-1980. Deze doelstelling vergt vaak overleg en acties op het vlak van de Gemeenschap. Daarom worden in het 4e programma op middellange termijn van de Europese Gemeenschappen aanbevelingen voorgesteld op drie gebieden :

- betere voorlichting en scherpere controle op de monopolieposities;
- steun aan de oprichting en het behoud van rendabele kleine en middelgrote ondernemingen;
- meer algemeen, de strijd aanbinden tegen alle kunstmatige voordelen, die de concurrentie vervalsen.

Op Belgisch vlak werd een ontwerp van wet op de concurrentie bij de C.R.B. voor advies ingediend. Het reglementeert de verstandhoudingen, de monopolieposities en de concentraties met het oog op het herstel van de voorwaarden voor een werkelijke concurrentie op de markt. Het voorziet in de oprichting van een bestuur en een raad, die ter zake gespecialiseerd zijn.

29.2. Verbruiksbeleid

Zoals uiteengezet in Hoofdstuk IV, neemt het verbruiksbeleid een belangrijke plaats in bij de uitwerking van een nieuw verbruikspatroon. Het is eveneens een belangrijke factor voor de structurele aanpak van het anti-inflatiebeleid.

Het moet gericht zijn op een betere voorlichting van de verbruikers en op een betere verdediging van hun rechten. Daartoe zullen eerst-
daags twee belangrijke wetsontwerpen worden ingediend.

Het betreft het wetsontwerp betreffende het verbruikerskrediet en de hervorming van de wet op de handelspraktijken, die voorziet in een betere verdediging van de rechten van de verbruiker in zijn betrekkingen met de produktie en de distributie en anderzijds in een betere voorlichting van de verbruiker via verplichte objectieve voorlichting en een striktere reglementering van de reclame.

29.3. Prijzenbeleid

Inzake prijzen moet een strikt beleid worden gevoerd.

De huidige regeling met dubbele termijn, waardoor een individuele maximumprijs kan worden opgelegd aan hen die zich niet houden aan het advies van de Minister, schenkt voldoening.

Het prijzenbeleid moet evenwel dermate worden toegepast, dat het de firma's voldoende rendabiliteit waarborgt.

In de toekomst zal de actie in het kader van het prijzenbeleid gericht moeten zijn op de distributiemarges enerzijds en op een vermindering van de promotieuitgaven anderzijds. Daarenboven zal een scherpere actie worden gevoerd inzake controle op het naleven van de beslissingen en zal meer ruchtbaarheid worden gegeven aan de eventueel toegepaste sancties.

29.4. De op sommige domeinen in ons land waargenomen toestanden en verstoringen verantwoordend bovendien dat daarvoor een bijzondere actie wordt gevoerd.

- In de eerste plaats dient de belangrijke rol te worden onderstreept die de stijging van de grond- en de immobiliënprijzen, wegens de toenemende verstedelijking, bij de inflatoire verschijnselen speelt. Elk beleid om dit verschijnsel te bestrijden (aanleg van de grondreserves, rechtstreekse of onrechtstreekse prijsvaststelling van de gronden), zal uiteraard een belangrijke bijdrage betekenen tot de inflatiebestrijding.
- De veroudering van sommige distributiekringlopen is inflatoir. Zo er de jongste jaren in dat verband reeds een belangrijke modernisering heeft plaatsgevonden (die ten andere verzet uitlokte bij de kleine handelaars en ook vrees voor onze levenswijze), neemt zulks niet weg, dat er nog een achterstand bestaat vergeleken met sommige van onze partners, bv. Duitsland.

Zo de geïntegreerde handel zijn verkoopsaandeel heeft zien toenemen (van 13,7 % in 1964 tot 17,4 % in 1974), dan heeft België nog, na Italië, de geringste densiteit van zelfbedieningszaken.

Bovendien blijkt uit de recente enquête van het Belgisch Comité voor de Distributie over de distributiemarges niet, dat de in de distributievormen en -technieken geboekte vooruitgang een verkleining van de marges tot gevolg heeft gehad.

Een verdere geordende en evenwichtige modernisering blijkt dan ook onontbeerlijk.

- Een onbetwistbare structurele oorzaak is ten slotte de toenemende onaangepastheid van de structuur van opleiding en geschooldheid van de beroepsbevolking aan de behoeften van de economie. De reden van die onaangepastheid is mede te vinden in het verschil dat er bestaat tussen de aard van de te vervullen taken, die onvoldoende gemoderniseerd zijn, en de verlangens van de bevolking op beroepsleeftijd, waarvan het onderwijsniveau aanmerkelijk gestegen is.

Het relatief in gebreke blijven van het gespecialiseerd onderwijs voor de intermediaire taken maakt die onaangepastheid nog groter. Het aanhoudend tekort dat zich bijgevolg manifesteert op sommige markten, en voor sommige kwalificaties, verwekt inflatoire spanningen. Op korte termijn kan zulks worden verholpen door acties te ontwikkelen voor opleiding en omscholing zoals hierboven beschreven, en op lange termijn door een heroriëntering enerzijds van de taken en anderzijds van het onderwijssysteem om de afgestudeerde beter aan de behoeften van de economie aan te passen.

30. Een werkelijk overleg herstellen en verruimen

Een structureel beleid ter bestrijding van de inflatie veronderstelt, evenzeer als de strijd tegen het structureel gebrek aan werkgelegenheid, een nauw overleg onder sociale en politieke gesprekspartners.

Tegelijk dient dan ook :

- een waarachtig debat te worden aangeknoopt tussen de Regering en de verantwoordelijken uit de industriële, financiële en vakbondskringen teneinde te komen tot een nieuw sociaal-economisch solidariteitscontract dat moet steunen op de noodzakelijke (sociale en economische) rendabiliteit van de openbare of particuliere onderneming en op de wijze waarop de macht alsmede het gecreëerde surplus in de onderneming wordt verdeeld.
- de inhoud van de onderhandelingen onder sociale gesprekspartners te

worden verruimd, teneinde rekening te houden met alle kwantitatieve (lonen en winsten, maar ook renten, belastingen, collectieve overdrachten) en kwalitatieve (arbeidsduur en -voorwaarden, medezeggenschap in de besluitvorming in de onderneming, enz.) elementen ervan.

Het welslagen hiervan zal in ruime mate mede afhangen van :

- een belangrijke verbetering van de statistieken op het gebied van de inkomens, de werkgelegenheid, de sociaal-culturele voorzieningen, enz.;
- de uitwerking van sociale indicatoren in het kader van het door de Regering vastgelegd nationaal onderzoeksprogramma inzake sociale wetenschappen;
- de vereenvoudiging van de overlegprocedure.

Immers de dag van vandaag groeien de consultatie- en overlegprocedures al maar aan, overlappen zich en putten mekaar uit.

31. Tenslotte is het hoogst belangrijk geleidelijk een nieuw ontwikkelingsmodel voor de maatschappij uit te werken waarvan de grote lijnen in Hoofdstuk IV zullen worden uiteengezet. Dit nieuw model moet het, op zijn beurt, mogelijk maken efficiënt de strijd aan te binden tegen de inflatie vermits het tot doel heeft een minder ordeloze en minder natuurlijke hulpbronnenverslindende groei tot stand te brengen, voor de sociale arbitrage opnieuw geldige regels in te voeren en de sociale spanningen te verminderen door meer aandacht te besteden aan de kwalitatieve factoren die de welvaart meer en meer mede bepalen.

HOOFDSTUK IV

EEN NIEUW GROEIMODEL

Doeleinden

32. Een diepgaande en duurzame actie om de nijpende werkgelegenheids- en inflatieproblemen op te lossen, veronderstelt een reeks structurele hervormingen, die in feite neerkomen op het invoeren van een nieuw groeimodel met volgende doeleinden :
- het menselijk evenwicht in de hand werken door een betere organisatie van het dagelijks bestaan en van het arbeidsleven ;
 - de verschillende vormen van hinder en verontreiniging beperken ;
 - de ongelijkheden bestrijden ;
 - de medezeggenschap en de democratische regels zowel in het werkmilieu als in het sociaal-economisch leven in zijn geheel bevorderen.

Het Plan 1976-1980 moet

- die doeleinden verduidelijken en in een concrete vorm gieten, meer bepaald via het bepalen van nieuwe prioriteiten in het bindend programma van de overheidsinvesteringen, alsook in de voornaamste categorieën lopende uitgaven.
- de belangrijkste problemen als gevolg van de heroriëntering van onze ontwikkeling in al hun scherpste stellen. Twee ervan verdienen naar ons gevoelen een bijzondere aandacht :
 - . de uitwerking van een minder inflatoir verbruikspatroon ;
 - . de heroriëntering van de overheidsbestedingen.

A. Een menselijker organisatie van het dagelijkse bestaan en van het arbeidsleven

Op dat gebied moet de inspanning voornamelijk gericht zijn op 4 punten :

- de ruimtelijke ordening ;
- de huisvesting ;
- het arbeidsbeleid ;
- de gezondheidszorg.

33. Het beleid voor ruimtelijke ordening zal worden gevoerd rond vier hoofdthema's :

- de uitrusting van de verstedelijkte centra volgens een in de regionale hoofdstukken van het Plan (1) geplande hiërarchie ;

(1) Vlaanderen : Titel III blz. B-5 - B-11
 Wallonië : Titel III blz. C-57 - C-58
 Brussel-hoofdstad : Titel III blz. A-5

- de verbetering van het gemeenschappelijk vervoer en het geleidelijk weren van de particuliere auto's in de steden ;
- het stadsherstel ;
- de bescherming en de sociale valorisatie van het platteland, de bossen en natuurgebieden.

34. Het Plan 1976-1980 stelt voor prioriteit te verlenen aan de verbetering van het gemeenschappelijk vervoer.

De inspanningen van de Staat zelf inzake gemeenschappelijk vervoer stijgen van 15 % (verwezenlijkingen 1971-1975) tot 25 % (1976-1980) van het totale investeringsbedrag dat de Staat aan vervoer besteedt. Voor de spoorwegen alleen bedragen die cijfers respectievelijk 26 % en 44 % van de begrotingen "Openbaar Vervoer".

Die beleidsprioriteit inzake het gemeenschappelijk vervoer zal worden geschraagd door maatregelen tot beperking van het autoverkeer in de steden.

35. De doelstelling voor stadsherstel is duidelijk uitgestippeld :

de sociale en culturele rol van de stad en meer bepaald van de binnenstad te beschermen en te ontwikkelen door in te werken op de verschillende factoren (huisvesting, gemeenschapsvoorzieningen, verbindingswegen, enz.)

Het gaat er meer bepaald om :

- de bestaande gemeenschappen te behouden, m.a.w. doeltreffende maatregelen uit te werken voor een behoorlijke huisvesting (inclusief het voorlopig onderdak verschaffen in geval van saneringswerken), de duurdere huurprijzen voor hen die ze niet kunnen betalen te compenseren en de sociale en culturele bedrijvigheid te organiseren ;
- indien nodig, te helpen bij het herstel en het opnieuw leefbaar maken van waardevolle gebouwen en buurten en ze te beschermen ;
- de verlaten bedrijfspanden een nieuwe bestemming te geven ;
- de toeneming van de kantoorruimte zodanig te regelen, dat de residentiële, commerciële en culturele functie van de stad niet in het gedrang komt en dat de verbindingen ermee door het gemeenschappelijk vervoer doeltreffend verzekerd worden.

Alle daarvoor nodige wettelijke of verordenende maatregelen zullen zo spoedig mogelijk worden genomen.

In elk regionaal plan worden belangrijke investeringen aangekondigd

- Brussel-hoofdstad

Investeringsprogramma voor de stadsvernieuwing te Brussel (periode 1976-1980)

	<u>miljoenen F</u>
Aankopen en studies	3.700
Stadswegen	1.425
Subsidies aan gemeenten (voor gemeentelijk patrimonium)	2.375
Subsidies aan particulieren	475
Niet terugvorderbare tegemoetkomingen voor de sociale woningen	1.425

- Vlaanderen

- monumentenzorg (niet geklasseerde monumenten)	2 mld F
- gesubsidieerde werken : wegen, riolering, verkeersvrije straten, speelpleinen, parkings	2 mld F
- subsidies aan ondergeschikte besturen voor o.m. administratieve gebouwen	2,3 mld F
- aankopen van particuliere eigendommen (2 mld waarvan 1 mld zou terugvloeiën) blijft	1 mld F
- saneren van bedrijfspanden (aankopen)	0,7 mld F
- groene ruimten (in de stad)	0,3 mld F

Deze kredieten bieden ruimte voor een ganse waaier van actiemiddelen via de begrotingen van verscheidene departementen.

- Wallonië

- specifieke stedelijke en landelijke voorzieningen, vooral inzake stadswegen	5.000 mln F
- acties inzake de herstructurering en de herwaardering van stedelijke gebieden	8.000 mln F
- sanering van bedrijfspanden	2.000 mln F

36. In een land dat verstedelijkt is als het onze, zijn het platteland, de bossen en natuurgebieden een kostbaar goed, dat beschermd, maar daarbij ook toegankelijker gemaakt moet worden.

Om dit beleid te schragen zijn in de regionale plannen voor Vlaanderen en Wallonië, onder de rubriek "Bossen-Jacht-Visvangst" van het programma der overheidsinvesteringen belangrijke bedragen ingeschreven, respectievelijk 1 miljard en 1,8 miljard. Die investeringen zullen vooral worden aangewend om de economische ontginning van onze bossen te bevorderen, om natuurreservaten aan te leggen en om de groene zones buiten de agglomeraties te beschermen.

Sociale huisvesting

37. In het kader van de vastleggingsmachtiging ten bedrage van 163 miljard, voor de bouw van sociale woningen door de openbare maatschappijen voor de huisvesting, zullen er gemiddeld per jaar meer dan 16.000 sociale woningen worden gebouwd.

	<u>Vlaanderen</u>	<u>Wallonië</u>	<u>Brussel</u>	<u>Rijk</u>
	<u>Totaal van de periode 1976-1980</u>			
Aantal	45.000	32.280	6.860	84.140
Miljard	88.2	61.3	13.5	163.0

Parallel hiermee zal ernaar worden gestreefd de kwaliteit van de sociale woningen te verbeteren, zowel wat betreft de gebruikte materialen, het geboden comfort als de inplanting en het leefmilieu.

Eveneens moet ervoor worden gezorgd, dat de personen met een bescheiden inkomen wezenlijk een sociale woning kunnen verkrijgen. Dit impliceert onder meer, dat er vooruitgang wordt geboekt in de industrialisering van de woningbouw en in de rationalisering van de traditionele bouwtechnieken en dat inzake bouwgronden een aangepast beleid wordt gevoerd. Ook moeten de huurverminderingen aan de personen met een bescheiden inkomen overeenkomstig worden aangepast.

38. Vernieuwing van het bestaande woningpark

Het beleid inzake nieuwbouw, nl. sociale woningen of woningen waarvoor een bouw- of aankooppremie wordt uitgekeerd, kan op zichzelf de problemen inzake de veroudering en de kwalitatieve tekortkomingen van ons woningpark niet oplossen.

Op grond van enkele ervaringen mag anderdeels worden aangenomen dat de verbetering en de aanpassing van oude woningen in sommige gevallen minder zware investeringen vergen, terwijl ze heel wat werkgelegenheid garanderen. Op sociaal vlak brengen ze veel minder trauma's teweeg dan het afbreken van wijken en het elders onderbrengen van de inwoners.

Vandaar dat de regionale plannen op dat stuk een belangrijke inspanning aankondigen :

- een aanzienlijke verhoging van de saneringspremie ;
- overheidssteun in de vorm van huurtoelagen, van verhuizings- en installatietoelagen ;
- juridische bepalingen waarbij de huurders en onderhuurders het recht verkrijgen om verbouwingen te doen in de gehuurde woningen of woninggedeelten en de gevolgen daarvan worden geregeld (waarborg om de woning te mogen blijven bewonen in verhouding tot de omvang van de werken, beperkte stijging van de huurprijzen, enz.).

Gezondheidszorg

39. Op het gebied van de eigenlijke verzorging wil het Plan 1976-1980 voorrang verlenen aan twee punten :

- de geleidelijke ontwikkeling van de thuisverzorging zowel om in verschillende opzichten de doeltreffendheid van de verzorging te vergroten als om - tenminste op lange termijn - de toename van de verzorgingsinstellingen en dus van de uitgaven te matigen.

Ten einde geleidelijk diensten te kunnen oprichten, die hun respectief grondgebied bedienen zowel voor algemene verzorging als voor geesteshygiëne, wordt in de regionale plannen een nieuwe begrotingsrubriek ingeschreven die behoort tot het bindend programma van de overheidsinvesteringen :

- Brussel	:	100 miljoen
- Vlaanderen	:	500 miljoen
- Wallonië	:	1.207 miljoen

De werkingsuitgaven m.b.t. die programma's zullen in 1980 in totaal nagenoeg 600 miljoen bedragen.

- de planning van een selectieve ontwikkeling van de verzorgingsinstellingen in het kader van de Nationale Commissie en Gewestelijke Commissies voor Ziekenhuisprogrammatie.

Onder voorbehoud van de nauwkeuriger programma's die door die Commissies worden voorgesteld, geven de regionale plannen voorrang aan :

- . de ziekenhuizen voor langdurige verpleging (chronische ziekten, revalidatie en geriatrie) ;
- . de verschillende types van inrichtingen voor geesteszieken.

Aangezien het gewest Brussel voornamelijk voor een probleem van modernisering en reconversie van bestaande instellingen staat, heeft het die prioriteiten vooralsnog niet in hoeveelheden uitgedrukt; een totaal bedrag van 3.165 miljoen wordt voorbehouden voor het geheel van de investeringen in ziekenhuizen. Daarentegen zijn in de regionale plannen voor Vlaanderen en Wallonië respectievelijk volgende cijfers ingeschreven :

	<u>Vlaanderen</u>		<u>Wallonië</u>	
	<u>bedden</u>	<u>mld F</u>	<u>bedden</u>	<u>mld F</u>
Chronische ziekten, enz.	3.660(R+V)	4,3	1.450(V)	1,3
Geestesziekten	10.000	9,6	7.400	6,9

In de sector ziekenhuizen voor acute ziekten worden de investeringen bijgevolg geleidelijk verminderd. Alleen het regionale Plan Vlaanderen voorziet in nieuwe bedden (450 stuks) om bepaalde subregionale tekorten aan te vullen. Met de modernisering van nog eens 750 bedden vormt dit een totaal programma van 1,8 miljard F. Het Waalse Plan van zijn kant trekt 2,7 miljard uit voor de eventuele modernisering en nieuwkoop van 1.800 bedden acute ziekten en R-bedden.

+
+ +

Buiten die dubbele voorrang zullen in het Plan 1976-1980 maatregelen moeten worden opgenomen op drie voorname gebieden :

- verhoging van de inspanning voor de preventieve geneeskunde door ze nauwer te coördineren.
Zo zullen de toelagen voor het organiseren van de preventieve en sociale geneeskunde (N.W.K., M.S.I., geesteshygiëne, diversen) in 1980 ongeveer 9 miljard moeten bedragen ;
- herwaardering van de rol van de huisarts in het kader van een coördinatie van de zorgen van eerste niveau ;
- opmaak van een rationele planning van het medisch en paramedisch personeel.

B. Milieuzorg en strijd tegen milieubedrijf

40. De in dat verband voorgestelde inspanning ligt op een dubbel vlak :

- een zeer belangrijk programma inzake overheidsinvesteringen :

. waterzuivering :	}	Br. : 2.850 miljoen
		Vl. : 19.000 miljoen
		<u>W. : 11.500 miljoen</u>
		Rijk : 33.350 miljoen

. behandeling van vaste afvalstoffen	{	Br. :	500 miljoen
		Vl. :	4.500 miljoen
		W. :	<u>3.300 miljoen</u>
		Rijk :	8.300 miljoen

. luchtverontreiniging en geluidshinder : 2 miljard ;

- een stel van wettelijke en verordenende maatregelen, die de belangrijke inspanning inzake uitrustingen kracht moet bijzetten en aanvullen.

C. Strijd tegen de ongelijkheden

41. Via de beleidslijnen inzake werkgelegenheid en arbeid, onderwijs, de verschillende facetten van de kwaliteit van het bestaan, de overheidsuitgaven, enz. zal het Plan 1976-1980 een aantal impulsen geven aan de verwezenlijking van de algemene doelstelling betreffende de strijd tegen de ongelijkheden.

Aan die beleidslijnen wordt concrete vorm gegeven door de ontwikkeling van de sociale en culturele voorzieningen en het werkelijk ter beschikking stellen van die voorzieningen voor de gehele bevolking. Daarvoor zal hun aandeel in de totale overheidsinvesteringen van 39,2 % (verwezenlijkingen 1971-1975) tot 50 % (1976-1980) stijgen. Bovendien stijgt het aandeel van het gemeenschappelijk vervoer in de investeringen van voornamelijk economische aard eveneens op belangrijke wijze (zie hoger).

Er zal echter op gelet moeten worden, dat de geleverde inspanning werkelijk iedereen ten goede komt. Het is inderdaad paradoxaal en schokkend te moeten vaststellen dat tot dusver vooral de meest welgestelde burgers het meest en het best de gemeenschapsvoorzieningen benutten. Er zullen dus een reeks aanvullende maatregelen moeten worden uitgewerkt, opdat die inspanning een werkelijke vermindering van de ongelijkheden tot gevolg zou hebben : betere inplanting van de openbare voorzieningen, stimulering van de plaatselijke initiatieven ter verbetering van het leefkader, betere voorlichting en opleiding van de gebruikers, enz.

42. Op twee gebieden wordt in het Plan 1976-1980 echter vooropgesteld met een welomlijnde actie te starten :

- het opzetten van het statistisch apparaat waardoor het mogelijk wordt de werkelijke inkomens doorzichtiger te maken ;
- een betere verdeling van de belasting- en sociale-premiedruk.

Op belastinggebied moeten vooreerst sommige onrechtvaardige toestanden worden herzien, zonder daardoor de totale belastingopbrengst te verhogen. Verscheidene in de door het Parlement goedgekeurde Beleidskeuzen als "prioritaire acties" bestempelde problemen werden trouwens reeds geheel of gedeeltelijk opgelost. Met name zij hier vermeld :

- het belastingstelsel betreffende de sociale toelagen, die een vervangingsinkomen uitmaken, werd door de wet van 5 januari 1976 betreffende de begrotingsvoorstellen 1975-1976 in twee fasen hervormd ;
- in genoemde wet van 5 januari 1976 werd een eerste stap gezet naar de "scheiding" van de bedrijfsinkomsten der echtgenoten ;
- de opeenvolgende aanpassingen van de personenbelasting voor de kleine en middelgrote inkomens, samen met het invoeren van een nieuwe opdeciem op het gedeelte van de belasting dat betrekking heeft op de belastbare inkomensschijf boven de 1.500.000 F, hebben geleid tot een verbetering van de progressiecurve van die belasting ;
- de belasting op de inkomens uit onroerende goederen werd verzwaaard voor de voor niet-beroepsdoeleinden in huur gegeven panden en dit in afwachting van het van kracht worden van de resultaten van de algemene perekwatie van de kadastrale inkomens ;
- het wetsontwerp tot wijziging van de Code betreffende de inkomensbelastingen, dat even vóór het reces door de Kamer van Volksvertegenwoordigers werd goedgekeurd en doorgestuurd naar de Senaat (parl. besch. Senaat - Zitt. 1975-1976, nr 925/1), bevat een reeks wettelijke maatregelen met het oog op een nauwkeuriger inning en een betere verdeling van de belastingen ;
- verscheidene maatregelen van verordenende of administratieve aard werden genomen ("fiscale strook" voor de medische beroepen, enz.) of zullen met hetzelfde doel worden genomen.

Tevens wordt in het Plan voorgesteld :

- enerzijds de strijd tegen de belastingontduiking te versterken, niet alleen door het verbeteren van de reeds toegepaste methodes maar ook door het aanwenden van nieuwe middelen. Hierbij zij onder meer gewezen op :
 - . nauwere samenwerking tussen de belastingadministraties, andere overheidsdiensten en ondergeschikte besturen ;
 - . stelselmatige controle van de door de V.Z.W.'s betaalde inkomens, in het bijzonder de verzorgingsinstellingen ;
 - . tenuitvoerlegging van de resolutie van de Raad van de Europese Gemeenschappen van 10 februari 1975 betreffende de internationale belastingontduiking ;
 - . gerichte controle op bepaalde sectoren en beroepen.

- anderzijds, in het kader van een algemeen onderzoek van de vraagstukken m.b.t. de rechtstreekse en onrechtstreekse belastingen, een nieuw onderzoek wijden aan :
 - . de progressiviteit van het tarief van de personenbelasting (in het bijzonder de anomalieën in de progressiecurve) ;
 - . de regeling inzake aanpassing der belastingen wegens gezinslast ;
 - . de regeling inzake inkomens uit onroerende goederen ;
 - . het huidig stelsel inzake erfenis- en registratierechten.

Daarnaast voorziet het Plan in een geleidelijke gelijkenschakeling van de loongrenzen, die als basis dienen voor de berekening van de sociale bijdragen (door de benedengrens geleidelijk op te trekken tot de bovengrens).

43. Al heeft de Regering op het gebied van de sociale zekerheid de voorstellen van de Beleidskeuzen moeten aanpassen om de stijging van de sociale lasten binnen strikte perken te kunnen houden, niettemin is er in het Plan een belangrijke sociale vooruitgang weer te vinden. De welvaartvastheid zal alleen al een krachtige toename van de prestaties meebrengen (meer dan 70 miljard in 1980, of een stijging van de uitgaven met 12,5 %).

Andere belangrijke sociale voordelen zijn gepland :

- versoepeling van de toekenningsvoorwaarden inzake leeftijd voor een pensioen ;
- grotere inspanningen inzake beroepsopleiding en ten gunste van de jonge werklozen ;
- sociaal-pedagogische toelage.

De toekomst van de sociale zekerheid vergt overigens een fundamenteel onderzoek o.m. rekening houdend met de conclusies van de driedelige werkgroep opgericht in het kader van de Sociaal-economische Conferentie van 1970. Men moet zich inderdaad grondig bezinnen over het beleid inzake sociale overdrachten dat sinds een kwart eeuw gevoerd wordt en nagaan in welke mate het wezenlijk heeft bijgedragen tot het invoeren van gelijke kansen en gelijke materiële levensomstandigheden.

44. De acties ten voordele van de minder-validen vormen een ander zeer belangrijk onderdeel van het beleid ter vermindering van de ongelijkheden. Hun inschakeling in de maatschappij vereist :

- een betere beroepsopleiding ;
- betere betrekkingen ;
- een aangepast huisvestingsbeleid (en meer bepaald een voor hen voorbehouden verplicht percentage in het programma van de sociale woningbouw) ;

- een aangepaste uitbreiding van tehuizen voor jonge en volwassen minder-validen.

In het Plan wordt daarvoor een belangrijke budgettaire inspanning voorgesteld :

- medisch-pedagogische instituten : 10,7 miljard tijdens de periode 1976-1980 ;
- tegemoetkomingen aan minder-validen : 11,5 miljard in 1980 ;
- toelagen aan het Rijksfonds voor sociale reclassering van de minder-validen : 0,35 miljard in 1980 ;
- verpleegdagprijs in de tehuizen voor minder-validen : 7,4 miljard in 1980.

D. Democratisering van het bedrijfsleven

Bijzondere inspanningen ter zake werden gedaan als gevolg van de besluiten van de Sociaal-economische Conferentie van 1970 en van de werkzaamheden van de Driedelidige Nationale Werkgelegenheidsconferentie:

- Collectieve arbeidsovereenkomst nr 9 van 9 maart 1972 houdende ordening van de in de Nationale Arbeidsraad gesloten nationale akkoorden en collectieve arbeidsovereenkomst betreffende de ondernemingsraad, gewijzigd bij de collectieve arbeidsovereenkomst nr 15 van 25 juli 1974. Beide c.a.o.'s werden algemeen bindend verklaard respectievelijk bij koninklijk besluit van 12 september 1972 (B.S. 25 november 1972) en koninklijk besluit van 5 september 1974 (B.S. 9 oktober 1974).

In deze arbeidsovereenkomst werd de c.a.o. nr 4 van 4 december 1970 opgenomen die de voorlichting en de raadpleging organiseert van de ondernemingsraden omtrent de tewerkstellingsproblemen in de ondernemingen. Bij c.a.o. nr 5 van 30 juni 1971 wordt bepaald dat de syndicale afvaardiging, bij ontstentenis van de ondernemingsraad, deze voorlichting bekomt.

- Het koninklijk besluit van 27 november 1973 richt de economische en financiële voorlichting van de ondernemingsraden in.

Ter herinnering, volgens dit besluit worden vier trappen van informatie voorzien, met name :

- . de basisinformatie (bij oprichting of herverkiezing van de ondernemingsraad) ;
- . de jaarlijkse voorlichting ;
- . de periodieke voorlichting (tenminste om de drie maanden) ;
- . de occasionele voorlichting, wanneer externe of interne gebeurtenissen plaatsgrijpen die een belangrijke weerslag hebben op de onderneming.

- Het koninklijk besluit van 25 september 1972 houdende regelen omtrent de inlichting van de ondernemingsraad ter uitvoering van art. 37, lid 2 en 3 van de wet van 30 december 1970 en het ministerieel besluit van 26 april 1973 ter uitvoering ervan, regelen de voorlichting van de ondernemingsraden betreffende de overheidshulp die krachtens de wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie wordt verstrekt.
- Deze voorlichting werd verder uitgewerkt in :
 - . de c.a.o. nr 27 van 27 november 1975 betreffende de verplichting voor de werkgever vertragingen van de betalingen te melden (knipverlichten) ;
 - . het koninklijk besluit van 24 april 1973 tot uitvoering van de wet van 10 april 1973 waarbij aan de werknemers kredieturen worden toegekend met het oog op hun sociale promotie ;
 - . de c.a.o. nr 10 van 8 mei 1973 en 10bis betreffende het collectief ontslag (respectievelijk bindend verklaard bij koninklijk besluit van 6 augustus 1973 en 1 december 1975) ;
 - . de c.a.o. nr 17 van 19 december 1974 tot invoering van een regeling van aanvullende vergoeding ten gunste van sommige bejaarde werknemers indien zij worden ontslagen (brugpensioen - bindend verklaard bij koninklijk besluit van 16 januari 1975) ;
 - . de c.a.o. betreffende het onthaal en de aanpassing van de werknemers in de onderneming (bindend verklaard bij koninklijk besluit van 9 september 1975) ;
 - . ook in de wet van 30 maart 1976 betreffende de economische herstelmaatregelen wordt een actief optreden georganiseerd van de ondernemingsraad of, bij ontstentenis ervan, van de syndicale afvaardiging, inzake stage van jongeren en brugpensioen dat leidt tot de vervanging van de werknemer.

Door de Ministerraad werd het ontwerp van koninklijk besluit met betrekking tot de jaarrekening van de ondernemingen goedgekeurd; hierin worden, naast het voorschrijven van boekhoudkundige normen, voorschriften opgelegd inzake balans, resultatenrekening en toelichting. Dit besluit zal worden toegepast vanaf de jaarrekening afgesloten op het einde van het boekjaar dat ingaat na 31 december 1976.

Het wetsontwerp waarbij de holdings en de voornaamste economische beslissingscentra nauwer bij de planning worden betrokken, zal eerstdaags worden goedgekeurd.

Het wetsontwerp op het bedrijfsrevisoraat zal eerlang worden ingediend. Het zal gesteund zijn op het door de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven uitgebracht advies, dat, in hoofdzaak, de goedkeuring van de sociale gesprekspartners wegdraagt.

Bovendien zal het aanstaande advies van de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven en van de Nationale Arbeidsraad omtrent de vertegenwoordiging van de werknemers in het kadervan de Europese Vennootschap zeer nuttige aanwijzingen verstrekken over de manier waarop het probleem van de participatie in de onderneming voortgang kan hebben.

+
+ +

Twee hoofdproblemen

De geleidelijke en overlegde heroriëntering van het groeimodel zal niet zonder moeilijkheden verlopen. Twee hoofdproblemen, die reeds vroeger werden aangestipt, zullen hierbij rijzen :

- de aanpassing van het verbruikspatroon ;
- een rationeler beheer van de overheidsfinanciën.

Een nieuw verbruikspatroon

45. Getracht zal moeten worden hierin de kwalitatieve verlangens, zoals meer tijd en de vrije beschikking erover, de verbetering van het leefkader, enz. de plaats te geven waarop zij recht hebben en tevens het verbruik af te remmen van goederen en diensten, waarvan het nut betwistbaar is of waarvan de vernieuwende inbreng niet meer dan schijn is. Door die weg in te slaan, zullen wellicht de spanningen afnemen die een gevolg zijn van een steeds grotere onbevredigdheid op kwalitatief gebied en van de compensaties die daarvoor gezocht worden in een hoger inkomen en meer kwantitatieve voordelen.

Een dergelijke ombuiging zal niet gemakkelijk te verwezenlijken zijn zonder de medewerking van de verbruikers en van de burgers. Vandaar dat het belangrijk is hun verlangens beter te kennen - en niet louter door zich te verlaten op de voorlichting welke de markt ons verschaft - en vooral een zeer grote inspanning inzake voorlichting en opvoeding te doen.

a. Voorlichting van de verbruikers

Dit veronderstelt niet alleen dat het K.B. van 30 januari 1975 betreffende de prijs- en hoeveelhedaanduiding ten volle in werking treedt, maar ook dat er andere besluiten worden uitgewerkt die een duidelijke en nauwkeurige aanduiding verplicht maken van de samenstelling van de te koop aangeboden produkten, van de fabricagedatum (en dus afschaffing van de gecodeerde aanduiding), en van de vervaldatum; eventueel moet de gebruiksaanwijzing en/of de aanwijzingen omtrent de bewaring van de produkten bijgevoegd worden.

Bovendien zal de Regering steun verlenen aan de vulgarisatie van vergelijkende tests (kwaliteit/prijs), alsook van alle inlichtingen nuttig voor de verbruikers, vooral door de verbruikersorganisaties voldoende gebruik te laten maken van radio en T.V.

Tenslotte zal de reclame moeten streven naar een objectieve (dus gecontroleerde) voorlichting van de verbruiker.

Men moet daarvoor :

- de inspanningen tot zelftucht van de sector aanmoedigen. Zo nodig zal de Overheid de minimumregels bepalen die in de tuchtcode van de sector moeten voorkomen ;
- de misbruiken controleren en beteugelen aan de hand van volgende middelen :
 - . uitbreiding van de preventieve acties van het Ministerie van Economische Zaken ;
 - . interventie van de Prijzendienst en van de Commissie tot regeling der prijzen (zie hoger) ;
 - . omkering van de bewijslast naar het voorbeeld van de in Frankrijk gevolgde procedure ;
 - . organisatie van de verbeterende reclame zoals voorzien in de wet op de handelspraktijken ;
 - . invoering van het principe van de vergelijkende reclame ;
 - . uitbreiding van de actie van de verbruikersorganisaties.

b. De bescherming van de verbruikers

- Op economisch gebied

De Regering zal een selectief prijsbeleid voeren en met name hierbij een kritisch onderzoek wijden aan de prijsstructuur, teneinde te hoge winstmarges, *ristorno's* op fictieve catalogusprijzen, overdreven en/of nutteloze uitgaven voor reclame te vermijden.

In het kader van de inspanningen tot matiging van de uitgaven voor reclame, zullen de ondernemingen er voortaan toe gehouden zijn het bedrag van die uitgaven mede te delen en de aard ervan nauwkeurig te omschrijven. In navolging van wat onlangs gedaan werd voor de wasmiddelen, zullen de voor het prijsbeleid verantwoordelijke overheden de toelatingen tot prijsverhoging afhankelijk kunnen maken van het blokkeren van de reclameuitgaven op hun huidig peil en dit voor al de sectoren waar dit soort uitgaven de prijs overdreven belast. In die zelfde gevallen kan worden bepaald dat het gedeelte van de reclameuitgaven, dat dit peil te boven gaat, bij de belastingaangifte niet meer als algemene kosten is aan te rekenen.

Tenslotte zal de Regering eveneens de algemene verkoopvoorwaarden en de verkoopcontracten die momenteel door de verkoper eenzijdig worden opgesteld, reglementeren.

- Op het gebied van de gezondheid en van de veiligheid

Het Plan 1976-1980 stelt een reeks specifieke acties voor op volgende voor de gezondheid belangrijke gebieden :

- . voedingsmiddelen ;
- . tabak ;
- . alcoholhoudende dranken ;
- . cosmetica ;
- . geneesmiddelen.

Daarnaast zullen de bepalingen m.b.t. de veiligheid van de auto's en de duurzame huishoudapparaten geleidelijk worden uitgebreid.

De heroriëntering van de overheidsbestedingen

46. Ongeacht of het gaat om de verbetering van het dagelijks bestaan, de bestrijding van de verschillende vormen van milieuhinder of van ongelijkheden, een beroep op de overheidsgelden is daarvoor van essentieel belang. Op dit gebied is de manoeuvre ruimte echter zeer beperkt.

Immers de totale belastingdruk (belastingen en sociale-zekerheidsbijdragen) is vooral sedert 1960 al aanzienlijk gestegen. In 1953 bedroeg hij 23,8 % t.o.v. het B.N.P. In 1960 liep hij op tot 25,9 %, dit is slechts 2 punten meer dan in 1953. In 1975 overschreed hij daarentegen 40 %. Zelfs wanneer ermee rekening wordt gehouden dat dit percentage enigszins geforceerd is wegens de daling van het B.N.P. in 1975, betekent dit nog een zeer belangrijke stijging in de loop van de jongste 15 jaar.

Zo België in 1961 nog kon worden gerekend onder de landen met een gematigde belastingdruk, wordt het in 1975 in de landen van het Europa der Zes enkel nog door Nederland voorafgegaan.

Wanneer men de toeneming van de belastingopbrengst berekent op grond van de thans van kracht zijnde regelingen inzake berekening en inning en de opbrengst der sociale-zekerheidsbijdragen op basis van een duidelijk geringere toename dan in de periode 1971-1975, bedraagt de totale belastingdruk in 1980 ongeveer 45 % t.o.v. het B.N.P. De Regering is van mening dat, zo enerzijds de strijd tegen de belastingontduiking krachtig dient te worden gevoerd, dit percentage evenwel tijdens de Planperiode 1976-1980 niet overschreden mag worden.

47. Bij voorrang moet dan ook een inspanning worden geleverd voor een rationeler beheer van de overheidsdiensten en voor een grotere selectiviteit bij de overheidsuitgaven.

De eerste norm moet een betere bevrediging van de bevolking en de kwaliteit van de verleende dienst zijn. De strijd moet dus worden aangebonden tegen een heleboel slechte gewoonten en dit door de prestige-investeringen te beperken, door de bestaande voorzieningen optimaal te gebruiken, door de verschillende overheidsacties te coördineren, door een sociale en ruimtelijke samenhang tot stand te brengen in het beleid inzake huisvesting, gemeenschapsvoorzieningen, vervoer, creëren van arbeidsplaatsen, enz.

Met hetzelfde doel, maar in een ander verband, stelt het Plan 1976-1980 eveneens voor de inhoud van de belangrijke beleidslijnen inzake opvoeding, gezondheid, waarborg der inkomens, te herzien, om ze doeltreffender te maken ten dienste van de ontwikkeling en van de vermindering der ongelijkheden.

Zo men voor die problemen geen aanvaardbare oplossingen vindt, valt er immers te vrezen, dat men voor de financiering der overheidsuitgaven zijn toevlucht zal gaan nemen tot de inflatie, of dat men zich zal schikken in een "privatisering" van een deel voor het dagelijks bestaan onontbeerlijke diensten en zo de ongelijkheden of de ontevredenheid t.a.v. de organisatie van de maatschappij nog groter zal maken

48. Meer technisch gezien moet vooruitgang worden geboekt op het gebied van begrotings- en informaticabeheer.

- Na een experimentele fase van enkele jaren moet de aanvankelijk in de vorm van het P.P.B.S. ingevoerde rationalisatie van de begrotingskeuzen nu operationeel worden : m.a.w. zij moet worden toegepast op enkele gebieden waar zij degelijke resultaten kan afwerpen, hetzij bij nieuwe functies zoals de permanente opvoeding of de milieuzorg waarbij tal van besturen betrokken zijn, hetzij in sectoren waar zeer dringend een inspanning tot coördinatie en rationalisatie moet worden gedaan, bv. het gemeenschappelijk vervoer, de minder-validen, enz.
- Een betere budgettaire en fysische controle van de overheidsinvesteringen, het bindende gedeelte van het Plan, is ook absoluut noodzakelijk.
Daarvoor heeft de Regering een cel opgericht, die geleid wordt door het Bestuur van de Begroting en het Planbureau en die belast is met het systematisch organiseren van die controle.
- Tenslotte moet het computerpark van de Staat dringend georganiseerd en geprogrammeerd worden. Dit is de taak van het Ministerieel Comité voor Informatieverwerking, dat onlangs werd opgericht, en de rol van het plan voor informatieverwerking, dat dit Comité moet uitwerken.

Een essentiële dimensie : De budgettaire prioriteiten

Artikel 7 van de wet van 15 juli 1970 bepaalt dat "het Plan bindend is voor de Overheid; het vindt jaarlijks zijn uitdrukking in de begrotingen". Het is dus onontbeerlijk dat de in de voorgaande Hoofdstukken voorgestelde ombuigingen in het budgettaire luik van het Plan metterdaad terug te vinden zijn.

49. De hiernavolgende tabel belicht de nieuwe oriënteringen die op het gebied van de overheidsinvesteringen worden voorgesteld.

Waar tijdens de jongste jaren aanzienlijke inspanningen voor de economische investeringen werden geleverd, zal voortaan sterkere nadruk worden gelegd op de bevordering van de kwaliteit van het bestaan en derhalve op de investeringen van voornamelijk sociale aard. Overeenkomstig de door het Parlement goedgekeurde Beleidskeuzen zullen die investeringen voortaan minimum 50 % van het totaal bedragen.

- a. De aanzienlijke verhoging van de voor de sociale investeringen uitgetrokken kredieten zal vooral besteed worden aan :

- de sociale en ziekenhuisuitrusting ;
- het herstel en de bescherming van een gezond leefmilieu.

1° Sociale en ziekenhuisuitrusting

Hier wordt prioriteit toegekend aan :

- verzorgingsinstellingen en dienstencentra voor chronische zieken, bejaarde personen en geesteszieken ;
- instellingen en diensten voor minder-validen (jongeren en volwassenen) ;
- kinderkribben en -bewaarplassen (met name thuis).

2° Sanering en bescherming van het leefmilieu

- Strijd tegen de verschillende vormen van verontreiniging.
- Totaal milieubeheer :
 - . bescherming en uitrusting van de groene zones en bossen ;
 - . vernieuwing van de oude stadskernen en sanering van verlaten bedrijfspanden ;
 - . meer dan 16.000 sociale woningen per jaar ;
 - . modernisering van de wegenwaaraan oudere woningen gelegen zijn en uitrusting met wegen van de sociale en gelijkwaardige woningen (met inbegrip van verkeersvrije zones en speelpleinen).

(in miljoenen F, werkelijke prijzen)

Rubrieken	Investerings geregionaliseerd in het kader van de wet van 1.9.1974				Investerings gerealiseerd in het kader van de Cultuuraautonomie (1)			Nationale investeringen	Algemeen totaal
	Vl.	W.	Br.	Totaal	Ned.	Fr.	totaal		
I. Bested. v. hoofdz. econom. aard									
1. <u>Zonings</u>	9.100	8.500	1.500	19.100					19.100
2. <u>Ruilverkaveling</u>	2.000	1.300	-	3.300					3.300
3. <u>Waterbeheersing</u>								10.900(2)	10.900
4. <u>Vervoer en verkeer</u>									
a) <u>Aufoeweg</u>								((
b) <u>Wegen</u>	5.016	1.900	400	7.316				155.398	162.714
c) <u>Elektr. uitrusting</u>									
d) <u>Spoorwegen</u>								40.647	40.647
e) <u>Stedelijk vervoer</u>								48.500	48.500
f) <u>Regie Oostende-Dover</u>									
g) <u>Havens</u>								36.750	36.750
h) <u>Radar</u>								2.365	2.365
i) <u>Waterlopen</u>								45.800	45.800
j) <u>Niet bevaarbare waterlopen</u>	3.000	1.206	-	4.206					4.206
k) <u>Stuwdammen</u>								6.000	6.000
l) <u>R.L.W.</u>								9.000	9.000
5. <u>Slachthuizen</u>		500	100	600					600
II. Bested. v. hoofdz. sociale aard									389.882 45,9%
1. <u>Leefmilieu</u>									
a) <u>Luchtvervuil. en geluid</u>								2.000	2.000
b) <u>Waterzuivering</u>	19.000	11.500	2.850	33.350					33.350
c) <u>Afval</u>	4.500	3.300	500	8.300					8.300
d) <u>Diversen</u>			102	102					102
2. <u>Ruimtelijke ordening</u>									
a) <u>Stedebouw</u>	1.733	2.000		3.733					3.733
b) <u>Stadshernieuwing</u>	8.300	13.000	9.400	30.700					30.700
c) <u>Steenkoolsites</u>	500	2.000		2.500					2.500
d) <u>Wat Brunfaut</u>	12.800	9.567	1.450	23.817					23.817
e) <u>Sociale woningen</u>	88.200	61.333	13.440	162.973					162.973
f) <u>Bossen-jacht-visvangst</u>	1.000	1.800		2.800					2.800
g) <u>Waterbedeling</u>	5.715	7.500	800	14.015					14.015
h) <u>Waterproductie</u>								7.700	7.700
3. <u>Cultuur</u>									
a) <u>Culturele uitrusting</u>									
b) <u>Sportuitrusting</u>									
c) <u>Recreatie en Toerisme</u>					8.750	8.750	17.500		17.500
4. <u>Onderwijsuitrusting</u>								60.000	60.000
5. <u>Med. en sociale uitrusting</u>									
a) <u>Ziekenhuizen</u>	15.700	10.950	3.165	29.815					29.815
b) <u>Academische ziekenhuizen</u>								4.000	4.000
c) <u>M.P.I.</u>	6.009	4.143	600	10.752					10.752
d) <u>Kinderkribben</u>								3.730	3.730
e) <u>Bejaarden</u>	5.000	4.100	1.200	10.300					10.300
f) <u>Home care</u>	505	1.207	100	1.812					1.812
III. Bested. v. hoofdz. admin. aard									429.899 50,6%
Gebouwen	1.800			1.800				28.200	30.000 3,5%
Gecumuleerd totaal	189.878	145.806	35.607	371.291	8.750	8.750	17.500	460.990	849.781(3)
%	51,14%	39,27 %	9,59 %						

(1) Behoudens eventueel andere overeenkomst.

(2) Waarvan 3.000 mln. voor zeevering.

(3) De parallelle kredieten voor Zeebrugge staan buiten programma.

- b. Op het gebied van de investeringen van voornamelijk economische aard (die traditioneel de industriële en ambachtelijke zones, de havens, de stuwdammen, het wegvervoer, het vervoer te water, enz. omvatten), zal de nadruk gelegd worden op het stedelijk en interstedelijk gemeenschappelijk vervoer (frequentie, regelmaat en comfort).
- c. De ontwikkeling van de investeringen van voornamelijk administratieve aard zal worden bepaald door de vereisten inzake een doeltreffende en snelle administratieve decentralisatie.

50. Parallel hiermee komen uiteraard eveneens ombuigingen voor op het gebied van de werkingsuitgaven.

Deze worden gepreciseerd in de budgettaire tabellen die systematisch opgenomen zijn aan het einde van iedere uiteenzetting betreffende de voornaamste beleidsvoorstellen op nationaal en regionaal vlak die in Titels II en III worden behandeld.

Zij kunnen als volgt worden samengevat :

Gemiddeld jaarlijks percentage 1976-1980

Algemeen totaal van de lopende uitgaven	12.0
Lopende uitgaven inzake	
Cultuur	26.0
Volksgezondheid	18.6
Hygiëne en leefmilieu	18.8
Huisvesting	14.4
Ruimtelijke ordening	14.9

Bijlage : Economische prognoses op middellange termijn

De draagwijdte van die prognoses is in Hoofdstuk I nader bepaald.

Ter herinnering, die prognoses, welke als basis hebben gediend voor de voorbereiding van het Plan 1976-1980, steunen op twee soorten gegevens :

- a. Een reeks hypotheses waarop de beslissing van de Overheid geen vat heeft. Het betreft in hoofdzaak hypothesen omtrent :
- de internationale economische context (volume en prijs van de wereldhandel, enz.) ;
 - de aangelegenheden waarover vrij onderhandeld wordt tussen sociale gesprekspartners (bv. arbeidsduur, omvang van de loonstijgingen, enz.) ;
 - de particuliere economische werkende krachten waarvan de gedragingen inzake verbruik, sparen, investeringen, migraties, activiteitsgraden, enz., door dezelfde motiveringen als in het verleden zouden worden gedreven.

De voor het volume van de wereldhandel aangenomen hypothesen zijn voor een land als het onze bijzonder belangrijk. Rekening houdend met de zeer grote onzekerheid die er dienaangaande heerst, wordt in het Plan geopteerd voor een voorzichtige hypothese, nl. een gemiddelde jaarlijkse toename met 7 % in volume. Dit percentage is kleiner dan in de vorige vijfjarenperiodes en ook t.a.v. de meer optimistische hypothese die door de O.E.S.O. voor haar scenario 1980 en door de E.E.G. voor haar 4e programma inzake economisch beleid op middellange termijn werd aangenomen.

- b. De in het Plan voorgestelde beleidsvoeringen en programma's, in zoverre zij nu al konden worden gepreciseerd en in het RENA-model, aan de hand waarvan het Planbureau de prognose heeft gemaakt, verwerkt.

Immers, ondanks zijn relatief gedetailleerd karakter, blijft het RENA-model algemeen en kunnen de sectorale acties of de zowel op regionaal als nationaal vlak voorgestelde specifieke en kwalitatieve beleidsvoeringen er bijgevolg bezwaarlijk in worden verwerkt.

Bijzondere omzichtigheid is geboden bij het beoordelen van de regionale resultaten van de prognose, gelet op de vertraging in en de broosheid van de regionale statistieken en op het feit dat RENA een van de eerste operationele modellen is waarin gepoogd wordt de nationale en regionale aspecten samen te verwerken.

ECONOMISCHE PROGNOSES OP MIDDELLANGE TERMIJN

TABEL 1 : ENKELE WERKHYPOTHESEN VAN DE PROJECTIE

		1956 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980
<u>INTERNATIONALE TOESTAND</u>	(a)					
a. Volume wereldhandel	groei per jaar %	+ 7,8	+ 8,0	+ 9,9	+ 7,1	+ 7,0
b. Uitvoerprijzen van de industrielanden	groei per jaar %	+ 0,8	+ 1,0	+ 2,2	+ 10,7	+ 6,2
c. Invoerprijzen in België	groei per jaar %	- 0,3	+ 2,2	+ 2,4	+ 9,8	+ 5,5
<u>BEVOLKING + ARBEIDSVOLUME</u>						
a. Bevolking	groei per jaar %	+ 0,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,3
b. Beroepsbevolking	groei per jaar %	+ 0,0	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,8
c. Werktijd	groei per jaar %	- 0,8	- 0,6	- 1,2	- 1,5	- 1,1

(a) Alle groeipercentages slaan op het gemiddelde over de beschouwde periodes.

69

TABEL 2 : BELANGRIJKSTE RESULTATEN VAN DE PROJECTIE

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975 (b)	1976- 1980
<u>DOELSTELLINGEN</u>							
	(a)						
1. Werkloosheidspercentage	% verzekerde bevolking	e.p.	5,7	2,5	2,9	6,4	3,9
		m.p.	4,8	3,0	3,7	4,4	5,2
	% beroepsbevolking	e.p.	3,2	1,7	2,0	4,5	2,8
		m.p.	2,8	1,9	2,3	2,7	3,7
2. Aandeel van de loonsom in het Nationaal Inkomen	% van het N.I.	e.p.	57,2	60,9	62,4	68,8	69,2
3. Groei van het B.N.P.	groei per jaar %	m.p.	+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2
4. Reële groei van de loonsom per hoofd	groei per jaar %	m.p.	+ 3,7	+ 4,1	+ 4,8	+ 6,1	+ 3,3
5. Werktijd	uren per jaar	e.p.	2.174	2.111	1.990	1.841	1.739
6. Collectieve functies (totaal overheids- uitgaven) in waarde	% van het B.N.P.	e.p.	28,4	33,7	40,6	44,8	46,2
7. Regionale groeiverschillen	verschil tussen groei Vlaand. en Wallonië	e.p.	+ 2,0	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,4	+ 0,6
8. Inflatie : prijzen van B.N.P.	groei per jaar %	m.p.	2,0	3,0	- 3,7	8,7	7,5
9. Netto-uitvoer	% van het B.N.P.	e.p.	0,3	1,0	3,1	2,1	1,7
		m.p.	1,4	- 0,2	1,2	2,8	1,9
<u>RANDVOORWAARDEN</u>							
10. Belastingdruk (belastingen + sociale bijdragen)	% van het B.N.P.	e.p.	26,0	29,7	33,9	42,0	44,8
11. Binnenlandse besparingen	% van het B.N.P.	e.p.	9,2	14,0	16,9	14,1	15,9
11a. Besparingen gezinnen	miljard. werk. prijz.	e.p.	46,2	93,8	158,8	267,3	475,7
11b. Besparingen kapitaalvennootschappen	miljard. werk. prijz.	e.p.	11,6	17,0	31,2	36,5	113,4
11c. Besparingen overheid	miljard. werk. prijz.	e.p.	- 5,2	7,0	28,0	10,3	34,4
12. Overheidsschuld	% van het B.N.P.	e.p.	62,9	51,8	43,5	40,6	41,6

(a) e.p. betekent : "op het einde van de beschouwde periode"
m.p. betekent : "gemiddelde van de beschouwde periode"

(b) Nationale rekeningen voor de jaren 1971 tot 1974 en RENA-model voor 1975

69

TABEL 3 : PRODUKTIEFACTOREN EN GEPRODUCEERDE MIDDELEN

		1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975 (b)	1976- 1980
<u>BEVOLKING EN WERKGELEGENHEID</u>		(a)				
Totale bevolking - Brussel	In duizendtallen per 31 dec. e.p.	1.010,0	1.061,8	1.075,1	1.042,0	972,3
- Vlaanderen	In duizendtallen per 31 dec. e.p.	5.042,6	5.244,4	5.416,6	5.574,1	5.716,2
- Wallonië	In duizendtallen per 31 dec. e.p.	3.089,1	3.156,6	3.159,2	3.202,3	3.267,4
- Rijk	In duizendtallen per 31 dec. e.p.	9.141,7	9.462,8	9.650,9	9.818,4	9.955,9
Beroepsbevolking (ingezetenen) Rijk	In duizendtallen per 30 juni e.p.	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9
Werkzame beroepsbevolking Rijk	In duizendtallen per 30 juni e.p.	3.527,1	3.702,0	3.820,2	3.830,3	4.051,6
Werkzame beroepsbevolking Rijk	Groei per jaar %	- 0,7	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,2	+ 1,1
Werkgelegenheid : - Binnenlandse werkgelegenheid	In duizendtallen per 30 juni e.p.	3.475,7	3.648,2	3.777,2	3.787,4	4.014,6
Waaronder : be- zoldigde binnen- landse werkgele- genheid	In duizendtallen per 30 juni e.p.	(2.576,3)	(2.845,0)	(3.005,5)	(3.105,6)	(3.419,0)
- Grensarbeiders (uitgaande min binnenkomende)	In duizendtallen per 30 juni e.p.	51,4	53,7	43,0	42,9	37,0
Volledige werkloosheid, inclusief door de Overheid tewerkgestelde werklozen	In duizendtallen per 30 juni e.p.	116,5	62,9	76,2	180,8	116,3
- Brussel	% beroepsbevolking e.p.	2,7	1,1	1,3	3,8	2,3
- Vlaanderen	% beroepsbevolking e.p.	3,7	1,7	1,6	4,1	1,9
- Wallonië	% beroepsbevolking e.p.	2,6	1,8	2,9	5,6	4,6
- Rijk	% beroepsbevolking e.p.	3,2	1,7	2,0	4,5	2,8
<u>PRODUKTIECAPACITEIT :</u>						
Bruto-investeringen in vaste activa, in volume	Groei per jaar %	+ 4,8	+ 7,4	+ 4,5	+ 2,2	+ 6,8
Kapitaalvoorraad, in volume	Groei per jaar %	+ 1,9	+ 3,5	+ 4,0	+ 3,5	+ 3,0
Potentieel B.N.P., in volume	Groei per jaar %	+ 2,5	+ 4,5	+ 4,8	+ 4,1	+ 3,8

10

<u>GEPRODUCEERDE MIDDELEN</u>							
Bruto regionaal produkt	Brussel	Groei per jaar %	+ 3,3	+ 5,4	+ 1,6	+ 5,8	+ 4,6
in volume, tegen factor-	Vlaanderen	Groei per jaar %	+ 3,0	+ 5,2	+ 6,5	+ 3,3	+ 4,8
kosten	Wallonië	Groei per jaar %	<u>+ 1,0</u>	<u>+ 4,3</u>	<u>+ 3,5</u>	<u>+ 2,9</u>	<u>+ 4,2</u>
B.N.P. in volume, tegen factorkosten	Rijk	Groei per jaar %	+ 2,4	+ 4,9	+ 4,7	+ 3,6	+ 4,6
B.N.P. in volume, tegen marktprijzen	Rijk	Groei per jaar %	+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2
Berekenende produktiviteit per uur		Groei per jaar %	+ 3,9	+ 4,5	+ 5,3	+ 5,0	+ 4,1
B.N.P. in werkelijke prijzen (marktprijzen)	Miljard. F.	e.p.	571	849	1.292	2.230	3.931
<u>PRIMAIRE VERDELING VAN DE MIDDELEN</u>							
Loonsom toevloeiend aan de gezinnen	% van het B.N.P.	e.p.	45,8	48,6	49,2	57,5	58,2
Ondernemersinkomen van zelfstandigen toevloeiend aan de gezinnen	% van het B.N.P.	e.p.	21,0	19,7	16,3	14,2	13,0
Kapitaalinkomen toevloeiend aan de gezinnen, de Overheid en de kapitaalvennootschappen	% van het B.N.P.	e.p.	<u>13,3</u>	<u>11,5</u>	<u>13,4</u>	<u>11,8</u>	<u>12,9</u>
Nationaal inkomen	% van het B.N.P.	e.p.	80,1	79,8	78,9	83,5	84,1
Bruto-vennootschapswinst	Miljard. F. (werk.prijz.) per jaar	m.p.	31,7	45,4	79,4	155,6	377,4

(a) e.p. betekent "op het einde van de beschouwde periode"
m.p. betekent "gemiddelde over de beschouwde periode"

(b) Nationale Rekeningen voor de jaren 1971 tot 1974 en RENA-model voor 1975.

17

TABEL 4 : BESTEDING DER MIDDELEN

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980
<u>WERKELIJKE PRIJZEN :</u>							
Particulier verbruik	% van het B.N.P.	e.p.	68,3	63,7	59,5	62,1	59,0
Overheidsverbruik	% van het B.N.P.	e.p.	12,6	13,0	13,5	16,9	17,1
Bruto-investeringen	% van het B.N.P.	e.p.	18,8	22,4	23,8	19,0	22,2
waaronder : - voorraadwijzigingen	% van het B.N.P.	e.p.	(- 0,0)	(0,5)	(1,5)	(- 0,9)	(2,1)
- B.I.V.A. bedrijven (a)	% van het B.N.P.	e.p.	(10,8)	(12,0)	(12,6)	(11,3)	(12,8)
- B.I.V.A. woningen	% van het B.N.P.	e.p.	(5,3)	(6,9)	(5,6)	(5,1)	(4,3)
- B.I.V.A. Overheid	% van het B.N.P.	e.p.	(2,2)	(2,3)	(3,5)	(2,9)	(2,5)
- B.I.V.A. landbouw	% van het B.N.P.	e.p.	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,5)
Uitvoer (goederen, diensten en factor-inkomens)	% van het B.N.P.	e.p.	35,0	38,4	47,7	64,6	74,8
Invoer (goederen, diensten en factor-inkomens)	% van het B.N.P.	e.p.	34,7	37,4	44,6	62,5	73,1
<u>GROEI IN VOLUME (prijzen 1963)</u>							
Particulier verbruik	groei per jaar %		+ 2,4	+ 3,4	+ 4,2	+ 4,7	+ 3,9
Overheidsverbruik	groei per jaar %		+ 4,2	+ 6,4	+ 4,7	+ 4,6	+ 4,3
Bruto-investeringen	groei per jaar %		+ 4,9	+ 7,9	+ 5,6	+ 0,1	+ 9,8
waaronder : - B.I.V.A. bedrijven (a)	groei per jaar %		(+ 4,3)	(+ 7,2)	(+ 5,7)	(+ 2,7)	(+11,1)
- B.I.V.A. woningen	groei per jaar %		(+ 7,4)	(+10,5)	(+ 0,2)	(+ 4,5)	(+ 0,2)
- B.I.V.A. Overheid	groei per jaar %		(+ 6,7)	(+ 5,8)	(+11,4)	(- 1,1)	(+ 1,5)
- B.I.V.A. landbouw	groei per jaar %		(- 5,5)	(+ 4,2)	(+ 2,5)	(+ 5,6)	(+ 1,5)
Uitvoer (goederen, diensten en factor-inkomens)	groei per jaar %		+ 5,6	+ 8,3	+10,4	+ 8,2	+ 8,3
Invoer (goederen, diensten en factor-inkomens)	groei per jaar %		+ 7,3	+ 7,2	+10,0	+ 8,9	+ 9,4
B.N.P. tegen marktprijzen	groei per jaar %		+ 2,6	+ 5,1	+ 4,9	+ 3,4	+ 4,2

(a) Overheidsbedrijven en particuliere bedrijven (excl. landbouwbedrijven).

22

TABEL 5 : PRIJZEN EN KOSTEN

		1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975	1976- 1980	
<u>PRIJSSTIJGINGEN</u>							
	(a)						
Particulier verbruik	groei per jaar %	+ 1,9	+ 3,2	+ 3,0	+ 7,9	+ 6,7	
Overheidsverbruik	groei per jaar %	+ 2,3	+ 2,4	+ 4,9	+11,1	+ 7,7	
B.I.V.A. bedrijven	groei per jaar %	+ 2,4	+ 3,2	+ 4,2	+ 7,6	+ 5,3	
B.I.V.A. woningen	groei per jaar %	+ 2,2	+ 4,8	+ 4,5	+11,2	+ 8,1	
B.I.V.A. Overheid	groei per jaar %	+ 2,5	+ 4,7	+ 6,2	+11,0	+ 7,0	
Uitvoer (prijzen in B.F.)	groei per jaar %	- 0,2	+ 1,8	+ 3,0	+ 9,2	+ 6,5	
Invoer (prijzen in B.F.)	groei per jaar %	- 0,6	+ 2,5	+ 2,5	+ 9,0	+ 5,7	
Impliciete prijs van het B.N.P.	groei per jaar %	+ 2,0	+ 3,0	+ 3,7	+ 8,7	+ 7,5	
<u>LONEN</u>							
Uurloon (index)	1963 = 100	e.p.	83	121	181	368	615
Loonkosten (index)	1963 = 100	e.p.	84	127	198	412	716
Loonsom per werkzame loontrekkende	In 1000 F. per hoofd, werkelijke prijzen	e.p.	99,5	142,2	208,5	389,0	643,6
<u>RENTIEVOET</u>							
Rente op de leningen voor investeringen (leningen op middellange termijn)	Rente in %	e.p.	6,0	6,8	9,0	10,0	9,6

(a) e.p. betekent "op het einde van de beschouwde periode"
m.p. betekent "gemiddelde over de beschouwde periode".

23

TABEL 6 : GECONSOLIDEERDE REKENING VAN DE LOPENDE OVERHEIDSVERRICHTINGEN (BEGRIPPEN NATIONALE BOEKHOUDING) (a)

			1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1975 (c)	1976- 1980 (c)
(b)	(d)						
<u>ONTVANGSTEN</u>							
Directe belastingen - van particulieren	Miljarden F	e.p.	33,7	56,3	110,6	298,7	646,9
van ondernemingen	Miljarden F	e.p.	9,2	17,0	30,9	90,4	174,9
Indirecte belastingen	Miljarden F	e.p.	64,9	101,9	165,2	262,7	406,8
Sociale-Zekerheidsbijdragen	Miljarden F	e.p.	40,3	77,6	131,7	284,4	529,7
Inkomen uit vermogen en ondernemersinkomen	Miljarden F	e.p.	6,5	5,3	12,1	- 2,0	- 7,0
Overdrachten uit het buitenland	Miljarden F	e.p.	0,2	0,2	0,7	1,0	1,0
TOTAAL	Miljarden F	e.p.	154,8	258,3	451,2	935,2	1.752,3
<u>UITGAVEN</u>							
Overheidsverbruik	Miljarden F	e.p.	72,0	110,2	175,3	376,1	671,2
Renten van de overheidsschuld	Miljarden F	e.p.	16,4	24,3	43,1	80,3	144,4
Overdrachten - aan de gezinnen	Miljarden F	e.p.	64,0	104,6	180,3	415,5	803,5
aan de ondernemingen	Miljarden F	e.p.	7,1	9,7	17,0	33,5	68,0
aan het buitenland	Miljarden F	e.p.	0,5	1,9	7,5	19,5	30,8
TOTAAL	Miljarden F	e.p.	160,0	250,7	423,2	924,9	1.717,9
<u>SALDO</u> : Lopende besparingen van de Overheid	Miljarden F	e.p.	- 5,2	7,0	28,0	10,3	34,4
<u>ONTVANGSTEN</u>							
Directe belastingen - van particulieren	% van het B.N.P.	e.p.	5,9	6,6	8,6	13,4	16,5
- van ondernemingen	% van het B.N.P.	e.p.	1,6	2,0	2,4	4,1	4,5
Indirecte belastingen	% van het B.N.P.	e.p.	11,4	12,0	12,8	11,8	10,4
Sociale-zekerheidsbijdragen	% van het B.N.P.	e.p.	7,1	9,1	10,2	12,8	13,5
Inkomen uit vermogen en ondernemersinkomen	% van het B.N.P.	e.p.	1,1	0,6	0,9	- 0,1	- 0,2
Overdrachten uit het buitenland	% van het B.N.P.	e.p.	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
TOTAAL			27,1	30,4	35,0	42,0	44,6

ht

Overheidsverbruik	% van het B.N.P.	e.p.	12,6	13,0	13,6	16,9	17,1
Renten van de overheidsschuld	% van het B.N.P.	e.p.	2,9	2,9	3,3	3,6	3,7
Overdrachten - aan de gezinnen	% van het B.N.P.	e.p.	11,2	12,3	14,0	18,6	20,4
aan de ondernemingen	% van het B.N.P.	e.p.	1,2	1,1	1,3	1,5	1,7
aan het buitenland	% van het B.N.P.	e.p.	0,1	0,2	0,6	0,9	0,8
			<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAAL			28,0	29,5	32,8	41,5	43,7
SALDO : lopende besparingen van de Overheid	% van het B.N.P.	e.p.	- 0,9	0,9	2,2	0,5	0,9

- (a) In deze tabel wordt onder de Overheid verstaan : de Centrale Overheid, de Ondergeschikte Besturen en de Sociale Zekerheid. De Overheidsbedrijven daarentegen zijn in de tabel niet opgenomen.
- (b) De hieronder staande begrippen hebben dezelfde betekenis als in de Nationale Rekeningen, maar de groepering ervan werd op één punt gewijzigd : de post "Renten van de overheidsschuld" is hier onder de lopende uitgaven gerangschikt (en niet als negatieve ontvangst zoals in de nationale boekhouding).
- (c) De cijfers 1975 en 1980 komen uit het RENA-model. De vroegere cijfers komen uit de door het N.I.S. gepubliceerde Nationale Rekeningen.
- (d) e.p. betekent "op het einde van de beschouwde periode".

TITEL II

HET SPECIFIEK BELEID

INHOUD

	<u>Blz.</u>
WOORD VOORAF	
A. <u>VOOR MEER WELZIJN</u>	
Hoofdstuk I - Bevolking, beroepsbevolking en werkgelegenheid	3
I. Inleiding	5
II. De bevolkingsprognoses	5
III. De beleidsmaatregelen m.b.t. de omvang van de beroepsbevolking	7
IV. Vooruitzichten inzake werkgelegenheid en werkloosheid	10
V. De beleidsmaatregelen inzake werkgelegenheid, hulp bij de reclassering en beroepsopleiding	12
VI. Beleid inzake betere werkgelegenheid	15
VII. Verkorting van de werktijd	17
VIII. Het immigratiebeleid	17
Hoofdstuk II - De opvoedende functie	19
I. Beleidslijnen : een permanente vorming	21
II. De vooruitzichten inzake de schoolbevolking	22
III. De evolutie van de verschillende onderwijsniveau's	25
IV. De permanente opvoeding	29
V. De samenhang van onderwijs en werkgelegenheid	30
VI. De overheidsuitgaven inzake opvoeding	31
VII. Noodzaak van een voortdurend onderzoek inzake onderwijsproblemen	36
Hoofdstuk III - Cultuur en toerisme	39
I. Investeringsuitgaven	39
II. Lopende uitgaven	41
III. Coordinatie van de sportinfrastructuur	45
IV. Vakantiespreiding	45

Hoofdstuk IV - Sensibilisatie, voorlichting en bescherming van de verbruikers. Kwalitatieve beleidslijnen van het particuliere verbruik.	47
I. Sensibilisatie, voorlichting en bescherming van de verbruikers	49
II. Kwalitatieve beleidslijnen voor het particuliere verbruik	54
Hoofdstuk V. - De sociale zekerheid	55
I. Inleiding	57
II. De uitkeringen van de sociale zekerheid	58
III. De ontvangsten van de sociale zekerheid	62
Hoofdstuk VI - De volksgezondheid	65
I. Algemene beleidskeuzen	67
II. De intramurale infrastructuur	67
III. De extramurale zorgenverstrekking	71
IV. De algemene openbare gezondheidsbeveiliging - bijzondere instellingen en opdrachten	73
V. Overzicht van de belangrijkste begrotingsbedragen in verband met het gezondheidsprogramma	74
Hoofdstuk VII - De minder-validen	77
I. Investerings	79
II. Werkgelegenheid	82
III. De "gehele" revalidatie	83
IV. Rationalisatie en coördinatie van het beleid	83

Hoofdstuk VIII - De derde leeftijd	85
I. Het pensioenstelsel	87
II. De medische- en ziekenhuisorganisatie	88
III. De huisvesting	89
Hoofdstuk IX - De immigranten	91
I. De bevolkingsprognoses	93
II. Het algemeen immigratiebeleid	93
III. De organisatie van de opvang	95
IV. Hulp bij de persoonlijke vorming en bij de beroepsopleiding van de volwassen immigranten	95
V. De opvoeding van de kinderen van gastarbeiders	97
Hoofdstuk X - De ruimtelijke ordening	101
I. De uitrusting van de verstedelijkte centra volgens een geplande hiërarchie	104
II. De verbetering van het gemeenschappelijk vervoer en de geleidelijke beperking van het particulier autogebruik in de steden	105
III. Stadsherstel	109
IV. De bescherming en de sociale valorisatie van het platteland, de bossen en natuurgebieden	111
Hoofdstuk XI - De huisvesting	113
I. De uitvoering van het plan 1971-1975	115
II. De behoeften van de periode 1976-1980	116
III. Het programma 1976-1980	116
Hoofdstuk XII - De milieuzorg en de strijd tegen milieubederf	121
I. De waterzuivering	123
II. De vaste afvalstoffen	125
III. De luchtverontreiniging	127
IV. De strijd tegen de geluidshinder	128
V. Natuurbescherming en bescherming van de groene zones buiten de agglomeraties	129

Hoofdstuk XIII - De hulp aan de ontwikkelingslanden	131
I. Algemene doelstellingen	133
II. De grote lijnen van de overheidshulp inzake ontwikkelingssamenwerking	134
III. Besluiten	136
Hoofdstuk XIV - Het informaticabeleid van de Overheid	137
I. Technische aspecten : algemene doelstellingen	139
II. Het actieplan m.b.t. de informatieverwerking	142
B. <u>HET BELEID INZAKE ECONOMISCHE ONTWIKKELING</u>	
WOORD VOORAF	
Hoofdstuk I - Het beleid inzake economische ontwikkeling	147
Afdeling I - Beleid met betrekking tot de initiatieven die van het bedrijfsleven uitgaan	150
I. Investeringsbeleid	150
II. Steun aan het technologisch speurwerk	156
III. Uitvoerbeleid	168
Afdeling II - Naar een meer voluntaristisch beleid van de Overheid	171
I. Bundeling van de overheidssteun en contractuele planning	171
II. Het economisch overheidsinitiatief	173
Hoofdstuk II - De bedrijfstaksgewijze prioriteiten van het industriebeleid	177
Afdeling I - Prioritaire bedrijfstakken	180
I. Metaalverwerkende nijverheid	180
II. Scheikundige nijverheid	186

Afdeling II - Bedrijfstakken waarvoor een aangepast omkaderingsbeleid aangewezen is	194
I. Voedingsnijverheid	195
II. Textiel- en kledingnijverheid	198
III. IJzer- en staalnijverheid	201
IV. Nijverheid van non-ferrometalen	203
V. Papiernijverheid	205
VI. Houtnijverheid	208
VII. Bouwmaterialennijverheid	212
VIII. De ledernijverheid	214
 Hoofdstuk III - Het energiebeleid	217
Inleiding	219
Afdeling I - De doelstellingen van het energiebeleid in de nieuwe internationale context	220
Afdeling II - De inhoud van het voorgestelde energie- beleid	222
 Hoofdstuk IV - Het beleid betreffende de bouwnijverheid	249
1. Algemene ontwikkeling van de sector	251
2. De ervaringen met het Plan 1971-1975	253
3. Het Plan 1976-1980 en de mogelijke gevolgen voor de bouwnijverheid	255
4. Prioritaire beleidsacties voor de bouwsector	257
 Hoofdstuk V - Het beleid betreffende de distributie	261
Afdeling I - Algemene kenmerken en verwachte ontwikkeling	263
Afdeling II - Aanbevelingen	268

Hoofdstuk VI - Het landbouwbeleid	273
I. Kwantitatieve ontwikkeling	275
II. Doelstellingen van het landbouwbeleid	277
III. Beleidsmaatregelen	278
Hoofdstuk VII - Het beleid betreffende het vervoer en het verkeer	295
Afdeling I - Tendensen en beginselen inzake het algemeen vervoerbeleid en de plaats van de vervoer- sector in het Plan	297
Afdeling II - Het reizigersvervoer	299
Afdeling III - Het vervoer van goederen	304
Afdeling IV - Bijzondere acties in de andere vervoer- sectoren	308
Afdeling V - De overheidsinvesteringen in de sector vervoer	310
Hoofdstuk VIII - Het K.M.O.-beleid	317
Afdeling I - Belangrijkheid en evolutie van K.M.O.'s	319
Afdeling II - De problemen van de K.M.O.'s	322
Afdeling III - De bestanddelen van een K.M.O.-beleid	325

WOORD VOORAF

In Titel I worden de "Grote Lijnen" van het Plan 1976-1980, zowel op regionaal als globaal en sectoraal vlak, uiteengezet.

In Titel II worden verscheidene aldus voorgestelde beleidsvoeringen wat de middelen ertoe betreft nader toegelicht. Voor de geregionaliseerde of onder de Cultuurraden vallende aangelegenheden wordt hier slechts een hergroepering gegeven en een synthese gemaakt van de keuzen en de beleidsvoeringen die op het niveau van de gewesten werden goedgekeurd in het kader van de bevoegdheden die hun zijn toegekend bij de wet van 1 augustus 1974 betreffende de voorlopige gewestvorming en de uitvoeringsbesluiten ervan.

Op verschillende punten werd de Titel geamendeerd om rekening te houden met de adviezen en conclusies uitgebracht door de Gewestelijke Economische Raden, de Bedrijfsraden en het N.C.E.E. overeenkomstig de wet van 1 augustus 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie.

Bovendien, om een juist inzicht te krijgen in deze Titel, moet hij worden gezien als een verlengstuk van Titel I, zoals die grondig werd herwerkt op basis van de adviezen van de verschillende Raden en de resultaten van de Drie-partijenvergadering over de tewerkstelling.

A. VOOR MEER WELZIJN

HOOFDSTUK I

BEVOLKING, BEROEPSBEVOLKING EN WERKGELEGENHEID

I. INLEIDING

De volledige en betere werkgelegenheid vereist niet alleen een algemeen beleid inzake groei en stimulering van de vraag, maar eveneens een reeks specifieke werkgelegenheidsmaatregelen op nationaal, regionaal en sectoraal vlak ten gunste van sommige categorieën van werknemers die kwetsbaarder zijn dan andere. Deze beleidsmaatregelen hebben tot doel de moeilijke kwantitatieve en kwalitatieve evenwichten tussen de vraag en het aanbod van arbeidskrachten per gewest te verwezenlijken met inachtneming van de onmisbare macro-economische samenhang.

Rekening houdend met de doelstellingen op middellange termijn blijft de volledige werkgelegenheid een prioritaire doelstelling van het Plan en het creëren van arbeidsplaatsen vormt één van de voorwaarden om de werkloosheid op een aanvaardbaar peil te houden. Vanuit dit oogpunt verzekert het beleid inzake economische ontwikkeling (Titel II - B) het behoud en het scheppen van arbeidsplaatsen. Verschillende maatregelen werken dit in de hand : de economische expansiewetten, het economisch overheidsinitiatief, de bevordering van de overheidsbestellingen, de uitbreiding van de economische infrastructuur voor bedrijfsvestigingen, het uitvoerbeleid. Tenslotte zorgen andere acties ook voor de werkgelegenheid : de ontwikkeling van de overheidsinvesteringen met sociaal-collectief karakter, het beleid inzake de K.M.O.'s, de deconcentratie en decentralisatie van de openbare en particuliere sectoren, enz...

II. DE BEVOLKINGSPROGNOSES

Tussen 1961 en 1970 steeg de totale bevolking van het Rijk met 0,54 % per jaar, verwacht wordt dat toeneming tussen 1970 en 1980 en die tussen 1976 en 1980 nog slechts 0,31 % respectievelijk 0,28 % zal bedragen. De gemiddelde jaarlijkse groei voor de periode 1976-1980 wordt aldus op 27.510 eenheden geschat met volgende verdeling :

	<u>1971-1974</u>	<u>1976-1980</u>
Natuurlijke bevolkingsaangroei (1)	+ 16.480	+ 12.630
Buitenlands migratiesaldo (2)		
Belgen	- 5.690	- 10.620
Vreemdelingen	+ 20.170	+ 25.500
	<hr/>	<hr/>
Totaal (2)	+ 14.480	+ 14.880
Totale bevolkingsaangroei (1) + (2)	+ 30.960	+ 27.510

Tabel 1 : Bevolkingsprognoses voor het Rijk

		1947	1961	1970	1975	1980
0-14	M	888.427	1.119.176	1.161.707	1.129.732	1.082.550
	V	864.066	1.071.240	1.111.052	1.082.684	1.029.405
	T	1.752.493	2.190.416	2.272.759	2.212.416	2.111.955
15-19	M	327.661	308.168	371.025	395.971	408.386
	V	322.894	297.300	356.728	378.988	389.739
	T	650.555	605.468	727.753	774.959	798.125
20-24	M	347.830	276.681	369.148	378.315	407.683
	V	331.752	274.763	353.797	355.365	376.621
	T	679.582	551.444	722.945	733.680	784.304
25-44	M	1.229.107	1.222.065	1.232.425	1.289.009	1.374.561
	V	1.208.736	1.224.583	1.214.366	1.239.385	1.275.482
	T	2.437.843	2.446.648	2.446.791	2.528.394	2.650.043
45-54	M	578.183	568.506	545.862	628.847	614.518
	V	612.682	587.802	560.843	645.288	623.411
	T	1.190.865	1.156.308	1.106.705	1.274.135	1.237.929
55-64	M	418.998	527.251	510.104	439.746	476.530
	V	471.970	589.062	568.179	493.178	527.238
	T	890.968	1.116.313	1.078.283	932.924	1.003.768
65 en +	M	409.522	475.013	531.595	550.907	548.139
	V	500.367	648.131	764.113	810.913	821.623
	T	909.889	1.123.144	1.295.708	1.361.820	1.369.762
Totaal	M	4.199.728	4.496.860	4.721.866	4.812.527	4.912.367
	V	4.312.467	4.692.881	4.929.078	5.005.801	5.043.519
	T	8.512.195	9.189.741	9.650.944	9.818.318	9.955.886

Bronnen : 1. Voor 1947, 1961, 1970 : Algemene Volkstelling per 31 december.

2. Voor 1975 en 1980 : Ch. Wattelar, H. Damas, Bevolkingsprognoses naar arrondissement, geslacht en leeftijd (1971-1985) - extrapolatie van de recente tendensen, Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain en Centrum van Bevolkings- en Gezinsstudiën - Ministerie van Volksgezondheid en het Gezin, Brussel, 1975.

Wat betreft de leeftijdsopbouw :

- de leeftijdsgroep van 0 tot 14 jaar zal nog afnemen (verder dalend geboortecijfer) ;
- de bevolking van 65 jaar en meer groeit nog maar zal stabiel worden gedurende de periode 1976-1980 ;
- het aandeel van de bevolking op beroepsleeftijd van 15 tot 64 jaar wordt bijgevolg groter.

De regionale plannen zullen de regionale dimensie van deze ontwikkelingen en vooral het toe te passen bevolkingsbeleid preciseren.

Het bevolkingsbeleid is trouwens nauw verbonden met de voorgestelde specifieke acties inzake gezinsbeleid, gezondheidsbeleid, werkgelegenheidsbeleid en ruimtelijke ordening.

III. DE BELEIDSMATREGELEN M.B.T. DE OMVANG VAN DE BEROEPSBEVOLKING

Het bedoelde beleid streeft ernaar de groei van het arbeidsaanbod (beroepsbevolking) en dus de verdeling tussen werkenden en niet-werkenden te beïnvloeden.

1. Van 1960 tot 1970 bedroeg de toeneming van de beroepsbevolking 0,67 % per jaar. Aangenomen wordt dat zij in het decennium 1970-1980 even groot wordt en dat zij 0,77 % zal bedragen in de periode 1976-1980. Deze ramingen steunen enerzijds op het vooruitzicht dat de bevolking op beroepsleeftijd blijft toenemen en anderzijds op de ramingen inzake activiteitsgraden (tabel 3) voor mannen en vrouwen. De daling van het aantal werkenden die samenhangt met de verlaging van de pensioenleeftijd is opgenomen in de prognose van het arbeidsaanbod.

Zoals in het verleden zal de toeneming van de activiteitsgraden voor de vrouwen een van de voorwaarden blijven voor de groei van de beroepsbevolking, alhoewel de deelneming van vrouwen aan het beroepsleven in België geen uitzonderlijk niveau bereikt in vergelijking met andere landen. Dit blijkt uit volgende tabel :

Tabel 2 : Aandeel van de vrouwen in de beroepsbevolking (in %)

	<u>Waarnemingen</u>	<u>Prognoses</u>
	<u>1970</u>	<u>1980</u>
Verenigde Staten	36,3	36,8
België	32,7	34,8
Frankrijk	35,3	37,1
Duitsland	35,6	35,6
Italië	26,7	26,0
Nederland	22,6	21,3
Zweden	39,1	41,6
Verenigd Koninkrijk	36,0	37,4

Bronnen : - Ontwikkeling van de bevolking van 1970 tot 1985 in de landen leden van de OESO, OESO, Parijs, 1974.

- België : prognose van het Planbureau.

2. De bevordering van de vrouwenarbeid vormt dus een belangrijke doelstelling van het Plan, ook in de mate waarin tevens rekening wordt gehouden met het verlangen van een belangrijk deel van de vrouwelijke bevolking naar een werkelijke persoonlijke economische emancipatie.

De groei van het aantal werkzame vrouwen wordt uiteraard bepaald door de totale werkgelegenheid, maar de bevordering van de vrouwenarbeid zal speciaal door de volgende maatregelen worden nagestreefd :

- gelet op de geringe mobiliteit van de vrouwelijke arbeidskrachten zullen de regionale beleidsmaatregelen moeten voorzien in een bevoorrechte behandeling van de investeringen waarvoor veel vrouwelijke arbeidskrachten nodig zijn, zulks in de gewesten waar deze overvloedig beschikbaar zijn en weinig werk vinden ;
- opheffing van de vrouwendiscriminatie inzake taaktoedeling en bijgevolg ook inzake loon ("gelijk werk, gelijk loon") ;
- aanpassing van de voltijdse en van de deeltijdse werkregeling ten einde de specifieke problemen van de vrouwelijke arbeidskrachten te onderwerpen ;
- de terugkeer tot het beroepsleven van vrouwen die met werken hebben opgehouden en opnieuw een beroep wensen uit te oefenen vergemakkelijken ;

- oprichting van gemeenschapsvoorzieningen (kinderkribben, vervoer, kinderbewaarplaatsen ...) dank zij welke de vrouwen zich in het economisch leven kunnen inschakelen. Gedurende de beschouwde periode zullen er ongeveer 20.000 bedden voor kinderkribben komen ;
- wegwerking van alle wettelijke regelingen die de vrouwenarbeid in de weg staan.

Tabel 3 : Raming van de activiteitsgraden voor het Rijk

Leeftijds- klassen	Mannen				Vrouwen			
	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980
14 (1)	17,6	8,5	3,6	2,2	11,7	5,7	4,0	2,2
15-19 (1)	50,3	41,3	34,3	30,0	40,6	34,5	33,2	31,9
20-24	87,6	83,3	81,0	78,4	52,2	60,9	64,6	68,1
25-29	97,2	96,0	95,1	94,2	36,2	49,7	54,4	58,7
30-34	97,8	97,4	97,2	97,1	31,2	39,2	42,8	45,8
35-39	96,6	96,7	96,7	96,6	30,0	35,3	37,8	40,5
40-44	95,6	94,8	94,4	93,9	30,0	33,4	34,8	36,2
45-49	94,0	92,3	91,2	90,2	28,4	30,8	31,4	32,1
50-54	91,1	89,2	87,8	86,7	25,3	27,6	28,0	28,2
55-59	85,1	82,3	80,4	78,3	20,1	20,0	19,5	18,9
60-64 (2)	70,8	63,8	59,5	35,1	9,4	7,6	6,9	6,1
65-69	14,7	10,5	8,4	6,5	5,3	3,5	3,0	2,7
70 +	6,8	4,3	3,4	2,6	2,7	1,5	1,4	1,3
TOTAAL	57,4	54,2	53,5	53,6	19,9	21,9	23,2	24,7

- (1) Deze activiteitsgraden houden rekening met de prognoses inzake de schoolbevolking in het Hoofdstuk over de opvoedende functie.
- (2) In 1980 bedraagt de raming van de activiteitsgraad voor de mannen 55,4 bij gelijkblijvende pensioenregelingen ; wegens de verlaging van de pensioenleeftijd wordt het 35,1.

Tabel 4 : Aanbod van arbeidskrachten (in duizenden)

	1960	1970	1975	1980
Mannen	2.566,9	2.636,4	2.654,4	2.712,5
Vrouwen	1.076,7	1.260,0	1.356,7	1.455,4
TOTAAL	3.643,6	3.896,4	4.011,1	4.167,9(1)

(1) Deze prognose behelst de inkrimping van de beroepsbevolking als gevolg van de verlaging van de pensioenleeftijd : ongeveer 19.500 eenheden.

IV . VOORUITZICHTEN INZAKE WERKGELEGENHEID EN WERKLOOSHEID

De conjunctuurinzinking van 1975 heeft de werkloosheid opnieuw op een peil gebracht zoals in de jaren 1950-1960.

Naar het zich laat aanzien zal de werkloosheid erg zorgwekkend blijven ondanks een herleving van de economische bedrijvigheid in 1976 en een economische groei van niet minder dan gemiddeld 4 % in 1976-1980.

Aldus zou, volgens de economische vooruitzichten op middellange termijn, waarvan de draagwijdte in Titel I nader wordt toegelicht, gemiddeld over de periode het aantal werklozen de 150.000 eenheden overschrijden. In 1980 zouden er nog 116.000 eenheden zijn, of ongeveer 3,9 % van de verzekerde bevolking, terwijl de in de Beleidskeuzen van het Plan vooropgestelde doelstelling de 3 % niet mocht overschrijden.

Dit onderstreept het ambitieuze karakter van de op het vlak van de gewesten aangenomen doelstellingen inzake werkgelegenheid : 213.000 arbeidsplaatsen voor Vlaanderen en 122.000 voor Wallonië t.o.v. 1975.

Tabel 5 : Vooruitzichten inzake werkgelegenheid en werkloosheid

(in duizendtallen - per 30 juni)

(a)	1955	1960	1965	1970	1975 (b)	1980 (b)
<u>RLJK</u>						
Beroepsbevolking (ingezetenen) (*)	3.679,4	3.643,6	3.764,8	3.896,4	4.011,1	4.167,9
Werkgelegenheid : binnenlandse (*)	3.510,3	3.475,7	3.648,2	3.777,2	3.787,4	4.014,6
pendel (*)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
grensoverschrijdende pendel (*)	37,5	51,4	53,7	43,0	42,9	37,0
Werkloosheid (*)	131,6	116,5	62,9	76,2	180,8	116,3

(a) (*) Beroepsbevolking (ingezetenen) : inwoners van de regio die ofwel een betrekking hebben binnen of buiten de regio, ofwel werkloos en werkzoekend zijn.

(*) Binnenlandse werkgelegenheid (of arbeidsvraag) : aantal arbeidsplaatsen in de regio.

(*) Pendel : netto-aantal forensen (ingaaende minus uitgaande pendel).

(*) Grensoverschrijdende pendel : netto-aantal grensarbeiders (uitgaande minus ingaande).

(*) Werkloosheid : het gaat om de volledig werklozen, zowel uitkeringstrekken, alsmede om de niet werkzame personen die een betrekking zoeken; cijfers per 30 juni.
Het waargenomen werkloosheidscijfer voor juni 1975 bedraagt 179.690 (Bron : R.V.A.).
Voor de overige grootheden (werkgelegenheid, pendel, enz.) uit de tabel komen de statistische gegevens slechts met jaren vertraging beschikbaar.

(b) De cijfers voor 1975 en 1980 zijn ontleend aan de projectie bij het Plan 1976-1980, die in Titel I is besproken.

Inderdaad, buiten specifieke maatregelen gericht op een volledige en betere werkgelegenheid alsmede op een herstructurering van de werkgelegenheid en de nijverheid, zal het doorlopende beleid m.b.t. de groei en regulering van de vraag het aantal werklozen niet massaal verminderen. De toeneming van de werkloosheid verhoogt de drempel van de moeilijk weg te werken en selectieve werkloosheid, die in verschillende mate bejaarden, vrouwen en jongeren treft.

Derhalve komt het erop aan een beleid te voeren dat gericht is op tewerkstelling, steun aan herscholing, beroepsvorming en betere werkgelegenheid. Daarbij mag niet uit het oog worden verloren, dat een evenwichtige arbeidsmarkt zodanig moet werken en georganiseerd zijn, dat het samengaan van een moeilijk weg te werken werkloosheid en van specifieke tekorten aan arbeidskrachten wordt tegengegaan ; dit laatste kenmerk is immers het duidelijkste teken in geval werkgelegenheidsbeleid en beleid inzake economische expansie kwalitatief niet goed op elkaar zijn afgestemd.

V. DE BELEIDSMATREGELEN INZAKE WERKGELEGENHEID, HULP BIJ DE RECLASSERING EN BEROEPSOPLEIDING

Een actief werkgelegenheidsbeleid moet een duidelijk onderscheid maken tussen twee grote categorieën van werklozen.

De eerste categorie omvat de werklozen die niet gehandicapt zijn, of in hun persoon sociaal en louter ten gevolge van economische omstandigheden werkloos zijn. Het beleid ter ondersteuning van de groei op middellange termijn, dat behandeld wordt in Titel II-B betreffende het beleid inzake economische ontwikkeling, streeft de bestrijding van deze conjuncturele werkloosheid na. Het zal afgestemd worden op hetgeen terzake in de regionale gedeelten van het Plan wordt voorgesteld. De tweede categorie omvat de werklozen die moeilijk aan werk kunnen worden geholpen en voor wie een specifiek beleid ten gunste van de bejaarde werknemers, de vrouwen en de jongeren nodig is.

Ervan uitgaande dat een groot aantal van de huidige werklozen onder die tweede categorie vallen, zal de Regering diverse maatregelen nemen.

- A. Betere vorming en werkgelegenheid voor de jongeren ;
- B. Actief werkgelegenheidsbeleid m.b.t. de vrouwen ;
- C. Waardering voor de arbeid van ouderen en reclassering van de moeilijk te plaatsen werklozen.
- D. Verbetering van de beroepsopleiding der werknemers en van de diensten voor arbeidsbemiddeling.

A. Betere vorming en werkgelegenheid voor de jongeren

Het is nodig ervoor te zorgen dat het onderwijs beter op het beroepsleven wordt afgestemd door inhoud en methodiek van de vorming fundamenteel te wijzigen zodat deze tegelijkertijd gericht wordt op een algemeen onderwijs en passend technisch onderwijs.

In verband hiermee kan gedacht worden aan een verlenging van de schoolplicht tot 16 jaar, gedeeltelijk zelfs van 16 tot 18 jaar. (1)

Deze hervorming moet leiden naar een grotere waardering voor het beroeps- en technisch onderwijs en ook de handenarbeid in de samenleving.

Bijzondere aandacht zal trouwens gewijd worden aan het beroeps onderwijs om alle afdelingen ervan toegankelijk te maken voor meisjes en jongens.

Om de jongeren een grotere geschiktheid met het oog op hun beroep te verschaffen dient gezorgd te worden voor goed voorbereide stages die gericht zijn op beroepsvervolmaking.

Het moet mogelijk zijn de jongeren beter voor te lichten omtrent de toekomstmogelijkheden van de verschillende beroepen op de arbeidsmarkt door middel van een permanente samenwerking tussen de onderwijsinrichtingen, de Overheid en organisaties van werkgevers en werknemers.

B. Actief werkgelegenheidsbeleid m.b.t. de vrouwen

De oorzaken van de toenemende en langdurige vrouwenwerkloosheid moeten worden betreden in het kader van de hierboven uiteengezette bevordering van de vrouwenarbeid. Nochtans zal men gelet op de gegeven omstandigheden :

- aan sommige praktijken inzake systematische aanwerving en afdanking op grond van de leeftijd een einde moeten maken ;
- de pogingen om de vrouwelijke arbeidskrachten als conjunctuurregende factor te gebruiken, moeten bestrijden.

(1) Zie terzake paragraaf III van Hoofdstuk II "De opvoedende functie" in Titel II-A.

C. Waardering voor de arbeid van ouderen en reclassering van de moeilijk te plaatsen werklozen

Het feit dat de kans werkloos te worden of minder-valide met de leeftijd toeneemt is voor onze maatschappij aanleiding om een ontwaardiging te hechten aan de arbeid van ouderen, vooral van + vijftigers, hetgeen echter in feite niet verantwoord is. Ondanks de dreiging die de werkgelegenheid treft zou het nadelig zijn voor de middellange termijn maatregelen te nemen die het arbeidsaanbod inkrimpen, daar een stelselmatige vermindering van het aantal actieven t.o.v. de niet-actieven de last voor de gemeenschap zou vergroten en de groei mogelijkheden zou aantasten. Het past derhalve voor het volgende te zorgen :

- vaststelling in de belangrijke ondernemingen van een bepaald aantal arbeidsplaatsen voorbehouden aan de oudere werknemers (1) ;
- systematisch onderzoek door de ondernemingsraden van de maatregelen die zouden moeten worden genomen inzake de arbeid van werknemers boven een bepaalde leeftijd overeenkomstig de Collectieve Arbeids-overeenkomst nr. 9 van de Nationale Arbeidsraad.

De Regering zal maatregelen nemen in verband met de arbeid van personen boven een bepaalde leeftijd en tevens de reclassering steunen van moeilijk te plaatsen werklozen zoals oudere werknemers. Het is aangevoelen, in het kader van de bevoegdheden van de R.V.A. de hulp aan ondernemingen te verhogen om de reclassering van de categorieën moeilijk te plaatsen werklozen te bevorderen. Die maatregelen zijn trouwens niet tegenstrijdig met de invoering van het brugpensioen of met andere andere versoepelingen m.b.t. de toekenningsvoorwaarden inzake pensioenen.

D. Verbetering van de opleiding van de werknemers en van de diensten voor arbeidsbemiddeling

Het gemis van een geschikte beroepsopleiding is een andere belangrijke oorzaak van de aanhoudende werkloosheid.

1. De verbetering van de beroepsopleiding van de werknemers veronderstelt, dat de inspanningen inzake beroepsherscholing en beroepsmobiliteit, alsook de kwalitatieve aanpassing van de werknemers aan de regionale behoeften worden voortgezet en opgevoerd. In 1974 werden 17.882 beroepsopleidingen verwezenlijkt. De volgende streefcijfers werden voorgesteld : 30.000 opleidingen in 1976, 44.000 in 1980. De begrotingskosten van deze doelstellingen worden geschat op 4.500 miljoen in 1980 tegen 1673 miljoen in 1975.

(1) Bedoeld worden de arbeiders in de tweede helft van hun beroepsleven.

2. Om overschakelingen in een loopbaan en de vrijwillige mobiliteit te bevorderen, zal de Regering de sociale promotie en de beroeps-promotie van de werknemers bevorderen. In dat verband zal er om-trent de wetgeving inzake "kredieturen" een intensere informatie bij de werknemers en de werkgevers worden gevoerd. Voor 1980 wor-den de uitgaven voor "kredieturen" op 4.476 miljoen geraamd (wer-kelijke prijzen), waarvan de helft 2.238 miljoen zal worden uitge-trokken op de begroting van het Ministerie van Arbeid en Tewerk-stelling.
3. In het kader van de beroepsherscholing en de sociale reclassering van minder-validen zullen de toelagen aan het Rijksfonds voor de Sociale Reclassering van de Minder-Validen van 146 miljoen in 1975 stijgen tot 350 miljoen in 1980. Hier worden de minder-validen in de zin van de wet van 1963 betreffende de sociale reclassering van de minder-validen bedoeld, dus niet de moeilijk te plaatsen werklo-zen.
4. Ten slotte zou men in de toekomst meer moeten zorgen voor een be-tere plaatsing van de werknemers die met succes de door de R.V.A. ingerichte stages inzake beroepsopleiding hebben gevolgd. De in-spanningen van de subregionale comités en van de commissies van ad-vies bij de gewestelijke bureaus van de R.V.A. zouden hier door-slaggevend zijn.

VI. BELEID INZAKE BETERE WERKGELEGENHEID

Wil men de doelstelling inzake volledige werkgelegenheid op regionaal vlak verwezenlijken, dan dient er een beleid voor een betere werkgelegenheid te worden gevoerd, zo men het de betrokken werknemers nog niet moeilijker wil maken (lange pendel, algemene arbeidsvoorwaarden, overscho-ling). Het beleid inzake een betere werkgelegenheid zal dan ook voorrang verlenen aan volgende doelstellingen :

- A. Verbetering van de arbeidsvoorwaarden.
- B. Vermindering van de kloof tussen het door de werknemers gewenste werk en het aangeboden werk.
- C. Geleidelijke wegwerking van de zwaar vallende pendel.

A. Verbetering van de arbeidsvoorwaarden

Een aantal maatregelen om de fysische en psychische last van de arbeid te verlichten, vallen onder de bevoegdheid van de comités voor veilig-heid, hygiëne en verfraaiing van de werkplaatsen.

De Regering kan echter maatregelen nemen op verschillende niveaus :

- steun aan experimenten om de arbeidstaken zinvoller te maken en aan een arbeidsorganisatie die steunt op zelfstandigheid en verantwoordelijkheid van de individuen, alsmede van het groepswerk ;
- geleidelijke afschaffing van het werk aan de lopende band en het investeringsbeleid dermate oriënteren dat, met voorbehoud van onvermijdelijke technologische vereisten, drieploegenarbeid en continuearbeid kan worden vermeden (wijziging in de conceptie van de machines, aanmoediging van ondernemingen die hun uitrustingen willen saneren) ;
- uitbreiding van de middelen waarover het bestuur van de arbeidshygiëne en de arbeidsgeneeskunde beschikt ;
- steun aan het researchwerk op het gebied van de arbeidsgeneeskunde en oprichting van een instituut voor arbeidspromotie (b.v. door de omvorming van de BDOP).

Voor deze maatregelen zou in 1980 1.300 miljoen moeten worden toegekend aan een speciaal Fonds voor het humaniseren van de arbeidsvoorwaarden, zulks ten laste van de begroting van het Ministerie van Werkstelling en Arbeid of van een instelling die rechtstreeks van het genoemde Ministerie afhangt.

B. Vermindering van de kloof tussen het door de werknemers gewenste werk en het aangeboden werk

Nochtans zal moeten worden gestreefd naar een betere valorisatie van de beroepsbekwaamheid van de werknemers, voor wie de ontwikkeling van het onderwijs op alle niveaus, een constante stijging van het bekwaamheidspeil mogelijk heeft gemaakt. Hun overscholing betekent niet enkel een verlies voor de gemeenschap maar ook nog een belangrijke bron van frustratie op menselijk vlak. Verschillende maatregelen zijn nodig :

- verbetering van de huidige banden tussen het onderwijssysteem en de werkgelegenheid. In dit verband zou de uitbreiding van de sub-regionale werkgelegenheidscomités, door er vertegenwoordigers van het algemeen technisch en beroepsonderwijs in op te nemen, aan die comités een belangrijke regulerende rol tussen het bedrijfsleven en het onderwijs geven ;
- ontwikkeling van de beroepsoriëntering en -voorlichting ;
- steun aan de vrijwillige mobiliteit van de werknemers via de verschillende vormen van permanente opvoeding en de uitbreiding vermijden van een beleid dat de werknemer aan de onderneming bindt.

C. Vermindering van de zwaar vallende pendel

De algemene doelstelling zal er in bestaan de pendel van meer dan twee uur af te schaffen. De middelen voor de verwezenlijking van deze doelstelling worden uiteengezet in de regionale plannen, rekening houdend met de problemen eigen aan de gewesten.

VII. VERKORTING VAN DE WERKTIJD

Voor de opmaak van het Plan heeft men verondersteld dat de vermindering van de werktijd overeen zou komen met het van 1961 tot 1975 waargenomen tempo, d.w.z. een vermindering van 1,1 % per jaar. Zo berekend bedraagt de werktijd in 1980 1739 uren per werkende. Deze veronderstelling zal moeten worden aangepast volgens de interprofessionele akkoorden.

VIII. HET IMMIGRATIEBELEID

Het immigratiebeleid, dat een integrerend deel vormt van het werkgelegenheidsbeleid, moet worden opgenomen in een gemeenschappelijk immigratiebeleid dat moet worden toegepast op E.E.G.-niveau. Dit beleid moet namelijk bevorderen dat, in samenwerking met de geïmmigreerde werknemers zelf een doelmatige opvang tot stand komt, opdat zij dank zij gepaste structuren zich gemakkelijker in de Belgische samenleving kunnen inschakelen. (1)

(1) Hoofdstuk IX "De immigranten" in Titel II-A behandelt het opvangbeleid ten opzichte van de immigranten

HOOFDSTUK II

DE OPVOEDENDE FUNCTIE

I. BELEIDSLIJNEN : EEN PERMANENTE VORMING...

Door de versnelde vooruitgang van de wetenschap en de techniek wordt het steeds moeilijker, zo het ooit mogelijk is geweest, de mensen, tijdens de jaren die zij in hun jeugd op de schoolbanken doorbrengen, genoeg kennis, of de vereiste kennis voor later, bij te brengen.

Door de onophoudelijke stroom van nieuwe ontdekkingen en methodeverbeteringen, de wijziging in de sociale structuren en in het beroepsleven, de ingrijpende veranderingen in de economische conjunctuur, is de kennis die over het algemeen met behulp van overbelaste programma's verkregen werd, aan een snelle verandering onderhevig en ze wordt vlug onbruikbaar.

Daarom moet men, voor de ontplooiing van de mens en het welzijn van de gemeenschap, een nieuw eigentijds opvoedingssysteem uitdokteren en ontwikkelen. Het bestaat uit twee essentiële luiken:

Enerzijds tracht een schoolse basisopleiding in het kader van een goed opgevatte algemene vorming, niet een definitief geheel van kennis en methodes mee te geven, maar wordt bij het individu de bekwaamheid om intellectuele en technische arbeid te verrichten ontwikkeld, door zijn zin tot nadenken en kritiek aan te scherpen, de onderzoekingsdrang en studienieuwsgierigheid te stimuleren en door bij hem spontane interesse voor alle problemen van de hedendaagse wereld te wekken.

Anderzijds maakt een uitgebreid onderwijsnet, dat aan de werkelijke behoeften van mens en maatschappij is aangepast en voor iedereen toegankelijk is, het op elk ogenblik mogelijk de aanvankelijk verworven algemene en beroepsopleiding aan te vullen of aan te passen.

Die twee luiken moeten harmonisch samengaan in een geheel dat men terecht "permanente opvoeding" kan noemen.

... IN HET BEREIK VAN ALLEN

Het onderwijs moet voor iedereen openstaan. De kosten, die het voor het gezin meebrengt, mogen geen hinderpaal meer zijn. Grotere financiële hulp (studiebeurzen, enz...) moet verleend worden aan de kinderen uit gezinnen met een bescheiden inkomen en aan jonge werknemers die hun studies willen voortzetten.

De studiebeurzen zullen tijdens de periode 1976-1980 meer dan 22 miljard F bedragen, dit is een jaarlijks gemiddelde van ongeveer 4,5 miljard, vergeleken met een bedrag van 1,781 miljard in 1970.

Een echte democratisering van het onderwijs zal, evenwel slechts mogelijk, zijn indien het onderwijs, allen dezelfde kansen gevend, voldoende geïndividualiseerd is, zodat de voorbijgaande achterstand of eventueel andere handicaps van bepaalde individuën, dikwijls voortvloeiend uit een sociaal en cultureel nadelige omgeving buiten de school, kunnen worden bijgewerkt. In die zin speelt het voorschools onderwijs een primordiale rol, door dat het kind, in nauwe samenwerking met de P.M.S.-centra aandachtig begeleid wordt om zijn persoonlijke waarden te ontwikkelen en de ontdekte handicaps snel bij te sturen. Daarom is het belangrijk dat vanaf nu de schoolplichtige leeftijd op 5 jaar gebracht wordt; (sedert 1966-1967 gaat op die leeftijd 100 % naar school, maar slechts 87 % bezoekt de school regelmatig), en dat het plaatsen van kinderen van 3 à 5 jaar in bewaarklassen bevorderd wordt; trouwens reeds nu kunnen ze vanaf de leeftijd van twee en een half jaar zo gewenst de klassen bezoeken.

II. DE VOORUITZICHTEN INZAKE DE SCHOOLBEVOLKING

De in 1965 begonnen vermindering van het geboortecijfer zal gedurende de jaren 1976-1980 een weerslag hebben op het voorschools onderwijs, het lager onderwijs en reeds op de lagere graad van het secundair onderwijs.

Tabel 1 :

LOOP VAN DE SCHOOLBEVOLKING IN HET VOLTIJDSONDERWIJS
PER LEEFTIJDGROEP (MEISJES EN JONGENS)

(in duizenden eenheden)

	1960-1961	1965-1966	1969-70 (a)	1975-1976 (vooruit- zichten)	1980-1981 (vooruit- zichten)
Minder dan 6 j.	410,6	447,6	474,2	436,9	441,6
van 6 tot 11 j.	847,3	909,2	936,2	893,6	853,8
van 12 tot 17 j.	561,0	651,5	742,2	842,1	841,1
van 18 tot 21 j.	65,3	115,5	131,3	178,0	209,5
van 22 tot 24 j.	12,7	16,4	22,7	30,3	37,4
van 25 j.en meer	5,8	8,7	10,9	14,2	16,3
TOTAAL :	1.902,7	2.148,9	2.317,5	2.395,1	2.399,7

Bron : Statistisch jaarboek van het onderwijs voor de eerste 3 kolommen; Planbureau voor vooruitzichten.

(a) 1969-1970 is het laatste jaar waarvoor statistieken van de schoolbevolking per leeftijd beschikbaar zijn.

De vermindering zal zich vooral aftekenen in de leeftijdsgroep van 6 tot 11 jaar, wat traditioneel overeenkomt met het lager onderwijs. Inderdaad, op het vlak van het voorschools onderwijs, zullen de spontane stijging van "het schoolgaan" van kinderen van minder dan 5 jaar en de veronderstelling van een schoolplicht op 5 jaar de tendens tot dalen als gevolg van de vermindering van het geboortecijfer compenseren.

De totale schoolbevolking zal bijna ongewijzigd blijven. Het jaarlijkse gemiddelde stijgingspercentage tussen 1975 en 1980 zal inderdaad slechts 0,04 % bedragen.

Tabel 2 :

LOOP VAN DE SCHOOLBEVOLKING IN HET VOLTIJDSONDERWIJS
PER NIVEAU (voor meisjes en jongens)

(in duizenden eenheden).

	1960-61	1965-66	1970-71	1975-76 (vooruit- zichten)	1980-81 (vooruit- zichten)
Voorschools onderwijs	405,1	443,2	457,1	435,0	439,2
Lager onderwijs	918,8	979,6	1.020,2	969,6	922,4
Subtotaal	1.323,9	1.422,8	1.477,3	1.404,6	1.361,6
Algemene vorming (a)	241,5	282,6	324,7	382,1	390,3
Technische en be- roepsopleiding (b)	214,6	315,8	380,2	428,2	438,6
Opleiding van leraars (c)	28,4	33,1	22,3	18,2	17,2
Kunstopleiding (d)	2,7	3,5	4,1	4,6	5,3
Vierde graad	50,2	18,3	6,9	2,5	-
Buitengewoon onder- wijs (e)	-	-	-	20,0	22,1
Subtotaal	537,4	653,3	738,3	855,6	873,5
Universitaire opleiding	30,7	48,8	75,1	80,2	96,1
Hoger technische opleiding	10,7	23,9	44,4	54,7	68,5
Subtotaal	41,4	72,7	119,5	134,9	164,6
Totale school- bevolking	1.902,7	2.148,8	2.335,1	2.395,1	2.399,7

Bron : Statistisch jaarboek van het onderwijs voor de drie eerste kolommen; Planbureau voor de vooruitzichten.

- (a) Algemeen secundair onderwijs
- (b) Technisch secundair onderwijs
- (c) Normaal kleuteronderwijs, lager, middelbaar en middelbaar technisch onderwijs
- (d) Kunstonderwijs van het secundair hoger niveau
- (e) Buitengewoon onderwijs van het secundair onderwijs alleen; het buitengewoon onderwijs van de voorschoolse en lagere graad behoort tot het onderwijs van het voorschools en lager niveau.

De groeivoet van het algemeen en technisch onderwijs van het secundair niveau zal zeer klein zijn gedurende de periode 1976-1980 (jaarlijks gemiddelde : 0,46 %) wegens de demografische factor. Tussen 1975 en 1980 zal de schoolbevolking tussen 11 en 14 jaar inbegrepen inderdaad met 53.000 eenheden afnemen (d.i. ongeveer 27.000 minder voor het secundair onderwijs). Het aantal leerlingen in het normaal onderwijs zal nog dalen, wat aan te moedigen is daar de schoolbevolking in de toekomst immer nog verder zal afnemen. Het aantal leerlingen in het kunstonderwijs zal lichtjes toenemen.

Het universitair onderwijs en het daarmee gelijkgestelde hoger technisch onderwijs zullen gedurende de jaren 1976-1980 nog een verdere groei kennen, daar de overeenkomstige leeftijdsgroep nog toeneemt. Die stijging zal het grootst zijn in het technisch onderwijs (zowel bij de meisjes als bij de jongens) maar ook voor het universitair onderwijs wordt, ofschoon men de laatste jaren lagere stijgingspercentages genoteerd heeft, een normale stijging verwacht (jaarlijkse gemiddelde toename : 3,6 %), grotendeels doordat meer meisjes de universiteit bezoeken.

III. DE EVOLUTIE VAN DE VERSCHILLENDE ONDERWIJSNIVEAU'S

a) Het basisonderwijs

Het heeft een essentiële rol. Daar het de kinderen opvangt op een leeftijd die uiterst belangrijk is voor de ontplooiing van hun persoonlijkheid, kan alleen dit onderwijs tijdig de ernstige handicaps, die dikwijls voortvloeien uit een sociaal en cultureel nadelige omgeving, verhelpen (ong. 90 % van de kinderen in het buitengewoon onderwijs komen uit minderbedeelde milieus). In nauwe samenwerking met de P.M.S.-centra, moeten compensatiemaatregelen worden getroffen om de minderbedeelde te integreren. Aldus zal vanaf het begin iedereen dezelfde kansen krijgen.

Voor de ontplooiingskansen van het kind is het belangrijk dat het zeer vroeg een educatief stimulerend milieu zou kennen. Niettegenstaande de belangrijke opvoedingsfunctie van het gezin, krijgen de kinderdagverblijven en peutersuizen een toenemende sociale medische en pedagogische functie toegedeeld, die tot deze stimulering kan bijdragen.

Met het oog op de aansluiting van de activiteiten van deze instellingen aan het voorschools onderwijs, is een samenwerking tussen het Ministerie van Volksgezondheid dat verantwoordelijk is voor de kinderdagverblijven (van 0 maand tot 3 jaar) en de peutersuizen (van 18 maand tot 3 jaar) en het Ministerie van Nationale Opvoeding dan ook het overwegen waard.

Sedert 1971 worden immers in de kleuterklassen afhankelijk van het Ministerie van Nationale Opvoeding kinderen vanaf 2 1/2 jaar toegelaten.

Sedert 1975 komen zij ook in aanmerking voor het bepalen van het aantal ambten. Daarbij is het Ministerie van Nationale Opvoeding inrichtende macht voor de Nederlandstalige peuterscholen van het Rijk in het arrondissement Brussel-Hoofdstad.

Het doel van het voorschoolsonderwijs is het kind spelenderwijze dingen te leren inzake taal, esthetiek alsmede sociale en ethische begrippen. Het bezoek van dit soort onderwijs moet worden gestimuleerd, vooral in de landelijke gebieden en in de minderbedeelde milieus.

Het lager onderwijs zou op 5-jarige leeftijd mogen beginnen. Het zal ook in de toekomst de integratie van de minderbedeelde categorieën in de hand werken : leesgestoorden, kinderen van immigranten, enz... De aanpassingsklassen zullen ontwikkeld worden volgens de soepele en geïndividualiseerde formule, waardoor het kind snel, dit is in maximum 3 maanden, zijn achterstand in één of ander vak ook kan ophalen zonder daarom zijn normale klas te moeten verlaten of buitengewoon onderwijs te moeten volgen. Men zal geleidelijk komen tot een systeem waarin de helft van de tijd besteed wordt aan kennislessen. Aldus zal men 's morgens vooral de nadruk leggen op het verkrijgen en het volledig beheersen van elementaire basistechnieken (grammatica, rekenen, voordracht, enz...). De namiddag zal besteed worden aan de lichamelijke opvoeding, de sociale ontwikkeling van de persoon, de kunst, de ontdekking van de omgeving, enz...

b) Het secundair onderwijs

Het was belangrijk de sociale verschillen weg te werken die steeds bij de richtingkeuze in het secundair onderwijs voorkwamen. Het vernieuwd onderwijs is onder meer een poging om aan alle studierichtingen een gelijke waarde te geven, door te vroege en vaak verkeerde orientaties te vermijden. De eerste jaren ervan moeten voor iedereen zo gelijklopend mogelijk zijn. Tijdens iedere fase biedt het een brede keuze en de voortdurende mogelijkheid tot aanpassing : het onderwijs is meer geïndividualiseerd dank zij keuzevakken en inhallessen. De gemeenschappelijke basisopleiding mag echter niet hinderend zijn en moet aan iedereen snel de mogelijkheid bieden zijn eigen intellectuele of praktische aanleg te ontwikkelen.

De laatste jaren van het secundair onderwijs zijn belangrijk omdat op dat ogenblik de mogelijkheid tot een keuze geboden wordt tussen verder studeren of zich aanbieden voor de arbeidsmarkt. Soms zijn kinderen uit de minder-begoede kringen op dat ogenblik meer geneigd de school te verlaten om vlugger een loon te verdienen of hun zelfstandigheid te verwerven. Het wordt dus belangrijk de financiële factor in de mate van het mogelijke uit te schakelen. Men kan als bijkomend middel aan een verlenging van de schoolplicht tot

16 jaar (1) denken, maar het is duidelijk dat men op dat ogenblik moet beschikken over aangepaste opvangstructuren voor leerlingen die onwennig staan tegenover het doorsnee-onderwijs.

Het programma van het secundair onderwijs zal worden verlicht. Er zal meer de nadruk worden gelegd op de te leren werkmethode, de verantwoordelijkheid en de ontwikkeling van de eigen persoonlijkheid. Er zal zodoende meer tijd beschikbaar komen voor culturele en sportieve activiteiten, het bespreken van actuele problemen, bezoeken, spreekbeurten en praktijk, zodat iedereen dezelfde kansen krijgt op sociale en culturele opleiding. Dit onderwijstype maakt reeds deel uit van het algemeen kader van de permanente opvoeding die de dorre overdracht van kennis, welke vaak onmiddellijk vergeten wordt, verwerpt. Het moet de jongeren opnieuw tot de studie aantrekken door hun nieuwsgierigheid en hun initiatief te stimuleren. Hierdoor zal men vermijden dat een aantal mensen moeten overzitten, wat economisch, sociologisch en psychologisch zeer duur uitkomt.

-
- (1) Bij de prognoses in dit document is geen rekening gehouden met een verlenging van de verplichte schoolleeftijd tot 15 of 16 j. Enerzijds zijn de modaliteiten van een dergelijke beslissing immers nog te onzeker : datum van inwerkingtreding en eventuele wijziging van het leerlingstelsel.

Anderzijds zou een dergelijke maatregel alles samen genomen een geringe neerslag hebben, wat niet wegneemt dat hij van belang is voor de kinderen die er door getroffen worden. Een verplichte schoolgang tot 15 jaar zou in 1976 bijvoorbeeld de schoolbevolking met slechts 2.535 eenheden (of 1,7 % van de bevolking van 14 jaar) doen toenemen. De verlenging tot 16 j. zou een verhoging van 6.736 eenheden veroorzaken (of 2,1 % van de bevolking van 14 en 15 jaar); zulks in de veronderstelling dat het leercontract zoals vandaag mag ingaan op 14 jaar. Indien daarentegen het leerlingstelsel slechts mag beginnen na de verplichte schooltijd zou de stijging resp. 5.704 en 14.438 (d.i. 3,6 % of 4,6 % van de bevolking van de overeenkomstige leeftijd) eenheden betreffen. Daar de spontane deelname aan het onderwijs nog steeds toeneemt en de bevolking in deze leeftijdsklassen afneemt, zal de toeneming van de schoolbevolking wegens dergelijke maatregel van jaar tot jaar afnemen.

c) Het pedagogisch hoger onderwijs

De opleiding van leraars zal worden aangepast, zodat rekening kan worden gehouden met de eisen die deze in het raam van een permanente opleiding geïntegreerde opvoeding stelt. Hun rol zal verschillend zijn, vollediger, zodat zij zich niet meer moeten beperken tot het doorgeven van reeds lang verkregen kennis. Zij zelf zullen vertrouwd gemaakt moeten worden met het gebruik van de media en de animatietechnieken en ze zullen aanleg aan de dag moeten leggen voor zelfstudie. Er zal bijzonder aandacht moeten worden geschonken aan de voorbereiding van leraressen, kleuter- en peuterleidsters op een onderwijs dat de handicaps vanaf de eerste jaren van de bewaarschool opspoorde en verhelpt. In samenwerking met de pedagogische instituten moet een bestendige bijscholingstechniek uitgebouwd worden om de leerkrachten in staat te stellen op de hoogte te blijven van de nieuwste pedagogische en methodologische technieken.

d) Het hoger onderwijs

De verbeteringen aan het secundair onderwijs worden in het hoger onderwijs getransponeerd. Het technisch onderwijs vooral krijgt heel zijn waarde terug en alle vormen van hoger onderwijs moeten worden beschouwd als een geïntegreerd, doch gedifferentieerd geheel dat verschillende maar toch aanvullende mogelijkheden biedt. Ze groeperen zich rondom twee mogelijkheden : het onderwijs gaande van de toepassing naar de redenering en dat gaande van de redenering naar de toepassing. Belangrijk is dat er voorzien wordt in bruggen tussen alle types van het hoger onderwijs - vooral om van het korte type te kunnen overgaan naar het lange type - (b.v. mogelijk maken dat een leraar L.S.O., dus een regent onmiddellijk naar de licentie in de universiteit overstapt) en dat na iedere fase van het onderwijs een aanvang kan worden genomen met het beroepsleven (b.v. de kandidatuur van de universiteiten en de technische hogescholen een specifieke waarde geven met het oog op behoeften van de arbeidsmarkt).

Het principe van het maturiteitsexamen zal worden herzien. Het is moeilijk, wegens de verschillende aard van het onderwijs dat er verschaft wordt, aan het secundair onderwijs de verantwoordelijkheid te geven omtrent de keuze van het hoger onderwijs. Het zou beter zijn een kandidatuur of een polyvalent semester in te stellen of een soepel systeem op te zetten ter appreciatie van de studenten in de eerste kandidatuur, met de mogelijkheid tot eventuele heroriëntatie.

Alhoewel zij het geprivilegieerd centrum voor bezinning en eruditie zal blijven, moet de universiteit zodanig t.o.v. de maatschappij staan, dat zij snel aan de eisen ervan kan tegemoetkomen en dat zij actief kan meewerken aan de verandering ervan rechtstreeks door middel van haar onderzoek en haar contacten met alle milieu's en via de mannen en de vrouwen die zij vormt. De kosten van de universiteit zijn zeer hoog, vooral op het vlak van het wetenschappelijk onderzoek. Derhalve moet de universiteit niet alleen het basisonderzoek begunstigen, dat een toekomstige bron van rijkdom is voor ons nationaal patrimonium, maar ze moet ook ernaar streven het onderzoek meer toe te spitsen op de actuele problemen, welk onderzoek in samenwerking met de beslissingscentra gevoerd wordt en onmiddellijk gevaloriseerd wordt. Bovendien moeten de verschillende in het land opgezette projecten, gerationaliseerd dus geïntegreerd worden zoals het nu reeds voor verschillende nationale onderzoeksprogramma's het geval is ten einde onnuttige overlappings te vermijden.

IV. DE PERMANENTE OPVOEDING

De opeenvolgende regeringen hebben bij verschillende gelegenheden te kennen gegeven dat zij willen zorgen voor een permanente opvoeding die toegankelijk is voor allen, en tevens van topkwaliteit is, d.w.z. met een gekwalificeerde pedagogische infrastructuur.

De Staat heeft aldus naast de onderwijsfunctie die hij traditioneel voor zijn rekening neemt, ook nog met een andere, nagenoeg nieuwe, gemeenschappelijke functie te maken. In feite maakt deze met de eerste een geheel uit indien men de opvoeding beschouwt als een samenhangend geheel dat stuk voor stuk in de loop van het leven en in de diverse levensomstandigheden moet worden opgebouwd : gezin, school, werk, enz...

De "permanente" opvoeding of beter gezegd de post-scolaire opvoeding, kan vele doelen nastreven, economische, filosofische of politieke. Die moeten echter duidelijk bepaald worden bij het kiezen van de middelen en van de structuren. Naar het zich laat aanzien zullen heel wat middelen hieraan moeten worden besteed : hoe ze verzamelen ? Op welke zaken zal men de inspanningen richten ? Wenselijk ware het zich niet te beperken tot de beroepsopleiding; een coördinatie van de opvoedkundige, sociale, culturele en economische beleidsmaatregelen lijkt noodzakelijk. Welke structuur zou men kunnen opzetten om dit type van onderwijs te verschaffen, gecoördineerd met de reeds bestaande ? Men zal een reeks betrouwbare statistieken moeten opstellen omtrent de verschillende vormen van buitenschools onderwijs.

Die verschillende aspecten bewijzen voldoende, dat een geprogrammeerde actie noodzakelijk is ten einde verspillingen en versnipperde acties te vermijden.

De universiteit zal haar deuren wijd openzetten voor particuliere en openbare initiatieven en zodoende aan de nieuwe vereisten van de maatschappij voldoen door regionale inter-universitaire en pluralistische centra op te richten, die aangepast zijn aan de sociale, culturele en economische context.

In de onmiddellijke toekomst zal een bijzondere inspanning geleverd worden om de formule der "kredieturen" operationeler te maken en om het bestaande onderwijs voor sociale promotie te bevorderen. (1) De verschillende initiatieven van de departementen voor Cultuur met betrekking tot de sociaal-culturele vorming en de oprichting van een Nationaal Fonds voor de Volksopleiding (2) zullen bevorderd worden in het kader van een coherent alomvattend beleid.

V. DE SAMENHANG VAN ONDERWIJS EN WERKGELEGENHEID

Om vraag en aanbod van gediplomeerden op elkaar af te stemmen, het pijnlijk probleem van de werkloosheid der jongeren te ondervangen en om de opleidingsprogramma's in overeenstemming te brengen met de behoeften van het individu en van de maatschappij, moet dringend de samenhang van beroepsleven en onderwijs bestudeerd en tot stand gebracht worden.

Met dat doel werkt het Planbureau thans - in het kader van de beschikbare statistieken - aan kwalitatieve werkgelegenheidsprognoses. Op basis van de bedrijfstaksgewijze prognoses m.b.t. vraag naar arbeidskrachten zal een uitsplitsing per beroep worden uitgevoerd en verder een onderverdeling per niveau en soort van opleiding. Bij deze inlichtingen worden de voornoemde doelstellingen voor ogen gehouden : evenwicht tussen vraag en aanbod van gediplomeerden, overeenkomst tussen scholing en uitgeoefend beroep.

Een dergelijke benadering, alhoewel noodzakelijk, is evenwel beperkt door haar globaal karakter : om die reden zal ze aangevuld worden met specifieke monografieën die door bevoegde instellingen zullen worden opgesteld in permanente samenwerking met de betrokken kringen.

Het leerlingstelsel zal worden herzien. Het mag niet beschouwd worden als een middel om goedkoop aan arbeidskrachten te geraken. De nadruk zal meer worden gelegd op de opleiding die zeker wat het theoretische deel betreft in samenwerking met de bestaande beroepsscholen ahangende van het Ministerie van Nationale Opvoeding moet worden georganiseerd (3).

(1) Zie de voorstellen - o.m. budgettaire-geformuleerd in Hoofdstuk I over de tewerkstelling.

(2) Zie Titel II, A, Hoofdstuk III, betreffende Cultuur en Toerisme.

(3) Zie Hoofdstuk VIII van Titel II, B betreffende Kleine en Middelgrote bedrijven.

Om een betere integratie van de studies en het beroepsleven te verwezenlijken zal ervoor gezorgd worden dat voor alle studierichtingen praktische stages tot stand komen. De werkzaamheden kunnen ofwel in de school ofwel in de bedrijven plaats hebben en zelfs in een afwisselende formule de twee mogelijkheden verwezenlijken. Het stagestelsel zal tot stand gebracht worden door een wet, die de organisatie aan de R.V.A. toevertrouwt en deze daartoe een toelage toekent.

VI. DE OVERHEIDSUITGAVEN INZAKE OPVOEDING

Het aandeel van het onderwijs in de uitgaven van de centrale overheid is zeer groot geworden (21,64 % in 1974).

Wegens hun bijzondere structuur zijn de overheidsuitgaven voor onderwijs zeer gevoelig voor loon- en prijsstijgingen. Het aandeel van de bezoldigingen is er aanzienlijk, zelfs groter dan in enig ander onderwerp van staatszorg. (meer dan 70 %). De kosten van het pedagogisch materieel stijgen snel door de invoering van de audio-visuele methodes en de nieuwe technieken van het vernieuwd onderwijs. Voor de schoolkeuze en het wegwerken van handicaps enz... wordt steeds meer gedaan.

Een rationeel begrotingsbeleid is onontbeerlijk, zodat over de vele randvoorwaarden heen een doeltreffend gebruik van de middelen gemaakt wordt.

a) De lopende uitgaven

Door de vermindering van de schoolbevolking in het basisonderwijs en in het secundaire onderwijs, als gevolg van de demografische factor, zullen bepaalde geld- en tijdsmiddelen vrijkomen, zodat een betere begeleiding door onderwijzend personeel en specialisten der P.M.S.-centra mogelijk wordt. Het rationaliseringsplan van het lager onderwijs zal een gezondere organisatie van het bestaande onderwijsnet met zich meebrengen, met dien verstande dat de bestaande arbeidsplaatsen beschermd worden. De hogere kosten te wegegebracht door de invoering van het vernieuwd onderwijs zullen gedeeltelijk worden goedge maakt door de stagnatie van het aantal leerlingen, die vanaf 1977 in het secundair onderwijs merkbaar zal worden. Door een strengere controle op de aanwending van de toegekende middelen zal het mogelijk zijn verspillingen te vermijden en bezwaarlijke doublures uit te schakelen, vooral bij het universitair onderzoek waarvoor de werkingskosten verhoudingsgewijs het hoogst zijn.

Volgende tabel vermeldt volgens de economische en functionele classificatie alle uitgaven van de Centrale Overheid inzake onderwijs, of ze nu voorkomen op de begroting van Nationale Opvoeding of op de andere begrotingen met inbegrip van die van autonome fondsen.

Het overheidsverbruik inzake onderwijs omvat de bedragen voor bezoldigingen en werkingskosten, door de Staat uitgegeven voor zijn eigen onderwijs of in de vorm van overdrachten aan de lokale overheid en aan het vrij onderwijs.

De voornaamste oorzaak van de toeneming die voor de periode 1975-1980 voorzien wordt, is de prijs- en loonontwikkeling (voor het prijsindexcijfer van het overheidsverbruik inzake onderwijs wordt een stijging met 51,87 % in aanmerking genomen). De factor der schoolbevolking heeft slechts een kleine invloed op de algemene administratieuitgaven (totale schoolbevolking : + 0,55 %); die factor vertoont een daling in het basisonderwijs (-3,10 %), heeft een matige invloed in het secundair onderwijs (van + 3 tot + 4 %), maar is vrij belangrijk in het hoger onderwijs (+ 20,05 %). De kosten tegen vaste prijzen per leerling, als gevolg van de toepassing van nieuwe technieken en als gevolg van een uitgebreider kader stijgen met gemiddeld 24 %. Dit alles heeft tot gevolg dat gedurende de periode 1975-1980 de overheidsuitgaven inzake onderwijs met 89,50 % stijgen, hetgeen minder dan in de vorige (1970-1975) vijfjaarlijkse periode (121,85 %) is.

Tabel 3 : VOORUITZICHTEN VAN DE LOPENDE RIJKSUITGAVEN VOOR ONDERWIJS

(in miljarden franken)

	1975 prognoses	1980 prognoses
<u>OVERHEIDSVERBRUIK</u>		
- Administratie en niet uitgesplitse uitgaven	4,3	8,5
- Wetenschappelijk onderzoek (a)	10,7	21,3
- Kleuter, lager- en buitengewoon onderwijs	38,5	70,7
- Algemeen secundair onderwijs	33,7	64,5
- Technisch, beroeps-, normaal- en kunstonderwijs	39,5	73,1
- Hoger technisch en universitair onderwijs	10,7	21,3
TOTAAL :	137,4	259,4
<u>INKOMENSOVERDRACHTEN</u>		
- Subsidies aan de ondernemingen (schoolabonnementen)	1,1	2,1
- Inkomensoverdrachten aan de huisgezinnen (studietoelagen)	3,0	5,5
- Inkomensoverdrachten aan het buitenland (studiereizen, bijdragen aan internationale instellingen)	0,2	0,3
TOTAAL :	4,3	7,9

Bron : Planbureau

(a) Van de universiteiten en andere organisaties voor basisonderzoek : DPWB, NFWO, Koninklijke Belgische Academie, Interuniversitair Instituut voor Kernwetenschappen, enz.

Tabel 4 : ONTWIKKELING VAN DE LOPENDE RIJKSUITGAVEN VOOR
ONDERWIJS

(in miljarden franken)

	1960	1965	1970	1975 prognoses	1980 prognoses
Overheidsverbruik	18,2	36,6	61,9	137,4	259,4
Subsidies aan ondernemingen	0,3	0,2	0,4	1,1	2,1
Inkomensoverdrachten aan gezinnen	0,6	0,9	1,8	3,0	5,5
Inkomensoverdrachten aan het buitenland	0,1	0,3	0,1	0,2	0,3
Interesten van de Overheidsschuld	-	0,1	0,1	0,1	0,2
TOTAAL VAN DE LOPENDE UITGAVEN	19,2	38,1	64,3	141,8	267,5

Bronnen : Administratie van de Begroting (voor 1960-1965, 1970)
Planbureau (voor 1975 en 1980)

b) De investeringsuitgaven

Van de 850 miljard overheidsinvesteringen volgens het Plan 1976-1980 zijn 60 miljard bestemd voor de directe investeringen van de Staat in de sector onderwijs.

De aangenomen verdeling ziet er als volgt uit :

Tabel 5 : RIJKSUITGAVEN VOOR INVESTERINGEN IN HET ONDERWIJS

(gecumuleerde cijfers van vastleggingen voor de periode 1976-1980)
(in miljarden franken)

Rijksuniversiteiten :	10,0
Academische zieken- huizen van de Staat) (a) :	2,4
Niet universitair onderwijs :	47,6
- Overheid :	(41,8)
- Provincies en gemeenten (b)	(5,8)
TOTAAL :	60,0

- (a) De academische ziekenhuizen van het vrij onderwijs zijn opgenomen in Hoofdstuk VI van Titel II.A. (Volksgezondheid). Overeenkomstig een reeds verscheidene jaren oude budgettaire gewoonte mag worden gesteld dat de bedragen van de voor de academische ziekenhuizen van de Staat bepaalde vastleggingen - zoals die voor de Rijksuniversiteiten - voor de helft zullen worden verdeeld tussen de twee stelsels van Nationale Opvoeding.
- (b) Het gaat hier om subsidie ten belope van 60 %, terwijl de ondergeschikte besturen de overige 40 % voor hun rekening nemen. Men mag dus het totaal bedrag der investeringen der provincies en gemeenten op 9 miljard schatten.

Gedurende de jongste vijf jaar waren de investeringen zowel die voor de universiteiten als de andere zeer belangrijk. Hiermee rekening houdend en gelet op de vermindering der schoolbevolking en op de tragere groei van het aantal universiteitsstudenten zal die investeringsinspanning gedurende de periode 1976-1980 niet zo hoog moeten oplopen.

Ter herinnering : de subsidies aan de investeringen van het vrije onderwijs zijn geen directe staatsinvesteringen; ze worden toegekend in de vorm van toelatingen tot het aangaan van gewaarborgde leningen met daarbij uitkering van het verschil tussen de voorkeursrentevoet ten belope van 1,25 % en de werkelijke rentevoet;

die formule geldt voor het niet-universitaire onderwijs (ook dat van de provincies en de gemeenten) en het universitaire onderwijs. Ze geldt eveneens voor de sociale investeringen zowel van de Rijksuniversiteiten als van de vrije universiteiten. Ze werd ook toegepast om de voor de verhuis van de U.C.I. en de V.U.B. noodzakelijke leningen te steunen.

VII. NOODZAAK VAN EEN VOORTDUREND ONDERZOEK INZAKE ONDERWIJSPROBLEMEN

De doelstellingen die door het onderwijs nagestreefd worden zijn veelvuldig, de structuur ervan is ingewikkeld, de uitgaven wegen zwaarder en zwaarder op de begroting, de schoolbevolking kent bruuske schommelingen die te wijten zijn aan allerlei factoren, jonge gediplomeerden zijn werkloos enz... De problemen die rijzen voor de beheerders en verantwoordelijken voor de richting die de opvoeding zal moeten uitgaan, zijn enorm en hebben betrekking op vele domeinen.

Een gezond beheer van de sector is slechts mogelijk wanneer alle interne en externe wisselwerkingen van dit systeem gekend zijn : de nagestreefde doeleinden, de economische en sociale behoeften, de financiële en menselijke middelen, de wisselwerking met andere sectoren - werkgelegenheid, economie, wetenschapsbeleid, gezondheid, woningbouw, enz...- rekening houdend met alle kwantitatieve aspecten ervan.

Dank zij een dergelijke rationele studie van het onderwijs zullen de gekozen doelstellingen bewust kunnen worden verwezenlijkt, de prioriteiten in de te voeren acties kunnen worden vastgelegd en de aan te wenden middelen nauwkeurig kunnen worden bepaald. Zij zal helpen bij het uitwerken van een coherent onderwijsbeleid waarbij alle verantwoordelijke instanties betrokken worden, en een betere coördinatie wordt tot stand gebracht tussen de acties op korte termijn die in de begroting zijn neergelegd, die op lange termijn die in het Plan zijn ingeschreven en het in de toekomst te volgen beleid. Het opvoedingsstelsel is immers niet zeer soepel en het evolueert ook zeer traag. De aanpassing van het personeel kan slechts langzaam gebeuren. De oriëntaties moeten op zeer lange termijn uitgestippeld worden.

Dit vereist een aanzienlijk werk. Het is reeds gedeeltelijk door diverse instellingen aangevat. Maar het zou in zijn geheel en snel moeten worden beëindigd via een actieve samenwerking tussen de onderzoekcentra, de betrokken kringen en de beslissingsorganen.

Betrouwbare en talrijke gegevens zijn vereist. De documentatie- en statistische diensten van de departementen zullen worden uitgebreid en betrokken worden bij de werkzaamheden, wat trouwens nuttig zal zijn om beter de aard der te verstrekken inlichtingen te begrijpen.

HOOFDSTUK III

CULTUUR EN TOERISME

De cultuur, de sport en het toerisme vallen voortaan onder de bevoegdheid van de Cultuurraden in het kader van de culturele autonomie van elke gemeenschap.

In dit hoofdstuk worden de grote lijnen van het voorgesteld beleid samengevat, vooral uit budgettair oogpunt. Dit beleid zal in bijzonderheden worden uiteengezet in de regionale hoofdstukken van het Plan.

De in dit hoofdstuk voorgestelde budgettaire inspanning is uitermate belangrijk zowel op het gebied van de lopende uitgaven als van de investeringsuitgaven. In een zaak die een der hoofdprioriteiten van het Plan 1976-1980 uitmaakt, wordt de aanpak overeenkomstig het Plan 1971-1975 aldus voortgezet en uitgebreid.

I. INVESTERINGSUITGAVEN

1. De tegemoetkoming van de Staat (subsidies en directe investeringen) bij het bouwen van nieuwe voorzieningen (zwembaden, sportcomplexen, sportcentra, culturele centra, jeugdtehuizen, bibliotheken), het herstel van monumenten, de toeristische infrastructuur en de premies van hotels is vastgesteld op 17.500 miljoen frank.

Bij ontstentenis van een wet die de objectieve criteria bepaalt (artikel 59 bis § 6 van de Grondwet) en behoudens een eventueel ander akkoord werd die tegemoetkoming paritair verdeeld, dit wil zeggen 8.750 miljoen voor elke cultuurgemeenschap. De inspanning van elke gemeenschap voor Brussel vindt U in de gewestelijke plannen.

Cultuurraad voor de nederlandse cultuurgemeenschap	Cultuurraad voor de franse cultuurgemeenschap	RIJK
8.750	8.750	17.500
50 %	50 %	100 %

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen.

Dit betekent een zeer belangrijke toename van de inspanning die gedurende de jaren 1971-1975 werd geleverd, teneinde op dit gebied geleidelijk in te lopen.

2. Buiten de hierboven vermelde tegemoetkomingen zij nog onderstreept dat in de 850 miljard voor overheidsinvesteringen een bedrag van 500 miljoen is uitgetrokken voor de helft bestemd voor de aankoop van natuurreservaten en voor de andere helft voor de aanleg van groene zones buiten de agglomeraties.

3. Radio en televisie

- 3.1. Het algemeen investeringsprogramma van de BRT-RTB (op basis van de leningen die kunnen worden aangegaan op grond van een nieuwe wet) zal 4.950 miljoen F bedragen (met uitzondering echter van de investeringen die zullen worden gefinancierd door het Investeringsfonds).

Zoals voor de vorige jaren zullen die nieuwe leningen worden aangegaan bij de ASLK en de terugbetalingen zullen ten laste komen van de jaarlijkse dotaties aan de zendinstituten.

- 3.2. Die investering van 4.950 miljoen zal als volgt worden verdeeld :

R.T.B.	B.P.T.
1.815	1.940
472,5 (1)	472,5 (1)
125 (2)	125 (2)

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen.

(1) Investerings uit te voeren voor beide Instituten samen.

(2) Een extra bedrag om de prijsverhoging op te vangen van de door de wet van 26.7.1973 gewaarborgde leningen.

4. De teledistributie

Naast de investeringen in het kader van de **BRT-PTB** zal een bedrag van 380 miljoen, te verdelen onder de drie gewesten, worden uitgetrokken voor de teledistributiewerken die door de RTT zullen worden uitgevoerd (in miljoenen franken tegen werkelijke prijzen) :

Vlaanderen	: 186,5
Wallonië	: 178,5
Brussel	: 15
	<hr/>
Rijk	: 380

II. LOPENDE UITGAVEN

1. Cultuur en sport

Om de voorgestelde investeringen tot hun recht te doen komen, moet heel wat worden gedaan voor begeleiding en opvoeding tot cultuur en vrije tijdsbesteding; onderstaande tabellen geven hiervan een samenvatting.

Zoals voor de investeringsuitgaven is de verdeling van de lopende uitgaven, bij ontstentenis van een wet die de objectieve criteria bepaalt en behoudens een eventueel ander akkoord, gebaseerd op het politiek akkoord dat door de Regering Eyskens-Cools werd gesloten :

- uitgaven voor onderwijs : volgens de vastgestelde behoeften;
- uitgaven voor permanente opvoeding : in verhouding tot de algemene uitgaven voor onderwijs;
- overige culturele uitgaven : 50/50.

In de aanzienlijke toename van de lopende uitgaven wordt rekening gehouden met de talrijke eerlang in te dienen, ingediende of goedgekeurde decreten en met de weerslag ervan in 1980.

1.1. Tabel 1 : Nederlandse cultuur : Lopende uitgaven

	1975	1980
<u>Kunstonderwijs</u>		
Werking van de dienst	3,7	9
Professioneel kunstonderwijs	306,3	703
Algemeen vormend onderwijs	910,3	2.573
<u>Vormingscentra</u>	127,4	246
<u>Jeugdvorming</u>	225,8	1.133
<u>Openbare bestuurvoorziening</u>	147,1	667
<u>Volksontwikkeling en samenlevingsopbouw</u>	222,2	2.743
<u>Lichamelijke opvoeding, sport en open- luchtlevens</u>	44,8	705
<u>Kunsten</u>	534,2	2.150
<u>Internationale culturele betrekkingen</u>	169,7	320
<u>Instellingen openbaar nut</u>	1.312	6.000
<u>Nederlands Commissie Brussel</u>	75	200
	4.078,5	17.449

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen

Die tabel steunt op de functionele begroting van Nederlandse Cultuur. Deze begroting vormt een werkdocument voor de leden van de Cultuurraad van de Nederlandse Cultuurgemeenschap.

1.2. Tabel 2: Franse cultuur : Lopende uitgaven

	1975	1980
<u>Enseignement artistique</u>		
Dépenses générales	3,4	9
Enseignement de la musique	496,4	1.493
Enseignement des arts plastiques	175,5	526
<u>Jeunesse et loisirs</u>	386,7	1.933
<u>Promotion de la lecture publique</u>	71,7	326
<u>Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive</u>	123,1	1.668
<u>Arts et lettres</u>	705,2	2.215
<u>Relations culturelles internationales</u>	75,4	255
<u>Organismes d'intérêt public</u>	1.312	6.000
<u>Commission culturelle de Bruxelles</u>	75	200
	3.424,3	14.625

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen.

1.3. Tabel 3: Gemeenschappelijke culturele zaken : Lopende uitgaven

Vanaf 1976 zullen talrijke rubrieken die momenteel onder de gemeenschappelijke sector ressorteren, overgenomen worden in de cultuurbegrotingen : BRT - RTE, schouwburgen, enz.

	1975	1980
<u>Gemeenschappelijke instellingen van de hoofdstad</u>	328,9	735
<u>Duitstalige culturele zaken</u>	1,9	5
<u>Internationale culturele betrekkingen</u>	72,6	190
<u>Instellingen van openbaar nut</u>		
a) Overdrachten aan fondsen en aan openbare instellingen zonder bedrijfskarakter	279,1	570
b) Uitgaven aan overheidsbedrijven	2.041	-
Totaal - (B)	682,5	1.500

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen.

2. Toerisme

Het Plan voorziet eveneens in een belangrijke toename van de lopende uitgaven (o.a. propagandakosten, subsidies aan de verenigingen voor vreemdelingenverkeer) om de investeringsinspanning beter tot haar recht te doen komen.

Tabel 4 : Toerisme : Lopende uitgaven

	1975	1980
Reclame, propaganda, tentoonstellingen	145	470
Subsidies aan de verenigingen voor vreemdelingenverkeer, aan de toeristische federaties	26	80
Bijdragen in de internationale instellingen	5,2	10
Subsidies aan de organisaties voor sociaal toerisme	1	3
Subsidies aan de kuuroorden	4,4	9
TOTAAL	181,6	572

In miljoenen franken tegen werkelijke prijzen.

III. COORDINATIE VAN DE SPORTINFRASTRUCTUUR

Gedurende de periode 1976-1980 zal een adviserende instelling worden opgericht belast met de coördinatie van de bouw en de aanwending van de sportvoorzieningen, teneinde :

- aan de scholen voorrang te verlenen bij het gebruik van alle installaties;
- buiten de schooluren die zelfde installaties voor de bevolking toegankelijk te stellen;
- alle nieuwe voorzieningen daar te plaatsen waar ze voor iedereen toegankelijk zijn en dit volgens wel bepaalde normen en kostprijzen.

IV. VAKANTIESPREDING

Het samenvallen van de vakanties schept ernstige problemen en veroorzaakt :

- te hoge prijzen voor de toeristische dienstverlening;
- een geringe benuttigingsgraad van de voorzieningen;
- de onmogelijkheid voor een groot aantal gezinnen vakantie te nemen.

Men zal zich dus moeten inzetten om op deze factoren in te werken en inzonderheid om in het stelsel van de bedrijfspakanties en in de data van de schoolvakanties meer soepelheid te brengen.

HOOFDSTUK IV

SENSIBILISATIE, VOORLICHTING EN BESCHERMING VAN DE VERBRUIKERS
KWALITATIEVE BELEIDSLIJNEN VAN HET PARTICULIERE VERBRUIK

Gedurende de periode 1976-1980 is het noodzakelijk een waarachtig verbruikersbeleid te voeren dat vooral gericht is op een betere bevrediging van de werkelijke behoeften en op de organisatie van het recht dat de verbruiker heeft op voorlichting en bescherming.

Dit beleid is trouwens een belangrijk middel in de strijd tegen de structurele oorzaken van de inflatie.

I. SENSIBILISATIE, VOORLICHTING EN BESCHERMING VAN DE VERBRUIKERS

1. Voorlichting van de verbruikers

Wil men dat de verbruiker een volwaardige economische partner wordt en dat hij met kennis van zaken zijn keuze maakt, dan moet hij juist en volledig worden voorgelicht. Dit veronderstelt niet alleen dat het K.B. van 30 januari 1975 (B.S. van 21 februari 1975) betreffende de prijs- en hoeveelheidsaanduiding ten volle in werking treedt, maar ook dat er andere besluiten worden uitgewerkt die een duidelijke en nauwkeurige aanduiding (ten minste in de landstalen) verplicht maken van de samenstelling van de te koop aangeboden produkten, van de fabricagedatum (en dus afschaffing van de gecodeerde aanduidingen), de vervaldatum; eventueel zal de gebruiksaanwijzing en/of aanwijzingen omtrent de bewaring van de produkten bijgevoegd worden.

De Regering zal steun verlenen aan de vulgarisatie van vergelijkende tests (kwaliteit/prijs) alsook van alle inlichtingen nuttig voor de verbruikers, vooral door de verbruikersverenigingen voldoende gebruik te laten maken van de T.V. en de radio.

Bovendien zal de reclame moeten streven naar een objectieve (en dus gecontroleerde) voorlichting van de verbruiker. In dit verband zal geëist worden dat de adverteerder de juistheid van de in zijn reclame vervatte beweringen kan bewijzen. Het principe van de verbeterende reclame en dat van de vergelijkende reclame zullen worden ingevoerd. Het spreekt vanzelf dat die "reclames" ook aan een zeer strenge controle onderworpen zullen zijn (1).

(1) Ook in het hoofdstuk over de distributie zijn er specifieke suggesties m.b.t. het vraagstuk van de reclame.

2. Opleiding van de verbruikers

De voorlichting van de verbruikers zal nochtans pas werkelijk betekenis krijgen wanneer de verbruikers een voldoende opleiding genieten. Daarom zullen de onderwijsprogramma's - op alle niveaus - voortaan cursussen bevatten die tot doel hebben de toekomstige verbruikers te sensibiliseren voor de verbruiksproblemen in onze maatschappij en hun een opleiding te geven waardoor ze de rol zullen kunnen spelen die hun in het economische proces toekomt.

Dit onderwijs zal aangevuld en/of aangepast worden in het kader van de permanente opleiding van de volwassenen.

Men zal zorgen voor een betere structurering van de betrekkingen tussen de verbruikersverenigingen en het onderwijs; aan de opleiding en de herscholing van de voor dit onderwijs verantwoordelijke personen zal grote zorg worden besteed.

3. Bescherming van de verbruikers

a) Op economisch gebied

In dat verband zal de Regering een selectief prijsbeleid voortzetten en met name hierbij een kritisch onderzoek wijden aan de prijsstructuur, ten einde te hoge winstmarges, ristorno's op fictieve catalogusprijzen, overdreven en/ of nutteloze uitgaven voor reclame te vermijden.

In het kader van de inspanningen tot vermindering van de uitgaven voor reclame, zullen de ondernemingen er voortaan toe gehouden zijn het bedrag van die uitgaven mede te delen en de aard ervan nauwkeurig te omschrijven. In navolging van wat onlangs gedaan werd voor de wasmiddelen zullen de voor het prijsbeleid verantwoordelijke overheden de toelatingen tot prijsverhoging afhankelijk kunnen maken van het blokkeren van de reclameuitgaven op hun huidig peil en dit voor al de sectoren waar dit soort uitgaven de prijs overdreven belast. In die zelfde gevallen kan worden bepaald dat het gedeelte van de reclameuitgaven dat dit peil te boven gaat bij de belastingaangifte niet meer als algemene kosten is aan te rekenen.

Voor de reclamemiddelen die kunnen leiden tot ontsiering van de omgeving en het stadsbeeld zullen bijzondere gebruiksontmoedigende maatregelen gelden.

De reclame voor verkoop op afbetaling en verbruikerskrediet zal duidelijk de voorwaarden en vooral de totale kredietkosten en de werkelijke rentevoet moeten vermelden.

Ten slotte zal de Regering eveneens de algemene verkoopvoorwaarden en de verkoopcontracten reglementeren die momenteel door de verkoper eenzijdig worden opgesteld.

b) Op het gebied van de gezondheid en van de veiligheid

Indien men de gezondheid van de verbruikers echt wil beschermen, zijn spoedig maatregelen nodig die de reeds bestaande aanvullen.

- Voedingsmiddelen

In dat verband zal het gebruik in de landbouw van pesticiden, herbiciden fungiciden, insecticiden streng worden gereguleerd. Ook zal zulks het geval zijn voor de produkten die aan de veevoerders worden toegevoegd (antibiotica, hormonen, pigmenten, enz...). Het gebruik van additieven in voedingsmiddelen (kleurstoffen, bederfwerende middelen, vitamines, zoetstoffen, enz...) zal eveneens aan strengere voorschriften worden onderworpen.

Uiteraard zullen die strengere reglementeringen gepaard moeten gaan met een meer stelselmatige controle dan nu het geval is en dit in alle stadia van de fabricage der voedingsmiddelen vanaf de landbouwvoortbrenging (veeteelt, tuinbouw, boomkwekerij) tot de verwerking en zelfs de distributie; meer bepaald zal dit het geval zijn voor de diepvriesprodukten die, wanneer aan sommige voorwaarden - vooral inzake bewaring - niet wordt voldaan, een reëel gevaar voor de gezondheid kunnen betekenen.

Het samenstellen van positieve lijsten zal onverwijld worden aangevat. Het bewijs van de onschadelijkheid van de produkten zal moeten worden geleverd door de producenten (of de invoerders) en niet meer door de verbruikers zoals nu gebeurt. Ten slotte zullen de maatregelen in verband met de reclame voor alle produkten die mogelijk in min of meerdere mate voor de gezondheid schadelijk zijn, kunnen gaan van het onvoorwaardelijk verbod tot het verplicht stellen van een voorafgaand visum of van de vermelding dat het produkt schadelijk kan zijn.

- Andere dan voedingsmiddelen

Vooraf op volgende gebieden zullen specifieke acties worden gevoerd:

Tabak

De schadelijkheid van tabak en de sociale kost ervan moeten niet meer worden aangetoond. Het komt er bijgevolg op aan het verbruik van dit produkt in al zijn vormen zoveel mogelijk te remmen. Daarom zal de Regering, afgezien van de verplichting waarschuwingen op de pakjes tabak, sigaren en sigaretten te drukken (1), vooral de volgende maatregelen voorstellen :

(1) vanaf 14 december 1975 (Wet van 3 april 1975, B.S. van 14 juni 1975).

- . verbieden van reclame voor die produkten;
- . bekendmaking van het teer- en nicotinegehalte van de verschillende merken;
- . verzwaring van de belasting op tabak en zijn derivaten;
- . formeel verbod sigaretten te verkopen aan kinderen jonger dan 16 jaar en in automaten;
- . uitbreiding van het toepassingsgebied van het rookverbod in sommige openbare plaatsen.

Cosmetica

Indien de invoering van de E.E.G.-richtlijn ter zake zou uitblijven en gelet op de giftigheid van tal van stoffen die bij de fabricage van cosmetica worden aangewend, zal de samenstelling van elk cosmetisch produkt dat in België wordt verkocht ofwel op de verpakking moeten worden gedrukt ofwel bij het produkt worden bijgevoegd.

Bovendien zullen de reglementeringen veel nauwgezetter moeten worden nageleefd dan voorheen. Te dien einde zullen intensieve controles worden uitgevoerd ofwel op de plaats van voortbrenging, ofwel vóór het op de markt brengen, wanneer het ingevoerde produkten betreft.

Geneesmiddelen (1)

Er zal worden ingegrepen om het verbruik van niet door de arts voorgeschreven geneesmiddelen tegen te gaan. Ook zal een grondige studie worden uitgevoerd ten einde de doeltreffendheid na te gaan van het te grote aantal produkten. Aan de hand van de resultaten van die studie zal een lijst van produkten die momenteel te koop worden geboden, worden opgemaakt die van de markt zullen moeten worden verwijderd.

Een strenge beperking gaande tot het algeheel verbod zal worden toegepast op de reclame bestemd voor niet professionelen, zulks t.a.v. geneesmiddelen, geneeskundige toestellen en het behandelen van lichamelijke aandoeningen.

Het spreekt vanzelf, dat de actie van de Regering niet beperkt zal blijven tot de hierboven vermelde produkten. Zo zullen de produkten waarvan de onschadelijkheid niet is bewezen, aan een streng onderzoek worden onderworpen. Zo nodig zullen verordenende bepalingen worden genomen. Ook hier zal worden begonnen met de samenstelling van positieve lijsten.

(1) Op dit punt wordt dieper ingegaan in het hoofdstuk "Gezondheid".

Andere goederen

Verskillende studies hebben aangetoond dat sommige toestellen, vooral elektrische, niet altijd ernstige veiligheidswaarborgen bieden. Nauwkeurige reglementeringen, gekoppeld aan strenge controles, zullen worden uitgewerkt.

Inzake autovoertuigen bestaan er verscheidene E.E.G.-richtlijnen die reeds van toepassing zijn en waarvan sommige aan een herziening toe zijn om ze aan de technische vooruitgang aan te passen. Andere toestellen staan op het punt goedgekeurd te worden. Het Ministerie van Verkeerswezen zal zo vlug mogelijk de voorwaarden tot goedkeuring van de voertuigen herzien in de zin van de voornoemde richtlijnen.

Dienstverlening aan klanten

Het is ontoelaatbaar dat toestellen verkocht mogen worden zondèr dat de koper voldoende waarborgen heeft om deze eventueel te laten herstellen onder normale omstandigheden.

Bij gebrek aan een reglementering op E.E.G.-vlak zal België maatregelen treffen tot een betere bescherming van de verbruikers en dit in de zin van de aanbeveling die door de Raad van Europa binnenkort zal worden opgesteld.

4. Institutionele middelen

De toepassing van een samenhangend en doeltreffend beleid inzake de bescherming van de verbruikers vereist sommige geëigende structuren :

- aanstelling binnen de Regering van een verantwoordelijke bewindsmann en hergroepering van alle diensten die het verbruik behandelen (met uitzondering van die welke behoren tot het Ministerie van Volksgezondheid) in een Algemene Inspectie op te richten bij de Administratie van de Handel. Het centraliseren van de voorlichting en het uitvoeren van praktische studies en van enquêtes zullen eveneens tot de taak van deze nieuwe Algemene Inspectie behoren;
- aanstelling van een ombudsman belast met de bescherming van de verbruikers en wiens bevoegdheid zich zowel tot de particuliere als tot de overheidssector zal uitstrekken. Om doeltreffend te kunnen optreden, zal de ombudsman een statuut krijgen dat hem onafhankelijk maakt van de uitvoerende macht en van de verschillende pressiegroepen. Hij zal gelijkgesteld worden met een magistraat.
- vertegenwoordiging van de verbruikers in alle beheersorganen van de collectieve diensten.

- het terbeschikking stellen van de verbruikers van eenvoudige rechterlijke verhaalmiddelen ten einde de verschillende reglementeringen, die hen moeten beschermen, te doen toepassen.

II. KWALITATIEVE BELEIDSLIJNEN VOOR HET PARTICULIERE VERBRUIK

Gedurende de Planperiode zal de Regering ijveren voor een betere behoeftenbevrediging, meer bepaald door de totstandbrenging van passende gemeenschapsvoorzieningen te bevorderen.

Verspillingen zullen met kracht worden bestreden. Derhalve zal het herkringen van reeds gebruikte grondstoffen worden bevorderd, alsmede alles wat ertoe strekt de duurzaamheid van de produkten te verlengen.

Talrijke deskundigen menen dat het verbruikspatroon van voedingsmiddelen in België allesbehalve bevredigend is en voor de mens niet te veronachtzamen gevaren, vooral van cardio-vasculaire aard, inhouden. Dit is het geval voor natriumchloride en vetten. De omvang van het gemiddeld verbruik van suiker is een ander facet van dit vraagstuk.

Op aanvraag van het Planbureau werd een studie gewijd aan de toekomstige ontwikkeling van het particuliere verbruik, o.m. vanuit diëtisch oogpunt en de besluiten van deze studie wijzen niet op spontane verbeteringen. Daarom is de Regering van plan voorlichtingscampagnes te voeren om het publiek te sensibiliseren voor de gevaren waartoe een overmatig gebruik van dergelijke produkten leidt. Zo nodig zal zij verordeningen uitwerken die voor het gebruik van sommige stoffen bij de fabricage van voedingsmiddelen maxima-normen bepalen.

Sommige vormen van "verbruik met voorzorgsoverwegingen" zullen verplicht worden gesteld, meer bepaald wanneer zij tevens derden beveiligen, b.v. de brandverzekering en de gezinsverzekering.

HOOFDSTUK V

DE SOCIALE ZEKERHEID

I. INLEIDING

1. De sociale zekerheid heeft gedurende de periode 1971-1975 een belangrijke vooruitgang gekend.

De verschillende prestaties werden verscheidene malen verhoogd en ten slotte automatisch gekoppeld aan de welvaart. In het algemeen zijn de prestaties over de periode 1971-1975 gestegen met een jaarlijks gemiddelde groei van 18,8%. Tegelijk stegen de bijdragen met 16,8 % en de rijksbijdragen met meer dan 24 %.

2. Nochtans zijn de vooruitzichten inzake de spontane ontwikkeling van de sociale zekerheid gedurende de periode 1976-1980 uiterst zorgwekkend op het gebied van het begrotingsevenwicht. Ze zouden immers uitmonden in een zeer belangrijk tekort van de sociale zekerheid in 1980, meer bepaald als gevolg van de steeds ongunstiger verhouding actieven/niet-actieven, en van het "dynamisme" in de uitgaven van de sector ziekteverzekering.
3. Daarom ook dient, gedurende de periode 1976-1980, naast de algemene verbetering door de voordelen van de binding aan de welvaart, een selectiever beleid gevoerd dat in hoofdzaak zal afgestemd zijn op :
 - een versoepeling van de voorwaarden om van het beroepsleven over te stappen naar het pensioen;
 - een grotere inspanning inzake beroepsopleiding;
 - het invoeren van de sociaal-pedagogische toelage;
 - het toepassen van de sociale programmatie der zelfstandigen (die tot dusver slechts voor gezinstoelagen welvaartsvastheid genoten);
 - een geleidelijke beheersing van de uitgaven voor geneeskundige verzorging.
4. Die selectievere ontwikkeling van de sociale zekerheid is des te meer verantwoord, daar het Plan 1976-1980 ook nog elders een zeer belangrijke inspanning voorstelt in verscheidene voor het sociaal programma voorname domeinen :
 - ontwikkeling van de sociaal-culturele uitrustingen die voortaan meer dan 50 % van het totaal der overheidsinvesteringen zullen vertegenwoordigen tegenover 39,2 % gedurende de periode 1971-1975;
 - hulp aan de minder-validen zowel op het gebied van de medisch-pedagogische inrichtingen als op dit van de toelagen;
 - woningbouw en -verbetering, enz.

II. DE UITKERINGEN VAN DE SOCIALE ZEKERHEID

A. STELSEL DER LOON- EN WEDDETREKKENDEN

De totale uitgaven van de sociale zekerheid (1) in het stelsel der loon- en weddetrekkenden worden in 1980 geraamd op 33,2 miljard werkingskosten en 628,4 miljard sociale prestaties.

De raming van dit laatste bedrag houdt enerzijds rekening met een aantal bijkomende sociale voordelen en anderzijds met een beheersing van de uitgaven in de ziekteverzekering.

1. Toepassing van de welvaartsaanpassing der langlopende uitkeringen (zowel bij vervangingsinkomen als bij het aanvullend inkomen)

Naast de automatische aanpassing van de sociale uitkeringen aan de prijs- evolutie, over de periode 1976-1980 bedraagt alleen deze prijsstijging reeds 178 miljard, worden sinds de wet van 16 juli 1974 de sociale uitker- ings in de regeling der werknemers eveneens gekoppeld aan de evolutie van het algemeen welzijn. In de veronderstelling van een forfaitaire toelage in 1976 en vanaf 1977 telkens 4 % per jaar wordt de welvaarts- aanpassing over de periode 1976-1980 geraamd op 70 miljard, waarvan 10,9 miljard in de sector ZIV-uitkeringen, 34,3 miljard in de sector pensioe- nen, 15,6 miljard voor gezinstoelagen, 5,2 miljard voor werkloosheids- uitkeringen, 1,8 miljard in de sector arbeidsongevallen en 2,2 miljard voor beroepsziekten. Alleen deze welvaartsaanpassing is reeds een be- langrijk sociaal voordeel want het leidt tot een stijging van de uitga- ven met 12,5 %.

2. Versoepeling met betrekking tot de pensioengerechtigde leeftijd

In de regeling der werknemerspensioenen streeft het Plan 1976-1980 naar maatregelen voor een soepeler overgang van het beroepsleven naar de pen- sionering. In dit kader is er reeds het goedgekeurd interprofessioneel akkoord van 10 februari 1975 dat vanaf 1 januari 1976 voorziet in de toe- kenning van een onverminderd pensioen op de leeftijd van 64 jaar aan de werknemers met een loopbaan van 45 jaar.

Daarenboven voorziet het Plan 1976-1980 in de toekenning van een onver- minderd pensioen aan de werknemers die de pensioengerechtigde leeftijd naderen en die sinds geruime tijd een bijzonder ruw, gevaarlijk of on- gezond beroep uitoefenen. Het betreft hier beroepen of bedrijfstakken waar het risico van ziekten, beroepsziekten of arbeidsongevallen zeer

(1) Overeenkomstig de begrippen van de Nationale Boekhouding.

groot is. Verlaging van de pensioenleeftijd ten gunste van langdurig werklozen en invaliden die in het huidig economisch proces nog moeilijk een productieve beroepsactiviteit kunnen uitoefenen.

De meerkost van bovenstaande maatregelen in de sector pensioenen wordt in 1980 geraamd op 11,1 miljard of 5,5 % van de pensioenuitkeringen in geval van gelijkblijvend beleid. Anderzijds worden door deze maatregelen een aantal invaliden van de sector invaliditeitsuitkeringen overgeheveld naar de pensioenregeling, hetgeen de lasten van de sector Z.I.V.-uitkeringen zal verminderen met 3 miljard. Bovendien, in de veronderstelling dat de open komende betrekkingen (van werknemers met 45 jaar tewerkstelling en van deze met een zwaar en ongezond beroep) opnieuw worden opgevuld, zal als gevolg van de versoepeling in de regeling der werknemerspensioenen het aantal werklozen dalen en leiden tot een besparing in deze sector van 3,6 miljard.

Ten gevolge van deze besparingen in de sectoren Z.I.V.-uitkeringen en werkloosheidsverzekering bedraagt de netto-meerkost van bovenvernoemde versoepeling van de pensioengerechtigde leeftijd slechts 4,5 miljard.

3. Een grotere inspanning inzake beroepsopleiding

Het aantal beroepsopleidingen zal, overeenkomstig de regionale beleidskeuzen van het Plan 1976-1980, geleidelijk worden opgevoerd tot 44.000 in 1980 t.o.v. 25.000 in 1975. De totale kost in 1980 wordt geraamd op 4,5 miljard.

4. Een verhoogde inspanning ten voordele van jonge werklozen

Natuurlijk dient ook rekening gehouden met de verhoogde inspanning ten voordele van jonge werklozen in het herstelplan, namelijk het vrijwillig brugpensioen voor mannen van 62 tot 64 jaar en voor vrouwen van 58 tot 59 jaar dat bij wijze van proef enkel voor 1976 is ingevoerd. Het vrijwillig brugpensioen bestaat erin, de werknemers van bovenvermelde leeftijd, indien ze tewerkgesteld zijn in een particuliere onderneming met tenminste 50 werknemers, de mogelijkheid te bieden hun betrekking op te geven ten voordele van een jonge werknemer van minder dan 30 jaar (1).

Het aantal brugpensioenen wordt geschat op 11.900 in 1976, 8.400 in 1977 en 2.200 in 1978. De overeenkomstige uitgaven voor het R.V.A. worden geschat op 2,2 miljard in 1976, 1,7 miljard in 1977 en 0,5 miljard in 1978.

(1) De financiering van het vrijwillig brugpensioen gebeurt gedeeltelijk door de R.V.A., die tot de normale pensioenleeftijd een werkloosheidsuitkering betaalt, en gedeeltelijk door het Solidariteitsfonds, dat een bijzondere toelage betaalt die gelijk is aan de helft van het verschil tussen de verkregen werkloosheidsuitkering en het netto-loon dat de betrokken werknemer kreeg vóór hij het brugpensioen is ingegaan.

5. Een sociaal-pedagogische toelage

Toekenning van een sociaal pedagogische bijslag ten behoeve van de werknemersgezinnen met kinderen en wier inkomen een bepaalde grens niet overschrijdt. De meeruitgaven (jaarlijks 2 miljard) zullen gefinancierd worden door de reserves van de betrokken sector.

6. Een evenwicht in de sector Z.I.V.-Geneeskundige verzorging

In de sector geneeskundige verzorging vertonen de uitgaven sinds enkele jaren de neiging om structureel sneller te stijgen dan de ontvangsten.

De uitkeringen, tegen gelijkblijvend beleid, worden in 1980 geraamd op 193,2 miljard t.o.v. 73,4 miljard in 1975. Het sterk groeiritme van deze uitgaven, nl. gemiddeld 21,4 % per jaar, wordt hoofdzakelijk bepaald door de voortdurende uitbreiding van de medische diagnose- en behandelingsmethoden, vooral inzake gespecialiseerd technisch onderzoek, de kostprijs van nieuwe geneesmiddelen, de stijgende ligdagprijzen in de ziekenhuizen. Ondermeer zal de gemiddelde ligdagprijs stijgen tengevolge van een verhoging van het aantal gespecialiseerde bedden (vooral psychiatrie en geriatrie) overeenkomstig het beleid inzake gezondheid en sociale investeringen (1). Het Plan 1976-1980 tracht in eerste instantie naar een beheersing van de uitgaven door een doeltreffender aanwending van de geneeskundige verzorging.

De bijdragen, tegen gelijkblijvend beleid, worden in 1980 geraamd op 93,2 miljard t.o.v. 51,5 miljard in 1975, dit is gemiddeld slechts 12,5 % per jaar. Het aandeel van het Rijk in de financiering is ook voortdurend toegenomen; het vertegenwoordigt op dit ogenblik meer dan een derde van de totale uitgaven.

De bedoeling voor de volgende jaren is ervoor te zorgen dat de groeiritmes van ontvangsten en uitgaven nagenoeg gelijk zijn, op basis van de voorstellen in het verslag van de Koninklijke Commissaris. Primordiaal blijft een kwaliteitsgeneeskunde voor de gehele bevolking, maar met overleg en ordening opgebouwd om de uitgaven zo rationeel mogelijk te besteden.

B. STELSEL DER ZELFSTANDIGEN

Voor 1980 worden de totale uitgaven in dit stelsel geraamd op 72,9 miljard waarvan 70,1 miljard sociale prestaties en 2,8 miljard werkingskosten. Gelet op het zeer belangrijk voordeel van de welvaartsaanpassing in de regeling der werknemers (over de periode 1976-1980 : 70 miljard) en

(1) Zie Titel II, A , Hoofdstuk VI.

omdat in de regeling der zelfstandigen geen wettelijke welvaartsaanpassing bestaat behalve in de sector gezinstoelagen (over de periode 1976-1980 : 2 miljard), werd de sociale programmatie der zelfstandigen als volgt uitgewerkt.

1) Pensioenen

- Verhoging van het basisbedrag met 4 % per jaar.
- Progressieve afschaffing van het onderzoek naar bestaansmiddelen voor het gedeelte dat nog niet is vrijgesteld.
Schatting van de bijkomende uitgaven op 8,3 miljard.

2) R.I.Z.I.V.-Geneeskundige verzorging

In de sector geneeskundige verzorging der zelfstandigen bedragen de uitkeringen bij gelijkblijvend beleid in 1980 15 miljard tegenover 5,1 miljard bijdragen en 5,6 miljard rijkstoelagen. Daar de zelfstandigen hoofdzakelijk verzekerd zijn voor de grote risico's, zal het evenwicht in deze sector moeten gezocht worden in een verhoging van de ontvangsten.

- Uitbreiding van de verzekering voor enkele grote gevallen die nog niet gedekt waren (o.a. fysiotherapie).
- Stijging van de hospitaalkosten als gevolg van een toename van het aantal bedden.

Schatting van de bijkomende uitgaven op 0,5 miljard.

3) R.I.Z.I.V.-Uitkeringen

- Aanpassing van de invaliditeitsuitkering aan de ontwikkeling van het pensioenbedrag (4 % per jaar)
- Verhoging van de uitkeringen voor primaire werkonbekwaamheid tot het niveau van het pensioenbedrag.

Schatting van de bijkomende uitgaven op 0,4 miljard.

4) Gezinstoelagen

Omdat vanaf 1 juli 1975 de gezinstoelagen der zelfstandigen werden aangepast aan deze in de regeling der werknemers, met uitzondering voor het eerste kind, werden ook in deze sector geen bijkomende voordelen voorzien. De welvaartsaanpassing bedraagt reeds 2 miljard over de periode 1976-1980.

III. DE ONTVANGSTEN VAN DE SOCIALE ZEKERHEID

De totale ontvangsten van de sociale zekerheid worden in 1980 geraamd op 717,4 miljard waarvan 13,9 miljard opbrengst van beleggingen, 173,8 miljard rijksbijdragen in de sociale zekerheidsprestaties en 529,7 miljard sociale bijdragen.

A. STELSEL DER LOON- EN WEDDETREKKENDEN

Bij gelijkblijvend beleid (1) worden de bijdragen in 1980 geraamd op 453,4 miljard t.o.v. 264,9 miljard in 1975 ; dit komt neer op een jaarlijks gemiddelde toename van 11,4 %.

Niettegenstaande de inspanning om de hierboven vermelde uitgaven te beheersen, zal de spontane ontwikkeling van de ontvangsten nog een belangrijk tekort laten, dat niet verenigbaar is met de spaardoelstelling van de Overheid, zoals beschreven in titel IV. Vandaar dat het nodig zal zijn de sociale zekerheidsbijdragen geleidelijk te verhogen tot 495,5 miljard in 1980, of een stijging met 9,3 %. Dit zou de gemiddelde jaarlijkse toename van de bijdragen optrekken van 11,4 % (gelijkblijvend beleid) tot 13,4 %. Dit is nog aanzienlijk minder dan de gemiddelde stijging met 17,6 % per jaar over de periode 1971-1975.

De rijkstoelagen worden in 1980 geraamd op 140,7 miljard t.o.v. 90,7 miljard in 1975.

B. STELSEL DER ZELFSTANDIGEN

De bijdragen der zelfstandigen worden in 1980 geraamd op 34,2 miljard t.o.v. 27,7 miljard bij gelijkblijvend beleid, zodat de jaarlijkse gemiddelde toename van de bijdragen voor de periode 1976-1980 gebracht wordt op 11,9 %.

De rijkstoelagen worden in 1980 geraamd op 33,1 miljard t.o.v. 18 miljard in 1975.

(1) Wetgeving van begin 1976 inclusief de maatregelen voorzien in het herstelplan, nl. :

- 1) De loongrens voor de bijdragen inzake kinderbijslagen wordt opgeheven en de bijdragevoet wordt op 7,75 % gebracht.
- 2) Voor beroepsziekten worden de bijdragevoeten teruggebracht van 0,75 tot 0,70 (werklieden) en van 0,65 tot 0,60 (bedienden), en de loongrens wordt opgeheven.
- 3) De heffing van de bijdrage van 0,20 % (op de benedengrens) voor de kredieturen wordt enkel voor het jaar 1976 afgeschaft.

Tabel 1 :

ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VAN DE SOCIALE ZEKERHEID, 1975

(in miljarden franken en lopende prijzen)

	ONTVANGSTEN				UITGAVEN			Saldo
	Bijdra- gen	Rijks- toela- gen	Overi- ge	Totaal	Werkings- onkosten	Uitke- ringen	To- taal	
A. Werknemers								
Pensioenen	95,6	19,9	4,8	120,3	2,1	108,3	110,4	9,9
ZIV-verzorging	51,5	28,9	1,4	81,8	6,3	73,4	79,7	2,1
ZIV-uitkeringen	18,8	16,9	-	35,7	2,7	31,8	34,5	1,2
Gezinstoelagen	54,6	-	0,9	55,5	1,1	54,9	56,0	-0,5
Werkloosheid	16,6	18,4	-	35	2,2	32,8	35	0
Beroepsopleiding	-	1,8	-	1,8	-	1,8	1,8	0
Arbeidsongevallen	16,7	-	3,8	20,5	2,8	12,1	14,9	5,6
Beroepsziekten	4,5	4,8	-	9,3	0,3	8,4	8,7	0,6
Bestaanszekerheid	6,6	-	-	6,6	-	6,6	6,6	0
TOTAAL A	264,9	90,7	10,9	366,5	17,5	330,1	347,6	18,9
B. Zelfstandigen								
Pensioenen	10,1	11,9	-	22,0	0,4	22,5	22,9	-0,9
ZIV-verzorging	3,6	2,2	-	5,8	0,5	5,3	5,8	0
ZIV-uitkeringen	0,7	0,9	-	1,6	0,1	1,5	1,6	0
Gezinstoelagen	5,1	3,0	-	8,1	0,2	8,1	8,3	-0,2
TOTAAL B	19,5	18,0	-	37,5	1,2	37,4	38,4	-1,1
ALGEMEEN TOTAAL	284,4	108,7	10,9	404,0	18,7	367,5	386,2	17,8

Tabel 2 :

ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VAN DE SOCIALE ZEKERHEID, 1980

(in miljarden franken en lopende prijzen)

	ONTVANGSTEN				UITGAVEN			Saldo
	Bijdra- gen	Rijks- toela- gen	Overi- ge	Totaal	Werkings- onkosten	Uitke- rin- gen	Totaal	
A. <u>Werknemers</u>								
Pensioenen	165,3	37,6	5,7	208,6	3,3	212,6	215,9	- 7,3
ZIV-verzorging	116,5	61,7	2,5	180,7	11,8	177,1	188,9	- 8,2
ZIV-uitkeringen	37,6	27,4	-	65,0	5,8	60,5	66,3	- 1,3
Gezinstoelagen	93,6	0,9	0,5	95,0	1,5	93,7	95,2	- 0,2
Werkloosheid	35,9	-	-	35,9	4,2	33,6	37,8	- 1,9
Beroepsopleiding	-	4,5	-	4,5	-	4,5	4,5	0
Arbeidsongevallen	29,0	-	5,2	34,2	5,8	21,9	27,7	+ 6,5
Beroepsziekten	7,8	8,6	-	16,4	0,8	14,7	15,5	+ 0,9
Bestaanszekerheid	9,8	-	-	9,8	-	9,8	9,8	0
TOTAAL A	495,5	140,7	13,9	650,1	33,2	628,4	661,6	-11,5
B. <u>Zelfstandigen</u>								
Pensioenen	15,0	20,5	-	35,5	0,9	38,4	39,3	- 3,8
ZIV-verzorging	10,6	5,6	-	16,2	1,1	15,5	16,6	- 0,4
ZIV-uitkeringen	1,0	2,4	-	3,4	0,3	3,4	3,7	- 0,3
Gezinstoelagen	7,6	4,6	-	12,2	0,5	12,8	13,3	- 1,1
TOTAAL B	34,2	33,1	-	67,3	2,8	70,1	72,9	- 5,6
ALGEMEEN TOTAAL	529,7	173,8	13,9	717,4	36,0	698,5	734,5	-17,1

HOOFDSTUK VI

DE VOLKSGEZONDHEID

I. ALGEMENE BELEIDSKEUZEN

1. Onderhavig hoofdstuk behandelt de intra- en de extramurale zorgenverstreking alsmede de preventieve geneeskunde.

Het is duidelijk dat het gezondheidsbeleid meer omvat dan bovenstaande aspecten, m.n. de gezondheidsopvoeding van de bevolking, een gezond leef- en werkmilieu, actieve vrijetijdsbesteding, enz. Deze onderwerpen komen in de desbetreffende hoofdstukken aan de orde.

2. Het Plan onderscheidt twee grote gebieden, namelijk de intramurale en de extramurale gezondheidszorg. Voor beide worden financiële middelen beschikbaar gesteld, rekening houdend met de vastgestelde beleidsprioriteiten. De bedoeling is, in sommige takken de overproductie en de overconsumptie tegen te gaan, zodat in andere takken een supplementaire inspanning kan worden geleverd, hetgeen inhoudt dat aldaar nieuwe initiatieven worden genomen en dat zorgenbehoeften, waarvoor de verwezenlijkingen tot dusver onderontwikkeld zijn, beter tot hun recht komen.
3. Kwalitatief en financieel gezien zal de uitwerking van de beleidsmaatregelen pas na verloop van tijd merkbaar zijn. Drie doelstellingen worden nagestreefd : rationalisatie, evenwichtige beheersing van de kostenontwikkeling en een verbetering van de zorgenverstreking, die multidisciplinair en welzijnsbevorderend moeten zijn. Om deze doelstelling te bereiken is coördinatie dringend noodzakelijk en is een totale aanpak van de gezondheidszorg nodig. De Regering besteedt hieraan de volle aandacht, dus ook aan de personeelsbezetting in de gezondheidszorg. Het gaat immers niet op dat investeringen aanzienlijk worden uitgebreid indien het nodig personeel - artsen en paramedische werkkrachten - ontbreken.

II. De intramurale infrastructuur

Dit hoofdstuk omtrent de ziekenhuisuitrusting kan later geamendeerd worden in functie van de werkzaamheden en adviezen van de bijzondere commissie voor ziekenhuisprogrammatie (1), die zich moet inlaten met de nationale en regionale ziekenhuisplanning.

1. De acute ziekenhuizen

Het Plan zal bijdragen tot het afremmen van de onevenwichtige en te snelle groei van het aantal ziekenhuisbedden (2) gedurende de periode 1976-1980, gelet op de reeds meetbare overinvesteringen. Deze hebben een onverantwoorde stijging van het aantal ligdagen tot gevolg en ook van de

(1) Wet van 6 juli 1973, K.B. van 12 juni 1974; installatie op 2/10/1974.

(2) Bed is een rekeneenheid welke alle investeringskosten bevat.

daaraan verbonden kosten zonder dat steeds overtuigend kwalitatieve resultaten worden bereikt.

Het Plan stelt voorop dat globaal gezien geen bijkomende bedden meer zouden mogen worden toegevoegd. Alleen mogen regionale tekorten opgevuld worden (na de erkenning door de bevoegde programmatiecommissie) en ook de nodige vervangingsinvesteringen mogen worden verricht.

Er zal rekening gehouden worden met de tot hiertoe gedane vastleggingen en principeakkoorden.

Tabel 1 :

Kenmerken van de huidige toestand	Gegevens van het Plan voor de te nemen beslissingen gedurende de periode 1976-1980 (1)	Investeringskost	
		à 100% Subsid Rijk à 60%	
België bereikt : 5,2% ^o bed. (met inbegrip van R bedden) Norm W.G.O. : 4,5% (zonder R bedden)	-Het Plan voorziet in 3.000 nieuwe bedden voor de regionale behoeften en zekere vervangingen -Investeringskost : gemiddelde van de planperiode 2,5 mln/F per bed à 3.000 bedden	(in mld F)	
-60% priv. inst. -40% openb. "		7,5	4,5
-gemid. bezet. + 75 %			
-gemid. ligduur + 13 dagen			

2. De ziekenhuizen voor langdurige zieken (chronische ziekten, revalidatie, geriatrie).

Het is niet met absolute zekerheid uit te maken welk percentage van de bedden in de acute ziekenhuizen door dit type zieken bezet wordt. Toch is het zeker dat er een tekort is aan aangepaste instellingen voor langdurige zieken : daarom wordt in het Plan het volgende gesteld :

(1) Er zal rekening gehouden worden met de nationale en regionale programmatiecommissies.

Tabel 2 :

Kenmerken van de huidige toestand	Gegevens van het Plan voor de te nemen beslissingen gedurende de periode 1976-1980	Investeringskost	
		à 100%	Subsidie Rijk à 60 %
"V"bedden norm 1 % Na uitvoering van de bezig zijnde werken + toezeggingen : 5310 bedden	<u>"V"bedden</u> Toe te voegen : 3670 bedden Investeringskost : gemiddelde voor de planperiode 1,5 mln/F per bed	(in mld F) 5,5	 3,3
"R"bedden Na uitvoering van de bezig zijnde werken + toezeggingen : 2300 bedden	<u>"R"bedden</u> Toe te voegen : 3560 bedden Investeringskost : gemiddelde voor de planperiode 2,5 mln/F per bed	8,9	5,3

3. De psychiatrische ziekenhuizen en instellingen

Het gaat hier om een van de grote prioriteiten in het Plan. Van het bestaande aantal bedden zijn er na deskundig onderzoek nog maximum 3000 aanvaardbaar gebleken, als men rekening wil houden met de wetenschappelijke vooruitgang in de behandelingsmethodes, die steunen op actieve verzorging en wederaanpassing. De overige bedden zijn verouderd. Een bijzondere intense inspanning moet voor dit type zieken geleverd worden, gezien de ontwikkeling van de vraag en de regionale onevenwichten.

Tabel 3 :

Kenmerken van de huidige toestand	Gegevens van het Plan voor de te nemen beslissingen gedurende de periode 1976-1980	Investeringskost	
		à 100%	Subsidie Rijk à 60%
		(in mld F)	
Op 1/1/75 waren er in België 25.392 bedden waarvan 13.957 in gesloten instellingen 7.649 in O diensten 3.162 in P diensten 49 in K diensten 100 in Q diensten 475 sociaal verweer	A. <u>Voor volwassenen</u>		
	I. <u>Hospitalisatie</u>		
	1. Ongeveer 1.000 huidige (P.O.) bedden zijn nog aanvaardbaar binnen de nieuwe A normen (A : actieve behandeling) -optimale capaciteit + 5000 A bedden (behoefte) -gemiddelde investeringskost in planperiode : 1.795.000 F/bed -mogelijk te bouwen met de gegeven financiële middelen : 3.800 bedden -Investeringskost	6,8	4,1
	2. Ongeveer 2.000 bestaande bedden zijn aanvaardbaar binnen de nieuwe T normen (gewone behandeling/Revalidatie) -optimale capaciteit (behoefte) + 10.000 bedden -gemiddelde investeringskost 1.795.000 F/bed -mogelijk te bouwen met de gegeven financiële middelen : 4.700 bedden -Investeringskost	8,4	5
	II. <u>Semi-hospitalisatie</u> (dag of nacht) (in bedden of plaatsen)		
	1. <u>Type A</u> :		
	-dringende behoefte : 2.500 -gemiddelde investeringskost gedurende de planperiode : 1.283.000 F/bed -Investeringskost	3,2	1,9
	2. <u>Type T</u> :		
	-dringende behoefte + 5.000 -mogelijk te bouwen 4.870 -gemiddelde investeringskost : 1.283.000 F/bed -Investeringskost	6,2	3,7
	B. <u>Voor kinderen</u>		
I. <u>Hospitalisatie</u>			
-dringende behoefte : 1.500 bedden -gemiddelde investeringskost gedurende de planperiode : 1.795.000 F/bed -Investeringskost	2,7	1,6	
II. <u>Semi-hospitalisatie</u>			
-dringende behoefte : 750 bedden -gemiddelde investeringskost gedurende de planperiode : 1.283.000 F/bed -Investeringskost	0,96	0,5	
	ALGEMEEN TOTAAL	28,2	16,8

4. De universitaire ziekenhuizen (Vrije universiteiten) (1)

- ° afwerking van lopende programma's : 3,3 mld F.
- ° U.I.A. : 0,7 mld F.

III. De extramurale zorgenverstrekking

- De verschillende geledingen ervan moeten tot een efficiënte samenwerking gestimuleerd worden.

1. De huisarts

De eerste-lijn geneeskunde is fundamenteel voor de curatieve en preventieve zorgenverstrekking. Vooropgesteld wordt dat de zorgenverstrekking zo dicht mogelijk bij de patiënt wordt gebracht en hierbij moet de huisarts een spilfiguur zijn ; deze functie moet immers interdisciplinair kunnen werken met alle thuisverzorgingsdiensten en de diensten voor maatschappelijk werk, enerzijds, en met de specialisten en de intramurale zorgenverstrekking, anderzijds.

- De eerste-lijn gezondheidszorg moet structureel uitgebouwd worden omdat : het somatische en het psychische niet te scheiden zijn en de invloed van van het sociaal milieu op het ziekteproces van zeer groot belang is. De huisarts heeft : een opvangfunctie (maximum 15 % van de gevallen wordt naar een meer gespecialiseerd echelon verwezen), een overzichtelijk beeld van de gehele patiënt, een continue verantwoordelijkheid.
- De huisarts moet de mogelijkheid krijgen om in teamverband met de nodige infrastructuur te werken. Door een geheel van maatregelen kan er een totale gezondheidszorg tot stand komen die ook financieel voordelen zal bieden.

Een algemeen plan voor de structurering van de gehele eerste-lijn gezondheidszorg moet opgesteld en uitgewerkt worden.

2. De georganiseerde thuisverzorging : waar de verschillende onderdelen vrij of georganiseerd dienen samen te werken.

- Het allereerste en belangrijkste doel is een grotere humanisering en een rechtstreeks op de persoon gerichte zorgenverstrekking, want het is bewezen dat in 't algemeen het genezingsproces wordt bevorderd in het eigen sociaal milieu van de patiënt.
- Op middellange termijn kunnen bepaalde relatieve kostenbesparingen verwacht worden omdat aldus een geleidelijke daling van overbodig geworden infrastructuren kan nagestreefd worden.
- Via dit globaal verzorgingskanaal en in samenwerking met de huisartsen kunnen ook veel beter de snel stijgende psycho-somatische zieken verzorgd en begeleid worden.

(1) De investeringen voor de academische ziekenhuizen van de rijksuniversiteiten zijn begrepen in de investeringen die vermeld staan in hoofdstuk II met betrekking tot de functie onderwijs.

- Dit verzorgingskanaal heeft een belangrijke rol in een polyvalent gericht preventieve gezondheidszorg.

a) De diensten voor homecare

- Deze kunnen zowel openbare als private instellingen zijn; een soepelheid in de bestaansformule dringt zich op.
- Voor de uitbouw van deze diensten moet de periode 1976-1980 als een algemene startfase beschouwd worden, waarbinnen op een georganiseerde wijze door experiment de nodige ondervinding moet opgedaan worden.
- Als doelstelling voor de periode 1976-1980 : geldt het verwezenlijken van zeker één centrum voor 25.000 inwoners, in te planten volgens de locale mogelijkheden en behoeften.
- De totale investeringskost zal in de planperiode geleidelijk worden besteed.

b) De diensten voor geestelijke gezondheidszorg

De algemene verantwoording is dezelfde als voor de homecare.

- In deze centra moeten tegelijkertijd zowel de eenvoudige begeleidingsgevallen kunnen opgevangen worden als die welke meer gespecialiseerde begeleiding nodig hebben. Daarom moet ieder centrum twee equipes bevatten met elk een eigen specialisatie, maar beide moeten niet noodzakelijk in hetzelfde gebouw gehuisvest zijn als daar lokaal redenen voor zijn.
- Deze diensten hebben een bijzonder polyvalente rol; zij hebben als taak de verzorging van patiënten die het psychiatrisch ziekenhuis verlaten hebben en nazorg behoeven, maar ook de eerste opvang voor alle personen of gezinnen die geestelijke of sociale hulp en begeleiding nodig hebben.
- Ook voor deze dienstencentra is de periode 1976-1980 een startfase waarbinnen het opdoen van ondervinding mogelijk moet zijn.
- In deze fase is één centrum voor 50.000 inwoners zeker verantwoord, met telkens twee equipes, in te planten volgens de locale mogelijkheden en behoeften.
- De totale investeringskost zal in de planperiode geleidelijk worden besteed.

- c) De gezins- en bejaardenhulp : (zie Titel III-Hoofdstuk VII - De Derde leeftijd- Alhoewel ook gehandicapten, zwak-maatschappelijke en ook Gezinnen (niet derde leeftijd) van deze diensten gebruik maken. Maar overwegend gaat het om bejaarden.

IV. De algemene openbare gezondheidsbeveiliging - bijzondere instellingen en opdrachten

1) Informatie

De Overheid zal met alle ter beschikking staande middelen alle lagen van de bevolking systematische informatie verschaffen over voorkoming van ziekte, verantwoorde voeding, gebruik van geneesmiddelen, hygiëne en verzorging en de gezondmaking van de menselijke relatiepatronen.

Informatiecampagnes zullen tot stand worden gebracht en in het onderwijs zullen programma's worden ingevoerd.

2) De preventieve geneeskunde : een taak voor de eerste-lijnverzorging

- In het Plan zijn verschillende taken ingebouwd. Wel bepaalde opdrachten worden vervuld zoals vaccinaties, werkzaamheden van het N.W.K., het medisch schooltoezicht, enz.
Toch moet algemeen gesteld worden dat de preventieve gezondheidszorg gedurende de planperiode aan een kritische analyse moet worden onderworpen. Het is nodig na te gaan welke de behoeften zijn, de mogelijkheden, hoe nog meer doelmatigheid kan worden verwezenlijkt in de algemene vraagstukken rond het voorkomen van ziekte en vroegtijdige dood. Dit geldt voor de preventie van fysieke, mentale en sociale morbiditeit.
- Een globaal en coördinerend beleid moet uitgewerkt worden.
- Het N.W.K. zal in de toekomst, naast de in de basiswet bepaalde opdrachten, geleidelijk nieuwe taken moeten krijgen, maar steeds binnen het kader van de zorg om het kind : zowel het jonge kind, als het kind uit minder gunstige milieus heeft bijzondere aandacht en zorg nodig. De overheidssubsidie voor het N.W.K. zal geleidelijk opgetrokken worden van 2,8 mld voor 1976 tot 6 mld in 1980.

3) De geneesmiddelen

- Vanuit een gezondheidszorg-standpunt bekeken is de markt van de geneesmiddelen ondoorzichtig.

- De medicalisering van het onwelzijn heeft een wildgroei in de productie en consumptie veroorzaakt.
- De geneesmiddelen verslijten zeer snel, de snelheid van de vernieuwing is geen bewezen garantie voor steeds betere kwaliteit.
- Daarom is het nodig een zeer strenge beperking van de publiciteit voor alle geneesmiddelen in te voeren en verbod voor sommige. De enorme reclame met verfijnde en zeer dure middelen - en dit op alle niveau's - maakt de geneesmiddelen nutteloos duurder. De reclamekosten zouden fiscaal niet meer aftrekbaar mogen zijn voor de producenten.
- De verspilling van de hoeveelheden door nutteloos grote en te dure verpakkingen moet tegengegaan worden.
- Er moet een diepgaande controle op kostprijs en nuttigheid worden uitgewerkt.

*
* *
*

V. Overzicht van de belangrijkste begrotingsbedragen in verband met het gezondheidsprogramma

A. Investerings

Rekening houdend met de aan gang zijnde werken, de gegunde aanbestedingen en de principiële subsidietoezeggingen (die hoofdzakelijk bedden voor acute ziekten en voor revalidatie betreffen) ziet het programma 1976-1980 eruit als volgt :

Tabel 4 :

Samenvatting van de verschillende investeringen

	Vlaanderen	Wallonië	Brussel	Koninkrijk
	Vastleg- gingen	Vastleg- gingen	Vastleg- gingen	Vastleg- gingen
- Ziekenhuizen (alle types)	15.7	10.9	3.1	29.9
- Academische ziekenhuizen (1)	2.4	-	1.6	4.0
- De Home care	0.5	1.2	0.1	1.8

(1) Het betreft hier alleen de vrije Academische ziekenhuizen. Deze van het Rijk : zie hoofdstuk Openbaar Onderwijs.

B. De ontwikkeling van de belangrijkste lopende uitgaven ziet eruit als volgt :

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
1. Verpleegdagprijs in de ziekenhuizen (gewone en academische) (33.36 en 33.51)	6,4	12,5
2. Thuisverzorging	p.m.	1,8
3. Sociale en preventieve gezondheidszorg		
- toelagen aan het N.W.K.	2,3	6,0
- toelagen aan sanitaire opvoedende en voorbehoedende instellingen (inclusief medisch schooltoezicht)	0,8	3,1
4. Toelagen aan het Fonds voor medisch weten- schappelijk onderzoek en aan de universi- taire centra voor kankerbestrijding	0,3	0,6

HOOFDSTUK VII

DE MINDER - VALIDEN

In het Plan 1976-1980 is het verschaffen van meer welzijn aan de minder-valide mens een fundamentele prioritaire beleidskeuze. Het uitgangspunt is, dat een minder-valide een volwaardige menselijke persoon is, die door geboorte, ziekte, ongeval, leeftijd of een geheel van sociale omstandigheden niet gekomen is of niet meer kan komen tot de ontplooiing waartoe de meesten van zijn medeburgers wel komen of waartoe zij de mogelijkheid hebben te komen. Alle categorieën minder-validen moeten tot een maximale ontwikkeling van hun gaven kunnen komen, zowel de fysisch-, de mentaal-, als de sociaal minder-validen, een onderscheid dat in de praktijk dikwijls theoretisch is.

Vandaar dat het een doelstelling van het Plan is elk onderscheid in de behandeling te helpen wegwerken.

Een realistische integratiepolitiek moet worden uitgewerkt. Als doel wordt gesteld : voor een zo groot mogelijk aantal en wanneer het verantwoord is een optimaal leven in een normaal leefmilieu (wonen, werken, ontspannen, verplaatsen, enz.) mits een realiseerbare begeleiding, verzorging en voor de meesten ook financiële tegemoetkomingen beschikbaar zijn (1); de praktijk en het onderzoek heeft uitgewezen dat minimum 40 % van de lichamelijk en mentaal gehandicapten hiervoor in aanmerking komen.

Voor de jongeren en voor de zwaarste gevallen is er echter een bijzondere infrastructuur nodig.

In het Plan krijgt deze problematiek een voorrang, wegens de urgentie en de bijzondere behoeften. Rekening houdend met de onoverkomelijke financiële moeilijkheden van de instellingen om de nodige kapitalen te vinden zouden de plafonds van de tussenkomsten moeten aangepast worden aan een peil dat overeenstemt met de realiteit en in de indexering ervan moet voorzien worden.

I. INVESTERINGEN

Voor de zwaarste gevallen, kinderen en volwassenen samen, wordt aan de infrastructuur (investerings) 10,7 mld/F in totaal aan overheids-gelden besteed gedurende de periode 1976-1980.

(1) Zie de hoofdstukken over de Sociale zekerheid en Volksgezondheid (Home Care en Gezins- en bejaardenhulp).

1. Voor de minder-valide kinderen :

Twee types voorzieningen zijn voorhanden maar uit deskundig onderzoek en advies blijkt dat ze in veel gevallen niet meer beantwoorden aan de wetenschappelijke eisen t.a.v. de opvoeding, de verzorging, de begeleiding en het sociaal leven dat er moet plaatsvinden. Uit de wetenschappelijke bevindingen blijkt ook dat een verantwoorde vermindering van het aantal bedden in internaten (1) wenselijk is ten voordele van meer plaatsen in de semi-internaten enerzijds (1), ten voordele van een extra-murale zorgenversteking waar het mogelijk is anderzijds.

De Internaten en de Semi-internaten :

De kinderen ontvangen gewone verzorging, pedagogische begeleiding, medische en para-medische zorgen; daarnaast kunnen zij er buitengewoon onderwijs ontvangen. Ook zeer jonge kinderen moeten in deze centra kunnen opgevangen worden.

Tabel 1 :

Behoeften waarin gedurende de planperiode 1976-1980 moet worden voorzien	Investeringskost	
	à 100 % (in Mld.F.)	Subsidie v.h. Rijk : 70 % (in Mld.F.)
I. <u>De internaten</u>		
- Huidig aantal bedden :	17.500	
- Theoretische behoefte aan nieuwe bedden :	6.000	
- Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen :	2.475	2,8 1,96
II. <u>Semi-internaten</u>		
- Huidig aantal plaatsen :	5.700	
- Theoretische behoefte aan nieuwe bedden :	4.600	
- Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen	2.140	1,7 1,2

(1) Om verwarring te vermijden houdt het Plan zich aan de gebruikelijke termen, zelfs al worden in de vakliteratuur soms andere termen gebruikt. De term bed is een rekeenheid die alle andere accomodaties insluit; zo ook voor de rekeneenheid plaats.

2. Voor de minder-valide volwassenen (meerderjarigen) :

Verschillende types voorzieningen zijn voorhanden. Voor verschillende is de capaciteit volledig onvoldoende om aan de bestaande dwingende noden te voldoen. In nog grotere mate dan zulks voor de kinderen het geval is blijkt de bestaande infrastructuur vaak verouderd of niet meer aangepast aan de wetenschappelijke vereisten, bij het streven naar actieve ontplooiing en integratiebevordering. Evenals voor de instellingen van de kinderen moeten deze homes een gezinsvervangende en gezinssteunende functie hebben en geen ghetto's zijn. Vandaar het streefdoel naar kleinere eenheden, zo dicht mogelijk bij het eigen woongebied, naar meer aangepaste differentiatie (typologie van de gevallen) en voldoende polyvalentie van de homes met multidiciplinaire begeleiding. Deze doelstellingen passen in het algemeen investeringsplan voor 1976-1980.

In het licht van de voornoemde kwalitatieve opdrachten moet in volgende infrastructuuruitbreiding worden voorzien :

Tabel 2 :

Behoeften waarin gedurende de planperiode 1976-1980 moet worden voorzien	Investeringskost	
	à 100 % (in Mld.F.)	Subsidie v.h. Rijk : 70 % (in Mld.F.)
<u>I. Homes voor werkende volwassenen :</u> -Huidig aantal bedden : 1.000 -De totale behoefte : 3.000 bedden -Theoretische behoefte aan nieuwe bedden : 2.200 -Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen : 1.777 bedden	1.62	1.13
<u>II. Homes voor NIET werkende mentaal gehandicapten :</u> -Huidig aantal bedden : 1.000 -De totale behoefte : 7.000 bedden -Theoretische behoefte aan nieuwe bedden : 6.000 (bestaande + omgebouwde) -Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen : 4.844 bedden	5.32	3.72
<u>III. Homes voor fysische gehandicapten :</u> -De totale behoefte : 2.000 bedden -Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen : 1.615 bedden	2.65	1.85
<u>IV. Dagcentra</u> -De totale behoeften : 2.000 plaatsen -Mogelijk te verwezenlijken schijf gedurende de periode 1976-1980 met de gegeven financiële middelen : 1.614 plaatsen	1.29	0.90

II. WERKGELEGENHEID

De wet van 16 april 1963 en het K.B. van 5 juli 1963, beschouwen als minder valide de personen voor wie de werkgelegenheidsmogelijkheden beperkt zijn. Welnu, naast de 135 bestaande beschermde werkplaatsen (1) waar 10.000 minder-validen werken, is er nog behoefte aan 5.000 arbeidsplaatsen. Hiervoor wordt het nodige gedaan.

Daarnaast zullen in de periode 1976-1980 concrete maatregelen uitgewerkt worden om de andere mogelijkheden van tewerkstelling, opgesomd in boven- genoemde wet, beter uit te bouwen, nl. de plaatsing van minder-validen

- 1) in particuliere ondernemingen;
- 2) In de openbare besturen en instellingen van openbaar nut;
- 3) in ambachten en zelfstandige beroepen.

De bestaande tewerkstellingsbevorderende wetgeving moet gecoördineerd worden en in efficiënte toepassing gebracht worden.

Er moet dringend werk gemaakt worden van het opruimen van de grootste moeilijkheden die de tewerkstelling van minder-validen in de weg staan :

- 1) aangepast uitbouw van het buitengewoon onderwijs, vooral het buitengewoon secundair onderwijs;
- 2) de betere beroepsopleiding van de minder-validen
 - a. in aangepaste instellingen,
 - b. via tegemoetkomingen van het Rijksfonds bij het aangaan van leerovereenkomsten,
 - c. via gesubsidieerde contracten met het bedrijfsleven.

In dezelfde geest moeten de beschermde werkplaatsen ook een georganiseerde leerschool worden om daardoor een betere doorstroomfunctie te krijgen voor allen met mogelijkheden; zij moet meer zijn dan een produktie-eenheid.

Dit houdt ook in dat de bestaande concurrentie tussen de beschermde werkplaatsen onderling en andere door de Overheid opgerichte instellingen moet worden weggewerkt.

(1) 59 in Vlaanderen, 59 in Wallonië, 12 in de Brusselse agglomeratie, 4 in de Oost-Kantons.

- III. DE "GEHELE" REVALIDATIE van alle types minder-validen (fysisch-mentaal-sociaal) zal met alle mogelijke middelen gestimuleerd worden. Zulks betekent : de tewerkstelling zo organiseren dat ze kwantitatief en kwalitatief aan de aard van de handicap aangepast is; een stimulerend huisvestingsbeleid uitwerken dat tot zelfstandigheid stimuleert en maatschappij-integrerend georiënteerd is; naast de nodige en voldoende thuisverzorging moet er ook een sociaal-begeleidende zorgenverstrekking zijn. Een onderzoek naar de nodige financiële middelen en de nodige arbeidsbezetting zal verricht worden.

IV. RATIONALISATIE EN COORDINATIE VAN HET BELEID

Gedurende de planperiode 1976-1980 zal een doeltreffende inspanning worden geleverd om niet-efficiënte maatregelen, voorzieningen en aanwending van financiële middelen alsook beslissingsversnippering tot rationalisatie en alles omvattende coördinatie om te buigen door het oprichten of herorganiseren van een beleidslichaam waaraan de nodige bevoegdheden zullen worden toegekend. De daartoe nodige wetgevende maatregelen zullen in overleg uitgewerkt worden.

Tabel 3 :

Belangrijkste begrotingsposten ten gunste van de gehandicapten (in miljoenen franken)

1. <u>Investerings</u>	<u>Voor de gehele periode 1976-1980</u>			
	<u>Vlaanderen</u>	<u>Wallonië</u>	<u>Brabant</u>	<u>Rijk</u>
Medisch-pedagogische instellingen	6.009	4.143	600	10.752
2. <u>Lopende uitgaven</u>			<u>1975</u>	<u>1980</u>
Toelagen aan gehandicapten			5.200	11.500
Werkgelegenheid (toelage aan het Rijksfonds voor Sociale reclassering van de minder-validen)			145	350
Verpleegdagprijs in de tehuizer voor gehandicapten			3.600	7.400

85 -

HOOFDSTUK VIII

DE DERDE LEEFTIJD

Een van de hoofdtrekken van de Belgische demografie is het zeer belangrijke deel van de bevolking in de derde leeftijd. De mannelijke bevolking van meer dan 65 jaar en de vrouwelijke van meer dan 60 jaar, omvatten immers samen 16,6 % van de totale bevolking in 1975 en naar verwachting 15,9 % in 1980.

De groei van de bejaarde bevolking vertoont in de planperiode 1976-1980 wel enige vertraging omdat de leeftijdsgroep die gedurende deze periode ouder wordt dan 65 jaar degenen omvat die gedurende de eerste jaren van de oorlog 1914-1918 geboren zijn (1).

Gedurende de periode 1976-1980 zal de klemtoon gelegd worden enerzijds op een verdere versoepeling van de pensioenregimes, en anderzijds op de zorg voor de gezondheid en de huisvesting van de bejaarden.

I. HET PENSIOENSTELSEL

Het Plan 1976-1980 zal aangaande deze aangelegenheid gekenmerkt zijn door volgende twee elementen :

- een aanzienlijke groei van het gemiddeld pensioenbedrag;
- een meer soepel en selectief systeem voor de overgang van het actieve leven naar de pensionering.

a) De verbetering van de basisbedragen van de pensioenen :

- voor de loontrekkenden :

het mechanisme van de automatische binding aan de welvaart zal op zichzelf reeds een groei vertegenwoordigen van meer dan 30 miljard of meer dan 25 %;

- voor de zelfstandigen :

de zelfstandigen genieten niet van dit automatisch aanpassingsmechanisme. Voor deze is binnen het kader van de sociale programmering voor zelfstandigen een verhoging voorzien ; waarvan de gedetailleerde beschrijving terug te vinden is in het Hoofdstuk " Sociale zekerheid ".

- b) Een meer soepel en selectief systeem voor de overgang van het actieve leven naar de pensionering :

(1) Wij behandelen hier de absolute cijfers niet per grote leeftijds-categorie. Deze komen voor onder Titel II " Hoofdstuk I : Bevolking, Beroepsbevolking en Werkgelegenheid".

- het reeds goedgekeurde interprofessioneel akkoord van 10 februari 1975 dat vanaf 1 januari 1976 voorziet in de toekenning van een onverminderd pensioen op de leeftijd van 64 jaar aan de werknemers met een loopbaan van 45 jaar.
- de toekenning van een onverminderd pensioen aan de werknemers die de pensioengerechtigde leeftijd naderen en die sinds geruime tijd een bijzonder ruw, gevaarlijk of ongezond beroep uitoefenen. Het betreft hier beroepen of bedrijfstakken waar het risico van ziekten, beroepsziekten of arbeidsongevallen zeer groot is.
- de verlaging van de pensioenleeftijd ten gunste van langdurig werklozen en invaliden die in het huidige economisch proces nog moeilijk een productieve beroepsactiviteit kunnen uitoefenen.

Het aantal bijkomende pensioengerechtigden die zullen genieten van deze maatregelen wordt geraamd op 30.000.

II. DE MEDISCHE- EN ZIEKENHUISORGANISATIE

Op dit gebied zal de inspanning drie wegen opgaan :

- uitbouw van geriatrische inrichtingen; (1)
- organisatie van de "home care"diensten; (1)
- ontwikkeling van de diensten voor bejaardenhulp.

a) De geriatrische inrichtingen

Gedurende de periode 1976-1980 wordt voorrang gegeven aan de instellingen voor bejaarde zieken.

Daarom voorziet het Plan in de totstandkoming van 3.670 "V" bedden en 6.560 acute bedden, waarvan een zeer belangrijk deel "R" bedden zullen zijn.

b) De organisatie van de "home care"

Dit punt heeft een bijzonder belang voor de bejaarden.

Het Plan voorziet hier in een belangrijke inspanning ten einde als algemene doelstelling te bereiken dat in 1980 zeker één equipe per 25.000 inwoners beschikbaar is.

(1) Voor een meer gedetailleerde beschrijving wordt verwezen naar het hoofdstuk Volksgezondheid.

Het is vanzelfsprekend dat de ontwikkeling van de home-care geleidelijk zal moeten gebeuren en gericht moet zijn op de bijzondere behoeften van de gewesten.

c) De bevordering en ontwikkeling van de diensten voor bejaardenhulp

De gezins- en bejaardenhulp is een dienstenverlening van allereerste orde, die een zeer grote expansie kent wegens de groeiende behoeften aan thuisverzorging en de stijging van het aantal zorgbehoevende bejaarden.

Het is een der voornaamste middelen opdat de bejaarden in hun natuurlijk leefmilieu zouden kunnen blijven wonen en om een overdreven groei van geriatische klinieken en homes voor bejaarden te vermijden.

In sommige streken van het land is het nodig het aantal gezins- en bejaardenhelpsters te verhogen gezien de behoeften aldaar.

Er zal eveneens gestreefd worden naar een hogere waardering van de taak van de helpsters en naar een meer aangepaste hulpverlening, zodat ook de behoeften aan zorgenverstrekking en hulp kunnen opvangen worden buiten de normale arbeidsdagen en uren en bij plotse dringende nood.

In het Plan wordt een verviervoudiging van de toelagen aan de diensten voor bejaarden- en gezinshulp voorzien.

III. DE HUISVESTING

De doelstelling van het Plan is ten minste 10 % van de sociale woningen voor bejaarden voor te behouden.

Het is duidelijk dat deze woningen moeten aangepast zijn aan de behoeften van personen van de derde leeftijd (ligging, toegankelijkheden, uitrusting).

Daarenboven zal gezorgd worden voor homes voor bejaarden; de staatstussenkomst gedurende de periode 1976-1980 bedraagt 10,3 mld.

	Vlaanderen	Wallonië	Brussel	Rijk
	Vastleg.	Vastleg.	Vastleg.	Vastleg.
Homes en flats voor bejaarden (1)	5.000	4.100	1.200	10.300

(1) In ieder gewest zal een deel van de vastleggingen bestemd zijn voor de bouw van flats voor bejaarden, buiten de verplichting minstens 10 % van de sociale woningen aan bejaarden te geven. Voor het gehele Rijk gaat het om 1 miljard.

HOOFDSTUK IX

DE IMMIGRANTEN

I. DE BEVOLKINGSPROGNOSES

De aanwezigheid van tal van gastarbeiders met hun gezin in België is vooral het gevolg van het beleid tot toelating van een aantal immigranten, dat gedurende de laatste twintig jaar verantwoord werd door het groeitempo van onze economie.

De bevolkingsprognoses (Hoofdstuk I - Titel II - A) omvatten voor de periode 1976-1980 een buitenlands migratiesaldo voor de vreemdelingen ten belope van 25.000 eenheden per jaar. Die veronderstellingen leiden tot de volgende ontwikkeling van het aantal vreemdelingen in België :

1970	696.282
1973	774.845
1975	802.300
1980	951.100

In 1973 bedroeg de buitenlandse bevolking 8 % van de totale rijksbevolking; in 1975 bedroeg die verhouding 8,2 % en het ziet er naar uit dat zij in 1980 zal oplopen tot 9,5 %.

Enkel steunend op vroegere tendensen veronderstelt men dat de mannelijke en vrouwelijke buitenlandse beroepsbevolking de volgende ontwikkeling te zien zal geven :

	<u>Mannen</u>	<u>Vrouwen</u>	<u>Totaal</u>
1961	129.789	34.599	164.388
1970	192.677	63.837	256.514
1975	222.800	79.000	301.800
1980	271.700	97.600	369.300

In 1970 waren er op 100 werkende mannen en vrouwen 7 buitenlanders; de verhouding is 8 in 1975 en 9 in 1980.

II. HET ALGEMEEN IMMIGRATIEBELEID

Al stoelde het beroep op buitenlandse arbeidskrachten aanvankelijk op economische gronden, toch mogen wij de sociale en humanitaire aspecten niet uit het oog verliezen, en evenmin de verantwoordelijkheid die de Belgische Staat in dit verband draagt.

Buiten de acties vermeld in Hoofdstuk I van Titel II-A, past het hier de middelen te preciseren die moeten worden aangewend om de geïmmigreerde arbeiders harmonisch in de Belgische samenleving op te nemen tijdens hun verblijf of desgewenst voor een langere

termijn, waarbij dan rekening wordt gehouden met de specifieke kenmerken van de verschillende groepen inwijkelingen en van de diverse opvangregio's. Buiten het recht op arbeid en op arbeidszekerheid, wat hun logischerwijze toekomt, moeten de geïmmigreerde werknemers dezelfde wettelijke voordelen kunnen krijgen als hun Belgische collega's (Sociale zekerheid, enz.); zij moeten eveneens kunnen deelnemen aan het leven en de beslissingen van de gemeenschap waarin zij vertoeven, en zij moeten over een degelijke woning kunnen beschikken. Alle geïmmigreerde arbeiders zullen toegang krijgen tot de sociale woningen en het beleid inzake stadshernieuwing en -vernieuwing (1) zal bijdragen tot de verbetering van de huisvestingsvoorwaarden der immigranten.

Het immigratiebeleid moet eveneens worden opgevat als een onrechtstreekse hulp aan het land van herkomst, door de arbeiders een ernstige opleiding te geven. Zij mogen bijgevolg niet alleen maar terecht komen in betrekkingen die door de Belgen gemeden worden, omdat zij geen geschooldheid vereisen of gevaarlijk zijn, maar zij moeten tijdens hun verblijf bij ons een degelijke beroepsopleiding kunnen krijgen en bevordering kunnen maken.

Op initiatief van de Belgische Regering werd een tiental jaren geleden gestart met een immigratiebeleid met oog voor het gezin. Dit was een goede beslissing, daar zij de psychologische en fysiologische problemen, die onvermijdelijk bij geïmmigreerde arbeidersgezinnen voorkomen, helpt oplossen en de betrekkingen tussen ouders en kinderen minder moeilijk maakt. De Belgische Staat moet een oplossing geven aan de sociale en culturele problemen die uit de immigratie van vrouwen en kinderen voortvloeien.

Bovendien zal de Regering het ongeoorloofd bezigen van gastarbeiders verder bestrijden en zij overweegt een bijkomende reeks van maatregelen om de aankomst van nieuwe imigranten beter te kunnen controleren en om een wezenlijke regularisatie van clandestiene arbeiders door te voeren, ten einde misbruiken te vermijden en meer orde in de arbeidsmarkt te brengen.

Daarom moet ook dringend een volledig en georganiseerd immigratiebeleid tot stand komen, dat zowel het belang van de buitenlandse onderdanen als van ons land voor ogen heeft. Dit beleid zal moeten worden ingeschakeld in een gemeenschappelijk E.E.G.-beleid, om aldus de economische, demografische en sociale bekommernissen op middellange en lange termijn beter te coördineren.

(1) De middelen en de modaliteiten van het beleid inzake stadsherstel worden nader verklaard in Hoofdstuk X van Titel II-A.

III. DE ORGANISATIE VAN DE OPVANG

Het immigratiebeleid moet reeds beginnen in het land van herkomst van de arbeider. Alvorens te vertrekken moet hij via contacten met consulaten en gezantschappen van ons land, die nauw met de plaatselijke instellingen samenwerken, alle inlichtingen kunnen krijgen die nodig zijn om zich bij ons te vestigen : beschikbare arbeidsplaatsen, wetgeving, rechten en plichten van zijn gezin, taalgebruik, adressen van opvangdiensten, enz.

In België zouden door de Staat erkende en gesubsidiëerde opvangcentra, die over tolken beschikken, de eerste belangrijkste problemen moeten kunnen oplossen : regularisatie van de situatie van de arbeiders, huisvesting, inlichtingen omtrent de bestaande diensten, waarschuwing tegen misbruiken, enz.

IV. HULP BIJ DE PERSOONLIJKE VORMING EN BIJ DE BEROEPSOPLEIDING VAN DE VOLWASSEN IMMIGRANTEN

A. TAAL- EN BASISKENNIS

De arbeiders zouden bij hun aankomst verplicht moeten worden gedurende een korte periode voltijds een gesubsidiëerde basiscursus te volgen, indien zij geen elementaire kennis bezitten van de taal die gesproken wordt in de streek waar zij zich vestigen. De taalkennis bepaalt immers van bij het begin mede het verdere leven van de inwijkeling. Zelfs een elementaire kennis zal hem helpen gemakkelijker contacten te leggen niet alleen rondom hem, maar eveneens op zijn werk. Nadien moet hij worden aangespoord om bijscholingscursussen te volgen. Pas wanneer hij een goede kennis van de voertaal bezit, zal de geïmmigreerde arbeider beroepsopleidingscursussen kunnen volgen en zijn sociale promotie kunnen verzekeren.

Behalve de studie van de taal zelf, moeten de cursussen informatie verschaffen over België, zijn instellingen, het leven van de bewoners, opdat de immigranten zich gemakkelijker zouden kunnen aanpassen.

Die cursussen zullen tevens aangevuld worden met cursussen over de basis-kennis die nodig is om nadien de lessen van de beroepsopleiding te kunnen volgen.

Een systematisch informatiebeleid zal de gastarbeiders erop wijzen dat zij - onder dezelfde voorwaarden als de Belgen - gebruik kunnen maken van de kredieturen en dat deze kunnen worden aangewend om deeltijdse taalcursussen en weldra cursussen over de basiskennis te volgen.

De "kredieturen" kunnen trouwens eveneens aangewend worden om de immigranten hun eigen taal te onderwijzen. Dit zal voor hen zeer nuttig zijn en wel om twee redenen. Vaak kennen zij hun eigen taal niet zo goed, soms kunnen zij lezen noch schrijven, wat een ernstige handicap vormt bij de studie van de plaatselijke taal. Indien de cursus daarenboven goed opgevat is en daarbij culturele gegevens over het land van herkomst verstrekt, zal hij de immigrant helpen om zich bij terugkeer in zijn land niet opnieuw vreemdeling te voelen. Ook zal hij dan zijn taalkennis kunnen aanpassen aan de grotere beroepsopleiding die hij hier gekregen heeft.

In het kader van de bestaande initiatieven zal het onderwijs van de taal en van de basiskennis in de gewesten georganiseerd en gecoördineerd worden, omdat zulks nu onder hun bevoegdheid valt. De subsidies die momenteel vooral door het Ministerie van Arbeid en Tewerkstelling (in 1975 werd 1.155.000 F uitgetrokken) aan de organisatoren van zulke cursussen toegekend worden, zullen worden uitgebreid, op voorwaarde dat zij zich aan bepaalde voorschriften inzake personeel, materieel en organisatie van de cursussen onderwerpen (uurroosters, aantal leerlingen, decentralisatie, enz.) en dat zij een onderwijs verschaffen dat steunt op een gemeenschappelijke methode, die trouwens in samenwerking met de immigranten zelf moet worden uitgewerkt. Voorts kunnen gespecialiseerde televisieuitzendingen de verschillende cursussen aanvullen.

B. ... OOK VOOR DE VROUWEN

De vrouwen van de geïmmigreerde arbeiders zullen er met aandrang toe worden aangezet om eveneens taal- en cultuurcursussen te volgen. Eventueel zullen zij zelfs, zoals de mannen, verplicht worden bij hun aankomst in het land een stage te volgen, indien ze de allereerste beginselen van de plaatselijke taal niet kennen.

Het is immers in hun eigen belang (samenkomen met andere immigranten, snellere integratie, hulp bij het eventueel zoeken naar werk) en in dat van hun kinderen die maar al te dikwijls gekneld zitten tussen twee hermetisch van elkaar gesloten culturen.

Een subsidie zal worden toegekend aan de organisatoren van die voor de deelnemers kosteloze cursussen, zelfs wanneer deze niet voldoen aan de voorwaarden voor het verkrijgen van kredieturen.

C. DE BEROEPSOPLEIDING EN -BEVORDERING

Als de basisinfrastructuur er is moeten de beroepsopleiding en -verhoging van de gastarbeiders bevorderd worden, waarbij rekening wordt gehouden met hun aanleg en hun verlangens, met de behoeften van onze arbeidsmarkt, maar eveneens met de behoeften van het land van herkomst.

In rechte beschikken de gastarbeiders over dezelfde voordelen (toegang, vergoedingen, enz.) als de Belgische arbeiders voor alle vormen van beroepsopleiding, bij- en omscholing, of daar nu in voorzien wordt door het Ministerie van Nationale Opvoeding of door de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening. Op het vlak van de informatie moet er evenwel nog een enorme inspanning geleverd worden, zowel bij de aankomst van pas aangekomenen als in de ondernemingen en de gewesten waar de oudsten gevestigd zijn, bv. door middel van veeltalige brochures zoals die verspreid door het Ministerie van Arbeid en Tewerkstelling en door de Gemeenten, of via de plaatselijke Adviesbureaus voor immigranten of soortgelijke organisaties.

V. DE OPVOEDING VAN DE KINDEREN VAN GASTARBEIDERS

Er moet een werkelijk opvoedingsbeleid ten gunste van de geïmmigreerde kinderen gevoerd worden om in de bestaande leemtes te voorzien. Het aantal buitenlandse leerlingen in de totale schoolbevolking kan een indrukwekkend percentage bereiken, vooral in het Franse en Duitse stelsel (in 1972-1973, 18,50 % in het kleuteronderwijs, 18,92 % in het lager onderwijs, 21,10 % in het bijzonder onderwijs, 26,46 % in het lager secundair beroepsopleiding, of voor alle onderwijsniveaus een gemiddelde van 17,04 %).

Men zal zich inzetten om de gezinnen in te lichten omtrent de werking van het schoolstelsel in ons land (schoolplicht, mogelijkheden die de school hun kinderen biedt, enz.). Hun zal worden gevraagd de school en de leraars te bezoeken en er in nauw contact mee te blijven. Hierbij zou men moeten zorgen voor tolken om de contacten gemakkelijker te laten verlopen.

Het zal hun ten zeerste aangeraden worden hun kinderen in kleuterscholen te plaatsen, opdat ze zich gemakkelijk en snel de cultuur en de taal van het gastland zouden eigen maken.

Er zal een systeem van opvangklassen, waarvan er nog te weinig zijn, ingevoerd worden om de pas aangekomen oudere kinderen de nodige taalkennis en andere kennis bij te brengen, zodat ze na een jaar in het gewone onderwijsnet opgenomen kunnen worden. Andere handicaps, die dan eerder het gevolg zijn van ongunstige sociale en culturele omstandigheden kan men nadien, zoals voor de Belgische kinderen, oplossen door middel van aanpassingsklassen.

Het niveau der leerlingen zou homogener moeten zijn. In plaats van de buitenlandse kinderen in bepaalde klassen en zelfs in bepaalde scholen onder te brengen (in 1973 telden 79,9 % van de klassen met immigranten meer dan 50 % buitenlanders) zou men moeten kunnen komen tot biculturele klassen (waarin het aantal buitenlanders niet hoger zou mogen liggen dan de normale 20 %). Dergelijke klassen zouden een verrijking betekenen zowel voor de immigranten als voor hun Belgische kameraden, die zodoende iets zouden kunnen leren van een andere cultuur en een andere taal.

Het voor geïmmigreerde kinderen specifiek onderwijs zal stelselmatig worden uitgebouwd. Door cursussen over de taal en de cultuur van hun eigen land zullen zij hun eigen culturele identiteit kunnen ontplooiën, zodat zij zich niet als staatloos zullen gaan voelen. Hierdoor zullen tevens ernstige conflicten worden voorkomen met de ouders, van wie ze door de school, wegens de opgedane kennis en een nieuwe denkwijze, al te zeer gescheiden worden. Bovendien zijn die cursussen de onontbeerlijke voorwaarde, opdat zij zich opnieuw aan het schoolstelsel van hun land zouden kunnen aanpassen of aldaar een betrekking zouden kunnen vinden.

Die cursussen moeten tijdens de normale lessen worden gegeven, daar vastgesteld werd dat buitenschoolse cursussen overwerk of een verminderde belangstelling voor de school meebrachten. Zij zouden in de plaats kunnen komen van een observatieles of van de tweede landstaal, die voor hen van minder belang is. Hiervoor is het dan echter nodig de taalwetgeving van 30 juli 1963 te herzien. Godsdienstlessen worden reeds ingericht door de bestaande voornaamste godsdienstige gemeenschappen.

Een herziening van de taalwetten van 1963 zou het buitenlandse leraars mogelijk moeten maken aan hun landgenoten de bedoelde lessen te komen geven, waarbij een uitwisselingssysteem zou kunnen worden ingevoerd om onze leraars die zulks wensen, naar het buitenland te sturen, om ze beter vertrouwd te maken met de levensomstandigheden in het andere land.

Conferenties, seminaries en stages zullen worden georganiseerd om de Belgische lesgevers, die belast zijn met de opvoeding van de immigranten, beter voor te bereiden en te helpen. In een milieu met verschillende culturen rijzen er vele en specifieke pedagogische, psychologische en sociale problemen. De kinderen hebben een zeer verschillende levensopvatting en kennis. Daar hun taak moeilijker is en het aanleren van ten minste de grondslagen van een vreemde taal bijzonder voordelig kan uitvallen, kan worden overwogen de wedde van die leraars te verhogen, indien ze over de vereiste bekwaamheid beschikken.

Meer bepaald zal een beroep worden gedaan op de medewerking van het Europees Sociaal Fonds dat, ingevolge de beslissing van de Minister-raad van 27 juni 1974, kan bijdragen in de meeruitgaven wegens het verstrekken van een aan kinderen van gastarbeiders aangepast onderwijs. Dit Fonds kan eveneens voor de helft deelnemen in de kosten die voortvloeien uit projecten van openbare of particuliere organisaties dat bevordering van opleiding en volmaking van de met de opvoeding van migranten belaste leraars.

Op Europees vlak en door het sluiten van bilaterale en multilaterale akkoorden met derde landen, moet er dringend iets worden ondernomen om de programma's beter te doen overeenstemmen en de diploma's gelijkwaardiger te maken. Hierdoor zullen de leercycli van die leerlingen minder worden verstoord zowel bij de aankomst in het gastland als bij een eventuele terugkeer naar hun land van herkomst.

Maatregelen zullen eveneens worden getroffen om aan de buitenlanders onder dezelfde voorwaarden als aan de Belgen studiebeurzen toe te kennen. Zij beantwoorden trouwens aan de wens van de Europese Commissie, alle discriminatie op dit gebied te doen verdwijnen.



HOOFDSTUK X

DE RUIMTELIJKE ORDENING

In dit hoofdstuk worden in het bijzonder de algemene doelstellingen van het beleid inzake ruimtelijke ordening behandeld. De specifieke facetten en de concrete doelstellingen worden in de regionale plannen uiteengezet.

Het beleid zal worden gevoerd rond vier hoofdthema's :

1. De uitrusting van de verstedelijkte centra volgens een geplande hiërarchie.
2. De verbetering van het gemeenschappelijk vervoer en het geleidelijk weren van de particuliere auto's in de steden.
3. De stadshernieuwing- en vernieuwing.
4. De bescherming en de sociale valorisatie van het platteland, de bossen en natuurgebieden.

Bovendien zullen volgende beginselen eveneens als grondslag dienen voor het beleid inzake ruimtelijke ordening :

- groene zones beschermen, tot stand brengen en vergroten, ze openstellen voor het publiek zowel in te hernieuwen als in te creëren stedelijke gebieden;
- met inachtneming van een niet te overschrijden dichtheidsgraad, de versnippering van het woningpark vermijden om grond te besparen, om de bevolking inzake diensten beter te bedienen en om de leefbaarheid van het gemeenschappelijk vervoer veilig te stellen;
- de attractieve rol van de binnensteden beschermen en verbeteren; onder meer door de woongebieden, de diensten en de werkgebieden ruimtelijk te integreren : de bedoeling is niet alleen te voorkomen dat nog meer wijken 's avonds en tijdens de weekenden leeglopen -maar zelfs in de mate dat het niet storend is voor de goede werking van de bedrijven noch voor de gaafheid van het stadsschoon in dergelijke wijken opnieuw woongelegenheid te scheppen en er handel en diensten aan te trekken.
- in het woningpark meer verscheidenheid brengen volgens de verschillende behoeften van de bewoners;
- de dienstencentra verbeteren zowel bouwkundig gezien als wat de toegankelijkheid, de werking en de attractieve rol ervan betreft;
- een van het autoverkeer gescheiden voetgangersverkeer verder uitbouwen;
- van de bewaring van het stadsschoon een hoofdbekommernis maken;
- een betere raadpleging via een permanente dialoog met de betrokken bevolking.

Alle wettelijke en verordenende maatregelen zullen worden getroffen om die beginselen strikt toe te passen. De Staat zal concrete steun verlenen aan de voor de plannen van aanleg verantwoordelijke lagere besturen in de vorm van subsidies, voorlichting en technische bijstand. In samenwerking met het Planbureau zal de Nationale Commissie voor de Ruimtelijke Ordening (1) met de hulp van de bevoegde besturen en de betrokken gewestelijke instellingen ruimtelijke normen en modellen voorbereiden, om de onontbeerlijke samenhang tot stand te brengen.

Het uitvoeren van de plannen van aanleg zal moeten geschieden op grond van financiële en operationele programmeringen onder alle betrokken partijen, zowel particuliere als openbare.

Al die beleidsmaatregelen zullen blijk geven van de wil om voortaan een opbouwende en samenhangende politiek inzake ruimtelijke ordening te voeren met het doel een leefmilieu van hoge kwaliteit tot stand te brengen.

I. DE UITRUSTING VAN DE VERSTEDELIJKE CENTRA VOLGENS EEN GEPLANDE HIERARCHIE

Voor een rationele vestiging van de diensten moet worden gezorgd door enerzijds een hiërarchie van verstedelijkte centra beschouwd als diensten-centra uit te stippelen en anderzijds de hierdoor gepolariseerde bevolkingsgebieden af te bakenen.

Fundamentele doelstelling van die beleidsmaatregel is het creëren van een leefkader van hoge kwaliteit met het oog op een optimale dienstverlening aan de bevolking. Daarbij moeten ook de investeringen en gemeenschapsvoorzieningen zo goed en zo doelmatig mogelijk worden aangewend en worden vermeden, dat ze worden opgericht waar er reeds voorhanden zijn of waar ze weinig of niet zouden worden gebruikt.

Over het gehele land zal met elk niveau van de hiërarchie, van de stadswijken en de dorpen tot de belangrijkste steden een voorstel inzake een pakket particuliere en openbare voorzieningen overeenstemmen.

De regio's moeten de kernen van dit netwerk van nodale gebieden kiezen : dit is de eerste vereiste voor het bepalen van het beleid inzake ruimtelijke ordening in elk regionaal plan.

(1) "De Nationale Commissie heeft tot taak algemene richtlijnen voor de voorbereiding en de opmaking van de plannen van aanleg voor te stellen en aan de Minister verslag te doen over de ontwikkeling der ideeën en beginselen op het gebied van de ruimtelijke ordening. De Minister kan alle kwesties met betrekking tot de ruimtelijke ordening en de stedenbouw aan het advies van de Nationale Commissie onderwerpen."

Dit netwerk zal immers een rationeel vestigingskader vormen, niet alleen voor de diensten maar ook voor de woningen en de beroepsuitoefening, in dit laatste geval dus ook voor de economische ontwikkeling. Daar de economische groei meer omvat dan de diensten, moet de nadruk worden gelegd op het feit dat het begrip groeipool verschilt van het begrip diensten-centrum, hoewel beiden in dezelfde stadspool kunnen voorkomen.

Om in hun behoeften aan diensten te voorzien, moeten de bewoners zich kunnen wenden tot centra van verschillend niveau. Het netwerk van centra zal bijgevolg ook als schema dienen voor de ontwikkeling van het vervoer tussen die centra en in het bijzonder van het gemeenschappelijk vervoer.

Het uitstippelen van het gehiërarchiseerd netwerk is een van de taken in de periode 1976-1980. Daartoe zal een grondige analyse dienen te worden gemaakt van de huidige hiërarchische structuur en de uitstraling van de centra ervan, m.a.w. dus ook van de leemten en de sterke punten die erin voorkomen. Anderzijds zal men de niveaus van de toe te passen hiërarchie moeten bepalen, alsmede het aantal bewoners en de waaier dienstvoorzieningen die met die verschillende niveaus overeenstemmen.

Het feit dat de momenteel beschikbare informatie ontoereikend is - hetgeen de genoemde studies tevens verantwoordt - heeft ertoe geleid dat in het huidige stadium de regionale keuzen beperkt worden tot die essentiële kernvormingsgegevens, die niet meer voor betwisting vatbaar zijn en waaruit reeds eerste prioriteiten inzake voorzieningen zullen voortvloeien.

II. DE VERBETERING VAN HET GEMEENSCHAPPELIJK VERVOER EN DE GELEIDELIJKE BEPERKING VAN HET PARTICULIER AUTOGEBRUIK IN DE STEDEN

Intense verplaatsingen van personen en goederen zijn een van de belangrijkste kenmerken van een verstedelijkt leefpatroon. Het verkeer is dan ook een hoofdelement van de ruimtelijke ordening.

Daar het nodig is :

- te voorkomen dat de stadscentra stikken en geleidelijk teloor gaan door het toenemend aantal particuliere auto's in het verkeer en op parkeerplaatsen uitmondend in een groter beslag op oppervlakte ;

- uit sociale overwegingen de mogelijkheid van gemeenschappelijk vervoer voor sommige categorieën van personen te laten bestaan ;
- de veiligheid van het vervoer te vergroten ;
- de nadelige invloed van het verkeer op het leefmilieu te beperken ;
- in de mate van het mogelijke te voorzien in snellere verbindingen, meer bepaald tussen woonplaats en plaats van beroepsuitoefening ;

wordt dan ook voorrang verleend aan de verbetering van het gemeenschappelijk vervoer in al zijn facetten (frequentie, snelheid, comfort, relatieve verlaging van de tarieven). Alle passende maatregelen zullen hier toe moeten worden genomen. Bijzondere aandacht zal worden besteed aan de coördinatie van de verschillende soorten gemeenschappelijk vervoer (trein, metro, tram, bus, enz...) met het oog op een geïntegreerd gebruik ervan ten einde de bevolking zo goed mogelijk te bedienen.

Men zal evenwel trachten de goedkoopste oplossing te kiezen. Derhalve :

- moet het beleid inzake gemeenschappelijk vervoer ingepast worden in het geplande netwerk waarbij versnippering van de te bedienen plaatsen en inzonderheid van het woningpark dient te worden vermeden ;
- moet, in afwachting van de bouw van een metro of wanneer de voorwaarden voor de leefbaarheid ervan niet kunnen worden gewaarborgd, absolute verkeersvoorrang worden verleend aan het openbaar vervoer door, waar nodig, voorbehouden zones (banen of stroken) en drukke niet gelijkvloerse kruisingen aan kruispunten tot stand te brengen ;
- moet wanneer het gebruik van een tram of lijnbus niet meer leefbaar is, in het personenvervoer worden voorzien door gemeenschappelijke taxi's of door bussen op aanvraag.

+
+ +

De beleidsprioriteit voor het gemeenschappelijk vervoer zal worden geschraagd door maatregelen tot beperking van het autoverkeer in de steden.

Die maatregelen zullen vooral streven naar :

- de verwijdering uit de steden van het doorgaand verkeer door het aanleggen van efficiënte omleggingen ;
- het stopzetten van de aanleg van snelle invalswegen ;
- in de bedrijvigheidscentra de beperking van de parkeertijd en de parkeerplaatsen - zowel particuliere (kantoren) als openbare - en de veralgemening van betalende parkings, waarvan de prijs zal schommelen naargelang van de nagestreefde verkeersbeperking (1) ;

(1) In de al of niet centraal gelegen woongebieden zal het parkeren buiten de verbindingswegen moeten gebeuren om deze vrij te maken.

- in die zelfde zones, minder druk intern verkeer door de uitbreiding van de zones voor voetgangers en de beperking van het niet-plaatselijke verkeer ;
- de bouw van afleidingsparkings aan de stadsrand, geïntegreerd in het gemeenschappelijk vervoernet ;
- de reorganisatie van een net fietspaden, beschermd tegen het autoverkeer.

+
+ +

De inspanningen door de Staat zelf inzake gemeenschappelijk vervoer (vervoer per spoor niet inbegrepen) vindt men terug in een stijging van 11 % (realisaties 1971-1975) tot 14,1 % (Plan 1976-1980) van het totale investeringsbedrag, dat de Staat aan vervoer besteedt. Aangestipt zij ook dat dit percentage voor de sector spoor (totale staatsinvesteringen = personen- en goederenvervoer) stijgt van 3,9 tot 11 (1).

Daarentegen verminderen de uitgaven van de Overheid inzake autowegen (56,5 tot 46,6 %).

Hierna vindt men de tabel met de investeringen voor gemeenschappelijk vervoer en wegen.

+
+ +

(1) Voor meer bijzonderheden zie tabel 1 van het deel "Overheidsinvesteringen in de vervoersector" van het Hoofdstuk "Vervoer en Verkeer".

Tabel 1.

Investerings in zake gemeenschappelijk vervoer (1) en wegeninfrastructuur gedurende de periode 1976-1980

(in miljarden franken - werkelijke prijzen)

A. <u>Gemeenschappelijk vervoer</u>	
1. <u>Spoorwegen</u> (personen en goederen)	
- Investerings door de Staat	39,1
- Investerings door de N.M.B.S. (infrastructuur inbegrepen)	52,5 (25,0)
2. <u>Stadsvervoer</u> (N.M.V.B. en intercommunales)	
- Investerings door de Staat (metro en pré-metro)	50
- Investerings door de intercommunales zelf	11
TOTAAL	152,6
B. <u>Wegeninfrastructuur</u>	
1. Autowegen	79,1
2. Snelwegen	29,1
3. Andere wegen	50,5
4. Gesubsidieerde wegen	7,3
TOTAAL	166

(1) Lucht- en watervervoer niet inbegrepen.

III. STADSHERSTEL

De doelstelling van het stadsherstel is duidelijk uitgestippeld : het gaat erom de sociale en culturele rol van de stad en meer bepaald van de binnenstad te beschermen en te ontwikkelen door in te werken op de verschillende factoren (huisvesting, gemeenschapsvoorzieningen, verbindingswegen, enz...). De voornaamste zorg zal zijn het gemeenschapsleven beter te doen opbloeien en het leefkader te verbeteren.

Met dit doel zal de Overheid zich inzetten om :

- de bestaande gemeenschappen te behouden ; daartoe moeten doeltreffende maatregelen uitgewerkt worden om de bewoners van de stedelijke centra een progressief verbeterd woningbestand te geven, dat echter op een sociaal haalbaar niveau moet blijven, en tevens om de sociale en culturele bedrijvigheid van deze bewoners te steunen.
- indien nodig, te helpen bij de restauratie en het opnieuw leefbaar maken van waardevolle gebouwen en buurten en deze te beschermen ;
- de verlaten bedrijfspanden een nieuwe bestemming te geven ;
- de toeneming van de kantoorruimte zodanig te regelen dat de residentiële, commerciële en culturele functie van de stad niet in het gedrang komt en dat de verbindingen ermee door het gemeenschappelijk vervoer doeltreffend verzekerd worden.

Alle daarvoor nodige wettelijke of verordenende maatregelen zullen zo spoedig mogelijk genomen worden.

Het beleid van stadsherstel zal moeten worden ingepast in het algemeen kader van een goede ruimtelijke ordening zoals hierboven geschetst. Vooraleer met de stadsvernieuwing te beginnen, zullen richtplannen worden opgesteld.

Ook moet de vernieuwing gebeuren via een permanente dialoog met de betrokken bevolking, waarbij deze degelijk zal worden ingelicht en haar eisen naar voren zal kunnen brengen. De te nemen wettelijke maatregelen zullen trouwens hierin moeten voorzien.

Gezien de nieuwe en dus experimentele aard van de stadsvernieuwing in ons land, zal men zich moeten zinnen over de problemen en de resultaten van de eerste experimenten.

+

+ +

De omvangrijke kredieten voor het stadsherstel onderstrepen het belang van die doelstelling.

Tabel 2

Investeringsprogramma inzake stedenbouw en stadsherstel voor de periode 1976-1980

(in miljarden franken tegen werkelijke prijzen)

	Vlaanderen (met Vlaams Brabant)	Wallonië (met Waals Brabant)	Brussel	Rijk
Stedenbouw	1,7	2	9,5	34,5
Stadsherstel	8,3	13,0		
TOTAAL	10,0	15,0	9,5	34,5

Die bedragen hebben betrekking op verscheidene verrichtingen zoals : aankoop, studies, infrastructuur en gemeenschapsvoorziening, tegemoetkomingen voor de huisvesting (1), de totstandkoming van groene ruimten toegankelijk voor het publiek in vernieuwde wijken, sanering van verlaten bedrijfspanden, enz... De gedetailleerde bestemming van die bedragen zal door de gewesten nader moeten worden bepaald.

De stedelijke of rurale vernieuwingsoperaties, ter hand genomen door de openbare sector, kunnen tot stand komen door contracten tussen de gewestelijke overheden en de gemeenten, die tot taak hebben voor te stellen, te realiseren en te beheren.

Om de inspanning inzake stadsherstel ten volle te kunnen waarderen, moet men rekening houden met het feit dat aan een deel van de verscheidene werken inzake sociale woningbouw zowel wat de heropbouw als de woningverbetering betreft, zal gebeuren in het kader van de stadshernieuwing en -vernieuwing (Hoofdstuk "Huisvesting").

(1) Voorbeelden :

- toevoegingen ten gunste van de normale investeringen van de huisvestingsmaatschappijen, om deze de mogelijkheid te geven de huurvoorwaarden zo te stellen dat de lokale bevolking kan blijven ;
- premies voor de gezondmaking van verbeterbare ongezonde woningen ; uitbreiding van deze premies tot de gezonde woningen die moderniseringswerken vereisen ;
- deelname in de herstellingskosten van oude niet geklasseerde woningen maar met een sociaal culturele waarde.

Om de bevolking ter plaatse te houden door te voorzien in de onkosten voor een tijdelijke verhuis en in de stijging van de huur als gevolg van het stadsherstel, wordt vooropgesteld voor een bedrag van 250 miljoen in 1980 extra-toelagen te verlenen bij de momenteel toegekende verhuis- en huurtoelagen (zie Hoofdstuk "Huisvesting").

IV. DE BESCHERMING EN DE SOCIALE VALORISATIE VAN HET PLATTELAND, DE BOSSEN EN NATUURGEBIEDEN

In een land dat verstedelijkt is als het onze, zijn het platteland, de bossen en natuurgebieden een kostbaar goed dat beschermd moet worden. Bij deze bezorgdheid komt nog de noodzaak om de landbouwgrond te beschermen gezien de voedseltekorten op wereldvlak.

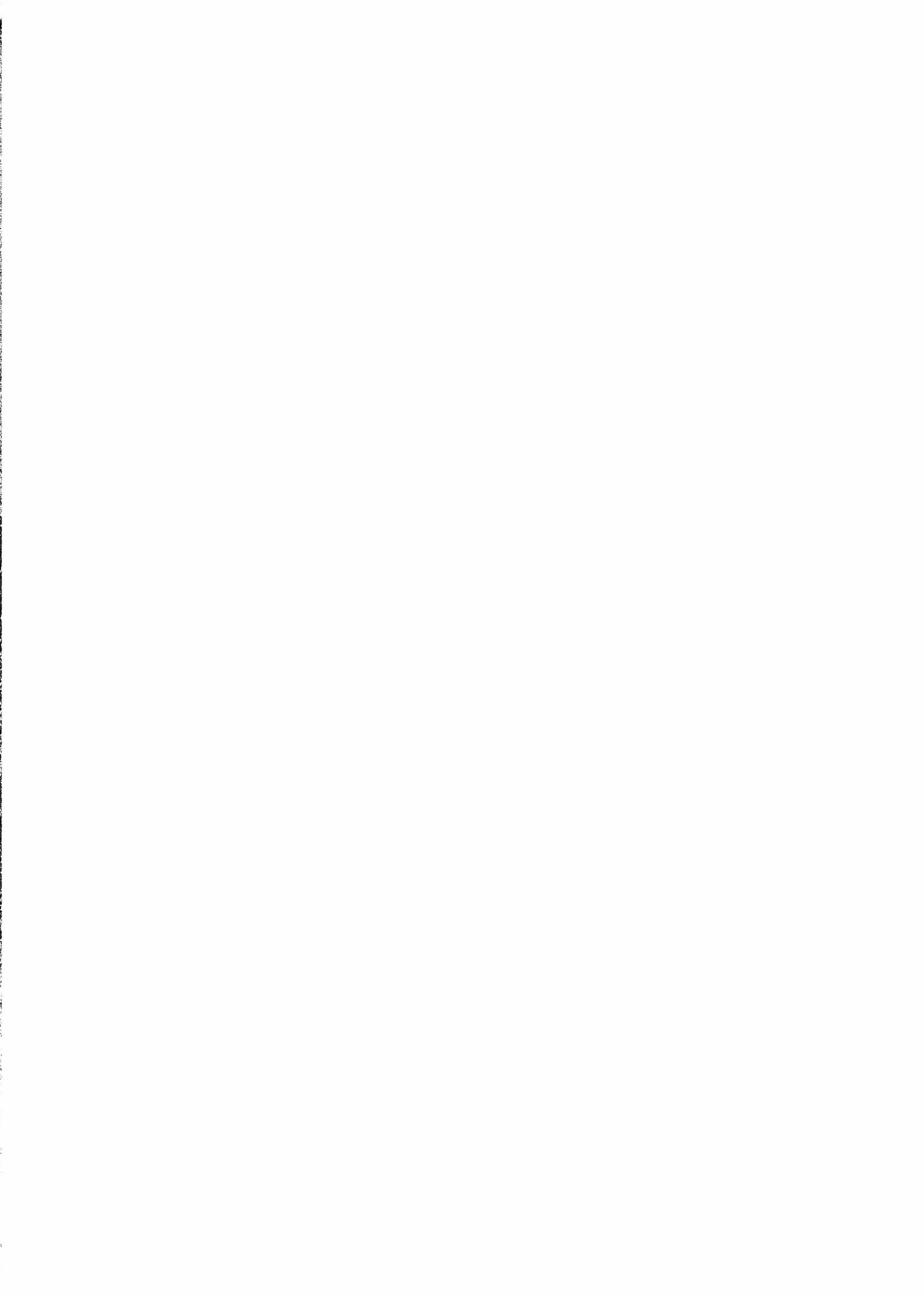
Moeten beschermd worden :

- de oppervlakte landbouwgrond : nauwkeurige richtlijnen van de Regering zullen ervoor zorgen de landbouwgebieden zoveel mogelijk te beschermen tegen de stadsuitbreiding, door op de eerste plaats verlaten of slecht gebruikte stadsgebieden voor de behoeften van de stad terug in te schakelen en door een versnippering van het woningpark te vermijden ; de bescherming zal selectief gebeuren rekening houdend met de kwaliteit waarvan hierna sprake is ;
- het landschapsschoon : de landschappen moeten worden beschermd tegen onherstelbare beschadiging wegens verkeerde inplantingen van woonwijken ; de plannen van aanleg en andere bestaande wettelijke en verordende bepalingen zullen strikt toegepast en indien nodig, in die zin aangevuld. Het werkelijk nut van de wijziging van bepaalde agrarische landschappen en bossen om economische redenen zal moeten worden bestudeerd. De Nationale Commissie voor Ruimtelijke Ordening zal volgens de vroeger bepaalde modaliteiten de Regering zo spoedig mogelijk een advies voorleggen omtrent het vraagstuk van de bescherming van het landschapsschoon, hierin zal rekening worden gehouden met het ecologisch aspect.

Ook moet, zoals voor het stadsherstel, aandacht worden besteed aan het behoud van de essentiële sociaal-culturele kenmerken van de landelijke gebieden, die trouwens voor de stedelingen een trekpleister en een verrijking vormen.

De sociale valorisatie van het platteland, de bossen en natuurgebieden veronderstelt, dat zij toegankelijk zijn voor stedelingen. Het autoverkeer zal er tot het strikt noodzakelijke beperkt worden. Daarentegen zullen vooral wegen voor wandelaars, fietsers en ruiters worden aangelegd.

Het beleid voor de aanleg van toeristische voorzieningen zal eveneens worden afgestemd op de hierboven uitgestippelde beleidslijnen.



HOOFDSTUK XI

DE HUISVESTING

I. DE UITVOERING VAN HET PLAN 1971-1975

1. In het Plan 1971-1975 werd vooral de nadruk gelegd op de krotopruijing en de sociale woningbouw op initiatief van de N.M.H. en de N.L.M.

Het voorgestelde programma werd als volgt uitgevoerd :

Tabel 1

	Doelstellingen van het Plan 1971-1975	Aanbestede sociale woningen		
		N.M.H.	N.L.M.	Totaal
1971	12.240	9.711	2.099	11.810
1972	14.180	12.626	2.754	15.380
1973	16.120	12.167	2.273	14.440
1974	18.060	7.109	1.447	8.566
1975	20.000	13.031	2.086	15.117

Anderzijds was de ontwikkeling van het aantal door de N.M.H. verkochte woningen (gebouwd via gewone kredieten of op koopbelofte) als volgt :

1971	2.082
1972	2.731
1973	2.741
1974	3.018
1975	3.273

2. In bovenstaande cijfers valt duidelijk de weerslag van het conjunctuurbeleid op de sector sociale woningbouw te onderkennen.

Voor de eerste drie jaren van het Plan werd het gemiddelde streefcijfer van het Plan nagenoeg bereikt, dank zij de belangrijke stimuleringsmaatregelen waartoe in 1972 werd besloten. Daarentegen zijn de resultaten voor de twee jongste jaren beneden de doelstelling gebleven, niettegenstaande de in 1975 gedane inspanningen. De voornaamste oorzaken daarvan zijn de aanzienlijke stijging van de kostprijs van een woning (30 % in 1974 t.o.v. 1973) en de blokkering in 1974 van 25 % van de oorspronkelijk uitgetrokken vastleggingskredieten, een maatregel die de Regering in het kader van haar anti-inflatiebeleid verplicht was te nemen.

II. DE BEHOEFTE VOOR DE PERIODE 1976-1980

3. Voor de periode 1976-1980 raamt het Nationaal Instituut voor de Huisvesting de behoeften aan nieuwe woningen in het gehele land op 61.570 per jaar, dit met inachtneming van het voorbehoud door het N.I.H. zelf gemaakt (1); daartegenover staat dat in de periode 1964-1973 per jaar gemiddeld 53.340 woningen werden gebouwd.

De behoeften spruiten voornamelijk voort uit :

- de sanering van het woningpark (32.523); het N.I.H. streeft ernaar in een periode van 20 jaar de niet verbeterbare ongezonde woningen buiten gebruik te stellen en te vervangen;
 - de bevolkingsontwikkeling (natuurlijke loop en migraties) : 19.583.
4. Hoewel een nauwkeurige raming over de verbeterbare woningen in het bestaande woningpark nog ontbreekt, is er ter zake ongetwijfeld een grote behoefte en het huisvestingsbeleid moet niet alleen het bestaande woningpark bewaren en vernieuwen maar ook de woningen die totaal onbewoonbaar zijn geworden geheel veranderen.

III. HET PROGRAMMA 1976-1980

5. In de "Beleidskeuzen van het Plan 1976-1980" werd voor de periode 1976-1980 als streefcijfer voorgesteld : 60.000 nieuwe of vernieuwde woningen per jaar, uitgesplitst als volgt :
- 20.000 sociale woningen gebouwd door de N.M.H. en de N.L.M. (of het toestaan van 180 mld F "overeenkomstige" vastleggingen, Brunfautfonds inbegrepen);
 - 20.000 woningen met Staatssteun ; daaronder een belangrijk gedeelte verbeterde woningen;
 - 20.000 particuliere woningen in strikte zin.
6. Destijds was overeengekomen dat het Planbureau alle gevolgen van de aangenomen keuzen zou preciseren, de samenhang in het licht stellen en waarschijnlijk sommige beleidskeuzen opnieuw ter sprake brengen. Dit betekent dat de aangenomen beleidskeuzen in sommige gevallen wellicht moeten worden aangepast. Welnu verder zal men zien dat de Regering, gelet op sommige economische en financiële randvoorwaarden, de aangenomen beleidskeuzen heeft moeten wijzigen.
7. Wat de bindkracht van het Plan betreft moet een duidelijk onderscheid worden gemaakt tussen :
- de sociale woningen, gebouwd of hernieuwd door de N.M.H. en de N.L.M. en waarvoor de Overheid het initiatief dient te nemen en die vallen onder het bindende deel van het Plan;

(1) Nationaal Instituut voor de Huisvesting "Advies van de Hoge Raad over de raming van de woningbehoeften op regionaal vlak tijdens de periode 1976-1980", 14 juli 1975.

- de particuliere woningen met overheidssteun bij wege van :

- het toekennen van niet terugvorderbare premies (bouw- of aankooppre-
mies);
- het toekennen van leningen tegen uitzonderlijk lage rentevoet (N.L.M.
en Woningfonds van de Bond van de Grote Gezinnen);
- het toekennen van saneringspremies voor verbeterbare ongezonde wonin-
gen, voor afbraak en bouw van een nieuwe woning wanneer het om niet
verbeterbare ongezonde woningen gaat.

Zo de Overheid in al die gevallen nog over ruime bevoegdheid beschikt om op de woningbouw stimulerend of remmend in te werken, ligt het initiatief toch bij de particuliere sector.

- de particuliere woningen in strikte zin waarvoor het optreden van de Overheid beperkt is tot de algemene kredietomkadering en het verlenen van bouwtoelatingen.

8. Een conjuncturele aanpassing van het huisvestingsbeleid zal, wanneer zij nodig mocht blijken, bij voorrang slaan op de niet-sociale en niet gesteunde woningbouw, d.w.z. op de woningbouw die niet bestemd is voor personen met een bescheiden inkomen.

Het past dus dat wordt nagegaan of de middelen waarover de Overheid terzake momenteel beschikt, wel voldoende zijn en niet moeten worden versterkt.

9. De sociale woningbouw

- 9.1. In het kader van de 163 miljard toegestane vastleggingen voor de bouw van sociale woningen door de openbare diensten voor huisvesting, zullen er gemiddeld per jaar meer dan 16.000 sociale woningen worden gebouwd.

	<u>Vlaanderen</u>	<u>Wallonië</u>	<u>Brussel</u>	<u>Rijk</u>
	Totaal van de periode 1976-1980			
Aantal	45.000	32.280	6.860	84.140
Miljarden	88,2	61,3	13,5	163,0

Het in de beleidskeuzen aangenomen streefcijfer (20.000) werd dus verminderd om rekening te houden met een grotere kostprijsstijging per woning dan aanvankelijk was aangenomen. Dit streefcijfer ligt evenwel nog hoger dan het vermoedelijke realisatiegemiddelde van de periode 1971-1975 (13.062).

De verwezenlijking ervan moet gepaard gaan met een actie om de stijging van de woningprijzen af te remmen : industrialisatie, rationalisering van de traditionele bouwtechnieken, gepast beleid inzake bouwterreinen (1).

(1) Voor meer bijzonderheden ter zake zie hoofdstuk gewijd aan de bouw-
nijverheid.

Aangestipt zij overigens dat :

- de N.M.H. ongeveer 2 à 3.000 sociale woningen per jaar bouwt voor verkoop;
- het Woningfonds van de Bond van de Grote Gezinnen jaarlijks circa 2.000 leningen toekent voor de bouw van woningen die gewoonlijk met sociale woningen worden gelijkgesteld;
- de "overeenkomstige" toegestane vastleggingen worden evenwel niet op de 187 miljard aangerekend.

9.2. Parallel hiermee zal ernaar gestreefd worden de kwaliteit van de sociale woningbouw te verbeteren t.a.v. de gebruikte materialen, het geboden comfort, de inplanting en het leefmilieu, zonder dat die inspanning de prijzen gevoelig zal mogen verhogen.

.3. Ten slotte moet ervoor gezorgd dat de personen met een bescheiden inkomen wezenlijk een sociale woning kunnen verkrijgen.

Ook moeten de huurverminderingen aan de personen met een bescheiden inkomen dienovereenkomstig worden aangepast.

De modaliteiten van die actie vallen voortaan onder de bevoegdheid van de gewesten. Van hen zal het afhangen of er al dan niet wordt geopteerd voor formules als een systematischer uitbouw van het woonsparen, de uitbreiding van de huurverminderingen aan personen met een bescheiden inkomen, het ten laste nemen door de Overheid van een deel van de interesten van de hypothecaire leningen, de invoering van een woontoelage, enz.

Tabel 2 - Voornaamste budgettaire tegemoetkomingen op het gebied van sociale woningbouw - Kapitaaluitgaven over de totale periode 1976-1980

(vastleggingen in mld.)

	Vlaanderen	Wallonië	Brussel	RIJK
-Sociale woningen (NMH-NLM)	88,2	61,3	13,5	163,0
-Woninginfrastructuurwerken (Brunfautfonds)	12,8	9,6	1,6	24,0(1)

De particuliere woningbouw

10. Bouw- en aankooppremies

Het aantal bouw- en aankooppremies bedraagt gemiddeld 23.200 voor de periode 1971-1974.

Als maatstaf kan een gelijkaardig gemiddelde voor de periode 1976-1980 worden aangehouden. (24.000)

Gelet op de kostprijsontwikkeling in de woningbouw en op de noodzaak het bedrag van de premie op + 5 % van de totale kostprijs te houden, stijgt het basisbedrag van de premie in 1980 naar het zich laat aanzien tot 130.000 F voor de bouwpremie en tot 95.000 F voor de aankooppremie.

(1) Waaronder 2 miljard voor de toepassing van artikel 33 van de Huisvestingscode betreffende de groepsbouw o.m. op initiatief van de intercommunales.

11. Hernieuwing van het bestaande woningpark

Het zou een illusie zijn - vooral dan op budgettair vlak - om de problemen inzake de veroudering en de kwalitatieve tekortkomingen van onze woningvoorraad alleen te willen oplossen door nieuwbouw nl. de bouw van sociale woningen of woningen waarvoor een bouw- of aankooppremie wordt uitgekeerd. De verbetering en de aanpassing van oude woningen bieden gewis economische en sociale voordelen. Economisch gezien vergen ze minder zware investeringen, hoewel ze heel wat werkgelegenheid meebrengen. Op sociaal vlak brengen ze veel minder trauma's teweeg dan het afbreken van wijken en het elders onderbrengen van de inwoners.

Daarom wordt in het Plan 1976-1980 op dat gebied een belangrijke inspanning ingeschreven :

- een belangrijke verhoging van de saneringspremie tot gemiddeld 90.000 F per woning in 1980, aldus kan het aantal uitgekeerde premies in 1980 op 5.000 worden geraamd;
- daarbij een inspanning op het gebied van de huurtoelagen, van de verhuizings- en installatietoelagen;
- juridische bepalingen waarbij de huurders en onderhuurders het recht verkrijgen om verbouwingen te doen in de gehuurde woningen of woongedeelten en de gevolgen daarvan worden geregeld (waarborg om de woning te mogen blijven bewonen in verhouding tot de omvang van de werken, beperkte stijging van de huurprijs, enz.).

Er zij herinnerd dat de 30,8 mld die voor stadsherstel gedurende de periode 1976-1980 is uitgetrokken een bedrag voor diverse verrichtingen omvat; hiervoor zullen de modaliteiten door de gewesten worden gepreciseerd. Onder meer zou dit bedrag kunnen worden besteed aan het stimuleren van de woningverbetering.

Gelet op deze belangrijke inspanning voor hernieuwing van woningen zal het programma inzake krotopruijing minder worden uitgebreid.

Voornaamste budgettaire tegemoetkomingen voor de gesteunde particuliere woningbouw (in miljarden F)

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Bouw- of aankooppremie (1)	1.9	3.4
Saneringspremie	} 0.12	0.45
Slopingpremie		0.1
Huur-, verhuizings- en installatietoelagen voor uit krotten of te verbeteren woningen verplaatste personen	0.056	0.2

(1) Bedrag der uitgekeerde premies.

HOOFDSTUK XII

DE MILIEUZORG EN DE STRIJD TEGEN MILIEUBEDERF

Zoals aangekondigd in de "Beleidskeuzen" zal tijdens de periode 1976-1980 een belangrijke inspanning worden geleverd met het oog op het verwezenlijken van een optimale gezondmaking van het leefmilieu. Hierbij zal de nadruk tegelijkertijd worden gelegd op twee soorten van oplossingen :

- rechtstreeks of onrechtstreeks door de overheid ondersteunde infrastructuurwerken ;
- maatregelen van reglementaire aard.

I. DE WATERZUIVERING

- A. Gelet op het nijpend tekort aan zoet water en de bezoedeling zowel van het oppervlaktewater als van het grondwater wordt voorzien in het uitvoeren van een aantal dringende investeringen met het oog op de zuivering van afvalwater. Dit beleid heeft betrekking :

- enerzijds op de oprichting en uitrusting van openbare waterzuiveringsstations ;
- anderzijds op het toekennen van toelagen aan industriële ondernemingen voor het zuiveren der afvalwaters.

1. De openbare waterzuiveringsstations

a. De zuivering van huishoudelijk afvalwater

Met de welvaart stijgt zowel het waterverbruik als de vervuilinggraad van het afvalwater (1). De capaciteit der benodigde zuiveringsinstallaties kan geraamd worden op 10 mln I.E. Tijdens de periode 1976-1980 zal een programma verwezenlijkt worden dat 45 % van deze soort van waterbezoedeling kan opgevangen worden.

Rekening houdend met een gemiddelde investeringskost voor het bouwen van deze installaties van + 2.500 F per I.E. belooft het totale investeringsbedrag voor de planperiode 11,25 mld F (10,0 mln I.E. x 2.500 F/I.E. x 0.45).

(1) De rekeneenheid voor waterzuivering is I.E. (inwoner-equivalent); volgens de wet van 26.3.1971 op de bescherming van de oppervlaktewateren (art.4, par.1) wordt 1 inwoner-equivalent gelijkgesteld met een volume afvalwater van 180 liter per persoon per dag, met een vervuilingsvracht die 54 gram zuurstof vraagt om de organische stoffen langs biologische weg af te breken.

In dit bedrag zijn alleen de fysische en biologische zuivering van het afvalwater en de behandeling van het slib begrepen is. In sommige gevallen zal het nodig zijn om een bijkomende scheikundige of derde trapszuivering uit te voeren. Aangezien dit afhankelijk is van plaatselijke omstandigheden waarvan de inventaris nog niet werd opgemaakt zullen de meerkosten die daaruit voortvloeien slechts gekend zijn bij de beslissing over het fysisch programma.

b. De collectoren

Voor het aansluiten van de afvoernetten aan de zuiveringsstations zullen collectoren moeten gebouwd worden. Op Antwerpen na dienen deze collectoren nog uitgevoerd te worden voor alle grote steden (Gent, Brussel, Liège, Charleroi, Mechelen, Leuven, Namur, enz.) Een bedrag van 9,85 mld moet hiervoor voorzien worden.

2. Hulp aan industriële ondernemingen voor de zuivering der industriële afvalwaters

Ongeveer 60 % van het industrieel afvalwater of + 15 mln. I.E. kan niet in een collectieve zuiveringsinstallatie gezuiverd worden en zal derhalve door de nijverheid zelf moeten gezuiverd worden.

Een subsidie van 45 % (in 1976), (in 1976), 30 % (in 1977 en 1978), 15 % (in 1979 en 1980) kan toegekend worden sinds de richtlijn van de E.E.G. van 6.11.1974 en sedert het K.B. van 9.4.75 (art.3, lid 1) (K.B. betreffende de rijksbijdragen in de aanvullende investering waartoe een reeks gevestigde industriële ondernemingen voor de speciale behandeling van haar afvalwater verplicht is).

Gezien de bedrijven kiezen voor de interessanst mogelijke betoelaging kan deze geraamd worden op gemiddeld 35 %, en gezien de kostprijs voor de investeringen per I.E. + 1.300 F bedraagt, kan gesteld worden dat hiervoor een bedrag van 6,9 mld F moet voorzien worden gedurende de planperiode (25 mln I.E. x 0,60 x 1300).

3. Controle

Voor de controle van de zuivering van het huishoudelijk en het industrieel afvalwater wordt de geleidelijke opbouw voorzien van een automatisch meetnet. Voor de periode 1976-80 wordt een eerste schijf van 200 miljoen voorzien.

B. MAATREGELEN VAN REGLEMENTAIRE AARD

De bijzonder belangrijke inspanning op het gebied der investeringen voor waterzuivering zal systematisch worden versterkt door het treffen van een aantal reglementaire beschikkingen.

1. Er zullen dringende maatregelen worden genomen ter verwezenlijking van een systematische rioleringsverplichting zodat binnen redelijke termijn al het afvalwater (van gelijk welke herkomst) kan worden opgevangen en afgevoerd naar zuiveringsstations en niet langer meer het oppervlaktewater of grondwaterlagen zal vervuilen of voor drinkwater ongeschikt maken. Daarbij moet er op gelet worden dat het regenwater waar mogelijk afzonderlijk opgevangen wordt om geen bijkomende kosten te hebben voor de zuiveringsinstallaties en om zoveel mogelijk de natuurlijke debieten aan de waterlopen te bezorgen.
2. De waterbezoedelende produkten welke de werkingskosten van de zuiveringsinstallaties nutteloos verhogen of de werking ervan onmogelijk maken zullen door voldoende zware fiskale heffingen worden bestraft en later volledig verboden worden. Hiervoor zullen positieve lijsten van toegelaten produkten worden opgesteld en zal een systematische controle worden uitgewerkt op het door de nijverheid geloosde afvalwater.

In dezelfde gedachtengang zullen gebruiksontmoedigende heffingen ingesteld worden om geleidelijk te komen tot het verbod van vervaardiging van produkten welke na gebruik niet biologisch afbreekbaar zijn.

3. Voor grote waterverbruikers kan de recyclage van reeds gebruikt water worden gestimuleerd.

II. DE VASTE AFVALSTOFFEN

Er moet rekening gehouden worden met de voortdurend groeiende toename van het gewicht, het volume en de heterogene aard van de vaste afvalstoffen zowel van huishoudelijke als van industriële aard.

A. INFRASTRUKTUUR

Bij voorkeur zullen polyvalente verwerkingsinstallaties opgericht worden (1).

Deze installaties moeten in een nabije toekomst bij machte zijn om de stijgende hoeveelheden huishoudelijk afval en gelijkaardig industrieel afval te verwerken. Op basis van de huidige gegevens kan gerekend worden op een hoeveelheid huisvuil van + 3 Ml ton per jaar.

Voor + 20 % daarvan werden de investeringen reeds gedaan of de kredieten vastgelegd. Daarbij dient een gelijke hoeveelheid gevoegd van afval, afkomstig van KMO en van ambachtelijke bedrijven. Voor dit laatste zijn nu echter geen staatstussenkomsten voorzien. Voor huisvuilverwerkingsinstallaties is de Staatstussenkomst 60 %. Dit leidt tot volgende cijfers : voor 24 mln ton (2) aan 400 F per ton - investering, aan 60 % subsidie zijn 5,8 Mld F nodig.

Bovendien dient een inspanning geleverd te worden voor het realiseren van recyclage- en recuperatietechnieken (papier, glas, plastic, non-ferrometalen, staal enz.). De kosten hiervoor kunnen geraamd worden op 3 mld F.

B. MAATREGELEN VAN JURIDISCHE AARD

Naast het verwerken van de te verwachten hoeveelheden vaste afvalstoffen moet tegelijkertijd met vastberadenheid gewerkt worden aan een beleid dat er op gericht is om de wildgroei van de hoeveelheden, volume (relatief), gevaarlijke producten en ongecontroleerde samenstelling te verminderen.

1. Het afhalen en verwerken van vaste afval mag in de toekomst niet meer willekeurig of ongecontroleerd plaatsvinden. Het wegwerken van alle afval moet plaatsvinden onder optimale gezondheidsbeschermende, economische en ecologische omstandigheden onder een deskundig beheer en onder toezicht van de Overheid (bijvoorbeeld instellingen van openbaar nut). Hiertoe zullen de gepaste structuren ontworpen worden en ten uitvoer gelegd binnen het kader en van de bestaande wetgeving en van de daartoe nog eventueel nodige wetgevende maatregelen.

(1) Installaties die zoveel mogelijk soorten afval op een geëigende wijze verwerken en een geheel vormen met sorteren, verkleinen, verbranden, gecontroleerd storten, ook met recuperatie en recyclage waar mogelijk. Daardoor kan ook de kostprijs gedrukt worden.

(2) (3 mln ton + 3 mln ton) x 5 jaar) - 20 % = 24 mln ton.

2. Er zullen selectieve criteria worden ingevoerd m.b.t. de levensduur van goederen, producten en verpakkingen. Hierdoor moet het te snel wegwerpen van de diverse goederen verminderd worden. Als middelen kunnen fiscale heffingen doeltreffend zijn of een in de prijs ingebouwde vernietigingskost; er dient rekening gehouden te worden met de complexiteit, het gevaar en het volume.
3. Verbruiksgoederen die bij hun vernietiging te grote kosten, hinder of gevaar voor de gezondheid of de verwerkingsinstallaties opleveren zullen binnen redelijke tijdsgrenzen verboden worden.
4. De bevoegde overheid zal door de producent, de bouwheer voor onroerende goederen of de invoerder een technisch dossier ontvragen en een lijst bijhouden omtrent de wijze waarop het goed zal kunnen vernietigd worden na gebruik.

III. DE LUCHTVERONTREINIGING

Het uitzonderlijk belang voor de volksgezondheid van dit vraagstuk is een vaststaand feit. Oplossingen kunnen evenwel niet bereikt worden door grote overheidsinvesteringen. De inspanningen die reeds gedaan zijn tot het ontwerpen en uitvoeren van een doeltreffend luchtmeetnet dienen derhalve verder gezet te worden. Een bedrag van 1,4 mld F moet voorzien worden voor de periode 1976-1980 om dit doel tot een goed einde te brengen, en om een daadwerkelijke controle op gang te brengen.

Er zal gedurende de periode 1976-1980 krachtdadig verder gewerkt worden aan het coördineren en uitbouwen van de nodige maatregelen, reglementen en wetgeving.

Deze inspanning zal gericht zijn op het verwezenlijken van volgende doeleinden :

- a Een minimale luchtbezoedeling door de huishoudelijke verwarmingsinstallaties.

Hiervoor is een controle nodig zowel op de afstelling der toestellen als op de kwaliteit van de gebruikte brandstoffen. In dichtbevolkte woongebieden kan overwogen worden om via selectieve maatregelen de minst polluerende brandstoffen en verwarmingsprocédés te stimuleren of bij nieuwbouw verplichtend te stellen.

- b. Het wegverkeer is een belangwekkende oorzaak van luchtbezoedeling.

Benevens het verminderen van de verkeersdrukke in de woonkernen (cf. Hoofdstuk "Ruimtelijke Ordening") zullen binnen een redelijke termijn dwingende normen ontworpen worden ter regeling van de kracht van de verbrandingsmotoren van de personenwagens met het oog op een minimaal brandstofverbruik, een minimale giftigheid der uitlaatgassen, de maximum-snelheid, de samenstelling van de gebruikte brandstoffen, het plaatsgebruik bij het parkeren. Evenals voor de huishoudelijke verwarmingsinstallaties zal doeltreffend controle worden uitgeoefend - systematisch en mobiel - op de zuiverheid van de uitlaatgassen der verbrandingsmotoren. Er zullen verder inspanningen worden geleverd om op dit vlak het gebruik van de minst verontreinigde brandstoffen te stimuleren.

- c. Een derde bron van luchtverontreiniging is de nijverheid.

Zonder onverantwoorde eisen te stellen zal alles in het werk worden gesteld om de gecombineerde gevaargrenzen van alle in de lucht geloosde stoffen binnen een wetenschappelijk aanvaardbaar peil te brengen.

Bij de structurering van nieuwe industriezones moet rekening gehouden worden met een veilig blijvende afstand van de woongebieden, de overwegende windrichting t.o.v. de woonkernen, de onderlinge afstand tussen luchtpolluerende bedrijven en aanvaardbare beschermingsgordels van aangepaste beplantingen.

De nijverheid zal gestimuleerd worden om maximaal de rook, stof en afvoergassen te zuiveren. Concrete hulpmaatregelen zullen dienaangaande uitgewerkt worden.

Tenslotte zullen op verantwoorde vraag van ter zake bevoegde werknemersraden of nabijgelegen woonkernen gevaarmetingen worden uitgevoerd.

IV. DE STRIJD TEGEN DE GELUIDSHINDER

Zoals de water- en luchtbezoedeling heeft ook de geluidshinder belangrijke schadelijke effecten op de algemene gezondheid. Er dringen zich dan ook dienaangaande specifieke maatregelen op.

Maximumnormen en maatregelen zullen uitgewerkt worden en controle doeltreffend gemaakt worden alsook metingen, hiervoor zal een investeringsbedrag van 0,6 mld ter beschikking gesteld worden gedurende de periode 1976-1980.

- Het doel is : x Op de werkplaatsen en in de bedrijven door isolatie van machines en gebouwen de gevaren voor de gezondheid binnen wetenschappelijk aanvaardbare grenzen te brengen. Hierdoor moeten eveneens de nabijgelegen woon- en werkplaatsen beveiligd worden zowel bij dag als bij nacht.
- x Op de openbare wegen alle toestellen (ook deze voor ontspanning die te zware burenhinder veroorzaken) en voertuigen aan doeltreffende geluidscontroles met sanctiemogelijkheden te onderwerpen.
- x De bezitters van woningen geleidelijk maar binnen een redelijke tijd te stimuleren tot het isoleren tegen geluid (en daardoor ook tegen warmteverlies) en bij bouw- of belangrijke verbouwingstoelatingen de isolatie verplichtend te maken.
- x Algemeen door groen- en boomaanplantingen zoveel en waar mogelijk natuurlijke geluidsisolatie te stimuleren.

Deze twee laatste maatregelen hebben als bedoeling de waarneming van geluidshinder te beperken en het dempen ervan te bevorderen.

V. NATUURBESCHERMING EN BESCHERMING VAN DE GROENE ZONES BUITEN DE AGGLOMERATIES

Om deze politiek kracht bij te zetten is er onder de rubriek Bossen - Jacht - Visvangst een bedrag van 2,8 mld voorzien aan openbare investeringen. Het ligt hierbij in de bedoeling dit bedrag ten dele te besteden aan nieuwe projecten van natuurbescherming en ten dele aan de bescherming groene zones buiten de agglomeraties.

In totaal wordt voor de bescherming van het leefmilieu voor de periode 1976-1980 het volgend investeringsprogramma voorzien :

	VLAAN- DEREN Mln F	WALLONIË Mln F	BRUSSEL Mln F	RIJK Mln F
1. Waterzuivering	19.000	11.500	2.000	32.500
waarvan : - subsidies aan partikuliere bedrijven				6.900
- openbare bedrijven				25.600
2. Vaste afvalstoffen	4.500	3.300	1.000	8.800
3. Luchtbezoedeling en geluids- hinder	800	800	400	2.000
4. Bossen, jacht, visvangst	1.000	1.800	-	2.800

N.B. In principe vallen de werkingskosten van de voorgestelde infrastrukturen niet ten laste van de centrale overheid.

HOOFDSTUK XIII

DE HULP AAN DE ONTWIKKELINGSLANDEN

I. Algemene doelstellingen

Het streefcijfer inzake ontwikkelingshulp vanwege de overheid, t.w. 0,72 van het B.N.P., dat gold in het Plan 1971-1975, zal gedurende de periode 1976-1980 als doelstelling gehandhaafd blijven.

Derhalve kan de ontwikkelingshulp vanwege de overheid tegen werkelijke prijzen geraamd worden op 27,5 miljard frank in 1980. Dit bedrag dekt echter alleen acties die beantwoorden aan de door het Comité voor Ontwikkelingshulp (D.A.C.) van de O.E.S.O. bepaalde criteria.

Daarnaast zal een grondige heroriëntering plaatshebben wat de vorm, de aard en de inhoud van de samenwerking betreft.

Gedurende de komende jaren zal bovendien rekening moeten worden gehouden met twee belangrijke factoren :

- het oprichten van produktiekartels door de grondstoffenproducerende landen;
- de noodzaak van een toenemende industrialisering van de ontwikkelingslanden, vooral door de grondstoffenverwerking ter plaatse.

II. De grote lijnen van de overheidshulp inzake ontwikkelingssamenwerking

2.1. Onderstaande tabel resumeert de belangrijkste wijzigingen tussen 1975 en 1980 die zullen worden voorgesteld.

	1975		Ramingen 1980	
	In miljoenen franken (werkelijke prijzen)	In %	In miljoenen franken (werkelijke prijzen) (2)	In %
A. KAPITAALUITGAVEN	10.028,6	70,8	22,0	80
1. Toelagen en leningen	(7.520,0)	(53,1)	(16,5)	(60)
Bilaterale samenwerking	((2.055,0))	((14,5))	((2,2))	((8))
Multilaterale samenwerking (waaronder E.E.G.-acties)	((5.465,0))	((38,6))	((14,3))	((52))
2. Ontwikkelingsprojecten - bilaterale samenwerking	(2.508,6)	(17,7)	(5,5)	(20)
B. LOPENDE UITGAVEN	4.133,0	29,2	5,5	20
1. Onderwijs - bilaterale samenwerking	(3.379,0)	(23,9)	(4,1)	(15)
2. Overige	(744,0)	(5,3)	(1,4)	(5)
C. TOTAAL ONTWIKKELINGS-UITGAVEN	14.151,6(1)	100,0	27,5	100
1. Bilaterale samenwerking	(8.686,6)	(61,4)	(13,2)	(48)
2. Multilaterale samenwerking	(5.465,0)	(38,6)	(14,3)	(52)
D. B.N.P.	2.348.800,0		3.931,0	
E. AANDEEL VAN DE SAMENWERKING IN HET B.N.P. (C/D) in %	0,6		0,7	

(1) De begroting voor ontwikkelingssamenwerking bedraagt 7.431,7 miljoen F (waarvan 1.000,0 milj.F. van de Nationale loterij). Daarbij moet 3.509,0 miljoen F worden gevoegd van het Ministerie van Financiën, 235,5 miljoen F van Landsverdediging en van de Rijkswacht, 951,5 miljoen F van Nationale Opvoeding, 31,3 miljoen F van Buitenlandse Zaken en 2.200,0 milj. F via de E.E.G. 207,4 miljoen F moeten worden afgehouden voor de werkingskosten van de Algemene Administratie voor de Ontwikkelingssamenwerking.

Die gegevens verschillen van de cijfers vermeld in Titel IV. "Overheidsfinanciën" Hoofdstuk III, onder rubriek "Hulp aan de ontwikkelingssamenwerking". Sommige van de in onderhavige tabel vermelde uitgaven voor 1975 werden inderdaad daarin opgenomen onder een andere functie, bv. de rubriek onderwijs.

(2) Afgeronde bedragen.

2.2. Verhoging van de multilaterale hulp en complementariteit van de bilaterale hulp.

De Ministerraad van de E.E.G. heeft op 16 juli 1974 een resolutie goedgekeurd in verband met de harmonisering en de coördinatie van het ontwikkelingsbeleid.

De conventie van LOME die België onderschreven heeft bevat verschillende bepalingen omtrent o.a. de bevordering van de handel, de industrialisering, de stabilisatie van de ontvangsten uit grondstoffen-uitvoer. De financiële implicaties van deze conventie zullen het samenwerkingsbeleid van België grondig beïnvloeden.

Een toename van de multilaterale hulp tegenover de bilaterale hulp zal daarvan het gevolg zijn.

Men zal komen te staan voor een grotere complementariteit van de samenwerkingsprogramma's. Zowel wat de landbouw als de nijverheid betreft, zal de Belgische ontwikkelingssamenwerking dus beter moeten worden ingepast in de algemene acties van de gespecialiseerde instellingen van de Verenigde Naties en van de E.E.G.

2.3. Geografische oriëntering

De ontwikkelingssamenwerking in de vorm van giften zal vooral gaan naar de armste landen, vooral die waar het inkomen per inwoner lager is dan 200 dollars. Voor andere landen zal de samenwerking de hulp in de vorm van giften combineren met hulp in de vorm van leningen.

Ten slotte zal het mogelijk zijn technische bijstand onder bezwarende titel te verlenen aan de landen die over financiële middelen beschikken.

2.4. Sectorale oriëntering.

Er zal zich een heroriëntering voordoen wat de aard en het karakter van de te verstrekken hulp betreft. Het aandeel van sommige vormen van hulp, bv. onderwijs (samenwerking inzake personeel en toekenning van beurzen, ...) zal wellicht afnemen ten voordele van andere vormen die gericht zijn op de verwezenlijking van algemene projecten waarvoor mensen en technische middelen worden ingezet in verschillende op één doel gerichte acties. Geïntegreerde projecten in de plattelandssector en een technologisch aangepaste industrialisering zullen de hoeksteen vormen van het Belgisch ontwikkelingsbeleid.

III. Besluiten

Gedurende de vijf volgende jaren zal de ontwikkelingshulp vanwege de overheid zo snel mogelijk 0,7 % van het B.N.P. moeten bereiken.

Er zal worden gezorgd voor een grondige heroriëntering inzake de vorm, de aard en de inhoud van de overheidsbijdrage voor ontwikkelingshulp. Bovendien zal de ontwikkelingssamenwerking beter worden ingepast in de acties die door de gespecialiseerde internationale organisaties, meer bepaald de E.E.G., worden opgezet.

HOOFDSTUK XIV

HET INFORMATICABELEID VAN DE OVERHEID

I. TECHNISCHE ASPECTEN : algemene doelstellingen

Twee doelstellingen, van algemene aard, worden nagestreefd :

- 1° de organisatie van de informatieverwerking;
- 2° de uitwerking van geïntegreerde systemen.

1°) De organisatie met betrekking tot de informatica : de verschillende niveaus

Bij de organisatie van de informatieverwerking dient niet alleen rekening gehouden met de door de administratie voorziene structuren, maar ook met de budgettaire financieringsmogelijkheden.

Het spreekt vanzelf dat de te plannen taakverdeling dient aan te sluiten bij de bestaande verdeling van bevoegdheden over de diverse administratieve en politieke instanties.

Er moet evenwel onderstreept worden dat door de technische vooruitgang, in het bijzonder op het vlak van de tele-informatica, niet langer ge-centraliseerde eenheden op elk niveau van de verwerking noodzakelijk of wenselijk zou zijn.

In de Hoofdpijnen van het Plan 1971-1975 maakte men onderscheid tussen drie niveaus van automatisatie : nl. op het vlak van de centrale, van de regionale en van de lokale overheden. De recente politieke ontwikkelingen geven aanleiding tot het verder omvormen en opsplitsen van het vroeger regionaal niveau tot sub-regionale niveaus, in overeenstemming met de grondwettelijke beschikkingen.

Tot nog toe, behoort de verdeling van de diverse niveaus tot het louter conceptueel vlak, en sluit m.a.w. de oprichting en/of hergroepering van het toekomstig computerpark niet uit.

Zowel m.b.t. de indentificatie als m.b.t. de herstructurering van de te ontwikkelen systemen, zal gedurende de komende drie jaren, onder leiding van het Interministerieel Comité voor Wetenschapsbeleid de studie van de technische mogelijkheden en systemen voortgezet worden. Deze studie zal ten wetenschappelijke grondslag liggen bij de analyse en bij de uiteindelijke conceptie van de toepassingen op het vlak van de verschillende niveaus, alsook bij de oprichting van de computercentra en -benodigdheden.

a) Op het niveau van de centrale overheid : hergroepering per sector

Dit niveau omvat de behoeften van de regering, van de administratieve overheden, van de regio's en van de niet-geregionaliseerde parastatale instellingen. Een hergroepering binnen de genoemde instanties in activiteitssectoren is ten eerste wenselijk, zowel omwille van de rationalisatie als omwille van de kostenbesparingen. Dit veronderstelt toenemende integratie en standaardisering binnen elke sector, met eventueel behoud van de verschillende computercentra.

De intersectoriële integratie, de volgende stap, zou later kunnen gerealiseerd worden op basis van de resultaten en experimenten in elke sector.

De volgende sectoren worden in het vooruitzicht gesteld :

- de sociale- en gezondheidssector;
- economische zaken;
- openbare werken;
- financiën;
- justitie;
- verkeerswezen;
- landsverdediging;
- onderwijs- en wetenschapsbeleid;
- binnenlandse zaken en bevolking;
- politie en rijkswacht.

b) Op het niveau van de regionale overheden

De regionale behoeften hangen uiteraard af van de specifieke problemen van de diverse regionale overheden.

Bovendien zullen de regionale bevoegdheden toenemen naarmate de regionalisering zich doorzet, met als gevolg dat talrijke materies tot nog toe behandeld en verwerkt door de centrale overheid overgebracht zullen dienen te worden naar de regionale niveaus. Daarvoor opteert men voor een overgangsooplossing waarbij de centrale overheid de informatica-behoeften van de regionale overheden voldoet; er wordt niettemin voorgesteld dit ook te laten uitvoeren op het sub-regionaal vlak.

c) Op het sub-regionaal niveau

Het sub-regionaal niveau behandelt de specifieke problemen m.b.t. de gemeenten, de agglomeraties, de federaties van gemeenten, de associaties van gemeenten, de provincies en overheidsinstellingen onder voogdij van provincies en gemeenten.

Op dit niveau dient vooral een maximum aan elementaire informatie m.b.t. de geografische omsluiting van het betrokken sub-regio, bijgehouden en geactualiseerd te worden.

Sedert 1972, en volgens de geest van de algemene doelstellingen m.b.t. de planning van de informaticaverwerking, werden verscheidene instellingen, waaronder talrijke V.Z.W.'s, opgericht door sub-regionale instanties. Deze instellingen beogen een uitrusting van informatieverwerking ter beschikking te stellen van de genoemde sub-regionale overheden. De herkenning van dergelijke centra stuit op juridische hinderpalen :

- 1° de rechtsvorm van dergelijke instellingen;
- 2° het vertrouwelijkheidskarakter van de gegevens;
- 3° de nog niet volledig op punt gestelde bevoegdheden van de regionale overheden;
- 4° de financieringswijze.

d) Op het lokaal niveau

Met het lokaal niveau bedoelt men uiteraard de gemeenten; op dit niveau situeert zich de oorsprong en samenstelling van de basisgegevens. Het is zeker raadzaam de informatieverwerking door te voeren bij de bron van de gegevens en zo vroeg mogelijk.

In principe zullen de lokale overheden dienen te beschikken over terminals, lichte of zware naargelang het geval.

M.b.t. de Brusselse agglomeratie stelt zich het probleem van de ineenstrengeling van de diverse niveaus.

In de reeds genoemde studie van de technische mogelijkheden en systemen, zal niet alleen aandacht moeten besteed worden aan de taakverdeling over de diverse niveaus, maar ook aan adequate rechtsvormen en statuten voor de verschillende informatiecentra die zouden voorzien worden.

2°) De geïntegreerde systemen van informatieverwerking

De beschikbare inlichtingen moeten bereikbaar zijn voor elk niveau, uiteraard binnen het kader van de wettelijke reglementeringen terzake. Bovendien hebben de meeste gegevens niet alleen betrekking op de uitvoering van administratieve beschikkingen maar hebben zij evenzeer een niet te onderschatten belang voor de algemene politieke besluitvorming. Het is dus noodzakelijk de gegevens en de informatieverwerking op passende wijze te structureren. De systemen van informatieverwerking moeten toelaten de gegevens, noodzakelijk voor de openbare diensten systematisch en efficiënt te verzamelen en te verwerken, tegen een minimale en rendabele kostprijs. Het spreekt vanzelf dat elk systeem van informatieverwerking verschilt, naargelang de behandelde materie. Naargelang de administratie of instelling gaat het om gegevens betreffende fysische personen, bedrijven, gronden, en of om gegevens verband houdend met het personeelsbeleid, met het boekhoudkundig en met het budgettair beleid, met wettelijke en reglementaire documentatie, enz.

Elk systeem dient rekening te houden met de behoeften van alle weerhouden niveaus.

II. HET ACTIEPLAN M.B.T. DE INFORMATIEVERWERKING (1976-1980)

De algemene doelstellingen m.b.t. de informatieverwerking beogen het volgens plan in werking treden van een geheel van factoren, waarbij de kostprijsbeheersing niet uit het oog kan of mag verloren worden.

De verwezenlijking van de beoogde doelstellingen hangt niet in geringe mate af van een degelijke uitbouw van het institutioneel kader en van de uitvaardiging van een aantal wettelijke beschikkingen.

De institutionele factoren

Door de oprichting van het Ministerieel Comité voor Informatieverwerking dat sedert 14 april 1975 het Ministerieel Comité voor Economische en Sociale Coördinatie vervangt inzake informatieverwerking, hoopt men de horegenoemde doelstellingen en richtlijnen te verwezenlijken of de realisatie ervan te bespoedigen.

Nochtans dient het actieplan uitgewerkt en in werking gesteld in volledig overleg met de betrokken overheidsdiensten.

In die geest, voorziet een ontwerp van K.B. in commissies voor intersectoriële samenwerking m.b.t. de informatica; anderzijds overweegt men de oprichting van commissies voor sectoriële coördinatie. Hetzelfde K.B. voorziet in de procedure van uitwerking van vijfjarenplannen en jaarlijkse programma's

van automatisatie, die de nodige middelen in werking stelt ter realisatie van de algemene doelstellingen.

Het wettelijk kader

De verzameling, de stockering en de verwerking van gegevens betreffende fysische personen roepen argwaan op m.b.t. het privé leven en de rechten van de mens. Alleen wettelijke beschikkingen kunnen de nodige garanties bieden tot vrijwaring van de rechten van de burgers tegen elke vorm van manipulatie en misbruik.

De technische middelen

Zeer recent werd op initiatief van het Openbaar Ambt een onderzoek verricht m.b.t. het gebruik van de computer in de openbare diensten, op het vlak van de centrale overheid.

Hieruit blijkt dat gedurende de volgende vijf jaar het aantal centrale eenheden niet in belangrijke mate dient te verhogen. De aandacht zal vooral gaan naar :

- 1°) de ter beschikkingstelling en uitspreiding van de computercapaciteit naar de periferie;
- 2°) de ontwikkeling van de tele-informatica, en de installatie van een groot aantal lichte of zware terminals.

De menselijke middelen

De uitbreiding van de informatica brengt automatisch mutaties met zich mee m.b.t. bepaalde functies; die vorming van het personeel vereisen en in sommige gevallen zelfs reconversie.

De automatisatie gaf niet direct aanleiding tot vermindering van personeel dan wel tot een schaalverschuiving van bevoegdheden en kwalificaties.

Voor de middenkaders zijn nauw betrokken bij de automatisatie en dienen dan ook omgeschoold om de samenwerking met de informatica te bevorderen.

Het initiatief tot gebruik van de informatieverwerking, de algemene conceptie en de integratie van deze in de administratie behoren tot de taken van het hoger kaderpersoneel.

Het aantrekken en het behouden van hooggekwalificeerd personeel, zowel m.b.t. logische en functionele verwerking als m.b.t. de technische verwe-

zenlijking en uitvoering, veronderstellen de uitwerking van een degelijk statuut voor de diverse specialisten.

Het actieplan tot informatieverwerking dient te voorzien in prognoses qua personeelsbezetting en in een plan tot vorming en recyclage.

Het onderzoek

Verscheidene onderzoeksprojecten werden onder impuls van de Diensten voor Programmatie van het Wetenschapsbeleid gestart met de bedoeling het wetenschappelijk potentieel binnen de Belgische universiteiten te verruimen alsook de vorming van hooggekwalificeerde afgestudeerden te bevorderen. Dit alles in het kader van een nationaal programma ter bevordering van het informatica-onderzoek, goedgekeurd op 22 juli 1971.

De uitvoering der projecten werd verspreid over zeven jaar : 1971 tot 1977, en is reeds in een ver gevorderd stadium.

Anderzijds, werd, gezien de problemen gesteld door de herstructurering van de informatieverwerking, door de ministerraad besloten tot een studie van technische mogelijkheden en georganiseerde systemen voor de 3 regio's. Deze studie werd toevertrouwd aan het Interministerieel Comité voor Wetenschapsbeleid.

Oriëntering

De aandacht zal gaan naar de ontwikkeling van de diverse elementen volgens de kostenstructuur waartoe zij aanleiding geven. Aldus verwacht men de komende jaren een relatieve kostenvermindering m.b.t. de hardware in vergelijking met de software en de periferie.

Om het computergebruik te verbeteren en de afhankelijkheid t.o.v. de verdelers te beperken, wordt voorgesteld dat :

- a) in de toekomst de overheidsdiensten een analytische boekhouding bijhouden m.b.t. de diverse posten zodat een kostenvergelijking zowel tussen de diverse departementen en administraties als met de private sector mogelijk wordt;
- b) het beroep op externe diensten strikt beperkt blijft tot specifieke en hoog gespecialiseerde gebruiken. De verbetering van de vorming van het gespecialiseerd personeel, zowel m.b.t. de technische als functionele problemen en de noodzakelijke herziening van het statuut, moet de openbare diensten zelf voldoende troeven in handen bieden tot het verwezenlijken van studies in de verdere ontwikkeling van de toepassingsmogelijkheden van de informatieverwerking.

B. HET BELEID INZAKE ECONOMISCHE ONTWIKKELING



WOORD VOORAF

In Titel II,B, worden algemene en sectorale aspecten van het economisch ontwikkelingsbeleid behandeld, die ook in Titel I in verband met de nieuwe groei en de werkgelegenheid, en in Titel III betreffende de regionale plannen te berde worden gebracht.

In feite vullen de verschillende delen van het Plan elkaar aan en moeten de hiernavolgende hoofdstukken, meer bepaald de hoofdstukken I en II, samen met hetgeen elders in het Plan over deze problemen wordt vooropgezet, als één geheel worden gezien.

De tekst aangaande het algemeen economisch ontwikkelingsbeleid mag inderdaad niet los worden gezien van de voorstellen in Titel I met betrekking tot de middelen van het beleid, inzonderheid de overheidsbestellingen, de contractuele planning en het industrieel overheidsinitiatief.

Het hoofdstuk over de sectorale prioriteiten van het industriebeleid gaat niet alleen dieper in op de wenselijke ontwikkeling van de verschillende bedrijfstakken, maar geeft tevens de grote lijnen weer van de prioriteiten die terzake in de regionale plannen in Titel III zijn opgenomen (1). Het ligt echter voor de hand dat op dit gebied belangrijke nuanceringen naargelang van de gewesten kunnen voorkomen. Naast de algemene randvoorwaarden, die nauw verband houden met de algemene consistentie van het Plan en het internationale kader binnen hetwelk de bedrijfstakken hun activiteiten moeten uitoefenen, zijn er inderdaad de specifieke regionale prioriteiten. Het koninklijk besluit van 10 maart 1975 heeft trouwens bepaald dat het vastleggen van de prioritaire sectoren in aanmerking komt voor het beleid voor gewestelijke economische expansie en tewerkstelling.

(1) Voor Vlaanderen, zie Titel III, blz. B 73 en 76

(2) Voor Wallonië, zie Titel III, blz. C 31 en C 36 en 37

(3) Voor Brussel, zie Titel III, blz. A 12.

HOOFDSTUK I

HET BELEID INZAKE ECONOMISCHE ONTWIKKELING

De onstabilliteit van het internationaal monetair stelsel, de energiecrisis en de aanhoudende inflatie wijzigen de internationale context waarin onze economie zich moet ontwikkelen.

De grote doelstellingen van het Plan 1976-1980, - meer bepaald de volledige en betere tewerkstelling, de verbetering van de kwaliteit van het bestaan, de verhoging van het welzijn, de verbetering van het leefmilieu, de ontwikkeling van het gemeenschappelijk vervoer - moeten er toe bijdragen de gevolgen van de gewijzigde toestand op te vangen.

Zulk beleid heeft niet alleen betrekking op de industrie, maar ook op andere sectoren, die een wezenlijke bijdrage voor het bereiken van deze doelstellingen moeten leveren, met name de energiesector, het vervoer, de landbouw en de tertiaire sector. De noodzakelijkheid en belangrijkheid van de beleidskeuzen voor de energiesector zijn tijdens de recente crisis op de voorgrond getreden. Naast het aspect van de energievoorziening rijst er in deze sector ook nog het probleem van het leefmilieu. De beleidskeuzen inzake vervoer hebben rechtstreeks te maken met de verbetering van de kwaliteit van het leven en van het leefmilieu. In het landbouwbeleid moet een nieuwe dimensie, die op de kwaliteit van de produkten en op de verbetering van het leefmilieu is gericht, aan bod komen. In de tertiaire sector ten slotte rijzen er problemen in verband met de werkgelegenheid, de produktiviteit, de prijzen.

De beleidskeuzen, die een belangrijke ombuiging ten opzichte van het verleden betekenen, hebben vooral betrekking op de sectoren van de energie, het vervoer, de landbouw, de distributie en bepaalde belangrijke subsectoren van de metaalverwerkende nijverheid en de scheikundige nijverheid. Zij komen aan bod in de volgende hoofdstukken waar de prioritaire acties op een selectieve wijze worden voorgesteld.

Het beleid inzake economische ontwikkeling moet anderzijds echter ook rekening houden met de randvoorwaarden, die uit de hierboven vermelde gewijzigde context voortspruiten. Het betreft o.m. het betalingsbalansen-evenwicht, de nieuwe ontwikkeling van de internationale arbeidsverdeling, het probleem van de energie- en grondstoffenbesparing, de milieubescherming, de technologische vooruitgang. Deze randvoorwaarden zullen in de toekomst een zekere verschuiving in de onderlinge belangrijkheid van sectoren en bedrijfstakken onvermijdelijk maken.

Het algemeen omkaderingsbeleid inzake economische ontwikkeling omvat in werkelijkheid drie grote luiken, die in een zekere mate door een toenemende graad van voluntarisme vanwege de overheid worden gekenmerkt.

In de eerste plaats is er het algemeen beleid, dat gericht is op het behoud van de grote economische evenwichten en o.m. betrekking heeft op fiscaliteit, prijzen, arbeidsmarkt, enz. De beleidsacties op dit gebied hebben ongetwijfeld een grote, zij het meestal indirecte weerslag op de sectorale ontwikkeling.

Vervolgens is er het beleid dat inspeelt op de initiatieven, die van het bedrijfsleven uitgaan. In het verleden kon het economische ontwikkelingsbeleid praktisch volledig onder deze hoofding worden ondergebracht. Het heeft heel wat resultaten opgeleverd tijdens de periode van snelle groei die de Belgische economie vanaf 1960 heeft gekend. Niettemin moet worden vastgesteld dat deze expansie voor een belangrijk deel te danken was aan de inbreng van buitenlandse investeringen, die meer bepaald een groot percentage van de overheidssteun op dit gebied hebben genoten.

Naarmate de buitenlandse investeringen tijdens de volgende jaren minder belangrijk dreigen te worden, wordt een meer voluntaristisch ontwikkelingsbeleid noodzakelijk, des te meer als men ook rekening houdt met het feit dat het in het verleden gevoerde beleid het ontstaan van regionale dispariteiten niet heeft kunnen beletten. Deze voluntaristische aanpak steunt op de toepassing van de contractuele planning en op het overheidsinitiatief in de economische sector.

Ten slotte moet het nationaal beleid worden ingeschakeld in een Europese industriepolitiek. De pogingen om tot een gemeenschappelijk beleid op E.E.G.-vlak te komen hebben tot nu toe geen belangrijke resultaten afgeworpen, maar het is duidelijk dat ook op dat niveau een algemeen omkaderingsbeleid, o.m. met betrekking tot het speurwerk, de investeringen, enz., moet worden uitgewerkt, naast een meer specifiek sectoraal beleid in verband met bepaalde sleutelsectoren, zoals bijv. de informatica, de vliegtuigbouw.

AFDELING I - BELEID MET BETREKKING TOT DE INITIATIEVEN DIE VAN HET BEDRIJFSLEVEN UITGAAN

In dit beleid gaat het in hoofdzaak om de toepassing van de klassieke instrumenten van het beleid betreffende investeringen, speurwerk, uitvoer.

I. INVESTERINGSBELEID

- a. In de periode 1976-1980 zal een selectief investeringsbeleid worden gevoerd, waarvan de sectorale toepassingscriteria op volgende prioritaire doelstellingen steunen :
 - prioriteiten in verband met intersectorale projecten, hoofdzakelijk met betrekking tot de hierboven vermelde grote doelstellingen en meer in het bijzonder in verband met de doelstelling van volledige en betere werkgelegenheid; deze intersectorale projecten vergen eveneens een belangrijke inspanning inzake speurwerk;

- prioriteiten in de verschillende sectoren en bedrijfstakken, voor zover ze een nieuwe aanpak t.o.v. het verleden onderstellen(1). Deze worden in hoofdstuk II en overeenkomstig het Koninklijk Besluit van 10 maart 1975, in de Regionale Plannen voorgesteld.

Een dergelijk beleid zal echter soepel worden toegepast en blijft open voor alle noodzakelijke aanpassingen. Naast de criteria betreffende de activiteiten zijn er inderdaad ook die in verband met de waarde van de projecten en de ondernemingen, die minstens even belangrijk zijn.

Ten aanzien van de ondernemingen rijst hier overigens het probleem van de kleine en middelgrote bedrijven, die een zeer belangrijke plaats in het geheel van de nationale ondernemingen bekleden. Globaal gezien is de werkgelegenheid in deze categorie van ondernemingen sneller gestegen dan de totale werkgelegenheid. Niettemin moet een deel ervan het hoofd bieden aan problemen van financiële aard bij de opvang van hun groeiproces. Een ander deel, meestal bedrijven van tussencategorie met een tewerkstelling gaande tot 100 en in bepaalde sectoren tot 200 personen, hebben met typische concurrentie- en dimensieproblemen af te rekenen. Rekening houdend met de rol die de K.M.O.'s in de eerstvolgende jaren zullen moeten spelen wordt in het Plan een speciaal hoofdstuk aan hun problemen gewijd.

- b. Overeenkomstig de algemene doelstelling van volledige en betere werkgelegenheid zal een bijzondere aandacht gaan naar de investeringen in relatief arbeidsintensieve ondernemingen met terzeldertijd een hoge netto toegevoegde waarde per werknemer. Deze investeringen kunnen, onder andere, door toekenning van arbeidsplaatspremies, worden aangemoedigd.

Onder meer kunnen hier de volgende bedrijfstakken en subsectoren worden vermeld : de machinebouw en de elektrische constructie, de plasticverwerkende nijverheid, de scheikundige nijverheid in het algemeen en, meer in het bijzonder de fotochemie, de farmaceutische nijverheid, de fijn- en petrochemie, de keramiek- en klei-nijverheid.

Terzeldertijd zal men, bij het toepassen van dit beleid, oog hebben voor de specifiek-regionale toestanden, evenals voor de eigen doelstellingen die door de gewesten worden nagestreefd.

(1) De voorstellen i.v.m. Hoofdstuk III "Energie" worden in een afzonderlijke nota behandeld.

Een bijzonder aandacht zal ook gaan naar de K.M.O.'s, waar het aandeel van de tewerkstelling belangrijk is en waar de investeringen, in vergelijking tot de financiële middelen, zeer hoog zijn.

- c. Deze prioriteit voor de arbeidsintensieve investeringen neemt echter niet weg dat, o.m. om redenen van evenwichtige economische structuur en van regionale aard, ook de nodige aandacht aan de kapitaalintensieve sectoren, aan de onontbeerlijke rationalisatie-inspanningen van bepaalde ondernemingen en aan sommige specifieke problemen zal worden besteed.

- 1° In een aantal kapitaalintensieve sectoren dienen verdere inspanningen te worden geleverd op het vlak van de rationalisatie en de modernisering.

Dit geldt, meer in het bijzonder, voor de ijzer- en staalnijverheid, de glasnijverheid en de produktie van papier en karton.

In de metaalverwerkende nijverheid kan bijv. de gieterijsector worden vermeld.

Ook in bepaalde sub-sectoren van de textiel- en kledingnijverheid zijn rationalisatie-investeringen vereist om het hoofd te bieden aan de toenemende concurrentie, welke tevens de toepassing van arbeidsbesparende technieken onmisbaar maakt.

- 2° Daarnaast moeten een aantal sectoren het hoofd bieden aan ernstige problemen in verband met herstructurering van ondernemingen en/of activiteiten.

In de automobielnijverheid moet de uitbreiding van de produktie van onderdelen worden bevorderd. Ook in de papiernijverheid dringen zich herstructureringen op, hetzij onder de vorm van hergroeperingen van verspreide uitbatingszetels (produktie van papier en karton), hetzij onder de vorm van samensmelting van kleine en middelgrote ondernemingen (verwerking van papier en karton), hetzij nog onder de vorm van een verhoogde integratie tussen de produktie enerzijds en de K.M.O.'s voor bewerking, anderzijds.

De voedingsnijverheid wordt gekenmerkt door een sterk verbrokkelde produktiestructuur, welke haar oorsprong vindt in het familiaal karakter van vele bedrijven en in de sterke aanwezigheid van K.M.O.'s in deze sector. Een herstructureringsproces is, algemeen gezien, sinds een aantal jaren aan de gang en heeft reeds in talrijke subsectoren tot de totstandkoming van een "leader" van Europees formaat geleid. Deze evolutie zal zich in de volgende jaren doorzetten.

In de bouwnijverheid zullen de ondernemingen zich, in de sector openbare werken, dienen aan te passen aan de belangrijke verschuivingen in de overheidsbestedingen - van investeringen van hoofdzakelijk economische aard naar investeringen van hoofdzakelijk sociale aard-; in de sector woningbouw zal men rekenen met een accentverschuiving van de nieuwbouw naar verbouwingen.

In de meubelnijverheid moet de activiteit in de kleine ondernemingen op specialisatie worden gericht.

Ten slotte dringt zich tevens een herstructurering op in de kleding en confectie, alsmede in de ledernijverheid, ten einde het hoofd te bieden aan een aantal problemen en uitdagingen, zoals de evolutie van de mode, de commercialisering en het zoeken naar nieuwe afzetgebieden, het management en de te kleine omvang van de ondernemingen. In de subsector der leerlooierijen zal men bovendien tot herstructurering moeten overgaan, wil men de belangrijke investeringen op het stuk van de zuivering der afvalwateren aankunnen.

- 3° In een aantal andere sectoren, die in het verleden een snelle groei gekend hebben en in belangrijke mate bijdroegen tot de werkgelegenheid, zullen er in de nabije toekomst problemen rijzen van bedrijfs-economische organisatie en omvang die het investeringsbeleid zal trachten op te vangen. Dit geldt o.m. voor de nijverheid van houten meubelen, waar de spectaculaire ontwikkeling van de zestiger jaren een einde schijnt te hebben genomen, voor de plasticverwerking, waarvoor men een geringer groeitempo mag verwachten, mede ook onder invloed van de energiecrisis, alsook voor de produktie van samengestelde veevoeders gezien de reeds bereikte hoge produktiegraad en de beperkte uitvoermogelijkheden.

Meer in het algemeen moet in de komende jaren het investeringsbeleid niet alleen oog hebben voor de materiële investeringen, maar meer en meer voor de verbetering van de kwaliteit van het ondernemingsbeheer. Een speciale steun kan op dit gebied in het kader van de expansiewet van 30 december 1970 worden verleend. Van deze mogelijkheid werd tot nu toe geen gebruik gemaakt, vooral bij gebrek aan aanvragen vanwege de ondernemingen. Er zal worden nagegaan in welke mate de aandacht van het bedrijfsleven kan worden gewekt en ook of de voorwaarden voor het toekennen van de steun aan de bestaande noden zijn aangepast.

- 4° Voorts zullen op langere termijn, een aantal bedrijfstakken te kampen hebben met problemen welke het gevolg zijn van de toenemende industrialisering van de ontwikkelingslanden en van de grondstoffenprodukten.

Dit kan het geval zijn voor de nijverheid der non-ferrometalen en de papiernijverheid en, ook in een zekere mate, de automobielassemblage.

In de scheikundige nijverheid dient men met deze mogelijkheid rekening te houden voor de produktie van meststoffen (vooral fosfaten en ammoniak) als gevolg van de produktie ter plaatse van fosforzuur en ammoniak.

De industrialisering van de ontwikkelingslanden schept nu reeds problemen in de textiel- en kledingnijverheid. In de textielindustrie kan men in de toekomst nog de zwaarste problemen verwachten in :

- de katoenindustrie (Brazilië, Mexico, India, Pakistan, Egypte);
- de jutenijverheid (India en Pakistan);
- de sisalindustrie (Tanzanië).

In de lederindustrie moet men zich vooral voor de leerlooierijen aan dergelijke moeilijkheden verwachten en in de voedingsnijverheid voor de groenteconservenindustrie (Oostbloklanden en China).

Bovendien zal, in beide laatste bedrijfstakken, een oplossing moeten worden gevonden voor de massale invoer uit ontwikkelingslanden en landen met staatshandel in de mate dat deze tegen abnormaal lage prijzen geschiedt.

- d. Eveneens in verband met de doelstelling van volledige werkgelegenheid zal een bijzondere aandacht aan de ontwikkeling van de tertiaire sector worden gewijd. Met behulp van de ter beschikking staande middelen zal het beleid op de aanmoediging van arbeidsscheppende investeringen in die sector worden afgestemd.

Het is inderdaad vooral de tertiaire sector die in de komende jaren voor bijkomende nieuwe werkgelegenheid zal moeten instaan. Een onderscheid moet echter worden gemaakt naargelang van de activiteiten.

De nieuwe arbeidsplaatsen zullen wellicht in de eerste plaats in de "diverse diensten" tot stand komen. In de andere takken van de tertiaire sector (distributie, financiële diensten) moeten inderdaad, in navolging van wat in de secundaire sector is gebeurd, in de eerstvolgende jaren belangrijke rationalisatieinvesteringen in het vooruitzicht worden gesteld.

Anderzijds moet bij het beleid met betrekking tot de tertiaire sector ook met de regionale dimensie rekening worden gehouden. Aldus zijn er activiteiten die, functioneel gezien, aan een lokalisatie in belangrijke centra zijn verbonden. In andere gevallen moeten tertiaire activiteiten in bepaalde gewesten worden ontwikkeld, parallel overigens met de vernieuwing van de secundaire activiteiten.

- e. Bij de Europese Gemeenschap zal worden aangedrongen op een harmonisering van de diverse nationale stelsels van steun aan de investeringen en op het vastleggen voor de lidstaten van gemeenschappelijke gedragsregels ten opzichte van de multinationale ondernemingen.

II. STEUN AAN HET TECHNOLOGISCH SPEURWERK

A. RECENTE EVOLUTIE VAN DE STEUN AAN HET TECHNOLOGISCH SPEURWERK

- a. Tijdens de voorbije tien jaren heeft de overheid een belangrijke financiële inspanning gedaan ten gunste van het fundamenteel en technologisch speurwerk. In werkelijke prijzen zijn de uitgaven gestegen van 4 miljard F in 1965 tot 7,5 miljard in 1970 en 13,7 miljard in 1975. Het stijgingsritme van de financiering van het speurwerk is dus tijdens deze periode niet gedaald, zoals zulks wel in meerdere Europese landen en in de Verenigde Staten het geval was.

Zo de totale financiële inspanning als voldoende kan worden beschouwd, dan hebben de interventies toch niet altijd aan de wijzigingen in de behoeften i.v.m. R.-D. beantwoord. Zeer algemeen gezien kan inderdaad de stabiliteit worden vastgesteld van de uitgaven ten gunste van het speurwerk per grote doelstelling (kernenergie, ruimtevaart, defensie, bodemmilieu, industriële produktie en landbouw, gezondheid, infrastructuur, aanpassing van het milieu van de mens en sociale organisatie, algemene bevordering van de wetenschappelijke kennis), zulks over de hele periode 1965-1975. Dit is het gevolg van het voortzetten van dezelfde activiteiten en van het behoud van hun proportionele groei.

- b. Het totaal van de overheidskredieten ten gunste van het op het nationaal grondgebied uitgevoerde technologisch speurwerk met industriële en landbouwfinaaliteit, bedraagt voor de periode 1970-1975 21 miljard F in werkelijke prijzen, hetzij, uitgedrukt in prijzen van 1976, een investering van nagenoeg 29 miljard F.

Deze kredieten werden langs volgende kanalen verdeeld :

- financiering van het S.K.E. en het I.R.E.	33 %
- subsidies I.W.O.N.L. aan het industrieel speurwerk	23 %
- subsidies I.W.O.N.L. aan het speurwerk in de landbouw	7 %
- voorschotten voor het bouwen van prototypes	20 %
- kredieten voor het speurwerk van het Ministerie van Economische Zaken	3 %
- kredieten voor het speurwerk van het Ministerie van Landbouw	14 %
	<u>100 %</u>

1° Indeling volgens de economische sector

In het totaal kan de financiële steun van de Staat voor het technologisch speurwerk als volgt over de grote activiteitssectoren worden uitgesplitst (in %, constante prijzen) :

Kernenergie	41
Landbouw	21
Elektronica, elektrotechniek, machinebouw, transport- materieel (behalve vliegtuigbouw)	13
Scheikundige nijverheid	10
Metallurgie en extractieve nijverheid	7
Vliegtuigbouw	4
Andere industrietakken en speurwerk van de overheid	4
	<hr/>
	100

De hiernavolgende tabel geeft een meer gedetailleerde sectorale indeling van de subsidies van het I.W.O.N.L. en de voorschotten voor prototypes.

					Totaal prototypes en I.W.O.N.L.	%	andere bedrijfstakken in de tot.toeg. waarde in 1974(1)(%)
Landbouw (excl.Voedingsnijverh.)	-	-	2.120	25,7	2.120	14,1	6,7
<u>Metallurgie</u>							
a)Ijzer- en staalnijverheid	287	4,2	878	10,7	1.165	7,7	7,2
b)Non-ferrometalen	106	1,6	384	4,7	490	3,3	1,6
TOTAAL	<u>393</u>	<u>5,8</u>	<u>1.262</u>	<u>15,4</u>	<u>1.655</u>	<u>11,0</u>	<u>8,8</u>
<u>Metaalverwerkende nijverheid</u>							
a)Machinebouw	714	10,5	252	3,1	966	6,4	4,8(2)
b)Elektrische constructie	190	2,8	226	2,7	416	2,8	4,8(2)
c)Elektronica	432	6,3	732	8,8	1.164	7,7	
d)Vervoermaterieel							
-spoorwegen en metro	290	4,3	-	-	290	1,9	
-autovoertuigen	43	0,6	-	-	43	0,3	
-vliegtuigbouw	1.115	16,4	2	0,0	1.117	7,4	3,7(2)
-scheepsbouw	43	0,6	7	0,1	49	0,3	
e)Overige metaalverwerking	358	5,2	326	3,9	684	4,5	5,0
TOTAAL	<u>3.184</u>	<u>46,7</u>	<u>1.545</u>	<u>18,6</u>	<u>4.729</u>	<u>31,3</u>	<u>18,3</u>
<u>Kernenergie</u>	<u>2.557</u>	<u>37,5</u>	-	-	<u>2.557</u>	<u>17,0</u>	<u>5,8(3)</u>
<u>Chemie</u>							
a)Farmaceutische nijverheid	40	0,6	849	10,3	889	5,9	0,8(2)
b)Petrochemie	-	-	170	2,1	170	1,1	n.b.
c)Meststoffen	31	0,5	-	-	31	0,2	n.b.
d)Fotografie	124	1,8	450	5,5	574	3,8	1,1(2)
e)Plastiekprodukten	99	1,5	172	2,1	271	1,8	1,1(2)
f)Rubber	-	-	-	-	-	-	0,6(2)
g)Basischemie	198	2,9	424	5,1	622	4,1	n.b.
TOTAAL	<u>492</u>	<u>7,3</u>	<u>2.065</u>	<u>25,1</u>	<u>2.557</u>	<u>16,3</u>	<u>7,1</u>
<u>Glas, Keramiek</u>	<u>152</u>	<u>2,2</u>	<u>301</u>	<u>3,7</u>	<u>453</u>	<u>3,0</u>	<u>3,3</u>
<u>Textiel</u>							
a)Natuurlijke vezels	2	0,0	82	1,0	84	0,6	
b)Kunstvezels	-	-	38	0,5	38	0,3	
TOTAAL	<u>2</u>	<u>0,0</u>	<u>120</u>	<u>1,5</u>	<u>122</u>	<u>0,9</u>	<u>4,4</u>
<u>Papier</u>	16	0,2	10	0,1	26	0,2	
<u>Hout</u>	-	-	34	0,4	34	0,2	3,9
<u>Voedingsnijverheid</u>	16	0,2	196	2,4	212	1,4	3,7
<u>Bouwnijverheid</u>	-	-	475	5,8	475	3,2	14,8
<u>Diversen</u>	9	0,1	110	1,3	119	0,8	23,2
TOTAAL	6.821	100,0	8.238	100,0	15.059	100,0	100,0

(1) Totaal van de toegevoegde waarde tegen factorkosten, exclusief de diensten.

(2) Raming.

(3) Steenkoolmijnen, inclusief hun elektrische centrales,+petroleumraffinaderijen en voortbrenging, vervoer

In het algemeen kan een relatieve versnippering van de steun worden vastgesteld, behalve voor drie sectoren : kernenergie, landbouw en luchtvaart, en voor de vliegtuigbouw wat in het bijzonder de prototypes betreft. Aangestipt zij dat een zeer belangrijk deel van de voorschotten voor prototypes op het gebied van de kernenergie betrekking heeft op het speurwerk in verband met de bouw van het prototype van kweekreactor S.N.R. in samenwerking met Duitsland en Nederland, en dat de steun aan de vliegtuigbouw in hoofdzaak is gegaan naar het project voor het Europese halflange afstands-vliegtuig Mercure, dat tot nu toe zonder gevolg is gebleven, inzonderheid wegens het uitblijven van een gemeenschappelijk Europees beleid inzake vliegtuigbouw.

Bovendien is de steun verleend aan die drie sectoren, alsmede aan de metaalverwerkende nijverheid, de chemie en de basismetallurgie, in verhouding groter dan hun bijdrage tot het beperkt Bruto Binnenlands Produkt. Voor de metaalverwerkende nijverheid en de chemie is dit vrij normaal, daar bepaalde subsectoren ervan tamelijk hoge speurwerkcoëfficiënten (verhouding tussen speurwerkvolume en toegevoegde waarde) vertonen.

Voor de verwerkende nijverheid wordt een verdeling van de door de ondernemingen en de centra voor gemeenschappelijk speurwerk aan R-D bestede bedragen verkregen op basis van de door de Diensten voor Programmatie van het Wetenschapsbeleid uitgevoerde enquête over het wetenschappelijk potentieel van het land in 1973. De resultaten ervan vindt men in onderstaande tabel.

Uit de cijfers ervan kan worden opgemaakt dat de industrie in 1973 12 miljard F uit eigen middelen aan speurwerk heeft besteed.

Tabel 2- UITGAVEN VOOR R-D IN DE INDUSTRIE IN 1973

BEDRIJFSTAKKEN	Ondernemingen (in miljoenen F)	Centra voor Gemeenschappelijk Speurwerk (in miljoenen F)	T O T A A L				
			in miljoenen F	Met eigen middelen		Met overheidsmiddelen	
				(miljoenen) F	%	(miljoenen) F	%
<u>Metallurgie</u>							
a) Ijzer- en staalnijverheid	530	338	868	718	6,1	150	13,6
b) Non-ferrometalen	417	-	417	357	3,0	60	5,5
TOTAAL	<u>947</u>	<u>338</u>	<u>1.285</u>	<u>1.075</u>	<u>9,1</u>	<u>210</u>	<u>19,1</u>
<u>Metaalverwerking</u>							
a) Machinebouw	1.274	38	1.312	1.208	10,2	104	9,5
b) Elektrotechnische constructie	794	-	794	687	5,8	107	9,7
c) Elektronica	2.136	-	2.136	1.995	16,9	141	12,8
d) Vervoermaterieel							
- Spoorweg en metro	23	-	23	23	0,2	-	-
- Autovoertuigen	193	-	193	193	1,6	-	-
- Vliegtuigbouw	170	-	170	45	0,4	125	11,4
- Scheepsbouw	12	2	14	13	0,1	1	0,1
e) Overige metaalwerken	171	13	184	173	1,5	11	1,0
TOTAAL	<u>4.773</u>	<u>53</u>	<u>4.826</u>	<u>4.337</u>	<u>36,7</u>	<u>489</u>	<u>44,5</u>
<u>Chemie</u>							
a) Farmaceutische nijverheid	788	-	788	696	5,9	92	8,4
b) Petrochemie	292	-	292	278	2,4	14	1,3
c) Meststoffen	-	-	-	-	-	-	-
d) Fotografie	845	-	845	770	6,5	75	6,8
e) Plastiekprodukten	19	-	19	19	0,2	-	-
f) Basischemie	2.940	31	2.971	2.850	24,1	121	11,0
TOTAAL	<u>4.804</u>	<u>31</u>	<u>4.915</u>	<u>4.613</u>	<u>39,1</u>	<u>302</u>	<u>27,5</u>
<u>Glas, Keramiek</u>	<u>606</u>	<u>53</u>	<u>659</u>	<u>610</u>	<u>5,2</u>	<u>49</u>	<u>4,5</u>
<u>Textiel</u>	<u>295</u>	<u>18</u>	<u>313</u>	<u>303</u>	<u>2,6</u>	<u>10</u>	<u>0,9</u>
<u>Papier</u>	<u>123</u>	-	<u>123</u>	<u>119</u>	<u>1,0</u>	<u>4</u>	<u>0,4</u>
<u>Hout</u>	<u>46</u>	<u>5</u>	<u>51</u>	<u>49</u>	<u>0,4</u>	<u>2</u>	<u>0,2</u>
<u>Voedingsnijverheid</u>	<u>346</u>	<u>13</u>	<u>359</u>	<u>350</u>	<u>3,0</u>	<u>9</u>	<u>0,8</u>
<u>Bouwnijverheid</u>	<u>116</u>	<u>131</u>	<u>247</u>	<u>222</u>	<u>1,9</u>	<u>25</u>	<u>2,3</u>
<u>Diversen</u>	<u>126</u>	-	<u>126</u>	<u>126</u>	<u>1,1</u>	-	-
TOTAAL	12.262	642	12.904	11.804	100,0	1.100	100,0

Er kan worden opgemerkt dat de groep van de lichte op de wetenschap gebaseerde nijverheden (metaalverwerking en scheikunde, met uitzondering van de basischeikunde) bijna de helft (6.100 miljoen F) van het totaal van de uitgaven voor industrieel speurwerk opsloren. De steun van de overheid is eveneens naar die industrieën georiënteerd; in 1973 ontvingen zij 60 % van de overheidsmiddelen.

Deze cijfers mogen evenwel niet al te optimistisch worden opgevat. Immers de bedrijfstaksgewijze uitsplitsing van de inspanningen inzake industrieel speurwerk en van de overheidssteun roept volgende commentaar op :

- De verschillende bedrijfstakken zijn te algemeen gedefinieerd, zodat eventuele nieuwe oriënteringen met betrekking tot preciese activiteiten niet te ontdekken zijn.
- De basisindustrieën, die het kapitaalintensiefst zijn en in het algemeen veel energie verbruiken, sloren nog een belangrijk relatief aandeel van de overheidssteun op.
- Bij een onderzoek van de cijfers tussen 1970 en 1975, jaar per jaar, kan worden vastgesteld dat de verdeling van de subsidies van het I.W.O.N.L. en van de voorschotten voor prototypes over de verschillende bedrijfstakken, in het geheel gezien nagenoeg geen wijziging heeft gekend.
- Preciese gegevens omtrent de werkelijke resultaten van het beleid inzake technologisch speurwerk zijn niet beschikbaar. Aan de hand van bepaalde aanwijzingen, o.a. in verband met de terugbetaling van de voorschotten voor prototypes, kan worden gesteld dat nog belangrijke inspanningen moeten worden gedaan om dit beleid rendabel te maken.
- Ten slotte kan eraan worden herinnerd dat de structurele verschuivingen in onze economie, meer bepaald ten voordele van de lichte op de wetenschap gebaseerde industrieën, grotendeels aan de massale inbreng van buitenlandse investeringen moeten worden toegeschreven.

2° Speurwerk in verband met intersectorale doelstellingen

Het Plan definieert voor de periode 1976-1980 bepaalde belangrijke doelstellingen, die vaak door meerdere activiteitssectoren moeten worden verwezenlijkt en die moeten beantwoorden aan nieuwe behoeften, die uit het complex karakter van het sociale bestel voortspruiten. Deze doelstellingen zijn meer bepaald de ontwikkeling van het gemeenschappelijk vervoer, de verbetering van de arbeidsvoorwaarden, het gezondheidsbeleid, de verbetering van de huisvesting, de milieuhygiëne, de strijd tegen de hinder, de besparing van energie en grondstoffen.

De verwezenlijking van deze doelstellingen biedt de mogelijkheid tot bijzonder interessante industriële innovatie en impliceert bijgevolg belangrijke inspanningen inzake speurwerk om geëigende technologieën uit te werken.

Een deel van de subsidies van het I.W.O.N.L. en van de voorschotten voor prototypes werd reeds georiënteerd naar speurwerk, waarvan de rechtstreekse finaliteit aan deze doelstellingen beantwoordt. Dit deel is echter relatief gering gebleven, vermits het, zoals uit de hiernavolgende tabel blijkt, van 1970 tot 1975, 15 % van het totaal van deze steun heeft vertegenwoordigd.

De Regering heeft anderzijds nationale impulsprogramma's ten uitvoer gelegd op het gebied van het leefmilieu (sinds 1970) en inzake energie (in 1975); binnenkort zal zij zich dienen uit te spreken over een nationaal programma betreffende de behandeling en de recycling van afvalstoffen. Deze nationale programma's zijn afgestemd op het uitwerken van wetenschappelijke instrumenten voor evaluatie en hulp bij de overheidsbeslissing, maar men kan van de resultaten van het speurwerk verwachten dat zij het mogelijk zullen maken de gespecialiseerde gebieden te identificeren waarop de Belgische industrie haar innovatievermogen zou kunnen ontwikkelen.

Tabel 3 - SAMENVATTENDE TABEL VAN DE I.W.O.N.L.-TOELAGEN EN DE VOORSCHOTTEN VOOR PROTOTYPES
 1970-1975 T.A.V. DE INTERSECTORALE DOELSTELLINGEN VAN HET PLAN (vaste prijzen-februari 1976)
 (Programmabeslissingen)

Intersectorale doelstellingen van het Plan	Prototypes		I.W.O.N.L.		TOTAAL	
	(in miljoenen FB)	%	(in miljoenen FB)	%	(in miljoenen FB)	%
<u>Gemeenschappelijk vervoer (over land)</u>	188	2,7	-	-	188	1,3
<u>Energiebesparing</u>	152	2,2	136	1,6	288	1,9
<u>Verbetering van de Huisvesting</u>	53	0,8	143	1,7	196	1,3
<u>Grondstofbesparing, behandeling en hergebruik van afval</u>	102	1,5	52	0,6	154	1,0
<u>Gezondheidsbeleid</u>						
- Produktie van nieuwe geneesmiddelen	45	0,6	850	10,4	895	5,9
- Medische engineering	88	1,3	-		88	0,6
<u>Verbetering van het leefmilieu en strijd tegen het milieubederf</u>	23	0,4	49	0,6	72	0,5
<u>Verbetering van de arbeidsvoorwaarden</u>	20	0,3	-	-	20	0,1
<u>Technologie van de opvoeding</u>	5	0,1	-	-	5	0,03
Subtotaal	676	9,9	1.230	14,9	1.906	12,6
TOTAAL	6.822	100,0	8.238	100,0	15.060	100,0

B. DE ORIENTERINGEN VAN HET SPEURWERKBELEID TIJDENS DE PERIODE 1976-1980

In de huidige context, en rekening houdende met de door het Plan op middellange termijn beoogde doelstellingen, vormen de wetenschappelijke investeringen van de ondernemingen een beslissende factor, daar zij, tegen een gematigde investeringskost in vast kapitaal, een belangrijke toename van de produktiviteit en de werkgelegenheid mogelijk maken.

Het beleid inzake technologisch speurwerk zal voortaan, door het bevorderen van de opgang van lichte op de wetenschap gebaseerde industrieën, een essentiële bijdrage moeten leveren tot de sectorale herstructurering van de Belgische economie en tot de verbetering van de werkgelegenheidsstructuur, hetgeen overigens tegemoet komt aan de voorrang die het Plan geeft aan activiteiten met tegelijkertijd een hoge arbeidsintensiteit en een hoge netto toegevoegde waarde per werknemer.

Nauwkeuriger aanduidingen over de gebieden waar een intenser inspanning inzake speurwerk nodig is, worden verstrekt in het hoofdstuk betreffende de bedrijfstaksgewijze prioriteiten van het industriebeleid.

Een grotere klemtoon moet tevens worden gelegd op het speurwerk, dat tot de verwezenlijking van de hierboven vermelde intersectorale doelstellingen bijdraagt. Dit speurwerk moet het voorwerp van een geïntegreerde benadering uitmaken, daar de problemen betreffende de milieuhygiëne, de strijd tegen de hinder, de ontwikkeling van het gemeenschappelijk vervoer, de verbetering van de huisvesting, het gezondheidsbeleid, enz. niet op een volledig bevredigende manier kunnen worden opgelost wanneer zij afzonderlijk worden aangepakt. Meer in het bijzonder zou het aandeel van de I.W.O.N.L.-subsidies en van de voorschotten voor prototypes, dat aan dit type van speurwerk wordt besteed, tijdens de periode 1976-1980 geleidelijk moeten toenemen om in 1980 een verhouding van nagenoeg 30 % te bereiken.

Bovendien zou een bijzondere klemtoon moeten worden gelegd op het uitwerken en vervaardigen van nieuwe produkten en uitrustingen in het kader van de overheidsbestellingen. De formule van de contracten speurwerk-levering, die door het K.B. nr. 87 van 11 november 1967 en door de wet van 30 december 1970 wordt voorzien, zou met dit doel ten uitvoer moeten worden gelegd.

Tenslotte moet alles in het werk worden gesteld om de economische exploitatie van de resultaten van het speurwerk, meer in het bijzonder de uitvindingen en ontdekkingen die het gevolg zijn van overheidsmiddelen gefinancierd speurwerk, te bevorderen en te versnellen.

Een selectief beleid, dat op de hierbovenvermelde oriënteringen steunt, dient niet noodzakelijk aanleiding te geven tot een verhoging van het totaal volume van de overheidssteun aan het technologisch speurwerk, maar het vereist wel een geleidelijke heroriëntering van de bestedingen overeenkomstig de nieuwe prioriteiten.

Bij wijze van indicatie worden in de hiernavolgende tabel de vooruitzichten voor 1980 gegeven voor het geheel van de staatsuitgaven voor technologisch speurwerk. Deze vooruitzichten werden berekend op grond van de veronderstelling van een parallele evolutie met het B.N.P. wat de nationale speurwerkactiviteiten betreft ; voor de internationale programma's steunen de cijfers op een beredeneerde raming.

Tabel 4 : Bevordering van het technologisch speurwerk

(Bestedingen in werkelijke prijzen - in miljoenen F)

	Begrotings- art.	1975	1976	1980
1. <u>Voorschotten voor niet-nucleaire prototypes</u>	Eco.Za.81.01	615	740	1.165
2. <u>I.W.O.N.L. (nijverheid)</u>	" " 41.01	1.057	1.240	1.950
3. <u>Nationaal Instituut voor de Extractie-bedrijven</u>	" " 41.04	127	113	175
4. <u>Speurwerkkredieten Min.Ec.Zaken</u>	" " varia	27	33	55
5. <u>Nucleaire energie</u>				
a) <u>Nationale tegemoetkomingen</u>				
- Voorschotten nucleaire prototypes	" " 81.01	400	460	725
- S.K.E. (Mol) en	" " 41.05	1.573	1.928	
- I.R.E. (Charleroi)	+ 61.03			3.350
	+ 61.02			
b) <u>Internationale instellingen</u>				
- Euratom	Fin.enEco.Za	400	440	700
- S.N.R. 300 (Kalkar)	Eco.Za.61.04	752	850	850
- Eurochemic	" " 34.06	29,5	39	60
6. <u>Nationaal R&D-programma inzake energie en Belgisch aandeel in het Europees R&D programma inzake energie</u>	Vr.Min.01.01	27	183	225
7. <u>I.W.O.N.L. (landbouw)</u>	Landb. 41.40	349	412	650
8. <u>Speurwerkkredieten van het Ministerie van Landbouw</u>	" varia	438	504	800
9. <u>Ruimteonderzoek Europees Ruimteagentschap</u>	Eerste Min.01.01	489	825	895
	" " 01.03			

Binnen het kader van deze indicatieve cijfers moeten echter de overheidsinitiatieven ten gunste van de prioritaire intersectorale en sectorale projecten worden versterkt. Het staat inderdaad vast dat de doelstellingen van het Plan niet kunnen worden verwezenlijkt door het eenvoudige voortzetten van de spontane ontwikkeling uit het verleden. De nieuwe bekommernissen die aan de basis van het Plan 1976-1980 liggen, impliceren uiteraard belangrijke verschuivingen t.a.v. die spontane ontwikkeling. Zulks onderstelt van de kant van de Overheid een actiever beleid, dat op het systematisch opsporen van de leemten inzake technologie en op het vaststellen van de potentiële mogelijkheden voor industriële innovatie is gericht. Aangepaste instrumenten voor evaluatie moeten met dit doel zowel op nationaal als op regionaal vlak, in het leven worden geroepen.

Op het gebied van het opsporen van leemten inzake technologie moet de Dienst voor Nijverheidsbevordering een belangrijke rol spelen. De D.N.B. heeft immers, naast het opsporen van nieuwe initiatieven, van nieuwe produkten en activiteiten, het nemen van alle initiatieven ter bevordering van de nationale industrie, als specifieke opdracht de industrialisering en de commercialisering te bevorderen van octrooien die dank zij zijn financiële steun tot stand kwamen. In die geest moet hij de resultaten bestuderen van het technologisch speurwerk zowel in het binnenland als in het buitenland, en de mogelijkheden nagaan om die resultaten in België toe te passen, eventueel via een industrieel overheidsinitiatief.

Tenslotte moet de coördinatie onder alle op het gebied van het speurwerk bevoegde instellingen en diensten in het kader van de bestaande mechanismen worden uitgebreid. Ook moet zulks gebeuren tussen de universitaire researchcentra en de ondernemingen, en in het bijzonder de kleine en middelgrote ondernemingen.

III. UITVOERBELEID

- a De uitvoer is van levensbelang voor het verwezenlijken van de expansie van de Belgische economie tijdens de jaren 1976-1980. Voor heel wat bedrijfstakken bedragen de buitenlandse leveringen het dubbele of zelfs meer dan de binnenlandse afzet en gaat elke verdere groei met een naar verhouding nog sterkere export gepaard.

Volgens de input-outputtabel van 1970 namen de bedrijfstakken ijzer en staal (14,2 %), non-ferrometalen (9,3 %), scheikunde (10,6 %), metaalverwerking (27,3 %) en textiel (7,6 %) samen nagenoeg 70 % van de Belgische uitvoer voor hun rekening. Van deze bedrijfstakken vertoonden slechts de siderurgie (+ 40,4 miljard F), de scheikunde (+ 5,0 miljard F) en de textielnijverheid (+ 17,9 miljard F) een positieve handelsbalans, samen met de glasnijverheid (+ 7,7 miljard F), de cementnijverheid (+ 2,9 miljard F), de vleesnijverheid (+ 6,3 miljard F) en de kledingnijverheid (+ 1,2 miljard F).

- b Bepaalde basisbedrijfstakken nemen thans nog een grote plaats in in de Belgische uitvoer en blijven ook op middellange termijn belangrijk. De Belgische uitvoer moet zich echter in de komende jaren aan de wijzigingen in de wereldhandel aanpassen. Deze wijzigingen, die wellicht een bepaalde verslechtering van onze handelsbalans zullen veroorzaken, vloeien voort uit de stijging van de energien en grondstoffenprijzen en uit de voortschrijdende nieuwe internationale arbeidsverdeling.

De aanpassing van de uitvoer slaat op de produkten en op de afzetgebieden. Wat de produkten betreft zal de export van know how, uitrustingsgoederen en vooral van fabrieken en andere produktieve ensembles worden aangemoedigd. Deze uitvoer wordt steeds complexer, o.m. ingevolge de nieuwe eisen van de kopers uit de Derde Wereld en van sommige landen van Oost-Europa. Bovendien geeft hij aanleiding tot nieuwe modaliteiten van financiering en samenwerking tussen de verschillende belanghebbende partijen : bijv. investeringskredieten op lange termijn, joint ventures. Een selectieve steun aan de investeringen in het buitenland wordt dan ook steeds noodzakelijker om de ontwikkeling van de werkgelegenheid in de geïndustrialiseerde landen te vrijwaren. Een bijzondere inspanning moet op dit gebied worden geleverd ten gunste van de ondernemingen van kleinere omvang.

De Belgische uitvoer is thans te sterk op de E.E.G.-landen afgestemd. In de mate dat deze landen met dezelfde moeilijkheden ingevolge gestegen grondstoffenprijzen te kampen hebben, kan er voor de Belgische economie een bijkomende handicap rijzen. In samenhang met de noodzakelijke aanpassing van het uitvoerpakket moet een bepaalde heroriëntering van onze afzetgebieden worden nagestreefd, onder andere in de richting van grondstoffenleverende landen, die over gestegen inkomsten beschikken en voor onze ondernemingen reële mogelijkheden bieden.

- c. Hoewel de uitvoermogelijkheden in de eerste plaats afhankelijk zijn van de concurrentiekracht van de ondernemingen en van hun activiteit en omvang, is een uitvoerbeleid voor een land als België van essentieel belang. Dit beleid moet mede evolueren met de hierboven vermelde noodzakelijke aanpassing van de uitvoer.

In de eerste plaats zal de samenhang met het globaal beleid inzake economische ontwikkeling tot stand worden gebracht. Met dat doel zal een grotere interne coördinatie van het uitvoerbeleid worden verwezenlijkt. Die coördinatie zal zich tot alle betrokken domeinen uitstrekken : de expansie, de prospectie, de financiering, de technische bijstand, de delcredereverzekering, de handelsakkoorden en de douanetarieven. Deze globale visie zal tot leidraad dienen voor alle overheidsinstellingen die op deze verschillende gebieden een rol hebben te spelen.

Tevens moet een permanente aandacht gewijd blijven aan de versterking van de instrumenten van het exportbeleid, o.m. :

- Copromex en Delcredere;
- Kredieten van Staat tot Staat;
- Belgische Maatschappij voor Internationale Investing (B.M.I.);
- Koppeling van samenwerkingsakkoorden en uitvoermogelijkheden;
- Actiemiddelen van diplomatieke posten en handelsprospecteren;
- Steun van de B.D.B.H. ten gunste van de K.M.O.'s;
- enz.

Het beleid moet ook oog hebben voor de specifieke problemen in de verschillende bedrijfstakken, die in Hoofdstuk II nader worden omschreven.

In de metaalverwerkende nijverheid rijzen vooral twee reeksen problemen : enerzijds het vraagstuk van de financiering (Creditexport, Copromex) en van de risicodekking (Delcredere), anderzijds de noodzaak van een zekere heroriëntering van de uitvoer (derde landen). Het gaat hier vooral om uitrustingsgoederen ("sleutel op de deur"-uitrustingen, uitvoer van "engineering" en van basisuitrustingen). In dit verband dient aangestipt dat de wet van 30 maart 1976 betreffende de economische herstelmaatregelen op een substantiële wijze de interventiemiddelen van de N.D.D. ten gunste van de Belgische uitvoer heeft uitgebreid en versoepeld.

In de scheikundige nijverheid verdient de uitvoer van technologische know how en meer algemeen die van technische hoogwaardige produkten, een bijzondere aandacht.

In de overige bedrijfstakken daarentegen gaat het meer om een intense politiek van bijstand via het Fonds voor de Buitenlandse Handel, de activiteit van de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel, ten einde de prospectie van en het doordringen op buitenlandse markten - traditionele en nieuwe - te vergemakkelijken.

Overigens is voor alle sectoren een bijzondere krachtige steun noodzakelijk bij de aanvang van de Planperiode, daar de ondernemingen thans ingevolge de ongunstige wereldconjunctuur toenemende afzetmoeilijkheden ondervinden.

Tenslotte zal de overheid een permanente zorg aan de aanpassing en de verbetering van het bestaande stelsel van uitvoerbevordering blijven besteden. Wat meer in het bijzonder de financiële inspanning betreft zouden de op de begroting van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel ingeschreven kredieten als volgt evolueren :

	in miljoenen F werkelijke prijzen		
	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1980</u>
Fonds voor Economische Expansie (1)	269,8	466,2	620
Fonds voor de Buitenlandse Handel	90	100,0	135

- d. Onze voornaamste uitvoerconcurrenten zullen ongetwijfeld in de volgende jaren een stijgende aandacht aan hun export besteden. De verschillende nationale stelsels van uitvoerbevordering kunnen echter gemakkelijk tot een concurrentievervalsing aanleiding geven. Daarom zal op Europees vlak nog meer worden aangedrongen opdat de uitvoerbevordering binnen de E.E.G. zou worden gecoördineerd.
- e. Voorts zal de grootste aandacht gaan naar de voorziening van ons land met grondstoffen en energie en zal worden getracht om op internationaal vlak tot aanvaardbare betrekkingen tussen producerende en verbruikende landen te komen.

(1) Naast de tegemoetkomingen van het Fonds ten gunste van de investeringen.

AFDELING II - NAAR EEN MEER VOLUNTARISTISCH BELEID VAN DE OVERHEID

Naast het tot nog toe gevoerde klassieke omkaderingsbeleid zal de overheid tijdens de periode 1976-1980 zelf uit eigen beweging stappen aanwenden om initiatieven van de ondernemingen uit te lokken en om bepaalde activiteiten, al dan niet in samenwerking met de particuliere sector, te ontwikkelen. Dit beleid steunt enerzijds op de contractuele planning en anderzijds op het economisch overheidsinitiatief.

I. BUNDELING VAN DE OVERHEIDSSTEUN EN CONTRACTUELE PLANNING

- a. Voor belangrijke operaties, die aan de grote doelstellingen van het Plan beantwoorden, zal met de reeds in het Plan 1971-1975 aangekondigde globalisering van de overheidssteun een aanvang worden gemaakt. Een dergelijk beleid, dat steunt op de economische expansiewet van 30 december 1970, zal nauw aansluiten bij het investeringsbeleid en progressief worden toegepast, bij voorkeur voor die activiteiten met gevorderde technologie waar, rekening houdend met de gewijzigde economische context, een belangrijke vooruitgang moet worden verwezenlijkt.

Het gaat hier vooral om belangrijke deelsectoren van de metaalverwerkende nijverheid en de scheikundige nijverheid. Concrete voorbeelden worden in hoofdstuk II betreffende de bedrijfstaksgewijze prioriteiten van het industriebeleid aangehaald.

- b. Met het oog op de toepassing van de contractuele planning is de overheid bereid bepaalde maatregelen te treffen :

1° In welbepaalde gevallen zal zij uit eigen beweging een dialoog aangaan met de bedrijfswereld. Dit zal bijv. het geval zijn voor de bouwnijverheid waar getracht zal worden een werkelijk industriële strategie tot ontwikkeling te brengen. De Overheid zal zich inspannen om in deze sector consortia te doen ontstaan die één of meerdere bouwondernemingen en/of materialenproducenten groeperen. Zij dienen garanties te bieden inzake onderzoekprogramma's en commercialiseringscapaciteit.

Er zullen ook contacten met sommige ondernemingen worden gelegd op basis van de resultaten van de associatie van de portefeuillemaatschappijen bij de economische planning, die bij K.B. nr. 64 van 10 november 1967 is geregeld. Een doeltreffende actie op dit gebied is echter afhankelijk van de uitbreiding van het K.B. nr. 64 tot een zo groot mogelijk aantal belangrijke economische beslissingscentra, hetgeen trouwens met de geest zelf van dit K.B. overeenstemt. Een wetsontwerp in die zin werd bij het Parlement ingediend. Door dit initiatief zullen in

de toekomst de belangrijkste bedrijfstakken, zijnde de metaalverwerkende nijverheid en de scheikundige nijverheid, voor minstens 60 % bij dit beleid worden betrokken, tegen slechts 12 à 15 % in de huidige omstandigheden.

- 2° Aan de ondernemingen, die in het kader van de contractuele planning aan de verwezenlijking van belangrijke operaties willen meewerken, zal in principe een duidelijk grotere steun worden verleend dan die welke langs de traditionele kanalen kan worden toegekend.
- 3° De overheidsbestellingen zullen als een essentieel beleidsinstrument voor de toepassing van de contractuele planning worden aangewend, overeenkomstig de modaliteiten die reeds in het Plan 1971-1975 werden voorgesteld.

De aanwending van de overheidsbestellingen als instrument van het industrieel beleid is aan bepaalde voorwaarden gebonden :

- Nauwkeurige kennis van de belangrijkheid der bestellingen door het opmaken van een efficiënte statistiek ;
- opmaken van programma's van aankopen en werken op korte en middellange termijn ;
- coördinatie met de doelstellingen van het industriebeleid ;
- controle van de doelmatigheid van de actie inzake overheidsbestellingen.

Deze voorwaarden dienen te worden vervuld via de werkzaamheden van de Commissie voor Oriëntatie en Coördinatie van de overheidsopdrachten, die op 12 maart 1976 werd opgericht. De taken van de Commissie kunnen in drie categorieën worden samengevat :

- aan het M.C.E.S.C. de richtlijnen, de te volgen oriëntaties en de aard van de te nemen maatregelen voorstellen ;
- schikkingen nemen om de gegevens te verzamelen en de informatie over te maken ; de bestellingen programmeren en de beslissingen opvolgen ;
- op een concrete wijze de bestellingen coördineren en de hergroepering van bepaalde onder hen verzekeren.

Wat meer bepaald de programmatie van de opdrachten aangaat, deze moet het de industrie mogelijk maken beter de behoeften op middellange termijn i.v.m. werken en leveringen te kennen en de Staat toelaten zijn bestellingen te rationaliseren.

De Commissie zal haar werkzaamheden dienen uit te oefenen binnen het wettelijk kader van de wet van 4 maart 1963 betreffende de overheidsbestellingen en van de richtlijnen van de Europese Gemeenschappen. In dit verband moet het wetsontwerp worden vermeld betreffende het gunnen van overheidsopdrachten voor aannemingen, leveringen en diensten, dat tot doel heeft de wet uit te breiden tot alle publiekrechtelijke personen, een uniform controlesysteem te ontwerpen en de noodzakelijke maatregelen te voorzien m.b.t. onverenigbaarheden en afspraken.

Anderzijds dient, op het vlak van de overheidsinvesteringen, de Interministeriële Cel die door de Regering is opgericht, de weerslag van de programma's op de prijzen en de tewerkstelling te onderzoeken.

Tenslotte is het duidelijk dat niet alle overheidsbestellingen als instrument van het industriebeleid kunnen worden gehanteerd. Hiervoor komen vooral de bestellingen van de departementen van Verkeerswezen, Landsverdediging, Openbare Werken en Volksgezondheid in aanmerking. Het is eveneens binnen het kader van deze politiek dat de Overheid er, met behulp van speciale middelen, zal over waken dat ook de K.M.O.'s bij de overheidsbestellingen worden betrokken.

II. HET ECONOMISCH OVERHEIDSINITIATIEF

- a. De wet van 30 maart 1976, houdende organisatie van het economisch overheidsinitiatief, regelt de wijze waarop de Overheid kan deelnemen aan de oprichting van of het nemen van participaties in bestaande bedrijven. Voortaan is het mogelijk projecten op gang te brengen onder de vorm van een staatsonderneming, een gemengde onderneming of het nemen van een participatie in het kapitaal van particuliere ondernemingen via tussenkomst van de Nationale-Investeringsmaatschappij.

In de Regeringsverklaringen van 30 april 1974 en 12 juni 1974 werd de oprichting van volgende ondernemingen aangekondigd :

- een olieraffinaderij in het Luikse, in de vorm van een gemengde onderneming met een meerderheidsparticipatie van de Staat ;
- een petrochemisch bedrijf in het Luikse, in dezelfde vorm ;
- een nationale maatschappij voor de pijpleidingen, in dezelfde vorm ;
- een nationale maatschappij en gewestelijke maatschappijen voor gemeenschappelijk vervoer in de vorm van een overheids- of een gemengde onderneming ;
- bedrijven in de sector van de vernietiging en van de recuperatie van toxisch afval van industriële of huishoudelijke oorsprong.

De op te richten bedrijven zullen ofwel tot doel hebben het uitvoeren van taken die normaal tot de bevoegdheid van de Overheid behoren, ofwel van strategisch belang zijn voor de nationale economie of de economie van een gewest, of nog het in gebreke blijven van het particuliere initiatief op te vangen, hetzij in een bepaalde sector, hetzij in een bepaald gewest. In die zin is bovenstaande lijst ook niet limitatief.

In volgende bedrijfstakken en domeinen kan overigens overheidsinitiatief, in de hierboven beschreven vormen, eventueel overwogen worden : het openbaar vervoer, de telecommunicatief de anti-vervuilingsuitrustingen, de off-shore-prospectie en exploitatie en de maritieme infrastructuur, de stockage van energieprodukten, sommige deeltakken van de scheikunde, convenience foods.

b. Volgens de bepalingen van artikel 2 § 2 van de wet van 30 maart 1976, is het de taak van de Nationale Investeringsmaatschappij het economisch overheidsinitiatief te bevorderen :

- wanneer het gaat om taken van openbaar nut die normaal door de Overheid moeten worden verricht ;
- in vennootschappen die voor de Belgische economie van strategisch belang zijn ;
- wanneer is vastgesteld dat het privé-initiatief in een sector of in een streek in gebreke is gebleven.

Het begrip "in gebreke blijven van de privé-sector" wordt verduidelijkt in de Memorie van Toelichting bij de wet. Bij het beoordelen ervan moet vooral worden verwezen naar het niet verwezenlijken van doelstellingen die het Plan heeft vastgelegd na de door de wet voorziene raadplegingen en overleg. Het Plan bevat de gedetailleerde doelstellingen die aan de Overheid per streek en per sector worden toegewezen, uitgedrukt in termen van tewerkstelling, investering en groeivoet. Nadat de Nationale Investeringsmaatschappij objectief de oorzaken van het niet verwezenlijken van die doelstellingen heeft geanalyseerd, kan ze, in samenwerking met de betrokken sectoren en nadat ze geoordeeld heeft dat de privé-sector in gebreke is gebleven, rechtstreeks in het economisch leven ingrijpen door het nemen van openbare industriële initiatieven.

+
+ +

In het beleid inzake economische ontwikkeling zal in de toekomst een duidelijk onderscheid worden gemaakt tussen de steun die tot de verwezenlijking van de doelstellingen van het Plan bijdraagt, en het beleid betreffende de ondernemingen in moeilijkheden, voor dewelke een bijzondere regeling zal worden toegepast.

De ondernemingen in moeilijkheden vormen geen conjunctureel maar wel een structureel verschijnsel van de economie. Hun aantal zal zelfs ongetwijfeld in de eerstvolgende jaren nog toenemen als gevolg van de moeilijkheden in bepaalde bedrijfstakken. Er moet dan ook worden vermeden instrumenten van het beleid, die essentieel met het oog op de vooruitgang werden opgevat, voor deze categorie van ondernemingen toe te passen.

Voor de ondernemingen in moeilijkheden werd een systeem van "knipperlichten" uitgewerkt, dat hun tijdige opsporing mogelijk moet maken. Daartoe werd bij het Ministerie van Economische Zaken een opsporingsdienst opgericht, die de gegevens inzamelt, die worden verstrekt door de ondernemingen zelf op eigen initiatief, door middel van een speciale procedure (bijv. via de ondernemingsraden), of door de Economische Algemene Inspectie of om het even welke andere administratie van Economische Zaken.

Tevens wordt de herziening van de wet op de faillissementen bestudeerd. Zij zou een stelsel van gecontroleerd beheer kunnen omvatten.

Anderzijds werden de algemene principes en modaliteiten bepaald in verband met de herstructurering van ondernemingen in moeilijkheden en het opvangen van de problemen die hierbij op sociaal vlak kunnen rijzen.

HOOFDSTUK II

DE BEDRIJFSTAKSGEWIJZE PRIORITEITEN VAN HET INDUSTRIEBELEID

In het kader van een plan op middellange termijn moeten de voorranghebbende beleidsacties in verband met de industriële bedrijfstakken op een selectieve manier worden voorgesteld en aansluiten bij de grote beleidskeuzen en de prioriteiten die op regionaal vlak worden vooropgezet. Na een analyse van de grote tendensen en specifieke problemen, o.m. in nauwe samenwerking met de bevoegde Bedrijfsraden, werden een tiental bedrijfstakken en hun voornaamste subsectoren inderdaad met de hiernavolgende criteria geconfronteerd :

- bijdrage tot de groei van het B.N.P.;
- bijdrage tot de volledige werkgelegenheid;
- bijdrage tot de betere werkgelegenheid;
- bijdrage tot het buitenlands evenwicht;
- bijdrage tot de regionale ontwikkeling;
- bijdrage tot de prijsstabiliteit;
- mogelijke rol inzake solidariteit met de derde wereld;
- verbruik van energie en grondstoffen;
- strijd tegen de vervuiling;
- mogelijke weerslag op de bedrijfstak en de subsectoren van de overheidsinvesteringen op het vlak van :
 - . leefmilieu;
 - . gemeenschappelijk vervoer;
 - . kulturele uitrusting;
 - . hospitalen;
 - . huisvesting.

Uit het geheel van dit onderzoek is gebleken dat prioriteiten van sectorale ontwikkeling , die rechtstreeks aan meerdere doelstellingen van het Plan beantwoorden, hoofdzakelijk in de metaalverwerkende nijverheid en de scheikundige nijverheid te vinden zijn. Deze prioriteiten die hierna in Afdeling I worden opgenomen, stemmen in een grote mate overëen met die welke door de gewesten worden voorgesteld. Samen moeten ze bijdragen tot de herstructurering van de industrie, die in Titel I van het Plan wordt omschreven.

In Afdeling II worden de grote oriënteringen van het beleid in verband met de overige bedrijfstakken vermeld. Vanuit een louter sectoraal standpunt bestaat dit beleid vooral uit de toepassing van een goed algemeen omkaderingsbeleid. Op grond van het Koninklijk Besluit van 10 maart 1975 kunnen echter bepaalde van deze activiteiten tot prioritaire beleidsacties in de gewesten aanleiding geven.

AFDELING I - PRIORITAIRE BEDRIJFSTAKKENI. Metaalverwerkende nijverheid

Het is een zeer heterogene sector zowel door de verscheidenheid van zijn produktie (goederen van eerste verwerking, verbruiks- en uitrustingsgoederen, vervoermaterieel) als door de grootte van zijn ondernemingen (talrijke K.M.O.'s, grote multi-nationale ondernemingen). De metaalverwerkende nijverheid neemt een belangrijke plaats in in de nationale activiteit (8 % van het B.N.P., 5 % van de investeringen en 30 % van de nationale uitvoer).

De sector heeft een sterk internationaal karakter gekregen gedurende de jongste 10 jaar. Volgens Fabrimetal, vertegenwoordigen de buitenlandse ondernemingen momenteel ongeveer 60 % van de werkgelegenheid (90 % in de elektrotechniek en de automobielnijverheid) en dragen ze bij tot 3/4 van de uitvoer van de sector. De uitvoer, die voor het grootste gedeelte naar de geïndustrialiseerde landen (vooral van Europa) gaat, neemt 61 % van de produktie voor zijn rekening. De uitvoer heeft vooral betrekking op de machinebouw, de elektrotechniek en de automobielnijverheid.

De metaalverwerkende nijverheid, in zijn geheel, mag als arbeidsintensief beschouwd worden (4,5 % van de investeringen in vaste activa en 2,1 % van de beroepsbevolking). Voor de periode 1962-1972 schatte men het bedrag dat nodig was om een persoon tewerk te stellen op ongeveer 800.000 F in de metaalverwerkende nijverheid tegenover 1,4 miljoen in de fabrieksnijverheid.

De produktie van de metaalverwerkende nijverheid heeft een evolutie gekend, die tamelijk gelijklopend is met die van het nationale produkt, maar sneller verloopt dan die van de industriële produktie. Niettemin zijn tamelijk verschillende tendensen in de sector merkbaar (sterke groei in de machinebouw en de elektrotechniek; zwakke groei voor de eerste verwerking; de automobielnijverheid is een bijzonder geval daar zij na een zeer sterke groei tot 1973, een uitgesproken teruggang gekend heeft).

Het speurwerk en de ontwikkeling zijn tamelijk belangrijk (ongeveer 1 % van de omzet of 2,5 % van de toegevoegde waarde) alhoewel de intensiteit verschilt naargelang de sector (intens voor de machinebouw, zeer intens voor de elektrotechnische en elektronische sector). Bovendien stellen

we vast dat in 1974 meer dan één derde van de hulp die de Overheid (I.W.O.N.L., prototypes, universiteiten, ...) besteedt aan het speurwerk en ontwikkeling voor de industrie en de landbouw (1) naar de metaalverwerkende sector gaat. In het algemeen, blijkt het dus dat de Overheid ongeveer 30 % van het bedrag van het speurwerk in de sector voor haar rekening neemt (d.i. in 1974, 1,2 miljard overheidssteun van de ongeveer 4,2 miljard besteed aan het speurwerk in de sector).

Op regionaal vlak noteren we de sterke concentratie van de nijverheid der eerste verwerking (draadtrekkerij uitgezonderd), de elektrische uitrustingsgoederen en vliegtuigbouw in Wallonië, en van de automobielnijverheid, de scheepsbouw en de elektronische nijverheid in Vlaanderen, dat hierdoor meer afhankelijk wordt van het buitenland.

De metaalverwerkende nijverheid, die voornamelijk uitrustingsgoederen levert, hangt grotendeels af van de beleidskeuzen die voor de toekomst zullen gedaan worden (gemeenschappelijke functies, de strijd tegen de hinder, bevoorrading en besparing van grondstoffen). Aan de volgende sectoren werd voorrang verleend omwille van die keuzen en van hun mogelijkheden om talrijke en goede arbeidsplaatsen.

PRIORITEITEN

1. De zware machinebouw : kende een tamelijk belangrijke groei zowel op het vlak van de werkgelegenheid als van de produktie, alhoewel hij kleiner was dan de gemiddelde groei voor de metaalverwerking. Het aandeel van de toegevoegde waarde in de produktie en de loonintensiteit zijn er tamelijk hoog. De uitvoer is zwak. De technologie speelt er een belangrijke rol en zal dit in de toekomst nog meer doen, vandaar het belang van de engeneering.

Het is belangrijk dat de sector kan voldoen aan de belangrijke potentiële vraag die meer bepaald voorkomt op het gebied van de ontginning der natuurlijke hulpbronnen in zee en van de kerncentrales.

(1) Dit omvat in 1974 (kernindustrie niet inbegrepen) 25 % van het totaal bedrag voor speurwerk en ontwikkeling en 14 % van de portefeuille "Wetenschap" (24,6 miljard in 1974).

Wat de zeeontginning betreft : België heeft bepaalde troeven in handen. Het stadium van toeleveringsbedrijven moet echter overschreden worden zodat men volledige uitrustingen kan leveren. Een dergelijk beleid veronderstelt dat de overheid bepaalde belangengroepen begunstigt, wegens enerzijds de belangrijkheid der middelen en anderzijds de verscheidenheid der aan te wenden uitrustingen. Dit jaar reeds hebben drie Belgische ondernemingen besloten een tijdelijke vereniging op te richten met het oog op de produktie van boorplatformen.

De generatie van de stoom en uiteindelijk de electriciteit door kern-energie heeft zeer belangrijke middelen gemobiliseerd vooral op het gebied van de ketel- en buizenmakerijen. Op industrieel vlak zal België slechts met het buitenland kunnen concurreren wanneer de bestellingen van de klanten lang vooraf gepland zullen zijn. Daarom moet dus een voortgezet overleg tussen de sector der klanten en deze der producenten doorgevoerd worden zodat België referenties krijgt en zich zo snel mogelijk in een internationaal kader kan inwerken.

2. De zeer geconcentreerde sector van het rollend spoorwagematerieel stelt ongeveer 4.000 personen rechtstreeks te werk, alhoewel zijn relatieve belangrijkheid in België heden ten dage gedaald is. Onrechtstreeks hebben de bestellingen aan die sector hun weerslag op andere sectoren van de metaalverwerkende nijverheid (motoren, produkten voor eerste verwerking, ...).

De loonintensiteit van de sector en het aandeel van de toegevoegde waarde in de produktie zijn tamelijk hoog. De bestellingen van de maatschappijen voor gemeenschappelijk vervoer spelen een zeer belangrijke rol; de tendens van de sector tot de uitvoer daarentegen is zeer zwak.

Het feit dat de overheid geopteerd heeft voor het gemeenschappelijk vervoer biedt de sector van het rollend materieel een mooie kans. Door het bestaan van een globaal en in de tijd gepland programma zullen de kosten alleszins dalen en zal de rendabiliteit van de sector stijgen. De ontwikkeling van de sector door breed opgezette en homogene bestellingen zal het mogelijk maken op lange termijn volledig geautomatiseerde systemen voor stadsvervoer te produceren. Dit kan voor het wetenschappelijk onderzoek een bevoorrecht werkterrein zijn. Trouwens, de beperktheid van de binnenlandse markt brengt mee dat een belangrijke inspanning gedaan zal moeten worden op het gebied van de bevordering van de uitvoer naar derde landen en vooral naar de olielanden.

3. Op het gebied van de elektrische geneeskundige apparaten bestaan er fabricageleemten die door kleine en middelgrote ondernemingen gevuld kunnen worden. Het gaat hier om een zeer "mobiele" sector met een hoge technologische waarde, die een sterk gespecialiseerd personeel vereist. Alhoewel tegenwoordig het uitgevoerde deel van de produktie zeer groot is, moet echter opgemerkt worden dat de invoer voor het grootste gedeelte voorziet in de inlandse behoeften.

De inspanning die de Overheid levert met het oog op de ontwikkeling van de taak van de ziekenhuizen en de onderzoeken die door de universiteiten uitgevoerd worden op het vlak van de geneeskunde en de volksgezondheid, zullen nuttig moeten aangewend worden om op dit gebied in België tot een specialisatie te komen; dit, naar het voorbeeld van bepaalde kleine landen die slechts een beperkte markt en weinig natuurlijke rijkdommen maar een tamelijk hoge naar de uitvoer gerichte specialisatie bezitten.

4. Op het gebied van elektrische en elektronische regel- en meetapparaten blijkt er nog een grote markt open te staan, vooral omwille van de inspanningen die zullen geleverd worden, enerzijds om energie en grondstoffen te besparen (verwarming, regeling van het vervoer, ...) en anderzijds om de hinder tegen te gaan (meting van de verontreiniging, automatisering van terugkerende en ongezonde taken). Die sector zal voorrang krijgen in de procedures voor hulp aan het speurwerk en de ontwikkeling (onderzoekingscontracten, samenwerking met de universiteit). De bestellingen van de Overheidssector (vooral verkeer) zullen trouwens een doeltreffend beleidsinstrument blijken te zijn naarmate ze op middellange termijn geprogrammeerd zullen worden.
5. De telecommunicatie, een sector met een vergevorderde (elektronische) technologie heeft gedurende de laatste tien jaar een hoge vlucht genomen. De sector is sterk geconcentreerd en is grotendeels van het buitenland afhankelijk. Tegenwoordig stelt hij ongeveer 15.000 personen tewerk. Meer dan de helft van zijn produktie wordt uitgevoerd, en een tamelijk groot gedeelte ervan gaat naar de ontwikkelingslanden. Op de binnenlandse markt is de Administratie zijn belangrijkste klant.

Gezien de belangrijkheid van de sector en de tamelijk hoge specialisatie die België op dit gebied bezit, moet een permanente dialoog tussen de Administratie en de nijverheid tot stand komen, om deze laatste toe te laten op het geschikte ogenblik aan de behoeften van zijn cliënteel tegemoet te komen. Zelfs al blijkt de contractuele programmatie (vooruitgangcontract, onderzoekscontract) het meest aangewezen instrument te zijn, niettemin moet een gewaarborgd volume van bestellingen de vooruitgang van de nationale technologie en de aanpassing ervan aan een bredere en meer gevarieerd wordende markt, tot doel hebben.

6. De sector der elektrische uitrustingen (1) zal eveneens de aandacht van de overheid krijgen. Die sector stelt ongeveer 30.000 personen tewerk en is, omwille van een bepaalde scheiding der markten, vooral op de binnenlandse markt afgestemd (38 % van de produktie wordt uitgevoerd, tegenover 64 % voor telecommunicatie-electronica). Het is een sector waarin de technologie goed vaststaat en een beroep op geschoolde arbeidskrachten gedaan wordt.

De binnenlandse nijverheid (die grotendeels van buitenlandse belangen afhankelijk is) zal voor een goed stuk eveneens baat hebben bij de aanzienlijke investeringen, die de producenten van elektrische uitrustingen zullen besteden aan de aankoop van kerncentrales en dus van uitrustingen voor electriciteitsproduktie. Niettemin lopen de investeringen in distributieuitrustingen de kans naar de tweede plaats te verhuizen.

De overheid zal een overleg tussen electriciteitsproducenten en producenten van distributieuitrustingen in de hand moeten werken opdat ze hun produktie niet al te erg achteruit zouden zien gaan. Op het vlak van de technologie zullen trouwens belangrijke problemen, die te wijten zijn aan de grootte en de aanpassing van de nieuwe eenheden, moeten worden opgelost. De "Prototype" hulp zal moeten bijdragen tot het oplossen van deze problemen en op het vlak van de kernenergie tot het verminderen van de graad van afhankelijkheid van buitenlandse licenties.

7. De sector machinebouw wordt gekenmerkt door een groei die bijna dezelfde is als die van de gehele metaalverwerkende sector en door een tamelijk hoog uitvoercijfer (65 % van de productie). Wij moeten nochtans vaststellen dat in België het aandeel van de niet elektrische machines in de totale uitvoer (6,2 % in 1973) veel lager ligt dan in de geïndustrialiseerde landen (15 % in de landen van de O.E.S.O.). Op enkele uitzonderingen na, zijn het over het algemeen middelgrote ondernemingen. De produktiewaaiër is zeer gevarieerd en biedt alle mogelijkheden voor nieuwe inplantingen op het nationaal grondgebied. De groei van de sector wordt grotendeels geconditioneerd door het speurwerk. Vanaf 1959 tot 1973 kreeg de machinebouw meer dan de helft van de "prototype" hulpverlening (kernenergie uitgezonderd).

Gelet op de belangrijke rol die de uitvoer speelt in deze sector, moet hij zijn plaats op de buitenlandse markten niet alleen behouden maar tevens versterken en vooral in de zich industrialiserende landen, waar men een sterke vraag naar fabrieken te verwerking van grondstoffen en basisprodukten mag verwachten. Om die doelstelling te verwezenlijken zullen de verschillende types van hulpverlening aan de uitvoer (financiering, verzekeringen, ...) gecoördineerd moeten worden. Gezien de steeds groter wordende noodzaak om afgewerkte gehelen "sleuten op de

(1) In de veronderstelling dat men voor kernenergie opteert.

deur" te bouwen en "know-how" aan het buitenland te verkopen, zullen de contacten met de engineering trouwens versterkt moeten worden. De ontwikkeling van de sector door middel van de uitvoer zal aldus bijdragen tot het evenwicht van de betalingsbalans en zal de structuur van de Belgische uitvoer versterken.

Op de binnenlandse markt zullen de overheid en de nijverheid aandacht moeten schenken aan de mogelijkheden die geboden zullen worden door de beleidskeuzen inzake de verbetering van het leefmilieu en de strijd tegen de hinder. De normen en de noden zullen duidelijk bepaald moeten worden om het voor de binnenlandse nijverheid mogelijk te maken eraan tegemoet te komen.

Voor de "prototype" hulp zal de machinebouw een bevoorrecht werkterrein zijn, vooral op het gebied van de anti-vervuiling, de recyclage, het energie rendement van motoren en de automatisering van industriële processen.

+

+ +

Als besluit mogen we zeggen, dat de metaalverwerkende nijverheid alle aandacht van de overheid verdient, omwille van zijn arbeidsintensief karakter, van zijn groei, van zijn bijdrage tot het evenwicht van de buitenlandse handel, van zijn hoogontwikkelde technologie en van zijn geschiktheid van de "kansen", die in het kader van het Plan geboden zullen worden, aan te grijpen. In het verleden was het industrieel beleid steeds gunstig voor de metaalverwerkende nijverheid. Die laatste vertegenwoordigde, voor de periode 1976-1980, meer dan 20 % van het totaal der gesteunde investeringen, alhoewel de sector slechts 15 % van het totaal der industriële investeringen voor zijn rekening nam. Hieruit volgt dat binnen de sector ongeveer 3/4 van de investeringen, waarvan een groot gedeelte buitenlandse investeringen zijn, genoten hebben van de toepassing van de expansiewetten. De kosten van de Staat mogen tenslotte op ongeveer 11 % van de gesteunde investeringen geschat worden.

Tijdens het volgende Plan, zal de overheid zijn actief beleid ten aanzien van de metaalverwerkende sector verder zetten; deze zal trachten zijn aandeel in de industriële investeringen te verhogen om tenslotte ongeveer 18 % van het totaal te bereiken (t.o. ongeveer 15 % nu). Dit zal de Staat ongeveer 15,5 miljard kosten gedurende de periode 1976-1980.

Niettemin zullen de hierboven beschreven sectoren, omwille van de troeven die ze in handen hebben, voorrang moeten krijgen in het kader van de wetgeving van 30 december 1970 en vooral in het kader van de contractuele programmering.

Het speurwerk zal in de sector belangrijk blijven. Van 1965 tot 1970, bleven de kosten van het speurwerk met het oog op de vooruitgang van de technologie in de metaalverwerkende sector behouden op ongeveer 5 % van de overheidsbegroting "Speurwerk en Ontwikkeling". Sinds 1970 is het aandeel echter geleidelijk gestegen en tegenwoordig bedraagt het bijna 10 % van die Begroting. Dit stijgend aandeel van de metaalverwerkende nijverheid is voor een groot deel te danken aan de vraag van de elektronische nijverheid, de elektrotechniek en de machinebouw. Wij noteren daarentegen het kleine aandeel van het vervoermaterieel (1) en hiervoor zal een bijkomende inspanning geleverd moeten worden. De Belgische economie moet alleszins de sectoren met een zeer intensieve technologie, waaronder de metaalverwerkende nijverheid een belangrijke plaats inneemt, ontwikkelen. De overheid moet dus haar inspanningen in die zin voortzetten.

Bovendien zou een beter overleg tussen de nijverheid en de universiteiten nuttig zijn, vooral op het gebied van de geneeskunde en de strijd tegen de hinder.

De overheidsbestellingen zullen, gezien hun aanzienlijk belang voor bepaalde sectoren (rollend spoorwagematerieel, telecommunicatie, elektronische nijverheid) en de omvang die ze, naar men zegt, zullen aannemen, een machtig instrument van het economisch beleid vormen ondien ze lang genoeg vooraf geprogrammeerd zullen worden. Zij moeten geprogrammeerd worden zodat de nijverheid er zich op kan voorbereiden.

De uitvoer zal een belangrijke rol blijven spelen gezien het groeiend internationaal karakter van de handel. De evolutie van de sector uitrustingsgoederen zal grotendeels beïnvloed worden door de evolutie van de uitvoer. Het uitvoerbeleid zal ernaar moeten streven het aantal landen van bestemming uit te breiden (ontwikkelingslanden) en aan te sturen op een betere coördinatie van de verschillende bestaande soorten hulpverlening (Delcredere, Creditexport, Copromex, B.D.B.H., A.B.O.S.).

II. Scheikundige nijverheid

De scheikundige nijverheid in haar geheel krijgt in het Plan een voorkeursbehandeling omwille van de volgende redenen :

- hoog gekwalificeerde tewerkstelling : 35,5 % bedienden in 1973 (nl. 35.105 op 99.007 volgens R.M.Z.-gegevens) tegenover 20 % voor de nijverheid (excl. bouw);

(1) Buiten de automobielnijverheid, de vliegtuig- en scheepsbouw.

- handelsbalansoverschot : 42 mia F in 1974 (36 mia F na aftrek van het grondstoffensaldo);
- sterke groei (\pm 16 % gemiddeld sinds 1965);
- zeer sterk gebaseerd op R & D : 8 % van de toegevoegde waarde;
- hoge valorisatie van koolwaterstoffen.

Hoewel een zeer heterogene bedrijfstak is de Belgische scheikunde nog te zeer afgestemd op de basisscheikunde, die minder research- en loonintensief is en anderzijds zeer kapitaalintensief en grondstoffenafhankelijk. Dientengevolge wordt de ontwikkeling van bepaalde subsectoren als een prioritaire doelstelling vooropgesteld.

De prioritaire subsectoren zijn die van de fotografische produkten, de farmaceutische produkten en de fijnchemie. Daarnaast worden echter voor bepaalde andere subsectoren zoals de petrochemie, de plasticverwerking en de meststoffennijverheid bepaalde acties voorgesteld, die aan de grote doelstellingen van het Plan beantwoorden.

A. PRIORITAIRE SUBSECTOREN

1. Fotografische nijverheid

De fotografische nijverheid kan bijdragen tot de doelstellingen van het Plan in verband met de betere tewerkstelling, de volksgezondheid (RX) en de betere aanwending van de grondstoffen. Zowel de hoge ruiltermen als het grote exportoverschot pleiten eveneens voor de ontwikkeling van deze sector.

Origineel en diepgaand onderzoek is thans aan de gang met betrekking tot revolutionaire procédés. Anderzijds worden thans ook bepaalde herwinningsmethoden van grondstoffen (zilver en polyester) uitgewerkt. De subsector beschikt ook over een zeer hoge voorraad know-how die in andere sectoren zou kunnen worden aangewend (bv. automatisatie en kwaliteitscontrole).

De doelstelling slaat fundamenteel op het verzekeren van de toekomstige ontwikkeling van de Belgische onderneming met internationale dimensie.

De middelen waarover de overheid beschikt liggen essentieel op het vlak van de research. In 1974 kunnen de R & D-inspanningen van de nijverheid inderdaad op 7,5 % van het omzetcijfer en 14 % van de toegevoegde waarde worden geraamd. Dat speurwerk kan worden gesteund door middel van hulp aan prototypes, via het I.W.O.N.L., door inspanningen op het vlak van universitaire laboratoria. De steun aan het speurwerk kan ook in een

breder kader van een vooruitgangscontract worden opgenomen.

De mogelijkheden om de voorradige know-how te valoriseren moeten verder worden onderzocht. Deze know-how (i.v.m. kwaliteitscontrole en automatisatie) zou een toepassing kunnen vinden in hoog technologische activiteiten, zoals bv. de farmaceutische nijverheid, de petrochemie en de nucleaire sector. De valorisatie ervan impliceert een samenwerking tussen meerdere ondernemingen. Daar deze samenwerking o.m. met andere door de overheid gesteunde of gecontroleerde instellingen en bedrijven (zoals S.K.E., Eurochimique en de op te richten petrochemie) op gang kan worden gebracht moet een gemengd initiatief niet worden uitgesloten.

2. Farmaceutische nijverheid

De redenen voor de ontwikkeling van een werkelijke nijverheid van farmaceutische produkten zijn veelvuldig :

- betere tewerkstelling (valorisatie van aanwezige intellectuele capaciteiten : 50 % bedienden) en regionale tewerkstelling;
- hoge toegevoegde waarde, zowel per tewerkgestelde als per kg grondstof;
- kwaliteit van het bestaan (volksgezondheid);
- ontwikkelingsamenwerking;
- hoogwaardige uitvoer;
- weinig grondstoffenverbruik - milieuzuiver.

De doelstelling van het beleid is gericht op de expansie van deze op research gebaseerde nijverheid. Meer speciaal wordt gedacht aan de ontwikkeling van de Fytofarmaceutica. Deze produktencategorie heeft een zeer hoge toegevoegde waarde, is zeer researchintensief en wordt thans omzeggens volledig ingevoerd.

Voor hun ontwikkeling in België moet vooral het origineel speurwerk, o.m. via het I.W.O.N.L. en de universitaire laboratoria worden bevorderd, in nauwe samenhang met bestaande of op te richten bedrijven.

De expansie van de farmaceutische nijverheid kan het best worden bevorderd door de ontwikkeling van ondernemingen met eigen researchafdeling in het land. Hierbij moet rekening worden gehouden met de buitenlandse bindingen van bestaande bedrijven, de bijdrage die gebeurlijk uitgaande van universitaire centra kan worden geleverd, en de mogelijkheden tot oprichting van een farmaceutische afdeling in de scheikundige ondernemingen die thans reeds sterk op de fijnchemie zijn gericht.

In het kader van de steun aan de research en meer in het bijzonder de Belgische research kan de valorisatie van de radioactieve afval worden gesteund. Met de toename van het aantal kerncentrales wordt dit probleem in de toekomst nog scherper gesteld. De farmaceutische nijverheid zou in samenwerking met S.K.E., Eurochimique en de overheid langs een gemengde onderneming voor deze afval toepassingen kunnen uitwerken in bijv. de radiotherapie, desinfectie, sterilisatie van voedingswaren, mutaties bij planten, enz.

In het kader van de ontwikkelingssamenwerking kunnen anderzijds geselecteerde eigen produkten tegen ongeveer marginale kosten (- 20 % van de marktprijs) aan bepaalde landen worden geleverd.

Samen met de metaalverwerkende nijverheid kan de farmaceutische nijverheid tenslotte medewerken aan de ontwikkeling van medische apparatuur. Hierbij moet worden gedacht aan de mogelijkheden van de vooruitgangcontracten.

3. Fijnchemie

De fijnchemie is moeilijk te bepalen of te omschrijven. Het gaat om R & D-intensieve produkten waartoe o.m. behoren :

- de flocculanten;
- de filtrerende stoffen;
- de hoogwaardige polymeren;
- de ionenwisselaars;
- de catalysatoren;
- de additieven.

Onder meer om redenen die verband houden met de economische structuur zal het beleid in de volgende jaren prioritair op de ontwikkeling van de fijnchemie worden gericht. Deze ontwikkeling moet inderdaad ertoe bijdragen aan de Belgische scheikundige nijverheid, die thans nog te veel op massagoederen is afgestemd, een evenwichtiger structuur en voordeliger ruiltermen te verschaffen.

Met dat doel zal in de eerste fase de know-how, gesteund op Belgisch speurwerk en ontwikkeling, worden benadrukt en gevaloriseerd.

Anderzijds hebben enkele van de hierbovenvermelde produkten een rol te spelen bij de uitbouw van zuiveringsinstallaties en recuperatiemethodes. Het technologisch patrimonium kan beter worden gevaloriseerd door de Belgische know-how voor de verschillende aspecten van dit probleem te

coördineren. In de scheikunde is een gedeeltelijke kennis aanwezig in de basischemie en petrochemie, in de farmaceutische nijverheid en in de fotografische nijverheid. Voor de uitbouw van volledige systemen is echter een samenwerking met andere bedrijfstakken, o.m. met de metaalverwerkende nijverheid, de burgerlijke bouwkunde, enz., noodzakelijk. Het bijeenbrengen van de aanwezige know-how geeft niet alleen een antwoord op een potentiële belangrijke binnenlandse vraag maar zou eveneens een technisch hoogstaand uitvoerproduct zijn.

B. PRIORITAIRE ACTIES IN VERBAND MET ENKELE ANDERE SUBSECTOREN

1. Petrochemie

De petrochemie ligt aan de basis van verschillende andere subsectoren of activiteiten : plastic, rubber, meststoffen (ammoniak), verf en vernis, farmaceutica, wasmiddelen, fotografie, cosmetica, additieven, kleurstoffen, enz. De werkgelegenheid in de van de petrochemie rechtstreeks afgeleide activiteiten kan op ongeveer 40.000, dit is 45 % van de totale scheikunde worden geraamd. De petrochemie is eveneens intersectoraal zeer belangrijk : zowel van de toelieferingen aan- als van de leveringen van deze sector is de activiteit in vele andere sectoren gedeeltelijk afhankelijk. Enkele voorbeelden : uitrustingsgoederen, automobielnijverheid, bouwnijverheid, verpakkingsnijverheid, textiel en breigoed, enz.

De valorisatie van de koolwaterstoffen als grondstof voor de petrochemie ligt veel hoger dan het zuiver thermisch verbruik. De valorisatie van de ingevoerde petroleum is nu eerder thermisch dan chemisch : tegenwoordig wordt slechts 6 % van de ruwe olie als nafta gedistilleerd om aldus aan de basis te liggen van de grote "bulk"-produkten zoals polyethyleen, P.V.C., polypropyleen, enz. Anderzijds wordt het reformaat - waaruit de grondstoffen voor de fijnchemie afgescheiden worden - weinig chemisch gevaloriseerd.

In het kader van het energiebeleid zal worden onderzocht in welke mate de raffinagestructuur van ruwe olie kan worden aangepast, zodat voldoende hoeveelheden nafta en andere grondstoffen (bv. xylenen, butadieën, propyleen, benzeen, toluen, cyclohexaan) ter beschikking van de scheikundige nijverheid worden gesteld. De vervaardiging van deze produkten geeft niet alleen een hoge valorisatie van de koolwaterstoffen, maar maakt eveneens een gedeeltelijke substitutie van de ingevoerde grondstoffen mogelijk. In het bijzonder zal de mogelijke oprichting van een zogenaamde aromatische raffinaderij worden overwogen.

Gezien de belangrijkheid van de petrochemie en het expansief karakter ervan moeten de koolwaterstoffen in een zekere mate prioritair voor deze nijverheid moeten worden voorbehouden. Deze prioriteit is vanzelfsprekend een doelstelling op langere termijn, die in een internationaal kader moet worden gesteld. De scheiding tussen petroleumnijverheid en scheikunde zal overigens meer en meer vervagen. Het begin van deze evolutie kan reeds worden vastgesteld : petrochemische bedrijven integreren soms de raffinage of zelfs de invoer van ruwe olie.

Voor België rijst de vraag of het niet opportuun is een nieuwe cracker van 500.000 ton te bouwen (of bv. 2 x 250.000), geïntegreerd bij de in de Regeringsverklaring vermelde petrochemische raffinaderij, waarbij tevens de nadruk op de aromatische produkten wordt gelegd. In België wordt nl. 500.000 ton ethyleen geproduceerd terwijl evenveel wordt ingevoerd.

Deze cracker(s) met de erbij horende afnemers (PE, PVC, PP en andere plastics) kan (kunnen) gebeurlijk worden geïntegreerd in een petrochemisch complex dat verder kan worden aangevuld met produktie-eenheden voor engeneering plastics en fijnchemie.

Een inplanting op deze wijze van een petrochemisch complex met overheidsdeelname lijkt niet onrealistisch. Een aansluiting op het ARG-net zou de bevoorrading en afzet van ethyleen voor de verdere verwerking oplossen.

Er moet evenwel aan toegevoegd worden dat de verdere groei van de petrochemie vooral zal worden geconditioneerd door een grotere afzet van kunststoffen in sectoren zoals :

- de bouw (isolatie, panelen, elementen);
- de recreatiesector (vloeren, bouwelementen, boten);
- woninginrichting, meubelen, enz.

Eveneens in overlapping met de energiesector zullen de raffinaderijen hun structuur moeten rationaliseren en zwaardere produkten valoriseren.

Hierbij zou een centrale waterstofproduktie bij Antwerpen, later gekoppeld aan de atoomcentrales, een oplossing kunnen bieden. Deze eenheid zou tevens de grondstof kunnen leveren aan de centrale ontzwaveling die uit milieu- en bevoorradingsoverwegingen noodzakelijk wordt.

2. Plastiekverwerking

De plastiekverwerking is een zeer expansieve activiteit met een typische K.M.O.-structuur. Ze leent zich dus in principe uitstekend tot een beleid van regionale ontwikkeling.

Volgende prioritaire acties worden voorgesteld :

- investeringssteun in ontwikkelingszones;
- stimulering van hoogwaardige, technische produkten;
- ontwikkeling van isolatiematerialen (kwaliteitscontrole, contractuele incorporatie in de sociale woningbouw);
- prioritaire grondstoffenvoorziening (cfr. Petrochemie);
- oprichting van een know-howbeurs waar de leveranciers van de grondstoffen, de verwerkers en andere belanghebbende elkaar ontmoeten. Dit zou een belangrijke steun zijn voor de verwerkers die momenteel voor de informatie volledig van de grondstofproducenten afhankelijk zijn;
- creatie van een collectief centrum voor controle, waarmerking en toegepast onderzoek;
- recuperatie en recyclage.

3. Meststoffennijverheid

De nijverheid van scheikundige meststoffen is een zeer kapitaalintensieve bedrijvigheid met een relatief geringe tewerkstelling en met een zeer hoog verbruik van koolwaterstoffen (vooral de stikstofmeststoffen).

Een deel van de capaciteit lijkt verouderd te zijn en haar vervanging is noodzakelijk. Het behoud van een voldoende activiteit van de meststoffennijverheid in België is, ondanks de toenemende industrialisering van de grondstoffenproducerende landen, met het oog op een voldoende bevoorrading van de landbouw, volledig verantwoord.

Anderzijds is de Belgische know-how (vooral voor fosfaten en in mindere mate voor ammoniak) een uitstekend uitvoerprodukt. De levering van know-how en fabrieken "sleutel op deur" kan in een beleid ten voordele van de ontwikkelingslanden worden ingeschakeld.

Bovendien worden plannen aangekondigd om de intermediaire produkten bij de grondstofwinning te produceren (vooral ammoniak in de O.P.E.C.-landen en fosforzuur in Noord-Afrika). Ook hier kan de uitvoer van engineering en know-how het voorwerp uitmaken van onderhandelingen in verband met ruilcontracten voor grondstoffen.

Deze evolutie heeft tevens gevolgen voor de industriële infrastructuur. Indien binnen afzienbare tijd (\pm 8 jaar) een gedeelte van de grondstof (aardgas, fosfaatrots) door fosforzuur en ammoniak wordt vervangen, zullen de havens en het transportsysteem moeten worden aangepast. In dit kadet krijgt de reeds in het Plan 1971-1975 voorgestelde ammoniakpijp Antwerpen-Willebroek-Brussel-Tertre-N.Frankrijk- een verhoogde belangrijkheid.

De ammoniaknijverheid in België kan worden gekoppeld aan de prioriteiten van de petrochemie : in de toekomst zullen zwaardere raffinageprodukten beter gevaloriseerd moeten worden. Dit lijkt eventueel mogelijk door omzetting in ammoniak.

4. Diverse nieuwe produkten

Gezien de snelle technologische evolutie in de scheikunde komen voortdurend nieuwe produkten op de markt, die op intensief onderzoek en ontwikkelingswerk zijn gesteund. Voor deze produkten zal, alvorend ze prioritair te steunen, een grondig onderzoek worden ingesteld naar :

- de R & D-intensiteit en het aandeel van deze R & D dat in België werd verricht;
- de toegevoegde waarde, zowel per tewerkgestelde als per kg produkt en de exportgerichtheid;
- de wenselijkheid van het produkt (milieuhygiënisch).

Deze produkten kunnen daarna worden gesteund zowel bij R & D (I.W.O.N.L., universiteiten, prototypes) als bij de produktie (investeringssteun).

+

De verwezenlijking van de doelstellingen van het Plan, zoals overigens de ontwikkeling van de scheikundige nijverheid in haar geheel, zijn in hoofdzaak afhankelijk van de inspanningen op het vlak van het speurwerk en de investeringen.

De scheikunde behoort grotendeels tot de op de wetenschap gebaseerde nijverheden, met een belangrijke tewerkstelling in de researchafdelingen en een zeer hoge verhouding tussen de uitgaven voor R & D en de toegevoegde waarde.

In een recent verleden is de overheidssteun aan het speurwerk in de scheikundige nijverheid aanzienlijk gestegen. Tijdens de jaren 1971-1974 bedroegen de renteloze voorschotten voor prototypes gemiddeld 55 miljoen F, d.i. 10,3 % van het totaal, tegen 5,8 % tijdens de periode 1967-1970 en

5,2 % tijdens de jaren 1959-1966. De toelagen van het I.W.O.N.L. zijn niet alleen veel belangrijker, maar zijn ook sterk toegenomen. In 1974 ging nagenoeg 40 % van de totale toelagen aan de nijverheid naar de scheikunde, tegen ongeveer één vierde in 1970. De subsidies aan de industrie van farmaceutische produkten zijn gestegen van 7 % van de totale toelagen aan de nijverheid in 1970 tot 11 % in 1974 en de toelagen aan de fotografische nijverheid van 5 % in 1970 tot eveneens 11 % in 1974.

In het totaal ging in 1974 4,2 % van de uitgaven voor R & D (prototypes, I.W.O.N.L., universiteiten, enz.), d.i. ongeveer 550 miljoen F naar de scheikundige nijverheid.

Deze inspanning tot ondersteuning van de researchactiviteit van de ondernemingen moet ook in de volgende jaren worden voortgezet.

Zulks betekent dat procentueel hetzelfde aandeel moet worden behouden. Hierbij zal evenwel selectiever worden opgetreden om enerzijds de prioritaire acties binnen de scheikunde bij voorrang te steunen en om anderzijds een hogere efficiëntie te bereiken : gesteunde projecten moeten een behoorlijke kans op succes hebben en de besteding van de steun zal beter worden nagegaan.

Wat de investeringen betreft, deze dienen te slaan op de uitbreiding van bestaande activiteiten en op de oprichting van nieuwe vestigingen. De belangrijkheid van de doelstellingen voor de bedrijfstak maken minstens het behoud van het huidige aandeel van de investeringen van de scheikunde in de totale investeringen van de nijverheid (+ 18 %) noodzakelijk. Rekening houdend met de in het verleden vastgestelde verhouding tussen gesteunde investeringen en totale investeringen in de bedrijfstak, zou de kostprijs (rentetoeelagen + kapitaalpremies) van het investeringsbeleid van de overheid t.a.v. de scheikunde ongeveer 17 miljard F kunnen bedragen.

AFDELING II - BEDRIJFSTAKKEN WAARVOOR EEN AANGEPAST OMKADERINGSBELEID AANGEWEEZEN IS

Deze afdeling omvat de bedrijfstakken waarvan de studie, meer bepaald in de schoot van de Bedrijfsraden, het niet mogelijk heeft gemaakt activiteiten af te zonderen waarvoor belangrijke ombuigingen van het industriebeleid zich in de komende jaren opdringen.

Zulks betekent niet dat deze bedrijfstakken, vooral rekening houdend met de regionale dimensie, minder belangrijk zijn, noch dat het industriebeleid er zich niet moet mee inlaten. Algemeen gezien leveren zij inderdaad een essentiële bijdrage tot het evenwicht op het vlak van de werkgelegenheid, de gewesten en/of de handelsbalans. Bovendien is een goed omkaderingsbeleid, dat steunt op het beleid inzake investeringen, uitvoer en spuurwerk, evenals in bepaalde gevallen een specifiek regionaal beleid zoals aangegeven in Titel III, van vitaal belang voor hun toekomstige ontwikkeling.

I. VOEDINGSNIJVERHEID

Het beleid betreffende de voedingsnijverheid moet rekening houden met het zeer heterogeen karakter van deze bedrijfstak, die in werkelijkheid een groot aantal van elkaar verschillende nijverheden omvat.

Deze nijverheid produceert vanzelfsprekend goederen, die het welzijn van de gemeenschap rechtstreeks kunnen beïnvloeden. Hoewel zij in het totaal zeer belangrijk is voor de werkgelegenheid in het land blijkt uit de analyse van een twintigtal subsectoren dat deze, afzonderlijk gezien, in geen belangrijke mate bijdragen tot het verwezenlijken van de doelstellingen van het Plan, zoals groei van het B.N.P., volledige tewerkstelling, het buitenlands evenwicht, de solidariteit met de derde wereld, enz. Op deze vaststelling van algemene aard zijn er natuurlijk bepaalde uitzonderingen; aldus hebben de subsectoren Diverse Dranken, Samengestelde Veevoerders, Vleespreparaten en -conserven in een recent verleden een snelle groei van de toegevoegde waarde en ook een substantiële verhoging van de werkgelegenheid gekend.

In feite vormt de voedingsnijverheid een tamelijk traditionele bedrijfstak, die geen behoefte heeft aan selectieve en originele maatregelen die een krachtige ombuiging van het beleid in de toekomst zouden beogen. Een uitzondering moet wellicht worden gemaakt voor relatief nieuwe activiteiten op het gebied van de "convenience foods" (diepvriesprodukten, voorbereide schotels, dieetvoeding, enz.), waarvoor echter geen geëigend statistisch materiaal beschikbaar is. Meer bepaald de diepvriesprodukten lenen zich tot industrialisering. Daar de opslagruimten en transportsystemen in het land aanwezig zijn kan deze industrialisering met zeer minieme investeringen worden verwezenlijkt. De realisatie is echter afhankelijk van het vrijwillig samengaan van enkele belangrijke producenten op zeer korte termijn.

Voor de traditionele subsectoren van de voedingsnijverheid past een omkaderingsbeleid dat op de voornaamste problemen is afgestemd. Deze laatste kunnen in drie grote categorieën worden ondergebracht :

1. De lage inkomenselasticiteit van de vraag : gezien de minieme toename en weldra zelfs afname van de bevolking kan alleen de uitvoer een stijging van de produktie mogelijk maken. Wel kan men zich verwachten aan een verschuiving in het verbruik in de richting van de hierboven reeds vermelde produkten zoals diepvriesprodukten, half en volledig bereide schotels, dieetprodukten, babyvoedingsartikelen, zelfs de pet foods. De uitvoer is voor bepaalde subsectoren echter structureel moeilijk ingevolge het grote gewicht en de geringe eenheidswaarde van een aantal produkten zoals bv. samengestelde veevoeders en (in mindere mate) bier of omwille van problemen van versheid en bewaarbaarheid, zoals bv. de produkten van de bakkerij- en banketbakkerijsector. Een aantal subsectoren boeken reeds belangrijke successen op de buitenlandse markten zoals bv. de chocolade- en suikergoednijverheid; de fabricage van vleespreparaten en vleesconserven, de suikernijverheid, de produktie van koekjes, en ook - niettegenstaande hogervermelde handicaps - de subsector der brouwerijen en mouterijen. Voor een aantal andere subsectoren (fabricage van diverse dranken, produktie van ijs en roomijs, fabricage van jam, fruitconserven en stroop, oliën en visconserven) zouden specifieke steunmaatregelen voor de export en intensieve promotiecampagnes op buitenlandse markten door de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel bv. een groot nut hebben.

2. De verbrokkelde produktiestructuur, die op de eerste plaats aan het oorspronkelijk familiale karakter van de bedrijven evenals aan de grote produktiediversifiëring is toe te schrijven.

Het herstruktureringproces dat sinds het begin der zestiger jaren is gestart heeft reeds in tal van subsectoren geleid tot de totstandkoming van ten minste één onderneming (of groep van ondernemingen) van Europese dimensie, een "leader". In dit opzicht vallen te vermelden : de koekjesnijverheid, de brouwerijen, de suikernijverheid, de oliën en margarine, de groenteconserven en de tabak; ook de subsectoren chokolade, samengestelde veevoeders, en de niet-alkoholische dranken zijn reeds goed gestructureerd. Ook in de andere subsectoren zou deze herstrukturering zich moeten doorzetten teneinde een bepaald merkimage te kunnen verwerven. Het spreekt vanzelf dat naast de totstandkoming van een onderneming met Europese dimensie in elke subsector het behoud van een rijke gamma van dynamische K.M.O. niet slechts gewenst, maar absoluut vereist is.

3. De moeilijkheden inzake commercialisering : deze moeilijkheden vloeien voort enerzijds uit een tekort aan geschoold personeel en anderzijds uit een gebrek aan financiële middelen. Dit laatste element vindt zijn oorsprong zowel in de geringe omvang van vele ondernemingen (cfr. oorspronkelijk familiaal karakter in talloze gevallen) en de moeilijke toegang tot de kapitaalmarkt die dit impliceert - het meest typische voorbeeld is hier wel de sector bakkerijen en banketbakkerijen - (maatregelen ter oplossing van dat probleem worden voorgesteld in het hoofdstuk over de K.M.O.) als in de vaak lage rendabiliteit van bepaalde subsectoren; deze laatste oorzaak kan zowel van conjuncturele - zo laat de huidige prijzenreglementering bepaalde sterk grondstoffenafhankelijke subsectoren zoals bv. de chocoladenijverheid en de nijverheid van samengestelde veevoeders (soya) niet toe tijdig hun verkoopprijzen aan te passen aan gestegen grondstoffenprijzen die een belangrijk deel van hun kostprijsstructuur bepalen - als van structurele aard zijn (bestaande overcapaciteit in de subsector ingevolge een teruglopende binnenlandse vraag en beperkte uitvoermogelijkheden zoals dit bv. het geval is met de fabricage van peperkoek en de sector maalterijen).

+

+ +

De expansiewetten vormen wellicht het voornaamste instrument van het omkaderingsbeleid voor de voedingsnijverheid. Er kan worden uitgegaan van de onderstelling dat de investeringen in de bedrijfstak in de volgende jaren hun relatief aandeel in de totale investeringen van de nijverheid ($\pm 9\%$) kunnen behouden. Het voortzetten van het overheidsbeleid van de laatste jaren zou neerkomen op een totale kostprijs voor de Staat (rentevergoedingen + kapitaalpremies) van nagenoeg 2 miljard F.

Naast de investeringssteun is ook de hulp voor het toegepast speurwerk van belang. Het aandeel van de voedingsnijverheid in de totale begroting van de uitgaven voor R & D van het land is tijdens de laatste jaren vrij stabiel gebleven en bedroeg voor 1974 ongeveer 70 miljoen F. Deze steun loopt voor een belangrijk deel via het I.W.O.N.L. Te noteren valt ook dat de voedingsnijverheid onrechtstreeks baat haalt uit het speurwerk in de landbouwsector.

II. DE TEXTIEL- EN KLEDINGINDUSTRIE

A. DE TEXTIELINDUSTRIE

1. Globaal gezien kende de activiteit in de textielindustrie tijdens de laatste jaren een minder gunstig verloop dan de gezamenlijke be- en verwerkende nijverheid.

De bedrijfstak blijft evenwel van zeer groot belang omwille van de tewerkstelling, meer bepaald de regionale en de vrouwelijke tewerkstelling, en zijn bijdrage tot het evenwicht van de handelsbalans. Voor de periode 1971-1975 bedroeg het globale overschot op de textielbalans 82,5 miljard F. Daarenboven is de textielindustrie geen grote energieverbruiker en tast zij niet het milieu aan.

2. De laatste jaren heeft de textielindustrie de toenemende druk ondergaan van de buitenlandse mededinging. Dientengevolge werden in bepaalde subsectoren belangrijke investeringen verwezenlijkt met het doel de structuur van het produktieapparaat te verbeteren. Zwakke ondernemingen werden uitgeschakeld en een concentratie van de produktie heeft zich voorgedaan.

De toepassing van de meest moderne technologie heeft vanwege de ondernemingen grote financiële inspanningen gevraagd en ging gepaard met het verlies van een belangrijk aantal arbeidsplaatsen en de uitschakeling van overtollige produktiecapaciteit.

Niettegenstaande de reeds geleverde inspanningen blijft de textielindustrie geconfronteerd met structuurproblemen in bepaalde subsectoren en ondernemingen. Inspanningen met het oog op de verdere versteviging van de bedrijfstak blijven bijgevolg noodzakelijk.

3. Bepaalde subsectoren o.m. de spinnerijen en de weverijen van katoen en aanverwante vezels, de juteindustrie, de sector van de harde vezels en de breigoedindustrie worden zwaar getroffen door de invoer uit landen die abnormaal lage prijzen toepassen. Hierdoor wordt de afzet op de Belgische markt en ook op de buitenlandse markten zwaar getroffen. Een inspanning werd reeds gedaan om de abnormale invoer te remmen voor zover de internationale verdragen daartoe de mogelijkheid bieden.

4. In het kader van de internationale arbeidsverdeling heeft de textielindustrie reeds een zware tol betaald. Vooral de spinnerijen werden er door getroffen.

De liberalisering van het internationaal ruilverkeer is evenwel niet altijd aan de echte ontwikkelingslanden ten goede gekomen.

5. Rekening houdend met het belang van de bedrijfstak voor de Belgische economie evenals met zijn internationale context moet worden gestreefd naar de ontwikkeling van een textielindustrie die in België en in Europa haar plaats heeft en die in staat is aan de internationale mededinging het hoofd te bieden.

Het beleid van de textielindustrie moet gericht zijn op de ontwikkeling van de sterke punten in de bedrijfstak zoals o.a. de tapijtsector en de sector van de meubelstoffen. Meer algemeen gezien moet echter meer worden gestreefd naar sterke ondernemingen en is het niet zozeer de activiteitssector waarmee rekening moet worden gehouden.

Een nauwe samenwerking tussen de overheid en de betrokken verantwoordelijken van de bedrijfstak, zoals thans reeds plaats had in de schoot van de Ronde Tafel, blijft noodzakelijk.

6. Om bovenvermelde doelstelling te bereiken en rekening houdend met de internationale context zal de overheid overeenkomstig de behoeften en de mogelijkheden :
- a) de maximale voordelen toekennen die in de economische expansiewetten zijn voorzien.
- Daarbij zal evenwel rekening worden gehouden met :
- de aard en de kracht van de ondernemingen. De vitaliteit en de toekomstperspectieven van de ondernemingen evenals de verdiensten en de aard van de voorgelegde projecten zullen van zeer groot belang zijn bij de toekenning van de gevraagde hulp.
 - de regionale problematiek. In de gewesten die worden bedreigd door bepaalde moeilijkheden in de textielindustrie, door bedrijfssluitingen of rationalisatieinvesteringen, zal de mogelijkheid van omschakeling naar andere activiteiten, al dan niet binnen de textielsector, maximaal worden bevorderd.
- b) voor zover de internationale verdragen zulks toelaten een aangepast handelsbeleid voeren dat :
- bij de uitvoer zal gericht zijn op de bevordering van de export. Daarbij zal getracht worden de bestaande afzetgebieden te behouden of uit te breiden en nieuwe afzetgebieden te vinden. De Overheid zal de individuele en collectieve acties die in dat verband zullen worden ondernomen maximaal steunen. Ook zal ze goedkope exportkredieten ter beschikking stellen.
 - bij de invoer zal de aandacht vooral blijven gaan naar de invoer tegen abnormaal lage prijzen en de middelen om deze invoer zoveel mogelijk af te remmen. Van belang in dat verband is de toepassing en de verlenging van de Regeling voor de internationale Textiel-

handel (multilateraal multivezelakkoord). Dit akkoord beoogde de ordening van de internationale textielhandel en moest de desorganisatie van de markten verhinderen. Het akkoord komt eind 1977 tot een einde en zou moeten worden verlengd voor een voldoende lange periode. Ook zal de nodige aandacht worden besteed aan de komende Tokyo-round besprekingen.

- c) een realistische politiek voeren t.a.v. de ontwikkelingslanden. Rekening houdend met de belangrijke voordelen die aan deze landen worden toegekend en met hun grote heterogeniteit zal gestreefd worden bepaalde voordelen alleen toe te kennen aan de werkelijke ontwikkelingslanden.

Wanneer aldus bepaalde activiteiten van de textielindustrie zouden worden overgebracht moet ervoor worden gezorgd dat deze transferten zoveel mogelijk progressief verlopen en dat de nodige vervangingswerkgelegenheid wordt gecreëerd.

Voor alle andere problemen waarmee de textielindustrie te kampen heeft, zal naar een oplossing worden gezocht in het raam van het algemeen omkaderingsbeleid.

B. DE KLEDING- EN CONFECTIEINDUSTRIE

1. De kleding- en confectieindustrie heeft de laatste jaren, op 1975 na, een haast ononderbroken expansie gekend die evenwel minder groot was dan die genoteerd in de meeste andere bedrijfstakken van de be- en verwerkende nijverheid. Van een ambachtelijke bedrijfstak is hij na de tweede wereldoorlog steeds meer en meer naar een industriële bedrijfstak geëvolueerd.

De handelsbalans is sedert meerdere jaren positief. Voor de periode 1971-1975 bedroeg het overschot op de handelsbalans voor kledingartikelen 17 miljard F. Anderzijds levert ook de kleding- en confectieindustrie een belangrijke bijdrage tot de regionale en vrouwelijke tewerkstelling. De bedrijfstak is immers sterk in bepaalde streken geconcentreerd, meestal in de minst sterk geïndustrialiseerde, en ongeveer 90 % van de tewerkgestelden zijn vrouwen.

2. Evenals de textielindustrie staat de kleding- en confectieindustrie de laatste jaren onder zware druk van de buitenlandse mededinging en dan vooral van de invoer tegen abnormaal lage prijzen uit Zuid-Oostaziatische landen en uit landen van het Oostblok. Tot nu toe betrof het vooral de invoer van serieprodukten van mindere kwaliteit. Specifiek voor de kleding- en confectieindustrie is het probleem van het loonwerk waarvoor een sterke mededinging uitgaat vooral van de Oostbloklanden.

Daarenboven doet de overheveling van bepaalde activiteiten en firma's naar de ontwikkelingslanden en naar landen met lage lonen eveneens zware problemen rijzen.

3. De kleding- en confectieindustrie telt nog veel kleine en middelgrote ondernemingen hetgeen niet per se een hinderpaal voor de leefbaarheid van de bedrijfstak moet zijn.

Op het vlak van de ondernemingen werden reeds heel wat inspanningen geleverd om de structuur aan te passen, de produktie- en beheerstechnieken

te verbeteren, de vorming van het personeel te verbeteren en de produktiviteit op te voeren. Daardoor werd de kleding- en confectieindustrie hoe langer hoe meer kapitaalintensief. Niettemin bestaan er nog heel wat structuurproblemen.

4. Met het oog op de vrouwelijke werkgelegenheid en de regionale ontwikkeling moet een beleid worden gevoerd dat de expansie van de bedrijfstak nastreeft en hem in staat stelt een deel van de verwachte vraagstijging voor zijn rekening te nemen en een plaats te veroveren op Europees niveau.

Dit beleid moet worden gevoerd na nauw overleg tussen de voor de bedrijfstak verantwoordelijke instanties en de Overheid.

Dit overleg werd reeds geconcretiseerd in het kader van het Secretariaat voor sectoraal overleg dat bij K.B. van 11 februari 1976 werd opgericht.

5. Om deze doelstellingen te bereiken en voor zover de industriëlen, dikwijls nog familiale bedrijven, bereid zijn de nodige inspanningen te leveren, moet worden getracht :
- de internationale mededinging te verbeteren door de invoer tegen abnormaal lage prijzen af te remmen voor zover de bestaande internationale verdragen daartoe de mogelijkheid bieden, en een handelsbeleid te voeren zoals reeds aangehaald voor de textielindustrie.
 - de aanpassing van de ondernemingen wat hun structuur en hun produktie betreft maximaal te steunen in het raam van de toepassing van de economische expansiewetten. Het is duidelijk dat daarbij in grote mate rekening moet worden gehouden met de aard van de voorgestelde projecten, de leefbaarheid en de toekomstperspectieven van de ondernemingen evenals met de regionale problematiek. Produktiespecialisatie in hoogwaardige modegebonden produkten verdienen speciale aandacht.
 - de problemen i.v.m. de internationale arbeidsverdeling te regelen zoals aangehaald voor de textielindustrie.

+
+ +

Hoewel er tijdens de laatste jaren belangrijke investeringen in de textiel- en kledingindustrie werden uitgevoerd is het relatief aandeel ervan in de totale particuliere investeringen gedaald. Deze tendens zal wellicht ook nog tijdens de volgende jaren aan bod komen. Voor de periode 1976-1980 kan worden verwacht dat ongeveer de helft van de investeringen door de Staat zullen worden gesteund. De totale kostprijs van dit beleid, onder de vorm van rentetoeelagen en kapitaalpremies zou ruim 3 miljard F kunnen bedragen.

III. IJZER- EN STAALNIJVERHEID

1. Sinds 1960 is de toegevoegde waarde van de ijzer- en staalnijverheid sneller gestegen dan die van de totale be- en verwerkende nijverheid en dan het B.N.P. De bedrijfstak put bovendien zijn belangrijkheid uit de bijdrage tot het betalingsbalansevenwicht en de belangrijkheid voor de economische activiteit in bepaalde gewesten. In 1973 nam de siderurgie 11,6 % van de totale Belgische uitvoer voor haar rekening en bedroeg het handelsbalansoverschot meer dan 60 miljard F. Dit bedrag ligt in 1974 ongetwijfeld nog hoger als gevolg van de uitzonderlijk gunstige conjunctuur. Daartegenover staat dat in de zestiger jaren ongeveer 5.000 plaatsen in de traditionele bekens werden verloren ingevolge de ver doorgedreven rationalisatieinspanningen.

2. De bedrijfstak is sinds de ijzer- en staalconferenties van 1967 en 1969 en de oprichting van het Overlegcomité voor de Staalpolitiek (O.C.S.P.) een prioritair gebied voor het industriebeleid. Zijn behoud en expansie veronderstellen overigens de voortzetting van het tijdens de laatste jaren gevoerde beleid. Dit beleid draait hoofdzakelijk om drie bekommernissen :
- de voortdurende verbetering van de concurrentiële positie van de ondernemingen;
 - de evenwichtige ontwikkeling van de verschillende siderurgiebekkens;
 - het behoud van een maximale werkgelegenheid in de traditionele bekkens.
- a. De versteviging van het concurrentievermogen van de ondernemingen maakt een permanente inspanning tot modernisering en rationalisatie van de produktiemiddelen noodzakelijk, hetgeen op zijn beurt uiterst aanzienlijke investeringen vereist. Het behoud van een voldoende rendabiliteit is afhankelijk van en ook een voorwaarde voor de in de komende jaren te verwezenlijken investeringen.

De modernisering leidt anderzijds tot een aanpassing van de productieprocédés, een bevredigend evenwicht tussen de verschillende produktiestadia en een oriëntering van de productie naar meer afgewerkte produkten met een snelle expansie van de vraag. Tijdens de laatste jaren heeft de Belgische ijzer- en staalnijverheid op dit gebied een belangrijke vooruitgang geboekt. Ten opzicht van de overige E.E.G.-landen vertoont de produktengamma een gunstig beeld. Op middellange termijn kan de Belgische positie nog worden verbeterd voor beklede plaat, warm en koudgewalste produkten (rollen en plaatstaal) en walsdraad. Voor dit laatste produkt wordt thans een belangrijke investering uitgevoerd.

De Belgische siderurgie is in hoofdzaak afgestemd op de gewone staalsoorten. Deze specialisatie zal op middellange termijn niet grondig worden gewijzigd. Op langere termijn is echter een oriëntering naar speciale staalsoorten, speciale ferro-legeringen en hoogwaardige staalprodukten, die volgens speerpunttechnieken worden voortgebracht, wenselijk.

- b. Wat de ontwikkeling van de verschillende bekkens betreft moet na de verwezenlijking van de eenheid van leiding in het Luikse, de toenadering tussen ondernemingen in het bekken van Charleroi worden onderstreept. De houding, die op 24 december 1973 door het Overlegcomité met betrekking tot de productie van vlakke produkten te Charleroi werd aangenomen, is van aard om op middellange

termijn een snellere expansie van dit bekken te verzekeren. Anderzijds vormt de toenadering tussen verschillende bedrijven wellicht slechts een eerste stap naar een samenwerking op alle niveaus tussen ondernemingen met een gemeenschappelijke aandeelhouder.

De expansie van de onderneming uit het Gentse zal tot een verdubbeling van haar produktievermogen leiden en steunt op het niveau van haar kostprijs, de voor haar ontwikkeling beschikbare oppervlakte, de samenstelling van de aandeelhouders en de afzetmogelijkheden, die door deze laatste aan een deel van de produktie worden geboden.

- c. De traditionele bekkens worden met werkgelegenheidsproblemen geconfronteerd. Alhoewel de werkgelegenheid in de ijzer- en staalnijverheid sinds 1968 niet meer is gedaald kunnen bepaalde rationalisatie-investeringen tijdens de volgende jaren nog tot een sterke inkrimping aanleiding geven. Het siderurgebeleid moet dan ook in globaler industrie- en regionaal beleid worden geïntegreerd.

+

+ +

Voor de volgende jaren zijn door de ondernemingen zeer ambitieuze investeringsplannen uitgewerkt. De realisatie van deze investeringen kan wel enige vertraging oplopen ingevolge de huidige ongunstige conjunctuur. De investeringssteun vormt het belangrijkste instrument van het sectorale beleid voor de siderurgie. Evenals in het verleden zal de overheidssteun ook in de volgende jaren belangrijk blijven.

IV. NIJVERHEID VAN NON-FERROMETALEN

1. De nijverheid van non-ferrometalen vormt, in termen van werkgelegenheid, een eerder kleine industriële bedrijfstak met een middelmatige groei van de produktie en, afgezien van de conjunctuurschommelingen, een vrij stabiele tewerkstelling. In 1972 bedroeg het handelsbalansoverschot 2,45 miljard F en het aandeel van de uitvoer in de totale Belgische uitvoer 5,8 %. Deze laatste cijfers kunnen belangrijke schommelingen ondergaan als gevolg van de prijsfluctuaties van de non-ferrometalen.

Belangrijker is echter de aanwezigheid van enkele grote nationale ondernemingen, die zowel in kwalitatief als in kwantitatief opzicht een internationale dimensie bezitten, en de sterke regionale concentratie.

Voorals de primaire produktie is een grote verbruiker van grondstoffen en energie en ook op het gebied van de milieuverontreiniging zijn er bepaalde schaduwzijden. Bovendien moet rekening worden gehouden met het feit dat bepaalde landen, die erts bezitten hun mijnrijdommen op min of meer lange termijn steeds beter zullen kunnen valoriseren. Het lijkt onontkoombaar dat sommige activiteiten in verband met de produktie van ruwe metalen vroeg of laat in een grotere mate in de ertsproducerende landen zelf zullen worden ontwikkeld en dat, ingevolge deze ontwikkeling, de toename van het wereldverbruik van ruwe metalen steeds meer door die landen zal worden opgevangen.

De geïndustrialiseerde landen, die thans ruwe metalen produceren, zullen echter ongetwijfeld een belangrijke rol blijven vervullen, vooral uit het oogpunt van de kwaliteit van de produktie. Zij zijn immers het best geplaatst om de gevorderde technieken die noodzakelijk zijn voor een kwaliteitsproduktie volkomen te beheersen en zij alleen kunnen in de gegeven omstandigheden belangrijke researchprogramma's ten uitvoer leggen. Anderzijds mogen ook de aspecten in verband met de bevoorrading van de verwerkende nijverheid niet uit het oog worden verloren.

2. Een algemeen omkaderingsbeleid lijkt voor de nijverheid van non-ferrometalen aangewezen. Dit beleid moet gericht zijn op de instandhouding van het concurrentievermogen van de ondernemingen en het aanmoedigen van activiteiten met relatief hoge toegevoegde waarde. Deze zijn zowel te vinden in de basissector als in de verwerkende sector, de speciale legeringen, de zeldzame en dure metalen. De poedermetallurgie valt echter deels onder de non-ferrometalen en deels onder de scheikunde. De bedrijfstak vertoont echter het bijzondere kenmerk dat de vooruitgang in deze laatste domeinen meestal door de kwalitatieve vooruitgang in de basissector wordt geconditioneerd. De ontwikkeling moet dan ook globaal worden bekeken en het blijkt dan ook moeilijk één of andere prioritaire actie gescheiden van het overige te benaderen.

Een beleid dat op het concurrentievermogen en het intern evenwicht van de ondernemingen is gericht, veronderstelt een permanente inspanning tot modernisering en bijgevolg een geleidelijke uitbreiding van de produktiecapaciteit en het behoud van een voldoende volume speurwerk. Afgezien van het beleid ten aanzien van specifieke problemen zoals de bevoorrading in grondstoffen en energie, de handelspolitiek van de E.E.G., de onderhandelingen in het kader van de G.A.T.T., enz. dient de aandacht vooral naar de investeringen en en het speurwerk te gaan.

Het bedrag van de investeringen tijdens de periode 1976-1980 kan op nagenoeg 12 miljard F in werkelijke prijzen worden geraamd. In doorsnee kan de verhouding tussen gesteunde en totale investeringen op ongeveer 50 % worden geraamd. De kostprijs voor de Staat ligt echter hoger dan voor de meeste andere bedrijfstakken en kan voor de jaren 1976-1980 op ± 750 miljoen F worden geschat.

De steun aan het speurwerk verloopt voor een belangrijk deel via het I.W.O.N.L. In de begroting voor Wetenschapsbeleid nam de nijverheid van non-ferrometalen in 1974 0,39 % van de uitgaven voor R & D, d.i. ± 51 miljoen F, voor haar rekening.

Het aandeel van het I.W.O.N.L. in dit bedrag kan op minstens 70 % worden geschat. Het percentage van de uitgaven voor R & D ten gunste van de nijverheid van non-ferrometalen is langzaam teruggelopen van 0,54 % in 1965 tot 0,47 % in 1970 en tot 0,39 % in 1974. Het behoud van een voldoende volume aan speurwerk veronderstelt dat het zich rond 0,40 % zou stabiliseren.

V. PAPIERNIJVERHEID

1. In dit hoofdstuk verstaat men onder de papiernijverheid de fabricage van papierpap, de fabricage van papier/karton en de verwerking van papier/karton.

Er bestaan een paar fundamentele verschillen tussen de fabricage en de verwerking. De fabricage vergt zeer veel kapitaal en verbruikt zeer veel energie. Bovendien zijn de ondernemingen groter alhoewel de productiecapaciteit aanzienlijk lager is dan die van de fabrieken in de andere landen van de Gemeenschap en vooral in de Scandinavische en Noord-Amerikaanse landen. Bij de verwerking domineren de kleine en middelgrote ondernemingen waarvan de productiecapaciteit dikwijls aangepast is aan de lokale vraag naar zeer verschillende producten in beperkte hoeveelheden.

Gedurende de jongste jaren was de groei van de papier/kartonproductie en -verwerking groter dan de gemiddelde groei. Het aandeel van de toegevoegde waarde in de productie daarentegen is tamelijk laag. Het aandeel van het speurwerk en de ontwikkeling in de toegevoegde waarde is eveneens weinig belangrijk : het feit dat de Belgische ondernemingen afhankelijk zijn van grote internationale maatschappijen verklaart de afwezigheid van basisspeurwerk en de ontoereikendheid van het in België geleverde speurwerk. De subsector van de productie verbruikt veel energie en water, hangt voor zijn bevoorrading met grondstoffen af van het buitenland en veroorzaakt een sterke waterverontreiniging.

Geen enkele subsector bereikt een evenwicht in zijn betrekkingen met het buitenland.

2. Het sectoraal beleid moet bij voorrang gericht zijn op :

- de strijd tegen de waterverontreiniging;
 - verminderde afhankelijkheid van de invoer voor de bevoorrading met grondstoffen;
 - besparing van energie, water en hulpgrondstoffen.
- a. De strijd tegen de vervuiling gebeurt door het verbieden van zuurstofvernietigende produkten en/of de verwijdering van zwevende stoffen. De vervuiling wordt nog versterkt door het gebruik van oud papier, wat voor gevolg heeft dat de hoeveelheid zwevende stoffen nog verhoogt.

De opstelling en de werking van anti-vervuilingsuitrustingen zijn duur, rekening houdend met de zeer grote hoeveelheden water die moeten behandeld worden; deze kosten dreigen dan ook een weerslag te hebben op de concurrentiële positie van de ondernemingen als gevolg van hun grootte, nl. klein en middelgroot, en als gevolg van de redelijke ouderdom van de installaties.

- b. De bevoorrading met grondstoffen gebeurt door hout voor het vervaardigen van de papierpap en door het hergebruiken van oud papier.

Voor wat betreft hout : de ontwikkeling van de bosbouw en van de bosontginning en de structurele wijzigingen die moeten aangebracht worden, vindt men terug in het hoofdstuk inzake de houtnijverheid.

Voor wat betreft het oud papier : in België bedraagt het recuperatiecijfer tegenwoordig 31 % t.o. 27 % in de E.E.G. De aanwendingsgraad, berekend als percentage van de grondstoffen gebruikt bij de vervaardiging van papier of karton, ligt in ons land aanzienlijk lager (18 % tegenover 30 % in de E.E.G.). Inderdaad, België voert een groot percentage van het gerecupereerd oud papier uit.

Het toegenomen gebruik van oud papier stelt problemen tijdens de verschillende fasen van het proces en de te nemen maatregelen betreffen verschillende instellingen. De inspanning inzake spuurwerk en uitrusting loont slechts de moeite indien een vraag gevonden wordt naar de produkten waarin meer oud papier opgenomen werd (het zogenaamde "just enough" papier/karton).

Bij de fabricage veronderstelt de stijging van het gebruik van oud papier dat er inspanningen geleverd worden inzake speurwerk en ontwikkeling, die gesteund zijn op een basisonderzoek dat in een Europees kader gevoerd moet worden, en op investeringen. Bij het gebruik ervan stelt zich het probleem van de sensibilisering van de verbruiker. Hierbij zouden de Nationale Raad voor het Verbruik en de overheidsbestellingen een rol kunnen spelen. Inzake de recuperatie moeten de inspanningen vooral gericht zijn op de wettelijke regeling van de markt (problemen inzake prijzen en voorraden), de classificatie van de verschillende soorten oud papier (overzicht van de beschikbare hoeveelheden, notering van de prijzen), de systematische organisatie van de inzameling door de Overheid (gemeenten, agglomeraties, ...) en een eerste schifting door de huisgezinnen. De toegang tot het beroep zou in de recuperatie moeten worden gereguleerd.

- c. De besparing van water, energie en grondstoffen vereist de aanpassing van uitrustingen en procédés en de steun van de Overheid om, op het vlak van de Gemeenschap, het beslissingsproces omtrent het door de C.E.P.A.C. voorgestelde onderzoeksprogramma te versnellen. Dit programma behelst vooral : balans en optimaal energiegebruik van de bestaande installaties; nieuwe verfijnings- en droogtechnieken; recyclage en recuperatie van grondstoffen, hulpstoffen, water, energie; het hergebruik van het slib.

De instrumenten waarover het sectoraal beleid beschikt zijn in eerste instantie de toepassing van de wet van 26 maart 1974 op de bescherming van de oppervlaktewateren tegen verontreiniging en van de expansiewetten.

De wet van 26 maart 1974 voorziet de mogelijkheid van een Staatstussenkomst in de aanvullende investering waartoe een reeds gevestigde industriële onderneming voor de behandeling van haar afvalwater verplicht is. De modaliteiten en het percentage van de tussenkomsten werden vastgelegd in een uitvoeringsbesluit. Voor de papiernijverheid, mogen de aanvullende investering op 2 miljard F en de Rijkstussenkomst, verleend in het kader van de toepassing van hogervermelde wet, op ongeveer 800 miljoen F geschat worden.

De toepassing van de expansiewetten moet, zoals voor de overige industriële sectoren, gericht zijn op de verbetering van de structuren van de sector. Van de verschillende toepassingsmodaliteiten onthouden we de volgende bij wijze van prioriteit :

- de herstructurering van de bedrijfstak, d.w.z. hergroepering van verspreide eenheden en integratie produktieverwerking (in de gevallen waarin de produktenspecialisatie en de uitrusting zich ertoe lenen);

- de installatie van nieuwe produkties, die de achteruitgang van meer traditionele activiteiten kunnen compenseren;
- de verbetering of vernieuwing van de uitrusting met het oog op specialisatie;
- de bevordering van de recycling van oud papier.

Men zou kunnen onderzoeken in hoeverre de verticale integratie produktie/verwerking gecombineerd kan worden met de doelstelling tot bezuiniging van grondstoffen. Mag, in het kader van de contractuele planning de integratie van een eenheid voor de fabricage van papier/karton, waarin meer oud papier opgenomen werd en van een verwerkingseenheid van dit papier/karton, bevorderd worden ?

+
+ +

Rekening houdend met de investeringen, die gedurende de periode 1976-1980 voor de ontwikkeling van de papiernijverheid nodig zijn, en met de Rijkstussenkomst uit het verleden, kunnen de kosten voor het Rijk weleens oplopen tot 450 miljoen F.

De overige beleidsinstrumenten zijn trouwens duidelijker omschreven : ondersteuning van het speurwerk op Europees niveau, de organisatie van de inzameling van oud papier, enz.

VI. HOUTNIJVERHEID

1. Voor de bosbouwontginning zijn onvoldoende of geen gegevens beschikbaar, o.m. in verband met het kappen in particuliere bossen die 56 % van het totale bosareaal vertegenwoordigen, de waardebepaling van het gekapte hout en de werkgelegenheid.

De houtverwerkende nijverheid heeft tijdens de zestiger jaren een belangrijke expansie gekend van de houten meubelen, de zitmeubelen en de geperste panelen (houtspaanplaten), die tevens voor een belangrijke aangroei van de werkgelegenheid heeft gezorgd. De handelsbalans van de houten meubelen en zitmeubelen, die 15 jaar geleden nog negatief was, vertoont nu een aanzienlijk overschot. Voor de geperste panelen is België veruit de belangrijkste exporteur.

- 2 . Sedert een twee- à drietal jaren is er een probleem gerezen inzake houtbevoorrading. Het aanbod volstaat nog moeilijk om aan de vraag te voldoen ingevolge de aanhoudende expansie van de houtverwerkende nijverheid en de herleving van de houtaanwending in de bouwnijverheid. Daarbij werd de produktiecapaciteit van de houtverwerkende nijverheid in een aantal houtproducerende landen opgevoerd, waardoor in die landen de stijging van de houtproduktie grotendeels door de eigen verwerking wordt opgeslorpt.

In België werd tijdens de laatste twee decennia een achteruitgang vastgesteld van de economische rol van het bos ten voordele van de steeds meer op de voorgrond tredende sociale en menselijke functie. Nochtans moet naast deze functie, de bosbouw zorgen voor een zodanige produktie dat aan een stijgende vraag van de houtverwerkende nijverheid kan worden tegemoet gekomen.

De economische aspecten behoren tot de bevoegdheid van de gewesten. Op deze aspecten wordt nader ingegaan in het Plan voor Wallonië (Zie Titel III, blz. C 46 en 47). Wat de houtverbruikers betreft kunnen volgende acties worden gevoerd :

- de voornaamste industriële verbruikers (pulpindustrie, platenindustrie, bouwbedrijf en meubelindustrie) zouden een gedetailleerd overzicht moeten verstrekken van hun houtverbruik tijdens de laatste jaren, alsmede van hun vooruitzichten. Deze zouden na coördinatie moeten worden vergeleken met de verwachte produktie van de Belgische bossen in volume en naar soort.

Deze vergelijking zou moeten leiden tot een herbebossing- en re-conversieplan dat bindend zou zijn voor het Bestuur van Waters en Bossen;

- op het vlak van de invoer moet worden gezorgd voor de vernieuwingszekerheid en voor de complementariteit van die invoer t.o.v. de nationale produktie;
- de verbruikers dienen de huidige en toekomstige technologische mogelijkheden aan te wenden teneinde het gebruik en de zo volledig mogelijke recuperatie van gebruikte grondstoffen op te voeren.

3. Voor de houten meubelen en zitmeubelen lijkt de fase van spectaculaire ontwikkeling voorbij te zijn. De eerste tekenen van verzwakking doen zich voor in de subsector van de gewone meubelen. Deze hebben bepaalde structuurproblemen in verband met de ondernemingen aan het licht gebracht en meer bepaald de dimensievergroting langs de kant van de productiecapaciteit, die niet met een overeenkomstige ontwikkeling op administratief vlak is gepaard gegaan.

Daardoor heeft het geheel van de sector te kampen met problemen in verband met de bedrijfseconomische organisatie.

- Prospectie en Marktonderzoek

Wegens het gebrek aan degelijk gevormde kaders

- Kostprijsberekening

Wegens de onderbezetting van de administratieve diensten

- Industriële design

Wegens het gebrek aan degelijk gevormde technici voor hout- en meubelbedrijven

De ondernemingen zijn ook te veel afgestemd op het kopiëren van de buitenlandse industriële design en hun concurrentiepositie zowel op binnenlands als op buitenlands vlak is als gevolg van hun administratieve ontoereikendheid, kwetsbaar.

Het gebrek aan bedrijfseconomische organisatie zal van overheidswege verholpen worden door de subsidiëeringsvoorwaarden voor de sector te koppelen aan de absolute verplichting de administratieve diensten aan te passen aan de bedrijfsomvang.

Die tussenkomst zal eveneens gericht worden op het stimuleren van researchprogramma's en op het overnemen van de know-how.

Industriële design, overnemen van de know-how, prospectie, marktonderzoek zullen zowel als de fysische onroerende investeringen vallen onder de toepassing van de expansiewetgeving.

Het gebrek aan technici voor zitmeubel- en meubelbedrijven zal opgevangen worden door de aanpassing van de technische onderwijsafdelingen.

Wat de K.M.O. betreft komt traag een specialisatie op gang. Dit proces zal door de overheid gestimuleerd worden door de ondernemingen ertoe aan te zetten onderlinge specialisatieakkoorden af te sluiten.

Inzake geperste panelen kunnen binnen afzienbare tijd problemen rijzen op het vlak van de bevoorrading in grondstoffen. Bovendien heeft de subsector de laatste tijd felle moeilijkheden ondervonden als gevolg van een belangrijke invoer van afgewerkte produkten uit de ontwikkelingslanden.

VII. BOUWMATERIALENNIJVERHEID

De bouwmaterialeconomie kende in het verleden een middelmatige expansie, die de resultante is van een belangrijke expansie van de glasnijverheid en de cementnijverheid en van een negatieve groei van de keramieknijverheid en de kleinijverheid.

De tewerkstelling neemt in een lichte mate af in de glas- en cementnijverheid en in een belangrijke mate in de keramiek- en kleinijverheid.

Op het vlak van de uitvoer levert vooral de glasnijverheid een belangrijke bijdrage tot de totale Belgische uitvoer.

De bouwmaterialeconomie is zeer sterk gebonden aan de ontwikkeling van de activiteit in de bouwnijverheid.

Een evenwichtiger produktieverloop van de bouwnijverheid zou de activiteit van de sector gunstig beïnvloeden. Daarenboven heeft de bedrijfstak te kampen, zowel op de binnenlandse als op de buitenlandse markten, met een gebrek aan uniforme reglementeringen en technische voorschriften inzake het gebruik van de bouwmaterialen.

De Overheid kan hier een belangrijke bijdrage leveren tot het ondersteunen van de nationale en internationale normalisatie-inspanningen. Die inspanningen zouden moeten leiden tot een vermindering van de kosten, de prijzen en de leveringstermijnen van de bouwmaterialen. Op het vlak van het onderzoek naar de integratie van de verschillende bouwmaterialen in het toekomstig bouwprodukt kan de overheid de research op een pluridisciplinaire basis ondersteunen en stimuleren. Tevens zal de overheid aandachtig zijn voor de gangbare praktijken inzake invoer van bouwmaterialen.

Aan de zijde van de produktie rijst ook het probleem van het onderzoek naar een doelmatiger aanwendig van de energie.

Als gevolg van de evolutie van de glastechnologie die gekenmerkt wordt door het gebruiken van nieuwe fabricatieprocédés en een sterk doorgevoerde mechanisatie heeft de glasnijverheid zich uitgerust met productie-eenheden van een omvangrijke dimensie en een hoge techniciteit. De

physionomie van de sector werd daardoor gevoelig gewijzigd en deze evolutie stelde tal van problemen, die nog niet allen een oplossing hebben gevonden.

Dit is het geval zowel voor het vlak glas als voor het hol glas.

In de subsector van het vlakglas geeft het invoeren van het float-glas procéd  aanleiding tot een daling van de tewerkstelling.

De afname van de tewerkstelling zal evenwel opgevangen worden door de ontwikkeling en de diversifi ring van de verwerking van de basisproducten.

De structuur van de subsector van het hol glas heeft bij de uitbreiding van de mecanisatie belangrijke wijzigingen ondergaan. De herstructurering die reeds sinds verschillende jaren een aanvang nam dient te worden voortgezet.

De subsector van het vlak glas levert belangrijke inspanningen inzake basisonderzoek en toegepast onderzoek.

Het stimuleren van het basisonderzoek, dat tot doel heeft de kwaliteit en het technisch karakter van de glasprodukten te verbeteren kan de uitvoermogelijkheden van de industrie in gunstige mate beïnvloeden.

Dit geldt eveneens voor het toegepast onderzoek waarbij de veiligheid en het isolatievermogen van de produkten een belangrijke rol spelen.

De omvang van de ondernemingen en hun produktie capaciteit noodzaken hen hun concurrentiepositie te blijven handhaven. De Belgische ondernemingen vrezen daarbij minder het aantal buitenlandse concurrenten evenals de omvang van deze laatste, dan wel de vergelijking van de produktiekosten.

Voor de keramieknijverheid blijven er belangrijke inspanningen te leveren op het vlak van de rationalisatie en het beheer van de ondernemingen. Voor het behoud van de sector zou het wellicht aangewezen zijn dat de overheid in het raam van het algemeen omkaderingsbeleid de rationaliseringsinspanningen van de subsector zou ondersteunen. Dezelfde middelen zouden tevens dienen te worden toegepast voor de kleinijverheid.

VIII. DE LEDERNIJVERHEID

1. De ledernijverheid, die de leerlooierijen, de schoennijverheid en de marokijn- en lederwarennijverheid omvat, bekleedt geen belangrijke plaats in de nationale economie maar is wel van belang voor de economie van bepaalde gewesten. Dit geldt vooral voor de schoenindustrie.

Ze heeft tijdens de laatste jaren met heel wat moeilijkheden te kampen, hetgeen tot een groot aantal bedrijfssluitingen en een sterke daling van de werkgelegenheid aanleiding heeft gegeven.

Alle subsectoren kennen gemeenschappelijke problemen zoals de liberalisering van de internationale handel, de structurele zwakheid van vele ondernemingen, het onvoldoende speurwerk. Deze problemen rijzen evenwel niet overal met dezelfde intensiteit.

De ledernijverheid zal ook in de volgende jaren nog belangrijke moeilijkheden kennen en men kan zich nog aan talrijke ondernemingsluitingen verwachten.

De moeilijkheden van de bedrijfstak kunnen deels door middel van de toepassing van een algemeen omkaderingsbeleid worden opgevangen, op voorwaarde nochtans dat er vanwege de ondernemingen voldoende bereidheid aan de dag wordt gelegd om de huidige toestand te saneren. De middelen van het beleid liggen vooral op het vlak van de investeringen, de uitvoer en het K.M.O.-beleid.

2. Vooral rekening houdend met de sociale en regionale problemen (meer bepaald voor de schoenenindustrie) zal een beleid worden gevoerd dat erop gericht is de kern van gezonde ondernemingen in stand te houden en hun expansie te bevorderen. Een dergelijk beleid zal afgestemd zijn op een aantal prioritaire doelstellingen, toepasselijk op het geheel van de sector :
 - op het gebied van de structuur der ondernemingen zal een versteviging van de structuur worden nagestreefd om de ondernemingen op een Europees niveau te brengen; inspanningen in verband met rationalisatie en verbetering van de uitrusting teneinde de produktiviteit en de rendabiliteit op te voeren, zullen worden geleverd;
 - op het gebied van de produktie zal gezocht worden naar een betere aanpassing van het aanbod van de produkten aan de permanent wijzigende behoeften van de markt, dit zowel kwantitatief als kwalitatief; wetenschappelijk onderzoek, marktonderzoek en marktprospectie zijn dus gewenst; om dit alles te bereiken zal aan de bedrijfstak hulp worden verleend in verband met investeringskredieten;

- op het gebied van de commercialisering zal een degelijke organisatie van de uitvoer worden aangemoedigd door een systematische sectoriële programmatie, gepaard gaande met een aangepaste individuele expansieorganisatie.

In samenwerking met de betrokken sector zal gezocht worden naar een verbetering in de distributiesector.

Per subsector zal aan de specifieke problemen tegemoet worden gekomen.

a. De leerlooierijen

- De problemen in verband met de bevoorrading in grondstoffen zullen door de overheid en de sector worden onderzocht; maatregelen zullen op Europees vlak worden nagestreefd.
- Er zal worden gestreefd naar efficiënte en economische methodes voor zuivering van de afvalwaters.

b. De schoeiselnijverheid

Op initiatief van de Staatssecretaris voor Streekeconomie werd in de loop van 1974 een structuur en een marktonderzoek verricht.

Steunend op de resultaten van dit onderzoek zal een plan voor de schoeiselnijverheid worden uitgewerkt, dat tot doel heeft een maximaal behoud van de bedrijven en het opvoeren van het binnenlands marktaandeel van het Belgisch schoeisel.

Vanaf september 1975 zal de gemengde werkgroep voor de herstructurering van de schoeiselnijverheid objectieven uitwerken om een fundamentele relance van de sector mogelijk te maken.

- c. De marokijn- en lederwarennijverheid is een arbeidsintensieve nijverheid met kleine productie-eenheden, die meestal op familiale leest zijn geschoeid. Deze nijverheid is sterk medegebonden en wordt met een toenemende buitenlandse mededinging geconfronteerd.

De politiek die zal gevoerd worden ten gunste van de K.M.O.'s zal aan deze nijverheid ten goede komen.

HOOFDSTUK III

HET ENERGIEBELEID

INLEIDING

Het energiebeleid vormt uiteraard een hoofdbestanddeel van de strategie inzake de economische ontwikkeling der komende jaren.

In dit hoofdstuk worden de gevolgen onderzocht van de veranderingen die zijn opgetreden op de wereldenergiemarkt, in de energiebehoeften van de Belgische economie en haar voornaamste bedrijfstakken in 1985, enz.

Het is duidelijk dat 1985, dat reeds verder dan de vooruitzichten van het Plan gaat, ten aanzien van de werkelijke beleidskeuzen van het energiebeleid nog een te korte termijn is. Die beleidskeuzen zouden voor het land wel eens gevolgen kunnen hebben tot in het jaar 2000 en allicht nog daarna.

Elke belangrijke oriëntering waartoe in de komende jaren wordt besloten, bv. inzake de eventuele uitbouw van de kerncentrales, zou voor een zeer lange periode niet omkeerbare gevolgen kunnen hebben en dit op een ogenblik dat de gegevens van het energievraagstuk nog zeer onzeker zijn.

Het programma moet dan ook zo soepel mogelijk blijven, opdat het zich zou kunnen aanpassen aan de nieuwe omstandigheden die in de komende jaren beslist aan het licht zullen treden. Zoals in het Rapport van de Commissie van Wijzen trouwens wordt onderstreept, is het van essentieel belang dat de Regering op geregelde tijdstippen de gegevens van het vraagstuk en de erin aan te brengen nieuwe oriënteringen opnieuw kan onderzoeken.

Tevens komen in dit hoofdstuk nog aan bod sommige fundamentele beleidskeuzen van het toekomstige energiebeleid, waaronder - en zeker niet de minste - de ontwikkeling die aan de kernenergie eventueel zal worden gegeven.

Op een ogenblik dat het Nationaal Comité voor de Energie nog maar pas werd geïnstalleerd en met het door de Regering beloofde openbare debat over de kernenergie wordt gestart op basis o.m. van het door de Commissie van Wijzen samengesteld dossier, spreekt het vanzelf, dat die beleidskeuzen in hoofdzaak een verkennende waarde hebben. Zij zullen in het Nationaal Comité voor de Energie grondig moeten worden onderzocht.

AFDELING I - DE DOELSTELLINGEN VAN HET ENERGIEBELEID IN DE NIEUWE INTERNATIONALE CONTEXT

1. De spectaculaire prijsstijging van de ruwe aardolie, later en in verschillende fasen gevolgd door een prijsverhoging van de andere energiedragers, en de ernstige recessie waaruit wij amper te voorschijn zijn getreden, hebben de gegevens van het energievraagstuk grondig gewijzigd.

Zowel in het kader van de E.E.G. als van het I.E.A. zagen de voornaamste geïndustrialiseerde landen zich genoopt de doelstellingen van hun energiebeleid te herzien.

De Europese Gemeenschap heeft in december 1974 de grote lijnen goedgekeurd van een "nieuwe strategie voor het energiebeleid" (1). Het totale streefcijfer inzake energiebesparing werd voor 1985 op 15 % vastgesteld en de afhankelijkheid van de E.E.G. t.a.v. ingevoerde energie zou van 63 % in 1973 tot 50 % en zelfs zo mogelijk tot 40 % in 1985 moeten worden teruggebracht.

Nauwkeurig bepaalde kwantitatieve doelstellingen werden voor de verschillende energiedragers vastgelegd. Zo zou in 1985 het aandeel van de aardolieprodukten van 64 % (volgens de vóór de oliecrisis gemaakte prognoses) tot zo mogelijk 41 % moeten worden teruggebracht. De produktie en de invoer van aardgas zouden maximaal moeten worden opgevoerd, terwijl het aandeel van de steenkool op 17 % zou moeten worden gestabiliseerd. Ten slotte en vooral legt het door de Raad vooropgestelde beleid de nadruk op de snelle ontwikkeling van de produktie van nucleaire elektriciteit die in 1985 50 % van de elektriciteitsproduktie, of 16 % van de totale behoeften aan primaire energie voor haar rekening zou moeten nemen.

Die doelstellingen, welke aanvankelijk bijzonder ambitieus waren, zullen eerlang moeten worden aangepast vanuit een realistischer perspectief.

Zij geven evenwel een inzicht in de inspanningen die men zich zal moeten getroosten.

Door het Internationaal Energieagentschap werd een samenwerkingsprogramma op middellange en op lange termijn over de energie uitgewerkt, alsmede R - D programma's m.b.t. de nieuwe energiedragers en de energiebesparingen. Een zeer belangrijke maatregel is uiteraard de invoering van een drempelprijs of "Minimal Safeguard Price" (MSP), die op de door de deelnemende landen ingevoerde aardolie van toepassing is. Het doel ervan is de investeringen te beschermen die de lidstaten zich getroosten voor alle traditionele vervangende energiebronnen.

(1) "Naar een nieuwe strategie voor het energiebeleid van de Gemeenschap" Bulletin van de Europese Gemeenschappen, Supplement 4/74.

2. Doelstellingen van het nationaal energiebeleid

Binnen de hierboven bepaalde manoeuvre ruimte blijven de grote traditionele doelstellingen, zoals de noodzaak te zorgen voor een veilige bevoorrading van het land tegen de juistste prijs met energiedragers die het best passen om in de verschillende behoeften van de verbruikers te voorzien, nog altijd geldig.

In de gegeven omstandigheden moeten zij evenwel worden aangevuld en verduidelijkt :

- a. De toename van het totale energieverbruik matigen. Daartoe sommige vormen van verbruik heroriënteren, met name in het kader van het beleid inzake herstructurering van de nijverheid, en daarnaast de energiebesparingen zo veel mogelijk stimuleren.
- b. De afhankelijkheid t.a.v. de ingevoerde energiedragers en in het bijzonder t.a.v. de aardolie, voornaamste bron van onzekerheid voor de toekomst, beperken.
- c. Een kern van steenkoolwinning ten belope van op zijn minst 7 miljoen ton in de Kempen handhaven.
- d. Onze energiebevoorradingsbronnen diversifiëren door de gamma energiedragers alsmede de landen van herkomst uit te breiden. In het bijzonder onze netto-invoer van aardgas maximaal verhogen.
- e. In het kader van het door de Regering goedgekeurde nationaal speurwerkprogramma inzake energie, R-D-programma's uitvoeren om de energiebesparingen te stimuleren en de uitwerking van sommige nieuwe energievormen te versnellen ; actief meewerken aan de internationale R-D-programma's (E.E.G., I.E.A.) ten minste op de gebieden die voor België van belang kunnen zijn.
- f. Overeenkomstig de Beleidskeuzen van het Plan 1976-1980 een veralgemeende controle van de energiesector organiseren. Een eerste stap in die richting is de oprichting geweest van het Nationaal Comité voor de Energie.

In het kader van die doelstellingen, en na het door de Regering beloofde openbare debat op basis van het Rapport van de Commissie van Wijzen, moet de eventuele ontwikkeling van de kernenergie in België verder worden uitgebouwd.

AFDELING II - DE INHOUD VAN HET VOORGESTELDE ENERGIEBELEID

A. DE ENERGIEVRAAG

1. De verwachte ontwikkeling van de energievraag is bijzonder moeilijk te ramen en dit om verschillende redenen :
 - a. In het Plan 1976-1980 wordt als centrale groeihypothese van het B.N.P. een jaargemiddelde van 4,2 % aangehouden. In het 4e Programma op middellange termijn van de E.E.G. daarentegen wordt voor België een streefcijfer van 4,5 à 5 % voorgesteld. Niettemin blijft het zo, dat het wederopduiken van een ernstige wanorde op internationaal monetair gebied of drastische beperkende maatregelen die wegens een opflakking van de inflatie noodzakelijk zouden worden, dergelijke ramingen op losse schroeven kunnen zetten.
 - b. Na de onbetwistbaar grote inspanningen die in 1974 en 1975 voor de strijd tegen verspillingen werden gedaan, zullen er voortaan nog slechts belangrijke energiebesparingen kunnen worden doorgevoerd dank zij nieuwe technologische procédés of ingrijpende mutaties in onze technisch-industriële structuren.

Met een eerste inspanning inzake speurwerk m.b.t. de energiebesparingen werd zopas op nationaal en internationaal niveau gestart, maar de reële gevolgen daarvan zullen pas over enkele jaren merkbaar zijn. Die inspanning is zelf een deel van een ruimer R-D-programma, waarin zowel het speurwerk en de ontwikkeling van alternatieve energiebronnen als de bouw van analyse- en prognose-instrumenten zijn opgenomen waardoor het de komende jaren mogelijk moet worden de beslissingen inzake het energiebeleid met meer kennis van zaken te nemen.

Ook leert de ondervinding, dat de mutaties naar minder energieverbruikende bedrijfstakken in ons land traag op gang komen, zelfs als ze dringend geboden zijn.

- c. Ten slotte veronderstelt een beleid inzake energiebesparing dat er tegelijk een prijs- en tariefbeleid wordt gevoerd, hetgeen in de eerste plaats betekent dat voor elke energievorm alle kosten zonder onderscheid worden doorberekend, teneinde tarieven te hebben die de werkelijke kosten weerspiegelen.

2. Het bruto binnenlandse primaire energieverbruik

- a. Algemene doelstelling is de toename van het PEN-verbruik, in het kader van de aan het Plan 1976-1980 toegevoegde economische prognoses op middellange termijn (gemiddelde groeivoet van het B.N.P. = 4,2 %), terug te brengen tot gemiddeld 4 % per jaar, wat neerkomt op een vermindering met ongeveer 10 % t.o.v. de periode 1953-1972 (4,5 %) en met ongeveer 25 % t.o.v. de periode 1960-1973 (5,5 %).

Neemt men als uitgangspunt, niet het verbruikspeil van 1975 (abnormaal laag als gevolg van de recessie), maar dit van 1974 (65.7 Mtske), dat lager is dan dit van 1973 (67.04 Mtske), dan zou het bruto binnenlandse PEN-verbruik :

- in 1980, 80 Mtske of 56 Mtoe,
- in 1985, 97 Mtske of 68 Mtoe bedragen.

Tegenover het voor 1980 en 1985 vóór de aardoliecrisis en de recessie geraamde verbruik zou dit neerkomen op een besparing van :

- 11 Mtske, of 12 % in 1980,
- 18 Mtske, of 16 % in 1985.

De op het vlak van de E.E.G. vooropgestelde doelstelling - nl. het verbruik van de lid-staten van de E.E.G. te verminderen met 15 % in 1985 - zou dus zijn nagekomen.

Rekening houdend met de eerste aanwijzingen omtrent de ontwikkeling van het binnenlandse PEN-verbruik tijdens het eerste halfjaar van 1976, is het evenwel mogelijk dat men, indien die trend aanhoudt, bepaalde hypothesen en vooral die inzake de keuze van het niveau waarvan bij het opstellen van de verbruiksprognoses vertrokken wordt, enigszins moet aanpassen.

- b. Die doelstelling is evenwel slechts haalbaar, mits er inzake rationeel energieverbruik een krachtige inspanning wordt geleverd.

In dat verband werden door de Minister van Economische Zaken onlangs verscheidene werkgroepen en een overkoepelende groep opgericht, belast met het uitwerken binnen de vier maanden van een algemeen plan.

Op korte termijn gaat het er vooral om de aanbevelingen van het door een Commissie ad hoc voorbereide Rapport over de "Energie- en Grondstoffenbesparingen" systematisch ten uitvoer te leggen (1).

Op middellange termijn zijn acties op twee gebieden aangewezen : in de eerste plaats in de bestaande industriële vestigingen de energieverspillingen, de niet-optimale methodes en de veel energieverslindende installaties stelselmatig opsporen. In de tweede plaats het speurwerk, in de universiteiten en in de gespecialiseerde centra, omtrent nieuwe methodes voor energieomzetting, -vervoer en -verbruik en omtrent de verbetering van de bestaande technieken stimuleren. België is reeds een heel eind die weg opgegaan door de goedkeuring van het Nationaal R en D-programma inzake Energie en door zijn medewerking aan de R en D-programma's van de E.G. en van het I.E.A.

(1) M.E.Z. "De energie- en grondstoffenbesparingen" oktober 1975, 138blz.

3. Het verbruik van de verschillende energiedragers

- a. De hoofddoelstelling is het verbruik van aardolieprodukten - en vooral van vervangbare produkten - in belangrijke mate af te remmen, zodat het aandeel ervan in de primaire energiebalans van 58,5 % in 1973 tot, zo mogelijk, minder dan 50 % zou kunnen dalen, waarbij o.m. rekening zal worden gehouden met de in België opgestelde produktiecapaciteiten.

Die algemene doelstelling zou nader moeten worden onderzocht gelet enerzijds op de risico's die er nog zijn verbonden aan de invoermogelijkheden van aardgas (zie verder) en anderzijds op de noodzaak van een kosten-batenanalyse waaruit de respectieve voordelen zouden blijken van een oplossing die eerder zou zijn afgestemd op de primaire elektriciteit of op de invoer van aardolie.

In 1985 zou bijgevolg het verbruik van aardolie verschillen volgens de werkelijke invoermogelijkheden van aardgas enerzijds en de eventuele uitbouw van kerncentrales anderzijds :

- hypothese 1 (4 kerncentrales tussen 1980 en 1985; 160.000 tcal aardgas) : 28,1 Mtoe;
- hypothese 2 (3 kerncentrales; 165.000 tcal A.G.) : 32 Mtoe;
- hypothese 3 (3 kerncentrales; 140.000 tcal A.G.) : 34,5 Mtoe.

Indien echter tussen 1981 en 1985 geen enkele nieuwe kerncentrale in gebruik wordt genomen, zou het aardolieverbruik terug stijgen tot 38,6 Mtoe (in de hypothese dat er 165.000 tcal A.G. zou kunnen worden ingevoerd).

De verwezenlijking van die doelstellingen zal aanzienlijke inspanningen vergen om het verbruik af te remmen.

Zo zou, in hypothese 1, de doelstelling inzake een verbruik van 28,1 Mtoe in 1985 vereisen dat (zie verder balans voor de aardolie):

- (i) het verbruik van industriële en huishoudelijke aardoliebrandstoffen (gasolie voor verwarming en lichte en zware stookolie) nagevoeg op het peil van 1973 gehandhaafd blijft;

- (ii) de toename van de voor niet-energetisch gebruik bestemde hoeveelheden (in hoofdzaak de petrochemie) beperkt blijft tot 1,3 Mtoe in 1980 (wat neerkomt op een jaarlijks groeipercentage van 8 % tegen 20 % in de periode 1960-1970) en tot iets meer dan 2 Mtoe in 1985 (t.o.v. 1974);
- (iii) het jaarlijks groeipercentage van het brandstoffenverbruik vermindert wordt van 7 % tot maximum 4 %.

b. Vaste brandstoffen

De vraag naar vaste brandstoffen (steenkool en steenkoolagglomeraten) zal allicht niet meer bedragen dan 16 Mtske in 1980 en 15 Mtske in 1985.

Die prognose steunt op volgende hypothesen :

- stabilisatie van de vraag naar cokeskolen voor de ijzer- en staalnijverheid op het peil van 1974 : 10,4 Mtske. Hierbij wordt rekening gehouden met het feit dat de ijzer- en staalproductie in mindere mate zal stijgen en verwacht wordt dat het cokesverbruik door de nijverheid zal dalen;
- quasi-stabilisatie van het verbruik van de elektrische centrales t.o.v. 1974 : 3 Mtske in 1980 en 1985;
- vermindering van het steenkoolverbruik door de andere industriële sectoren : 550.000 tske in 1980 en 450.000 tske in 1985 (inclusief de cementfabrieken);
- verdere structurele achteruitgang van de vraag naar steenkool door de sector huisbrand.

c. Gasachtige brandstoffen

Gelet op de verschillende specifieke voordelen van het aardgas en de expansiemogelijkheden van het aanbod moet het verbruik van aardgas verder fors blijven toenemen (8 % per jaar), hoewel tegen een minder spectaculair tempo dan van 1970 tot 1974 (25 % gemiddeld per jaar).

Het verbruikspeil zou respectievelijk 13 Mtoe en 20 Mtoe in 1980 en 1985 bedragen, in de meest gunstige hypothese inzake invoer van aardgas.

Het aandeel van het A.G. in de primaire energiebalans zou aldus van 17 % in 1973 en van 20,2 % in 1974 verhogen tot 23 % in 1980 en tot bijna 30 % in 1985.

Er heerst echter nog onzekerheid over de mogelijkheid om in die behoeften door bijkomende contracten te voorzien. Omtrent sommige daarvan moeten

nog onderhandelingen worden gevoerd. Dit probleem zal worden onderzocht in punt B betreffende het aanbod. Indien de invoer van bijna 24 miljard m³ A.G. (of 8.400 kcal/m³) in 1985 niet zou kunnen worden verzekerd, zou het gedeelte van de vraag waaraan niet kan worden voldaan, hoofdzakelijk moeten worden ondervangen door andere koolwaterstoffen, t.w. aardolieprodukten.

Vooraf de verkoop van gas aan de "kleine verbruikers", d.w.z. de verkoop via het distributienet, zou snel moeten toenemen (13 % per jaar van 1975 tot 1980; gemiddeld 12 % over de ganse periode 1975-1985).

d. Elektriciteit

1° De hoofdhypothese is dat het berekend elektriciteitsverbruik gedurende de tien volgende jaren 7 % per jaar zou toenemen.

Hoe is een dergelijke hypothese te verantwoorden ?

Het over een lange periode (1950-1972) genoteerde gemiddelde groeipercentage bedraagt 6,7 % per jaar. Die toename verliep evenwel sneller in de jaren 60 (7,35 %), hetgeen vrijwel overeenstemt met een verdubbeling om de tien jaar. In het begin van de jaren 70 verliep zij nog sneller : 8,3 % per jaar van 1970 tot 1974.

Het groeipercentage van 7 % werd gekozen rekening houdend met de voor het 4de Plan aangenomen stijging van het B.N.P. (4,2 %), met het voor de toename van het primaire energieverbruik vooropgestelde percentage (4 %) en met een lichte stijging van de in het verleden vastgestelde elasticiteit tussen elektriciteitsverbruik en primair energieverbruik, nl. van gemiddeld 1,6 in het verleden tot 1,75.

Hiervoor zijn er verschillende redenen :

- de gunstige ontwikkeling van de prijs van de elektriciteit t.o.v. de prijs van de andere energiedragers;
- een toenemend beroep op kernenergie, teneinde de afhankelijkheid van het land inzake energie te verminderen, de al te grote invloed van de aardolie op zijn economie te verkleinen en zijn bevoorrading te diversifiëren (wat een ruimer elektriciteitsaanbod tot gevolg zal hebben);
- de ontwikkeling van de verschillende verbruiksvormen : vermindering van het relatief verbruik van de ijzer- en staalnijverheid en van de andere industriële sectoren, toename van het huishoudelijk verbruik en van het verbruik van de diensten en het vervoer.

Het huishoudelijk verbruik en het verbruik van de diensten moeten snel blijven toenemen, iets meer zelfs dan in het verleden (9,4 % per jaar van 1950 tot 1972; 10,8 % van 1970 tot 1974 en zelfs 11,6% in 1975 (wat echt merkwaardig is als men bedenkt dat het totale binnenlandse elektriciteitsverbruik in 1975 met 5,4 % verminderde tegen-

over 1974). Het verbruik van de particulieren en van de sector diensten zou van 1975 tot 1985 met 12 % toenemen. Na 1980 zou die toename enigszins verminderen (10,4 % per jaar van 1975 tot 1985) als gevolg van een vertraging in de omschakeling van de verwarmingsinstallaties en een verzadigingsverschijnsel in de elektrische huishoudtoestellen.

Het gebruik van de energie- en industriële sectoren (exclusief de ijzer- en staalnijverheid) zou tot in 1980 met 4,5 % toenemen en gemiddeld met 5,4 % voor de periode 1975-1985 (tegen 6,7 % van 1960 tot 1974 en 5,6 % van 1950 tot 1970). De voornaamste inspanningen van de nijverheid inzake energiebesparing zullen immers tegen 1980 vruchten hebben afgeworpen.

Gelet op de verdere ontwikkeling van haar leveringen, zou het verbruik van de ijzer- en staalnijverheid minder snel toenemen dan in het verleden nl. met 4 % per jaar tegen 6 à 7 % in het verleden.

Het verbruik van de vervoersector zou heel wat sneller toenemen : 4 % per jaar tegen 3,6 % van 1970 tot 1974 en 2,0 % van 1960 tot 1972.

De vraag van de elektriciteitssector zelf (eigen verbruik in de centrales, netverlies en door de pompcentrales verbruikte energie) zal (op basis van de jaren 1970 tot 1975) gelijk blijven in verhouding tot de leveringen van de sector (11 %).

- 2° Een langzamer groei-hypothese van het elektriciteitsverbruik mag evenwel niet worden uitgesloten. Indien die groei 5,4 % per jaar zou bedragen, zou het bruto binnenlands verbruik van het land in 1985 niet hoger liggen dan 72.100 GWh tegen 83.500 GWh in onze hoofdhypothese (zie tabel 6). Dit zou in de eerste plaats veronderstellen, dat het elektriciteitsverbruik (laagspanning) fors wordt afgeremd (7,8 % per jaar) en verder dat de toename van sommige industriële gebruiksvormen eveneens vermindert (4,3 % per jaar voor de gehele nijverheid).

B. ENERGIEAANBOD

1. Het aanbod van vaste brandstoffen

De prognose inzake binnenlandse produktie is 7,6 Mtske in 1980 en 7,4 in 1980 en 7,4 in 1985. Die produktie zou als volgt zijn verdeeld :

- In 1980 : - Kempens bekken, 7 miljoen T. (of ongeveer 6,7 Mtske);
- Waals bekken, 0,4 Mtske (met inachtneming van het sluitingsplan);
 - terugwinning van steenkoolbrandstoffen uit oude steenberg : 1,4 Mtske afval uit steenberg zou jaarlijks kunnen worden gerecupereerd en door de elektrische centrales en cementfabrieken worden verbruikt. Men heeft evenwel gekozen voor een realistischer doelstelling van 500.000 Tske.

- In 1985 : - Kempens bekken : 6,8 Mtske;
 - Waals bekken : produktie gestopt sinds 1981;
 - Terugwinning uit steenberggen : 5 tot 600.000 Tske.

De netto-invoer van steenkool zou in 1980 8,4 Mtske en in 1985 7,7 Mtske bedragen. Dergelijke doelstellingen lijken haalbaar ondanks de moeilijkheden die het land ondervindt bij het afsluiten van contracten op lange termijn.

De netto-invoer van cokes zou in 1980 tot 1,1 Mt oplopen, tegen 850.000 T in 1974, indien de ijzer- en staalnijverheid het voor 1980 geraamde produktiepeil bereikt (19 à 19,5 Mt ruw staal).

2. Het aanbod van gasvormige brandstoffen

(zie prognostische balans voor het gas, tabel 5, blz.236).

a. Aardgas

De netto-invoer van aardgas zou snel moeten blijven stijgen. De doelstelling is van 92.500 Tcal in 1974 (90.826 Tcal in 1975) te komen tot 130.000 in 1980 en tot 200.000 Tcal in 1985.

Gelet op de afgesloten contracten is de doelstelling voor 1980, nl. 130.000 Tcal, haalbaar. Zelfs wanneer de Algerijnse leveringen met enige vertraging zouden beginnen, zou het land min of meer over de gewenste hoeveelheid aardgas beschikken.

Om de voor 1985 vastgestelde doelstelling (200.000 Tcal) te kunnen verwezenlijken, moeten er nog extra + 4,5 miljard m³ worden ingevoerd. Nieuwe overeenkomsten moeten dus worden afgesloten.

Gelet op de in dit verband nog heersende onzekerheid werden twee alternatieve hypothesen in overweging genomen : 165.000 Tcal en 125.000 Tcal.

b. De secundaire gassen

De produktie van secundaire gassen is tamelijk stabiel : 34.600 Tcal in 1974 t.o. 32.700 in 1960. In 1975 was er nochtans een gevoelige achteruitgang (bijna 30 %). Voor 1980 voorziet men, dat de produktie enigszins zal stijgen tot ongeveer 37.000 Tcal, als volgt verdeeld : 15.300 Tcal voor het cokesovengas en 21.750 Tcal voor het hoogovengas. Die gassen worden grotendeels door de elektrische centrales, de cokesovens en de ijzer- en staalnijverheid verbruikt. Tussen 1980 en 1985 verwacht men, dat de totale produktie stabiel zal blijven.

3. Het aanbod van aardolieprodukten

(Zie prognostische balans voor de aardolieprodukten, tabel 6, blz.237).

Tenzij er zich nieuwe politieke verwickelingen zouden voordoen zoals die welke de westerse wereld op het einde van 1973 heeft gekend, of tenzij de olieproducerende landen zouden besluiten hun produktie om economische redenen aanzienlijk in te krimpen, zou België geen moeilijkheden mogen ondervinden om op de wereldmarkt de in de aardoliebalans als doelstelling aangegeven hoeveelheden aardolie te vinden.

De verwezenlijking van de inzake het verbruik van aardolieprodukten voorgestelde doelstellingen doet evenwel vooral problemen rijzen op het niveau van de Belgische petroleumnijverheid.

De raffinagecapaciteit van het land bedroeg in 1975 ongeveer 48 miljoen ton. De secundaire produktie, die van 37,2 miljoen ton in 1973 gedaald is tot 30,3 en 28,9 miljoen ton in 1974 en 1975, zou in 1985 opnieuw het peil van 1973 hebben bereikt. De netto-uitvoer, die de jongste 10 jaar fors gestegen was tot 9,6 Mt in 1973, kende in 1974 een achteruitgang die groter was dan die van het binnenlands verbruik (4,6 Mt). Volgens de voorlopige cijfers voor 1975 zou hij opnieuw 6,0 Mt hebben bereikt.

Daar de bestaande raffinagecapaciteit in de Gemeenschap tot 1985 toereikend werd geacht, heeft men slechts een gematigde hypothese omtrent het herstel van de netto-uitvoer van aardolieprodukten door België opgesteld: 7,5 Mt in 1980 en 9,0 Mt in 1985.

Het valt dan ook te vrezen, dat de beschikbare raffinagecapaciteiten niet ten volle benut zullen worden en dit des te meer omdat men om verschillende redenen aanstuurt op een stagnatie en zelfs op een vermindering van het verbruik van de zware raffinagefracties, wat tevens in alle buurlanden het geval is. De inkrimping van de markt voor die produkten zou door de nijverheid kunnen worden ondervangen door de oprichting van een of meer kraakinstallaties, waardoor de zware produkten zouden kunnen worden gevaloriseerd door ze gedeeltelijk tot lichte fracties (brandstoffen, naphtha), waarnaar de vraag toeneemt, om te werken.

Het belangrijkste en ook onzekerste probleem blijft uiteraard de prijs van de uit de O.P.E.C.-landen ingevoerde ruwe aardolie.

Diverse overwegingen laten toe te veronderstellen, dat de prijs van de ruwe aardolie in de eerstvolgende jaren niet meer buitensporig zal stijgen.

Het feit dat het I.E.A. besloten heeft een drempelprijs voor de invoer vast te stellen voor de landen die lid zijn van het Agentschap, is hierbij zeer belangrijk. Aangestipt zij dat het doel ervan is de lopende of

toekomstige investeringen voor de ontwikkeling van de produktie van andere traditionele energievormen en vooral van elektriciteit uit kerncentrales te beschermen.

4. De elektriciteitsproduktie

- a. De essentiële beleidskeuze op dit gebied is vanzelfsprekend de keuze tussen kern- en traditionele centrales. Uit het rapport van de Commissie van Wijzen blijkt immers dat vóór 1985 de produktie van elektriciteit uit alternatieve energiebronnen slechts marginale oplossingen kan bieden.
- b. Op basis van het rapport van de Commissie van Wijzen en in de veronderstelling dat het elektriciteitsverbruik zal stijgen zoals hoger werd bepaald (7 % per jaar) en dat een traditioneel productiepark van ongeveer 10.000 MW gehandhaafd blijft, lijkt het om economische redenen (geraamde kostprijs in 1985 voor het kWh : 20 à 30 % lager dan die van het door een centrale met stookolie geproduceerde kWh), voor de diversifiëring van de bronnen en het buitenlands evenwicht, en voor een grotere veiligstelling van de bevoorrading van het land geraden de kern- en traditionele centrales op een evenwichtige wijze uit te bouwen. In concreto betekent dit de ingebruikstelling van 3 of 4 kerncentrales van 1.000 of 1.300 MW gedurende de periode 1981-1985 (1).

De Commissie van Wijzen kwam tevens tot het besluit dat, voor zover ze momenteel van het probleem op de hoogte is en mits men de door haar vooropgestelde voorwaarden én aanbevelingen nauwkeurig in acht neemt, de kernenergie zonder onaanvaardbare risico's op het gebied van de gezondheid, de veiligheid en de bescherming van de ecosystemen gebruikt kan worden.

Nochtans zal in elk geval iedere beslissing ter zake slechts kunnen worden genomen na een diepgaand onderzoek van alle door de Commissie van Wijzen gedane aanbevelingen en na het door de Regering beloofde openbaar debat, waarmee zopas werd gestart.

(1) In bijlage vindt U, louter ter inlichting, een tabel omtrent de structuur van de elektriciteitsproduktie in 1980 en 1985.

C. BALANSEN VOOR DE PRIMAIRE ENERGIE EN DE VERSCHILLENDE ENERGIEDRAGERS

Gelet op de vooropgestelde en verwachte oriënteringen inzake vraag en aanbod ziet de primaire energiebalans voor 1980 en 1985 eruit als volgt :
cfr. tabel 1.

De prognostische balansen voor elke energiedrager vindt men onmiddellijk na de primaire energiebalans (tabellen 2 tot 6).

De totale afhankelijkheidsgraad inzake energie zou als volgt evolueren :

1973 : 86,1 %

1974 : 89,5 %

1975 : 83,5 % (voorlopig cijfer)

1980 : 80,6 %

1985 : - hypothese 1 : 74,3 %
- hypothesen 2 en 3 : 77,8 %

Tabel 1 : Ontwikkeling van het berekend bruto verbruik van primaire energie

A. In tske

Energiebronnen	1950		1960		1970		1973		1974		1975 (3)		1980		1985		1985				
	10 ³ tske	%	10 ³ tske	%	10 ³ tske	%	10 ⁶ tske	%	Hyp. 1 (5)		Hyp. 2: Gas max (6)		Hyp. 3: Gas min. (6)								
															10 ⁶ tske	%	10 ⁶ tske	%	10 ⁶ tske	%	
Vaste brandstoffen	24.501	88,8	23.364	69,4	18.945	32,2	16.574	24,7	17.864	27,2	13.299	21,9	17,1	21,4	16,6	17,1	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6
Vloeibare brandstoffen	2.971	10,8	10.137	30,1	34.132	58,1	39.243	58,5	34.527	52,6	32.461	53,4	36,8	46,-	35,2	36,1	40,7	40,7	45,7	45,7	
Aardgas	10	0,0	50	0,2	5.450	9,3	11.398	17,-	13.301	20,2	13.051	21,5	18,6	23,2	28,6	29,4	28,6	28,6	23,6	23,6	
Primaire elektriciteit (1)	100	0,4	102	0,3	230	0,4	- 171	- 0,2	16	0,02	1.968	3,2	7,5	9,4	16,9	17,4	14,2	14,1	14,2	14,1	
TOTAAL PRIMAIRE ENERGIE	27.582	100	33.653	100	58.757	100	67.044	100	65.708	100	60.779	100	80	100	97,3	100	100,1	100,-	100,1	100,-	

B. In toe

	10 ³ toe	10 ³ Toe	10 ³ toe	Percent (2) 1951- 70	10 ³ toe	Percent (2) 1971- 73	10 ³ toe	Percent 1973- 74	10 ³ toe	Percent 1974- 75	10 ⁶ toe	Percent (2) 1976- 80 (4)	1985							
													Hyp. 1 : 1 bijkomende kerncentrale (5)		Hyp. 2 : Gas max. (6)		Hyp. 3 : Gas min. (6)			
													10 ⁶ toe	Percent (2) 1976- 85 (4)	10 ⁶ toe	Percent (2) 1976- 85 (4)	10 ⁶ toe	Percent (2) 1976- 85 (4)		
Vaste brandstoffen	17.134	16.338	13.248	- 1,1	11.590	- 9,2	12.493	8	9.300	-25,6	11,9	- 1	11,6	- 0,7	11,6	- 0,7	11,6	- 0,7	11,6	- 0,7
Vloeibare brandstoffen	2.078	7.089	23.869	13,-	27.443	4,8	24.145	-12	22.700	- 6,-	25,8	1,2	24,6	0,1	28,5	1,7	32,-	2,5	2,5	
Aardgas	7	35	3.815	-	7.979	28,-	9.301	16	9.127	- 1,9	13,-	6,9	20,-	8	20,-	8	16,5	5,9	5,9	
Primaire elektriciteit (1)	70	71	161	4,2	- 119	-20,5	11	-	1.376	-	5,3	-	11,8	-	9,9	-	9,9	-	-	
TOTAAL PRIMAIRE ENERGIE	19.289	23.533	41.093	3,9	46.893	4,5	45.950	- 2,1	42.503	- 7,5	56,-	4	68	4	70,-	4,3 (7)	70,-	4,3 (7)	4,3 (7)	

DOELSTELLINGEN

(1) Geproduceerd door de kerncentrales en de waterkrachtcentrales op waterlopen.

(2) Gemiddeld jaarlijkse groeipercentage.

(3) Eerste ramingen.

(4) Voor de berekening van de groeipercentages van 1976-1980 en 1976-1985 werd als theoretische basis voor het verbruik in 1975 het in 1974 genoteerde verbruik genomen. Het jaar 1975, dat erg te lijden had onder de crisis, wordt immers gekenmerkt door een uitzonderlijk laag energieverbruik.

(5) In hypothese 1 is de doelstelling inzake toename van het verbruik van primaire energie (4 %/jaar) slechts te verwezenlijken door het in bedrijf stellen van een bijkomende kerncentrale van 1.500 MW in 1984 (t.o.v. hyp. 2 en 3).

(6) In hypothese 2 wordt verondersteld dat het land door het sluiten van verscheidene nieuwe contracten 200.000 Tcal (of ongeveer 24 miljard m³) A.G. in 1985 zou kunnen invoeren.

In hypothese 3 zou de invoer van A.G. niet meer dan 165.000 Tcal bedragen. De ontbrekende 35.000 Tcal zouden komen van aardoliebrandstoffen. Een gedeelte van die behoeften (1 Mtske) zou evenwel kunnen worden gedekt door steenkool indien de productie van de Kempense mijnen op 8 miljoen ton gebracht zou kunnen worden (zie tekst).

(7) In de hypothesen 2 en 3 zijn er 2,8 bijkomende Mtske nodig om de bevoorrading in brandstoffen (aardolie ?) van de thermische centrales veilig te stellen. Bijgevolg stijgt het groeipercentage van dit verbruik van primaire energie van 4 tot 4,3 % per jaar.

(10³ tske)

	1950	1960	1970	1973	Percent (2) 1951- 1972 %	1974		1975(4)		1980		1985	
						10 ³ tske	Percent 1973-74	10 ³ tske	Percent 1974-75	10 ³ tske	Percent (2) 1976-80	10 ³ tske	Percent (2) 1976-85
Beschikbare hoeveelheden voor de binnenlandse markt (3)	24.167	22.780	18.064	15.442	- 1,3	17.203	11,4	13.520	- 22	16.000	- 1,4	15.100	- 1,2
1. Primaire produktie	26.106	21.087	10.887	8.583	- 4,4	8.187	- 5	7.693	- 6	7.600	- 1,4	7.400	- 1
2. Secundaire produktie	87	85	57	39	- 3,7	(34)	-	-					
3. Netto invoer	-2.026	1.608	7.120	6.820		9.016	32,2	5.827	- 35	8.400	- 1,4	7.700	- 1,4
TOTALE LEVERINGEN	26.553	25.020	18.858	15.964	- 2,1								
1. Producenten van primaire energie	845	355	137	142	- 8,9	81	-43			50	- 6,7	50	- 3,3
2. Cokes- en gasfabrieken	6.070	9.676	9.302	9.872	2,0	10.466	6	7.400	-29,3	10.400	- 0,1	10.100	- 0,3
3. Elektrische centrales	4.717	4.665	2.889	2.098	3,2	2.855	36	2.773	- 3	3.000	1	3.000	0,5
4. Eindverbruikers	12.954	9.278	5.960	4.098	- 5,3	3.690	-10			2.550	- 5,6	1.950	- 3,9
- IJzer- en staalnijverheid	389	158	159	202	- 2,9	201	- 0,5	} 423	-55,5	} 550	5,2	} 450	- 3,6
- Andere industrieën	3.591	1.867	690	588	- 7,8	574	- 2,4						
- Vervoer	1.721	800	30	13	-23,7	13	0						
- Huisbrand	7.253	6.453	5.081	3.295	- 3,7	2.902	-12	2.400	-17,3	2.000	- 5,6	1.500	- 4
BINNENLANDS VERBRUIK	24.586	23.974	18.288	16.210	- 1,96	17.091	5	12.996	-24	16.000	- 1,3	15.100	- 1,1

(1) Bron van de in het verleden genoteerde cijfers : energiebalansen opgesteld door de Administratie voor Energie van het Ministerie van Economische Zaken.

(2) Gemiddeld jaarlijks groeipercentage.

(3) Voorraadwijzigingen niet meegerekend voor de ramingen.

(4) Voorlopige cijfers.

Tabel 3 : Prognostische balans voor de cokes (1)

(in 1.000 t)

	1950	1960	1970	1973	(2) 1950- 1972 %	1974		1975(4)		1980		1985		
						10 ³ t	percent 1973-74	10 ³ t	percent 1974-75	10 ³ t	percent (2) 1976-80	10 ³ t	percent (2) 1976-85	
Beschikbare hoeveelheden voor de binnenlandse markt (3)	4.102	6.805	7.938	8.482	2,6	9.001	6,1	6.005	-33,3	9.100	0,2	9.300	0,3	
1. Secundaire produktie	4.625	7.539	7.119	7.841	2,1	8.144	3,8	5.700	-30	8.000	-0,4	7.800	-0,4	
2. Netto invoer	- 523	- 734	+ 819	+ 641		857	33,7	305	-65	1.100	5,1	1.500	5,8	
TOTALE LEVERINGEN	4.625	7.792	8.662	8.951	2,6									
1. Cokes- en gasfabrieken	282	97	2	1	-29,1	-		-		-		-		
2. Elektrische centrales	5	7	0,5	-	-19,6	-		-		-		-		
3. Eindverbruikers	4.005	6.715	7.814	8.478	3,06	8.912	5,1			9.100	0,4	9.300	0,4	
- IJzer- en staalnijverheid	3.107	5.789	7.015	7.993	3,9	8.405	5,1	5.700	-32	8.800	0,9	9.100	0,8	
- Andere industrieën	593	661	666	389	-1,2	434	11,5	} 250	-43	270	-6,7	180	-4,8	
- Vervoer	17	14	14	3	-2,1	2	-33				-	-	-	-
- Kleine verbruikers	288	251	119	92	-2,3	71	-23		55	-23	30	-9,6	20	-5,6
BINNENLANDS VERBRUIK	4.292	6.819	7.817	8.479	2.7	8.912	5.1	6.005	-33	9.100	0,4	9.300	0,4	

(1) Bron voor de in het verleden genoteerde cijfers : energiebalansen opgesteld door de Administratie voor Energie van het Ministerie van Economische Zaken.

(2) Gemiddeld jaarlijks groeipercentage.

(3) Voorraadwijzigingen niet meegerekend voor de ramingen.

(4) Voorlopige cijfers.

Tabel 4 : Prognostische balans voor het gas (1)

Tcal.

	1950	1960	1970	1973	Percent (2) 1951-72 %	1974		1975 (3)		1980		1985			
						Tcal	Percent 1973-74	Tcal	Percent 1974-75	Tcal	Percent(2) 1976-80	Hyp. 2 : Gas max.(4)		Hyp. 3 : Gas min.(5)	
												Tcal	Percent(2) 1976-85	Tcal	Percent(2) 1976-85
beschikbare hoeveelheden voor de binnenlandse markt	20.820	33.044	70.338	112.978	7,3	127.626	12,9	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7
1. Primaire produktie	115	596	449	457	6,3	510	11,6	440	-14	350	- 5,6	300	- 3,5	300	- 3,5
2. Secundaire produktie :	20.783	32.688	32.187	33.190	2,1	34.613	4,3	24.500	-29	37.050	1,4	37.000	0,7	37.000	0,7
waaronder :															
- cokesovengas	9.341	14.249	13.465	14.471	1,9	14.882	2,8			15.300	0,4	14.900		14.900	
- hoogovengas	10.662	17.812	18.605	18.709	2,5	19.731	5,4			21.750	2	22.100	1,2	22.100	1,2
3. Netto invoer	- 78	- 240	37.702	79.331	-	92.503	16,6	90.826	- 2	130.000	7,-	200.000	8	165.000	5,9
TOTALE LEVERINGEN	20.904	33.329	70.376	115.140	7,4	132.752	15,3	120.286	- 9,4						
1. Cokes- en gasfabrieken	5.016	7.418	9.291	9.510	2,6	9.136	- 4			10.500	2,8	11.500	2,3	11.500	2,3
2. Elektrische centrales	3.515	6.249	15.001	30.059	9,5	34.000	13,1	24.550	-28	30.000	- 2,3	30.000	- 1,2	20.000	- 3,5
3. Eindverbruikers	12.289	19.377	46.046	73.505	7,8	84.490	14,9			126.900	8,5	195.800	8,8	170.500	7,3
- IJzer- en staalnijverheid	8.220	13.368	20.415	23.608	4,9	25.319	7,2			29.000	2,7	32.500	2,5	30.000	1,7
- Andere industrieën, inclusief niet-energetische toepassingen	2.014	3.448	16.904	33.764	12,5	40.985	21,4			57.900	7,2	101.300	9,5	83.800	7,4
- Kleine verbruikers (= verkoop via distributienet)	2.055	2.561	8.727	16.133	8,9	18.186	12,7			40.000	17,-	62.000	13	57.000	12,1
BIJENLANDS VERBRUIK	20.820	33.044	70.338	113.074	7,3	127.626	12,8	115.766	- 9,3	167.400	5,6	237.300	6,4	202.300	4,7

(1) Bron voor de in het verleden genoemde cijfers : energiebalansen opgesteld door de Administratie voor Energie van het Ministerie van Economische Zaken.

(2) Gemiddeld jaarlijks groeipercentage.

(3) Voorlopige cijfers. Het bruto binnenlands verbruik is momenteel nog niet in detail bekend.

(4) Hypothese 2 : verondersteld wordt dat het land in 1985 door het sluiten van bijkomende contracten 200.000 Tcal (of ± 24 miljard m³) A.G. zal kunnen invoeren.

(5) Hypothese 3 : de invoer van A.G. zou niet meer bedragen dan 165.000 Tcal. De bijkomende 35.000 Tcal zouden komen van aardoliebrandstoffen (zie balans van de aardolie)

Tabel 5 : Prognostische balans voor de aardolieprodukten (in 1.000 ton) (1)

	1950	1960	1970	1973	Percent (2) 1950- 1972	1974 (3)		1975 (4)		1980		1985			
						10 ³ t	Percent 1973-74	10 ³ t	Percent 1974-75	10 ³ t	Percent (2) 1976-80	Hyp.2:gas max.(5)		Hyp.3: gas min.(6)	
												10 ³ t	Percent (2) 1976-85	10 ³ t	Percent (2) 1976-85
Beschikbare hoeveelheden voor de binnenlandse markt	1.916	7.049	24.128	27.627	12,7	25.773	- 6,8	22.900	-11,2	25.800	0	28.500	1	32.000	2,2
Secundaire produktie	446	6.947	29.816	37.248	22,2	30.348	-18,5	28.900	- 5	33.300	1,9	37.500	2,1	41.000	3,1
Netto invoer excl. zeescheepvaart	+1.470	+ 102	-5.688	-9.621		-4.575	-52,5	-6.000	31,1	-7.500	10,4	-9.000	7	-9.000	7
TOTALE LEVERINGEN	2.462	10.679	35.905	45.272	13,8	39.450	-13	37.850	-4,1						
Cokes- en gasfabrieken	20	90	10	1	11,0	-		-		-		-		-	
Elektrische centrales	11	534	3.655	4.937	31,5	4.408	-10,8	3.660	-17	3.200	-5	3.500	-2	4.500	0,2
Aardolieraaffinaderijen	27	429	1.575	1.738	21,6	1.534	-11,7	1.500	-0,2	1.600	0,8	1.700	1	1.800	1,6
Eindverbruikers :	2.020	6.036	18.629	20.767	11,0	18.202	-12,4	17.540	-3,7	21.000	2,9	23.300	2,5	25.700	3,5
- IJzer- en staalnijverheid	68	173	734	791	11,3	640	-19,1			700	1,8	800	2,3	800	2,3
- Andere industrieën	551	1.838	4.688	4.250	9,7	3.496	-17,8			4.000	2,7	4.200	1,9	5.900	5,3
- Vervoer	781	1.828	4.042	4.685	8,3	4.410	- 6,0			5.400	4,1	6.500	4,0	6.500	4,0
- Landbouw	18	153	427	450	15,5	397	-11,7			500	4,7	600	4,2	600	4,2
- Verlichting en verwarming van lokalen	233	1.216	5.790	7.036	16,6	6.260	-11			6.000	- 0,9	6.200	-0,1	6.300	
- Niet gespecificeerd verbruik	209	534	608	572	4,7	129	-77,4			200	9,2	200	4,5	200	4,5
- Niet-energetische toepassingen	160	294	2.340	2.983	13,9	2.870	- 3,8			4.200	7,9	4.800	5,3	5.400	6,6
BINNENLANDS VERBRUIK	2.078	7.089	23.869	27.443	12,3	24.145	-12	22.700		25.800	1,2	28.500	1,7	32.000	2,8

(1) Bron : voor de cijfers genoteerd in het verleden : energiebalansen opgesteld door de Administratie voor Energie van het Ministerie van Economische Zaken.

(2) Gemiddeld jaarlijks groeipercentage.

(3) Bron : Ministerie van Economische Zaken, Administratie voor Energie.

(4) Voorlopige cijfers - het Bruto binnenlands verbruik is momenteel nog niet in detail beschikbaar.

(5) Hypothese 2 : verondersteld wordt, dat het land in 1985 200.000 Tcal A.G. zal kunnen invoeren.

(6) Hypothese 3 : de vermindering van de invoer van A.G., die slechts 165.000 Tcal zou bedragen, zou worden gecompenseerd door een toenemend beroep op aardolieprodukten.

Tabel 6 : Prognostische balans voor de elektriciteit (1)

	1950	1960	1970	1973	(2) 1951- 72 I	1974		1975		1980		1985			
						GWh	Percent 1973-74	GWh	Percent 1974-75	GWh	Percent (2) 1976-80	Hyp. 2 et 3		Hyp. 1	
												GWh	Percent(2) 1976-1985	GWh (6)	Percent(2) 1976-1985
Beschikbare bruto hoeveelheden voor de binnenlandse markt	8.950	15.189	30.899	40.313	6,7	42.436	5,3	40.165	-5,4	59.500	7	63.500	7	63.500	7
1. Primaire produktie	63	172	303	241	10,7	394	63,5	7.107	-	23.200		44.700	-	53.100	-
a) Waterkracht (exclusief pompcentrales)	63	172	246	170	4,9	250	47,-	186	-26	300	3,7	300	1,9	300	1,9
b) Kernenergie	-	-	57	71	-	144	102,8	6.921	-	22.925 (5)	-	4.375 (5)	-	52.800	-
2. Secundaire produktie (inclusief pompcentrales)	8.798	14.980	30.220	40.826	6,7	42.368	3,8	33.947	-20	37.800 (4)	-2,2	40.800	-0,4	32.400	-2,2
3. Netto invoer (3)	89	37	376	- 754		- 325	-57	- 889	173	-1.500	36	-2.000	19,9	-2.000	19,9
TOTALE LEVERINGEN	9.005	15.554	31.824	42.381	6,9	45.319	6,9	45.236	- 0,2						
1. Producenten van primaire energie	1.671	1.688	963	815	-2,9	788	-4,3	21.543	-13,9	30.900 (24.400 (7))	4,3	41.000 (33.000 (7))	5,1	5,4	
2. Crake- en gasfabrieken	170	228	157	135	-0,9	130	-4,0								
3. Aardolie- en raffinaderijen	10	98	469	587	20,2	512	-13								
4. Andere industrieën dan de ijzer- en staalnijverheid	3.383	5.923	13.203	17.335	7,2	18.121	4,5								
5. Elektrische centrales (inclusief pompen en netverliezen)	1.139	1.794	3.191	4.501	6,1	(4.663)	3,6								
6. IJzer- en staalnijverheid	1.033	2.110	4.285	5.158	7,4	5.422	5,1	4.507	- 3,3	6.550 (6.500)	7,0	9.200 (8.000)	7,0	4,0	
7. Vervoer	329	613	741	817	4,0	852	4,3	825	- 3,2	1.050	4,3	1.300	4,3		
b. Huisbrand en diversen	1.215	2.735	7.890	10.964	9,4	(11.896)	8,5	13.290	+11,6	21.000	12	32.000	10,4		
BRUTO BINNENLANDS VERBRUIK	8.950	15.189	30.899	40.313	6,7	42.436	5,3	40.165	- 5,4	59.500	7	63.500	7		

- (1) Bron voor de cijfers genoteerd in het verleden : energiebalansen van het Ministerie van Economische Zaken.
(2) Gemiddeld jaarlijks groeipercentage.
(3) Met inbegrip van de invoer van de helft der produktie van de centrale van Chooz en van de uitvoer van de helft der produktie van de centrale Tihange I.
(4) Saldo-berekening.
(5) 1980 : 3.527 nucleaire MW, d.w.z. : Mol + Doel I, II, III + Tihange I + II tegen 6.500 h/jaar.
1985 : 6.827 nucleaire MW, d.w.z. de toestand van 1980 + 2 centrales van 1.000 MW + 1 centrale van 1.300 MW tegen 6.500 h/jaar = hypothesen 2 en 3.
(6) 1985 : hypothesen 1 = kerncentrales van de hypothesen 2 en 3 + 1 centrale van 1.300 MW die tegen een normaal tempo zal werken in 1985.
(7) Cijfers zonder haakjes : totaal verbruik van de industrieën ; cijfers tussen haakjes : verbruik van de industrieën, exclusief ijzer- en staalnijverheid.

D. R-D BELEID INZAKE ENERGIE

Tot 1975 bestond alleen voor de kernenergie een systematische planning op nationaal vlak in de vorm van een vijfjarenplan inzake kernonderzoek en -technologie. Onderzoekingen omtrent andere energievormen en energiebesparingen gebeurden meestal ongecoördineerd en op initiatief van de researchinstellingen zelf.

Bovendien stond de financiële inspanning ten gunste van de kernenergie niet in verhouding tot die welke aan de andere onderzoekingen op het gebied van de energie werd besteed.

Gelet op de fundamentele veranderingen die in de kerngegevens van het energievraagstuk zijn opgetreden, moet de inspanning inzake speurwerk op drie hoofdproblemen worden afgestemd :

- hoe de politieke beslissingsorganen helpen bij het beheersen en het analyseren van de verschillende componenten van het energiebeleid ;
- welke zijn de technologische voorwaarden voor een belangrijke vooruitgang inzake energiebesparingen ;
- hoe het aan bod komen van nieuwe energievormen voorbereiden en versnellen?

Ten einde overlappingsen te vermijden, moeten die inspanningen op nationaal en op internationaal (E.E.G., I.E.A.) vlak mekaar aanvullen.

1. Nationaal

a. Kernenergie

- (i) De R-D inzake kernenergie geniet al lang een zeer belangrijke overheidssteun. In 1976 bedraagt de begrotingsuitgave voor die sector 4.600 MF.

Dit bedrag is onderverdeeld als volgt :

- uitgave op nationaal vlak	2.900 MF	63 %
(waaronder S.C.K.)	(1.657 MF)	(36 %)
- uitgave op internationaal vlak	1.700 MF	37 %
	<u>4.600 MF</u>	<u>100 %</u>
- basisonderzoek	1.000 MF	22 %
- toegepast onderzoek	3.200 MF	69 %
- investeringen	400 MF	9 %
	<u>4.600 MF</u>	<u>100 %</u>

Voorheen werden al tijdens de periode 1970-1975 aan de kernenergie kredieten verleend voor een totaal bedrag van 16.900 MF (in werkelijke prijzen), wat tegen vaste prijzen van 1976 overeenstemt met een totale investering van 21.400 MF.

Zelfs na aftrek van de uitgaven voor speurwerk dat niet direct energie op het oog heeft (nl. speurwerk inzake de basisfysica, bv. CERN, IISN, en de onderzoekingen omtrent het gebruik van nucleaire instrumenten voor niet-energetische doeleinden, (bv. productie van radio-isotopen), staan die bedragen niet in verhouding tot wat tot dusver werd besteed aan speurwerk op het gebied van de energiebesparingen en het zoeken naar nieuwe energiebronnen.

- (ii) In de R-D inzake kernenergie werd de nadruk gedurende de jongste 5 jaar voornamelijk gelegd op :
- de sodiumgekoelde snelle reactoren en in 't bijzonder de ontwikkeling van de brandstof voor dit soort reactoren ;
 - de uitrustingen voor geteste reactoren ;
 - de recycling van plutonium ;
 - de verwerking van radioactieve afval.
- (iii) M.b.t. het huidige vijfjarenplan (1973-1977) inzake speurwerk en ontwikkeling in de kernenergie werd door de Regering geen enkele beslissing genomen. Het zal, meer bepaald op basis van het Rapport van de Commissie van Wijzen, moeten worden gevolgd door een nieuw vijfjarenplan 1977-1981, opgevat als een plan dat van jaar tot jaar kan worden aangepast.

b. Nationaal R-D programma inzake energie

Op 27 juni 1975 verleende de Ministerraad zijn goedkeuring aan het eerste deel van een nationaal R-D-impulsprogramma op het gebied van de energie. Het heeft een looptijd van 3 jaar en kreeg op de begroting 244 miljoen F. toegewezen.

De hoofdlijnen van dit programma zijn de volgende :

- (i) In model brengen van het nationaal energiesysteem (en verbetering van het beschikbare statistische apparaat).

Doel ervan is een geheel van instrumenten (rekenkundige modellen) op te bouwen, die de politieke Overheid moeten helpen bij de keuze van het meest geschikte energiebeleid, door haar voor te lichten over de gevolgen van een aantal alternatieve beleidsmaatregelen.

Een eerste voorwaarde die moet worden vervuld opdat die onderzoeken - alsook die i.v.m. andere projecten - vruchten zouden afwerpen, is de verbetering van het beschikbare statistische apparaat. De desbetreffende statistieken moeten voor een aantal sectoren worden verbeterd en aangevuld.

(ii) Energiebesparingen

Belangrijke onderzoeken moeten worden verricht ten einde aan te tonen waar energiebesparingen op korte, middellange en op lange termijn kunnen worden doorgevoerd en om te bepalen welke maatregelen moeten worden genomen, welke investeringen moeten worden overwogen en welke beperkende factoren eventueel in aanmerking moeten worden genomen ; die inspanning moet alle belangrijke sectoren omvatten.

(iii) Fossiele energie

De vergassing bij hoge druk op grote diepte, de terugwinning van het mijngas in de steenkollagen en de omzetting van steenkool, met name door het vloeibaar maken en het vergassen aan de oppervlakte.

(iv) Niet-conventionele energiebronnen : zonne-energie en geothermische energie.

Daarnaast besteedt dit programma nog bijzondere aandacht aan de planologische aspecten van het probleem en aan de studie van de sociale kosten die aan de technische oplossingen, die uit het programma zouden voortvloeien, gekoppeld zijn.

c) Programma inzake besparingen op afvalstoffen en secundaire grondstoffen
(246 miljoen)

Het vooropgestelde programma bevat voorstellen omtrent R-D-acties om de verspilling van materialen te verminderen en om uit afval en reeds gebruikte producten energie en materialen terug te winnen.

d) Waterstof

Een derde deel m.b.t. de waterstof was voorzien en werd aan de Regering voorgelegd. De beslissing omtrent dit programma werd evenwel uitgesteld in afwachting van het Rapport van de "Commissie van Wijzen".

Bondig kan het R-D-beleid inzake energie op nationaal vlak als volgt worden samengevat :

- een zeer belangrijke en sedert de jaren 60 onafgebroken inspanning op het gebied van de kernenergie ;
- de recente start van een gecoördineerd programma op het gebied van energiebesparingen en nieuwe energiebronnen ;
- een aantal duidelijker omschreven speurwerkactiviteiten.

2. Internationaal

België neemt aan tal van internationale R-D-activiteiten op het gebied van de energie deel.

Bedoeld zijn voornamelijk :

- de programma's van de Europese Economische Gemeenschappen ;
 - . Euratom : (in hoofdzaak) kernenergie ;
 - . E.E.G. : niet-nucleaire energie ;
 - . E.G.K.S. : steenkool ;
- de activiteiten van het Internationaal Energieagentschap ;
- het S.N.R.-project: in samenwerking met de D.B.R. en met Nederland, bouw van een prototype van een sodiumgekoelde snelle reactor ;
- EURODIF : uraniumverrijking ;
- EUROCHEMIE : opwerking van de bestraalde brandstof.

Tevens zij nog vermeld de deelneming van België aan het Agentschap voor de Kernenergie (AKE) van de O.E.S.O. en aan het Internationaal Agentschap voor de Atoomenergie (IAAE) van de UNO.

Tenslotte neemt België ook deel aan de C.E.R.N.-programma's (basisfysica).

E. BUDGETTAIRE EN FINANCIËLE ASPECTEN1. De uitgaven van de Overheid

Die uitgaven hebben in hoofdzaak betrekking op de lopende uitgaven van de op nationaal vlak uitgevoerde R-D en op de verbintenissen van België in het kader van de internationale speurwerkprogramma's. Het bedrag van de voor de steenkoolmijnen uitgetrokken subsidies wordt eveneens vermeld.

Zoals in punt D aangestipt, blijven de uitgaven voor speurwerk inzake kernenergie en basisfysica een belangrijk deel van de beschikbare middelen voor hun rekening nemen. Het ware trouwens wenselijk de bedragen voor niet-nucleair speurwerk gedurende de komende jaren nog te verhogen.

Belangrijkste budgettaire gevolgen van het energiebeleid (x)

(in miljoenen F. - werkelijke prijzen)

	1975 aangepast	1976 begin- cijfer	1980
A. <u>Kernenergie</u>			
a. <u>Nationaal</u>			
1) Voorschotten nucleaire prototypes	400	460	725
2) S.C.K. (Mol) (1)	1.443	1.657	3.150
3) I.R.E. (Charleroi) (2)	130	271	200
b. <u>Internationale instellingen</u>			
1) Euratom	400	440	700
2) S.N.R. (Kalkar; kweekreactor)	752	850	850
3) Eurodif (uraniumverrijking)	120	370	470
4) Diversen (AKE, IAAE, Eurochemie (3))	47	58	85
B. <u>Niet-nucleaire energie</u>			
a. <u>Speurwerk</u> (4)	91	239	400
b. <u>Subsidies aan de steenkoolmijnen</u>	5.875	6.200	13.100

(x) Gelet op de onzekerheid die er nog heerst om met het opmaken van sommige speurwerkprogramma's te beginnen, geven de voor 1980 vermelde bedragen slechts een orde van grootte.

- (1) In dit bedrag is een gering deel van de investeringsuitgaven begrepen.
- (2) Hoewel in de tabel opgenomen hebben de kredieten voor het IRE slechts in zeer beperkte mate betrekking op het energiebeleid. In de prognose is een geleidelijke stabilisatie van de investeringen in reële termen waar te nemen en een vermindering van de Overheidssubsidies, daar de onderneming vanaf 1978 in hoofdzaak op bedrijfseconomische gronden moet kunnen werken.
- (3) Bij gebrek aan voldoende gegevens wordt in de raming geen rekening gehouden met :
- de financiering van de projecten Belgoproces en Belgowaste ;
 - de verbintenissen t.a.v. het project Super-Phenix (kweekreactor).
- (4) Speurwerk met energetische finaliteit : Nationaal R-D programma inzake energie, N.I.E.B. (deel voor de energie, t.w. ongeveer 50 % van de begroting), bijdrage tot het Europees R-D programma inzake niet-nucleaire energie.

De uitgaven voor niet-nucleaire prototypes en de uitgaven van het I.W.O.N.L. betreffende speurwerk inzake energie zijn in deze bedragen niet begrepen.

2. De investeringen

1° De elektriciteitssector

De belangrijkheid van de investeringen in de elektriciteitssector hangt hoofdzakelijk af van de aangenomen beleidskeuzen inzake de uitbouw van de kerncentrales.

Zo zouden, wanneer men kiest voor de hypothese van een inbedrijfstelling van drie bijkomende kerncentrales van 1981 tot 1985 en van vier centrales van 1300 MW tussen 1985 en 1990 (waarvan de financiering gedeeltelijk in de periode 1981-1985 moet gebeuren) de investeringsuitgaven gemiddeld 29,6 miljard F per jaar bedragen voor de periode van het Plan 1976-1980 (tegen vaste prijzen van 1975) en 25,8 miljard F per jaar voor de periode 1981-1985.

Het totaal bedrag voor de Planperiode bedraagt bijna 150 miljard F (prijzen 1975) (1). Die uitgaven betekenen, voor de periode 1971-1980, nagenoeg een verdubbeling tegenover de gedurende de periode

-
- (1) Buiten de investeringen in kerncentrales zijn in die bedragen eveneens begrepen de uitgaven geraamd voor het uitrustingsprogramma van de elektriciteitsmaatschappijen inzake bijkomende thermische en waterkrachtcentrales, een ruwe raming van de netuitgaven en de kostprijzen van een kunstmatig eiland (steeds tegen vaste prijzen 1975). In de vermelde cijfers is geen rekening gehouden met bijzondere verhogingen van de kosten als gevolg van de keuze van sommige vestigingsplaatsen.

1964-1975 uitgevoerde investeringen (gemiddeld 14,7 miljard per jaar, vaste prijzen 1974).

Die investeringsinspanning in de elektriciteitssector blijkt voor de Belgische economie haalbaar, mits door de Overheid een passend beleid wordt gevoerd, met name een striktere planning van de investeringen. Aan een groter beroep van de particuliere maatschappijen op de kapitaalmarkt blijkt door die markt eveneens te kunnen worden voldaan. Een probleem zou kunnen rijzen voor het financieel evenwicht van de maatschappijen zelf.

2° De gassector

De investeringen in de sector gasvervoer en -distributie worden voor de periode 1976-1980 geraamd op tenminste 18 miljard F (vaste prijzen 1975).

Dit bedrag wordt als volgt onderverdeeld : 15 miljard voor de openbare distributie (3 miljard per jaar) en op zijn minst 3 miljard voor Distribuzie (fabriek voor het vloeibaar maken van gas, vervoer, ketels, ...).

3° De steenkoolsector

In die sector is de doelstelling de produktiviteit in het Kempense bekken op te voeren aan de hand van enkele bijkomende investeringen inzake winningsuitrustingen en vooral door de bovengrondse uitrustingen op vollere kracht te benutten. De nodige investeringen zijn niet overdreven en worden geraamd op iets meer dan een miljard F voor de vijfjarenperiode 1976-1980.

4° De aardoliesector

De investeringen voor de Planperiode 1976-1980 bedragen 11,6 miljard F. Zij zullen worden besteed aan de aan de gang zijnde verhogingen van de raffinagecapaciteit en aan aanpassingen van de uitrustingen om energie te besparen en structurele mutaties door te voeren met het doel zoveel mogelijk de produktie van zware stookolie te beperken en de produktie van lichtere fracties te verhogen.

Inzake de Belgische buitenlandse investeringen in de energiesectoren is bekend, dat de NV PETROFINA actief deelneemt aan het onderzoek naar en de exploitatie van aardolie, aardgas en bitumineus zand in Canada, de Noordzee, Angola en Iran. De investeringen in 1974 bedroegen 7,5 miljard F en wellicht ongeveer 10 miljard in 1975. Daar een forse produktieverhoging wordt verwacht, kan worden gesteld dat de investeringen de volgende jaren niet zullen verminderen.

F. INSTITUTIONELE ASPECTEN

1. Een overleg- en controleorgaan op het hoogste niveau : het Nationaal Comité voor de Energie

Door de Regering werd zopas het Nationaal Comité voor de Energie geïnstalleerd.

De bevoegdheid van dit Comité is zeer uitgebreid, daar het volgens artikel 2 met volgende opdrachten is belast :

- advies te geven, rekening houdend met het economisch en sociaal beleid en in verbinding met het Planbureau, over de algemene doelstellingen van het energiebeleid en over de middelen welke moeten worden gebruikt om dit beleid te voeren;
- de uitvoering ervan te volgen en de resultaten ervan te beoordelen zowel van het geheel als van elke betrokken energiesector afzonderlijk.

Bij het uitstippelen van een globaal energiebeleid, wat zijn eigenlijke opdracht is, moet het dus de actie van de specifieke regionale organen coördineren.

2. De sectorale overleg- en controlecomités

De bestaande sectorale advies- en controleorganen (elektriciteit en gas, aardolie, steenkool) zullen blijven bestaan, maar hun actie moet worden gecoördineerd in het Nationaal Comité voor de Energie, dat belast is met het uitstippelen van een globaal energiebeleid. Hun eigenlijke opdracht blijft tweërlei : advies uitbrengen en controle uitoefenen.

Die sectorale organen zouden dermate moeten worden herzien, dat elke sector over de meest passende structuur beschikt en dat de coördinatie van hun actie in het kader van het Nationaal Comité voor de Energie probleemloos verloopt. De Overheid zou in die organen over betere middelen moeten beschikken om te kunnen oordelen over de technische en economische gegevens die aan de grondslag liggen van de door die comités genomen beslissingen.

3. Rechtstreekser interventies van de Overheid

De Regering heeft verklaard voorstander te zijn van het overheidsinitiatief, met name in de energiesectoren.

Gesteld kan worden, dat het ter beschikking stellen van energie aan de industriële en particuliere sector een werkelijke openbare dienstverlening vormt en dat de evidente verantwoordelijkheid van de Overheid inzake veiligstelling van de bevoorrading, verdeling van het aanbod bij crisis en prijsbepaling verantwoordend dat zij in de energiesectoren rechtstreeks ingrijpt.

Op verschillende gebieden zijn rechtstreekse acties denkbaar : aankoop van primaire energie en inzonderheid het afsluiten van contracten op lange termijn met de producerende landen, aanleg van voorraden, energievervoer, industrieel overheidsinitiatief.

In dit verband werkt de Regering momenteel aan de statuten van een "Nationale Maatschappij voor Vervoer per Pijpleiding" in het kapitaal waarvan de Belgische Staat via de N.I.M. een bijdrage van 51 % zou leveren, terwijl op de rest van het kapitaal zal worden ingeschreven door de Nederlandse petrochemische maatschappij D.S.M. die door de Nederlandse Staat volledig wordt gecontroleerd.

Andere rechtstreekse overheidsinterventies zouden wenselijk of nodig kunnen blijken in het licht o.m. van de resultaten van het nationale R en D-programma inzake energie en van de deelname van België aan internationale R en D-programma's. Immers, de resultaten van het speurwerk dat vruchten heeft afgeworpen, dienen te worden geëxploiteerd in het belang van de nationale gemeenschap. Zij moeten eigendom van de gemeenschap blijven en, niet uitsluitend maar bij voorrang, in industriële overheidsinitiatieven worden omgezet.

Bijlage - A. Structuur van de elektriciteitsproductie in %

	1980		1985	
	Doel III en Tihange II zijn normaal in gebruik in 1980 (1)	De ingebruikstelling van één van die twee centrales gebeurt met een jaar vertraging (2)	Hypothese 1 : Tussen 1981 en 1985 worden 4 kerncentrales in gebruik genomen (2 x 1.000 en 2 x 1.300 MW) (3)	Hyp. 2 en 3 : Tussen 1981 en 1985 worden slechts 3 kerncentrales in gebruik genomen (2 x 1.000 en 1 x 1.300 MW) (4)
1. <u>Primaire produktie</u> :	(38)	(30,7)	(62,1)	(52,3)
a) waterkracht (excl. pompcentrales)	0,5	0,5	0,4	0,4
b) Kernenergie	37,5	30,2	61,7	51,9
2. <u>Secundaire produktie</u> (incl. pompcentrales)	62,-	69,3	37,9	47,7
Totaal in %	100,-	100,-	100,-	100,-
Produktie in GWh	61.000	61.000	85.500	85.500

B. Structuur van het produktiepark.

Opgesteld vermogen in netto - MW en in %

	(1) 1980		(2)		(3) 1985		(4)	
	MW	%	MW	%	MW	%	MW	%
1. <u>Primaire produktie</u>								
a) waterkracht (exclusief pompcentrales)	80	0,6	80	0,6	80	0,5	80	0,5
b) kernenergie (a)	3.527	27,4	3.527	27,4	8.127 (b)	46,-	6.827 (b)	41,8
2. <u>Secundaire produktie</u> (inclusief pompcentrales: cijfers tussen haakjes) (c)	9.270 (d) (1.060)	72,-	9.270 (d) (1.060)	72,-	9.440 (d) (1.060)	53,5	9.440 (d) (1.060)	57,7
Totaal opgesteld vermogen	12.877	100,-	12.877	100,-	17.647	100,-	16.347	100,-

- (a) Het op te stellen kernenergievermogen werd niet berekend aan de hand van een optimalisatiemodel van het produktiepark.
- (b) De laatste kerncentrale werkt in 1985 op normale kracht (6.500 u/jaar).
- (c) Het gaat hier om traditionele thermische centrales die werken met steenkool, stookolie of gas en ook om pompcentrales. In het uitrustingsprogramma 1975-1983 van de elektriciteitsmaatschappijen is voorzien dat het tweede deel (3 x 180 MW) van de pompcentrale van Coe in 1979 in werking zal treden.
- (d) De benuttingsgraden van het gehele park van traditionele thermische centrales, uitgedrukt in het gemiddeld aantal gebruiksuren per jaar, bedragen voor 1980 en 1985 in de 2 hypothesen respectievelijk :
- (1) - 3.874 u/jaar ;
- (2) - 4.335 u/jaar. In dit geval zou de tweede centrale van 930 MW in 1980 slechts op een kwart van haar vermogen werken.
- (3) - 3.260 u/jaar ;
- (4) - 4.106 u/jaar.

In 1974 bedroeg het gemiddeld aantal gebruiksuren van de traditionele thermische centrales 5.091 uren. Het jaarlijks gemiddelde cijfer tussen 1972 en 1974 bedraagt 6.061 uren.

HOOFDSTUK IV

HET BELEID BETREFFENDE DE BOUWNIJVERHEID

1. Algemene ontwikkeling van de sector

De evolutie van de produktie van de bouwnijverheid wordt in de hiernavolgende tabel weergegeven in termen van investeringen in bouwwerken.

(Investerings in bouwwerken, in miljarden F, prijzen van 1970 ; definitie Nationale Rekeningen)

	1975	1980	1980/1975
Woningbouw	62,1	61,6	99,2
Overheid	35,4	36,8	104,0
Ondernemingen (1)	67,5	101,4	150,2
Totaal	165,0	199,8	121,1

(1) Met inbegrip van de overheidsbedrijven.

Bovenstaande cijfers werden rechtstreeks afgeleid uit de centrale projectie van het Plan 1976-1980. De investeringen in de huisvestingssector, waarvan nagenoeg 90 % door de bouwsector wordt geleverd, zullen zich tijdens de jaren 1976-1980 ongeveer op hetzelfde peil handhaven.

Ook de investeringen van de overheid zullen, in volume, geen belangrijke uitbreiding kennen. Ook deze investeringen worden voor ongeveer 90 % door de bouwsector gerealiseerd, hoewel dit percentage tijdens de volgende jaren lichtjes zou kunnen dalen ingevolge de belangrijke heroriëntering van deze investeringen in de richting van de sociale sector.

Daarentegen wordt in het Plan 1976-1980 de klemtoon gelegd op de noodzakelijke investeringen van de ondernemingen, waarvan traditioneel meer dan één derde aan de bouwnijverheid ten goede komt.

In het totaal zou de produktie van de bouwnijverheid aldus met 21 % of gemiddeld 3,9 % per jaar stijgen. Dit is, rekening houdend met de activiteit in 1975, een zeer sterke expansie, die hoger ligt dan hetgeen de sector tot nog toe op lange termijn heeft verwezenlijkt. Een dergelijke expansie veronderstelt dan ook een substantiële en regelmatige toename van de produktiviteit en, in de huidige sociaal-economische context, een bijzondere aandacht voor de prijsontwikkeling.

Wat meer bepaald de overheidsinvesteringen betreft, kunnen de in het Plan opgenomen bedragen voor de hele periode 1976-1980 een indruk geven van de belangrijkheid van de bestellingen, die in het kader van deze investeringen, aan de bouwnijverheid ten goede zullen komen.

Overheidsinvesteringen - Rubrieken die van bijzonder belang zijn voor de bouwnijverheid (in miljoenen F, werkelijke prijzen)

	Verwezenlijkingen 1971-1975	Plan 1976-1980
Autowegen en	89.900	(
Wegen	30.600	(165.991
Stuwdammen	5.700	6.000
Stedebouw	(5.320	3.733
Stadshernieuwing	(30.800
Fonds Brunfaut	10.500	23.985
Sociale woningen	58.650	162.973
Kultuur en Toerisme	3.900	17.500
Onderwijsuitrusting	41.850	60.000
Ziekenhuizen	13.550	33.815
Medisch-Pedagogische instellingen	1.150	10.752
Kinderkribben	625	3.730
Homes voor bejaarden	3.225	10.300
Administratieve gebouwen	17.075	30.000

Sommige rubrieken van de overheidsinvesteringen slaan op directe investeringen en het vermelde bedrag stemt overeen met dat van de later te plaatsen bestellingen. Voor andere rubrieken betreft het echter volledige en partiële subsidies aan overheidsinstellingen en partiële subsidies aan de particuliere sector. De in het plan opgenomen overheidsinvesteringen omvatten bovendien niet de investering van de overheidsondernemingen, zoals de R.T.T., de N.M.B.S., de R.L.W., enz.

In het totaal liggen de overheidsinvesteringen en dus ook het deel dat onder de vorm van bestellingen naar de bouwnijverheid gaat, nog aanzienlijk hoger. Voor de periode 1976-1980 werd dat deel, bestaande uit overheidsinvesteringen plus eigen investeringen van de overheidsondernemingen op nagenoeg 765 miljard F in werkelijke prijzen geraamd, zijnde 78 % van de aldus gedefinieerde totale investeringen.

+
+ +

De totale werkgelegenheid in de bouwnijverheid bedroeg in 1974 291.819 personen, waarvan 245.856 loontrekkenden, 41.270 zelfstandigen en 4.693 helpers.

Afgezien van de jaarlijkse schommelingen is de werkgelegenheid sinds 1965 ongeveer stabiel gebleven. Tussen 1965 en 1973 is de produktiviteit immers met gemiddeld 2,8 % per jaar toegenomen, d.i. dezelfde stijging als de bouwactiviteit.

Een snellere produktiviteitsstijging tijdens de volgende jaren blijft een doelstelling voor de sector. In de veronderstelling dat een toename met 3 % zou worden verwezenlijkt zou de werkgelegenheid in 1980 nagenoeg 300.000 eenheden kunnen bedragen.

2. De ervaringen met het Plan 1971-1975

In het Plan 1971-1975, dat op basis van grondige en langdurige besprekingen met alle betrokken kringen werd voorbereid, werden een aantal precieze voorstellen geformuleerd met het oog op het bereiken van één hoofddoelstelling, met name de verhoging van de produktiviteit in de bouwnijverheid. Op het vlak van de middelen bewogen de beleidsacties in hoofdzaak rond twee grote thema's : de toepassing van de imperatieve planning voor de subsectoren van de burgerlijke bouwkunde en de overheidsgebouwen, en de industrialisering van de woningbouw.

Algemeen gezien blijven de voorgestelde beleidsacties ook voor de periode 1976-1980 van kracht. Het past echter ze te onderzoeken in het licht van de sindsdien opgedane ervaring en in het kader van de recente ontwikkeling van de sector.

a. De produktiviteit in de bouwnijverheid is ongetwijfeld een moeilijk begrip. Op basis van de toegevoegde waarde en per tewerkgestelde zijn er in het verleden sterke schommelingen in de produktiviteitsontwikkeling geweest.

Onder 1 hierboven werd reeds gezegd dat de stijging over de periode 1965-1973 gemiddeld 2,8 % per jaar betrof. Deze gemiddelde stijging was echter het gevolg van een zeer lage en zelfs negatieve aangroei tijdens bepaalde jaren en van een zeer sterke toename tijdens de andere jaren. In 1972 en 1973 bedroeg de produktiviteitswinst respectievelijk 5,9 % en 6,2 %.

Algemeen gezien gaat een sterke toename van de produktie niet gepaard met een belangrijke toename van de werkgelegenheid. Omgekeerd gaat een duidelijke daling gepaard met een verhoudingsgewijs veel kleinere afname van de werkgelegenheid. Met andere woorden, de bouwsector tracht blijkbaar, meer nog dan zulks in de verwerkende nijverheid het geval is, zijn werkkrachten te behouden, zelfs bij een recessie. Hij wordt allicht hierin aangemoedigd door de wetenschap dat de overheid in een laagconjunctuur toch op korte termijn relancemaatregelen zal uitwerken om de bouwactiviteit te stimuleren.

In 1972 is echter een breuk in deze tendens tot stand gekomen. In

dat jaar en ook in 1973 is een -weliswaar matige - stijging van de bouwactiviteit gepaard gegaan met een relatief belangrijke afvloeiing van arbeidskrachten, waardoor een forse stijging van de produktiviteit kon worden genoteerd. De scherpe teruggang van de bouwactiviteit in 1971 na de uitzonderlijke expansie in 1970 heeft blijkbaar een deel van de loontrekkenden ertoe aangezet de sector te verlaten. Men kan zich echter afvragen of bij de daaropvolgende relatie geen deel ervan onder het statuut van zelfstandige is teruggekomen.

Het is wellicht te vroeg om uit de recente ontwikkeling een definitieve conclusie te trekken, maar toch blijkt er een rechtstreekse relatie te bestaan tussen produktiviteitswinst enerzijds en belangrijkheid en regelmaat van de produktieontwikkeling anderzijds.

- b. Op het vlak van de imperatieve planning van de overheidsinvesteringen, die een voornamelijk factor voor de regularisering van de bouwactiviteit moet betekenen, werd tijdens de laatste jaren onbetwistbaar vooruitgang gemaakt. Het vastleggen van een belangrijk en gedetailleerd programma van overheidsinvesteringen in het Plan 1971-1975 heeft de ondernemingen een inzicht gegeven in de aard en de belangrijkheid van de op middellange termijn uit te voeren werken, en vormde een leidraad voor het richten van hun activiteit en investeringen.

Uit het principe van de imperatieve planning werd echter tot nog toe niet alle mogelijke baat gehaald.

In de eerste plaats is er de definitie en de omvang van de imperatieve planning. In het Plan 1971-1975 werd gepoogd alle overheidsinvesteringen imperatief voor te stellen met het gevolg dat het totale programma niet alleen zeer omvangrijk en gespannen was, maar dat bovendien de interne structuur van dat programma als vaststaand werd beschouwd. Aldus rees het probleem van de conjunctuurpolitieke maatregelen, in het bijzonder t.a.v. de bouwsector. Het bleek niet mogelijk een aangepaste conjuncturele modulering bij de bestellingen in te voeren, en wanneer deze conjunctuurmaatregelen werden getroffen sorteerden ze vaak hun effect in de tegenovergestelde conjunctuurfase.

Anderzijds hebben het ontbreken van een voldoende manoeuvreermarge de conjunctuurmaatregelen en het algemeen inflatoir klimaat ongetwijfeld een zeer ongunstige weerslag gehad op de evolutie van de prijzen in de bouwsector. Van 1965 tot 1973 is de prijs van de toegevoegde waarde in de bouwnijverheid met 66 % gestegen, tegen 25 % in de verwerkende nijverheid en 45 % voor de totale Bruto Binnenlandse Kapitaalvorming. Voor de jaren 1970-1973 bedroegen deze percentages respectievelijk 26 %, 9 % en 19 %. Bovendien waren de prijsstijgingen het sterkst voor de bouwwerken voor rekening van de over-

heid en meer bepaald voor de wegenwerken en andere werken van burgerlijke bouwkunde, nl. 77 % en 84 % over de periode 1965-1973.

- c. In verband met de industrialisering van de woningbouw werd reeds in het Plan 1971-1975 onderstreept dat de doorbraak ervan vóór alles gebonden is aan de dynamiek en de organisatie van de bouwsector zelf. Meer bepaald zou een reconversie en herscholing moeten worden verwezenlijkt van de kleine en middelgrote ondernemingen, die zouden moeten opteren voor formules van specialisatie, onderaanneming of integratie.

In de woningbouw, en overigens ook in de subsector van de bedrijfsgebouwen, werden de laatste jaren reeds in een zekere mate geïndustrialiseerde bouwelementen aangewend. Die tendens zal zich in de volgende jaren wellicht nog verder doorzetten.

De industrialisering van de woningbouw moet het mogelijk maken om in korte tijdspanne een voldoende aantal kwaliteitswoningen in bepaalde gewesten op te trekken, en om vooraf de nodige vervangingswoningen aan de bewoners van een groot aantal af te breken woningen aan te bieden. Een min of meer doorgevoerde industrialisering van de bouwmethodes kan inderdaad de uitvoeringsduur sterk verkorten en de produktiviteit ten goede komen.

Tot nog toe werd echter enkel een beroep gedaan op de "open" industrialisering, dit in de incorporatie van geïndustrialiseerde bouwelementen. De "gesloten" industrialisering, of volledige bouw van de woning in de onderneming, heeft geen echte doorbraak gekend, wellicht wegens het particularisme van de gemiddelde Belg en het te geringe prijsverschil t.o.v. de klassieke woning. De produktiviteitswinsten moeten bij deze formule hoger liggen dan bij de "open" industrialisering, alhoewel men aldus praktisch in de zuiver verwerkende nijverheid met al de randvoorwaarden met betrekking tot de omvang van de vervaardigde reeksen en wellicht ook de uitvoer terecht komt.

3. Het Plan 1976-1980 en de mogelijke gevolgen voor de bouwnijverheid

De weerslag in kwantitatieve termen van de basiskeuzen van het Plan 1976-1980 op de ontwikkeling van de bouwsector werd reeds in de tabel op blz. 1 weergegeven. Deze keuzen impliceren echter, vooral op het gebied van de overheidsinvesteringen, een ombuiging van het beleid, dat niet zonder invloed zal zijn op de sector en dat ongetwijfeld ook bepaalde problemen zal doen rijzen.

- a. Het bedrag van de overheidsinvesteringen is bijzonder ambitieus.

Op zichzelf is een dergelijk programma niet van aard om de spanningen in de sector te verminderen, vooral als men rekening houdt met zijn structuur en met de in het verleden reeds geboekte prijsstijgingen.

- b. Het programma inzake overheidsinvesteringen van het Plan 1976-1980 luidt een nieuwe richting in t.o.v. de tendensen uit het verleden, in die zin dat voor de eerste maal de investeringen in de sociale sector belangrijker worden dan die in de economische sector. Deze verschuiving kan procentueel als volgt worden weergegeven :

	<u>Verwezenlijkingen</u> <u>1971-1975</u>	<u>Plan</u> <u>1976-1980</u>
- Investerings van hoofdzakelijk economische aard	56,5 %	45,9 %
- Investerings van hoofdzakelijk sociale aard	39,2 %	50,6 %
- Investerings van hoofdzakelijk administratieve aard	4,3 %	3,5 %

Bepaalde programma's van economische aard, zoals bijv. de autowegen, blijven zeer belangrijk, maar het is duidelijk dat de aangegeven verschuiving van de overheidsinvesteringen aanleiding zal geven tot een relatief sterke stijging van de bestellingen in de bouwsector. Binnen de bouwnijverheid zal aldus een bepaalde reconversie moeten optreden in de produktie van de ondernemingen en in de kwalificatie van de tewerkgestelden.

- c. Inzake woningbouw kan de vooropgestelde kwantitatieve ontwikkeling op het eerste gezicht door de bouwnijverheid in haar huidige structuur worden verzekerd. Een verdergaande industrialisering van de activiteit blijft gerechtvaardigd met het oog op de produktiviteitsstijgingen en verkorting van de tijdsduur. De industrialisering in al haar vormen zou echter sterk moeten worden aangemoedigd indien zou blijken dat zij in de toekomst een belangrijke rol kan spelen in het afremmen van de prijsstijgingen.

In het Plan wordt anderzijds voor de woningbouw de klemtoon sterk verlegd naar de verbouwingen van bestaande woningen in het kader van een beleid van stadskernvernieuwing. Hier ligt een specifiek werkteerterrein voor gespecialiseerde K.M.O.'s. Een gunstig produktiviteitsverloop op dit gebied is nauw gebonden aan de reconversie en de herscholing van een aantal kleine en middelgrote ondernemingen uit de sector.

4. Prioritaire beleidsacties voor de bouwsector

De reeds in het Plan 1971-1975 opgenomen beleidsacties blijven ook in grote mate voor de volgende periode van kracht. Rekening houdend met de weerslag op de bouwactiviteit van de basiskeuzen van het Plan 1976-1980 inzake investeringen, en ook met de in het verleden opgedane ervaringen, moeten echter een beperkt aantal beleidsacties prioritair ten uitvoer worden gelegd.

Deze prioriteiten hebben betrekking op de regelmaat van de bouwactiviteit en de aanpassing van de ondernemingen enerzijds, en op het prijsverloop van de bouwwerken anderzijds. De hierboven voorgestelde expansie van de bouwproductie met gemiddeld 3,9 % per jaar ligt inderdaad nagenoeg 9 % hoger dan de tijdens de periode 1960-1974 waargenomen trendmatige ontwikkeling. Het is duidelijk dat de verwezenlijking van een dergelijke groei een grotere regelmaat van de activiteit dan in het verleden noodzakelijk maakt. Vermits deze groei bovendien het resultaat is van een zeer sterke expansie van de investeringen van de bedrijven en van een relatieve stagnatie van de investeringen in woongebouwen en van de overheidsinvesteringen, die een zekere heroriëntering naar de sociale sector ondergaan, vereist hij tevens een belangrijke aanpassing van de ondernemingen van de sector.

Anderzijds is een regelmatige bouwactiviteit slechts mogelijk indien ze gepaard gaat met een prijsontwikkeling die binnen aanvaardbare grenzen blijft. In het tegenovergestelde geval lijkt een verscherpte stop and go politiek, die op haar beurt terug de regelmaat in het gedrang brengt, onvermijdelijk.

a. Regelmaat van de bouwactiviteit en aanpassing van de ondernemingen

De regelmaat van de bouwactiviteit is de beste waarborg voor een gunstig produktiviteitsverloop.

Inzake overheidsinvesteringen kan de bouwnijverheid rekenen op een belangrijk volume van specifieke werken, die in het Plan 1976-1980 duidelijk zijn omschreven. De uitvoering van deze bouwwerken moet op zichzelf aanleiding geven tot een grotere regelmaat van de bouwactiviteit. Naast deze programma's zijn tevens een aantal overheidsinvesteringen voorzien, die eveneens na vijf jaar moeten verwezenlijkt zijn, maar die niet duidelijk in het Plan 1976-1980 worden omschreven.

Anderzijds kan echter het conjunctuurbeleid van de overheid, t.a.v. de bouwsector niet volledig worden uitgeschakeld. Dit beleid zou in de eerste plaats betrekking moeten hebben op de niet nauwkeurig in het Plan omschreven bouwprogramma's. Bovendien moet bij het uitwerken ervan de specifieke vraagstructuur en de vaak lange produktieperiode in acht worden genomen.

Wat meer in het bijzonder het huisvestingsbeleid betreft zal de conjuncturele modulatie, indien zij noodzakelijk blijkt, bij voorrang op de niet-sociale en op de niet-gesteunde woningbouw worden toegepast, m.a.w. op de woningbouw die niet voor de personen met een bescheiden inkomen is bestemd.

De verschuivingen binnen de totale investeringen in de richting van de investeringen van de bedrijven en van de overheidsinvesteringen van hoofdzakelijk sociale aard, zullen ernstige aanpassingsproblemen vanwege de ondernemingen vergen.

De overheid kan deze inspanningen steunen door de bevordering van het speurwerk en in het kader van de expansiewetten. Wat de investeringssteun betreft, deze is niet alleen beschikbaar voor de materiële investeringen, maar zal in de toekomst meer en meer worden aangewend voor de aanmoediging van de verbeteringen op het gebied van het ondernemingsbeheer.

Op lange termijn vertoont de werkgelegenheid een relatief stabiel karakter. In 1980 zou deze werkgelegenheid ongeveer 300.000 personen, zijnde het peil van 1970, kunnen bereiken. Niettemin zullen ook de werkkrachten met aanpassingsproblemen af te rekenen hebben. Een belangrijke inspanning zal bijgevolg worden geleverd ten gunste van de opleiding en de beroepsherscholing van de werknemers uit de sector.

b. Prijzontwikkeling

Het afremmen van de prijsstijgingen voor de bouwwerken van de laatste jaren is niet alleen een sociale noodzaak, maar ook een dwingende voorwaarde voor de realisatie van de in het Plan voorziene investeringen, meer bepaald inzake overheidsinvesteringen.

De prijzen van de overheidsinvesteringen zijn in het verleden sneller gestegen dan die uitgevoerd in opdracht van de ondernemingen en de particulieren. Het te voeren beleid moet erop gericht zijn de in het verleden vastgestelde inelasticiteit van de prijs t.o.v. de vraag, waardoor zelfs bij dalende activiteit de prijzen nog aanzienlijk stegen, weg te werken.

Het verhogen van de regelmaat van de bouwactiviteit alleen zal echter wellicht niet volstaan.

Daarom besliste de overheid op 12 mei 1975 over te gaan tot een blijvend en grondig onderzoek van ondermeer de prijsvorming in de bouwnijverheid. Bij deze beslissing werd een Cel opgericht die, op basis van een aantal typedossiers, de evolutie van de openbare investeringen en van hun economische weerslag van nabij moet volgen.

De voornaamste investerende departementen zijn in de Cel vertegenwoordigd; zij geven aan de Cel een overzicht over de uitvoering van de vastleggingen voor het geheel van de budgettaire en gedebudgettiseerde sectoren alsook van de instellingen van openbaar nut. De bevindingen van de Cel worden vervolgens aan het M.C.E.S.C. overgemaakt.

Anderzijds zal, om de concurrentie te saneren zodat het algemeen belang wordt gevrijwaard, voorrang worden verleend aan het invoeren van een éénvormig en efficiënt aanbestedingsstelsel en aan de aanpassing van de reglementering betreffende de erkenning van de aannemers.

- Voor de invoering van een éénvormig en een efficiënt aanbestedingsstelsel wordt verwezen naar het ontwerp van wet betreffende het gunnen van overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten. Bij dit ontwerp wordt gestreefd, door aanpassing van de wet van 4 maart 1963 betreffende het sluiten van overeenkomsten voor rekening van de Staat, naar :
 - het verruimen van deze wet tot alle publiekrechtelijke personen;
 - het instellen van een eenvormig en efficiënt controlesysteem;
 - het treffen van de nodige maatregelen in verband met de onverenigbaarheden en afspraken.

- Bij de aanpassing van de reglementering van de erkenning zal met volgende elementen rekening worden gehouden :
 - uitbreiding van de reglementering tot alle openbare opdrachtgevers;
 - het verlenen aan de Commissie voor erkenning van de aannemers van het recht op initiatief of onderzoek inzake de voor de overheid uit te voeren overeenkomsten;
 - het in aanmerking nemen van de bedrijfseconomische organisatie van de ondernemingen die voor de erkenning in aanmerking komen;
 - aan de erkende kleine en middelgrote ondernemingen de mogelijkheid bieden, op basis van onderlinge specialisatieakkoorden, deel te nemen aan de aanbesteding van werken van een hogere klasse.

HOOFDSTUK V

HET BELEID BETREFFENDE DE DISTRIBUTIE

AFDELING I - ALGEMENE KENMERKEN EN VERWACHTE ONTWIKKELING

1. Van 1961 tot 1970 daalde het totaal aantal detailhandelondernemingen van 170.109 tot 144.293. De rationalisatietrend ging gepaard met een expansie van de verkoop door de geïntegreerde handel, van de vereenvoudigde verkooptechnieken (vooral zelfbediening) en van de werkgelegenheid.

De vraagstukken nopens de ruimtelijke organisatie van de sector, de voorlichting en de bescherming van de verbruiker werden geleidelijk belangrijker.

A. DE DISTRIBUTIEVORMEN

2. De geïntegreerde handel zag zijn aandeel in de verkoop toenemen, maar in het algemeen stelt men vast, dat de verschillende distributievormen verder naast elkaar blijven bestaan om te voorzien in de veelvuldige facetten die de behoeften der verbruikers vertonen.

Vormen van de detailhandel	Totale verkoop			
	1966		1974	
	Miljoenen F	%	Miljoenen F	%
Geïntegreerde handel	47.479	13.7	134.749	17,39
Zelfstandige handel	300.271	86.3	639.987	82,61
waaronder geassocieerde	30.617	8.8	55.745	7,20
niet-geassocieerde	269.654	77.5	584.242	75,41

Bron : Nielsen - Telling 74.

3. Bevestiging van de trend om artikelen die vroeger voor de gespecialiseerde handel waren voorbehouden, courant te maken en bijgevolg belangrijke toename van de verkoop van die artikelen door de distributie-eenheden voor massaverkoop.
 - Voor die courante artikelen een niet te ontkennen belang van de prijsconcurrentie, vooral door de kleine discount-verkoopeenheden.
 - Verzet tegen dit courant maken voor de artikelen waarbij een zekere technische kennis komt kijken, zoals de elektrische huishoudapparaten, opnamematerieel en optische instrumenten.

- Behoud van de adviserende en hulpverlenende rol van de specialist voor de artikelen, waarbij de factoren gepersonaliseerd kwaliteitsprodukt en dienst bij en na verkoop doorslaggevend zijn dan de factor prijs; toename van het aantal en van het marktaandeel van de specialisten, vooral de zelfstandigen, inzake verkoop van artikelen voor binnenhuisinrichting, artikelen en diensten die de gezondheid, de vrijetijdsbesteding, de sport, enz. aanbelangen en waaraan een steeds groter deel van het gezinsbudget wordt besteed; toename van het gaan eten "buitenshuis".
4. Snelle daling van het aantal zelfstandige of geassocieerde traditionele kleine handelszaken voor algemene voedingsmiddelen onder invloed van de onaangepastheid van sommige handelaars aan de markt, van de onrendabiliteit van te kleine eenheden, van de plattelandsvlucht, van de stadsvernieuwing, van de concurrentie van de grote en kleine discounteenheden die een agressief prijzenbeleid voeren.

	Aantal verkooppunten			
	in eenheden		in %	
	<u>1961</u>	<u>1972</u>	<u>1961</u>	<u>1972</u>
Geïntegreerde handel	5.340	4.463	9.0	13.9
Zelfstandige handel	54.175	27.745	91.0	86.1
waaronder :				
geassocieerde	21.470	15.201	36.0	47.2
niet-geassocieerde	32.705	12.544	55.0	38.9

B. EVOLUTIE VAN DE DISTRIBUTIETECHNIEKEN

5. Toename van de vereenvoudigde verkooptechnieken :

- uitbreiding van de zelfbediening of semi-zelfbediening in voedingsmiddelen;

Verdeling van de zelfbedieningszaken per distributievorm
(algemene voedingsmiddelen)

	1.1.1969		1.1.1975	
	Aantal	%	Aantal	%
Zelfstandige handel	1.767	73	2.915	72
Verbruikerscoöperaties	256	11	403	10
Warenhuizen en warenhuizen met filialen	382	16	725	18
Totaal	2.405	100	4.043	100

Van de 9 E.E.G.-landen heeft België evenwel nog de laagste dichtheid inzake zelfbedieningszaken (na Italië);

-Toename van de neo-specialisatie, of m.a.w. de specialisatie in middelgrote verkoopoppervlakten, met gedeeltelijke zelfbediening, het onmiddellijk meenemen van de aangekochte toestellen door de verbruiker en lagere verkoopprijzen.

C. OP HET GEBIED VAN DE RUIMTELIJKE ORGANISATIE

6. Algemeen gezien, striktere inschakeling van de distributie in de stedelijke en ruimtelijke planning, waarbij de commerciële ontwikkeling zal plaatsvinden in één geheel waar de handelszaken elkaar aanvullen en onderling versterken of waarbij zij wordt georganiseerd volgens de plannen inzake ruimtelijke ordening.
7. Tussenkomen van de Overheid om te komen tot een evenwicht tussen de verschillende distributievormen, tussen de handel in het stadscentrum en in de voorsteden en ook om een goede dienstverlening te verzekeren voor alle soorten publiek.
8. Oprichting en ontwikkeling van de handelszaken bij voorkeur in de stad en in mindere mate dan de jongste jaren in de voorsteden, waarbij eerstgenoemde door de Overheid zullen worden gesteund en de tweede beperkt.

D. OP HET GEBIED VAN HET VERBRUIK

9. Toenemende invloed van het "consumerism"

- Grotere tussenkomst van de verbruikers en hun organisaties als bewuste en georganiseerde produktie- en distributiepartners.

10. Noodzaak tot matiging van de stijging van het particulier verbruik op middellange termijn

Op middellange termijn valt het ongetwijfeld aan te bevelen de stijging van het particulier verbruik te matigen, zowel om nieuwe middelen vrij te maken ter financiering van een grotere inspanning inzake particuliere en openbare investeringen en uitvoer als om de inflatie in te tomen.

Die inspanning tot matiging, die op sommige categorieën van produkten zou zijn afgestemd (1), zou dus verschillende gevolgen kunnen hebben naargelang van de distributievormen en -technieken.

- Overleg tussen producenten en verdelers om tegemoet te komen aan de eisen van het "consumerism", meer bepaald op het gebied van de voorlichting, de verbetering en de doorzichtigheid van de tekoopaanbiedingen en van de handelsverrichtingen, van het streven naar een dialoog met de verbruikersorganisaties.
- Overheidssteun aan de verbruikersorganisaties; wetgeving en reglementering om aan de rechtmatige eisen van de verbruikers op de verschillende vermelde domeinen te voldoen; opvoeding van het publiek inzake verbruik.

E. OP HET GEBIED VAN DE WERKGELEGENHEID

11. De evolutie van de jongste jaren werd vooral gekenmerkt door een daling van het aantal zelfstandige werknemers in de distributie van in massa verkochte courante goederen en door een belangrijke stijging van het aantal bezoldigde voltijdse of deeltijdse werknemers.

(1) De categorieën zullen worden gepreciseerd op basis van een gedetailleerde prognose van het particulier verbruik, door het P.B. toevertrouwd aan het C.I.E.C. (Interuniversitair centrum voor de studie voor de vraagstukken inzake particulier verbruik).

12. De tendensen in de periode 1976-1980 kunnen als volgt worden samengevat :

- a. De werkgelegenheid zal verder blijven toenemen, maar tegen een ietwat trager tempo. De totale werkgelegenheid in de bedrijfstak (1) zou aldus stijgen van ongeveer 580.000 eenheden in 1975 tot 600.000 in 1980.

Die ontwikkeling zou dan het gevolg zijn van evoluties die een verschillende kant uitgaan :

- in de fysische distributie (opslagplaatsen, behandeling, vervoer) worden mechanische middelen gebruikt en in de toekomst zal dit nog meer het geval zijn, wat de stijging van arbeidskrachten zal afremmen;
 - dit zou eveneens gelden voor de massaverkoop in de detailhandel waar de vereenvoudigde verkooptechnieken (zelfbediening, voorselectie) hetzelfde resultaat hebben, hetgeen anderzijds de behoefte aan personeel bij de specialisten zou ondervangen;
 - terzelfder tijd blijkt de sector van de diensten die bij de distributie van goederen rechtstreeks niet betrokken zijn (reclame-, reis-, plaatsings-, adviesbureaus) zich nog te zullen ontwikkelen vanuit het oogpunt werkgelegenheid; dit zou ook het geval zijn voor de sector restaurants.
- b. De vermindering van het aantal zelfstandigen zal een dalende trend gaan vertonen, meer bepaald dank zij een dynamischer K.M.O.-beleid en de controle op de expansie van de grote verkoopoppervlakten.

F. DOELTREFFENDHEID VAN DE DISTRIBUTIESECTOR

13. In de enquête van het Belgisch Comité voor de Distributie over de distributiemarges in 1975 kon geen duidelijke trend worden vastgesteld tot stijging of daling van die marges in vergelijking met een gelijkaardige enquête uitgevoerd in 1963, noch met de enquête van de Nationale Bank in 1960. Zij geeft evenmin een uitsplitsing volgens de verschillende handelsvormen.

Onder dit voorbehoud blijkt het dan ook, dat de evolutie in de distributievormen en -technieken zich niet tot in de marges heeft doorgezet.

(1) Definitie van het Ministerie van Arbeid en Tewerkstelling, d.w.z. detailhandel, groothandel en diverse agentschappen.

14. Uit kwalitatief oogpunt hebben de verschillende distributievormen elk speciale voordelen waarvan de resultaten algemeen gezien te vergelijken zijn.

De kwalitatieve studie van professor Sporck over de detailhandel heeft evenwel belangrijke leemtes aangetoond in het bijzonder wat standing en modernisme betreft.

AFDELING II - AANBEVELINGEN

De distributie heeft en zal nog belangrijke spontane wijzigingen ondergaan, meer bepaald om zich aan de veranderende behoeften van de verbruiker en van de markt aan te passen.

Rekening houdend met de grote doelstellingen van het Plan 1976-1980, zijn bijzondere aanbevelingen nodig op verschillende gebieden :

- structuur en ontwikkeling van de sector;
- evenwicht tussen prijzen, kwaliteit en dienstverlening;
- ruimtelijke organisatie van de sector;
- verbruiksbeleid;
- toepassing van de wetten betreffende de economische expansie.

*

* * *

1. Structuur en ontwikkeling van de sector

Momenteel bestaat er een tendens tot een zekere stabilisatie van het marktaandeel der verschillende distributievormen.

De commerciële functie, een sociaal gerichte functie, evolueert evenwel voortdurend. Daarom moet de Overheid optreden op verschillende gebieden, vooral in de sector van de K.M.O.'s die bijstand bijzonder nodig hebben (1) :

- a. Om te kunnen blijven concurreren, moet de handelaar, meer dan wie ook, de mutaties voorvoelen en zich eraan aanpassen. Hij moet tijdig de kansen weten te benutten die de markt hem biedt. Een permanente, degelijke en kritische voorlichting is voor hem dan ook onontbeerlijk.

(1) De aanbevelingen vullen voor de distributiesector de voorstellen in het hoofdstuk over de K.M.O.'s aan en nuanceren ze.

- b. Hij moet in staat zijn op doeltreffende wijze zijn bedrijf te beheren, dank zij een beroepsopleiding en -volmaking die modern en dynamisch dienen te zijn.
- c. De hulp bij het beheer moet voor de commerciële K.M.O.'s worden opgevoerd tot een peil dat met dit uit andere landen (zoals Frankrijk) te vergelijken is.

Voor de bedrijven met tenminste 10 personeelsleden zou een stelsel van permanente opleiding verplicht moeten worden gesteld, dit naar het voorbeeld van wat in de Franse wet van 16 juli 1971 is voorzien (aanwending voor dit doel van een minimum % van de omzet).

- d. Het krediet voor handelsondernemingen zou dermate moeten worden georganiseerd, dat de toekenning ervan, zonder af te zien van de noodzakelijke zekerheden, eerder afhankelijk zou worden gesteld van de intrinsieke waarde van de onderneming en van de beroepsbekwaamheid van de aanvrager.

Bijzondere aandacht zou moeten worden besteed aan de actiemogelijkheden van het krediet voor onroerende goederen en dit meer bepaald om de inschakeling van de zelfstandige handel in de shopping centers en de winkelgalerijen te bevorderen.

- e. De samenwerking tussen de handelaars in het kader van de vrijwillige keten, van de coöperatie van detailhandelaars, van de franchising en, met de nodige omzichtigheid, van het gemeenschappelijk warenhuis, van detailhandelaars zou moeten worden aangemoedigd door het invoeren van een nauwkeurig juridisch statuut.
- f. Bovendien zal de Overheid de fusies, de opslorpingen en de participatienemingen in de geïntegreerde handel nauwlettend moeten volgen om eventuele misbruiken inzake machtsposities te voorkomen.

Op al die gebieden zou de actie van de Administratie van de Handel (M.E.Z.), van het Ministerie van Middenstand, van het Economisch en Sociaal Instituut voor de Middenstand, van het Belgisch Comité voor de Distributie, van het Nationaal Comité voor Beroepsopleiding en -volmaking, van de Nationale Kas voor Beroepskrediet moeten worden opgevoerd.

2. Evenwicht tussen prijzen, kwaliteit en dienstverlening

Op dit gebied passen twee bijzondere aanbevelingen :

- a. In de prognose verwacht men een stijgende trend van de kosten van de distributie in de volgende jaren (wat uiteraard zorgwekkend is gelet op de latente inflatoire spanningen), zo die trend niet wordt afgeremd door verdere rationalisatieinspanningen (invoering van vereenvoudigde verkoopmethodes, betere organisatie van de bedrijven, beroepsopleiding, enz.).

De Overheid moet die inspanningen bijgevolg steunen, meer bepaald in het kader van de wetten betreffende de economische expansie, zonder dat de dienst aan verbruiker daar evenwel onder te lijden zou hebben of dat een deel van de prestatie op de rug van de verbruiker zou worden geschoven.

- b. De resultaten van de enquête over de distributiemarges door het Belgisch Comité voor de Distributie moeten snel worden benut, inzonderheid in het kader van de werkzaamheden van de Prijzendienst en van de Commissie tot regeling der prijzen.

Die enquête zou trouwens geregeld moeten worden bijgewerkt en tevens uitgesplitst volgens de distributievormen.

3. Ruimtelijke organisatie van de sector

Door de wet van 29 juni 1975 betreffende de handelsvestigingen werden procedures ingesteld om een harmonische ruimtelijke ontwikkeling van de verschillende distributievormen op grond van de gekozen sociaal-economische criteria tot stand te brengen.

Een probleem blijft evenwel nog steeds aan de orde : de plaats van de verschillende distributievormen (en in het bijzonder de K.M.O.'s) in het beleid voor stadsvernieuwing, dat in het Plan 1976-1980 (zie meer bepaald 1, d) zeer belangrijk wordt.

- 4. De regelmatige toename van de werkgelegenheid in de distributie zal enigszins afnemen gedurende de volgende jaren. Gelet op de stabilisatie van de werkgelegenheid in de secundaire sector, verdient dit verschijnsel bijzondere aandacht, vooral in verband met de bezoldigde vrouwelijke werkgelegenheid, die de belangrijkste factor van een stijging van de werkgelegenheid in de sector zal zijn.

5. Het verbruiksbeleid

Alhoewel dit vraagstuk verder gaat dan het kader van de distributiesector en in specifieke hoofdstukken van het Plan wordt behandeld, is het voor de distributie zo belangrijk dat het hier past er de twee voornaamste hoofdstukken van te vermelden :

- a. Op middellange termijn matiging van de expansie van het particulier verbruik, in de mate dat er nieuwe middelen moeten worden vrijgemaakt ter financiering van een grotere inspanning inzake particuliere en openbare investeringen en uitvoer en dat de inflatie dient te worden ingetoomd.

De modaliteiten van die inspanning zullen worden uiteengezet in Titel V, dat zal handelen over de algemene evenwichten en meer bepaald over de inflatie.

b. Organisatie van de fundamentele rechten van de verbruiker, zoals ze werden bepaald op Europees vlak :

- recht op bescherming van zijn gezondheid en veiligheid;
- recht op bescherming van zijn economische belangen;
- recht op herstelling van de schade;
- recht op voorlichting en opvoeding;
- recht op vertegenwoordiging.

1° In de naaste toekomst, en buiten de spontane verbeteringen die zullen optreden of zich nu al aftekenen, moet er vooruitgang worden geboekt op verschillende gebieden (1) :

- actie tegen de buitensporige reclame (cfr. infra) en tegen de misleidende clausules in de contracten;
- verwezenlijking van de doorzichtigheid van de markt, meer bepaald door :
 - . de genormaliseerde etikettering die de verbruiker objectief en duidelijk voorlicht over de prijs, het gewicht, de inhoud, de samenstelling, de vervaldatum, de gebruiksaanwijzing en de bewaring van het produkt;
 - . meer algemeen, de normalisering van het produkt;
- onschadelijkheid van de produkten. Aanneming van het principe van de positieve lijsten voor alle produkten die schadelijk kunnen zijn voor de gezondheid;
- uitbreiding van de verbruikersverenigingen.

2° De reclame

- a. Elke actie in verband met de reclame moet, om doeltreffend te zijn, worden ingeschakeld in een gemeenschappelijk minimum programma op E.E.G.-vlak.
- b. Op nationaal vlak moet het probleem eerst en vooral beter statistisch worden aangepakt en wel globaal, per sector en per soort ondernemingen. Zo zou in de vragenlijsten die naar de ondernemingen worden gestuurd om de jaarlijkse productiestatistieken op te stellen, een bijzonder hoofdstuk moeten worden voorbehouden voor de reclameuitgaven, meer in het algemeen, voor de handelsfunctie van de onderneming.

(1) Die voorstellen vullen voor de distributiesector de suggesties in Titel II, A, Hfst. IV aan en preciseren ze.

- c. Voor de categorie van min of meer schadelijke produkten zouden de maatregelen kunnen gaan van het strikt verbod om om het even welke reclame te voeren tot de verplichting van het voorafgaand visum, de verplichte vermelding van het eventueel schadelijk karakter van het produkt of de beperking van de reclame tot één enkele inlichting over de naam van het produkt.
- d. Voor de overige produkten moeten tegelijk
- de inspanningen tot zelftucht van de sector worden aangemoedigd. Zo nodig zal de Overheid de minimum regels bepalen die in de tuchtcode van de sector moeten voorkomen;
 - de misbruiken worden gecontroleerd en beteugeld aan de hand van de volgende middelen :
 - . uitbreiding van de preventieve acties van het Ministerie van Economische Zaken samen met een minder strafbaar stellen van de overtredingen;
 - . tussenkomst van de Prijzendienst en van de Commissie tot regeling der prijzen;
 - . omkering van de bewijslast naar het voorbeeld van de in Frankrijk ingevoerde procedure;
 - . organisatie van de verbeterende reclame zoals voorzien in de wet op de handelspraktijken;
 - . invoering van het principe van de vergelijkende reclame;
 - . uitbreiding van de actie van de verbruikersorganisaties.

6. Toegang tot het krediet

Het vraagstuk van de toegang tot het krediet mag door de Overheid niet worden veronachtzaamd.

- De wet van 24 mei 1959 en de toepassing ervan zouden moeten worden gewijzigd in de zin zoals gepreciseerd in het hoofdstuk van het Plan 1976-1980, dat handelt over het K.M.O.-beleid; de toegang van de K.M.O.'s tot het risicodragend kapitaal zou in het bijzonder moeten worden vergemakkelijkt.
- Bovendien zouden speciale richtlijnen moeten worden uitgewerkt voor de toepassing van de wetten van 17 juli 1959 en van 30 december 1970 op de distributiesector. Er zouden bijzondere voordelen in kunnen worden voorzien voor de ondernemingen die :
 - . algemeen gezien nieuwe arbeidsplaatsen scheppen,
 - . bijdragen tot de stadsvernieuwing en -herstructurering,
 - . zich aanpassen aan de behoeften van de markt en het belang van de verbruikers dienen.

HOOFDSTUK VI

HET LANDBOUWBELEID

I. KWANTITATIEVE ONTWIKKELING

De ontwikkeling van de landbouwsector wordt sinds 1960 door volgende grote krachtlijnen beheerst :

- toenemende kapitaalintensiteit ;
- dalende werkgelegenheid ;
- inkrimping van het landbouwareaal.

Deze grote tendensen zullen de evolutie van de sector ook tijdens de volgende jaren blijven bepalen.

a) Toenemende kapitaalintensiteit

Het traditionele familiebedrijf met meerdere arbeidskrachten is tijdens de laatste 20 jaar geëvolueerd tot een kapitaalintensief bedrijf met 1 à 2 arbeidskrachten, dat nochtans doorgaans zijn familiaal karakter heeft behouden. De hoge kapitaalinzet is het logisch gevolg van de schaalvergroting en de modernisering van gebouwen en machinepark.

Volgende tabel licht dit toe :

Tabel 1 : Evolutie en vooruitzichten van de bruto kapitaalvorming tot stand gebracht door de sector landbouw, bosbouw en visserij (uitgedrukt in prijzen 1970) (x 1.000.000 F)

1960	1965	1970	1975	1980
5.485	6.671	7.492	8.478	9.134

Bij de interpretatie van bovenstaande macro-economische cijfers moet daarenboven nog rekening worden gehouden met de daling van het aantal bedrijven (cf. punt b)) en met de inkrimping van het landbouwareaal (cf. punt c)).

b) Dalende werkgelegenheid

De daling van de werkgelegenheid in de landbouw blijft zeer belangrijk, maar vertoont een vertraagde tendens. Dank zij de wetenschappelijke en technische evolutie en de daarmee samenhangende

produktiviteitsexplosie, is immers een steeds minder talrijk wordende groep landbouwers in staat steeds meer voort te brengen. De daling van het aantal landbouwers is daarnaast ook het gevolg van de grote afvloeiing van oudere landbouwers en van het gering aantal jongeren die het landbouwberoep kiezen. Deze evolutie leidt tot een eerder ongunstige leeftijdsstructuur van de landbouwbevolking en een afnemende generatiedruk.

Daarnaast zal de sector zijn rol als tewerkstellingsmultiplicator in zowel toeleveringsbedrijven (fabricage van meststoffen, veevoeders en landbouwmachines) als verwerkingsbedrijven (voedingsnijverheid) en dienstverleningssector (verzekeringen, financieringen, loonwerk) ook in de toekomst blijven vervullen.

Tabel 2 : Evolutie van de werkgelegenheid in de landbouw (1962-1975)
(eenheden) (per 15 mei)

Categorie/Jaar	1962	1965	1970	1975
A. <u>Bestendige arbeidskrachten</u>	272.035	226.255	172.584	131.655
waarvan				
1) Bedrijfshoofden	166.530	146.006	118.633	94.400
2) Overige	105.505	80.249	53.951	37.255
B. <u>Niet-bestendige arbeidskrachten</u>	158.818	140.190	118.609	91.155
waarvan				
1) Bedrijfshoofden	84.590	79.192	65.372	51.605
2) Overige	74.228	60.998	53.237	39.550
C. <u>Totaal bedrijfshoofden</u>	251.120	225.198	184.005	146.005
D. <u>Totaal overige</u>	179.733	141.247	107.188	76.805
E. <u>Algemeen totaal</u>	430.853	366.445	291.193	222.810

c) Inkrimping van het landbouwareaal

Het onttrekken van gronden aan de landbouw voor recreatie, huisvesting, verkeersinfrastructuur, haven- en industrieuitbreiding, enz., zal ook in de toekomst doorgaan maar tegen een minder snel tempo. Deze afremming zal te danken zijn enerzijds aan een betere bescherming van het landbouwareaal in het kader van de gewestplannen, maar ook aan een mentaliteitsverandering bij de bevolking die zich voortdurend meer bewust wordt van de toenemende schaarste aan goede landbouwgrond. De verwachte

inkrimping van het areaal zal natuurlijk niet alle teelten in dezelfde mate treffen (cfr. tabel 3).

Tabel 3 : Evolutie en prognose van de teeltenstructuur (1.000 ha)

	1960	1965	1970	1975	1980
<u>Totaal</u>	1.659	1.602	1.542	1.479	1.445
waarvan : (%)					
- graangewassen	31,4	32,2	30,0	26,8	28,9
- nijverheidsgewassen	5,7	6,3	6,6	9,2	8,6
- voederwinning	54,1	53,9	56,0	57,2	55,8
- overige	8,8	7,6	7,4	6,8	6,7

II. DOELSTELLINGEN VAN HET LANDBOUWBELEID

De doelstellingen van het te voeren landbouwbeleid liggen op tweeërlei vlak : er zijn vooreerst de meer traditionele, die gericht zijn op de verbetering van de situatie van de landbouwer :

- verhoging van zijn inkomen ten einde het zgn. "paritaire inkomen" (in 1960 55,1 % - in 1975 64,- %) te bereiken ;
- beveiliging van zijn bedrijfszekerheid door de leefbaarheid te verzekeren van een zo groot mogelijk aantal gezinsbedrijven als sociaal-ekonomisch verantwoord kan worden en de snelle vermindering van het aantal landbouwbedrijven (264.342 in 1960 t.o.v. 150.945 in 1974) af te remmen ;
- verbetering van zijn levens- en arbeidsvoorwaarden, ten einde de vlucht uit de landbouw af te remmen en de ongunstige evolutie van de generatiedruk die in 1962 nog 0,55 bedroeg maar in 1974 gedaald was tot 0,31 (zodat op minder dan 1 op 3 landbouwbedrijven een potentiële opvolger klaar staat) tegen te gaan.

Daarnaast moet in de toekomst nog meer dan in het verleden aandacht geschonken worden aan de belangen van de verbruiker, m.n. :

- veiligstelling van de kwantitatieve voedselbevoorrading (cfr. energiecrisis) ;

- beveiliging van de kwaliteit van de produkten ;
- bescherming van het leefmilieu en het bosbestand.

Onder deze doelstellingen geniet de veiligstelling van de voedselbevoorrading zowel kwantitatief als kwalitatief (= gemeenschapsbelang) de hoogste prioriteit, maar beide doelstellingen zijn in grote mate met elkaar verbonden : een veilige voedselbevoorrading is inderdaad afhankelijk van een voldoende landbouwbevolking die op haar beurt slechts door een verbetering van haar situatie (=landbouwbelang) in stand kan worden gehouden. Zulks moet tevens een gunstige weerslag hebben op de bescherming van het leefmilieu (= ieders belang).

De gemeenschapsbelangen zijn dus gelijklopend met de landbouwbelangen, m.a.w. de landbouwer moet niet enkel meer als voedselproducent worden beschouwd, maar moet in een breder perspectief van menselijke vooruitgang worden geplaatst, waar hem een meer sociale functie, die op de verhouding mens-natuur-gemeenschap is afgestemd, wordt toegekend. Naast zijn eerste taak als voedselbevoorrader zal de landbouwer in de toekomst immers steeds meer aan andere vitale gemeenschapsbehoeften, met name de verbetering van het bestaan en van het leefmilieu, moeten tegemoetkomen.

De landbouwsector dient dus gehandhaafd in ons land om meerdere redenen :

- 1) sociale : nog steeds belangrijke bron van tewerkstelling zowel rechtstreekse als geïnduceerde (in toeleverings- en verwerkingsbedrijven) ;
- 2) economische :
 - comparatieve voordelen voor bepaalde landbouwprodukten dank zij o.m. vruchtbare grond, hoge mechanisatiegraad, grote technologische kennis ;
 - groot belang voor de brede waaier van toeleverings-, afzet- en verwerkingssectoren van de Belgische landbouwproductie ;
- 3) politieke : veiligstelling van de voedselbevoorrading (cfr. energiecrisis) ;
- 4) leefmilieu : de landbouw verzekert de aantrekkelijkheid van het landschap.

III. BELEIDSMAATREGELEN

De voornaamste instrumenten die voor het bereiken van deze doelstellingen ter beschikking staan, zijn :

- een prijzen- en marktpolitiek, die voor de grote meerderheid van produkten door de E.E.G. wordt bepaald ;
- een structuurpolitiek en bijhorende regionale politiek, die nog voor een groot gedeelte nationaal wordt toegepast, hoewel ze op E.E.G.-vlak wordt bepaald en moet passen in het kader van de E.E.G.-richtlijnen ;
- een socio-economische politiek, die ook nog nationaal kan worden toegepast, maar toch moet rekening houden met de E.E.G.-richtlijn betreffende de sociaal-economische voorlichting en de scholing van de personen die in de landbouw zijn tewerkgesteld.

Samengevat kan dus worden gesteld dat, in tegenstelling tot het markt- en prijsbeleid, - waarvoor uiteraard uniforme bepalingen en een gecentraliseerd (E.E.G.) beheer zijn vereist, - het sociaal-structureel beleid de Lidstaten meer ruimte laat m.b.t. organisatie en toepassing ervan, zodat beter rekening kan worden gehouden met de uiteenlopende eisen die in de verschillende gebieden van de Gemeenschap worden gesteld.

Financiering en evaluatie van het gemeenschappelijk landbouwbeleid

De kredieten die voor het gemeenschappelijk landbouwbeleid op de begroting van de Gemeenschappen werden uitgetrokken stegen van 103 miljoen r.e. in 1965 tot 5,16 miljard r.e. in 1976 (ongeveer 250 miljard frank). Deze cijfers zijn voorzeker indrukwekkend in absolute waarde, maar bijna onbeduidend wanneer men ze relateert tot het bruto binnenlands produkt van de E.E.G. (0,37 % in 1974). Bovendien moet, buiten de invloed van de inflatie, bij de beoordeling van deze bedragen ook rekening worden gehouden met de geleidelijke overgang van bevoegdheden en verplichtingen van het nationale naar het supranationale vlak ; daarbij is het aantal Lidstaten toegenomen van 6 tot 9. Voorstanders van het gemeenschappelijk landbouwbeleid noemen dit een onvermijdelijke en lage verzekeringspremie (circa 900 F per inwoner per jaar) voor een beleid dat via een stelsel van heffingen bij invoer en van restituties bij uitvoer de voedselvoorziening voor de meeste produkten veilig heeft gesteld, de prijzen van de landbouwprodukten heeft gestabiliseerd en het inkomen van de landbouwers heeft verhoogd. Aldus werden de belangen van zowel de landbouwers als de verbruikers gediend.

Hoewel deze verdiensten algemeen worden aanvaard moet toch worden opgemerkt dat deze doeleinden niet steeds tegen de minst mogelijke kosten werden bereikt. Ook is de zelfvoorzieningsgraad voor bepaalde strategische produkten (plantaardige oliën en dierlijke eiwitten) gevaarlijk laag en zijn de inkomensverschillen tussen de landbouwsector en de andere sectoren van de economie enerzijds en binnen de landbouwsector zelf, tussen regio's en teelten anderzijds bestendig gebleven. Het

lijkt daarom wel nuttig de wijze waarop de instrumenten van het gemeenschappelijk landbouwbeleid worden aangewend kritisch te onderzoeken en in bepaalde gevallen aan te passen. Het algemene kader van het E.E.G.-landbouwbeleid mag echter niet worden aangetast aangezien het lang niet bewezen is dat een andere basisoptie terzake, in het totaal minder uitgaven zou hebben meegebracht voor het bereiken van dezelfde resultaten. Tenslotte moet erop worden gewezen dat het gebrek aan harmonisatie op economisch, financieel, monetair, fiscaal, sociaal, sanitair, enz. gebied, de realisatiemogelijkheden van het gemeenschappelijk landbouwbeleid sterk heeft beknot.

1. Aspect landbouwer

A. Verzekering van een voldoende inkomen

Doelstelling blijft het bereiken van een landbouwinkomen dat vergelijkbaar is met dat wat in de andere economische sectoren (het zgn. "paritair inkomen") wordt verworven.

Ten einde deze doelstelling te bereiken dienen de volgende instrumenten gecombineerd aangewend :

- a) De belangrijkste rol hierbij speelt de E.E.G.-prijzenpolitiek die de jaarlijkse vaststelling van de prijzen van de belangrijkste produkten op basis van objectieve criteria (evolutie van de produktiekosten en van de lonen buiten de landbouwsector, billijke vergoeding van de geïnvesteerde kapitalen) regelt. In uitzonderlijke omstandigheden dient tevens een prijsaanpassing tijdens een landbouwjaar mogelijk te zijn. Er moet eveneens een algemene lijn worden bepaald voor de prijsvaststelling op lange termijn voor bepaalde landbouwprodukten met een lange produktiecyclus, die belangrijke investeringen vergen.
- b) Ook het E.E.G.-marktbeleid moet hiertoe bijdragen doordat de in de verschillende marktorganisaties voorziene steun- en beheersinstrumenten zo dienen te functioneren dat de producent de richt- of streefprijs in handen krijgt i.p.v. de interventieprijs en dat prijsaanpassingen zich tot bij de producent kunnen doorzetten. Bovendien moeten tijdelijke sectoriële steunmaatregelen bedoeld om onevenwichten van voorbijgaande aard op bepaalde deelmarkten weg te werken, ook de producenten financieel ten goede blijven komen.
- c) Tenslotte moet, in het kader van het structuurbeleid van de E.E.G., de landbouw in achtergebleven gebieden of in gebieden waarvan de ontwikkeling door belemmering van natuurlijke of structurele aard op een permanente wijze wordt gehypothekeerd, een bijzondere steun blijven genieten, wat voor de betrokken landbouwers een inkomensverhogend effect heeft. Anderzijds moet een efficiënte nationale

structuurpolitiek kostprijsverlagend werken (bv. door ontwaterings- of ruilverkavelingswerken, door bestrijding van vee- en plantenziekten, enz.) en op die wijze het landbouwincome in gunstige zin beïnvloeden.

Samengevat : inkomensverwerving uit marktprijzen (= de regel) verdient de voorkeur boven inkomstenstoeslagen (= uitzondering).

B. Beveiliging van de bedrijfszekerheid

1. I.v.m. de grond

Aangezien de familiale landbouwuitbating de belangen van zowel maatschappij als bedrijfsleven ten goede komt, moet het producentenbeleid erop gericht zijn de leefbaarheid te verzekeren van een zo groot mogelijk aantal gezinsbedrijven als sociaal-economisch verantwoord kan worden, d.w.z. waar een vergelijkbaar inkomen kan gehaald worden. Daarvoor zijn volgende maatregelen noodzakelijk :

- a) Het landbouwareaal moet afdoende worden beschermd via de gewestplannen en een streng toezicht op de uitvoering van de planologische voorschriften in agrarische gebieden.
- b) Bij verantwoorde onteigeningen moet m.b.t. de uit te keren vergoeding als basisprincipe gelden dat deze de uitbater van de landbouwgrond in staat moet stellen zijn activiteit in gelijkwaardige omstandigheden voort te zetten. Worden grote infrastructuurwerken in agrarische gebieden gepland, dan zou tegelijkertijd het gebied moeten worden gesaneerd (vooraf gronden van kleine bedrijven verwerven, ruilverkaveling doorvoeren, enz.).
- c) Met het oog op een verdere valorisatie van bodemkapitaal moet aan de ruilverkaveling en andere werken van grondinrichting en -verbetering een nieuwe impuls worden gegeven (een streefcijfer voor de ruilverkaveling is 25.000 ha per jaar). Daar enerzijds de ruilverkaveling krachtens de wet veel tijd in beslag neemt en nogal duur uitvalt en anderzijds de zgn. vrijwillige ruilverkaveling met talrijke procedure- en andere moeilijkheden wordt geconfronteerd, moet een tussenformule worden ingevoerd : de ruilverkaveling bij overeenkomst die bij prioriteit op de herstructurering van de economisch leefbare landbouwexploitaties is gericht. De kavelversnippering moet door de instelling van een versnelde gebruiksruilverkaveling worden verholpen.
- d) Ten einde de mobiliteit van de landbouwgronden te bevorderen moet men overgaan tot een vermindering van de registratierechten bij aankoop door een nieuwe uitbater. Tevens moet, met het oog op de vermindering van de onzekerheid voor de uitbater nopens de door

hem gebruikte gronden worden voorzien in de oprichting van een grondbeleggingsfonds.

2. I.v.m. kapitaal en arbeid

De snelle evolutie in de land- en tuinbouw gedurende het laatste decennium, die o.m. door uitbreiding van de productieomvang en een verhoogde mechanisatie werd gekenmerkt, stelt steeds hogere eisen op het gebied van een bestendige kapitaalvoorziening, het behoud van het door de jaren gevormde bedrijfspatrimonium en de continuïteit van het bedrijf.

- a) Voor een aantal gevallen kan de aanpassing van het landbouwbedrijf aan deze eisen binnen het bestaande rechtsbestel worden doorgevoerd. Zo kunnen knelpunten bij de arbeidsvoorziening worden weggerukt door het systeem van onderlinge bedrijfshulp, die een oplossing biedt voor noodsituaties. Via de zgn. machinerings wordt een efficiënter gebruik van machines nagestreefd. De integratie van de bedrijven moet verder worden gestimuleerd (o.m. door de inschakeling van betaalde arbeidskrachten om ook andere dan noodsituaties op te lossen) ten einde tot een overeenkomst van uitbating te komen. In het kader van de richtlijn 159/72/EG betreffende de modernisering van landbouwbedrijven dienen instrumenten als de startsteun voor samenwerkingsgroeperingen en de toekenning van de oriëntatiepremie gestimuleerd.

Ook i.v.m. kapitaalvoorziening kunnen op contractuele basis samenwerkingsvormen tot stand worden gebracht (tussen familieleden of verschillende bedrijfsleiders) ; eventueel kan in beperkte mate, een gezamenlijke inzet van kapitaal worden bereikt, terwijl de bedrijfslasten en -opbrengsten evenredig worden verdeeld.

- b) In sommige gevallen evenwel is het onderbrengen van het bedrijfsvermogen in een afzonderlijke rechtspersoon (de landbouwvennootschap) aangewezen ten einde het bedrijfsvermogen volledig van het privévermogen te scheiden. Dit is o.m. het geval indien de samenwerking moet worden doorgetrokken tot een vergevorderde deelneming in het patrimonium en moet verder worden gezet over de generaties heen. Het wordt daardoor immers mogelijk de erfrechtelijke verdeling in natura van het bedrijfsvermogen te vervangen door een verdeling onder de vorm van deelbewijzen ; ook de kapitaalvoorziening door de deelnemers kan rechtstreeks op deze manier worden geregeld ; tenslotte wordt het mogelijk de aansprakelijkheid van de niet-actieve deelnemers te beperken.

3. I.v.m. de commercialisering

Er moet een offensief beleid ter bevordering van de afzet van agrarische en landbouwprodukten worden gevoerd zowel op binnenlands als buitenlandlands vlak.

- a) Enerzijds moet worden gestreefd naar een verdere rationalisatie van de commercialisering, o.m. door een verdere uitbouw van producentengroeperingen met een voldoende commerciële dimensie die de positie van de landbouwer en visser op de markten moet verstevigen.

Naast structuuraanpassingen is evenwel ook een mentaliteitsverandering noodzakelijk ; een educatieve informatiecampagne, gevoerd in onderling overleg tussen overheid en beroepsorganisaties, dient de producenten een beter inzicht in de afzetproblematiek van hun produkten bij te brengen.

- b) Anderzijds dienen de afzetfondsen zo snel mogelijk operationeel te worden ten einde de land- en tuinbouwondernemingen, die toch slechts een relatief geringe ervaring met uitvoer hebben, hierbij behulpzaam te zijn.

Ook dienen de handelsprospectoren, verbonden aan de diplomatieke vestigingen, meer oog te hebben voor de afzet van onze kwaliteitslandbouwprodukten enerzijds maar ook voor de mogelijkheden tot het exporteren van landbouwtechnieken (onze "know-how") ; op dit laatste gebied moet ons land zijn rol immers kunnen uitbreiden wegens de vooraanstaande plaats die het op heel wat gebieden van het landbouwonderzoek en de toepassing van de moderne technieken inneemt.

De overheid dient ook de samenwerking op Europees vlak tussen de nationale afzetfondsen te stimuleren met als uitzonderlijk streefdoel de totstandkoming van een Europees afzetfonds.

4. Wetenschappelijk onderzoek

De landbouwsector heeft een zeer researchintensief karakter en heeft derhalve behoefte aan een aanzienlijke inspanning van de overheid terzake. Deze laatste is zijn verplichtingen evenwel ruim nagekomen aangezien gedurende de periode 1970-1975 21 % van de totale financiële steun van de Staat ten voordele van het technologisch speurwerk naar de landbouw is toegevloeid. Aanbevelingen i.v.m. speurwerk kunnen bijgevolg enkel betrekking hebben op de oriëntering ervan en niet op het volume, aangezien de steun van de Staat ook gedurende de volgende jaren belangrijk zal blijven.

Daarom moet op het gebied van de selectie en de verbetering van plant-aardige rassen en -soorten enerzijds en de bestrijding van vee- en plantenziekten anderzijds een grotere belangstelling worden betoond voor de sectoren waarvan het economisch belang sterk is toegenomen en/of die uitbreidingsperspectieven bieden.

Aangezien de proeftuinen en proefvelden de aangewezen brug zijn tussen onderzoek en voorlichting - vooral in de tuinbouw - dienen deze binnen het kader van de organieke regeling houdende erkenning en subsidiëring van tuinbouwproeftuinen en -centra verder aangemoedigd.

5. Bedrijfstechnische sanitaire begeleiding

De verbetering van de bedrijfsomstandigheden bepaalt in grote mate het concurrentievermogen van de landbouwuitbatingen.

- a) In de verschillende dierlijke sectoren kan iedere veehouder een beroep doen op de hulp van een door de overheid erkende organisatie om zowel de genetische waarde, de sanitaire toestand als de uitbatingvormen van de dieren te verbeteren.

Zo moet de rundveeverbetering erop gericht zijn een veetype te selecteren dat in de toekomstige evolutie van de veebedrijven past en moet het zwaartepunt op de vanuit economisch standpunt meest belangrijke eigenschappen worden gelegd : melkhoeveelheid, samenstelling en melkbaarheid bij de melkrassen ; gemakkelijk afkalven, groeikracht en voederomzet bij de vleesrassen.

- b) Op het vlak van de dienstverlening in de veebedrijven dringt een rationalisatie en een intensivering van het beleid in verband met de selectie en de veeziektenbestrijding zich op.

Vooreerst moet worden gestreeft naar meer coördinatie, rationalisatie en efficiëntie op het vlak van het globaal beheer via de opstelling van een meerjarig beleidsprogramma dat een investerings- en financieringsplan voor de sector veeverbetering en diergeneeskundige verzorging omvat ; de uitvoeringsagenten van de erkende verenigingen voor veeteelt en dierziektenbestrijding moeten voor de beide sectoren (zo mogelijk full-time) kunnen worden ingeschakeld.

- c) Verder moeten de provinciale laboratoria voor dierziektenbestrijding worden geherstructureerd in die zin dat hun bevoegdheid tot alle dierlijke sectoren moet worden uitgebreid. Meer specifiek is een uitbreiding van de middelen ter bestrijding van de runderbrucellose noodzakelijk. Hierbij dient men meer aandacht te besteden aan de maatregelen die brucellosevrije bedrijven beschermen en aan

een bestrijdingsplan dat de volledige opruiming van alle vrouwelijke dieren in gevaarlijke bedrijven als stelregel heeft.

- d) In de varkenshouderij wordt door het K.B. van 9 juni 1975 de basis gelegd voor een nieuwe reglementering met meer aangepaste financiële hulp, ter verbetering van het varkensras. De nodige uitvoeringsbesluiten moeten worden getroffen om dit nieuw selectiebeleid te realiseren en de bijkomende geldmiddelen voor de ziektebestrijding te voorzien.

6. Gespecialiseerd onderwijs en permanente vorming

- a) Het landbouwonderwijs moet om redenen van leefbaarheid en doeltreffendheid opgaan in een volwaardige biotechnische tak van het secundair onderwijs.
- b) De permanente vorming en de sociaal-economische voorlichting moeten verder worden gestimuleerd, o.m. bij de uitbouw van boekhoudingsnetten ter uitvoering van de richtlijn 161/72/EG.

Inzake permanente vorming werden reeds belangrijke resultaten geboekt die in het K.B. van 23/8/1974 en zijn uitvoeringsbesluiten concrete gestalte hebben gekregen ; bovendien werden bij K.B. van 27/5/1975 de kredieten ook voor landbouwers toegankelijk. Nochtans dient nog een nieuwe structuur van de diensten, belast met de sociaal-economische voorlichting, uitgewerkt ten einde ook het tweede luik van deze richtlijn op Belgisch vlak te realiseren.

7. Oplossen van sectoriële problemen

A. ALGEMEEN

De nodige schikkingen op E.E.G.-vlak moeten worden getroffen voor de verwezenlijking van een gemeenschappelijke marktordening voor de landbouwprodukten waarvoor deze nog niet bestaat vnl. verwerkte groenten en fruit, aardappelen, cichoreiwortels, schapen- en paardevlees, honing, enz. ten einde scheeftrekking van de concurrentievoorwaarden te verhinderen.

B. AKKERBOUW

- a) Ten einde te komen tot een beter evenwicht tussen de verschillende graansoorten op grond van de reële behoeften van de markt, moet de E.E.G. juistere prijsverhoudingen tussen de graansoorten tot stand brengen rekening houdend met hun voedingswaarde.

- b) I.v.m. de suikersector, de enige sector waarvan het gemeenschappelijk landbouwbeleid op een stelsel van produktiequota en gedifferentieerde prijzen is gebaseerd, moet naar andere mogelijkheden tot organisatie van deze sector worden gezocht, ten einde de aan het quotastelsel inherente nadelen weg te werken. Daarom moet het beheer van de quota interprofessioneel (d.w.z. door samenspraak tussen suikerfabrieken en afgevaardigden van de bietentelers) geschieden en aan de concertatie van de E.E.G. met vertegenwoordigers van het beroep moet een meer geïnstitutionaliseerd karakter en groter belang worden toegekend.
- c) Wegens de zeer grote afhankelijkheid van België en Europa van het buitenland i.v.m. de bevoorrading in proteïnen moet de teelt van koolzaad worden aangemoedigd via een programma van research en vulgarisatie (fytosanitaire verzorging, oogsttechnieken, enz.).
- d) M.b.t. de vlascultuur is een Europees researchprogramma noodzakelijk t.a.v. kwaliteit van de vezel, verbetering van de oogsttechnieken, grotere mogelijkheden als grondstof voor kunstvezel, enz. ; dit researchprogramma moet internationaal worden opgedeeld volgens ieders specialisatie. In afwachting moet de sector wel worden behoed voor een te grote liberalisering van de invoer ten einde het hoofd te kunnen bieden aan de massale import uit de Oostbloklanden.

C. RUNDVEEHOUDERIJ

- a) I.v.m. de rundvleessector moet de E.E.G.-marktregeling worden verbeterd door een versoepeling van het interventiestelsel en het treffen van afdoende maatregelen om grote schommelingen op de rundvleesmarkt te voorkomen.

Het bestaande net van slachthuizen moet worden aangepast, een keuringsfonds moet worden ingesteld en de keuring dient gereorganiseerd (o.m. via een systematische identificering van alle in het slachthuis aangeboden runderen).

- b) Maatregelen moeten worden getroffen om het structurele evenwicht op de markt van melk- en zuivelprodukten te herstellen, via een efficiënt E.E.G. prijs- en marktbeleid. Ook de zuivelnijverheid moet verder worden gerationaliseerd en geherstructureerd in de zin van een aanpassing aan de nieuwe economische dimensies en produktie-technieken.

Meer bepaald dient meer nadruk te worden gelegd op de marketing van meer gespecialiseerde produkten met een hoger rendement waarvoor nieuwe afzetmarkten dienen gezocht.

D. VEREDELINGSLANDBOUW

- a) In de dierlijke veredelingssector moet de wettelijke regeling van de verticale integratie de betrekkingen tussen alle betrokken partijen normaliseren.

De wettelijke regeling van de verticale integratie zou trouwens tot andere sectoren (groenten en fruit, aardappelen, suikerbieten, enz.) moeten worden uitgebreid.

Verder is het wenselijk dat de producenten zelf de bedrijfsgroei beter zouden beheersen en de risico's van een nodeloos eenzijdig doorgedreven specialisatie zouden vermijden door de veredeling bij voorkeur te bedrijven in combinatie met meer grondgebonden speculaties. Ook zouden de producenten ernaar kunnen streven door het aantrekken van meerdere schakels van het productieproces (bv. zelf opfokken, zelf voedergrondstof winnen) of door een aantal ondernemersfuncties terug op te nemen (bv. zelf commercialiseren), de toegevoegde waarde per eenheid produkt op te drijven.

- b) Ook moet de reglementering op de hinderlijke en ongezonde inrichtingen worden aangepast ten einde een normale ontwikkeling van de bedrijfsstructuur niet te hinderen, tevens rekening houdend met de eisen van een goede ruimtelijke ordening ; meer bepaald moet ernaar worden gestreefd de duur van de vergunningen beter in overeenstemming te brengen met de normale duur van de investeringen.

E. TUINBOUW

In de sectoren glastuinbouw en sierteelt moet erover worden gewaakt dat de concurrentieverhoudingen t.o.v. het buitenland niet worden scheefgetrokken door uiteenlopende nationale steunmaatregelen (vnl. i.v.m. stookoliesubsidies en B.T.W.-aanslagvoet).

F. VISSERIJ

De visserijsector kampt eveneens met het probleem van de sterk gestegen stookolieprijzen en moet daarnaast nog het hoofd bieden aan specifieke problemen zoals de overbevissing en de tendens tot uitbreiding van de voorbehouden zeevisserijzones door andere landen wat slechts door internationale afspraken kan worden opgelost. Zo moeten dringend maatregelen worden uitgewerkt (en toegepast !) om de jonge vis te beschermen, o.m. door de afsluiting - definitief of tijdelijk - van broed- en kweekgebieden), door seizoenaal vangstverbod, door eventuele verlaging van het aantal visdagen en door de geleidelijke vermindering van de industriële op vismeelfabricage afgestemde visserij.

Op nationaal vlak moet er ondertussen over gewaakt worden dat de nieuwe te bouwen vaartuigen niet tot uitbreiding, enkel tot vervanging van oudere eenheden leiden.

C. Verbetering van de werk- en levensvoorwaarden van de landbouwer

1. Op het gebied van het sociaal statuut

Naast de evoluties voorzien in het hoofdstuk over het sociaal statuut van de zelfstandigen (betere bescherming tegen ziekte, ongevallen, invaliditeit, enz.), moet door het verlenen van een statuut aan de helpers, worden gestreefd naar de uitbreiding tot land- en tuinbouw, van de sociale voordelen verbonden met het leercontract. Ook moet het uitgesteld loon bij de bedrijfsovername in rekening kunnen worden gebracht.

2. Op het gebied van nieuwe sociale maatregelen en van landelijke ordening

- a) Alle collectieve basisuitrustingen (culturele en sociale infrastructuur) die het comfort van de moderne maatschappij meebrengen dienen ook voor de plattelandsbevolking meer toegankelijk te worden, o.a. via de verdere uitbouw van leefbare landelijke gemeenten.
- b) Verbetering van de huisvesting van de landbouwer en meer in het bijzonder van de landbouwer-pachter door een aanpassing van de wetgeving en van het bedrag van de saneringspremies.
- c) Aanpassing van het net van elektriciteitsbedeling op basis van gestegen behoeften en opstelling van een meerjarig programma voor de watervoorziening van de landelijke gebieden.

3. Bij beëindiging van de landbouwactiviteit

- a) Op het gebied van hulpverlening bij beëindiging van de landbouwbedrijvigheid moet een zo doeltreffend mogelijke werking van het Landbouwsaneringsfonds worden verzekerd via :
 - vereenvoudiging van de toepassingsmodaliteiten en ruimere kennisgeving ervan ;
 - Geregelde aanpassing van de vergoedingen en premies, rekening houdend met de stijging van het indexcijfer van de kleinhandelsprijzen en met het bedrag van het ouderdomspensioen voor zelfstandigen ;
 - verhoging van de inkomensplafonds.

- b) Ook moeten ingevolge de wijziging door het Parlement op 3/6/1975 van de wet van 3/5/1971, zo spoedig mogelijk de nodige uitvoeringsbesluiten worden uitgevaardigd ten einde een sanering mogelijk te maken van de bedrijven, die geheel of gedeeltelijk speciale teelten die in een permanent structurele crisistoestand verkeren, voortbrengen.
- c) Maatregelen moeten worden uitgewerkt om afvloeiende landbouwers zoveel mogelijk op te vangen in zgn. "para-landbouwactiviteiten" (bijv. bosonderhoud, hoevertoerisme, bescherming leefmilieu, rij-scholen, enz.).

2. Aspect verbruiker

A. Veiligstelling van de kwantitatieve bevoorrading

Deze doelstelling dient te worden bereikt door een combinatie van de E.E.G.-politiek op gebied van prijzen, markten en handel en vooral door het behoud van de produktiemiddelen (areaal).

Het (E.E.G.) prijzenbeleid, dat de produktieoriëntering bepaalt, moet zó worden gevoerd dat het marktevenwicht wordt gehandhaafd en, indien nodig, hersteld door juistere prijsverhoudingen tussen de verschillende landbouwprodukten tot stand te brengen.

Het (E.E.G.) marktbeleid, dat via interventies vraag en aanbod op de landbouwmarkten met elkaar in overeenstemming tracht te brengen, kan zijn taak slechts ten volle vervullen indien de E.E.G. zo nauwkeurig mogelijke produktiedoelstellingen bekend maakt, niet slechts met het oog op het beveiligen van een minimale zelfvoorzieningsgraad (en dit niet alleen voor de basisprodukten), maar ook rekening houdend met de uitvoermogelijkheden (een permanente aanwezigheid op buitenlandse markten moet een belangrijk streefdoel zijn) en de hulp aan de derde wereld.

Ook het (E.E.G.) handelsbeleid moet bijdragen tot een stabiele interne landbouwmarkt en een veilige voedselvoorzieningspositie, door te streven naar een geografische diversifiëring van het in- en uitvoerbeleid en door het voeren van een handelspolitiek, die op de eisen van zowel de interne markt als de wereldmarkt is afgestemd.

Op wereldvlak moet de E.E.G. bijdragen tot de uitwerking van een internationale voedselpolitiek, die niet langer in de context van een beheer van overschotten mag worden opgevat, maar die aan een toestand van schaarste moet beantwoorden. Daarom moet in een geest van internationale solidariteit intens worden gestreefd naar de afsluiting van langlopende internationale overeenkomsten voor de voornaamste landbouwprodukten en naar de opbouw van wereldvoedselvoorraden die in een

gemeenschappelijk overleg worden beheerd en ingeschakeld kunnen worden in een globale politiek ter bestrijding van de honger in de wereld.

Op Europees vlak moet ondertussen het intra-communautaire handelsverkeer verder worden bevorderd door een versnelde wegwerking van alle nationale maatregelen die nu nog de concurrentie vervalsen of het vrije verkeer van goederen hinderen, bijv. op het gebied van sanitaire en veterinaire wetgeving, reglementering van voedingswaren (normen, inhoud, verpakking, etikettering, enz.) en gebruik van produktieregelende stoffen. Ook moet de opslagregeling verder worden uitgebreid door voor granen, suiker en mager melkpoeder een actieve opslagpolitiek te voeren (genoemde stocks moeten los van de eigenlijke markt worden beschouwd en spelen dus geen rol bij de prijsvorming), die het de Gemeenschap mogelijk maakt de voorziening van de verbruikers veilig te stellen, de cyclische produktieschommelingen op te vangen en de internationale verplichtingen na te komen.

De autonomie in de bevoorrading van oliehoudende zaden kan verbeterd worden door met bepaalde exportlanden (b.v. Brazilië) langlopende contracten aan te gaan. Tevens dient de eigen produktie van plantaardige olie en eiwitkoeken beschermd en aangemoedigd te worden.

B. Beveiliging van de kwaliteit van de produkten

Steeds meer wordt aanvaard dat de totale verdere bevolkingsgroei slechts kan worden opgevangen door een nog intensievere en rationelere benutting van produktieregelende stoffen zoals kunstmest en plantenbeschermingsmiddelen, die het rendement nog verder opdrijven. Om deze reden is het duidelijk dat elke beperking op het gebruik van produktieregelende stoffen die op ongegronde beweringen berust moet worden verworpen; anderzijds is het even evident dat onnodige en onduidelijke risico's moeten worden vermeden.

1. In het wetenschappelijk onderzoek moet grotere prioriteit kunnen worden gegeven aan objectief onderzoek i.v.m. :

- a) vastlegging van objectieve criteria om te kunnen definiëren wat werkelijke kwaliteit is en wat schijn, wat werkelijk en wat slechts schijnbaar gevaarlijk is. Daartoe is de verwerving van meer informatie over voor- en nadelen van de belangrijkste produktieregelende stoffen voor mens en milieu vereist ten einde op objectieve wijze veiligheidsdrempels te kunnen bepalen (bijv. optimale bemestingsnormen vaststellen die rekening houden met de ecologische gevolgen voor het oppervlakte- en grondwater).

Er dient daarom een fonds opgericht te worden met als doel op een wetenschappelijk verantwoorde wijze de kwaliteit van de fytofarmaceutische produkten te onderzoeken ; dergelijk fonds dient niet alleen door overheidstoelagen gefinancierd te worden maar ook door verplichte bijdragen ten laste van natuurlijke en rechtspersonen die fytofarmaceutische produkten voortbrengen of verhandelen en dit rekening houdend met hun omzetcijfer maar ook met de graad van giftigheid van de produkten.

De waarde van de actuele gebruiksaanwijzingen, opgegeven door de fabricanten, moet tenslotte grondiger worden nagetest.

- b) Intensief zoeken naar nieuwe produkten die minder toxisch zijn en even efficiënt, vooral zoeken naar niet-scheikundige teelttechnieken die de kwaliteit en de kwantiteit van de produktie veilig kunnen stellen. Een volledige kosten-baten analyse moet worden uitgevoerd en aantonen dat het landbouwecosysteem op een blijvende wijze kan worden verbeterd, vooraleer een nieuwe technologie wordt ingevoerd, zeker indien deze de structuur van de landbouw irreversibel zou kunnen wijzigen.
2. De distributie van produktieregelende stoffen kan beter worden georganiseerd via een aangepaste wetgeving die aan volgende punten aandacht zou schenken :
- a) Het gebruik verbieden van middelen waarvan aangetoond werd dat zij absoluut toxisch zijn of zich in de voedselketen ophopen ; ook de produktie en invoer ervan doen stopzetten. Een invoerverbod moet tevens gelden voor alle landbouwprodukten uit om het even welk land, behandeld met in België verboden produkten ;
 - b) de bestaande lijst van erkende middelen verder saneren ;
 - c) in de fytopathologie de gevaarlijkste ingrepen enkel laten verrichten door erkende loonsproeiers en in ieder geval de voorlichting hieromtrent intensiveren ;
 - d) de vrije verkoop van plantenbeschermingsmiddelen afremmen en onge-nuanceerde reclame in de fytofarmacie verbieden ;
 - e) diergeneesmiddelen die door misbruik of ondeskundig gebruik de menselijke gezondheid of die van de dieren in het gedrang kunnen brengen mogen slechts door de dierenarts of onder zijn verantwoordelijkheid toegediend worden ;
 - f) splitsing van de distributiekanaalen voor een aantal geneesmiddelen naargelang zij bestemd zijn voor humaan respectievelijk veterinair gebruik ; verkorting van de distributieketen ten einde de kostprijs ervan te drukken.

3. Uitbouw van een efficiënte controle, niet alleen op de reeds genoemde stadia van de voedselketen (produktie, distributie, invoer) maar ook op de verwerking in de bedrijven o.m. inzake de toevoeging van allerlei voedingsadditieven (kleur- en smaakstoffen, bewaarmiddelen).

C. Bescherming van het leefmilieu en het bosbestand

1. Leefmilieu

- a) Uitvoeringsbesluiten moeten worden uitgevaardigd ten einde de wet op het natuurbehoud volledig in toepassing te brengen bv. inzake de bescherming van bedreigde dier- en plantensoorten en de uitbouw van een net van bosreservaten en natuurparken (waarbij de overheid gronden in eigendom verwerft en zelf voor het beheer ervan instaat).
- b) Om een harmonieuze ontwikkeling van landbouw, natuur en landschap mogelijk te maken moeten daarnaast nog twee andere overeenkomsten worden afgesloten, nl.
- 1) onderhoudsovereenkomsten tussen de overheid en landbouwers die tot doel hebben de instandhouding van waardevolle landschapselementen te verzekeren ;
 - 2) beheersovereenkomsten waarbij de bedrijfsvoering van de landbouwers wordt aangepast aan de maatregelen die voor de instandhouding van natuur en landschap noodzakelijk worden geacht.
- c) Verwerking van alle afval in de meest geschikte voorwaarden ter voorkoming van verontreiniging, met inbegrip van de afval van de intensieve veeteelt ;
- d) De bezoedeling van de waterlopen moet bestreden worden door een aangepaste reglementering enerzijds en door het uittesten van wetenschappelijke technieken anderzijds ; tevens moeten maatregelen worden genomen voor het behoud van de oeverlandschappen en voor het op peil houden van de visstand.

2. Bosbestand

- a) Het bestaande bosareaal verdient de nodige bescherming en moet behouden blijven : bosontginning om redenen van onteigening, uitbreiding van woongebieden of industrialisatie zou moeten worden gecompenseerd door bebossing van gronden die daarvoor geschikt zijn en die door de landbouw verlaten zijn ; industriezones kunnen door een functionele bosgordel worden omringd.

- b) Het openbaar bosbezit moet verder worden gestimuleerd en ook aan particuliere boseigenaars kan men steun verlenen bij bebossings- of herbebossingswerken op voorwaarde dat zij een wederdienst aan de gemeenschap bewijzen : aldus zou een eigenaar die subsidies ontvangt zijn bossen gedeeltelijk moeten openstellen voor het publiek, een kapplan aanvaarden of er zich toe verbinden natuurwetenschappelijk waardevolle gebieden door een aangepast beheer te behouden. Deze eigenaars zouden ook kunnen rekenen op technisch advies en voorlichting door staatsdiensten.
- c) Het openstellen van bossen dient met een aantal andere maatregelen gepaard te gaan :
- de nodige werken moeten worden uitgevoerd om het bos te beschermen tegen beschadiging door het publiek (o.m. m.b.t. brandgevaar, beschadiging van aanplantingen of fauna en flora) ;
 - de gewenste infrastructuur moet op een aantrekkelijke manier worden aangebracht, zoals o.m. onthaalcentrum, rustbanken en wandelwegen ;
 - men moet ernaar streven de verschillende categorieën bezoekers (nl. wandelaars, fietsers, ruiters, enz.) te kantonneren zodat ze voor elkaar niet hinderlijk zijn ; bijzondere kantons kunnen worden voorzien voor jeugdverenigingen die er specifieke activiteiten zouden kunnen uitvoeren ;
 - het autoverkeer en zeker het doorgaand verkeer zou in een wandelbos moeten worden verboden.
- d) Tenslotte mag niet uit het oog worden verloren dat het bos ook een belangrijk economisch aspect vertoont. Men moet zich dus hoeden voor een te strakke reglementering i.v.m. de bescherming van het bosareaal zodat de normale exploitatie van het bosbestand niet wordt belemmerd. De economische aspecten van de bosbouw zijn in regionaal opzicht zeer belangrijk en behoren overigens tot de bevoegdheden van het regionaal beleid. Op deze aspecten wordt nader ingegaan in het Plan voor Wallonië (zie Titel III blz. C 46 en 47).

Tabel 4 : Overheidsinvesteringen i.v.m. landbouwbeleidKapitaaluitgaven (periode 1976-1980) (1)

1. Ruilverkaveling	3,3 miljard
2. Niet-bevaarbare waterlopen	4,206 miljard
3. Bossen, jacht en visvangst	2,8 miljard
4. Gebouwen	1,3 miljard

(1) Daarnaast is er nog een bedrag van 2 miljard voorzien voor landbouwwegen in het totale bedrag van 165,991 miljard voorzien voor wegen en autowegen.

Tevens is er nog een bedrag van 1,2 miljard voor waterbeheersing in de landbouw begrepen in het totale bedrag van 10,9 miljard dat voor waterbeheersing is voorzien.

Lopende uitgaven

	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1980</u>
1. Ruilverkaveling (41.20)	362	424,4	650
2. Landbouwinvesteringsfonds (600.1.A.) (1) (Fonds voor Econ.Expansie)	1.438	2.100	3.000
3. I.W.O.N.L.	349	412	650

(1) Vastleggingen

HOOFDSTUK VII

HET BELEID BETREFFENDE HET VERVOER EN HET VERKEER

De programma's met betrekking tot de overheidsinvesteringen inzake vervoer en verkeer worden ingegeven door het vervoerbeleid, waarvan de principes, tendensen en streeflijnen hierna worden uiteengezet.

AFDELING I - TENDENSEN EN BEGINSELEN INZAKE HET ALGEMEEN VERVOERBELEID
EN DE PLAATS VAN DE VERVOERSECTOR IN HET PLAN

- A. In zijn uiteenzetting ter gelegenheid van de bespreking van de begroting 1975 heeft de Minister van Verkeerswezen, hierin later bijgetreden door het Parlement, erop gewezen dat het vervoer in zijn finaliteit een economische functie heeft die er in bestaat personen en goederen te verplaatsen en alzo bij te dragen tot de bevordering van de economische welvaart en van het ruimere welzijnsbegrip.

Uitgaande van deze basisstelling en van de ingrijpende wijzigingen in onze levensgewoonten zoals de verkorte arbeidsduur, de aangroei van de tertiaire sector, de verhoging van het algemeen welvaartspeil, de vlucht uit de woongelegenheden in de stadscentra, het ontsluiten van nieuwe gewesten, het ontstaan van nieuwe nijverheden, kunnen de tendensen in de vervoersector als volgt gekarakteriseerd :

- vooreerst een zeer sterke tendens naar voortdurende verhoging van het volume van het verkeer ;
- ten tweede het streven naar concentratie in de trafieken, hoofdzakelijk in het goederenvervoer, terwijl nieuwe technieken het mogelijk maken de automatisering te bevorderen en de aangewende arbeidskrachten te beperken ;
- ten derde het steeds belangrijker internationaal aspect van het vervoer.

B. Beginselen van een algemeen vervoerbeleid

1. Het vervoer is een zelfstandige sector die, evenals de verschillende bedrijfstakken van de nijverheid en de diensten, in de mate van het mogelijke moet bijdragen tot de verwezenlijking van de algemene doelstellingen van het Plan, vastgelegd in Titel I.
2. De verschillende vervoertakken mogen niet afzonderlijk beschouwd worden ; zij moeten zowel op het gebied van de algemene organisatie als op dat van de investeringen, deel uitmaken van een geïntegreerd vervoerbeleid dat de taak van iedere georganiseerde vervoertak bepaalt, evenals de noodzakelijke aanvullende samenwerking opdat ieder dubbel gebruik zou worden vermeden.

In het kader van dit beleid moeten gelijke concurrentievoorwaarden geschapen worden, o.m. ten aanzien van :

- de opgelegde lasten die de uitgaven van het spoorvervoer alleen bezwaren;
- de verplichtingen van openbare dienst die alleen op het spoorvervoer drukken;
- de ongelijke toekenning van de infrastructuurkosten;
- het sociaal en fiscaal stelsel dat veranderlijk is naargelang van de beschouwde transporttak.

3. De vervoersector moet bijgevolg de beste diensten aanbieden tegen de laagst mogelijke maar werkelijke kostprijs, ten einde de normale rentabiliteit van de vervoerondernemingen te vrijwaren.

- . enerzijds door, in iedere transporttak, de uniforme toerekening van de infrastructuurkosten;
- . anderzijds door de invoering van het principe van de normalisering van de boekhouding in alle transporttakken.

In die context rijst echter het speciaal geval van het gemeenschappelijk openbaar reizigersvervoer waar de tariefontvangsten nog niet de helft van de kosten dekken.

Het is klaar dat, in dit geval, de verwezenlijking van het financieel evenwicht door een verdubbeling van de tarieven een utopie is, rekening houdend ondermeer met een daaruit voortvloeiende daling van de trafiek.

De Regering heeft beslist de tarieven voor dit vervoer aan een jaarlijkse herziening te onderwerpen, uitgaande van bepaalde criteria die de evolutie van de reële exploitatiekosten vertegenwoordigen.

4. De belangrijke investeringsbedragen die voor de verschillende transporttakken worden voorgesteld (cfr. infra) moeten nauw gecoördineerd worden en het voorwerp uitmaken van globale sociaal-economische studies (kosten-baten analyse) en niet enkel meer, zoals dit tot nu toe het geval is, van louter verkeerstechnische studies.

Deze sociaal-economische studies moeten elke beslissing tot capaciteitsuitbreiding van de bestaande vervoerinfrastructuur voorafgaan en onder meer rekening houden met volgende factoren :

- de veiligheid van het vervoer,
- de vermindering van de negatieve effecten op het leefmilieu en de ruimtelijke ordening.

- de besparing inzake beslaglegging op terreinen en het verbruik van energie,
- de vermindering van de duur van de verplaatsing woonplaats-arbeidsplaats.

Een dergelijk gecoördineerde planning van de investeringen is het beste middel om, tegen economisch aanvaardbare voorwaarden, de vrije keuze van de gebruiker te waarborgen.

5. Tenslotte moet het vervoerbeleid, vooral in ons land, rekening houden met de toenemende stijging van de internationale trafiek.

Daarom moet ons land zich zoveel mogelijk inzetten voor de totstandkoming van een gemeenschappelijk vervoerbeleid op het vlak van de E.E.G. Daarmee rekening houdend moeten onze vervoerbedrijven hun organisatie en hun werkmethodes aanpassen.

+
+ +

In functie van het vastgelegd beleid inzake overheidsinvesteringen, het bindend gedeelte van het Plan, worden hierna in detail de vastgelegde prioriteiten belicht.

+
+ +

AFDELING II - HET REIZIGERSVERVOER

PRIORITEIT : HET OPENBAAR VERVOER VAN PERSONEN

In de sector van het vervoer van personen wordt thans vrij algemeen erkend dat het openbaar reizigersvervoer te land een werkelijke openbare dienst vormt, die niet enkel moet blijven bestaan, maar die langzamerhand het individueel vervoer moet aflossen om aan een toenemend gedeelte van de nieuwe behoeften inzake vervoer te voldoen. Een belangrijk gedeelte van het bestaande individuele overhevelen naar het collectieve vervoer, lijkt daarentegen een veel moeilijker probleem te zijn.

Overeenkomstig het advies betreffende het gemeenschappelijk vervoer uitgebracht op 25.1.1975 door de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven worden volgende beleidsmaatregelen in het vooruitzicht gesteld :

1. Prestaties van het openbaar vervoer

Het feit dat de maatschappijen voor gemeenschappelijk vervoer sommige verplichtingen van een openbare dienst vervullen, bepaalt de voorwaarden waaraan bij de organisatie van het gemeenschappelijk vervoer moet worden voldaan :

- a) het vervoernet moet de hele agglomeratie bestrijken ;
- b) de bediening van sommige weinig bewoonde zones moet verzekerd zijn alsmede een minimum dienst (hiervoor zouden kleine autobussen, telebussen, collectieve taxis, kunnen gebruikt worden) ;
- c) in de stadscentra dienen maatregelen te worden genomen om voorrang te geven aan het gemeenschappelijk vervoer.

2. Om aan de eisen inzake verkeerssnelheid en veiligheid te voldoen, moeten volgende maatregelen zo snel mogelijk worden getroffen :

- afgescheiden rijstroken voor kort op elkaar volgende autobussen ;
- parkeer- en stopverbod in drukke straten die onvoldoende breed zijn, tenminste op de piekuren ;
- het invoeren van éénrichtingsverkeer ;
- snellere doorgang voor het openbaar vervoer op kruispunten met verkeerslichten ;
- bouw van plaatselijke kunstwerken om op bijzonder drukke plaatsen het openbaar vervoer van het algemeen verkeer te scheiden ;
- omlegging van het doorgaand verkeer buiten het centrum ;
- de aanleg van verkeersvrije zones in de stadscentra.

3. Kwalitatief moet het openbaar vervoer vooral zijn commerciële snelheid opvoeren door zijn vervoermiddelen zoveel mogelijk in eigen bedding te laten rijden, maar moeten tevens een aantal structuuraanpassingen van het net beoogd :

- de snelste lijnen (tram of metro) moeten de trajecten volgen die overeenstemmen met de belangrijkste vervoerstromen ;
- de frekwentie van de voertuigen moet voldoende zijn ;
- het overstappen moet binnen redelijke perken blijven. Daarom moeten de dienstregelingen van de verschillende lijnen geharmoniseerd worden.

Ten einde het comfort van het gemeenschappelijk vervoer te bevorderen moeten volgende maatregelen worden genomen :

- de regelmaat van dienst ;
- een goede inrichting van de stations, zodat zij gemakkelijk en veilig kunnen worden bereikt (gangen, roltrappen, roltapijten) ;
- een prettig uitzicht (algemene esthetica, functionele inrichting, geluidsdemping, verluchting, keurige informatie : berichten per luidspreker, opgave van de orde van aankomst van de rijtuigen) ;
- het veilig rijden van de voertuigen en de veiligheid van de reizigers in de stations ;
- comfortabel rollend materieel (verlichting, verwarming, geluidsdemping, enz.).

4. Specifieke bemerkingen

a. Metro en semi-metro

De beslissing een metro te bouwen mag niet enkel steunen op het feit dat hij in eigen bedding rijdt, waardoor hij een uitzonderlijke snelheid en regelmaat bezit, maar moet vooral rekening houden met zijn hoge capaciteit (40.000 reizigers per uur), die niet altijd ten volle wordt benut.

Een dergelijke beslissing kan inderdaad slechts worden genomen als een minimum reizigerspotentieel van zowat 12.000 tot 15.000 reizigers op de piekuren verzekerd is en indien bovengronds geen evenwaardige oplossingen tegen geringere kosten kunnen worden gerealiseerd.

Slechts indien aan beide bovenstaande voorwaarden voldaan wordt, is de aanleg van metrolijnen een verantwoorde investering.

b. Spoor

In het collectief vervoer zal de spoorweg een belangrijke rol spelen, want hij is het best geschikt voor snelle en verre verbindingen.

Inzonderheid ook indien door middel van parkeerplaatsen en aftakkingen aan de voorstadsstations de spoorweg beter toegankelijk wordt gemaakt en de overstapmogelijkheden naar de andere vervoerwijzen worden verbeterd.

Ook uit het oogpunt van de exploitatie moeten aanzienlijke werken worden uitgevoerd :

- verder doorgedreven automatisering van de bedieningsposten;
- afwerking van elektrificeringswerken;
- aanwending van middelen voor communicatie met de tractievoertuigen;
- het afschaffen van de overwegen.

Het opvoeren van het aantal aangeboden plaatsen op de piekuren moet eerst en vooral geschieden door het verhogen van het aantal treinen en van de capaciteit ervan, wat een belangrijke uitbreiding van het rijtuigenpark en van het tractiematerieel noodzakelijk maakt.

Aangezien evenwel op bepaalde spoorweglijnen naar Brussel, de bestaande infrastructuur geen hogere bezetting mogelijk maakt, is het noodzakelijk over te gaan tot de aanleg van een 3e spoor.

Een grote aandacht moet tevens besteed worden aan de verdere uitbouw van de Vlaamse dwarslijn en van de Dorsale Wallonne.

Dergelijke infrastructuurwerken zijn een onontbeerlijke schakel in het moderniseringsplan van het spoorwegvervoer, wat trouwens duidelijk tot uiting komt in het tienjarig modernisatieprogramma van de N.M.B.S.

5. Coördinatie tussen de reizigersvervoermiddelen

Overeenkomstig het reeds hoger vermeld advies van de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven worden volgende coördineringsmaatregelen overwogen :

a. De coördinatie tussen metro, tram en autobus

De overstapmogelijkheden van snelverbindingen (metro en/of tram) op aanvullend vervoer (autobus en/of tram) kunnen slechts veilig en comfortabel voor de reizigers geschieden mits onder meer volgende speciale schikkingen worden getroffen :

- de aankomst, het stoppen en het vertrek van autobussen en trams vergemakkelijken;
- de toegang tot de autobussen combineren met de aanleg van de toegangswegen, ten einde het verkeer van voetgangers en voertuigen te bevorderen;
- de toegang tot de stations te combineren met de werken voor stadsvernieuwing.

b. De coördinatie tussen spoorweg- en metro- en sneltramlijnen

Deze moet verkregen worden dank zij snelle en gemakkelijke verbindingen in de bestaande stations en door eventueel nieuwe overstapplaatsen aan te leggen waar spoorlijnen en lijnen van het stedelijk vervoer elkaar kruisen.

Tevens zal hier gestreefd worden naar een zo sterk mogelijke integratie van het gemeenschappelijk vervoer door o.m. gemeenschappelijke vervoerbewijzen uitgaande van normale rendabiliteitsvoorwaarden, de aanpassing der eindinstallaties, het op mekaar afstemmen van de dienstregelingen en een degelijke voorlichting van het publiek.

c. De coördinatie tussen autoverkeer en openbaar vervoer

Geöpteerd wordt voor de aanleg van overstapparkerplaatsen waar de autosnelwegen en de hoofdinvalswegen het gemeenschappelijk snelvervoer ontmoeten.

Deze overstapparkerplaatsen zijn hoofdzakelijk bestemd voor verplaatsingen van het type "woonplaats-arbeidsplaats". Het parkeertarief moet zo laag mogelijk zijn. Het gaat hier om een optie die ingaat tegen de aanleg van snelle invalswegen door het stadscentrum.

6. Beleidsstructuur van het openbaar vervoer

In de Regeringsverklaring van 30 april 1974 werd gesteld dat de stedelijke vervoermaatschappijen, de N.M.V.B. en de autobuslijnen van de N.M.B.S., onder een gemeenschappelijk beheer moeten werken en samen tot een betere coördinatie moeten komen met de N.M.B.S. inzake tarieven, uurregelingen, aansluitingen enz.

Op 19 maart 1976 besliste de Ministerraad tot de reorganisatie van het gemeenschappelijk vervoer. De openbare sector zal het kapitaal overnemen van zes maatschappijen voor stedelijk vervoer, die evenwel zullen blijven bestaan. Een coördinatiecomité en regionale commissies voor het gemeenschappelijk vervoer zullen opgericht worden. De N.M.V.B. zal geleidelijk de buslijnen van de N.M.B.S. overnemen.

Aan de realisaties van dit plan zal zo vlug mogelijk uitvoering gegeven worden.

AFDELING III - HET VERVOER VAN GOEDEREN

1. Op het gebied van het goederenvervoer wordt bij de bepaling van het te voeren beleid en de daarbijhorende investeringen, rekening gehouden met de toekomstige evolutie van de nieuwe vervoertechnieken en de vergelijking van de totale kosten.

Die evolutie kan thans als volgt worden gezien :

- a) een niet meer weg te cijferen ontwikkeling van het containervervoer, die een betere coördinatie tussen de verschillende vervoertakken vereist ten einde knelpunten in de verspreide terminals te voorkomen en vervoermogelijkheden voor de conventionele ladingen te waarborgen.
 - b) een stijging van het luchtvrachtvervoer. Dit vervoertype zal belangrijker worden. De ontwikkeling ervan veronderstelt echter een aanpassing van de luchthavens aan de snelle en vlotte behandeling van goederen.
 - c) een verdere ontwikkeling van de duwvaart op de binnenwateren voor bepaalde relaties waar die techniek rendabel kan zijn.
 - d) een steeds grotere concurrentie van de pijpleiding voor het vervoer van geraffineerde koolwaterstoffen. De pijpleiding kent de grootste ontwikkeling van alle transportmiddelen : ze vervoert gas, petroleum, vloeibare chemische stoffen. De onderzoekscentra zetten hun studies verder met betrekking tot het vervoer van vaste stoffen via pipelines.
 - e) een betere coördinatie van zee-, spoor- en wegvervoer. Deze coördinatie veronderstelt de invoering van het geïntegreerd systeem trein-weg.
2. De ontwikkeling van de zeehavens

De havenontwikkeling werd in de loop van het laatste decennium gekenmerkt door volgende tendensen :

- sterke toename van het verkeer ;
- stijgende afmetingen van de zeeschepen ;
- groeiend belang van de opslag- en distributiefunctie ;
- noodzakelijkheid om de haveninstellingen aan te passen aan het stijgende binnenscheepvaart-, spoor- en wegvervoer ;
- samenhang met de industrieterreinen.

Wanneer ontwikkelingsplannen voor de havens worden uitgewerkt moet met deze hoofdtendensen rekening gehouden worden.

a. De haven van Antwerpen

In verband met de sterke toename van het verkeer kan worden verwezen naar het feit dat volgens de voorlopige cijfers voor het jaar 1973 betreffende het maritiem verkeer, dit laatste steeg tot 72,3 miljoen ton of een toename met 7,5 % in vergelijking met 1972.

Uit de voorlopige cijfers voor 1974 blijkt een nog sterkere groei in vergelijking met het voorgaande jaar.

Volgens studies die werden uitgewerkt door het Studiecentrum voor de Expansie van Antwerpen mag worden verwacht dat het globale goederenverkeer in de haven van Antwerpen in 1980, zo de infrastructuur tijdig wordt uitgebouwd en de superstructuur wordt aangepast en gemoderniseerd, ca 100 miljoen ton zal bedragen.

Hieruit blijkt duidelijk de noodzakelijkheid van verdere havenuitbouw, zowel op de Rechter-, als op de Linker-Scheldeoever.

1°. de Rechter-Scheldeoever

Het voorziene nieuwe havendok zou ingevolge de stijgende afmetingen van de zeeschepen, derwijze moeten worden voorzien dat aldaar de diepste schepen en o.m. die welke in de aanvoer van droge massagoederen, zoals ijzererts, worden ingezet, kunnen worden behandeld.

Het groeiend belang van de opslag- en distributiefunctie vergt dat langsheen het nieuw havendok zeer ruime terreinen tot op een diepte van 800 m achter de kaaimuur bouwrijp worden gemaakt.

Eveneens moet in dit perspectief de bouw worden gezien van het moderne entrepotcomplex.

Het binnenscheepvaartverkeer en vooral het invoeren van de duwvaart-techniek, die gepaard gaat met lash- en seebeetechnieken bij het zeevervoer, vergt dat de onderlinge verbindingen van de havendokken voor de binnenscheepvaart zouden worden versoepeld. Dit zal o.m. het geval zijn door de reeds aangevatte verbinding 5e Havendok/Amerikadok alsmede door de bouw van de Boerinesluis

De spectaculaire ontwikkeling van het wegvervoer, maar ook de bevoorradig van de diverse industriële bedrijven in de haven vergt dat een aantal bruggen aan de sluizen zouden worden verdubbeld zodat het kostbare oponthoud voor het wegvervoer alsmede het gevaar voor onderbreking

van de spoorbevoorrading van bepaalde nijverheden worden vermeden. Het betreft hier voornamelijk de bruggen over de Van Cauwelaert-, Boudewijn- en Zandvlietsluizen.

Het volstaat echter niet nieuwe instellingen te voorzien. In de mate dat zulks economisch verantwoord en technisch mogelijk is moet de bestaande infrastructuur en superstructuur voortdurend worden aangepast aan de nieuwe eisen van het verkeer.

In dit perspectief moet de vervanging van een uitgebreide reeks vooroorlogse wal- en vlotkranen, het aanschaffen van nieuwe sleepboten, enz. worden vermeld.

2°. de Linker-Scheldeoever

Naast een belangrijke inspanning voor het verder rijp maken van gronden voor industrie- en haventerreinen, moet de uitbouw van de Linker-Scheldeoever verder gezet worden o.m. door een eerste insteedok voorbehouden aan de overslag van minerale oliën en chemikaliën en een tweede insteedok dat zou worden gereserveerd voor de overslag van droge stuk- en massagoederen.

b. De haven van Gent

Deze wordt momenteel geconfronteerd met een aantal problemen, die in het algemeen en globaal als volgt samen te vatten zijn :

- onvoldoende exploitatiemogelijkheden in functie van de maritieme aan- en afvoer ;
- ontbreken van infrastructuur voor het ontsluiten van aan diep vaarwater gebonden industrieterreinen op de linkeroever van het Zeekanaal ;
- beperkte maritieme toegangsmogelijkheid tot de haven.

Binnen de periode 1976-1980 moeten volgende verwezenlijkingen in de haven van Gent gebeuren :

1°. uitbreiding van de nuttige kaailengte voor schepen met grotere diepgang door uitvoering van één of meerdere hierna vermelde werken :

- het verlengen van het Rodenhuizedok (rechteroever van het Zeekanaal) ;
- het bouwen van insteedokken aan het Rodenhuizedok ;
- het uitvoeren van de eerste fase van het Kluzendok (linkeroever van het Zeekanaal) ;

- het aanpassen van de andere havendokken door middel van een algemene renovatie ten einde een grotere waterdiepte te hebben.
- 2°. de infrastructuur moet opgevat worden in het licht van de verhoging van de maritieme toegankelijkheid van de haven. De werken moeten derhalve gezien worden enerzijds als een logische en noodzakelijke uitbreiding van de haven zelf en anderzijds als vertrekpunt voor een gebeurlijke latere nieuwe zeeverbinding. De technische kenmerken van de infrastructuur moeten aan deze dubbele visie beantwoorden ;
- 3°. de verwezenlijking van sommige van de hogervernoemde werken wordt geconditioneerd door het bestaan van infrastructuren die nog moeten aangelegd worden, nl. een tunnel voor de verkeersas Gent-Zelzate ter hoogte van het Rodenhuizedok en het tweede gedeelte van de verkeersas langs de industrieterreinen op de linkerover ;
- 4°. parallel met de verscheidene werken moeten superstructuren gebouwd worden ten behoeve van de havenexploitatie. Aanverwant hiermede moet de herlokalisering van het entrepotcomplex in het kader van een wegstation gezien worden ; om milieuhygiënische redenen moet het probleem van de zuivering van het kanaalwater opgelost worden.

c. De haven van Zeebrugge

Het programma voor de planperiode heeft betrekking op :

- de bouw van een nieuwe zeesluis ;
- het intensiever uitbaggeren van de vaargeulen het Zand, Ribzand en het Scheur ;
- het aanleggen van een nieuwe oostelijke en westelijke havendam ;
- het graven van dokken in de achterhaven en ophogen van industriegronden ;
- de strandhoofden Zeebrugge-Knokke-Heist.

d. De haven van Oostende

Volgende infrastructuurwerken worden voorzien :

- afwerking van een tweede visserijdok en een bijgaande drooginrichting ;
- normale onderhoudswerken ;
- kanaalverbreding en verdieping van het vak Sas-Slijkens en Plassendale van het kanaal Brugge-Oostende inclusief insteeddok en uitrusting (nieuwe achterhaven van Oostende wordt toegankelijk gemaakt voor schepen van 10.000 ton) ;
- verder uitrusting van de haven (o.m. bouw van een nieuwe sluis van 10.000 ton die toegang verleent naar de nieuwe achterhaven).

AFDELING IV - BIJZONDERE ACTIES IN DE ANDERE VERVOERSECTOREN

De hiernavolgende projecten worden slechts summier vermeld, aangezien zij breedvoerig besproken worden in het hoofdstuk overheidsinvesteringen. (Titel IV, hoofdstuk IV).

1. De weg

Belangrijke bedragen zullen uitgetrokken worden voor :

- de Waalse autoweg;
- Tournai-Kortrijk;
- Brussel-Mechelen-Antwerpen,;
- Brussel-Boom-Antwerpen;
- Brussel E3

evenals voor een aantal expreswegen in Vlaanderen en Wallonië.

Tevens worden een aantal concessieuitbreidingen voor bepaalde intercommunales voorzien, zoals de :

- Intercommunale E 5 die de autoweg Brussel-Luik aanlegde ;
- Intercommunale E 39, om de provincie Limburg de eerstvolgende jaren de zo noodzakelijke verbetering van de weginfrastructuur te bezorgen ;
- Intercommunale E 9 - E 40, voor de autowegen van de Ardennen, zijnde Luik-Aarlen en Namen-Aarlen ;
- Intercommunale voor de Brusselse Periferie.

Tevens zal een bijzondere inspanning verricht worden voor de modernisering van het secundair wegennet alsook voor de aanleg van degelijke stadsomleggingen.

2. Het spoor

De spoorweg is nog altijd het best geschikt voor het vervoer van zekere zware goederen in afstandstranches die variëren volgens de aard van het vervoer. De N.M.B.S. moet dan ook in staat gesteld worden een van haar voornaamste doelstellingen te verwezenlijken, nl. het opvangen van de verwachte expansie van het goederenvervoer door de vervanging van de oude wagons en de modernisering van de vormingsstations.

De N.M.B.S. zou tevens een voorrang moeten geven aan de versnelling van het verkeer op de overbelaste lijnen, aan een vlotter vervoer van de goederen en aan de modernisering van het rollend materieel.

3. De binnenwateren

Het beleid zal erop gericht zijn de sektor binnenscheepvaart derwijze uit te bouwen dat hij kan beantwoorden aan de sterk evoluerende trafik. Daartoe zal de infrastructuur van het waterwegennet verder dienen aangepast om geheel te beantwoorden aan het gabarit van 1.350 ton.

Op die manier zullen niet alleen alle industriële centra van het land op degelijke wijze verbonden zijn met de onderscheiden havens, doch zal tevens het internationaal- en transitverkeer maximaal kunnen worden bevorderd.

De reglementering van de Binnenvaart zal hervormd worden door een versoepeling en commercialisering van de bestaande wetgeving.

De vloot zelf zal verjongd en gemoderniseerd worden. Verouderde schepstypes moeten uit de vaart genomen - desgevallend door het invoeren van maatregelen van overheidswege - en vervangen door moderne eenheden die beantwoorden aan de eisen gesteld door de hedendaagse vervoer-, laad- en lostechnieken.

4. Het luchtvervoer

Aangestipt moet worden dat op last van het Ministerie van Verkeerswezen op dit ogenblik een studie wordt uitgewerkt over de behoeften en mogelijkheden inzake luchthaveninfrastructuur in 1980, 1985 en 1990.

In afwachting van de resultaten van dit onderzoek zullen de beslissingen inzake de aanpassingswerken van de Nationale Luchthaven Zaventem verder uitgevoerd worden en de bestaande regionale luchthavens operationeel gehouden.

5. De pijpleidingen

In verband met de aanvoer van ruwe petroleum wordt gemeend dat de raffinerijen zich steeds zullen laten leiden door het economisch optimum dat beantwoordt aan de door hen bepaalde aanvoer- en algemene bevoorradingspolitiek.

De noodzakelijkheid van over-land transport, nl. vervoer van ruwe petroleum per pijpleiding, maakt het noodwendig aandacht te schenken aan de mogelijkheden die in de havens van nabuurlanden zouden kunnen bestaan en ontwikkeld worden.

Beslissingen die in verband met de aanvoer per pijpleiding voorzien worden, moeten in overleg met de havenbesturen en de betrokken petroleumraffinaderijen genomen worden.

Voor de zeehavens moet niet zozeer de vraag beantwoord worden omtrent het pijpleidingennet als zodanig als wel in verband met de pijpleidingsstraten. Deze ruimtelijke voorzieningen moeten genomen worden ten einde voor de toekomst de mogelijkheden voor pijpleidingenvervoer onder alle vormen open te laten. Niet alleen gaat het hierbij om vervoer van een haven naar een produktiepunt, maar tevens over de uitwisselingsmogelijkheden van grondstoffen en produkten tussen produktiepunten onderling. Verwezen kan worden naar de pijpleidingsstraten die in Nederland door de centrale overheid werden aangelegd en die reeds lopen tot aan de Belgische grens. De N-Z-as (Rotterdam, Antwerpen, Brussel, Wallonië) werd tot stand gebracht en de Regering heeft besloten een vennootschap PALL N.V. op te richten voor de aanleg en de exploitatie van een pijpleiding Antwerpen-Geleen, met een vertakking naar Luik en later eventueel naar Duitsland.

De mogelijkheid van de aanleg van een andere as zal grondig worden onderzocht in het kader van het algemeen beleid inzake vervoer en ontwikkeling en uitrusting van de voornaamste betrokken gebieden.

AFDELING V - DE OVERHEIDSINVESTERINGEN IN DE SECTOR VERVOER

1. Binnen de overheidsinvesteringen nam de transportfunctie tijdens de laatste jaren ongeveer 50 % voor haar rekening. Nieuwe noden op het vlak van de overheidsinvesteringen hebben geleid tot een relatieve vermindering van de voor het vervoer beschikbare bedragen. Daarom worden de bevordering van het openbaar vervoer en de uitbouw van de havens als prioriteiten in verband met de aanpassing van de transportinfrastructuur vooropgesteld.
2. Op een totaal verloop van de overheidsinvesteringen tijdens de periode 1976-1980 van 849,7 miljard F in werkelijke prijzen, werd door de Regering beslist nagenoeg 42 % toe te kennen aan de transportfunctie, nl. 355.901 miljoen F.

3. Tabel 1 : Verloop van de overheidsinvesteringen inzake vervoer (in miljoenen F, werkelijke prijzen)

Rubrieken	Vastleggingen		Verwezenlijkingen		1976-1980 (c)	
	Plan 1971-1975(a)		1971-1975 (b)			
	Bedrag	%	Bedrag	%	Bedrag	%
Autowegen en } Wegen }	106.200	46,6	120.400	56,5	165.991	46,6
Electrische uitrusting	5.000	2,2	2.100	1,0	-	-
Spoorwegen	11.000	4,8	8.400	3,9	39.089	11,0
Stadelijk ver- voer	20.400	9,0	23.500	11,0	50.000	14,1
Radar Oostende- Dover	2.970	1,3	500	0,2	2.365	0,7
Havens	33.400	14,7	22.425	10,5	36.750	10,3
Bevaarbare en niet bevaarbare water- lopen	37.800	16,6	26.100	12,2	46.706	13,1
Stuwdammen	7.500	3,3	5.700	2,7	6.000	1,7
R.L.W.	3.484	1,5	4.200	2,0	9.000	2,5
TOTAAL	227.754	100,0	213.325	100,0	355.901	100,0

a. Uit bovenstaande tabel blijkt een gevoelige stijging in absolute waarde van de investeringen in openbaar vervoer, nl. van 31.4 miljard F. naar ca. 90 miljard F. Dit betekent een stijging van het relatief aandeel met 11%, nl. van ca. 14 % naar 25 % in het geheel van de investeringen in de vervoersector.

In het Plan 1976-1980 wordt binnen de sector van het openbaar vervoer het relatief aandeel van de spoorweg, dat in de vastleggingen 1971-1975 35 % doch in de verwezenlijkingen 1971-1975 slechts 26 % bedroeg, opgetrokken tot 44 %.

Het door de Regering vastgelegde bedrag van 50 miljard F voor infra-structuurwerken ten gunste van het stedelijk vervoer tijdens de periode 1976-1980, hetzij ca. 13 miljard F meer dan voor de infrastructuurwerken in havens, zou als volgt verdeeld worden :

- 12,5 miljard F voor Vlaanderen (Antwerpen en Gent);
- 12,5 miljard F voor Wallonië (Luik en Charleroi);
- 25 miljard F voor Brussel.

Het gebruik van nieuwe aanlegtechnieken bij de reeds aan gang zijnde werken en het feit dat het voor Gent en Charleroi slechts aanvangswerken betreft, kunnen hogere kredieten noodzakelijk maken.

b. Het bedrag van 36,750 miljard F voor de investeringen in haven infra-structuurwerken voor de periode 1976-1980 vastgelegd, vertegenwoordigt na-genoeg een status quo van het relatief aandeel in vergelijking met de verwezenlijkingen 1971-1975.

c. Voor de autowegen en wegen wordt een bedrag ingeschreven van 165,991 miljard F, wat een daling betekent van het relatief aandeel met 9,9 % t.o.v. de verwezenlijkingen 1971-1975. Aangestipt moet worden dat voor de periode 1971-1975 de verwezenlijkingen 14,2 miljard F meer bedroegen dan de voorgestelde vastleggingen.

d. Inzake bevaarbare en niet-bevaarbare waterlopen wordt een bedrag ingeschreven van ca. 47 miljard F.

e. De investering van 9 miljard F voor de Regie der Luchtwegen in de periode 1976-1980 is bestemd voor de verdere aanpassingswerken van de luchthaven van Zaventem en voor de gelijktijdige valorisatie van de voornaamste regionale luchthavens.

f. Voor de stuwdammen wordt een investeringsinspanning van 6 miljard F vastgelegd.

4. In tabel 2 wordt een overzicht gegeven van de eigen investeringen van de overheidsbedrijven inzake vervoer en verkeer, gefinancierd door middel van leningen of met eigen financiële middelen.

a. Deze investeringen zijn in de transportsector eveneens gebaseerd op de principes en tendensen inzake het algemeen vervoerbeleid zoals ontwikkeld in afdeling I.

Inzake de investeringen in de verkeerssector, wordt hierna bijzondere aandacht besteed aan de ontwikkelingen binnen de R.T.T. aangezien deze, op een totaal bedrag van 97.423 miljoen F, 92 % van de verkeersinvesteringen voor zich neemt.

b. Het investeringsbedrag van nagenoeg 90 miljard F voor de Regie van Telefonie en Telegrafie is voornamelijk te wijten aan de aangroei van het aantal telefoonaansluitingen. Andere sectoren (zoals telex, data-transmissie, enz.) vertegenwoordigen slechts een relatief klein percentage van het totaal van de nodige investeringen, ook al zijn deze sectoren belangrijk op zichzelf.

De jaarlijkse toename van het netto-aantal abonnees wordt als volgt geraamd :

1976	110.000
1977	120.000
1978	120.000
1979	125.000
1980	130.000.

In deze cijfers wordt rekening gehouden met de huidige vertraging in de economische groei, waarvan de gevolgen zich verder zullen laten voelen in 1976 en in mindere mate in 1977.

1°. Wat het programma inzake commutatatie betreft hecht de R.T.T. groot belang aan een verder doorgedreven inplanting van programmabestuurde lokale en verkeerscentrales. Vanaf 1976 zal minimum 50 % der bestellingen voor uitbreidingen en oprichtingen van lokale centrales tot het semi-elektronisch type behoren, percentage dat verder geleidelijk zal toenemen.

Ook de telexcentrales zullen verder worden vervangen door semi-elektronische centrales met geheugenprogramma, die de mogelijkheid zullen bieden nog hogere modulatiesnelheden te bereiken.

Tabel 2 : Eigen investeringen van de overheidsbedrijven inzake vervoer en verkeer

	<u>Rijk</u>
1. N.M.B.S.	52.484
- gronden	600
- infrastructuur	25.022
- rollend materieel	26.862
2. Stedelijk en intern vervoer (rollend materieel)	11.000
3. R.T.T.	89.879
- gronden	3.275
- gebouwen	13.104
- werken van aanleg	65.561
- comm. en adm. diensten	1.731
- reserveafrekeningen	6.208
4. Regie posterijen	7.544
- gronden	1.660
- gebouwen	3.244
- uitrusting	2.640
5. Sabena	10.000
6. Regie Oostende-Dover	2.000

In het nationaal en internationaal telefoonnet wordt een "common channel-signalling" ingevoerd, aldus zullen de semi-elektronische centrales hun ge-centraliseerde signalen uitwisselen via een signaliseringssysteem over een afzonderlijke geleiding, dat hun processors verbindt.

2°. Om het hoofd te kunnen bieden aan het stijgende interzonale en internationale telefoonverkeer wordt de R.T.T. ertoe gedwongen haar toevlucht te nemen tot transmissiesystemen met steeds grotere capaciteit. Daarom gaat ze nu beroep doen op systemen met 60 MHz, die 10.800 telefoonkanalen bieden. Deze zullen voorbehouden worden voor de internationale geleidingen en voor de langste nationale geleidingen. Er zal tevens overgegaan worden tot de oprichting van een net van straalverbindingen voor het overseinen van de buitenlandse televisieprogramma's naar de netten voor teledistributie.

Tussen 1976 en 1980 zal een volledige mobilfoondienst in gebruik worden genomen die het ganse land zal bestrijken door middel van 26 basisstations waarvan o.a. Brussel, Antwerpen, Luik, Gent, Charleroi en Hasselt.

3°. In de loop van de volgende jaren zullen verschillende verbeteringen aan de door de R.T.T. aangeboden datatransmissiediensten aangebracht worden.

4°. Ook op het vlak van de eindapparatuur en het lokaal net zullen tijdens de Planperiode verscheidene belangrijke verbeteringen worden aangebracht (o.a. het in omloop brengen van een nieuw type van druk-toetstelefoontoestel met multifrekwentiesignalering, een toestel met impulsen, een toestel met geïntegreerde schakelingen, een nieuw type semi-elektronische verreschrijver, fac-simile telecopie toestellen enz.).

In het domein der lokale kabels, die voor een belangrijk deel tussenkomen in de investeringen, wordt een inspanning geleverd om de kostprijs te drukken. Hiertoe zullen kabels gebruikt worden die geleidingen bevatten met een diameter van 0,5 mm, eventueel zelfs van 0,4 mm. Het lokale net zal tevens geoptimaliseerd worden door de ingebruikneming van semi-elektronische concentrators.

5°. In de periode 1976-1980 zal voor de gebouwen verder gegaan worden met het systeem van type-ontwerpen, die tegelijkertijd beantwoorden aan de stedenbouwkundige eisen en in het milieu, waarin zij zijn ingeplant, verantwoord kunnen worden.

Dit beleid wordt geschraagd en evolueert parallel met de algemene politiek van de Regie inzake automatisering van de telecommunicatie.

HOOFDSTUK VIII

HET K. M. O. -BELEID

AFDELING I - BELANGRIJKHEID EN EVOLUTIE VAN K.M.O.'s1. Algemeen overzicht

Het beleid inzake de kleine en middelgrote ondernemingen omvat de werkgevers en werknemers van de ondernemingen met minder dan 50 werknemers in de nijverheid en met minder dan 20 werknemers in de handel en de dienstenverlening. Hun kwantitatieve evolutie wordt in de volgende tabel weergegeven.

Tabel 1 : Evolutie van de sociale categorieën waarop het K.M.O.-beleid betrekking heeft.

	1965	1967	1969 (eenheden)	1971	1973
K.M.O.-bedrijfshoofden(1)	688.254	680.535	698.538	644.654	619.948
(waarvan werkgevers)(2)	(132.993)	(134.693)	(135.814)	(163.962)	(162.473)
Helpers (3)	110.584	110.669	66.865	66.980	68.571
K.M.O.-werknemers (4)	707.708	724.521	830.967	843.314	922.402
Totaal (5)	1506.546	1515.725	1596.370	1554.948	1610.921
Totale binnenlandse werkgelegenheid (6)	3648.300	3655.700	3713.500	3817.800	3807.700
% (1) / (6)	18,9	18,6	18,8	16,9	16,3
% (2) / (6)	(3,6)	(3,7)	(3,7)	(4,3)	(4,3)
% (3) / (6)	3,0	3,0	1,8	1,7	1,8
% (4) / (6)	19,4	19,8	22,4	22,1	24,2
% (5) / (6)	41,3	41,5	43,0	40,7	42,3

Het aantal ondernemingen zonder personeel is tussen 1965 en 1973 met 13,8 % verminderd; hun relatief aandeel in de totale binnenlandse werkgelegenheid is overigens onophoudelijk gedaald.

Hoewel de statistische definities betreffende de K.M.O.-werkgevers na 1969 werden gewijzigd blijkt toch dat de totale door deze ondernemingen gebezigde actieve bevolking tussen 1965 en 1973 sterk is gestegen. In 1973 namen de kleine en middelgrote ondernemingen 42,3 % van de totale binnenlandse werkgelegenheid voor hun rekening, hetgeen voldoende de plaats, die zij in de economie van het land bekleden, onderstreept.

2. Evolutie per sector

Tussen 1965 en 1973 is het aantal K.M.O.-ondernemingen met 60.818 eenheden toegenomen. De stijging vindt men terug in alle grote sectoren, behalve in de landbouw.

Tesamen omvatten de nijverheid, de bouwnijverheid en de handel twee derde van het totaal aantal K.M.O.'s. Op het vlak van de werkgelegenheid overschrijdt dit aandeel zelfs drie vierde, zoals uit de hierna-volgende cijfers blijkt.

Tabel 2 : Werkgelegenheid per sector in de K.M.O.'s(% van het totaal)

	<u>1965</u>	<u>1972</u>
Landbouw	2,4	1,5
Nijverheid	39,4	34,8
Bouwnijverheid	21,4	20,3
Vervoer	3,3	3,6
Handel	18,5	21,0
Krediet	5,1	7,4
Horeca	3,0	3,3
Personenverzorging	4,5	4,3
Geneeskundige verzorging	2,4	3,8
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Relatief gezien is de werkgelegenheid gedaald in de landbouw, de nijverheid en de bouw; dit vooral in het voordeel van de sectoren handel en krediet.

3. Evolutie per gewest

Van regionaal standpunt uit was de expansie der K.M.O.'s belangrijker in Wallonië en in Vlaanderen dan in Brussel, zoals blijkt uit volgende tabel.

Tabel 3 : Regionale evolutie der K.M.O.'s tussen 1965 en 1973

	Aantal ondernemingen		Werkgelegenheid	
	1965	1973	1965	1973 (a)
<u>Vlaanderen</u>				
Eenheden	69.136	99.438	368.324	533.108
%	52,0	51,3	52,0	52,3
<u>Wallonië</u>				
Eenheden	38.116	63.116	189.681	313.474
%	29,0	32,6	26,8	30,7
<u>Brussel</u>				
Eenheden	25.293	31.257	149.703	172.915
%	19,0	16,1	21,2	17,0
<u>Rijk</u>				
Eenheden	132.993	193.811	707.708	1.019.497
%	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) met inbegrip van : Onderwijs, overheidsdiensten, geestelijken, leerjongens onder erkend leercontract en huispersoneel ; in het totaal 97.095 personen.

Die snelle kwantitatieve benadering bewijst afdoende de belangrijkheid der K.M.O.'s in een tewerkstellings- en regionaal ontwikkelingsbeleid en rechtvaardigt de bijzondere plaats die zij in het Plan krijgen.

Er moet echter dadelijk onderstreept worden dat het beleid rekening moet houden met de zeer verschillende problemen die kunnen voorkomen al naargelang van de grootte der ondernemingen. In de meeste gevallen zijn de ondernemingen, die tot 20 personen tewerkstellen, van ambachtelijke aard en hun problemen zijn niet dezelfde als die der andere K.M.O.'s. Inderdaad vertonen deze laatste in het algemeen dezelfde kenmerken, vanuit economisch oogpunt bekeken, als de middelgrote ondernemingen, m.a.w. de ondernemingen met 50 tot 200 en zelfs 500 werknemers. Daarom moeten de problemen van die ondernemingen dan ook op bijzondere wijze worden aangepakt.

AFDELING II - DE PROBLEMEN VAN DE K.M.O.'s

Dank zij de werkzaamheden van het Planbureau, van de werkgroep voor de Economische Programmatie der K.M.O. en van de Bedrijfsraden konden de belangrijkste problemen van de K.M.O.'s duidelijker worden gesteld.

1. Beroepsopleiding en -volmaking - Hulp bij het beheer

- a. De opleiding van een groot aantal K.M.O.-bedrijfshoofden is onvoldoende, vooral inzake bedrijfsbeleid. De toegang tot het beroeps is slechts voor een beperkt aantal beroepen gereguleerd (vooral in de "ambachten"); zij blijft nog teveel afgestemd op traditionele ambachten en beroepen.

De administratieve structuren van de beroepsopleiding zijn ingewikkeld en onvoldoende geïntegreerd met de beroepsvolmaking en met de technische bijstand. De wet inzake de toegang tot het beroep en de beroepsopleiding zijn niet genoeg geharmoniseerd.

Een ontwerp van K.B. houdend wijziging van de Permanente Opvoeding werd aan de Raad van State voorgelegd.

- b. Er ontbreekt voldoende samenhang tussen de beroepsvolmaking, de technische bijstand en de verschillende soorten staatshulp.

De regionale infrastructuur (m.a.w. de Centra voor Beroepsopleiding) is onvoldoende, vooral in het zuiden van het land en in Brussel, en zij wordt in het algemeen niet genoeg gevaloriseerd.

Er dient te worden opgemerkt dat thans de oprichting van 4 nieuwe "centra" wordt uitgewerkt.

- c. De hulp bij het beheer (door de Bedrijfsadviseurs van het E.S.I.M.) is in feite beperkt tot de distributie en de ambachten. Zij is niet genoeg gecoördineerd met de beroepsvolmaking.

Door een beslissing van het M.C.E.S.C. werden de 15 bedrijfsadviseurs van het E.S.I.M. gerecycleerd tot beheersadviseurs en zullen 11 technische adviseurs onverwijld worden aangeworven.

In het algemeen beschikken de bedrijfsadviseurs over een te beperkt werkterrein en vormen zij geen schakel tussen de K.M.O.'s en de andere vormen van hulpverlening die door gespecialiseerde instellingen ter beschikking worden gesteld van de K.M.O.'s.

2. Financiering der K.M.O.'s

Het krediet is duur, vaak moeilijk verkrijgbaar en de waarborg verleend door het Waarborgfonds heeft slechts een aanvullend en bijkomend karakter.

Er werd evenwel beslist het Waarborgfonds te decentraliseren en de kredietorganismen toe te staan het Waarborgfonds mits zekere voorwaarden automatisch te binden.

Het toekennen van investeringshulp is niet voldoende verbonden met de beroepsopleiding en -volmaking.

De K.M.O's krijgen moeilijk toegang tot de kapitaalmarkt en de N.I.M. voert geen specifiek K.M.O.-beleid. Gezien die moeilijkheden, doen de K.M.O. dikwijls een beroep op krediet op korte en halflange termijn om hun investeringen te financieren, wat terzelfdertijd duur is en de financiële evenwichten in gevaar brengt.

3. De uitvoer

In het algemeen wordt de uitvoer bemoeilijkt door het isolement van de K.M.O.-bedrijfsleiders, de administratieve moeilijkheden, het gebrek aan voorlichting en de risico's.

Anderzijds komt de inspanning, die gedaan wordt voor hulp aan de uitvoer, de K.M.O.'s niet veel ten goede. De hulpverlening via de N.D.D., Creditexport en Copromex gaat gemakkelijker naar de grote dan naar de kleine en middelgrote ondernemingen. Alhoewel het Fonds voor de Buitenlandse Handel in beginsel voor de K.M.O. openstaat, moeten wij vaststellen dat zijn werking niet aan hun behoeften aangepast is. De bestaande hulp aan de uitvoer gebeurt alleszins volledig buiten de structuren eigen aan de K.M.O.'s.

Onlangs werd een beslissing genomen die de B.D.B.H. in staat stelt het beroep op adviseurs inzake uitvoer te financieren ten belope van 50 % van hun erelonen.

4. De toelevering

De toelevering is een activiteitsvorm, die van vitaal belang is voor de ontwikkeling van de industriële K.M.O.'s. Het probleem blijft volledig bestaan, ondanks de afschaffing van de fiscale hinderpalen door de invoering van de B.T.W.

Niettemin werden in bepaalde gewesten initiatieven genomen onder de vorm van toeleveringsbewijzen.

Het feit dat deze inspanningen tot op heden niet de ontwikkeling en de omvang hebben gekregen die zij verdienen, moet onder andere aan de bijzondere structuren van de Belgische industrie worden toegeschreven. Zulks neemt niet weg dat een aangepast beleid op alle niveaus, en ook op overheidsvlak, zich opdringt.

5. Inzake overheidsbestellingen is het volume van de opdrachten in het algemeen te belangrijk om door individuele K.M.O.'s te kunnen worden uitgevoerd.

Bij afwezigheid van een georganiseerd toeleveringssysteem en/of van quota's, die hun zouden worden voorbehouden, zijn deze ondernemingen bijna volledig van de overheidsbestellingen uitgesloten.

6. Het wetenschappelijk en technisch onderzoek

Er moet een onderscheid worden gemaakt tussen de ondernemingen met minder dan 50 en die met meer dan 50 werknemers. In de eerste categorie zijn er ondernemingen die werkelijk speurwerk verrichten, maar in het algemeen komt het probleem neer op een vulgarisatie van de technologie. De gemeenschappelijke onderzoekingscentra lijken nog onvoldoende voor dit vraagstuk gesensibiliseerd te zijn.

Voor de categorie van middelgrote ondernemingen met meer dan 50 werknemers rijst het probleem van de toegang tot het concurrentieel onderzoek. Het blijkt nu al dat, hoewel de researchfrequentie er kleiner is dan in de grote ondernemingen, de researchintensiteit, zoals ze tevorschijn komt uit de R.D.-uitgaven per tewerkgestelde persoon, er groter is.

Bovendien hangt het rendement van de researchinspanningen niet af van de grootte der onderneming en het kan zelfs enigszins hoger liggen in ondernemingen met minder dan 500 tewerkgestelden. Het percentage van de hulp via het I.W.O.N.L. en prototypes aan de ondernemingen met minder dan 500 werknemers ligt echter lager dan hun aandeel in het wetenschappelijk potentieel van de nijverheid.

Een interministeriële Commissie onderzoekt thans de oprichting van een speciale Kamer voor de K.M.O.'s in de schoot van de Commissie voor Prototypes.

7. De opneming van de K.M.O.'s in de nieuwe ruimtelijke structuren is moeilijk.

De stadsvernieuwing en -hernieuwing houdt onvoldoende rekening met de noden der K.M.O.'s en is soms een eliminatiefactor.

de K.M.O.'s vinden ook moeilijk een plaats in de nieuwe stadsrandstructuren omwille van de kunstmatig opgedreven prijzen en door het feit dat zij niet aan de K.M.O.'s aangepast zijn.

De K.M.O.'s kunnen zich moeilijk integreren in de industriezones die zeer dikwijls voor de noden van de grotere ondernemingen ontworpen werden. Ambachtelijke zones en specifieke zones voor kleine en middelgrote ondernemingen ontbreken.

8. De sociale lasten wegen verhoudingsgewijs zwaarder voor de loonintensieve K.M.O.'s dan voor de kapitaalintensieve ondernemingen. De sociale wetgeving wordt steeds ingewikkelder en betekent een zeer zware administratieve last voor de K.M.O.'s. De Regering heeft aan een interministeriële werkgroep de opdracht gegeven na te gaan hoe de R.M.Z.-bijdragen harmonischer kunnen worden verdeeld, rekening houdend met de loonlast van de ondernemingen. De werkgroep heeft haar verslag ingediend. Dit verslag werd voor advies aan de Nationale Arbeidsraad, die het probleem onderzoekt, voorgelegd.

AFDELING III - DE BESTANDELEN VAN EEN K.M.O.-BELEID

1. De toegang tot het beroep, de opleiding, de volmaking en de technische bijstand zijn nauw met elkaar verbonden en moeten gecoördineerd en met elkaar in overeenstemming gebracht worden.

a. Wet inzake de toegang tot het beroep

Met toepassing van art. 4 van de wet van 15 december 1970 omtrent de toegang tot het beroep, zal de kennis op het vlak van het beheer veralgemeend worden.

b. Voor de bedrijfsleiders zal een aangepaste regeling worden ingevoerd betreffende de technische bijstand, de permanente opvoeding en de omscholing (overeenkomstig het stelsel der kredieturen voor loontrekken).

c. Permanente opvoeding

- Er zal een wettelijke basis gegeven worden aan het geheel van de permanente opvoeding, terwijl evenwel het initiatiefrecht en het beheer verder onder de bevoegdheid der beroeps- en interprofessionele organisaties zal vallen.
- Het statuut van leerjongens zal worden herzien en bekrachtigd door een wet. Voor de leerjongens die zich later zelfstandig willen vestigen, zal een vorm van kredietsparen worden uitgewerkt. Er zal beter worden gezorgd voor de begeleiding van de leerjongens op sociaal-pedagogisch vlak en dit door een hervorming van de leerlingsecretariaten.
- De "Centra voor Middenstandsopleiding" zullen worden uitgebreid in de gewesten en hulp en bijstand verlenen onder de meest verschillende vormen; ze zullen verder beheerd worden door de representatieve organisaties van de K.M.O.'s. Een bijzondere inspanning zal worden gedaan om deze centra verder uit te bouwen, hun uitrusting te verbeteren en hun actie uit te breiden.

d. Bijstandsdiensten

Alle bijstandsdiensten zullen worden uitgebreid en operationeel werken in het kader van de "Centra". Voor het ambachtswezen en de nijverheid zal een bijzondere inspanning worden gedaan. De bijstand in gespecialiseerde aangelegenheden, zoals uitvoer, zal bij de technische bijstand worden gevoegd en met de gespecialiseerde instellingen zal een structurele binding tot stand gebracht worden.

2. Financiering van de K.M.O.'s

- a. Het verkrijgen van risicodragend kapitaal zal worden verzekerd door binnen een gespecialiseerde openbare instelling de procedures in te stellen waardoor de K.M.O.'s en de samenwerkingsvormen van K.M.O.'s risicodragend kapitaal kunnen verkrijgen.
- b. Het verkrijgen van krediet zal worden vergemakkelijkt door een vereenvoudiging van de administratieve formaliteiten en door het verlenen van de Staatswaarborg onder voorwaarden die de financiële toestand van de ondernemingen niet abnormaal belasten.
- c. Bij de toekenning van staatshulp zal worden rekening gehouden met de opleiding, de volmaking en de technische bijstand in de vorm van een "gevolgd krediet"; een bijzondere inspanning zal worden geleverd voor de jonge beginnende bedrijfsleiders.

- d. Bij de N.K.B.K. zal een Fonds voor immobiliënkrediet worden opgericht om de K.M.O.'s en de verschillende samenwerkingsvormen van K.M.O.'s in de nieuwe ruimtelijke structuren te kunnen integreren.
- e. Eveneens bij de N.K.B.K. zal een onderling fonds voor toelevering worden opgericht.

3. De verspreiding van de technologie zal worden toevertrouwd aan de Gemeenschappelijke Researchcentra. De K.M.O.'s zullen er op passende wijze in vertegenwoordigd zijn en de daartoe nodige middelen zullen worden uitgetrokken op de Begroting van het Ministerie voor de Middenstand.

Een programma tot aansporing van het speurwerk in de K.M.O.'s zal door de Diensten voor de Programmatie van het Wetenschapsbeleid worden opgesteld, indien een voorafgaande pilootstudie er de noodzaak van aantoonst.

Inzake bijstand voor de uitwerking van prototypes zal een bijzondere Commissie in het leven worden geroepen, die nauw zal samenwerken met de Gemeenschappelijke Researchcentra.

4. Het beleid inzake overheidsopdrachten moet de toegang mogelijk maken van de K.M.O.'s tot de bestellingen van de overheid voor een deel, dat met hun werkelijke belangrijkheid in het economisch leven van het land overeenstemt.

Overigens moet welke ook de omvang van de ondernemingen weze, het beleid betreffende de overheidsopdrachten essentieel op de toekomstige ontwikkeling van het bedrijfsleven worden gericht. Voorstellen terzake zijn opgenomen in Hoofdstuk I, Titel II, B.

5. De toelevering

De regionale initiatieven zullen worden gesteund en een juridisch statuut, dat de K.M.O.'s tegen machtsmisbruik en financiële risico's moet beschermen, zal worden uitgevaardigd.

6. Om de kleine ondernemingen met minder dan 5 werknemers van hun administratieve formaliteiten inzake sociale wetgeving te ontlasten, zullen ze zich kosteloos kunnen wenden tot de sociale werkgeverssecretariaten.

Bovendien zullen de R.M.Z.-lasten harmonischer worden verdeeld in functie van de loonlast van de ondernemingen.

+
+ +

De voornaamste begrotingsbijdragen ter ondersteuning van het K.M.O.-beleid worden in de volgende tabel samengevat.

Tabel 4 : Begroting en K.M.O.-beleid

	Rijk	
	1975	1980
Financiële hulp aan de ondernemingen (Fonds voor Economische Expansie)	586,3	1.120
E.S.I.M.	73	133
Permanente Opvoeding	589,4	108
Subsidies aan de Gemeenschappelijke Researchcentra en toelevering		100

De financiële hulp aan de ondernemingen omvat niet alleen de hulp in het kader van de toepassing van de expansiewetten, maar ook de rechtstreekse of onrechtstreekse financiële hulp in het kader van de stadsvernieuwing en van de aanleg voor handels-, ambachts- en nijverheidszones. Bovendien omvat dit bedrag eveneens de bijzondere hulp, die aan de K.M.O.'s wordt verleend voor de uitwerking van prototypes.

In verband met het bedrag dat voorzien is voor het E.S.I.M., dat rechtstreekse of onrechtstreekse technische bijstand verleend aan de ondernemingen, aan de groepen ondernemingen en aan de beroeps- en interprofessionele organisaties, moet aangestipt worden dat het daarbij vooral gaat om de ontwikkeling van de rechtstreekse technische bijstand in het kader van de "Centra voor de Middenstand".

De verhoging van het krediet voor het Nationaal Centrum voor Beroepsopleiding en -volmaking slaat op de hulp die moet worden verleend voor de ontwikkeling van de "Centra voor de Middenstand" en op de ontwikkeling van de beroepsvolmaking in die Centra.

De rubriek "Subsidies aan de Gemeenschappelijke Researchcentra" omvat het krediet dat op de begroting van het Ministerie voor de Middenstand ten voordele van de Gemeenschappelijke Researchcentra zal worden uitgetrokken, in zoverre die centra bereid zijn om bijzondere programma's voor de K.M.O.'s uit te werken.

**Kamer
van Volksvertegenwoordigers**

ZITTING 1976-1977.

7 DECEMBER 1976.

WETSONTWERP
betreffende
de goedkeuring van het Plan 1976-1980.

**Chambre
des Représentants**

SESSION 1976-1977.

7 DÉCEMBRE 1976.

PROJET DE LOI
portant
approbation du Plan 1976-1980.

BIJLAGE II ⁽¹⁾

(Titels III en IV)

⁽¹⁾ Le texte français de l'annexe est imprimé séparément.

⁽¹⁾ De Franse tekst van de bijlage werd afzonderlijk gedrukt.

Woord vooraf

De regionale plannen werden opgemaakt overeenkomstig de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie en de wet van 1 augustus 1974 betreffende de voorlopige gewestvorming en de uitvoeringsbesluiten ervan.

De wet van 1 augustus 1974 en de uitvoeringsbesluiten ervan stellen de aangelegenheden vast die voortaan tot de bevoegdheid van de gewesten behoren.

Artikel 1 van de wet van 15 juli 1970 zegt daarbij, dat "het doel van de planning is in het globale en nationale economische beleid, zowel voor het geheel van het grondgebied als voor elk gewest, een maximale evenwichtige economische expansie te verzekeren, en, in het raam daarvan, een bestendige verbetering inzake tewerkstelling, arbeidsinkomsten, koopkracht, huisvesting, infrastructuur en uitrustingen".

Het is dus normaal, dat er in de regionale plannen gewag gemaakt wordt van de aangelegenheden die tot de nationale bevoegdheid behoren en er dienaangaande suggesties worden gedaan. Het nationale luik van het Plan heeft immers een grote weerslag voor de gewesten zelf.

De in Titel IV gedetailleerde nationale investeringen werden uitgewerkt op grond van de door de bevoegde departementen voorbereide fysieke programma's, die in objectieve behoeften voorzien. Wanneer die investeringen gedetailleerd zijn per werken (bv. de auto-wegen, de grote spoorwegverbindingen, de havens en de voornaamste waterlopen, enz.) wordt in de regionale plannen een raming ervan gegeven buiten elke verdeelsleutel. Daarentegen zijn de niet gedetailleerde rubrieken, zoals gewone wegen, gebouwen enz., niet vermeld in de regionale plannen.

A - BRABANT

INHOUD

	<u>Blz.</u>
WOORD VOORAF	A-I
ALGEMENE INLEIDING	A- 1
Hoofdstuk I BRUSSEL-HOOFDSTAD	
Inleiding	A- 5
Afdeling I - Bevolking en Werkgelegenheid	
1. Beleidsprincipes	A- 5
2. Afremming der bevolkingsuitwijking	A- 8
3. Werkgelegenheidsbeleid	A- 8
4. Pendel	A- 10
Afdeling II - Economisch ontwikkelingsbeleid	
1. Nijverheid	A- 10
2. Kleine en middelgrote ondernemingen	A- 12
3. Tertiaire Sector	A- 13
4. Vervoer	
a) spoorwegen	A- 14
b) autowegen en gewone wegen	A- 15
c) waterwegen	A- 17
d) stedelijk vervoer	A- 18
Afdeling III - Socio-Cultureel ontwikkelingsbeleid	
1. Huisvesting	A- 21
2. Ruimtelijke ordening en stadsvernieuwing	A- 25
3. Leefmilieu	A- 30
4. Waterbedeling	A- 31
5. Cultuur en sport	A- 31
6. Vrijtijdsbesteding en toerisme	A- 32
7. Kinderopvang	A- 32
8. Derde leeftijd	A- 33
9. Minder-validen	A- 34
10. Preventieve geneeskunde	A- 35
11. Curatieve geneeskunde	A- 36

Hoofdstuk II	VLAAMS BRABANT	
	Inleiding	A- 41
Afdeling I	- Bevolking en Werkgelegenheid	
	1. Verdere aangroei van de bevolking	A- 42
	2. Werkgelegenheidsbeleid	A- 45
Afdeling II	- Economisch ontwikkelingsbeleid	
	1. Nijverheid	A- 51
	2. Tertiaire Sector	A- 55
	3. Land en Tuinbouw	A- 56
Afdeling III	- Socio-Cultureel ontwikkelingsbeleid	
	1. Huisvesting	A- 57
	2.	
	a) ruimtelijke ordening en stadsver- nieuwwing	A- 60
	b) leefmilieu	A- 62
	c) watervoorziening	A- 63
	3. Cultuur en sport	A- 63
	4. Vrijetijdsbesteding en toerisme	A- 65
	5. Kinderopvang	A- 66
	6. Derde leeftijd	A- 66
	7. Minder-validen	A- 68
	8. Preventieve geneeskunde	A- 69
	9. Curatieve geneeskunde	A- 70
Hoofdstuk III	- WAALS BRABANT	
	Inleiding	A- 75
Afdeling I	- Bevolking en Werkgelegenheid	
	1. Verdere aangroei van de bevolking	A- 77
	2. Werkgelegenheidsbeleid	A- 79
Afdeling II	- Economisch ontwikkelingsbeleid	
	1. Nijverheid	A- 83
	2. Tertiaire Sector	A- 86
	3. Land en Tuinbouw	A- 87
	4. Vervoer	
	a) spoorwegen	A- 89
	b) autowegen en gewone wegen	A- 90
	c) waterwegen	A- 91

Afdeling III	- Socio-Cultureel ontwikkelingsbeleid	
	1. Huisvesting	A- 92
	2.	
	a) ruimtelijke ordening en stadsvernieuwing	A- 94
	b) leefmilieu	A- 95
	c) watervoorziening	A- 95
	3.	
	a) cultuur en sport	A- 96
	b) vrijetijdsbesteding en toerisme	A- 98
	4. Kinderopvang	A- 99
	5. Derde leeftijd	A- 99
	6. Minder-validen	A-101
	7. Preventieve geneeskunde	A-102
	8. Curatieve geneeskunde	A-103

WOORD VOORAF

Door het advies dat hij op 23 juli 1976 heeft uitgebracht over het ontwerp van Plan, heeft de Gewestelijke Economische Raad voor Brabant de aandacht gevestigd op een aantal belangrijke problemen waarmee de beleidsvoering zowel op nationaal als op regionaal niveau in de periode 1976-1980 geconfronteerd wordt.

1. Centraal staan daarin de verwachtingen op het stuk van de verschuivingen in de internationale handel met betrekking tot ons land. De Raad is van oordeel dat de planprojectie op dit stuk te optimistisch uitvalt. Deze stelling toont hij aan door een technische kritiek op structuur en werking van het RENA-model, alsmede door de inbreng van de eigen sectoriële en intersectoriële werkzaamheden van de Raad.

In dit verband dient in de eerste plaats te worden opgemerkt dat de planhypothese aangaande de groei van het internationaal handelsverkeer, in vergelijking met de uitgangspunten die terzake momenteel in het kader van de werkzaamheden van de E.G. en de O.E.S.O. worden aangehouden, als voorzichtig dient te worden bestempeld. Niettemin heeft de Regering, o.m. in het licht van de stellingname van de G.E.R.B., beslist tot een volledige herwerking van Titel I van het Plan. De juiste draagwijdte van de planprojectie wordt daar thans nauwkeuriger toegelicht. Overigens zullen de economische budgetten van de komende jaren de gelegenheid bieden tot de integratie in een gepland beleid en meer bepaald in het industrieel beleid van de diverse onderling te confronteren onderzoeken die thans inzake de internationale arbeidsverdeling aan de gang zijn. Het is duidelijk dat daartoe deze resultaten op hun beurt ook met de algemene doelstellingen van het Plan zullen geconfronteerd dienen te worden.

2. Steeds voor dezelfde reden, drukt de Raad eveneens zijn bezorgdheid uit over de toestand van de openbare financiën. Te dien aanzien wordt het imperatief programma inzake overheidsinvesteringen in Titel I van het Plan bevestigd; deze investeringen zullen een gemiddelde groei kennen gelijk aan de groeivoet van het B.N.P. in constante prijzen, plus 50 %, met een minimum van 5 % per jaar (waarbij dan uiteraard nog de prijsstijging zal worden gevoegd).
3. De herziening van Titel I heeft eveneens de draagwijdte van de werkgelegenheidsvooruitzichten verduidelijkt.

Wat meer bepaald de regionale arbeidsbalansen betreft is de G.E.R.B. van oordeel dat ook hier de vooruitzichten te optimistisch luiden. Alhoewel een duidelijk onderscheid dient gemaakt te worden tussen deze vooruitzichten eensdeels en de eruit afgeleide doelstellingen anderdeels, dan zijn de opmerkingen van de Raad toch van die aard dat kan worden bevestigd dat de evolutie zowel te Brussel als in Vlaams- en Waals-Brabant op de voet zal dienen te worden gevolgd. Desgevallend zal het dan noodzakelijk zijn tot correcties over te gaan op het stuk van de aangewende middelen of zelfs van de doelstellingen.

4. Steeds op het regionale vlak neemt de G.E.R.B. eveneens stelling inzake de deconcentratie van Brussel, waarbij een sterke klemtoon wordt gelegd op de industriële sector. In dit verband stippelt het Plan een beleid uit tot vernieuwing van het weefsel der economische activiteiten van dit gewest : onder inachtnaam van de milieubeveiliging houdt het met name de promotie in van industriële bedrijven met een hoge tewerkstelling per hectare, met een hoge toegevoegde waarde per werknemer en met vooruitstrevend karakter op het stuk van produktieprocessen en onderzoek.

+
+ +

Wat betreft de overige aanmerkingen die door de G.E.R.B. vanuit regionaal standpunt werden geformuleerd, zijn een aantal wijzigingen aangebracht in het planontwerp voor Brabant.

Hieromtrent wordt tenslotte in herinnering gebracht dat, krachtens de wet van 1 augustus 1974 op de voorbereidende gewestvorming, de regionale bevoegdheid voor het Brusselse gewest bij het Ministeriële Comité voor Brusselse Aangelegenheden berust, en voor Vlaams- en Waals-Brabant respectievelijk bij de Ministeriële Comité's voor Vlaamse en Waalse Aangelegenheden.

ALGEMENE INLEIDING

Met het oog op het goed begrip van de juiste draagwijdte van het definitieve Plan, is het aangewezen zijn juiste plaats in het geheel van de Plandocumenten in herinnering te brengen.

Bij kaderwet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie werd de opmaak der vijfjarenplannen gesplitst in twee fasen, t.w. de fase van de beleidskeuzen en de fase in het eigenlijke Plan.

Ieder van deze fasen wordt uiteindelijk afgerond door een goedkeuring, door het Parlement, van de betrokken documenten.

Nochtans houdt dit onderscheid niet in dat de twee documenten per vijfjarenplan als losstaande van elkaar dienen te worden beschouwd: het eigenlijke Plan houdt vooral de technische uitwerking van de genomen beleidskeuzen in, tegen de achtergrond waarvan het dan ook voortdurend dient te worden teruggeplaatst.

De niet-herhaling in het eigenlijke Plan van bepaalde beleidskeuzen houdt met andere woorden geenszins in dat zij zouden opgegeven zijn. Bij huidige meer concrete beleidsomschrijvingen werd inderdaad telkens van de betrokken opties uitgegaan; indien zij echter niet houdbaar bleken te zijn, wordt hierop in het onderhavige document ingegaan. In het geval nochtans van zeer concrete opties, met name het domein van de fysische investeringsprogramma's, c/o de hoofdlijnen hiervan, betekent de niet-opneming van een concreet projekt dat de verwezenlijking ervan voor de periode 1976-80 tengevolge van nader onderzoek niet als prioritair werd aangehouden.

Niettemin was het passend dat de fundamentele en belangrijkste opties in de specifieke inleidingen voor de drie Brabantse subgewesten nog eens bondig opnieuw werden geformuleerd.

A3

HOOFDSTUK I

BRUSSEL - HOOFDSTAD

BRUSSEL-HOOFDSTAD

INLEIDING : OVERZICHT VAN DE FUNDAMENTELE BELEIDSKEUZEN

Zowel bij de bepaling van de opties als bij de definitieve uitwerking van het Plan werd uitgegaan van de fundamentele optie voor een groei-model dat in de eerste plaats gericht is op de kwaliteit van de factor arbeid en op het verwezenlijken van een binnen het economisch gewest Brabant op geografische basis bekeken evenwichtiger groei. Deze optie is bij uitstek geldig voor het subgewest Brussel-Hoofdstad, gekenmerkt door een volledige afwezigheid van een primaire sector en bovendien door een acute grondschaarste. Bovendien is de formulering verzoenbaar met de steeds duidelijker wordende noodzaak tot het ontwikkelen van een nieuw type van economische groei, waarin op kwalitatieve en immateriële welzijnsaspecten alsmede op de leefmilieudimensie een veel sterkere nadruk dan in het verleden wordt gelegd.

De hoofddoelstelling blijft dan ook de leefbaarheid van de stad opnieuw te verzekeren, met behoud van haar diverse functies, in het bijzonder de huisvesting en de tewerkstelling, zowel secundair als tertiair.

Vandaar de klemtoon die wordt gelegd op eensdeels een actief beleid van stadsvernieuwing en groenvoorziening, alsmede op de vernieuwing van het weefsel der economische activiteiten. Een en ander houdt dan op zijn beurt verband met een vlotte afwikkeling van het interne vervoer en verbeterde verbindingen met het hinterland van de nationale groei-pool; hier geldt dan een uitgesproken prioriteit ten gunste van het openbaar vervoer, vooral de metro.

Ten slotte zijn deze doelstellingen zeer nauw verbonden met de uitbouw van een aantrekkelijke sociale en kulturele kontekst.

AFDELING I : BEVOLKING EN WERKGELEGENHEID

1. Beleidsprincipes

Ten einde de leefbaarheid van de stad opnieuw te verzekeren, streeft, men tijdens de periode 1976-1980 ernaar te komen tot een beheersing en een begeleiding van de arbeidsmarkt waarbij het mogelijk wordt een beter evenwicht tussen de economische activiteiten tot stand te brengen en het tewerkstellingsniveau te behouden.

De spontane evolutie van de arbeidsmarkt tot 1980 (zie tabel 1) toont aan dat een dergelijke beheersing en begeleiding meer dan noodzakelijk zijn. Inderdaad, t.o.v. van een inkrimping van de actieve bevolking stelt men een verdere uitbreiding van de arbeidsplaatsen vast, wat aanleiding kan geven tot scherpere pendelbewegingen die verstorend zullen werken op een evenwichtige uitbouw der functies van de agglomeratie.

Het werkgelegenheidsbeleid zal dan ook tijdens de periode 1976-1980 prioritaire aandacht bekomen en in 't bijzonder gericht zijn op een inwerken op de componenten van de arbeidsmarkt, met name het aanbod van arbeidsrechten eensdeels en de vraag ernaar anderdeels.

Wat het aanbod van arbeidskrachten betreft, zal, zoals in de verdere paragrafen wordt uitgewerkt, de aandacht gaan naar de afneming van de uitwijking uit de Brusselse agglomeratie; ten aanzien van de vraag naar de arbeidskrachten zal het beleid gericht zijn op een begeleiding van de groei der tertiaire activiteiten, gepaard gaand met het richten van de secundaire werkgelegenheid.

Dit inwerken op de componenten van de arbeidsmarkt moet in Brussel-Hoofdstad leiden tot een organisatie van de arbeidsmarkt waarbij de kwalificatieniveau's van de werknemers beter overeenstemmen met de economische activiteiten, dank zij herscholing, beroepsopleiding en permanente vorming.

TABEL 1. ARBEIDSBALANS - BRUSSEL-HOOFDSTAD

	1970			1975			1980		
	M.	V.	T.	M.	V.	T.	M.	V.	T.
Aktieve bevolking	297,2	195,6	492,8	281,6	188,0	469,6	263,9	171,1	435,0
Interne tewerkstelling	440,7	259,0	699,7	431,4	275,8	707,2	436,6	306,0	742,6
miliciens	3,3	-	3,3	3,2	-	3,2	1,6	-	1,6
	444,0	259,0	703,0	434,6	275,8	710,4	438,2	306,1	744,2
werklozen incl. door Overheid tewerkgesteld	3,1	2,1	5,2	9,8	8,4	18,2	4,9	3,8	8,7
Saldo	- 149,9	- 65,5	- 215,4	-162,8	- 96,2	-259,0	-179,2	-138,7	-317,9

2. Afremming der bevolkingsuitwijking

Brussel-Hoofdstad wordt geconfronteerd met een daling van zijn bevolking. Terwijl op 31.12.1970 de Brusselse agglomeratie nog 1.075.136 inwoners telde, waren er nog op 31.12.1974, 1.054.970, dit is een daling met 2 %. Deze bevolkingsafname wordt veroorzaakt door een negatief natuurlijk (accres - 1,33 in 1973), maar in 't bijzonder door een negatief migratiesaldo (- 4,06 in 1973).

Verwacht dient te worden dat deze tendensen zullen blijven aanhouden; de uittocht uit de Brusselse agglomeratie zal niet meer gekompenseerd worden door de immigratie van buitenlanders, waardoor het bevolkingsverloop nog ongunstiger zal worden.

Derwijze zal het bevolkingsaantal dat in 1975 op 1.042.000 geraamd wordt, in 1980 teruglopen tot 972.300. Deze vermindering met 70.000 inwoners, betekent een jaarlijks afnametempo van 1,34 %.

Tegelijkertijd met deze afname zal de bevolkingsstructuur verder worden scheef getrokken. Bij aanhouden van bovenvermelde tendensen zal na 1980 het aandeel van de aktieven beneden 40 jaar sterk afnemen ten gunste van de meest ouden (boven 69 j.), een verschijnsel dat reeds merkbaar is tijdens 1976-1980.

T.o.v. dit bevolkingsverloop dient alles in het werk gesteld te worden om de bevolking in Brussel-Hoofdstad te houden. Een eerste vereiste hiertoe is de woonfunctie te verstevigen; vervolgens het leefkader aantrekkelijker maken, en tenslotte de infrastrukturele voorzieningen treffen waardoor bugers en gezinnen hun eigenheid kunnen behouden. De middelen voor dit beleid worden in de volgende afdelingen uitgewerkt; zij moeten mogelijk maken de bevolkingsuittocht stop te zetten, zo niet af te remmen en op langere termijn ook een meer dynamische bevolkingsevolutie tot stand te brengen.

3. Naar een dynamisch werkgelegenheidsbeleid

Bovenvermeld beleid tot afremming van de bevolkingsuittocht zal wellicht, bij het daadwerkelijk aanwenden van alle middelen, na 1978 een omslaan van de tendensen kunnen veroorzaken. Hierdoor zal de aktieve bevolking in 1980 hoger komen te liggen dan geschetst in tabel 1. Te meer dat de sterke vraag naar arbeidskrachten wellicht de aktiviteitsgraden kan doen toenemen, m.a.w. mogelijke vormen van arbeidsreserve zal uitschakelen. Worden hoger geschetste omstandigheden verwezenlijkt, dan mag het aanbod van arbeidskrachten met 20.000 verhoogd worden, wat de aktieve bevolking brengt op 455.000.

Het werkgelegenheidsbeleid moet erop gericht zijn de diverse functies van de hoofdstad in stand te houden, maar tegelijkertijd ernaar streven werkgelegenheid te verschaffen, die het meest overeenstemt met de beroepskwalificering en de leefomstandigheden der inwoners.

Een beter evenwicht tussen de economische activiteiten

Het aandeel van de tertiaire sektor wordt steeds maar groter, vermits het relatief aandeel van de secundaire sector (exclusief bouwnijverheid) in de totale werkgelegenheid volgens R.M.Z. bron van 25 % afgenomen is tot 20 % in 1974.

T.o.v. deze evolutie dient eensdeels ernaar gestreefd, de activiteiten in de secundaire sector te verstevigen door te specialiseren naar de sectoren of nevensectoren met hoge toegevoegde waarde, die snel groeien en technologisch ver gevorderd zijn en geringe oppervakten innemen.

Het specifiek beleid terzake wordt in de afdeling Economisch ontwikkelingsbeleid verder uitgewerkt.

Een meer kwalitatieve organisatie van de arbeidsmarkt

Zoals in de afdeling betreffende de bedrijfstakken verder wordt uitgewerkt, zal het sektoraal beleid ernaar streven de activiteiten meer in 't bijzonder aan te passen aan het kwalifikatieniveau van de inwoners. Maar dergelijk beleid houdt tegelijkertijd in, dat een dynamische ontwikkeling der activiteiten in stand wordt gehouden. Hiertoe zijn scholing en permanente vorming de aangewezen middelen die bovendien ook bepaalde vormen van toevallige werkloosheid kunnen wegwerken. Dergelijk beleid moet het mogelijk maken de werkloosheidsgraad die in 1975 bijna 4 % van de actieve bevolking bedraagt, terug te brengen tot 2 %.

Wat de beroepsopleiding, -vervolmaking en -wederaanpassing van werknemers betreft zal de te voorziene financiële inspanning van 850 miljoen frank tijdens de periode 1976-80, 10.000 opleidingen mogelijk maken.

Met het oog op de ondersteuning van de K.M.O. zal een bijzondere inspanning geleverd worden inzake beroepsopleiding en beroepsvervolmaking van de bedrijfsleiders uit de K.M.O.

De financiële inspanning die vereist is voor de cursussen, beroepsvervolmaking en toelagen aan leersecretariaten kan voor de periode 1976-80 begroot worden op 350 miljoen frank.

Ten slotte zullen sociaal onverantwoorde verplaatsingen naar het werk, hetzij gelegen in hetzij buiten de agglomeratie, weggewerkt worden door de R.V.A. op te dragen actief op te treden bij het zoeken naar andere betrekkingen. Ook de bevordering van het openbaar vervoer zal hierbij een rol spelen.

4. Wegwerken van sociaal onverantwoorde pendel naar Brussel

Ondanks het inspelen op de componenten van de arbeidsmarkt met het oog op een evenwichtiger verloop, zal het pendelsaldo in 1980 nog verder toenemen. Alhoewel deze toename relatief beoordeeld dient te worden, daar de uittocht uit Brussel-Hoofdstad naar Vlaams- en Waals Brabant, het aantal vrijwillige pendelaars zal doen stijgen, toch moeten deze pendelstromen met de nodige aandacht gevolgd worden opdat ze de inspanningen niet zouden tegenwerken met het oog op het verbeteren van de leefbaarheid van de stad.

AFDELING II : ECONOMISCH ONTWIKKELINGSBELEID

1. Nijverheid

a. Industrieel beleid en industrieterreinen

In Brussel moet gestreefd worden naar een beter evenwicht tussen de tertiaire en de secundaire sector, daar deze laatste voortdurend achteruitgaat en moeilijkheden ondervindt om zich te vernieuwen.

Hiertoe zal binnen de agglomeratie voldoende ruimte voor de verschillende economische functies moeten worden voorzien.

Anderzijds zal moeten worden gestreefd naar een evenwicht tussen grote, middelgrote en kleine ondernemingen en tussen de verschillende bedrijfstakken, waarbij echter de verschillende vormen van hinder, de milieuverontreiniging en het esthetisch uitzicht terdege in aanmerking moeten genomen worden.

Een selectief beleid inzake hulp aan de investeringen, die veel belangrijker is dan in het verleden, zal gericht zijn op het behoud en op de inplanting van bedrijven die een aanbod van arbeidsplaatsen in de secundaire sector inhouden.

De hulp die door de Staat langs het Fonds voor economische expansie verleend wordt, zal aanzienlijk verhoogd moeten worden.

Op de industrieterreinen, die beheerd worden door de Brusselse G.O.M., zullen normen voor de selectie van de in te planten economische activiteiten toegepast worden.

Die normen worden geaxeerd op een hoge tewerkstelling per hectare, de mogelijkheid van indirecte werkgelegenheid, een hoge toegevoegde waarde per werknemer, en de vooruitstrevende aard van het productieproces en van het onderzoek.

Inzake industrieterreinen :

- zullen te Evere 37 ha. bruikbaar gemaakt worden waarvan er 25 ha. aan de U.L.B. voor onderzoeksdoeleinden toegewezen worden (nationaal belang);
- men zal eveneens de mogelijkheid bestuderen om 12 ha. vrij te maken in de Meylemeers te Anderlecht;
- men onderzoekt eveneens de mogelijkheid om in Oudergem gronden vrij te maken met het oog op de effectieve realisatie van de toekenning aan de V.U.B. van 50 ha. voor onderzoek;
- voorts zullen op het grondgebied van de 19 gemeenten bijkomende terreinen met industriële bestemming moeten voorbehouden worden ten einde het beleid inzake het scheppen van arbeidsplaatsen in de secundaire sector tijdens de periode 1976-1980 te kunnen voortzetten.

Voor het geheel moet een totaal bedrag van 1,5 miljard frank worden voorzien.

b. De secundaire sector

De vooruitgang van de tertiaire sector in Brussel verliep parallel met de achteruitgang van de secundaire sector, die vooral de sectoren trof waar een structurele achteruitgang is opgetreden.

Deze achteruitgang kwam vooral tot uiting in de volgende sectoren : "leder en huiden", "tabak", "textiel", "kleding" en "chemische nijverheid".

De werkgelegenheid steeg daarentegen in de volgende sectoren : "derivaten van minerale brandstoffen", "niet metaalhoudende mineralen", "boeken en fotografie".

Globaal beschouwd wordt in Brussel een achteruitgang van de werkgelegenheid in de secundaire sector vastgesteld als gevolg van de sluiting van ondernemingen en de verplaatsing van uitbatingszetels naar andere delen van het land.

Het zal noodzakelijk zijn maatregelen te nemen om de secundaire sector in Brussel te doen heropleven.

De stimulering zal belangrijker zijn ten aanzien van de ondernemingen die nauw met een groot verbruikscentrum verbonden zijn : voeding, dranken.

In dit verband worden eveneens vermeld de op dienstverlening gerichte ondernemingen, zoals de drukkerijen en de uitgeverijen alsook de firma's die instaan voor technische diensten en technisch onderhoud.

Er zal eveneens met aanwijzingen van sectorale aard rekening worden gehouden.

De aanwijzingen zijn negatief voor de activiteiten die een niet conjuncturele achteruitgang kennen of die zich in de derde wereld ontwikkelen : wij vermelden hier de kleding, de confectie en het natuurtextiel.

Zij zijn positief voor de hiernavermelde activiteiten :

- electronica en fijnmechanica;
- de produktie van off-shore materieel, en van materieel voor de strijd tegen de milieuverontreiniging en voor de informatieverwerking;
- fijnchemie met inbegrip van de farmaceutische nijverheid;
- de produktie, het onderzoek en de ontwikkeling van zeldzame metalen, van de optica, van betere produktiemethodes voor de bouw van nieuwe woningen, van medische uitrustingen...

2. Kleine en middelgrote ondernemingen

Aan de problemen van de kleine en middelgrote ondernemingen, die het ganse land door oprijzen, dient te Brussel een gans bijzondere aandacht te worden gewijd. Deze bedrijven hebben hier inderdaad een verstrekkende rol te vervullen. Hoofdzakelijk gaat het om de volgende problemen :

- a) De ontroereikbaarheid van het aantal instellingen voor beroepsvorming en -volmaking.
- b) De problemen inzake kredietverlening :
 - Voor hulp aan de uitvoer
 - Voor de toelevering bij overheidsbestellingen
 - Voor hulp aan het wetenschappelijk en technisch onderzoek.
- c) De heraanpassingsmoeilijkheden in vernieuwde stadsgedeelten, in de periferische structuren van de stadsgedeelten en zelfs in de industriegebieden, die ontworpen werden voor veel grotere ondernemingen.
- d) De relatief grote druk van de sociale lasten en de overdreven complexiteit van de sociale en fiscale wetgeving.

De inspanning van de Overheid gedurende de volgende jaren zal zich vooral op die gebieden moeten toespitsen; vooral dan in de Hoofdstad waar de werkgelegenheid in de K.M.O., die in 1965 nog 21,2 % van de nationale werkgelegenheid in de K.M.O. bedroeg, in 1973 nog slechts 17 % vertegenwoordigde.

Ten slotte zullen compensaties voor de K.M.O. moeten uitgewerkt worden wanneer hun omzetcijfer de ongunstige weerslag ondervindt van de uitvoering van projecten tot stadsvernieuwing.

3. Tertiaire sector

De werkgelegenheid in de tertiaire sector in Brussel vertoont vooral de volgende tendenzen :

- de financiële diensten en de verzekeringen nemen een zeer sterke positie in;
- een sterke concentratie van de verschillende overheidsdiensten in Brussel-Hoofdstad.

Door een versterking van de concentratie van de tertiaire sector in Brussel zouden in de toekomst knelpunten kunnen ontstaan op het vlak van de infrastructuur.

Bovendien is het niet altijd functioneel dat een zeker aantal activiteiten uit de tertiaire sector in de Hoofdstad gevestigd worden.

Daarom moet in dit verband voor Brussel een selectief beleid gevoerd worden.

Rekening houdend met het feit dat de stad steeds meer een internationaal karakter krijgt, zal men er het aantal diensten moeten uitbreiden in verhouding tot deze verworvenheid met name de diensten die ter beschikking van de ondernemingen gesteld worden.

Er kan overigens reeds een begin worden gemaakte met de deconcentratie van die diensten, die niet functioneel met de Hoofdstad verbonden zijn.

In dit verband zal rekening gehouden worden met het feit dat Waals en Vlaams Brabant momenteel een aanzienlijk contingent werknemers van de overheidsdiensten in Brussel leveren.

+
+ +

In een ander verband worden 100 miljoen frank voorzien voor de verdere modernisering van de slachthuizen tijdens de periode 1976-80.

4. Vervoer

a. Spoorwegen

Bij de opmaak van het programma 1976-1980 inzake het spoorwegvervoer werd uitgegaan van voluntaristische en prioritaire doelstellingen :

- naar complementariteit in het openbaar vervoer, inzonderheid in de steden. In verband hiermee zal worden gestreefd naar een verdergaande coördinatie tussen de N.M.B.S. en de stedelijke vervoermaatschappijen;
- het tot stand brengen van de nodige uitrustingen ter verhoging van het rendement en het comfort;
- waken over een optimaal ruime bediening van de grote agglomeraties.

Die doelstellingen krijgen concreet gestalte in de hiernavolgende programmatie, die hoofdzakelijk betrekking heeft op de versterking van de dienst binnen de agglomeratie enerzijds en op de verbetering van de verbindingen met het hinterland anderzijds.

Diverse infrastructuurwerken voor een betere
bediening van de agglomeratie 1.540 miljoen frank

Aanleg van een derde spoor op de lijn
Brussel-Leuven tussen Brussel en
Kortenberg ter ontlasting van die toch
wel zeer drukke as.
Kostprijs op het grondgebied van Brussel-
Hoofdstad 1.180 miljoen frank

In dezelfde zin, aanleg van een derde
spoor Brussel-Genval 631 miljoen frank

Brussel- Denderleeuw 313 miljoen frank

Dit programma ten laste van de Rijksbegroting zal
dus 3.664 miljoen frank belopen.

Buiten dit programma ten laste van de Rijksbegroting zal de N.M.B.S.
instaan voor volgende uitgaven in het kader van haar vernieuwingsin-
vesteringen (met eigen middelen of door lening).

Uitgaven voor vaste installaties (sporen-
gebouwen - kunstwerken - seininrich-
ting enz.) 1.650 miljoen frank

Uitrusting van een container-terminal te
Brussel 506 miljoen frank

Het spreekt vanzelf dat deze laatste verwezenlijking een grote verbe-
tering zal betekenen voor het systeem van goederenvervoer ten bate
van de economische ontwikkeling van de Hoofdstad.

b. De autowegen en de gewone wegen

In de Brusselse agglomeratie is de uitbreiding van het wegverkeer af-
hankelijk van de toename van het autopark, de stijgende pendel uit
de suburbane zone en de verbinding van het personen- of goederenver-
voer met het openbaar vervoer.

De oplossing voor de verschillende problemen, die door deze toestand
worden teweeggebracht, moet worden gezocht in :

- 1° het toekennen van absolute voorrang aan de ontwikkeling van de
infrastructuur van de metro en aan bijgaande snel tram- en buslij-
nen in eigen bedding evenals een oordeelkundige spreiding van peri-
ferische parkings met grote capaciteit;

- 2° een rationele administratieve deconcentratie, daar waar mogelijk;
- 3° de voltooiing van de grote ring, zodat het doorgaand verkeer uit de stadszone wordt gehouden en zodat het mogelijk wordt, dank zij een geheel van uitritten, waarmee die kunstwerken zullen worden uitgerust, het wegverkeer optimaal te spreiden in het geheel van de stadsstructuur.

Voor de werken die nog moeten uitgevoerd worden aan de grote ring en voor de thans onontbeerlijk voorkomende kunstwerken van de periferische laan (in de eerste plaats de tunnels van de Paul Hymanslaan en van het kruispunt Vorstlaan en Tervurenlaan) wordt een bedrag van 3.300 miljoen frank in werkelijke prijzen ter beschikking gehouden. Deze laatste werken zullen evenwel niet in uitvoering worden gegeven vooraleer een inzicht wordt verworven over de eventuele verlegging van verkeersstromen tengevolge van de volledige afwerking van de grote ring. Desgevallend zal het vrijkomende saldo naar de metrowerken worden overgeschreven.

De verwezenlijking van wat opgesomd is onder 1 tot 3 dient verder te geschieden door middel van een doorlopend en homogeen netwerk van wegen dat het verkeer tussen de verscheidene stadswijken eensdeels, en tussen de stadswijken en de verscheidene ringwegen van de agglomeratie anderdeels moet opvangen en afvoeren.

Het programma van Rijkswegen ten laste van de Intercommunale B 1 en van het Wegenfonds waarvan hierna het detail, dat in het Plan 1976-1980 is opgenomen voor een bedrag van 10.300 miljoen frank in werkelijke prijzen, zal bijdragen tot de verwezenlijking van deze doelstellingen. Bij de tenuitvoerlegging ervan zal echter een participatie vanwege de gemeenten en de bevolking tot stand worden gebracht overeenkomstig de procedure vervat in het koninklijk besluit van 22 maart 1976 inzake de in gemeen overleg te ordenen gebieden. Dit overleg kan dan ook aanleiding geven tot de realisatie van alternatieve oplossingen en desgevallend tot de schrapping van bepaalde werken uit het Plan 1976-80. Eventueel vrijgekomen begrotingsruimten zullen dan naar de metrowerken worden overgedragen.

Te vermelden is in dit opzicht eveneens dat een bedrag van 400 miljoen frank, in te schrijven op de regionale begroting, zal aangewend worden voor wegenwerken die onder de bevoegdheid van de gemeenten vallen.

Zone van de Kleine ring

- Tunnel Hallepoort (tussen Munthof en Zuidlaan).
- Tunnel Grondwet-Zuid (tussen Zuidlaan en Slachthuislaan).
- Vak tussen Ninoofse poort en Saincteletteplein - Bovengrondse werken uit te voeren samen met het gedeelte van de metrofase St.-Katelijneplein - Weststation.
- Viadukt Picard - Noord.
- Werken van aanleg as Rogier/Simonis daarin begrepen tunnel Emile Jacquainlaan.
- Tunnel Simonis en overstapparking.

Zone van de Middenring

- Werken van aanleg aan de Emile Demotlaan en Lloyd Georgeslaan.
- Baanvak naar autoweg Brussel-Namen die toegang geeft tot de overstapparking en werken van aanleg aan de kruispunten Kroonlaan en Waversesteenweg.
- Brug Fraiteur.
- Tunnel Meiserplein.
- Werken Karreveld (Piron en Baecklaan); Brug Ninoofsesteenweg.
- Werken van aanleg Kruispunt Prins van Luik.
- Werken van aanleg Graeystraat(Maelbeek).
- Werken Brug Etterbeeksesteenweg.
- Werken Brug Teichmann.

Zone van de Grote ring

- Baanvak naar de autoweg Brussel-Bergen op het grondgebied Vorst.
- Industrieweg Anderlecht (Humaniteitslaan).
- Stadsuitloper van de autoweg Brussel-Doornik die toegang geeft tot het universitaire ziekenhuis V.U.B. te Anderlecht.
- Verbetering van de verbinding Buda-Grote ring.
- Stadsuitloper naar de autoweg Brussel-Mechelen-Antwerpen op het grondgebied Haren.
- Overstapparkerplaatsen.

c. Waterwegen

De meeste infrastructuur van het Kanaal Willebroek-Charleroi op het grondgebied van Brussel-Hoofdstad dateren van vóór 1914.

De Brusselse Haven, die zich uitstrekt van het Saincteletteplein tot Verbrande-Brug (grens van Vilvoorde) over een afstand van + 12 km. telt ongeveer 80 ha. kaden, opslagplaatsen en losplaatsen:

De modernisering van deze transportweg is in feite een nationaal probleem met gewestelijke aspecten vermits het gaat om de verbetering van de verbinding tussen Charleroi en Antwerpen.

Op dit ogenblik blijkt het gebruik van het kanaal in deze zone nochtans relatief beperkt te zijn : de keuze gaat veeleer uit naar het spoor of de weg. Op basis van die beoordelingsfactoren en ondanks het feit dat de toestand evolueert in functie van de energieprijzen, bestaat de indruk, dat in bedoelde zone de voorkeur nog altijd uitgaat naar de spoorweg. Deze heeft immers een jaarlijkse capaciteit van 50 miljoen T., terwijl de overeenkomstige capaciteit van het kanaal beperkt blijft tot de 10 miljoen T. van het hellend vlak te Ronquières.

Daar kan nog worden toegevoegd dat de A.B.C.-as het meest gebruikt wordt tussen de Brusselse Haven en de Rupel (13.400.000 T) in 1970, terwijl in datzelfde jaar, het gebruik tussen Brussel en Charleroi slechts 6.060.000 T. bedroeg.

In feite dient dit probleem te worden gevoegd bij de verbreding van alle bevaarbare waterwegen en zou het veeleer moeten worden opgelost :

- in de context van een nieuw haven- en industriebeleid in de betrokken gewesten;
- in het licht van het energiebeleid, zelfs op E.G.-vlak;
- rekening houdende met de recente technologische evolutie (ontwikkeling van Zeebrugge);
 - . nieuwe soorten pijpleidingen
 - . verbreding van de waaier van de via pijpleidingen vervoerde goederen.

Hieruit volgt dat door de invoering van een afwisselende éénrichtingsscheepvaart op het grondgebied van Brussel, op korte of middellange termijn een normaal gebruik (schepen van 1.350 T) kan bereikt worden dank zij :

- een verhoging van de diepgang door een uitdieping van de kanaalbedding;
- een opvoering van de nuttige hoogte van de doorgangen onder bruggen door een aangepaste verhoging van de brugdekken.

Een bedrag van 600 miljoen frank zal worden voorbehouden voor de uitvoering van deze werken.

d. Stedelijk vervoer

Alle betrokken kringen zijn het erover eens dat een absolute voorrang moet worden verleend aan het stedelijk vervoer.

Het probleem bestaat erin, het net zodanig te herstructureren dat aan het openbaar vervoer de meervoudige eigenschappen inzake comfort, snelheid en regelmaat terug worden gegeven, die dit vervoer verloren heeft, en ervoor te zorgen dat met het aldus verbeterde apparaat in de beste voorwaarden kan worden voldaan aan de vraag naar verplaatsingen.

Alleen een net, dat aan die eisen kan voldoen, is immers in staat, om dank zij zijn frequentie en zijn opvangmogelijkheden, een aanzienlijk gedeelte van het verkeer, dat momenteel door de particuliere voertuigen wordt verzekerd, over te nemen.

Die oplossing, geschraagd door de periferische overstapparkings, is van aard om in ruime mate in te staan voor de ontlasting van de op dit ogenblik overbelaste wegen. Daarenboven zal ze een gunstige weerslag hebben op het gevolgde beleid inzake stadsvernieuwing en inzake de verstedelijking van het verder gelegen ommeland.

De prioriteit, die aan deze sector wordt verleend, wordt gerechtvaardigd door de reeds herhaalde malen in herinnering gebrachte imperatieven, maar vooral door de onweerstaanbare ontwikkeling van het gemotoriseerde vervoer.

In de 30 randgemeenten is 33 % van het aantal inwoners gemotoriseerd en verwacht wordt dat dit percentage in 1990 zal oplopen tot 38 %. In de 19 gemeenten van de agglomeratie bedraagt het aantal gemotoriseerden 31 % en wordt verwacht dat dit percentage in 1990 38 % zal bedragen. Wanneer aangenomen wordt dat het verzadigingspunt bereikt is op 40 %, dan wordt zeer duidelijk dat dringend maatregelen moeten worden genomen, om Brussel-Hoofdstad werkelijk te ontlasten.

Tegen midden 1976 zal het in gebruik zijnde net bestaan uit :

- een metrolijn van 10 km. 300 (Oost-Westas vanaf het St. Kathelijneplein tot het Tombergplein met vertakking aan het Jubelpark (Merodestation) naar het Oefenplein);
- drie premetrolijnen met een totale lengte van 10 km. :
 - kleine ring (Louizaplein naar Rogierplein);
 - Noord-Zuidas;
 - grote ring (vak Diamant Baron de Castrolaan).

Het programma 1976-1980 bedraagt 25 miljard frank en omvat (zie bijgaande kaart) :

- vanaf het St. Kathelijnestation, verlenging tot het station van Brussel-West (Molenbeek - 1978);

- Voorbij dit punt, een eerste vertakking naar Anderlecht (Verdi-plein - 1979), alsook een tweede naar Laken (Emile Bockstaellaan-1980);

Deze laatste vertakking zal voorlopig worden aangesloten op de Oost-Westas, terwijl ze later de noordelijke vertakking moet uitmaken van de Oost-Westas, die zelf zal worden verbonden met de kleine ring op het Simonisplein;

- gecoördineerd met de werken aan dit laatste station, de oprichting van het Station voor de lijnen 19 en 103 ten einde de moeilijke bovengrondse problemen van dat verkeersknooppunt te kunnen oplossen (1979);
- op de Noord-Zuidas, Tunnel Hallepoort-Albertplein te Vorst. Dank zij dit kunstwerk moet het knelpunt aan de Barrière te St. Gillis kunnen worden weggewerkt (1980);
- as kleine ring - realisatie van een tunnel tussen het Louizaplein en het Stefanieplein voor de lijnen 18 en 32 zodat het bovengrondse knelpunt aan de Louizalaan wordt weggewerkt (1979);
- as grote ring : 1) Tunnel onder het Meiserplein, gecoördineerd met de op die plaats geplande wegenwerken;
2) Tunnel Sterreplein - Winston Churchilllaan (lijnen 90 en 23) ten einde de verkeersmoeilijkheden aan de Legrandlaan en de Waterlooosesteenweg uit de weg te ruimen;
- uitbreiding van de Oost-Westlijn, enerzijds voorbij het Tombergplein tot aan de Leuvense Universiteit en anderzijds, vanaf het Oefenplein (V.U.B.) naar de Vorstlaan te Oudergem (station Demey).

De aanleg van kleine overstapparkings aan het Werrieplein, het Emile Bockstaelplein, het Simonisplein, de Ninoofsesteenweg en het Dapperheidsplein vervolledigen dit programma.

Overigens wordt door een overeenkomst met de N.M.B.S. voorzien in de bouw van verbindingstations trein-metro aan het Emile Bockstaelplein, het Simonisplein en de Ninoofsesteenweg.

Ten slotte zullen de tram- en autobuslijnen, die duidelijk een dubbel gebruik met de metro vormen, niet langer de binnenstad bedienen, maar zullen ze instaan voor het vervoer van de reizigers van en naar de metrostations. Het programma omvat de oprichting van verbindingstations aan het Tombergplein, aan de Montomerysquare - aan het Schumanstation, terwijl de sneltramlijnen van Stokkel en Tervuren hun terminus aan het Montgomerystation zullen hebben.

+
+ +

De verschillende budgettaire ramingen betreffende het economisch ontwikkelingsbeleid en die deel uitmaken van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen zijn ondergebracht in onderstaande tabel.

Tabel 2 : Investeringsprogramma inzake Economische ontwikkeling
(in miljoenen franken)

Industrieterreinen	1.500
Slachthuizen	100
Spoorwegen - Staat	3.644
Spoorwegen - N.M.B.S.	2.156
Autowegen	3.300
Andere wegen en parkings	10.300
Subsidies voor wegeniswerken	400
Waterwegen	600
Stedelijk vervoer	25.000

AFDELING III : SOCIO-CULTUREEL ONTWIKKELINGSBELEID

1. Huisvesting

Voor de periode 1976-1980 moet inzake huisvesting een beleid tot stand komen dat werkelijk getuigt van een dynamische aanpak. Dit te voeren beleid moet gericht zijn op het verzekeren van een gezond woonklimaat in de Brusselse agglomeratie waardoor uitwijking buiten de agglomeratie in de eerstvolgende jaren stopgezet, zoniet afgeremd kan worden. Dergelijk beleid dient weliswaar specifiek te zijn, maar mag niet los staan van de totale inspanning die erop gericht moet zijn de diverse functies van Brussel te handhaven, van het globale beleid dat vereist is om stadsvernieuwing daadwerkelijk te verwezenlijken.

Dit huisvestingsbeleid kan gezien de specifieke kenmerken van de Brusselse agglomeratie (beperkte woonruimte, verouderde woningen - park, roeping als nationale groeipool) niet uitsluitend bestaan in het bouwen van nieuwe woningen. Bouwen van nieuwe woningen is slechts een deelaspect van het in Brussel te voeren beleid. Ter verduidelijking : uit de werkzaamheden van het Nationaal Instituut voor de Huisvesting blijkt dat Brussel tijdens de periode 1976-1980 geconfronteerd zal worden met een sterke toename van ongezonde en verouderde woningen. Het antwoord hierop mag niet bestaan in een massale sloping van deze woningen, daar dergelijke beleidsvisie de ontvolking van bepaalde kernen en wijken zal ondersteunen i.p.v. doen omkeren. Vernieuwen

van het bestaande woningpark lijkt hier het meest aangewezen middel te zijn, vermits de woonfunctie er nog gaaf gehouden kan worden.

a. Principes van het te voeren beleid inzake huisvesting

Het beleid dat in Brussel uitgewerkt zal worden, zal ernaar streven :

- de woonfunctie te ondersteunen door in 't bijzonder vernieuwing en sanering van het bestaande woningpark na te streven teneinde ontvolking van bepaalde wijken en kernen te vermijden;
- de specifieke behoeften van bepaalde sociale groepen, zoals grote en jonge gezinnen, ouderen, vreemdelingen op te vangen, wat wellicht in diverse gevallen nieuwbouw zal vergen.

Teneinde dergelijk woonbeleid dat een luik is van de totale aktie met het oog op het behoud van de bevolking binnen de Brusselse agglomeratie, daadwerkelijk tot uitvoering te brengen :

- dient dat beleid geschraagd te worden door een in overleg bepaalde gezamenlijke aktie van de politieke gezagdragers van en binnen de Brusselse agglomeratie en van de technische uitvoeringsorganen;
- zullen in het ontwerp van gewestplan voldoende schikkingen opgenomen moeten worden met het oog op het ten uitvoer brengen van hogervermelde beleidslijnen inzake huisvesting;
- zal vertrekkende van het gewestplan een grondbeleid uitgewerkt worden dat moet verhinderen dat grondschaarste deze aktie tot versteviging van de woonfunctie zou doen stremmen.

b. Streefcijfers

Teneinde de woonfunctie in Brussel-Hoofdstad te verstevigen moet ernaar gestreefd worden jaarlijks 5.800 woningen op te richten of te vernieuwen, wat een totaal van 29.000 woningen maakt voor de periode 1976-1980. Jaarlijks zullen er gemiddeld 1.372 volkswoningen gebouwd worden door de daartoe erkende maatschappijen.

c. Een huisvestingsbeleid ter ondersteuning van de stadsvernieuwing

Een politiek van stadsvernieuwing is niet uitsluitend erop gericht de bewoonbaarheid van bepaalde wijken en kernen in stand te houden, maar dient ook erin te bestaan bepaalde stadsgedeelten terug een woonfunctie te laten vervullen. In een dergelijke visie dient het accent eerder op vernieuwen en saneren te liggen dan op het slopen.

In een zelfde optiek werden, door tussenkomst van de Staatssecretaris voor Huisvesting, een aantal reglementaire beschikkingen uitgevaardigd betreffende het verlenen van premies voor de sanering en de verbetering van woningen alsook voor het verlenen van een verhuistoelage aan personen die ongezonde woningen of woningen waarvoor onteigeningsbesluiten zijn genomen of sloopvergunningen werden toegekend, verlaten.

Het saneringsbeleid dat in 1975 een aanvang heeft genomen, zal tijdens de periode 1976-1980 doorgezet worden. Verwacht mag worden dat tijdens die periode ten minste 5.000 premies zullen aangevraagd worden; in werkelijke prijzen dient deze uitgave voor 1976-1980 op $5.000 \times 90.000 \text{ F.} = 450 \text{ miljoen F.}$ geraamd te worden. Dat beleid zal daarentegen de slopingen afremmen en een vermindering van de slopingspremies meebrengen voor een totale som van verschillende miljoenen.

De aanmoediging tot vernieuwing der woningen zal verder ondersteund worden door specifieke maatregelen, zoals deze betreffende de isolatie van de woningen.

De Gewestelijke Maatschappij voor de Huisvesting, die voor het Brusselse gewest zal worden opgericht, zal bij het programma betrokken worden. Nu reeds neemt de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting actief deel aan de herstructurering van de Marollen, maar deze parastatale is voornamelijk op de bouw van volkswoningen gericht en niet op een beleid van stadsvernieuwing.

In het raam van de regionalisering van de huisvestingsmaatschappijen zal een gewestelijke maatschappij voor de huisvesting opgericht worden met als tweevoudig doel de bouw van volkswoningen en de sanering van het ongezonde maar verbeterbare woonpatrimonium.

Er zal naar gestreefd worden dat ten minste een vierde van het programma van volkswoningen ter vervanging van krotten zal zijn.

d. Een huisvesting, ten gunste van alle burgers

Het instandhouden van de woonfunctie houdt tevens in dat alle sociale groepen, ook de zwakkere, huisvesting kunnen vinden in Brussel.

Bejaarden, jonge gezinnen, minder-validen, gastarbeiders dienen er behoorlijk gehuisvest te worden.

Om in de woningbouw deze sociale groepen te integreren waardoor het sociaal isolement van deze bevolkingsgroepen kan tegengegaan worden zal een systeem van subsidiëring uitgebouwd worden. Zo is reeds een eerste initiatief voor huisjes voor bejaarden voorzien in de regionale begroting voor 1975. Anderzijds wordt beoogd de helft van de op te richten volkswoningen uit te rusten voor ouderen, grote gezinnen, minder-validen en buitenlandse arbeidskrachten.

e. Verwezenlijking van dit programma

Dit programma vergt een gecoördineerde actie van alle instanties, betrokken bij de huisvesting in de Brusselse agglomeratie. De stimulering om over te gaan tot een in overleg bepaalde gemeenschappelijke inspanning zal door de op te richten Gewestelijke Huisvestingsmaatschappijen vervuld worden die een inventaris zal opstellen waarin de specifieke behoeften inzake huisvesting van iedere gemeente uit de Brusselse agglomeratie volgens bovenvermelde doelstellingen zullen opgenomen worden. Behoudens de medewerking aan de stadsvernieuwing, zullen in de periode 1976-1980, 6.860 volkswoningen worden gebouwd, wat een financiering vergt van 13.440 miljoen frank. Ten slotte kan de tussenkomst in de infrastructuurwerken geraamd worden op 1.450 miljoen frank hierin begrepen de toepassing van art. 33 van de Huisvestingscode, geschat op 300 miljoen frank voor de periode 1976-1980.

De belangrijkste budgettaire ramingen, voorzien onder punt 1 - afdeling III, zijn gehergroepeerd in onderstaande tabel.

Tabel 3 - Budgettaire ramingen i.v.m. het huisvestingsbeleid
(in miljoenen frank)

	Aantal woningen of premies	Vastleggingskredieten of - machtigingen
Sociale woningen	6.860	13.440
Brunfautfonds		1.450
Saneringspremies	5.000	450

Er zij onderstreept dat enkel de posten "sociale woningen " en " Brunfautfonds " deel uitmaken van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen.

2. Stadsvernieuwing en ruimtelijke ordening

De criteria en de middelen van het tot op heden gevoerd stedenbouwkundig beleid waren vaak niet aangepast aan de omvang van het stedelijk fenomeen.

Door zich bij gebrek aan een nauwkeurig richtinggevend schema te beperken tot gedeeltelijke plannen, ontbrak aan het stedenbouwkundig beleid een globale visie die het mogelijk maakt de groei van de stad te beheersen. Anderzijds waren de acties van de overheid te dikwijls beperkt tot het bevorderen van een stedenbouwkundig beleid waarbij de uitrustingen primordiaal stonden.

Het Plan 1976-1980 beschouwt het Brussels stadsgeheel als een globaal economisch verschijnsel dat het resultaat is van de samenvoeging van een productieve massa goederen en diensten waarvan de concentratie in een bepaalde ruimte milieugevolgen met zich meebrengt.

De aldus beschouwde stadsgroei vormt een soort macro-klimaat dat steunt op het evenwicht en de complementariteit van enkele belangrijke functies van de stad :

- de kwaliteit van het wonen;
- het behoud van een specifieke werkgelegenheid in de stad en de organisatie van de secundaire en tertiaire activiteiten die het stedelijk netwerk vormen;
- de medische-, ziekenhuis- en culturele uitrusting;
- de voorrang voor het gemeenschappelijk vervoer;
- de complementariteit tussen centrum en omgeving.

Deze uiteindelijke doelstellingen van een stedenbouw die minder partieel is dan in het verleden, veronderstellen dat concrete maatregelen zouden worden genomen ten einde :

- a. Het behoud en op langere termijn het terugbrengen naar Brussel van een bevolking die zowel wat betreft leeftijd of sociale stand harmonisch is samengesteld.

Deze doelstelling zal moeten worden verwezenlijkt door een systematische herwaardering van de woonfunctie die de kwaliteit van het leefkader bepaalt en van aard is om de trend tot segregatie in de steden tegen te gaan.

Terwijl nieuwe residentiële wijken uitzwermden tot buiten de stadsrand, trad de verkommering op van het stadscentrum. Enerzijds

wordt de veroudering van veel wooncomplexen scherper door de onzekerheid over de bestemming van sommige huizenblokken en door de nieuwe infrastructuurprojecten die het stedelijk netwerk verscheuren.

Grote bebouwde zones bleven onderbezet of hebben hun traditionele bevolking verloren wat het aan de gang zijnde degradatieproces heeft versneld.

Anderzijds heeft de trend tot specialisatie per wijk de ontvolking veroorzaakt van sommige andere zones alsmede de wildgroei van kantoorgebouwen.

Rekening houdend met deze toestand zullen de inspanningen van een nieuw woonbeleid gericht moeten zijn op verschillende soorten acties.

- Een nieuwe bepaling van de normen inzake sociale woningbouw ten einde de tegemoetkoming van de Staat en van de lokale besturen te verbeteren en ze toe te spitsen op de kwaliteit en de personalisering van de woning.
- Een beter op elkaar inspelen van promotoren en Overheid.
- Een stadshernieuwing die het behoud mogelijk maakt van de interessante oude wijken op het gebied van stadsesthetiek en -sfeer.

Dit beleid omvat alle acties inzake sanering, modernisering of vernieuwing van oude wijken. Deze acties zullen geval per geval worden uitgevoerd en tot doel hebben het klimaat en de animatie van de wijken te beschermen. Het gaat niet enkel om gezondheid en comfort, maar ook om het uitzicht van de gebouwen, de toestand van de wegen.

Het is duidelijk dat de architecturale kwaliteit die zo belangrijk is voor de stadssfeer, samen met de oordeelkundige verdeling van de groene ruimten en het geheel van openbare en particuliere parken speciale maatregelen vergt inzake toegang en bescherming. In dezelfde geest zullen in de zones die het voorwerp uitmaken van vernieuwing, vrije en open ruimtes voorzien voor sport en ontspanning (vooral speelpleinen voor kinderen) worden uitgerust.

- De verschillende vernieuwingsverrichtingen kunnen spontaan worden uitgevoerd door de particulieren ofwel geleid worden door de Overheid.

Wanneer de sanering, de verbouwing of de afbraak met het oog op herbouwing worden uitgevoerd door een eigenaar die zelf in zijn gebouw woont, zal de bestaande hulp (verbeterings-, huur-, verhuizing- en installatiepremies, voorrang voor herhuisvesting in

sociale woningen, slooptoelagen) worden versoepeld ten einde het toepassingsterrein te verruimen.

Daarentegen wordt tot nu toe niets voorzien ten gunste van de eigenaar-verhuurder die overgaat tot het saneren van zijn gebouw. Dergelijke hulp samen met een stelsel ter bescherming van de huurder zou kunnen worden overwogen. Hetzelfde geldt ook voor de huurders die bereid zijn hun woning te saneren : aan hen zou hulp kunnen worden verleend op voorwaarde dat ze een woongarantie krijgen waarvan de duur overeenstemt met een normale afschrijving van de kosten gemaakt aan de gehuurde woning.

Analoog zouden de fiscale ontheffingen en de hulp aan particulieren die aan groepswoningbouw gaan doen op na afbraak vrijgekomen terreinen, het voorwerp moeten uitmaken van verschillende aanpassingen. De administratieve rechtspraak die van toepassing is op de van kracht zijnde regelingen zou moeten worden versoepeld zodat ook hulp kan verleend worden bij afbraak, sanering en verbetering van de openbare eigendommen (gemeenten-C.O.O.), in de eerste plaats dan bij de vernieuwing van de sociale woningen die zich in de overgehouden huizenblokken bevinden. Verschillende soorten hulp zouden door de overheid moeten worden toegekend met het oog op de verbetering van tot het particulier patrimonium behorende gebouwen, terwijl anderzijds de overheid zodoende de sanering en de vernieuwing van gebouwen verplicht zou kunnen maken.

Naast de onteigening wegens openbaar nut, heeft de oorspronkelijke proefneming met de Marollenwijk waaraan de Staat zijn medewerking heeft verleend, de praktische doeltreffendheid aangetoond van het huren met huurcontract van lange duur door een openbare organisatie die overgaat tot de herstellingswerken en onderverhuurt aan de huurders terwijl aan de bewoners van de wijk een voorlopige woning ter beschikking wordt gesteld voor de duur van de werken.

Investeringsprogramma voor de stadsvernieuwing te Brussel
(periode 1976-1980)

	<u>Miljoenen F.</u>
Aankopen en studies	3.700
Stadswegen	1.425
Subsidies aan gemeenten (voor gemeentelijk patrimonium)	2.375
Subsidies aan particulieren	475
Niet terugvorderbare tegemoet- komingen voor de sociale woningen	<u>1.425</u>
	9.400

Bij gebrek aan echte juridische normen vraagt de vernieuwing hoofdzakelijk verbeelding. Het blijft een gulden regel dat de openbare promotor (gemeente, de G.O.M. of de intercommunale) als basisgarantie het meesterschap over de verrichting moet behouden. Anderzijds zouden de industriële inplantingen in te vernieuwen huisblokken kunnen genieten van de expansiewetten.

Ten slotte is de stadsvernieuwing gebonden aan het grondbeleid. Inderdaad, de kostprijs van de gronden in stedelijk gebied maakt veel verrichtingen onmogelijk en veroorzaakt ongerechtvaardigde meerwaarden. De beperking van deze laatste zou kunnen worden bekomen door correctiemechanismen, het aanleggen van grondreserves onder leiding van de gemeenten en het ter beschikking stellen aan de Overheid van nieuwe rechtsfiguren die kunnen worden aangepast aan de diversiteit van de concrete situaties.

Het ontwerp van gewestplan dat het voorwerp uitmaakt van een recente consultatie vloeit voort uit de grote opties inzake de sociaal-economische ontwikkeling van het Brusselse gewest en uit de krachtlijnen die in de inleiding werden behandeld.

Toch heeft de procedure van de vóórconsultatie het mogelijk gemaakt er zich rekenschap van te geven dat vanuit de basis nog belangrijke suggesties naar voren konden komen, zelfs op het stuk van de uitvoeringsmodaliteiten van de grote opties zelf.

Het ontwerp dat het voorwerp zal uitmaken van het ministerieel besluit rekening houdt met volgende belangrijke punten :

- betere bescherming van nijverheid en ambacht door een preciese bestemming van terreinen voorbehouden aan de nijverheid, onder uitsluiting van woningen en dienstverleningsbedrijven met een actieradius tot buiten het gewest.

Om dit te verwezenlijken zal van de inventaris van de beschikbare industrieterreinen, opgemaakt door de G.O.M. van Brussel, gebruik gemaakt worden. De industriële bestemming van deze terreinen zal worden gewaarborgd door de bijzondere voorschriften;

- aangepaste beperking van de ontwikkeling van de administratieve functie te Brussel;
- de grootste omzichtigheid inzake de opvang van automobielerverkeer in de stad, met name m.b.t. de invalswegen;
- aanpassing van het metrotraject in verbinding met de te creëren industrieterreinen en oordeelkundige aanleg van overstapparkings om de ontlasting van het stadsverkeer te vergroten;
- de verbreding van het kanaal wordt niet aangehouden.

- b. Behoud en ontwikkeling van de K.M.O. die, door de arbeidsplaatsen die ze waarborgen en de diensten die ze bieden, bijdragen tot de blijvende vestiging van de inwoners.

De flux van sociale transacties van de stad gebeurt hoofdzakelijk via het net van de kleine en middelgrote produktie- en distributieondernemingen.

Hun inplanting in het stedelijk netwerk en de mogelijkheden voor hun ontwikkeling moeten worden gevrijwaard wat meebrengt dat hen ruimte wordt gewaarborgd voor hun uitbreiding of de eventuele samentrekking van hun lokalen binnen de perken van het algemeen uitzicht van de te vernieuwen huizenblok. Hier ligt de betekenis van de pilootervaring van de "animatiezones en -huizenblokken" die voorbehouden zouden worden voor de vestiging van ambachtsslieden, gegroepeerde ambachtsslieden of kleine ondernemingen met industrieel karakter; aldus wordt hun een gunstig milieu gecreëerd terwijl ze zich integreren in de vernieuwingsoperatie waarvan het einddoel is de wijken aan te passen aan de moderne vereisten, evenwel met behoud van hun eigen karakter. Deze initiatieven zouden het voorwerp kunnen uitmaken van een bijzonder plan van aanleg en verwezenlijkt kunnen worden door een tijdelijke associatie van de bij een industrieel huizenblok betrokken eigenaars.

Bij die gelegenheid zullen herverkavelings- of reserveringsverrichtingen voor de beschikbare terreinen kunnen worden verwezenlijkt overeenkomstig de vereisten van het milieu, en dit volgens de plaats van het huizenblok. Gemeenschappelijke installaties (zuiveringsstations, maneuvreerruimte) worden in overweging genomen.

- c. Ontwikkeling van een infrastructuur van sociale en culturele diensten die geschikt is om de kwaliteit van het bestaan in de stad te bevorderen.

Met het oog op budgettaire soberheid stelt het Plan 1976-1980 eerder dan dure verwezenlijkingen een meer extensieve aanwending van de bestaande installaties voorop.

Aldus gaat een verbeterde uitbating van het net van schoolgebouwen die deze toegankelijk maakt voor de bevolking met het oog op gedi-versifieerde activiteiten, in de zin van een beter beheer van het bestaand patrimonium of het nu is inzake culturele centra, jeugdtehuizen, dispensaria of kinderbewaarplaatsen.

De polyvalentie van de wijkvoorzieningen moet gepaard gaan met een betere integratie in de ruimte ten einde elkaar aanvullende animatiepolen te creëren. Een ruime versoepeling van de normen inzake aanwending van de infrastructuren zou het mogelijk maken tegen de laagste kosten het aanbod van gemeenschapdiensten te vergroten.

3. Leefmilieu

Het aspect leefmilieu komt reeds aan bod in het sectorale beleid in het opzicht van de keuze van de industriële activiteiten waarvan de ondersteuning de vernieuwing van het weefsel der economische bedrijvigheid van de stad moet bewerkstelligen.

Ook zit de bekommernis om de leefvoorwaarden permanent voor bij de ruimtelijke ordening als zodanig en het actief stedenbouwkundig beleid waardoor de stadsvernieuwing zal worden nagestreefd. Het arbeidsmilieu ten slotte kwam reeds ter sprake bij de tewerkstellingspolitiek; ook bij de preventieve geneeskunde zal hierop nog worden teruggekeerd.

Voor de bestrijding van de verschillende vormen van verontreiniging zal, zoals reeds in de beleidskeuzen werd aangeduid, op het vlak van de begrotingsuitgaven in de eerste plaats het accent op de waterzuivering worden gelegd.

Een totaal bedrag van 2.850 miljoen frank zal hiervoor worden voorbehouden. Hierop zal zowel de subsidiëring van eigen zuivering door particuliere bedrijven, volgens het bestaande stelsel van in de tijd degressieve betoelaging, aangerekend worden als de zuivering door de openbare sector van huishoudelijke en gelijkaardige afvalwaters der bedrijven. De concrete projekten daartoe zullen nog uitgewerkt worden. Wanneer met deze projekten niettemin vanaf 1977 kan worden gestart, dan kan op het niveau van de vastleggingen de voltooiing van het programma tegen 1980 overigens in uitzicht worden gesteld.

Uiterst belangrijk in het stedelijk milieu is eveneens het probleem van de vaste afvalstoffen. De 500 miljoen frank die voor de installaties ter zake bestemd zijn, zullen allereerst de uitbreiding van het verwerkingsbedrijf te Schaarbeek mogelijk maken. Overigens is het duidelijk dat, voor een inschakeling in een behandelingswijze via polyvalente grote behandelingscentra, waar ook recuperatie mogelijk is, de behandeling buiten het subgewest zal moeten worden gerealiseerd.

Wat de luchtbezoedeling en de geluidshinder betreft zullen verder specifieke aan het stedelijk milieu aangepaste reglementeringen worden uitgewerkt, aan de naleving waarvan trouwens de hand zal gehouden worden.

Voor de noodzakelijke controleapparatuur (meetnetten) wordt een bedrag van 400 miljoen frank ter beschikking gesteld.

Uiteindelijk zullen nog 102 miljoen voor diverse investeringsuitgaven worden voorbehouden.

4. Waterbedeling

In eerste instantie zal erover worden gewaakt de watervoorzieningscapaciteiten aan te passen aan de op dit ogenblik voorkomende ontwikkelingen. Anderzijds zullen de noodzakelijke werken op het vlak van de eigenlijke distributie eveneens worden uitgevoerd. Rekening houdend met het onderscheid in deze sector tussen werken van nationaal en regionaal belang, zal 800 miljoen frank voor de werken van regionaal belang worden bestemd.

Ten slotte zal bijzondere aandacht aan het probleem van de rationalisatie van de distributie worden besteed.

Afdeling III - Punten 2 en 3

De budgettaire ramingen, opgenomen in de punten 2 tot 4 van deze afdeling behoren alle tot het bindend programma inzake overheidsinvesteringen en zijn gehergroepeerd in onderstaande tabel.

Tabel 4 - Investeringsprogramma (in miljoenen F.)

	Vastleggingskredieten of -machtigingen
Stadsvernieuwing en ruimtelijke ordening	9.400
Leefmilieu	
- waterzuivering	2.850
- afval	500
- luchtvervuiling en lawaai	400
- diversen	102
Voorzieningen voor waterbedeling	800

5. Cultuur en Sport

Voor het Brussels gewest dat onder een dubbele bevoegdheid ressorteert en afhankelijk is van twee culturele begrotingen, dienen voor elk geval afzonderlijk akkoorden te worden bereikt, wat het maken van vooruitzichten ten zeerste bemoeilijkt.

Op basis van de toekenning van 10 % der culturele kredieten kan voor het Plan 1976-1980 een bedrag van 300 miljoen frank worden voorzien bestemd voor de culturele infrastructuur en de restauratie van monumenten.

Het beleid inzake cultuur zal geen betrekking hebben op het creëren van spectaculaire eenheden; het zal passend zijn het te richten op de oprichting van polyvalente wijkeenheden. Daarbij zullen zoveel mogelijk de bestaande lokalen worden gebruikt en zullen functies inzake animatie en contact met het publiek zeer in het bijzonder worden uitgewerkt.

De post Restauratie van monumenten omvat hoofdzakelijk subsidies voor de herstelling aan openbare en particuliere monumenten.

Voor sportinfrastructuur wordt voor de periode 1976-1980 een bedrag van 750 miljoen frank aangehouden.

De oprichting van het provinciaal centrum te Oudergem vormt voor Brussel één van de doelstellingen die op middellange termijn verwezenlijkt kunnen worden. De andere uitgaven worden verdeeld over subsidies voor gemeentelijke initiatieven inzake de inrichting van zwembaden, centra voor alle soorten sport en speelpleinen.

Ten slotte spreekt het vanzelf dat het gevoerde beleid op dit gebied zal steunen op de activiteiten van de twee Cultuurcommissies, vooral inzake inventaris van historische gebouwen. Geraamd werd dat de respectievelijke jaarlijkse dotatie van de commissies die in 1975 75 miljoen F. bedraagt, zou kunnen stijgen tot 200 miljoen F. in 1980.

6. Recreatie en toerisme

Op dit vlak is het investeringsprogramma het volgende :

- Sociaal toerisme - verblijfsaccomodatie	280 miljoen frank
- Hotelpremies	20 miljoen frank
- Onthaal en informatie	30 miljoen frank
- Sport en ontspanning	200 miljoen frank
- Toeristische culturele animatie	30 miljoen frank
- Natuur (inrichting - voorlichting)	40 miljoen frank
- Toeristisch patrimonium	100 miljoen frank

7. Kinderopvang

Uiteraard blijft de doelstelling der beleidskeuzen geldig, dat de voorzieningen op dit stuk zo dicht mogelijk bij de bevolking moeten gebracht worden en een zo hoog mogelijke dienstverlening dienen in te houden.

De programmatie op het niveau van de wijken, die hiertoe noodzakelijk is, onderstelt echter, in de huidige stand van zaken, dat voldoende initiatieven aan de basis tot uiting komen. Het hoeft geen betoog dat dit niet het geval is, waar tegenover een - weliswaar onvolmaakt berekend - theoretisch tekort van nog meer dan 2.250 bedden, thans slechts één initiatief bekend is voor de periode 1976-80, t.w. 30 bedden te Schaarbeek (Helmet).

Hiermee rekening houdend, zal bij ieder projekt van stadsvernieuwing, het probleem van de kinderopvang in de betrokken wijk terzelfdertijd prioritair geregeld worden. Verder zal een tussenoplossing tussen de thans bestaande systemen van "kinderdagverblijven" en "pleegouders" worden uitgewerkt die zo goed mogelijk met de specifieke toestand van het probleem in de hoofdstad rekening houdt.

Hiertoe wordt over de ganse planperiode een bedrag van 330 miljoen frank ter beschikking gehouden, d.w.z. de tegenwaarde van 1.833 bedden van het type "kinderdagverblijven".

8. Derde leeftijd

De optie voor een zo lang mogelijke integratie van de bejaarden in het normale sociale leven wordt behoudens de voorzieningen ter zake in de sociale woningbouw in eerste instantie uitgewerkt in het beleid betreffende de collectieve infrastructuur.

Binnen een globaal krediet van 1.280 miljoen frank, dat de wederopbouw of de oprichting van ongeveer 2.000 bedden zal mogelijk maken, zullen dan ook de nodige kredieten bestemd worden voor de formule, waarin de bejaarden zo zelfstandig mogelijk, hetzij individueel hetzij in gezinsverband worden ondergebracht. Met name houdt dit in dat het ontwerp in deze zin van de gemeente Sint-Joost-ten-Node (550 bedden), waarmee wellicht nog in 1975 een aanvang wordt gemaakt, prioritair wordt behandeld. Dezelfde behandeling zal worden verleend aan andere initiatieven in dezelfde zin vanwege de gemeenten of C.O.O.'s.

Het is duidelijk dat deze aanpak zich eveneens inschakelt in de uitbouw van een systeem van dienstverlening aan de bejaarden die hun eigen woning blijven betrekken. Ook in het stedelijk milieu is het belang in dit verband van de sociale telefoontarieven niet te onderschatten. Andere methoden van bijstand in reële termen, nl. adequate thuisverzorging, ter beschikking stellen van maaltijden, zullen daartoe eveneens worden ontwikkeld. Ook aan deze problematiek zal in het kader van de stadsvernieuwing per wijken de nodige aandacht worden besteed. Met name zullen de draaischijven voor dienstverlening, die over de

wijken zullen worden verspreid, op dezelfde wijze als de andere collectieve infrastructuur voor subsidiëring in aanmerking worden genomen.

Het geleidelijke totstandbrengen van dit systeem moet er meer en meer kunnen toe leiden dat steeds grotere gedeelten van de klassieke rustoorden worden voorbehouden aan de bejaarden die, zoals de invaliden, relatief intensieve verzorging nodig hebben. Ook deze factor pleit er bijgevolg voor dat aan de gestelde vereisten beantwoordende rustoorden zouden ter beschikking komen, wat naast een capaciteitsuitbreiding, ook modernisering en noodzakelijk maakt.

Waar het ter beschikking gehouden bedrag de herbouw of oprichting van ongeveer 2.000 bedden zal mogelijk maken, kunnen derhalve de bestaande projecten van zowel de particuliere als de openbare sector integraal voor verwezenlijking en subsidiëring in aanmerking genomen worden. Het gaat om : Brussel (Fondations réunies, Heizelstraat en St. Gertrudis, 163, 280, 183 bedden) Ganshoren (50 bedden), Koekelberg (88 bedden), Schaarbeek (Raout 150 bedden), St. Joost-ten-Node (124 bedden), Vorst (120 bedden).

9. Minder-validen

Conform met de optie voor een zo goed mogelijke integratie van de minder-validen in het normale sociale leven, zal een gedeelte van de sociale woningen voor hen worden voorbehouden. Ook zal het beleid worden verder verzet dat hun tewerkstelling in de ondernemingen en de diensten nastreeft.

Parallel met de ondersteuning van de beschutte werkplaatsen, worden in dezelfde geest de nodige kredieten ter beschikking gesteld voor de oprichting van gezinsvervangende tehuizen. In deze sector zal met name de Cité de l'Amitié te St. Pieters-Woluwe (20 bedden) voor subsidiëring in aanmerking worden genomen.

Waar zodoende prioriteit wordt verleend aan de tehuizen en opvangcentra (ergotherapie, bezigheidsterapie) voor volwassen minder-validen, dan zal verder een inspanning geleverd worden om de verpleging in semi-internaten te bevorderen en aantrekkelijker te maken. In de praktijk zijn de projecten in deze zin echter vaak niet van een internaat gescheiden; ook in deze sector dringen zich trouwens nog uitbreidingen en in ieder geval modernisering en vernieuwingen op, met het oog op de toepassing van de huidige gespecialiseerde behandelingsmethodes.

Globaal bekeken worden dan ook nu reeds voor subsidiëring in aanmerking genomen (1) :

Watermaal-Bosvoorde, Centre de la Clairière (300 S.I.-plaatsen en 12 internaatsbedden), St. Lambrechts-Woluwe (60 S.I.-plaatsen en 220 bedden voor sensorieel gestoorde minderjarigen), St. Pieters-Woluwe, S.P.E.S. (150 S.I.-plaatsen voor mentaal gehandicapte minderjarigen) Ukkel, Centre Monique Stilmant (50 bedden voor fysisch gehandicapte minderjarigen) Vorst, La Famille (30 bedden voor fysisch gehandicapte meerderjarigen).

Het is duidelijk dat, naast deze reeds bekende projecten, nog grotere inspanningen voor deze bevolkingsgroep dienen geleverd te worden. Met het oog hierop zal een totaal bedrag van 600 miljoen frank ter beschikking worden gehouden, mede voor eventuele initiatieven van de lagere Overheid op dit stuk. Om dit te stimuleren zal een gevoelige verhoging van de toelageplafonds, te koppelen aan de prijsevolutie, worden doorgevoerd.

10. Preventieve geneeskunde

Reeds werd in de opties aangestipt dat het domein van de preventieve geneeskunde aan een grondige reoriëntatie toe is in het licht van de ontwikkeling van de leefmilieuproblematiek en de noodzaak tot bescherming van de verbruiker.

Met betrekking meer bepaald tot de bescherming van de verbruiker zal vooral aandacht besteed worden aan een doeltreffende reglementering voor voedingswaren, tabak, cosmetica en vooral voor geneesmiddelen, alsmede aan de kwalitatieve oriëntering van het particulier verbruik; met name zullen hier informatiecampagnes gevoerd worden in verband met de voedingsgewoonten en hun weerslag vooral op het hart- en bloedvatenstelsel.

(1) Desgevallend zal de subsidiëring nog worden verder gezet voor Ukkel, De Sociale Voorzorg (180 S.I.-plaatsen en 72 bedden voor mentaal gehandicapten), St. Lambrechts-Woluwe (50 S.I.-plaatsen en 50 bedden voor fysisch gehandicapten), St. Lambrechts-Woluwe, "Chez nous" (10 S.I.-plaatsen en 10 bedden voor karakteriële minderjarigen) en Ukkel, Zusters van Liefde (aanpassingswerken).

Het onverantwoord verbruik van geneesmiddelen hangt met name samen met de omstandigheden in het werkmilieu. Behoudens een verscherpt toezicht op dit stuk, zullen ook informatiecampagnes terzake worden gevoerd. Overigens gaat het hier om een van de oorzaken van de breed verspreide stresstoestanden die op hun beurt aanleiding geven tot ziekten van psychische aard. Gestreefd zal dan ook worden naar de uitbouw van een gecoördineerd en rationeel werkend net van centra voor geestelijke gezondheidszorg, ieder met 2 equipes bestaande uit een psycholoog, een psychiater (part-time), een sociaal assistent en een administratief personeelslid.

Naast de centra voor geestelijke gezondheidszorg zal aandacht besteed worden aan de nieuwe vormen van geïntegreerde eerstelijns- gezondheidszorg, zoals medische teams, waarbij huisartsen zijn betrokken, die in een buurt de preventieve geneeskunde en de curatieve geneeskunde van het eerste echelon coördineren.

In het klassieke domein van de preventie, zal zoals reeds gepreciseerd werd in de opties, grote aandacht blijven uitgaan naar de raadplegingen van kindervelzijn, rekening houdend met het grote aantal gastarbeiders in het bevolkingsbestand.

Omdat preventie slechts gunstige resultaten kan opleveren als de burger zich verantwoordelijk voelt voor zijn gezondheid, moeten bijzondere inspanningen geleverd worden voor de gezondheidsopvoeding van de bevolking. Ook in deze zin zullen de nodige, en overigens beperkte budgettaire voorzieningen worden getroffen.

11. Curatieve geneeskunde

Globaal bekeken en op zichzelf beschouwd, bestaat in Brussel-Hoofdstad geen tekort aan ziekenhuizen voor de behandeling van akute ziekten, mede dank zij de aanwezigheid der universitaire ziekenhuizen, voor de afwerking en modernisering waarvan 1600 miljoen frank worden voorbehouden (U.L.B. en V.U.B., incl. St. Pieters- en Brugmann ziekenhuizen en desgevallend het universitair kindersziekenhuis, waaromtrent de definitieve beslissing evenwel nog dient genomen).

Onder voorbehoud van het advies terzake van de Regionale Commissie voor Ziekenhuisplanning, vergt de graad van veroudering bij het bestaande patrimonium, vooral in de openbare sector, een verdere inspanning tot vernieuwing en modernisering, waarbij dan met de specifieke bestemming van ieder ziekenhuis in het kader van een gehiërarchiseerd en complementair net van ziekenhuizen, aangepast aan de noden van het gewest, zal rekening gehouden worden.

Hierbij zal nagestreefd worden dat in de mate van het mogelijke reconversies gedaan worden in de richting van geriatrie en chronische bedden, waar nog een tekort bestaat. Dit zou er op neerkomen dat de lijn zou doorgetrokken worden van de thans lopende werken die betrekking hebben op 607 V-bedden, t.w. te Anderlecht (120 bedden), te Brussel (Pacheco-363 bedden) en te St. Agatha-Berchem (124 bedden). In deze zin zullen de thans bestudeerde projecten te St. Pieters-Woluwe (90 bedden V) en te Ukkel-Calevoet (90 bedden V) in ieder geval voor subsidiëring in aanmerking genomen worden.

Ofschoon in deze sector momenteel geen projecten bekend zijn, wordt eveneens eerste prioriteit verleend aan de initiatieven tot oprichting van psychiatrische inrichtingen. In overeenstemming met de opties, is de klemtoon hier te leggen op de semi-hospitalisatie, wat zowel in een stedelijk milieu als in het licht van de evolutie van de behandelingsmethoden te verantwoorden is. Deze semi-hospitalisatie dient trouwens aangemoedigd te worden voor alle diagnose- en behandelingsinstellingen onder de vorm van dag- of nachtziekenhuizen.

Wat de ziekenhuizen voor acute ziekten (inclusief R-bedden) betreft, worden de bestaande projecten eveneens voor subsidiëring in aanmerking genomen. Het gaat om Anderlecht (technisch administratief gedeelte), Elsene, Schaarbeek (450 bedden), Anderlecht-St. Anna (54 bedden), Brussel-St. Jan (198 bedden) Etterbeek - St. Michiels (100 bedden), Etterbeek - Leopoldspark (204 bedden), Sint-Joost-ten-Node - St. Etienne (366 bedden), St. Agatha-Berchem - Hôpital Français (258 bedden) en Ukkel - E. Cavell.

De huidige vastleggingsvooruitzichten belopen in het totaal ongeveer 2.000 miljoen frank. Teneinde nog ruimte te laten voor nieuwe initiatieven in de geriatrie en psychiatrische sector, wordt het investeringsbedrag voor de Planperiode dan ook op 3.165 miljoen frank aan staatstussenkomsten vastgesteld. Indien dit bedrag nog ontoereikend zou zijn, zal een deel van het programma voor acute bedden naar na 1980 moeten worden verschoven.

De beslissingen hieromtrent zullen rekening dienen te houden met de concrete vooruitgang van de verschillende dossiers, waarbij er steeds zal naar gestreefd worden het operationeel maken van de inrichtingen zo vlug mogelijk tot stand te brengen. Overigens zullen bovendien nog nieuwe principiële beloften worden verleend, waarvoor eveneens de definitieve realisatie niet meer vóór 1980 kan worden tegemoetgezien, voor zover zij in overeenstemming zijn met de in dit domein geformuleerde opties, met name op het stuk van moderniseringen en complementariteit tussen de instellingen.

In het perspectief van een optimale dienstverlening aan de bevolking, zal het ziekenhuisnet aangevuld worden met een systeem van thuisverzorging. Dit systeem wordt geaxeerd op de wijken waar medische en sociale diensten ontbreken. Een investeringskrediet van 100 miljoen frank wordt hiertoe voorbehouden. Voor het overige zal de coördinatie tussen de bestaande diensten worden bevorderd.

+

+

+

Het beheer van de ziekenhuizen zal aanzienlijk kunnen worden verbeterd door de verdere toepassing van het systeem van de provisionele onderhoudsprijs per dag.

Met het oog op vaak voorkomende knelpunten op het stuk van de beschikbaarheid van het verplegend personeel, zullen omscholingsprogramma's uitgewerkt worden teneinde een betere overeenstemming van vraag en aanbod bij de verschillende functies tot stand te brengen.

De budgettaire ramingen die opgenomen zijn in de punten 5 tot 11 van deze afdeling maken alle deel uit van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen en zijn gehergroepeerd in onderstaande tabel.

Tabel 5 - Programma inzake socio-culturele investeringen
(in miljoenen F.)

	<u>Vastleggingskredieten of</u> <u>-machtigingen</u>
Cultuur	300
Sport	750
Toerisme	700
Kinderopvang	330
Derde leeftijd	1.200
Minder-validen	600
Curatieve geneeskunde	3.165 (1)
Thuisverzorging	100

(1) Naast dit bedrag worden 1.600 miljoen frank uitgetrokken voor de academische ziekenhuizen (V.U.B. en U.L.B.).

A39

HOOFDSTUK II

VLAAMS BRABANT

VLAAMS BRABANT

INLEIDING - OVERZICHT VAN DE FUNDAMENTELE BELEIDSKEUZEN

Zowel bij de bepaling van de beleidskeuzen als bij de definitieve uitwerking van het Plan werd uitgegaan van de fundamentele optie voor een groeimodel dat in de eerste plaats gericht is op het opvoeren van de kwaliteit van de factor arbeid en op het verwezenlijken van een binnen het economisch gewest Brabant op geografische basis bekeken evenwichtige groei. Deze formulering is trouwens verzoenbaar met de steeds duidelijker wordende noodzaak tot het ontwikkelen van een nieuw type van economische groei, waarin op de kwalitatieve en immateriële welzijnsaspecten alsmede de leefmilieudimensie een veel sterkere nadruk dan in het verleden wordt gelegd.

De gekozen ontwikkelingsstrategie blijft dan ook deze in termen van groeipolen en probleemgebieden : ten behoeve van de betere ontwikkeling van zowel het Oosten als het Zuid-Westen van Vlaams-Brabant worden Leuven, Aarschot en Diest (beide complementair met Leuven), Tienen en Halle als groeipolen aangeduid. Deze aanduiding wordt dan ingebouwd in de basisopvatting betreffende de ruimtelijke ordening, nl. het ontwikkelen van een hiërarchische kernenstructuur, met in tweede orde de uitbouw van een landstructuur waar de tendens hiertoe reeds duidelijk waarneembaar is (1).

In het sectoraal en dus het tewerkstellingsbeleid (2), die op de volledige tewerkstelling en op de uitschakeling van de sociaal-onverantwoorde pendel gericht zijn wordt deze hoofdgedachte doorgetrokken. Fundamenteel is dit trouwens eveneens het geval inzake de door de Overheid aangeboden verzorgingsinfrastructuur : de omstandigheid dat hier bij uitstek dient rekening te worden gehouden met de stand van de initiatieven op het lokale vlak, maakt de band niettemin lossen, terwijl bepaalde takken hiervan (b.v. kinderopvang, bepaalde uitrustingen voor gehandicaptenzorg) duidelijk een andere aanpak noodzakelijk maken.

-
- (1) Dit houdt tevens in dat de willekeurige en ongebreidelde ruimtelijke uitbreiding van de fysische verstedelijking zo sterk mogelijk wordt afgeremd.
 - (2) Het is duidelijk dat het landbouwbeleid op een specifieke wijze in deze samenhang dient te worden geïntegreerd.

AFDELING I - BEVOLKING EN WERKGELEGENHEID1. Verdere aangroei van de bevolking dank zij positief migratiesaldo

- a. Vlaams-Brabant kende van 1961 tot 1970 een aangroei met 11 %. Deze evolutie werd de voorbije jaren doorgezet.

Tabel 1.

<u>Evolutie van de bevolking tijdens 1970-1973</u>				
	Belgische bevolking	Vreemde bevolking	Totale bevolking	
1970	Halle-Vilvoorde	459.175	17.606	476.781
	Leuven	380.988	8.472	389.460
	Vlaams-Brabant	840.163	26.078	866.241
1973	Halle-Vilvoorde	471.676	21.309	492.985
	Leuven	388.140	11.122	399.262
	Vlaams-Brabant	859.816	32.431	892.247

Tabel 2.

Loop van de bevolking : per 1.000 inwoners				
	1970		1973	
	Halle- Vilvoorde	Leuven	Halle- Vilvoorde	Leuven
Natuurlijke groei	+ 2,25	+ 3,94	+ 2,01	+ 2,57
migratiesaldo	+ 10,13	+ 3,70	+ 7,66	+ 4,59
Totale groei	+ 12,38(1)	+ 7,64	+ 9,67	+ 7,16

Bron : N.I.S.

Een zelfde trend wordt verwacht tijdens de periode 1975-1980, met dien verstande dat de aangroei meer uitgesproken zal zijn in Halle-Vilvoorde dan in Leuven.

Tabel 3.

Evolutie van de bevolking tijdens 1975-1980

	1975	Gemiddelde aangroei t.o.v. 1970	1980	Gemiddelde aangroei t.o.v. 1975
Halle-Vilvoorde	510.594	+ 1,42	551.893	+ 1,62
Leuven	406.932	+ 0,90	427.615	+ 1,02
Vlaams-Brabant	917.526	+ 1,18	978.508	+ 1,35

Bron : Ch. Wattelar, H. Damas, "Perspectives de la population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985) Extrapolation des tendances récentes" Min. Santé publique - Famille, 1975.

(1) Voor 1970 : bijzonder arrondissement (wet 2.8.1963)

a) natuurlijke aangroei :	+ 1,46
b) migratiesaldo :	+ 16,25
c) totale groei :	+ 17,71

Tijdens de periode 1975-1980 zal de bevolking in Halle-Vilvoorde met 41.299 inwoners toenemen; in Leuven met 20.683, wat een totaal van 61.982 maakt voor Vlaams-Brabant.

Deze toename tijdens de periode 1975-1980 wordt in 't bijzonder veroorzaakt door het gunstig migratiesaldo.

Tabel 4.

<u>Migraties tijdens 1975-1980</u>		
1975-1980	Halle-Vilvoorde	Leuven
binnenlands migratiesaldo	33.938	12.417
buitenlands migratiesaldo	-2.237	- 918
Belgen		
Buitenlanders	4.305	6.154
migratiesaldo	<u>36.006</u>	<u>17.653</u>

Het binnenlands migratiesaldo van Halle-Vilvoorde zal evenwel lager liggen, zo het beleid tot afremming van de bevolkingsuittocht van Brussel na 1978 succesvol zou verlopen.

- b. Deze bevolkingstoename moet attent gevolgd worden, ten einde te vermijden dat in 't bijzonder in Halle-Vilvoorde een verder willekeurige en ongebreidelde ruimtelijke uitbreiding van de verstedelijking doorgang vindt. Een beleid tot opvang ervan wordt geschetst in afdeling III punt 2.

In het arrondissement Leuven zal de beïnvloeding van het bevolkingsverloop verder gericht moeten zijn op een afremming van de uitwijking uit de probleemgebieden, welke kan opgevangen worden door een specifiek economisch ontwikkelingsbeleid, waarvan de krachtlijnen geschetst worden in afdeling II.

- c. Ondanks deze bevolkingstoename kan men niet onverschillig staan t.o.v. de daling van het geboortecijfer. De vraag kan gesteld worden of deze daling zich op langere termijn en op dezelfde manier zal verder zetten, of dat het geboortecijfer niet eerder de neiging zal vertonen rond een bepaald niveau te schommelen.
In ieder geval zal op lange termijn moeten gestreefd worden naar het in stand houden van de bevolking. Waar een rechtstreeks ingrijpen in dit domein echter nauwelijks denkbaar is, kan een positieve inbreng worden tegemoetgezien eensdeels van de uitbouw van een systeem van kinderopvang en anderdeels dank zij het nagestreefde huisvestingsbeleid, dat op zijn beurt geïntegreerd is in het beleid inzake ruimtelijke ordening.
- d. Ten slotte mag verwacht worden dat het aantal gastarbeiders zal toenemen. Dit vergt dan ook een beleid van specifieke voorzieningen, zoals in de desbetreffende afdelingen wordt voorgesteld, waarbij het mogelijk moet worden de gastarbeiders onder degelijke sociale en kulturele voorwaarden op te vangen.

2. Werkgelegenheidsbeleid

a. Beleidslijnen

Het werkgelegenheidsbeleid moet gericht zijn de individuele inkomens te verhogen en een betere (her)verdeling en een geografische verspreiding ervan tot stand te brengen. Dit beleid zal gestructureerd worden, zoals in de gekozen ontwikkelingsstrategie wordt uiteengezet, rond de complementaire begrippen "groeipool" en "probleemgebied". Tevens moet dit beleid een zodanige organisatie van de arbeidsmarkt tot stand brengen dat aanbod en vraag elkaar optimaal ontmoeten in het perspectief van vermindering van de werkloosheid, van aanmoediging der beroepsmobiliteit, van toetreding van zoveel mogelijke werknemers overeenkomstig hun kwalificatieniveau en met mogelijkheid tot permanente promotie.
Bovenvermelde beleidsprincipes sluiten tegelijk een vol te houden inspanning in met het oog op voortdurende vorming en herscholing, ten einde uiteindelijk de verwachtingen van de potentiële investeerders te beantwoorden.

b. Arbeidsbalans

Tabel 5. schetst de arbeidsbalans voor Vlaams-Brabant voor de jaren 1970 - 1975 - 1980.

Tabel 5.: ARBEIDSBALANS VLAAMS BRABANT (x 1.000)

	1970			1975			1980		
	M	V	T	M	V	T	M	V	T
Aktieve bevolking	243,9	110,8	354,7	258,6	126,1	384,7	278,7	143,3	422,0
Interne tewerkstelling	188,3	82,9	271,2	195,2	88,9	284,1	209,5	104,8	314,3
Miliciens	3,9	-	3,9	3,9	-	3,9	1,6	-	1,6
Totale interne tewerkstelling	192,2	82,9	275,1	199,1	88,9	288,0	211,1	104,8	315,9
Grensarbeiders	4,0	0,8	4,8	4,0	0,8	4,8	3,6	0,6	4,2
Werklozen incl. door Overheid tewerkgesteld	2,9	1,4	4,3	5,7	6,9	12,6	4,8	4,9	9,7
Pendelsaldo	+ 44,8	+25,7	+70,5	+ 49,8	+29,5	+79,3	+ 59,2	+33,0	+92,2

Te verwachten stijging van de actieve bevolking.

Ten gevolge van de verdere toename der bevolking zal de beroepsbevolking een sterke aangroei kennen.

	M	V	T		M	V	T
1970	243,9	110,8	354,7	1975	258,6	126,1	384,7
1975	258,6	126,1	384,7	1980	278,7	143,3	422,0
Stijging: +	14,7	+ 15,3	+ 30,0	Stijging: +	20,1	+ 17,2	+ 37,3

Te verwachten stijging van de interne tewerkstelling (+ miliciens)

	M	V	T		M	V	T
1970	192,2	82,9	279,9	1975	199,1	88,9	288,0
1975	199,1	88,9	288,0	1980	211,1	104,8	315,9
Stijging: +	6,9	+ 6,0	+ 12,9	Stijging: +	12,0	+ 15,9	+ 27,9

c. Raming van het tekort aan werkgelegenheid

Tijdens de periode 1976-1980 wordt de forse toename van de beroepsbevolking niet opgevangen door een gelijkaardige aangroei van de te verwachten interne tewerkstelling. Onmiddellijk kan men er uit besluiten dat een actief ontwikkelingsbeleid o.m. het wegwerken van de sociaal-onverantwoorde pendel moet beogen die wellicht ten gevolge van bovenvermelde evolutie zal aangroeien. Maar een kwalitatief arbeidsbeleid moet ook oog hebben voor de reserve in de werkloosheid en de ondertewerkstelling van de vrouwelijke arbeidskrachten.

1° Ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten

Niettegenstaande de stijging van de activiteitsgraden van de vrouwelijke beroepsbevolking, blijft nog altijd een belangrijk deel van de vrouwelijke bevolking op actieve leeftijd beschikbaar.

Om een kwantitatief inzicht in deze ondertewerkstelling te bekomen, werd de gemiddelde activiteitsgraad van de vrouwelijke beroepsbevolking (1975) in 5 Vlaamse textielarrondissementen (Aalst, Oudenaarde, St.Niklaas, Kortrijk, Gent) toegepast op de vrouwelijke beroepsbevolking (1975) van de arrondissementen Halle-Vilvoorde en Leuven.

Het verschil bedraagt 7.400. Een beleid tot wegwerken van deze ondertewerkstelling zal in een periode van structurele moeilijkheden niet onmiddellijk succesvol zijn.

Niettemin zal tijdens de periode 1976-1980 nagestreefd worden voor 3.700 vrouwen bijkomende arbeidsplaatsen tot stand te brengen.

2° Reserve in de werkloosheid

werkloosheid 1980 volgens arbeidsbalans :	9,7
doelstelling 1980 : werkloosheid verminderen	
tot 2 % der tegen werkloosheid verzekerde werknemers	6,0
	<hr/>
verschil	3,7

3° Sociaal - onverantwoorde pendel

Uit de studie van de G.E.R.B. betreffende de pendel naar Brussel die zojuist werd uitgevoerd blijkt duidelijk dat wat het arrondissement Halle-Vilvoorde betreft een duidelijk onderscheid moet gemaakt worden tussen "vrijwillige" en "verplichte" pendel.

Op basis van de volkstelling 1970 kan de sociaal-onverantwoorde pendel in enge zin (volgens buiten de woongemeente werkende bevolking die dagelijkse verplaatsingen kent van meer dan 2 u.) als volgt geraamd worden voor 1975 :

Halle-Vilvoorde :	12.235
Leuven :	20.323
	<hr/>
	32.558

Daar deze pendel voor ten minste 1/3 betrekking heeft op groepen pendelaars die moeilijk terughaalbaar zijn of zal worden uitgeschakeld door het verbeteren van het gemeenschappelijk vervoer, zal er naar gestreefd worden deze vorm van pendel geleidelijk weg te werken, met name door een spreiding over een periode van 10 jaar. Dit houdt in dat in 1975-1980 bijkomende arbeidsplaatsen nodig zijn voor 8.500 personen.

Hierbij werd ook rekening gehouden met het feit dat in Halle-Vilvoorde wellicht een belangrijke gedeelte van deze pendel behoort tot een of andere vorm van vrijwillige pendel en dat de bevolkingstoename na 1978 zal afgeremd worden door het specifieke beleid dat terzake in Brussel zal gevoerd worden.

4° Globale doelstelling

- ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten :	3.700
- reserve in de werkloosheid :	3.700
- sociaal-onverantwoorde pendel :	8.600
	<hr/>
	16.000 waarvan ten minste 2/3 in het arrondissement Leuven.

d. Specifieke maatregelen

1° Naast de spontane aangroei dient het economisch beleid in te staan voor de tot standkoming van 16.000 bijkomende arbeidsplaatsen, waarvan ten minste 2/3 in het arrondissement Leuven.

Deze arbeidsplaatsen moeten op de eerste plaats gepland worden met het oog op de opvang van jongeren en vrouwen.

In de afdeling "Economisch Ontwikkelingsbeleid" worden de specifieke maatregelen voorgesteld om de werkgelegenheid in de secundaire sector in het arrondissement Leuven aan te moedigen, o.m. ten behoeve van de ontplooiing van het noordelijk gebied. Tevens dient een bijzondere inspanning gedaan te worden om de expansie van de tertiaire sector aan toe moedigen.

Een belangrijke bijdrage hiertoe is de inplanting van de gewestelijke overheidsdiensten in Vlaams-Brabant, in het bijzonder te Leuven.

In Halle-Vilvoorde zullen de initiatieven tot inplanting van nieuwe ondernemingen en overhevelingen van uit Brussel begeleid worden. Dit specifiek beleid moet met de nodige omzichtigheid uitgevoerd worden, ten einde verstoring van de arbeidsmarkt te vermijden. Inderdaad, al kent Halle-Vilvoorde een uitgesproken negatief pendelsaldo t.o.v. Brussel, toch mag niet uit het oog verloren worden dat met de andere provincies dit arrondissement een batig pendelsaldo, wel te verstaan van geen grote omvang vertoont.

2° Met het oog op het wegwerken van de sociaal onverantwoorde pendel zal de studie van de G.E.R.B. concreet in samenwerking met G.O.M. uitgewerkt worden.

Bij deze aktie zullen ook de gewestelijke bureaus van de R.V.A. betrokken worden die de pendelaars die niet verantwoorde dagelijkse verplaatsingen afleggen, zullen begeleiden bij het zoeken naar betere betrekkingen. Na een ruime informatiecampagne waar- bij de regionale tewerkstellingscomités zullen betrokken worden zal de R.V.A. dus haar aktieveld uitbreiden tot de ingeschreven pendelaars, volgens een gelijkaardige procedure als voor de ingeschreven werkzoekenden.

- 3° Terzeldertijd zal ernaar gestreefd worden een arbeidsmarkt tot stand te brengen waarbij zoveel mogelijk werknemers kunnen toetreden volgens hun kwalificatieniveau en met mogelijkheid tot permanente promotie.

Deze kwalitatieve doelstelling zal naast een aantal specifieke acties van de Overheid zoals in het domein van de beroepsopleiding, - vervolmaking, en - wederaanpassing slechts daadwerkelijk verwezenlijkt worden voor zover permanent overleg tot stand komt tussen de overheden op het gebied van het onderwijs en de werkgelegenheid enerzijds en de verantwoordelijken van de sociaal-economische middens anderzijds. Dit permanent overleg zal tot stand komen in de regionale tewerkstellingscomités voor Halle-Vilvoorde en voor Leuven.

Bijzondere aandacht zal hierbij gaan naar de vrouwen, de jongeren, en de zwakke bevolkingscategorieën (oudere werknemers, minder-valide werknemers, gastarbeiders, moeilijk te plaatsen werklozen).

In de periode 1975-1980 zal de vrouwelijke beroepsbevolking met 17.200 personen toenemen. Bij de berekening van het tekort aan werkgelegenheid werd de ondertewerkstelling van vrouwen op 3.700 personen geraamd. Op 30.6.1975 waren er op 12.600 werklozen meer dan de helft werkloze vrouwen (3.700 in Leuven en 2.200 in Halle-Vilvoorde).

In de eerste plaats moet de vrouwelijke beroepsbevolking op voet van gelijkheid met de mannelijke beroepsbevolking in het productieproces benaderd worden. Deze integratie zal tot stand gebracht worden in relatie met de verdere uitbouw van de industriële en tertiaire sector en mag niet afgestemd worden op die bedrijfstakken waarin traditioneel veel vrouwen tewerkgesteld zijn. De tewerkstelling van vrouwen zal bovendien bevorderd worden door de besluiten van de regionale tewerkstellingscomités ter verbetering van de beroepsoriëntering, door de maatregelen ter verbetering van de beroepskwalificering, door de maatregelen die op nationaal vlak zullen genomen worden met het oog op een verbetering van de classificering, een wegwerken van alle discriminaties en een opvangen van de moeilijkheden veroorzaakt door de onderbreking van de loopbaan, en door de uitbreiding en verbetering van collectieve voorzieningen zoals kinderopvang en openbaar gemeenschappelijk vervoer

Voor jongeren en zwakke bevolkingscategorieën zullen vertrekkend van de maatregelen die op nationaal vlak worden voorgesteld, specifieke akties uitgewerkt worden door de regionale tewerkstellingscomités in samenwerking met de G.O.M. en de R.V.A. In 't bijzonder zal hierbij de aandacht gaan naar de beroepsopleiding, -vervolmaking, en -wederaanpassing.

Deze inspanningen zullen versterkt worden door het aantal opleidingen geleidelijk te verhogen en kwalitatief aan de behoeften en specifieke noden van de deelgebieden aan te passen.

	Aantal opleidingen	Kostprijs in lopende prijzen (x 1.000)
	-----	-----
1976	2.800	215.000
1977	3.400	280.000
1978	3.600	320.000
1979	3.800	360.000
1980	4.000	408.000

Een zelfde bijzondere aandacht zal trouwens uitgaan naar de beroepsopleiding en -volmaking, met het oog op de ondersteuning van de K.M.O. Ter zake zal de nodige infrastructuur verder worden uitgebouwd, waardoor meer bedrijfsleiders de studiedagen en seminaries zullen kunnen bijwonen. De ter beschikking te stellen financiële middelen voor de beroepsvolmaking, cursussen en toelagen aan leersecretariaten kunnen op 250 miljoen frank worden geraamd.

AFDELING II - ECONOMISCH ONTWIKKELINGSBELEID

1. Nijverheid

a. Industrieel beleid en industrieterreinen

De arrondissementen Leuven en Halle-Vilvoorde zijn zeer verschillend van aard.

In het arrondissement Leuven overheersen volgende sectoren die ongeveer 75 % van de werkgelegenheid in de secundaire sector uitmaken : voeding, dranken en tabak, kleding en schoenen, de metaalverwerking.

In het arrondissement Halle-Vilvoorde is de structuur meer gedifferentieerd; de volgende industriële sectoren dienen dan ook te worden vermeld : voeding, dranken, houtverwerkende nijverheid, chemie, papier, drukkerijen en uitgeverijen, metaalverwerking.

Inzake werkgelegenheid in Halle-Vilvoorde, moet de aandacht gevestigd worden op de achteruitgang van de sectoren ijzer en staal, en non-ferro metalen : de verdwijning van verschillende kleine ijzergieterijen en gieterijen van non-ferro metalen dienden genoteerd.

Voor Leuven wordt bezorgdheid opgewekt door de achteruitgang van de werkgelegenheid in de voedings-, dranken en tabaknijverheid : deze sector is inderdaad belangrijk in het arrondissement vanuit het standpunt van de werkgelegenheid.

Bovendien mag niet uit het oog verloren worden dat de vooruitgang van de werkgelegenheid in de metaalverwerkende sector nauwelijks de achteruitgang van de werkgelegenheid in de voedingsnijverheid kon opvangen.

In de subsector der kleding rijst eveneens een belangrijk vraagstuk van herstructurering.

- In het arrondissement Leuven moet de aandacht dus bij voorrang uitgaan naar de ongunstige evolutie van de voedings-, dranken-, tabak- en kledingsnijverheid.

In deze sectoren zullen rationalisatiemaatregelen moeten worden genomen.

De hieruit voortvloeiende tewerkstellingsproblemen zullen een oplossing moeten vinden door een uitbreiding van de activiteiten van de industriële sectoren, die zowel op het vlak van de toegevoegde waarde, als op dat van de ontwikkeling van de werkgelegenheid, de beste vooruitzichten bieden (metaalconstructie, elektrische constructie, elektronica).

Een versterking van de chemische sector (farmaceutica-cosmetica-parfums...) zou eveneens bijdragen tot een meer evenwichtige industriële structuur in het arrondissement Leuven.

Het probleem van de werkgelegenheid dient overigens niet alleen vanuit kwantitatief maar eveneens vanuit kwalitatief oogpunt benaderd worden.

In dit verband zullen maatregelen moeten genomen worden inzake beroepsopleiding en wederaanpassing ten einde de herscholing van de arbeiders uit de voedingsnijverheid te vergemakkelijken.

Deze herscholingen zullen uiteraard gebeuren door toedoen van de R.V.A., en wel in de centra van deze dienst, ofwel binnen de ondernemingen.

Voorts zal de economische ontwikkeling van het arrondissement Leuven verder gericht worden op de ondernemingen met vergevorderde technologie waarbij researchwerkzaamheden nodig zijn. De aanwezigheid van de Universiteit en de uitbouw van het wetenschappelijk industrieterrein te Haasrode houden hiermede verband.

Algemeen gezien zijn de problemen in het arrondissement Halle-Vilvoorde minder scherp. Niettemin zullen, zoals boven reeds werd aangeduid, de gevolgen van de achteruitgang van de werkgelegenheid in de sector "ijzer, staal en non-ferro metalen" waarin een aantal sluitingen van ondernemingen zijn voorgekomen, dienen te worden weggewerkt.

Ook hier moet de industriële structuur dus vernieuwd worden, in de zin van een aanpassing aan de nieuwe technologische ontwikkelingen (metaalverwerking : off-shore materieel, materieel ter bestrijding van de verontreiniging ...).

De ondernemingen moeten eveneens op steeds verder afgewerkte produkten eerder dan op basisproduktie geïntereerd worden (papiersector).

Het subgewest Halle-Vilvoorde is goed gelegen als uitzendcentrum voor dienstverlening na verkoop en herstellingsequipes voor bepaalde gespecialiseerde uitrustingen zelfs op Europees vlak.

Overigens dienen veeleer middelgrote dan grote ondernemingen tot ontwikkeling te worden gebracht, aangezien zij zich met name gemakkelijker kunnen aanpassen aan de technologische evolutie.

Tenslotte moet de research in de ondernemingen uitgebouwd worden o.m. in het kader van vooruitgangskontrakten, af te sluiten bij het verlenen van overheidshulp aan de investeringen.

Wat de door de Staat langs het Fonds voor Economische Expansie te verlenen hulp tijdens de periode 1976-1980 betreft, zal het voor de economische ontwikkeling van het arrondissement Leuven bestemde bedrag aanzienlijk groter dienen te zijn dan in het verleden.

Inzake industrieterreinen wordt een totaal bedrag van 800 miljoen F. uitgetrokken voor de volgende verwezenlijkingen :

- dossiers waarvoor reeds een beslissing werd genomen : Aarschot (80 ha), Diest (60 ha), Haasrode (80 ha), Tienen (20 ha), Grimbergen (50 ha), Landen (watertoren).
- nieuwe industrieterreinen met een totale oppervlakte van 350 ha, o.m. te Londerzeel, Liedekerke, Molenstede.

b. De secundaire sector

Voor bepaalde sectoren is een nadere bespreking aangewezen.
Het gaat om :

1° De voedingsnijverheid. De op nationaal niveau geschetste problemen doen zich eveneens op regionaal vlak voor, nl. :

- de zwakke elasticiteit van de vraag;
- de verbrokkeling van de produktiestructuur behalve in de brouwerijen en de fabrieken van fruit en groentenconserven;
- het probleem inzake de commercialisering van de produkten, te koppelen met het gebrek aan financiële middelen.

Die problemen rijzen vooral in het arrondissement Leuven, waar de structurele achteruitgang van de werkgelegenheid in die sector zich waarschijnlijk tijdens de periode 1976-1980 zal doorzetten.

Derhalve zullen, door tussenkomst van de R.V.A., maatregelen inzake beroepsopleiding en wederaanpassing genomen worden om de her-scholing van arbeiders uit de voedingsnijverheid te vergemakkelijken.

2° Dergelijke maatregelen zullen eveneens voor de subsectoren "kleding en schoenen", waar rationalisatie dringend noodzakelijk is, moeten worden genomen.

Inzake kleding, moeten hergroeperingen in de hand gewerkt worden met behulp van de staatssteun, verleend in het kader van het beleid dat op nationaal vlak ten aanzien van de textielnijverheid toegepast wordt.

3° In het arrondissement Leuven moet de metaalverwerkende sector gestimuleerd worden teneinde de achteruitgang van de werkgelegenheid in de voedingsnijverheid op te vangen : bouw van machines en elektrische constructie.

Die sector zal eveneens in het arrondissement Halle-Vilvoorde het voorwerp dienen uit te maken van een bijzondere aandacht, teneinde vooral de aanpassing aan de moderne technologische evolutie tot stand te brengen.

Meer bepaald in de samengang van de subsector automobieleassemblage bestaat ruimte voor een beleid, dat veel krachtiger dan tijdens de vorige planperiode, nastreeft dat een belangrijk deel van in ons land geproduceerde stukken in de assemblage wordt betrokken.

4° Op grond van het aantal tewerkgestelde personen komt de chemische nijverheid op de zesde plaats in Brabant. Zij komt vooral voor in het arrondissement Halle-Vilvoorde.

Iets meer dan twee derden van de Belgische producenten van farmaceutische produkten is in de provincie gevestigd. Zij bekleedt eveneens een belangrijke plaats in de volgende subsectoren : parfums, cosmetica, zeep, detergenten en onderhoudsprodukten.

Het is eveneens in Brabant dat de enkele laboratoria en research-centra (dikwijls van buitenlandse ondernemingen), die in België een activiteit uitoefenen, gevestigd zijn.

Daar deze centra een aanbod van hooggeschoolde arbeidsplaatsen met zich brengen, zouden zij tijdens de eerstvolgende jaren ertoe geneigd kunnen zijn naar hun land van oorsprong terug te keren; compenserende voordelen vanwege de Overheid zijn hier dan ook aangewezen.

2. Tertiaire sector

- In verhouding tot de totale werkgelegenheid in de tertiaire sector, is het aandeel van de werkgelegenheid in de handelsactiviteiten aanzienlijk belangrijker in Vlaams-Brabant dan in de rest van Brabant.

Anderzijds is de handel in het arrondissement Halle-Vilvoorde aanzienlijk belangrijker dan die in het arrondissement Leuven.

Daartegenover staat dat het aandeel van de werkgelegenheid in de openbare diensten in Vlaams-Brabant zeer klein is.

Bovendien is de pendel naar Brussel Hoofdstad zeer belangrijk.

Daarom moet de ontwikkeling van Vlaams-Brabant gepaard gaan met de verbetering van de diensten -infrastructuur, wat overigens nieuwe investeringen zal aantrekken.

Er moeten eveneens verbeteringen aangebracht worden aan de sociale en dienstenuitrusting vooral in groeipolen die gestimuleerd moeten worden : Aarschot, Diest, Tienen in het arrondissement Leuven. In het arrondissement Halle-Vilvoorde is de verbetering van die voorzieningen dringend nodig te Halle en in het Zuid-Westen van het Pajottenland.

Ten slotte brengt de overplaatsing van de U.C.L. naar Ottignies een vertraging in de tertiaire sector van het arrondissement Leuven teweeg. Getracht zal worden deze vertraging te compenseren door de inplanting van bepaalde overheidsdiensten.

3. Land- en Tuinbouw

De grote landbouwproblemen rijzen op nationaal en op E.E.G.-vlak.

Niettemin dienen bepaalde bijzondere kenmerken op het vlak van Brabant te worden belicht.

Er moet een onderscheid gemaakt worden tussen twee zones :

- de zandstreek (vooral de kantons Haacht en Aarschot).

Deze zone wordt gekenmerkt door kleine ondernemingen, een relatief groot aantal gelegenheidsbedrijven (55 %), door belangrijke verminderingen van het landbouwareaal en door de veroudering van de landbouwbevolking.

- De zand-leemstreek (de rest van Vlaams-Brabant) die gekenmerkt wordt door een kleiner percentage van gelegenheidslandbouw, een aanzienlijk verlies van landbouwareaal en eveneens door een veroudering van de landbouwbevolking.

Deze twee gebieden omvatten zowel tuinbouw, als landbouwondernemingen. De grote verscheidenheid van de land- en tuinbouwstructuren dient te worden onderstreept.

- De homogene landbouwzones zullen prioritair afgebakend en beschermd worden. Dit betreft eveneens de gronden die bijzonder geschikt zijn voor specifieke kulturen zoals witloof, aardbeien en asperges.
- Een grotere specialisatie in de tuinbouw en de boomteelt zal worden nagestreefd : research inzake de teelt van witloof, de tuinbouw en de fruitteelt in het algemeen.
- De Overheid zal de saneringsmaatregelen van de druiventeelt kracht bijzetten : toepassing van uittredingsvergoedingen en leningen vanwege het Landbouwinvesteringsfonds.
- In de cultuurtechnische gesaneerde gebieden zal de vrijwillige ruilverkaveling in de hand gewerkt worden.

De verplichte ruilverkaveling kan slechts toegepast worden op die gebieden die op de gewestplannen een agrarische bestemming hebben. Hun herstructurering omvat de aanleg van wegen, de sanering van de vochtige gronden, de drinkwatervoorziening, de electricisering, de modernisering der bedrijfsgebouwen en de landschapszorg.

In dit verband zullen het Pajottenland en de streek van Tienen-Landen prioritair behandeld worden.

- Op het vlak van de waterbouwkundige werken, zal de aandacht gaan naar de saneringsprojecten in de valleien van de Dijle, de Demer en de Bellebeek.

Voor de ruilverkaveling en voor de waterbouwkundige werken ten behoeve van de landbouw in Vlaams-Brabant wordt een bedrag van 600 miljoen F. uitgetrokken voor de gehele periode 1976-1980.

+

+ +

Met het oog op de duidelijkheid van het overzicht werden de verschillende begrotingsvoorzieningen, die in onderhavige afdeling voorkwamen, in de onderstaande tabel, gegroepeerd.

Tabel 6. : Begrotingsvoorzieningen inzake het sectoraal beleid en de industrieterreinen (in miljoen F.)

	Vastleggingsmachtigingen of - kredieten
Industrieterreinen	1.050
Ruilverkaveling en waterbouwkundige werken ten behoeve van de landbouw	600

Deze bedragen dienen nog aangevuld met 500 miljoen F., bestemd voor de subsidiëring van gemeentelijke wegeniswerken, waaromtrent een programmatie over een periode van vijf jaar niet mogelijk is.

AFDELING III - SOCIO-CULTUREEL ONTWIKKELINGSBELEID

1. Huisvesting

a. Algemene beleidsprincipes

Het beleid inzake huisvesting zal ernaar streven het recht van iedereen op een gezonde en geriefelijke woning te waarborgen.

Deze inspanningen waarbij bijzondere aandacht zal besteed worden aan de kwaliteitsnormen, zullen de algemene ontwikkelingsopties voor Vlaams-Brabant ondersteunen. Zij zullen georiënteerd worden op de te ontwikkelen groeipolen; zij beogen een herstructurering van de reeds goeddeels verstedelijke gebieden en een begeleiding naar bovenlokale kernen op enige afstand van deze gebieden.

Deze beleidsprincipes zullen in de diverse gewestplannen van Vlaams-Brabant opgenomen worden en zullen bij uitstek de krachtlijnen zijn van het programma dat door de N.M.H. en de N.L.M. uitgevoerd zal worden. Wel dient hier onderstreept dat dergelijke beleidsvisie een grondbeleid veronderstelt, daar anders beide maatschappijen in hun beleid zullen geconfronteerd worden met grondschaarste. De G.O.M. zal hierin een stimulerende rol kunnen vervullen en zal te samen met alle betrokken overheden een beleid van aanleg van grondreserves uitwerken.

Ten slotte moet het huisvestingsbeleid erop gericht zijn binnen de eisen opgelegd door het stedenbouwkundig beleid de gezinnen de keuze te verzekeren tussen huisvesting in een eensgezinswoning of een appartement, een huurwoning of een woning in eigendom.

b. Streefcijfers

Vlaams-Brabant zal tijdens de periode 1976-1980 verder een bevolkingsaan groei kennen, in 't bijzonder ten gevolge van het positief migratiesaldo. De behoefte aan nieuwbouw zal nog sterk zijn, gezien de druk van de migrerende, meestal nog jonge gezinnen. Wel moet erover gewaakt worden dat het verwerven van een nieuwe woning openstaat voor alle bevolkingsgroepen.

Tijdens de periode 1976-1980 zullen 33.500 woningen gebouwd worden :

30 % of 10.500 zonder enige overheidshulp

70 % of 23.000 met overheidshulp

waaronder 11.500 volkswoningen gebouwd door de openbare sector.

c. De volkswoningen

De verwezenlijking van het jaarlijks streefcijfer van 2.300 sociale woningen zal op volgende wijze gebeuren :

1.300 woningen (groepsbouw) te bouwen door de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting

400 woningen te bouwen door de Nationale Landmaatschappij (individuele leningsverrichtingen inbegrepen).

De overige 600 woningen zullen tot stand komen door tussenkomst van :

- het Woningfonds voor de Grote en Jonge Gezinnen;
- het aanvullende systeem van de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting, met name belofte van aankoop;
- in operaties van stadsvernieuwing eventueel met medewerking van de N.M.H.

Voor dit programma van volkswoningen dient de uitgave op jaarlijks 1.700 x 1.951.000 F. = 3.361,7 miljoen F. lopende prijzen geraamd te worden. Voor de infrastructuurwerken wordt jaarlijks een bedrag van 350 miljoen F. uitgetrokken, hierin begrepen de uitgaven voor de volkswoningen, niet volgens de klassieke procedure opgericht. Tevens zal er beter naar gestreefd worden dat de afwerking van deze woningen niet zal vertraagd worden door de infrastructuurwerken.

d. De particuliere woningbouw met overheidshulp

Tijdens de vorige planperiode werden diverse woningen door particulieren verworven langs intercommunales om : Haviland voor het arrondissement Halle-Vilvoorde, Hugal voor het arrondissement Leuven. Deze werkwijze houdt het voordeel in de bouwkosten te drukken en bij te dragen tot het drukken van de grondprijzen. De aktie van deze instellingen te samen met andere, o.m. van de G.O.M. moet ernaar streven 3.500 woningen op te richten voor de periode 1976-1980. De andere 8.000 zullen met de premier De Taeye gebouwd worden. Tijdens deze planperiode zal een inspanning geleverd worden om de bouwpremie te laten overeenstemmen met 5 procent van de bouwkosten.

De uitgave kan dan bijgevolg voor de periode 1976-1980 op 1.056 miljoen F. (8.000 x 132.000 gemiddeld bedrag van de premie) geraamd worden). De uitgave voor de aankooppremie op 3.000 x 97.000 = 291 miljoen F.

Voor de infrastructuurwerken dient de financiële inspanning op 560 miljoen F. geschat te worden.

e. Woningen, bestemd voor alle groepen

Bijzondere aandacht zal besteed worden aan het verzekeren van de bereikbaarheid van de sociale woningbouw voor marginale groepen als bejaarden, grote gezinnen, minder-validen en krotbewoners. Ernaar gestreefd dient te worden dat de helft van de op te richten sociale woningen voor deze bevolkingsgroepen openstaan. Dit beleid dient gepaard te gaan met een verstrekking van verhuis-, huur- en installatietoelagen.

f. Sanering van de bestaande woningen

Ter ondersteuning van de ontwikkelingsopties zal een inspanning geleverd worden tot vernieuwing en sanering der bestaande woningen in de kernen. Dit beleid sluit aan bij de stadsherwaardering. De bijdrage van de overheid tot de sanering zal opgedreven worden door eensdeels en anderdeels door versoepeling van de toekenningsvoorwaarden, o.m. uitbreiding tot huurwoningen. Tijdens de periode 1976-1980 zullen volgens raming 3.000 saneringspremies aangevraagd worden, wat een budgettaire last vertegenwoordigt van 270 miljoen F.

+
+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in deze paragraaf zijn gegroepeerd in de onderstaande tabel.

Tabel 7. : Budgettaire ramingen i.v.m. het huisvestingsbeleid
(in miljoen F.)

	Aantal woningen of premies	Vastleggings- kredieten of -machtigingen
	-----	-----
Sociale woningen	8.500	16.810
Brunfautfonds		1.750
Aankooppremies	3.000	291
Bouwpremies	8.000	1.056
Saneringspremies	3.000	270

Er zij onderstreept dat enkel de posten "sociale woningen" en "Fonds Brunfaut" deel uitmaken van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen.

2. Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Leefmilieu en Watervoorziening

a) Ruimtelijke Ordening en Stadsvernieuwing.

1° In de opties werd op het vlak van de ruimtelijke ordening als dusdanig ingestemd met het principe van de gehiërarchiseerde kernenstructuur, met complementair de uitbouw van een bandstructuur waar de tendens hiertoe reeds duidelijk tot uiting komt.

Concreet betekent dit dat, abstractie gemaakt van het bovenlokale niveau, volgende kernen worden in aanmerking genomen : in het kader van het gewestplan Halle-Vilvoorde-Asse : Halle (tevens aangeduid als groeipool) en Vilvoorde (op de industriële as langs het kanaal Willebroek-Brussel-Charleroi); Asse, Ternat en Liedekerke (in de richting Gent); Zaventem (in de richting Leuven); Londerzeel (in de richting Antwerpen :

- in het kader van het gewestplan Leuven : als regionaal-gewestelijk centrum : Leuven (tevens aangeduid als groeipool);

- in het kader van het gewestplan Aarschot-Diest : Aarschot en Diest (tevens aangeduid als complementaire groeipolen ten aanzien van Leuven) ;
- in het kader van het gewestplan Tienen-Landen : Tienen (tevens aangeduid als groeipool) als regionaal centrum ; Landen als subregionaal centrum.

2° Een andere hoofdgedachte die eveneens verder zal worden uitgewerkt in de gewestplannen en in hun bijzondere voorschriften is deze van het geven van een specifieke bestemming aan en de bescherming van de open en vrije ruimten volgens een gehiërarchiseerd systeem van maatregelen.

Voor de landelijke gebieden met grote omvang, waaronder op het reeds verstedelijkte gebied en de kernen met hun omgeving na, het grootste gedeelte van Vlaams Brabant kan gerekend worden, dient de verdere fysieke verstedelijking te worden tegengegaan, de versnipperde bebouwing niet langer toegelaten, tot bebossing van braakgronden te worden overgegaan en het landbouwareaal te worden beschermd.

De waardevolle landschappen van middelgrote omvang of kultuurlandschappen, gekenmerkt door gedifferentieerde bestemmingen (open landbouwzones, typische landelijk gebleven dorpen, bos- en wildbestanden) en waarin zowel het natuurlijk uitzicht als de menselijke nederzettingen waardevol zijn (bv. het Pajottenland, de vallei van de Ysse, de streek tussen Tienen-Landen-Aarschot-Diest, het gebied rond de Dijle en Voervallei tussen Leuven en Brussel, de Druivenstreek), moeten beschermd worden in zoverre zij nog vrije ruimten vormen tussen de hoofdassen van verstedelijking in. Waar nodig kan een landschapsverdichting worden gedaan en op goed vooraf bepaalde plaatsen kunnen onder strenge voorwaarden kernen voor actieve recreatie uitgerust worden.

Homogeen visueel gaaf gebleven gebieden van kleinere omvang, zoals het landbouwplateau van Leefdaal-Bertem tot in Ottenburg, Duisburg en Huldenberg, de as met de verbindingselementen Begijnenbos - Gasthuisbos - Kleetbos - Hallerbos en de Zennevallei, de landschappen tussen Brussegem en Steenhuffel, het gebied rond het kasteel van Gaasbeek, het domein "Zeven Bronnen", dienen beveiligd.

3° Bij de definitieve vaststelling der gewestplannen zal met de volgende grote punten worden rekening gehouden :

- de landbouwgebieden zullen maximaal worden afgebakend en de natuur- en parkgebieden met huidige landbouwbestemming zullen erin worden opgenomen, vooral de homogene blokken en de gerealiseerde ruilverkavelingen zullen streng worden beschermd ;

- met betrekking tot de industrieterreinen zal het onderscheid al of niet milieuvervuilend worden genuanceerd. Het onderscheid industrie - ambachtelijk - diensten zal worden uitgewerkt, terwijl op het stuk der dienstenterreinen supplementaire voorzieningen bij de kernen zullen worden opgenomen. Het aanbrengen van bufferzones zal grotere aandacht krijgen; desgevallend zullen hier toe afnamen op het terrein zelf worden voorzien;
- de bos en groengebieden zullen beter met de huidige toestand in overeenstemming gebracht worden;
- de ontginningsgebieden zullen in overeenstemming gebracht worden met de beslissingen van de Ontginningscommissie voor Vlaams Brabant;
- bescherming van de talrijke bestaande kasteelparken;
- voor de afschaffing van oude spoorwegbeddingen zal met omzichtigheid worden te werk gegaan.

Overigens zal voor de werkterreinen tegen 1980 een nieuwe evaluatie worden opgemaakt, terwijl een commissie "ad hoc" zal worden opgericht (vertegenwoordigers van de Ministeries van Tewerkstelling en Arbeid, Volksgezondheid, Ruimtelijke Ordening en Stedebouw en van Gewestelijke Economische Raad, werkgevers en werknemers en de plaatselijke overheidsinstanties) om te beoordelen welke industrieën nog in de woonzones kunnen geïnstalleerd blijven.

De optie voor een groenstrategie in de kernen wordt bevestigd. Zij zal gepaard gaan met of tegen de achtergrond van de stadsvernieuwing worden geplaatst. Hiermee zal een aanvang worden gemaakt met name te Vilvoorde, Halle, Leuven, Aarschot, Diest, Tienen en Landen.

Globaal beschouwd wordt aan al deze beleidsdomeinen een investeringsbedrag gekoppeld van 2 miljard F.

b) Leefmilieu

De bekommernis om de leefvoorwaarden zit reeds permanent voor bij de ruimtelijke ordening als zodanig en bij het actief stedenbouwkundig beleid waardoor groenvoorziening en stadsvernieuwing worden nagestreefd. Anderzijds kwam het werkmilieu reeds ter sprake bij de werkgelegenheidspolitiek; ook bij de preventieve geneeskunde zal hier nog worden op ingegaan.

Bij de bestrijding van de verontreiniging zal de hoofdaandacht gaan naar de waterzuivering, waarvoor een bedrag van 1.700 miljard F. zal worden besteed. In de openbare sector gaat het met name om de volgende werken : Landen, Attenhoven, Walshoutem, Leuven, Rotselaar, Halle-Huizingen - Buizingen, Aarschot, Melsbroek, Ysse-vallei, Diest, Marcq-vallei, Halle-Booienhoven en Scherpenheuvel. Op hetzelfde bedrag zal eveneens de toepassing van het systeem van in de tijd degressieve betoelaging voor de eigen zuivering door particuliere bedrijven aangerekend worden.

De tweede prioriteit gaat naar de verwerking van de afvalstoffen. Hier zullen de projekten van Haviland en de overlaadstations voor Interleuven in aanmerking worden genomen, binnen een totaal bedrag van 900 miljoen F., overigens te benutten in het kader van de uitbouw van een systeem van grote polyvalente behandelingscentra die ook recuperatie mogelijk maken.

Ten slotte zal, complementair met de groenvoorziening, 35 miljoen F. worden ter beschikking gesteld voor de aankoop van bossen.

c) Watervoorziening

De veralgemening van de waterbedeling en de aanpassing van de capaciteit aan de voorkomende ontwikkelingen, die reeds in de opties waren opgenomen, worden als prioriteiten bevestigd. Vanuit regionaal standpunt wordt hiertoe een bedrag van 400 miljoen F. voorbehouden.

Anderzijds zullen de inspanningen tot rationalisatie van de distributie worden voortgezet.

+

+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in deze paragraaf maken alle deel uit van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen en zijn gegroepeerd in onderstaande tabel.

Tabel 8. : Investeringsprogramma (in miljoenen F)

	Vastleggingskredieten of -machtigingen
Stadsvernieuwing en ruimtelijke ordening	2.000
Leefmilieu :	
- waterzuivering;	1.700
- afval;	900
- diversen.	35
Voorzieningen voor waterbedeling	400

3. Cultuur en sport

Het beleid in deze domeinen is uiteraard geïntegreerd in het beleid voor het geheel van de Nederlandse Cultuurgemeenschap.

Rekening houdend met de prioriteit die in de beleidskeuzen werd toegekend aan de culturele en sportieve infrastructuur eensdeels in de centra waaronder vooral de groeipolen doch ook de centra in de onmiddellijke nabijheid van Brussel-Hoofdstad en anderdeels in de gebieden met uitzonderlijk zwakke voorzieningen (Zuid-Westen, Centraal-Hageland) worden voor subsidiëring in aanmerking genomen:

- inzake culturele infrastructuur in enge zin :

een kleinstedelijk cultureel centrum ten behoeve van het gebied van de groeipool Tienen;

subregionale culturele centra ten behoeve van de gebieden van de groeipool Aarschot, de groeipool Diest en de kern Asse;

even-bovenlokale culturele centra ten behoeve van de gebieden van de kernen Haacht, Herne, Sint-Kwintens-Lennik, Overijse en Tervuren.

De hiertoe noodzakelijke subsidies belopen 450 miljoen F. (1).

Het is duidelijk dat deze inspanning op het infrastructurele vlak dient gepaard te gaan met een intensivering van de culturele begeleiding.

Het geheel zal bovendien worden geïntegreerd in de aktie op het stuk van de permanente vorming, die tot hoofdprioriteiten van het Plan behoort;

- inzake sportinfrastructuur (2) waar het aantal lokale initiatieven belangrijk kan genoemd worden :

9 zwembaden, t.w. 4 in het subgewest Halle-Vilvoorde, 2 in het subgewest Leuven, 1 in het subgewest Aarschot-Diest en 2 in het subgewest Landen (2 kleine en 7 middelgrote, of 70 miljoen F.).

50 sporthallen, nl. 17 in het subgewest Halle-Vilvoorde, 15 in het subgewest Leuven, 11 in het subgewest Aarschot-Diest en 7 in het subgewest Landen (30 kleine, 14 middelgrote en 6 grote, of 505 miljoen F.).

32 sportcomplexen, waarvan 9 in het subgewest Halle-Vilvoorde, 8 in het gewest Leuven, 8 in het gewest Aarschot-Diest en 7 in het gewest Landen (20 kleine, 10 middelgrote en 2 grote, of 275 miljoen F.).

(1) Subsidiëringspercentage : 60 %.

(2) Subsidiëringspercentage : 50 %.

Deze investeringsprogramma's zijn uiteraard voor aanpassing c.q. precisering vatbaar in het licht van de evolutie van de initiatieven op het lokale vlak.

Ook gaan zij er vanuit dat vooruitgang zou worden geboekt in het openstellen van de bestaande infrastructuur voor een zo groot mogelijk gedeelte van de bevolking.

Waar deze beleidslijn eveneens zal worden toegepast met betrekking tot het eigenlijke kunstpatrimonium, zal dit gepaard gaan met een bijzondere zorg voor het behoud en de valorisatie van monumenten en landschappen. De restauratiedossiers zullen geval per geval worden onderzocht binnen een globaal bedrag van 500 miljoen F., behoudens de stadsvernieuwingen. In deze geïntegreerde aanpak kunnen inderdaad grotere realisaties worden doorgevoerd, met name in Aarschot, Leuven, Diest en Zoutleeuw die door hun rijkdom aan monumenten vermaardheid bezitten.

4. Vrijtijdsbesteding en toerisme

Rekening houdend met de opties terzake tot voorrang aan de probleemgebieden en onder voorbehoud van het verloop van de initiatieven op het lokale vlak, wordt het investeringsprogramma van 600 miljoen F. als volgt vastgesteld :

- hotelpremies, o.m. om aangepaste overnachtingsmogelijkheden te Leuven tot stand te brengen : 5 miljoen F.;
- aanleg van een minimale toeristische infrastructuur in extensieve recreatiezones (zitbanken, uitzichttorens, uitstippelen van wandelpaden, fiets- en autoroutes) : 25 miljoen F.
- aanleg van semi-intensieve recreatiezones : 60 miljoen F. (Liedekerkebos, Walembos);
- aanleg van een toeristische attractieve waterplas met nevenactiviteiten in de driehoek Diest - Aarschot - Averbode : 60 miljoen F.;
- aanleg van het Provinciaal Recreatiecentrum te Kessel-Lo : 350 miljoen F.;
- uitbouw van complementaire intensieve recreatieparken, in de eerste plaats te Rotselaar en vervolgens te Bertem en Oude-Heverlee : 100 milj.F.

In verband met het Pajottenland wordt met de uitvoering door het Provinciaal Bestuur van het Europeanum-projekt (grootste gedeelte als extensieve zone voor passieve recreatie en gedeelte voor semi-intensieve recreatie) gerekend.

5. Kinderopvang

Teneinde de in de beleidskeuzen voorziene doelstelling te bereiken de talrijke bestaande tekorten op te vullen, is het duidelijk dat een formule dient te worden uitgewerkt die mede van aard is de voorzieningen zo dicht mogelijk bij de bevolking te brengen.

Een - op weliswaar op onvolmaakte wijze berekend - theoretisch tekort beloopt voor Vlaams-Brabant inderdaad meer dan 5.000 bedden. Daartegenover staan de thans bekende initiatieven voor 316 bedden, t.w. de C.O.O.-Diest (59 bedden), de C.O.O. - Machelen (51 bedden), Leuven (70 bedden), Strombeek-Bever (60 bedden) en Vilvoorde (76 bedden); tijdens de planperiode 1976-80 wordt hiervoor een uitgave van ruim 26 miljoen F. voorzien (1).

Zonder de uitvoering c.q. afwerking van deze projecten in het gedrang te brengen, bestaat klaarblijkelijk behoefte aan een formule die gesitueerd ligt tussen de thans bestaande systemen van "kinderdagverblijven" en "pleegmoeders", en die toch een zo groot mogelijke spreiding voor de voorzieningen waarborgt (2).

Ten laste van de nationale kredieten wordt de tegenwaarde van 2.780 bedden van het type "kinderdagverblijf", t.w. 500 miljoen F. dan ook mede ter beschikking van initiatieven in deze zin gehouden.

6. Derde leeftijd

Het beleid dat zal worden gevoerd ten aanzien van de bejaarden, zal uitgaan van de optie terzake voor een zo lang mogelijke integratie van deze bevolkingsgroep in het normale sociale leven. Hieraan werd trouwens reeds tegemoetgekomen in de afdeling waarin de sociale woningbouw behandeld wordt.

Dit onderstelt echter dat een sluitend systeem wordt uitgebouwd van dienstverlening aan de bejaarden die een eigen woning blijven betrekken. Het betreft een adequate thuisverzorging, waaromtrent met name de bestaande particuliere initiatieven sterker zullen worden ondersteund, en verder de bedeling thuis van warme maaltijden of mogelijkheid deze

(1) Met uitzondering van Strombeek-Bever, zal met deze projecten normaal reeds in 1975 gestart zijn.

(2) In de opties werd er reeds op gewezen dat in dit domein geen aanleiding bestaat tot concentratie van de infrastructuur in groeipolen of stedelijke kernen.

te gaan gebruiken in een daartoe aangepaste inrichting of in de ref-ter van een rustoord. De vlotte werking van een dergelijk systeem wordt belangrijk vergroot door de inschakeling van de telefoon, waarbij de reeds getroffen beslissing tot instelling van sociale telefoontarieven ongetwijfeld nog verder nuttig zal blijken. Het is duidelijk dat deze alternatieve aanpak ook op het niveau van de investeringspolitiek dient doorgetrokken. De bestaande subsidiereglementering zal dan ook aangepast worden teneinde de infrastructurele kost van de "draaischijven" der dienstverleningssystemen op dezelfde wijze te betoelagen als de thans reeds bestaande types van collectieve uitrusting voor bejaarden. Eveneens dient de aandacht dan uit te gaan naar initiatieven van bezigheidsterapie of optimale vrije- tijdsbesteding.

In dezelfde geest verdient de toepassing van de formule van de huisjes en flats voor bejaarden een prioritaire benadering. Op dit stuk zijn voor de periode 1976-80 momenteel geen initiatieven bekend (1). In ieder geval zullen de kredieten voor deze initiatieven ter beschikking worden gehouden.

Het geleidelijk tot standbrengen van een systeem van thuisverzorging moet er meer en meer kunnen toe leiden dat steeds grotere gedeelten van de klassieke rustoorden worden voorbehouden aan de bejaarden die, zoals de invaliden, relatief intensieve verzorging nodig hebben. Ook deze factor doet er bijgevolg voor pleiten dat voldoende rustoorden, die aan de hiertoe gestelde vereisten beantwoorden, zouden ter beschikking komen, wat naast een capaciteitsuitbreiding, ook modernisering noodzakelijk maakt. Overigens dient, complementair met de thuisverzorging, ernaar gestreefd te worden dat een aantal bedden ter beschikking wordt gehouden voor kortverblijf, met name voor gevallen van onbeschikbaarheid van verzorgende familieleden.

Waar in de opties rekening gehouden werd met een nog noodzakelijke capaciteitsuitbreiding van een 1.500 tal bedden, kunnen derhalve de bestaande projecten van de openbare en de particuliere sector voor verwezenlijking en subsidiëring in aanmerking genomen worden (2). Het gaat om : Diest (140 bedden), Ruisbroek (60 bedden), Tienen (180 bedden), Vilvoorde (120 bedden en 25 appartementen), Wezembeek-Oppem (50 bedden), Pepingen (60 bedden) en Erps-Kwerps (80 bedden), Nossegem (45 bedden) en Zaventem (60 bedden), alsmede verbouwingen te Hoegaarden, Hoeilaart en Wolvertem.

Voor de gezamenlijke collectieve infrastructuur wordt een krediet van 1.000 miljoen F. voorbehouden.

(1) Het projekt te Halle kan normaal reeds in 1975 vastgelegd zijn.

(2) De voltooiing der werken in uitvoering (St.Genesius-Rode, Zaventem, Zoutleuw) zal uiteraard worden gerealiseerd.

De toegenomen opname van invalide bejaarden in de rustoorden zal gepaard gaan met een verhoging van de werkingskosten van deze instellingen. Teneinde dit probleem te ondervangen, zal het Ministerieel Comité voor Vlaamse Aangelegenheden een systeem van subsidiëring van de rustoorden uitwerken, dat geaxeerd wordt op de verzorgingsbehoeften van deze categorie. De kostprijs ervan zal overigens in zekere zin teruggevonden worden door de ontlasting die er zal uit voortvloeien in de sector van de ziekenhuizen waar de geriatrie en revalidatiebedden, eveneens op een meer adequate wijze zullen worden benut.

7. Minder-validen

Overeenkomstig de optie voor een zo goed mogelijke integratie van de minder-validen in het normale sociale leven, die de ontwikkeling van een systeem van thuisverzorging opnieuw aan de orde stelt, zal een gedeelte van de sociale woningen voor hen worden voorbehouden. Ook zal het beleid worden verdergezet dat hun tewerkstelling in de ondernemingen en de diensten nastreeft.

Parallel met de ondersteuning van de beschutte werkplaatsen, worden in dezelfde geest de nodige kredieten ter beschikking gesteld voor de oprichting van gezinsvervangende tehuizen, zodat de initiatieven in deze zin, eventueel vanwege de ondergeschikte besturen, alleszins voor subsidiëring zullen in aanmerking genomen worden.

Voor de gevallen die in deze aanpak niet kunnen worden opgevangen, gaat eenzelfde prioritaire aandacht naar de oprichting van dagcentra, waar ergotherapie en bezigheidsterapie kunnen aan bod komen.

Een grote inspanning zal eveneens gedaan worden in het kader van de modernisering en vernieuwing van de medisch-pedagogische instituten, zowel voor kinderen als voor volwassenen, die dienen aangepast voor de toepassing van de huidige gespecialiseerde behandelingsmethodes. Meer bepaald dient de formule van de semi-internaten hier krachtig te worden gestimuleerd.

De volgende thans bekende projecten zullen met name voor subsidiëring in aanmerking genomen worden (1).

Haacht, C.I.D.A.R. (56 bedden voor mentaalgehandicapte minderjarigen), Groot-Bijgaarden, De Dageraad (60 S.I.-plaatsen voor mentaal gehandicapte minderjarigen), Heverlee, Priorij Terbank (180 bedden voor mentaal gehandicapte minderjarigen), Lovenjoel, Ave Regina (30 bedden voor mentaal gehandicapte meerderjarigen, voortzetting), Dilbeek, Berg Thabor (30 bedden voor metaalgehandicapte meerderjarigen).

(1) Aangenomen wordt dat het projekt te Huldenberg, Zusters H-Vincentius (24 bedden voor sensoriele minderjarigen) in 1975 is voltooid.

Teneinde echter ook nog andere initiatieven te doen ontstaan, zal een totaal bedrag van 600 miljoen F. worden voorbehouden, dat tevens de verhoging van de subsidiëring voor de nieuwe projekten tot 80 % alsmede een gevoelige verhoging van de toelageplafonds, te koppelen aan de prijsevolutie, moet mogelijk maken.

8. Preventieve geneeskunde

Reeds werd in de opties aangestipt dat het domein van de preventieve geneeskunde aan een grondige reoriëntatie toe is in het licht van de ontwikkeling van de leefmilieuproblematiek en de noodzaak tot bescherming van de verbruiker.

Het beleid inzake leefmilieu kwam reeds aan de orde. Met betrekking tot de bescherming van de verbruiker zal vooral aandacht besteed worden aan een doeltreffende reglementering voor voedingswaren, tabak, cosmetica en geneesmiddelen, alsmede aan de kwalitatieve oriëntering van het particulier verbruik, met name zullen hier informatiecampagnes gevoerd worden in verband met de voedingsgewoonten en hun weerslag vooral op het hart- en bloedvatenstelsel.

Het onverantwoord gebruik van geneesmiddelen hangt met name samen met de omstandigheden in het werkmilieu. Behoudens een verscherpt toezicht op dit stuk, zullen ook informatiecampagnes terzake worden gevoerd. Overigens gaat het hier om één van de oorzaken van de breed verspreide stresstoestanden die op hun beurt aanleiding geven tot ziekten van psychische aard.

Gestreefd zal dan ook worden naar de oprichting van een 18-tal centra voor geestelijke gezondheidszorg, ieder met 2 equipes bestaande uit een psycholoog, een psychiater (part-time), een sociaal assistent en een administratief personeelslid, waaromtrent met een investering van ongeveer 9 miljoen F. dient gerekend. Naast de centra voor geestelijke gezondheidszorg zal aandacht besteed worden aan de nieuwe vormen van eerstelijns-gezondheidszorg, zoals medische teams, waarbij huisartsen betrokken zijn, die in een buurt de preventieve en de curatieve geneeskunde van het eerste echelon coördineren.

In het klassieke domein van de preventie, zal zoals reeds gepreciseerd werd in de opties, grote aandacht blijven uitgaan naar de raadplegingen van kindergeneeskunde vooral dan op de plaatsen waar de gastarbeiders een vrij belangrijk gedeelte uitmaken van het bevolkingsbestand.

Omdat preventie slechts gunstige resultaten kan opleveren als de burger zich verantwoordelijk voelt voor zijn gezondheid, moeten bijzondere inspanningen geleverd worden voor de gezondheidsopvoeding van de bevolking. Ook in deze zin zullen de nodige, en overigens beperkte, budgettaire voorzieningen worden getroffen.

9. Curatieve geneeskunde

Het ziekenhuiswezen in Vlaams-Brabant kan globaal als volgt worden gekenmerkt :

- zwakke uitrusting in het arrondissement Halle-Vilvoorde;
- vrij verouderd patrimonium, vooral in de particuliere sector, in het arrondissement Leuven, waarmede dank zij de aanwezigheid der universitaire ziekenhuizen, een behoorlijke algemene voorziening bestaat;
- een schrijnend subregionaal tekort in de streek van Aarschot, die zich mede uit in het vlak van de dringende medische hulpverlening.

Het investeringsprogramma waaraan de initiatieven zullen worden getoetst zal dan ook in eerste instantie met deze vaststellingen rekening houden terwijl het tevens naar de uitbouw van een complementair net zal streven waarin vooral de chronische en psychiatrische bedden, met name voor langdurig psychiatrisch zieke bejaarden, aan belangrijkheid moeten toenemen. Overigens dient de semi-hospitalisatie te worden aangemoedigd voor alle diagnose- en behandelingsinstellingen, onder de vorm van nacht- of dagziekenhuizen.

In concreto betekent dit, onder voorbehoud van het advies terzake van de Regionale Commissie voor Ziekenhuisplanning, dat binnen een globaal bedrag van 1.500 miljoen F. ten laste van de regionale begroting worden opgenomen :

- de werken die thans in uitvoering zijn : de H.Hartkliniek te Leuven, de psychiatrische instelling te Bierbeek en het St-Mariaziekenhuis te Halle;
- de gebouwen die thans ter studie zijn, nl. Aarschot (60 V-bedden), Pepingen (60 V-bedden), Leuven H.Hart (90 V-bedden), Vilvoorde (120 V-bedden) en Dilbeek (60 V-bedden en een algemeen regionaal ziekenhuis van 258 bedden), en waarvan de nadruk op de verzorging van chronische zieken dient te worden onderstreept;
- nog te nemen initiatieven in de streek van Aarschot (Kraaminrichting, pediatrie en dringende medische hulpverlening);
- de projecten Diest St-Jozef (146 bedden) en Tienen H.Hart (60 bedden) die thans nog ter studie zijn.

In het perspectief van een optimale dienstverlening aan de bevolking, zal het ziekenhuisnet aangevuld worden met een systeem van thuisverzorging. Hierbij wordt gestreefd naar een capaciteit van 36 equipes, bestaande uit 2 verpleegsters, 1 sociaal-assistent en 4 familiale helpsters. Een investeringskrediet van 30 miljoen F. wordt hiertoe eveneens voorbehouden.

Het beheer van de ziekenhuizen zal aanzienlijk kunnen worden verbeterd door de verdere toepassing van het systeem van de provisionele onderhoudsprijs per dag. Anderzijds zullen, met het oog op vaak voorkomende knelpunten op het stuk van de beschikbaarheid van het verplegend personeel, omscholingsprogramma's uitgewerkt worden teneinde een betere overeenstemming van vraag en aanbod bij de verschillende functies tot stand te brengen.

+

+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in punten 3 tot 9, maken alle deel uit van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen en zijn gehergroepeerd in onderstaande tabel.

Tabel 9. : Investeringsprogramma

	Vastleggingskredieten of -machtigingen (in miljoenen F.)
Cultuur	500
Sport	850
Toerisme en Vrije tijdsbesteding	600
Kinderopvang	500
Derde leeftijd	1.000
Minder-validen	600
Preventieve geneeskunde	9
Curatieve geneeskunde	1.500
Thuisverzorging	30

HOOFDSTUK III

WAALS BRABANT

INLEIDING : OVERZICHT VAN DE FUNDAMENTELE BELEIDSKEUZEN

WAALS BRABANT

De fundamentele beleidskeuze heeft betrekking op een groeimodel dat gericht is op de kwalitatieve ontwikkeling van de factor arbeid en op een meer evenwichtige groei van de subgewesten van Waals Brabant :

- meer evenwichtige structuur tussen bevolking en activiteit;
- meer harmonische ontwikkeling van de subregionale delen (Oost, Centrum, West);
- versterking van de stadspolen met het oog op de verwezenlijking van een aangepaste stadsopbouw.

De algemene beleidskeuzen voor de sociaal-economische ontwikkeling zijn vooral de volgende :

- de ondersteuning van de groeipolen Waver-Ottignies en Nijvel is gericht op de vermindering van de pendel naar de hoofdstad en op de ontwikkeling van de andere gedeelten van Waals Brabant, vooral dan van het oostelijk gedeelte van het arrondissement;
- de kern Jodoigne moet worden gesteund op het gebied van de diensteninfrastructuur;
- de aanduiding van de groeipolen en de probleemgebieden moet worden ingebouwd in het basisconcept inzake ruimtelijke ordening.

Dit concept bestaat uit de ontwikkeling van een gehiërarchiseerde kernenstructuur en de ontwikkeling van een bandstructuur daar waar de tendenzen hiertoe reeds duidelijk waarneembaar zijn.

Wat betreft de infrastructuur, is de doelstelling het verzekeren van goede verkeersverbindingen binnen Waals Brabant ten einde de belangrijkste tewerkstellingscentra een zeer goede toegankelijkheid te waarborgen, de industriezones op aangepaste wijze met de belangrijkste verkeerswegen te verbinden en om de gewestelijke samenhang te versterken.

De strategie in termen van groeipolen en probleemgebieden houdt in dat de voorrang wordt gegeven aan de verkeersverbindingen van deze gebieden. Wat betreft de industrie-, ambacht- en dienstenterreinen, zal het beleid toegespitst zijn op de aangeduide groeipolen.

De nadruk zal worden gelegd op de voltooiing van de bestaande terreinen alhoewel gedurende de periode 1976-1980 eveneens voor andere terreinen voorbereidingen zullen moeten worden getroffen in de groeipolen, en wel in functie van de nieuwe wegentracés.

Het industriebeleid zal een meer evenwichtige industriële structuur beogen door de inplanting van kleine en middelgrote ondernemingen te bevorderen in dit arrondissement waar overwegend zware nijverheid is gevestigd.

De tertiaire sector zal worden bevorderd in de groeipolen, parallel met de ontwikkeling van de secundaire sector.

Inzake landbouw zal de specialisatie in de tuinbouw en de boomteelt worden aangemoedigd in Waals Brabant.

Overigens zal de inname van landbouwgronden en de daaruit voortvloeiende vermindering van de bebouwde oppervlakte niet meer aan hetzelfde tempo kunnen gebeuren als gedurende de jongste jaren.

Ten slotte zal het tempo van de ruilverkavelingen van gronden worden versneld.

Het werkgelegenheidsbeleid zal een betere overeenstemming tussen het aanbod en de vraag naar arbeidskrachten nastreven ten einde de pendelbeweging naar Brussel te kunnen in de hand houden; dit veronderstelt een voluntaristisch beleid inzake het scheppen van arbeidsplaatsen en vooral van arbeidsplaatsen voor vrouwen, gepaard met een verbetering van de gemeenschapsvoorzieningen.

De woningbouw zal worden gericht op de te ondersteunen groeipolen en op de andere centra ten einde een versnipperde bebouwing te verhinderen; een grondbeleid zou moeten bijdragen tot de verbetering van de bouwmogelijkheden van mensen met een middelgroot inkomen.

Wat betreft het leefmilieu zal voorrang worden gegeven aan de waterzuivering, doch ook bijzondere aandacht zal worden besteed aan het probleem van de afval dat verband houdt met de grote bevolkingsdichtheid in het centrum van het arrondissement.

Ten slotte moeten de in de verschillende domeinen gemaakte beleidskeuzen de bevolkingsloop in Waals Brabant dermate beïnvloeden dat de immigratie er wordt opgevangen en het gebied geen "slaapzone" voor forenzen wordt, dat de emigratie uit de oostelijke zone (probleemgebieden) afgeremd wordt en dat de groei van de bevolking en de activiteit in de kernen Jodoigne en Perwez wordt gestimuleerd.

AFDELING I - BEVOLKING EN WERKGELEGENHEID1. Verdere aangroei van de bevolking in 't bijzonder door positief migratiesaldo

- a. Het arrondissement Nijvel had van 1961 tot 1970 een bevolkingsaangroei met 6 %. Deze evolutie werd de voorbije jaren doorgezet; toch valt op te merken dat deze aangroei uitsluitend te wijten is aan de migraties naar Waals-Brabant.

Tabel 1. : Evolutie van de bevolking tijdens 1970-1973

	Arrondissement Nijvel	
	<u>1970</u>	<u>1973</u>
Belgische bevolking	220.088	231.275
Vreemde bevolking	14.908	19.258
Totale bevolking	234.986	256.447

Bron : N.I.S.Tabel 2. : Loop van de bevolking : per 1.000 inwoners

	<u>1970</u>	<u>1973</u>
a) natuurlijke groei	- 0,13	- 0,01
b) migratiesaldo	+ 18,25	+ 18,04
c) totale groei	+ 18,12	+ 18,03

Bron : N.I.S.

Voor de periode 1975-1980 wordt een zelfde trend verwacht; ook hier zijn de migratoire bewegingen doorslaggevend.

Tabel 3. : Evolutie van de bevolking tijdens 1975-1980

	1975	gemiddelde aangroei t.o.v. 1970	1980	gemiddelde aangroei t.o.v. 1980
Arr. Nijvel	260.238	+ 2,15	296.955	+ 2,82

Bron : Ch. Wattelar en H. Damas : "Perspectives de la population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes", Ministère de la Santé Publique et de la Famille, 1975.

Deze tendens zal uitsluitend veroorzaakt worden door het gunstig migratiesaldo. Wel kan verwacht worden, zo het beleid tot afremming van de bevolkingsuittocht uit Brussel na 1978 succesvol zou verlopen, dat het binnenlands migratiesaldo lager zal liggen.

Tabel 4. : Migraties tijdens 1975-1980

Binnenlands migratiesaldo	+ 30.539
Buitenlands migratiesaldo	
Belgen	- 1.859
Buitenlanders	+ <u>7.872</u>
Migratiesaldo	+ 36.552

- b. Deze bevolkingstoename moet attent gevolgd worden ten einde te vermijden dat het arrondissement een slaapzone voor pendelaars wordt. Verder zullen de maatregelen worden voorgesteld, die zullen getroffen worden met het oog op de opvang van deze inwijking. Overigens moet de uitwijking uit het oostelijke gedeelte afgeremd worden, wat tot stand kan komen door een specifieke economisch ontwikkelingsbeleid dat erin bestaat de kernen Jodoigne en Perwez te stimuleren.
- c. Ondanks deze bevolkingstoename kan men niet onverschillig staan t.o.v. de negatieve natuurlijke aangroei. De vraag moet ook hier gesteld worden of op lange termijn niet moet gestreefd worden naar het in stand houden van de bevolking. Waar een rechtstreeks ingrijpen in dit domein echter nauwelijks denkbaar is, kan een positieve inbreng worden tegemoet gezien eensdeels van de uitbouw van een systeem van kinderopvang en anderdeels dank zij het nagestreefde huisvestingsbeleid dat op zijn beurt geïntegreerd is in het beleid inzake ruimtelijke ordening.

- d. Ten slotte mag verwacht worden dat het aantal gastarbeiders zal toenemen. Dit vergt dan ook een beleid van specifieke voorzieningen, zoals in de desbetreffende hoofdstukken wordt voorgesteld, waarbij het mogelijk moet worden de gastarbeiders in degelijke sociale en kulturele voorwaarden op te vangen.

2. Werkgelegenheidsbeleid

a. Beleidslijnen

Het werkgelegenheidsbeleid zal er op gericht zijn de individuele inkomens te verhogen en een betere verdeling en een evenwichtige verspreiding er van tot stand te brengen. Dit beleid zal gestructureerd worden, zoals in de gekozen ontwikkelingsstrategie wordt uiteengezet, rond de complementaire begrippen "groeipool" en "probleemgebied".

Door dit beleid moet een zodanige organisatie van de arbeidsmarkt tot stand komen dat aanbod en vraag elkaar optimaal ontmoeten in het perspectief van vermindering van de werkloosheid, van aanmoediging der beroepsmobiliteit, van toetreding van zoveel mogelijk werknemers overeenkomstig hun kwalificatieniveau en met mogelijkheid tot permanente promotie. Bovenvermelde principes sluiten tegelijk een vol te houden inspanning in met het oog op voortdurende vorming en herscholing, ten einde uiteindelijk de verwachtingen van de potentiële investeerders te beantwoorden.

b. Arbeidsbalans

Tabel 5. : schets de arbeidsbalans voor Waals-Brabant voor de jaren 1970-1975-1980. (1.000 eenheden).

	1970			1975			1980		
	M.	V.	T.	M.	V.	T.	M.	V.	T.
Beroepsbevolking	+ 65,0	29,6	94,6	71,8	35,4	107,2	82,3	44,5	126,8
Interne tewerkstelling	- 54,0	21,8	75,8	54,0	24,8	78,8	56,1	31,2	87,3
Miliciens	- 0,8	-	0,8	0,8	-	0,8	0,3	-	0,3
Totale interne tewerkstelling	- 54,8	21,8	76,6	54,8	24,8	79,6	56,4	31,2	87,6
Grensarbeiders	- 0,2	0,5	0,7	0,2	0,4	0,6	0,1	0,2	0,3
werklozen incl door Overheid tewerkgesteld	- 0,5	0,4	0,9	1,4	1,5	2,9	1,4	1,3	2,7
Pendelsaldo	+ 9,5	+ 6,9	+16,7	+15,4	+ 8,7	+ 24,1	+24,4	+11,8	+36,2

Aangestipt dient te worden de sterke toename van de actieve bevolking.

	M.	V.	T.		M.	V.	T.
1970	65,0	29,6	94,6	1975	71,8	35,4	107,2
1975	71,8	35,4	107,2	1980	82,3	44,5	126,8
Stijging	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	Stijging	+ 10,5	+ 9,1	+ 19,6

Hiertegen staat een minder sterke aangroei van de interne tewerkstelling, inclusief miliciens waardoor het ongunstig pendelsaldo van 1975 naar 1980 met meer dan 50 % zal toenemen.

	M.	V.	T.		M.	V.	T.
1970	54,8	21,8	76,6	1975	54,8	24,8	79,6
1975	54,8	24,8	79,6	1980	56,4	31,2	87,6
Stijging	0	+ 3,0	+ 3,0	Stijging	+ 1,6	+ 6,4	+ 8,0

c. Raming van het tekort aan werkgelegenheid

Tijdens de periode 1976-1980 wordt de sterke toename van de beroepsbevolking niet opgevangen door een gelijkaardige aangroei van de te verwachten interne tewerkstelling. Niettegenstaande deze toename van de beroepsbevolking in belangrijke mate wordt veroorzaakt door het grote aantal immigranten die te Brussel hun betrekking wensen te behouden, is het noodzakelijk de werkgelegenheid ter plaatse te ontwikkelen. Bijzondere aandacht zal dan ook gaan naar de aangroei van de pendel, in 't bijzonder de sociaal-onverantwoorde en naar de reserve in de werkloosheid.

Uit de studie van de G.E.R.B. betreffende de pendel naar Brussel die zojuist werd uitgevoerd, blijkt duidelijk dat een klaar onderscheid moet gemaakt worden tussen "vrijwillige" en "verplichte pendel".

Niettemin dient men op basis van de volkstelling 1970 de sociaal-onverantwoorde pendel in enge zin (volgens buiten de woongemeente werkende bevolking die dagelijkse verplaatsingen kent van meer dan 2 u.) in 1975 op 10.180 personen te ramen. Voor ten minste 1/3 heeft deze pendel evenwel betrekking op groepen pendelaars die moeilijk terug haalbaar zijn of zal hij worden uitgeschakeld door het verbeteren van het gemeenschappelijk vervoer.

Anderdeels wordt men tijdens de periode 1976-1980 geconfronteerd met een verdere sterke toename van de pendelbewegingen, welke wellicht in een zekere mate zullen afgezwakt worden door de afremming van de bevolkingstoename na 1978tengevolge van het specifieke beleid dat terzake in Brussel zal gevoerd worden.

Ten einde Waals-Brabant te laten uitgroeien tot een subgewest met eigen ontwikkelingsmogelijkheden, dienen tijdens de periode 1976-1980 dus 7.000 bijkomende arbeidsplaatsen tot stand te worden gebracht. Deze globale doelstelling moet er in slagen de sociaal-onverantwoorde pendel geleidelijk weg te werken alsmede de frictionele vormen van werkloosheid.

d. Specifieke maatregelen

1° Naast de spontane aangroei zal het economisch beleid ernaar streven 7.000 bijkomende arbeidsplaatsen tot stand te brengen aan de hand van een overheidsinitiatief in de papiersector en verder door aanmoediging van de snelgroeïende sectoren, in samenhang met de universiteit, het researchpark te Louvain-la-Neuve, alsmede met de petrochemische nijverheid te Feley. Daarnaast zal in samenhang met de ontplooiing van bovenvermelde industriële activiteiten de diensten infrastructuur verbeterd worden.

Wel zal er voor gewaakt moeten worden dat dit beleid gericht is op de opvang van pendelaars uit het arrondissement en niet tot het scheppen van pendel vanuit andere subgewesten naar Nijvel.

- 2° Met het oog op het wegwerken van de sociaal onverantwoorde pendel zal de studie van de G.E.R.B. verder uitgediept worden. Bij deze aktie zal de R.V.A. betrokken worden die de pendelaars die niet verantwoorde dagelijkse verplaatsingen afleggen, zal begeleiden bij het zoeken naar betere betrekkingen. Na een ruime informatie-campagne waarbij het regionaal tewerkstellingscomité zal betrokken worden, zal de R.V.A. haar aktieveld dus uitbreiden tot de ingeschreven pendelaars, volgens een gelijkaardige procedure als voor de ingeschreven werkzoekenden.
- 3° Ter zelfdertijd zal ernaar gestreefd worden een arbeidsmarkt tot stand te brengen waarbij zoveel mogelijk werknemers kunnen toetreden volgens hun kwalificatieniveau en met mogelijkheid tot permanente promotie.

Deze kwalitatieve doelstelling zal naast een aantal specifieke akties van de overheid zoals in het domein van de beroepsopleiding, -vervolmaking, en -wederaanpassing slechts daadwerkelijk verwezenlijkt worden voor zover permanent overleg tot stand komt tussen de overheden op het gebied van het onderwijs en de werkgelegenheid enerzijds en de verantwoordelijken van de sociaal-economische middens anderzijds. Dit permanent overleg zal georganiseerd worden in het regionale tewerkstellingscomité.

Bijzondere aandacht zal hierbij gaan naar de vrouwen, de jongeren en de zwakke bevolkingscategorieën (oudere werknemers, mindervalide werknemers, gastarbeiders en moeilijk te plaatsen werklozen).

Al wordt Waals-Brabant globaal bekeken niet geconfronteerd met een specifieke ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten, toch mag naast de subregionale verschillen terzake ook niet uit het oog verloren worden dat eind juni 1971 de helft der werklozen, vrouwen waren.

Tegelijk met de aktie tot op voet van gelijkheid brengen in het produktieproces van de vrouwelijke beroepsbevolking met de mannelijke, zal de tewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten bevorderd worden door de besluiten van het regionale tewerkstellingscomité ter verbetering van de beroepsoriëntering, door het volgen op regionaal vlak van de maatregelen, getroffen op nationaal vlak met het oog op het verbeteren van de classificering en het wegwerken van alle discriminaties, en door de uitbreiding en verbetering van collectieve voorzieningen zoals kinderopvang (1), en

(1) Zie Hoofdstuk III, 3 b

openbaar gemeenschappelijk vervoer (1).

Voor jongeren en zwakke bevolkingscategorieën zullen vertrekkend van de maatregelen die op nationaal vlak worden voorgesteld, specifieke akties uitgewerkt worden door het regionaal tewerkstellingscomité in samenwerking met de R.V.A. In 't bijzonder zal de aandacht gaan naar de beroepsopleiding, -vervolmaking, en -wederaanpassing.

Deze inspanningen zullen versterkt worden door het aantal opleidingen te verhogen en kwalitatief aan de behoeften en specifieke noden van de deelgebieden aan te passen.

	<u>Aantal opleidingen</u>	<u>Kostprijs in lopende prijs</u> (x 1.000)
1976	960	73.900
1977	1.130	92.700
1978	1.340	119.200
1979	1.610	153.000
1980	1.920	196.000

AFDELING II - ECONOMISCH ONTWIKKELINGSBELEID

1. Nijverheid

a. Industrieel beleid en industrieterreinen

In het kader van de voor Waals-Brabant vooropgestelde algemene beleidskeuzen zal het industrieel beleid gericht zijn op een evenwichtiger industriële structuur :

- een beter evenwicht tussen bevolking en activiteit;
- een betere samenhang tussen de ontwikkelingstrends van de subregionale delen, rekening houdend met de ongunstige economische toestand waarin de zone ten oosten van de as Jodoigne-Perwez zich bevindt;
- een versterking van de stedelijke polen bij het zoeken naar een evenwichtiger stedeopbouw.

(1) Zie Hoofdstuk II, 4

Bij het scheppen van arbeidsplaatsen zal rekening worden gehouden met het hoofdkenmerk van Waals-Brabant, namelijk het grote verschil tussen de beroepsbevolking en de werkgelegenheid ter plaatse.

Aldus zal het beleid vooral bestaan in de verdere oprichting van ontvangststructuren zowel in de secundaire als in de tertiaire sector.

De research in de ondernemingen zal worden begunstigd door vooruitgangcontracten welke door de Overheid zullen worden afgesloten ter gelegenheid van de toekenning van subsidies voor investeringen.

De ondernemingen, die zich bij voorkeur op de industrieterreinen dienen te vestigen, zullen voornamelijk aan de volgende kenmerken dienen te beantwoorden :

- gedifferentieerde activiteiten omvatten;
- een brede waaier van verschillende, dus ook hooggeschoolde arbeidsplaatsen, aanbieden, waaronder een aanzienlijk gedeelte voor vrouwen;
- eerder klein of middelgroot zijn.

Inzake ruimtelijke ordening zal het vestigingsbeleid van arbeidsplaatsen in de secundaire en tertiaire sector aan de volgende doelstellingen moeten beantwoorden :

- versterking van de stadsopbouw door de keuze van de vestigingsplaats; nl. binnen de regionale polen of in de onmiddellijke omgeving ervan;
- bij voorkeur die bedrijfspanden gebruiken die in de stedelijke zones geïntegreerd zijn, ofwel door recuperatie ofwel door sanering van de bestaande terreinen.

Voor de secundaire sector streeft het Plan volgende hoofddoelstellingen na :

- de verwezenlijking van de uitrusting der bestaande of geplande terreinen;
- een voluntaristische nijverheidsbevordering die niet mag losgezien worden van het beleid inzake huisvesting en inzake het gemeenschappelijk vervoer, waarbij erop gelet wordt de initiatieven plaatselijk te verdelen rekening houdend met het "probleemgebied" Jodoigne-Perwez.

Er zal eveneens rekening gehouden worden met de bijzondere problemen inzake mono-industrie en de vrouwelijke ondertewerkstelling, die in het sub-gewest Tubize-Clabecq rijzen.

Gestreefd zal dus moeten worden naar de ontwikkeling van nieuwe activiteiten die vooral voor de vrouwelijke arbeidskrachten bestemd zijn; eveneens zal moeten betracht worden verlaten bedrijfspanden van oude fabrieken te recupereren en na te gaan of in functie van de wegen-tracés geen industrieterreinen kunnen worden vrijgemaakt.

Court St. Etienne en Genappe moeten eveneens vermeld worden onder de mogelijkheden waar de werkgelegenheid door meer beperkte voluntaristische acties kan ontwikkeld worden.

Rekening houdend met het feit dat de tertiaire sector in Waals-Brabant slechts weinig vertegenwoordigd is, moet - onafhankelijk van de nieuwe arbeidsplaatsen ontstaan als gevolg van de inplanting van de Universiteit te Ottignies - een doelgerichte ontplooiing van de werkgelegenheid in de tertiaire sector nagestreefd worden.

De steun aan de investeringen, die door de Staat via het Fonds van Economische Expansie toegekend wordt, zal gedurende de periode 1976-1980, 2,5 miljard F. bedragen, rekening houdend met de onontbeerlijke industrialisering van het probleemgebied Jodoigne-Perwez.

Voor de industrieterreinen moet in het Plan 1976-1980 een totaal bedrag van 760 miljoen F. voorzien worden voor de uitrusting van de volgende zonings : Waver (88 ha.); Bierges (17 ha.); Nijvel uitbreiding Zuid (45 ha.); Vallée du Hain (60 ha.); Perwez (20 ha.); Jodoigne (25 ha.).

Met de valorisering van de industrieterreinen langs het kanaal Brussel-Charleroi, ter hoogte van Klabbek en Tubeke, moet tevens worden gestart.

b. Secundaire sector

In Waals-Brabant wordt de secundaire sector gekenmerkt door de overheersing van de zware nijverheid; de metaalsector, de papiersector en de drukkerijen en uitgeverijen (vooral het papier) samen vertegenwoordigen er ongeveer 75 % van de werkgelegenheid in de secundaire sector.

1° De ijzer- en staalnijverheid, die de eerste plaats bekleedt, wordt gedomineerd door één zeer grote onderneming nl. Forges de Clabecq, de enige van de grote Waalse ijzer- en staaleenheden die zich buiten de traditionele steenkoolbekkens ontwikkeld heeft.

Rekening houdend met het feit dat zich voor de globale Belgische ijzer- en staalnijverheid steeds meer rationalisatiemaatregelen opdringen, mag in de loop van de volgende jaren nauwelijks een stijging van de werkgelegenheid in die sector verwacht worden.

- 2° De metaalverwerkende nijverheid in het gewest wordt gekenmerkt door een groot aantal produktie-eenheden die zeer verschillende activiteiten uitoefenen. De groep "bouw van machines en elektrische apparaten" vertoont een zekere dynamiek.

In die groep werd de groei tijdens de vorige jaren vooral gestimuleerd door de elektrische constructie en de automontage.

Meer bepaald in de samenhang van de subsector automobielassemblage bestaat ruimte voor een beleid dat veel krachtiger dan tijdens de vorige planperiode nastreeft dat een belangrijk deel van in ons land geproduceerde stukken in de assemblage wordt betrokken.

In dit verband worden vooral de medische apparatuur, het materieel ter bestrijding van de vervuiling en voor de hercyclering, de metalen bijbehoren voor de bouwnijverheid, vermeld.

- 3° De papiernijverheid bekleedt in het arrondissement Nijvel een veel belangrijker plaats dan in het gehele land. De structuur van de sector wordt bovendien gekenmerkt door de vrij aanzienlijke omvang van de ondernemingen op regionaal vlak.

Op middellange termijn echter kan de groei ervan afgeremd worden door afzetmoeilijkheden als gevolg van de concurrentie van grote Scandinavische en Amerikaanse producenten.

Een belangrijk probleem, dat trouwens op nationaal vlak rijst, is het gebrek aan grondstoffen; dit dient te worden tegengegaan door de recuperatie en de behandeling van oud papier strikt te organiseren om de hercyclering ervan te bevorderen.

Een gemengd initiatief voor een installatie ter behandeling van oud papier dient in het kader van het Plan 1976-1980 overwogen te worden.

Dit zou bijzonder geschikt zijn voor Waals-Brabant waar de bestaande papierfabrieken voor de afzet van de produktie zouden in aanmerking komen.

2. Tertiaire sector

- De handel bekleedt een veel belangrijker plaats in Waals-Brabant dan in de gehele provincie.
- Wat betreft de diensten : op het vlak van de bruto toegevoegde waarde bekleden zij de eerste plaats vergeleken bij de andere

sectoren : de financiële diensten en de verzekeringen hebben de sterkste groei gekend.

- Op het vlak van de openbare diensten daarentegen is het aandeel van Waals-Brabant slechts zeer klein vergeleken met de rest van het land.

Anderzijds bestaat een zeer sterke pendel naar de openbare sector in Brussel.

Zoals reeds in het sectoraal beleid voor Waals-Brabant aangeduid werd, is het wenselijk in dit gebied de activiteiten van de tertiaire sector te stimuleren; en dan vooral die activiteiten die nauw met de secundaire sector verbonden zijn.

In dit verband mag worden verwacht dat de U.C.L. in Ottignies een stimulerende rol zal spelen daar een bepaald aantal diensten zullen moeten voorzien worden om aan de nieuwe behoeften tegemoet te komen.

Het is ten slotte noodzakelijk geworden een aanvang te maken met de oprichting van sociaal-culturele voorzieningen : opvoeding, distributie, toerisme, gezondheidszorg.

Dit onderwerp wordt echter in een andere afdeling besproken.

3. Land- en tuinbouw

De grote problemen van de landbouw rijzen op nationaal en zelfs op E. G. -vlak. Niettemin kunnen en dienen bepaalde specifieke punten op het vlak van Brabant te worden aangesneden.

In 1970 werd in Waals-Brabant meer dan 90 % van de gebruikte oppervlakte door drie soorten teelten ingenomen : de weiden, de graangewassen en de suikerbieten.

Aan de hand van de laatste drie tellingen kon bovendien in alle kantons de volgende evolutie worden vastgesteld :

- vermindering van het aantal weiden;
- stijging van de teelt van graangewassen, zodat zij in 1970 bijna de helft van de gecultiveerde oppervlakte innam;
- stijging van de teelt van suikerbieten, behalve in het kanton Jodoigne.

Algemeen gezien wordt eveneens vastgesteld dat de landbouw in het kanton Jodoigne zich in een zeer moeilijke positie bevindt :

- a. het behoud en de exploitatie van het landbouwpatrimonium zijn prioritaire doelstellingen voor Waals-Brabant.

De inname van landbouwgronden en bijgevolg de vermindering van de bebouwde oppervlakte mag niet langer met het tempo van de laatste jaren doorgaan (gronden voor de U.C.L., autowegen, verkavelingen, industrieterreinen, uitbreiding van de woongebieden).

Tot in 1980 zou de gemiddelde inname niet hoger mogen liggen dan 250 ha. per jaar, wat overeenstemt met ongeveer de helft van de inname die tijdens de jongste jaren vastgesteld werd.

In dit verband wordt aanbevolen :

- de snelle goedkeuring van de gewestplannen als waarborg voor het behoud van de landbouwgronden;
- voor de uitbreiding van de woongebieden bij voorkeur die terreinen te gebruiken die ingesloten zijn door residentiële strcken;

- b. anderdeels dient het tempo van de ruilverkaveling van gronden te worden verhoogd tot ongeveer 1.600 ha. per jaar, m.a.w. ongeveer het dubbele van het huidig tempo; daartoe is een bedrag van 200 miljoen F. gedurende de periode 1976-1980 noodzakelijk;

- c. de streek van Jodoigne zal gezien haar ongunstige toestand, het voorwerp uitmaken van een bijzondere inspanning.

In dit verband zal de uitbouw van het slachthuis van Jodoigne overwogen worden.

+

+ +

Om het overzicht duidelijker te maken werden de verschillende begrotingstussenkomsten die in de vorige afdelingen besproken werden, in de onderstaande tabel gegroepeerd.

Tabel 6. : Begrotingsvoorzieningen inzake het sectoraal beleid en de industrieterreinen
(in miljoenen franken)

	Vastleggingsmachtigingen of -kredieten
Subsidies aan particuliere investeringen	2.500
Industrieterreinen	760
Ruilverkaveling	200

Er moet evenwel onderstreept worden dat alleen de posten industrieterreinen en ruilverkaveling van het bindend programma der overheidsinvesteringen deel uitmaken.

4. Vervoer

a. Spoorwegen

Het programma 1976-1980 van de N.M.B.S. beoogt de verwezenlijking van volgende prioritaire doelstellingen :

- verbetering van de infrastructuur door het moderniseren van sommige lijnen, waar zulks nodig is gebleken;
- opvoering van het aantal veiligheidsinrichtingen aan de overwegen en afschaffing van deze laatste, daar waar ze een gevaar betekenen voor het wegverkeer;
- betere verbindingen tussen bepaalde groeipolen onderling en tussen deze groeipolen en de Hoofdstad;
- uitvoering van de nodige werken ter verhoging van het economische rendement.

Het elektrificeringsplan bevat de modernisering of de afwerking van volgende lijnen in de loop van de periode 1976-1980 :

- | | |
|---|-----|
| - verbinding U.C.L.-campus te Louvain-La-Neuve | 24 |
| - modernisering van de lijn 94 (Ath-Halle) | 50 |
| - modernisering van de lijn 140 (Ottignies-Charleroi) | 150 |

In het kader van de verbetering van de bestaande infrastructuur, bevat het programma 1976-1980 :

- | | |
|---|-----|
| a) de opvoering van de veiligheid aan sommige overwegen (lichten-slagbomen-modernisering) | 6 |
| b) de afschaffing van bewaakte of onbewaakte overwegen, die klaarblijkelijk een gevaar betekenen of die het wegverkeer hinderen, inzonderheid op de lijn 96 te Tubize | 100 |

Het gedeelte m.b.t. een betere bediening van de grote agglomeraties voorziet in de aanleg van een bijkomend spoor op de lijn 161 tussen Brussel en Genval.	177
--	-----

Voor de verbetering van de infrastructuur ter verhoging van snelheid en comfort zullen werken worden uitgevoerd op de lijn 94 - Brussel-Ath 168

Dit programma, dat ten laste valt van de Rijksbegroting, bereikt dus een totaal van 675 miljoen frank.

Anderzijds zal de N.M.B.S. met eigen middelen en door lening de uitgaven en vastleggingen dekken, die gepaard gaan met :

- vaste installaties - sporen - kunstwerken - seininrichting, enz. 339
- aankoopkosten (autoparkings - werkhuisen - verlichting - spoortunnels) 216

+

+

+

b. Autowegen en gewone wegen

Alhoewel de ervaring in dit gedeelte van Brabant aantoont dat het wegennet met rijkswegen en autowegen over het geheel genomen het verkeer van de komende jaren kan opvangen, toch moet voor bepaalde knelpunten (rondwegen) bij voorrang een oplossing worden gevonden, om te komen tot een vlottere afwerking van het doorgaand verkeer.

Nieuwe wegen

- infrastructuur Louvain-la-Neuve
- Rondweg Zuid Nijvel en Genappes (4 rijstroken)
- Bierghes - Haut-Ittre
- plaatselijke aanpassingen van bestaande wegen.

Modernisering van bestaande wegen

- Brussel-Namen
- Brussel-Charleroi
- Genappes-Genval-Leuven
- Brussel-Doornik
- Braine-le-Comte - Lillois-Witterzée
- ontubbeling weg nr 8 Hondzocht-Saintes
- Diverse kosten voor signalisatie en beplantingen + bijkomende kosten

Totaal gewone wegen : 3.150

Autowegen en expresswegen

- Nijvel- E 40

verbreding tot drie rijstroken van de E 40 tussen
Rosières en Waver

Totaal autowegen en expresswegen : 1.230

Het totaal programma voor gewone wegen en autowegen
bedraagt dus : 9.300

c. Waterwegen

Het vak van het kanaal Charleroi-Brussel-Antwerpen, dat op het grond-
gebied van Waals-Brabant gelegen is, werd over vrijwel de hele lengte
op 1.350 T. gebracht. Er dienen nog werken uitgevoerd te worden over
maximum 2 km.

Daarvoor werd een bedrag van 250 miljoen frank voorzien.

+

+ +

De verschillende budgettaire ramingen, gemaakt voor de afdeling
Vervoer, maken alle deel uit van het bindend programma inzake over-
heidsinvesteringen en zijn gegroepeerd in de onderstaande tabel.

Tabel 7. : Investeringsprogramma inzake Vervoer (in miljoenen franken)

Spoorwegen - Staat	675
Spoorwegen - N.M.B.S.	555
Autowegen en gewone wegen	4.380 (1)
Waterwegen	250

(1) Het bedrag van 4.380 miljoen frank, waarop de fysieke programma-
tie, vervat in de tekst van deze afdeling, betrekking heeft, wordt
verhoogd met 300 miljoen frank, die moeten dienen voor de subsi-
diëring van werken aan gewone wegen en landbouwwegen, uitgevoerd
door de ondergeschikte besturen.

AFDELING III - SOCIO-CULTUREEL ONTWIKKELINGSBELEID1. Huisvestinga. Algemeen beleidsprincipes

Waals-Brabant wordt geconfronteerd met een belangrijke bevolkingstoename, in hoofdzaak veroorzaakt door het positief migratiesaldo. Hierdoor ontstaat een druk tot nieuwbouw en op de huurprijzen, waarbij bepaalde bevolkingslagen kunnen worden uitgeschakeld in hun streven een behoorlijke woning te bekomen en waardoor een versnipperde bebouwing ontstaat.

Het beleid inzake huisvesting moet openstaan voor alle bevolkingsgroepen en zal dan ook bijzondere aandacht besteden aan de kwaliteit van de volkswoningen. Dit beleid moet tevens georiënteerd worden op de te ondersteunen groeipolen en centra, ten einde de versnipperde bebouwing tegen te gaan.

Te samen met alle overheden van het gewest dient ten einde deze beleidsvisie daadwerkelijk om te zetten en met het oog op het verzekeren van bouwmogelijkheden voor middelgrote inkomens een grondbeleid gevoerd te worden.

Tevens zal het gewestplan de nodige schikkingen bevatten om hoger vermelde principes werkelijkheid te laten worden.

b. Streefcijfers

In Waals-Brabant zullen jaarlijks 1.700 woningen gebouwd worden, hieronder begrepen 700 volkswoningen, waarvan 200 vernieuwde. Volgens een studie van het Nationaal Instituut voor de Huisvesting zullen tijdens deze periode jaarlijks 388 onverbeterbare ongezonde woningen tot stand komen.

Jaarlijks zullen 700 volkswoningen gebouwd of vernieuwd worden, waarvan 550 volkswoningen door de N.M.H. en 150 door de N.L.M.

Een merkelijke inspanning zal gedaan worden door de N.M.H. waarbij gepoogd zal worden het verouderd woonpatrimonium te doen vervangen.

De uitgave voor deze inspanning kan geraamd worden op 1,2 miljard F. in lopende prijzen, wat een totale inspanning vergt voor de periode 1976-1980 van 6 miljard F.

Ook zullen door de N.M.H. te Tubize tijdens deze periode in het kader van de E. G.K.S. 518 woningen opgericht worden.

Voor de infrastructuurwerken (Fonds Brunfaut) dient voor de periode 1976-1980 900 miljoen F. voorzien te worden.

Hierin begrepen de toepassing van art. 33 van de Huisvestingscode. Deze uitbreiding moet het mogelijk maken dat veertig procent van de particuliere woningen met overheidshulp tot stand komen; hierin spelen de aankoop- en bouwpremies De Taeye een belangrijke rol, wat een financiële inspanning voor de periode 1976-1980 vereist van 150 miljoen F.

- c. Ten slotte zal met het oog op de sanering van de bestaande woningen een verdere inspanning geleverd worden om de toekenning van saneringspremies te vergemakkelijken.
Voor de periode 1976-1980 zullen volgens raming 800 premies aangevraagd worden, wat de reservering veronderstelt van 70 miljoen F.
- d. Een huisvestingsbeleid ten dienste van alle bevolkingsgroepen

Met het oog op een beleid inzake huisvesting waarbij iedereen kan beschikken over een goed ingerichte woning, dient speciale aandacht te gaan naar de minder kapitaalkrachtige bevolkingsgroepen, in het bijzonder de bejaarden, de grote gezinnen, minder-validen en de krotbewoners. Er zal naar gestreefd worden de helft van de volkswoningbouw voor deze groepen te bestemmen.

+

+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in deze afdeling werden gehergroepeerd in de onderstaande tabel.

Tabel 8. : Budgettaire ramingen i.v.m. het huisvestingsbeleid
(in miljoenen F.)

	<u>Aantal woningen en premies</u>	<u>Vastleggingskredieten of -machtigingen</u>
Sociale woningen	3.500	6.000
Fonds Brunfaut		900
Aankoop- en bouwpremies		150
Saneringspremies	800	70

Er zij aangestipt dat enkel de posten "sociale woningen" en "Fonds Brunfaut" deel uitmaken van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen.

2. Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Leefmilieu en Watervoorziening

a. Ruimtelijke Ordening en Stadsvernieuwing

Behoudens de bevestiging van de beleidskeuzen op dit stuk, te weten voor adequate verzorgingsvoorzieningen in de gehiërarchiseerde centra (zie terzake sub 3 wat de socio-culturele uitrusting betreft) zal in het kader van de gewestplannen en door middel van hun bijzondere voorschriften aan de open en vrije ruimten een eigen specifieke bestemming worden toegekend, te beschermen volgens een systeem van gehiërarchiseerde maatregelen.

Voor de landelijke gebieden met grote omvang, waaronder op enkele belangrijke kernen met hun omgeving na, het grootste gedeelte van Waals-Brabant dient gerekend, dient de fysische verstedelijking te worden tegengegaan, de versnipperde bebouwing niet meer toegelaten, tot bebossing van braakgronden te worden overgegaan en het landbouwareaal te worden beschermd.

De waardevolle landschappen van middelgrote omvang of kultuurlandschappen, gekenmerkt door gedifferentieerde bestemmingen (open landbouwzones, typisch landelijk gebleven dorpen, bos- en wildbestanden) en waarin zowel het natuurlijk uitzicht als de menselijke nederzettingen waardevol zijn (bv. de Lasnevallei, de uitlopers van het gebied rond de Dijle en Voervallei in de streek van Waver), moeten beschermd worden in zoverre zij nog vrije ruimten vormen tussen de hoofdassen van de verstedelijking in. Waar nodig kan aan landschapsverdichting worden gedaan en op goed vooraf bepaalde plaatsen kunnen onder strenge voorwaarden kernen voor actieve recreatie ingeplant worden.

Homogeen visueel gaaf gebleven gebieden van kleinere omvang, zoals het domein "Zeven bronnen", de open ruimte te Villers-la-Ville - Tilly, het open gebied te Ittre en Haut-Ittre (ten Westen van de E 40) en Waver-Oost -Dion-le-Val, dienen te worden beveiligd.

In de kernen zelf zal een begin worden gemaakt met de stadsvernieuwing, met name te Nijvel. Zij zal gepaard gaan of als achtergrond dienen voor de reeds in de beleidskeuzen omschreven groenstrategie.

Globaal beschouwd wordt hier een investeringsbedrag van 1 miljard frank ter beschikking gesteld (1).

(1) Rekening houdende met de huidige stand van de voorbereiding der gewestplannen voor Waals-Brabant, kan op de eerder technische problematiek terzake thans bezwaarlijk worden ingegaan.

b. Leefmilieu

De bekommernis om de leefvoorwaarden zit reeds permanent voor bij de ruimtelijke ordening als zodanig en het actief stedenbouwkundig beleid waardoor stadsvernieuwing wordt nagestreefd. Anderzijds kwam het arbeidsmilieu reeds ter sprake bij de tewerkstellingspolitiek; ook bij de preventieve geneeskunde zal hier nog nader worden op ingegaan.

Bij de bestrijding van de verontreiniging zal de hoofdaandacht uitgaan naar de waterverontreiniging. Hiervoor zal een bedrag van 2.450 miljoen F. worden besteed in de openbare sector, met name voor de volgende werken : collector en zuiveringsstation van de Dijle, collector en zuiveringsstation van de Lasne, installatie te Tubize, voor de Kleine Gete en Haute Lasne, voor de Hoge Dijle te Orbais, voor de Hain, te Nijvel en te Louvain-la-Neuve, alsmede voor de eigenzuivering door de bedrijven, in het kader van het bestaande stelsel van in de tijd degressieve betoelaging, wordt daarenboven een bedrag van 150 miljoen F. ter beschikking gehouden.

Op het stuk van de afvalverwijdering of verwerking zijn momenteel geen ontwerpen bekend. Niettemin dient ook hier nog een grote inspanning te worden geleverd. Hiervoor wordt een krediet van 300 miljoen frank voorbehouden.

c. Watervoorziening

De aanpassing van de capaciteit aan de voorkomende ontwikkelingen, die reeds in de beleidskeuzen was opgenomen, wordt als prioriteit bevestigd. Vanuit regionaal standpunt wordt hiertoe een bedrag van 150 miljoen frank voorbehouden.

Overigens zal grote aandacht worden besteed aan het probleem van de rationalisatie van de eigenlijke distributie.

+

+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in deze afdeling, maken alle deel uit van het bindend programma van overheidsinvesteringen en zijn gehergroepeerd in de onderstaande tabel.

Tabel 9. : Investeringsprogramma (in miljoenen F.)

	<u>Vastlegginskredieten of -machtigingen</u>
Stadsvernieuwing en ruimtelijke ordening	1.000
Leefmilieu	
- waterzuivering	2.450
- afval	300
Voorzieningen voor waterbedeling	150

3. Cultuur, sport, vrije-tijdsbesteding, toerismea. Cultuur en Sport

In de mate van het mogelijke, wordt in het Plan 1976-1980 gepoogd rekening te houden met de specifieke behoeften van het subgewest Waals-Brabant. In dit verband komt het als wenselijk voor dat een inventaris wordt opgemaakt van de culturele infrastructuur en de bestaande uitrusting, zoals die bestaat voor de sportuitrusting.

Terzake van de culturele centra dienen twee polen te worden aangehouden, nl. Waver en Nijvel. Met deze polen als steunpunt zal een regionaal animatienet worden uitgebouwd aan de hand van een beleid tot vorming van animatoren en door een betere valorisatie van de bestaande uitrusting.

De voor het Waalse gewest aangehouden investeringsuitgaven (periode Plan 1976-1980) worden onderverdeeld in drie rubrieken.

1° Werken inzake cultuur en sport - Financiering tegen 100 % door de Staat
(in miljoenen frank)

Ottignies - Regionaal sportcentrum (in samenwerking met de U.C.L.)	180
Nijvel - Openbaar leatuurcentrum	40
Terhulpen - Vormingscentrum voor animatoren	<u>8</u>
	228

Dit bedrag is begrepen in de totale begrotingsruimte van 1.030 miljoen frank (werkelijke prijzen) voor rechtstreeks door de administratie tijdens de periode 1976-1980 te besteden uitgaven in het Waalse gewest.

2° Gesubsidieerde werken inzake cultuur en sport - Rijkstoelage 60 %.

Deze culturele en sportinfrastructuur, die op initiatief van de plaatselijke besturen wordt gerealiseerd, omvat de kleine culturele centra, jeugdhuisen, bibliotheken, musea en inzake sport, de sportvelden en -hallen, stadia, zwembaden en schaatsbanen.

Een gebrek aan voldoende coördinatie tot nu toe heeft het onmogelijk gemaakt de coherentie te verzekeren tussen deze verschillende types van investeringen en een globaal beleid dat uitgaande van de subsidiërende Overheid werd opgevat.

Een subregionale Commissie zal instaan voor de preciese inplanting en de aanpassing van deze uitrusting aan de plaatselijke behoeften, en dit rekening houdend met wat reeds beschikbaar is.

Op basis van een over 15 jaar gespreid programma tot uitbouw in Wallonië van een aangepaste infrastructuur, worden in de domeinen en cultuur en sport voor de periode 1976-1980 realisaties voorzien voor een totaal bedrag van 5 miljard frank, alsmede Rijks-toelagen ten belope van 3.195 miljoen frank. Hieruit betreffen 250 miljoen F. de staatstussenkomst terzake in Waals-Brabant tijdens de periode 1976-1980.

Inzake sportinfrastructuur wordt prioriteit verleend aan de zwembaden, aangezien vastgesteld werd dat zwemmen vaak leidt tot de beoefening van andere sporttakken en omdat zwemmen thans nagenoeg algemeen ingang heeft gevonden.

De inplanting van deze uitrusting zal gepreciseerd worden in het licht van de bevindingen van de subregionale Commissie en in samenhang met de overeenkomstig punt 1) en krachtens de afdeling Toerisme te verwezenlijken realisaties.

3° Restauratie van geklasseerde monumenten

Deze rubriek betreft de vernieuwing van zowel burgerlijke als religieuze gebouwen. Een bedrag van 100 miljoen F. voor de periode 1976-1980 betekent een minimale orde van grootte voor de desbetreffende uitgaven, indien met name rekening wordt gehouden met de belangrijke werken aan de Collegiale Kerk van Nijvel.

Waals-Brabant

Hergroepering van de investeringsbegroting inzake cultuur en sport
- Plan 1976-1980 (werkelijke prijzen, in miljoenen frank):

Rijksprojecten (100 %)	228
Gesubsidieerde sector (60 %)	250
Restauratie van geklasseerde monumenten	100
Toerisme	<u>397</u>
	975

b. Vrijtijdsbesteding en toerisme

Rekening houdend met de voorrang die in dit verband bij de beleidskeuzen verleend werd aan het Oostelijke gedeelte van Waals-Brabant, wordt onder voorbehoud van de evolutie van de initiatieven op lokaal vlak, het investeringsprogramma vastgesteld op 397 miljoen frank, te besteden als volgt :

- waterplas van de Grote Gete (60 miljoen);
- sociaal toerisme - verblijf (150 miljoen), waarvoor opnieuw vooral de vallei van de Grote Gete bij voorkeur in aanmerking komt;
- hulp aan particuliere initiatieven in de sectoren hotels, campings en landelijk toerisme (5 miljoen);
- toeristische culturele animatie (12 miljoen) : project te Villers-la-Ville;
- Sport en ontspanning (35 miljoen), waarvoor de toeristische zone Ittre en Villers-la-Ville (complementair met de toeristische culturele animatie) vooral in aanmerking zullen genomen worden;
- natuur (inrichting - informatie) (20 miljoen) : hier komt in de eerste plaats de vallei van Nethen en Dijle in aanmerking;
- toeristisch patrimonium (60 miljoen); bestemd voor de uitrusting van toeristisch belangrijke natuur- en architecturale "sites" (het programma waarvoor de verschillende toeristische sectoren in aanmerking komen, kan thans nog niet worden gepreciseerd);
- landelijk toerisme (20 miljoen) : de vallei van de Kleine Gete is hier geschikt voor een piloot-operatie; ook de toeristische zone Ittre en wellicht de Trainvallei en de Nethen- en Dijlevallei komen in aanmerking;

- wegenis en bewegwijzering (20 miljoen) : aan te wenden in de verschillende toeristische zones;
- onthaal (15 miljoen);

4. Kinderopvang

Teneinde de in de beleidskeuzen voorziene doelstelling te bereiken de bestaande tekorten aan te vullen, is het duidelijk dat een formule dient te worden uitgewerkt die mede van aard is de voorzieningen zo dicht mogelijk bij de bevolking te brengen.

Tegenover een - op weliswaar onvolmaakte wijze berekend - theoretisch tekort van nagenoeg 1.500 bedden, staat inderdaad dat thans geen initiatieven bekend zijn die voor uitvoering in de periode 1976-80 in aanmerking komen.

De tegenwaarde van 1.110 bedden in het type "kinderdagverblijf", nl. 200 miljoen frank wordt dan ook mede of zelfs hoofdzakelijk ter beschikking gehouden van initiatieven overeenkomstig een nog uit te werken formule, die tussen het genoemde type en het "systeem der pleegmoeders" moet worden gesitueerd en toch een zo groot mogelijke spreiding van de voorzieningen waarborgt (1).

5. Derde leeftijd

Het beleid dat zal worden gevoerd met betrekking tot de derde leeftijd, zal uitgaan van de optie terzake voor een zo lang mogelijke integratie van deze bevolkingsgroep in het normale sociale leven. Hieraan werd trouwens reeds tegemoetgekomen in de afdeling waarin de sociale woningbouw wordt behandeld.

Dit onderstelt echter dat een systeem wordt uitgebouwd van dienstverlening aan de bejaarden die een eigen woning blijven betrekken. Het betreft een adequate thuisverzorging, bedeling thuis van warme maaltijden of mogelijkheid deze te gaan gebruiken in een daartoe aangepaste

(1) In de opties werd er reeds op gewezen dat in dit domein geen aanleiding bestaat tot concentratie van de infrastructuur in groeipolen of stedelijke kernen.

inrichting of in de refter van een rustoord. De vlotte werking van een dergelijk systeem wordt in belangrijke mate verhoogd door de inschakeling van de telefoon, waarbij de reeds getroffen beslissing tot instelling van sociale telefoontarieven verder nuttig zal blijken. Het is duidelijk dat deze alternatieve aanpak ook op het niveau van de investeringspolitiek dient doorgetrokken. De bestaande subsidie-reglementering zal dan ook worden aangepast teneinde de infrastructuurle kost van de "draaischijven" der dienstverleningssystemen op dezelfde wijze te betoelagen als de thans reeds bestaande types van collectieve uitrusting voor bejaarden.

In dezelfde geest verdient de toepassing van de formule van de huisjes en flats voor bejaarden een prioritaire benadering. Op dit stuk zijn voor de periode 1976-80 momenteel geen initiatieven bekend (1). In ieder geval zullen de kredieten voor deze initiatieven ter beschikking worden gehouden.

Het geleidelijk totstandbrengen van een systeem van thuisverzorging moet er meer en meer kunnen toe leiden dat steeds grotere gedeelten van de klassieke rustoorden worden voorbehouden aan de bejaarden die, zoals de invalide, relatief intensieve verzorging nodig hebben. Ook deze factor doet er bijgevolg voor pleiten dat voldoende rustoorden, die aan de hiertoe gestelde vereisten beantwoorden, zouden ter beschikking komen, wat naast een capaciteitsuitbreiding, ook modernisering noodzakelijk maakt.

Waar in de opties rekening gehouden werd met een nog noodzakelijke capaciteitsuitbreiding van een 1.500 tal bedden, kunnen derhalve de bestaande projecten voor verwezenlijking en subsidiëring in aanmerking genomen worden (2). Het gaat om : Archennes, Grez-Doiceau (62 bedden), Rebecq-Rognon (75 bedden en modernisering) Rixensart (30 bedden) en Waterloo (104 bedden).

Voor de gezamenlijke collectieve infrastructuur wordt ten behoeve van zowel het openbaar als het particulier initiatief een bedrag van 500 miljoen F. ter beschikking gehouden.

(1) Het project te Tubize kan normaal reeds in 1975 uitgevoerd zijn.

(2) De voltooiing van werken in uitvoering (wellicht nog te Braine-l'Alleud) zal uiteraard worden gerealiseerd.

Voor de gezamenlijke collectieve infrastructuur wordt ten behoeve van zowel het openbaar als het particulier initiatief een bedrag van 500 miljoen F. ter beschikking gehouden.

De toegenomen opname van invalide bejaarden in de rustoorden zal gepaard gaan met een verhoging van de werkingskosten van deze instellingen. Teneinde dit probleem te ondervangen, zal het Ministerieel Comité voor Waalse Aangelegenheden een systeem van subsidiëring van de rustoorden uitwerken dat geaxeerd wordt op de verzorgingsbehoeften van deze categorie. De kostprijs ervan zal overigens in zekere zin teruggevonden worden door de ontlasting die er zal uit voortvloeien in de sector van de ziekenhuizen waar de geriatrie en revalidatiebedden eveneens op een meer adequate wijze zullen worden benut.

6. Minder-validen

Conform met de optie voor een zo goed mogelijke integratie van de minder-validen in het normale sociale leven zal een gedeelte van de sociale woningen voor hen worden voorbehouden. Ook zal het beleid worden verder gezet dat hun tewerkstelling in de ondernemingen en de diensten nastreeft.

Parallel met de ondersteuning van de beschutte werkplaatsen, worden in dezelfde geest de nodige kredieten ter beschikking gesteld voor de oprichting van gezinsvervangende tehuizen. In deze sector zal met name de Foyer de l'Amitié te Limal (30 bedden) voor subsidiëring in aanmerking genomen worden (1).

Een grote inspanning zal eveneens gedaan worden in het kader van de modernisering en vernieuwing van de medisch-pedagogische instituten, zowel voor kinderen als voor volwassenen, die dienen aangepast voor de toepassing van de huidige gespecialiseerde behandelingsmethodes. Meer bepaald dient de formule van de semi-internaten hier krachtig te worden gestimuleerd.

De volgende thans bekende projecten zullen met name voor subsidiëring in aanmerking genomen worden (2) :

-
- (1) Aangenomen wordt dat het home van C.A.P.S.A. te Ophain - Bois-Seigneur-Isaac (30 bedden) reeds in 1975 wordt voltooid.
 - (2) Aangenomen wordt dat de Ecole La Source Vive te Lasne-Chapelle-St. Lambert (45 bedden voor mentaal gehandicapte minderjarigen) reeds in 1975 wordt vastgelegd.

Biez, Les Anémones (28 bedden voor mentaal gehandicapte minderjarigen), Jaudrain, Le Projet (44 bedden voor karaktergestoorde minderjarigen - voortzetting), Jauche, Home de Hemptinne (120 bedden voor volwassenen, aanpassing), La Hulpe, L' Aube (30 S.I.-plaatsen voor mentaal gehandicapte minderjarigen), Ottignies, C.E.T.H. (48 bedden voor mentaal gehandicapte meerderjarigen - voortzetting).

Teneinde echter ook nog andere initiatieven te doen ontstaan, zal een totaal bedrag van 300 miljoen frank worden voorbehouden. Dit dient tevens een verhoging van de subsidiëring voor de nieuwe projecten tot 80 % alsmede een gevoelige verhoging van de toelageplafonds, te koppelen aan de prijsevolutie, mogelijk te maken.

7. Preventieve geneeskunde

Reeds werd in de opties aangestipt dat het domein van de preventieve geneeskunde aan een grondige reöriëntering toe is in het licht van de ontwikkeling van de leefmilieuproblematiek en de noodzaak tot bescherming van de gebruiker.

Het beleid inzake leefmilieu kwam reeds aan de orde. Met betrekking tot de bescherming van de gebruiker zal vooral aandacht besteed worden aan een doeltreffende reglementering voor voedingswaren, tabak, cosmetica en geneesmiddelen, alsmede aan de kwalitatieve oriëntering van het particulier verbruik; met name zullen hier informatiecampagnes gevoerd worden in verband met de voedingsgewoonten en hun weerslag vooral op het hart- en bloedvatenstelsel.

Het onverantwoord verbruik van geneesmiddelen hangt met name samen met de omstandigheden in het werkmilieu. Behoudens een verscherpt toezicht op dit stuk, zullen ook informatiecampagnes terzake worden gevoerd. Overigens gaat het hier om één van de oorzaken van de breed verspreide stresstoestanden die op hun beurt aanleiding geven tot ziekten van psychische aard. Gestreefd zal dan ook worden naar de oprichting van een 5-tal centra voor geestelijke gezondheidszorg, ieder met 2 equipes bestaande uit een psycholoog, een psychiater (part-time), een sociaal assistent en een administratief personeelslid, waaromtrent met een investering van ongeveer 3 miljoen F.dient gerekend.

In het klassieke domein van de preventie, zal zoals reeds gepreciseerd werd in de opties, grote aandacht blijven uitgaan naar de raadplegingen van kindergelukkig vooral dan op de plaatsen waar de gastarbeiders een vrij belangrijk gedeelte uitmaken van het bevolkingsbestand.

8. Curatieve geneeskunde

Het investeringsprogramma met betrekking tot de ziekenhuizen in Waals-Brabant dient in het licht van de genomen opties, in de eerste plaats de nodige ruimte te voorzien voor de opvulling van de scherpe leemte die in het Oosten van het subgewest bestaat op het stuk van kraaminrichting, pediatrie en dringende medische hulpverlening. Deze voorziening mag uiteraard geen afbreuk doen van de voortzetting voor de thans lopende werken te Nijvel, Waver en Braine-l'Alleud, waarbij trouwens dient onderstreept dat deze projekten bedden voor chronische ziekten betreffen of insluiten. Rekening houdend met de globaal als zwak te beoordelen infrastructuur van het ganse subgewest wordt derwijze een totaal investeringsbedrag van 500 miljoen F. bereikt, of de tegenwaarde van ongeveer 330 acute bedden.

Anderzijds zal, in het perspectief van een optimale dienstverlening aan de bevolking, gestreefd worden naar de oprichting van een systeem van thuisverzorging met 8 equipes. Deze equipes bestaan telkens uit 2 verpleegsters, 1 sociaal assistent en 4 familiale helpsters (investeringsbedrag : 6 miljoen F.).

Het beheer van de ziekenhuizen zal aanzienlijk kunnen worden verbeterd door de verdere toepassing van het systeem van de previsionele onderhoudsprijs per dag. Anderzijds zullen, met het oog op vaak voorkomende knelpunten op het stuk van de beschikbaarheid van verplegend personeel, omschakelingsprogramma's uitgewerkt worden teneinde een betere overeenstemming van vraag en aanbod bij de verschillende functies tot stand te brengen.

+

+ +

De verschillende ramingen die opgenomen zijn in deze afdeling maken alle deel uit van het bindend programma inzake overheidsinvesteringen en zijn gehergroepeerd in de onderstaande tabel.

Tabel 10. : Investeringsprogramma (in miljoenen F.)

	<u>Vastleggingskredieten of</u> <u>-machtigingen</u>
Cultuur en sport	578
Toerisme	397
Kinderoppas	200
Derde leeftijd	500
Minder-validen	300
Preventieve geneeskunde	3
Curatieve geneeskunde	500
Thuisverzorging	6

B - VLAANDEREN

	<u>INHOUD</u>	<u>Blz.</u>
Woord vooraf		B-1
Hoofdstuk I	- Het ruimtelijk kader	
	A. Economische polen en hiërarchie van dienstcentra : twee "sferen"	B-5
	B. Een systeem van economische polen	B-6
	C. Een hiërarchie van dienstcentra	B-10
Hoofdstuk II	- De totale bevolking	
	Inleiding	B-15
	Afdeling I - Loop van de bevolking	B-16
	Afdeling II - Het leefkader	B-20
	A. Huisvestingsbeleid	B-20
	B. Stedebouw, stadskernherwaardering, sanering van verlaten industrievestigingen en gesubsidieerde werken	B-25
	C. Groenvoorziening	B-28
	D. Leefmilieu	B-29
	E. Waterbeheersing en onbevaarbare waterlopen	B-32
	F. Waterdistributie	B-32
	Afdeling III - De sociale gemeenschapsvoorzieningen	B-34
	A. Medische uitrusting	B-34
	B. Derde leeftijd	B-41
	C. Kinderopvang	B-42
	D. Cultuur, sport, recreatie en toerisme	B-43
Hoofdstuk III	- Beroepsbevolking en werkgelegenheid	
	Inleiding	B-57
	Afdeling I - Werkgelegenheidsproblematiek	B-58
	Afdeling II - Werkgelegenheidsbeleid	B-61
	Afdeling III - De ontwikkeling van de bedrijfstakken	B-73
Bijlage	- De transportinfrastructuur	
	Inleiding	B-95
	I. Havens	B-96
	II. Waterwegen	B-99
	III. Wegennet	B-101
	IV. Gemeenschappelijk vervoer	B-105
	V. Luchthavens	B-109
	VI. Pijpleidingen	B-110
	VII. Vervoercentra	B-110

WOORD VOORAF

Op 28 juli 1976 heeft de Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen, die, overeenkomstig de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie, meegewerkt heeft aan de uitwerking van het gewestelijk luik voor Vlaanderen, advies uitgebracht over het Plan 1976-1980.

1. In Titel I "De grote lijnen van het Plan 1976-1980" werd getracht tegemoet te komen aan verscheidene algemene opmerkingen van de Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen, onder meer door het volgende te verduidelijken :
 - de draagwijdte van het Plan, de uitvoering ervan en de controle hierop;
 - de sociale doelstellingen van het Plan en de waarde van de bijgevoegde prognoses;
 - de regionale dimensie van de grote lijnen van het Plan;
 - de bevoegdheden van de gewesten bij de vaststelling van de sectorale prioriteiten.
2. Het regionaal plan voor Vlaanderen omschrijft de doelstellingen inzake werkgelegenheid en bepaalde geeïgende middelen om deze te realiseren.

Het brengt ook belangrijke wijzigingen aan in de rubrieken van de overheidsinvesteringen, wat eveneens door de Raad werd gevraagd.

3. Over andere problemen die in het advies van de Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen worden aangehaald, moet nog een diepgaande studie worden gemaakt. Dit is namelijk het geval voor het demografisch beleid en de hiërarchie van de dienstencentra.

Er moet namelijk een multidisciplinaire analyse worden gemaakt van de diverse gevolgen van de bevolkingsontwikkeling op alle aspecten van het maatschappelijk leven en op de maatregelen die op lange termijn moeten worden genomen om de bevolking op haar huidig peil te kunnen houden.

Daarnaast moeten de gewestelijke instanties de analyse voortzetten van de huidige hiërarchie en van de invloedssferen van de centra, en meteen dus van hun uitrustingsgraad; zij zullen bepalen hoeveel hiërarchische niveaus er worden aangehouden, welk aantal inwoners en welke waaier van dienstenuitrustingen met elk der verschillende niveaus overeenstemmen.

4. Dit geldt eveneens voor de harmonisering van de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie en van de wet van 1 augustus 1974 betreffende de voorlopige gewestvorming, een harmonisering die trouwens in de Regeringsverklaring wordt aangekondigd; en ook voor het bepalen van objectieve criteria volgens welke, overeenkomstig artikel 59bis, §6 van de Grondwet, de kredieten in het kader van de culturele autonomie moeten worden toegewezen.

5. Tal van verduidelijkingen ten slotte, vooral op het gebied van de begroting, zullen worden verstrekt in de economische budgetten, die de jaarlijkse schijven zijn van het Plan. Dit is volledig conform met artikel 7 van de wet van 15 juli 1970, dat zegt : "Het Plan is bindend voor de Overheid; het vindt jaarlijks zijn uitdrukking in de begrotingen."

134

HOOFDSTUK I

HET RUIMTELIJK KADER

Door het streven naar optimalisering van het regionaal inkomen en naar een billijke spreiding van welvaart en welzijn over al de subregio's, krijgt de ruimte een bijzondere betekenis in de regionale planning, en dit uit het dubbel oogpunt :

- a) van de economische expansie;
- b) van de ruimtelijke ordening.

A. Economische polen en hiërarchie van dienstencentra : twee "sferen"

Sedert de jaren vijftig heeft de economische theorie aandacht geschonken aan het verschijnsel dat de economische groei zich niet gelijkmatig voordoet over gans het grondgebied, doch wel samengebald in bepaalde punten of "groeipolen". De groeipooltheorieën hebben sindsdien de wetmatigheid van dit fenomeen onderzocht en de instrumenten aangewezen om via een aangepast beleid een betere regionale spreiding van de groeipolen te bereiken, welke op haar beurt een evenwichtige verdeling van de welvaart induceert, betrachting van de regionaal-economische politiek.

De ruimtelijke ordening, oorspronkelijk ontstaan uit de bedoeling invloed uit te oefenen op de localisatie van de economische activiteiten, heeft gaandeweg haar arbeidsveld verwijd en beoogt thans een optimale aanwending van de ruimte voor alle ruimtebehoevende menselijke activiteiten : bouwen van woningen, inplanten van industriële, ambachtelijke en landbouwondernemingen, aanleg van wegen, uitrusten van de woonkernen met commerciële, administratieve, medische, sociaal-culturele infrastructuur. Haar streven wordt gesynthetiseerd in de uitbouw van een hiërarchisch stedennet dat al deze menselijke activiteiten op de meest harmonische wijze organiseert.

Deze twee domeinen moeten wel van elkaar worden onderscheiden. Toch groeit het inzicht dat er tussen beide een sterk parallelisme bestaat. Aangezien een goede uitrusting in tertiaire en quataire diensten een sterke aantrekkingskracht uitoefent op de vestiging van productieactiviteiten en deze laatste op hun beurt een invloed hebben op de tewerkstelling, het inkomen en de welvaart, bestaat er een wederzijdse wisselwerking tussen de economische polen eensdeels en het hiërarchisch stedennet anderdeels. Niet zelden zullen centra in beide sferen een belangrijke rol spelen en men mag aannemen dat in de tijd gezien de raakpunten talrijker zullen worden.

B. Een systeem van economische polen

Vanuit economisch standpunt is het groeipoolconcept een zeer belangrijk instrument voor het voeren van een regionaal ontwikkelingsbeleid. Hiermee wordt niet bedoeld dat moet gestreefd worden naar enkele, sterk centralistische groeipolen, gezien de nadelen hiervan inzake leefmilieu, pendel, enz., maar wel naar een ruimtelijk systeem van interverweven groeipolen die sociaal-economisch gezien een geheel vormen dat gans de regio, en inzonderheid de achtergebleven subregio's, door zijn motorische kracht in de economische ontwikkeling betreft.

Naargelang van de ontwikkeling die zij hebben bereikt of die zij zouden moeten bereiken om dit ruimtelijk systeem te vervolmaken, kunnen de groeipolen als volgt worden ingedeeld :

1. De groeipolen van eerste orde

Er zijn eensdeels de bestaande centra van eerste orde, Antwerpen en Gent. Antwerpen heeft door zijn positie als metropool en wereldhaven het stadium van autonome groei bereikt. Gent daarentegen moet in zijn economische functie nog gestimuleerd worden.

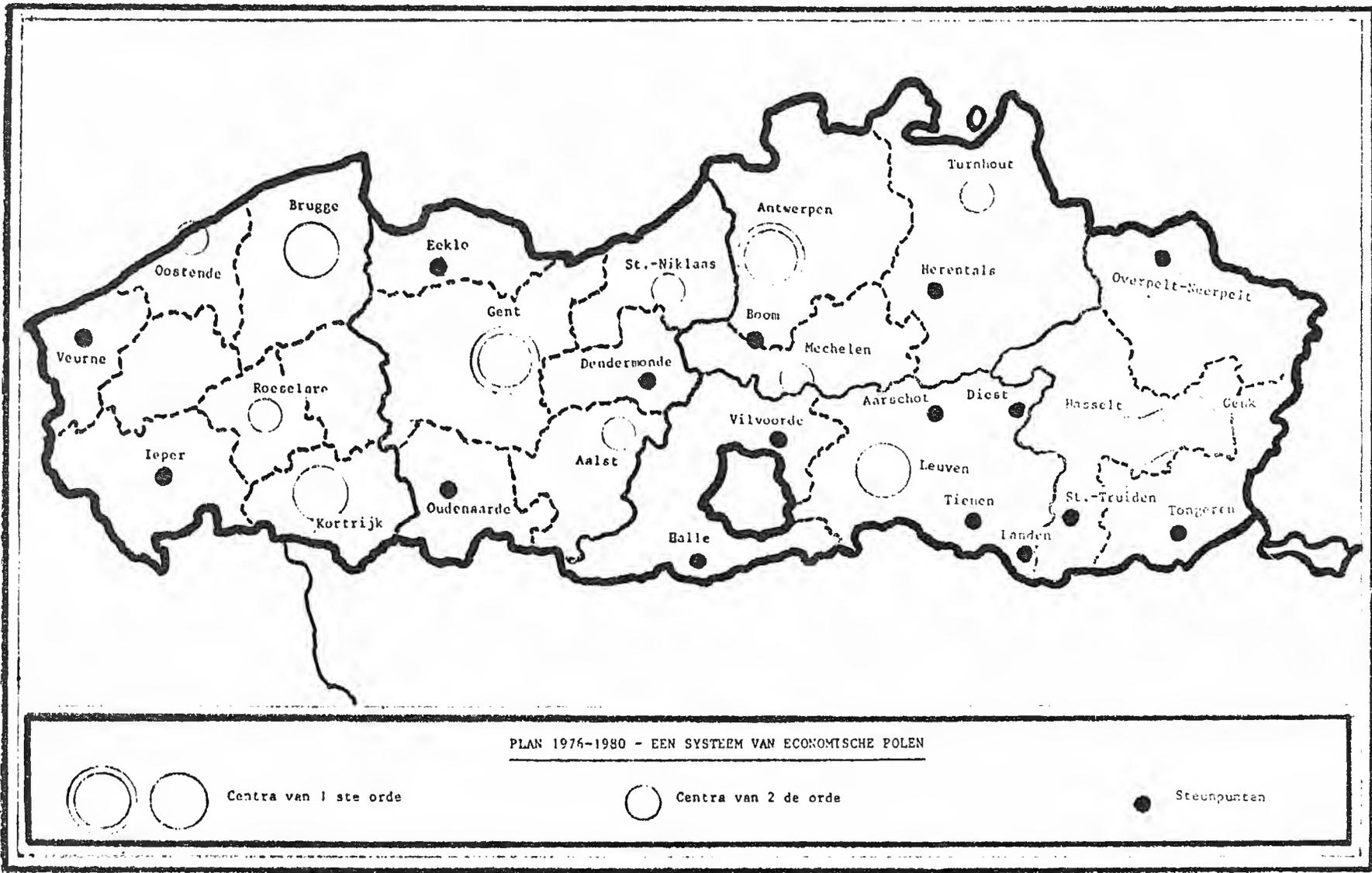
Anderdeels zijn er de centra Brugge, Kortrijk, Hasselt-Genk en Leuven die tot groeipolen van eerste orde moeten uitgebouwd worden om, in samenspel met Antwerpen en Gent, de economische groei in het Vlaamse land te structureren. De uitbouw van dit systeem van zes polen moet de ruggespraak vormen van de sociaal-economische ontwikkeling in Vlaanderen.

2. De groeipolen van tweede orde

Naast die centra van eerste orde vormen een aantal groeikernen door hun bestaande of te ontwikkelen groeikracht secundaire steunpunten voor het daarrondliggend gebied.

Steden die deze rol reeds vervullen en daarin verder gestimuleerd moeten worden zijn : Oostende, Roeselare, Aalst, Sint-Niklaas, Turnhout en Mechelen.

Steden die in functie van het omringend gebied een polariserende en stimulerende rol kunnen vervullen zijn onder meer Oudenaarde (het Zuiden van Oost-Vlaanderen), Dendermonde, Eeklo, Diest en Aarschot (Hageland-Zuiderkempen), Vilvoorde, Halle, Tongeren (Zuid-Limburg), Tienen en Landen (Oost-Brabant), Sint-Truiden, Overpelt-Neerpelt (Noord-Limburg), Veurne en Ieper (Westhoek), Eoom (Rupelstreek), Herentals (Antwerpse Kempen).



3. De rol van de subregio's

- 3.1. De hogergenoemde zes centra van eerste orde en zes centra van tweede orde, vormen 12 polarisatiecentra voor daarrondliggende subregio's waarbinnen het regionaal ontwikkelingsbeleid moet worden gevoerd.

Binnen deze subregio's worden de andere steunpunten gesitueerd als kleinere ontwikkelingskernen waarvan sommige een belangrijke rol kunnen spelen in de ontwikkelingsgebieden.

- 3.2. De subregio's mogen niet aan een spontane ontwikkeling worden overgelaten. Een selectief sectoraal ontwikkelingsbeleid moet worden gevoerd, gebaseerd op de regionale behoeften en mogelijkheden.

In sommige gevallen kan de natuurlijke roeping van bepaalde subregio's alleen maar worden bevestigd (b.v. havengebonden transportfunctie en zwaarnijverheid, toerisme aan de kust). In andere gevallen echter zal de functie van elke subregio moeten worden georiënteerd door een gepast infrastructureel beleid en een selectief investeringsbeleid.

- 3.3. Een bijzondere inspanning blijft nodig voor de probleemgebieden. De probleemintensiteit moet gemeten worden volgens objectieve criteria zoals :

- het werkgelegenheidstekort;
- het regionaal inkomensverschil of de te lage levensstandaard;
- eventueel de migratiebeweging.

De steunverlening kan gebeuren door infrastructurele begeleiding en financiële tegemoetkomingen aan kandidaat-investeerders in het kader van de expansiewetgeving.

Op lange termijn moet het verbeteren van de economische basisinfrastructuur en de verhoging van het sociaal-cultureel verzorgingsniveau de meeste resultaten afwerpen. Deze inspanning moet geconcentreerd worden op de best gelegen centra binnen deze probleemgebieden.

4. De deconcentratie van Brussel

De deconcentratie van Brussel is wenselijk, als middel voor een regionaal werkgelegenheidsbeleid in Vlaanderen; de tertiaire activiteiten spelen hierbij een belangrijke rol. De deconcentratie moet een injectie geven aan de regionale centra in Vlaanderen.

4.1. De overconcentratie te Brussel brengt diseconomies teweeg welke in grote mate door de nationale gemeenschap gedragen worden. De overconcentratie van de particuliere sector te Brussel zal verholpen worden :

- door het geleidelijk en selectief afremmen van verdere concentratie;
- door het elders localiseren van te sterk geconcentreerde sectoren. De graad van overconcentratie moet bepaald worden per bedrijfstak.

Twee soorten maatregelen kunnen worden overwogen :

- stimulerende : door de uitbouw van groeikernen en hun uitrusting met een aantrekkelijke onthaalinfrastructuur (goedkope vestigingsterreinen, huisvesting, tertiaire en quartaire diensten) en door de verplichte vestiging van de maatschappelijke zetel der ondernemingen bij de exploitatie;
- remmende : bijvoorbeeld concentratietaks per bezette vloeroppervlakte; hogere bijdrage van de ondernemingen in de kosten van het pendelvervoer.

4.2. Wat de overheidsdiensten betreft kan een onderscheid gemaakt worden tussen eensdeels wat zal gedecentraliseerd worden in het kader van de gewestvorming en anderdeels de overige deconcentratiemogelijkheden.

In verband met de eerstvernoemde mogelijkheid wordt verwezen naar artikel 7 van de wet van 1 augustus 1974 dat aan de Minister voor gewestelijke aangelegenheden opdraagt ieder jaar in de gewestraad een verslag ter tafel te leggen betreffende de in het afgelopen jaar opgerichte, gedecentraliseerde of gedeconcentreerde-openbare diensten, organismen en instellingen die voor het gewest van belang zijn. Ter uitvoering van dit artikel heeft het koninklijk besluit van 18 juli 1975 een ministerieel comité voor de spreiding van overheidsdiensten opgericht in de schoot van de Regering en een "Bureau Spreiding Overheidsdiensten" bij de Ministers voor de Hervorming der Instellingen, welke de concrete mogelijkheden van de geografische spreiding van de overheidsdiensten zullen bestuderen en aan de Ministerraad voorleggen.

Naar blijkt uit de beleidsnota dd. 26 maart 1975 van de Minister voor de Hervorming der Instellingen waren er in 1973 14.641 rijksambtenaren en 29.831 ambtenaren van parastatale diensten uit het Vlaamse Gewest in de Brusselse agglomeratie tewerkgesteld. Daarvan kwamen er respectievelijk 11.064 (of ongeveer 76 %) en 23.668 (of ongeveer 79 %) uit de onmiddellijk aan bedoelde agglomeratie grenzende arrondissementen (en derhalve woonachtig binnen een straal van 25 km.), namelijk :

<u>Arrondissementen</u>	<u>Rijksambtenaren</u>	<u>Ambtenaren van parastatalen</u>
Halle-Vilvoorde	3.687	7.684
Leuven	3.081	4.860
Aalst	2.766	7.730
Mechelen	837	1.728
Dendermonde	693	1.666

Wat de andere deconcentratiemogelijkheden betreft wordt gedacht aan :

- bepaalde administraties die logisch gezien niet in Brussel moeten gelocaliseerd zijn en het toch zijn;
- instellingen waarvan de binding met Brussel niet noodzakelijk is.

Inzake localisatie van de te spreiden overheidsdiensten moet voorrang worden verleend aan de regionale groeicentra. Een rationele inplanting zal evenwel rekening houden met de aard van de diensten (b.v. veelvuldig contact met het publiek of niet) en met de regionaal te bereiken doelstellingen (b.v. hoger verzorgingsniveau, tewerkstellingseffect).

De verkeersinfrastructuur en het vervoersaanbod moeten bijgevolg in het kader van de deconcentratie van Brussel afgestemd worden op de verbinding uit de regio naar de groeikernen toe en tussen de groeikernen onderling.

C. Een hiërarchie van dienstencentra

Vanuit het oogpunt van de ruimtelijke ordening is een hiërarchisch stedenmet de meest rationele vorm van organisatie van het bodemgebruik, van uitrustingen en activiteiten, met het oog op de optimale bediening van de bevolking.

1. Het niveau van de centra

De bestaande studies i.v.m. de hiërarchie en de hinterlanden van de centra in Vlaanderen komen tot het besluit dat deze laatste kunnen worden ingedeeld, in verhouding met de belangrijkheid en verscheidenheid van de diensten die zij aan hun bevolking en de bevolking van de gepolariseerde zone bieden, in verscheidene hiërarchische niveaus.

Ofschoon zij reeds een tiental jaren oud zijn, toch blijkt uit een door het Planbureau ondernomen onderzoek dat hun conclusies nog steeds als geldig mogen worden beschouwd wat de centra van Ie en IIe niveau betreft. Dit zijn nl. :

- in niveau I : Antwerpen en Gent, en onder voorbehoud van verder onderzoek, Hasselt-Genk;
- in niveau II : Leuven, Brugge, Kortrijk, Oostende, Turnhout, en andere.

Belangrijke verschuivingen blijken zich daarentegen te hebben voorgedaan in de lagere niveaus. Een nieuwe studie zou daarom moeten worden opgezet om de juiste plaats van elk centrum in de huidige stedelijke hiërarchie te bepalen en zijn hinterland af te bakenen. Meteen zou moeten worden uitgemaakt welke leemten er zich in zijn uitrusting vertonen, rekening gehouden met de vereisten van rendabiliteit en met de mogelijke complementariteit tussen de centra.

2. De stedelijke hiërarchie als kader voor het beleid

Dit hiërarchisch stedennet moet, wanneer het eenmaal zal bepaald zijn met de corresponderende gepolariseerde gebieden en uitrustingspakketten, als ruimtelijk kader dienen voor het beleid inzake de verscheidene uitrustingen, nl. :

- vervoer, inzonderheid het openbaar vervoer;
- medische, culturele- en sportuitrusting;
- woningbouw en stadskernherwaardering;
- bescherming van het leefmilieu;
- recreatie en vrijetijdsbesteding;
- ruilverkaveling, landschapsbescherming en groenstrategie.

De gewestplannen leggen nu reeds de nodige bodemreserveringen voor de toekomst vast opdat de optimaal geachte bestemmingen van de bodem niet door een huidige verkeerde aanwending onherroepelijk zouden verloren gaan.

B 13

HOOFDSTUK II

DE TOTALE BEVOLKING

INLEIDING

De diverse menselijke activiteiten waarop het in volgende paragrafen behandelde overheidsbeleid ingrijpt, moeten gesitueerd worden in het ruimtelijk kader van het hiërarchisch stedennet waarvan hierboven sprake.

Het wonen is van oudsher geconcentreerd geweest in steden en gemeenten en het huisvestingsbeleid moet ernaar streven het ideale stedennet te verstevigen. Verdere studies moeten een inzicht geven in de vraag hoe dit net best zal worden uitgebouwd, maar een verdichting van het woonpatroon behoort alvast tot de doelstellingen, onder meer reeds omwille van een zuinig gebruik van de grond.

Wildgroei en een gebrek aan inzicht in de stedelijke ordening hebben ertoe geleid dat in vele steden bepaalde wijken verkommeren en hun leefbaarheid zien teloorgaan. Het is de taak van de stedenbouw en de ruimtelijke ordening hiervoor passende oplossingen te vinden.

De sterke bevolkingsgroei in de laatste decennia en de moderne consumptiegewoonten hebben meegebracht dat zowel het stedelijk als het landelijk leefmilieu wordt aangetast. Kwalen van deze tijd als lucht- en watervervuiling, geluidshinder en vaste afvalstoffen zijn sterk gebonden aan bevolkingsconcentraties en vormen een uitdaging waaraan niet kan worden voorbijgegaan.

De medische, sociale en culturele uitrustingen staan in dienst van de bevolking maar moeten tevens voldoen aan vereisten van efficiency en rendabiliteit. Dit houdt tegelijk in dat deze voorzieningen overal aanwezig moeten zijn, doch niet overal in dezelfde mate. De stedelijke hiërarchie beantwoordt op min of meer volmaakte wijze aan de verscheidene niveaus van uitrusting en zal hier dus ook maatgevend moeten zijn.

AFDELING I - LOOP VAN DE BEVOLKINGA. Ontwikkeling 1961-1970-1975

	<u>Belgische bevolking</u>	<u>Vreemde bevolking</u>	<u>Totale bevolking</u>
1961	4.962.175	101.799	5.063.974
1970	5.252.554	164.029	5.416.583
1975	5.333.646	215.321	5.548.967

Bron : N.I.S.

In de periode 1961-1975 is de totale bevolking in Vlaanderen met 9,58 % toegenomen; voor de Belgische bevolking bedraagt de stijging 7,49 %; de vreemde bevolking is toegenomen met 111,52 %. Uit het onderzoek van de verschillende componenten van de bevolkingsevolutie (1) blijkt dat in de periode 1961-1975 de totale groei per 1.000 inwoners gedaald is van 7,84 tot 3,96. Deze ontwikkeling is een gevolg van een daling van het aantal geboorten van 18,85 tot 12,13 per 1.000 inwoners en van een veranderlijk migratiesaldo (een emigratiesaldo van 0,85 ‰ in 1961, tegenover een immigratiesaldo van 2,74 ‰ in 1975).

B. Vooruitzichten

	<u>0-14 jaar</u>	<u>15-64 jaar</u>	<u>65 jaar en +</u>	<u>Totaal</u>
1961	1.289.139	3.226.044	548.791	5.063.974
1970	1.347.803	3.406.764	662.016	5.416.583
1975	1.301.705	3.554.799	717.575	5.574.079
1980	1.225.486	3.750.153	740.549	5.716.188

Bron : 1961-1970 : N.I.S.

1975-1980 : Ch. Wattelar, H. Damas : "Perspectives de population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes".
Ministère de la Santé publique et de la Famille - 1975.

(1) Loop van de bevolking : per 1.000 inwoners :

	<u>1961</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>
a) natuurlijke groei :			
- geboorten	18,85	15,06	12,13
- sterfgevallen	10,16	11,00	10,91
- natuurlijke groei	8,69	4,06	1,22
b) migratiesaldo	- 0,85	1,36	2,74
c) totale groei	7,84	5,42	3,96

Bron : N.I.S.

Volgens deze vooruitzichten zal de totale bevolking in Vlaanderen toenemen met + 157.500 personen (+ 2,9 %) in de periode 1970-1975 (1), en met + 142.100 personen (+ 2,5 %) in de periode 1976-1980. Het jaarlijks stijgingsritme van 0,77 % uit de jaren 1960-1970 zal hierdoor dalen tot 0,58 % in 1970-1975 en tot 0,51 % in 1976-1980. Bij de onderverdeling per leeftijdsklasse wordt de aandacht gevestigd op een daling van het aandeel der jongeren (0-14 jaar) in de totale bevolking van 25 % in 1961 tot 21 % in 1980; op een toename van de bevolking op actieve leeftijd (15-64 jaar) van 64 % in 1961 tot 66 % in 1980; op een stijging van de ouderen (65 jaar en meer) van 11 % in 1961 tot 13 % in 1980.

Rekening houdend met de demografische componenten, kunnen de bevolkingsvooruitzichten 1975-1980 als volgt onderverdeeld worden (x 1.000) :

- bevolking 1975 :	5.574,1
- groei 1975-1980 :	
- natuurlijke groei :	66,3
- migratiesaldo :	
- binnenlands :	43,6
- buitenlands :	32,1
- totale groei :	142,0
- bevolking 1980 :	5.716,1

C. Doelstelling

Eén der belangrijkste kenmerken van de demografische ontwikkeling in Vlaanderen is de daling van het geboortecijfer. Dit verschijnsel doet zich sinds het midden van de jaren '60 in verschillende West-Europese landen voor (2).

(1) Ontwikkeling 1970-1975 :	- volgens N.I.S. :	+ 132.384
	- volgens Wattelar-Damas :	+ 157.496
	- verschil :	25.112

(2) Geboorten per 1.000 inwoners :	<u>1962</u>	<u>1973</u>
- Nederland :	20,8	14,5
- Luxemburg :	16,0	10,9
- Duitsland :	18,2	10,2
- Frankrijk :	17,7	16,5
- Italië :	18,9	16,0
- Verenigd Koninkrijk :	18,3	13,9

Bron : N.I.S. - Statistisch Jaarboek

Vlaanderen : Loop van de bevolking

Vlaanderen : Bevolkingsvooruitzichten

	1970			1975				1975			1990		
	M.	V.	M.+V.	M.	V.	M.+V.		M.	V.	M.+V.	M.	V.	M.+V.
Antwerpen	447.744	469.815	917.559	453.383	475.225	928.608	Antwerpen	453.438	474.938	928.376	453.432	472.970	926.402
Mechelen	140.724	142.238	282.962	142.012	144.025	286.037	Mechelen	143.235	145.320	288.555	146.020	148.068	294.088
Turnhout	169.221	163.507	332.728	175.004	169.620	344.624	Turnhout	175.340	170.554	345.894	179.413	176.054	355.467
ANTWERPEN	757.689	775.560	1.533.249	770.399	788.870	1.559.269	ANTWERPEN	772.013	790.812	1.562.825	778.865	797.092	1.575.957
Brugge	119.330	123.546	242.876	123.396	127.818	251.214	Brugge	124.466	128.303	252.769	129.142	132.342	261.484
Diksmuide	23.942	23.520	47.462	23.369	22.966	46.335	Diksmuide	23.719	23.289	47.008	23.538	22.910	46.448
Ieper	52.398	52.816	105.214	52.277	52.672	104.949	Ieper	52.393	52.801	105.194	52.386	52.621	105.007
Kortrijk	130.455	133.383	263.838	133.560	136.113	269.673	Kortrijk	133.852	136.927	270.779	137.134	139.812	276.946
Oostende	63.160	65.976	129.136	64.332	67.209	131.541	Oostende	64.236	67.267	131.503	65.141	67.995	133.136
Roeselare	70.092	70.659	140.751	70.587	71.079	141.666	Roeselare	71.071	71.644	142.715	71.356	71.641	142.997
Tielt	38.495	38.069	76.564	38.883	38.458	77.341	Tielt	38.570	38.333	76.903	38.972	38.666	77.638
Veurne	23.723	24.865	48.588	23.770	25.115	48.885	Veurne	24.101	25.271	49.372	24.950	25.896	50.846
WEST-VLAANDEREN	521.595	532.834	1.054.429	530.174	541.430	1.071.604	WEST-VLAANDEREN	532.408	543.835	1.076.243	542.619	551.863	1.094.502
Aalst	130.690	133.814	264.504	131.052	134.094	265.146	Aalst	132.580	135.198	267.778	133.777	135.031	268.808
Dendermonde	87.555	87.940	175.495	88.697	89.100	177.797	Dendermonde	89.340	90.193	179.533	91.290	92.283	183.573
Eeklo	43.167	42.597	85.764	43.874	43.488	87.362	Eeklo	44.365	43.974	88.339	45.861	45.420	91.281
Gent	230.424	241.525	471.949	233.683	244.551	478.234	Gent	233.526	244.111	477.637	236.025	245.671	481.696
Oudenaarde	55.776	57.409	113.185	55.235	57.031	112.266	Oudenaarde	55.019	56.537	111.556	54.239	55.268	109.507
Sint-Niklaas	99.477	99.743	199.220	102.036	102.578	204.614	Sint-Niklaas	102.761	103.329	206.090	107.100	107.198	214.298
OOST-VLAANDEREN	647.089	663.028	1.310.117	654.577	670.842	1.325.419	OOST-VLAANDEREN	657.591	673.342	1.330.933	668.292	680.871	1.349.163
Hasselt	162.744	157.249	319.993	171.182	166.165	337.347	Hasselt	171.938	165.731	337.669	181.769	172.356	354.125
Maaseik	85.039	81.575	166.614	90.160	86.784	176.944	Maaseik	90.803	87.001	177.804	96.737	91.832	188.569
Tongeren	84.244	81.696	165.940	86.578	84.707	171.285	Tongeren	86.597	84.482	171.079	88.901	85.463	174.364
LIMBURG	332.027	320.520	652.547	347.920	337.656	685.576	LIMBURG	349.338	337.214	686.552	367.407	349.651	717.058
Halle-Vilvoorde	235.301	241.480	476.781	248.113	254.671	502.784	Halle-Vilvoorde	251.536	259.058	510.594	271.852	280.041	551.893
Leuven	193.685	195.775	389.460	200.946	203.369	404.315	Leuven	202.496	204.436	406.932	213.885	213.730	427.615
VLAAMS BRABANT	428.986	437.255	866.241	449.059	458.040	907.099	VLAAMS BRABANT	454.032	463.494	917.526	485.737	493.771	979.508
VLAANDEREN	2.687.386	2.729.197	5.416.583	2.752.123	2.796.838	5.548.967	VLAANDEREN	2.765.382	2.808.697	5.574.079	2.842.920	2.873.268	5.716.188
BRON : N.I.S.							BRON : Ch. WATTELAR, H. DAMAS						

De bevolkingsvooruitzichten 1975-1980 zijn gebaseerd op een extrapolatie van het recente verleden, wat een verdere daling van het aantal geboorten inhoudt. De vraag kan gesteld worden of deze daling zich op langere termijn en op dezelfde manier zal verder zetten, of dat het geboortecijfer niet eerder de neiging zal vertonen rond een bepaald niveau te schommelen. In ieder geval zal op lange termijn moeten gestreefd worden naar het in stand houden van de bevolking. Het is praktisch onmogelijk het niveau van een stationaire bevolking te omschrijven; zowel het geboortecijfer als het sterftecijfer zullen schommelingen blijven vertonen, waarvan het verloop moeilijk te voorspellen is, zodat de bevolking het ene jaar licht zal stijgen en het andere jaar licht zal dalen.

D. Middelen

De verwezenlijkingen van deze doelstelling vereist een ganse reeks maatregelen op lange termijn, die in het globaal sociaal-economisch beleid zullen moeten geïntegreerd worden. Ter voorbereiding hiervan zal gedurende de planperiode een grondige multidisciplinaire analyse gemaakt worden over de gevolgen van de bevolkingsontwikkeling op de diverse aspecten van het maatschappelijk leven. In afwachting van de resultaten van dit onderzoek, zal op korte termijn getracht worden de demografische ontwikkeling gunstig te beïnvloeden door een verbetering van de algemene gezondheidspolitiek (cfr. Titel II, A, hoofdstuk 6) en de medische uitrusting (cfr. Afdeling III, A), door financiële tegemoetkomingen, door meer faciliteiten ter beschikking te stellen van de buitenhuis werkende vrouwen zoals gemeenschapsvoorzieningen (kinderkribben, peutertuinen) en andere vormen van kinderbewaring (cfr. Afdeling III,C).

Wat de binnenlandse migraties betreft, blijkt uit de vooruitzichten voor 1975-1980 dat zij een belangrijk element zullen zijn voor de bevolkingsgroei in Vlaams Brabant (1).

In de paragraaf over de ontwikkeling van de bevolking werd er reeds op gewezen dat in de periode 1961-1975 de vreemde bevolking aanzienlijk is toegenomen.

Een immigratiepolitiek om louter demografische redenen wordt door Vlaanderen nochtans afgewezen. Vlaanderen is een immigratiegebied geworden als gevolg van de geleidelijke toepassing van het vrij verkeer van werknemers binnen de Europese Gemeenschap, de economische ontwikkeling in de jaren zestig, het conjunctureel en structureel tekort aan arbeidskrachten in sommige bedrijfstakken en subgewesten (cfr. Hoofdstuk III, Afdeling II). Door de grotere nataliteit van de vreemdelingen heeft een toename van het aantal gastarbeiders ook invloed op de demografische ontwikkeling in Vlaanderen.

(1) Binnenlands migratiesaldo in de periode 1976-1980 :

Antwerpen	- 1.068
Limburg	- 5.910
Oost-Vlaanderen	3.189
West-Vlaanderen	1.082
Vlaams Brabant	46.355
Vlaanderen	<u>43.648</u>

AFDELING II - HET LEEFKADER

A. Huisvestingsbeleid

1. Algemeen kader

Het huisvestingsbeleid moet streven naar de verwezenlijking van het recht van iedereen op een gezonde en geriefelijke woning.

Binnen de eisen opgelegd door het stedenbouwkundig beleid moet aan de gezinnen de keuze gelaten worden tussen huisvesting in een eensgezinswoning of een appartement, een huurwoning of een woning in eigendom.

Wat het algemeen stedenbouwkundig kader betreft is in de naoorlogse periode in het noorden van het land een uitdeinende verstedelijking merkbaar met een toenemend beslag op de open ruimte (suburbanisatie). Het vormen van een aaneengebouwd stedelijk gebied in bepaalde subregio's gaat samen met de verkommering van de binnensteden waar de woonfunctie ernstig in het gedrang komt.

In de komende planperiode zal de verdere spreiding van de verstedelijkte zones worden tegengegaan. Dit zal nagestreefd worden door een strikte bescherming van de landbouwzones en het behoud van de woonfunctie in de stedelijke kernen dank zij het beleid van stadkernherwaardering.

Het huisvestingsbeleid zal dan ook meer dan in het verleden gericht worden op de verbetering van de bestaande woongebouwen en op de aansluiting van de nieuwe woningen bij de bestaande woonkernen. De verdichting van het woonpatroon is verder van aard om de sociaal-economische rendabiliteit van de verzorgende en de transportfuncties te verhogen.

2. De behoeften

De kwantitatieve behoefte aan te bouwen woonegelegenheden in Vlaanderen gedurende de periode 1976-1980 welke als uitgangspunt werd aanvaard steunt op de ramingen van de gewestplannen :

180.000 eenheden, waarvan 100.000 additionele en 80.000 vervangingswoningen.

Behoefte aan woningen in de periode 1976-1980

<u>Provincies</u>	<u>Addit.</u>	<u>Vervang.</u>	<u>Totaal</u>
Antwerpen	19.371	17.605	36.976
Limburg	14.805	11.585	26.390
Oost-Vlaanderen	22.930	25.365	48.295
West-Vlaanderen	21.288	10.425	31.713
Vlaams Brabant	18.810	16.945	35.755
Totaal	97.204	81.925	179.129

Een recente raming van deze behoeften door het N.I.H. (1) ligt hoger : jaarlijks 38.542 nieuwe woningen verdeeld tussen 19.650 additionele en 18.892 vervangingswoningen.

Om de kwantitatieve behoefte op te heffen zouden jaarlijks 36.000 woningen moeten gebouwd worden :

25 % of 9.000 zonder enige overheidshulp;

75 % of 27.000 met overheidshulp.

Deze laatste categorie kan ingedeeld worden :

- 12.000 volkwoningen door de openbare sector;
- 15.000 op initiatief van de particulieren met overheidshulp onder vorm van bouwpremies, leningen met staatswaarborg, rentetoe-lagen.

Het aantal woningen dat in de periode 1976-1980 gesaneerd moet worden kan geraamd worden op 110.000.

3. Het programma

3.1. De verwezenlijking van het jaarlijks streefcijfer van 9.000 sociale woningen in beperkte zin zal op de volgende wijze gebeuren :

- 2.000 woningen te bouwen door de Nationale Landmaatschappij (individuele leningsverrichtingen inbegrepen);
- 7.000 huurwoningen (groepsbouw) te bouwen door de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting.

(1) Advies van de Hoge Raad voor de Huisvesting dd. 14 juli 1975.

Novendien zullen 2.000 woningen gebouwd worden door tussenkomst van :

- het Woningfonds voor de grote en jonge gezinnen;
- de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting met het stelsel van belofte van aankoop;
- in operaties van stadsvernieuwing eventueel met medewerking van de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting.

De financiering zal gebeuren met de middelen voorzien voor de stadskernherwaardering.

De verbintenissen die moeten aangegaan worden voor de bouw van 5 x 9.000 volkswoningen worden geraamd op 88,2 miljard F. (lopende prijzen).

Er zal naar gestreefd worden om de sociale woningbouw te onttrekken aan de wisselvalligheden van de economische conjunctuur.

Bijzondere aandacht zal besteed worden aan het verzekeren van de bereikbaarheid van de volkswoningen voor marginale groepen als bejaarden, gehandicapten, krotbewoners en gastarbeiders.

Het opnemen van bejaarden in sociale woningen maakt deel uit van het beleid t.o.v. de derde leeftijd waarbij de opname van bejaarden in rusthuizen zo beperkt mogelijk gehouden wordt om het sociaal isolement van deze bevolkingsgroep tegen te gaan.

- 3.2. Wat de particuliere woningbouw betreft zal het huisvestingsbeleid meer dan in het verleden gericht worden op de verbetering van de bestaande woningen. Deze beleidswijziging sluit aan bij het oogmerk de uitdeinende verstedelijking tegen te gaan door o.m. een beleid van herwaardering van de stedelijke woonkernen.

De bijdrage van de overheid tot de sanering van de bestaande woningen zal opgedreven worden door een verhoging van de saneringspremie en versoepeling van de toekenningsvoorwaarden o.m. uitbreiding tot huurwoningen. (1)

(1) Het koninklijk besluit van 14 augustus 1975 heeft de bouwpremie verhoogd tot 80.000 F. + 20 % per kind ten laste voor de periode van 1.9.1975 tot 29.2.1976 en de saneringspremie verhoogd tot maximum 50.000 F. + 20 % per kind ten laste.

Als minimale schatting van het aantal saneringspremies wordt hier 3.000 per jaar voorgesteld of 15.000 gedurende de periode 1976-1980. Met een saneringspremie waarvan het gemiddeld bedrag per woning 90.000 F. in 1980 zou bereiken betekent dit een budgettaire last van 270 mln.F. in dat jaar.

De in het plan 1971-1975 opgenomen streefcijfers betreffende de krotopruiming werden op ver na niet bereikt. Om te komen tot meer krotopruiming werd het bedrag van de slopingspremie eind 1974 verhoogd tot 40.000 F.

Als schatting voor het aantal jaarlijkse slopingspremies in de periode 1976-1980 wordt gekozen 3.090. Dit aantal is ontleend aan een studie van het Nationaal Instituut voor de Huisvesting die de jaarlijkse gemiddelde totstandkoming van onverbeterbare ongezonde woningen in Vlaanderen schat op 3.091; of 15.450 premies gedurende de periode 1976-1980.

Met een premie van 40.000 F. in 1980, zou dit in datzelfde jaar een uitgave betekenen van nagenoeg 125 mln.F.

Volledigheidshalve moet worden vermeld dat de overheid nog verhuis-, huur- en installatietoelagen verstrekt aan de personen die een ongezonde woning ontruimd hebben. In de afgelopen jaren was het aantal van deze toelagen echter beperkt. In het kader van een effectiever bestrijding van de krotwoningen zal het aantal toelagen fors opgedreven worden (1). De uitgave zal toenemen van 24,5 mln. F. in 1975 tot 110 mln. F. in 1980.

De bouwpremie heeft in het Vlaamse land steeds een ruime toepassing gevonden.

Het aantal bouwpremies en aankooppremies wordt geschat op respectievelijk 12.000 (2) en 3.000 per jaar.

Dit voorstel houdt rekening met de omstandigheid dat een grotere inspanning zal geleverd worden op het domein van de verbetering van de bestaande woningen.

De berekening van de uitgaven aan bouwpremies steunt verder op de veronderstelling dat de bouwpremie 5 % zal vertegenwoordigen van de eenheidsprijs van de woning.

(1) Het aantal verhuistoelagen bedroeg in 1974 in Vlaanderen 678.

(2) In de periode 1968-1974 bedroeg het jaarlijks gemiddeld aantal bouwpremies in Vlaanderen ± 14.400.

Jaren	Eenheidsprijs van de parti- culiere woning	5 %	Totale uitgave (12.000 woningen)
1976	2.297.500	114.875	1.379
1977	2.463.000	123.150	1.479
1978	2.640.000	132.000	1.584
1979	2.830.500	141.525	1.698
1980	3.034.500	151.725	<u>1.821</u>
			7.961 mln. F.

Voor de berekening van de aankooppremies werd de hypothese aangenomen, dat de premie 5 % vertegenwoordigt van de eenheidsprijs.

Jaren	Eenheidsprijs sociale woning	5 %	Totale uitgave (3.000 woningen)
1976	1.689.000	84.450	253
1977	1.811.000	90.550	272
1978	1.941.000	97.050	291
1979	2.082.000	104.100	312
1980	2.232.000	111.600	<u>335</u>
			1.463 mln.F.

De woningbouw zal verder gesteund worden door het uitwerken van een progressief grondbeleid dank zij de werking van een grondfonds en een ruime toepassing van artikel 33 van de Huisvestingscode. Het verwerven van een eigen woning zal aangemoedigd worden door de bevordering van het woonsparen.

4. Brunfautfonds

- Voor het uitvoeren van de nodige infrastructuurwerken bij de sociale woningen (N.M.H. + N.L.M.) is een investeringsbedrag noodzakelijk van 200.000 F. per woning (1) x 45.000 =

9 mld. F.

(1) De gemiddelde kostprijs van een sociale woning wordt voor de periode 1976-1980 geraamd op 1.950.000 F. in lopende prijzen. Aangenomen wordt dat de tussenkomst van het Brunfautfonds 10 % bedraagt dwz. ongeveer 200.000 F. per woning.

- Het resterende investeringsbedrag van 3,8 mld.F. is bedoeld voor de nieuwe beschikkingen in uitvoering van artikel 33 van de Huisvestingscode dwz. 200.000 F. x 19.000 sociale of middelgrote woningen.

Totaal voorzien investeringsbedrag : 12,8 miljard F.

B. Stedebouw, stadskernherwaardering, sanering van verlaten industrievestigingen en gesubsidieerde werken

1. Stedebouw :

De kredieten voorzien voor stedebouw zijn bestemd voor verrichtingen van algemeen ruimtelijk beleid zoals :

- aankoop van onroerende goederen in het kader van de ruimtelijke ordening, de natuurbescherming en de groenstrategie;
- toelagen aan ondergeschikte besturen voor het opmaken en uitvoeren van plannen van aanleg, voor beplantingswerken en voor de aanleg of de aankoop van openbare groene ruimten;
- aanleggen van openbare groene ruimten.

Hiervoor wordt een bedrag van 1,7 miljard F. beschikbaar gesteld.

2. Stadskernherwaardering :

In de algemene inleiding wordt onder titel II, A, hoofdstuk 10, "De ruimtelijke ordening", een omschrijving gegeven van de inhoud en de oogmerken van de stadskernherwaardering.

Dit concept dekt een beleid dat erop gericht is de stads-, gemeenten- en dorpskernen als milieu van attractiviteit en herbergzaamheid te (re) valoriseren door een nauwe binding van sociale, economische en culturele waarden. Het houdt in :

- het herstel van de woonfunctie o.m. door het verbeteren van ongezonde woningen;
- het behoud van een voldoende verzorgingsniveau door het verbeteren van de leefbaarheid van ondernemingen uit de dienstensector en de handel;
- het verwijderen van hinderlijke bedrijven;
- de reorganisatie van het stedelijk en interstedelijk verkeer;
- het bewaren en herstructureren van het stedelijk landschap;

- het leefbaar houden van de dorpsgemeenschappen en het gaaf houden van het eigen dorpskarakter.

Welke middelen kunnen worden ingezet ?

2.1. Financiële middelen : een krediet van 8,3 miljard F. wordt beschikbaar gesteld.

Het voorziene krediet dient beschouwd als een soort provisieel krediet dat desgevallend in reeds bestaande specifieke sectoren kan worden aangewend. Dit zou bij voorkeur gebeuren via een (rollend) Fonds. Het betreft dus bijkomende kredieten voor een globale aanpak van de stads-herwaardering. Het zou als volgt worden opgesplitst :

- monumentenzorg (80 %) voor niet-geklasseerde monumenten (1)	2 mld. F.
- gesubsidieerde werken (65 %) voor wegen, riolering, verkeersvrije straten, speelpleinen, parkings	2 mld. F.
- subsidies aan ondergeschikte besturen voor o.m. administratieve gebouwen	2,3 mld. F.
- aankopen van private eigendommen (2 mld. waarvan 1 mld. zou terugvloeien, blijft)	1 mld. F.
- saneren van bedrijfspanden (aankopen)	0,7 mld. F.
- groene ruimten (in de stad)	0,3 mld. F.

Het biedt ruimte voor een ganse waaier van actiemiddelen onder vorm van subsidies ingeschreven op de begrotingen van verscheidene departementen.

2.2. Actiemiddelen :

- aankoop, door de lokale besturen, van onroerende goederen met het oog op renovatieverrichtingen;
- het aanleggen en/of verbeteren van infrastructuur (straten, riolering, gas, water, electriciteit, T.V., spelterreinen);
- kapitaaltussenkomst ten gunste van maatschappijen voor sociale woningbouw ten einde de huurprijs van de sociale woningen te drukken;
- premies tot aansporing van particulieren om met eigen middelen aan het renovatieplan mee te werken;
- eventueel onteigening of contract van erfpacht indien een particulier zijn medewerking weigert;

(1) Zie ook onder "Cultuur" voor geklasseerde monumenten.

- verhuizingspremies voor personen die tijdelijk hun woning moeten verlaten en voor bedrijven die men uit de stadskern wil verwijderen;
- vernieuwing en rehabilitatie van woningen;
- restauratie van uit welkdanig oogpunt waardevolle gebouwen en monumenten, al dan niet geklasseerd;
- verkeersvrij- of arm maken van stadsgedeelten, straten en openbare pleinen, het verbreden van stoepen en het aanleggen van rijstroken voor fietsers;
- aanleg van groene ruimten, ontmoetingsplaatsen (cultuur - sport - recreatie), parkeergelegenheden.

2.3. Wettelijk en administratief kader .

Er bestaat op dit ogenblik reeds een uitgebreid subsidiërings- en premiestelsel. Het moet echter dringend worden geüniformiseerd en uitgebreid.

Bovendien zou een administratieve procedure moeten uitgewerkt worden om het geheel van de verrichtingen inzake stadskernvernieuwing voor gans de regio te coördineren, de prioriteiten daarin aan te duiden, en de realisatie ervan te controleren.

In grote trekken kan die procedure aldus verlopen :

- verplichting voor de gemeenten om spoedig een structuurplan te laten opmaken. Dit plan wordt gesubsidieerd met een in de tijd degressieve toelage.
De bevolking heeft inspraak via een werkgroep "stadskernherwaardering" en krijgt de nodige informatie;
- na een openbaar onderzoek wordt het structuurplan voorgelegd aan een regionale commissie voor advies. Indien deze het plan goedkeurt, legt zij het ter bekrachtiging voor aan de Minister voor Stedebouw en Ruimtelijke Ordening;
- de structuurplannen van gans de regio worden onderworpen aan een "Vlaams Coördinatiecomité voor Stadskernherwaardering", dat de prioriteiten bepaalt;
- dit Comité legt het dossier met zijn advies voor aan de Minister van Ruimtelijke Ordening en Huisvesting die het na goedkeuring terugzendt aan het Comité. Dit laatste stelt de jaarprogramma's op, regelt de interdepartementale coördinatie en controleert de uitvoering van de projecten.

Enkele Vlaamse steden hebben op dit ogenblik reeds een dergelijk structuurplan laten uitwerken of hebben daartoe opdracht gegeven.

3. Sanering van verlaten bedrijfsvestigingen :

Verlaten fabrieken, niet meer geëxploiteerde zand- of kleigroeven en andere onrendabel geworden industriepanden storen het stedelijk en ru-
raal landschap en zouden een andere bestemming moeten krijgen in het
kader van een weloverwogen ruimtelijke ordening.

Een krediet van 500 miljoen F. is bestemd voor toelagen aan de bestu-
ren die de sanering van dergelijke vestigingen willen doorvoeren.

4. Gesubsidieerde werken

Deze rubriek heeft betrekking op de Staatstussenkomst onder vorm van
toelagen, aan de gemeenten, verenigingen van gemeenten, commissies van
openbare onderstand en kerkfabrieken, voor de uitvoering van werken
aan hun onroerend patrimonium.

Zij wordt uitgesplitst in twee delen, te weten wegen en gebouwen, waar-
voor een krediet van respectievelijk 5 miljard F. en 1,8 miljard F.
wordt uitgetrokken.

Hierdoor wordt het mogelijk onder het toezicht van de gewestraad een be-
leid van betoelaging verder te zetten dat tot dusver tot de bevoegdheid
van de nationale Overheid behoorde.

C. Groenvoorziening

1. Bossen

De landbouwtellingen wijzen uit dat Vlaanderen een zeer gering bebos-
singspercentage heeft, dat bovendien nog vermindert met de tijd. Slechts
een klein gedeelte is eigendom van openbare machten en het particulier
bosbezit is weinig rendabel.

Verscheidene maatregelen zijn derhalve noodzakelijk om het bestaande
bosareaal te beschermen en uit te breiden. Dit is wenselijk omdat bos-
sen, vooral loofhoutbossen en gemengde bossen, een belangrijke regule-
rende functie vervullen. Zij dragen bij tot een evenwichtige waterhuis-
houding, voorkomen erosie, zijn een onontbeerlijke biotoop voor aller-
lei soorten planten en dieren, en zijn belangrijk in de strijd tegen
luchtverontreiniging en geluidshinder. Mits de aanplanting en de kap-
ping volgens weloverwogen plan geschieden, bieden zij bovendien een niet
te verwaarlozen economische waarde.

Die maatregelen omvatten o.m. de stricte bescherming van de als bosgebieden in de gewestplannen aangeduide ruimten, uitbreiding van het bosregime bedoeld in het boswetboek tot de bossen toebehorend aan openbare besturen, het voeren van een aankooppolitiek door de Staat, het subsidiëren van aankopen door ondergeschikte besturen en het verlenen van steun aan privé-eigenaars voor de bebossing van braakliggende gronden, onder vorm van subsidies en technisch advies.

2. Natuurbehoud en natuurparken

Het Vlaamse land bezit slechts 0,3 % van zijn oppervlakte aan natuurreservaten en slechts een miniem gedeelte daarvan is eigendom van de Staat. In vergelijking met de Waalse regio en met de andere Westeuropese landen heeft het een aanzienlijke achterstand in te lopen.

Maatregelen die daartoe kunnen bijdragen zijn o.m. de strenge naleving van de bescherming welke in de gewestplannen voor de natuurreservaten is bedoeld, de uitvoering van de wet van 12 juli 1973 op het natuurbehoud, subsidieverlening aan private personen en instellingen die natuurreservaten beheren, de verwerving, door de Staat en door openbare besturen, van natuurreservaten, de oprichting van een Instituut voor Natuurbeheer in de schoot van het Bestuur van Waters en Bossen.

3. Open ruimten

Tenslotte moet ook aandacht worden besteed aan de nog overblijvende open ruimten, welke in de gewestplannen als "landschappelijk waardevolle gebieden" zijn aangeduid. Deze ruimten moeten bij de definitieve vastlegging van de gewestplannen, door een ondubbelzinnige bestemmingsvastlegging, voor verdere aantasting worden gevrijwaard in de mate dat zij niet noodzakelijk zijn voor andere bestemmingen die voorrang verdienen.

Om dit beleid van groenvoorziening en natuurbescherming op gang te brengen wordt een investering van 1 miljard F. geheel ten laste van de overheid, nodig geacht.

D. Leefmilieu

De grote bevolkingsdichtheid en hoge urbanisatiegraad, de sterke industrialisatie en het zeer dichte verkeer, hebben tot gevolg dat de milieuvervuiling in al haar vormen in de Vlaamse regio scherpe vormen aanneemt. Bovendien is dit landsgedeelte arm aan bosgebieden waardoor een natuurlijke regeneratie van water en lucht er steeds moeilijker wordt. Belangrijke investeringen - naast een betere en vollediger milieuwetgeving - zullen dan ook vereist zijn om een ingrijpende ommekeer in die toestand teweeg te brengen.

1. Bestrijding van luchtvervuiling en geluidshinder

Voor deze twee nationale materies zal een krediet van in totaal 2 miljard F. worden ter beschikking gesteld. Zij werden uitvoerig behandeld in Titel II A, hoofdstuk 12, "De bescherming van het leefmilieu en de strijd tegen de verschillende vormen van milieuhinder".

Wat meer speciaal het Vlaamse gewest aangaat kan hier nog worden vermeld dat het voornamelijk het Antwerpse havengebied, de Gentse kanaalzone en de zone Brugge-Zeebrugge zijn die het meest te lijden hebben onder de luchtvervuiling.

Eerlang zal een volautomatisch luchtmeetnet operationeel worden. Voorlopig zijn slechts de agglomeraties Antwerpen en Gent (samen met Brussel, Luik en Charleroi) hierop aangesloten. Bij verdere uitbreiding van het net komen de volgende plaatsen in Vlaanderen in aanmerking : de Gentse kanaalzone, Brugge-Zeebrugge, Tessenderlo, Geel-Punt, Kortrijk, Hasselt, Leuven, Oostende en Veurne.

2. Waterzuivering

Het stijgend waterverbruik, zowel voor particuliere als industriële noodwendigheden, gepaard aan een toenemende vervuiling van zowel het grond- als het oppervlaktewater, brengen mede dat in de planperiode 1976-1980 een zware inspanning moet worden gedaan op het stuk van de waterzuivering. Voor Vlaanderen is dit een kwestie van levensbelang omdat het een grotere mate van onafhankelijkheid moet trachten te verwerven inzake drinkwatervoorziening, en ook omdat het door internationale overeenkomsten zal verplicht worden het water van zijn rivieren binnen bepaalde perken van zuiverheid te brengen en te houden.

In Titel II, A, hoofdstuk 12, " De bescherming van het leefmilieu en de strijd tegen de verschillende vormen van milieuhinder", wordt gezegd op welke verschillende domeinen en met welke verschillende middelen de strijd tegen de watervervuiling zal worden aangebonden.

Aangezien ter zake een eigen regionaal beleid wordt gevoerd, moet voor Vlaanderen een planmatige en gecoördineerde aanpak worden beoogd, waarbij de uitbouw van de vereiste infrastructuurwerken, zoals rioleringen, collectoren en zuiveringsstations, gebeuren volgens een algemeen structuurplan dat rekening houdt met de specifieke omstandigheden van hydrografie en algemene ruimtelijke ordening, en met bepaalde prioriteiten zoals de huidige en te verwachten belasting van het oppervlaktewater door afvalwater (De grootste vervuilers, nl. de grote agglomeraties en de industrie moeten eerst worden aangesloten).

De bouw van collectoren, rioleringen en zuiveringsstations voor de zuivering van de huishoudelijke en de daarmee assimileerbare industriële (ongeveer 40 %) afvalwaters vereist in Vlaanderen een investering van 14,24 miljard F.

De degressieve toelage die krachtens het K.B. van 9.4.1975 wordt toegerekend aan de bedrijven die zelf hun afvalwater zuiveren dat niet kan worden gelijkgesteld met huishoudelijk afvalwater (+ 60 %), zal naar raming in Vlaanderen tot 4,76 miljard F. oplopen.

3. Verwerking van afvalstoffen

Men raamt dat ons land per jaar 10 miljoen ton specifiek industriële en 8 miljoen ton huishoudelijke en daarmee vergelijkbare industriële afval produceert. De regionale uitsplitsing hiervan is niet bekend maar aangezien die productie rechtstreeks in verhouding staat tot het bevolkingsaantal en tot de industrialisatiegraad, moet aangenomen worden dat meer dan de helft van de vaste afvalstoffen in de Vlaamse regio wordt voortgebracht. Dit volume groeit bovendien exponentieel met ongeveer 4 % per jaar. Daarnaast moet rekening gehouden worden met autowrakken en versleten autobanden, waarvan het aantal bij benadering niet kan geschat worden.

Om die hoeveelheid afval te verwerken zijn aanzienlijke investeringen vereist in verwerkingsinstallaties.

Wetenschappelijke studies hebben uitgemaakt dat grote verwerkingseenheden (met b.v. een capaciteit van 25 ton per uur) uit oogpunt zowel van investerings- als van werkingskosten per ton verwerkte afval veel goedkoper zijn dan kleinere installaties, dit niettegenstaande de hogere vervoerkosten welke immers kunnen worden gedrukt door het gebruik van overlaadstations. Drie tot vier van dergelijke eenheden per provincie zouden volstaan.

Wat de regio Vlaanderen betreft waren er per einde juli 1975 negen installaties in werking, waarvan drie verbrandingsovens en één composteerbedrijf, zes waren in opbouw (vijf verbrandingsinstallaties en een composteerbedrijf) en 28 in ontwerp (zes vermalers, de overige verbrandingsinstallaties).

Voor de bouw van verwerkingsinstallaties wordt een totale subsidie van 2,8 miljard F. beschikbaar gesteld. Aangezien de subsidiëring 60 % bedraagt, stemt dit bedrag overeen met een totale investeringsmogelijkheid van 4,66 mld. Indien men de gemiddelde kostprijs van een installatie voor huisvuilverwerking op 150 mln.F. rekent, dan zouden de ontwerpen waarvan hoger sprake, reeds een investering van 4,2 mld. vereisen.

wat niet veel ruimte meer laat voor grote polyvalente eenheden. Het beleid zal er bijgevolg op lange termijn moeten op gericht zijn de kleine bestaande installaties onder eenzelfde bestuur te plaatsen, wat een onderlinge werkverdeling met selectieve verwerking zal mogelijk maken, terwijl op welgekozen punten polyvalente grote installaties zullen worden ingeplant.

Wat de specifiek industriële afval betreft, welke niet vatbaar is om samen met huishoudelijke afval te worden behandeld, hier wordt van de industrie zelf een inspanning verwacht om eigen installaties te bouwen. Er wordt een rijkssubsidie van 35 % toegekend en hiervoor is in totaal een krediet van 1,7 miljard F. voorbehouden in Vlaanderen. Dit maakt een investering mogelijk van ongeveer 4,8 mld.F.

E. Waterbeheersing en onbevaarbare waterlopen

De verlaging van het zeestrand, waardoor de duinen worden weggespoeld en de glooiingen vóór de dijken uitgehold, brengt een reëel gevaar mee voor overstroming van het kustgebied en van een deel van West-Vlaanderen. Ter bevestiging van dit gebied moet dringend een werkenprogramma worden uitgevoerd.

Daarbij aansluitend moeten in het binnenland dijkversterkingen worden uitgevoerd aan de bevaarbare waterlopen.

Voor deze werken, naast andere in het Waalse landsgedeelte, is een nationaal investeringskrediet noodzakelijk van 10,9 miljard F., waarvan 3 miljard F. voor zeekering.

Anderdeels zal een programma worden opgezet voor de oeverversterking en andere technische werken aan de onbevaarbare waterlopen. Het betreft hier een regionale investering waarvoor een krediet van 3 miljard F. wordt beschikbaar gesteld in het gewest Vlaanderen.

F. Waterdistributie

De waterproductie is een nationale materie, waarvoor een totaal krediet van 7,7 miljard F. wordt voorbehouden.

Aangezien de grens van de captatiemogelijkheden van grondwater nagenoeg bereikt is, zal Vlaanderen in toenemende mate zijn eigen waterbevoorrading dienen op peil te houden door het bouwen van spaarbekkens gevoed door oppervlaktewater, terwijl de ontzilting van zeewater - een technologie die nog in het proefstadium verkeert - slechts verantwoord lijkt

indien gebruik kan worden gemaakt van het koelwater van kerncentrales. Het ontzilte water zou zijn meest economische aanwending vinden in de industrie.

Op het stuk van waterdistributie (aansluiting op een openbaar waterleidingnet) heeft het gewest Vlaanderen nog een belangrijke achterstand in te lopen.(1) Volgens een enquête in 1971-1972 door het N.I.S. uitgevoerd over de huisvestingskwaliteit in België, waren in de Vlaamse provincies 22 % van de gezinnen niet aangesloten (1) op het openbaar waterleidingnet, tegen slechts 3,8 % in Wallonië. Het waren voornamelijk de provincies West-Vlaanderen (28,14 %) en Oost-Vlaanderen (26,52 %) die de grootste achterstand hadden, zoals blijkt uit onderstaande tabel.

Provincies	Aansluiting op het openbaar waternet		Ander systeem van drinkwatertertoevoer	Afwezigheid van drinkwater
	Met toereikende installatie	Met summierere installatie		
Antwerpen	81,3 %	3,1 %	12,8 %	2,8 %
West-Vlaanderen	70,8	1,1	27,1	1,0
Oost-Vlaanderen	70,7	2,8	24,4	2,1
Limburg	80,5	2,7	14,9	1,9
Brabant	86,9	7,8	4,7	0,6
Henegouwen	78,1	17,3	3,4	1,2
Luik	93,1	4,1	2,0	0,8
Luxemburg	92,4	3,6	2,5	1,5
Namen	93,0	3,2	2,2	1,6
Het Rijk	81,7	6,1	10,8	1,4

Voor de planperiode 1976-1980 wordt in het gewest Vlaanderen een krediet van 5,7 miljard F. beschikbaar gehouden tot subsidiëring van de investeringen van de waterleidingmaatschappijen. De uitsplitsing per maatschappij ziet er uit als volgt :

(1) Volgens recente ramingen zouden in België nog 620.000 personen niet zijn aangesloten, waarvan 93 % in Vlaanderen.

Nationale Mij der Waterleidingen - lokale werken	1,9 mld
Intercommunale Watermaatschappij Brussel - toevoerleidingen te Tailfer	0,4 mld
P.I.D.P.A. - werken te Grobbendonk	0,7 mld
T.M.V.M. - distributie	0,6 mld
I.N.Z.O.	0,4 mld
Kleine intercommunales) Regieën en gemeentelijke diensten)	0,1 mld
Totaal	<u>4,1 mld</u>
Reserve voor andere werken	1,6 mld
	<u>5,7 mld</u>

Aangezien de subsidiëring 60 % bedraagt, kan met dit krediet een totaal van 9,5 mld aan investeringen gerealiseerd worden.

AFDELING III - DE SOCIALE GEMEENSCHAPSVORZIENINGEN

A. Medische uitrusting

Om tot een doeltreffend gezondheidsbeleid voor het Vlaamse gewest te komen kunnen binnen het kader van de algemene beleidskeuzen (zie Titel II, A, hoofdstuk 6) volgende specifieke oriënteringen worden gegeven :

- een planmatige aanpak van de gezondheidszorg op basis van verzorgingsgebieden en een hiërarchische opbouw aangepast aan het net van dienstcentra bedoeld in hoofdstuk I;
- een grotere specialisatie van de inrichtingen en een optimale aanwending van de bestaande infrastructuur (door het tekort aan bedden voor langdurige zieken worden deze afgeleid naar de bedden voor acute zieken waar overbezetting ontstaat);
- benadrukken van de preventieve gezondheidszorg door uitbouw van een net van regionale centra voor preventieve geneeskunde en oprichting van een aantal centra voor mentale gezondheidszorg;
- het streven naar een ambulante verzorging (home care) gesteund op de centrale rol van de huisarts - al dan niet in teamverband.

1. Ziekenhuizen voor acute zieken (1)

De wet van 6 juli 1973, art. 5 § 4, richt een gewestelijke commissie voor ziekenhuisprogrammatie op en bepaalt haar bevoegdheid inzake ziekenhuisplanning. Derhalve loopt dit plan vooruit op de werkzaamheden en adviezen van deze commissie, wat eventuele wijzigingen en preciseringen van het plan insluit.

Een verhoging van het totaal aantal bedden is niet gewenst voor Vlaanderen daar de huidige norm van 4,7 bedden per 1.000 inwoners (2) ruimschoots werd overschreden. Evenwel blijven er sub-regionale tekorten bestaan. Deze zijn gelokaliseerd in de arrondissementen Diksmuide, Denendermonde, Halle-Vilvoorde en Veurne.

Noodzakelijke investeringen

Wegwerking van de sub-regionale tekorten

Het is noodzakelijk te voorzien in een uitbreiding van 150 bedden in het arrondissement Halle-Vilvoorde. Verder moet zowel in het subgewest "Westhoek" als in de omgeving van Aarschot/Diest een nieuw ziekenhuis voor acute zieken worden gebouwd. Beide hospitalen moeten kunnen beschikken over een capaciteit van 150 bedden.

Modernisering

De vooruitgang van de medische wetenschap vergt een degelijk aangepaste en moderne infrastructuur.

Rekening houdend met de aan gang zijnde infrastructuur- en moderniseringswerken en steunend op de principesbeloften voor de subsidiëringen van verschillende programma's, behelst de uit te voeren modernisering van de bedden capaciteit voor Vlaanderen 750 bedden in de planperiode 1976-1980 (3).

De totale Rijkstussenkomst in de ziekenhuizen voor acute zieken bedraagt aldus 1,8 miljard F.

-
- (1) Voor de universitaire ziekenhuizen welke beschouwd worden als "nationale" investeringen, wordt verwezen naar Titel II, A. De academische ziekenhuizen van de Rijksuniversiteiten ressorteren onder de functie "onderwijs"; de ziekenhuizen van de vrije universiteiten komen voor onder "volksgezondheid".
 - (2) Koninklijk besluit van 12 december 1966.
 - (3) De kostprijs per bed, zowel voor uitbreiding als voor de modernisering, wordt geraamd op 2,5 mln.F. in lopende prijzen 1976-1980. Het investeringsaandeel voor het Rijk belooft 60 %.

2. Ziekenhuizen voor langdurige zieken (chronische zieken, revalidatie, geriatrie).

Een aanzienlijke inspanning is nodig voor de instellingen en diensten voor geriatrie en revalidatie (R-bedden) en voor de behandeling van langdurige aandoeningen (V-bedden). De normen bepaald in het K.B. van 12 december 1966, namelijk 1 bed per 1.000 inwoners voor V-bedden en 0,5 per 1.000 inwoners voor R-bedden worden nog steeds niet bereikt. Derhalve is een uitbreiding met 2.000 V-bedden en 1.660 R-bedden noodzakelijk.

De investeringskost per V-bed bedraagt 1,5 mln.F. wat een totale staats-tussenkost (naar rato van 60 %) betekent van 1,8 miljard F.. De kostprijs voor een R-bed bedraagt 2,5 mln. F. Aldus zal de Rijkstussenkost à 60 % een investering van 2,5 miljard F. met zich brengen.

3. Psychiatrische ziekenhuizen en instellingen

Vlaanderen beschikte begin 1975 over 18.400 bedden voor geesteszieken. Evenwel moet men er de nadruk op leggen dat de meeste bedden sterk verouderd zijn. Zij voldoen niet meer noch aan de behoeften van de nu verzorgde patiënten, noch aan de behoeften van het groeiend en gedifferentieerde aantal patiënten die volgens de nieuwe methodes moeten worden behandeld. Daarbij dient men rekening te houden met het onderscheid tussen de behandeling van volwassenen en kinderen, tussen hospitalisatie en semi-hospitalisatie.

Inzake ziekenhuizen voor geesteszieken moet in de mate van het mogelijke worden gestreefd naar een overgang van gesloten psychiatrische instellingen naar centra voor diagnose en actieve behandeling. Dit kan gebeuren door periodische opnamen in instellingen en door begeleiding vanuit de centra voor geestelijke gezondheidszorg (zie de georganiseerde thuisverzorging). Dit streven naar vernieuwing vergt derhalve aanzienlijke investeringen.

Hierna volgt de raming van de noodzakelijke investeringen (1) :

(1) Voor de raming van de investeringen werden volgende kostprijzen in aanmerking genomen :

- hospitalisatie : kostprijs per bed (type A en type T) : 1,8 mln.F.
- semi-hospitalisatie : kostprijs per bed of plaats (type A en T) : 1,28 mln.F.

3.1. Instellingen voor volwassenenHospitalisatie

-Type A : Uitbreiding van het aantal bedden voor actieve
behandeling

2.200 bedden x 1,795 = 3.949 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 2.369 mln.F.

-Type T : Uitbreiding van de bedden voor gewone behandeling
en revalidatie

2.900 bedden x 1,795 = 5.205 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 3.123 mln.F.

Semi-hospitalisatie

-Type A : actieve behandeling

1.200 bedden of plaatsen x 1,283 = 1.539 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 923 mln.F.

-Type T : gewone behandeling of revalidatie

2.500 bedden of plaatsen x 1,283 = 3.207 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 1.924 mln.F.

3.2. Instellingen voor kinderen- Hospitalisatie

Uitbreiding van de bedden voor actieve behandeling

900 bedden x 1,795 = 1.615 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 969 mln.F.

- Semi-hospitalisatie

300 bedden of plaatsen x 1,283 = 384 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 60 % = 230 mln.F.

Aldus bedraagt het aandeel van het Rijk in dit totaal investeringspak-
ket voor psychiatrische ziekenhuizen en instellingen in Vlaanderen
9,6 miljard F.

4. Gehandicaptenzorg

Het uitgangspunt voor de benadering van de problematiek van de gehandicaptenzorg moet de wil zijn tot gelijkschakeling in behandeling tussen de lichamelijke en de geestelijke minder-valide.

Daarom moeten maatregelen worden uitgewerkt in verband met de levensvoorwaarden, de huisvesting en de tewerkstelling die een sociale integratie van de minder-valide beogen.

Bijzondere aandacht moet gaan naar de specifieke noden van de minder-valide o.m. de maximale thuisverzorging, tehuizen voor jonge gehandicapten en volwassenen, de beschutte werkplaatsen en bezigheidscentra.

De uitbouw van een gedifferentieerde begeleiding is noodzakelijk zodanig dat het streven van de minder-valide naar zelfstandigheid en geborgenheid wordt gewaarborgd.

Derhalve moet de bestaande infrastructuur worden vernieuwd, Tevens moet het tekort aan plaatsen ongedaan worden gemaakt door de bouw van opvangcentra en homes voor volwassen gehandicapten.

In het Plan krijgt deze problematiek een voorrang, wegens de urgentie en de bijzondere behoeften.

De noodzakelijke investeringsuitgaven ten laste van het Rijk kunnen als volgt worden geraamd :

4.1. Voor de minder-valide kinderen :

Een verantwoorde vermindering van het aantal bedden (1) in internaten is wenselijk ten voordele van meer plaatsen in semi-internaten enerzijds(1) en van een extramurale zorgenverstrekking, waar het mogelijk is, anderzijds.

Internaten

- mentaal gehandicapten :

1.950 bedden x 0,912 = 1.778 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 70 % = 1.245 mln.F.

(1) De term bed is een rekeneenheid die alle andere accomodaties insluit; zo ook voor de rekeneenheid plaats.

- fysisch gehandicapten :

200 bedden x 1,098 =	220 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>154 mln.F.</u>

Semi-internaten

- mentaal gehandicapten :

1.900 plaatsen x 0,601 =	1.142 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>799 mln.F.</u>

- fysisch gehandicapten :

190 plaatsen x 0,801 =	152 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>106 mln.F.</u>

4.2. Voor de minder-valide volwassenen (meerderjarigen)

In nog grotere mate dan zulks voor de kinderen het geval is blijkt de bestaande infrastructuur verouderd of onaangepast aan het streefdoel van actieve ontplooiing en integratiebevordering. Evenals voor de kinderen moeten deze homes een gezinsvervangende functie hebben en geen ghetto's zijn. Vandaar het streven naar kleinere eenheden, zo dicht mogelijk bij het eigen woongebied.

- Homes voor werkende volwassenen :

800 bedden x 0,912 =	730 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>511 mln.F.</u>

- Homes voor niet-werkende mentaal gehandicapten :

2.300 bedden x 1,098 =	2.525 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>1.768 mln.F.</u>

- Homes voor fysisch gehandicapten :

800 bedden x 1,644 =	1.315 mln.F.
aandeel van het Rijk tegen 70 % =	<u>921 mln.F.</u>

- Dagcentra :

900 plaatsen x 0,801 = 721 mln.F.

aandeel van het Rijk tegen 70 % = 505 mln.F.

Dit betekent voor het Vlaamse gewest, 9.040 bedden of plaatsen voor de gehandicaptenzorg, met een Rijkstussenkomst, tegen 70 %, van 6 miljard F.

5. De georganiseerde thuisverzorging (extramurale zorgenverstrekking) (1)5.1. Home care

De home care, waaronder wordt verstaan het geheel van voorzieningen inzake gezondheidszorg dat in gecoördineerd verband aan de patiënt ten huize wordt verstrekt, moet als alternatief voor de zorgenverstrekking in de volgende decennia worden gestimuleerd. Dit alternatief biedt de mogelijkheid enerzijds de hospitalisatie te vermijden of uit te stellen, en anderzijds een continuïteit van zorgenverstrekking te waarborgen langs een multidisciplinaire equipe om. Evenwel blijft een zeer nauwe samenwerking tussen huisarts, intramurale zorgenverstrekking en de equipe van de home care noodzakelijk opdat deze vorm van patiëntenzorg optimaal zou kunnen functioneren. Op het ogenblik wordt de extramurale zorg overgelaten aan het initiatief van lokale overheden of aan het privé-initiatief. Echter kan duidelijk worden gesteld dat, in het licht van een streven naar een grotere humanisering en een direct persoonsgerichte zorgenverstrekking, er onvoldoende infrastructuur aanwezig zijn. Hoewel de planperiode 1976-80 moet worden gezien als een startfase, lijkt 1 centrum met 1 equipe per maximum 25.000 inwoners een wenselijk streefdoel.

5.2. De geestelijke gezondheidszorg en de sociale dienstenverlening

Ook in de geestelijke gezondheidszorg moet de nadruk worden gelegd op de extramurale zorgenverstrekking. Daarvoor is een net van dienstenverleningscentra noodzakelijk. Deze centra moeten worden uitgebouwd met twee diensten met eigen specialisatie, zodanig dat zowel de gewone begeleidingsgevallen als die welke een meer gespecialiseerde begeleiding nodig hebben, kunnen worden opgevangen. Hun taak ligt zowel op het vlak van de preventie en de opvang van patiënten als op de nazorg van alle personen of gezinnen die geestelijke of sociale hulp en begeleiding behoeven. Daar de infrastructuur onvoldoende is, en de planperiode 1976-80 te beschouwen is als een startfase, lijkt de uitbouw van 1 centrum met 2 equipes per

(1) Over de rol van de huisarts als eerste-lijngeneeskunde - zie titel II, A, Hoofdstuk VI.

maximum 50.000 inwoners aanvaardbaar. De investeringskosten zijn gering; de werkingskosten daarentegen zijn aanzienlijk. Het aandeel van het Rijk in de totale investeringskost voor de georganiseerde thuisverzorging wordt geraamd op 0,5 miljard F.

5.3. De gezins- en bejaardenhulp

Bij het streven naar een maximale gezondheids- en welzijnszorg is het noodzakelijk een polyvalente en adequate gezins- en bejaardenhulp te organiseren. De uitbouw van een ruim dienstenkader is essentieel daar het aan de betrokkenen, ondanks bepaalde handicaps de gelegenheid biedt hun normale huisvesting te behouden of althans in hun vertrouwde omgeving te blijven.

Ook zal alles in het werk worden gesteld om het aantal gezins- en bejaardenhelp(st)ers op te drijven en hun vorming te bevorderen.

B. De derde leeftijd

Uit de demografische gegevens kan men afleiden dat de veroudering van de bevolking zich verderzet. Volgens de vooruitzichten zal in vergelijking met 1970 voor het ganse land de bevolkingsklasse van 65 jaar en meer met 6,1 % zijn gestegen in 1980.

Ook in Vlaanderen is de veroudering van de bevolking merkbaar. De bevolkingsklasse van 65 jaar en meer zal stijgen van 662.000 in 1970 tot 740.000 in 1980, of met 12 %. Het is aldus duidelijk dat een dergelijke ontwikkeling de volle aandacht verdient, gezien de daaraan verbonden gevolgen.

Het vertrekpunt bij de uitbouw van de voorzieningen voor de derde leeftijd moet zijn de voorkeur van de bejaarde om zolang mogelijk in zijn eigen vertrouwd milieu zelfstandig te leven en te wonen. Elke isolatie moet worden vermeden. De nadruk moet worden gelegd op de preventieve begeleiding, vooral op het vlak van de gezondheidszorg. Daarom is de uitbouw van een ambulante dienstverlening van zeer groot belang (gezins- en bejaarden help(st)er(s)). Ongeveer 75 % van de + 65-jarigen kunnen worden beschouwd als validen en 25 % (of 185.000) als niet-validen. Deze laatste groep vereist een bijzondere zorg inzake collectieve voorzieningen.

Bij de uitwerking van deze infrastructuur zal bijzondere aandacht worden besteed aan de zwaar verpleeg- en verzorgingsbehoefte.

Begin 1973 beschikte men in het gewest Vlaanderen over 569 instellingen met een beddencapaciteit van 30.783 bedden. In het koninklijk besluit van 2 mei 1972 wordt een streefcijfer vooropgesteld van 7 bedden per 1.000 inwoners. Om te komen tot een voldoende infrastructuur inzake rust- en verzorgingstehuizen moeten er voor Vlaanderen in de periode 1976-1980 8.900 bedden worden opgericht. De kostprijs (in lopende prijzen) bedraagt 0,8 mln.F. De investeringskost voor het Rijk zal voor de planperiode 1976-80 bijgevolg 4,27 miljard F. belopen. Hierbij dient nog 0,7 miljard F. te worden gevoegd voor de bouw van flats. Aldus bedraagt de totale Rijkstussenkomst in de voorzieningen voor de derde leeftijd nagenoeg 5 miljard F.

C. De kinderopvang

De toenemende inschakeling van de vrouwen in het productieproces heeft tot gevolg dat het probleem van de kinderbewaking steeds scherper vormen aanneemt. Een oplossing moet worden gezocht in een soepel beleid waarin plaats is zowel voor de uitbouw van een net voor collectieve uitrustingen (nl. de klassieke kinderkribben, peutertuinen, de kleintjesoorden en kindertehuizen) als voor andere vormen van kinderbewaking (o.m. de gecontroleerde thuisbewaking, kinderbewaking na de schooluren of tijdens de vakantie).

Daarbij moet ook aandacht worden gegeven aan een aantal kwalitatieve verbeteringen zoals het opvoedend element, de bereikbaarheid, de opname-mogelijkheid van licht ongestelde kinderen, enz..

Naast de klassieke vorm van kinderopvang zal gezocht worden naar de uitwerking en de realisatie van alternatieve formules. Zo kan een uitbreiding van de thans bestaande formule van pleegmoeders onder toezicht van het N.W.K. worden aangemoedigd. Daarbij kunnen ook georganiseerde diensten van pleegmoeders worden uitgebouwd.

Gelet op de omvang van de behoeften en de huidige concentratie van de bestaande voorzieningen, is een betere regionale spreiding noodzakelijk.

In het Vlaamse landsgedeelte bestonden er midden 1975 62 door het Nationaal Werk voor Kinderwelzijn erkende kinderkribben, 13 kleintjesoorden en 4 tehuizen voor jonge moeders.

Het is moeilijk een optimale situatie te bepalen, gelet op de respectieve voorkeur voor collectieve voorzieningen, en andere vormen van kinder-

bewaking. Deze voorkeur is sociologisch bepaald en is verschillend per subregio en plaats (1).

Rekening houdend met de inhaalvraag en de verwachte stijging van de vrouwelijke actieve bevolking (+ 65.700 van 1975 tot 1980) kan, mede op basis van de evolutie der aanvragen tot erkenning van kinderkribben en van peuterspeelplaatsen, een uitbouw van 10.000 bedden in het gewest Vlaanderen gedurende de planperiode 1976-1980 worden vooropgesteld (2)

D. Cultuur, sport, recreatie en toerisme

De rijksinvesteringen, onder vorm van subsidies of rechtstreekse initiatieven, voor nieuwe uitrusting inzake cultuur, sport, recreatie en toerisme wordt, voor de Nederlandse cultuurgemeenschap (3), bepaald op 8,750 miljard F. voor de periode 1976-1980.

1. Cultuur en sport

Het beleid inzake vrijetijdsbesteding moet vooral steunen op de permanente opvoeding tot die vrijetijdsbesteding. Daarbij is een efficiënte begeleiding van de beoefenaars primordiaal. Het principe van de soberheid inzake infrastructuurwerken blijft echter gesteld.

Ten einde overinvestering voor cultuur en sport op bepaalde plaatsen te vermijden moet ernaar gestreefd worden de bestaande en de nog op te richten infrastructuur zo efficiënt en rationeel mogelijk te gebruiken. Dit kan onder meer op een dubbele wijze bereikt worden :

- vooreerst komt het erop aan zoveel mogelijk de accommodaties voor het beoefenen van culturele en sportieve activiteiten bestendig open te stellen voor gans de bevolking. In het bijzonder moet dergelijke gemeentelijke infrastructuur kunnen worden gebruikt door alle onderwijsetnetten en moet de schoolinfrastructuur - zowel deze van het Rijk, de provincie, de gemeente als van het vrij onderwijs - ter beschikking worden gesteld van alle inwoners;

-
- (1) Uit een N.W.K.-enquête van 1971 blijkt dat + 65 % van de ouders die kinderen plaatsen dit doen bij grootouders en + 15 % bij private bewaaksters. Dit beantwoordt in heel wat gevallen aan de expliciete wensen van de ouders. Doch in heel wat andere gevallen wordt deze oplossing aanvaard omdat geen andere opvangmogelijkheden aanwezig zijn.
 - (2) In 1976 wordt deze uitrusting beschouwd als nationale investering. In de planperiode 1976-1980 wordt hiervoor een investering voorzien voor gans het Rijk van 3,7 miljard F. (Rijksaandeel tegen 60 %)
 - (3) Inclusief Brussel-Hoofdstad.

- een andere manier tot intensiever gebruik bestaat erin gecombineerde sport- en culturele centra te bouwen. Zodoende worden niet alleen de bouwkosten gedrukt, maar bovendien wordt de sportbeoefenaar dichter bij de cultuurbeoefenaar gebracht en omgekeerd. Daarbij kan de integratie in bestaande voorzieningen dikwijls als oplossing gelden.

Verder moet het bouwen van kleine eenheden worden bevorderd, dit met het doel de cultuur en de sport dichter bij de bevolking te brengen.

1.1. Culturele infrastructuur

De culturele centra hebben een belangrijke functie bij de bevordering van het sociaal-culturele leven op de verschillende niveau's.

Een dubbele prioriteit kan worden gesteld :

- voor de streken welke nog niet beschikken over een elementaire sociaal-culturele uitrusting (zie kaart);
- voor de kleine accomodaties, namelijk de even-boven lokale centra en lokale centra (dorpshuis, buurthuis).

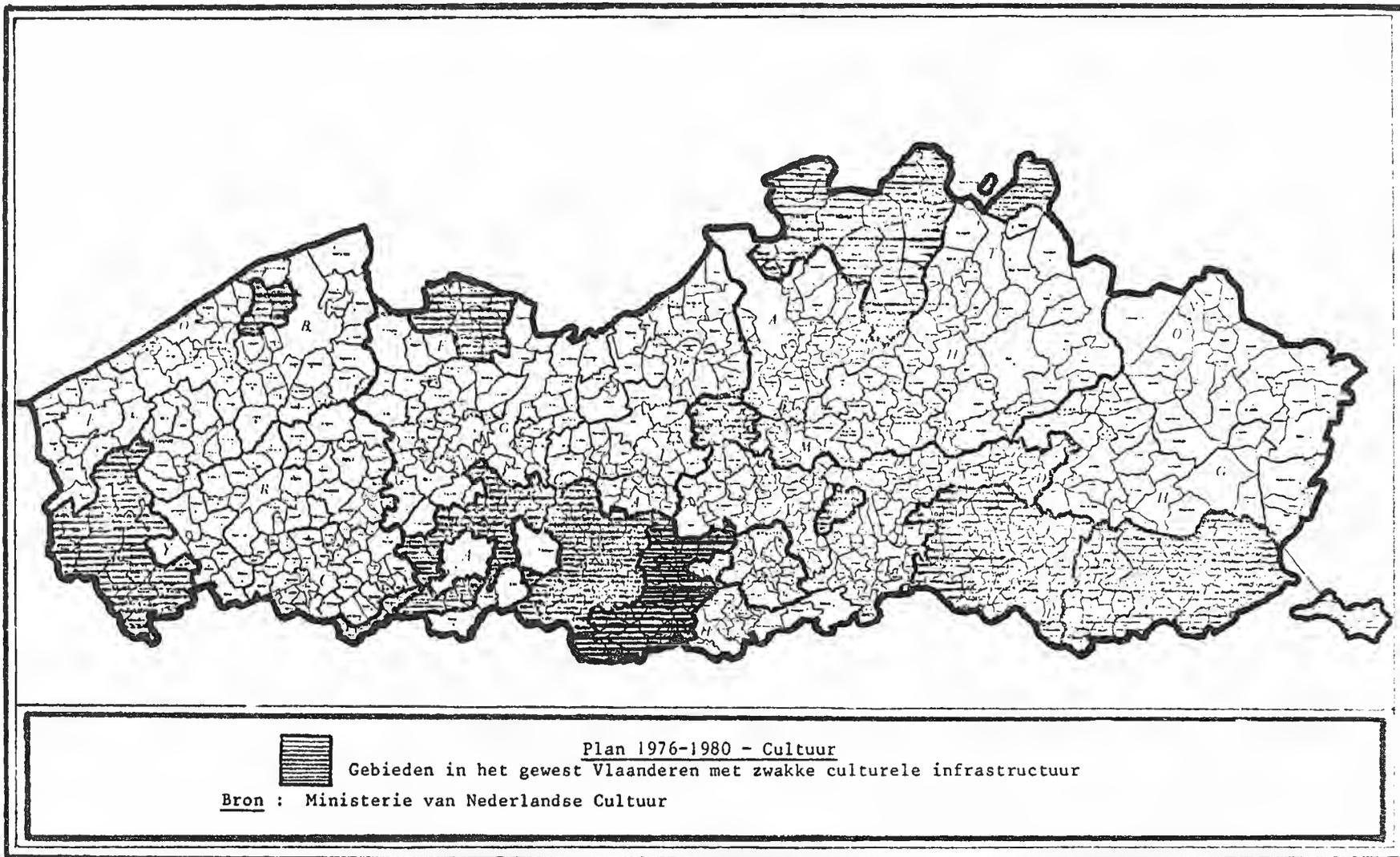
Voor de uitwerking van een structuurplan voor bibliotheken in het kader van het ontwerp betreffende het nederlandstalige openbare bibliotheekwerk, is het aangewezen deze uitbouw te integreren in de culturele centra.

Omtrent de musea van het Vlaamse gewest kan worden gesteld dat een structurering noodzakelijk wordt, gezien de huidige bestaande versnippering van het patrimonium.

In het kader van de herwaardering van de binnensteden als woonruimte en gezien de ontegensprekelijke waarde van de historische monumenten en gebouwen van de Vlaamse kunststeden, moet de aandacht gaan naar een zo groot mogelijk behoud en restauratie van zowel geklasseerde burgerlijke monumenten en gebouwen als niet gerangschikte particuliere en openbare monumenten en gebouwen. Hierbij zou de oprichting van een fonds voor monumentenzorg een oplossing kunnen bieden.

De verwezenlijking van het hiernavolgend programma van culturele centra zou een veelvoud vergen van de beschikbare middelen voor de periode 1976-1980. Bijgevolg moet een keuze gemaakt worden volgens de hierboven gestelde prioriteiten.

Hierbij mag niet uit het oog verloren worden dat het initiatief doorgaans uitgaat van de lokale besturen waardoor de rijkstussenkomst meestal een volgend karakter heeft.



 Plan 1976-1980 - Cultuur
Gebieden in het gewest Vlaanderen met zwakke culturele infrastructuur
Bron : Ministerie van Nederlandse Cultuur

Provincie Antwerpen

Kleinstedelijk Cultureel Centrum

Geel

Sub-regionaal Cultureel Centrum

Boom, Heist-op-den-Berg, Herentals, Mol

Even-boven lokaal Cultureel Centrum

Bornem, Duffel, Hoogstraten, Westerlo

Provincie Limburg

Kleinstedelijk Cultureel Centrum

Beringen, Neerpelt-Overpelt, Sint-Truiden, Tongeren

Sub-regionaal Cultureel Centrum

Bilzen, Borgloon, Bree, Genk, Herk-de-Stad,
Maasmechelen, Maaseik

Even-boven lokaal Cultureel Centrum

Heers, Houthalen, Lanaken, Leopoldsburg, Peer, Tessenderlo

Provincie Oost-Vlaanderen

Kleinstedelijk Cultureel Centrum

Dendermonde, Oudenaarde

Sub-regionaal Cultureel Centrum

Deinze, Eeklo, Geraardsbergen, Lokeren, Ninove,
Ronse, Wetteren, Zottegem, Beveren-Waas

Even-boven lokaal Cultureel Centrum*

Aalter, Brakel, Denderleeuw, Gavere,
Herzele, Lede, Merelbeke, Zelzate

Provincie West-Vlaanderen

Kleinstedelijk Cultureel Centrum

Roeselare, Ieper

Sub-regionaal Cultureel Centrum

Knokke-Heist, Menen, Tielt, Torhout, Veurne, Waregem

Even-boven lokaal Cultureel Centrum

Diksmuide, Izegem, Nieuwpoort, Poperinge

Vlaams-Brabant

Kleinstedelijk Cultureel Centrum

Tienen, Vilvoorde

Sub-regionaal Cultureel Centrum

Aarschot, Asse, Diest, Halle

Even-boven lokaal Cultureel Centrum

Alsemberg, Dilbeek, Haacht, Herne, Kampenhout,
Landen, Liedekerke, Londerzeel, Overijse,
Sint-Joris-Winge, Sint-Kwintens-Lennik, Tervuren,
Zaventem

Brussel-Hoofdstad

1.2. Sportinfrastructuur

De zorg voor meer welzijn vereist een grotere inspanning dan in het verleden inzake sportinfrastructuur.

Voorrang moet worden gegeven aan :

- subregio's waar een elementaire uitrusting ontbreekt;
- sporttakken met een recreatief karakter en bestemd voor grote bevolkingsgroepen;
- polyvalente voorzieningen welke geïntegreerd zijn in het geheel van de culturele en recreatieve infrastructuur.

De beschikbare middelen voor de sportinfrastructuur zullen ontoereikend zijn om het hiernavolgend programma te realiseren.

Bijgevolg moet een keuze gemaakt worden volgens de gestelde prioriteiten.

Ook hier hebben de rijksinvesteringen doorgaans een volgend karakter en gaat het initiatief meestal uit van de ondergeschikte besturen.

Provincie Antwerpen

Zwembaden : - gewest Antwerpen : 7
 - gewest Mechelen : 3
 - gewest Turnhout : 5
 - gewest Herentals-Mol : 4

Totaal aantal : 19 zwembaden waarvan : 4 kleine
 15 middelmatige

Sporthallen : - gewest Antwerpen : 10
 - gewest Mechelen : 9
 - gewest Turnhout : 5
 - gewest Herentals-Mol : 7

Totaal aantal : 31 sporthallen waarvan : 10 grote
 14 kleine
 7 middelmatige

Sportcomplexen : - gewest Antwerpen : 8
 - gewest Mechelen : 9
 - gewest Turnhout : 6
 - gewest Herentals-Mol : 10

Totaal aantal : 33 sportcomplexen waarvan :

7 grote
 17 kleine
 9 middelmatige

Provincie Limburg

Zwembaden : - gewest Hasselt-Genk : 3
 - gewest Neerpelt-Bree : 0
 - gewest Maaskant : 0
 - gewest St.-Truiden-Tongeren : 1

Totaal aantal : 4 zwembaden waarvan : 3 grote
 1 middelmatig

Sporthallen : - gewest Hasselt-Genk : 11
 - gewest Neerpelt-Bree : 3
 - gewest Maaskant : 3
 - gewest St.-Truiden-Tongeren : 8

Totaal aantal : 25 sporthallen, waarvan :

9 middelmatige
 13 grote
 3 kleine

Sportcomplexen : - gewest Hasselt-Genk : 2
 - gewest Neerpelt-Bree : 1
 - gewest Maaskant : 5
 - gewest St.-Truiden-Tongeren : 4

Totaal aantal : 12 sportcomplexen, waarvan :

5 grote
 4 middelmatige
 3 kleine

Provincie Oost-Vlaanderen

Zwembaden : - gewest Gentse Kanaalzone : 3
 - gewest Eeklo-Aalter : -
 - gewest Dendermonde : 1
 - gewest Oudenaarde : -
 - gewest Aalst-Ninove : 5
 - gewest St.-Niklaas : 6

Totaal aantal : 15 zwembaden waarvan : 5 kleine
 8 middelgrote
 2 grote

Sporthallen : - gewest Gentse Kanaalzone : 21
 - gewest Eeklo-Aalter : 4
 - gewest Dendermonde : 3
 - gewest Oudenaarde : 9
 - gewest Aalst-Ninove : 21
 - gewest St.-Niklaas : 10

Totaal aantal : 68 sporthallen waarvan :
 15 grote
 17 middelmatige
 36 kleine

Sportcomplexen : - gewest Gentse Kanaalzone : 15
 - gewest Eeklo-Aalter : 6
 - gewest Dendermonde : 7
 - gewest Oudenaarde : 9
 - gewest Aalst-Ninove : 11
 - gewest St.-Niklaas : 12

Totaal aantal : 60 sportcomplexen waarvan :
 2 grote
 44 kleine
 14 middelmatige

Provincie West-Vlaanderen

Zwembaden : - Brugge-Oostkust : 1

Sporthallen : - gewest Veurne : geen
 - gewest Middenkust-Oostende : 3
 - gewest Brugge-Oostkust : geen
 - gewest Diksmuide-Torhout : 4
 - gewest Ieper-Poperinge : 3
 - gewest Roeselare-Tielt : 4
 - gewest Kortrijk : 3

Totaal aantal : 17 sporthallen waarvan :

7 kleine
 8 grote
 2 middelmatige

Sportcomplexen : - gewest Veurne : 1
 - gewest Middenkust-Oostende : 3
 - gewest Brugge-Oostkust : -
 - gewest Diksmuide-Torhout : 1
 - gewest Ieper-Poperinge : 4
 - gewest Roeselare-Tielt : 3
 - gewest Kortrijk : -

Totaal aantal : 12 sportcomplexen waarvan :

6 kleine
 6 middelmatige

Vlaams Brabant

Zwembaden : - gewest Halle-Vilvoorde : 4
 - gewest Leuven : 2
 - gewest Aarschot-Diest : 1
 - gewest Landen : 2

Totaal aantal : 9 zwembaden, waarvan : 2 kleine
 7 middelmatige

Sporthallen : - gewest Halle-Vilvoorde : 17
 - gewest Leuven : 15
 - gewest Aarschot-Diest : 11
 - gewest Landen : 7

Totaal aantal : 50 sporthallen waarvan :

30 kleine
 6 grote
 14 middelmatige

Sportcomplexen : - gewest Halle-Vilvoorde : 9
 - gewest Leuven : 8
 - gewest Aarschot-Diest : 8
 - gewest Landen : 7

Totaal aantal : 32 sportcomplexen waarvan :

10 middelmatige
 2 grote
 20 kleine

Brussel-Hoofdstad

2. Recreatie en toerisme

Toerisme en recreatie zijn beide te situeren op het vlak van de vrijetijdsbesteding. De recreatie-oorden moeten een aantal ontspanningsmogelijkheden bieden aan de plaatselijke bevolking; de financiering van de noodzakelijke infrastructuur moet hoofdzakelijk lokaal of subregionaal gebeuren.

Het toerisme echter moet worden gezien als een vorm van recreatie waarbij het reizen dominant is. Een toeristische streek moet derhalve een aantrekkingskracht uitoefenen buiten het gebied. Deze ruimere recreatieve functie (ook economische functie door het aanbieden van een typisch produkt) rechtvaardigt een nationale steunverlening.

In dit perspectief zal het beleid aandacht schenken aan het handhaven van de tewerkstelling in die sector evenals aan het verbeteren van de onthaalmogelijkheden in de verschillende toeristische subregio's.

Nadruk moet worden gelegd op de verdere ontwikkeling van het sociaal toerisme waarbij de vakantiespreiding de volle aandacht verdient. Verder moet ook de aandacht gaan naar een degelijke toeristische begeleiding en bescherming van het cultuurpatrimonium.

Om dit beleid te realiseren dienen een ganse reeks projecten in de toeristische streken te worden uitgevoerd (vakantietehuizen, jeugdtelhuisen, hotels, vakantiedorpen, toeristische parken, onthaalcentra, enz.). Deze vergen, samen met een bijkomende inspanning om de lokale besturen te stimuleren in de uitbouw van recreatieve voorzieningen, omvangrijke investeringen.

De beschikbare investeringsmiddelen voor recreatie en toerisme zullen als volgt worden aangewend :

2.1. Sociaal toerisme (48 % van de beschikbare middelen)

Vakantietehuizen
Kampeerterreinen
Jeugdtehuizen
Grondaankoop
Zelfstandigen

2.2. Toeristische en recreatieve uitrusting (44 % van de beschikbare middelen)

Provincie Antwerpen

2 recreatiegebieden
onthaalcentra
diversen

Provincie Limburg

2 recreatiegebieden
onthaalcentra
diversen

Provincie Oost-Vlaanderen

2 recreatiegebieden
onthaalcentra
diversen

Provincie West-Vlaanderen

2 recreatiegebieden
onthaalcentra
diversen

Vlaams Brabant

recreatie

2.3. Toelagen (8 % van de beschikbare middelen)

informatiekantoor
premies hotel
premies camping
premies hoevertoerisme

HOOFDSTUK III

BEROEPSBEVOLKING EN WERKGELEGENHEID

INLEIDING

Dit hoofdstuk sluit aan bij wat in hoofdstuk I gezegd werd aangaande een systeem van economische polen.

Het is een bekend verschijnsel dat de industrievestigingen de neiging hebben zich te concentreren in enkele "groeipolen", die dan ook, met hun omliggend gebied, delen in een ruimere tewerkstelling, in de verwekte inkomens- en goederenstroom en in de daaruit voortvloeiende welvaart. Indien de economische expansie aan haar spontane ontwikkeling wordt overgelaten, dan kan dit meebrengen dat een aantal subregio's onvoldoende deelnemen in die groei en in de welvaart. Het geschetste systeem van economische polen beoogt óók deze gebieden in de economische expansie te betrekken door aan enkele oordeelkundig gekozen kleinere polen de stimuli te geven die nodig zijn om de economische groei op gang te brengen. Hierbij dient rekening gehouden te worden met de natuurlijke roeping van bepaalde subregio's die - dit is evident - moet worden ondersteund.

De verkeersverbindingen van alle aard - over de weg, per spoor, te water, via pijpleidingen - zijn onontbeerlijk voor de aanvoer van energie en grondstoffen, voor de afvoer van fabricaten en het pendelverkeer van de werknemers. Hun uitbouw moet afgestemd zijn op het systeem van economische polen die zij onderling moeten verbinden. Vandaar dat in het regionale plan veel meer de nadruk wordt gelegd op een goede verbinding van de polen, vooral dan die welke gelegen zijn op de horizontale Vlaamse as, dan op de klassieke stervormige verbindingen met de hoofdstad.

AFDELING I - WERKGELEGENHEIDSPROBLEMATIEK

Om een inzicht te hebben in de werkgelegenheidsproblematiek bij het begin van de planperiode moet rekening gehouden worden met de stijging van de beroepsbevolking in de periode 1975-1980 en met de werkgelegenheidsproblemen op het einde van 1975 (werkloosheid, sociaal-onverantwoorde pendel, ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten).

1. Stijging van de beroepsbevolking

De verwachte groei van de beroepsbevolking is afhankelijk van de vooruitzichten in verband met de bevolking en in verband met de activiteitsgraden. Op basis van de bevolkingsvooruitzichten 1975-1980 (cfr. Hoofdstuk II, Afdeling I) en van de geraamde activiteitsgraden voor 1975 en 1980 kan de beroepsbevolking als volgt geraamd worden :

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
M.	1.543.659	1.598.453
V.	743.349	821.747
M. + V.	2.287.008	2.420.200

Volgens deze raming zal de beroepsbevolking in Vlaanderen met 133.000 personen toenemen, waarvan 41 % mannen en 59 % vrouwen.

2. Werkloosheid

Uitgegaan wordt van de veronderstelling dat de conjuncturele werkloosheid (einde 1975) voor het grootste gedeelte zal uitgeschakeld worden door de conjuncturele herleving. Inzake de schatting van de structurele werkloosheid blijkt uit onderzoek van de G.E.R.V. en N.B.B. dat hun aantal kan geraamd worden op ongeveer 55 % van de gemiddelde werkloosheid in 1975 (nl. 94.168), dit betekent 50.000 à 55.000 personen. In de veronderstelling dat een verdere toename van de structurele werkloosheid kan vermeden worden, zullen voor de structurele werklozen nieuwe arbeidsplaatsen moeten opgericht worden.

3. Sociaal-onverantwoorde pendel

Op basis van de Volkstelling 1970 kan vastgesteld worden dat de uitgaande pendel uit Vlaanderen vooral op Brussel gericht is (1). De

(1) Cfr. Afdeling II, § 4.5.1.

sociaal-onverantwoorde pendel uit Vlaanderen naar Brussel kan geraamd worden op ongeveer 63.000 personen. In 1980 moet de pendel naar Brussel gestabiliseerd worden op het niveau van het jaar 1975.

4. Ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten

Niettegenstaande de stijging van de activiteitsgraden van de vrouwelijke beroepsbevolking, blijft een belangrijk deel van de vrouwelijke bevolking op actieve leeftijd beschikbaar voor het arbeidsproces. Om een kwantitatief inzicht in deze ondertewerkstelling te bekomen, werd de gemiddelde activiteitsgraad van de vrouwelijke beroepsbevolking (1975) in 5 Vlaamse textielarrondissementen (Aalst, Oudenaarde, Sint-Niklaas, Kortrijk, Gent) toegepast op de vrouwelijke beroepsbevolking (1975) van de andere Vlaamse arrondissementen. De vrouwelijke beroepsbevolking werd vergeleken met het aantal vrouwelijke arbeidskrachten dat men zou bekomen indien de gemiddelde activiteitsgraad van de Vlaamse textielarrondissementen van toepassing zou zijn. Het verschil tussen beide grootheden bedraagt 50.500 eenheden. In de veronderstelling dat deze ondertewerkstelling in een periode van 10 jaar zal uitgeschakeld worden, zijn in 1975-1980 bijkomende arbeidsplaatsen nodig voor ongeveer 25.000 vrouwen.

5. Besluit

De werkgelegenheidsproblematiek bij het begin van de planperiode kan als volgt samengevat worden :

- stijging van de beroepsbevolking	133.000
- aantal structureel werklozen	55.000
- ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten	25.000
	<hr/>
- Totaal	213.000

Volgens deze raming zouden in de periode 1976-1980 niet minder dan 42.600 arbeidsplaatsen per jaar moeten gecreëerd worden. De verwezenlijking van deze doelstelling zal bijgevolg een zeer zware opgave zijn, des te meer wanneer men er mee rekening houdt dat in de periode 1960-1970 de interne werkgelegenheid in Vlaanderen met ongeveer 20.200 eenheden per jaar is toegenomen.

Vooruitzichten beroepsbevolking

	1975			1980		
	M.	V.	M.+V.	M.	V.	M.+V.
Antwerpen	261.821	120.801	382.622	261.374	129.870	391.244
Mechelen	82.311	37.325	119.636	83.887	41.375	125.262
Turnhout	97.429	44.248	141.677	102.173	50.812	152.985
ANTWERPEN	441.561	202.374	643.935	447.434	222.057	669.491
Brugge	68.085	32.909	100.994	70.976	36.722	107.698
Diksmuide	12.849	5.308	18.157	12.900	5.753	18.653
Ieper	28.618	13.569	42.187	28.752	14.497	43.249
Kortrijk	73.829	38.419	112.248	75.937	41.795	117.732
Oostende	35.725	15.594	51.319	36.503	17.394	53.897
Roeselare	39.774	19.742	59.516	40.189	20.945	61.134
Tielt	21.323	10.294	31.617	21.681	11.137	32.818
Veurne	12.993	6.435	19.428	13.702	7.261	20.963
WEST-VLAANDEREN	293.196	142.270	435.466	300.640	155.504	456.144
Aalst	74.083	40.528	114.611	75.496	42.883	118.379
Dendermonde	50.387	25.220	75.607	51.220	27.256	78.476
Eeklo	24.323	10.698	35.021	25.144	11.962	37.106
Gent	129.621	66.952	196.573	130.618	71.520	202.138
Oudenaarde	29.893	17.672	47.563	29.610	18.017	47.627
Sint-Niklaas	58.049	28.178	86.227	59.876	30.870	90.746
OOST-VLAANDEREN	366.356	189.248	555.604	371.964	202.508	574.472
Hasselt	90.954	41.976	132.930	98.066	48.457	146.523
Maaseik	48.403	22.500	70.903	54.247	27.170	81.417
Tongeren	46.119	19.856	65.975	48.368	22.339	70.707
LIMBURG	185.476	84.332	269.808	200.681	97.966	298.647
Halle-Vilvoorde	145.904	72.874	218.778	159.465	84.655	244.120
Leuven	111.166	52.251	163.417	118.269	59.057	177.326
VLAAMS BRABANT	257.070	125.125	382.195	277.734	143.712	421.446
VLAANDEREN	1.543.659	743.349	2.287.008	1.598.453	821.747	2.420.200(1)

(1) Rekening houdend met een daling van de beroepsbevolking als gevolg van de verlaging van de pensioengerechtigde leeftijd (cfr. Titel II, Hoofdstuk I, blz. 10).

AFDELING II - WERKGELEGENHEIDSBELEID

1. Op werkgelegenheidsgebied zal getracht worden tegen 1980 volledige tewerkstelling te verwezenlijken en tegelijk de kwaliteit van de faktor arbeid te verbeteren. Met volledige tewerkstelling wordt bedoeld het creëren van de nodige arbeidsplaatsen rekening houdend met de stijging van de beroepsbevolking en met de geleidelijke vermindering van de structurele werkloosheid, van de sociaal onverantwoorde pendel naar Brussel en van de ondertewerkstelling van vrouwelijke arbeidskrachten. De verbetering van de kwaliteit van de tewerkstelling houdt o.m. in dat de voorkeur gegeven wordt aan dat soort tewerkstelling dat niet enkel een hoog inkomen en betere arbeidsvoorwaarden verzekert maar ook persoonlijke ontplooiingskansen en maatschappelijke dienstbaarheid bevordert.
2. De verwezenlijking van de doelstelling in verband met de werkgelegenheid is in de eerste plaats afhankelijk van een industriële herstructurering en een versterking van de tertiaire sector waardoor bijkomende arbeidsplaatsen zullen gecreëerd worden. In het hoofdstuk over de ontwikkeling van de bedrijfstakken, alsook in titel II en IV, worden hiervoor een aantal maatregelen van economische aard aangeduid.
3. Een bijzonder aspect van de regionaal-economische politiek ter bevordering van de werkgelegenheid is de deconcentratie en decentralisatie van Brussel. Het hoofdstuk over het ruimtelijk kader bevat een reeks voorstellen om de overconcentratie van de privé-sector en van de overheidsdiensten te Brussel tegen te gaan. Hierdoor zal de sociaal-onverantwoorde pendel naar Brussel geleidelijk verminderen en zal de tertiaire sector in Vlaanderen versterkt worden.
4. In samenhang met de maatregelen van economische aard en de deconcentratie en decentralisatie van Brussel zullen in het kader van de werkgelegenheidspolitiek een aantal acties ondernomen worden ter verwezenlijking van de vooropgestelde doelstelling.

4.1. Beroepsopleiding, -vervolmaking, -wederaanpassing

- 4.1.1. De door de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening georganiseerde beroepsopleiding voor volwassenen heeft als doel werklozen, loontrekkenden of zelfstandigen een ander beroep aan te leren of hen in hun huidig beroep te vervolmaken. Bovendien kan de R.V.A. hulp toekennen bij de oprichting, uitbreiding of overschakeling van ondernemingen.

Deze hulpverlening heeft meestal betrekking op de opleiding van het in dienst genomen personeel. De sectorale en professionele mobiliteit der arbeidskrachten t.g.v. de industriële herstructurering, de wederaanpassing van de structurele werklozen, het tekort aan geschoold personeel in sommige sectoren of subregio's hebben voor gevolg dat de inspanningen op het gebied van de beroepsopleiding zullen worden geïntensifieerd door het aantal opleidingen geleidelijk te verhogen en kwalitatief aan de behoeften van de subregio's aan te passen.

Ontwikkeling van de beroepsopleiding :

	<u>aantal opleidingen</u>	<u>kostprijs in lopende prijzen</u> <u>(x 1.000.000)</u>
1976	16.000	1.225
1977	19.000	1.560
1978	20.000	1.780
1979	21.000	2.000
1980	22.000	2.262

De ervaring in het verleden heeft aangetoond dat een periode van dalende economische activiteit een stagnatie van het aantal beroepsopleidingen voor gevolg heeft. Een voorlichtingscampagne zal worden georganiseerd om meer werklozen te motiveren zich in de centra van de R.V.A. te laten inschrijven om een bij- of omscholing te ontvangen. Overeenkomstig de besluiten van de driepartijen-conferentie over de tewerkstelling (juli 1976) zullen de plaatsingsdiensten van de R.V.A. verbeterd worden om de cursisten die hun beroepsopleiding voltooid hebben zo snel mogelijk tewerk te stellen. Bij zijn inspanningen op het gebied van de beroepsopleiding, zal de R.V.A. speciale aandacht schenken aan de vervolmaking of wederaanpassing van bepaalde groepen werklozen (jongeren, vrouwen).

4.1.2. Europees Sociaal Fonds

Om de mobiliteit van de arbeidskrachten te bevorderen zal eveneens beroep gedaan worden op de tussenkomst van het Europees Sociaal Fonds. Sinds 1 mei 1972 kan het Fonds in 2 categorieën situaties tussenkomen :

- a) Wanneer de toestand op de arbeidsmarkt verstoord wordt door bijzondere maatregelen die in het kader van het E.G.-beleid worden getroffen, of wanneer een specifieke gemeenschappelijke actie nodig is om de aanpassing tussen vraag naar en aanbod van arbeidskrachten binnen de Gemeenschap beter te waarborgen. In dit geval wordt de tussenkomst van het Fonds verleend op basis van een door de Ministerraad genomen besluit waarin de werkterreinen, de vormen van steun en de groepen van personen aangeduid worden. Tot nog toe kunnen voor tussenkomst in aanmerking komen de omscholing van arbeidskrachten die de landbouw verlaten, textielarbeiders, migrerende werknemers, bepaalde acties ten behoeve van minder-validen en werkzoekende jongeren.
- b) Wanneer de toestand op de arbeidsmarkt in bepaalde gebieden, bedrijfstakken of groepen van ondernemingen verstoord wordt door moeilijkheden die niet het gevolg zijn van bijzondere maatregelen die in het kader van het E.G.-beleid worden getroffen, maar die indirect voortvloeien uit de werking van de gemeenschappelijke markt of die de harmonische ontwikkeling van de Gemeenschap belemmeren. In dit geval wordt de tussenkomst van het Fonds rechtstreeks verleend voor de omscholing van arbeidskrachten die in probleemgebieden door werkloosheid worden bedreigd ofwel door de technische vooruitgang worden getroffen, ofwel moeilijkheden ondervinden in bepaalde groepen ondernemingen.

4.2. Tekort aan "ongeschoolde" arbeidskrachten

Door de reorganisatie van de arbeidsmarkt zijn meer en meer arbeidstaken uitgegroeid tot sociale klassen waarbij er een zekere afkeer is voor handenarbeid en een overdreven voorkeur voor arbeid in de zogenaamde intellectuele sfeer. Het afschuiven van zogenaamd ongewenste jobs (vb. weinig gekwalificeerd, zwaar, lastig werk; weinig betaalde en sterk conjunctureel of seizoengebonden jobs) naar marginale arbeiderscategorieën is zowel sociaal onaanvaardbaar als economisch en politiek onhoudbaar. Om aan deze problematiek een oplossing te geven is een geheel van maatregelen nodig : mentaliteitsverandering om een aantal beroepen in eer te herstellen, herwaardering van de betrokken jobs door verbetering van de arbeidsvoorwaarden en van de financiële voordelen.

4.3. Jongeren

- 4.3.1. In de periode 1975-1980 zal de beroepsbevolking jonger dan 25 jaar toenemen van 533.000 tot 555.600 personen (+ 4,2 % tegenover + 5,8 % voor de totale beroepsbevolking). Het aandeel van deze groep in de totale beroepsbevolking zal hier-

door verminderen van 23,3 % tot 22,9 %. Zowel in 1975 als in 1980, blijft in enkele arrondissementen het aandeel der jongeren ten minste 25 % van de totale beroepsbevolking bedragen : Maaseik, Turnhout, Hasselt, Tongeren, Diksmuide, Tielt, Dendermonde (alleen in 1975).

Einde december 1975 waren er in Vlaanderen 125.075 volledig werklozen, waarvan 52.492 (42 %) jonger dan 25 jaar. Deze laatste groep wordt als volgt onderverdeeld :

	M.	V.	M.+V.
- 20 jaar	8.236	12.342	20.578
20-25 jaar	11.941	19.973	31.914
Totaal	20.177	32.315	52.492

Bron : R.V.A.

4.3.2. Beroepsoriëntering

De beroepsoriëntering zou moeten gebaseerd zijn op de individuele capaciteiten en op de toekomstmogelijkheden en behoeften van de gemeenschap. Daar met dit laatste element te weinig rekening wordt gehouden, leidt een verkeerde of onvoldoende beroepsoriëntering tot een verkeerde studierichting wat werkloosheid bij de afgestudeerden tot gevolg heeft (1).

Om op gewestelijk vlak tot betere informatie te komen zal via de regionale tewerkstellingscomités - officieel ingesteld bij koninklijk besluit van 7 april 1975 - permanent overleg tot stand gebracht worden tussen de overheden op het gebied van het onderwijs en de tewerkstelling enerzijds, en de verantwoordelijken van de sociaal-economische middens anderzijds (2).

- (1) Na het einde van het schooljaar heeft de R.V.A. af te rekenen met een stijging van het aantal jonge werkzoekenden. Deze ontwikkeling komt tot uiting in de statistiek "andere verplicht ingeschreven werklozen", die de laatste 4 jaar als volgt voor Vlaanderen (zonder Halle-Vilvoorde in 1973-1974) geëvolueerd is :

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
juni :	3.764	3.634	6.113	8.121
juli :	15.272	18.978	32.299	36.008
verschil :	+11.508	+15.344	+26.186	+27.887

- (2) Regionale tewerkstellingscomités van : Oostende-Brugge, Kortrijk-Roeselare-Ieper, Gent, Sint-Niklaas, Dendermonde, Aalst-Oudenaarde, Antwerpen-Boom-Mechelen, Turnhout, Hasselt, Tongeren, Leuven, Halle-Vilvoorde.

Door op deze manier de beroepsoriëntering te verbeteren, zal één der oorzaken van de werkloosheid der jongeren geleidelijk verdwijnen.

4.3.3. Beroepsopleiding

Om te vermijden dat een onvoldoende opleiding of een niet meer aan de tijd beantwoordende opleiding wordt verleend, moeten een aantal maatregelen genomen worden in verband met het onderwijs in 't algemeen. Deze problemen worden behandeld in titel II, A, hoofdstuk 2.

Sommige jongeren hebben geen belangstelling voor tewerkstelling in het beroep dat zij aanleerden of hebben een studierichting gekozen waarvoor er geen voldoende vraag op de arbeidsmarkt meer is. Voor deze groepen kan de beroepsopleiding van de R.V.A. een oplossing brengen : oprichting van speciale centra voor jonge werklozen, uitbreiding van de waaier der aan te leren beroepen, verlaging van de minimumleeftijd voor de toelating tot de centra voor de opleiding tot beroepen met een tekort aan arbeidskrachten. In het kader van de sociale en professionele promotie der werknemers zal de toepassing van de wetten op de sociale promotie en op de kredieturen verder worden uitgebreid (cfr. Titel II, A, hoofdstuk 1).

4.3.4. Stage van jongeren :

- In de periode van 1 september 1975 tot 1 september 1976, zal de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening een financiële tegemoetkoming toekennen aan werkgevers die de tewerkstelling van jonge afgestudeerden van 15 tot 25 jaar laten aanvangen met een stageperiode gedurende welke zij zich in de onderneming kunnen aanpassen aan taken die in verband staan met het onderwijs dat zij hebben genoten (K.B. van 13 augustus 1975). (1)
- In toepassing van de wet van 30 maart 1976 betreffende de economische herstelmaatregelen zijn alle ondernemingen en administraties met ten minste 100 werknemers verplicht stagiairs op te nemen tot maximum 1 % van hun personeelseffectief. Komen als stagiair in aanmerking alle jongeren van minder dan 30 jaar, die nog geen beroepsactiviteit hebben uitgeoefend. De stage, die 6 maanden bedraagt en mits akkoord van de 2 partijen en van de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening voor een periode van 6 maanden kan verlengd worden, heeft tot doel aan de betrokkene een praktische opleiding te geven als overgang tussen het genoten onderwijs en

(1) Werd verlengd tot 31 augustus 1977 bij K.B. van 24.9.1976.

de beoogde tewerkstelling. Deze stageregeling, die als aanvullende tewerkstelling moet aangezien worden en niet door afdanking mag worden gecompenseerd, is geldig tot 31 december 1976 en kan bij K.B. verlengd worden (1).

- Als gevolg van de Driepartijen-conferentie over de tewerkstelling (juli 1976) zullen ondernemingen met minder dan 100 werknemers die jonge werklozen als stagiairs aanwerven een premie ontvangen; deze premie is gelijk aan de helft van de werkloosheidsvergoeding die gedurende 6 maanden aan de werkloze zou moeten betaald worden.

4.3.5. Bevorderen van de tewerkstelling van jonge werknemers door de invoering van het brugpensioen :

- overeenkomstig de bepalingen van de collectieve arbeidsovereenkomst op 19 december 1974 in de Nationale Arbeidsraad gesloten, wordt een brugpensioen toegekend aan werknemers van 60 jaar en ouder die ontslagen worden;
- in toepassing van de wet van 30 maart 1976 betreffende de economische herstelmaatregelen kan een brugpensioen op aanvraag verleend worden aan werknemers van 62 jaar of ouder en aan werknemers van 58 jaar of ouder, tewerkgesteld in privé-ondernemingen. De werkgever is verplicht de betrokken werknemer te vervangen door een werkloze jongere van minder dan 30 jaar. Deze bepalingen zijn van toepassing tot 31 december 1976 en kunnen bij K.B. verlengd worden (2).

4.3.6. In januari 1976 werd in de Vlaamse gewestraad een beleidsnota van de Minister van Volksgezondheid en het Gezin besproken over de werkloosheid onder de jongeren. In deze nota worden volgende voorstellen gedaan :

- aanduiden van personen belast met het uitwerken van concrete maatregelen ten behoeve van de jongeren. Bedoeld worden een regeringscommissaris voor de jeugdwerkloosheid, een commissaris per gewestelijk bureau van de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening en een verantwoordelijke per gemeente. De regeringscommissaris zal belast worden met een algemene campagne om zoveel mogelijk werkloze jongeren tewerk te stellen (b.v. toepassing van de stageregeling voorzien in de wet van 30 maart 1976; stimuleren van lokale overheden voor de inschakeling van jongeren niet alleen in de sector van de openbare werken maar ook in de sociale en culturele sector).

(1) Werd verlengd tot 31 augustus 1977 bij K.B. van 24.9.1976.

(2) Vanaf 1 september 1976 werden de leeftijdsgrenzen verlaagd tot 60 jaar voor mannen en tot 55 jaar voor vrouwen (K.B. van 8 augustus 1976).

- Oprichting van creativiteits- en ontwikkelingsateliers voor jonge werklozen :

Door het Ministerie van Nederlandse Cultuur zullen ongeveer 50 centra opgericht worden in de rijksinfrastructuur, in provinciale en gemeentelijke gesubsidieerde centra of in privécentra die door het departement zijn erkend en gesubsidieerd. Doel van deze centra is aan de jonge werklozen een algemene en maatschappelijke vorming te geven, die buiten de mogelijkheden van de beroepsopleiding bij de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening vallen omdat zij niet rechtstreeks beroepsgericht zijn. Ook voor de medewerkers zal beroep gedaan worden op jonge werklozen (academici, technici, werkloze leerkrachten), die naargelang van de cursus zullen belast worden met lesgeven, groepswork of cursusbegeleiding.

- Toelating van werklozen van minder dan 25 jaar tot het onderwijs voor sociale promotie en tot het onderwijs met volledig leerplan :

het Ministerie van Nationale Opvoeding wil het aantal zogenaamde "vrije leerlingen" verhogen om aan jonge werklozen de gelegenheid te geven een aantal lessen te volgen (b.v. alleen praktijklessen, of praktijk en technologie, of praktijk en talen) om hun vorming te vervolmaken.

4.3.7. Andere maatregelen :

- verkorten van de periode tussen het einde van de studiën en de oproeping voor de militaire dienst;
- de ondernemingen zouden ter plaatse meer aan research moeten doen, zodat een groter aantal afgestudeerden in eigen streek zouden kunnen tewerkgesteld worden;
- streven naar meer gelijkheid inzake arbeidsvoorwaarden der jongeren overeenkomstig het interprofessioneel akkoord van 10 februari 1975 (1).

(1) Interprofessioneel akkoord van 10.2.1975 : Jongeren : De ondertekenende partijen stellen vast dat de leeftijd in tal van collectieve arbeidsovereenkomsten als een criterium van differentiëring van de loonvoorwaarden wordt gebruikt. Zij bevelen de paritaire comités aan, de leeftijd niet als de enige faktor te beschouwen om een verschillend loonniveau te bepalen en deze slechts als een praktisch middel te hanteren om de evolutie van de geschiktheid te beoordelen.

4.4. Vrouwen

- 4.4.1. In de periode 1975-1980 zal de vrouwelijke beroepsbevolking van 743.300 tot 821.700 personen (+ 10,5 %) stijgen, waardoor het aandeel in de totale beroepsbevolking van 32,5 % tot 33,8 % zal toenemen. Bij de beschrijving van de werkgelegenheidsproblematiek werd de ondertewerkstelling van vrouwen in een aantal arrondissementen op 50.500 personen geraamd.

Einde december 1975 waren er in Vlaanderen 67.089 volledig werkloze vrouwen (54 % van het totaal aantal), die als volgt volgens arbeidsgeschiktheid onderverdeeld worden :

- met normale arbeidsgeschiktheid	:	55.336
- met gedeeltelijke " " "	:	8.171
- met zeer beperkte " " "	:	3.582
- totaal	:	67.089

Bron : R.V.A.

- 4.4.2. De vrouwelijke beroepsbevolking moet op voet van gelijkheid met de mannelijke beroepsbevolking in het produktieproces benaderd worden. Deze integratie zal tot stand gebracht worden in relatie met de verdere uitbouw van de industriële en tertiaire sectoren en mag niet afgestemd worden op die bedrijfstakken waarin traditioneel veel vrouwen tewerkgesteld zijn. De bevordering van de tewerkstelling van vrouwen is bovendien afhankelijk van :

- de voorgestelde maatregelen ter verbetering van de beroepsoriëntering : uit de R.V.A.-statistieken blijkt dat einde december 1975 37 % der werkloze vrouwen jonger dan 25 jaar meer dan lager secundair onderwijs genoten heeft (1); het probleem voor deze groep is bijgevolg niet zozeer een gebrek aan opleiding dan wel een verkeerde opleiding, daar de beroepsoriëntering nog te veel op traditioneel vrouwelijke beroepen afgestemd is;
- de voorgestelde maatregelen ter verbetering van de opleiding om hierdoor de beroepskwalificatie te verhogen : uit de R.V.A.-statistieken blijkt dat einde december 1975 slechts 11 % der werkloze vrouwen ouder dan 25 jaar meer dan lager secundair onderwijs heeft gevolgd (1), wat een beroepsvervolmaking of -wederaanpassing ten zeerste bemoeilijkt;

(1) Toestand voor gans België.

- een mentaliteitsverandering bij werkgevers en werknemers om het aantal door vrouwen uitgeoefende geschoolde beroepen te verhogen;
- uitbreiding en verbetering van collectieve voorzieningen zoals kinderopvang (cfr. hoofdstuk II, afdeling III, C) en gemeenschappelijk vervoer waarvan de afwezigheid of de onvoldoende uitrusting dikwijls een zware belemmering voor de tewerkstelling van vrouwen is;
- uitschakelen van de moeilijkheden veroorzaakt door de onderbreking van de loopbaan;
- toepassen van wisselende uurroosters en van deeltijdse betrekkingen zonder dat deze maatregelen een doel op zichzelf worden.

4.5. Pendel

4.5.1. De pendel is één der belangrijkste kenmerken van de sociaal-economische ontwikkeling in Vlaanderen. Volgens de Volkstelling 1970 heeft de pendel tussen de Vlaamse arrondissementen betrekking op 236.625 personen. De uitgaande pendel is gericht naar Brussel (173.691), naar het buitenland (39.419), naar Wallonië (24.248), naar veranderlijke en onbekende gemeenten van tewerkstelling (40.697).

Ofschoon deze bewegingen niet volledig kunnen uitgeschakeld worden, zal het beleid gericht worden op de geleidelijke vermindering van de sociaal-onverantwoorde pendel, dit is de pendel waarvan de heen- en terugreis per dag 2 u. en meer bedraagt. Niettegenstaande de economische expansie in de zestiger jaren had deze pendel op het einde van 1970 betrekking op 122.000 personen, hetzij 6 % van de in Vlaanderen wonende beroepsbevolking. De sociaal-onverantwoorde pendel is vooral uit volgende arrondissementen afkomstig :

	<u>aantal</u> :	<u>in % van de be-</u> <u>roepsbevolking</u>
- Leuven	18.071	12,6
- Aalst	17.326	16,7
- Antwerpen	10.969	3,1
- Halle-Vilvoorde	10.880	5,8
- Turnhout	8.394	6,8

- Gent	8.169	4,5
- Dendermonde	7.408	10,8
- Hasselt	6.541	5,8
- Mechelen	6.099	5,6
- Oudenaarde	5.248	11,8
- Brugge	3.525	3,9
- Sint-Niklaas	3.364	4,3
- Tongeren	3.120	5,4
- Maaseik	2.568	4,4
- Kortrijk	1.958	1,9
- Ieper	1.890	4,8
- Oostende	1.840	4,0
- Eeklo	1.257	4,0
- Diksmuide	1.101	6,5

De uitgaande pendel is in hoofdzaak op Brussel gericht. De sociaal-onverantwoorde pendel uit Vlaanderen naar Brussel kan op ongeveer 63.000 personen geraamd worden (1) hetzij 52 % van de totale sociaal-onverantwoorde pendel in Vlaanderen.

4.5.2. Bij de bestrijding van de pendel moet rekening gehouden worden met het feit dat sommige groepen moeilijk terughaalbaar zijn (vb. bouwvakarbeiders, hooggekwalificeerden). Andere categorieën moeten geleidelijk uitgeschakeld worden door volgende maatregelen :

- a) pendel naar Brussel : door het creëren van nieuwe arbeidsplaatsen en/of het herlocaliseren van bepaalde activiteiten (cfr. ruimtelijk kader en ontwikkeling van de bedrijfstakken);
- b) pendel binnen Vlaanderen : door het verbeteren van het gemeenschappelijk openbaar vervoer en door een betere spreiding van de werkgelegenheid binnen Vlaanderen;
- c) de grensarbeid, een bijzonder aspect van de pendelbewegingen, is aanvaardbaar op voorwaarde dat de verplaatsingsduur beperkt is tot maximum 2 u. per dag en mits de nodige waarborgen op het gebied van de sociale zekerheid en de muntpariteit.

(1) Sociaal-onverantwoorde pendel naar Brussel : 95.456-6.000 (intra-agglomeratiependel) = 89.456. Dit aantal werd tussen Vlaanderen en Wallonië gesplitst op basis van hun respectievelijk aandeel in de totale pendel naar Brussel (Vl. : 173.691 of 70,66 %; Wall. 72.125 of 29,34 %).

4.6. Moelijk te plaatsen werklozen

4.6.1. Einde december 1975 waren er in Vlaanderen 26.473 volledig werklozen van 50 jaar en ouder, die als volgt kunnen onderverdeeld worden :

	M.	V.	M.+V.
- met normale arbeidsgeschiktheid	4.923	2.621	7.544
- met gedeeltelijke en zeer beperkte arbeidsgeschiktheid	14.765	4.164	18.929
- totaal	19.688	6.785	26.473

Bron : R.V.A.

4.6.2. De maatregelen ten voordele van de moeilijk te plaatsen werklozen kunnen in 2 groepen ingedeeld worden : maatregelen om de wedertewerkstelling te bevorderen enerzijds, vervroegd pensioen anderzijds.

- Om de wedertewerkstelling te vergemakkelijken zal de financiële tussenkomst van de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening in het loon van de moeilijk te plaatsen werklozen worden verhoogd en zal getracht worden het aantal werklozen door de openbare besturen tewerkgesteld tot 20.000 (Rijk) te verhogen. Bovendien kunnen de Ministers met regionale bevoegdheid inzake tewerkstelling de tewerkstelling van werklozen uitbreiden tot sommige categorieën van verenigingen zonder winst oogmerk die een sociaal, humanitair of cultureel doel nastreven (K.B. van 30 mei 1975).(1)
- In paragraaf 4.3.5. werd reeds gewezen op de invoering van het brugpensioen in toepassing van de collectieve arbeidsovereenkomst van 19 december 1974 en van de wet van 30 maart 1976. Volgens voorziet het interprofessioneel akkoord van 10 februari 1975 de verlaging van de pensioengerechtigde leeftijd tot 64 jaar voor werknemers met een loopbaan van 45 jaar (2). Ten slotte wordt in titel II, A, Hoofdstuk 8 een versoepeling voorzien in verband met de pensioengerechtigde leeftijd van sommige groepen werknemers.

4.7. Minder-Validen

Voor de minder-validen wordt uitgegaan van het principe dat gestreefd moet worden naar hun inschakeling in het sociaal-culturele leven en in het normale produktieproces. De tewerkstelling in de 59 bestaande beschermde werkplaatsen zal verder worden aangemoedigd (cfr. titel II, A hoofdstukken 1 en 7). Voor de aanpasbare minder-validen is deze tewerkstelling een middel om een snelle overgang naar de gewone werkkring mogelijk te maken; voor de minder-validen waarvoor de integratie in het werkmilieu zeer moeilijk is, bieden de beschermde werkplaatsen een nuttige oplossing. Een aanpassing van de arbeidsduur en het arbeidsritme, een verbetering van de plaatsingstechnieken, een specifieke beroepsscholing, een verbreding van de waaier der aangeleerde beroepen, en het reserveren van bepaalde taken voor aanpasbare minder-validen, zijn andere maatregelen om hun overgang naar het gewone produktieproces te bevorderen. In dit verband wordt verwezen naar de bijkomende voorwaarde die door het Staatssecretariaat voor Vlaamse Streekeconomie

(1) Voor Vlaanderen : M.B. van 10 juli 1975.

(2) Wet van 27 februari 1976.

wordt opgelegd aan investeerders die staatssteun wensen : de betrokken ondernemingen zijn verplicht een aantal minder-validen tewerk te stellen onder de werknemers die als gevolg van de overwogen investering aangeworven worden.

4.8. Gastarbeiders

Een bijzonder aspect van het werkgelegenheidsbeleid is de aanwerving, tewerkstelling en begeleiding van gastarbeiders.

In hoofdstuk II, afdeling I werden de economische oorzaken aangeduid waardoor in de jaren '60 het aantal gastarbeiders in Vlaanderen toegenomen is. Einde 1970, waren er in Vlaanderen 164.029 vreemdelingen, waarvan er 61.650 of 37,5 % een beroep uitoefenden. De meeste gastarbeiders zijn gelokaliseerd in de arrondissementen Antwerpen, Hasselt, Halle-Vilvoorde, Tongeren, Maaseik en Gent.

In paragraaf 4.2. werd erop gewezen dat het afschuiven van ongewenste jobs naar marginale arbeiderscategorieën geen oplossing is. Zo wordt de status van gastarbeider meer en meer geïdentificeerd met minderwaardig werk, wat vanuit menselijk en sociaal oogpunt geen aanvaardbaar alternatief biedt. Niettemin kan een minimum aan internationale migratie noodzakelijk en te verantwoorden zijn. Hiervoor zal een georganiseerde en selectieve immigratiepolitiek t.o.v. niet- E.G.-landen gevoerd worden, zodat de recrutering tot stand komt langs de bevoegde officiële diensten in de landen waarmee akkoorden werden afgesloten. Ondernemingen, die op illegale manier gastarbeiders tewerk stellen, zullen streng gestraft worden.

Op het gebied van het onthaal en de huisvesting zullen de nodige voorzieningen voor de gastarbeiders getroffen worden (vb. inrichten van basis-taalcursussen, administratieve begeleiding, onderwijs aan de schoolgaande jeugd). Om hun integratie in het sociale en beroepsleven te vergemakkelijken, heeft de Ministerraad van de Europese Gemeenschap in juni 1974 beslist uit het Europees Sociaal Fonds steun toe te kennen voor specifieke acties ten behoeve van migrerende werknemers en hun gezinnen.

4.9. Betere werkgelegenheid

Bij de bespreking van de verschillende maatregelen nodig om het tekort aan werkgelegenheid te verminderen, werden de kwantitatieve en kwalitatieve aspecten van het toe te passen beleid samen behandeld. Het betreft de voorstellen in verband met de beroepsoriëntering, het onderwijs in het algemeen, de beroepsopleiding, de geleidelijke vermindering van de sociaal-onverantwoorde pendel. De kwaliteit van de werkgelegenheid is bovendien afhankelijk van de verbetering van de arbeidsvoorwaarden (cfr. titel II, A, hoofdstuk 1), de strijd tegen de verschillende vormen van milieuhinder (cfr. titel II, A, hoofdstuk 12) en het beleid ter verbetering van de sectorale structuur.

AFDELING III - DE ONTWIKKELING VAN DE BEDRIJFSTAKKEN

Het regionaal plan voor Vlaanderen behelst als centrale doelstelling van het economisch beleid de volledige en betere werkgelegenheid. Door het ruimtelijk oriënteren van de economische activiteiten naar gunstig gelegen centra en met voorrang naar deze inde probleemgebieden zal gestreefd worden naar een betere spreiding van de welvaart, een volgende doelstelling van het plan.

De verwezenlijking van de volledige en betere werkgelegenheid zal het voorwerp uitmaken van een actief werkgelegenheidsbeleid (cfr. Afdeling II) en van een economisch beleid gericht op de verbetering van de sectorale structuur.

De bedrijfsstructuur in Vlaanderen is tot op heden te sterk georiënteerd op bedrijfstakken met een afnemende en stagnerende tewerkstelling. Verscheidene Vlaamse subregio's vertonen nog steeds een zeer zwakke economische structuur.

Een beleid gericht op het steunen van de groeisectoren is nu meer dan ooit geboden wegens :

- de sterke aangroei van het arbeidsaanbod tot in 1980;
- de wijziging van de wereldhandel ingevolge nieuwe specialisaties en de stijging van bepaalde produktiefactoren (energie, grondstoffen, geleend kapitaal, arbeidskrachten);
- de nieuwe internationale arbeidsverdeling waarop de ontwikkelingslanden aanspraak maken.

De minder gunstige sectorale structuur van de economie in het gewest Vlaanderen blijkt uit het belangrijk aandeel van de activiteiten waarin geen groei van de werkgelegenheid mag verwacht worden.

De indeling van de bedrijfstakken in groepen met afnemende, stagnerende, expansieve tewerkstelling in de periode 1975-1980 werd hoofdzakelijk opgesteld op basis van gegevens vermeld in de door het Planbureau opgestelde sectorale monografieën. De vooruitzichten hebben alleen betrekking op de werknemers (bijna 80 % van de vraag naar arbeidskrachten in Vlaanderen). De cijfergegevens hebben betrekking op de R.M.Z.-werknemers in juni 1974.

	<u>Aantal</u> <u>R.M.Z.</u> <u>werknemers</u>	%
1. Activiteitsklassen waarin een <u>vermindering</u> van de werkgelegenheid wordt verwacht :		
a. Primaire sector : land- en bosbouw, visserij	7.595	0,49
b. Secundaire sector : winning en vervaardiging van niet-metalen delfstoffen, transportmiddelen, tabak, textiel, leder, schoenen en kleding, papier, diversen	273.534	17,76
2. Activiteitsklassen waarin een <u>stabilisering</u> van de werkgelegenheid wordt verwacht :		
a. Secundaire sector : vaste brandstoffen en cokesovens, aardolieraffinaderijen, electriciteit, gas, warmte en water, winning en eerste verwerking metalen, metalen producten, fijnmechanische en optische industrie, voeding, drank, hout en houten meubelen, drukkerij, bouwnijverheid	385.148	25,04
b. Tertiaire sector : reparatie, vervoer en verkeer	119.620	7,77
3. Activiteitsklassen waar een <u>groei</u> van de werkgelegenheid mag verwacht worden :		
a. Secundaire sector : chemische industrie, machines, electrotechnische industrie, rubber en plastic	163.904	10,64
b. Tertiaire sector : handel, hotels, restaurants, cafés, banken en verzekeringswezen, dienstverlening, onderwijs, diverse dienstverleningen	589.550	38,30
Algemeen totaal	1.539.351	100,-

Bijgevoegde tabel geeft een beeld van het aandeel van de bedrijfstakken in Vlaanderen met dalende (1), stagnerende (2) en stijgende (3) werkgelegenheid van werknemers.

Ter vergelijking werden de cijfers voor Wallonië en Brussel toegevoegd. De aangewende onderverdeling in bedrijfstakken is dezelfde als deze voor Vlaanderen. Er is echter één uitzondering. De rubriek winning en eerste

verwerking metalen die in Vlaanderen bij de activiteitsklassen met stabilisering werd gevoegd, werd voor Wallonië gevoegd in de groep met dalende tewerkstelling. Dit om reden van de verwachte daling in de staalnijverheid.

Werkgelegenheidsvooruitsichten per arrondissement

Arrondissementen en provincies	Primaire sector	Secundaire sector			Tertiaire sector			Totaal
	1	1	2	3	1	2	3	
Antwerpen	0,18	10,59	20,75	12,39	-	13,77	42,32	100,-
Mechelen	0,31	20,88	28,34	10,75	-	4,73	34,99	100,-
Turnhout	0,41	20,98	29,65	14,79	-	3,74	30,43	100,-
ANTWERPEN	0,24	13,98	23,45	12,59	-	10,64	39,10	100,-
Leuven	0,36	7,14	22,64	9,47	-	5,63	54,76	100,-
Halle-Vilvoorde	0,30	12,77	24,72	13,41	-	13,09	35,71	100,-
Brugge	1,23	11,29	20,47	17,02	-	5,79	44,20	100,-
Diksmuide	1,32	15,55	35,11	2,11	-	6,70	39,18	100,-
Ieper	1,19	16,23	26,65	13,65	-	5,84	36,44	100,-
Kortrijk	0,27	34,20	26,07	6,77	-	4,15	28,54	100,-
Oostende	1,30	5,97	17,10	3,67	-	14,97	56,99	100,-
Roeselare	0,69	24,14	33,58	9,24	-	4,50	27,85	100,-
Tielt	1,13	31,72	31,72	7,68	-	3,72	24,03	100,-
Veurne	2,37	10,32	19,25	2,44	-	4,96	60,66	100,-
WEST-VLAANDEREN	0,90	20,95	25,25	9,64	-	5,99	37,27	100,-
Aalst	0,28	29,46	23,81	8,74	-	4,32	33,39	100,-
Oudenaarde	0,39	46,08	19,44	3,61	-	4,08	26,39	100,-
Dendermonde	1,04	32,95	26,42	6,78	-	3,82	28,99	100,-
Eeklo	1,36	14,39	35,75	3,92	-	5,15	39,43	100,-
Gent	0,74	16,24	24,79	9,55	-	6,49	42,19	100,-
Sint-Niklaas	0,32	36,07	21,55	6,57	-	4,25	31,24	100,-
OOST-VLAANDEREN	0,64	25,55	24,27	8,01	-	5,26	36,27	100,-
Hasselt	0,35	17,09	33,01	9,46	-	4,43	35,66	100,-
Maaseik	0,55	21,50	30,05	11,83	-	4,31	31,76	100,-
Tongeren	0,77	12,84	31,07	12,17	-	5,37	37,78	100,-
LIMBURG	0,46	17,33	32,05	10,42	-	4,55	35,19	100,-
Vlaamse gewesten	0,49	17,76	25,04	10,64	-	7,77	38,30	100,-
Waalse gewesten	0,50	20,02	21,89	8,33	-	6,25	43,01	100,-
Brussel-Hoofdstad	0,05	5,44	14,71	6,28	-	7,83	65,69	100,-
HET RIJK	0,40	15,88	22,03	9,10	-	6,37	46,22	100,-

A. BELEIDSLIJNEN

De verwachte expansie van de tertiaire activiteiten in het gewest Vlaanderen zal niet volstaan om de aanzienlijke groei van het arbeidsaanbod in Vlaanderen (+ 133.200 personen in de periode 1976-1980) op te vangen. Het industrieel beleid zal beogen, door een toename van de tewerkstelling in de groeisectoren, het teruglopen van de bedrijvigheid in de bedrijfstakken met dalende tewerkstelling meer dan te compenseren. Als groeisectoren worden hoofdzakelijk in aanmerking genomen bepaalde subsectoren van de metaalverwerkende en de chemische nijverheid (1). Het accent op de groeisectoren - bedrijfstakken met hoge toegevoegde waarde en beroep op hooggeschoolde arbeid - is ook aangewezen om het bedrijfsleven een sterkere concurrentiële positie te bezorgen in een snel veranderende wereld.

In de overige bedrijfstakken zal het beleid steun verlenen om de noodzakelijke herstructureringen door te voeren. In de bedrijfstakken waar afvloeiing naar het buitenland dreigt zal, in het belang van de werkgelegenheid, het beleid dit gevaar ondervangen door deze nijverheidstakken niet over te leveren aan een ongebreidelde concurrentie. (Landen met staatshandel en bepaalde ontwikkelingslanden).

1. De groeisectoren

a) Metaalverwerkende nijverheid

In de metaalverwerkende nijverheid zijn groeikansen voorhanden in de volgende deeltakken : geneeskundige apparaten en o.m. elektrische; elektrische en elektronische regel- en meetapparaten; telecommunicatie (2); elektrische uitrustingen; machinebouw; landbouwmaterieel; bijzondere uitrustingen en volledige nijverheidsinstallaties. De groeikansen bestaan hoofdzakelijk in de uitvoer.

Van de opgesomde deeltakken zijn telecommunicatie, textielmachines en landbouwmaterieel hoofdzakelijk in Vlaanderen gelegen.

(1) Zie ook : "De ontwikkeling van de Vlaamse Economie in internationaal perspectief", Volume VIII, Proeve van synthese en beleidsopties, G.E.R.V., Brussel, 1974.

(2) Omvat professionele radio en televisie, transmissie; telefonie; telegrafie; tele-informatica.

De sector van de telecommunicaties omvat enkele hoofdzakelijk in de provincie Antwerpen gelegen bedrijven. De overheidsbestellingen zullen deze ondernemingen in hun technologische ontwikkeling stimuleren en hen aldus helpen om de export op te drijven.

De perspectieven voor de produktie van textielmachines o.m. weefgetouwen, waarin Vlaanderen gespecialiseerd is, zijn wegens de industrialisering van de ontwikkelingslanden gunstig. Belangrijk is op het stuk van know how door concurrerende buitenlandse bedrijven niet te worden voorbijgestreefd.

Inzake landbouwmaterieel zijn de toekomstvooruitzichten gunstig omwille van de modernisering van de landbouw in ontwikkelingslanden.

De stijgende uitgaven voor de gezondheidszorg en het wetenschappelijk onderzoek inzake volksgezondheid kunnen het groeien van specialisaties in de sector geneeskundige apparaten in de hand werken.

Voor de elektrische en elektronische regel- en meettoestellen bestaat een uitgebreide markt als gevolg van de energie- en grondstoffenbesparingen enerzijds en van de strijd tegen de milieuhinder anderzijds.

De volledige nijverheidsinstallaties (sleutel op de deur) zullen op middellange termijn wegens de industrialisering van de ontwikkelingslanden geconfronteerd worden met een stijgende vraag. Deze vraag bestaat thans reeds in de olieproducerende landen.

Het Vlaamse bedrijfsleven is meer in het bijzonder betrokken bij de engineering van bedrijven uit de chemische nijverheid en de non-ferrometalen.

b) Scheikundige nijverheid

Algemeen kan gesteld worden dat de scheikundige nijverheid nog in belangrijke mate op de produktie van massagoederen is afgestemd. Het beleid zal erop gericht worden de subsectoren met hoge toegevoegde waarde per product en per tewerkgestelde en die een beroep doen op geschoolde arbeidskrachten te bevorderen door steun bij het wetenschappelijk onderzoek en een selectieve toepassing van de expansiewetgeving.

Prioriteit zal geschonken worden aan de subsectoren fotografische nijverheid, farmaceutische nijverheid en fijnchemie.

De fotografische nijverheid wordt vertegenwoordigd door een bekend Antwerps bedrijf dat deel uitmaakt van een Belgisch-Duitse onderneming. De produktie in België bestaat uit fotochemische produkten voor technische en wetenschappelijke toepassingsgebieden van de fotografie (medische en industriële röntgenfotografie, grafische en reproductieve systemen, kantoor kopie- en microfilmsystemen, ciné- en televisiefilm).

De toekomstige ontwikkeling van dit bedrijf zal afhangen van de vorderingen die op het domein van de research worden geboekt. De overheidssteun zal de vorm blijven aannemen van het bevorderen van het speurwerk.

Belangrijk speurwerk wordt thans door het bedrijf ondernomen met het oog op revolutionaire procédés en op recuperatie en besparing van grondstoffen (voornamelijk zilver).

De know how van de onderneming inzake automatisatie, kwaliteitscontrole en precisieapparatuur zou in de farmaceutische nijverheid, de petrochemie, de medische apparatuur, de kernenergie kunnen aangewend worden. De samenwerking tussen ondernemingen uit deze verschillende bedrijfstakken zou eventueel door de overheid kunnen georganiseerd worden.

In de farmaceutische nijverheid die hoofdzakelijk in Vlaanderen gevestigd is zijn expansiemogelijkheden voorhanden. De ontwikkeling van research-afdelingen in de ondernemingen zal in de hand worden gewerkt door het verlenen van overheidssteun die de vorm kan aannemen van een verhoogde bijdrage vanwege de universitaire instellingen in het speurwerk.

Expansiemogelijkheden bestaan in de Fytofarmaceutica, een produkten-groep die bijna volledig wordt ingevoerd en in de medische cosmetica, waarnaar fors stijgende vraag is.

Het beleid zal er ook naar streven het aandeel van de fijnchemie, die een aantal research intensieve produkten omvat, in de scheikundige nijverheid te verhogen. In de eerste fase zal dit nagestreefd worden door de overheidssteun aan het speurwerk. Eenmaal dat de opzoeken resultaat hebben afgeworpen zal investeringssteun verleend worden bij de produktie.

Wat de petrochemische nijverheid betreft kan vermeld worden dat naast de primaire pool Antwerpen er zich in de laatste jaren in het land een aantal bijkomende kernen hebben ontwikkeld. In Vlaanderen zijn

dit het Gentse en de streek Geel-Tessenderlo. Het laatste gebied is aangesloten op de ethyleenpijpleiding (A.R.G.). Het belang van deze secundaire kernen zal in de komende jaren nog toenemen en nieuwe vestigingen zullen er verwezenlijkt worden.

De plasticverwerkende nijverheid zal een verdere expansie kennen. Het is een sterk arbeidsintensieve bedrijfstak waarvan de localisatie onafhankelijk is van de vestiging der grondstoffenproductie. Het beleid zal ernaar streven dat de nieuwe bedrijven zich vestigen in de probleemgebieden.

2. De overige industriële bedrijfstakken

In de bedrijfstakken waarin de werkgelegenheid stagneert of vermindert zullen de dynamische ondernemingen gestimuleerd worden en de specialisaties met gunstige afzetmogelijkheden aangemoedigd.

De herstructureringen die nodig zijn om de concurrentiekracht van het bestaande industrieel potentieel te handhaven zullen bevorderd worden. Hierbij zullen de bijdragen van het secretariaat voor sectoraal overleg en de Dienst voor nijverheidsbevordering ten nutte gemaakt worden.

a) Energie

Het energiebeleid vormt een belangrijke factor in de herstructurering van onze nijverheid. De uitzonderlijke stijging van de prijs van de ruwe aardolie in 1973, gevolgd door een belangrijke prijsverhoging van de meeste andere energiedragers, hebben alle westelijke industriële landen verplicht hun energiebeleid te herzien en te heroriënteren in het kader van een nauwere internationale samenwerking.

Het nationaal energiebeleid (1) voorziet dat om de afhankelijkheid ten aanzien van de aardolie te beperken, het aandeel van deze energiebron in de primaire energiebalans van ons land zal teruggebracht worden van 58,5 % in 1973 tot 46 % in 1980.

De belangrijkste gevolgen van het nationaal energiebeleid voor het Vlaamse gewest zijn :

- de petroleumsector zal af te rekenen hebben met een belangrijke overcapaciteit (2) en zal zijn activiteitenwaaiert moeten heroriënteren

(1) Titel II, B, hoofdstuk III Energiepolitiek.

(2) Begin 1976 bedroeg de raffinagecapaciteit in ons land 50 miljoen ton waarvan 90 % in Vlaanderen (Antwerpen 37 miljoen ton)

teren. Naast een algemene overcapaciteit is er een teveel aan zwaardere produkten t.o.v. de lichtere produkten. Investerings zullen gebeuren om deze zwaardere produkten om te zetten in lichtere door middel van catalytische crackers;

- om de afhankelijkheid ten aanzien van de ingevoerde energiedragers te verminderen werd door de regering aanvang 1975 besloten de steen-koolwinning in het Kempisch bekken te handhaven en de produktie op te drijven tot 7 miljoen ton in 1980 (1). Om te verhinderen dat de subsidies te hoog oplopen zal het rendement fors moeten verhoogd worden (2);
- wat de uitrusting met kerncentrales betreft zijn op dit ogenblik Doel I en II in werking beide met een capaciteit van 393 mw en er is de experimentele reactor van Mol van 11 mw die hoofdzakelijk voor spuurwerk dient.
Te Doel is een derde centrale in bouw met een capaciteit van 930 mw. Zij zal in 1979 in werking treden. Te Tihange is een tweede centrale in opbouw van 930 mw. Verder zijn twee kerncentrales van ieder 1.000 mw besteld door de electriciteitsproducenten. Over localisatie ervan moet nog worden beslist.

Op de vraag of er nog meer kerncentrales moeten gebouwd worden heeft de Commissie van Beraad inzake Kernenergie aanbevelingen opgesteld. De beslissing ter zake zal genomen worden na behandeling in het parlement. In geval van de bouw van nieuwe centrales komen voor vestiging in aanmerking : Doel en een kerneiland in zee.

Wat het aardgas betreft zal België in de komende jaren in stijgende mate aangewezen zijn op de bevoorrading van overzee. Met Algerije werd een contract afgesloten. De leveringen zullen aanvangen in 1980. Dit brengt mede dat te Zeebrugge een L.N.G. terminal nodig is, een bedrijf om het vloeibaar gas te behandelen en opslagruimten. Bij de omzetting van Liquid Natural Gaz in aardgas komen frigorieën vrij die een basisgrondstof zijn voor tal van industriële activiteiten.

Er zal toegezien worden dat deze nieuwe energiefunctie wordt verzoend met de voor de kuststreek zo belangrijke toeristische activiteit.

-
- (1) De produktie in het Kempisch bekken bedroeg in 1974 6.073 miljoen ton en in 1975 5.972 miljoen ton (zuidelijk bekken 1.507 miljoen ton).
 - (2) Het rendement per ondergrondse arbeider in de Kempen is gedaald van 3.169 kg. in 1970 tot 2.606 kg. in 1975. De subsidies aan de Belgische steenkolenmijnen worden voor 1976 geraamd op 6,2 miljard F.

b) Ijzer- en staalnijverheid

Het in het Gentse gelegen staalbedrijf (1) zal worden uitgebreid tot meer dan 3 miljoen ton ruwstaal en in een latere fase wellicht tot meer dan 6 miljoen ton. Deze capaciteitsuitbreiding zal een gunstige weerslag hebben op de werkgelegenheid.

- c) De nijverheid van non-ferrometalen is sterk in Vlaanderen geconcentreerd. Ondanks de te verwachten produktie-uitbreidingen in de grondstoffenproducerende landen lijkt de activiteit in Vlaanderen niet bedreigd, op voorwaarde dat het concurrentievermogen van de ondernemingen wordt gevrijwaard en dat steeds meer wordt gestreefd naar activiteiten met een hoge toegevoegde waarde.

d) De automobielnijverheid

Deze bedrijfstak omvat de assemblage en de produktie van onderdelen. Op middellange termijn is een vermindering van de tewerkstelling in de assemblage niet uitgesloten ten gevolge van een verschuiving van de produktiecentra naar zuidelijke landen (o.m. ontwikkelingslanden).

Het beleid zal erop gericht worden om de produktie van onderdelen uit te breiden. Meerdere bedrijven zijn reeds in het Vlaamse gewest gevestigd.

e) Scheepsbouw

De bouw en het herstellen van zeeschepen is uitsluitend in Vlaanderen gevestigd. De drie belangrijkste werven zullen ieder in 1976 beschikken over grote dokken waardoor zij toegang zullen hebben tot de markt der grote zeeschepen. Deze markt lijdt thans onder de overcapaciteit. Het is een gunstig punt dat de werven zich georiënteerd hebben naar de bouw van gespecialiseerde schepen.

De bouw van zeeschepen wordt door de Overheid gesteund o.m. door toepassing van het door de wet van 23 augustus 1948 opgerichte Fonds voor het Uitreden en Aanbouwen van Zeeschepen. Deze regeling is gunstig, niet alleen voor de werkgelegenheid op de scheepswerven, maar ook voor de toeleveringsbedrijven elders in het land.

Naast het bouwen van zeeschepen beoefenen de grote werven ook de metaalbouw. Twee werven en een bedrijf uit het Waasland voor metaalbouw hebben midden 1975 een overeenkomst gesloten om toegang te verwerven tot de off shore-markt.

(1) De produktie van Sidmar bedroeg in 1973 2.550.000 ton en in 1974 2.261.000 ton.

De activiteit bij de werven van binnenschepen is, wat de nieuwbouw betreft, minder gunstig ingevolge de situatie van de binnenvaart. Een oriëntering naar nieuwe types van schepen is noodzakelijk.

De toestand in de sloopsherstelling is bijzonder kritiek. De overheidssteun zal gaan naar herstructurering die een wijziging van de bedrijfsorganisatie, o.m. de werkorganisatie, moet behelzen. Er zal moeten toegezien worden dat in deze arbeidsintensieve subsector de evolutie van de loonkosten, en meer in het bijzonder de toelagen, meer in overeenstemming verloopt met deze van onze belangrijkste concurrenten.

f) Textiel- en kledingnijverheid

De textiel- en kledingnijverheid is een bedrijfstak die bestaat uit een talrijk aantal subsectoren met uiteenlopende toekomstvooruitzichten.

Gemeenschappelijk aan de meeste subsectoren is dat de concurrentiële positie van de bedrijven in de laatste jaren bedreigd werd enerzijds door de evolutie van de lonen die zijn gaan uitstijgen boven het peil van bijna alle ontwikkelde landen (1), en anderzijds door de stijgende invoer uit Oost-Aziatische en Oostblok-landen. Deze invoer bedreigt vooral de bedrijven die traditionele produkten leveren. De vooruitzichten lijken niet ongunstig in de subsectoren meubileringsstoffen, tapijten. In de afgelopen jaren is de produktie van tapijten fors toegenomen.

De vooruitzichten zijn minder gunstig in de kledingnijverheid en de breigoednijverheid. In de kledingnijverheid grepen in de afgelopen maanden verscheidene bedrijfssluitingen plaats en een overplaatsing van de produktie naar de ontwikkelingslanden wordt vastgesteld voor de minder modegebonden artikelen. Verwacht mag worden dat deze beweging in de komende jaren zal doorgaan met een verlies aan tewerkstelling in de arrondissementen waar deze nijverheid gevestigd is. Er zal aandacht moeten geschonken worden aan het scheppen van vervangende arbeidsgelegenheden waarbij rekening moet worden gehouden met de omstandigheid dat 85 % van de werknemers in de bedrijfstak schoenen en kleding in Vlaanderen vrouwen zijn.

(1) Cfr. Dr. W.T. Kroese "Old Trends and New Developments in the International Textile Industry (1945-1975)" blz.24-25.

Ook de breigoednijverheid wordt sinds enkele jaren gekenmerkt door een verminderende tewerkstelling. Herstructurering en een omschakeling naar meer modegebonden artikelen zijn noodzakelijk. Samenwerking op het stuk van commercialisatie is nodig.

Herstructureringsprogramma's zullen uitgewerkt worden in de textiel- en kledingnijverheid op basis van concertatie met de sociale partners.

De schoennijverheid die sinds jaren achteruitgaat (1) dreigt op enkele bedrijven na volledig te verdwijnen als er niet spoedig een herstructureringscontract tot stand komt en wordt toegepast. Voor het opstellen van een dergelijk contract wordt gerekend op de medewerking van de bedrijfsleiders.

g) De houtverwerkende nijverheid

De meubelnijverheid die de voornaamste subsector is van de houtverwerkende nijverheid heeft in de periode 1960-1972 een merkwaardige expansie doorgemaakt. In de komende jaren moet geen verdere expansie meer verwacht worden. Een aantal bedrijven die zich hadden toegelegd op moderne goedkope meubelen zullen zich moeten heroriënteren op kwalitatief betere meubelen.

Er is een achterstand ontstaan bij vele ondernemingen op gebied van het bedrijfsbeheer en de commercialisatie. De expansiewetgeving zal gericht worden op een verbetering op deze domeinen. De kleine en middelgrote ondernemingen zullen aangespoord worden specialisatieakkoorden af te sluiten. Dit lijkt de aangewezen weg voor deze ondernemingen om de afzet in het buitenland te verhogen.

h) De voedingsnijverheid

De voedingsnijverheid omvat talrijke deeltakken waarvan de volgende hoofdzakelijk in Vlaanderen gelegen zijn : de brouwerijen, de deegwarennijverheid, de groenteconserven, koekjes en beschuiten, margarine, oliën, veevoeders, visconserven.

In deze deeltakken is geen toename van de tewerkstelling te verwachten. De rationaliseringsinspanningen zullen worden verdergezet. Het beleid zal erop gericht zijn de ondernemingen te helpen om de uitvoer te verhogen omdat uitvoer de belangrijkste mogelijkheid biedt om de produktie op te drijven vermits het bevolkingsaantal stagneert.

(1) Het aantal R.M.Z. tewerkgestelden in de schoen- en pantoffelnijverheid is gedaald van 9.819 personen in 1969 tot 4.977 aanvang 1975.

Voor de veevoedernijverheid is geen toename van de uitvoer te verwachten. Het te groot aandeel van het transport in de kosten verhindert dit.

i) De diamantnijverheid

Deze hoofdzakelijk in de Antwerpse Kempen gevestigde bedrijfstak heeft in de tweede helft der zestiger jaren een beduidende vermindering van de tewerkstelling meegemaakt (van 18.570 werknemers in 1967 tot 12.877 in 1970 (1)) onder invloed van de verplaatsing van de kleinbranche naar India, Israël en de Sowjet-Unie. De toekomst van de grofbranche blijkt verzekerd doch deze vertegenwoordigt slechts een klein deel van de nijverheid.

In het kader van de sectoriële steunverlening aan de diamantnijverheid werd in mei 1974 het Wetenschappelijk en Technisch Onderzoekscentrum voor Diamant opgericht dat zich bijzonder zal toeleggen op het ontwikkelen van moderne bewerkingstechnieken.

3. De land- en tuinbouw

De Vlaamse land- en tuinbouw omvat een uitgebreid gamma van bedrijven w.o. het akkerbouwbedrijf, het gemengde bedrijf van akkerbouw en veeteelt, de niet-grondgebonden veeteeltbedrijven, de tuinbouwbedrijven. Het behoud van een sterke landbouw behelst het voortbestaan van deze verschillende bedrijfstypes naargelang van de landbouwstreken. De familiale onderneming zal de overheersende ondernemingsvorm blijven.

In de afgelopen jaren zijn bepaalde Vlaamse subregio's belangrijke producenten en exporteurs geworden van bepaalde produkten. Als voorbeelden van specialisatie kunnen vermeld worden : de bloemeteelt in het arrondissement Gent, de varkensteelt en de groenteteelt in openlucht in West-Vlaanderen, de witloofteelt in de arrondissementen Leuven en Halle-Vilvoorde, de fruitteelt in Haspengouw.

De specialisatie heeft grote vooruitgang geboekt in de varkens-, kippen- en kalverkwekerij doch meteen de kwetsbaarheid van deze ondernemingen verhoogd.

De nationale Overheid behoudt aktiemogelijkheden op het terrein van de infrastructuur, de commercialisering, de exportbevordering, het toegepast wetenschappelijk onderzoek.

De bestaande landbouwgronden zullen voor land- en tuinbouw behouden worden door een strikte toepassing der gewestplannen en een beperking van de gespreide woningbouw.

(1) Economische Raad van de Provincie Antwerpen.- "Het arrondissement Mechelen" blz.97.

De inspanningen tot verbetering van de infrastructuur zullen worden voortgezet. De ruilverkavelingen zullen bespoedigd worden door het toepassen van onmiddellijke gebruiksruilverkaveling in de zones die door de aanleg van grote infrastructuurwerken getroffen worden.

Het ruilverkavelingsbeleid zal meer gericht worden op de structuurverbetering en het structuurherstel van de bedrijven (dimensiehergroepering) met als nevenaspecten verbetering van de kavelgrootte en verbeterde waterhuishouding. Daarnaast moet ook rekening gehouden worden met andere factoren zoals het landschappelijk aspect en de functie van de landbouw inzake het milieu.

De totale staatstussenkomst voor de uitvoering van werken in het kader van de ruilverkaveling zal 2 miljard F. bedragen gedurende de periode 1976-1980.

Door een betere commercialisering zal gestreefd worden naar verhoogde afzet van land- en tuinbouwprodukten in binnen- en buitenland.

Op het domein van het toegepast wetenschappelijk onderzoek zal grotere aandacht gaan naar de doorstroming van het onderzoekswerk tot de bedrijven.

De zeevisserij stelt direct een beperkt aantal mensen tewerk (1.500 vissers). De concentratie van deze bedrijvigheid in de weinig geïndustrialiseerde kuststreek waar een omvangrijk deel van de tewerkstelling een uitgesproken seizoenkarakter bezit, verantwoordt een grote aandacht voor deze bedrijfstak.

Belangrijke problemen zijn de overbevissing die tot beperking der vangsten noopt en de tendens tot uitbreiding van de territoriale wateren. Beide problemen kunnen slechts geregeld worden door internationale afspraken.

Het beleid zal erop gericht worden om binnen de Europese Gemeenschap een bevredigende oplossing te vinden voor het vraagstuk van de uitbreiding van de territoriale wateren. Wegens de beperkte kustlijn zou een omvangrijke uitbreiding van de territoriale wateren de traditionele visgronden van onze zeevisserij ontoegankelijk maken.

4. De tertiaire sector

In de periode 1976-1980 zal het aandeel van de tertiaire sector in de tewerkstelling nog verder toenemen. Verwacht wordt dat de toename zal plaatsgrijpen in de diensten van algemeen belang en in de financiële diensten.

Het onderwijs, de belangrijkste dienstencategorie, was in de naoorlogse periode gekenmerkt door een sterke expansie. In de komende jaren mag een geringe groei van de tewerkgestelden verwacht worden onder invloed van de daling van het aantal geboorten op de schoolbevolking. De terugslag van de daling van het aantal geboorten zal het grootst zijn in de Limburgse arrondissementen en het arrondissement Turnhout waar de vermindering het meest uitgesproken was. In verband met de scolarisatiegraden kan vermeld worden dat het aantal studenten aan de Belgische universiteiten, na in het daaraan voorafgaand decennium te zijn gestegen met 139 %, sinds het schooljaar 1971-1972 tot in 1974-1975 stagneert. Voor de periode 1976-1980 wordt een lichte stijging verwacht.

Er mag verwacht worden dat het overheids personeel nog verder zal toenemen alsmede de medische, de gezondheidsdiensten, de persoonsverzorging. Restauratie, reinigingsbedrijven en reisagentschappen zullen de vraag naar hun diensten nog zien stijgen.

In de distributie zal de tewerkstelling minder stijgen dan in de afgelopen jaren. Het aantal weddetrekkenden zal nog toenemen doch daartegenover staat een verdere afname van het aantal zelfstandigen. In de afgelopen jaren hebben de zelfstandigen hun aandeel in de handel in voedingswaren zien dalen. In de handel in niet-voedingswaren behielden zij echter hun overwegende positie. Er mag verwacht worden dat de geïntegreerde handel zijn aandeel in de voedingswaren nog enigermate zal opdrijven, echter in mindere mate dan voorheen.

B. DE MIDDELEN VOOR HET SECTORAAL BELEID

Vermits verwacht wordt dat de nieuwe buitenlandse investeringen in de periode 1976-1980 een geringere bijdrage zullen leveren tot de economische expansie in Vlaanderen dan zulks in de jaren zestig het geval was, zal de expansie tijdens de planperiode vooral moeten steunen op de in het land gevestigde ondernemingen.

Het beleid zal daartoe grote aandacht schenken aan de expansiemogelijkheden van de kleine en middelgrote ondernemingen omdat zij de voedingsbodem zijn voor grotere ondernemingen.

Het uitgebreid geheel der middelen waarover de Overheid beschikt zal derwijze aangewend worden dat het bedrijfsleven kan bijdragen tot de verwezenlijking van de doelstellingen van het plan. Belangrijk is het accent op de industriële groeisectoren en het richten van de steun op levensvatbare dynamische ondernemingen in de klassieke sectoren.

1. Eén van de belangrijkste hefboomen van de economische expansie is de economische infrastructuur of de onderbouw van de economische bedrijvigheid onder de vorm van wegen, waterwegen, spoorwegen, havens, pijpleidingen, industrieterreinen en nutsvoorzieningen.

Wat de nationale infrastructuur betreft (zie bijlage) zal het beleid erop gericht zijn de maritieme ligging van het gewest te valoriseren. De ligging aan de Noordzee, in het centrum van de Europese Gemeenschap, is één van de belangrijkste troeven van de Vlaamse economie. De uitbouw van de zeehavens is dan ook een voorwaarde voor de noodzakelijke verdere industrialisering.

Inzake regionale economische infrastructuur zijn de werkgelegenheidsterreinen aangewezen instrumenten bij het vestigen en het herlokaliseren van industriële- en ambachtelijke activiteiten.

- 1.1. Met werkgelegenheidsterreinen worden bedoeld de industrieterreinen (meer dan 20 ha.), de ambachtelijke terreinen (minder dan 20 ha.) en de terreinen voor tertiaire activiteiten.

De aanleg van werkgelegenheidsterreinen blijft, te zamen met de stimuli van de expansiewetgeving, een belangrijk beleidsinstrument om de ondernemingen ruimtelijk te oriënteren. Zij bieden de ondernemingen de nodige infrastructuur en nutsvoorzieningen (welvaartsaspect) en zij kunnen worden ingeschakeld in het ruimtelijk patroon van een regio zodanig dat de mogelijke hinder voor de omgeving tot een minimum wordt beperkt (welzijnsaspect).

Hiermee rekening houdend is het wenselijk de nieuwe industriële vestigingen naar de industrieterreinen te verwijzen. Ook is het noodzakelijk de nieuwe terreinen te laten aansluiten bij de thans bestaande. Aldus wordt versnippering tegengegaan en het nut van de schaafeffecten bewaard (parkeerruimte, algemene nutsvoorzieningen, zuiveringsstation en collector voor afvalwater, e.d.). Verder moet de ligging van de werkgelegenheidsterreinen ten opzichte van woonzones en openbaar vervoer zorgvuldig worden gepland om het ontstaan van nieuwe en ongeordende verkeersstromen te voorkomen.

- 1.2. Op basis van de reële arbeidsreserve en het te bereiken economisch evenwicht binnen elke subregio kan de behoefte aan werkgelegenheidsterreinen (droge terreinen, terreinen binnenwater en aan diep water) voor de periode 1976-1980 worden bepaald op 6.700 ha. nieuwe terreinen en 4.400 ha. uit te rusten bestaande terreinen.

Behoeften in fysische termen (ha.)

	<u>Behoeften nieuwe ter-</u>			<u>Behoeften uitrusting</u>		
	<u>reinen</u>			<u>bestaande terreinen</u>		
	<u>droog</u>	<u>binnenw.</u>	<u>diepw.</u> (1)	<u>droog</u>	<u>binnenw.</u>	<u>diepw.</u> (1)
Antwerpen	943	355	-	150	-	-
Limburg	300	-	-	730	910	-
Oost-Vlaanderen	515	320	1.350	375	-	1.400
West-Vlaanderen	450	-	1.550	315	260	-
Vlaams Brabant	500	400	-	240	50	-
	2.708	1.075	2.900	1.810	1.220	1.400
	6.683 ha.			4.430 ha.		

Behoeften in financiële termen - aandeel Rijk (prijzen 1973)

	<u>Behoeften nieuwe ter-</u>			<u>Behoeften uitrusting</u>		
	<u>reinen</u>			<u>bestaande terreinen</u>		
	<u>droog</u>	<u>binnenw.</u>	<u>diepw.</u>	<u>droog</u>	<u>binnenw.</u>	<u>diepw.</u>
Antwerpen	707	266	-	112	-	-
Limburg	277	-	-	675	840	-
Oost-Vlaanderen	467	58	-	180	-	-
West-Vlaanderen	337	-	-	90	90	-
Vlaams Brabant	117	390	-	244	49	-
	1.905	714	-	1.301	979	-
	2.619 mln.F.			2.280 mln.F.		

- a) De steun van de centrale overheid moet in hoofdzaak beperkt blijven tot de industrieterreinen (2) en de terreinen voor stuwende tertiaire activiteiten van enige omvang (havenoverslag, transport, toeristisch-stuwende activiteiten, enz.)

(1) Bij zeehavens

(2) De uitrusting van recreatiegebieden komt onder de rubriek "Toerisme".

. Nieuwe terreinen : 3.783 ha.=	2.619 mln.F.
. Uitrusting bestaande terreinen : 3.030 ha. =	2.280 mln.F.
	4.899 mln.F.

4,9 mld.F. (prijzen 1973) x 1,6938 = 8,3 mld.F.

Rekening houdend met het feit dat circa 60 % van de vastleggingskredieten bestemd zijn voor terreinen van nationaal belang en dat de subsidieregeling is gewijzigd (80 % i.p.v. 100 %) wordt dit $\frac{8,3 \text{ mld.F.} \times 60}{100} = 4,98 \text{ mld.F.}$

Bijgevolg 8,3 mld. - 1 mld. (namelijk 20 % van 4,98 mld.) =

7,3 mld.F. (1)

- b) In het kader van de stadsvernieuwing worden bepaalde ambachtelijke activiteiten buiten de stad verplaatst zonder dat hierdoor nieuwe arbeidsplaatsen worden tot stand gebracht. Op dit ogenblik worden voor dat doel 200 à 250 mln.F. per jaar ter beschikking gesteld voor rekening van gesubsidieerde openbare werken

200 mln.F. x 5 = 1 mld.F. (prijzen 1975) x
1,26 =

1,3 mld.F.

- c) Een reserve is nodig voor uitzonderlijke subsidiëring à 100 % (i.p.v. 80 %)

100 mln.F. x 5 =

0,5 mld.F.

Totaal

9,1 miljard F.

2. De investeringssteun in het kader van het Fonds voor Economische Expansie en Regionale Reconversie zal in de periode 1976-1980, rekening houdend met de sectoriële prioriteiten van het plan, voor bijna 60 % besteed worden aan de metaalverwerkende en de chemische nijverheden. Meer dan in het verleden zal de steun uitgaan naar de immateriële investeringen en naar het ondernemingsbeleid.

- (1) Inclusief eigenlijke toevoerwegen die de industrieterreinen met het bestaande wegennet verbinden. Nieuwe wegen die een betere ontsluiting van de industriezones beogen worden ondergebracht onder "Wegen".

Complementair met de regionale steunverlening zijn er de tussenkomsten van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling. Dit Fonds dat beoogt "de belangrijkste op regionaal gebied bestaande onevenwichtige situaties op te heffen.." zal in de periode 1975-1977 aan de lidstaten steun verlenen voor een bedrag van 65 miljard B.F. waarvan 1,5 % aan België.

3. De steun aan het technologisch onderzoek zal tijdens de planperiode meer dan in het verleden de nadruk leggen op enerzijds de intersectorale programma's die tegemoet komen aan de grote doelstellingen van het plan en anderzijds aan de prioriteit in het sectoraal beleid voor de bedrijfstakken metaalverwerkende nijverheid, chemische nijverheid en energie.

In de intersectorale projecten welke beantwoorden aan de grote wijzigingen in de samenleving zijn voor Vlaanderen deze op het domein van stads-kernherwaardering en van vrijwaring van het leefmilieu belangrijk wegens de hoge bevolkingsdichtheid en ruime verstedelijking van het Vlaamse landsgedeelte.

Het wetenschappelijk onderzoek betreffende de behandeling van de afvalstoffen, de bestrijding van lucht- en watervervuiling, en het uitwerken van aangepaste produktietechnieken in landbouw en veeteelt kunnen als voorbeelden vernoemd worden.

Het toegepast wetenschappelijk onderzoek zal meer afgestemd worden op de specifieke noden van de gewesten en de achterstand van Vlaanderen in de wetenschappelijke instellingen van de Staat en in het aantal door de Staat bezoldigde navorsers zal weggewerkt worden. Het aantal wetenschappelijke onderzoekcentra in Vlaanderen zal verhoogd worden.

4. De overheidsbestellingen zullen voor het Vlaams bedrijfsleven belangrijk zijn in de volgende sectoren : bouw (Openbare Werken en Huisvesting); materieel voor spoor en metro; zeeschepen (Zeemacht, Regie van Maritiem Vervoer); telecommunicaties (Verkeerswezen).

De overheidsbestellingen en de expansiekredieten zullen indien mogelijk aangewend worden om ondernemingen ertoe te bewegen contractuele verplichtingen te onderschrijven die overeenstemmen met de in het plan bevatte doelstellingen van het sectoraal beleid. In deze samenhang is de taak te situeren van de door de Regering opgerichte "Commissie voor de oriëntering en coördinatie van de overheidsopdrachten".

5. Het economisch beleid zal bijzonder oog hebben voor de K.M.O. Een specifiek K.M.O.-beleid is verantwoord wegens het belang van deze ondernemingen onder oogpunt van hun bijdrage tot de werkgelegenheid en tot de structuur van het bedrijfsleven (1).

(1) Het aandeel van de ondernemingen met minder dan 50 werknemers vertegenwoordigde in 1973 35,6 % van het globaal aantal R.M.Z.werknemers in Vlaanderen.

Het K.M.O.-beleid zal ernaar streven de K.M.O. te helpen bij het verkrijgen van risicodragend kapitaal. Op dit terrein zijn de kleine en middelgrote ondernemingen in een zwakkere positie tegenover de grotere ondernemingen. De kleinschaligheid brengt verder mede dat er in de K.M.O. tekorten zijn op het domein van het beheer. Steun aan de beroepsopleiding en beroepsvervolmaking kan dit helpen overwinnen.

6. Economische overheidsinitiatieven

De omvorming van de Nationale Investeringsmaatschappij tot openbare holding (1) en de uitbreiding van haar actiemogelijkheden heeft het instrument geschapen om overheidsinitiatieven te nemen in het bedrijfsleven in samenwerking met de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappijen.

De activiteiten van de op te richten vennootschappen kunnen betrekking hebben enerzijds op openbare diensten als bestrijding van lucht- en watervervuiling, ophalen en recuperatie van afvalstoffen en anderzijds op domeinen als electriciteitsproductie (thermische en kerncentrales), anti-vervuilingsuitrustingen, prefab.

7. Buitenlandse ondernemingen

Het beleid zal verder aansturen op het aantrekken van buitenlandse ondernemingen, zo mogelijk in de vorm van joint ventures. De gunstige ligging, de bestaande infrastructuur en het voorhanden zijn van geschoolde arbeidskrachten blijven belangrijke troeven.

Om resultaten te bereiken zal het echter nodig zijn dat de loonkosten-evolutie niet verder uitstijgt boven deze van de omliggende landen en dat er een voor de ontplooiing van het particulier initiatief gunstig sociaal klimaat heerst.

8. Ondernemingen in moeilijkheden

De hulp aan ondernemingen in moeilijkheden welke sinds de oprichting van de dienst "Knipperlichten" in 1975 georganiseerd wordt, zal aangevuld worden met een "beheer onder bijstand". Deze nieuwe vorm van bijstand houdt rekening met het feit dat de voornaamste oorzaak van de faillissementen terug te voeren is tot beleidsfouten (2).

(1) Wet van 30 maart 1976 houdende organisatie van het economisch overheidsinitiatief.

(2) Ongeveer 90 % van de faillissementen in 1975.

Er zal nauwlettend worden toegezien dat de financiële hulp die verstrekt wordt ertoe beperkt blijft de tijdelijke moeilijkheden te overbruggen.

9. Uitvoerbeleid en associatie van de holdings bij de planning :
zie Titel II B, Hoofdstuk 1.

0-93-

BIJLAGE BIJ TITEL III - B - VLAANDEREN

DE TRANSPORTINFRASTRUCTUUR

INLEIDING

Het algemeen transportbeleid moet steunen op een globale visie inzake vervoer en infrastructuur; een coördinatie tussen de verschillende transportmedia is een dringende noodzaak.

Dit veronderstelt een grondige herziening van de tot heden gevoerde infrastructuurplanning :

- in het kader van de optimalisering van de overheidsinvesteringen en rekening houdend met de nieuwe schaarsten (ruimte, landschap, privacy) moeten de voorgestelde infrastructuurwerken het voorwerp uitmaken van een sociaal-economisch, planologisch en ecologisch vooronderzoek (kosten-baten-analyse);
- de infrastructuur moet gepland worden in functie van de verplaatsingsbehoeften van personen en goederen en niet in functie van een evenwichtige verdeling tussen regio's en subregio's onderling.
Een adequater statistisch materiaal is hiervoor noodzakelijk (meer continue en grondige metingen en enquêtes).

Het gemeenschappelijk vervoer moet voorrang krijgen, vooral in de dicht bevolkte gebieden, waardoor veiligheid, energiebesparing en milieuhygiëne worden bevorderd.

Ruimtelijk gezien moet de transportinfrastructuur aanleunen bij het net van economische polen en - wat het personenvervoer betreft - bij de hiërarchie van dienstencentra (1).

Dit betekent dat de zes centra van eerste orde over een transportinfrastructuur moeten beschikken die hun verdere expansie en de hun toebedachte economische uitbouw ondersteunt. Ditzelfde geldt, zij het in een andere orde van belangrijkheid en prioriteit, voor de groeipolen van tweede orde.

Met de maritieme positie van Vlaanderen als uitgangspunt, zal de havenuitrusting van Antwerpen, Gent en Zeebrugge verder ontwikkeld worden, dit zowel met het oog op de overzeese trafiek, wat een voortdurende aanpassing aan de zich wijzigende behoeften en technieken inhoudt, maar ook met het oog op de verbindingen te water met het hinterland en tussen de havens onderling (2). Dit laatste veronderstelt o.m. een aanpas-

(1) Zie hoofdstuk I : "Het ruimtelijk kader".

(2) Meer dan de helft van de lossingen en ladingen (in Ton) van de Antwerpse en Gentse havens worden vervoerd langs een waterweg. In de haven van Zeebrugge is het aandeel van het wegvervoer overwegend.

sing van het gabariet der waterverbindingen aan de Europese norm, het vernieuwen van sluizen, het wegwerken van knelpunten.

Wat de verbindingen over de weg betreft, kan gesteld worden dat de centra van eerste orde thans met autosnelwegen zijn verbonden, behoudens dat Hasselt-Genk - Leuven en Kortrijk - Brugge verder dienen afgewerkt, en dat er een minder snelle verbinding Antwerpen-Leuven bestaat. Als verbinding met belangrijke centra buiten het gewest Vlaanderen blijft nog te realiseren de verdere afwerking van de E 10 (Brussel-Antwerpen) en van de A 17 (Kortrijk-Doornik), en de aanleg van de autoweg A 24 Hasselt-Eindhoven.

Op het stuk van de spoorwegen moet een moderne verbinding tot stand komen die in het gewest Vlaanderen de centra van eerste orde aandoet en ze tevens verbindt met belangrijke buitenlandse centra : het betreft hier de lijn Rijsel-Kortrijk-Gent-Antwerpen-Hasselt-Montzen-Duitsland, welke door electrificering en andere aanpassingswerken een internationale transversale as door Vlaanderen moet tot stand brengen.

Bij de investeringen inzake stedelijk vervoer wordt gedacht aan pre-metrolijnen; deze zijn slechts verantwoord waar een voldoende cliënteel de rendabiliteit van die voorziening garandeert. Dit is momenteel slechts het geval voor twee Vlaamse steden, Antwerpen en Gent. Ook in de andere centra moet aandacht worden besteed aan de verbetering van de kwaliteit van het openbaar vervoer, maar dan door geëigende maatregelen welke verder worden besproken.

Wat ten slotte het luchtverkeer betreft, de beperkte oppervlakte van het gewest Vlaanderen, de enorme investeringen en de aanzienlijke problemen i.v.m. milieuhinder welke aan de luchtvaart zijn verbonden, brengen mede dat de rendabiliteitsdrempel van een luchthaven zeer hoog ligt en dat het bijgevolg niet verantwoord is bij elk centrum van 1e orde een vlieghaven te plannen. Vlaanderen opteert daarom voor één enkele nationale luchthaven, met behoud van de thans bestaande kleinere uitwijkhavens van Deurne en Oostende.

I. De havens

1. De haveninfrastructuur moet de maritieme ligging van het gewest valoriseren en de economische activiteiten in het land ondersteunen.

Antwerpen, Gent en Brugge (Zeebrugge) moeten, samen met de drie andere centra van eerste orde, de ruggesgraat vormen van de economische ontwik-

keling in Vlaanderen (1). De expansiemogelijkheden van de havens dienen bijgevolg te worden gewaarborgd, rekening houdend met de nieuwe eisen van de maritieme ontwikkeling.

Bij de functiebeoordeling van de havens moet een duidelijk onderscheid gemaakt worden tussen het nationaal belang van de transport- en energiefunctie en het regionaal belang van de industrialisering der havengebieden.

2. Met de nieuwe eisen inzake maritieme ontwikkeling worden bedoeld :

- de voortdurende toename van de wereldhandel en de daaruit volgende groei van het maritieme verkeer;
- de structurele wijzigingen in de zeescheepvaart o.m. afmetingen der schepen en nieuwe vervoers- en goederenbehandelingstechnieken;
- de bevoorrading van de industrie met grondstoffen van overzee en het groeiend belang van de opslag- en distributiefunctie;
- de noodzaak om de haveninstellingen aan te passen aan het stijgende binnenscheepvaart-, spoor- en wegvervoer, om een goede verbinding met het hinterland te waarborgen;
- de industrialisering van de havengebieden (diepzeegebonden industrie);
- de nieuwe energiefuncties (kernenergie, vloeibaar aardgas, stockage van aardolie).
- met betrekking tot het toenemend belang van de havens voor maritieme industrialisering en energiefuncties, zijn in de havengebieden aanzienlijke investeringen noodzakelijk, welke deels door de particuliere sector en deels door de Overheid zullen worden gedragen. De energetische en industriële infrastructuur die in de maritieme gebieden zullen worden opgericht, moeten niet alleen 's lands energetische infrastructuur versterken maar ook worden aangewend om een nieuwe industriegroep tot stand te brengen. Gezien het belang van deze infrastructuur voor een verdere industrialisatie, en ook uit overwegingen van veiligheid en van behoud van het leefmilieu, zal de uitbouw geschieden onder toezicht van de Overheid.

3. Wat de toegankelijkheid van de havens betreft :

- in het kader van de huidige energievoorziening mag worden aangenomen dat de overzeese aanvoer van ruwe petroleum voor ongeveer 60 % kan gebeuren met schepen van 200.000 dwt. tot Rotterdam en via de pijpleiding naar Antwerpen. De overige 40 % kan via Belgische havens worden aangevoerd met schepen met een diepgang van 40-42 voet (respectievelijk Antwerpen en Zeebrugge). Een diepgang van 45 voet moet worden nagestreefd gedurende de periode 1976-1980. De capaciteit van de pijpleiding Rotterdam-Antwerpen kan verhoogd worden tot ongeveer 39 miljoen ton. Boven deze capaciteit moet de benutting van Zeebrugge bestudeerd worden vooraleer de bouw van een tweede pijpleiding in overweging te nemen. Indien na 1980 de bevoorrading van ruwe petroleum zou gebeuren met tankschepen van meer dan 72 voet diepgang (d.i. meer dan 350.000 dwt.), dan moet een oplossing op

(1) Ongeveer 1/4 van de totale bruto toegevoegde waarde van de vervoers- en verkeersfunctie wordt gerealiseerd door de havens.

Europees niveau worden gezocht;

- voor de overzeese aanvoer van droge massagoederen zullen eveneens schepen met een grotere tonnenmaat (100.000 à 125.000 dwt.) worden gebruikt. Voor het transport van "general cargo" met gewone of gespecialiseerde schepen is een snelle behandeling in de haven en een vlugge verbinding met de zee van groot belang (zie wegen en waterwegen).
4. Door de belangrijke bedragen die voor de expansiemogelijkheden der havens vereist zijn, is een op nationaal en Europees vlak gecoördineerd havenbeleid een dringende noodzaak. De beheersstructuren moeten het mogelijk maken een dergelijk beleid te voeren.

Wat de Antwerpse haven betreft dient verwezen naar het wetsontwerp over het beheer van de linkerscheldeover, dat door de Minister van Verkeerswezen wordt voorgelegd, en dat uitgaat van volgende basisprincipes :

- eenheid van het havenbeheer van linker- en rechterscheldeover;
- respect voor de gemeentelijke autonomie in het Waasland, wat insluit dat er geen aanhechting van grondgebied wordt doorgevoerd en dat de vruchten van de ontwikkeling in de eerste plaats de betrokken gemeenten van het Waasland ten goede komen.

Aan deze beleidslijnen beantwoordt het volgende havenprogramma :

A. Antwerpen :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Antwerpen-rechteroever | |
| Infrastructuur en superstructuur (toelagen) | 5.500 mln. F. |
| 2. Antwerpen-linkeroever | |
| a) Baalhoek-sluis | 1.000 |
| b) Havenuitbreiding op L.O. | 5.000 |

B. Toegankelijkheid van de zeehavens Antwerpen en Gent :

- | | | |
|-------------------------------|---|-------|
| - Rechttrekken bocht van Bath | | 2.000 |
| - Verdieping van het Scheur |) | 2.500 |
| - Verdieping Schelgedrempels |) | 2.365 |
| - Radarketen | | |

C. Gent :

- | | |
|-------------------|-------|
| 1. Toelagen | 2.500 |
| 2. Investeringsen | 1.000 |

D.	<u>Zeebrugge</u> :	
1.	Havenuitbreiding (investeringsen, o.m. de aanleg van een voorhaven voor een L.N.G. terminal) (1)	9.500
2.	Toelagen	500
E.	Voor de <u>andere havens</u> wordt voorzien :	
1.	Oostende : Toelagen	500
	Investeringsen	1.000
2.	Jachthavens : Nieuwpoort, Blankenberge en Zeebrugge	750
F.	<u>Diversen</u> :	3.250
II.	<u>Havens en waterbeheersing in het Schelde- en Zeebekken</u>	3.300
III.	<u>De waterwegen</u>	

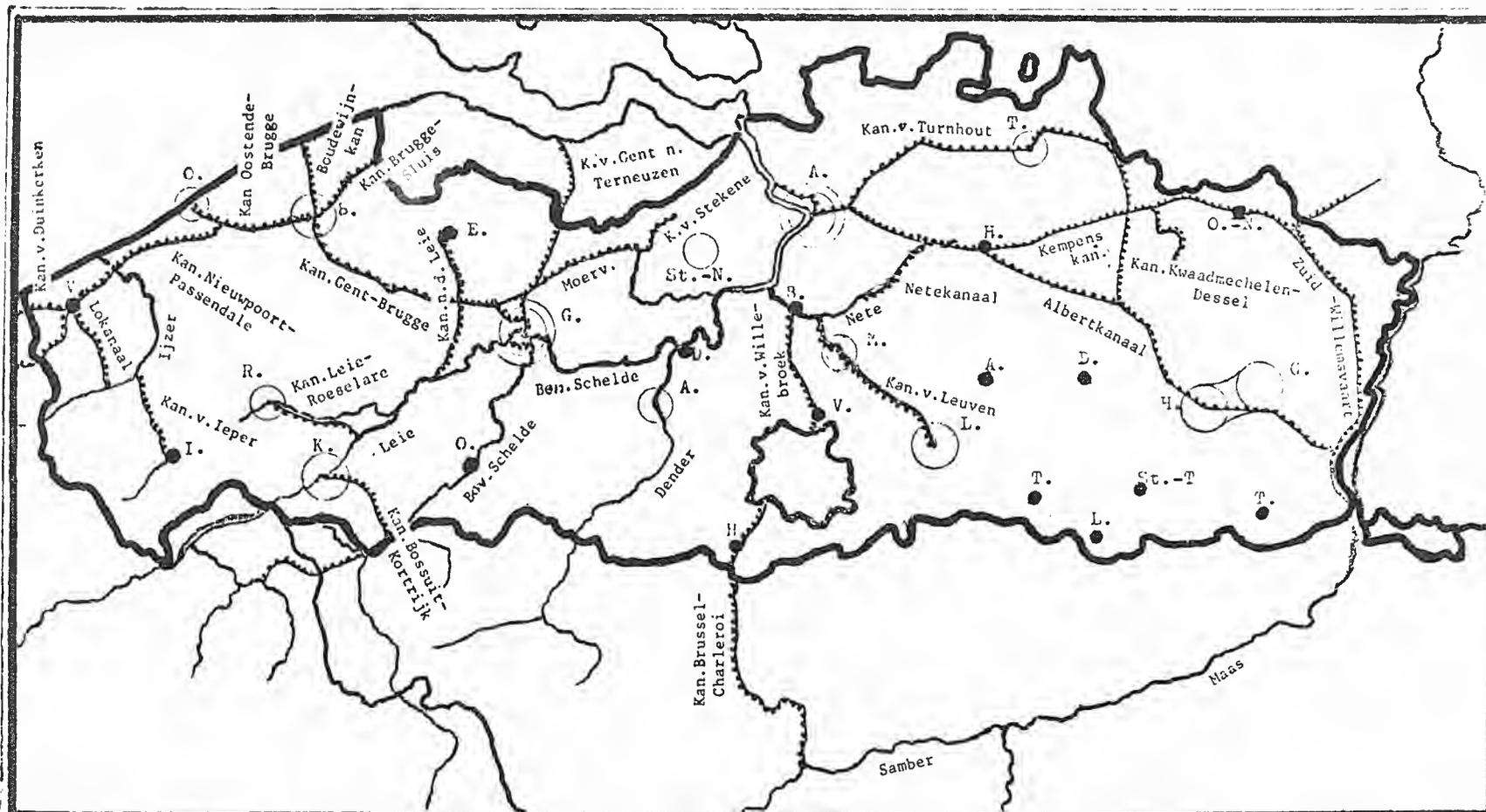
Het belang van de binnenscheepvaart, voor België in het algemeen en Vlaanderen in het bijzonder, moet gezien worden in het licht van de maritieme ligging, de sterke afhankelijkheid van de grondstoffenbevoorrading via de zeehavens en het internationaal karakter van dit vervoermiddel (2/3 van de vervoerde tonnenmaat behoort tot het grensoverschrijdend verkeer).

Het investeringsprogramma inzake waterwegen beantwoordt aan volgende behoeften :

- de verbetering van de structuur van het waterwegennet, met op de eerste plaats de aanpassing aan het basisgabariet van 1.350 ton;
- de ontwikkeling van de duwvaarttechniek;
- een goede waterverbinding tussen de Belgische zeehavens en de overige centra van eerste orde;
- een verbetering van de verbinding tussen Antwerpen en het Albertkanaal;
- goede internationale verbindingen met Nederland en Frankrijk;
- het wegwerken van een aantal knelpunten.

Het overeenstemmend investeringsprogramma kan als volgt worden omschreven :

-
- (1) De bouw van deze voorhaven, welke ook voor andere industriële vestigingen is bedoeld, kan worden voortgezet na 1980. De infrastructuur voor de behandeling van aardgas (leidingen, hervergassing, samendrukstation, opslagtanks) wordt geraamd op 6 mld. F. en is volledig ten laste van de particuliere sector.



Plan 1976-1980 - Waterwegen

Kanalen en bevaarbare waterlopen : Kanalen: 
 Waterlopen: 

1. Verbetering van de structuur van het waterwegennet, met op de eerste plaats de aanpassing aan het basisgabariet van 1.350 T.

- Kanaal Gent-Brugge-Oostende (tot 2.000 T.)	1.000 mln.F.
- Modernisering Ijzer	1.000
- Kanaal Nieuwpoort-Passendale	625
- Modernisering Dender	1.250
- Bovenschelde	1.750
- Leie en bijkanalen : Leie	2.000)
Afleidingskanaal Leie	1.500)
Kanaal Bossuit-Kortrijk	2.000)
Kanaal Roeselare-Leie	875)
	6.375
- Kanaal Dessel-Kwaadmechelen	375
- Beneden-Nete en Netekanaal	500
- Kanaal Brussel-Charleroi (sectie Klabbek-Brussel)	1.000
- Kanaal Leuven - Dijle (tot 600 ton)	750

2. Bevordering van de mogelijkheden van de duwvaart, verbetering van de verbinding tussen Antwerpen en het Albertkanaal, wegwerking van de knelpunten op de Kempense kanalen :

- Albertkanaal (verbredingswerken) + Kempense Kanalen	5.000
- Schelde-Rijn verbinding	1.875
- Kanaal Brussel-Rupel	5.000

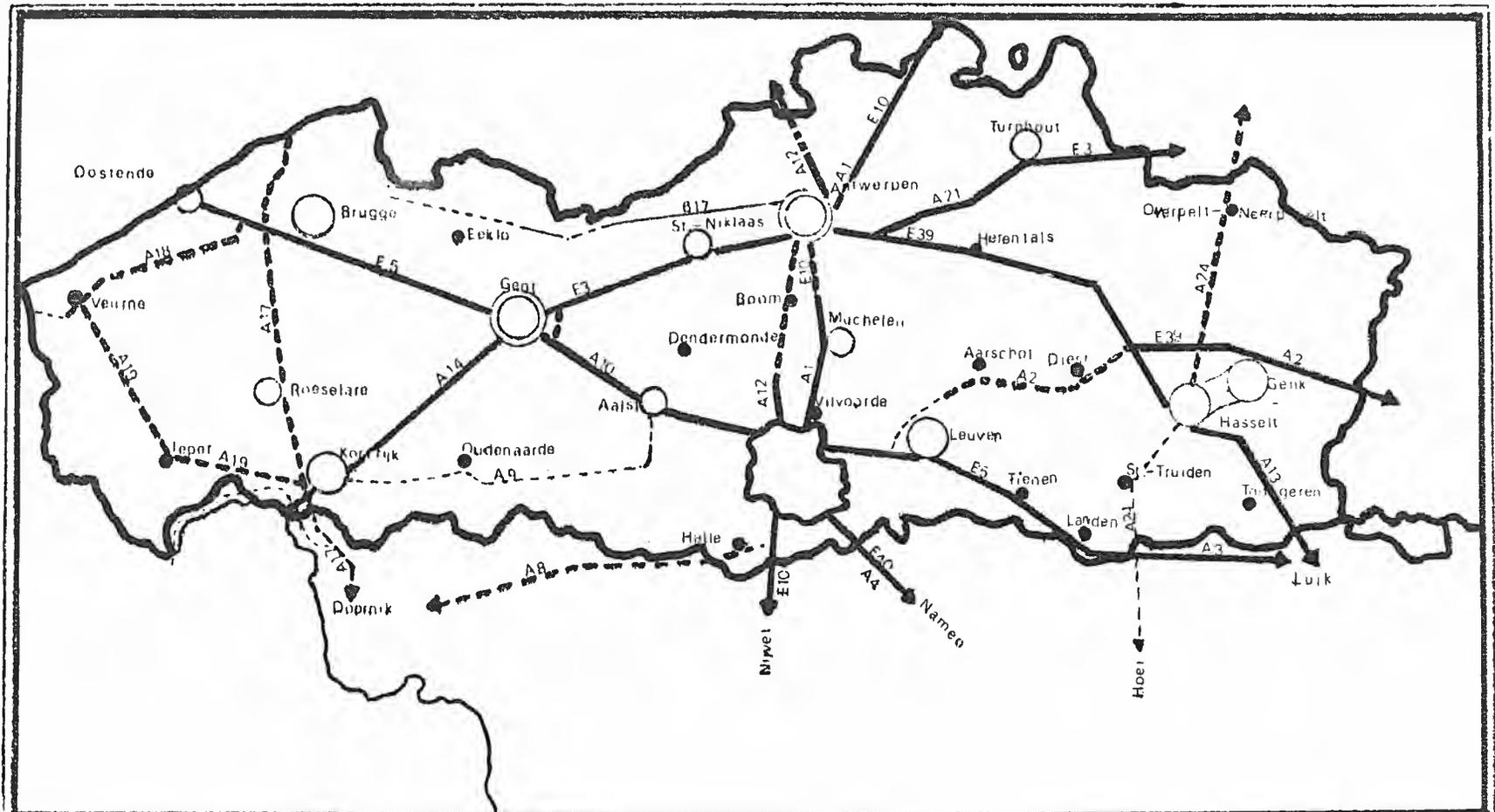
3. Diversen 3.400

Totaal investeringsbedrag : (vastleggingskredieten) 29.900 mln.F.

IV. Het wegennet

In de verdere uitbouw van het wegennet in het gewest Vlaanderen moet de klemtoon gelegd worden op de secundaire wegen.

Het net van autowegen en expresswegen moet verder worden afgewerkt door de voltooiing van een aantal tracés, ofwel om centra van eerste en tweede orde te verbinden, ofwel om achtergebleven subregio's te ontsluiten.



Plan 1976 - 1980 Autosnelwegen en expresswegen

<u>Autosnelwegen</u> :	Bestaande		<u>Expresswegen</u> :	Bestaande	
	In uitvoering en gepland			In uitvoering en gepland	

A. Autowegen en expresswegen (1)

1. Nagenoeg alle belangrijke bevolkingscentra in het Vlaamse gewest, d.w.z. de centra van eerste orde, zijn op dit ogenblik zowel onderling als met de belangrijkste centra buiten het gewest verbonden door een autosnelweg. Bedoeld worden de E 10, E 39, E 3 en de E 5. Dit "primaair" net zal voltooid worden in de loop van de volgende vijf jaar door :

- de aanleg van de A 17 als verbinding tussen Brugge en Kortrijk :
de vakken Jabbeke-Rumbeke en Jabbeke-Zeebrugge van de
verbinding Brugge-Kortrijk : 4.200 mln.F.
de verlenging van de A 17 in de richting van Doornik : 600 mln.F.
- de verbinding Leuven-Hasselt waarvan :
A 2 : Lummen-Rotselaar 3.000 mln.F.
het vak Bertem-Wezemaal 1.500 mln.F.

2. Ter stimulering van achtergebleven gebieden wordt de aanleg of verdere afwerking van volgende verbindingen gepland :

- de West-Vlaamse autosnelwegendriehoek met voltooiing van de A 18 als doortrekking van de E 5 tot Veurne 1.900 mln.F.
- Expressweg Veurne-Franse grens (IVAW) 240 mln.F.
- het vak Ieper-Wevelgem van de A 19 waardoor de industriezone van nationaal belang te Ieper op het autosnelwegennet wordt aangesloten 1.200 mln.F.
- de ontsluiting van de Vlaamse Ardennen door de aanleg van de A 9 tussen Kortrijk, Oudenaarde, Ninove en Aalst 2.800 mln.F.
- de A 24 tussen Hasselt-Genk en Eindhoven naar het Noorden : 3.500 mln.F.
en Hoei naar het Zuiden : 1.200 mln.F.
waardoor :
. enerzijds twee belangrijke centra worden verbonden en
. anderzijds de ontwikkelingsgebieden van Noord- en Zuid-Limburg op het autowegennet worden aangesloten.
Het deel Hasselt-Lommel zal als autosnelweg worden uitgevoerd; het vak Hasselt-Hoei als expressweg.

(1) De investeringskredieten per autoweg of expressweg werden uitgedrukt in prijzen van 1975; door vermenigvuldiging met 1,26 bekomt men het bedrag in prijzen 1976-1980. Het Rijkstotaal (in lopende prijzen) voor de nationale wegenwerken gedurende de periode 1976-1980 wordt vastgesteld op : 79,1 miljard F. voor de eigenlijke autosnelwegen
29,1 miljard F. voor de expresswegen
50,5 miljard F. voor de gewone wegen.

3. Ringlanen en invalswegen rond de belangrijke centra :

- E 3 :		7.270 mln.F.
waaronder :		
R 8 Ring Kortrijk	2.480	
R 4 Heusden-Melle	100	
E 5 - A 10 Melle-Merelbeke	500	
A 12 Aansluiting Boomse steenweg	1.200	
Aansluiting Beerse	50	
Beëindiging	1.270	
- E 10 : aansluiting op de rondwegen bij Antwerpen en Brussel :		2.500 mln.F.
- E 40 : invalsweg te Brussel (Brussel-Overijse)		200 mln.F.
- B 1 : Grote Ring van Brussel en het deel van de zuidelijke ringlanen in Vlaams Brabant		1.550 mln.F.
- R 2 : Grote Ring om Antwerpen (Scheldetunnel Noord)		2.500 mln.F.
- R 6 : Ring om Mechelen (eerste fase)		850 mln.F.
- Ring Sint-Niklaas (zie onder 4)		

4. Andere werken (parallelwegen, verbeteringen, afwerking e.d.)

- A 12 : Brussel - Boom - Antwerpen		1.800 mln.F.
- A 10 : verbeteringswerken aan de autosnelweg Brussel-Oostende		600 mln.F.
- N 617 : Antwerpen - Zeekust (Antwerpen L.O. - complex)		1.000 mln.F.
- A 11 : tunnel te Zelzate		1.500 mln.F.
- afwerking (expresswegen) : Ring St.-Niklaas, Grote Ring Gent (St.-Amandsberg - Destelbergen), Pecq-Geluwe, N 617 Antwerpen - Zeekust		2.000 mln.F.

B. Secundair wegennet

Voor het secundair wegennet wordt voor gans het Rijk een investeringsbedrag voorzien van 50,5 miljard F. (1) voor moderniserings- en aanpassingswerken aan talrijke Rijkswegen.

(1) Inclusief de landbouwwegen, maar zonder het subsidiebedrag voor de regionale wegen (zie hoofdstuk II, Afdeling II, B).

De uitbouw van deze weginfrastructuur moet gebaseerd zijn op volgende prioriteiten :

- de aanleg of verbetering van regionale wegen die te stimuleren centra verbinden met hun hinterland;
- de aansluiting op het gemeenschappelijk vervoer (dit impliceert een parking-politiek);
- de aanleg van plaatselijke omleggingen;
- het zoveel mogelijk benutten van bestaande tracés eerder dan systematisch nieuwe tracés te voorzien.

V. Het gemeenschappelijk vervoer

A. Spoorwegen (1)

De verdere uitbouw van de spoorweginfrastructuur zal gebeuren in functie van de vervoerbehoefden tussen en naar de belangrijke centra in het Vlaamse land enerzijds en tussen deze centra en de grote groeipolen in de rest van het land en in het buitenland anderzijds. In dit verband is een grondige economische studie wenselijk omtrent de rendabiliteit en de mogelijkheden van de spoorlijn Antwerpen - Hamont - Roermond - München-Gladbach, alsook de nieuwe lijn Antwerpen - Turnhout - Eindhoven (of Tilburg).

Aan de spoorwegen moet een grotere rol worden toegekend inzake gemeenschappelijk vervoer. Dit kan gebeuren door :

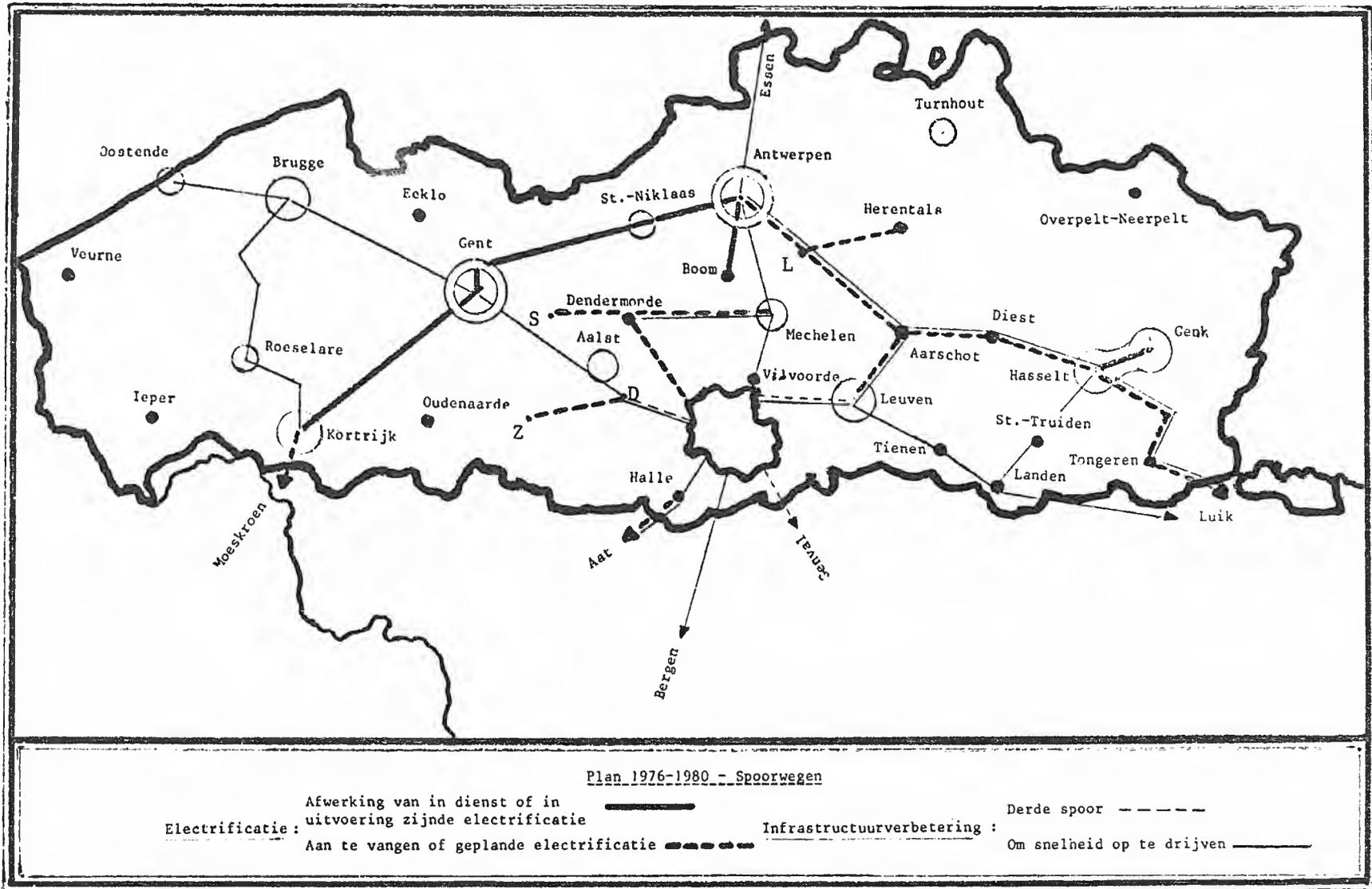
- ° grotere samenwerking en integratie van de maatschappijen voor openbaar vervoer;
- ° complementair gebruik van openbare vervoermiddelen;
- ° het aansluiten van individueel vervoer en gemeenschappelijk vervoer door het aanleggen van parkings bij de spoorwegstations;
- ° een aangepaste dienstregeling en frekwentie van de verbindingen;
- ° kwaliteit van de aangeboden dienst (comfort, snelheid, veiligheid).

Het fysisch programma wordt als volgt bepaald :

1. Het verbeteren van de verbindingen tussen de centra van eerste orde waar nodig :

- a) Bedoeld wordt de verbinding (Rijsel) - Kortrijk - Gent - Antwerpen - Hasselt - (Montzen - Duitsland).

(1) De investeringsbedragen welke vermeld worden zijn ten laste van de Rijksbegroting.



Dit is de goedkoopste verbinding tussen Groot-Brittannië, Calais en Duitsland, zowel voor het goederen- als voor het personenvervoer. Deze oost-west-as door Vlaanderen moet ingeschakeld worden in het internationaal verkeer.

Het gaat over volgende electrificeringen :

- de afwerking van het vak Gent-Antwerpen : 175 mln.F.
- de voortzetting op het vak tussen Gent en Kortrijk : 2.655 mln.F.
- het aanvangen van de werken op het vak Kortrijk-Moeskroen : 543 mln.F.
- het aanvangen van de werken op de vakken :
 - Antwerpen - Aarschot (tot Leuven) : 2.522 mln.F.
 - Aarschot - Hasselt : 1.195 mln.F.
 - Hasselt - Tongeren naar Wezet : 826 mln.F.
 Bovendien zal op deze vakken de infrastructuur verbeterd worden om de snelheid te kunnen opvoeren.

b) Verbetering van de infrastructuur ten einde de snelheid te verhogen op de lijnen :

- Oostende - Brussel - Luik
- Essen - Antwerpen - Brussel - Bergen - Quévy
- Kortrijk - Brugge

2. De bediening van de grote centra aanpassen

- Noord-zuid-verbinding te Antwerpen 1.074 mln.F.
- Het aanpassen van bepaalde toevoerlijnen naar Brussel aan de verhoogde vervoerbehoefden door het aanleggen van een derde spoor :
 - Brussel (Haren) - Leuven : 1.086 mln.F.
 - Brussel - Genval : 431 mln.F.
 - Brussel - Denderleeuw : 172 mln.F.
- Hasselt - Genk : 637 mln.F.

3. Het verbeteren van de infrastructuur en/of electrificering van de verbindingen tussen centra van eerste en tweede orde en andere centra :

- Antwerpen - Boom(Mechelen) : electrificering verder zetten :	673 mln.F.
- Aarschot - Leuven (electrificering en aanpassing infrastructuur) (zie hoger)	
- Dendermonde - Zellik (electrificering) :	590 mln.F.
- Dendermonde - Mechelen (verbetering infrastructuur om de snelheid te kunnen verhogen)	
- Schellebelle - Dendermonde - Mechelen (nieuwe electrificering)	531 mln.F.
- Landen - Hasselt (verbetering infrastructuur om de snelheid te kunnen verhogen)	
- Lier - Herentals (nieuwe electrificering)	531 mln.F.
- Denderleeuw - Zottegem (idem)	496 mln.F.

4. Andere werken

- Ter verhoging van de <u>veiligheid</u> , de modernisering of afschaffing van overwegen (voor gans het Rijk)	4.118 mln.F.
- Spoorweguitrusting in de <u>havens</u> van Antwerpen, Gent, Zeebrugge en Oostende :	880 mln.F.
- <u>Autobusstations</u> en spoorweginfrastructuur op de <u>industrieterreinen</u> (voor gans het Rijk) :	708 mln.F.

B. Het stedelijk vervoer

Op het stuk van stedelijk en intergemeentelijk vervoer wordt absolute voorrang gegeven aan het gemeenschappelijk vervoer.

Het aanleggen van een metro is slechts aangewezen waar de bevolkingsdichtheid zulks mogelijk maakt. In Vlaanderen komen alleen de centra Antwerpen en Gent hiervoor in aanmerking.

De in deze beide steden overwogen werken om het gemeenschappelijk vervoer te bevorderen, bereiken een totaal bedrag van :

11.000 mln.F.

In de andere stedelijke centra moet worden gezocht naar een geëigende oplossing in de ruimere context van de stadsvernieuwing. Deze oplossing kan o.m. worden bereikt door :

- het creëren van verkeersvrije straten of zones in de stadskern;
- de scheiding van het individueel en het gemeenschappelijk vervoer (b.v. aparte rijstroken);
- de aansluiting van het individueel en het gemeenschappelijk vervoer (parkings en randparkings);
- de integratie van of de nauwere samenwerking tussen de maatschappijen voor openbaar vervoer.

VI. De luchthavens

Gelet op de beperktheid van het grondgebied en de goede en snelle verbindingen tussen de belangrijkste industriële en commerciële centra in het Vlaamse gewest is het niet gewenst dat ieder centrum van eerste orde over een regionale luchthaven zou beschikken.

Het voor deze nationale rubriek voorbehouden investeringsbedrag van 9,0 miljard F. wordt onderverdeeld als volgt :

- | | |
|--|--------------------|
| 1. <u>Zaventem</u> | 7,0 miljard F. |
| <ul style="list-style-type: none"> - voor de verdere afwerking van de tijdens de planperiode 1971-1975 aangevatte werken voor een overdekte garage; - voor de verdere vergroting van de inschepingsvloer door de oprichting van 2 andere satellietgebouwen, B en C; - voor de bouw van een nieuw vrachtcentrum in het noord-westelijk gedeelte van de luchthaven. | |
| 2. <u>Deurne en Oostende</u> | 0,5 miljard F. |
| voor het operationeel houden van deze beide luchthavens. | |
| 3. <u>Luik en Charleroi</u> + eventueel Jehonville | (1,5 miljard F.) |

VII. De pijpleidingen

Met het stijgend aantal grondstoffen en produkten dat via een pijpleiding kan vervoerd worden, krijgt dit vervoermiddel een grotere betekenis in de nabije toekomst.

Om redenen van ruimtelijke ordening en noodzakelijke overheidscontrole is het wenselijk dat de nodige leidingen zouden aangelegd worden binnen daartoe gereserveerde straten welke door het Rijk zouden worden aangekocht en ter beschikking gesteld van de particuliere gebruikers.

Twee pijpleidingsstraten kunnen worden uitgebouwd :

- de noord-zuid-as (Nederland, Antwerpen, Brussel, Wallonië);
- de oost-west-as (Zeebrugge, Gent, Antwerpen, Midden-Limburg, Luik, Duitsland).

Wat het specifiek probleem van de petroleumbevoorrading betreft vanuit Nederland : zie "havens".

VIII. Vervoercentra (veilingen)

Onderzocht dient te worden in welke mate één of meer vervoercentra (veilingen) kunnen worden opgericht die tot taak zouden hebben tot een efficiënte werkverdeling en betere bezetting te komen van de ter beschikking zijnde vervoercapaciteit (wegvervoer, vervoer per spoor, binnenscheepvaart, enz.).

Tabel : Overheidsinvesteringen voor de periode 1976-1980

(in miljoenen F, werkelijke prijzen)

Rubrieken	Investeringen geregionaliseerd in het kader van de wet van 1.8.1974				Investeringen gerealiseerd in het kader van de Cultuurautonomie (1)			Nationale investeringen	Algemeen totaal
	VL.	W.	Br.	Totaal	Ned.	Fr.	totaal		
Bested. v. hoofdz. econom. aard									
1. <u>Zonings</u>	9.100	8.500	1.500	19.100					19.100
2. <u>Ruilverkaveling</u>	2.000	1.300	-	3.300					3.300
3. <u>Waterbeheersing</u>								10.900(2)	10.900
4. <u>Vervoer en verkeer</u>									
a) <u>Autowegen</u>								(155.398	(162.714
b) <u>Wegen</u>	5.016	1.900	400	7.316					
c) <u>Elektr.uitrusting</u>								40.647	40.647
d) <u>Spoorwegen</u>								48.500	48.500
e) <u>Stedelijk vervoer</u>								36.750	36.750
f) <u>Regie Oostende-Dover</u>								2.365	2.365
g) <u>Havens</u>								42.500	42.500
h) <u>Radar</u>									
i) <u>Waterlopen</u>									
j) <u>Niet bevaarbare waterlopen</u>	3.000	1.206	-	4.206					4.206
k) <u>Stuwdammen</u>								6.000	6.000
l) <u>R.L.W.</u>								9.000	9.000
m) <u>Havens en waterbeheersing in het Schelde- en Zeebekken</u>								3.300	3.300
5. <u>Slachthuizen</u>		500	100	600					600
Bested. v. hoofdz. sociale aard									389.882
									45,9%
1. <u>Leefmilieu</u>								2.000	2.000
a) <u>Luchtvervuil. en geluid</u>									33.350
b) <u>Waterzuivering</u>	19.000	11.500	2.850	33.350					8.300
c) <u>Afval</u>	4.500	3.300	500	8.300					102
d) <u>Diversen</u>			102	102					
2. <u>Ruimtelijke ordening</u>									
a) <u>Stedebouw</u>	1.733	2.000		3.733					3.733
b) <u>Stads hernieuwing</u>	8.300	13.000	9.400	30.700					2.500
c) <u>Steenkoolsites</u>	500	2.000		2.500					23.817
d) <u>Wet Brunfaut</u>	12.800	9.567	1.450	23.817					162.973
e) <u>Sociale woningen</u>	88.200	61.333	13.440	162.973					2.800
f) <u>Bossen-jacht-visvangst</u>	1.000	1.800		2.800					14.015
g) <u>Waterbedeling</u>	5.715	7.500	800	14.015				7.700	7.700
h) <u>Waterproductie</u>									
3. <u>Cultuur</u>					8.750	8.750	17.500		17.500
a) <u>Culturele uitrusting</u>									
b) <u>Sportuitrusting</u>									
c) <u>Recreatie en Toerisme</u>									
4. <u>Onderwijsuitrusting</u>								60.000	60.000
5. <u>Med. en sociale uitrusting</u>									
a) <u>Ziekenhuizen</u>	15.700	10.950	3.165	29.815					29.815
b) <u>Academische ziekenhuizen</u>								4.000	4.000
c) <u>M.P.I.</u>	6.009	4.143	600	10.752					10.752
d) <u>Kinderkribben</u>								3.730	3.730
e) <u>Bejaarden</u>	5.000	4.100	1.200	10.300					10.300
f) <u>Home care</u>	505	1.207	100	1.812					1.812
Bested. v. hoofdz. admin. aard									429.899
Gebouwen	1.800			1.800				28.200	30.000
									3,5%
Gecumuleerd totaal	189.878	145.806	35.607	371.291	8.750	8.750	17.500	460.990	849.781(3)
%	51,14%	39,27%	9,59%						

(1) Behoudens eventueel andere overeenkomst.

(2) Waarvan 3.000 mln. voor zeevering.

(3) De parallele kredieten voor Zeebrugge staan buiten programma.

C - WALLONIE

INHOUD

	<u>Blz.</u>
Woord vooraf	C-I
Inleiding	C-1
Hoofdstuk I - Volledige en betere werkgelegenheid gepaard met een herstructurering van de activiteiten	C-5
Afdeling I - Bevolking	C-5
1. Ontwikkeling van de Waalse bevolking en prognoses 1976-1980	C-5
2. Het Plan 1976-1980	C-8
Afdeling II - Volledige en betere werkgelegenheid	C-12
1. Toestand van de arbeidsmarkt en verwachte tendensen in 1976-1980	C-12
1.1. Beroepsbevolking	C-12
1.2. Werkgelegenheid	C-15
2. Doelstellingen	C-16
3. Beleid en instrumentarium	C-20
Afdeling III - Herstructurering van de activiteiten	C-26
1. Doelstellingen en instrumentarium van een Waals be- leid tot herstructurering van de activiteiten	C-26
1.1. Doelstellingen	C-26
1.2. Instrumentarium	C-26
1.3. Bijzondere gevallen	C-34
2. Enkele doelstellingen per bedrijfstak en gericht op de valorisatie van specifieke hulpbronnen	C-36
2.1. Enkele doelstellingen per bedrijfstak	C-36
2.2. Energie	C-38
2.3. Pijpleidingen	C-40
2.4. Landbouw en bosbouw	C-41
2.5. Water	C-48
2.6. Toerisme	C-51
Hoofdstuk II - Herinrichting van het grondgebied	C-55
Afdeling I - Het net van centra	C-55

Afdeling II - De ruimtelijke ordening en de herwaarde- ring van de centra	C-56
1. Een dynamisch stedenbouwkundig beleid en sanering van de industrieterreinen	C-57
2. De herstructurering en de herwaardering van het stedelijk en landelijk gebied	C-58
Afdeling III - De huisvesting	C-59
1. Het beheer van het woningbestand	C-60
1.1. Nieuwbouw	C-60
1.2. Verbetering van de bestaande woningen	C-61
1.3. Bestemmingsverandering en afbraak	C-62
1.4. Samenvattende tabel	C-63
2. Andere belangrijke tegemoetkomingen inzake huis- vestingsbeleid	C-64
Afdeling IV - De organisatie van de verbindingen op de grond	C-64
1. De investeringen in spoorwegen	C-65
2. Het stedelijk vervoer	C-66
3. De pijpleidingen	C-67
4. De autowegen	C-68
5. De wegen	C-68
6. De waterwegen	C-69
7. De autonome havens	C-69
8. De investeringen in luchthavens	C-70
Hoofdstuk III - Een menselijker samenleving	C-73
Afdeling I - Welzijnszorg en de desbetreffende diensten	C-73
1. Gezondheid	C-73
2. Kinderoppas	C-75
3. Derde leeftijd	C-75
4. Minder-validen	C-76
5. Home care	C-77
Afdeling II - Acties op het gebied van cultuur en sport	C-78
1. Investeringsuitgaven	C-78
2. Werkingsuitgaven	C-81

WOORD VOORAF

Op 24 juni 1976 werd door de Gewestelijke Economische Raad voor Wallonië, overeenkomstig de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie, een advies uitgebracht over het Plan 1976-1980.

1. In Titel I "De grote lijnen van het Plan 1976-1980" werd getracht tegemoet te komen aan verschillende fundamentele opmerkingen van de Gewestelijke Economische Raad voor Wallonië, onder meer door het volgende te verduidelijken :
 - de werkelijke doelstellingen van het Plan rekening houdend met de economische prognoses op middellange termijn, waarop bij de voorbereiding van het Plan werd gesteund ;
 - de regionale dimensie van het Plan ;
 - de bevoegdheden van de gewesten bij de afbakening van de sectorale beleidsacties ;
 - de waarborgen in verband met de uitvoering van het Plan, meer bepaald op het stuk van de overheidsinvesteringen ;
 - de middelen van het economisch beleid, zoals het industrieel overheidsinitiatief, het contractueel beleid, de overheidsbestellingen, enz.
2. Het regionaal plan voor Wallonië preciseert de doelstellingen inzake werkgelegenheid en neemt diverse specifieke amendementen over die door de Raad werden ingediend.
3. Andere in het advies van de Gewestelijke Economische Raad voor Wallonië opgeworpen vraagstukken moeten nog grondig worden onderzocht. Met name is dit het geval voor de harmonisering van de wet van 15 juli 1970 houdende organisatie van de planning en economische decentralisatie en de wet van 1 augustus 1974 betreffende de voorlopige gewestvorming - een harmonisering die trouwens wordt voorzien in de Regeeringsverklaring - of voor het in toepassing brengen van art. 107 quarter van de Grondwet.

4. Tal van verduidelijkingen ten slotte, vooral op het gebied van de begroting, zullen worden verstrekt in de economische budgetten, de jaarlijkse schijven van het Plan. Zulks is trouwens conform de wet van 15 juli 1970 waarvan artikel 7 bepaalt : "het Plan is bindend voor de Overheid ; het vindt jaarlijks zijn uitdrukking in de begrotingen".

x

x

x

Inleiding

De grote doelstellingen die tijdens de periode 1976-1980 in Wallonië moeten worden nagestreefd, kunnen worden gegroepeerd rond de volgende drie hoofdthema's :

1. Volledige en betere werkgelegenheid gepaard met een herstructurering van de activiteiten.
2. Herinrichting van het grondgebied.
3. Een menselijker samenleving.

+
+ +

Om die fundamentele doelstellingen te kunnen verwezenlijken, moeten er operationele en doelmatige beleidsmiddelen worden uitgewerkt.

Vanuit die optiek en ter aanvulling van de institutionele en politieke middelen die zullen worden aangewend om artikel 107 quater ten uitvoer te leggen, zij onderstreept dat een regionale administratie, belast met de uitvoering van de beslissingen en de coördinatie op het niveau van het gewest, één der hoofdelementen is van het uit te werken systeem.

Bovendien dient een op coherente wijze gestijfde regionale begroting, d.w.z. waarin de kapitaaluitgaven en de lopende uitgaven begrepen zijn, het wettelijk instrumentarium aan te vullen.

Daarnaast moet het globale regionaliseringsproces steunen op efficiënte technische middelen, zoals degelijke statistieken (ook voor de begrotingscontrole), een computerpark, onderzoek en planning.

Wat de statistieken betreft, het belang ervan dient wel niet meer te worden aangetoond. Ongeacht de toe te passen technieken (regionale databanken, regionaal instituut voor de statistiek, ...) spreekt het vanzelf, dat het gewest over een volwaardig statistisch apparaat zal moeten beschikken, wat de noodzaak van intergewestelijke en nationale coördinatie evenwel niet uitsluit. Studies worden hieraan reeds gewijd en gedurende de periode 1976-1980 zullen de conclusies ervan operationeel kunnen worden gemaakt.

De informatica is een zeer belangrijk beleidsinstrument, dat nog verder aan belangrijkheid zal winnen. Het is dan ook nodig dat het gewest hierover beschikt.

Uitgaande van de regionale en lokale informaticacentra enerzijds en van de uitrusting van de Centrale Overheid anderzijds, zal een Waalse regionale informatica worden uitgebouwd.

Daar het onderzoek een van de stuwende krachten van de economische groei is, moet er een wetenschapsbeleid worden uitgestippeld dat streeft naar een selectieve programmering van het onderzoek op grond van de economische en sociale doelstellingen van het gewest. In dat verband zou naar een formule moeten worden gezocht om alle bij het onderzoek betrokken openbare en particuliere instellingen regionaal te integreren.

Tenslotte zullen de gewestelijke instellingen, dank zij een degelijke planning waarin alle variabelen zijn opgenomen die een invloed hebben op de culturele, sociale en economische ontwikkeling van het gewest, hun acties in de algemene context kunnen plaatsen.

HOOFDSTUK I

VOLLEDIGE EN BETERE WERKGELEGENHEID GEPAARD MET EEN
HERSTRUCTURERING VAN DE ACTIVITEITEN

AFDELING I - BEVOLKING1. Ontwikkeling van de Waalse bevolking en prognoses 1976-1980

- 1.1. Wallonië kent sinds het einde van de XIXe eeuw een vrij trage bevolkingsaanwas met als gevolg een vermindering van de relatieve belangrijkheid van zijn bevolking in het land.

Volgens de prognoses zou in 1980 die relatieve belangrijkheid niet langer meer verminderen (Tabel 1). Nochtans zij aangestipt, dat op basis van de ontwikkeling van de vruchtbaarheid tijdens de jongste jaren, de instandhouding van de Waalse bevolking op lange termijn niet verzekerd is (sedert 1973 is het netto voortplantingscijfer minder dan 1).

Tabel 1 : Bevolkingsloop en -prognoses in Wallonië

	Bevolking (in 1.000)	In % van het land
1866	2.054	42,6
1900 x	2.703	40,4
1947	3.004	35,3
1970	3.159	32,7
1975 xx	3.202	32,6
1980 xx	3.267	32,8

x De Oostkantons niet inbegrepen en volgens de regionale grenzen van vóór 1963.

xx Volgens de bevolkingsprognoses.

H. DAMAS en C. WATTELAR - Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudiën (Ministerie van Volksgezondheid en van het Gezin - Brussel).
Département de Démographie - Université Catholique de Louvain.

1.2 Tabel 2 geeft de gegevens (1970) en de prognoses (1975-1980) inzake de bevolking naar geslacht, per Waals arrondissement en voor 's lands drie gewesten

Tabel 2 : Totale bevolking (inclusief natuurlijke loop en migratiebewegingen) jaar 1970 - Projectie voor de jaren 1975 en 1980

	1 9 7 0			1 9 7 5			1 9 8 0		
	M	V	TOTAAL	M	V	TOTAAL	M	V	TOTAAL
Prov. Henegouwen	640.001	677.452	1.317.453	639.264	675.285	1.314.549	638.772	663.225	1.301.997
Prov. Luik	486.499	522.406	1.008.905	494.495	526.161	1.020.656	516.114	534.605	1.050.719
Prov. Luxemburg	106.793	110.517	217.310	106.718	110.482	217.200	107.225	110.413	217.638
Prov. Namen	184.610	195.951	380.561	189.178	200.449	389.627	194.917	205.177	400.094
Nijvel	114.708	120.288	234.996	127.153	133.085	260.238	145.675	151.280	296.955
Wallonië	1.532.611	1.626.614	3.159.225	1.556.608	1.645.462	3.202.270	1.602.703	1.664.700	3.267.403
Vlaanderen	2.687.386	2.729.197	5.416.583	2.765.382	2.808.697	5.574.079	2.842.920	2.873.268	5.716.188
Brussel/Hoofstad	501.869	573.267	1.075.136	490.337	551.642	1.041.979	466.744	505.551	972.295
Rijk	4.721.855	4.929.078	9.650.944	4.812.527	5.005.801	9.818.328	4.912.367	5.043.519	9.955.986

Bron : H. DAMAS - C. WATTELAR - Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudiën (Ministerie van Volksgezondheid en van het Gezin - Brussel) Departement de Démographie, Université Catholique de Louvain.

1.3 In tabel 3 vindt men de vijfjaarlijkse ontwikkeling van de componenten van de bevolkingsloop

Tabel 3 : Loop van de bevolking - Wallonië
(Belgen + buitenlanders)

	Periode 1971-1975		Periode 1976-1980	
	Totaal	Jaarge- middelde	Totaal	Jaarge- middelde
Natuurlijke aanwas	4.849	970	3.529	706
Migratiesaldo (binnen- en buitenlandse)	37.378	7.476	62.505	12.501

1.4 Ontwikkeling van de bevolkingsopbouw naar leeftijdsklasse en geslacht

Tabel 4 : Opbouw van de Waalse bevolking naar leeftijdsklasse en geslacht

Leeftijds- klasse	Mannen				Vrouwen				Totaal			
	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980	1961	1970	1975	1980
0-14 jaar	24,2	23,9	23,3	22,7	22,0	21,6	21,1	20,7	23,1	22,7	22,2	21,7
15-64 "	64,4	64,2	64,9	66,2	62,4	61,2	61,3	62,1	63,4	62,7	63,0	64,1
65 en meer	11,4	11,9	11,8	11,1	15,6	17,2	17,6	17,2	13,5	14,6	14,8	14,2
Totaal	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Bronnen : Tellingen 1961-1970
Bevolkingsprognoses 1975-1980.

2. Het Plan 1976-1980

2.1. De Regering heeft, tijdens de fase van de beleidskeuzen, beslist de volgende doelstellingen na te streven :

- a) op lange termijn voor de instandhouding van de bevolking te zorgen ;
- b) de inschakeling van de gastarbeiders en hun familie in de maatschappij te bevorderen ;
- c) te zorgen voor een betere valorisatie van de bevolking door het best mogelijke evenwicht tussen beroepsbevolking en niet-beroepsbevolking na te streven.

Om die doelstellingen te bereiken, waaronder sommige pas op lange termijn effect zullen sorteren, d.w.z. na de Planperiode 1976-1980, bestaat er geen welbepaald middel of beleidsinstrument. Integendeel alleen een totaal beleid, dat verschillende zowel kwalitatieve als kwantitatieve middelen insluit, zal de gewenste ontwikkelingen kunnen teweegbrengen.

In het te voeren beleid moet dan ook een economische (vrijwaring van de werkgelegenheid en van het inkomen), een sociale (uitbouw van een degelijke infrastructuur inzake huisvesting, gemeenschapsvoorzieningen, groene ruimten, scholen, ziekenhuizen,...) en een culturele dimensie weer te vinden zijn. Die laatste dimensie is trouwens alleen haalbaar, wanneer de economische en sociale omstandigheden gunstig zijn.

Tenslotte zij onderstreept, dat het gewest alleen een werkelijk bevolkingsbeleid kan voeren, als het zowel de onderzoekings- als uitvoeringsinstrumenten ervan controleert.

2.2. Maatregelen

Volgende maatregelen worden vooropgesteld : zij hebben betrekking op de nataliteit, de mortaliteit en de immigratie.

a) Maatregelen m.b.t. de nataliteit

Alle maatregelen die kunnen worden getroffen om de nataliteit te verhogen, lopen het gevaar hun doel niet te bereiken, zo ze niet vergezeld gaan van maatregelen om in de culturele gedragspatronen veranderingen te brengen.

Bijgevolg dient een familiaal en cultureel beleid te worden gevoerd waardoor in de Waalse gemeenschap een gunstiger klimaat voor het kind wordt geschapen. Onderstreept zij, dat dit beleid de vrije keuze van de bevolking niet in het gedrang mag brengen.

Zo mag de aangenomen beleidskeuze geen voorwendsel zijn om de vrijheid van het individu in verband met het gewenste aantal kinderen te beknotten, noch om de huidige sociale status van de vrouw te bestendigen.

Bijgevolg zullen verscheidene maatregelen worden genomen om :

- de sociale voorzieningen uit te bouwen en geschikt te maken voor het gezinsleven ;
- de sociale wetgeving aan te passen aan de ouderlijke en gezinstaken (zwangerschapsverlof, verlof in geval van ziekte van een gezinslid, maatregelen ten gunste van de adoptie, werktijdsverkortung,...) ;
- door om- en bijscholing na zwangerschapsverlof de vrouw in haar loopbaan niet te schaden ;
- door een beleid inzake huisvesting en ruimtelijke ordening de gezinnen comfortabeler te huisvesten ;
- de echtparen degelijk voor te lichten, meer bepaald door beter georganiseerde en meer centra voor gezinsplanning ;
- de massamedia en schoolprogramma's aan te wenden om het cultureel klimaat ten gunste van het gezin en van het kind te wijzigen.

Die opsomming is verre van volledig. Ook moeten maatregelen worden genomen op het gebied van de belastingen (samenvoeging van de inkomsten der echtgenoten, aanpassing van de gezinsbelasting...) en van de openingsuren van warenhuizen en openbare diensten.

Een gedeelte van de hierboven vooropgestelde maatregelen worden in de diverse hoofdstukken van het Plan (Titel III en Titel IV, Wallonië) verder uitgewerkt.

Bovendien zal een fundamenteel onderzoek worden gewijd aan de verlangens en de motiveringen van de Walen m.b.t. hun gezin. In die studie zullen in het bijzonder de volgende vraagstukken worden behandeld :

- het onderzoek en de analyse van de motiveringen die de vruchtbaarheid van de bevolking van het gewest beïnvloeden ;

- de bijkomende financiële behoeften en de gemeenschapsvoorzieningen nodig voor de Waalse gezinnen met kinderen.

b) Maatregelen m.b.t. de mortaliteit

Terwijl de mogelijke gevolgen van de maatregelen m.b.t. de nataliteit pas op lange termijn waarneembaar zullen zijn, mag men de resultaten van de maatregelen m.b.t. een daling van de mortaliteit sneller verwachten.

De te hoge kindersterfte en de sterfte van mannen op bepaalde leeftijden in Wallonië moeten worden tegengegaan door de uitbouw van de voorzieningen voor geneeskundige verzorging, door een betere opvoeding van de bevolking inzake gezondheid, door het streven naar gezondere en minder gevaarlijke werkomstandigheden en tenslotte door een algemene strijd tegen milieubederf (zie Hoofdstuk III : "Een menselijker samenleving").

c) Maatregelen m.b.t. de migraties

a) Buitenlandse migraties

Het nastreven van de doelstellingen inzake bevolking impliceert niet, dat er een systematisch immigratiebeleid moet worden gevoerd, hetgeen evenwel geen selectieve immigraties om economische redenen uitsluit (zie Afdeling II).

Voor de reeds in België gevestigde gastarbeiders en hun gezin moeten maatregelen worden getroffen om ze werkelijk in de regionale gemeenschap in te schakelen. Die maatregelen slaan op twee hoofdzaken :

1. De leef- en werkvoorwaarden van de geïmmigreerde personen verbeteren ;
2. hun promotie vergemakkelijken.

Dit vereist een beleid inzake huisvesting, onthaal, voorlichting, onderwijs en beroepsopleiding.

Het komt erop aan de intellectuele en culturele handicaps van de arbeiders en van de kinderen op te vangen. Zij vormen immers een factor van verarming en een bijkomende oorzaak die hun inschakeling in de maatschappij bemoeilijkt.

Daartoe moeten de hieronder aanbevolen middelen worden gebruikt.

A. Op het gebied van de opvoeding en het sociale leven :

1. intensieve bestrijding van het analfabetisme bij de volwassenen ;
2. de integratie van de gezinnen moet worden vergemakkelijkt door maatregelen op het vlak van de opvoeding en de promotie bij de geïmmigreerde vrouwen. Zij zullen tegelijk betrekking hebben op :
 - voorlichting over problemen van het dagelijkse leven ;
 - administratieve bijstand ;
 - raadgevingen inzake gezinshuishouding ;
 - raadgevingen inzake sanitaire opvoeding.
3. De oprichting van initiatie- en inhaalklassen, waarvoor de kinderen in een normale schoolcyclus kunnen worden ingeschakeld.

Moet er worden gezocht naar middelen om de arbeiders en hun gezinnen in de maatschappij in te schakelen, het is niet minder belangrijk terzelfdertijd hun culturele identiteit te beschermen.

B. Op het gebied van de bestaansvoorwaarden en de gezinspromotie :

Het lijkt wenselijk de actie van de verschillende organisaties voor de integratie van de gastarbeiders te coördineren op het vlak van de subregio's met een grote buitenlandse bevolking en contractuele relaties tot stand te brengen tussen de Overheid en die organisaties.

Dank zij een dergelijke coördinatie kan het onthaalsysteem gereorganiseerd worden door er passende financiële middelen voor uit te trekken en door de immigranten bij de besluitvorming te betrekken.

Een bijzondere inspanning moet worden geleverd, teneinde de huisvestingsproblemen, waarmee die gezinnen te kampen hebben, op te lossen. Initiatieven terzake moeten worden aangemoedigd. De Regionale Onthaalcomités zouden er kunnen mee worden belast de aan de gastarbeiders aangeboden huisvestingsvoorwaarden te onderzoeken.

Tevens moeten de gastarbeiders dezelfde voorwaarden inzake eigendomsverwerving krijgen als die welke worden verleend aan de onderhorigen uit de E.E.G.-landen (bv. bouwpremie).

C. Op het stuk van de uitoefening van politieke rechten :

De geïmmigreerden moeten meer medezeggenschap krijgen. Er moet hen meer rechtszekerheid worden verleend door de goedkeuring van hun statuut. Bovendien zou moeten worden overwogen stemrecht te verlenen op gemeentelijk vlak aan hen die reeds een bepaalde tijd in het land verblijven.

b) Binnenlandse migraties

Wat de binnenlandse migraties betreft, Wallonië moet door een dynamisch economisch beleid, gepaard met de oprichting van sociaal- culturele voorzieningen, opnieuw voldoende aantrekkelijk worden gemaakt, opdat er een einde zou komen aan de definitieve uitwijking van de jongste en best geschoolde elementen van het gewest, een uitwijking die zeer vaak door dagelijks pendelen wordt voorafgegaan.

AFDELING II - VOLLEDIGE EN BETERE WERKGELEGENHEID

1. Toestand van de arbeidsmarkt en verwachte tendensen in 1976-1980

1.1. Beroepsbevolking (arbeidsaanbod)

Het doortrekken van de in het verleden vastgestelde tendensen stelt ons in staat voor 1976-1980 een stijging van het aantal werkzame in Wallonië wonende personen te voorspellen (1). De toename van de vrouwelijke beroepsbevolking ligt hoger dan die van de mannelijke beroepsbevolking (zie tabel 1).

Bovendien toont een meer gedetailleerde analyse van de vooruitberekeningen aan, dat de op het vlak van het gewest waargenomen tendensen in het algemeen op het vlak van de arrondissementen terug te vinden zijn (zie tabel 1).

Voor 1980 tekenen zich eveneens al enkele vaststellingen af :

(1) Zonder rekening te houden met de vermindering als gevolg van de verlaging van de pensioengerechtigde leeftijd.

- a) In 1980 liggen de mannelijke activiteitsgraden in Wallonië lager dan in de overige gewesten van het land. Terwijl het nationale gemiddelde 0,56 bedraagt, ligt de mannelijke activiteitsgraad in Wallonië niet hoger dan 0,53. Alleen de arrondissementen Nijvel en Aarlen zouden lichtjes boven het nationale gemiddelde uitstijgen.
- b) Bij de analyse van de vrouwelijke activiteitsgraden stelt men hetzelfde vast. In 1980 bedraagt het percentage in Wallonië 0,28, terwijl het nationale gemiddelde 0,29 en dit van Brussel-Hoofdstad 0,34 bedraagt.

Indien de tendensen van het verleden zich doorzetten, zullen sommige subgewesten van Wallonië op het einde van het Plan 1976-1980 nog geconfronteerd worden met een te geringe vrouwelijke activiteitsgraad.

De provincie Luxemburg zou aldus in al haar arrondissementen percentages van minder dan 25 % vertonen. In de provincie Namen alsook in de arrondissementen Hoei, Borgworm, Charleroi, Bergen en Thuin zouden zij 0,25 of 0,26 bedragen.

- c) Die gegevens hebben uiteraard een weerslag op de totale activiteitsgraad (mannen + vrouwen) in Wallonië, die ondanks een lichte vooruitgang de laagste van het land blijft.

Tabel 5 : Beroepsbevolking

	1970						1975						1980					
	M		V		TOTAAL		M		V		TOTAAL		M		V		TOTAAL	
	B.B.	A.G.																
Nijvel	64.501	0,56	29.103	0,24	93.604	0,39	71.332	0,56	35.460	0,27	106.792	0,41	82.997	0,57	44.358	0,29	127.355	0,43
Aat	19.600	0,53	9.901	0,25	29.501	0,39	18.983	0,52	10.306	0,27	29.289	0,39	18.768	0,52	10.671	0,28	29.440	0,40
Charleroi	118.102	0,52	52.505	0,22	170.607	0,37	117.046	0,52	57.209	0,24	174.255	0,38	121.012	0,52	61.997	0,26	183.009	0,39
Bergen	62.001	0,49	31.703	0,23	93.704	0,35	60.892	0,48	33.721	0,25	94.613	0,36	58.789	0,49	33.549	0,26	92.338	0,37
Moeskroen	19.800	0,56	12.101	0,32	31.901	0,44	19.142	0,55	12.068	0,33	31.210	0,44	18.404	0,55	11.546	0,33	29.949	0,44
Zinnik	42.301	0,52	19.402	0,23	61.703	0,37	41.941	0,52	21.087	0,25	63.029	0,38	42.210	0,52	21.974	0,27	64.184	0,39
Thuin	34.601	0,52	15.401	0,22	50.002	0,36	34.244	0,51	16.839	0,24	51.083	0,37	34.548	0,51	18.147	0,26	52.695	0,38
Doornik	38.401	0,53	20.202	0,26	58.603	0,39	37.872	0,52	21.249	0,28	59.121	0,40	36.601	0,53	22.388	0,29	58.989	0,41
Prov. Henegouwen	334.806	0,52	161.215	0,23	496.021	0,37	330.120	0,51	172.479	0,25	502.599	0,38	330.332	0,51	180.272	0,27	510.603	0,39
Boei	24.300	0,54	9.801	0,20	34.101	0,36	25.453	0,54	11.189	0,23	36.642	0,38	27.391	0,55	12.961	0,25	40.352	0,40
Luik	166.504	0,56	87.808	0,27	254.312	0,41	166.053	0,55	92.827	0,29	258.980	0,41	173.831	0,54	99.220	0,30	273.050	0,42
Verviers	65.201	0,56	32.903	0,26	98.104	0,40	65.314	0,55	35.104	0,28	100.418	0,41	67.994	0,55	38.170	0,30	106.164	0,42
Borgworm	15.800	0,55	6.500	0,21	22.300	0,37	15.395	0,54	7.053	0,23	22.448	0,38	15.429	0,55	7.712	0,25	23.141	0,39
Prov. Luik	271.805	0,54	137.012	0,26	408.817	0,40	272.215	0,55	146.273	0,27	418.488	0,41	284.645	0,55	158.062	0,29	442.707	0,42
Aarlen	13.300	0,55	4.400	0,18	17.700	0,36	13.282	0,56	4.978	0,20	18.260	0,38	13.352	0,58	5.501	0,23	18.854	0,41
Basteraken	9.300	0,53	3.400	0,19	12.700	0,36	8.887	0,52	3.648	0,21	12.535	0,37	8.498	0,53	3.885	0,23	12.383	0,38
Marche-en-Famenne	10.100	0,52	4.200	0,20	14.300	0,36	10.091	0,51	4.618	0,22	14.709	0,36	10.645	0,51	5.208	0,24	15.853	0,38
Noufchâteau	13.600	0,52	5.300	0,19	18.900	0,35	13.281	0,51	5.784	0,22	19.065	0,36	13.242	0,52	6.252	0,23	19.494	0,37
Virton	10.700	0,52	3.600	0,16	14.300	0,34	10.929	0,52	4.260	0,20	15.189	0,35	11.544	0,53	4.959	0,22	16.503	0,37
Prov. Luxemburg	57.000	0,53	20.900	0,18	77.900	0,35	56.469	0,52	23.288	0,21	79.654	0,36	57.282	0,53	25.805	0,23	83.087	0,38
Dinant	21.500	0,52	9.200	0,21	30.700	0,36	21.664	0,52	10.055	0,23	31.719	0,37	22.281	0,54	11.055	0,25	33.338	0,39
Namen	61.001	0,53	27.202	0,22	88.203	0,37	62.040	0,52	30.586	0,24	92.626	0,38	64.236	0,52	34.148	0,26	98.384	0,39
Philipville	15.600	0,53	6.200	0,20	21.800	0,36	15.732	0,53	6.941	0,22	22.673	0,37	16.154	0,53	7.837	0,25	23.991	0,38
Prov. Namen	98.101	0,53	42.602	0,21	140.703	0,36	99.436	0,52	47.582	0,23	147.018	0,37	102.670	0,52	53.040	0,25	155.710	0,38
Wallonië	826.213	0,53	390.832	0,24	1.217.045	0,38	829.573	0,53	425.081	0,26	1.254.654	0,39	857.926	0,53	461.537	0,28	1.319.463	0,40
Vlaanderen	1.573.820	0,58	616.780	0,22	2.190.600	0,40	1.543.656	0,56	743.349	0,26	2.287.005	0,41	1.609.330	0,56	821.746	0,28	2.431.076	0,42
Brussel-Hoofdstad	306.601	0,61	180.199	0,31	486.800	0,45	281.133	0,57	188.229	0,34	469.352	0,45	264.706	0,57	172.145	0,34	436.351	0,45
Totaal Rijk	2.708.634	0,57	1.187.811	0,24	3.896.445	0,40	2.654.350	0,55	1.356.657	0,27	4.011.007	0,40	2.731.963	0,56	1.455.425	0,29	4.187.388	0,42

Bronnen : Berekeningen P.B.

1.2 Werkgelegenheid

In de projectie bij de beleidskeuzen van het Plan werd de Waalse interne werkgelegenheid (dienstplichtigen niet meegerekend) in 1980 op 1.118.600 eenheden geraamd. Daar dit cijfer in 1975 1.095.600 was, stelt men gedurende de Planperiode een stijging van 23.000 arbeidsplaatsen vast (1).

Tabel 6 : Ontwikkeling van de binnenlandse werkgelegenheid (dienst-
plichtigen niet meegerekend) per gewest (Bron : P.B./RENA)

a) in 1.000-tallen

	1970	1975	Ver- schillen 70-75	1980	Ver- schillen 75-80	Ver- schillen 70-80
Vlaanderen	1.939,9	1.975,2	35,3	2.135,6	160,4	195,7
Wallonië	1.089,9	1.095,6	5,7	1.118,6	23,0	28,7
Brussel- Hoofdstad	707,2	677,7	-29,5	739,2	61,5	32,0
Rijk	3.737,0	3.748,5	11,5	3.993,4	244,9	256,4

b) in indexcijfers

	1975 1970 = 100	1980 1975 = 100	1980 1970 = 100
Vlaanderen	101,82	108,12	110,09
Wallonië	100,52	102,10	102,63
Brussel-Hoofdstad	95,83	109,07	104,52
Rijk	100,31	106,53	106,86

Tabel 7 : Aandeel per gewest in de toename van de werkgelegenheid

	1970-1975	1975-1980	1970-1980
Vlaanderen	306,9	65,5	76,3
Wallonië	49,6	9,4	11,2
Brussel-Hoofdstad	-256,5	25,1	12,5
Rijk	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Gelet op de wijzigingen die tussen het stadium van de beleidskeuzen en van het Plan zelf zijn opgetreden, verschillen die cijfers enigszins van die welke in de projectie bij het Plan (zie Titel I, in fine) vermeld staan. De orden van grootte die zij illustreren zijn evenwel nog altijd juist.

2. Doelstellingen

Tabel 8 "Werkgelegenheidsbalansen - Wallonië", toont de ontwikkeling van de beroepsbevolking en van de werkgelegenheid tijdens de periode 1970-1975 en die geraamd in de projecties van het RENA-model 1980.

Tabel 8 : Werkgelegenheidsbalans - Wallonië (in 1.000-tallen)

	Vastgestelde gegevens		Prognoses
	1970	1975	1980
Beroepsbevolking (zie tabel 5)	1.217	1.254,7	1.319,4
Vermindering van het aantal werkende personen toe te schrijven aan de verlaging van de pensioenge-rechtigde leeftijd			6,5
Verhoging v.d. mannelijke activiteitsgraad			+ 8,9
Verhoging v.d. vrouwelijke activiteitsgraad			+ 8,6
Dienstplichtigen	11,5	11,8	4,9
Beroepsbevolking (dienstplichtigen niet inbegrep.)	1.205,5	1.242,9	1.325,5
Uitsplitsing van het totaal tekort aan arbeids-plaatsen :			
- werklozen	35,7	69,7	
- saldo pendel	61,5	67,0	
- saldo grensoverschrijdende pendel	18,4	13,6	
Totaal	115,6	150,3	
Streefcijfer voor 1980 :			
- het aantal werklozen verminderen tot			35,0
- in geen geval een saldo pendel overschrijden van			67,0
- het saldo grensoverschrijdende pendel verminderen tot			9,0
Totaal			111,0
Van 1976 tot 1980 te creëren arbeidsplaatsen om te beantwoorden aan de toename van de beroepsbevolking en de hoger vermelde streefcijfers			121,9
Binnenlandse werkgelegenheid (dienstplichtigen niet inbegrepen)	1.089,9	1.092,6	1.214,5

De verwezenlijking van de doelstelling inzake volledige en betere werkgelegenheid impliceert, naast het instandhouden van de bestaande werkgelegenheid, dat gedurende de komende jaren in Wallonië ongeveer 122.000 bijkomende arbeidsplaatsen moeten worden gecreëerd, ten einde :

- de nieuwkomers op de arbeidsmarkt in Wallonië zelf werk te kunnen verschaffen, waarvoor het Waalse arbeidsaanbod tussen 1975 en 1980 met 65.000 eenheden moet toenemen ;
- het nog te grote aantal sociaal-onwaardige toestanden in Wallonië te beperken (werkloosheid, te lage activiteitsgraad van mannen en vrouwen, te lange pendel).

Die doelstelling wordt verder uitgewerkt in tabel 8.

Alleen dank zij een globaal en permanent beleid zal het gewest die ambitieuze doelstelling kunnen verwezenlijken. Vastgesteld wordt immers, dat zo de trend van de jongste jaren wordt doorgetrokken, de werkgelegenheid ver beneden die doelstelling spontaan zou toenemen.

Bij die doelstelling moet bovendien rekening worden gehouden met de kwaliteit van de arbeidsplaats. De ervaring leert immers, dat niet ieder arbeidsaanbod automatisch een afnemer vindt, zelfs niet in een periode van werkloosheid en te lange pendel.

Zwaar, ongezond, weinig toekomstbiedend en geringe geschooldheid vergend werk vindt nog slechts kandidaten indien ze beter worden betaald, wat dan ook niet uitsluit dat een beroep wordt gedaan op ingeweken arbeidskrachten.

Bovendien spelen de arbeidsvoorwaarden eveneens een belangrijke rol. De problemen inzake beroepshinder (lawaai, stof, machines en gevaarlijke of ongezonde produkten, stress), die de fysieke en mentale gezondheid van de werknemers in gevaar brengen, moeten dus ook een bevredigende oplossing krijgen.

a. De werkloosheid

De vermindering van het werkloosheidspercentage vormt de hoofddoelstelling.

Het zou nochtans weinig nut hebben maatregelen te treffen die alleen op dit doel gericht zijn. Een dergelijk beleid zou immers andere

sociaal-onwaardige toestanden (pendel of definitieve uitwijking) nog kunnen verergeren.

Aangepaste maatregelen moeten worden getroffen, om enerzijds de kenmerken van de werkloosheidskernen en anderzijds de verschillende vormen van structurele werkloosheid (werkloosheid bij vrouwen en jongeren, gedeeltelijk ongeschikten, enz.) beter te leren kennen.

b. De pendel (forensen, grensarbeiders)

Twee aspecten dienen hier te worden onderscheiden

- het sociaal aspect, dat een reden is om de sociaal-onwaardige pendel van meer dan twee uur heen en terug weg te werken ;
- het aspect economische ontwikkeling van het gewest, dat erop gericht is de beroepsbevolking in het gewest werk te verschaffen.

In het algemeen moet worden gesteld, dat de geografische mobiliteit enkel aanvaardbaar en noodzakelijk is in de mate dat zij de vereisten van beroeps promotie en de functionele hiërarchie van de centra met elkaar verzoent.

Doelstelling is ten minste iedere verergering te vermijden en zelfs te trachten terug onder het cijfer van 1975 te geraken, rekening houdend met het feit dat sinds een 15-tal jaar de Waalse werkgelegenheid steeds meer van de rest van het land afhangt.

c. De te lage tewerkstelling

- De te lage vrouwelijke tewerkstelling

De stijging van de activiteitsgraad bij de vrouwen die reeds spontaan wordt vastgesteld, maar in Wallonië ontoereikend blijft, moet

worden in de hand gewerkt door een ter zake welbewust stimuleringsbeleid, zo men in de praktijk de gelijkheid van de burgers ten aanzien van de arbeid en van het familiale rolpatroon zonder onderscheid van geslacht wil tot stand brengen.

Het opvoeren van de vrouwenarbeid betekent niet het creëren van voor vrouwen alleen bestemde arbeidsplaatsen, maar integendeel de progressieve verwezenlijking van de gelijkheid van man en vrouw inzake arbeid en loon, en de wegwerking van de culturele hinderpalen die vandaag nog aan vrouwen de toegang tot sommige beroepen ontzeggen.

Als doelstelling ter zake wordt voorgesteld de vrouwelijke activiteitsgraad in de meest achtergebleven arrondissementen te verhogen.

- De te lage mannelijke tewerkstelling

Men stelt in Wallonië vast, dat de activiteitsgraad bij de mannen duidelijk lager ligt dan in de overige gewesten, vooral voor bepaalde leeftijdsgroepen.

Die toestand is te wijten deels aan de economische structuur van het gewest (meer bepaald de belangrijkheid van de extractieve nijverheid) en deels aan de toestand van de arbeidsmarkt welke in het nadeel speelt van de meest kwetsbare arbeidskrachten.

Een verhoging van de bezettingsgraad van die arbeidskrachten is wenselijk, zowel om sociale als om economische redenen.

Buiten de gecreëerde nieuwe arbeidsplaatsen moet er ook aandacht worden besteed aan de collectieve organisatie van bijzondere reclasseringsfaciliteiten voor deze werknemers alsook aan meer en betere voorwaarden inzake veiligheid en hygiëne op de werkplaatsen.

- De oudere werknemers

Het "brugpensioen" mag niet meer zijn dan een defensieve oplossing. De voorkeur moet gaan naar het scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen, die de onvermijdelijke rationalisering moeten compenseren.

- De minder-validen

Ten aanzien van deze werknemers moet een bijzonder beleid worden gevoerd waardoor zij in het economisch leven kunnen worden ingeschakeld (zie Hoofdstuk III, I).

- Definitieve uitwijking

Alle in dit plan vooropgestelde beleidsmaatregelen moeten beogen een eind te maken aan de definitieve uitwijking als gevolg van een onvoldoend aantal arbeidsplaatsen of van een tekort aan arbeidsplaatsen die met het scholingsniveau of met de wensen van de beroepsbevolking overeenstemmen.

Aangestipt zij dat vooral de jongeren zich genoopt zien definitief uit te wijken.

Niet alleen baart dit verschijnsel zorgen, vanuit sociaal en economisch oogpunt, het verstoort tevens het demografisch evenwicht.

3. Beleid en instrumentarium

De voor Wallonië specifieke doelstellingen inzake werkgelegenheid vereisen een groot aantal krachtige instrumenten die in het kader van een totaal en gecoördineerd beleid moeten worden uitgewerkt.

Dit totaal beleid moet op vier aspecten van de werkgelegenheid worden afgestemd :

- beleid voor het scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen ;
- beleid voor betere werkgelegenheid ;
- verbetering van de arbeidsmarkt ;
- immigratiebeleid.

a) Beleid voor het scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen

Aan de hand van de werkgelegenheidsbalansen kan het aantal netto arbeidsplaatsen dat in Wallonië gecreëerd moet worden, op 100.000 worden geraamd, wil men de beleidskeuzen voor het gewest inzake volledige en betere werkgelegenheid verwezenlijken.

Daarom moet vanuit die optiek vóór alles de klemtoon worden gelegd op de evenwichtige structurele ontwikkeling op lange termijn van de Waalse economie.

In Afdeling III (Herstructurering van de economische activiteiten) worden dit probleem en vooral de aan te wenden instrumenten behandeld. Naast de stimulering van de particuliere activiteiten zij de belangrijke rol onderstreept van het industrieel overheidsinitiatief, het speurwerk, de overheidsbestellingen, de gemeenschapsvoorzieningen, de administratieve decentralisatie en deconcentratie.

Bovendien kan een beleid voor een grotere tewerkstelling van werklozen door de Overheid een niet te veronachtzamen rol spelen.

Met dit doel moeten de maatregelen inzake de tewerkstelling van werklozen door de Overheid en de V.Z.W.'s versoepeld en aangevuld worden.

In dat verband moet worden voorzien in de indexering van het tegemoetkomingspercentage van de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening in de hogere uitkering die aan door de Overheid tewerkgestelde werklozen wordt verstrekt.

Tevens moet worden getracht het statuut van die werklozen te verbeteren en de waaier van werkzaamheden waarvoor zij kunnen worden aangesteld uit te breiden.

Buiten de traditionele activiteiten bestaan er immers behoeften waarin momenteel door de markt noch door de Overheid wordt voorzien.

Bij wijze van voorbeeld zij vermeld :

- bepaalde activiteiten van het type civiele dienst ;
- " " m.b.t. de kwaliteit van het bestaan ;
- " " m.b.t. de volksgezondheid ;
- " " m.b.t. de hulp aan marginale groepen ;
- " " m.b.t. de ruimtelijke ordening en het stads-herstel ;
- " " m.b.t. het speurwerk.

Boven de in de huidige wetgeving voorziene toelagen kunnen specifieke vormen inzake tegemoetkomingen worden overwogen.

b) Beleid voor een betere werkgelegenheid

In dat verband dient vooral te worden gestreefd naar :

- kwalitatief betere arbeidsplaatsen ;
- een vermindering van de pendel ;
- een betere beroepsopleiding.

1. Kwaliteitsverbetering van de arbeidsplaatsen

De kwaliteitsverbetering van de arbeidsplaatsen beantwoordt aan een dubbele vereiste : enerzijds het zoeken naar meer evenwicht tussen vraag en aanbod en anderzijds de verbetering van de arbeidsvoorwaarden.

De meeste mensen besteden een groot deel van hun tijd aan hun beroepsbezigheden. De verbetering van de arbeidsvoorwaarden draagt dan ook bij tot een verbetering van de levensvoorwaarden.

De kwaliteitsverbetering van de arbeidsplaatsen moet in hoofdzaak gebeuren door :

- het zoeken naar en het uitstippelen van een voor Wallonië specifiek industrieel beleid dat investeringen vergt die kwalitatief betere arbeidsplaatsen kunnen creëren ;
- selectieve overheidstegemoetkomingen.

Bovendien zal dank zij de strijd tegen de beroepshinder de controle in de ondernemingen worden verscherpt. De rechten en de bevoegdheden inzake controle door de Rijksinspecteurs en de Commissies voor Veiligheid en Hygiëne moeten worden uitgebreid.

Tenslotte dienen studies te worden uitgevoerd om een oplossing te vinden voor de hoge cijfers inzake beroepsziekten bij de Waalse werknemers.

2. Vermindering van de pendel en betere verplaatsingsvoorwaarden

Buiten de resultaten die van het algemeen beleid inzake het creëren van nieuwe arbeidsplaatsen in Wallonië mogen worden verwacht, impliceert de verwezenlijking van die doelstelling :

- de administratieve decentralisatie en de particuliere decentralisatie voor wat de pendel naar andere gewesten betreft ;
- de verbetering van de vervoermogelijkheden voor de pendel binnen het gewest.

De streken waar de bevolking wegens de industriële onderontwikkeling genoopt is tot grensoverschrijdende pendel moeten speciale aandacht krijgen. Naast de fiscale en sociale ongemakken hebben zij immers nog af te rekenen met problemen inzake wisselkoersen en arbeidsvastheid.

3. Beroepsopleiding

Een betere aanwending van de beroepsbekwaamheden van de werknemers onderstelt :

- instellingen die zorgen voor een beroepskeuze gericht naar de groeisector en dit zowel in het onderwijs als in de centra voor versnelde opleiding ;

- voorlichting en aanpassing van de instellingen voor beroeps- en technisch onderwijs aan de ontwikkeling van de arbeidsmarkt ;
- centra die zorgen voor een versnelde opleiding, een intensieve bij- of omscholing om de arbeidskrachten te kunnen aanpassen aan de structurele veranderingen die in de Waalse economische activiteit te verwachten zijn.

De administratieve scheiding van het beheer van de werkloosheidsverzekering en van het actief werkgelegenheidsbeleid moet, zoals voor de plaatsingsdiensten, een grondige hervorming van de beroepsopleiding mogelijk maken.

1) Doelstellingen van de beroepsopleiding

- a) de reclassering en de omscholing van de werklozen mogelijk maken ;
- b) een doorlopende opleiding van de arbeiders mogelijk maken, m.a.w. hen bijscholen met het oog op een bevordering in de onderneming of op een tewerkstelling in een andere onderneming en hen aanpassen aan de technische ontwikkeling ;
- c) de arbeiders aanpassen aan de interne ontwikkeling van de arbeidsplaatsen in een bepaalde onderneming ;
- d) in welbepaalde gevallen de overgang van de school naar de onderneming regelen.

2) Administratieve organisatie van de opleiding van volwassenen

Daar de beroepsopleiding van volwassen arbeiders kwantitatief (zie tabel 5) en kwalitatief steeds meer belang zal krijgen, zouden de diensten voor V.B.O. administratief zodanig moeten worden samengesmolten dat zij de keuze, de programmering en de methodiek van de diverse opleidingen, de selectie en de plaatsing van stagiairs en het beheer van de centra bepalen en coördineren. Zij zouden niet langer van verschillende directies mogen afhangen.

Zoals de plaatsing moet ook de V.B.O. op regionaal vlak paritair worden beheerd en het permanent contact met de vakbonds-, werkgevers- en onderwijskringen moet op subregionaal vlak behouden blijven in het kader van de door de Subregionale Werkgelegenheidscomités uitgevoerde taken.

De opleidingscentra moeten aantrekkelijker worden gemaakt. De mogelijkheden tot beroepsopleiding van het type "individuele opleiding", dat in erkende scholen wordt verstrekt moeten worden uitgebreid voor sectoren met personeelstekort, zoals de paramedische beroepen.

De oprichting van nieuwe centra, die gebruik maken van de bestaande technische schoolinfrastructuur, moet worden aangemoedigd.

Gezien de herstructureringsproblemen, waarmee Wallonië tussen 1976 en 1980 te kampen zal hebben, moet in het bijzonder aandacht worden besteed aan de opleiding van de arbeidskrachten.

Het totaal aantal versnelde beroepsopleidingen dat in 1980 moet worden bereikt, bedraagt voor Wallonië 20.000 (+ 1,5 % van de Waalse beroepsbevolking).

Tabel 5 : Versnelde beroepsopleidingen in Wallonië : aantal en begrotingskost tussen 1976 en 1980

	Aantal V.B.O.	Gemiddelde kostprijs van een beroepsopleiding tegen werkelijke prijzen (in 1.000 F)	Totale kosten (in 1.000 F)
1976	10.000	77	770.000
1977	11.800	82	967.600
1978	14.000	89	1.246.000
1979	16.800	95	1.596.000
1980	20.000	102	2.040.000
Totaal voor de periode	72.600		6.619.600

c) Maatregelen ter verbetering van de arbeidsmarkt

Voor een beter evenwicht tussen vraag en aanbod dient een op de toekomst gericht werkgelegenheidsbeleid te worden uitgestippeld en gevoerd.

Een dergelijk beleid vereist, dat een coherent en volledig statistisch systeem wordt uitgewerkt, zowel wat de inzameling van de gegevens als de behandeling en de publikatie ervan betreft.

De permanent verstrekte gegevens moeten regionaal en per sector worden uitgesplitst en inlichtingen geven niet alleen over de werkloosheid maar ook over de belangrijkheid van de lange pendel, van de migraties wegens tekort aan arbeidsplaatsen, van de onderkwalificatie van de ondernemingen en sectoren waarvoor moeilijkheden te voorzien zijn.

Overeenkomstig de besluiten van de Driepartijen-vergadering over de volledige tewerkstelling zal een administratief orgaan worden opgericht belast met het actief beheer van de arbeidsmarkt (met name de plaatsing, de beroepsopleiding, de inzameling en de analyse van de kwantitatieve inlichtingen inzake de werkgelegenheid en de verwachte ontwikkeling ervan) en dat nauw zal samenwerken met de Subregionale Werkgelegenheidscomités.

Die fundamentele samenwerking vereist een dynamische structuur die de activiteiten inzake plaatsing bevordert door er de meest verschillende groeperingen bij te betrekken en door er de talrijke middelen tot sensibilisering voor aan te wenden.

d) Immigratiebeleid

Er kan pas aan een nieuwe immigratie worden gedacht, nadat de volledige werkgelegenheid en de gepaste opleiding binnen een redelijke termijn van de arbeidskrachten in het gewest voorrang hebben gekregen.

Iedere nieuwe inwijking die door de behoeften van de economie verantwoord is :

1. moet op het vlak van de regio's, in nauwe samenwerking met de Subregionale Werkgelegenheidscomités, gepland worden ;
2. moet worden besproken met de landen van herkomst, teneinde de kandidaat-uitwijkelingen beter te kunnen voorbereiden en de migratiestromen beter te kunnen controleren.

Dank zij die planning en onderhandelingen zouden de arbeidskrachten kunnen worden geselecteerd zodat enkel die worden toegelaten die beter geschikt zijn om zich in de Waalse bevolking te laten opnemen.

Met het oog daarop dient het volgende te worden aanbevolen :

1. de organisatie van cursussen inzake beroepsaanpassing, waarvan een deel zou bestaan uit het onderwijs van het Frans met het oog op de integratie in de werkring.
2. een aangepaste beroepsopleiding, die overeenstemt met de bekwaamheden van de gastarbeider en waardoor hij nieuwe mogelijkheden inzake bevordering in zijn beroep zou krijgen.

AFDELING III - HERSTRUCTURERING VAN DE ACTIVITEITEN

Buiten de beleidsmiddelen die zowel op het kwantitatieve als op het kwalitatieve arbeidsaanbod zijn gericht en in het bijzonder een betere werking van de arbeidsmarkt en de opleiding van de werknemers op het oog hebben, onderstelt een beleid voor een volledige en betere werkgelegenheid voor het Waalse gewest noodzakelijkerwijs een geleidelijke herstructurering van de economische activiteiten, zowel in de bestaande bedrijfstakken als voor de nieuwe activiteiten.

1. Doelstellingen en instrumentarium van een Waals beleid tot herstructurering van de activiteiten

1.1. Doelstellingen

Gelet op de grote beleidskeuzen voor Wallonië en de huidige of toekomstige componenten van de algemene economische toestand zijn de hoofddoelstellingen die het economische expansiebeleid van Wallonië tijdens de jaren 1976-1980 wil nastreven, in vijf punten samen te vatten :

- a) streven naar volledige en betere werkgelegenheid ;
- b) uitbreiding van de industriële activiteiten ;
- c) harmonische ontwikkeling van de openbare en particuliere tertiaire sector ;
- d) bevordering van de kleine en middelgrote ondernemingen ;
- e) stimulering van de activiteiten inzake land- en bosbouw.

1.2. Instrumentarium

Het economisch expansiebeleid van Wallonië is er in de eerste plaats op gericht de doeltreffendheid van de thans bestaande instrumenten te verhogen door ze beter te gebruiken dank zij een selectievere aanwending of een betere coördinatie. Daarbij dient nog een nieuw instrument aan bod te komen, nl. het industrieel overheidsinitiatief. De middelen en instrumenten zullen worden gebruikt teneinde een toestand te scheppen die gunstig is voor de ontwikkeling van de creativiteit en de ondernemingsgeest : stimulering van de immateriële investeringen, vooruitgangscontracten, enz.

Binnen de initiatiefmogelijkheden van de Overheid en naargelang de gevolgen daarvan rechtstreeks of minder rechtstreeks voelbaar zijn, worden de instrumenten die voor de herstructurering van de economische activiteiten in Wallonië moeten worden aangewend, hierna in vier categorieën ingedeeld :

a) Het overheidsinitiatief met rechtstreekse gevolgen

- Het industrieel overheidsinitiatief

Het industrieel overheidsinitiatief of de rechtstreekse deelneming van de Overheid in het produktieproces is een middel tot regionale ontwikkeling, dat onverwijld in werking moet worden gesteld.

De uitbouw van een industriële overheidssector moet immers in de Waalse context worden beschouwd als een belangrijk instrument om nieuwe arbeidsplaatsen te creëren.

Het industrieel overheidsinitiatief zal in het kader van de doelstellingen van het Plan tot stand kunnen komen :

- in een der sectoren waar het particulier initiatief duidelijk afzijdig of in gebreke blijft ;
- als ondersteuning van ondernemingen in geval van sectorale of subregionale moeilijkheden.

Het oprichten van nieuwe ondernemingen door het industrieel overheidsinitiatief in het kader van een verbetering van de Waalse economische structuren zal, buiten de nieuwe arbeidsplaatsen die daardoor in die ondernemingen zelf worden gecreëerd, tevens nieuwe nevenactiviteiten doen ontstaan en een algemeen inductie-effect teweegbrengen.

De Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor Wallonië moet worden belast met het zoeken naar en het uitvoeren van acties op dat gebied. Daartoe moet ze over de technische en financiële middelen beschikken waardoor zij alle nodige initiatieven kan nemen.

Bovendien zij verwezen naar de programma's inzake overheidsinvesteringen die de Regering gedurende het Plan 1976-1980 in Wallonië wenst uit te voeren.

- Spreading van de overheidsdiensten

In het kader van de gewestvorming of daarbuiten moet de Overheid een systematisch beleid uitstippelen en voeren met het oog op een betere geografische spreading van de openbare administratieve bedrijvigheid.

Daarvoor dienen zo spoedig mogelijk een programma en een tijdschema te worden uitgewerkt.

Door dit beleid :

- wordt een betere werkgelegenheid mogelijk dank zij de afbraak van sociaal-onwaardige toestanden (pendel, werkloosheid, enz.) ;
- krijgt de Waalse economie een stimulans voor meer werkgelegenheid (nabijheid van de beslissingscentra, vestiging van de kaders, enz.).

Bij de uitbouw van de nieuwe administratieve structuur moet men zich niet alleen laten leiden door de gedachte aan decentralisatie maar ook door de wil een doeltreffender en dichter bij het volk staande administratie tot stand te brengen. In een eerste fase moet de deconcentratie naar het gewest en de subgewesten gebeuren. Onderstreept zij, dat in het Plan voor de in Wallonië gelokaliseerde administratieve investeringen gedurende de periode 1976-1980 een bedrag van 12,1 miljard is uitgetrokken.

b) Externe schaafeffecten van de overheidsinvesteringen

Het gewest en zijn subgewesten kunnen erdoor aantrekkelijker worden gemaakt. Zo is dit het geval met de stadskernherwaardering, het huisvestingsbeleid, het beleid inzake de grote vervoerinfrastructuren (autowegen, kanalen, metro's, pijpleidingen, spoorwegen), de gemeenschapsvoorzieningen, de toeristische voorzieningen, de organisatie van het onderwijs en het wetenschappelijk onderzoek. Die vraagstukken worden in de andere hoofdstukken van het Plan behandeld.

Uiteraard moet ook een belangrijke plaats worden ingeruimd voor de toeristische, diensten-, ambachtelijke en industriële parken.

Gelet op het groot aantal nog beschikbare hectaren op de bestaande parken moet, gedurende de periode 1976-1980, het bouwrijp maken ervan bij voorrang worden voortgezet.

Om dit beleid te kunnen voeren, moet een bedrag van 8,5 miljard F (werkelijke prijzen) ter beschikking van Wallonië worden gesteld, ten einde 4.700 ha uit te rusten.

Wanneer het nodig mocht blijken nieuwe parken te creëren of sommige momenteel bestaande parken uit te breiden, moet ernaar worden gestreefd de nieuwe terreinen niet automatisch op ongerepte gronden aan te leggen, maar ze in de ermee samengaande woon- en dienstzones te integreren.

Vanuit die optiek moet rekening worden gehouden met de mogelijkheden geboden door de gesaneerde en vernieuwde verlaten industriepanden (zie Hoofdstuk II, Afdeling I).

Het coördineren en het volgen van de werken moeten worden vergemakkelijkt door het bijhouden van een permanent regionaal kaartstelsel per park : de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij kan ter zake een rol spelen.

De 8,5 miljard, die voor het gewest zijn uitgetrokken, moeten door het Waals Gewestelijk Ministercomité onder de Intercommunales worden verdeeld. Die verdeling dient jaarlijks te gebeuren door het Ministercomité voor Waalse Aangelegenheden na overleg tussen de bevoegde Ministers, de Besturen en Intercommunales. Indien er geen beslissing ter zake kan worden genomen, moet de verdeling van 1975 de gegevens leveren voor de verdeling van het jaarlijks bedrag (1).

Elke Intercommunale moet met een zekere soepelheid haar gelden kunnen gebruiken, om aan onverwachte en dringende toestanden het hoofd te kunnen bieden.

c) Overheidsstimulering met rechtstreekse gevolgen

De Overheid moet verder gaan met het stimuleren van de oprichting, de uitbreiding of de reconversie van ondernemingen :

- via de door de verschillende wetgevingen betreffende de economische expansie bepaalde stimulantia van allerlei aard voor de landbouw, de nijverheid of de diensten ;
- via de verbetering van de reglementaire bepalingen betreffende de interventie van de R.V.A. inzake steun aan de oprichting, de uitbreiding of de reconversie van ondernemingen.

Niettemin moeten de tegemoetkomingen voortaan selectiever worden verleend rekening houdend met de werkelijk te creëren arbeidsplaatsen, de technologie en de vestigingsplaats.

c) 1. Selectieve investeringssteun

Het oordeelkundig gebruik van de rechtstreekse stimulantia voor de ontwikkeling is van het grootste belang en vormt trouwens het klassieke instrument waarover de Overheid op dat gebied beschikt.

(1) Sleutel aangenomen voor 1975 :

IBW 9,16 %	: ADEC	9,- %	: SPI 25,35 %	: B.E. 15,85 %	: IDELUX 13,02 %
	: IDEA	14,14 %	:	:	:
	: SIDEHO	10,88 %	:	:	:
	: INTERSUD	2,60 %	:	:	:

Afgezien van de uiteenlopende modaliteiten per subregio moet het toekennen van investeringssteun worden bepaald door selectieve criteria, aangepast aan de fundamentele behoeften van het Waalse gewest inzake herstructurering van de activiteiten op middellange termijn. Die criteria - welke trouwens een zekere soepelheid zullen behouden om aan de conjunctuur te kunnen worden aangepast - moeten passen in het kader van :

- een beleid gericht op de diversifiëring van de traditionele bedrijfstakingen en de oprichting van nieuwe bedrijfstakingen ;
- een beleid gericht op de produkten, teneinde het beleid inzake de bedrijfstakingen te kunnen verfijnen en in sommige gevallen te kunnen voortzetten ;
- een beleid gericht op de kwaliteit der ondernemingen, dat in feite het duurzame welslagen van gans het beleid inzake economische ontwikkeling bepaalt.

Het geheel van de criteria, waaraan de geplande investeringen zullen worden getoetst, zal tegelijk bestaan uit algemene criteria, d.w.z. toepasselijk op alle projecten, en specifieke criteria, d.w.z. variërend naargelang het bewuste project onder de industriële, tertiaire of toeristische sector ressorteert.

Met name moeten volgende criteria worden toegepast :

1. Algemene criteria :

- a) Acties die een betere produktiviteit beogen via innovaties of verbeteringen in de methodes of technieken ;
- b) Scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen, instandhouding van de werkgelegenheid in de onderneming in moeilijkheden die erom vraagt, belangrijke bijdrage tot de instandhouding van de werkgelegenheid in de bewuste regio ;
- c) Investerings die bijdragen tot de bevordering van de uitvoer buiten de E.E.G. ;
- d) Studie, commercialisering of toepassing van fabricageprocedures die een belangrijke energie- of grondstoffenbesparing meebrengen ;
- e) Investerings door ondernemingen in expansie die zich in het bijzonder onderscheiden door hun dynamische leiding, hun vroeger geboekte vooruitgang en hun gunstige rendabiliteitsvooruitzichten ;

- f) Investerings met ten minste 50 % eigen middelen ;
- g) Gunstige verhouding tussen het investeringsbedrag en het aantal geplande arbeidsplaatsen.

2. Specifieke criteria :

I. Industriële criteria

- Investerings die bijdragen tot de reconversie of de herstructurering van een sector in moeilijkheden ;
- Investerings die bijdragen tot de consolidatie van sterke posities van de Belgische nijverheid ;
- Investerings met het oog op milieuzorg en de strijd tegen milieubederf ;
- Investerings met het oog op het industrieel gebruik van nieuwe materialen met oorspronkelijke kenmerken ;
- Investerings in de volgende sectoren :
 1. Nucleaire sector en materieel voor nucleaire uitrustingen.
 2. Energieproductie en toegepast onderzoek op dit gebied.
 3. Luchtvaart.
 4. Informatica (d.i. de industriële produktie van toestellen en niet de uitrusting met informatica van de andere nijverheden).
 5. Telecommunicatie.
 6. Materieel voor de strijd tegen milieubederf.

II. Specifieke criteria voor de tertiaire sector

- Valorisatie van de infrastructuur, voornamelijk op het domein van het speurwerk, de industrie, de ambachten, de handel, de diensten en het toerisme.
- Investerings die bijdragen tot stadsherstel en -herstructurering.
- Investerings die tertiaire activiteiten creëren in een regio waar er geen te vinden zijn, de vernieuwing tweebrengen van verouderde tertiaire structuren of

aantrekkingskracht uitoefenen op industriële vestigingen inzonderheid doordat zij een onthaalstructuur tot stand brengen.

- Acties om aan de verbruikers of de gebruiker het gewenste goed of de verlangde dienst tegen de voordeligste voorwaarden te verstrekken (prijs, kwaliteit, dienst na verkoop, enz.).
- Investerings door firma's waarin ten minste 30 % van de betrekkingen zijn toevertrouwd aan personen met een hogere opleiding en waarvan de activiteit hoofdzakelijk bestaat in het verstrekken van industriële adviezen.
- Stuwende invloed van de toeristische investeringen op de economie van het gewest (mogelijk aantrekkingskracht ervan op andere activiteiten).

c) 2. De middelen

- Het Fonds voor Economische Expansie en Regionale Reconversie, het Fonds voor Nationale Solidariteit en het Landbouwinvesteringsfonds moeten op gepaste wijze worden gestijfd, om de initiatieven de gewenste richting te kunnen geven.

De tegemoetkomingen moeten worden verleend op grond van criteria inzake werkelijke nieuwe arbeidsplaatsen en technologische vernieuwing.

- De overheidsbestellingen

Het instrument van de overheidsbestellingen moet nog meer worden aangewend voor de regionale economische expansie.

Gedurende het Plan 1976-1980 zal de Overheid of para-overheid voor verscheidene miljarden investeringen of aankopen doen en dit vaak op nieuwe gebieden zoals bv. de strijd tegen milieubederf.

Die "gewaARBorgde markten" dienen mede bij te dragen tot de regionale economische herstructurering.

In dat verband worden verschillende maatregelen vooropgesteld :

- . het opmaken van een permanente inventaris van de aanne-
mers der overheidsbestellingen (zowel op regionaal als
op nationaal vlak) ;
- . het indienen bij de Kamers van een bijzonder rapport.

- De contractuele verplichting de doelstellingen van het Plan na te streven, moet bij de projecten waarvoor steun werd verleend, stelselmatig worden nagekomen.
- De inschakeling van de holdings in de planning moet operationeel worden gemaakt.
- Rekening houdend met hun specifieke kenmerken moeten de kleine en middelgrote ondernemingen diverse voordelen genieten. Zo moeten voor hen volgende acties worden gevoerd :
 - a) voorlichting, opleiding en beroepsvolmaking : tegemoetkoming van de Overheid ten bedrage van 2.170 miljoen tijdens de periode 1976-1980 ;
 - b) toelagen aan de De Grootte-centra ;
 - c) steun van het Fonds voor Economische Expansie en Regionale Reconversie tijdens de periode 1976-1980 ;
 - d) bijzondere inspanningen om de toegang van de K.M.O. tot de kapitaalmarkt te vergemakkelijken ;
 - e) stimulering en steun van elk initiatief om onder de K.M.O. nauwere banden te smeden die hun onderlinge samenhang kan verstevigen ;
 - f) stimulering van innovaties : door het opsporen van en door steun aan de dynamische K.M.O.
- Tenslotte zij aangestipt dat de overheidssteun de meeste vruchten zal afwerpen, wanneer hij op enkele geografisch welomlijnde gebieden wordt toegespitst.

Daarom stelt het Waalse plan voor, dat de Regionale Overheid haar actie op dat gebied zou richten op de ontwikkelingsgebieden.

Die gebieden moeten worden vastgesteld rekening houdend met de kenmerken van de Waalse subgewesten enerzijds en de ruimtelijke ordening anderzijds.

De aldus opgestelde lijst kan eventueel worden aangepast rekening houdend met de economische en sociale ontwikkeling van die gebieden. Over gebeurlijke wijzigingen moet op regionaal vlak worden overlegd.

d) Externe schaaleardeffekten van de overheidsstimulering

Andere instrumenten dan hierboven opgesomd, moeten voortaan beter worden aangewend rekening houdend met de specifieke kenmerken van Wallonië.

Het betreft in hoofdzaak :

- het beleid inzake buitenlandse handel ;
- het beleid betreffende het wetenschappelijk onderzoek (inclusief prototypes).

Hierop wordt in hoofdstuk III nog nader teruggekomen, maar twee hoofdlijnen van dit beleid dienen hier reeds te worden benadrukt :

- . een regionale coördinatie ;
- . de wil er een belangrijk werkinstrument van te maken voor het economisch en sociaal herstel van het gewest.

1.3. Bijzondere gevallen

De herstructurering van de economische activiteiten is een werk van lange adem. Daarom stelt het Plan - in afwachting van wezenlijke resultaten - voorop een beleid uit te stippelen op twee bijzondere gebieden, nl. :

- . de ondernemingen in moeilijkheden ;
- . de buitenlandse investeringen.

a) Wat de ondernemingen in moeilijkheden betreft, moet een onderscheid worden gemaakt tussen :

- de ondernemingen die in staat zijn een door deskundigen goedgekeurd herstel- of reconversieplan voor te leggen waarin produkten of procédés zijn opgenomen die hun behoud en zelfs hun groei kunnen verzekeren.

Voor die ondernemingen moet de klemtoon worden gelegd, zo al niet op de uitbreiding, dan toch op het behoud van de werkgelegenheid, alsmede op de modernisering of de herstructurering van de onderneming, de bedrijfstak of het gewest ;

- de ondernemingen die onvoldoende leefbaar zijn om dergelijke voorstellen te doen of waarvoor de bijdrage van de Overheid te lang, te duur en te onzeker uitvalt.

In dit geval moeten de overheidstegemoetkomingen gericht zijn op het ondervangen van de sociale moeilijkheden, meer bepaald door de snelle reclassering van het personeel te vergemakkelijken.

Het beleid voor de ondernemingen in moeilijkheden moet steunen op de instrumenten die onlangs werden uitgewerkt en waarvan de doeltreffendheid eventueel nog zal worden vergroot.

Het betreft hier :

- "la Commission permanente pour l'examen de la structure des entreprises", die bij het Kabinet van de Staatssecretaris voor Waalse Streekeconomie werd opgericht ;
- de Meldingsdienst (knipperlichten) bij de Administratie van de Nijverheid ;
- het Secretariaat voor Sectoraal Overleg opgericht bij het Ministerie van Economische Zaken.

Bovendien zal verder worden gegaan met de herziening van het faillissementsrecht, ten einde een systeem van beheer met bijstand in te voeren.

Ook kunnen de Subregionale Werkgelegenheidscomités meewerken aan het opmaken van balansen inzake arbeidsvraag en -aanbod, om op het niveau van de subgewesten een op de toekomst gericht beheer mogelijk te maken.

- b) Wat de buitenlandse ondernemingen betreft, moet men erkennen dat zij de stuwende kracht zijn geweest van de economische ontwikkeling der jongste tien jaar, vooral dan in het Noorden van het land.

De herstructurering van de economische activiteiten in Wallonië onderstelt, dat het gewest nog dergelijke ondernemingen aantrekt.

Daartoe is het nodig de verscheidene mogelijkheden veel systematischer en meer gecoördineerd dan in het verleden te prospecteren.

Maatregelen moeten evenwel worden genomen ten einde :

- de nieuwe ondernemingen aan te zetten hun wetenschappelijk en technisch onderzoek uit te voeren in de productie-eenheden zelf ;

- ervoor te zorgen, dat de meerderheid van de hogere kaders Belgen zijn, zodat het gewest, bij een in gebreke blijven van de buitenlandse investeerder, zelf het bedrijf kan voortzetten ;
- een doeltreffende samenhang te verzekeren tussen de plaats van inplanting van de buitenlandse ondernemingen en de doelstellingen van het Plan ;
- de buitenlandse ondernemingen ertoe te verbinden een belangrijk deel van hun bestellingen te plaatsen bij Belgische ondernemingen ;
- zich ervan te verzekeren, dat de financiële verbintenissen van de buitenlandse ondernemingen voldoende hoog zijn, zodat een eventuele opzegging ervan zodanige financiële gevolgen zou meebrengen, dat de moedermaatschappij erdoor wordt afgeschrikt ;
- internationale "joint-ventures" tussen Waalse en buitenlandse firma's te stimuleren.

Nochtans moet worden vermeden, dat die bedrijven terechtkomen in een internationale hyperspecialisatie van de arbeid.

Ook moeten sommige belastingregels (B.T.W., onroerende voorheffing) en sommige administratieve procedures (R.V.A., beroepskaarten), worden herzien die momenteel bij de buitenlandse investeringen in ons nadeel spelen.

2. Enkele doelstellingen per bedrijfstak en gericht op de valorisatie van specifieke hulpbronnen

In het kader van een beleid tot herstructurering van de nijverheid, dat steunt op de toepassing van de op bladzijde C-30 opgesomde selectiviteitscriteria, kunnen voor een aantal sectoren enkele doelstellingen worden vooropgesteld.

2.1. Enkele doelstellingen per bedrijfstak

- IJzer- en staalnijverheid

De inspanning voor modernisering en rationalisering moet worden voortgezet en in overleg met de Overheid in het OCSP in het kader van een contractuele planning gerealiseerd worden. Daarbij moet ook de gamma afgewerkte producten worden uitgebreid.

- Metaalverwerkende nijverheid

Als een eerste lijst en bij wijze van voorbeeld kunnen onder de interessante takken worden vermeld : de fabricage van werktuigmachines, de automatisering van de industriële processen, de plasticverwerking, de landbouwmachines, de fabricage van elektrische machines, toestellen, systemen en toebehoren, de geïndustrialiseerde huisvesting, de sociale gemeenschapsvoorzieningen, het anti-vervuilingsmaterieel, de nucleaire sector, de bouw van fabrieken "sleutel-op-de-deur"...

Het welslagen van het beleid tot vernieuwing van deze sector veronderstelt in 't bijzonder een grotere dimensie van de ondernemingen en/of een ruimere toepassing van de formules inzake toelevering en technische samenwerking.

- Scheikundige nijverheid

Niettegenstaande haar fundamentele expansie sedert enkele jaren, heeft de scheikundige nijverheid zich in Wallonië betrekkelijk weinig ontwikkeld. Daarom dienen er acties te worden gestimuleerd op sommige gebieden, zoals de lichtgevoelige produkten, de harsen en de materialen uit vezels, de plastic, bijzondere zuivere elementen, de geneesmiddelen.

Zij moet zich tot doel stellen de basis- en verwerkingspetrochemie uit te bouwen.

- Voedings- en dranknijverheid

Een beleid van vernieuwing is hier geboden en moet erop gericht zijn enerzijds ondernemingen, die regionale grondstoffen verwerken, en anderzijds bedrijven, die merkprodukten aanbieden, aan te moedigen.

- Houtnijverheid

Het beleid moet zorgen voor de ontwikkeling van de houtverwerkende nijverheid, wat een aangepaste bedrijfsgrootte van de ondernemingen veronderstelt, alsook onderzoek naar en ontwikkeling van nieuwe toepassingen van het hout.

- Nijverheid voor milieuhygiënisch materieel

De markt voor dit soort materieel zal zich spoedig op belangrijke wijze ontwikkelen. De op dat gebied gespecialiseerde Waalse ondernemingen moeten bijgevolg zorgen voor een gecoördineerde uitbouw van hun activiteiten, zowel op het gebied van de produktie van onderdelen en samengestelde delen als op dat van de geïntegreerde systemen.

- Industrialisering van de huisvesting

Gelet op de beleidskeuze ten gunste van het woningpark, moet alles in het werk worden gesteld - en inzonderheid een programmering van de bouwplaatsen voor sociale woningen - om de industrialisering van de huisvesting te bevorderen. Die expansie van de nieuwbouw zal ten goede komen aan een ganse reeks bedrijfstakken die om diverse redenen betrokken zijn bij de levering van bouwmaterialen : cement, ceramiek, hout, metaalbouw, glas.

2.2. Energie

De doelstellingen inzake energie werden in de beleidskeuzen reeds aangestipt, t.w. :

- de bevoorradingsmogelijkheden inzake energiegrondstoffen opvoeren ;
- de scheikundige nijverheid verder uitbouwen ;
- de huidige en virtuele hulpbronnen van het gewest valoriseren, onder meer door het bouwen van uitrustingen voor energieproductie, die aan zijn natuurlijke mogelijkheden beantwoorden.

- Steenkool

Het sluitingsprogramma dat momenteel loopt en tot de totale stopzetting van de ontginning omstreeks 1980 moet leiden, valt nagenoeg samen met de uitputting van de economisch nog ontginbare lagen.

Bijgevolg zijn het voornamelijk de aspecten van reconversie die ter zake aan bod moeten komen.

Nieuwe activiteiten moeten worden aangevat, rekening houdend met de internationale context op het gebied van de energie.

Zo moeten op het terrein onderzoekingen en experimenten worden ondernomen inzake ondergrondse vergassing van steenkool onder hoge druk (uitgetrokken bedrag voor de periode 1976-1980 : 700 miljoen F tegen werkelijke prijzen).

Andere activiteiten en experimenten op het terrein zouden kunnen slaan op de mogelijkheid om mijngas uit niet ontgonnen steenkolenlagen te exploiteren (uitgetrokken bedrag voor de periode 1976-1980 : 200 miljoen F tegen werkelijke prijzen).

Tenslotte mag de exploitatie van de sintelbergen voor energie-doeleinden niet worden veronachtzaamd.

Op dat gebied moet aandacht worden besteed aan de problemen inzake leefmilieu, die door die techniek kunnen rijzen.

- Aardolie

Wallonië is, zoals de rest van het land, afhankelijk van de aardolie. Niettemin beschikt het over geen enkele rechtstreekse bevoorrading en bezit het slechts één enkel verwerkend bedrijf. Bovendien zijn er in het gewest te weinig chemische bedrijven te vinden.

Dientengevolge, en overeenkomstig de regeringsverbintenissen, moet voor een snelle ontwikkeling van de petrochemische nijverheid en eventueel van de petroleumnijverheid in Wallonië worden gezorgd, en meer bepaald in de streek van Luik.

Een coördinatie op het niveau van het gewest is nodig, ten einde rekening te houden met de problemen inzake waterbevoorrading enerzijds en met de weerslag van de petroleumnijverheid op het leefmilieu anderzijds.

Bovendien moet die nijverheid worden bevoorraad door een coherent net van pijpleidingen (zie 2.3.).

- Gas

In deze sector moet in het bijzonder aandacht worden besteed aan de ontwikkeling en de toepassing van een beleid voor de aansluiting van de industrieterreinen op aardgas.

- Elektriciteit

Het gewest dient zoveel mogelijk te beschikken over uitrustingen die met zijn natuurlijke (debiet van de Maas) en economische mogelijkheden verenigbaar zijn. Niet alleen van het piekvermogen, maar vooral van het basisvermogen moet het een evenwichtig deel krijgen.

Op het stuk van de kerncentrales moet vanzelfsprekend aandacht worden besteed aan de problemen betreffende leefmilieu en veiligheid. Wat de nucleaire sector betreft, de vestigingsplaats Bas-Oha kan voor de oprichting van een fabriek voor uraniumverrijking in aanmerking komen, onder voorbehoud evenwel van de resultaten van een studie over de rendabiliteit en omtrent de invloed van die vestiging op het leefmilieu.

2.3. Pijpleidingen

De uitbouw van het vervoer per pijpleiding moet worden overwogen in het kader van een coherent vervoerbeleid. Daarom zal de Regering een studie laten uitvoeren over de relatieve voordelen van het vervoer per pijpleiding t.o.v. de andere vervoermogelijkheden. Bij die studie moet rekening worden gehouden met de bestaande vervoernetten, alsook met de aan gang zijnde projecten voor de modernisering van de waterwegen. Tevens moet er ook rekening mee worden gehouden, dat het vervoer per pijpleiding alleen voor massavervoer verantwoord is.

Wanneer als gevolg van die studie enkele principiële projecten zullen zijn aangehouden, zal men de tracés ervan bestuderen en ze aan de Belgische en internationale betrokken industriële kringen ter kennis brengen. De tracés moeten zoveel mogelijk de bestaande of geplande grote infrastructuren (bestaande auto-wegen, kanalen, pijpleidingen) volgen.

Voor Wallonië moet de klemtoon worden gelegd op een diversifiëring van de verbindingen met de aangrenzende gebieden, om aldus de centrale ligging van Wallonië tussen Noord-Frankrijk en het Roergebied te valoriseren.

Voor de ruwe aardolie bestaat er een verbinding langs de Noord-Zuidas (Rotterdam-Antwerpen-Feluy). De bouw van een raffinaderij te Luik zou de gelegenheid kunnen zijn om een nieuwe West-Oostverbinding tot stand te brengen : Le Havre (of Duinkerken) - Valenciennes - Feluy - Ternaaien - Keulen.

Voor de petroleumprodukten bestaan er twee verbindingen : Feluy-Brussel-Antwerpen en Feluy-Ruien (zware stookolie).

Beslist werd een nieuwe verbinding aan te leggen : nl. Antwerpen-Geleen met een aftakking naar Luik, waardoor via het N.A.V.O.-net geraffineerde produkten naar Duitsland kunnen worden uitgevoerd en te Luik op basis van te Antwerpen geraffineerde nafta een petrochemische nijverheid kan worden uitgebouwd, onafhankelijk van de eventuele oprichting van een raffinaderij te Ternaaien.

Bovendien ware het nuttig de pijpleiding Feluy-Antwerpen met de N.A.V.O.-pijpleiding te verbinden ten einde de bevoorradingsmogelijkheden van de streek van Luik te diversifiëren.

Ook nog andere verbindingen moeten worden bestudeerd : Feluy-Charleroi-Namen en zelfs Luik, wanneer de N.A.V.O.-pijpleiding verzadigd zal zijn.

Op die verschillende netten moet bovendien de mogelijkheid worden onderzocht om ondernemingen, die zich in de nabijheid van de pijpleidingen vestigen, te bevoorraden.

Voor ethyleen is het wenselijk de bestaande (Antwerpen-Jemeppe) en de geplande (Antwerpen-Feluy) Noord-Zuidverbindingen aan te vullen met een Oost-Westverbinding vertrekkende van Duinkerken via de scheikundige centra van Noord-Frankrijk naar Tertre-Feluy-Jemeppe-Ternaaien-Geleen, zodat de cirkel producenten - consumenten (een verbinding Geleen-Antwerpen bestaat reeds) rond is, hetgeen voor de veiligstelling van de bevoorrading een bijzonder goede zaak is. Dank zij een pijpleiding voor ethyleen doorheen Wallonië zal, buiten de huidige centra van Jemeppe en Feluy, nog op andere plaatsen een fijnpetrochemische nijverheid kunnen worden ontwikkeld.

Het vervoer van andere produkten (aardgas, waterstof, zuurstof, zoutoplossingen, enz.) moet eveneens zorgvuldig worden bestudeerd, rekening houdend met de behoeften van de daarbij betrokken nijverheden.

Ten slotte moet men de mogelijkheden bestuderen voor het vervoer van vaste produkten (steenkool, ertsen) via een internationaal net van pijpleidingen, om de ijzer- en staalnijverheid van Wallonië, het Roergebied en Oost-Frankrijk goedkoper te bevoorraden vanuit aan het Kanaal en de Noordzee gelegen havens.

2.4. Landbouw en bosbouw

Algemene inleiding

De landbouw is belangrijk, zowel als produktieve sector door de aard, de kwaliteit en de waarde van zijn produkten, als wegens de stuwende kracht die ervan uitgaat op tal van economische activiteiten (toeleverings- en verwerkingsbedrijven).

De Waalse bossen, die 80 % van het Belgisch bosareaal vertegenwoordigen, zijn eveneens belangrijk en zullen in de nabije toekomst nog in belangrijkheid toenemen, daar zij een vrijwel niet gevaloriseerde natuurlijke hulpbron vormen in het gewest, dat momenteel slechts 7 % van de toegevoegde waarde in de houtsector voor zijn rekening neemt.

Landbouw en bossen, die voor het leefmilieu van essentieel belang zijn, worden bedreigd en toch hebben wij ze meer dan ooit

nodig. Ook op menselijk vlak is het natuurlijk evenwicht op het platteland verstoord : een evenwichtige en harmonische ontwikkeling van die talrijke functies moet worden vergemakkelijkt.

Daarom wil het Waalse gewest meewerken aan een nationaal en Europees beleid tot behoud en verbetering van dat milieu en van die produktieve sector. Een groot deel van Wallonië, nl. het Zuid-Oosten, wordt thans door de E.E.G. erkend als een achtergebleven landbouwgebied, zodat het recht heeft op bijzondere E.E.G.-hulp. Er zal worden op gelet, dat de landbouwers uit die gebieden het maximum uit die steunregeling halen.

De specifieke doelstellingen en de middelen ter verwezenlijking ervan

a. Landbouw

1° De grond

De grond is het eerste instrument van de voedselproduktie en bijgevolg de eerste vereiste om inzake voedselbevoorrading van het buitenland niet af te hangen. Hij is ook het eerste instrument van de landbouwer en een eerste factor voor de kwaliteit van het leefmilieu. Het landbouwareaal moet dan ook niet alleen maximaal worden beschermd, maar tevens, waar het mogelijk is dit rationeler aan te wenden, worden uitgebreid, gerecupereerd en verbeterd.

Vanuit dat opzicht moeten de gewestplannen de landbouwgebieden nauwkeurig afbakenen. Het landbouwareaal mag voortaan alleen nog worden besnoeid na een raadpleging, waarbij de bevoegde ministers, de landbouworganisaties en de regionale organen betrokken zijn.

Inzake ruilverkaveling van landbouwgronden is de Overheid van plan een bedrag van 1,3 miljard gedurende de periode 1976-1980 uit te trekken.

Ook moet de oprichting van leefbare ondernemingen voor alle landbouwers, en vooral dan voor de jongere, vergemakkelijkt worden. Bij de verkoop van gehuurde goederen zal het recht van voorkoop een betere toepassing krijgen dank zij een aanpassing van de wetgeving, gepaste kredietmogelijkheden en de oprichting van een grondmaatschappij, die zich in de plaats kan stellen van een landbouwer die een aankoop in de onmiddellijke toekomst financieel niet aankan.

2° Beroepsopleiding, voorlichting en speurwerk

Gezorgd moet worden voor een betere samenwerking en coördinatie tussen onderwijs, speurwerk en voorlichting.

De jonge landbouwers dienen meer mogelijkheden inzake opleiding te krijgen. De permanente opleiding voor allen moet worden gestimuleerd en ontwikkeld.

De voorlichting is vaak een instrument voor praktische opleiding, voor omschakeling en voor informatie omtrent de nieuwe technologische ontwikkelingen. Het aantal animators en voorlichtingsagenten moet worden vermeerderd.

Voortaan moeten de onderzoeksprogramma's opgemaakt worden in overleg met de landbouwverantwoordelijken, teneinde beter aan de behoeften van het Waalse gewest tegemoet te kunnen komen. Voor een degelijke publikatie dient te worden gezorgd, om de onderzoeksresultaten snel aan zoveel mogelijk personen bekend te maken.

3° De produkten

Kwaliteitsprodukten, een betere selectie en het zoeken naar nieuwe produkten moeten in de hand worden gewerkt. Wat de veeteelt betreft, de provinciale laboratoria moeten zich specialiseren om de veeziekten beter te kunnen voorkomen en de veeartsen degelijk materiaal ter beschikking te kunnen stellen, teneinde in de behoeften van de plaatselijke veehouders te kunnen voorzien.

Tevens moeten de experimenten op het gebied van de olie- en eiwithoudende teelten, van de voedergewassen en de tuinbouwteelten verder worden aangemoedigd, opdat de landbouw zou beschikken over een uitgebreider en meer gevarieerd produktiegamma, dat aan de behoeften van het gewest beantwoordt.

Eveneens zullen de streekgebonden specialisaties worden gestimuleerd, meer bepaald de voedergewassen en de produktie van kwaliteitsvarkens in het Zuid-Oosten.

4° De commercialisering en verwerking

a) De bevoorrading

Gelet op het feit dat het gewest inzake de voor de productie noodzakelijke bevoorrading van andere afhankelijk is, moet in Wallonië het behoud en de ontwikkeling van de voor de landbouw noodzakelijke nijverheden worden aangemoedigd. Het betreft hier vooral de fabricage van veevoeders en van landbouwmaterieel.

b) De opslagplaatsen en de koel- en vriesinrichtingen

Gestreefd moet worden naar een oplossing voor het tekort aan de voor een moderne commercialisering in Wallonië nodige opslagplaatsen en koel- en vriesinrichtingen om voldoende voorraden te kunnen aanleggen en te kunnen voorzien in de behoeften die voortspruiten uit de marktinterventies.

c) De slachthuizen

Op dit gebied wordt het volgende vastgesteld :

1. in Wallonië is er een overwicht aan openbare slachthuizen;
2. globaal gezien, vermindert het aantal slachtingen in het gewest;
3. de openbare slachthuizen zijn vaak in deficit.

Indien men de van de slachthuizen afhankelijke vleeshandel wil handhaven en stimuleren, zijn er grondige hervormingen nodig, ten einde een begin te maken met de herstructurering van de sector en met een optimale fysieke planning in de subgewesten.

Het geleidelijk uit bedrijf nemen van de slachthuizen in Wallonië lijkt verschillende oorzaken te hebben.

Enerzijds oorzaken die inherent zijn aan de beheersvorm en aan de beperkende reglementering, waaraan de openbare slachthuizen onderworpen zijn.

Anderzijds de relatieve veroudering van de structuren en het ontbreken van een rationele geografische spreiding.

Het beleid moet er dan ook op gericht zijn :

1. de beheersvormen te hervormen ten einde een rendabele exploitatie mogelijk te maken ;
2. de reglementering te versoepelen ;
3. de initiatieven tot modernisering te stimuleren ;
4. de toelagen afhankelijk te maken van een geografische spreiding die met de plaatselijke behoeften overeenstemt.

Bij die planning moet worden rekening gehouden met de aan de bevolking verleende dienst.

Opdat die hervorming zou slagen, moet tevens worden gezorgd voor een totale onafhankelijkheid van de experts, voor gelijke rechten en plichten van de openbare en particuliere slachthuizen bij expertises en noodslachtingen.

d) Ontwikkeling van de commercialisering

Uitgaande van een degelijk aangepast slachthuizennet moet de ontwikkeling van de belangrijke sector van de commercialisering van de veestapel en van het vlees en een vleesverwerkende nijverheid worden gestimuleerd.

Elke actie om de verwerking of de commercialisering van die produkten te bevorderen, dient te worden aangemoedigd. Alle specifiek regionale produkten moeten beschermde kwaliteitslabels dragen.

e) Prospectie van de afzetmarkten

Door de oprichting van een Afzetfonds moeten zowel sectorale als algemene acties ten voordele van de Waalse specialiteiten gevoerd kunnen worden.

5° De sociale problemen

Om de bestaans- en arbeidsvoorwaarden van de landbouwers te verbeteren, moet de Overheid de invoering van verschillende vormen van onderlinge hulp, van vervanging en van sociaal-culturele begeleiding in de hand werken. Hiertoe dient de oprichting van vervangingsdiensten door de Overheid aangemoedigd en gesteund te worden.

b. Bosbouw

1° Zoals reeds eerder gezegd is het hout een grondstof die voor de economie belangrijk is en zich vernieuwt.

2° Bij de bosbouw en de bosontginning wordt de arbeid grotendeels door seizoenarbeiders of occasionele arbeidskrachten uitgevoerd.

De eerste doelstelling van het Plan 1976-1980 is de toename van het aantal permanente arbeidsplaatsen in het bosbedrijf (ter inlichting zij vermeld, dat in optimale omstandigheden voor de bosbouw en bosontginning de norm één arbeider voor 100 ha bedraagt), o.a. aan de hand van een wet betreffende de bosgroeperingen en eventueel van vereenvoudigde procedures inzake ruilverkaveling.

3° De verbrokkelde structuur van de zowel particuliere als openbare Waalse bossen heeft zeer nadelige gevolgen voor het rendement van het bosbeheer en de bosontginning.

De tweede doelstelling is dan ook gericht op de samenstelling van grotere beheers- en/of exploitatieëenheden door een hergroepering van eigenaars en exploitanten in de hand te werken.

4° Het is een feit, dat de bosprodukten vaak buiten Wallonië gevaloriseerd worden, hoewel het hout steeds meer de grondstof vormt van afgewerkte produkten met hoge toegevoegde waarde.

De derde doelstelling moet dan ook zijn in Wallonië meer bosprodukten in de houtverwerkende sector te valoriseren. Dit dient geleidelijk te gebeuren, rekening houdend enerzijds met het feit dat het Waalse woud een integrerend deel is van een woudcomplex dat zich over verscheidene landen tussen Maas en Rijn uitstrekt, en anderzijds met de bestaande handelstromen.

Ieder Waals initiatief inzake valorisatie moet maximaal worden gesteund. In dit verband dient in het bijzonder aandacht te worden besteed aan de nieuwe toepassingen van hout en inzonderheid aan de proefnemingen inzake polymerisatie.

5° Wat het speurwerk betreft, de doelstellingen zijn de volgende :

- voortzetting van het eigenlijke bosbouwonderzoek, meer bepaald inzake de meest geschikte variëteiten ;
- vaststelling van de best aangepaste mechanisatiemiddelen ;
- optimale valorisatie van de bosprodukten (betere aanwending van het hout, nieuwe produkten, enz.).

6° Voor die verschillende doelstellingen zijn er belangrijke bedragen en degelijke instrumenten nodig, die tijdens de periode 1976-1980 moeten worden uitgewerkt en ten volle benut. Niettemin kan nu reeds worden vermeld :

- overdracht aan het Waalse gewest van het beheer van de in Wallonië gelegen domeinbossen ;
- oprichting van een regionaal bosfonds, geheel of gedeeltelijk gestijfd door een regionale dotatie, ten einde een degelijk beleid te kunnen voeren en de nodige instellingen in het leven te kunnen roepen voor een hergroepering en een doeltreffende steun ten gunste van het particuliere bosbezit ;
- uitbreiding van het bosbeleid tot de jacht, de visvangst en de visteelt.

Naast het belang van de bossen voor het natuurbehoud en het uitzicht van het landschap, moet ook hun sociale rol als factor voor de ontwikkeling van het gewest worden onderstreept.

De verwezenlijking van dit beleid zal van de Overheid tijdens de periode 1976-1980 een bedrag van 1.800 miljoen F vereisen.

2.5. Water

De vraagstukken omtrent het water zijn zeer ingewikkeld wegens de eigen kenmerken, de verschillende herkomst en bestemming, de talrijke functies en de economische implicaties van het beheer ervan.

Daarom is het belangrijk, dat er op het niveau van het gewest een eenheid bestaat die zich met de conceptie en het beheer op dat gebied bezig houdt. Die eenheid zal de taken overnemen die bij de wet van 26 maart 1971 op de bescherming van de oppervlaktewateren aan de bekkenmaatschappijen zijn toevertrouwd, met uitzondering van de activiteiten als bouwheer en het beheer van de gebouwde stations, die aan de gedecentraliseerde instellingen zullen worden toevertrouwd.

Naast een nauwe coördinatie met het economisch beleid en het beleid inzake ruimtelijke ordening, moet volgend werkschema worden gevolgd :

1° Studie van de totale kwalitatieve en kwantitatieve waterhuishouding.

2° Grondwater

- a) Volledige inventaris van de reserves en van de waterwinning uit die reserves.
- b) Bouw van een permanent meet- en controlenet voor de uitbating van de lagen.
- c) Opmaken van een programma inzake de herbevoorrading van de lagen. Een eerste experiment is aan de gang in de streek van Doornik en moet worden voortgezet. De uitgave daarvoor wordt geraamd op 500 miljoen F. Nog andere experimenten moeten worden ondernomen. Het beheer ervan moet op regionaal vlak gebeuren.
- d) Uitwerken van maatregelen ter bescherming van de lagen.

3° Waterproduktie en -distributie

- a) Rationalisatie van de diensten voor waterproduktie en -distributie, ten einde een optimale bevoorrading te verzekeren.
- b) Invoeren van een systeem van stimulantia tot zuinig waterverbruik.

Voor dit beleid zijn een aantal financiële vastleggingen nodig, waaronder :

- 7,5 miljard voor de "kleine" waterproduktie en de distributie ;
- 2,5 miljard voor de "grote" waterproduktie, meer bepaald voor de werken aan de waterbehandelingsstations van de Gileppe, de Ry de Rome, Yves Gomezée en Nisramont.

4° Waterzuivering

(zie strijd tegen het milieubederf)

- In 1980, via het openbaar net, zorgen voor de zuivering van het stadsafvalwater, afkomstig van 1,5 à 2 miljoen inwoners.
- Voldoende kredieten uittrekken voor de subsidiëring inzake zuivering van industrieel water.
- Een bijzonder krachtdadige aanpak van de sanering van de Schelde, de Maas in de streek van Luik en van de Samber.

5° Scheepvaart

(zie waterwegen)

- a) Beheer van de waterwegen dat een maximale waterbesparing verzekert, vooral dank zij een zover mogelijk doorgedreven recycling bij de sluizen tijdens de laagwaterstand.
- b) Verdere profielverruiming van sommige kanalen.

6° Voorraadvorming

(6 miljard voor 1976-1980)

- a) Voeren van een beleid inzake gediversifieerde mogelijkheden van voorraadvorming.
- b) Verhoging van de laagwaterstand van de Maas, rekening houdend met de studies en werken die reeds werden uitgevoerd.
- c) Zorgen voor de toeristische exploitatie van de aan deze watervoorraden gelegen gebieden.

7° Onbevaarbare waterlopen

Bij de verdere uitvoering van het programma betreffende de onbevaarbare waterlopen dient aandacht te worden besteed aan de verbetering van de landbouwgronden en aan de ecologische en toeristische aspecten. Een bedrag van 1.200 miljoen F is hiervoor uitgetrokken.

8° Ontwatering en afwatering

Zonder direct in het oog te vallen, zijn de vraagstukken inzake ontwatering langs bepaalde onbevaarbare waterlopen niet minder dringend. Dit is onder meer het geval voor de streek van Luik en de vallei van de Hene, waar sedert geruime tijd al werken aan de gang zijn, die moeten worden voortgezet. De mijnverzakkingen, samen met de terreinoneffenheden, veroorzaken op bepaalde ogenblikken een gevaarlijke toestand in die streken.

Een dynamisch waterzuiveringsbeleid maakt deze problemen nog actueler. Met hun gevolgen moet bij het voorstellen van mogelijke oplossingen rekening worden gehouden.

Tijdens het Plan 1976-1980 dient verder aandacht te worden besteed aan de waterafvoer- en ontwateringsproblemen van de bekkens van de Hene, de Maas, de Dender, de Samber en de Ourthe. Daartoe is een bedrag van 2,4 miljard F uitgetrokken.

9° Financiering

- a) Een gepast prijsbeleid (prijzen die met de werkelijke kosten stroken) moet de financiering van de geplande werken vergemakkelijken en het mogelijk maken het waterverbruik te rationaliseren door een zo zuinig mogelijk verbruik.
- b) Voor de werken van algemeen belang of die worden uitgevoerd om de bevoorrading van de overige Belgische gewesten of van streken buiten België gedeeltelijk te verzekeren, moet erop worden gelet dat de "overeenkomstige" financiering door die gewesten of streken wordt gedragen.
- c) Een compensatieregeling dient te worden ingevoerd voor de economische distorsies als gevolg van de beschermende maatregelen.

2.6. Toerisme

Het toerisme kan voor sommige streken in Wallonië kansen bieden voor een vrij belangrijke economische ontwikkeling.

Voor Wallonië wordt, bij wege van rechtstreekse investeringskredieten ofwel bij wege van subsidiekrediet, een bedrag van 3.150 miljoen uitgetrokken als deelname van de Overheid in de uitgaven voor de verwezenlijking van de toeristische voorzieningen.

Het Commissariaat-generaal voor Toerisme heeft voor de periode 1976-1980 volgend programma uitgewerkt :

	<u>In miljoenen</u>
Aanleg en aanpassing van waterplassen	530
Sociaal toerisme - Logiesverstrekking	895
Onthaal	71
Sport en ontspanning	885
Toeristische culturele voorzieningen	80
Natuur (aanpassing - voorlichting)	154
Toeristisch patrimonium (bescherming en exploitatie)	400
Hoevetoerisme (proefprojecten)	135

Tegelijk met de inspanning inzake voorzieningen voorziet het Plan eveneens in een belangrijke toename van de tegemoetkomingen in de sector lopende uitgaven, zoals reclamekosten, toelagen aan de verenigingen ter bevordering van het vreemdelingenverkeer, beroepsopleiding, enz.

Tevens dient in het bijzonder te worden vermeden, dat de uitbouw van het toerisme schadelijke gevolgen voor het leefmilieu meebrengt.

De nadruk zij erop gelegd, dat men enkel een goede valorisatie kan bereiken indien men oog heeft voor een degelijke milieuzorg, steunend op de beleidslijnen en -maatregelen die inzake ruimtelijke ordening, bodemeconomie, bescherming van bossen en ecologische bekommernis zijn vooropgesteld.

HOOFDSTUK II

HERINRICHTING VAN HET GRONDGERIED

AFDELING I - HET NET VAN CENTRA

Elk gewest staat voor de fundamentele beleidskeuze : welk net van centra ? Het is immers een onmisbaar kader voor het coördineren van talrijke beslissingen, die zodoende kunnen worden ingepast in een door het gewest gewilde ruimtelijk patroon.

De noodzaak van een hiërarchisch net van centra met gradueel gediversifieerde voorzieningen hoeft geen betoog. Meer welzijn in het gewest veronderstelt dat de bevolking zich zo weinig mogelijk moet verplaatsen om over zoveel mogelijk diensten en voorzieningen te kunnen beschikken. Daarentegen kunnen die voorzieningen wegens de kosten en de bevolkingsdrempel die moet bereikt worden om rendabel te zijn, niet overal worden opgericht. Verspreiding of versnippering van de investeringen op grond van plaatselijke omstandigheden is dan ook uit den boze. Integendeel is een zekere concentratiegraad nodig, ten minste voor de meest kostbare.

Zo komt men tot het noodzakelijke concept van een net van hiërarchische centra, dat voor het geheel der culturele, sociale en economische activiteiten een kader schept waarin de voorzieningen op grond van hun respectieve rol en hun potentiële gebruikers zouden worden verdeeld.

Op die wijze wordt zo dicht mogelijk bij de woonplaats (dorp of residentiële wijk) in de dagelijkse behoeften voorzien : voor de courante behoeften, zoals die welke deel uitmaken van het wekelijks familiaal leefpatroon, op een vrij dicht bijgelegen plaats; voor meer occasionele behoeften kan een beroep worden gedaan op een belangrijkere, en eventueel verder afgelegen gewestelijke pool.

Door het Ministercomité voor Waalse Aangelegenheden werd de "S.D.R.W." gelast met een studie op het niveau van Wallonië over de hiërarchie van de centra en hun invloedssferen in het kader van de uitwerking van het streekplan inzake ruimtelijke ordening.

In afwachting van de resultaten van die studie moeten als fundamentele doelstelling worden beoogd : de as Hene - Samber - Maas - Vesder wederinrichten en het Zuid-Oosten van het gewest nieuw leven inblazen.

Met die doelstelling voor ogen moet volgend beleid worden overwogen :

1. Belangrijke steun moet worden verleend aan de ontwikkeling en de groei van de op de as gelegen grote centra, nl. Doornik, de Henegouwse pool Bergen - La Louvière - Charleroi, Namen, Luik en Verviers.

De richtplannen voor die centra dienen bij voorrang te worden opge-
maakt.

Regelmatig en geregeld verkeer moet zorgen voor de verplaatsingen langs die as, teneinde enerzijds onder die centra een zekere complementariteit mogelijk te maken en anderzijds de centrifugale tendensen naar Aken-Maastricht en naar Frankrijk uit te schakelen. Zo spoedig mogelijk moet vanuit Namen een stervormig verkeersnet worden uitgebouwd.

Daarnaast lijkt het evident dat de functies van regionale metropool - en de daarmee samenhangende uitrustingen - zullen worden verdeeld tussen de Luikse agglomeratie en een Hengouwse pool, en, voor bepaalde aspecten, het daartussen gelegen gebied.

2. De rol en het niveau van de ten Zuiden van de as gelegen centra die moeten worden gesteund en in hun ontwikkeling begeleid, moeten niet a priori worden gepreciseerd, maar zij moeten wel dermate worden uitgebouwd, dat meer dan 80 % van de Waalse bevolking zonder al te lange verplaatsingen toegang moet kunnen krijgen tot de voornaamste voorzieningen voor niet dagelijks gebruik, waarmee redelijkerwijs iedere gemeente of gewoon centrum moeilijk kan worden uitgerust.

De regionale overheden moeten aan de hand van de "S.D.R.W."-studie die centra aanduiden.

Ten Zuid-Oosten van Marche vindt men een ontvolkt en dienstenarm gebied. In het centrum van die zone Ardenne-Famenne moet een stedelijke pool worden opgericht door een bestaand centrum beter uit te bouwen.

Op grond van die gegevens stelt het Waalse Plan voor, dat van nu af wordt gestart met het richtplan van de aangeduide centra door :

- de zones aan te wijzen bestemd voor gewone, sociale en gemiddelde woningen;
- de lijst aan te leggen van de noodzakelijke gemeenschapsvoorzieningen;
- de gespecialiseerde zones (open ruimten, industrieterreinen, dienstzones) met een bijzonder statuut af te bakenen;
- het openbaar vervoer, de overstapparkings, de rondwegen, de toegangs- en uitgangswegen naar en van de voornaamste wegen in kaart te brengen.

AFDELING II - RUIMTELIJKE ORDENING EN HERWAARDERING VAN DE CENTRA

In het Plan 1976-1980 wordt vooropgesteld dat Wallonië zowel op sociaal, economisch als op cultureel gebied een vernieuwingsbeleid zal voeren, o.m. door middel van een dynamisch en op inspraak berustend stedenbouwkundig beleid.

Dit beleid moet vooral op de plaatselijke besturen steunen en belangrijke overheidstoelagen krijgen, waarvoor een vereenvoudigde en dus doeltreffender administratieve procedure dient te worden uitgewerkt. Bovendien zullen de inwoners dank zij de inspraak er hechter mee verbonden worden en zal het democratisch kenmerk van de werkzaamheden gevrijwaard blijven.

Een regionale commissie voor herwaardering met een afdeling voor de landelijke gebieden en een andere voor de stedelijke gebieden moet o.m. tot taak hebben :

- advies te verstrekken over de doelstellingen van iedere actie;
- aan de Minister, jaarlijks of halfjaarlijks, een programma inzake de aanwending van de op de regionale begroting uitgetrokken beschikbare kredieten voor te stellen;
- het verloop van de acties te volgen;
- aan het Ministercomité voor Waalse Aangelegenheden jaarlijks verslag uit te brengen over de economische, sociale en culturele doeltreffendheid van de ondernomen acties.

Voor de nodige budgettaire soepelheid om dit nieuw beleid met succes te kunnen voeren, moet de verantwoordelijke Minister bovendien jaarlijks bij de regionale organen een bijzonder rapport indienen waarin de acties en de budgettaire financieringsmiddelen vermeld zijn.

Met het oog op die doelstellingen moet het beleid worden afgestemd :

- enerzijds op een dynamisch stedenbouwkundig beleid en de sanering van de industrieterreinen;
- anderzijds op de herstructurering en de herwaardering van het stedelijk gebied.

1. Een dynamisch stedenbouwkundig beleid en sanering van de industrieterreinen

Hiervoor is ten laste van de Overheid een bedrag van 9 miljard F tegen werkelijke prijzen tijdens de periode 1976-1980 uitgetrokken.

Met die financiële middelen moet men enerzijds de traditionele werkzaamheden kunnen voortzetten en anderzijds bepaalde toelagen kunnen verlenen voor de deelname aan de acties voor herstructurering en herwaardering van stedelijke en landelijke gebieden.

- Inzake het stedenbouwkundig beleid en de stedelijke en landelijke voorzieningen moeten de uitgetrokken bedragen volgende zaken mogelijk maken :

- . opstellen van gemeentelijke plannen van aanleg, de verwezenlijking van de gewestplannen, het groenplan ...;
- . gemeentelijk beheer van de gronden;
- . specifieke stedelijke en landelijke voorzieningen, vooral inzake stadswegen.

Hiervoor moeten volgende bedragen op de traditionele begrotingsposten uitgetrokken worden :

- . stedebouw : 2 miljard
- . door Openbare Werken gesubsidieerde werken : 5 miljard (1)

- Inzake de sanering van bedrijfspanden gaat het er vooral om de industrieterreinen, steenkoolmijnen en steengroeven te herwaarderen en eraan een gepaste nieuwe bestemming te geven, al dan niet in de context van welbepaalde beperkte stedelijke acties.

Die actie moet normaliter in het kader van een nieuwe wet terzake gebeuren.

Hiertoe is een bedrag van 2 miljard uitgetrokken. Rekening houdend met het feit dat al die terreinen samen op ongeveer 5 à 6.000 ha geraamd kunnen worden en dat de sanering ongeveer 1 miljoen per ha kost, zal het mogelijk zijn 2.000 ha of 35 % van dit patrimonium te saneren.

2. De herstructurering en de herwaardering van het stedelijk en landelijk gebied

- a) Door de herstructurering van stedelijke gebieden moet men herwaarderingswerken kunnen uitvoeren in de streken die door de vroegere industrialisatie getekend zijn. Die werken moeten vooral betrekking hebben op de grote sectoren van de stadsinrichting (infrastructuur, inrichting van het grondgebied, nieuwe woningen in de stad, grondbeheer, woningverbetering).

De stadsherwaardering van haar kant heeft betrekking op de herwaardering van woonwijken in de stad : de materie is hier dus wel enger dan bij de acties voor de herstructurering van stedelijke gebieden.

-
- (1) Waarin begrepen een gedeelte van de door Openbare Werken gesubsidieerde werken, nl. de werken inzake de gemeentelijke voorzieningen, en dan vooral de stadswegen, met inbegrip van de rioleringswerken.

De acties inzake de herstructurering en de herwaardering van landelijke gebieden slaan vooral op de sanering, de herstructurering en de verbetering van landelijke centra of bebouwde kommen, teneinde de aanpassingen die nodig zijn geworden door de ontwikkeling van het landelijk milieu te kunnen aanbrengen. Die acties moeten worden gevoerd in het kader van een voor die gebieden specifieke ontwikkeling.

- b) Al die acties dienen op initiatief van de gemeenten te gebeuren. Gelet evenwel op de omvang van de uit te voeren taken, moet de Overheid bij de verwezenlijking ervan helpen.

De overheidstegemoetkoming moet worden verstrekt in het kader van overeenkomsten die met de gemeenten worden gesloten. Dat kan gebeuren via toelagen die verschillen naargelang van de toestanden : zij zal tussen 60 en 80 % van de werkelijke kosten voor aankoop en werken kunnen schommelen.

Om het door die acties opgebouwde patrimonium op lange termijn te kunnen beheren, moet de plaatselijke Overheid er bovendien het beschikingsrecht over behouden. Daarom zal de Overheid zich pas verbinden, wanneer in de overeenkomst clausules inzake grondbeleid zijn opgenomen over :

- het bestaan van een gemeentelijke grondregie;
- het onderscheid tussen de eigendom van de grond en het recht tot bouwen;
- het behoud in het gemeentelijk patrimonium van de bij de acties aangekochte terreinen.

- c) De voor dit beleid uit te trekken financiële middelen moeten aan de doelstellingen beantwoorden : daarom is een bedrag van 8 miljard voor de periode 1976-1980 uitgetrokken.

Bij wijze van inlichting en op basis van de eerste experimenten kan worden gesteld dat :

- 4.250 miljoen bestemd zullen zijn voor de herstructureringswerken, wat overeenstemt met 15 tot 20 acties;
- 3.750 miljoen bestemd zullen zijn voor de herwaarderingswerken, wat overeenstemt met 10 tot 15 acties.

AFDELING III - DE HUISVESTING

Reeds tijdens de fase van de beleidskeuzen werd een bijzondere inspanning inzake huisvesting in het vooruitzicht gesteld.

In dit Plan moet het beleid terzake toegespitst worden op twee domeinen :

- enerzijds het beheer van het woningpark van het gewest, waarbij de klemtoon zeer duidelijk wordt verschoven naar de woningverbetering;
- anderzijds een belangrijke accentuering inzake sociale tegemoetkomingen.

Voor dit beleid moeten de huidige huisvestingsstructuren (zowel administratieve als parastatale) aan de nieuwe regionale realiteit worden aangepast.

1. Het beheer van het woningbestand

1.1. Nieuwbouw

- a) Nieuwe sociale woningbouw op initiatief van de Overheid, met name de woningen gebouwd door de N.H.M.-N.L.M.

In dat verband voorziet het Plan gedurende de periode 1976-1980 in de bouw van 32.280 N.H.M.-N.L.M.-woningen. Hiervoor zijn kredietvastleggingen nodig ten belope van 61.333 miljoen F tegen werkelijke prijzen (incl. de bouwterreinen) ("Fonds des Familles nombreuses" niet inbegrepen).

Op grond van de parameters "aantal gezinnen" en "recente verwezenlijkingen" kan volgende uitsplitsing per arrondissement worden voorgesteld :

Nijvel :	2.600	Aarlen :	400
Aat :	500	Bastenaken :	250
Charleroi :	5.600	Marche :	250
Bergen :	2.300	Neufchâteau :	450
Moeskroen :	1.100	Virton :	250
Zinnik :	1.600	Dinant :	600
Thuin :	1.100	Namen :	2.100
Doornik :	1.900	Philippeville :	300
Hoei :	900		
Luik :	7.600		<u>32.250</u>
Verviers :	2.000	Diversen :	<u>30</u>
Borgworm :	450		<u>32.280</u>

- b) De doelstellingen inzake woningbouw op initiatief van de particuliere sector zijn vastgesteld op 50.000 woningen voor de periode 1976-1980, waaronder 55 % met steun.

Die doelstelling moet het mogelijk maken de inspanningen voor de

woningverbetering in het gewest op een harmonische wijze aan te vullen.

Om dit te verwezenlijken zijn er verscheidene middelen nodig, voornamelijk :

- aanpassing van het bedrag en van de toekenningsvoorwaarden van de De Taeye-premies;
- actievere interventie van de Overheid ten gunste van de groepswooningbouw en de rationalisering van de woningbouw;
- uitbreiding van de gemengde realisaties (openbaar - particulier) volgens de door de Vereniging van Belgische Steden en Gemeenten voorgestelde plannen;
- nog meer zorgen voor goedkope terreinen, hetgeen wordt vergemakkelijkt door het feit dat de Overheid een groter beschikkingsrecht over de grond zal krijgen;
- betere voorlichting en doeltreffender hulp door de Overheid aan de kandidaat-bouwers;
- aanmoediging van het woonsparen.

Voor dit beleid is een bedrag nodig van 3.487 miljoen F, bestemd om 27.500 De Taeye-premies uit te keren.

- c) Het Brunfautfonds zal naar schatting voor een bedrag van 9.567 miljoen F tegen werkelijke prijzen in de globale inspanning bijdragen.

1.2. Verbetering van de bestaande woningen

Dit is een belangrijke hefboom van het nieuwe beleid inzake beheer van het woningbestand.

De woningverbetering, die tegelijk met de nieuwbouw zal plaatsvinden, moet het mogelijk maken kwalitatief onvolwaardige woningen terug in het normale Waalse woningbestand op te nemen.

Om dit beleid te kunnen verwezenlijken, wordt aan wettelijke en administratieve aanpassingen gedacht. Immers, zo er momenteel in de Huisvestingscode een reeks bepalingen zijn opgenomen om de ongezonde huisvesting tegen te gaan, toch zijn de middelen voor een beleid tot verbouwing, uitrusting en aanpassing van de woningen te beperkt, daar de maatregelen in de praktijk eerder gericht zijn op afbraak-herbouwing dan op verbetering. Bovendien zij hier gewezen op de noodzaak van de invoering van uitrustingspremies, waarvan de gevolgen op het zowel openbaar als particulier woningbestand niet onbelangrijk zullen zijn.

De woningverbetering is een ambitieuze doelstelling : zij moet worden afgestemd enerzijds op de uitkering van premies aan particulieren en anderzijds op overheidsinterventie in geval van "aankoop-verbetering" uitgevoerd door de Overheid.

- a) De saneringspremies en de uitrustingspremies moeten worden toegekend aan particulieren, die de woning waarvan zij eigenaar of huurder zijn wensen te verbeteren (1). Gedurende de periode 1976-1980 wordt een uitkering van 8.000 premies verwacht (2).

Het daarvoor nodige begrotingsbedrag wordt geraamd op + 560 miljoen F tegen werkelijke prijzen.

- b) Gerekend kan worden op 3.000 acties "aankoop-verbetering" door de Overheid (3). Daarvoor moet in de periode 1976-1980 een bedrag van 600 miljoen F tegen werkelijke prijzen worden uitgetrokken.

1.3. Bestemmingsverandering en afbraak

De tegemoetkomingen voor bestemmingsverandering en afbraak uitgevoerd zowel door de Overheid als door particulieren moeten tegen een normaal tempo worden voortgezet.

Voor de periode 1976-1980 kunnen 4.000 acties worden verwacht, waaronder 2.500 op initiatief van de particuliere sector waarvoor een premie wordt toegekend, en 1.500 op initiatief van de Overheid, van het type "aankoop-verbetering" (4).

Daarvoor is tijdens de periode 1976-1980 een totaal bedrag van 640 miljoen F tegen werkelijke prijzen nodig.

-
- (1) Zowel voor openbare als particuliere woningen.
 (2) Verbouwing en verbetering uitgevoerd door particulieren zonder overheidssteun niet meegerekend.
 (3) Waaronder 1.000 acties in het kader van de stadsherstructurering.
 (4) Afbraak als gevolg van onteigening niet meegerekend.

1.4. Samenvattende tabel van het beleid inzake beheer van het Waalse woningbestand voor 1976-1980

	Nieuwbouw	Verbetering van bestaande woningen		Bestemmingsverandering en afbraak
		premies		
Op initiatief van de Overheid	32.280 woningen, of 6.456 gemiddeld per jaar	premies	3.000 aankoopverbetering	1.500 aankoopafbraak of 300 per jaar
Op initiatief van de particuliere sector	50.000 woningen, of 10.000 gemiddeld per jaar, waaronder 55 % met steun		premies	-
Totaal/jaar	16.456(1)	1.600(2)	600	800 (4)
Totaal Plan	82.280	8.000	3.000 11.000	4.000
Brunfautfonds	9.567 miljoen			

(1) De enquête van de N.H.M. naar de behoeften aan woningen in Wallonië voor de periode 1976-1980 spreekt van 21.500 nieuwe woningen per jaar.

(2) Verbouwing en verbetering uitgevoerd zonder overheidssteun niet meegerekend.

(3) Waaronder 1.000 in het kader van acties inzake stadsherstructurering en -herwaardering.

(4) Afbraak als gevolg van onteigening niet meegerekend.

2. Andere belangrijke tegemoetkomingen inzake huisvestingsbeleid

2.1. Voor de periode 1976-1980 is een bedrag van 4 miljard voor het "Fonds des Familles nombreuses" uitgetrokken.

2.2. De inzake huisvestingsbeleid voor de periode 1976-1980 voorgestelde verschuivingen en de specifieke aanpassing van dit beleid aan de regionale realiteit vereisen, dat de beschikbare middelen met de nieuwe noodwendigheden in overeenstemming worden gebracht.

- Het aansporen van bepaalde bewoners, om voorlopig of definitief (gedurende sanerings- en uitrustingswerken) naar beter ingerichte woningen te verhuizen, moet kracht worden bijgezet door hogere tegemoetkomingen in de vorm van verhuizings- en installatiepremies en van huurtoelagen.

Het bedrag dat hiervoor in de periode 1976-1980 nodig is, kan op + 445 miljoen worden geraamd.

- Verlaging van de huur van sociale woningen voor huurders met een bescheiden inkomen.

Thans geldt die verlaging enkel voor grote gezinnen.

Rekening houdend met de doelstelling van het Plan 1976-1980 om de toegang tot een sociale woning werkelijk mogelijk te maken voor personen met een bescheiden inkomen, dient op dit gebied een financiële inspanning te worden geleverd.

Het bedrag nodig voor de verwezenlijking van die doelstelling in Wallonië kan op 790 miljoen worden geraamd.

AFDELING IV - DE ORGANISATIE VAN DE VERBINDINGEN OP DE GROND

De beleidskeuzen voor Wallonië zouden dode letter blijven, wanneer ze niet de basis vormen van een hele reeks van acties.

Zo moet het vervoerbeleid in Wallonië worden gevoerd in het kader van het gehiërarchiseerde net van centra.

Zoveel mogelijk dient een alle transportmiddelen van het gewest omvattend en geïntegreerd beleid te worden gevoerd. In de onmiddellijke toekomst moet een nieuwe en belangrijke klemtoon worden gelegd op het gemeenschappelijk vervoer. Dit betekent een belangrijke verschuiving t.a.v. het verleden en een toenemend aandeel van dit vervoer in het totaal der aan de verschillende transportmiddelen bestede uitgaven.

In het licht van die principes werden een aantal financiële en fysieke beslissingen genomen.

1. De investeringen in spoorwegen

Uit de Waalse beleidskeuzen spreekt een duidelijke prioriteit voor de bevordering van het gemeenschappelijk vervoer. Hierin bekleden de spoorwegen een bijzondere plaats : zij moeten er immers voor zorgen dat het vervoer over het hele grondgebied en tussen de voornaamste stedelijke concentraties vlot en snel verloopt.

Als eerste prioriteit zij vermeld de verwezenlijking van een snelle spoorlijn, die van grens tot grens de Waalse as bedient, en "Waalse dwarslijn" genoemd wordt.

Het spreekt vanzelf, dat de beleidsprioriteit ten gunste van het spoorwegverkeer gepaard moet gaan met een verdere modernisering van het net en met een coherente programmatie van de werken ter valorisatie van de huidige infrastructuur.

Om die doelstellingen te bereiken, werd voor het Waalse gewest een totaal bedrag van 18,6 miljard vastgelegd voor de aankoopinvesteringen ten laste van de overheidsbegroting.

Volgende tabel geeft een verdeling van de vooropgestelde verwezenlijkingen volgens de voornaamste rubrieken.

In miljoenen

Elektrificatie :

- voort te zetten of te beëindigen	3.021
Luik-Namen	
Ottignies-Louvain-la-Neuve	
Bergen-La Louvière-Manage-Luttre-Charleroi	
met uitloper naar 's Gravenbrakel-Manage	
Luik-Liers-Ans	
- aan te vatten	10.218
Glaaien-Wezet	
Bressoux-Wezet-Nederlandse grens	
Wezet-Aken West	
St-Ghislain-Doornik	
Moeskroen-Rijsel (grens)	
Doornik-Moeskroen	
Doornik-Rijsel (grens)	
Doornik-Aat-Jurbeke	

Aat-Edingen
 Marchienne-Piéton-La Louvière
 Eupen-Welkenraedt-Montzen
 Glaaien-Liers
 Ottignies-Fleurus-Charleroi
 Werken ijzer- en staalnijverheid

Verbetering van de infrastructuur :

waaronder opvoering van de veiligheid en afschaf- 5.328
 fing van overwegen
 bediening van de grote agglomeraties.

Bovendien zullen de investeringen voor rekening van de Overheid worden aangevuld met werken ten laste van de N.M.B.S. Bepaaldelijk kunnen de N.M.B.S.-vernieuwingsinvesteringen, de financiering van rollend materieel niet meegerekend (bijna 27 miljard niet lokaliseerbaar), voor Wallonië op 12,4 miljard worden geraamd.

2. Het stedelijk vervoer

Net als voor de spoorwegen en tevens in het licht van de bevordering van het openbaar vervoer wordt voor de periode 1976-1980 een belangrijke verschuiving in de investeringen voor stedelijk vervoer voorgesteld.

Feitelijk zal die inspanning betrekking hebben op drie hoofdpunten :

- de organisatie van de maatschappijen en van de verkeerscircuits;
- de uitvoering van de infrastructuurwerken;
- de kwaliteit van het materieel.

Teneinde de nieuwe toestand op afdoende wijze te kunnen ondervangen, moeten de maatschappijen worden gerationaliseerd via o.m. een noodzakelijke coördinatie (tarieven, personeel, standaardisatie van het materieel) en rekening houdend met de verschillende regionale en lokale exploitatiemogelijkheden. Die rationalisatie kan eventueel uitmonden in de oprichting van een gewestelijke vervoermaatschappij.

Het onderling verbinden van de verschillende vervoermiddelen (spoor, weg), de oordeelkundige bediening van de woongebieden door middel van aangepast materieel en het harmoniseren van de verschillende openbare vervoermiddelen en hun infra- en superstructuur vormen een prioritaire taak, die tijdens de planperiode tot een goed einde moet worden gebracht.

Het probleem van het stedelijk vervoer rijst voornamelijk aan de stadsranden en in het bijzonder in het centrum van de twee grote agglomeraties Luik en Charleroi, waar reeds belangrijke investeringswerken zijn aangevat. Voor de premetrowerken die in die twee steden moeten worden uitgevoerd, is voor de periode 1976-1980 een totaal investeringsbedrag van 12.500 miljoen uitgetrokken.

De verdeling van de investeringen tussen beide steden kan, gelet op de uit te voeren werken, als volgt gebeuren : + 65 % voor Luik en + 35 % voor Charleroi.

Via de globale bedragen voorzien in het programma inzake overheidsinvesteringen vermeld in Titel IV zullen vanaf 1980 bepaalde vakken in gebruik kunnen worden genomen.

- voor Luik :

vakken : Coronmeuse - Liège Palais
 Saint-Lambert - Loncin
 Saint-Lambert - Jemeppe-sur-Meuse

- voor Charleroi : van het westelijk gedeelte van de ring

vakken : Charleroi - Gilly
 Charleroi - Montignies-sur-Sambre
 Marchienne - Fontaine
 Dampremy - Roux.

De vernieuwing van het bestaande materieel en de uitrusting van premetroinstallaties met passende tramstellen moeten die eerste investeringen voltooien.

Naast de investeringen inzake grote infrastructuurwerken voor de premetro's in het centrum van de agglomeraties moet er in de buitenwijken ook worden gezorgd voor dichtere bovengrondse gemeenschappelijke vervoersystemen.

Om de werking van het stedelijk vervoer te verbeteren, moet tevens de organisatie van het verkeer worden herzien (voor het gemeenschappelijk vervoer voorbehouden verkeersstroken en straten, aangepaste bewegwijzering). Een deel van de investeringen moet aan die maatregelen worden besteed.

Ook moeten nieuwe vormen van personenvervoer in de landelijke gebieden worden bestudeerd (b.v. vervoer op verzoek).

3. Pijpleidingen

De verschillende beleidsmaatregelen, alsmede een fysieke programmering werden in Hoofdstuk I, Afdeling III, behandeld.

4. De autowegen

Na de belangrijke inspanningen op dit gebied moet de aanleg van autowegen voortaan opnieuw tegen een normaal tempo geschieden. De valorisatie van het basisnet, waarmee thans is gestart, kan als hoofdbekommernis van het Plan 1976-1980 worden beschouwd.

Voor het Waalse gewest dient voorrang te worden verleend aan twee doelstellingen :

- 1) aanleg van de rondwegen der voornaamste steden : Luik, Charleroi, Bergen;
- 2) verdere voltooiing van de grote nationale of internationale verbindingen.

Daarvoor dient een totaal bedrag van 36,7 miljard te worden geïnvesteerd.

In volgende lijst vindt U een uitsplitsing in budgettaire vastleggingen van de verwezenlijkingen :

1. Wegenfonds

A15/A16	Autoweg van Wallonië (B) (1)	440
A17	Doornik - Grens Henegouwen (B)	1.770
A3	Brussel - Aken	
	Vak Loncin - Battice (B)	440
A4	Rosière - Waver (B)	230

2. Intercommunales

E5	waaronder	
	Parking Borgworm	50
A27	Verviers - Steinbrück (B)	8.890
E9/E40	(V) (2)	19.100
Charleroi grote ring	(B)	5.770

5. De wegen

Inzake expresswegen moeten volgende werken worden uitgevoerd :

-
- (1) Beëindiging gedurende de periode 1976-1980 in termen van vastlegging.
 - (2) Voort te zetten na 1976-1980 in termen van vastlegging.

A 8	Doornik - Saintes (B)	4.570
R 226	Nijvel - E 40 (V)	1.000
R 746	Dottenijs - Armentières (B)	2.220
R 5	Ring Bergen - Bergen - Franse grens (V)	2.560
R 744	Fontaine-l'Evêque - Franse grens (V)	1.550
R 7	Seraing - Sprimont (B)	1.550

De overige wegenwerken zullen jaarlijks worden aangeduid in het kader van het totale bedrag bestemd voor de wegen, zoals dit in Titel IV is vastgesteld.

6. De waterwegen

Ook al komt het moderniseringsprogramma van de waterwegen in Wallonië niet voor onder de absolute prioriteiten inzake investeringen voor de periode 1976-1980, dit neemt niet weg dat de voltooiing van de werken voor het homogeen maken der voornaamste verbindingen en hun grote tracés, nauwkeurig moet worden geprogrammeerd. Voor de uitvoering van die investeringen is een bedrag van 12,6 miljard uitgetrokken.

Vorrang moet worden verleend aan het Albertkanaal omwille van zijn belangrijke verkeersactiviteiten.

Bovendien moet het begrotingsbedrag nog dienen om volgende werken te financieren :

- Centrumkanaal, Kanaal Hensies-Pommeroeul, Kanaal Nimy-Blaton, Ourthe-kanaal;
- Verschillende werken waaronder :
 - Maas tussen Namen en Luik
 - Maas stroomafwaarts Luik
 - Schelde
 - Leie.

7. De autonome havens

Havens degelijk uitgerust met dokken, kaaimuren en beschikkend over industrieterreinen moeten instaan voor het rendement van de investeringen, die voor de eigenlijke waterwegen worden uitgevoerd.

De resultaten bereikt door de autonome haven te Luik gebouwd in 1938 en door die te Charleroi gebouwd in 1971, zijn hiervan een bewijs. De in dat verband aangevatte inspanningen moeten dan ook worden voortgezet en zo mogelijk nog opgevoerd. Daarvoor kan de oprichting van een gelijk-aardige instelling voor de streek van Namen worden overwogen.

Een totaal bedrag van 1.750 miljoen is in het Plan 1976-1980 voor deze rubriek uitgetrokken.

8. De investeringen in luchthavens

Het vraagstuk van de luchthaveninfrastructuur houdt rechtstreeks verband met dit van de organisatie van het luchtvaartbeleid.

Tot dusver is vrijwel de ganse luchtvaartbedrijvigheid geconcentreerd rond Zaventem. Belangrijke investeringen zijn aan de gang en moeten in de komende jaren nog worden voortgezet. Niettemin moeten bepaalde keuzen onverwijld worden gedaan.

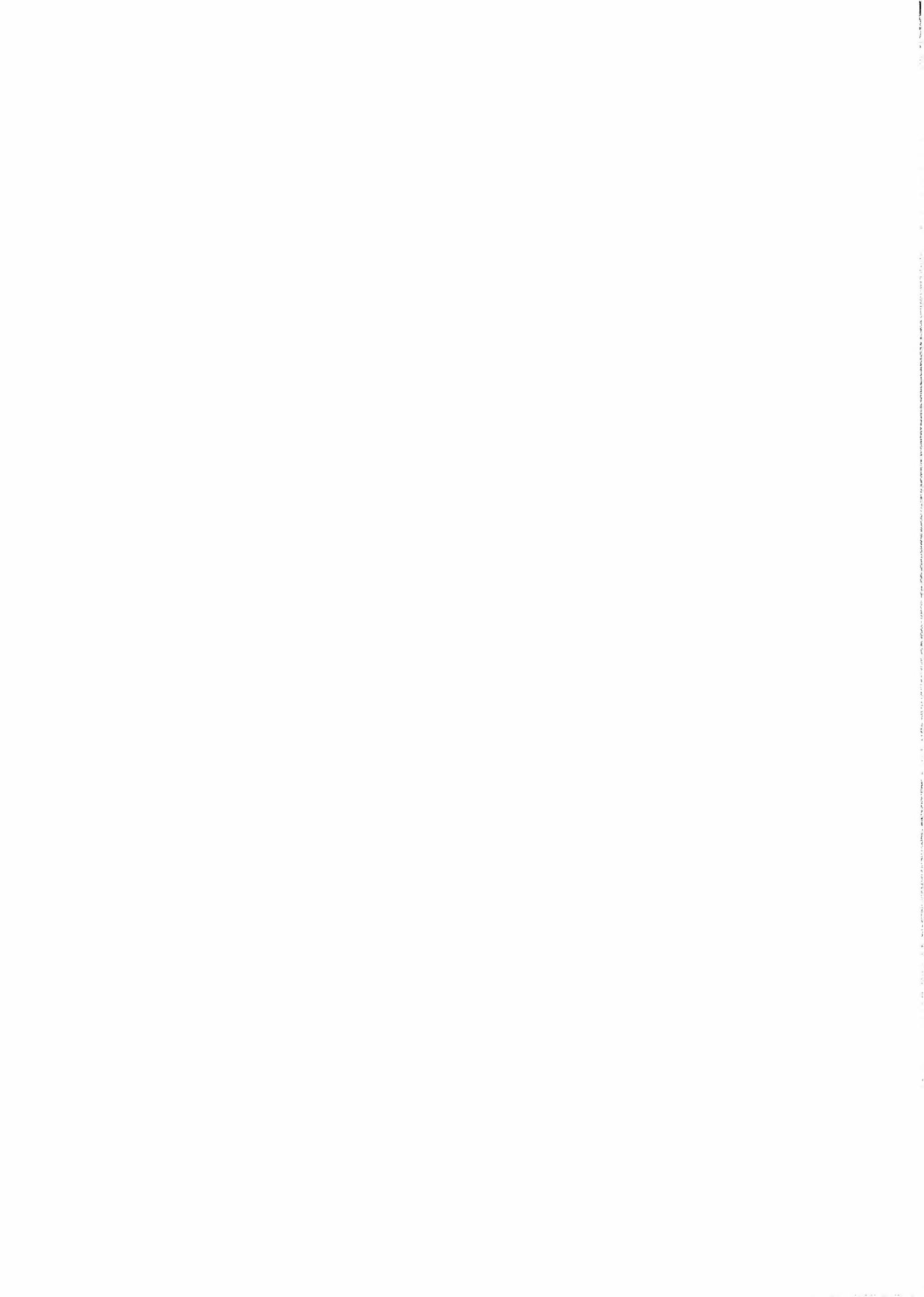
De energiecrisis heeft trouwens bepaalde problemen doen rijzen, zowel in verband met de ontwikkeling van het verkeer als wat de verdere toekomst van de nationale maatschappij betreft.

Trouwens de moeilijkheden die inzake leefmilieu wegens de bedrijvigheid der luchthavens aan de orde zijn, alsmede het steeds ruimere eisenpakket van de gewesten voor de ontwikkeling van hun activiteiten, hebben de Minister van Verkeerswezen ertoe aangezet een kosten-batenstudie te laten uitvoeren om de ideale infrastructuur te bepalen. De besluiten van die studie zullen waarschijnlijk in de loop van 1976 worden bekendgemaakt.

Los van die besluiten en op grond van de beleidskeuzen van het Gewest wordt voor het Plan 1976-1980 reeds een investeringsbedrag van 1.500 miljoen F (tegen werkelijke prijzen) uitgetrokken. Dit bedrag moet dienen om de luchthavens te Luik en te Charleroi operationeel te maken en om eventueel de werken te Jéhonville te financieren.

HOOFDSTUK III

EEN MENSELIJKE SAMENLEVING



AFDELING I - WELZIJNSZORG EN DE DESBETREFFENDE DIENSTEN

Het beleid dat terzake moet worden gevoerd dient een totaal en gebundeld beleid te zijn. Het mag niet beperkt blijven tot het verstrekken van zorgen alleen : het moet tevens de sanitaire opvoeding van de bevolking, een gezond leef- en werkmilieu, de positieve vrijetijdsbesteding, enz. omvatten.

Voor de eigenlijke zorgenverstrekking moet het gewest via het Waalse Plan 1976-1980 gelijke tred kunnen houden met een moderne geneeskunde die dank zij een dubbele prioriteit, enerzijds voor de intramurale gezondheidszorg en anderzijds voor de extramurale gezondheidszorg, vaste vorm dient te krijgen.

1. Bij de intramurale gezondheidszorg moet worden gezorgd voor een betere infrastructuur, in het bijzonder inzake :
 - de psychiatrische ziekenhuizen;
 - de medisch-pedagogische inrichtingen;
 - de inrichtingen voor bejaarde en chronische zieken.

Die uitbouw van de infrastructuur moet als een globale inspanning worden gezien die zowel betrekking heeft op creëren van nieuwe bedden als op de vernieuwing, de modernisering en de bestemmingsverandering van de momenteel bestaande bedden.

Aangestipt zij dat de mentale gezondheidszorg op regionaal vlak moet worden uitgebouwd door de samenwerking en de coördinatie van de psychiatrische ziekenhuizen en de extramurale diensten.

2. Voor de extramurale gezondheidszorg moet voorrang worden verleend aan de geleidelijke uitbouw van de home care, teneinde de fysische, psychische en sociale doeltreffendheid van de gezondheidszorg op te voeren.

1. Gezondheid

- a. Het totaal bedrag der vastleggingen tijdens de periode 1976-1980 bedraagt voor Wallonië 10.950 miljoen F, de academische ziekenhuizen niet meegerekend.

Rekening houdend met de aan de gang zijnde werken, de goedgekeurde aanbestedingen en de subsidiebeloften wordt het programma 1976-1980 per grote categorie uitgesplitst als volgt :

	Aantal bedden	Subsidiekost (in miljoenen)
- Acute ziekten (incl. de R-bedden)	1.800	2.700
- Chronische ziekten (V-bedden)	1.450	1.305
- Geestesziekten	7.400	6.945

Die berekeningen zijn uitgevoerd op basis van de volgende gemiddelde kosten per eenheid voor 1976-1980 :

- Acute ziekten en R-bedden :	2,5 miljoen per bed	} 0,60 %
- V-bedden :	1,5	
- Geestesziekten :	+ 1,5	

De Regionale Ziekenhuiscommissie moet de aan te wenden normen, alsook de geografische verdeling van het goedgekeurd programma bepalen.

- b) Buiten de investeringssubsidies ondersteunt het overheidsbeleid inzake gezondheid eveneens een deelname in de werkingskosten van de huidige en toekomstige inrichtingen. Die deelname moet dermate worden berekend, dat een juiste en coherente werking van het geheel mogelijk wordt.
- c) Tegelijk met die belangrijke inspanning moeten acties worden ondernomen op verschillende essentiële gebieden :

- herwaardering van de centrale rol van de huisdokter;
- opmaak van een rationele planning van de sterkte van het medisch en paramedisch personeel (band te leggen met het onderwijs).

Op het meer bijzonder gebied van de preventieve geneeskunde moet een belangrijke ombuiging van het beleid plaatsvinden. In plaats van verder te gaan met secundaire opsporingen in gespecialiseerde centra, moet men de meeste middelen eerder gaan gebruiken voor een beleid van het type primaire opsporing.

Dit betekent, dat de strijd tegen de ziekteverwekkers (hinder op de arbeidsplaatsen, tabak, drank, enz.) moet worden opgevoerd. Om doeltreffend te zijn, moet dit beleid op regionaal vlak zo worden gecoördineerd, dat de medische- en onderwijskringen en de bevolking er belangstelling voor krijgen. Ook de massa media moeten daarvoor worden gebruikt. Bovendien moet een evaluatiecentrum met een pluridisciplinair team worden opgericht, om de beste modaliteiten inzake voorlichting te zoeken en te beoordelen.

2. Kinderoppas

De behoefte aan voorzieningen voor oppas van kleine kinderen krijgt een bijzonder reliëf in Wallonië, aangezien er voor een verhoging van de vrouwelijke activiteitsgraad werd geopteerd.

Daarom wordt een net van kinderkribben en mini-kinderkribben in combinatie met begeleide thuisoppassters en gezinshulp voorgesteld. Tevens dient er iets te worden gedaan voor de oppas van kinderen boven de 3 jaar.

In de agglomeraties zal bijzondere aandacht gaan naar het oprichten van instellingen die door hun structuur een homogeen leefmilieu bieden aan de kinderen tot de leeftijd van zeven jaar.

In dat verband wordt in de mogelijkheid voorzien om 8.900 bedden voor de periode 1976-1980 te subsidiëren.

Bovendien moet door een aanpassing van de werkingssubsidies worden voorzien in een potentiële vraag naar + 1.500 begeleide thuisoppassters enerzijds en in een betere deelneming in de werkingkosten van de kinderkribben anderzijds.

Gedurende de planperiode zou de inspanning voor de kinderkribben, enerzijds, en voor de thuisoppassters, anderzijds, moeten kunnen worden herzien.

3. Derde leeftijd

- a) Om aan de problemen van de 3e leeftijd het hoofd te bieden, moet een aan de behoeften aangepast beleid worden uitgestippeld.

De inspanningen moeten dan ook in de eerste plaats betrekking hebben op :

- de inkomens
- de organisatie van de medische voorzieningen en van de ziekenhuizen (zie punt 1);
- de huisvesting;
- de uitbouw van de home care (zie punt 5).

- b) Wat in het bijzonder de huisvesting betreft, wordt in het Waalse plan het volgende vooropgesteld :

- voorrang aan het verkrijgen van een sociale woning voor bejaarden waarbij ervoor gezorgd moet worden dat de passende diensten beschikbaar zijn;
- het creëren van 7.650 nieuwe bedden waaronder :
 - 6.750 in tehuizen
 - 900 in huisjes/flats (1).

De overheidstegemoetkomingen daarvoor belopen 4.100 miljoen frank.

De geografische verdeling van en de controle op de aan te wenden normen moeten tot de bevoegdheid van een regionale commissie behoren.

4. Minder-validen

- a) Gelet op de behoeften en het duidelijk tekort aan voorzieningen werd besloten op dit gebied een zeer belangrijke inspanning te leveren.

De inspanning zal rond twee polen draaien :

- een belangrijker stimulering van de investeringen dan voor de andere sectoren van de gezondheid : daarvoor zal het subsidiëringspercentage op 70 % van de investering worden gebracht; de verschillende instellingen voor volwassenen moeten voorrang krijgen;
 - de deelname in de werkingskosten van de instellingen moet aanmerkelijk worden verhoogd.
- b) Het fysisch programma zal in het totaal op 6.150 bedden betrekking hebben en vereist een overheidsinterventie van 4.143 miljoen, met name voor de oprichting van bijzondere instellingen voor zeer zwaar lichamelijk minder-validen (volledig of gedeeltelijk bedlegerig), alsook voor de oprichting van bijzondere plaatsen en instellingen voor ernstig mentaal minder-validen.

De normen alsmede de regionale verdeling van het voorgestelde uitrustingsprogramma moeten door een regionale commissie worden vastgesteld.

(1) Met de hypothese van 1,5/bed per huisje/flat.

c) Buiten die investeringsprogramma's en naast een verhoging van de deelname in de werkingskosten wordt in het Waalse plan voorgesteld, dat de minder-validen in de maatschappij zouden worden ingeschakeld dank zij :

- een beleid tot organisatie van de werkgelegenheid, zowel in de openbare als in de particuliere sector (bv. voorbehouden arbeidsplaatsen in de aanwervingsprogramma's van de Overheid en extra tegemoetkomingen in het kader van de hulp aan bedrijven);
- een aangepast huisvestingsbeleid (bv. verplicht percentage van de sociale woningen);
- een aan hun behoeften aangepaste beroepsopleiding;
- een degelijk systeem inzake home care.

Bovendien moeten de experimenten betreffende onderlinge contacten tussen mentaal minder-validen en validen (vakanties, werkcoöperaties) worden voortgezet.

5. Home care

Dank zij de voor deze rubriek uitgetrokken investeringen moet een snelle uitbouw van de diensten inzake home care, zowel op het gebied van de fysische verzorging als van de geesteshygiëne, mogelijk worden.

In het Waalse plan wordt in een investering ten laste van de Overheid van 1.207 miljoen voorzien om teams voor fysische verzorging en voor geesteshygiëne te laten werken en om plaatselijke coördinatiecentra te organiseren.

De Regionale Ziekenhuiscommissie dient de besluiten te trekken uit dit nieuw beleid omtreeks het midden van de Planperiode. Overdracht van kredieten tussen de home care en de ziekenhuissector moet mogelijk worden gemaakt.

Tegelijk met de inspanningen op het gebied van de investeringen wijst het Waalse plan op de hoge werkingskosten van dergelijke teams. Daarvoor dient er in de periode 1976-1980 een bedrag van 250 miljoen F tegen werkelijke prijzen te worden uitgetrokken; de rest zal door de ziekteverzekering worden gedragen.

Vanuit dezelfde optiek moeten de diensten van gezinshulp en bejaardenhulp kwantitatief en kwalitatief worden uitgebouwd.

AFDELING II - ACTIES OP HET GEBIED VAN CULTUUR EN SPORT

Het is normaal dat Wallonië een gedurfd beleid inzake cultuur en sport wenst te voeren.

1. Investeringsuitgaven

a) Wat de investeringen betreft tijdens de periode 1976-1980 moet voor het gewest een bedrag van 4.725 miljoen F worden uitgetrokken.

Vroeger waren hierbij 4 onderscheiden rubrieken betrokken :

- de gesubsidieerde acties qua sport;
- de gesubsidieerde acties qua cultuur;
- de overheidsacties qua cultuur en sport;
- werken inzake monumentenzorg.

De hergroepering der jongste jaren op het stuk van beheer van de sport- en cultuurinvesteringen kan alleen maar een gunstige invloed hebben op de goede verdeling van de realisaties op die gebieden. Die eenheid in beheer is des te wenselijker, daar zich de noodzaak doet gevoelen van een betere coördinatie van deze investeringen en van een grotere interpenetratie van de sport- en cultuurrealisaties.

Met een eerste coördinatie dient te worden gestart via een geregeld overleg tussen de Departementen van Nationale Opvoeding en van Cultuur, teneinde de sportinfrastructuur op de geschikste plaatsen voor de schoolbevolking en het publiek te planten.

Bovendien moet voor een betere programmering van de investeringen worden gezorgd door de oprichting van commissies ad hoc, waarvan verder nog sprake zal zijn.

Hieruit blijkt, dat de vroegere uitsplitsing tussen sport- en cultuurinvesteringen niet meer beantwoordt aan het beleid dat men in Wallonië wenst te gaan voeren. Daarom zal dan ook gesproken worden van :

- monumentenzorg;
- gesubsidieerde acties qua cultuur en sport;
- overheidsacties qua cultuur en sport.

1° Monumentenzorg

Het betreft hier zowel burgerlijke als kerkelijke geklasseerde gebouwen : men raamt de uitgaven op 500 miljoen voor de periode 1976-1980.

2° Gesubsidieerde acties qua cultuur en sport

Het betreft zwembaden, sporthallen, sportterreinen, stadions, schaatsbanen, culturele centra, bibliotheken, musea, jeugthuizen, gerealiseerd op aanvraag van de ondergeschikte besturen en in principe voor 60 % gesubsidieerd.

Tot dusver waren de talrijke diensten en instellingen die zich met de subsidiëring van de verschillende investeringen in deze sector bezig hielden, geen waarborg voor de best mogelijke samenhang. Voortaan dient voor een betere coördinatie te worden gezorgd. In dat verband zal een eerste initiatief zijn de intercommunales te belasten met de opmaak van de bestaande toestand en van een inventaris van de behoeften.

Op die basis moet een subregionale commissie een uitvoerig advies uitbrengen om dit "richtplan" der behoeften in een richtplan inzake investeringen te kunnen omzetten.

Men weet, dat Wallonië inzake sportinfrastructuur ontegensprekelijk een achterstand heeft goed te maken. Zowel het bouwen van zwembaden als van sportzalen, stadions en speelpleinen moet dus worden gestimuleerd. Nochtans, aangezien tal van andere sporttakken nog kunnen worden beoefend zonder dat er onmiddellijk investeringen voor nodig zijn, stelt het Plan voor voorrang te verlenen aan de bouw van zwembaden.

Aangestipt zij eveneens dat, tegelijk met deze hoofdzakelijk openbare initiatieven, een aantal hetzij particuliere, hetzij paraopenbare (zoals onderwijs) installaties kunnen worden gebouwd ter aanvulling van de gemeentelijke of intercommunale infrastructuur.

De juiste inplanting en de aanpassing van het type infrastructuur aan de plaatselijke behoeften moeten door een subregionale commissie worden onderzocht en goedgekeurd volgens de mogelijkheden van het ogenblik. De samenvoeging van gemeenten kan in dat verband een nieuwe en beslissende context vormen.

Belangrijk is eveneens, dat ook nog sportinitiatieven in het kader van andere acties kunnen worden genomen. Zo bijvoorbeeld de investeringen die rechtstreeks op initiatief van het ADEPS (zie verder) worden verwezenlijkt, en de installaties die ter bevordering van het toerisme (zie hoofdstuk ad hoc) worden gebouwd.

De aldus vooropgestelde realisaties moeten instaan voor de uitvoering van meer dan een derde van een 15-jarenplan om in Wallonië een degelijke sport- en cultuurinfrastructuur uit te bouwen. Voor 1976-1980 moet daartoe een bedrag van 3.195 miljoen worden uitgetrokken.

3° Overheidsacties qua cultuur en sport

Het betreft realisaties rechtstreeks uitgevoerd door de Overheid en die vooral op specifiekere of ambitieuzere domeinen betrekking hebben.

Daarvoor moet tijdens de periode 1976-1980 een totaal bedrag van 1.030 miljoen F tegen werkelijke prijzen worden uitgetrokken.

Onder die specifieke realisaties, waarvoor de diensten van het ADEPS verder zullen instaan en waarvan kan worden verwacht, dat zij tijdens de periode 1976-1980 met hun activiteiten zullen kunnen starten, zij vermeld :

Vestigingsplaats	Functie
Ottignies	Regionaal sportcentrum
Nijvel	Openbaar leescentrum
Terhulpen	Centrum voor opleiding van vormingswerkers
Loverval	Provinciaal sportcentrum
Lobbes	Openbare bibliotheek
Luik (Sart-Tilman)	Provinciaal sportcentrum
Hannuit	Openbare bibliotheek
Mabompré (Engreux)	Recreatiecentrum - Sportcentrum voor minder-validen
Neufchâteau	Cultureel centrum
Libramont	Openbare bibliotheek
Marche-en-Famenne	Openbare bibliotheek
Jambes	Provinciaal sportcentrum
Anseremme	Recreatie- en toeristisch centrum
Barrage de l'Eau d'Heure	Sport- en watersportcentrum
Bütgenbach	Sport- en watersportcentrum
	Cultureel centrum

- b) Op basis van de leningen die in het kader van een nieuwe wet moeten worden gesloten, kan het algemeen investeringsprogramma van de R.T.B. op 2.412 miljoen F tegen werkelijke prijzen worden geraamd, waarvan ongeveer 470 miljoen voor de twee instituten samen. Ongeveer 2/3 van die overwogen investeringen zullen in Wallonië plaatsvinden.
- c) Bij die investeringen van de R.T.B. komt nog een bedrag van 180 miljoen om de R.T.T. in staat te stellen werken op het gebied van de teledistributie uit te voeren.

2. Werkingsuitgaven

Het heeft geen zin uitrustingen te programmeren, wanneer er tevens in geen werkingsmogelijkheden wordt voorzien. Daarom moet een bijzondere inspanning worden geleverd op het gebied van de werkingskosten en van de lopende uitgaven van het Ministerie van Franse Cultuur.

Voorgesteld wordt dan ook de begroting van de lopende uitgaven voor dit ministerie als volgt te verhogen :

	Begroting 1975	Voorgestelde begroting 1980
Kunstonderwijs	656,0	2.013,0
Permanente opvoeding	471,6	3.463,0
Culturele activiteiten (1)	2.022,1	8.667,0

Het aandeel van Wallonië in die verschillende begrotingen moet derwijze worden berekend, dat de inwoners actief kunnen deelnemen aan de diverse activiteiten. Het aandeel van Wallonië moet in 1980 + 90 % van de begrotingen bedragen.

AFDELING III - ONDERWIJS, PERMANENTE OPVOEDING EN SPEURWERK

Een van de belangrijkste beleidskeuzen voor de ontwikkeling van het gewest is de maximale valorisatie van het menselijk potentieel.

Deze beleidskeuze is zowel vanuit economisch als sociaal standpunt verantwoord.

1. Onderwijs

Voor de periode 1976-1980 worden in het Plan investeringen voor een bedrag van 26,2 miljard tegen werkelijke prijzen vooropgesteld.

(1) De gemeenschappelijke culturele aangelegenheden die van 2.858,3 miljoen F in 1975 tot 1718 miljoen F in 1980 zouden dalen, niet meegerekend.

Dit bedrag is als volgt samengesteld :

Rijksuniversiteiten	5.000 miljoen
Academische ziekenhuizen van de Staat	<u>1.200</u>
Totaal universiteiten (A)	6.200 miljoen
Gebouwen Rijksscholen	17.600 miljoen
Gebouwen provinciale/gemeentelijke scholen	<u>2.400</u>
Totaal schoolgebouwen (B)	20.000 miljoen

Onderstreept zij, dat de hierboven vermelde bedragen alleen op het officieel onderwijs slaan. Immers de Staat verleent aan de instellingen van het vrije onderwijsnet alleen zijn waarborg; niettemin komt hij tegemoet in de rentelast van de leningen.

De subregionale verdeling van de gebouwen der Rijksscholen dient te worden onderzocht door een commissie ad hoc, die met het geheel der programma's rekening moet houden.

Ten slotte zij nog onderstreept, dat het onderwijs steeds meer op de ontwikkeling van de persoonlijkheid afgestemd dient te worden.

Dit is enkel mogelijk, indien men definitief en volledig breekt met de impliciete stelling, volgens welke de school (met inbegrip van de universiteit) voor eens en altijd de nodige kennis voor het leven kan en moet bijbrengen. Tegen die stelling in moet de vernieuwing van het onderwijs worden voortgezet. De permanente opvoeding moet voor de aflossing zorgen.

2. Permanente opvoeding

Uitgaande van een schoolopleiding, die voornamelijk op de ontwikkeling van de persoonlijkheid gericht is, moet het naschools onderwijs de economische finaliteit van het onderwijs voor zijn rekening nemen en de burgers sociaal en cultureel voortdurend verder opleiden.

In het Plan werden reeds de aspecten van de beroepsopleiding (Hoofdstuk I, Afdeling II) en van de deelname van de burgers aan de culturele en sportactiviteiten (Hoofdstuk III, Afdeling II) behandeld.

In deze Afdeling legt het Plan de nadruk op de noodzaak de structuren en middelen, waardoor een permanente opvoeding mogelijk wordt, ter beschikking van het gewest te stellen.

Dringend zal een regionale commissie worden samengesteld om een volledig en samenhangend programma op te stellen.

Voor dit programma kunnen volgende elementen in aanmerking komen :

- . de scholen voor vakbondsopleiding;
- . de avond- en zaterdaglessen;
- . het onderwijs per brief;
- . de hogere scholen en de universiteiten (open faculteiten);
- . een nieuw op te richten inrichting, "open universiteit" genoemd.

Het is niet geraden hier een keuze te doen, noch de eventuele complementariteiten aan te duiden tussen de onderwijsvormen of die structuren.

Aangestipt zij echter dat de keuze vrij snel moet worden gedaan, daar men in de voor kinderen en jongelingen opgevatte bestaande structuren geen volwassenen kan opnemen, daar noch de methodes noch de lesroosters hiervoor geschikt zijn. Ook moet worden vermeden, dat de bestaande netten de permanente opvoeding zouden "recupereren" met de bedoeling deze - zij het onbewust - af te remmen.

De ontwikkeling van een nieuwe technologie van zelfkeuze, zelfcontrole en zelfonderricht, waarbij gebruik gemaakt wordt van computerterminals en ander materieel, zal waarschijnlijk gepaard gaan met de uitbreiding van het systeem. Indien dit systeem dynamisch is, zal in Wallonië een nijverheid voor de uitvoer van materieel en "logistieke behoeften" kunnen ontstaan.

De totale werkingskosten van het uit te werken systeem zijn in de nabije toekomst moeilijk te ramen. Niettemin vindt men een gedeelte van die kosten terug in het beleid inzake "sociale promotie" en "kredieturen". Voor die acties zou in 1980 1 miljard F moeten worden uitgetrokken (excl. de werkingskosten van de inrichtingen die met die cursussen belast zijn).

3. Het wetenschappelijk speurwerk

a) De doelstellingen inzake speurwerk van het Waalse gewest

Het wetenschappelijk onderzoek en de industriële toepassing van de resultaten ervan oefenen een stuwende kracht uit op de economische groei. Daarom ook moeten de inspanningen inzake speurwerk kwantita-

tief en kwalitatief worden opgevoerd, vooral wanneer de groei ontoereikend is, wat in het bijzonder voor Wallonië geldt.

De hoofddoelstelling van het speurwerk moet erin bestaan in het gewest de fabricages te verbeteren die gericht zijn op de meest verfijnde produkten enerzijds en op de kwaliteit van het bestaan en het leefkader anderzijds. Tevens moet het ook basisonderzoek omvatten, dat in nieuwe technologische en industriële resultaten dient uit te monden.

Vanuit die optiek kan worden gesteld, dat het beleid inzake speurwerk moet worden gevoerd via specifieke acties zowel in de industriële ondernemingen die over de mogelijkheden beschikken, als in gespecialiseerde instellingen of inrichtingen (particulier, gemengd of openbaar).

Die doelstellingen vereisen een rationele en doeltreffende organisatie van het speurwerk in het gewest. Meer bepaald moet worden vermeden dat de kredieten zowel voor overheidsspeurwerk als voor dit van de particuliere sector worden versnipperd. Bovendien moeten de huidige inspanningen op het gebied van overheidsspeurwerk geleidelijk worden geharmoniseerd en gehergroepeerd. Die rationaliseringsinspanningen moeten enerzijds worden afgestemd op een voortdurend vernieuwd speurwerk in de bestaande centra en anderzijds op een geleidelijke concentratie gaande tot de oprichting van een krachtig centrum voor technologisch onderzoek.

Hoe dan ook, die ontwikkeling moet worden georganiseerd in het licht van de onontbeerlijke diversifiëring van de Waalse nijverheid en haar oriëntering naar nieuwe produkten.

b) De inhoud van het speurwerk

De te ontwikkelen onderzoeksthema's moeten worden bepaald na overleg tussen de vorsers, de industriëlen en de politieke en economische verantwoordelijken van het gewest.

Hierbij moet vooral rekening worden gehouden met de doeltreffendheid van het voorgestelde speurwerk, meer bepaald de termijn waarbinnen het kan worden uitgevoerd en de kansen tot slagen, met de belangrijkheid van de aan te wenden middelen, de rechtstreekse weerslag op de ontwikkeling van het gewest, de inschakeling ervan in het Waalse industriële patroon en de complementariteit met de in de universiteiten aan gang zijnde werkzaamheden.

Nu reeds blijkt echter dat volgende thema's in aanmerking dienen te komen :

- energie : diverse leemten in het speurwerk op het gebied van de thermonucleaire fusie, hoge temperaturen, zeer lage temperaturen, lasers;

- stedenbouw en vervoer : elementen voor de geïndustrialiseerde woningbouw, automatisering, experimenten op werkelijke schaal, specialiteiten inzake luchtvaart;
- technologie bij de opvoeding, bij de volksgezondheid en -hygiëne, met name afbraak en recycling van vaste afvalstoffen, water- en luchtzuivering;
- industrialisering van voedingsmiddelen;
- enz.

c) Verwezenlijkingen en middelen

Zowel bij de internationale als de nationale instellingen moet het Waalse gewest een billijk deel van de kredieten voor speurwerk krijgen. Bijgevolg moet de regionale overheid zowel over de opportuniteit van de op supra-regionaal vlak voorgestelde programma's als over de deelname van de Waalse centra aan die programma's geraadpleegd worden.

Bovendien zou het Waalse gewest, meer bepaald via zijn begroting, over eigen financieringsmiddelen moeten kunnen beschikken.

Over het institutioneel kader en de aan te wenden middelen moet worden overleg gepleegd door de politieke en sociaal-economische milieus van het gewest, die evenwel bij voorrang een onderzoek moeten wijden aan de vorm waarin een geleidelijk uitgebouwd Waals centrum voor technologisch speurwerk kan worden gegoten.

AFDELING IV - MILIEUZORG EN STRIJD TEGEN MILIEUBEDERF

Woord vooraf

De milieuzorg en de strijd tegen milieubederf moeten een plaats krijgen in het nationaal of Europees algemeen kader ter bevordering van een geïntegreerd beleid voor de produkten, de afval, de geluidshinder en de lozingen van allerlei aard.

Dit beleid vereist en steunt op een dynamische ruimtelijke ordening, die aandacht besteedt aan de ecologische aspecten en de aspecten inzake sanering van alle mogelijke haarden van verontreiniging.

Het veronderstelt de invoering van specifieke criteria bij de toepassing van de tegemoetkomingen aan de particuliere investeringen. De Regionale Ecologische Commissie heeft dienaangaande een belangrijke rol te vervullen.

Het vraagstuk van de bescherming van het leefmilieu is veelomvattend en vereist een voortdurende aandacht.

Het Plan stelt ter zake drie beleidsprioriteiten voorop :

- 1. waterzuivering;
- 2. afbraak en behandeling van vaste afvalstoffen;
- 3. strijd tegen luchtverontreiniging en geluidshinder.

1. Zuivering van afvalwater

Kwaliteitswater wordt al maar zeldzamer en de behoefte eraan wordt steeds groter. Het beleid met het oog op de waterzuivering moet passen in het kader van het algemeen beleid voor de bescherming der waterlagen en de regulering van de waterlopen (zie Hoofdstuk I/III - 2.5. "Water").

1.1. De zuivering ten laste van de Overheid

De ontwikkeling van het gewest - in de ruimste betekenis van het woord, gaande van de industriële expansie tot de uitbouw van het woningbestand en van recreatiegebieden - loopt voortaan gevaar door de lozing van (behalve voor de scheepvaart) onbruikbaar water.

De oprichting van zuiveringsstations moet worden ingeschakeld in een net van afvoerwegen en collectoren (vandaar de noodzaak de optimale dimensie te berekenen). Gelet op de verspreiding van het woningbestand op het platteland, dienen aldaar specifieke oplossingen te worden gevonden om de sanering-zuivering door te voeren. Bij de ruimtelijke ordening moet rekening worden gehouden met de weerslag die een te grote verspreiding van de woningen op de kosten voor de waterzuivering heeft.

Het gezuiverd water wordt voor industriële doeleinden opnieuw gebruikt of in de rivier geloosd (belang van een optimale vestigingsplaats). Het hergebruik door de nijverheid en de ontwikkeling van minder vervuilende en/of minder waterverbruikende fabricageprocedures moeten worden gestimuleerd, om te vermijden dat het waterverbruik nog toeneemt.

Het streefcijfer is in 1980 1,5 tot 2 miljoen I.E. door het openbaar net te zuiveren. De Overheid (Gewesten) zal daarvoor investeringstoelagen verlenen.

Bij die prioritaire inspanning moet rekening worden gehouden met bovenstaande criteria en met de bevolkingsdichtheid. Die doelstelling zal voor de Overheid een uitgave van 9,5 miljard (waarvan een gedeelte aan de bouw van collectoren moet worden besteed) meebrengen.

De gewestelijke administratieve eenheid voor het water moet erop letten, dat alles rationeel verloopt en de verrichtingen gecoördineerd en vlug uitgevoerd worden. De activiteiten als bouwheer en het beheer van de waterzuiveringsstations moeten echter worden toevertrouwd aan gedecentraliseerde instanties en instellingen. Die beheersinstellingen moeten een voldoende dimensie hebben om over de technische infrastructuur te kunnen beschikken die nodig is voor een goed beheer van de in hun ambtsgebied opgerichte zuiveringsinstallaties.

1.2. De zuivering ten laste van de particuliere sector

Wat de projecten voor de zuivering van industrieel water in het kader van de degressieve toelagen betreft, verwacht men dat de Overheid gemiddeld 35 % van de investeringen voor zijn rekening zal nemen. Gestreefd moet worden naar de zuivering van alle specifieke industriële verontreiniging (d.w.z. waarvan de behandeling op het niveau van de nijverheid zelf rationeler kan geschieden). Financieel uitgedrukt betekent die doelstelling voor de Overheid een kost van 2 miljard (hetgeen overeenstemt met een investeringsbedrag van 5,8 miljard).

2. Afbraak en behandeling van vaste afvalstoffen

De behandeling van vaste afvalstoffen moet gericht zijn op een economisch verantwoorde terugwinning van een zo groot mogelijk aantal stoffen.

Deze rubriek handelt over de stedelijke installaties, die huisvuil of daarmee vergelijkbare afval (restaurants, kleine en middelgrote ondernemingen ...) verwerken en, in zekere mate, over industriële installaties die voor subsidies in aanmerking kunnen komen.

De inspanning, die voor het Waalse gewest moet worden geleverd op het gebied van vuilnisverwerking, betekent voor de Staat een uitgave van 3,3 miljard.

Behalve waar aan de noodzaak ervan niet kan worden getwijfeld, moeten de vuilnisverwerkende installaties gevestigd worden op de plaatsen die daarvoor op grond van de resultaten van de G.O.M.W.-studie in aanmerking komen.

Bij dit bedrag moet met het volgende rekening worden gehouden :

- a) De kosten werden geraamd voor de Waalse bevolking alleen, d.w.z. dat ze de verwerking van vuilnis dat in Wallonië gestort wordt maar uit andere gewesten afkomstig is, niet dekken.

De kosten van de eventueel op te richten installaties voor de verwerking van afval uit het gewest en uit andere gewesten moeten door de respectieve erbij betrokken gewesten gedragen worden.

Vuilnis afkomstig uit de waterzuiveringsstations kan onder de te verwerken afval worden gerangschikt.

- b) In de voor de vijfjarenperiode voorgestelde cijfers is geen rekening gehouden met de werkingskosten, noch met de ophaalkosten, daar ze voor geen enkele subsidie in aanmerking komen.

Het ophalen is nochtans vaak van doorslaggevender aard bij de keuze van de wijze van verwerking dan het subsidiëringspercentage van de investering. Immers, de economische berekening gebeurt in feite op grond van de totale kostprijs van de operatie. Bijgevolg moet het rollend materieel, dat speciaal voor het ophalen bestemd is, als een investering worden beschouwd.

- c) Het is niet mogelijk om overal met dezelfde economische doeltreffendheid dezelfde soort oplossing toe te passen. Daarom is het noodzakelijk het probleem telkens opnieuw te onderzoeken rekening houdend in de eerste plaats met de bevolkingsdichtheid. Het programma voor de vuilnisverwerking kan dan ook niet worden verwezenlijkt door in Wallonië één enkele techniek toe te passen.

Weliswaar is er plaats voor enkele grote verbrandingsovens in enkele polyvalente stations, die meer dan de helft van de bevolking zouden bedienen, nl. die van de dichtbevolkte arrondissementen, maar voor de rest van het grondgebied dient, gelet op de bestaande toestand en de verspreiding van de bevolking (vooral in het Zuidoosten) het concept ingang te vinden van een gecontroleerd storten, om het doorgaans nog ongecontroleerd storten tegen te gaan.

Die controle moet erin bestaan :

- de stortplaatsen af te bakenen en te omheinen (te beginnen met de vuilnisbelten die aan de openbare weg gelegen zijn of die voor vrachtwagens gemakkelijk toegankelijk zijn);
- de "kwaliteit" van sommige, inzonderheid industriële afvalstoffen, te controleren.

Bovendien zal men, in 't bijzonder voor die gebieden, aan de hand van de studie van de G.O.M.W. kunnen uitmaken of er niet een of meer centra moeten worden gepland waar de afval kan worden samengebracht voor compactie.

Om de zintuiglijk waarneembare hinder, die aan dit soort afvalverwerking verbonden is (rook, kwalijke geuren, ongedierte, ratten, enz.) weg te werken, is het gebruik van een trashmaster onontbeerlijk bij de compactie en het geregeld afdekken van het vuilnis (ter inlichting : doorsnee kostprijs 4,5 miljoen).

Tot besluit kan worden gesteld, dat een definitieve en rationele beleidskeuze voor de verwerking van alle vuilnis afhankelijk is van een stel technieken, die een aangepaste subsidiëring en een verruiming van het begrip investering vergen.

3. Strijd tegen luchtverontreiniging en geluidshinder

In dit hoofdstuk wordt niet gehandeld over de strijd tegen de hinder in de werkplaatsen, die wel in Hoofdstuk I, Afdeling II en in Hoofdstuk III, Afdeling I wordt onderzocht. Hier gaat het enkel om de problemen i.v.m. het leefmilieu daarbuiten.

Aangestipt zij, dat het lawaai en het stof ten gevolge van de ontginning van steengroeven op talrijke plaatsen in Wallonië heel wat problemen doen rijzen.

Ook al is zij niet zo direct merkbaar, de luchtverontreiniging door industriële of huishoudelijke uitwasemingen, alsmede door aerosols is daarom niet minder reëel. In dit verband vergen in het Waalse gewest twee gebieden onze bijzondere aandacht, nl. het bekken van de Beneden-Samber en het gebied van de Maas onmiddellijk ten Zuiden van Luik.

Sommige industriële of economische activiteiten (industrieterreinen, fabrieken, luchthavens, autowegen, ...) brengen eveneens nadelige gevolgen mee voor de inwoners uit de omgeving.

Het opstellen van een wetgeving inzake luchtverontreiniging veronderstelt het voorafgaand vastleggen van zowel kwalitatieve als kwantitatieve normen. Het uitwerken van dergelijke normen betekent een werk van niet alledaagse omvang : om er een idee van te hebben, volstaat het te denken aan de talrijke verschillende chemische samenstellingen, die in de lucht kunnen worden aangetroffen en te weten dat voor vele ervan de normen moeten verschillen volgens de aard van de mengsels. Ook al is men in België en in het buitenland met dit werk in talrijke gespecialiseerde laboratoria bezig, toch zal het nog verscheidene jaren duren vooraleer de inwerking-treding van een passende, redelijk strenge, zowel preventieve als repressieve wetgeving kan worden verwacht.

Hetzelfde geldt voor de geluidshinder.

In afwachting van een overlegde wetgeving, die - zonder economische distorsies teweeg te brengen - op de bestaande activiteiten toepasselijk zou zijn, kan worden vooropgesteld maatregelen van preventieve aard in te voeren, zij het alleen al door naargelang van de graad van vervuiling "klassen" van industrieterreinen te bepalen. Daarna zouden op sommige daarvan enkel zuivere nijverheden, die weinig of geen verontreiniging veroorzaken, worden toegelaten, terwijl andere zouden bestemd zijn voor meer verontreinigende nijverheden, waarbij evenwel voor elk van hen nog bepaalde grenzen zouden worden vastgesteld wat de totale omvang van de verontreiniging betreft. Bij het vaststellen van die grenzen moet rekening worden gehouden met de lozingen van de reeds bestaande op nabijgelegen terreinen gevestigde nijverheden, met de topografische factoren, met het plaatselijk micro-klimaat, alsmede met het stedelijk en landelijk milieu.

Een bedrag van 800 miljoen is vastgesteld als bijdrage van de Staat in de desbetreffende investeringen.

TITEL IV

DE OVERHEIDSFINANCIEN

INHOUD

	<u>Blz.</u>
Hoofdstuk I - Algemeen overzicht	1
Hoofdstuk II - Belastingontvangsten en sociale-zekerheidsbijdragen	9
1. Recente ontwikkeling	9
2. Vooruitzichten 1976-1980	9
3. Belastingbeleid	10
Hoofdstuk III - De lopende uitgaven van de Centrale Overheid	15
Hoofdstuk IV - De investeringen van de Centrale Overheid	19
I. Beginselen	19
II. De grote beleidsprioriteiten	20
III. Soepelheid en follow up	21
IV. De voornaamste programma's in het Plan 1976-1980	23
	+
	+ +
DE STATISTISCHE INFORMATIE	39

HOOFDSTUK I

ALGEMEEN OVERZICHT

1. Het probleem van de overheidsfinanciën vormt, met de bevordering van de werkgelegenheid en de beheersing van de inflatie, een hoofdbekommernis van het Plan 1976-1980.

De jongste vijf jaar namen de lopende uitgaven van de centrale overheid gemiddeld met ongeveer 17 % per jaar toe. In 1975 bedroeg de belastingdruk meer dan 40 % t.o.v. het B.N.P. en ondanks een heel wat geringere toename van de ontvangsten dan in de periode 1971-1975, zal hij in 1980 spontaan oplopen tot + 44 %, een percentage dat volgens de Regering in geen geval mag worden overschreden. Nochtans wordt de beschikbare manoeuvreerruimte voor het verwezenlijken van nieuwe beleidspunten van jaar tot jaar krapper.

Derhalve moet een bewustere en selectievere ontwikkeling van de overheidsfinanciën tot stand worden gebracht, indien men niet wil gedwongen worden rechtstreeks inflatoire financieringswijzen toe te passen of af te zien van sommige, voor het in het Plan 1976-1980 voorgestelde nieuw ontwikkelingsmodel, essentiële uitgaven.

De programmawet en het soberheidsplan vormen beide een belangrijke stap in die richting. Deze inspanning moet echter gedurende de gehele periode 1976-1980 worden voortgezet en vergroot.

2. Om het netto-financieringssaldo van de gehele begroting te houden binnen de perken van 's lands financieel evenwicht, moet de Overheid voldoende besparingen (1) verwezenlijken. Het streefcijfer luidt ongeveer 34 miljard in 1980 tegen 10 miljard in 1975. Zoals uit navolgende cijfers blijkt, wijkt de uitsplitsing van dit streefcijfer sterk af van wat traditioneel te zien was.

	<u>1975</u>	<u>1980</u>
	(in miljarden F)	
Centrale overheid	- 20,3	+ 32,8
Lokale overheid	12,8	+ 18,7
Sociale zekerheid	17,8	- 17,1
	<u>10,3</u>	<u>34,4</u>

(1) Positief saldo van de lopende verrichtingen.

Als gevolg van de bestaande wetgevingen (en meer bepaald de automatische koppeling aan de welvaart) en van de groeiende wanverhouding tussen actieven en niet-actieven vertoont de sociale-zekerheidsrekening, die traditioneel een spaarsaldo te zien gaf, enig tekort in 1980.

Daarbij komt nog dat het bedoelde resultaat enkel zal kunnen worden bereikt als er herstelmaatregelen worden getroffen in de Z.I.V.-sector en in de werkloosheidsverzekering (zie in dat verband het hoofdstuk betreffende de sociale zekerheid).

Ten opzichte van het B.N.P. blijft het saldo op de rekening van de lokale overheid ongeveer gelijk.

3. Het streefcijfer inzake besparingen van de centrale overheid voor 1980 is ambitieus, ook als men aanneemt dat het tekort in 1975 door de recessie abnormaal groot is geworden (1). Het steunt in hoofdzaak op twee nauw met elkaar verbonden principes :

- een langzamere groei van de totale lopende uitgaven, die voortaan niet hoger mag zijn dan die van het B.N.P., t.w. 12 % tegen werkelijke prijzen (tegenover 17,8 % voor de periode 1971-1975);
- een selectievere ontwikkeling van de lopende uitgaven, waarop trouwens in Hoofdstuk III van onderhavige Titel nader zal worden ingegaan.

4. Die inspanning m.b.t. de overheidsbesparingen moet namelijk bijdragen tot de financiering van een belangrijk programma inzake investerings van de centrale overheid. Deze zullen tegen werkelijke prijzen met gemiddeld 15 % per jaar toenemen, hetgeen een heel wat hogere groeivoet is dan voor de lopende uitgaven.

Ook hier moet echter een selectief beleid worden gevoerd, waarop in Hoofdstuk IV van onderhavige Titel nader zal worden ingegaan. De grote tendenties ervan (structuur) blijken uit het volgende :

	<u>Plan</u> <u>1971-1975</u>	<u>Plan</u> <u>1976-1980</u>
Infrastructuur van voornamelijk economische aard	56,5 %	45,9 %
Infrastructuur van voornamelijk sociale aard	39,2 %	50,6 %
Infrastructuur van voornamelijk administratieve aard	4,3 %	3,5 %

(1) Definitieve cijfers voor de jaren 1970 tot 1973 :

1970	+ 10,3
1971	+ 5,8
1972	- 10,7
1973	- 8,2

Bron : Nationaal Instituut voor de
Statistiek

5. De volgende tabel geeft een beknopt beeld van de ontwikkeling der uitgaven van de centrale overheid naar grote categorieën, rekening houdend met de grote doelstellingen van het Plan 1976-1980.

De voorgestelde ombuigingen blijken nog duidelijker uit de meer gedetailleerde uitsplitsing van de lopende uitgaven en van de investeringsuitgaven.

Thans zij evenwel reeds aangestipt, dat de klemtoon op de uitgaven in de sociale sector moet gelegd, terwijl het aandeel van de onderwijsuitgaven afneemt, rekening houdend met de belangrijke inspanningen die terzake tijdens de jongste jaren werden gedaan.

De last van de overheidsschuld (die een belangrijk aandeel heeft in de uitgaven van voornamelijk administratieve aard) blijft aanzienlijk.

Tabel 1 : Ontwikkeling van de totale uitgaven (lopende uitgaven en investeringsuitgaven (1)) per grote functie (2)

	1975		1980	
	in mld	in %	in mld	in %
1. Uitg. v. voornamelijk econ. aard	150,7	20,2	263,8	19,9
2. Uitg. v. voornamelijk soc. aard	218,3	29,4	403,8	30,4
3. Uitg. voor onderwijs	161,5	21,7	276,4	20,8
4. Uitg. v. voornamelijk adm. aard	214,3	28,7	383,0	28,9
	744,8	100,0	1.327,0	100,0

(1) Investeringsuitgaven in de zin van Hoofdstuk IV.

(2) Voor de inhoud van die functies zie Hoofdstuk III.

Tabel 2 : Rekening van de Overheid en haar subsectoren (begrippen Nationale Boekhouding)

1975

(in miljarden F.)

OMSCHRIJVING	Gehele overheid	Centrale overheid	Lokale overheid	Sociale zekerheid
A. ONTVANGSTEN				
Belastingen	651,8	604,7	47,1	
directe	389,1	349,6	39,5	
vennootschappen	90,4	79,3	11,1	
particulieren	298,7	270,3	28,4	
indirecte	262,7	255,1	7,6	
Bijdragen sociale zekerheid	284,4			284,4
Inkomsten uit bedrijven	- 14,2	- 31,8	7,0	10,6
Toegerekende inkomens	12,2	5,9	6,0	0,3
Overdrachten van het buitenland	1,0	1,0		
Totaal	935,2	579,8	60,1	295,3
Overdrachten van de centrale overheid			42,6	108,7
Algemeen totaal			102,7	404,0

B. UITGAVEN				
Overheidsverbruik	(376,1)	(292,0)	(65,4)	(18,7)
Wedden en lonen	281,6	220,2	47,0	14,4
Toegerekende uitgaven	12,2	5,9	6,0	0,3
Afschrijvingen	5,3	3,9	1,4	
Aankoop van goederen en diensten	77,0	62,0	11,0	4,0
Rente overheidsschuld	80,3	63,3	17,0	
Overdrachten :				
aan gezinnen	415,5	41,0	7,0	367,5
aan bedrijven	33,5	33,0	0,5	
aan het buitenland	19,5	19,5		
Totaal	924,9	448,8	89,9	386,2
Overdrachten van de centrale overheid		151,3		
Totale uitgaven		600,1		
Besparingen	10,3	- 20,3	12,8	17,8
Totaal	935,2	579,8	102,7	404,0

1980

(in miljarden F.)

OMSCHRIJVING	Gehele overheid	Centrale overheid	Lokale overheid	Sociale zekerheid
A. ONTVANGSTEN				
Belastingen	1.228,6	1.150,5	78,1	
directe	821,8	754,9	66,9	
vennootschappen	174,9	153,4	21,5	
particulieren	646,9	601,5	45,4	
indirecte	406,8	395,6	11,2	
Bijdragen sociale zekerheid	529,7			529,7
Inkomsten uit bedrijven	22,0	- 45,4	10,0	13,4
Toegerekende inkomens	15,0	7,0	7,5	0,5
Overdrachten van het buitenland	1,0	1,0		
Totaal	1.752,3	1.113,1	95,6	543,6
Overdrachten van de centrale overheid			84,0	173,8
Algemeen totaal			179,6	717,4

B. UITGAVEN				
Overheidsverbruik	(671,2)	(514,7)	(120,5)	(36,0)
Wedden en lonen	514,2	395,2	90,5	28,5
Toegerekende uitgaven	15,0	7,0	7,5	0,5
Afschrijvingen	9,2	7,0	2,2	
Aankoop van goederen en diensten	132,8	105,5	20,3	7,0
Rente overheidsschuld	144,4	118,0	26,4	
Overdrachten :				
aan gezinnen	803,5	92,0	13,0	698,5
aan bedrijven	68,0	67,0	1,0	
aan het buitenland	30,8	30,8		
Totaal	1.717,9	822,5	160,9	734,5
Overdrachten van de centrale overheid		<u>257,8</u>		
Totale uitgaven		1.080,3		
Besparingen	34,4	32,8	18,7	- 17,1
Totaal	1.752,3	1.113,1	179,6	717,4

HOOFDSTUK II

BELASTINGONTVANGSTEN EN SOCIALE - ZEKERHEIDSBIJDRAGEN

1. Recente ontwikkeling

- 1.1. De totale belastingdruk (belastingen en sociale zekerheidsbijdragen) is vooral sedert 1960 aanzienlijk gestegen. In 1953 bedroeg hij 23,8 % t.o.v. het B.N.P. In 1960 bedroeg hij 25,9 %, dit is slechts een tweetal punten meer dan in 1953. In 1975 overschreed hij daarentegen 40 % van het B.N.P. Zelfs wanneer er mee rekening wordt gehouden dat dit percentage enigszins geforceerd is t.o.v. het B.N.P. betekent dit nog een zeer belangrijke stijging in de loop van de jongste 15 jaar.
- 1.2. De verzwaring van de belasting- en premiedruk geldt niet voor België alleen. Zij doet zich in alle landen voor, zij het dan in ongelijke mate.

In 1961 behoorde België tot de landen met een zeer matige belastingdruk, maar in 1971 werd België nog alleen maar voorbijgestreefd door Duitsland (36,3 %), Nederland (41,4 %) en het Verenigd Koninkrijk (35,2 %), Denemarken (42,1 %) en Zweden (42,9 %). Naar het zich laat aanzien is de toestand in 1975 in onze buurlanden als volgt (in % van het B.N.P.) : Nederland 47,3 %, Duitsland 38,7 %, Frankrijk 37,8 %, Luxemburg 37,8 % en Italië 30,2 %.

- 1.3. De stijging van de belastingdruk komt vooral op rekening van de directe belastingen. Oorzaak zijn de toeneming van de inkomens, zowel reëel als nominaal, en de progressiviteit. Uiteraard heeft de inflatie der laatste twee drie jaar deze ontwikkeling bespoedigd. De toeneming van de directe belastingen gebeurt vooral ten nadele van de gemiddelde inkomens; de bescheiden inkomens worden immers beschermd door het indexeren van de belastingschalen en de hoge inkomens door het bestaan van het belastingmaximum. De grotere sociale premiedruk treft meer de lagere inkomens zolang de loongrenzen gelden. De geleidelijke opheffing van deze loongrenzen brengt evenwel een verandering teweeg.

2. Vooruitzichten 1976-1980

- 2.1. In het kader van het Plan 1976-1980 laat zich aanzien dat de totale belastingdruk (belastingen + sociale zekerheid) in 1980 zal oplopen tot 44,8 %, een percentage dat volgens de Regering in geen geval mag worden overschreden.

Een dergelijke ontwikkeling betekent een heel wat kleinere toename dan in de voorgaande periodes, namelijk + 2,8 % tegenover 4,1 % van 1965 tot 1970 en meer dan 6 % van 1970 tot 1975.

- 2.2. Het verloop van de belastingontvangsten steunt op de hypothese dat algemeen gezien de in het begin van het Plan van kracht zijnde wet-

ten en verordeningen gehandhaafd blijven. Uiteraard sluit deze hypothese sommige aanpassingen in de ene of andere zin (zie blz. 3) niet uit, in zoverre hierdoor aan de totale opbrengst niet wordt geraakt. Bovendien zullen in de periode 1976-1980 de sociale-zekerheidsbijdragen enigszins toenemen, zij het dan - zoals blijkt uit het hoofdstuk "Sociale Zekerheid" - minder dan in de periode 1971-1975.

- 2.3. Voor de toename van de belasting- en premiedruk wordt een indeling als hierna in het vooruitzicht gesteld :

Tabel : Belastingdruk

	Bedragen (mld F)		% B.N.P.		Toename per jaar	
	1975	1980	1975	1980	1970-75	1975-80
Totaal (Belastingen + bijdr. S.Z.)	936,2	1.758,3	42,0	44,8	16,4	13,4
Bijdragen S.Z.	284,4	529,7	12,8	13,5	16,6	13,2
Belastingen	651,8	1.228,6	29,2	31,3	16,3	13,5
- Directe be- lastingen	389,1	821,8	17,4	20,9	22,4	16,1
. Vennootschap.	90,4	174,9	4,0	4,4	23,9	14,1
. Particulieren	298,7	646,9	13,4	16,5	22,0	16,7
- Indirecte be- lastingen	262,7	406,8	11,8	10,4	9,7	9,1

3. Belastingbeleid

- 3.1. De sociale-zekerheidsbijdragen werden reeds behandeld en komen hier afzonderlijk niet meer ter sprake.
- 3.2. Rekening houdend met de prijsstijging die voor de jaren 1976-1980 wordt voorzien, zal het nodig zijn de belastingschalen geregeld te herzien om de overdreven weerslag van de progressiviteit der directe belastingen weg te werken.

De compensatie voor deze minderopbrengst moet bij voorrang gezocht

worden in de bestrijding van de belastingontduiking.

Tijdens de jongste jaren werden belangrijke inspanningen gedaan met het oog op de bestrijding van de belastingontduiking. Die maatregelen werden nog op belangrijke wijze versterkt in het kader van het door de Regering onlangs goedgekeurde "Soberheidsplan".

De bestrijding van de belastingontduiking zal opgevoerd worden, niet alleen door het verbeteren van de reeds toegepaste methodes, maar ook door het aanwenden van nieuwe middelen. Hierbij zij onder meer gewezen op het volgende :

- nauwere samenwerking tussen de belastingadministraties, andere overheidsdiensten en ondergeschikte besturen;
- stelselmatige controle van de door de V.Z.W.'s betaalde inkomens, in het bijzonder de verzorgingsinstellingen;
- tenuitvoerlegging van de resolutie van de Raad der Europese Gemeenschappen van 10 februari 1975 betreffende de internationale belastingontduiking;
- gerichte controle op sommige sectoren en beroepen.

3.3. Bij de goedkeuring door het Parlement van de Beleidskeuzen voor het Plan 1976-1980 heeft de Regering zich ertoe verbonden een algemeen verslag over de directe en indirecte belastingen op te stellen en in dit kader een nieuw onderzoek te wijden aan :

- de progressiviteit van het tarief van de personenbelasting (meer speciaal de anomalieën in de progressiecurve);
- het stelsel toepasselijk op sociale uitkeringen voor inkomensvervangning;
- het stelsel inzake aanpassing van de belastingen wegens gezinslast;
- de modaliteiten inzake samenvoeging van de inkomens der echtgenoten;
- het stelsel voor inkomens uit onroerende goederen;
- de bevordering van de besparingen in roerende goederen en de bescherming van deze besparingen tegen de muntontwaarding;
- het huidig stelsel inzake erfenisrechten en registratierechten;
- de problemen in verband met de geleidelijke harmonisering van de B.T.W. en de vennootschapsbelasting in het kader van de E.E.G.

3.4. Aan verschillende van die punten is reeds uitvoering gegeven, nl. de belastingregels m.b.t. de samengevoegde inkomens van echtgenoten en inzake de sociale uitkeringen geldende als vervangingsinkomen, de herziening van de vrijgestelde minima en de indexering van de belastingsschalen.

Voorts heeft de Hoge Raad voor Financiën, op verzoek van de Regering, een onderzoek gewijd aan de problemen die verband houden met de indexering van het spaarinkomen en hij heeft hierover een negatief advies uitgebracht.

Verdere eventuele hervormingen worden aan een grondig onderzoek onderworpen, gelet op de vele mogelijke gevolgen ervan zowel sociaal als economisch gezien en met dien verstande dat de totale belastingopbrengst er niet door wordt beïnvloed.

HOOFDSTUK IIIDE LOPENDE UITGAVEN VAN DE CENTRALE OVERHEID



1. De stijging van de lopende uitgaven zal niet méér mogen bedragen dan de gemiddelde jaarlijkse groei van het B.N.P., t.w. 12 % per jaar, hetgeen in 1980 een totaal bedrag van 1.133 miljard betekent. De volgende tabel geeft en commentarieert de uitsplitsing van dit bedrag naar grote functionele categorieën en omvat uiteraard alle specifieke uitgaven die worden voorgesteld ter ondersteuning van de velerlei beleidspunten die in de voorgaande hoofdstukken ter sprake kwamen. Maar zij omvat ook alle overige uitgaven waaraan in de voorgaande titels uit een oogpunt van selectiviteit geen bijzonder commentaar werd gewijd.

Voor een juiste interpretatie moeten de ontwikkelingen in de volgende tabel derhalve in samenhang met de Titels II en III worden gezien.

2. De ontwikkeling van het overheidsverbruik, dat in elke functionele rubriek een belangrijk deel voor zijn rekening neemt, vergt een bijzonder commentaar.

Met een verdere uitbreiding van het aantal ambtenaren, nagenoeg zoals in het recente verleden, wordt rekening gehouden. Daarentegen moet de uitbreiding van het aantal onderwijskrachten in de periode 1975-1980 kleiner uitvallen dan in de jaren 1970-1975; de daling van de schoolbevolking in sommige takken van het onderwijs speelt hierbij uiteraard een rol. Voor de raming van het aantal militairen zijn volgende cijfers in aanmerking genomen : 47.000 beroepsmilitairen, 24.000 beroepsvrijwilligers en 16.000 dienstplichtigen (d.w.z. 32.000 met een half jaar dienst). In aantallen blijft de werkgelegenheid van het militair apparaat ongeveer gelijk maar uit het oogpunt van bezoldiging neemt zij toe. Voor de loonsom van het overheidspersoneel is een jaarlijkse groei van 12,5 % aangenomen; deze groei houdt rekening met de koppeling aan het indexcijfer der consumptieprijzen (+ 6,7 %) en met een reële stijging van circa 4 % per jaar bij een toeneming van de werkgelegenheid met ongeveer 1,5 % per jaar.

Tabel : Uitgaven van de centrale overheid naar functies (begrotingsbegrippen)Lopende uitgaven (ordonnanceringen)

(in miljarden F.)

Functies en subfuncties	1975	1980	$\frac{1980}{1975}$	Jaarl. groei	Commentaar									
<u>Uitgaven van voornamelijk economische aard</u>	<u>96,4</u>	<u>175,5</u>	182,1	12,7										
Verkeer	74,9	130,9	174,8	11,8										
Nijverheid en Handel en Landbouw en Visserij	21,5	44,6	207,0	15,8										
<u>Uitgaven van voornamelijk sociale aard</u>	<u>186,6</u>	<u>318,0</u>	170,4	11,2										
Cultuur	6,2	19,8	319,3	26,0										
Sociale zekerheid	121,7	192,3	158,0	9,7	<p><u>Sociale zekerheid</u></p> <p>. De ontwikkeling van de post overdrachten aan de sociale zekerheid (econ. 42) wordt ruim beïnvloed door het abnormaal hoge bedrag van 1975 (meer bepaald als gevolg van de werkloosheidsuitkeringen). Indien men voor 1975 en 1980 de werkloosheidsuitkeringen aftrekt bedraagt de groeivoet feitelijk 12,7 % per jaar.</p> <p>. Onder de overdrachten aan de gezinnen (econ. 33) zij als belangrijke verhogingen aangestipt :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>1975</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1980</u></td> </tr> <tr> <td>- Minder-validen (wet van 27.6.69)</td> <td style="text-align: right;">5,2</td> <td style="text-align: right;">12,0</td> </tr> <tr> <td>- Fonds minder-validen</td> <td style="text-align: right;">1,7</td> <td style="text-align: right;">5,5</td> </tr> </table>		<u>1975</u>	<u>1980</u>	- Minder-validen (wet van 27.6.69)	5,2	12,0	- Fonds minder-validen	1,7	5,5
	<u>1975</u>	<u>1980</u>												
- Minder-validen (wet van 27.6.69)	5,2	12,0												
- Fonds minder-validen	1,7	5,5												
Sociale bijstand en hulp	26,5	41,2	155,5	9,2	<p><u>Sociale hulp en bijstand</u></p> <p>De ontwikkeling van deze rubriek wordt sterk beïnvloed door de post "Oorlogsslachtoffers", waarin het aantal rechthebbenden relatief vermindert. Daarentegen geven andere posten een belangrijke stijging te zien :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>1975</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1980</u></td> </tr> <tr> <td>- Bijstandsfonds</td> <td style="text-align: right;">4,5</td> <td style="text-align: right;">9,0</td> </tr> <tr> <td>- Gezinshulp</td> <td style="text-align: right;">1,0</td> <td style="text-align: right;">3,0</td> </tr> </table>		<u>1975</u>	<u>1980</u>	- Bijstandsfonds	4,5	9,0	- Gezinshulp	1,0	3,0
	<u>1975</u>	<u>1980</u>												
- Bijstandsfonds	4,5	9,0												
- Gezinshulp	1,0	3,0												
Volksgezondheid	13,8	32,4	234,8	18,6										
Hygiëne-Milieubescherming	1,1	2,6	236,4	18,8										
Werkgelegenheid en arbeid	4,3	7,2	167,4	10,8										
Huisvesting	4,8	9,4	195,8	14,4										
Ruimtelijke ordening	0,5	1,0	200,0	14,9										
Ontwikkelingshulp	7,7	13,6	176,6	12,0	<p><u>Ontwikkelingshulp</u></p> <p>Stemt strikt overeen met de regel : 0,7 % van het B.N.P.</p>									
<u>Uitgaven voor onderwijs</u>	<u>150,4</u>	<u>262,6</u>	174,6	11,8										
<u>Uitgaven van voornamelijk administratieve aard</u>	<u>210,1</u>	<u>375,4</u>	178,7	12,3										
Algemeen Bestuur	35,7	58,0	162,5	10,2										
Landsverdediging	59,8	104,5	174,7	11,8	<p><u>Landsverdediging</u></p> <p>Toepassing van de in het kader van de NAVO aangenomen norm : toename met 4 % per jaar tegen vaste prijzen</p>									
Orde en veiligheid	19,3	36,1	187,0	13,4										
Onverdeeld (Schuld + toelage aan lokale besturen)	95,3	176,8	185,5	13,2										
Algemeen totaal	643,5	1.133,0	176,1	12,0										

HOOFDSTUK IV

DE INVESTERINGEN VAN DE CENTRALE OVERHEID

I. Beginnelsen

1. Tijdens het Plan 1976-1980 zal de gemiddelde jaarlijkse groei van de overheidsinvesteringen 15 % bedragen.

Het spreekt vanzelf, dat het bindende programma inzake overheidsinvesteringen binnen dit percentage conjunctureel zal kunnen worden gemoduleerd langs de jaarlijkse begrotingen om.

2. Gedurende de jongste jaren werd heel wat gedaan voor de investeringen van economische aard (voornamelijk autowegen).

Voortaan moet meer aandacht worden besteed aan de verbetering van de kwaliteit van het bestaan en dus aan de investeringen van voornamelijk sociale aard (op zijn minst 50 % van de totale investeringen).

Dit beleid moet echter :

- zuinig blijven in hoofde van de begroting en het milieu (voornamelijk de bodem) (vb. herstel van verbeterbare woningen);
- gepaard gaan met een bevordering van de dienstverlening aan personen (bv. verzorging en maaltijden aan huis, bejaardenhulp, opnemng in een gezin van verlaten kinderen of jonge delinquenten, gezinsdiensten, enz.) en een humanisering van de openbare diensten;
- de initiatieven steunen, zulks op velerlei gebieden, zoals de huisvesting (bouw-, aankoop- en verbouwingspremies), de waterzuiveringsstations of de medisch-pedagogische instituten;
- geleidelijk worden uitgevoerd, ten einde enerzijds de investeringen van economische aard niet al te bruusk af te remmen en anderzijds de investeringen van sociale aard niet al te fors op te voeren.

De belangrijkste maatstaf moet dus de dienstverlening aan de bevolking zijn en niet het bedrag van de geïnvesteerde sommen.

3. Die nieuwe oriëntering onderstelt een gebundelde benadering : aanvullende initiatieven zijn meestal goedkoper en verzekeren een betere dienstverlening dan een alleenstaande investering (bv. : gecoördineerd beleid inzake gemeenschappelijk vervoer, huisvesting en stadsuitrustingen).

Zij vereist dan ook een betere coördinatie zowel op departementaal als interdepartementaal niveau, alsook de toepassing van de nieuwe begrotingstechnieken (begrotingsprogramma's steunend op kosten-batenanalyses).

II. De grote beleidsprioriteiten

1. De aanzienlijke toename van de kredieten voor de sociale investeringen zal voornamelijk gaan naar :

- de ziekenhuisuitrustingen en sociale voorzieningen;
- het herstel van een gezond leefmilieu en de bescherming ervan.

a) Ziekenhuisuitrustingen en sociale voorzieningen

Voorrang voor :

- de verzorgingsinrichtingen en de centra voor verzorging van chronisch zieken, bejaarden en mentaal gestoorden;
- de instellingen en diensten voor minder-validen (jongeren en volwassenen);
- de kinderkribben en de kinderbewaarplaatsen (voornamelijk aan huis).

b) Sanering en bescherming van het leefmilieu

- Strijd tegen de verschillende vormen van bezoedeling.
- Totaal milieubeheer :
 - . bescherming en aanleg van groene zones en bossen;
 - . vernieuwing van de oude stadsgedeelten en sanering van de verlaten bedrijfspanden;
 - . 16.000 sociale woningen per jaar;
 - . modernisering van het wegennet ten gerieve van de oude woningen en aanleg van wegen voor de sociale en daarmee gelijkgestelde woningen (inclusief de voetgangerszones en de speelpleinen).

2. Bij de investeringen van hoofdzakelijk economische aard (die traditioneel bestaan uit de nijverheids- en ambachtsterreinen, de havens, de stuwdammen, het wegvervoer, het watervervoer, enz.), zal de nadruk worden gelegd op het gemeenschappelijk stads- en interstedelijk vervoer (frequentie, regelmatigheid en comfort). Het aandeel ervan in alle vervoermiddelen samen stijgt van 14 % gedurende de periode 1971-1975 tot 25 % in 1976-1980.
3. De ontwikkeling van de investeringen van hoofdzakelijk administratieve aard zal worden bepaald door de vereisten van een doeltreffende en vlugge administratieve decentralisering. Die doelstelling wordt in de regionale beleidskeuzen nader bepaald.

III. Soepelheid en follow up

1. In het bindende programma van de overheidsinvesteringen in het Plan 1976-1980 is tegelijk sprake van :
 - een totaal bedrag gebaseerd op een gemiddelde jaarlijkse groeivoet van 15 % : 850 miljard voor de gehele periode;
 - een verdeling naar grote functie (zie hoofdstuk I - tabel 1);
 - enkele hoofdprogramma's, gedetailleerd op volgende bladzijden;
 - een onontbeerlijke speelruimte om het Plan de nodige soepelheid te geven; de inhoud ervan zal elk jaar in de begrotingen nader worden bepaald.

2. Er zal voor een betere controle op de uitvoering van de overheidsinvesteringen in het kader van het Plan worden gezorgd, meer bepaald dank zij de cel "Investeringen", die enkele maanden geleden door de Regering werd opgericht; het Planbureau vervult hier een centrale taak.

RUBRIQUES - RUBRIEKEN	Réalisations 1971/1975	Plan 1976-80
	Verwezenlijk. 1971/1975	Plan 1976-80
	1	2
I. Investissements à caractère principalement économique <u>Investerings van hoofdzakelijk economische aard</u>		
1. Zonings - Zonings	8.900	19.100
2. Remembrements - Ruilverkaveling	-	3.300
3. Démergement - Ontwatering (1)	700	10.900
4. Transports - Vervoer :		
a) Autoroutes - Autowegen	93.200) 162.714
b) Routes - Wegen	41.700)
c) Eq. électriques - Elect. uitrustingen	1.800	
d) Chemins de fer - Spoorwegen	8.200	40.647
e) Transport Urbain - Stedelijk vervoer	24.900	48.500
f) Régie Ostende-Douvres - Regie Oostende-Dover	-	-
g) Ports - Havens	23.600	36.750
h) Radar - Radar	-	2.365
i) Cours d'eau - Waterlopen	27.000	42.500
j) Cours d'eau non navigables - Niet bevaarbare waterlopen	-	4.206
k) Barrages - Stuwdammen	4.600	6.000
l) R.V.A. - R.L.W.	4.200	9.000
m) Ports et maîtrise d'eau dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin maritime - Havens en waterbeheersing in het Schelde- en zeebekken		3.300
n) Divers - Diversen	3.700	-
5. Abattoirs - Slachthuizen	-	600
Sub. total I - Sub. totaal I	242.500 56,8 %	389.882 45,9 %
II. Investissements à caractère principalement social <u>Bestedingen van hoofdzakelijk sociale aard</u>		
1. <u>Environnement - Leefmilieu :</u>		
a) Pollution de l'air et bruit - Lucht en geluid	-	2.000
b) Pollution de l'eau - Waterzuivering	8.700	33.350
c) Immondices - Huisvuil	1.900	8.300
d) Divers - Diversen	2.500	102
2. <u>Aménagement territoire - Ruimtelijke ordening :</u>		
a) Urbanisme - Stedebouw	(4.000	3.733
b) Rénovation urbaine - Stads-kernvernieuwing	(30.700
c) Assainissement sites - Saner. mijnvestigingen		2.500
d) Fonds Brunfaut - Fonds Brunfaut	10.600	23.817
e) Habitations sociales - Sociale woningen	71.300	162.973
f) Bois - Chasse - Pêche - Bossen - Jacht - Visvangst	-	2.800
g) Distribution d'eau - Waterdistributie	(5.400	14.015
h) Production d'eau - Waterproductie	(7.700
3. <u>Culture et Tourisme - Cultuur en Toerisme</u>		
a) Equipements culturels - Culturele uitrusting	(6.100) 17.500
b) Equipements sport. - Sportuitrusting	()
c) Récréation Tourisme - Recreatie en Toerisme	()
4. <u>Equipements scolaires - Onderwijsuitrusting</u>	39.300	60.000
5. <u>Equipements hospitaliers et sociaux - Medische en Sociale uitrusting :</u>		
a) Hôpitaux - Ziekenhuizen	(13.400	29.815
b) Hôpitaux univ. - Academische Ziekenhuizen	(4.000
c) I.M.P. - M.P.I.	1.200	10.752
d) Crèches - Kinderkribben	1.000	3.730
e) Personnes âgées - Bejaarden	2.700	10.300
f) Home - Care		1.812
Sub. total II - Sub. totaal II	168.100 39,3 %	429.899 50,6 %
III. Investissements à caractère principalement administratif <u>Bestedingen van hoofdzakelijk administratieve aard</u>		
Bâtiments - Gebouwen	16.800	30.000
Sub. total III - Sub. totaal III	16.800 3,9 %	30.000 3,5 %
TOTAL - TOTAAL	427.400	849.781

(1) Pour 1976-80 ce poste a été élargi. Il comprend, outre le démergement de la Haine, de la Meuse et de l'Ourthe, la protection côtière et le renforcement des digues.
 Voor 1976-80 werd deze post uitgebreid. Hij omvat, naast de ontwatering van de Hene, de Maas en de Ourthe, ook de zeeeringen en de dijkversterking.

IV. DE VOORNAAMSTE PROGRAMMA'S IN HET PLAN 1976-1980

1. De investeringen die onder de wet van 1 augustus 1974 of onder de culturele autonomie vallen zijn vermeld en gecommenterieerd in Titel III : de regionale plannen.
2. In dit hoofdstuk zijn de voornaamste programma's opgenomen, die voor de overige investeringen werden goedgekeurd. Die programma's zijn gesteld in termen van vastlegging en tegen werkelijke prijzen (ten minste op het niveau van de "globale" rubrieken).
3. Met opzet werden zij in geen jaarlijkse schijven uitgesplitst, ten einde de nodige soepelheid te laten in de programma's bij de vastlegging van de jaarlijkse begrotingen.

Zulks strookt trouwens met de wet van 15 juli 1970, die bepaalt dat "het Plan bindend is voor de Overheid ; het vindt jaarlijks zijn uitdrukking in de begrotingen".

4. Vanuit diezelfde optiek, zo de goedgekeurde programma's voor de grote infrastructuurwerken vrij ver in bijzonderheden treden, vermelden zij daarentegen enkel de totale bedragen wanneer deze betrekking hebben op een massa kleine werken die praktisch onmogelijk over verscheidene jaren te programmeren zijn.
5. Algemene voorrang werd om evidente redenen verleend aan de aan gang zijnde werken, waarvan de beëindiging gedurende de periode 1976-1980 is gepland.

De volgende tabellen maken bijgevolg een duidelijk onderscheid tussen de in 1976-1980 te beëindigen werken en de na 1980 voort te zetten werken.

A. WEGENWERKEN (in duizenden F)1. Autowegen

		<u>Prijzen</u> <u>1975</u>
1) <u>Wegenfonds</u>		
A15/A16	Autoweg van Wallonië (B)	350
A17	Doornik-Kortrijk (B)	2.000
	waaronder Doornik-grens Henegouwen	1.400
	Kortrijk-grens West-Vlaanderen	600
A1	Brussel-Mechelen-Antwerpen (E)	2.500
A12	Brussel-Boom-Antwerpen (B)	1.800
A3	Brussel-Aken vak Loncin-Battice (B)	350
A4	Brussel-Waver	380
	Brussel-Overijse (B)	200
	Rosière-Waver (B)	180
A10	Brussel-Oostende (B)	600
R2	Grote ring Antwerpen (V)	2.500

2) Intercommunales

E3 (1)	waaronder :	7.270
	R8 Ring Kortrijk	2.480
	R4 Heusden-Melle	100
	E5-A10 Melle-Merelbeke	500
	A12 Aansluiting Boomse steenweg	1.200
	Aansluiting Beerse	50
	Beëindiging	1.270
E5	waaronder :	8.930
	R0 Ring Brussel (B)	45
	A2 Assent-Rotselaar (B)	1.800
	A27 Verviers-Steinbrück (B)	7.040
E9/E40 (V)		15.140

(B) Beëindiging gedurende de periode 1976-1980

(V) Voort te zetten na 1976-1980.

(1) Waaronder sommige werken te beëindigen gedurende de periode 1976-1980 en andere voort te zetten na die periode.

E39	A2 Lummen-Assent (B)		1.200
	A24 Lommel-Hasselt (B)		3.500
Bl	Grote ring Brussel (B)		2.000
	waaronder Groot-Bijgaarden en Strombeek-Bever 530		
	Zuidelijke ring		1.020
	Tunnel Woluwe-Tervuren (B)		100
Charleroi	Grote ring (B)		4.570
West-Vlaanderen			
	A17 Jabbeke-Rumbeke (B)	4.200	} 7.300
	Jabbeke-Zeebrugge		
	A18 Gistel-Veurne (B)	1.900	
	A19 Wevelgem-Ieper (B)	1.200	

			61.510
			Prijzen
			<u>1976-1980</u>
			77.502

2. Wegen

a) Expreswegen

1) Wegenfonds

			<u>Prijzen</u> <u>1975</u>
A8	Brussel-Doornik (B)		3.625
R6	Ring Mechelen 1ste fase (V)		850
R617	Antwerpen-Zeekust (V)		1.000
R226	Nijvel-B40 (V)		790
R746	Dottenijs-Armentières (B)		1.760
(A9)	Kortrijk-Aalst (B)		2.800
A11 E3	Maldegem (tunnel Zelzate) (V)		1.500
R5	Ring Bergen-Bergen Franse grens (B)		2.025
R744	Fontaine l'Evêque-Franse grens (B)		1.230
R7	Seraing-Sprimont (B)		1.230

2) Intercommunales

E3 (1)	Ring St-Niklaas R4 Grote ring Cent St-Amandsberg-Destelbergen Pecq-Geluwe 617 Antwerpen LO-complex Antwerpen-Zeekust	2.000
E5	Bertem-Wezemaal (B)	1.500
E39	A24 tussen E3 en E5 (V)	1.200
IVAW	Veurne-Franse grens (B)	240

	Prijzen 1975	21.750
	Prijzen 1976-80	27.405

b) Andere wegen (excl. de gesubsidieerde wegen die onder de rubriek krachtens de wet van 1 augustus 1974 Geregionaliseerde Investerings ten bedrag van een bedrag van 4,8 miljard zijn opgenomen).

<u>Werkelijke prijzen 1976-80 :</u>	50.491
<u>Totaal wegenwerken - Werkelijke prijzen :</u>	
Autowegen	77.502
Wegen : - expreswegen	27.405
- andere wegen	50.491
- (gesubsidieerde wegen	7.316) (2)

	162.714

B. WATERWEGENi. Stuwdammen - waterbekkens

- Op peil houden van het waterdebiet van de Maas	4.000
- Watertoevoer en andere stuwdammen	2.000

	6.000

(1) Waaronder sommige werken te beëindigen gedurende de periode 1976-1980 en andere voort te zetten gedurende die periode.

(2) Krachtens de wet van 1 augustus 1974 geregionaliseerde investeringen.

2. Havens- Subsidies aan de autonome havens

. Luik, Charleroi, Namen	1.750
. Antwerpen	5.500
. Gent	2.500
. Oostende	500
. Zeebrugge	500

- Verbeteringen aan de Schelde en de vaargeulen

. Baggerwerken	2.500
. Bocht van Bath	2.000

- Overheidsinvesteringen

. Antwerpen linker-oever	5.000
. Baalhoek	1.000
. Gent	1.000
. Zeebrugge	9.500
. Oostende	1.000
. Blankenberge, Nieuwpoort en Zeebrugge	750
. Diversen	3.250

36.750

. Radarketen op de Schelde en het kanaal Gent-Terneuzen (begroting Verkeerswezen)	2.365
--	-------

3. Ontwatering

10.900

Waaronder

. zeewering	3.000
. ontwatering van de Hene, de Maas en de Ourthe	2.400

4. Waterlopen

- Kanalen (Albertkanaal, Centrumkanaal, kanaal Hensies-Pommeroeul, kanaal Nimy-Blaton, Ourthe-kanaal)	8.000
--	-------

- Verscheidene werken waaronder

. Maas tussen Namen en Luik	}	4.600
. Maas stroomafwaarts Luik		
. Schelde		
. Leie		

- Verbetering van de structuur van het waterwegennet, met op de eerste plaats de aanpassing aan het basisgabariet van 1.350 ton, waaronder		29.900									
. modernisering van de Dender	1.250										
. modernisering van de IJzer	1.000										
. kanaal Gent-Brugge-Oostende	1.000										
. Netekanaal en Beneden-Nete	500										
. Kanaal Kwaadmechelen-Dessel	375										
. Bovenschelde	1.750										
. Leie en bijkanalen	<table> <tbody> <tr> <td>Leie (Nederlands taalgebied)</td> <td>2.000</td> <td rowspan="4">} 6.375</td> </tr> <tr> <td>kanaal Bossuit-Kortrijk</td> <td>2.000</td> </tr> <tr> <td>afleidingskanaal van de Leie</td> <td>1.500</td> </tr> <tr> <td>kanaal Roeselare-Leie</td> <td>875</td> </tr> </tbody> </table>	Leie (Nederlands taalgebied)	2.000	} 6.375	kanaal Bossuit-Kortrijk	2.000	afleidingskanaal van de Leie	1.500	kanaal Roeselare-Leie	875	
Leie (Nederlands taalgebied)	2.000	} 6.375									
kanaal Bossuit-Kortrijk	2.000										
afleidingskanaal van de Leie	1.500										
kanaal Roeselare-Leie	875										
. kanaal Charleroi-Brussel, vak Klabbek-Brussel	1.000										
. kanaal Leuven-Dijle	750										
. kanaal Nieuwpoort-Passendale	625										
- Grote verbindingen :											
. Schelde-Rijn-kanaal	1.875										
. kanaal Brussel-Rupel	5.000										
. Albertkanaal en Kempense kanalen	5.000										
- Diversen	3.400										
	Totaal	42.500									
5. <u>Havens en waterbeheersing in het Schelde- en zeebekken</u>		3.300									

C. GEBOUWEN

30,0 miljard (1), waaronder :

- administratieve centra	10,2 miljard
waaronder Administratief Centrum	5,0
- Financiën	2,4
- Rijkswacht	2,9
- Nationale Opvoeding	1,1
- Landbouw	1,3
- Overheidsfinanciën	1,1

(1) Incl. 1,8 miljard voor de gesubsidieerde gebouwen.

D. SPOORWEGEN (1)1. Elektrificaties - Genomen beslissingena) Verdere afwerking van reeds in dienst zijnde elektrificaties

Gent-Antwerpen	177
Luik-Namen	189
Aansluiting Campus Louvain-la-Neuve-Ottignies	24
Totaal	390

b) Voort te zetten elektrificaties

Gent-Kortrijk	2.655
Antwerpen-Boom (Mechelen)	673
Hasselt-Genk	637
Bergen-La Louvière	
Manage-Luttre	
Charleroi en vertakking	1.569
's Gravenbrakel-Manage	
Luik-Liers-Ans	1.239
Totaal	6.773

c) Aan te vangen elektrificaties

Kortrijk-Moeskroen	543
Kortrijk-grens Henegouwen	
Antwerpen-Aarschot-Leuven	2.522
Aarschot-Hasselt	1.195
Hasselt-Tongeren-Wezet	826
Hasselt-Tongeren-Glaaien	472
Glaaien-Wezet	
Brussel-Dendermonde	
Vak Dendermonde-Zellik	590
Lier-Herentals	521
Denderleeuw-Zottegem	496
Schellebelle-Dendermonde -Mechelen	531
Bressoux-Wezet-Nederlandse grens	431
Wezet-Aken West	531
St-Ghislain-Doornik	1.062
Moeskroen-Rijsel (grens)	59
Doornik-Moeskroen	360
Doornik-Rijsel (grens)	211
Doornik-Aat-Jurbeke	2.158
Totaal	12.518
Algemeen totaal 1	19.681

(1) Ter herinnering, er is hier enkel sprake van de investeringen van de N.M.B.S., ten laste van de Rijksbegroting.

2. Verbetering van de infrastructuur

a) <u>Veiligheid aan de overwegen</u>	779
<u>Geplande werken :</u>	
- modernisering van de automatische overwegen	
- toevoeging van halve slagbomen aan overwegen met een driedubbel lichtsignaal	
- aanbrengen van lichtsignalen aan onbewaakte overwegen	
b) <u>Afschaffing van overwegen</u>	3.339
Afschaffing van een honderdtal overwegen met name	
- die van Kapellen, Neerwinden, Astene, Landegem, Aalter, Beernem, enz.	1.379
- die van Zinnik, Masnuy-St-Jean, Jurbeke, Tilleur, Sclaigneaux, enz.	1.960
c) <u>Bediening van de grote agglomeraties</u>	
<u>Brussel</u>	
Verbetering van de infrastructuur van Brussel-Hoofdstad	1.540
- Aanleg van een 3e spoor tussen Brussel en Leuven	
Brussel-Haren Zuid	1.180
Haren Zuid-Leuven	1.086
- Aanleg van een 3e spoor tussen Brussel en Genval	
Brussel (L.W.)-Bosvoorde	631
Hoeilaart	431
Terhulpen-Genval	177
- Aanleg van een 3e spoor tussen Brussel en Denderleeuw	
Brussel Zuid-Anderlecht	313
Anderlecht-Denderleeuw	172
<u>Charleroi</u>	1.180
<u>Antwerpen</u>	1.074
Totaal	<u>7.784</u>

d) <u>Verbetering van de infrastructuur om de snelheid te vergroten</u>	2.542
Het betreft de lijnen :	
- Oostende-Brussel-Luik	
- Essen-Antwerpen-Brussel-Bergen-Quévy	
- Dendermonde-Mechelen	
- Charleroi-Bergen-Moeskroen	
- Brussel-Aat	
- Antwerpen-Aarschot-Hasselt-Tongeren-Wezet	
- Ottignies-Charleroi	
- Aarschot-Leuven	
- Kortrijk-Brugge	
- Landen-Hasselt	
- Luik-Wezet-Maastricht	
e) <u>Havenstations</u>	
van Antwerpen, Gent, Zeebrugge, Oostende	880
f) <u>Diversen</u>	708
- Autobusstations (o.a. te Lokeren, Genk, Boom, Roeselare, Nijvel-Oost, Ottignies, Aalst, Oudenaarde, Marbehan, Zottegem, Wezet, Rochefort, Ciney, Statte, Verviers)	
- Industriezones	
- Herbouw	
- enz.	

Algemeen totaal 2	16.032
Algemeen totaal 1 en 2	34.155
3. <u>Nieuwe overwogen elektrificaties</u>	
Aat-Halle	
Aat-Edingen	100
Bierk-Halle	50
Marchienne-Piéton-La Louvière	1.257
Eupen-Welkenraedt-Montzen	118
Glaaien-Liers	24
Ottignies-Fleurus-Charleroi	885
Lier-Herentals	531
Denderleeuw-Zottegem	496
Schellebelle-Dendermonde-Mechelen	531

Totaal 3	3.992
Algemeen totaal 1, 2 en 3	38.147
4. <u>Financiering van de werken voor de ijzer- en staalnijverheid te Luik en Charleroi (overeenkomsten SPI en ADEC)</u>	2.500

Algemeen totaal 1, 2, 3 en 4	40.647

E. METRO'S

Een bedrag van 48.500 miljoen is voorzien voor de metrowerken over de ganse periode.

Dit bedrag is als volgt verdeeld :

. Luik-Charleroi	:	12.500 mln
Gent-Antwerpen	:	11.000 mln

De in elk van deze steden overwogen werken in het kader van dit globaal bedrag zijn in de regionale plannen nader toegelicht.

. Brussel	:	25.000 mln
-----------	---	------------

Voornaamste werken :

- . Vanaf het St. Katelijnestation, verlenging tot het station van Brussel-West (Molenbeek - 1978).
- . Voorbij dit punt, een eerste vertakking naar Anderlecht (Verdiplein - 1979), alsook een tweede naar Laken (Emile Bockstaelplein - 1980).

Deze laatste vertakking zal voorlopig worden aangesloten op de Oost-Westas, terwijl ze later de noordelijke vertakking moet uitmaken van de Oost-Westas, die zelf zal worden verbonden met de kleine ring op het Simonisplein.

- . Gecoördineerd met de werken aan dit laatste station, oprichting van het station voor de lijnen 19 en 103, ten einde de moeilijke bovengrondse problemen van dat verkeersknooppunt te kunnen oplossen (1979).

- . Op de Noord-Zuidas : tunnel Hallepoort-Albertplein te Vorst. Dank zij dit kunstwerk moet het knelpunt aan de Barrière te St. Gillis kunnen worden weggewerkt (1980).
- . As Kleine Ring : bouw van een tunnel tussen het Louizaplein en het Stefaniaplein voor de lijnen 18 en 32 zodat het bovengrondse knelpunt aan de Louizalaan wordt weggewerkt (1979).
- . As Grote Ring :
 - 1) Tunnel onder het Meiserplein, gecoördineerd met de op die plaats geplande wegenwerken.
 - 2) Tunnel Sterreplein-Winston Churchillaan (lijnen 90 en 23) ten einde de verkeersmoeilijkheden aan de Legrandlaan en de Waterlooosesteenweg weg te werken.
- . Uitbreiding van de Oost-Westlijn, enerzijds voorbij het Tombergplein tot aan de terreinen van de U.C.L., en anderzijds, vanaf het oefenplein (V.U.B.) naar de Vorstlaan, te Oudergem (station Demey).

F. REGIE DER LUCHTWEGEN

- Luchthavens van <u>Luik en Charleroi</u> (en eventueel Jehonville)	1.500
- <u>Zaventem</u>	7.000
. voor de verdere afwerking van de tijdens de planperiode 1971-1975 aangevatte werken voor een overdekte garage ;	
. voor de verdere vergroting van de inschepingsvloer door de oprichting van 2 andere satelliet-gebouwen B en C ;	
. voor de bouw van een nieuw vrachtcentrum in het noord-westelijk gedeelte van de luchthaven.	
- <u>Deurne en Oostende</u>	500
. voor het operationeel houden van deze beide luchthavens.	

G. NATIONALE OPVOEDING

- Rijksuniversiteiten (1)		
. R.U.G.	}	5.000
. Gent landb.		
. R.U.C.A.		
. U.I.A.		
. Luik	}	5.000
. Gembloers		
. Bergen		
- Academische ziekenhuizen van de Overheid (2)		
. Luik		1.200
. Gent en Antwerpen		1.200
- Niet-universitair onderwijs (centrale Overheid ; provincies en gemeenten)		47.600
	Totaal	60.000

H. ACADEMISCHE ZIEKENHUIZEN

- U.L.B.	}	1.600
- V.U.B.		
- U.C.L.		
- K.U.L.	}	2.400
- U.I.A.		
	Totaal	4.000

-
- (1) Ter herinnering, de toelagen aan de investeringen van het vrij onderwijs zijn geen rechtstreekse overheidsinvesteringen, maar worden toegekend in de vorm van machtigingen tot een gewaarborgde lening, waarbij het verschil tussen de preferente interest van 1,25 % en de werkelijke interest wordt bijgeschoten. Die formule is toepasselijk op het niet-universitair (waar hij ook voor de provincies en gemeenten wordt toegepast) en op het universitair onderwijs. Hij geldt tevens voor de sociale investeringen zowel van de Rijksuniversiteiten als van de vrije universiteiten en werd eveneens toegepast om de leningen te vergemakkelijken die voor de verhuizing van de U.C.L. en de V.U.B. nodig waren.
- (2) De academische ziekenhuizen van het vrij onderwijs zijn opgenomen in een rubriek ad hoc (zie verder).

I. KINDERKRIBBEN (en daarmee gelijkgestelde voorzieningen)

- Vlaanderen	10.000 bedden (1)	1.800
- Brussel	1.831 bedden	330
- Wallonië	8.900 bedden	1.600
		<hr/>
	Totaal	3.730

J. WATERPRODUKTIE

- Waterontziltingsfabriek, bekkens, enz. in Vlaanderen gelokaliseerde projecten		5.200
- Gileppe : behandelingsfabriek	600	}
- Ry de Rome : behandelingsfabriek	100	
- Nisramont : verhoging van de stuwdam en behandelingsfabriek	1.200	
- Yves-Gomezée : behandelingsfabriek N.M.W.B.	600	
		<hr/>
	Totaal	7.700

K. LUCHTVERONTREINIGING EN GELUIDSEINDER 2.000

N.B. : De parallelle kredieten voor Zeebrugge zijn in het programma niet opgenomen.

(1) Op basis van een gemiddelde kostprijs van 300.000 F tegen werkelijke prijzen, gesubsidieerd voor 60 %.

DE STATISTISCHE INFORMATIE

De verbetering van het statistisch apparaat is een essentiële vereiste om te komen tot een vlotte uitvoering van het Plan 1976-1980 en tot een betere planning.

Zoals de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven en de Nationale Arbeidsraad het onderstreept hebben in hun advies over de Beleidskeuzen van het Plan, moet de inspanning 'er niet alleen op gericht zijn nieuwe statistieken uit te werken, maar ook de huidige statistieken fundamenteel aan te pakken om onder meer de verouderde opnamen af te schaffen, zekere gegevens beter te valoriseren, de door verschillende instaties ingewonnen statistische inlichtingen te coördineren en de publikatie van de gegevens te versnellen". (1)

In deze orde van gedachten worden in dit hoofdstuk prioriteiten voorgesteld met betrekking tot de regionale statistische gegevens, de werkgelegenheid en de arbeidsvoorwaarden, een grotere doorzichtigheid van de inkomens, de financiële programmering, de collectieve uitrustingen, d.i. het imperatieve deel van het Plan, en de milieubescherming.

1. Regionale statistieken

De mogelijkheden tot het regionaliseren van de verschillende statistieken werden breeduit onderzocht in de Hoge Raad voor de Statistiek (2) : zij zijn verscheiden en hangen af van de aard van de statistiek en de wijze waarop de gegevens worden vergaard.

Voor de geografische indeling van de gegevens is één beginsel van wezenlijk belang : 11 gebieden : de acht provincies buiten Brabant en de drie delen van Brabant. Zulks sluit niet uit dat in sommige gevallen verder wordt uitgesplitst, maar de vermelde indeling moet als minimum gelden voor alle statistieken.

Dank zij de voornoemde indeling is het mogelijk bij de statistieken per taalstreek Brussel af te zonderen of in de behoeften van de verschillende Gewestelijke Economische Raden en van de planning te voorzien.

-
- (1) Planbureau -
De Beleidskeuzen van het Plan 1976-1980 - Voorstellen van de Regering -
Februari 1975.
Inleiding, blz. 6.
- (2) Uitgaande van het stuk "Inventaris van de gewenste regionale statistieken" N.I.S. - 1974.
Voorstellen in het "Verslag aan de Minister van Economische Zaken en aan de Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister van Economische Zaken betreffende de verbetering van de statistieken in België", Hoge Raad voor de Statistiek, september 1975.

2. Statistieken betreffende de werkgelegenheid

- Een volledige en homogene statistiek van de beroepsbevolking en de werkgelegenheid volgens de hiernavolgende minimum-criteria :
 - . leeftijd
 - . geslacht
 - . nationaliteit
 - . diploma
 - . beroep
 - . bedrijvigheidstak van de betrokkene.

- Statistiek van het in- en uittreden van de arbeiders, per bedrijfstak en naar belangrijkste oorzaken (binnenkomen : eerste betrekking, omscholing, enz. ; weggaan : oppensioenstelling, afdanking door de werkgever, enz.)

Om de beroepsmobiliteit en de pendel te bestuderen of om verfijnde regionale arbeidsbalansen op te stellen, volstaat het immers niet, de mankracht in een bedrijfstak of in een gewest aan het begin en het eind van de periode te kennen ; men moet ook weet hebben van de verschillende stromen die tot de waargenomen toestand hebben geleid, want daar gaat het om de ontwikkelingscomponenten waarop het beleid zal inspelen.

- Betere kennis van de werkvoorwaarden :
 - . werkelijke arbeidsduur
 - . nachtwerk
 - . ploegwerk, enz.

3. Statistieken m.b.t. de inkomens- en vermogensspreiding

- Harmonisering van de begrippen en naamlijsten inzake sociale groepen en beroepsgroepen die door het Ministerie van Financiën, het N.I.S., de R.S.Z. en de R.S.V.Z. worden gebruikt.
- Publikatie van de statistieken van deze instellingen per inkomensklasse (bij overeenkomst vast te stellen)

Het zou aldus moeten mogelijk zijn, enkel op grond van de administratieve documenten, over homogene reeksen te beschikken, naar inkomensklasse en naar sociale- en beroepsgroep voor :

- . het bruto-inkomen)
 - . het belastbaar inkomen) ingedeeld naar inkomensbron
 - . de betaalde belastingen
 - . de sociale-zekerheidsbijdragen
(uitgesplitst in werkgevers- en persoonlijke bijdragen)
 - . de uitkeringen van de sociale zekerheid (per soort)
 - . de overige overdrachten vanwege andere overheidsdiensten (oorlogs-
pensioenen, enz.)
- Het opzetten van een statistiek van de vermogensspreiding en -concentratie.

4. Financiële statistieken en nationale rekeningen

- Verticale en horizontale indeling van de beschikbare financiële statistieken
 - * Verdere uitsplitsing naar sectoren.
Ten minste moeten de sector van de gezinshuishoudingen en die van de bedrijven onderscheiden worden en zo mogelijk moeten in de bedrijven-sector de belangrijkste takken onderscheiden worden.
 - * Verdere uitsplitsing naar de verschillende soorten vorderingen en schulden en naar de financieringsmiddelen der ondernemingen.
- De nodige middelen moeten worden ingezet voor het opstellen van de financiële rekeningen, die in het Europese Stelsel van Economische Rekeningen samengaan met de nationale boekhouding (ESER).
- Het heeft immers slechts zin in België op het Europese systeem van geïntegreerde economische rekeningen over te stappen, wanneer hetgeen dit systeem méér te bieden heeft dan het traditionele ook werkelijk gegeven wordt, d.w.z. indien de financiële rekeningen en de jaarlijkse input-output-rekeningen spoedig klaar komen.

5. Statistiek m.b.t. de sociaal-culturele uitrustingen

- Geregeld moet een inventaris van de collectieve uitrustingen per streek worden opgemaakt, waarin voor de belangrijkste uitrustingscategorieën worden vermeld :
 - . de verantwoordelijke Overheid en de exploitatievorm ;
 - . fysieke kenmerken van de uitrusting, inbegrepen de leeftijd ;
 - . bezettingsgraad van de uitrusting ;
 - . arbeidsbezetting.
- Dergelijke inlichtingen zijn immers een essentiële voorwaarde voor een rationele planning van de overheidsinvesteringen.

6. Statistieken m.b.t. het milieu

- Het opstellen van indicatoren van de vervuilingsgraad :
 - . emissie-indicatoren
 - . concentratie-indicatoren.
- Lijst per sector van de openbare en particulieren uitrustingen voor de bestrijding van de vervuiling.
- Kosten van de vervuilingsbestrijding per sector.

7. Statistieken m.b.t. de reclame

- Het opmaken van een statistiek omtrent de uitgaven voor reclame per bedrijvigheidstak en in sommige gevallen zelfs per produkt.

Dergelijke gegevens zijn onontbeerlijk om te kunnen handelen overeenkomstig het streven naar bescherming van de verbruiker dat in het Plan is vooropgezet en ook om sommige kosten te kunnen beheersen.

+
+ +

Om deze prioriteiten echt na te leven is een grotere samenwerking nodig tussen de verschillende departementen, parastatale en overheidsinstellingen die statistieken opmaken.

De Hoge Raad voor de Statistiek is er zich van bewust dat de huidige organisatie van het statistische apparaat in België leemten vertoont : "Niettegenstaande de belangrijkheid van het informatica-materieel waarover de Belgische administratie beschikt, lijkt de ter beschikkingstelling van de nodige statistische informatie niet voldoende gecoördineerd en beantwoordt zij niet op bevredigende wijze aan de behoeften van de gebruikers..." (1).

Wanneer, zo niet vooraleer, tot enige feitelijke verbetering van de statistiek wordt overgegaan, zijn een grondige bezinning over het statistische systeem en echte coördinatiemaatregelen nodig. Het is des te dringender daar men in diverse administraties een aanvang maakt met het aanleggen van data-banken.

(1) Hoge Raad voor de Statistiek.

Verslag aan de Minister van Economische Zaken en aan de Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister van Economische Zaken betreffende de verbetering van de Statistiek in België
September 1975 - blz. 2.

Uiteraard is het de taak van de Hoge Raad voor de Statistiek de overheidsstatistieken te ordenen en te coördineren. Maar het statuut, de en de middelen van de Hoge Raad voor de Statistiek moeten worden aangepast opdat hij de vernoemde taak beter zou kunnen vervullen. De samenstelling van de Raad bijv. moet worden gewijzigd in de zin zoals bepleit door de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, opdat er niet zozeer de bezorgers van primaire inlichtingen vertegenwoordigd zouden zijn, maar ook enerzijds alle overheidsinstellingen die statistieken opmaken en anderzijds de nationale en gewestelijke gebruikers.

Een eerste stap moet zijn het opmaken van een volledige lijst van alle in de verschillende departementen, parastatale en overheidsinstellingen verzamelde gegevens en opgemaakte statistieken. Het N.I.S. heeft een lijst van zijn eigen statistieken opgemaakt. Maar dat werk moet veralgemeend worden, want aldus zou men een verhelderend uitgangspunt hebben voor besprekingen betreffende de harmonisering en de coördinatie van de overheidsstatistieken. Een dergelijke verrichting zou aantonen, hoe door een nauwe samenwerking tussen de makers van statistieken de huidige door de gebruikers geconstateerde leemten in de statistiek kunnen worden verholpen. Tevens zou men kunnen besluiten tot het opheffen van onnodige statistieken die niet meer of nog nauwelijks worden gebruikt.